~~D=3.~~ SS-4

Inst 210
nº 57

Hoc est Indice Monografias.

MÉMOIRES
DE LITTÉRATURE,
TIRÉS DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

Depuis l'année M. DCCLVIII, *jusques & compris l'année* M. DCCLX.

TOME TRENTIÈME.

BIBLIOTECA · SEVILLA

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLXIV.

TABLE
POUR
LES MÉMOIRES.

TOME TRENTIÉME.

Mémoire sur la vie d'Hérode Atticus. Par M. DE BURIGNY. Page 1

Mémoire sur le vrai dessein d'Aristophane, dans la comédie intitulée Ἐκκλησιάζουσαι, Concionatrices. Par M. LE BEAU le cadet. 29

Mémoire sur le Plutus *d'Aristophane, & sur les caractères assignés par les Grecs à la Comédie moyenne.* Par M. LE BEAU le cadet. 51

PREMIÈRE PARTIE. *Changemens assignés à la Comédie moyenne.* 53

SECONDE PARTIE. *Comparaison de la comédie* des Grenouilles *& de celle* du Plutus *pour la conduite.* 67

TROISIÈME PARTIE. *Rapports* du Timon *&* du Plutus. 77

Mémoire sur le pays d'Ophir, où les flottes de Salomon alloient chercher de l'or. Par M. D'ANVILLE. 83

Position de quelques anciennes villes Romaines, vers le détroit appelé aujourd'hui détroit de Gibraltar. Par M. DE LA NAUZE. 94

Mémoire sur la situation de Tartessus, *ville maritime de la*

Bétique, & sur la largeur du Fretum Gaditanum. Par M. D'ANVILLE. 113

Recherches géographiques sur le golfe Persique, & sur les bouches de l'Euphrate & du Tigre. Par M. D'ANVILLE. 132

Mémoire sur l'étendue de l'ancienne Rome, & sur les grandes voies qui sortoient de cette ville. Par M. D'ANVILLE. 198

PREMIÈRE PARTIE, *Dans laquelle on traite de l'étendue de l'ancienne Rome.* 200

SECONDE PARTIE, *Dans laquelle les voies qui sortoient de Rome sont décrites.* 212

Mémoire sur les Peuples qui habitent aujourd'hui la Dace de Trajan. Par M. D'ANVILLE. 237

Dissertation sur les ères de la ville de Rhosos *ou* Rhosus, *en Syrie. Huitième supplément aux Dissertations du cardinal Noris, sur les époques des Syro-Macédoniens.* Par M. l'Abbé BELLEY. 262

Observations sur une Médaille frappée par les habitans d'Antioche, sous le gouvernement de Trajan, père de l'empereur Trajan. Neuvième supplément aux Dissertations du cardinal Noris, sur les époques des Syro-Macédoniens. Par M. l'Abbé BELLEY. 271

Dissertation sur l'ère de Balanée, en Syrie. Dixième supplément aux Dissertations du cardinal Noris, sur les époques des Syro-Macédoniens. Par M. l'Abbé BELLEY. 287

Dissertation sur l'ère de Nicopolis, *en Palestine. Onzième supplément à l'Ouvrage du cardinal Noris, sur les époques des Syro-Macédoniens.* Par M. l'Abbé BELLEY. 294

Observations sur l'ère & sur les médailles de la ville de Bostres, en Arabie. Douzième supplément aux Dissertations du cardinal Noris, sur les époques des Syro-Macédoniens. Par M. l'Abbé BELLEY. 307

Dissertation sur l'ère des villes de Germanicopolis *& de* Neoclaudiopolis, *en Paphlagonie.* Par M. l'Abbé BELLEY. 324

Histoire de Postume, empereur dans les Gaules, éclaircie par les Médailles. Par M. DE BREQUIGNY. 338

Dissertation sur le poids de l'ancienne livre Romaine, déterminée par la comparaison de quelques autorités de Pline avec le poids des plus anciennes médailles Romaines en or. Par M. DE LA NAUZE. 359

Réflexions sur une loi de l'empereur Valentinien Ier, par laquelle il permet à tous les habitans de l'empire Romain d'avoir deux femmes légitimes en même temps. Par M. BONAMY. 394

Réflexions sur quelques monumens Phéniciens, & sur les alphabets qui en résultent. Par M. l'Abbé BARTHÉLEMY. 405

Mémoire sur la Diane d'Éphèse, & sur son temple. Par M. le Comte DE CAYLUS. 428

Mémoire sur la Vénus d'Apelles, dite Anadyomène. Par M. le Comte DE CAYLUS. 442

Examen d'un passage de Pline, dans lequel il est question de la pierre Obsidienne. Par M. le Comte DE CAYLUS. 457

Explication de la mosaïque de Palestrine. Par M. l'Abbé BARTHÉLEMY. 503

Dissertation sur Homère, considéré comme poëte tragique. Par M. DE CHABANON. 539

Mémoire sur les Mérovingiens. Par M. GIBERT. 557

ART. I. *Remarques sur l'époque de l'usage du nom de Mérovingiens.* 558

ART. II. *Examen grammatical du nom dont est formé celui des Mérovingiens.* 566

ART. III. *Observations historiques sur l'origine des Francs.* 570

Recherches historiques sur les Cours qui exerçoient la justice

ſouveraine de nos Rois, ſous la première & la ſeconde Race, & au commencement de la troiſième. Par M. GIBERT. 587

Mémoire ſur Frédégonde & ſur Brunehaut, contenant la réfutation de l'apologie de Brunehaut, entrepriſe par quelques auteurs. Par M. GAILLARD. 633

Mémoire hiſtorique ſur le tréſor des Chartres, & ſur ſon état actuel. Par M. BONAMY. 697

Mémoire ſur les Aqueducs de Paris, comparés à ceux de l'ancienne Rome. Par M. BONAMY. 729

Mémoire ſur l'origine de Laure, célébrée par Pétrarque. Par M. MÉNARD. 756

Deſcription d'un Vaſe & de quatre manuſcrits nouvellement trouvés en Sibérie. Par M. le Préſident DE BROSSES. 777

Recherches ſur les Chrétiens établis à la Chine dans le VII.e ſiècle. Par M. DE GUIGNES. 802

BIBLIOTECA SEVILLA

MÉMOIRES DE LITTÉRATURE,

Tirés des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

MÉMOIRE SUR LA VIE D'HÉRODE ATTICUS.

Par M. DE BURIGNY.

QUOIQU'HÉRODE ATTICUS ait eu, dans ſon ſiècle, la plus grande célébrité, & qu'il ait été décoré des titres les plus brillans, cependant les écrivains modernes n'en ont parlé que très-ſuperficiellement: c'eſt ce qui m'a déterminé à faire mieux connoître un des hommes de Lettres qui a joué le plus grand rôle dans le ſecond ſiècle de l'ère Chrétienne.

Tiberius Claudius Atticus Hérode étoit de la plus noble extraction; Philoſtrate & Suidas le font deſcendre d'Æacus, que la fable ſuppoſe avoir été fils de Jupiter, & père de Pélée, mari de Thétis: Philoſtrate ajoûte qu'il reconnoiſſoit parmi ſes ancêtres Miltiade & Cimon, & qu'il avoit des Conſuls pour aïeux. L'inſcription en l'honneur de Regille donne à Hérode une autre généalogie non moins illuſtre; elle le fait deſcendre de Céryx fils de Mercure, & de Herſé fille de Cécrops; & en conſéquence il eſt nommé Théſéide, parce que Théſée avoit pour biſaïeul Cécrops. Comme il n'y avoit aucune relation entre la famille des Æacides & celle des Théſéides, on a prétendu que Philoſtrate étoit en contradiction avec l'auteur de l'inſcription; mais Olearius a cru que l'on pouvoit concilier ces divers rapports, en ſuppoſant qu'Hérode Atticus deſcendoit d'Æacus par ſon père, & de Cécrops par ſa mère.

Iphig. in Aul. Eurip. v. 697.

Philoſt. n.° 2.

Le grand-père d'Hérode Atticus ſe nommoit Hipparque, ſuivant Philoſtrate, & non pas Plutarque, comme l'a écrit Suidas. On ſait qu'il avoit de très-grands biens; qu'ayant été accuſé d'aſpirer à la tyrannie, il fut proſcrit, & que ſes biens furent confiſqués. Cette révolution dans ſa fortune arriva dans la ville d'Athènes; on en ignore les circonſtances.

Jule Atticus ſon fils, ſe trouva, par cette diſgrace, dans une fâcheuſe ſituation; mais un bonheur imprévû lui rendit plus qu'il n'avoit perdu: il découvrit un riche tréſor dans une maiſon qui lui reſtoit. Craignant les recherches des Officiers du fiſc, il crut en devoir donner avis à l'empereur Nerva: ce Prince lui répondit *qu'il pouvoit faire de ce tréſor l'uſage qu'il voudroit.* Cette lettre ne raſſura point entièrement Atticus; il écrivit une ſeconde fois à l'Empereur, *que ce tréſor étoit trop conſidérable pour un particulier:* Nerva lui fit réponſe *que Mercure lui ayant fait ce préſent, il devoit lui appartenir; qu'il étoit le maître d'en uſer, & même d'en abuſer.*

Devenu riche par cet heureux haſard, il épouſa une femme dont la dot augmenta ſa fortune au point de le rendre le plus opulent de toute la Grèce. Il fut père de Tiberius Claudius Atticus Hérode, que Suidas appelle mal-à-propos Julius Hérode;

cet auteur, accoûtumé à confondre les objets, dit que ce fut Hérode qui rétablit sa fortune par la découverte d'un trésor, quoique ce soit à son père que Philostrate attribue cette aventure. Il est difficile de savoir pourquoi il fut appelé Hérode; ce nom n'est ni grec, ni latin, & il y a sujet de croire que c'est le même nom qu'Orode, si célèbre chez les Parthes. On apprend, par les harangues d'Antiphon, qu'il y avoit de son temps un homme appelé Hérode : Cicéron parle quelquefois d'un Philosophe de ce nom: on en trouve un qui étoit attaché à César; peut-être est-ce le même. Quelques Savans ont conjecturé que le nom d'Hérode avoit pû trouver faveur chez les Athéniens, en considération des bienfaits d'Hérode le grand, roi des Juifs, qui, selon l'historien Josèphe, donna des preuves de sa générosité à la ville d'Athènes.

XIV & XV.

Epist. ad Attic. l. II, epist. 2, p. 1008; lib. XIV, epist. 16, p. 1885.

Bell. Jud. l. I, c. 16.

Jule Atticus rassuré par les lettres de l'empereur Nerva, qui lui avoit laissé la libre disposition de son trésor, vécut dans la plus grande magnificence; il la fit paroître sur-tout dans les sacrifices & dans ses libéralités à l'égard des Athéniens. Il offrit à Minerve une hécatombe: il régaloit toutes les tribus & toutes les familles de la ville; & à la fête de Bacchus, il faisoit dresser des lits de lierre près du temple de ce Dieu, qui étoit dans l'Académie; là il faisoit distribuer du vin aux Athéniens, & même aux étrangers, qui venoient prendre part à la fête. Il ne bornoit point ses attentions à la seule ville d'Athènes: Troas, connue aussi sous le nom d'Alexandrie, ville très-célèbre, n'avoit point de bains; l'eau de ses puits étoit bourbeuse: Atticus en écrivit à l'empereur Adrien; il lui représenta combien il seroit honorable, & en même temps nécessaire, de venir au secours d'une ville ancienne, qui périssoit faute d'eau; il s'étendit sur la situation avantageuse de cette place; & il supplia le Prince de vouloir bien accorder trois cents myriades de dragmes, pour mettre ses habitans en état de boire des eaux saines: il fit souvenir l'Empereur qu'il avoit encore porté plus loin sa générosité en faveur de quelques villes beaucoup moins considérables que Troas. Adrien reçut très-gracieusement cette lettre; il accorda la demande d'Atticus; il lui donna même la commission de

Philost. n.° 8.

V. Cellarius, t. II, p. 54.

préſider aux travaux néceſſaires pour amener des eaux dans la ville. La dépenſe monta à plus du double de ce qu'avoit cru Atticus, ou du moins de ce qu'il en avoit écrit à l'Empereur. Les Procurateurs de ce Prince en Aſie, c'eſt-à-dire les Intendans que la Cour envoyoit pour faire l'emploi des deniers publics, & pour les lever dans les provinces de l'Empereur, repréſentèrent à Adrien qu'il étoit odieux que toutes les villes d'Aſie fuſſent obligées à s'épuiſer en frais pour l'uſage d'une ſeule. L'Empereur en écrivit à Atticus; il témoignoit, dans ſa lettre, qu'il étoit mécontent de ce que la dépenſe avoit été beaucoup au-delà de ce qu'on lui avoit fait entendre: Atticus répondit qu'il le ſupplioit de ne pas s'inquiéter pour ſi peu de choſe, & qu'il chargeroit ſon fils de rendre ce qui excéderoit la dépenſe que l'Empereur avoit compté faire.

Elle monta à ſept cents myriades.

V. Tillem. hiſt. des Emper. t. I, art. Aug. 3.

Pour achever ce qui regarde Jule Atticus, nous n'oublierons pas de rapporter qu'il voulut donner, même après ſa mort, des preuves publiques de ſa généroſité & de ſa magnificence: il fit un teſtament par lequel il léguoit à chaque Athénien une mine d'argent par chaque année. C'étoient ſes affranchis qui lui avoient donné le conſeil d'immortaliſer ainſi ſa mémoire aux dépens de ſon fils; ils haïſſoient Hérode Atticus, & d'ailleurs ils vouloient ſe faire, auprès du peuple d'Athènes, un mérite de ce bienfait de leur maître.

Philoſt. n.° 4.

Le teſtament ayant été lû, Hérode Atticus, ſon fils, en parut très-peu content: enfin il y eut un accommodement entre lui & les Athéniens; il convint de donner à chaque Athénien cinq mines une fois payées, à condition que la rente d'une mine, aſſignée par le teſtament à chaque citoyen d'Athènes, ſeroit éteinte. Mais Hérode trouva le moyen de réduire preſque à rien cette gratification: ſon père & ſes ancêtres avoient aidé un très-grand nombre d'Athéniens dans leurs beſoins; leurs billets ſe trouvèrent parmi les papiers de la ſucceſſion d'Atticus; Hérode les donna en payement, & il ſe trouva que pluſieurs Athéniens furent obligés de convenir qu'ils lui reſtoient redevables: ils furent très-mécontens qu'il eût fait revivre ces dettes; & pour ſe vanger ils donnèrent, par dériſion, au magnifique ſtade

qu'il fit faire, le nom de *Panathénaïque*, comme ayant été construit de l'argent qu'il auroit dû donner à tous les Athéniens.

C'eſt de ce Julius Atticus que naquit le célèbre Hérode Atticus: il vint au monde à Marathon, ce lieu ſi connu par la victoire de Miltiade. C'étoit un bourg éloigné d'Athènes à peu près de dix mille pas: ce n'eſt plus préſentement, ſelon M.rs Spon & Vheler, qu'un petit hameau de quinze ou vingt métairies, dans lequel habitent environ cent cinquante Albanois, & l'on n'y trouve plus aucun veſtige d'antiquité. Hérode Atticus étoit né avec les plus heureuſes diſpoſitions: elles furent cultivées par les plus grands maîtres de ſon ſiècle, que bien-tôt il ſurpaſſa. Il tourna ſa principale attention vers le talent de la parole, qui étoit l'objet de l'ambition des Savans de ſon temps. Il prit des leçons de tous ceux qui avoient une réputation ſupérieure. Ces hommes, ſi célèbres pour lors, ſont à peine connus aujourd'hui: comme ils contribuèrent à former le jeune Hérode, il n'eſt pas hors de propos de faire connoître leurs talens & leurs caractères. Scopélien paroît avoir été celui qu'Hérode s'étoit principalement propoſé d'imiter; c'étoit, ſi l'on en croit Philoſtrate, l'homme de la Grèce qui parloit avec le plus de facilité, de hardieſſe & d'élévation: il réſidoit à Smyrne, & il y enſeignoit avec une ſi brillante réputation que les Aſiatiques, les Égyptiens, les Phéniciens, les Grecs mêmes & la jeuneſſe d'Athènes accouroient pour l'entendre.

Cornel. Nepos, in Miltiade. T. II, p. 185.

Philoſt. p. 515.

Id. p. 518.

L'empereur Domitien avoit ordonné d'arracher les vignes dans les provinces. Cet édit cauſa un extrême mécontentement en Aſie, & toutes les villes de cette grande province crurent devoir lui faire des remontrances. Scopélien fut chargé de cette dangereuſe commiſſion: il y réuſſit ſi bien, qu'il obtint non ſeulement, ſi l'on en croit Philoſtrate, que l'on continueroit à cultiver les vignes, mais même que ceux qui ne le feroient pas, ſeroient mis à l'amende. Il revint en Aſie comblé d'honneurs & des préſens de Domitien.

Id. p. 520. Tillem. t. II, vie de Domitien, art. 15.

Jule, père d'Hérode, perſuadé que la connoiſſance de Scopélien ſeroit très-utile à ſon fils, le pria de venir à Athènes, où il le reçut chez lui avec les honneurs qui étoient dûs au

Philoſt. p. 520.

plus éloquent de tous les Aſiatiques. Hérode étoit pour lors
Philoſt. p. 521. fort jeune; ſa grande paſſion étoit de ſe mettre en état de faire des diſcours d'éloquence ſur le champ, & ſans préparation; il faiſoit une ſi grande eſtime de cette facilité, qu'il l'auroit préférée à l'honneur du Conſulat, s'il avoit été le maître de choiſir. Il vit avec d'autant plus de plaiſir Scopélien, que cet Orateur excelloit dans ce genre; il en fut témoin, & il réſolut d'imiter ce nouveau maître. Les louanges de Jule ſon père furent le ſujet qu'il prit; & ſans s'être préparé, il en fit un éloge qui plut tellement à Jule, qu'il donna à ſon fils cinquante talens, & quinze à Scopélien. Hérode ne voulant point céder en généroſité à ſon père, prit ſur la ſomme qu'il avoit reçûe quinze talens dont il gratifia ſon maître. Jule, pour faire voir juſqu'où il portoit l'eſtime pour Scopélien, fit abattre toutes les ſtatues des Rhéteurs, qui étoient dans ſes jardins: comme ſi Scopélien méritoit d'enſeigner ſeul l'éloquence, & que les autres ne fuſſent capables que d'en gâter le goût.

C'étoit Gorgias qui le premier s'étoit vanté de pouvoir, avec ſuccès, traiter ſur le champ quelque ſujet qu'on lui propoſât. Socrate entreprit de le tourner en ridicule, comme on peut le voir dans le dialogue de Platon qui a pour titre *Gorgias*. Les Grecs eurent cependant une ſi grande idée de ce Rhéteur, qu'ils lui firent l'honneur de lui ériger non pas une ſtatue dorée, mais une ſtatue d'or, ce qui n'avoit encore été accordé à per-
De Oratore, l. III, n.° 32. ſonne: *cui tantus honos habitus eſt a Græcia*, dit Cicéron, *ſoli ut ex omnibus delphis non inaurata ſtatua ſed aurea ſtatueretur:* ce
Val. Maxim. l. VIII, c. 15, n.° 2. qui eſt auſſi confirmé par Valère Maxime. Pline convient de
Pl. l. XXXIII, ſect. 24. la ſtatue d'or, mais il prétend, ce qui eſt moins vrai-ſemblable, que ce fut Gorgias lui-même qui fit les frais de cette ſtatue. Les Philoſophes eurent enſuite la vanité de vouloir imiter cette confiance de Gorgias, à parler de tout ſans préparation: *audax negotium, dicerem impudens, niſi hoc inſtitutum poſtea tranſlatum*
De finib. bonor. & malorum, l. I, n.° 1. *ad Philoſophos noſtros eſſet:* c'eſt la remarque de Cicéron.

Polémon, ſucceſſeur de Scopélien dans la chaire de Smyrne, fut un de ceux dont Hérode admiroit le plus les talens. Il n'eut pas moins de réputation que ſon prédéceſſeur. Tandis qu'il

enſeignoit à Smyrne, la ville étoit remplie de toute la jeuneſſe du continent & des iſles qui venoit prendre ſes leçons: il avoit une ſi grande conſidération à Smyrne, que par ſon autorité il calma des ſéditions qui déſoloient cette ville. Il fut eſtimé & honoré des empereurs Trajan & Adrien. Tite Antonin n'étant encore que proconſul d'Aſie, vint à Smyrne & prit ſon logement dans la maiſon de Polémon, qu'on regardoit comme la plus belle de la ville. Il étoit pour lors en campagne: ayant appris, à ſon retour, que le Proconſul logeoit chez lui, il ſe mit à crier devant ſa porte, *que c'étoit une choſe indigne, qu'on le chaſſât ainſi de ſa maiſon:* Antonin, plus ſage & plus modéré que ce Sophiſte, prit le parti d'aller chercher une autre demeure, quoique ce fût en pleine nuit. On prétend que l'empereur Adrien ayant été informé de ce peu d'égard de Polémon pour un Magiſtrat du peuple Romain, n'en fit aucune plainte; & que pour faire oublier cet odieux procédé à Antonin, il eut l'attention de déclarer, dans ſon teſtament, que c'étoit Polémon qui lui avoit donné le conſeil de l'adopter. Mais cette précaution étoit inutile: Antonin, le plus vertueux de tous les Princes, ne connoiſſoit pas la vengeance: il le fit bien voir par l'accueil qu'il fit à Polémon, lorſque ce Rhéteur vint à Rome le complimenter ſur ſon avènement à l'Empire: il ordonna qu'on lui préparât un appartement, en ajoûtant qu'il ne vouloit pas que perſonne l'en délogeât. Un comédien ſe plaignant à ce Prince que Polémon l'eût chaſſé du théatre en plein jour, l'Empereur lui répondit, *il m'a bien chaſſé de ſa maiſon en pleine nuit, & je n'en ai pas porté de plainte.* *Philoſt. p. 531.* *Id. p. 532.* *Id. p. 534.*

Ce fut pour faire connoiſſance avec ce célèbre Rhéteur qu'Hérode vint à Smyrne. Hérode étoit déjà élevé en dignité, & l'Empereur lui avoit accordé la Préſidence des villes d'Aſie: il alla rendre viſite à Polémon, & après l'avoir embraſſé & traité de père, il lui demanda quand il auroit le plaiſir de l'entendre. Ce Sophiſte étoit ſi capricieux & ſi vain, qu'Hérode ne doutoit pas qu'il ne ſe fît beaucoup prier; mais il fut agréablement ſurpris quand Polémon lui répondit, *dès aujourd'hui ſi vous voulez.* En effet il parla ſur le champ d'une façon ſi *Id. p. 536.*

brillante, & en même temps ſi ſolide, qu'Hérode en fut extraordinairement ſurpris. Le ſujet du diſcours, qui n'étoit pas préparé, dut faire grand plaiſir à ſon auditeur; c'étoit un panégyrique d'Hérode, & une louange magnifique de tout ce qu'il avoit fait de grand. Hérode, dans une de ſes lettres, parle de la manière de déclamer de Polémon, & il rapporte qu'il s'agitoit avec violence, qu'il frappoit du pied & ſortoit quelquefois de ſa chaire. Il l'avoit entendu trois fois: il ne ſe propoſa que de le juger la première fois; la ſeconde il conçut pour lui une très-grande amitié, & la troiſième fois il ſe déclara ſon admirateur. Il fut ſi content de ces trois diſcours, qu'il crut devoir lui envoyer un préſent, qui eſt évalué à vingt-cinq talens. Polémon ne voulut pas l'accepter: Hérode ne ſavoit pas trop à quoi attribuer ce refus; mais ayant appris que Polémon avoit dédaigné cette ſomme, comme n'étant pas digne de lui, il y ajoûta cent mille dragmes, que Polémon pour lors ne refuſa point.

Philoſt. p. 537.

Id. p. 538.

15 myriades de dragmes. *V. Olearius.*

Hérode avoit déjà une très-grande réputation d'éloquence: on auroit ſouhaité, à Smyrne, qu'il eût voulu entrer en lice avec Polémon; mais il ne jugea point à propos de ſe commettre: pour n'y être pas obligé en quelque ſorte, il ſortit promptement de Smyrne, plein d'admiration pour Polémon, dont il fit publiquement les plus grands éloges. Un jour qu'après avoir prononcé un diſcours à Athènes ſur les trophées de la guerre du Péloponnèſe, il recevoit des complimens, il dit à ceux qui le félicitoient ſur ſon éloquence, *liſez ce que Polemon a écrit ſur ce ſujet, & vous verrez quel homme c'eſt que Polémon.* Une autre fois tous ceux qui aſſiſtoient aux jeux Olympiques s'écriant *qu'Hérode étoit un autre Démoſthène*, il répondit, *vous voulez dire ſans doute que je ſuis un autre Polémon.* On lui demandoit un jour quels avoient été ſes maîtres; il répondit *c'eſt Polémon, depuis que j'ai commencé d'avoir quelque connoiſſance.* N'oublions pas un trait de la vanité de Polémon: le roi du Boſphore étant venu à Smyrne, & ayant demandé ſouvent à voir Polémon, ne put l'obtenir qu'en l'allant trouver chez lui & en lui apportant dix talens.

Tillem. t. II, Adrien, art. 2.

Il n'eſt pas étonnant qu'un homme auſſi vain que Polémon conçût

conçût de la jalouſie contre ceux qui lui diſputoient le premier rang dans l'art de parler. Le célèbre Favorin avoit ſes partiſans, qui le préféroient à tous les autres Rhéteurs: les Éphéſiens vantoient Favorin, Smyrne étoit pour Polémon. Cette rivalité, qui avoit commencé en Ionie, s'accrut à Rome par les louanges que les Grands donnèrent à Favorin: les deux concurrens s'animèrent l'un contre l'autre avec une chaleur qui les fit blâmer tous deux. *Philoſt. p. 490.* *Id. p. 491.*

Hérode, malgré l'admiration qu'il avoit pour Polémon, eut l'adreſſe de plaire à Favorin, qu'il regardoit auſſi comme ſon maître; & ce Sophiſte l'aima tellement qu'il lui légua, par ſon teſtament, ſa bibliothèque & une maiſon qu'il avoit à Rome.

C'eſt ce Favorin qui ayant un jour été mal-à-propos cenſuré par l'empereur Adrien, comme employant une expreſſion qui n'étoit pas aſſez latine, lui céda ſans diſputer, quoiqu'il pût ſe défendre; & il répondit en riant à ceux qui s'en étonnoient, *eſt-ce que vous ne voulez pas que je croie qu'un homme qui a trente légions eſt le plus habile homme du monde!* L'empereur Adrien, qui l'avoit fort aimé, ſe dégoûta de lui, & lui procura bien des deſagrémens; ce qui ayant été ſû à Athènes, le peuple, & ſur-tout les Magiſtrats, coururent abattre une ſtatue qu'ils lui avoient dreſſée. Favorin, ſans en être ému, ſe contenta de dire, *Socrate eût bien voulu en être quitte à ſi bon marché.* Il ſe vantoit de trois choſes ſingulières, de parler bien grec quoiqu'il fût d'Arles, dans les Gaules; d'avoir été accuſé d'adultère quoiqu'il fût eunuque; & enfin d'avoir eu des diſputes avec l'Empereur & d'en être ſorti ſans aucun danger. Aulugelle nous a conſervé quelques diſſertations de Favorin: il y en a une pour prouver que les femmes devroient allaiter leurs enfans; une autre ſur le devoir des Juges; une contre l'aſtrologie judiciaire; une comparaiſon d'un endroit de Pindare & de Virgile, au ſujet d'une deſcription du mont Etna, toute à l'avantage du poëte Grec. Il aimoit à s'exercer ſur des ſujets bizarres, pour faire briller ſon éloquence: il avoit fait l'éloge de Therſite & celui de la fièvre-quarte, dans leſquelles il y avoit, dit-on, des choſes fort agréables; *Lepida ſanè multa & non facilia inventu* *Tillem. art. 19; Adrien.* *Spart. in Adriano.* *Philoſt. pag. 489, n.° 8.* *L. XII, c. 1.* *L. XIV, c. 1, & 2.* *Lib. XVII, c. 10.* *C. 12.*

in utramque cauſam dixit: ce ſont les termes d'Aulugelle, dans
L. XVIII, c. 1. lequel on peut voir un entretien de Favorin avec un Stoïcien & un Péripatéticien, ſur le bonheur & la vertu. Quoiqu'il fût très-exercé dans la langue grecque, il avoit fait une étude par-
C. 7. ticulière de la langue latine, juſqu'à en donner des leçons aux plus fameux Grammairiens de Rome. Il avoit auſſi étudié les
L. XX, c. 1. loix Romaines, & on peut lire, dans Aulugelle, des remarques critiques qu'il avoit faites ſur les loix des douze tables.

Philoſt. p. 544. Secundus, ſophiſte d'Athènes, fut auſſi un des maîtres d'Hérode: leur amitié fut interrompue par quelques mouvemens de jalouſie: la mort de Secundus rendit à Hérode ſes premiers ſentimens; il oublia les diſputes qu'ils avoient eues, il le pleura & fit ſon oraiſon funèbre. Calviſius Taurus, très-célèbre philoſophe, enſeigna la philoſophie Platonicienne à Hérode. Il eſt beaucoup parlé de ce Philoſophe dans Aulugelle, qui avoit été
L. I, c. 26. lié avec lui: il rapporte une converſation qu'ils eurent enſemble ſur la colère: ce Philoſophe expliqua comment le Sage devoit ſe conduire dans les ſujets de mécontentement qui pouvoient lui ſurvenir. C'étoit à Athènes que Taurus faiſoit ſa réſidence,
L. II, c. 2. & il s'étoit acquis une ſi grande réputation, que les gens les plus illuſtres, qui paſſoient par la Grèce, ne manquoient pas de lui aller rendre viſite. Il donnoit à manger, & les jeunes gens qu'il
L. VI, c. 13. invitoit préparoient des queſtions ſubtiles, ſur leſquelles on diſputoit dès que le repas étoit fini: *eratque initium loquendi*
L. XVII, c. 8. *edundi finis,* dit Aulugelle: juſque-là on gardoit le ſilence. Il pratiquoit la plus grande ſobriété; le repas conſiſtoit en un plat de lentilles & de citrouilles.

Philoſt. n.° 14. Outre ces maîtres d'éloquence & de philoſophie, Hérode en eut encore d'autres: Théagène de Cnide & Munatius de Tralles, peu connus d'ailleurs, furent ſes maîtres de critique; c'eſt ainſi que Philoſtrate les appelle.

Élevé par ces maîtres, Hérode, qui ſe livroit tout entier au travail, acquit bien-tôt une très-grande célébrité. Étant encore fort jeune, il fut député à l'empereur Adrien, qui étoit pour lors en Pannonie; il le harangua: on ignore quel étoit le ſujet de ſa députation; mais on ſait que le jeune orateur, étonné ſans

doute par la préſence de l'Empereur, reſta court; ce qui lui cauſa tant de chagrin, qu'il fut ſur le point de s'aller jeter dans le Danube.

Étant revenu dans ſa patrie, il fit des leçons publiques d'éloquence: il paſſoit une partie de l'année à Marathon: toute la jeuneſſe ſe rendoit chez lui. On rapporte qu'Alexandre, fameux ſophiſte, qui fut ſurnommé le *Platon croté*, étant venu à Athènes pour y donner des preuves de ſa ſupériorité en fait d'éloquence, & n'y trouvant pas les jeunes gens, parce qu'ils étoient à Marathon chez Hérode, lui écrivit pour le prier de les renvoyer à Athènes. Hérode lui répondit qu'il viendroit lui-même à leur tête le trouver un jour marqué, & qu'il pouvoit l'attendre dans le Céramique. Cette eſpèce de défi ſe répandit dans Athènes; il y eut un grand concours: il étoit déjà tard & il ne paroiſſoit pas qu'Hérode dût venir; on s'imagina qu'il avoit voulu tromper Alexandre. Celui-ci voyant le peuple ennuyé d'attendre, fit un diſcours qui fut très-applaudi: il en avoit commencé un ſecond, où il prouvoit que les Scythes faiſoient beaucoup mieux de mener une vie errante que d'habiter dans des villes, lorſqu'Hérode arriva avec ſa compagnie. Alexandre interrompit ſon diſcours pour offrir à Hérode ou de le continuer, ou de parler ſur tel ſujet qu'il jugeroit à propos. Hérode s'apercevant que la queſtion ſur les Scythes plaiſoit beaucoup à l'aſſemblée, fit ſigne à Alexandre de continuer: celui-ci ne demandoit pas mieux; il fut applaudi. Hérode entreprit auſſi de parler devant ce Rhéteur; il prit un ſujet tiré de l'hiſtoire Grecque, ſelon l'uſage des Sophiſtes de ce temps-là, comme on peut le juger par les ouvrages d'Ariſtide, & par ce qui nous eſt reſté de Polémon & d'Himerius. La matière du diſcours d'Hérode étoit ſur le deſeſpoir des Athéniens, vaincus en Sicile, qui demandoient la mort comme une grace. Alexandre fut ſurpris de l'éloquence d'Hérode; il avoua qu'il n'y avoit point de Rhéteur qui pût lui être comparé; & Hérode fut ſi content des louanges d'un orateur qui avoit lui-même beaucoup de réputation, qu'il lui fit de riches préſens: c'étoient, ſelon Philoſtrate, dix bêtes de charge, dix chevaux, dix échanſons, dix

Philoſt. pages 570 & 571.

Id. p. 572.

ſecrétaires, vingt talens d'or, beaucoup d'argent & deux eſclaves étrangers, dont le jargon, demi-grec & demi-barbare, avoit beaucoup amuſé Alexandre.

Il ſe forma de très-habiles Rhéteurs à l'école d'Hérode; leur nom, peu connu aujourd'hui, fut très-célèbre dans leur ſiècle: les principaux furent Adrien de Tyr, Chreſtus de Byzance, Pauſanias de Céſarée, Ptolémée de Naucratis, Rufus de Périnthe, Sceptus & Amphiclès.

Philoſt. p. 585. Adrien de Tyr s'attacha dès ſa plus tendre jeuneſſe à Hérode, auquel il ſuccéda dans la chaire d'Athènes: il étoit auſſi dans l'uſage de parler ſans préparation; mais quoiqu'il crût *Id. p. 586.* égaler les autres Rhéteurs, il convenoit qu'Hérode étoit fort ſupérieur à lui. Il fit le panégyrique de ſon maître, après qu'il fut mort, & il tira des larmes de ſes auditeurs. On a encore quelques extraits des ouvrages de ce Rhéteur, qu'Allatius nous a conſervés. Raphaël de Volterre, Sylburge, Gérard Voſſius *Fabricii, bib. Græca, lib. IV, cap. 30, t. IV, p. 409, t. III, p. 467.* & M. Fabricius, ſoûtiennent que le Pauſanias, diſciple d'Hérode, eſt le même que celui qui a fait la deſcription de la Grèce.

Voyez Tillem. art. 33, vie de M. Aurèle. Quoi qu'il en ſoit de cette queſtion, qui n'eſt pas ſans difficulté, & ſur laquelle les Savans ſont partagés, Pauſanias & Adrien furent admis par leur maître à l'auditoire de la clepſydre: voici ce que c'étoit. Il choiſiſſoit parmi ſes auditeurs dix de ceux dont il étoit le plus content, & après la leçon ordinaire, il les emmenoit avec lui, & il leur en donnoit une particulière qui duroit le temps d'une clepſydre. On ſait que c'étoit un vaſe percé, rempli d'eau, dont l'écoulement ſervoit à marquer la durée du temps. La clepſydre dont Hérode ſe ſervoit, lui en laiſſoit aſſez pour pouvoir réciter juſqu'à cent vers; après cette ſeconde leçon, Hérode donnoit à manger à ſes diſciples, & il pratiquoit le conſeil qu'il leur donnoit, de s'occuper même à table de diſcours ſérieux.

Aulugelle fut auſſi un des diſciples d'Hérode, & il nous apprend divers traits de ſa vie dans ſes *nuits Attiques.* Il rap- *L. II, c. 2.* porte qu'étant à Athènes avec pluſieurs Romains, qui étoient allés dans cette ville pour y cultiver leur eſprit, Hérode les

envoyoit prier de venir à ſes maiſons de campagne, près de la ville. Il en avoit une entr'autres à Céphiſe qui devoit être un lieu délicieux; c'étoit un endroit éloigné de cinq ou ſix milles d'Athènes, dont Strabon & Pline font mention, & qui, ſuivant M. Spon, retient encore ſon ancien nom. Il y avoit de grands bois où l'on étoit à l'abri des rayons du Soleil, de longues galleries, beaucoup d'eaux & des bains très-propres. Un jour qu'Aulugelle y alla, il y avoit un jeune homme qui ſe diſoit Stoïcien, & qui, à force de parler, fatiguoit toute la compagnie. Il commença dès le repas; & après s'être étendu ſur ce qui regardoit la Philoſophie, il inſinuoit que perſonne ne pouvoit lui être comparé, que tous les Romains n'étoient que des ignorans, que lui ſeul pouvoit réſoudre les ſyllogiſmes captieux; que perſonne ne poſſédoit auſſi-bien que lui la morale, la connoiſſance de l'eſprit humain, l'origine des vertus & des maladies de l'ame. Il prétendoit que les douleurs & les dangers qui menaçoient de la mort, ne pouvoient pas troubler ſon bonheur; & que, quelque accident qui arrivât à un vrai Stoïcien, la tranquillité de ſon ame étoit inaltérable, qu'on ne devoit pas même s'apercevoir d'aucun changement ſur ſon viſage. Après qu'il eut long-temps ennuyé la compagnie par ces exagérations & par ſa vanité, Hérode prit la parole, & dit en grec à ce jeune homme: *Permettez-nous, ô le plus grand des Philoſophes, de vous répondre par Épictète même, puiſque vous ne nous en croyez pas capables.* Alors il fit apporter le ſecond livre des diſſertations d'Arrien ſur Épictète; il en lut le chapitre 19, dans lequel Épictète attaque vivement ces jeunes Stoïciens, qui ne s'amuſant que de queſtions inutiles, étoient peu occupés d'être gens de bien. Il n'en fallut pas davantage pour confondre ce jeune étourdi, parce qu'il ſembloit que cette leçon d'Épictète avoit été faite préciſément pour lui.

Cellar. t. I, p. 1153. Spon, t. II, p. 349.

Aulugelle nous a conſervé un autre trait d'Hérode, dont il fut témoin. Il rapporte qu'un homme, vêtu d'un manteau, ſe préſenta devant eux avec une barbe qui lui deſcendoit juſqu'à la moitié du corps; cet inconnu leur demanda de quoi avoir du pain, Hérode voulut ſavoir qui il étoit: le mendiant

L. IX, c. 2.

répondit d'un ton grondeur qu'*il étoit Philoſophe, & qu'il s'étonnoit de la queſtion, puiſque cela ſautoit aux yeux. Je vois bien,* repliqua Hérode, *la barbe & le manteau, mais je ne vois pas encore le Philoſophe ; prouvez-nous que vous l'êtes.* Quelqu'un de la compagnie dit que c'étoit un homme qui étoit dans l'habitude de mendier & d'inſulter ceux qui lui refuſoient. Alors Hérode dit : *Donnons-lui parce que nous ſommes des hommes, quoique peut-être il ne le ſoit pas : tanquam homines non tanquam homini,* & il lui fit donner aſſez d'argent pour avoir du pain pendant un mois, en ſe plaignant de ce qu'on oſoit ainſi profaner le beau nom de Philoſophe.

L. XIX, c. 12. Nous voyons encore dans Aulugelle l'extrait d'une harangue qu'Hérode fit ſur la néceſſité des paſſions, ſans leſquelles la vie languiroit ; il croyoit qu'elles étoient utiles, lorſqu'on les contenoit dans des bornes raiſonnables : il vouloit réfuter le dogme de l'apathie des Stoïciens, & répondre à un Philoſophe de cette ſecte, qui lui avoit fait des reproches d'avoir témoigné trop de douleur de la mort d'un enfant qu'il aimoit.

Hérode étoit non ſeulement célèbre dans la Grèce, mais il *Philoſt. p. 567.* avoit auſſi une grande réputation à Rome, où il avoit exercé avec beaucoup de ſuccès le talent de faire des harangues ſur le champ. L'empereur Tite-Antonin, le regardant comme l'homme le plus éloquent de ſon ſiècle, le nomma maître *Capitol. p. 23 & p. 35.* d'éloquence de Marc-Aurèle & de Lucius Verus, ſes deux fils adoptifs, qui dans la ſuite furent tous deux Empereurs en même temps.

L'honneur qu'il eut de contribuer à l'éducation de ces deux Princes, le conduiſit à la plus haute fortune ; il fut Conſul *Pagi* an. 143, l'an de J. C. 143, avec C. Bellicius Torquatus. Ce fut appa- *Tillemont, vie de Tite Antonin, art. 9.* remment après ſon Conſulat qu'il fut nommé Préfet, pour régler l'état des villes libres de l'Aſie, & préſident des Panellènes & des Panathénées, où il fut couronné. Il en voulut témoigner ſa reconnoiſſance aux Athéniens, par la conſtruction d'un magnifique ſtade de marbre blanc, qui fut achevé en *Philoſt. n.° 5.* quatre ans. Philoſtrate aſſure qu'il n'y en avoit point de com- *Pauſan. l. 1, c. 20.* parable ; Pauſanias en parle en ces termes : *Je finirai cet article*

par un monument qui cauſe de la ſurpriſe & de l'admiration, je veux dire ce ſtade de marbre blanc, dont je ne puis mieux faire comprendre la grandeur, qu'en diſant qu'il commence à la colline qui eſt au deſſus de l'Iliſſus, & qu'il vient aboutir droit à la rivière, en forme de demi-lune, par un double mur d'un & d'autre côté; Hérode Atticus, qui a fait conſtruire ce magnifique ſtade, épuiſa preſque toute une carrière du mont Pentelique. Il donna dans ce même ſtade aux Athéniens un ſpectacle nouveau: on y vit un vaiſſeau très-agréablement équipé, qui couroit ſans être tiré par des chevaux; c'étoient des machines ſoûterraines qui le faiſoient agir. On voit encore les reſtes de ce fameux ſtade. M. Leroi, dans le bel ouvrage qu'il vient de nous donner, en a décrit la longueur, qui eſt de cinq cents quatre-vingt-onze pieds depuis l'entrée juſqu'au bas des gradins du fond. *Philoſt. n.° 52.* *P. 36 & 37.*

Hérode fit faire auſſi à Athènes un théatre magnifique, auquel il donna le nom de *Régille*, en l'honneur de ſa femme. On prétend que, dans tout l'empire Romain, rien n'égaloit la beauté de ce ſtade & de ce théatre.

Il répara auſſi l'*Odeum (a)*, & y ajoûta de nouveaux ornemens: non content de donner des preuves de ſa magnificence dans Athènes, il fit conſtruire à Corinthe un très-beau théatre; mais cependant beaucoup au deſſous de celui d'Athènes. Pauſanias entre dans le détail des ornemens dont Hérode embellit le temple de Neptune à Corinthe: *Il eſt*, dit-il, *enrichi de diverſes offrandes qu'Hérode Atticus y a conſacrées de nos jours, vous voyez entre autres choſes quatre chevaux qui ſont dorés, à la réſerve de la corne qui eſt d'ivoire; & auprès de ces chevaux, deux tritons qui ſont auſſi dorés juſqu'à la moitié du corps, le reſte eſt d'ivoire. Amphitrite & Neptune ſont debout ſur un char; le jeune Polémon eſt auſſi debout ſur un dauphin; l'enfant & le dauphin ſont d'or & d'ivoire: la baſe qui ſoûtient le char d'Amphitrite eſt ornée de quatre bas-reliefs; ſur le premier, l'ouvrier a* *Pauſan. l. VII, c. 40.* *L. II, c. 1.*

(a) Voy. ſur l'*Odeum*, le XXIII.e tome des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, *Hiſt. p. 195*, M. l'abbé Belley y fait l'hiſtoire de ce monument. On en trouve auſſi une deſcription dans l'ouvrage de M. Leroi, qui a fait graver ce qui en reſte encore.

représenté la mer & la jeune Vénus qui s'élève au dessus des flots, accompagnée d'une troupe de Néréides; sur le second bas relief, on voit les enfans de Tyndare, qui tiennent là leur rang comme des divinités favorables aux vaisseaux & aux gens de mer; le troisième est une image de la mer quand elle est calme: un monstre marin, moitié cheval, moitié baleine, fend superbement les flots; enfin le quatrième représente Ino & Bellerophon avec le cheval Pégase.

N.° 5. Philostrate a détaillé les autres ouvrages publics qu'Hérode a fait faire. Il parle des statues de l'isthme, du colosse de l'isthme & d'Amphitrite, du dauphin de Mélicerte: il nous apprend qu'il consacra en l'honneur d'Apollon un stade à Delphes; qu'il fit faire des bains très-salutaires pour les Thessaliens & pour les Grecs qui habitoient près le golfe de Mélie; qu'il adoucit les eaux de Canuse; enfin qu'il fit des établissemens très-avantageux pour l'Eubée, pour le Péloponnèse, pour la Béotie & pour d'autres pays.

V. aussi Pausan. l. VI, c. 21, & l. X, c. 32.

Philost. n.° 6. Sa grande ambition auroit été de couper l'isthme de Corinthe pour joindre la mer Ionienne à la mer Égée, afin qu'on pût passer de l'une à l'autre sans faire le tour du Péloponnèse, & sans être exposé aux tempêtes fréquentes dans cette mer. Plusieurs Princes très-puissans avoient eu ce projet, le roi Demetrius, Jules César & Néron. Ce dernier avoit commencé ce travail; & pour encourager les travailleurs, il avoit porté lui-même la terre. En deux mois & demi, grand nombre d'ouvriers n'avoient avancé l'ouvrage que de quatre stades; on le discontinua, par la crainte que l'on eut que la mer Ionienne ne submergeât le pays. Toutes les tentatives qu'on avoit faites à ce sujet, n'ayant eu aucun succès, Hérode ne perdit cependant pas l'espérance de pouvoir mieux réussir dans ce projet; mais il falloit une permission de l'Empereur, & il n'osa la demander, de peur d'être accusé de folie, en voulant exécuter une entreprise où les plus grands Princes avoient échoué. C'est de Ctésidème que Philostrate apprit cette anecdote, & Hérode lui-même en avoit fait part à Ctésidème.

Plin. l. IV, c. 4, t. I, pag. 191.

Tillem. art. 26, Néron.

Les Grecs témoignèrent plusieurs fois leur reconnoissance pour

pour Hérode par des monumens publics. Spon nous a donné deux inſcriptions en ſon honneur, l'une de la tribu Antiochide, & l'autre du Sénat & du peuple de Mégare: il eſt nommé dans la première, *grand-prêtre des Empereurs*, ΑΡΧΙΕΡΕΑ ΤΩΝ ΣΕΒΑΣΤΩΝ; on y célèbre ſa bienveillance & ſes bienfaits envers la patrie: il eſt parlé dans la ſeconde, de ſon Conſulat & des ſervices qu'il avoit rendus au Sénat & au peuple de Mégare. Une autre inſcription, qui ſe trouve encore dans Spon, nous apprend que les Thaſiens érigèrent une ſtatue à l'empereur Adrien, ſous le pontificat d'Atticus; d'où l'on peut conclurre que, dans ſa jeuneſſe, il avoit eu le pontificat de l'iſle de Thaſos.

Voyage, t. II, p. 400.

T. II, p. 283.

Il eſt ordinaire qu'un homme, qui fait une grande fortune, ait de puiſſans ennemis. Les plus conſidérables qu'eut Hérode, furent Quintilius Condianus & Quintilius Maximus: c'étoient deux frères connus ſous le nom des *Quintiles*, illuſtres par leur érudition, par leur expérience dans la guerre, & encore plus par leur union & leur amitié; ils étoient unis en tout, même dans le gouvernement des provinces; l'un en étoit Lieutenant, lorſque l'autre en étoit Gouverneur: ils faiſoient des livres enſemble; on a encore quelques fragmens d'ouvrages qu'ils avoient compoſés ſur l'Agriculture. L'empereur Commode, ſous prétexte d'une rébellion à laquelle ils n'avoient jamais penſé, les fit tuer enſemble. Ils avoient été Conſuls l'an de J. C. 151, ſous l'empire de Tite-Antonin; ils gouvernèrent la Grèce vingt ans après, lorſque Marc-Aurèle étoit Empereur, & ce fut-là l'occaſion qui les brouilla avec Hérode. Quelques-uns ont dit que l'origine de cette diviſion venoit de ce que, dans les jeux Pythiques, ils n'avoient pas été d'accord ſur les honneurs que l'on devoit rendre aux habitans de la Troade, que les Quintiles favoriſoient peut-être trop, parce qu'ils étoient de ce pays; mais Philoſtrate donne une raiſon de leur haine, qui paroît plus vrai-ſemblable; il rapporte que lorſque les Quintiles commandoient dans la Grèce, les Athéniens les prièrent de vouloir bien ſe rendre à une de leurs aſſemblées publiques; lorſqu'ils y furent, les Athéniens portèrent leurs plaintes contre

Till. art. 10; Tite-Antonin.

Id. M. Aurèle, art. 14.

Philoſt. n.° 11.

l'adminiſtration d'Hérode, & ils les ſupplièrent d'en informer l'Empereur. Les Quintiles écoutèrent favorablement les Athéniens, & ils inſtruiſirent le Prince de ce qui ſe paſſoit; Hérode s'imagina que c'étoient eux qui animoient le peuple contre lui, & il s'en plaignit hautement.

Philoſt. p. 566.

Il y avoit pour lors à Athènes un Préſident des écoles, que l'on nommoit *Théodote*. Hérode auroit pû ſe flatter de l'avoir dans ſes intérêts: Théodote avoit été ſon diſciple, & c'étoit ſans doute à ſon maître qu'il étoit redevable de la dignité dont il jouiſſoit à Athènes; car l'empereur Marc-Aurèle avoit donné à Hérode la commiſſion de nommer les chefs des écoles philoſophiques *(b)*. Cependant Théodote, ſans être ennemi déclaré d'Hérode, lui rendit ſourdement tous les mauvais offices qu'il put, juſqu'à ſe lier avec ceux qui lui étoient les plus contraires, & à travailler avec eux aux mémoires qu'on envoyoit contre lui. Ceux qui n'aimoient pas Hérode, ſoit qu'il eût abuſé de ſon autorité, ſoit que la jalouſie & la haine aient toûjours perſécuté le mérite, ſe déclarèrent publiquement contre lui, dès qu'ils ſe virent appuyés par les Quintiles. Les chefs de ſes ennemis chez les Athéniens, étoient Démoſtrate, Praxagore & Mamertin. Hérode voulut leur intenter un procès criminel, comme à des ſéditieux qui ſoûlevoient le peuple; ils s'enfuirent ſecrètement d'Athènes, & ils allèrent à la cour de Marc-Aurèle, qui étoit pour lors à Sirmium dans la Pannonie. On croyoit ce Prince mal intentionné pour Hérode, qu'il avoit ſoupçonné d'avoir été conſident de Lucius Verus ſon collègue, dont Marc-Aurèle n'avoit pas eu ſujet d'être content. Il étoit vrai que Lucius Verus étant parti de Rome pour chaſſer le roi Vologèſe, qui faiſoit de grands ravages dans la Syrie, avoit paſſé par Athènes, & qu'il avoit logé chez Hérode, à qui Marc-Aurèle l'avoit recommandé; mais il eſt ſans apparence qu'il lui eût donné de mauvais conſeils. Démoſtrate fut très-bien reçû de Marc-Aurèle. C'étoit un homme adroit, qui trouva le moyen d'engager la fille de l'Empereur,

Till. art. 11, Marc-Aurèle, & art. 6.

(b) Voyez, ſur les émolumens de ces Profeſſeurs, Tillemont, *art. 23* de la vie de Marc-Aurèle.

qui n'étoit qu'un enfant, à ſe jeter aux pieds de Marc-Aurèle, pour le ſupplier de protéger les Athéniens.

Cependant Hérode crut devoir venir en Pannonie, pour répondre aux accuſations de ſes ennemis. Il avoit amené avec lui deux jeunes perſonnes très-belles, qu'il aimoit comme ſes propres filles; elles avoient pour père Alcimédon, un de ſes affranchis, à qui il avoit donné toute ſa confiance; il logeoit avec elles dans une des tours du fauxbourg de Sirmium: une nuit, qu'elles dormoient, le tonnerre tomba ſur la chambre de la tour où étoient couchées ces jeunes filles, & les tua toutes deux. Hérode en fut affligé à un point qu'on crut qu'il en perdroit l'eſprit. Lorſque le jour où ſon affaire ſe devoit traiter devant l'Empereur fut arrivé, il ne dit rien de ce qu'on pouvoit attendre de l'homme le plus éloquent de la Grèce: il s'emporta avec fureur contre l'Empereur, à qui il reprocha de vouloir le perdre pour faire plaiſir à un enfant de trois ans & à une femme; c'eſt ainſi qu'il déſignoit l'imperatrice Fauſtine & ſa fille.

Il y avoit pour lors un préfet du Prétoire, appelé *Rufus Baſſæus*, qui de ſimple payſan s'étoit élevé à la plus haute dignité, après avoir vécu long-temps dans la misère; indigné du procédé d'Hérode, il lui dit que ſon inſolence pourroit bien le faire condamner à la mort: à quoi Hérode répondit, qu'*un homme à ſon âge ne craignoit pas la mort;* après avoir parlé bruſquement, il ſe retira. *Tillemont: Marc-Aurèle, art. 14.*

Marc-Aurèle écouta ſes plaintes ſans paroître ému; & quand Hérode fut hors de ſa préſence, il dit à Démoſtrate: *Vous pouvez expoſer vos raiſons, ſans vous mettre en peine ſi Hérode ne le veut pas.* Il l'écouta avec grande attention, & il ne put s'empêcher de verſer des larmes, lorſque Démoſtrate rapporta les moyens par leſquels il prétendoit qu'Hérode & ſes affranchis opprimoient le peuple.

Soit que Marc-Aurèle crut les affranchis d'Hérode plus coupables que leur maître, ſoit qu'il voulut lui faire grace, il ſe contenta de punir les affranchis; encore les traita-t-il avec beaucoup de clémence: il épargna même Alcimédon, qu'il crut ſuffiſamment puni par la mort de ſes deux filles.

N.° 13. On n'a plus le discours que Démostrate fit contre Hérode: Philostrate avoue qu'il passa pour un chef-d'œuvre.

N.° 12. Quelques-uns ont écrit qu'Hérode avoit été exilé à Orique, ville de l'Épire. Il est bien vrai qu'il a demeuré dans cette ville; mais il y alla, sans y être obligé par des ordres supérieurs. Après le jugement de l'Empereur, il se retira dans l'Attique, vivant quelquefois à Marathon & quelquefois à Céphise, où tous les étrangers illustres & toute la brillante jeunesse d'Athènes se rendoient pour s'instruire. Là, faisant réflexion sur sa disgrace, il voulut éprouver si l'Empereur avoit encore des bontés pour lui: il lui écrivit pour se plaindre de ce qu'il ne recevoit plus de ses lettres, lui qui en avoit quelquefois reçû jusqu'à trois par jour. Marc-Aurèle lui fit une réponse très-honnête: il le traitoit d'ami; il l'assuroit qu'il étoit bien disposé pour lui, & qu'il ne devoit pas imaginer qu'il fût injuste à son égard, si après avoir découvert les prévarications de quelques-uns de ses gens, il les avoit punis; ce qu'il avoit même fait à regret. Il finissoit par lui déclarer qu'il avoit eu dessein d'être initié dans les mystères d'Éleusis, que la guerre l'en avoit empêché; qu'il souhaiteroit de l'être lorsqu'Hérode en seroit Président.

Cette lettre si gracieuse & si consolante, ne fut écrite qu'après la mort de Faustine, vers l'an 175; car l'Empereur y faisoit part à Hérode de la douleur que lui avoit causé la mort de cette Princesse.

Hérode eut un autre sujet de chagrin, qui ne lui fut pas moins sensible que la persécution des Athéniens. Il avoit épousé une femme de la plus grande naissance: il est dit dans l'inscription faite en son honneur, qu'elle descendoit des riches Ænéades, que c'étoit le sang d'Anchise & de Vénus. Elle s'appeloit *Regille;* elle avoit un frère, appelé *Annius Bradua,* qui avoit été Consul l'an de J. C. 160. Il y en a eu un autre du nom de Bradua, qui fut Consul l'an de J. C. 185, avec Maternus, & qui est nommé *M. Atilius Metilius Bradua.* Saumaise *(c)* est persuadé que c'est ce dernier qui étoit frère

V. Pagi an. 160.

Pagi an. 185.

(c) Salmasius, explicatio duarum Inscriptionum, p. 88. Voyez aussi Olearius, sur Philostrate, *n.° 8.*

de Régille; mais cette opinion ne ſe concilie pas aiſément avec l'ordre des temps. Sur cette ſuppoſition, Saumaiſe ne craint pas d'aſſurer que Régille deſcendoit de Regulus, ce célèbre Conſul, qui ſe dévoua pour la patrie: il ſe fonde ſur ce qu'il s'appeloit Attilius, ainſi que Bradua, frère de Régille; & il croit qu'on aura fait Regilla de Regulus, de même que de Druſus Druſilla, d'Oreſte Oreſtilla. Quoi qu'il en ſoit de cette conjecture, il eſt conſtant que Régille étoit de la plus illuſtre extraction. Hérode eut le malheur de la perdre à la fleur de ſon âge, & ſa mort donna occaſion à une étrange calomnie. Les ennemis d'Hérode répandirent le bruit, que s'étant fâché contre Régille pour un ſujet aſſez léger, lorſqu'elle étoit groſſe de huit mois, il avoit ordonné à ſon affranchi Alcimédon de la battre; & que l'ayant frappée ſur le ventre, elle étoit accouchée & morte ſur le champ. Bradua, frère de Régille, le même qui avoit été Conſul, entreprit de venger juridiquement ſa ſœur, qu'il crut, ſur la foi des ennemis d'Hérode, avoir été effectivement aſſaſſinée par les ordres de ſon mari; il lui intenta une action criminelle, qui fut portée en plein Sénat. Bradua parla lui-même contre ſon beau-frère: il parut plus occupé de faire valoir la grandeur de ſa maiſon, que de prouver ſon accuſation; auſſi fut-il décidé qu'elle étoit téméraire, & Hérode fut renvoyé abſous. *Philoſt. n.° 8.*

Ceux qui ſavent juſqu'où peut aller la malignité des envieux & des méchans contre les hommes célèbres, ne ſeront pas ſurpris qu'Hérode ait été ainſi calomnié. Sa vie nous offre encore d'autres traits de l'iniquité de ſes ennemis: ils ont prétendu que, lorſque Tite-Antonin, qui depuis fut Empereur, commandoit en Aſie, Hérode avoit voulu l'aſſaſſiner ſur le mont Ida; ce que Philoſtrate n'a pas dédaigné de réfuter par un argument négatif, tiré de la déclamation de Démoſtrate contre Hérode, dans laquelle ce ſophiſte invective violemment contre Hérode, l'accuſe de pluſieurs choſes que l'on peut aiſément juſtifier, & omet ce crime capital.

Hérode témoigna la plus grande douleur à la mort de ſa femme; il donna des marques de la plus profonde triſteſſe,

Lucien. dont le philoſophe Demonax ne put s'empêcher de plaiſanter.
V. Saumaiſe, p. 89. dedic. ſtatuæ Regillæ. Ce fut auſſi à cette occaſion ſans doute, que le philoſophe Peregrinus invectiva contre Hérode, pour lequel ce Cynique
Philoſt. n.° 13. avoit la plus grande averſion.

Saumaiſe, p. 100. Il auroit pû être Conſul une ſeconde fois; mais le chagrin de la perte de ſa femme lui ôta le deſir des honneurs. Il voulut immortaliſer ſa douleur & la mémoire de Régille par une eſpèce d'apothéoſe: il lui érigea une ſtatue avec une inſcription qui ſubſiſte encore, & dont nous parlerons plus bas. Ils avoient
Philoſt. n.° 9. été mariés à Marathon; ils eurent, ſelon Philoſtrate, deux filles & un fils. L'inſcription faite en l'honneur de Régille, ſuppoſe
Saumaiſe, p. 97. que leurs enfans furent au nombre de quatre; ce que Saumaiſe concilie, en prétendant que l'auteur de l'inſcription a mis au nombre de leurs enfans celui qui périt dans la fauſſe couche qui fit mourir ſa mère.

Hérode eut le chagrin de voir mourir ſes deux filles, dont l'une s'appeloit *Panathénaïs,* & l'autre *Elpinice.* Les Athéniens qui s'étoient réconciliés ſincèrement avec lui, lui donnèrent des preuves d'une eſtime particulière; à la mort de Panathénaïs, ils permirent qu'elle fût enterrée dans Athènes; ce qui étoit une grace très-ſingulière: car nous apprenons par une lettre
Epiſt. 12, lib. IV. de Servius Sulpicius à Cicéron, qu'en vain il demanda aux Athéniens que l'on rendît dans Athènes les derniers devoirs au corps du conſulaire Marcellus, qui avoit été tué ſi indignement par Magius: *Ab Athenienſibus locum ſepulturæ intra urbem ut darent impetrare non potui, quòd religione ſe impediri dicerent.* Les Athéniens firent encore plus pour Hérode; ils retranchèrent de l'année le jour où Panathénaïs étoit morte.

Le fils d'Hérode & de Régille s'appeloit *Atticus,* ainſi que ſon père. Philoſtrate en fait un étrange portrait; il aſſure qu'il étoit né preſque ſtupide, & qu'il avoit ſi peu de mémoire, qu'il ne pouvoit pas retenir les lettres de l'alphabet; ce qui fit naître à Hérode l'idée de faire élever avec ſon fils vingt-quatre jeunes gens de ſon âge, à chacun deſquels il donna pour nom une des lettres de l'alphabet; moyennant quoi il apprit ſes lettres. Il ajoûte que le jeune Atticus étant devenu grand,

s'adonna au vin & à la débauche, de ſorte qu'il fut ſi odieux à ſon père, qu'il le deshérita, ne lui laiſſant que les biens de Régille ſa mère.

Mais l'inſcription en l'honneur de Régille juge bien différemment d'Atticus: on y lit que l'Empereur l'honora du titre de Sénateur; que perſonne n'étoit plus éloquent que lui; qu'il étoit nommé à Athènes *la langue d'Hérode.* Il eſt difficile de concevoir qu'un homme qui auroit approché de la ſtupidité, & dont les mœurs auroient été très-débordées, eût été ainſi loué: auſſi Saumaiſe, en faiſant réflexion ſur cette contrariété de récits, déclare que l'auteur de l'inſcription mérite plus de foi que cent Philoſtrates. *Page 118.*

Hérode paſſa la fin de ſa vie à Marathon, où il mourut de conſomption, à l'âge de ſoixante-ſeize ans. Il avoit ordonné à ſes affranchis de l'enterrer dans le lieu où il étoit mort; mais la nouvelle de ſon trépas étant venue à Athènes, les Athéniens envoyèrent chercher ſon corps; le lit mortuaire étoit précédé de toute la jeuneſſe de la ville, qui chantoit ſes louanges en pleurant & en témoignant les plus grands regrets d'avoir perdu un ſi bon père: on lui rendit les derniers devoirs dans le Panathénaïque, & on lui fit cette épitaphe: *Ici gît Hérode, fils d'Atticus, né à Marathon, dont la réputation s'étend par tout le monde.* *Philoſt. n.° 15.*

Adrien de Tyr fit ſon oraiſon funèbre, comme on l'a déjà obſervé, & elle fit couler les larmes de tous les auditeurs.

Il n'eſt pas ſurprenant qu'un homme ſi célèbre & ſi bienfaiſant fût ſincèrement regreté: les Athéniens trouvoient en lui un protecteur, qui ſe faiſoit un plaiſir de cultiver dans leurs enfans les talens qu'il y découvroit. Non ſeulement il n'épargnoit aucun ſoin pour les perfectionner, mais auſſi ſes richeſſes étoient à leur uſage: jamais perſonne ne fut plus généreux; il diſoit qu'un riche devoit donner aux pauvres pour les tirer de l'indigence, & aux autres pour les empêcher d'y tomber. *Id. n.° 15.*

Jamais il n'y eut de meilleur maître; peut-être même peut-on lui reprocher d'avoir pouſſé trop loin la bonté pour ſes affranchis, qui le gouvernoient quelquefois. Outre Alcimédon, de *Id. n.° 19.*

qui nous avons déjà parlé, il en eut plusieurs autres, & trois sur-tout, qu'il aima autant que Cicéron avoit aimé Tiron; on les nommoit Achille, Pollux & Memnon. Il eut le chagrin de les voir mourir; il les pleura comme s'ils eussent été ses meilleurs amis: il est vrai qu'ils méritoient de l'être par leur probité & par l'amour qu'ils avoient pour les sciences. Il leur donna des preuves publiques de son attachement après leur mort; il leur érigea des statues, & y fit graver des imprécations contre ceux qui oseroient y toucher. Les Quintiles, qui étoient ses ennemis déclarés, lui firent un crime de ces honneurs rendus à de jeunes gens.

Il jouit toute sa vie de la réputation du plus éloquent homme de son siècle. Rufus de Périnthe, célèbre Rhéteur, l'appeloit la langue des Grecs & le roi de la parole. On le comparoit aux plus fameux Orateurs de l'ancienne Grèce. Aulugelle en parle toûjours avec la plus grande estime: *Herodes Atticus, vir & Græcâ facundiâ & consulari honore præditus .... Herodem Atticum Consularem virum Athenis differentem audivi Græcâ oratione, in qua ferè omnis memoriæ nostræ universos gravitate atque copiâ & elegantiâ vocum longe præstitit.*

Philost. p. 598.

L. I, c. 2.

Son style étoit plus doux que fort; il étoit très-figuré, clair, varié & rempli de maximes qui prouvoient qu'il étoit aussi Philosophe qu'Orateur. On prétend que des anciens Orateurs, celui qu'il prit pour modèle fut Critias. On ne peut pas se livrer à l'étude avec plus d'ardeur; il étudioit dès qu'il ne dormoit point, & même pendant ses repas.

Philost. n.° 13.

Il avoit laissé des dissertations λέξεις, des éphémérides, qui prouvoient, dit Suidas, la grandeur de son esprit & la sublimité de son ame.

Suidas.

Il nous reste encore une déclamation sous son nom, qui a pour titre, Περὶ Πολιτείας. L'auteur conseille aux Thébains de s'allier avec les Péloponnésiens & les Macédoniens contre Archelaüs, roi de Macédoine. Cette harangue a été donnée en grec par Alde Manuce, & traduite par Canterus. On la trouve en grec & en latin à la fin des harangues politiques Grecques, que Gruter a fait imprimer à Hanau en 1609. M. de Tillemont

Fabricius, bib. Græc. lib. IV, c. 30. t. IV, p. 373.

ne

ne la connoiſſoit pas, puiſqu'il dit : *je ne crois pas qu'il nous reſte rien aujourd'hui d'Hérode.* Peut-être la croyoit-il ſuppoſée; ce que le ſilence de Philoſtrate & de Suidas pourroit autoriſer: ce qui eſt conſtant, c'eſt que cette déclamation eſt très-peu de choſe, & ne répond pas à l'idée que les Anciens nous donnent de l'éloquence d'Hérode. *Hiſt. des Emp. t. II, p. 317.*

Il nous reſte préſentement à parler des deux fameuſes inſcriptions d'Hérode & de Régille, découvertes il y a cent cinquante ans. On trouva, au commencement du ſiècle paſſé, dans la voie Appienne, à trois mille à peu près de Rome, une inſcription qui portoit le nom d'Hérode. Caſaubon ſoupçonna que c'étoit ou Hérode le Grand ou Hérode le Tétrarque, qui étoit auteur de ce monument. Saumaiſe regarda cette conjecture comme très-frivole, & il ſoûtint qu'elle étoit pluſtôt d'Hérode Atticus. En effet, il n'étoit guère vrai-ſemblable que des rois Juifs vinſſent ériger à la porte de Rome une inſcription peu convenable à des Princes qui faiſoient profeſſion d'une religion incompatible avec les divinités Payennes, qui y ſont invoquées. *Salmaſ. not. in Jul. Capitol. Anton. p. 77.*

Hérode y conſacre une étendue de terre, qu'il appelle *Triope*, à Minerve & à la déeſſe Upis, qui étoit un des noms de Néméſis; il les prie de venir honorer de leur préſence cet endroit qui eſt ſous leur protection; il fait des imprécations contre ceux qui oſeront y toucher. Dix ans après, on trouva dans le même endroit une autre inſcription en l'honneur de Regilla: pour lors l'opinion de Saumaiſe devint une certitude. Cette inſcription fut apportée à Paris par le célèbre P. Sirmond, qui eut depuis de ſi vives conteſtations avec Saumaiſe; elle eſt encore plus curieuſe que la première, que Saumaiſe regardoit comme le plus beau monument qui ſoit dans la riche collection de Gruter. *Salmaſ. p. 85 & 86.* *P. 6.*

Cette ſeconde inſcription n'a pas été dreſſée par Hérode ſeul; du moins on lit à la tête le nom de Marcellus: elle nous apprend qu'on avoit bâti un temple en l'honneur de Régille; on aſſure qu'elle habite parmi les héroïnes, & dans ces iſles bienheureuſes où règne Saturne; que c'eſt la récompenſe de ſes vertus; que par cet apothéoſe Jupiter a voulu conſoler

ſon mari abîmé dans la plus grande affliction : on exhorte enſuite à lui faire des ſacrifices, comme à une héroïne; on lui promet un monument ſemblable dans un bourg d'Athènes, où on l'honorera, tandis que ſon ame ſe promènera dans le royaume de Rhadamanthe.

L'auteur de cette inſcription la finit par faire ſa cour à l'Empereur, en donnant de grands éloges à l'imperatrice Fauſtine, qui étoit morte: Régille y eſt déclarée Miniſtre des autels de cette Divinité, dont elle ſera auſſi-bien accueillie qu'Iphigénie l'a été de Diane, & Herſé de Minerve; cette auguſte femme, ſupérieure aux anciennes héroïnes, recevra gracieuſement Régille, lorſqu'avec Alcmène & Sémélé, elle viendra préſider aux fêtes des héroïnes.

Saumaiſe expliqua ces deux inſcriptions par un ſavant Commentaire, qu'il dédia à Nicolas Rigaut, Garde de la bibliothèque du Roi *(d)*. On voit à Rome, au palais Farnèſe, deux colonnes qu'Hérode avoit fait dreſſer, en même temps qu'il avoit fait placer la première de ces deux inſcriptions. On y lit d'un côté une défenſe de faire le moindre dérangement dans ce champ, qui avoit été conſacré par Hérode; & de l'autre côté on lit que ces colonnes ſont dédiées à Cérès, à Proſerpine & aux Dieux infernaux.

L. II, c. 4, 135. Le P. de Montfaucon a donné dans ſa palæographie Grecque la figure de ces colonnes; mais M. l'abbé Barthélemi, qui les a examinées avec la plus grande attention, a eu la bonté de me communiquer quelques remarques ſur ce monument, & je les rapporterai avec d'autant plus de plaiſir, que tout le monde ſait que perſonne n'eſt plus en état que lui de bien juger de ces matières.

Les deux colonnes d'Hérode Atticus ſont au palais Farnèſe, dans une pièce qui eſt à raiz de chauſſée, ſous le portique qui environne la cour; elles ſont d'un marbre que les Italiens appellent *cippolino ;* chaque colonne a été briſée & coupée en

(d) Cl. Salmaſii duarum inſcriptionum veterum Herodis Attici Rhetoris, & Regillæ conjugis honori expoſitarum explicatio. Lutetiæ Pariſiorum, apud Hieronimum Drouart, 1619.

deux parties; leur hauteur étoit de dix-ſept pieds trois ou quatre pouces, leur diamètre d'environ deux pieds & demi.

On ne ſait pas préciſément les raiſons qui ont engagé Hérode Atticus à employer, dans cette inſcription, les anciennes lettres grecques; le P. de Montfaucon inſinue que c'étoit par amour pour l'antiquité; M. l'abbé Barthélemy croiroit pluſtôt qu'Hérode s'étant aperçû que ces lettres étoient peu différentes des lettres latines qui étoient pour lors en uſage, & encore moins de celles qu'on voyoit ſur les anciens monumens de Rome, & ſur cette quantité innombrable de patères & de ſtatues que les Étruſques apportoient dans cette capitale du monde, il les avoit choiſies par préférence, pour attirer l'attention des paſſans, & leur inſpirer le deſir de connoître l'objet de ces inſcriptions.

Celles d'Hérode & de Régille ſont contenues dans deux tables de marbre enclavées dans un mur, qui termine une allée auprès du palais de la *villa Pinciana:* la première a de haut trois pieds & demi, & de large un pied & un pouce; la ſeconde trois pieds ſept pouces de haut, ſur un pied huit pouces de large.

Sur la fin du dernier ſiècle on découvrit, dans le jardin des Céleſtins de S.t Eusèbe, ſur le mont Eſquilin, une colonne où il y avoit une inſcription de Régille: nous y apprenons que ſon nom étoit *Annia Regilla:* il y eſt dit qu'elle étoit la femme d'Hérode, & la lumière de ſa maiſon. Fabretti & le P. de Montfaucon l'ont donnée: elle eſt aujourd'hui au Capitole: elle avoit ſervi, du temps de Maxence, de colonne milliaire; elle étoit au ſeptième mille de Rome: ſa hauteur eſt de près de ſix pieds. *Diar. Italic. p. 124 & 126.*

Quelques Savans ont ſoupçonné que *Regilla* étoit parente de l'impératrice Fauſtine; ils ſe ſont fondés ſur ce que toutes deux s'appeloient *Annia,* & de ce que dans l'inſcription en l'honneur de Régille, il eſt fait une mention particulière de Fauſtine: mais ce ne ſont que des conjectures, qui ne s'accordent pas facilement avec cette même inſcription, où l'auteur parlant de la généalogie de Régille, la fait deſcendre à la vérité *Fabret. p. 413.*

des Ænéades, mais garde un profond ſilence ſur ſon alliance avec Fauſtine.

Nous finirons tout ce qui regarde Hérode Atticus, en obſervant qu'un homme célèbre par la témérité de ſes paradoxes, a avancé qu'Hérode le Grand, roi des Juifs, étoit de la même famille qu'Hérode Atticus; & que c'étoit Hérode d'Athènes, celui dont parle Cicéron, qui avoit donné le nom à la ſecte des Hérodiens. Il n'eſt pas de notre ſujet de réfuter ces étranges aſſertions, qui ont été déjà ſuffiſamment détruites par M. Baſnage.

Hardouin. de numm. Herod.

Hiſt. des Juifs, l. 1, c. 2.

MÉMOIRE

SUR

LE VRAI DESSEIN D'ARISTOPHANE

Dans la Comédie intitulée ΕΚΚΛΗΣΙΑΖΟΥΣΑΙ, Concionatrices.

Par M. LE BEAU le cadet.

ON reproche aux amateurs de l'antiquité de porter ſouvent trop de prévention dans la lecture des ouvrages anciens, & d'y entendre plus de fineſſe que les auteurs n'y en ont eux-mêmes entendu. J'avoue que l'admiration peut excéder & dégénérer en une ſorte d'idolatrie; mais pour quelques beautés étrangères, que nous prêtons à ces illuſtres écrivains, il doit nous en échapper quantité d'autres qui ont diſparu avec les circonſtances dont elles dépendoient; & ſi ces auteurs revenoient au monde, je doute fort qu'ils conſentiſſent à perdre ce qu'on leur ôte, pour garder ce qu'on leur prête, & qu'ils fuſſent contens de la compenſation. La Comédie doit perdre en ce genre plus que tout autre ouvrage d'eſprit; c'eſt le tableau des ridicules qu'elle a ſous les yeux. Les vices des hommes ſont toûjours les mêmes; mais pour les ridicules, qui ne ſont que l'écorce, &, pour ainſi parler, les attitudes des vices, ils varient ſans ceſſe; & dès qu'ils ont changé les traits qui les caractériſent, ils ceſſent d'être ſentis. Combien d'alluſions fines & délicates nous ont peut-être déjà échappé dans les pièces de Molière? combien s'en effacera-t-il encore aux yeux de la poſtérité? Ariſtophane eſt pour nous aujourd'hui ce que Molière ſera dans deux mille ans. Il a fait le portrait des Athéniens de ſon temps; comme nous ne les connoiſſons pas en détail, il y a ſans doute entre les originaux & ſes ingénieuſes copies une infinité de rapports que nous n'apercevons pas. Les Scholiaſtes déjà fort éloignés du ſiècle d'Ariſtophane, nous

Lû le 8 Janv. 1760.

ont conservé quelques traits de cette ressemblance; c'est servir la Littérature, que de travailler à les recueillir & à retrouver ceux que le temps a effacés: & c'est dans cette vûe que je présente ici quelques réflexions sur la Comédie intitulée Ἐκκλησιάζουσαι. Un mot comme perdu dans un des anciens argumens de cette pièce, m'a donné une idée, qu'un examen plus attentif a confirmée. Le dessein de cette Comédie est bizarre & hardi, comme celui de presque toutes les pièces de cet auteur; la conduite est naturelle, l'exécution pleine de sel & d'agrément: l'auteur n'a manqué aucune des situations heureuses & des contrastes plaisans que son sujet pouvoit lui fournir; & l'on y retrouve, comme dans ses autres Comédies, cette éloquence mâle & nerveuse, qui a servi de modèle aux Orateurs les plus sérieux.

On croit ordinairement que toute cette Comédie ne tend qu'à tourner en ridicule le gouvernement d'Athènes. Samuel Petit, savant Critique, qui paroît avoir fait une étude particulière de ce Poëte, y a été trompé. Après avoir établi que la Comédie que j'examine, doit avoir été jouée la quatrième année de la XCVI.^e Olympiade, sous l'archonte Démostrate, il ajoûte que ce fut probablement dans les Panathénées, qui se célébroient au mois *hécatombéon (a)*, dans lequel les Archontes & les Prytanes entroient en charge. *Aussi*, continue-t-il, *toute cette pièce roule sur l'administration de la République pendant cette année.* Je conviens qu'il s'y trouve plusieurs allusions au gouvernement général d'Athènes: mais ces allusions n'en font pas la principale partie; elles ne paroissent venir qu'indirectement, & comme en passant. Le Poëte semble tout occupé d'imaginer une nouvelle République, dont le principe fondamental sera la communauté des biens, & par deux conséquences nécessaires, la communauté des femmes & celle des enfans. C'est cette idée qu'il attaque; tout le jeu de la pièce ne va qu'à en faire sentir le ridicule. Or ces principes étoient tout-à-fait étrangers au gouvernement d'Athènes; mais ils sont établis

In Miscell. l. 1, c. 15.

(a) Ce mois répondoit partie à notre mois de juin, partie à notre mois de juillet.

dans la république de Platon: & je me propoſe de prouver dans ce Mémoire, que cette Comédie n'a d'autre objet que de critiquer, au moins ſur cet article, la République dont Platon avoit tracé le plan. C'eſt la penſée d'un ancien Grammairien; un des argumens de cette pièce finit par ces mots: Ὁ δὲ Ἀριστοφάνης σφόδρα τούτων τὰς φιλοσόφους, οἷς ἐχθρὸς ἦν, μάλιστα δὲ τὴν τοῦ πλάτωνος περὶ πολιτείας βιβλίον ψέγειν, σκώπτειν, καὶ κωμῳδεῖν δοκεῖ. *Il ſemble qu'Ariſtophane s'eſt propoſé ici de critiquer les Philoſophes, à qui il en vouloit, & en particulier de tourner en ridicule la république de Platon.* Cette réflexion jette un jour merveilleux ſur toute la pièce. Il y a plus, le Poëte s'exprime ſur la communauté de biens, de femmes & d'enfans, à peu près dans les mêmes termes que le Philoſophe, comme il ſera aiſé de le voir par l'expoſé que je ferai des principes de Platon, après que j'aurai rappelé le ſujet & la conduite de cette pièce.

Sujet de la pièce.

Les femmes d'Athènes, ennuyées de ſe voir gouvernées par les hommes, forment le deſſein de ſe ſouſtraire à cette domination, & veulent commander à leur tour. Une d'entre elles, nommée *Praxagora*, femme aviſée & entreprenante, comme ſon nom le fait entendre, les autoriſe dans cette idée, & leur repréſente éloquemment que les choſes en iront beaucoup mieux. En conſéquence elle donne le projet d'une nouvelle République, elle en dreſſe les ſtatuts, & établit pour principe fondamental, que tous les citoyens apporteront dans la place publique leurs biens en commun, en ſorte que perſonne ne pourra plus poſſéder rien en particulier: elle veut même que les femmes & les enfans ſoient en commun, à condition cependant que, quant aux femmes, on ne pourra ſonger à celles qui ont la jeuneſſe & la beauté en partage, qu'après les vieilles & les laides. Cette condition donne lieu à pluſieurs ſcènes tout-à-fait plaiſantes, qui terminent la pièce: voilà le ſujet de cette Comédie; en voici la conduite.

Conduite de la pièce.

Le théatre repréſente le lieu que Praxagora avoit indiqué aux autres femmes pour s'y rendre; c'étoit la place qui ſe trouvoit devant ſa maiſon. La ſcène commence avant le lever

du ſoleil; car les femmes diſent: *Que ferons-nous, tandis que les aſtres brillent encore au ciel.*

Verſ. 82. Λέγειν ὅπως χ τ' απὶ τάτοις δράσομεν,
Ἕως ἔτ' ὄξιν ἄστρα χ' ἡ ὄρανὸν.

Praxagora s'avance avec une lampe, qu'elle ſuſpend pour ſervir de ſignal à ſes compagnes; c'eſt ce que fait entendre la correction de Palmerius, qui dans le ſecond vers lit ἐξηρτήμενον, au lieu du texte ordinaire ἐξηπτημένον, qui n'a point de ſens. Après cette cérémonie, elle adreſſe à cette lampe un diſcours emphatique, que je n'ai garde d'entreprendre de rendre en françois, parce que ſa principale beauté conſiſte en un choix d'expreſſions qui flattent plus pour le ſon que pour le ſens, & qui par-là ſont une eſpèce de parodie de ces monologues des Poëtes tragiques, où les perſonnages apoſtrophent d'un ſtyle pompeux les êtres inanimés. Tout le monde ſait qu'Ariſtophane ne manque jamais l'occaſion de jouer les Tragiques, & ſur-tout Euripide. Il eſt aiſé de remarquer que c'eſt principalement ſon ſtyle qu'il copie ici, tant pour le tourner en ridicule, que pour faire ſentir plaiſamment qu'il prépare de grandes choſes, & que le début d'une pièce ſi intéreſſante, ne peut être trop magnifique. Enſuite Praxagora s'étonne de ne trouver aucune de ſes compagnes: *Je ne vois ici aucune de celles qui devoient s'y rendre; cependant l'aſſemblée eſt indiquée pour le point du jour:*

V. 19. Ἀλλ' ὀδεμία πάρεστιν, ἃς ἥκειν ἐχρῆν.
Καὶ τοι πρὸς ὄρθρου γ' ἐστὶν ἥδ' ἐκκλησία.

Dans l'inſtant elle aperçoit quelqu'un qui s'avance avec une lampe: ce ſont deux Athéniennes, à qui le Poëte ne donne pas de noms particuliers. Après quelques reproches ſur leur lenteur, elle va avec elles à la porte d'une troiſième, qui ſort auſſi-tôt. Bien-tôt il en vient une foule qui profitent du ſommeil de leurs maris pour s'échapper de la maiſon avec des habits d'hommes & des barbes poſtiches, ſelon que Praxagora le leur avoit recommandé. Cette dernière précaution n'étoit pas préciſément

préciſément pour reſſembler mieux à leurs maris ; car les Athéniens étoient dans l'uſage de ſe raſer ; mais ceux qui étoient à la tête du gouvernement, affectoient de porter de longues barbes, pour donner un air de gravité à la Magiſtrature. Ainſi, comme les femmes prennent ici la place des Sénateurs, elles n'en oublient pas le principal ornement.

Elles forment une aſſemblée régulière, & commencent par rire aux dépens d'une d'entr'elles, qui avoit apporté de la laine à carder pour travailler pendant l'aſſemblée, *parce que*, diſoit-elle, *ſes enfans étoient tout nuds.*

Ταυτί γέ τοι νὴ τὸν Δί' ἐφερόμεν, ἵνα V. 86.
Πληρωμένης ξαίνοιμι τῆς ἐκκλησίας· ....
.....Γυμνὰ δ' ἐστί μοι τὰ παιδία.

C'eſt, je penſe, une plaiſanterie ſur le goût ſingulier des Athéniens, qui aimoient paſſionnément les aſſemblées, & qui, pour le plaiſir de reſter dans la place publique, négligeoient ſouvent leurs affaires domeſtiques. Praxagora prononce la formule : Τίς ἀγορεύειν βούλεται ; *qui veut parler !* formule preſcrite par Solon, & à laquelle on ne manquoit jamais, parce qu'elle conſervoit la liberté, en avertiſſant que tout le monde avoit droit de parler. Une Athénienne ſe lève ; Praxagora lui met une couronne ſur la tête, en diſant : *Ceignez cette couronne pour votre bonheur & pour le nôtre :*

Πεῖθε δὴ τὸν στέφανον τύχῃ ἀγαθῇ. V. 131.

Cette cérémonie mérite attention ; elle indique un uſage qu'il eſt bon de remarquer. Chez les Athéniens, les Orateurs ne parloient qu'après s'être ceint la tête d'une couronne. C'eſt d'une pareille couronne qu'il faut entendre le vers de la comédie du même Poëte, intitulée Θεσμοφοριάζουσαι, où il eſt dit :

Πεῖθε νῦν τόνδε, πρῶτον πρὶν λέγειν : V. 387.

Mettez celle-ci ſur votre tête avant que de parler. Ce dernier paſſage eſt plus équivoque, parce qu'il eſt dit ſeulement, πεῖθε τόνδε, ſans ajoûter στέφανον : mais comme, dans le premier,

on lit tout de ſuite τὸν στέφανον, il me paroît que c'eſt le mot qu'il faut ſous-entendre dans le ſecond, comme remarque Bizet, pluſtôt que d'entendre, comme d'autres, un habillement complet.

V. 135. Pluſieurs femmes ſe lèvent l'une après l'autre pour haran-
V. 170. guer; mais elles n'y peuvent réuſſir. Praxagora prend enfin la parole, & s'énonce d'un ton plus éloquent & d'un air plus entendu: elle repréſente que l'État eſt malheureux; que ce malheur vient de la mauvaiſe adminiſtration des hommes; qu'il n'y a pas d'autre parti à prendre que de remettre aux femmes la conduite des affaires, par la raiſon qu'elles valent mieux que les hommes pour le gouvernement. La preuve qu'elle en apporte, c'eſt que les hommes ne cherchent qu'à innover, au lieu que les femmes s'en tiennent aux anciens uſages. *Elles portent*, dit-elle, *les fardeaux ſur leurs têtes comme autrefois, elles célèbrent les fêtes de Cérès comme autrefois, elles ont des galans comme autrefois, elles boivent du meilleur vin comme autrefois:*

V. 222.

Ἐπὶ τῆς κεφαλῆς φέρουσιν, ὥσπερ καὶ πρώην·
Τὰ Θεσμοφόρι' ἄγουσιν, ὥσπερ καὶ πρώην·
Μοιχοὺς ἔχουσιν ἔνδον, ὥσπερ καὶ πρώην·
Τὸν οἶνον εὖ ζωρὸν φίλουσ', ὥσπερ καὶ πρώην.

Toutes applaudiſſent au diſcours de Praxagora, & lui font compliment ſur ſon éloquence. Ariſtophane rend cette éloquence vrai-ſemblable, en lui faiſant dire *que dans le temps de la fuite, elle s'étoit retirée dans la place publique* (ἐν τῇ πνυκὶ) *où elle entendoit les orateurs tous les jours.*

V. 243.

Ἐν ταῖς φυγαῖς μετ' ἀνδρὸς ᾤκουν ἐν πνυκί·
Εἶτ' ἀκούσασ' ἐξέμαθον τῶν ῥητόρων.

Πνύξ étoit la place où ſe tenoient les aſſemblées, & où les orateurs haranguoient; & ce temps de la fuite fait alluſion à la première année de la guerre du Péloponnèſe, où tout le monde quitta la campagne pour ſe ſauver à la ville. Au rapport
Lib. II. de Thucydide la foule fut ſi grande *qu'on fut obligé de loger*

dans les places publiques, & même dans les lieux sacrés: τά τε ἕρημα τῆς πόλεως ᾤκησαν, καὶ τὰ ἱερὰ, καὶ τὰ ἡρῷα πάντα. En conséquence des bonnes raisons de Praxagora, les femmes se rangent sous ses ordres; elle leur ordonne de se déguiser, la chose est bien-tôt faite, & elles se rendent toutes à la place publique.

Cependant Blépyrus, mari de Praxagora, se réveille & ne peut deviner pour quelle raison sa femme est déjà sortie; il est bien plus surpris quand il ne trouve plus son habit ni sa chaussure: dans l'impatience il s'ajuste la robe & les pantoufles de sa femme, & vient sur la scène en cet équipage. Il y est rencontré par un voisin, qui n'étoit pas moins surpris de l'évasion de sa femme: comme celui-ci venoit d'apprendre que l'assemblée du peuple étoit convoquée, il avoit pris à la hâte l'habit qui lui restoit: V. 311

Λάβω ἱμάτιον, dit-il, ὅπερ ἦν μοι μόνον, V. 353.

& il gagne au plus vîte la place publique. On peut observer ici comment le Poëte, malgré l'envie qu'il a de faire rire, fait cependant garder les bienséances: il suppose bien que Blépyrus sort en habit de femme, parce qu'il ne le fait pas aller plus loin que la place qui étoit devant sa maison; mais il n'a garde de faire aller l'autre citoyen, en habit de femme, jusqu'à la place publique; ç'auroit été manquer à toute décence. Dans l'instant survient Chrémès, autre citoyen, qui est de retour de l'assemblée, & qui rend compte à Blépyrus de ce qui s'y étoit passé. Il avoit été la dupe du déguisement des femmes, & les avoit prises pour les Prytanes; c'est pour cela qu'Aristophane lui fait dire: *Les Prytanes ont jugé à propos de prononcer sur le salut de la République:* V. 372.

Ἔδοξε τοῖς Πρυτάνεσι περὶ σωτηρίας
Γνώμας καθεῖναι τῆς πόλεως. V. 396.

Ensuite il fait l'énumération des avis, en continuant de donner des noms d'hommes aux personnes qui ont parlé, & en leur attribuant des épithètes & des traits originaux qui caractérisoient

probablement les vrais Prytanes; car on ſait que le Poëte n'épargnoit perſonne. Entre autres il ſe trouve un jeune homme dont Chrémès fait une peinture particulière: *Un jeune homme,*
V. 427. dit-il, *d'une belle taille & d'un teint éclatant, tel que Nicias, s'eſt avancé bruſquement pour prendre la parole, & a fait entendre qu'il falloit donner aux femmes l'adminiſtration de la République.* On voit bien que c'eſt Praxagora que le Poëte déſigne ici; comme elle joue le rôle le plus important, elle mérite d'être peinte avec des couleurs ſingulières. Il ajoûte, *auſſi-tôt il s'eſt élevé un grand murmure, la populace de la ville s'eſt écriée qu'il parloit à merveille, mais le peuple de la campagne a réclamé.* Le Poëte d'un ſeul trait caractériſe les gens de la ville & ceux de la campagne: les premiers aiment la nouveauté; les autres gardent plus volontiers les anciennes coûtumes. Auſſi Blépyrus approuve-t-il le
V. 439. ſentiment des gens de la campagne: *Ils avoient bien raiſon,* dit-il. *Mais,* reprend Chrémès, *ils étoient en plus petit nombre.* Enſuite il déduit les raiſons de Praxagora, en faiſant l'énumération des bonnes qualités qu'elle a données aux femmes, & des travers qu'elle a reprochés aux hommes. Cette énumération eſt ménagée de manière que Blépyrus prend pour lui ſeul ce qui eſt dit pour tous les hommes en général, & cette erreur donne lieu à un jeu de théatre vraiment divertiſſant.

V. 476. A peine cette converſation eſt-elle finie que les femmes reviennent de l'aſſemblée, ayant à leur tête Praxagora, qui leur ordonne de quitter leur déguiſement & de rentrer au plus tôt chez elles, afin que leurs maris ne s'aperçoivent de rien. Blé-
V. 516. pyrus lui demande d'où elle vient, & pourquoi elle a pris ſon habit? mais comme elle n'eſt pas femme à rendre compte à ſon mari, elle n'a garde de le ſatisfaire. Le bon homme le ſouffre patiemment, & ſe contente de lui dire la nouvelle qu'il tient de Chrémès; c'eſt alors que Praxagora reprend ſon air impérieux,
V. 554. elle lui jure, par Vénus, qu'il n'y aura pas d'état plus heureux que celui qu'on a imaginé; elle le prouve, parce qu'il ne ſera plus permis aux hommes de commettre aucun excès: *Je vous déclarerai bien-tôt ce nouveau règlement,* dit-elle, *vous conviendrez vous-même qu'il eſt très-ſage, & vous ne pourrez le contredire.*

Ἀλλ' ἀποφανῶ τοῦθ', ὥστε μοίγε μαρτυρεῖν, V. 565.
Καὶ τοῦτον αὐτὸν μηδὲν ἀντειπεῖν ἐμοί.

Le chœur profite de la diſpoſition où elle paroît être de s'expliquer, & l'y anime en ces termes: *C'eſt maintenant qu'il faut réveiller votre prudence & votre raiſon, puiſque vous ſavez le moyen de ſecourir vos compagnes: c'eſt à vous, dans ce bonheur commun, à faire briller votre éloquence, pour éclairer le peuple & lui montrer tous les avantages que va lui procurer ce nouveau genre de vie. Certes, notre République a beſoin d'adreſſe & d'invention: eſſayez d'exécuter ce qui n'a jamais été fait, ce qui n'a jamais été dit.* V. 566. Il ne faut qu'une légère attention à ces paroles du chœur, pour concevoir que le Poëte en veut à toute autre choſe qu'à un État ordinaire ou à la République d Athènes. Praxagora animée par une exhortation ſi vive, répond qu'elle ſait V. 579. bien l'utilité du ſyſtème qu'elle va développer, mais qu'elle craint que le peuple ne rejette les nouveautés, pour s'en tenir aux anciens uſages. Blepyrus achève de la déterminer: *Ne craignez pas*, dit-il, *que nous rejettions ces nouveautés; nous* V. 582. *nous faiſons un principe de courir après, & de laiſſer tomber les vieilles coûtumes:*

Περὶ μὲ τοίνυν τοῦ κομοτομεῖν μὴ δείσῃς· τοῦτο γὰρ ἡμῖν
Δρᾶν αὖτ' ἄλλης ἀρχῆς ἐστι, τῶν δ' ἀρχαίων ἀμελῆσαι.

C'étoit-là en effet l'humeur des Athéniens, comme je l'ai déjà remarqué, & comme tous les Orateurs, & Démoſthène en particulier, ne ceſſent de le leur reprocher.

Il faudroit en quelque façon traduire toute cette ſcène, parce que c'eſt la principale, & qu'elle renferme le ſyſtème de la nouvelle République; mais je me contenterai d'en expoſer les principes. Praxagora, après avoir pris la ſage précaution de dire V. 584. *que perſonne ne me contrediſe ni ne m'interrompe, avant qu'on ait ſaiſi ma penſée & qu'on m'ait bien entendue*, poſe pour principe, *que tous les citoyens doivent vivre en commun, en ſorte que l'un ne ſoit pas riche & l'autre miſérable: que celui-ci ne poſsède pas des terres immenſes, tandis que celui-là n'a pas même où ſe faire*

enterrer: je veux, ajoûte-t-elle, *que la vie ſoit commune & la même pour tous:*

V. 590. Ἀλλ' ἕνα ποιῶ κοινὸν πᾶσι βίοτον κἀτῶτον ὅμοιον.

De ce principe elle tire pour première conſéquence, *que les femmes ſeront communes:*

V. 610. Καὶ τάυτας γὰρ (γυναίκας) κοινὰς ποιῶ τοῖς ἀνδράσιν ξυγκατακεῖσθαι·

V. 613. à condition cependant *que celles qui ſont laides & difformes, ſeront aſſiſes près des belles, en ſorte que quiconque voudra quelqu'une de celles-ci, commencera par s'adreſſer à une de celles-là.* De la communauté des femmes s'enſuit néceſſairement celle des enfans: auſſi dit-elle *que les enfans regarderont comme leurs pères tous ceux qui ſeront plus avancés en âge:*

V. 632. . . . . Πατέρας γὰρ ἅπαντας
Τὰς πρεσβυτέρας αὐτῶν εἶναι τοῖσι χρῄζουσιν νομιοῦσιν.

C'eſt à ces trois points que ſe réduit tout le ſyſtème de la nouvelle République: il ne s'y trouve aucune autre innovation; c'eſt à quoi il faut bien prendre garde. Le principe & les conſéquences commencent à être ébranlés par les queſtions ſimples & ingénues de Blepyrus; car le Poëte lui donne exprès un caractère de naïveté, pour faire un contraſte plus frappant avec le caractère de Praxagora; & comme le Poëme dramatique ne doit pas ſeulement ſe paſſer en entretiens, mais être en
V. 723. action, dans la ſcène ſuivante Ariſtophane introduit deux citoyens, dont l'un, en vertu des nouvelles loix, vient dépoſer ſon bien en commun, & l'autre refuſe d'obéir: le premier eſt repréſenté chargé de tous ſes effets. Rien n'eſt plus comique que la manière dont il les apoſtrophe l'un après l'autre, chacun ſuivant l'uſage dont il lui étoit; le ſel de la ſatyre n'eſt pas
V. 741. épargné en cet endroit. Le ſecond commence par faire entendre qu'il n'eſt pas homme à prodiguer ainſi ſon bien; il réfléchit ſur ce qu'il doit faire; & le réſultat de ſa réflexion, c'eſt qu'il ne veut pas abandonner ſa fortune. Le Poëte lance

en paſſant un trait ironique contre les Athéniens, qui adoptoient avec empreſſement les nouvelles loix, mais qui s'y conformoient rarement. *Je connois,* dit ce bon ménager, *mes citoyens pour être prompts à donner leurs ſuffrages; s'agit-il d'exécuter, ils refuſent.*

Ἐγὼ γὰρ ὧδα τούτους χειροτονοῦντας μὲν ταχεῖς· V. 792.
Αὖθ' ὅταν δὲ δόξῃ, ταῦτα πάλιν ἀρνουμένους.

Il y a en ce même endroit un trait agréable ſur les ſtatues des Dieux: *Croyez-vous qu'aucun Citoyen, pour peu qu'il ait du bon* V. 772. *ſens, apporte ainſi ſes biens en commun: ce n'eſt pas là l'uſage de nos pères. Non, par Jupiter! il vaut mieux recevoir; & en cela nous imitons les Dieux, comme on peut le reconnoître à l'attitude de leurs ſtatues; car quand nous leur demandons les biens, elles tiennent les mains ouvertes, non pour donner, mais pour recevoir.*

Ἔστηκεν ἐκτείνοντα τὼ χεῖρ' ὑπτίαν,
Οὐχ ὥς τι δώσοντ', ἀλλ' ὅπως τι λήψεται.

Ce paſſage donne une idée de l'antique. Les ſtatues des Dieux avoient la paume de la main tournée vers le ciel (τὰς χεῖρας ὑπτίας, *manus ſupinas*) de manière qu'on pouvoit leur mettre dans la main des pièces d'argent & d'autres offrandes, ſans qu'elles fuſſent en riſque de tomber.

Le reſte de la pièce eſt une farce des plus comiques, pour faire ſentir tout le ridicule de la communauté des femmes; les Athéniennes qui compoſent le chœur, en vertu du nouveau décret, ſe poſtent dans le lieu même de la ſcène, & attendent les paſſans. Un jeune homme tombe dans leurs filets: auſſi-tôt les jeunes & les vieilles ſe diſputent à qui l'aura: les vieilles veulent qu'on s'en tienne aux termes de la loi; les jeunes prétendent être préférées: heureuſement pour l'Athénien, une ſervante qui le cherchoit, le reconnoît & l'emmène; ainſi finit la pièce. Dans ces dernières ſcènes, il n'y a rien de particulier ſur la communauté des enfans, parce qu'elle tombe d'elle-même, dès que celle des femmes ne peut ſubſiſter. Telle

eſt la conduite de toute cette Comédie. Le Poëte y eſt uniquement occupé à faire ſentir le ridicule des principes que j'ai expoſés; & comme ils ne ſe trouvent que dans la République de Platon, il me ſemble que c'eſt uniquement cette République qu'il attaque, au moins dans ces points: c'eſt ce que j'eſpère prouver, en expoſant le ſyſtème de Platon ſur ces principes, & en comparant ſa manière avec celle du Poëte.

Syſtème de Platon ſur la communauté de biens, de femmes & d'enfans.

Une des choſes que Platon cherche à établir le plus ſolidement, dans ſa République, c'eſt la communauté des biens, & par une conſéquence qu'il regarde comme néceſſaire, celle des enfans & des femmes. C'eſt un ſyſtème auquel il revient ſouvent; & après l'avoir fait entrevoir à la fin du troiſième livre & au commencement du quatrième, il le reprend dans le cinquième: c'eſt-là qu'il l'embellit de toutes les couleurs de ſon éloquence. Comme il ſent combien un pareil principe pourroit révolter, il y prépare par une eſpèce d'apologue, *qu'il tient*, dit-il, *des Phéniciens*: μηδὲν χαλεπὸν, ἀλλὰ Φοινικικόν τι. Cet apologue tend à faire entendre que les hommes ſont tous nés de la terre, & qu'ainſi ayant tous une mère commune, ils doivent regarder les biens comme un héritage commun. *Il y eut un temps*, dit-il, *où les hommes exiſtèrent réellement ſous la terre, où ils furent formés & nourris dans ſon ſein. Puiſque cette origine eſt certaine, & que c'eſt la terre qui, comme leur mère, les a mis au jour, il faut qu'ils s'intéreſſent tous pour leur patrie, comme pour leur mère & leur nourrice; qu'ils la défendent contre toute invaſion, & que chacun ait pour les autres citoyens, la même attention que pour des frères nés de la même mère.* Il ne parle encore, comme il le dit lui-même, que des Magiſtrats & des guerriers; il ſe réſerve à parler des autres dans la ſuite: Ἐπιχειρήσω πρῶτον μὲν αὐτοὺς τοὺς ἄρχοντας πείθειν καὶ τοὺς στρατιώτας, ἔπειτα δὲ καὶ τἄλλα τὴν ἄλλην πόλιν. Il exige donc des Magiſtrats, qu'il nomme φύλακες, & qu'il repréſente par-tout, non pas comme des maîtres abſolus, mais comme des bergers vigilans & qui aiment leur troupeau; il exige *qu'aucun d'eux ne poſsède rien en propre*: ὃσιαν κεκτημένον μηδεμίαν μηδένα ἰδίαν. Praxagora dit de même, dans la Comédie:

Lib. III, de Republic. edit. Marcil. Ficin. p. 443. F.

Ibid. G.

Ibid.

P. 444. E.

Κοινωνεῖν

Κοινωνεῖν πάντας, πάντων μετέχοντας. V. 586.

Platon continue: *qu'ils n'aient ni maiſon, ni ſalle de réſerve où tout homme ne puiſſe entrer librement:* οἴκησιν ϗ ταμιεῖον μηδενὶ εἶναι μηδὲν τοιοῦτον, εἰς ὃ ὃ πᾶς ὁ βϐλόμενος εἴσεισι. P. 444. E. Praxagora dit auſſi: *Je ferai de la ville une ſeule maiſon, où il ſera libre d'entrer les uns chez les autres:*

Τὸ γὰρ ἄστυ V. 669.
Μίαν οἴκησιν φημί ποιήσειν,
Ὥστε βαδίζειν ὡς ἀλλήλους.

Platon ordonne enſuite *qu'ils mangent en commun, comme on fait à la guerre;* φοιτῶντας εἰς ξυσσίτια, ὥσπερ ἐστρατοπεδευμένους, κοινῇ ζῆν; P. 444. F. & Praxagora veut *que les tribunaux & les portiques deviennent autant de ſalles à manger:*

Τὰ δικαστήρια, ϗ τὰς στοὰς, Ἀνδρῶνας πάντα ποιήσω. V. 672.

Platon termine ainſi ces principes: *Ce ſera le moyen de ſe conſerver, eux & la République:* Καὶ οὕτω μὲν σώζοιντ' ἂν ϗ σώζοιεν τὴν πόλιν. P. 444. G. Puis il s'étend ſur les deſavantages de la propriété: *Mais s'ils poſsèdent en propre des terres, des maiſons, de l'argent, ils ne ſeront plus Magiſtrats, mais économes & laboureurs, & au lieu de protéger les autres citoyens, ils en deviendront les tyrans; ils haïront les autres & s'en feront haïr; ils paſſeront leur vie ſoit à dreſſer des embûches, ſoit à ſe garantir de celles qu'on leur dreſſera; ils craindront bien plus les ennemis du dedans que ceux du dehors; & ils courront, eux & l'État, à une perte inévitable.* Ibid.

Il faut bien obſerver que par-tout ici Platon paroît ne parler que pour les Magiſtrats; mais c'eſt une adreſſe: il ſonde ainſi les eſprits, & on aperçoit bien qu'il a deſſein d'étendre ce ſyſtème à tous ceux qui méritent de compoſer ſa République: il ne va pas plus loin pour le préſent. Au commencement du quatrième livre Socrate jette, comme au haſard, la même propoſition de rendre les biens communs, il y ajoûte de plus la communauté de femmes & d'enfans; & comme ſi les eſprits n'étoient pas encore aſſez préparés pour ſaiſir ſon

ſyſtème, & qu'il voulût leur laiſſer le temps de ſe familiariſer avec des idées ſi nouvelles, tout ce livre eſt employé à prouver que les vrais fondemens d'un État ſont la tempérance, la prudence, la force & la juſtice. Mais, dans le cinquième livre, Platon reprend ſon ſyſtème de communauté, & en explique les avantages de la manière la plus ſpécieuſe: à la vérité Socrate ſe défie un peu du ſuccès de ce qu'il va dire, & avant que de
P. 456. F. commencer il s'adreſſe à Adraſtée, par un vers ïambe tiré de quelque Poëte:

Πρόσκυνῶ Ἀδράστειαν χάειν θ' μέλλω λέγειν.

J'invoque Adraſtée, avant que d'entrer en matière. Adraſtée, ſuivant Platon dans ſon *Phedrus*, étoit la loi divine, ou pluſtôt la Providence de Dieu qui rend les loix irrévocables. Ainſi Socrate, en s'adreſſant à cette Déeſſe, fait entendre qu'il remet à la Providence divine le ſoin de maintenir les loix qu'il va établir. Enſuite il héſite encore, & exprime ainſi ſon embarras:
P. 458. A. *Je tremble de toucher à la loi qui regarde les femmes & les enfans..... c'eſt une mer, dont on ne peut ſe ſauver ſans l'aide d'un dauphin, ou ſans quelque ſecours ſoudain & ineſpéré.* C'eſt ainſi que dans la Comédie le chœur dit à Praxagora: *Notre République a beſoin, pour ſon établiſſement, de fineſſe & d'invention; executez ce qui n'a jamais été fait, ce qui n'a jamais été dit:*

V. 573. Δεῖται γάρ τοιγε σοφῦ τινος ἐξευρήματος ἡ Πόλις ἡμῶν,
Ἀλλὰ πέραινε μόνον μήτε δεδραμένα, μήτε εἰρημένα πω πρόσθεν.

Socrate continue, ſuivant ſa coûtume, de faire des demandes qu'on lui accorde toûjours, & il en vient inſenſiblement aux deux conſéquences qu'il veut tirer du principe qui autoriſe la
P. 459. E. communauté des biens. *Premièrement*, dit-il, *que leurs femmes* (il entend toûjours les Magiſtrats, φύλακας,) *ſoient toutes communes, & qu'aucune n'ait un mari en particulier:* ſecondement, *que les enfans ſoient auſſi communs, en ſorte que le père*
Ibid. *ne puiſſe connoître ſon fils, ni le fils ſon père.* On verra bien-tôt que Praxagora s'exprime de même ſur ces deux articles. Platon
Ibid. veut cependant un certain choix dans les femmes & dans les

enfans; & comme il étoit perſuadé que les enfans tiennent ordinairement des pères, il ajoûte, *qu'on élève les enfans des uns, mais non ceux des autres.* Ce qu'il y a d'aſſez ſingulier, c'eſt que malgré cette confuſion monſtrueuſe, que Platon introduit dans ſon État imaginaire, il veut cependant conſerver une certaine dignité à l'union de l'homme & de la femme, comme s'il ne pouvoit ſe refuſer à la ſainteté d'une alliance qui donne naiſſance aux êtres raiſonnables: *Il faudra*, dit-il, inſtituer des *fêtes & des ſacrifices pour l'union des époux & des épouſes: nos Poëtes ſeront chargés de faire des vers pour la ſolennité de ces nôces; & les Magiſtrats auront ſoin de fixer le nombre des mariages, eu égard aux guerres, aux maladies & aux autres fléaux ſemblables, en ſorte qu'autant qu'il ſera poſſible, la République ne ſoit ni plus forte, ni plus foible.* Enfin il accrédite cette communauté par des conſéquences ſpécieuſes: *Comme ils auront*, dit-il, *les maiſons & les repas en commun, que perſonne ne poſſédera plus rien en particulier, & que les citoyens ſe trouveront toûjours enſemble, ſoit dans les exercices, ſoit dans les autres inſtans de la vie, ils ſeront forcés, à ce que je penſe, à ne faire qu'un ſeul & même corps.* Plus bas, il ajoûte: *on ne les verra plus déchirer l'État par ce mot,* le mien, *que les uns donneroient à une choſe, les autres à une autre: ils ne ſe diſputeront plus à qui emportera dans ſa maiſon ce que l'un poſſédera indépendamment de l'autre: les femmes & les enfans des uns ne ſeront pas dans la joie, & ceux des autres dans la triſteſſe, comme ayant des intérêts particuliers; mais étant réunis par une même loi domeſtique, & forcés de tendre tous à un même but, ils auront tous les mêmes peines & les mêmes plaiſirs. Les procès ne tomberont-ils pas d'eux-mêmes, puiſqu'on ne poſſédera plus en propre que ſon corps, & que tout le reſte ſera commun!*

P. 459. E.

P. 460. E.

Ibid. A.

P. 462. D.

Il faudroit en quelque façon traduire tout le cinquième livre, pour faire voir avec quel art Platon ſait valoir ſon ſyſtème; mais il ne peut ſe diſſimuler à lui-même que ce ſyſtème n'eſt pas recevable dans l'état actuel des choſes: auſſi dit-il *qu'une telle République ne peut ſubſiſter, à moins que les Philoſophes ne deviennent Rois, ou que les Rois ne deviennent philoſophes, en ſorte*

P. 466. B.

que la politique & la philoſophie ſe trouvent réunies pour ſe prêter un ſecours mutuel. C'eſt-là le ſecret de la politique de Platon: Socrate ſe fait prier long-temps pour le dire, & avant que de l'énoncer, il donne à entendre qu'il va révéler un ſecret bien important; mais qui ne manquera pas de faire rire, tant il eſt oppoſé à la façon ordinaire de penſer. La manière dont
P. 466. A. il s'exprime eſt remarquable: Ἐπ' αὐτὸ δὴ εἶμι, ὁ τῷ μεγίστῳ παρεικάζομεν κύμασι· εἰρήσεται δ'ὅν, εἰ μὴ μέλλει γέλωτί τε ἀτεχνῶς, ὥσπερ κῦμα σκηλῶν, καὶ ἀδοξίᾳ καταλύσειν. Il n'eſt pas poſſible de rendre ce paſſage littéralement dans notre langue, parce qu'il renferme des expreſſions figurées qui ne ſeroient pas ſupportables, mais qui reviennent à la métaphore qu'a employée Socrate dès le commencement de cette converſation, quand il a dit qu'il s'y jetoit comme dans une mer, où il deſiroit de trouver un dauphin qui le ramenât au port. Ce que Platon appelle ici τὸ μέγιστον κύμα, eſt le flot que les Latins appeloient *decumanus,* & qu'ils regardoient comme le plus fort dans une
Feſtus. ad vocem decumana. tempête, ſuivant l'idée où ils étoient, ſelon Feſtus, que le dixième flot étoit toûjours le plus fort. C'eſt dans ce ſens
Metam. l. II, verſ. 550. qu'Ovide a dit:

Vaſtiùs inſurgens decimæ ruit impetus undæ.

Socrate, dans ce livre, à meſure que la matière qu'il traite devient plus délicate, fait pluſieurs fois alluſion au riſque qu'on court ſur les flots: enfin, comme c'eſt ici le point le plus critique, il l'appelle μέγιστον κύμα, *fluctum decumanum.*

Quelqu'art qu'ait employé Platon pour bâtir le ſyſtème de ſa nouvelle adminiſtration, il n'a pû faire illuſion à Ariſtote, qui, toûjours curieux de le contredire, n'a pas manqué une ſi belle occaſion. Ce Philoſophe, dont la ſagacité étoit une des qualités principales, prend à tâche, dans les trois premiers chapitres du ſecond livre de ſes *Politiques,* de faire ſentir l'abus de la communauté des biens, & de celle des femmes & des
Ariſt. in Polit. l. II, c. 1, 2, 3. enfans. Sa critique ſe réduit à trois points principaux: premièrement, ſi tous les biens étoient communs, on ne ſeroit plus

excité au travail par l'eſpérance de la récompenſe, & par conſéquent les entrepriſes utiles pour la République ſeroient néceſſairement négligées. En ſecond lieu, il n'y auroit plus ni amitié, ni reconnoiſſance, ni généroſité, parce qu'en effet l'amitié, & les vertus de ſociété, ne viennent guère que du beſoin qu'on a les uns des autres; or dès qu'on ſuppoſeroit les biens communs, tous ſeroient également riches, & ainſi il n'y auroit plus de beſoins mutuels. Enfin la communauté des femmes & celle des enfans feroient naître les plus grands attentats, par l'ignorance où on ſeroit de ſon père & de ſa mère. En falloit-il davantage pour ſapper par les fondemens le ſyſtème de Platon?

Ariſtophane s'appuie à peu près ſur les mêmes raiſonnemens, mais il ne prend pas un ton ſi ſérieux; & par ſon badinage il fait encore mieux ſentir le ridicule des idées Platoniciennes. C'eſt ici qu'on peut appliquer, avec raiſon, le mot d'Horace:

Ridiculum acri
Fortiùs ac meliùs magnas plerumque ſecat res. *L. 1, ſat. 10, verſ. 14.*

Qu'il me ſoit permis d'amener ſur la ſcène les perſonnages; ils s'exprimeront mieux que je ne pourrois le faire, & les raiſonnemens captieux de Socrate ne tiendront pas contre les naïvetés de Blépyrus. Voici d'abord de quelle manière le Poëte tourne en ridicule la communauté des biens.

PRAXAGORA.

Je prétends que tous poſsèdent tout en commun. *V. 586.*

BLÉPYRUS.

Comment cela ſe fera-t-il! *V. 591.*

PRAXAGORA.

Premièrement, je rendrai commun l'argent, les terres & tout ce que chacun poſsède aujourd'hui en propre: enſuite nous vous ferons ſubſiſter de ces biens en commun, par notre économie, par notre ménage & par notre intelligence. *V. 593.*

BLÉPYRUS.

Et ſi on ne poſsède ni terres, ni biens au ſoleil; mais de l'argent!

PRAXAGORA.

On ſera obligé de le dépoſer, ſous peine de parjure.

BLÉPYRUS.

Eſt-ce pour cela qu'on l'a gagné! (Ceci revient au raiſonnement d'Ariſtote, qui prétend que cette communauté détruiroit l'émulation pour le travail).

PRAXAGORA.

Ne voyez-vous pas que ce bien ne ſervira plus de rien à l'unique poſſeſſeur!

BLÉPYRUS.

Pourquoi!

PRAXAGORA.

C'eſt que perſonne ne ſera pauvre, puiſque tous poſſéderont tout.

BLÉPYRUS.

V. 604. *Mais aujourd'hui il n'y a pas de plus grands voleurs que ceux qui poſsèdent le plus.* (Trait ſatyrique, qui fait ſentir qu'il y auroit toûjours des uſurpateurs, même dans la République de Platon).

De ce principe Praxagora, à l'imitation de Platon, tire, pour première conſéquence, la communauté des femmes. Je n'ai garde d'effleurer cet article, qui ſe reſſent un peu trop de la licence de la vieille Comédie: je me contenterai d'obſerver que le Poëte emploie exactement toutes les raiſons du Philoſophe, & qu'il les combat par le ridicule. On peut, avec moins de ſcrupule, s'égayer avec lui ſur la communauté des enfans, qui eſt ici, comme dans Platon, la ſeconde conſéquence de la communauté des biens.

BLÉPYRUS.

V. 631. *Dans ce nouveau genre de vie, comment chacun s'y prendra-t-il pour reconnoître ſes enfans!*

PRAXAGORA.

Les enfans reconnoîtront pour leurs pères tous ceux qui seront plus avancés en âge.

BLÉPYRUS.

Nous allons donc voir bien des pères égorgés faute d'être connus, puisqu'à présent, que chacun connoît son père, il y a tant de parricides. (En falloit-il davantage pour jeter de l'horreur sur un pareil abus? Aristote prend la chose à peu près de même).

Aristophane ne se contente pas de rire sur le principe & sur les deux conséquences immédiates; il plaisante aussi sur des conséquences plus éloignées. Platon, entre autres avantages de sa République, fait entendre qu'il n'y aura plus de procès. Praxagora dit aussi:

Premièrement il n'y aura plus de procès. V. 653.

BLÉPYRUS.

Tant pis pour bien des gens. (Les Athéniens aimoient à plaider, & c'est cette humeur que le même Poëte joue dans sa comédie *des Guêpes*).

PRAXAGORA.

C'est pourtant une de mes loix: & en effet, pourquoi y auroit-il encore des procès!

BLÉPYRUS.

Par Apollon! pour bien des raisons: premièrement si on nie une dette.

PRAXAGORA.

Qui est-ce qui prêtera, puisque tout sera commun!

BLÉPYRUS.

J'entends: le voleur seroit bien-tôt connu.

PRAXAGORA.

Oui, par Cérès! (C'est ici, si je ne me trompe, un de ces traits de satyre familiers à Aristophane; il veut faire entendre

que les uſuriers & les prêteurs ſur gages ſont de vrais filoux, qui dans l'état actuel des choſes, ſe cachent à l'abri des loix).

BLÉPYRUS.

Dites-moi, quelle amende payera un homme qui en aura frappé un autre; car enfin cela peut arriver à la ſuite d'un repas! vous me paroiſſez embarraſſée.

En effet, Praxagora n'avoit pas probablement prévû cette difficulté, car elle répond:

Quelle amende! ſon morceau de pain: quand on aura été ainſi puni par la bouche, on ne s'aviſera plus d'être violent.

BLÉPYRUS.

Il n'y aura pas non plus de voleurs!

PRAXAGORA.

Voudrois-je me voler!

BLÉPYRUS.

V. 668. *Il n'y aura pas non plus de jeux de haſard!*

PRAXAGORA.

A quoi ſerviroient-ils!

BLÉPYRUS.

Quel genre de vie introduirez-vous!

PRAXAGORA.

La vie commune: la ville ne ſera plus qu'une ſeule maiſon, où tout ſera commun, en ſorte que les citoyens entreront librement les uns chez les autres. (J'ai montré que c'eſt auſſi une des choſes que Platon exige de ſes Magiſtrats).

BLÉPYRUS.

Où ferez-vous préparer le repas!

PRAXAGORA.

Les lieux où ſont les tribunaux de la juſtice, les portiques & les lieux ſemblables ſeront autant de ſalles à manger.

BLÉPYRUS.

BLÉPYRUS.

Et le tribunal même, à quoi ſervira-t-il!

PRAXAGORA.

On rangera deſſus les vaſes & les éguierres, & on ſera aſſeoir ſur les degrés de jeunes muſiciens, qui chanteront les héros qui ſe ſeront diſtingués à la guerre, afin que s'il ſe trouve des lâches dans l'aſſemblée, ils ne puiſſent manger de dépit. Ce dernier trait pourroit bien faire alluſion à cette muſique guerrière à laquelle Platon veut qu'on forme les jeunes gens, & qui lui fait exclurre de ſa République les Poëtes, qui ne s'occupent qu'à chanter les plaiſirs ou de pures fables.

Au reſte tout ce qui ſe dit ici ſur les repas publics, tombe tout à la fois & ſur Platon & ſur les Athéniens. Premièrement le Poëte badine ſur ce que Platon exige que les chefs d'État mangent en public, comme s'ils étoient à la guerre; & il ſe mocque indirectement des Athéniens, qui ſe plaiſoient ſi fort aux aſſemblées, qu'ils auroient volontiers fait de la place publique leur ſalle à manger, & des tribunaux leurs buffets. C'eſt un goût qui leur eſt reproché par tous les Orateurs, & en particulier par Démoſthène, en pluſieurs endroits des Philippiques; & c'eſt à ce même goût qu'Ariſtophane fait alluſion, quand il dit plaiſamment, dans ſa comédie *des Oiſeaux: les cigales chantent un ou deux mois ſur les branches des arbres; mais les Athéniens ne ceſſent de chanter toute la vie dans la place publique:* V. 39.

Οἱ μὲν γὰρ ἂν τέττιγες ἕνα μὴν' ἢ δύο
Ἐπὶ τῶν κραδῶν ἄδωσι· Ἀθηναῖοι δ' ἀεὶ
Ἐπὶ τῶν δικῶν ἄδωσι πάντα τὸν βίον.

Il y a dans le texte une grace que je n'ai pû conſerver dans la traduction, c'eſt le rapport entre ἐπὶ τῶν κραδῶν & ἐπὶ τῶν δικῶν: les Athéniens ne quittent pas plus la place publique que les cigales ne quittent les branches d'arbres. Mais la différence qu'il y a, c'eſt que les cigales ne ſont qu'un ou deux mois

ſur les branches, ὄπι τῶν κραδῶν; au lieu que les Athéniens paſſent toute leur vie dans les procès, ὄπι τῶν δικῶν.

Il me ſemble que le parallèle que je viens de faire, entre le jeu d'Ariſtophane & le ſyſtème de Platon, prouve, comme je l'ai avancé, que ſi cette pièce renferme quelques critiques générales des mœurs d'Athènes, elle eſt en particulier la vraie critique de la République de Platon, au moins quant aux principes de la communauté de biens, de femmes & d'enfans; puiſqu'elle tend uniquement à réfuter ces nouveaux principes, ſoit par les raiſonnemens, ſoit par les jeux de théatre.

MÉMOIRE
SUR
LE PLUTUS *D'ARISTOPHANE,*
Et ſur les caractères aſſignés par les Grecs à la Comédie moyenne.

Par M. LE BEAU le cadet.

DEPUIS le renouvellement des Lettres, il eſt peu de matières qui aient donné lieu à autant de diſcuſſions que le genre dramatique. Le théatre a des attraits, le peuple y court, les Savans l'étudient; les hommes, dont la vûe eſt trop foible & trop délicate pour ſe conſidérer fixement eux-mêmes, ſe regardent volontiers dans des perſonnages empruntés; ils n'y voient d'eux-mêmes que ce qu'ils veulent en voir, ils n'y choiſiſſent que les traits qui les flattent, ils appliquent les autres à leurs contemporains: c'eſt une lumière de réflexion qui n'a rien de trop vif, & qu'on peut encore affoiblir à ſon gré. Mais ſans entrer ici dans les raiſons métaphyſiques qui nous attachent au théatre, je citerai ſeulement, comme une preuve de cette inclination naturelle, la multitude des Savans, qui, d'après Ariſtote & Horace, ont travaillé ſur l'hiſtoire & ſur les règles du théatre Athénien. Jules Scaliger, Caſaubon, Voſſius, Heinſius ont pouſſé fort loin leurs recherches en ce genre; cependant ils ont omis un point eſſentiel, c'eſt de faire connoître la Comédie moyenne. Ils diſtinguent bien trois âges dans la Comédie: le premier, diſent-ils, dont le commencement eſt fort incertain, ſe termine à la fin de la guerre du Péloponnèſe, c'eſt-à-dire au temps où Lyſandre établit les trente Tyrans, pour gouverner la République d'Athènes: c'eſt dans le cours de la guerre du Péloponnèſe que parurent la pluſpart des pièces d'Ariſtophane. Le ſecond âge s'étend juſqu'au temps d'Alexandre, & vit naître & finir la Comédie moyenne. Enfin le

troisième commença avec la gloire de ce conquérant, & donna cours à la Comédie nouvelle, la seule qui ait été imitée par les Romains & par les modernes. Ces notions peuvent suffire pour fixer l'époque des différens changemens arrivés dans le genre dramatique. Mais quel est le caractère de la Comédie moyenne? en quoi diffère-t-elle des deux autres? en a-t-on quelque modèle dans l'antiquité? c'est sur quoi ces Savans ne s'expliquent que fort superficiellement. Ils se contentent de rapporter ce qu'a écrit là-dessus le grammairien Platônius, dont les observations, fort courtes & assez mal digérées, se lisent ordinairement à la tête des comédies d'Aristophane: ceux qui après eux ont traité la même matière, n'en disent pas davantage. Ne seroit-il pas possible d'acquérir sur ce sujet de nouvelles lumières? ne trouveroit-on, dans l'ancien théatre, aucun exemple de cette Comédie moyenne, dont on parle sans la définir? En lisant avec attention *le Plutus*, on y aperçoit un caractère tout différent de celui des autres pièces du même Poëte, qui sont dans le goût de l'ancienne Comédie: il n'est pas moins évident que *le Plutus* est très-différent de la Comédie nouvelle, inventée par Ménandre chez les Grecs, & imitée par Plaute & par Térence chez les Latins. C'est, ce me semble, une juste raison de soupçonner que *le Plutus* pourroit bien être une pièce de cette Comédie moyenne, qui a fait comme la nuance entre l'ancienne & la nouvelle.

J'avoue que je ne suis pas le premier qui aie conçu cette idée, mais je ne sais personne qui l'ait développée; Mme Dacier, dans sa traduction de quelques comédies de Plaute, après avoir dit qu'Aristophane est un des meilleurs Poëtes de la vieille Comédie, ajoûte *qu'on voit dans ses dernières pièces des exemples de la moyenne, & que tous les Savans prétendent que le Plutus est de ce nombre.* M. Dacier, dans une de ses notes sur Horace, après avoir rappelé, sur la différence de la vieille Comédie & de la moyenne, ce qui se lit déjà dans Platônius, finit par dire *qu'il y a des pièces de ces deux sortes dans Aristophane*, sans nommer celles qu'il croit être de cette nature. Le P. Brumoi, dans son théatre des Grecs, rend compte *du Plutus*, comme

De art. Poët. v. 282.

des autres comédies, il n'y fait remarquer aucune différence pour le goût & la conduite. Enfin M. l'abbé Vatry, dans le Mémoire qu'il a donné à la Compagnie, ſous ce titre: *Recherches ſur l'origine & les progrès de la comédie Grecque*, dit, ſur la moyenne, *les Poëtes ſe retranchèrent alors à médire des morts, & ſur-tout des anciens Poëtes; ce fut ce qu'on appela la moyenne Comédie:* il n'ajoûte rien de plus, il paſſe auſſi-tôt à la Comédie nouvelle; s'il ſe fût plus étendu, je n'aurois eu garde de traiter le même ſujet après lui. Ainſi, comme perſonne n'a encore approfondi cette matière, j'ai penſé qu'il ſeroit à propos d'examiner de près *le Plutus.* Il n'eſt pas beſoin de montrer qu'il n'eſt pas conforme au genre de la Comédie nouvelle; il ne faut que le lire, les différences ſont ſenſibles: cherchons-y ſeulement ce qui le diſtingue de l'ancienne Comédie; voyons s'il ne porte pas les caractères que Platônius aſſigne à la Comédie moyenne. En ce cas ce ſera un modèle unique en ce genre; car c'eſt, à mon avis, la ſeule pièce de cette eſpèce qui ait paſſé juſqu'à nous.

Je diviſerai ce Mémoire en trois parties: dans la première, j'examinerai les changemens que Platônius aſſigne à la Comédie moyenne: dans la ſeconde, je comparerai *le Plutus,* pour la conduite, avec une pièce de la vieille Comédie: & comme *le Timon* de Lucien paroît tenir beaucoup *du Plutus* d'Ariſtophane, j'expoſerai, dans la troiſième, les rapports que ces deux ouvrages paroiſſent avoir enſemble.

PREMIÈRE PARTIE.

Changemens aſſignés à la Comédie moyenne.

J'AI déjà obſervé que la Comédie moyenne fut en vogue pendant plus de ſoixante ans, depuis l'établiſſement des trente Tyrans juſqu'au règne d'Alexandre: elle fut moins hardie que l'ancienne, & moins réſervée que la nouvelle; le chœur devint plus retenu, mais il parut encore; les perſonnalités furent plus rares & plus ménagées; les ſujets inventés avec plus de vraiſemblance, & conduits avec plus de méthode. Cependant elle

n'eut pas encore cette correction, cette belle peinture des mœurs qui font le vrai caractère de la Comédie nouvelle: c'eſt, pour ainſi dire, la Comédie dans l'inſtant de la métamorphoſe; elle éprouve déjà quelques changemens, mais elle conſerve encore beaucoup de ſa première forme. C'eſt préciſément ſous ce point de vûe que je vais conſidérer *le Plutus*.

Je commencerai par remarquer qu'Ariſtophane a donné deux pièces ſous le nom de *Plutus;* c'eſt ce qui eſt prouvé par les Scholiaſtes: la première, qui n'exiſte plus, avoit été repré-
409 ans avant J. C. ſentée ſous l'archontat de Dioclès, la quatrième année de la XCII.^e Olympiade: la ſeconde, qui eſt celle que je me propoſe d'examiner ici, parut vingt ans après, ſous l'archontat d'Anti-
389 ans avant J. C. pater, la quatrième année de la XCVII.^e Olympiade. Or Platônius dit que *dès qu'on eût établi à Athènes le gouvernement oligarchique, les Poëtes devinrent plus timides (a).* Ce gouvernement oligarchique n'eſt autre choſe que l'établiſſement des trente Tyrans, qui commencèrent à gouverner la première année de la XCII.^e Olympiade. *Le premier Plutus* avoit donc été donné avant la réforme du théatre; mais *le ſecond* ne parut que depuis la réforme; ainſi le Poëte fut obligé de modérer la licence dont il avoit uſé dans *le premier.* Il y a plus, on lit dans la Didaſcalie, qu'Ariſtophane compoſa ce ſecond Plutus *pour faire connoître les talens de ſon fils (b).* Il y ſuivit donc le nouveau genre; car quel beſoin y avoit-il d'exercer ſon fils dans la vieille Comédie, puiſqu'elle n'étoit plus de mode? Voici probablement ce qui arriva: Ariſtophane fut curieux de faire connoître les talens de ſon fils pour la Comédie moyenne; mais pour ne pas riſquer la gloire qu'il s'étoit acquiſe lui-même dans la vieille Comédie, il ne voulut point donner d'abord une pièce toute nouvelle; il ſe contenta d'ajuſter au nouveau genre une Comédie qui avoit déjà paru, en obſervant ſeulement quelques-uns des changemens ordonnés par les loix. Auſſi ne retrouve-t-on qu'en partie, dans *le ſecond Plutus*, les changemens que Platônius aſſigne à la Comédie moyenne. Ces

(a) Καπισαμένης ὀλιγαρχίας, ἐνέπιπτε τοῖς ποιηταῖς φόβος.

(b) Τὸν υἱὸν αὐτοῦ συσῆσαι Ἀριστοφάνης δ' αὐτῆς τοῖς δράμασι βουλόμενος.

changemens peuvent se réduire à quatre: 1.° la défense des personnalités; 2.° le retranchement des chœurs de musique; 3.° le choix du sujet; 4.° les masques. Je vais exposer chacun de ces changemens en particulier, & faire observer en quoi le Poëte les a suivis, en quoi il s'en est écarté: car en fait de mœurs, les changemens ne s'opèrent pas en un instant; la loi ne détruit pas tout-à-coup d'anciennes habitudes; & *le Plutus*, malgré la contrainte de la nouvelle loi, conserve encore quelques traces de l'ancienne Comédie.

1.er Changement. Les personnalités.

Selon Platônius, on commença la réforme de la Comédie par défendre *de censurer nommément, & on donna action en justice à quiconque seroit insulté par les Poëtes (c)*. Cette défense venoit à propos: les Athéniens, rebutés de la hardiesse des Poëtes comiques, commencèrent à ne plus entendre raillerie; & Eupolis fut noyé dans la mer, par ceux contre qui il avoit fait une pièce sous le titre de Βάπται, *les Plongeurs*. On fit donc la loi *de ne nommer personne dans les Comédies:* μὴ κωμῳδεῖν ἐξ ὀνόματος. Jusqu'alors la licence avoit été si grande sur ce point, qu'on donnoit à l'acteur le nom du particulier qu'on vouloit jouer, & le masque ressembloit si parfaitement à l'original, qu'on reconnoissoit au premier coup d'œil celui à qui le Poëte en vouloit: cette façon s'appeloit αὐτοπροσώπως κωμῳδεῖν. L'un & l'autre excès furent réprimés, & dans la suite, quand les Macédoniens firent trembler la Grèce, le scrupule alla si loin, que dans la crainte de ressembler à quelqu'un des vainqueurs, on donna à tous les acteurs ces masques bizarres, dont on voit les desseins sur les monumens & dans les anciens manuscrits de Térence. Ce n'est pas à dire qu'avant la Comédie moyenne il n'y ait eu des masques difformes & bizarrement inventés; sans doute que la vieille Comédie en donna de tels aux valets & à des personnages de pure fantaisie, qu'on ne s'étudioit pas à rendre semblables à quelque citoyen. Je crois seulement que dans la moyenne Comédie & dans la nouvelle aucun des masques ne fut ressemblant, mais qu'ils furent tous bizarres & ridicules.

Sam. Petit, de leg. Att. p. 80.

(c) Οὐ γὰρ ἦν πρὸ προφανῶς σκώπτειν, δίκας ἀπαιτόντων τῶν ὑβριζομένων παρὰ τῶν ποιητῶν.

Arist. Scol. in vers. 1149, ex Acharn.

La loi contre les personnalités fut portée par Antimachus, Poëte contemporain d'Aristophane ; il paroît même qu'il la proposa par ressentiment contre ce Poëte comique. Antimachus étoit un homme riche, qui se mêloit de poësie ; dans une fête où ce citoyen faisoit les frais du chœur, il paya fort mal les acteurs : le Poëte s'en vangea ; & nous avons, dans la comédie intitulée *les Acharniens*, un chœur où Antimachus n'est pas épargné. Ce riche citoyen ne put avoir raison de l'insulte d'Aristophane tant que la République fut libre, parce que les Athéniens chérissant la satyre, n'avoient garde de poursuivre les Poëtes, dans la crainte de les décourager : mais dès que les Tyrans eurent formé un tribunal, comme ils avoient lieu de craindre pour eux-mêmes, ils autorisèrent volontiers la loi d'Antimachus, & les personnalités furent entièrement défendues. Aussi sont-elles & plus rares & moins piquantes dans *le second Plutus* que dans les autres Comédies. C'est la coûtume d'Aristophane de prendre pour personnages des citoyens connus, dont il conserve le nom ; tels que Socrate, Euripide, Démosthène, Nicias, Cléon, Lysimachus & tant d'autres, à qui il fait jouer les rôles les plus ridicules : outre cela, dans le cours de chaque pièce, il fait mille allusions malignes, & lance les traits les plus sanglans contre ceux qui ont le malheur de lui déplaire. Dans *le Plutus* tous les noms sont feints ; Chrémylus, qui est le principal personnage, désigne un débiteur habile à frustrer ses créanciers ; le valet se nomme *Carion*, parce que la Carie fournissoit beaucoup d'esclaves ; d'où vient le proverbe qui se lit dans Homère :

Loc. citat.

Ἀπὸ τῆ χρέος ἢ τῆ ὀμόλλω, τὸ ἀπατῶ. *Ex Argum.*

Iliad. IX, vers. 378.

Τίω δέ μιν ὡς Καρὸς ἄσιν.

Je ne l'estime pas plus qu'un Carien, dit Achille en parlant d'Agamemnon. Enfin Blepsidémus, suivant l'étymologie du mot, est un homme pauvre, qui regarde ses citoyens d'un œil jaloux. Les autres ont des noms génériques, *le Juste, le Sycophante, la Vieille.* S'il y a quelques traits de satyre, ils sont tellement enveloppés qu'il n'étoit pas aisé d'en faire l'application, & que le Poëte auroit bien trouvé le moyen de se disculper : il est vrai que Chrémylus & Carion citent nommément plusieurs

Ὁ βλέπων εἰς τὸν δῆμον. *Ex Argum.*

In Pluto, vers. 374.

citoyens

citoyens à qui l'amour de l'or fait faire des baſſeſſes; c'eſt un reſte de la licence que le Poëte s'étoit permiſe dans *le premier Plutus*, & ces traits tomboient peut-être ſur des gens déjà morts. Ainſi Ariſtophane s'eſt conformé à la loi nouvelle, en gardant cependant toûjours quelques traits de l'ancienne Comédie: c'eſt la manière dont il s'eſt auſſi conduit à l'égard d'une ſeconde réforme, dont je vais parler.

II.e Changement. Les chœurs.

Platônius dit, en ſecond lieu, *qu'on ceſſa de donner des chœurs, parce que les Athéniens ne jugèrent plus à propos de choiſir des particuliers pour fournir à la dépenſe (d).* Il ne faut pas ſéparer ces premières paroles de celles qui ſuivent: *ainſi*, ajoûte-t-il, *Ariſtophane donna l'Éoloſicon, qui n'a point de chœurs de muſique (e).* Il s'enſuit de ce paſſage, d'abord que ce ne fut pas la licence qui fit retrancher les chœurs, mais la crainte de faire trop de dépenſe; ſecondement, qu'on ne retrancha que la muſique affectée aux chœurs: car il ne dit pas que l'Éoloſicon n'eut pas de chœurs, mais qu'il n'eut pas de chœurs de muſique; τὰ χορικὰ μέλη. Le chœur continua donc dans la Comédie moyenne; il ne fut plus compoſé de Muſiciens, mais de gens qui avoient dû ou qui avoient pû ſe trouver à l'action: il ne chanta plus de morceaux ſatyriques, tels que la parabaſe & les épirrhêmes, dont j'aurai lieu de parler dans la ſuite; mais il s'entretint avec les acteurs, comme dans la Tragédie, & continua de rire avec eux des perſonnes ou des ouvrages qui donnoient matière à la critique. En effet, le chœur étoit une partie eſſentielle dans la conſtitution de la Comédie, telle qu'elle étoit alors: l'action du poëme dramatique étant preſque toûjours publique, elle intéreſſoit un très-grand nombre de gens, & quelquefois l'État entier. Il étoit donc indiſpenſable de compoſer un chœur, qui repréſentât les perſonnes intéreſſées; c'eſt ce qui l'a fait conſerver ſi long-temps, quoiqu'il ne fût plus la partie eſſentielle de la pièce, comme dans l'origine. L'action

(d) Ἐπέλιπον οἱ χορηγοὶ... ἐπ' ὀλιγωρίαν εἶχον οἱ Ἀθηναῖοι τοὺς χορηγοὺς τοὺς ταῖς δαπάναις τοῖς χορευταῖς παρέχοντας χειροτονεῖν.

(e) Τὸν γοῦν Αἰολοσίκωνα Ἀριστοφάνης ἐδίδαξεν, ὃς οὐκ ἔχει τὰ χορικὰ μέλη.

du Plutus eſt en quelque façon une action publique, parce que, grace au bon cœur de Chrémylus, il n'eſt pas queſtion de l'enrichir ſeul, il veut que Plutus étende ſes généroſités à tous les honnêtes gens: c'eſt juſtement un certain nombre de ces honnêtes gens qui forment le chœur.

Ce chœur eſt bien différent de celui de la vieille Comédie: dans l'ancien théatre c'étoit le chœur qui lançoit les traits les plus ſatyriques; il étoit même quelquefois imaginé contre la vrai-ſemblance; plus il étoit abſurde, plus il faiſoit rire les ſpectateurs: on prenoit plaiſir à entendre parler & chanter des chœurs de nuées, de grenouilles, d'oiſeaux. On pardonnoit au Poëte de perſonnifier les nuées, pour voir tourner en ridicule Anaximène, dont Socrate étoit ſoupçonné de ſuivre la doctrine, & qui regardoit l'air, qui eſt la région des nuées, comme principe de toutes choſes. Une métamorphoſe de grenouilles en êtres raiſonnables, pour accompagner Bacchus qui va chercher un Poëte aux enfers, devenoit la critique ſenſible des mauvais Poëtes, qui croaſſent au pied du Parnaſſe: & une troupe d'oiſeaux à moitié plumés, qui prennent le parti de bâtir une nouvelle ville dans les airs, paroiſſoit être une vive peinture des malheureux Athéniens, qui *plumés,* pour ainſi dire, par leurs Magiſtrats, & en particulier par Alcibiade, ſe verroient enfin forcés de chercher une nouvelle demeure, où ils ſeroient plus heureux que dans leur patrie. Il y avoit toûjours quelque choſe de fin ſous ces allégories, & les allégories mêmes ſe juſtifioient par la ſingularité du goût qui dominoit alors.

Diog. Laërt. in Anaximene.

La conduite de cette eſpèce de chœur eſt remarquable; il étoit ordinairement compoſé de ſix parties; κομμάτιον, παράβασις, στρόφη, ἔπῤῥημα, ἀντίστροφος, ἀντεπίῤῥημα: elles étoient entremêlées dans l'ordre où je les nomme. De ces ſix parties trois étoient en vers lyriques, le commation, la ſtrophe & l'antiſtrophe; les trois autres étoient en vers anapeſtiques. Le commation étoit une ſtrophe de huit vers, qui renfermoient ou une apoſtrophe à quelque perſonnage, ou une réflexion ſoit ſur ce qui venoit de ſe paſſer, ſoit ſur ce qui ſe préparoit. La ſtrophe & l'antiſtrophe étoient chacune de douze vers, & ſe

répondoient mutuellement; c'étoient tantôt des louanges en l'honneur des Dieux, des héros, des bons citoyens; tantôt des traits satyriques, qui étant, comme nos vaudevilles, d'une mesure légère & familière, se retenoient facilement: ainsi quiconque avoit le malheur d'être une fois chanté sur le théatre, devoit l'être long-temps dans toute la ville. La parabase suivoit immédiatement le commation, & comme c'étoit la partie principale, on nommoit quelquefois parabase le chœur entier: cette partie s'appeloit ainsi du terme παραβαίνειν τὸν τόπον, *changer de place:* ordinairement le chœur étoit partagé en deux troupes, l'une à la droite, l'autre à la gauche des acteurs; dans la parabase ces deux troupes se réunissoient & se tournoient du côté des spectateurs; c'est ce qui arrivoit quand les acteurs se retiroient du théatre pour la première fois; aussi la parabase ne se trouve guère qu'en cette première occasion: comme le chœur ne pouvoit plus s'entretenir avec les acteurs, il adressoit la parole au peuple, de peur que la scène ne restât vuide ou que le spectateur ne fût oisif. Les Poëtes saisissoient cette occasion soit pour s'expliquer sur ce qui les regardoit en particulier, soit pour raisonner sur les affaires publiques: les parabases d'Aristophane roulent sur toutes sortes de sujets; tantôt il y parle de lui-même, comme dans la comédie *des Chevaliers,* où il expose que la raison pour laquelle il joue le rôle de Cléon, c'est parce que personne n'a osé s'en charger. C'est de cette première espèce de parabase que les Poëtes de la Comédie nouvelle ont emprunté leurs prologues: on sait que ceux des comédies de Térence ne sont pas faits pour rendre compte de la pièce, comme quelques-uns de Plaute, mais uniquement pour expliquer certaines particularités qui regardent le Poëte. Tantôt Aristophane traite des sujets de politique & de morale; tantôt enfin sa parabase est savante, comme celle de la comédie *des Oiseaux*, où il développe le système d'Orphée. L'épirrhême & l'antépirrhême ne différent de la parabase que par le nom, & parce qu'ils ont un nombre de vers limités, qui alloient ordinairement à seize; Aristophane l'a porté jusqu'à vingt: ces deux parties se répondent comme la strophe & l'antistrophe. Ces morceaux sont

In Equit. vers. 504.

In Avib. vers. 686.

Scal. in Poët. lib. 1, c. 9.

les mieux travaillés pour le ſtyle: Ariſtophane y emploie une eſpèce de vers anapeſtiques qu'on appelle de ſon nom, Ἀεροφάνειοι; ce n'eſt pas qu'il en fût l'inventeur: Scaliger remarque qu'Eupolis s'en étoit ſervi avant lui; mais apparemment parce qu'il le perfectionna, ou qu'il en uſa avec tant d'avantage, qu'il devint en ce point le modèle des autres Poëtes. Cet anapeſtique eſt un vers de huit pieds, dont les cinq premiers ſont à volonté, mais le plus ſouvent mêlés d'anapeſtes: les trois derniers ſont toûjours deux dactyles & un ſpondée: ce ſont ſur-tout ces trois dernières meſures qui donnent un ton grave à la parabaſe, & qui la rendent propre à traiter les plus grands ſujets.

Il ne faut pas croire que le chœur fût toûjours compoſé de ces ſix parties, ni qu'il tînt une place fixe, comme dans la Tragédie, où il revient à des diſtances à peu près égales: il n'en eſt pas ainſi du chœur comique; rien n'eſt plus bizarre en apparence, & dans une même pièce il n'y en a pas deux qui ſe reſſemblent: tantôt c'eſt une ſtrophe entre deux ſcènes; tantôt une parabaſe & un épirrhême, ſans antépirrhême & ſans vers lyriques; tantôt une ſeule ſtrophe à la fin d'une partie qu'on pourroit regarder comme un acte. Enfin il y a des pièces qui ont la partie lyrique du chœur, & qui n'ont ni parabaſe, ni épirrhême, comme la comédie d'Ariſtophane intitulée *Lyſiſtrata*. Je crois que la cauſe de cette bizarrerie apparente, c'eſt que les pièces de la vieille Comédie n'étoient point faites pour être partagées par actes, comme celles de Térence; & les Grammairiens qui ont introduit cette diviſion, ont rendu un fort mauvais ſervice à Ariſtophane. Grace à cette invention, il y a des pièces dont la diviſion paroît monſtrueuſe; le premier acte ſeul en tient plus de la moitié, les trois ſuivans n'ont nulle proportion, & le dernier eſt preſque toûjours d'une briéveté ridicule: c'eſt ce qu'il eſt aiſé de remarquer, en jetant ſeulement les yeux ſur l'édition de Kuſter. Ce partage n'a jamais été connu, ni des tragiques Grecs, ni d'Ariſtophane: tant que le chœur a ſubſiſté, c'eſt-à-dire juſqu'à la Comédie nouvelle, l'action n'étoit point interrompue, & la déclamation duroit autant que

la matière l'exigeoit. Le chœur ne chantoit guère que pour témoigner la part qu'il prenoit à l'action: cet intervalle donnoit le temps à la préparation d'un nouvel évènement, & réveilloit l'attention des ſpectateurs, qui auroit été fatiguée d'une déclamation continuelle: c'eſt même pour cela qu'après le retranchement des chœurs, les intermèdes furent remplis par la muſique inſtrumentale.

Si on demande pourquoi le chœur n'eſt pas auſſi régulier dans le comique que dans le tragique, c'eſt que les évènemens dans le comique demandent rarement une préparation, & que l'attention ne ſe fatigue guère, puiſque tout eſt tourné à la gaieté & à la plaiſanterie. Ainſi le chœur ne vient que pour faire naître un plaiſir de plus, & pour mêler agréablement le chant à la déclamation.

Appliquons ces obſervations au chœur *du Plutus:* il eſt vraiſemblable & tiré du fond même du ſujet: c'eſt une troupe d'honnêtes gens de la campagne, car la campagne a toûjours été regardée comme le ſéjour favori de la probité; ces honnêtes gens viennent à la ſollicitation de Chrémylus, qui veut partager avec eux les richeſſes dont Plutus va le combler. Ce chœur fait partie de l'action, &, ſuivant l'uſage, il paroît toûjours depuis l'inſtant où il eſt introduit juſqu'à la fin; mais il ne ſe trouve nulle part ni ſtrophe, ni antiſtrophe, ni aucune des parties qui compoſoient les chœurs de la vieille Comédie. S'il y a quelques vers qui paroiſſent ſuſceptibles de muſique, ils ſont en très-petit nombre, & principalement à la fin de la ſcène, où le chœur entre pour la première fois: ils ne ſont pas même purement lyriques; cependant comme ils approchent de ce goût, on peut croire qu'ils ne furent pas ſimplement déclamés, mais accompagnés de la flûte, comme il arrivoit quand le chœur ne chantoit pas à pleine voix. Car la flûte étoit d'un grand uſage dans les comédies Grecques, &, ſans ſortir des pièces d'Ariſtophane, j'en trouve un nombre infini d'exemples: dans *les Acharniens* le Béotien s'écrie; *vous tous qui êtes ici, flûteurs Thébains:*

V. 253.

V. 290.

V. 863. Ὑμὲς δ' ὅσοι θείβαθεν, αὐλητὰ πάρα.

V. 222. Dans *les Oiſeaux*, Epops dit, *quelqu'un joue de la flûte*, αὐλεῖ τίς; & auſſi-tôt Évelpis ſe met à chanter; *grand Jupiter, quel doux concert forme le chant des oiſeaux:*

V. 223. Ὦ Ζεῦ βασιλεῦ, τῶ φθέγματος τ' ὀρνιθίω.

Dans la pièce *des Grenouilles*, à meſure que Bacchus approche du lieu où les Prêtres formoient un chœur, il dit à Xanthias: *n'entends-tu pas le ſon des flûtes!*

V. 315. Οὐ κατήκουσας αὐλῶν πνοῆς;

Un plus long détail deviendroit ennuyeux. Après cela je ne vois pas comment M. Dacier a pû avancer *qu'il n'avoit jamais lû nulle part que les comédies Grecques euſſent eu des flûtes.* Cette muſique n'exigeoit pas les frais de l'ancien chœur, & on peut croire que c'eſt l'unique qui règne dans le chœur *du Plutus.* Ce chœur ſert donc uniquement à fonder la vrai-ſemblance de l'action, & à mettre plus d'intérêt dans la pièce; il ne reſte jamais ſeul ſur le théatre, comme dans la vieille Comédie; il s'entretient toûjours avec quelque perſonnage de la pièce: on n'a qu'à parcourir toutes les ſcènes, on y verra le chœur avec Carion, Chrémylus, Blepſidémus ou quelques autres.

Ad Horat. lib. II, ep. 1, v. 98.

Tels ont été d'abord les chœurs de la moyenne Comédie; mais comme l'eſprit abuſe des meilleures choſes, & qu'il reprend volontiers ſon ancien pli, le chœur retomba dans ſa première licence, ce qui força les Magiſtrats à lui impoſer abſolument ſilence: on fit donc la loi dont parle Horace, quand il dit:

In Art. poët. verſ. 282.

. . . . . *In vitium libertas excidit & vim*
Dignam lege regi: lex eſt accepta, choruſque
Turpiter obticuit, ſublato jure nocendi.

Cette réforme donna lieu à un nouveau genre de poëſie dramatique, connu ſous le nom de Comédie nouvelle, dont un des caractères diſtinctifs eſt le retranchement des chœurs. La

Comédie moyenne les conſerva, mais elle leur ôta ce qu'ils avoient eu de trop ſatyrique: or il me ſemble que c'eſt préciſément le ton du chœur dans *le Plutus;* il eſt fort réſervé, & les ſatyres ne tombent guère que ſur l'abus des richeſſes; il n'y eſt queſtion ni du gouvernement, ni des vices des particuliers, & au lieu de chanter des morceaux détachés, comme dans la vieille Comédie, le chœur s'entretient par-tout avec les acteurs. Ainſi cette partie, bien loin d'empêcher de mettre *le Plutus* au nombre des pièces de la Comédie moyenne, doit au contraire y déterminer, puiſque le chœur, qui étoit la partie eſſentielle du poëme dramatique, eſt d'un genre tout nouveau.

III.e Changement. Le choix du ſujet.

Dans l'intention où étoient les Magiſtrats de preſcrire aux Poëtes de juſtes bornes, ils ne ſe contentèrent pas de réprimer la licence du chœur, ils fixèrent encore les ſujets ſur leſquels ſeuls ils pourroient travailler. Ces ſujets ſe bornoient à la critique des ouvrages des autres Poëtes; c'eſt ce qu'on apprend encore de Platônius: *Les Poëtes de la Comédie moyenne,* dit-il, *changèrent de ſujets..... & ne s'occupèrent qu'à parodier les ouvrages des Poëtes, car cette ſorte de critique eſt innocente; par exemple, ils tournoient en ridicule Homère ou quelque auteur tragique. Les Ulyſſes de Cratinus,* ajoûte-t-il, *ne tendent pas à ſatyriſer quelque particulier, c'eſt la parodie de l'Odyſſée d'Homère; & la pièce d'Ariſtophane intitulée* Αἰολοσίκων, *étoit la critique d'une méchante tragédie ſous le nom d'*Αἴολος *(f).* Dans la vieille Comédie les ſujets étoient réels, comme j'ai déjà dit; les Poëtes ne s'attaquoient pas uniquement aux ridicules, quoique ce ſoit le vrai but de la ſage Comédie; ils dévoiloient les vices mêmes ſans ménagement, & ſouvent ils donnoient à la vertu les couleurs du vice.

C'eſt l'idée que donnent de ce genre toutes les comédies d'Ariſtophane, excepté *le Plutus.* Avec quelle méchanceté

(f) Οἱ δὲ μέσης κωμῳδίας ποιηταὶ τὰς ὑποθέσεις ἠμείψαν . . . ὅτι δὲ τὸ σκώπτειν ἰσοτίας ῥηθείσας ποιηταῖς ἦλθον . . . ἀνδύσυνον γὰρ τὸ πιθὸν· οἷον, διασύρειν Ὅμηρον εἰπόντα τι, ἢ τὸν δεῖνα τῆς τραγῳδίας ποιητήν . . . Οἱ Ὀδυσσεῖς τῷ Κρατίνῳ, ὑδένος ἐπιτίμησιν ἔχουσιν· διασυρμὸν δὲ τῆς Ὀδυσσείας τὸ Ὅμηρος . . . Τὸν Αἰολοσίκωνα Ἀριστοφάνης ἐδίδαξεν, Αἴολον τὸ δρᾶμα τὸ γραφὲν πρὸς τραγῳδοῦς, ὡς κακῶς ἔχον, διασύρων.

expoſe-t-il Socrate à la riſée des citoyens & des étrangers, dans la comédie *des Nuées!* comment invective-t-il contre Cléon, dans *les Chevaliers!* comment joue-t-il Euripide, dans *les Grenouilles!* Cette hardieſſe lui fut quelquefois funeſte: on lit dans ſa pièce *des Acharniens*, la plus ancienne de celles qui reſtent, que Cléon le pourſuivit en juſtice pour une certaine Comédie: *Je ſais*, dit-il, *le mauvais tour que m'a joué Cléon, pour ma Comédie de l'année dernière:*

V. 376. Αὐτὸς τ' ἐμαυτὸν ὤπασε Κλέωνος ἆ"παθον,
Ἐπίσαμαι δηὰ τὴν πέρυσι κωμῳδίαν.

Schol. ad loc. cit. Il s'agit d'une pièce intitulée *les Babyloniens*, qui précéda d'une année la repréſentation *des Acharniens*. Ariſtophane s'aviſa de déclamer contre les Magiſtrats qu'on tiroit au ſort, & comme la critique tomboit préciſément ſur Cléon, qui de l'extraction la plus baſſe s'étoit élevé aux premières charges, Cléon cita en juſtice Ariſtophane, & lui conteſta même le titre de citoyen. C'eſt en cette occaſion que le Poëte rappela ces deux vers d'Homère, qu'il a rendu fameux:

Odyſſ. lib. I, v. 216. Μήτηρ μέν τ' ἐμέ φησι τὸν ἔμμεναι· αὐτὰρ ἔγωγε
Οὐκ οἶδ'· οὐ γάρ πω τις ἑὸν γόνον αὐτὸς ἀνέγνω.

Ma mère dit que je ſuis fils d'un tel: pour moi je n'en ſais rien; perſonne n'eſt jamais ſûr de ſon père. Il y a toute apparence que Cléon perdit ſa cauſe, & qu'il fut même condamné à une amende de cinq talens; car le Poëte, dans la même pièce, ſe félicite de lui avoir fait débourſer cinq talens:

Verſ. 5. Ἐγ' ὧδ', ἐφ' ᾧγε τὸ κέαρ εὐφράνθην ἰδών,
Τοῖς πέντε ταλάντοις, οἷς Κλέων ἐξήμεσε.

La comédie *des Chevaliers*, qui parut deux ans après celle *des Babyloniens*, prouve quelle étoit la licence d'Ariſtophane, puiſque la première affaire ne ſervit qu'à l'animer encore plus contre Cléon. Ce fut ſur-tout cette liberté à ne pas épargner les Magiſtrats, que les trente Tyrans eurent intérêt de réprimer; car les Athéniens, naturellement ſatyriques & jaloux de leur liberté,

liberté, n'auroient pas manqué de ſe venger ſur le théatre de ce que les Tyrans leur faiſoient ſouffrir dans le gouvernement: en conſéquence, on ne permit plus aux Comiques que de parodier les pièces des autres Poëtes.

On ne manquera pas de me dire, ſur ce point de réforme, que *le Plutus* ne peut donc pas être mis au nombre des pièces de la Comédie moyenne, puiſqu'il en différe par le choix du ſujet, qui eſt aſſurément l'eſſentiel. A cela je réponds qu'on peut bien ſuppoſer que la matière ſur laquelle les Poëtes pouvoient exercer leur critique ne fut pas tout d'un coup preſcrite: il n'eſt pas de la prudence humaine de prévoir tous les abus & d'y remédier ſur le champ. Ces changemens ſe firent par degrés: on commença par autoriſer la loi qui défendit les perſonnalités; on fit bien-tôt après, celle qui réforma les maſques & les habits; & quand on s'aperçut que ces deux réformes ne produiſoient pas encore tout l'effet qu'on en attendoit, & que les Poëtes, toûjours ingénieux quand il s'agit de médire, n'épargnoient guère plus les citoyens, on reſtreignit les ſujets. Il n'eſt pas contre la vrai-ſemblance de ſuppoſer que *le Plutus* parut dans cet intervalle. Quoique le ſujet ne ſoit point tel que ceux des pièces qui le ſuivirent, il différe cependant beaucoup de celles qui le précèdent: ce n'eſt plus une ſatyre, c'eſt une pure fiction, ou pluſtôt une eſpèce d'apologue, dont la morale tend à montrer que ſi Plutus, qu'on repréſente ordinairement aveugle, avoit l'uſage de la vûe, les richeſſes deviendroient l'apanage de la vertu. D'ailleurs il eſt conduit méthodiquement; de plus, les noms des perſonnages ſont feints, & les traits de ſatyre tiennent plus de la délicateſſe de la Comédie nouvelle, que de l'aigreur de l'ancienne: d'où je conclus que ſi le ſujet *du Plutus* n'eſt pas conforme à ceux qui furent preſcrits aux Poëtes de la Comédie moyenne, il n'en eſt pas moins pour cela dans le nouveau genre, puiſqu'il eſt ſi éloigné du goût de l'ancienne Comédie.

IV.e Changement. Les maſques.

Le quatrième changement concerne les maſques. Si les manuſcrits d'Ariſtophane, comme quelques-uns de Térence,

euſſent conſervé la figure des maſques, il ſeroit aiſé de voir juſqu'où alla ce changement: faute de ce monument, qu'il me ſoit permis de donner des conjectures. Platônius obſerve que *dans la moyenne & dans la nouvelle Comédie, on fit les maſques exprès pour rendre les perſonnages plus riſibles (g).* Or puiſque la Comédie moyenne tient le milieu entre la vieille & la nouvelle, il y a toute apparence que les maſques ne furent réformés que juſqu'à un certain point: ils ne furent pas reconnoiſſables, comme dans la vieille Comédie, puiſqu'il fut défendu de prendre la reſſemblance des perſonnes; mais ils ne furent pas non plus auſſi bizarres que dans la nouvelle, puiſque la raiſon qui occaſionna cette bizarrerie n'exiſtoit point encore: car *ce fut la crainte de reſſembler à quelque Macédonien, qui fit imaginer des figures ſi extraordinaires (h).* En conſéquence de ces principes, je penſe que les maſques qui ſervirent à la repréſentation *du Plutus* ne furent que ridicules, & ſeulement propres à aider le comique & à contribuer au divertiſſement, comme tout le reſte du ſpectacle.

Quelques commentateurs Latins, & quelques-uns de ceux qui ont écrit ſur les trois âges de la Comédie, donnent dans une erreur ſur ce point: ils aſſignent pour caractère de la Comédie moyenne l'interruption des perſonnalités; mais ils prétendent que les maſques & les habits devinrent alors ſi reſſemblans à la perſonne qu'on vouloit jouer, qu'on reconnoiſſoit l'original avant que l'acteur eût ouvert la bouche: je ne ſais ce qui a pû les tromper. Platônius dit formellement que *ces reſſemblances furent en uſage dans la vieille Comédie (i):* Les maſques ne furent que riſibles dans la moyenne & dans la nouvelle.

C'eſt à ces quatre points que ſe réduiſent toutes les obſervations de Platônius. Un autre Grammairien ajoûte que la Comédie moyenne reconnoît cinquante-ſept Poëtes, dont les plus

Kuſter, in Proleg.

(g) Ἐν τῇ μέσῃ καὶ νέᾳ κωμῳδίᾳ ἐπίτηδες τὰ πρόσωπεῖα πρὸς τὸ γελοιότερον ἐδημιούργησαν.

(h) Δεδοικότες τὸς μακεδόνας καὶ τὸς ἐπιφθονήσαντας ἐξ ἐκείνων φόβους.

(i) Ἐν τῇ παλαίᾳ εἰώθεσαν τὰ πρόσωπεῖα τοῖς κωμῳδουμένοις, ἵνα, πρίν τι καὶ τὸς ὑποκριτὰς εἰπεῖν, ὁ κωμῳδούμενος ἐκ τῆς ὁμοιότητος τῆς ὄψεως κατάδηλος ᾖ.

fameux furent Antiphanès & Stephanus. S'il ne nomme pas Ariſtophane, il ne l'exclut pas pour cela; probablement il ne fait attention qu'à ceux qui ſe ſont fait connoître uniquement par ce genre.

Il s'enſuit de tout ce que je viens de dire, que *le Plutus* peut être regardé comme une Comédie moyenne, ſoit qu'on faſſe attention au temps où il a été donné pour la ſeconde fois, ſoit qu'on s'arrête aux changemens arrivés dans le genre dramatique. Pour achever de prouver cette propoſition, je vais comparer la manière, dont il eſt conduit, avec la méthode que le Poëte ſuit dans ſes autres pièces.

SECONDE PARTIE.

Comparaiſon de la Comédie des Grenouilles *& de celle* du Plutus *pour la conduite.*

IL ne faut qu'une légère attention pour voir que *le Plutus* a une marche plus réglée & un plan plus exactement ſuivi que les autres Comédies du même Poëte. L'évènement ſe prépare dès le commencement, & la vûe rendue à Plutus opère tout ce qui arrive dans la ſuite, le bonheur des gens de bien & le deſeſpoir des méchans; toutes les parties ſe réuniſſent à ce ſeul point, pour lequel tout le reſte paroît fait. Ariſtophane n'en uſe pas toûjours ainſi; on voit, à la vérité, dans toutes ſes pièces un ſujet principal; mais il eſt ordinairement accompagné de ſujets acceſſoires qui le cachent, pour ainſi dire, & le Poëte ne paroît curieux que de ſatyriſer & de faire rire. C'eſt ainſi que dans les comédies de Plaute l'intrigue n'eſt pas toûjours ce qui occupe le Poëte, il ne cherche qu'à peindre les mœurs & à faire ſentir les ridicules. Je vais rappeler à la Compagnie la conduite d'une pièce de la vieille Comédie, que je mettrai en parallèle avec celle *du Plutus:* les exemples prouvent ſouvent mieux que les raiſonnemens. Je choiſis la pièce *des Grenouilles,* qui fut donnée la troiſième année de la XCIII.^e^ Olympiade, ſix ans après l'établiſſement des trente Tyrans; c'eſt la dernière de celles qui reſtent d'Ariſtophane en ce genre; le Poëte l'avoit 406 ans avant J. C.

travaillée avec un ſoin particulier : elle lui fit remporter le Prix ſur deux concurrens, Phrynicus & Platon le Comique, & elle fut redemandée : honneur ſignalé pour lors ; car comme il y avoit grand nombre de Poëtes jaloux de ſe faire connoître, la rivalité qui régnoit parmi eux les engageoit à donner toûjours du nouveau pour mériter la préférence ; & le peuple, paſſionné pour la nouveauté, ne conſentoit pas volontiers à voir deux fois la même pièce, à moins qu'elle ne fût d'un mérite ſingulier.

In Argum.

Le vrai deſſein de cette pièce eſt de tourner Euripide en ridicule. Ariſtophane l'avoit choiſi pour en faire l'objet de ſes plaiſanteries, & il ne l'épargne nulle part ; peut-être parce qu'Euripide étoit trop attaché à Socrate, & qu'il débite, dans toutes ſes pièces, une morale ſévère, qui pouvoit bien n'être pas du goût d'Ariſtophane. Ici, pour remplir ſon idée, le Comique ſuppoſe que Bacchus ne trouvant plus ſur la terre de Poëtes dignes de lui, deſcend aux enfers, & qu'il en ramène Eſchyle préférablement à Euripide, qui étoit mort l'année qui précéda la repréſentation de la comédie *des Grenouilles*. Rien ne paroît plus ſimple que ce ſujet ; on eſt agréablement ſurpris de voir combien l'imagination du Poëte multiplie les objets, & quelles richeſſes il tire d'une matière qui paroiſſoit promettre ſi peu : il amène ſur la ſcène les Dieux, les Héros ; il n'y a pas juſqu'aux grenouilles qui forment un chœur agréable. On croiroit d'abord que l'action eſt double, car dans la première moitié de la pièce il n'eſt queſtion que de Bacchus ; Euripide y eſt tout-à-fait oublié, comme ſi Ariſtophane ne penſoit plus qu'au Dieu. Ce n'eſt pas par haſard qu'il en uſe ainſi ; cette pièce devoit paroître dans une des fêtes de Bacchus ; il ne pouvoit mieux faire que de donner le rôle principal à un Dieu dont le peuple étoit pour lors uniquement occupé. Il eſt vrai qu'il ne le traite pas honorablement, & que Bacchus eſt encore plus mal mené que Xanthias ſon valet. C'eſt une ſuite de la licence de la vieille Comédie, c'eſt même un de ſes caractères ; tout ce que les Dieux gagnoient, c'étoit d'être plus ridicules que les mortels, comme on verra par le détail.

Ἐπὶ τῷ ληναίῳ. *In Argum.*

La ſcène s'ouvre par un entretien entre Bacchus & Xanthias. Bacchus eſt armé d'une maſſue & revêtu d'une peau de lion: Xanthias eſt un de ces valets inſolens, qui traitent avec leurs maîtres d'égal à égal. Ils ſe propoſent tous deux de deſcendre aux enfers, & pour ſavoir au juſte le chemin ils s'adreſſent à Hercule. Le héros leur répond d'abord qu'il y a deux moyens pour y arriver, ſoit de ſe pendre, ſoit de boire de la ciguë. Le premier étoit la reſſource ordinaire des malheureux citoyens; le ſecond étoit, comme on ſait, un ſupplice ſouvent ordonné par les Magiſtrats. Il ne s'agit pas encore de Socrate, qui ne fut condamné que ſix ans après. Hercule termine la converſation par leur conſeiller de paſſer le Styx. En conſéquence ils gagnent la barque de Charon. Chemin faiſant, Xanthias ſe trouve fatigué du fardeau qu'il porte; c'étoit le bagage de ſon maître. Bacchus, par bonté, prie un mort qui faiſoit la même route, de vouloir bien relayer ſon valet: le mort fait le difficile; Bacchus s'obſtine; le marché ne peut ſe conclurre: les Dieux ſont avares chez Ariſtophane. On arrive vers Charon, qui ne veut pas recevoir Xanthias dans ſa barque, parce qu'il ne s'étoit pas trouvé à la bataille des Arginuſes. Ce trait, en fixant la date de la pièce, qui fut repréſentée l'année même de cette victoire, eſt en même temps une critique des citoyens, qui s'étoient exemptés de ſe trouver au combat dans une conjoncture ſi preſſante, que la République fut obligée de faire enrôler les eſclaves. A peine Bacchus eſt-il embarqué que Charon le force à partager la peine & à ramer avec lui; mais pour diſſiper l'ennui du trajet, Charon ordonne aux grenouilles de former un chœur, & auſſi-tôt elles ſe mettent à croaſſer les louanges du Dieu. C'eſt une de ces inventions bizarres qui paroiſſent peu vrai-ſemblables, mais qui le deviennent en quelque façon par la hardieſſe de la vieille Comédie. Bacchus n'eſt pas moins ridicule par les efforts qu'il fait pour leur impoſer ſilence. Le chœur de grenouilles ceſſe dès que le Dieu eſt arrivé à l'autre bord, & il s'en forme un nouveau, compoſé des prêtres de Bacchus. C'eſt encore une choſe particulière à la vieille Comédie. Le chœur étoit

quelquefois double. Dans la pièce intitulée *Lyſiſtrata* il y en a un de vieillards & un autre de femmes. Le chœur donnoit ſouvent le nom à la pièce, comme on voit par celles *des Chevaliers*, *des Guêpes*, *des Oiſeaux*, & par celle-ci, qui eſt intitulée *les Grenouilles* à cauſe de ce premier chœur. Les tragédies prenoient auſſi quelquefois leur nom du chœur, telles que *les Euménides* d'Eſchyle, *les Suppliantes* d'Euripide, *les Trachiniennes* de Sophocle.

Bacchus retrouve Xanthias au-delà du Styx; il s'avance de compagnie avec lui; il eſt d'abord effrayé des différens ſpectres qu'il rencontre; mais il eſt bien-tôt raſſuré par un concert de muſique formé par les Prêtres de Bacchus. Ce nouveau chœur eſt conduit ſuivant la méthode que j'ai déjà obſervée; tantôt il chante les louanges du Dieu, tantôt il déchire cruellement ceux qui déplaiſoient au Poëte: ce qui donne le plus d'amertume à la ſatyre, c'eſt qu'on ne s'y attend pas; & d'ailleurs elle fait un contraſte frappant avec les éloges qui précèdent & ceux qui ſuivent. Dès que le chœur a fini de chanter, Bacchus frappe doucement à la porte de Pluton. Eacus, que le paganiſme reſpectoit comme juge des enfers, n'en eſt ici que le portier; il ſe montre même, dans la ſuite, valet auſſi effronté que Xanthias: il ouvre la porte, & à la vûe de la maſſue & de la peau de lion il croit que c'eſt encore Hercule, & appelle auſſi-tôt les Gorgones & les Harpyes pour ſe jeter ſur l'étranger & l'enchaîner. Bacchus tremble au ton menaçant d'Eacus, & change d'habit avec ſon valet; mais il reprend ſon premier déguiſement quand il ſait qu'on vient l'inviter à un repas de la part de Proſerpine. N'eſt-ce pas taxer le Dieu tout-à-la-fois de lâcheté & de gourmandiſe? en effet, dès que l'invitation eſt faite il reparoît ſous l'habit de Xanthias. Eacus amène main-forte: il ſe paſſe ici une ſcène fort divertiſſante, où Xanthias, qu'on prenoit pour Hercule, après avoir proteſté que c'eſt la première fois qu'il deſcend aux enfers, trouve moyen de faire retomber ſur Bacchus les coups dont il étoit menacé. Le Dieu, dans la crainte d'être maltraité,
V. 645. déclare qu'il eſt fils de Jupiter: *Sur ce pied-là*, dit Xanthias, *vous pouvez le battre ſi fort que vous voudrez, en qualité de Dieu*

il n'aura garde de ſentir les coups. Eacus s'acquitte aſſez bien de la commiſſion: enfin il prend le parti de les mener tous deux à Pluton & à Proſerpine. Le chœur recommence & débite tantôt des louanges, tantôt des ſatyres. C'eſt ici que ſe trouve la parabaſe qui fit redemander la pièce: elle eſt compoſée d'un épirrhême & d'un antépirrhême, dans leſquels le Poëte fait entendre qu'il faut regarder tous les citoyens d'un œil égal, & que ſi les gens de bien ont fait une faute, il eſt plus avantageux à la République de leur faire grace & de profiter de leurs ſervices, que d'avoir recours à des gens connus pour ſcélérats ou à des eſclaves. Ce qui fit le ſuccès de cette parabaſe, c'eſt qu'outre le bon ſens & l'éloquence qui y règnent, elle tendoit à procurer le pardon aux citoyens qui avoient refuſé de combattre près des Arginuſes. Le Poëte, par ſes bons avis, gagna le ſuffrage de ceux qui ſe trouvoient en faute & de ceux qui pouvoient leur appartenir, & par conſéquent de la meilleure partie de l'aſſemblée. *Verſ. 698 & 730.*

Eacus & Xanthias reviennent ſur la ſcène, & s'entretiennent conformément au caractère des valets, qui ſe plaiſent à médire de leurs maîtres. Cet entretien eſt interrompu par un grand bruit qui ſe fait entendre dans le palais de Pluton: c'eſt Euripide qui veut uſurper la préſéance ſur Eſchyle; il eſt ſecondé de fripons & de gens ſans aveu. Ariſtophane donne malignement ce renfort au Poëte tragique, pour lui reprocher que ſes pièces ne tendent qu'à faire des ſcélérats, comme Eſchyle prétend le prouver dans les ſcènes ſuivantes. Avant que de paſſer outre il eſt bon d'obſerver que c'eſt à peu près ici la moitié de la pièce, & cependant il n'a pas encore été queſtion d'Euripide; Ariſtophane a donné un libre cours à ſon imagination, qui eſt toûjours très-féconde ſur le compte des Dieux, en ſorte que tout ce qui s'eſt paſſé juſqu'à préſent n'eſt que l'acceſſoire: mais dans la vieille Comédie, qui ne connoiſſoit d'autre règle que de divertir, l'acceſſoire tenoit ſouvent la place du principal. Enfin le Poëte en vient à ſon ſujet, & pour entrer en matière il ſuppoſe une diſpute très-vive entre Euripide & Eſchyle: la *V. 750.*

déciſion en eſt remiſe à Bacchus: ce Dieu écoute les deux parties. L'un & l'autre commence par des reproches généraux, mais tournés de façon qu'Euripide a toûjours le deſſous; & quoiqu'Ariſtophane n'en veuille qu'à lui, il ne laiſſe pas de faire rire aux dépens d'Eſchyle, en lui mettant dans la bouche des mots compoſés & des épithètes giganteſques, qui ne ſignifioient pas plus & quelquefois moins que les mots ſimples: pour peu qu'on connoiſſe le ſtyle de ce Poëte, on ſait qu'il donne volontiers dans l'enflure. Du général Eſchyle paſſe au détail: il tombe, en particulier, ſur les prologues d'Euripide. Juſqu'à ce Poëte les tragiques n'avoient pas connu cette partie; & en effet, il paroît aſſez ſingulier que le principal perſonnage *vienne*, comme dit Boileau, *décliner ſon nom, & dire, je ſuis Oreſte, ou-bien Agamemnon.* Ariſtophane choqué de cette nouveauté, parodie plaiſamment les prologues d'Euripide, & fait ſentir que quelque pompeux qu'ils paroiſſent, ils ſont dans le fond froids & inſipides. Euripide, piqué juſqu'au vif, attaque à ſon tour les chœurs d'Eſchyle, dont il blâme l'obſcurité & l'enflûre: Eſchyle tombe, à bras raccourci, ſur ceux d'Euripide. Pour ſentir le mérite de ces ſcènes, il faudroit qu'elles fuſſent accompagnées de leur muſique; le chant répondoit au comique, il en faiſoit l'ame & le principal ornement: elles n'ont pas la même grace à la ſimple lecture; on y voit ſeulement une imitation affectée du ſtyle des deux Poëtes, faite exprès pour les rendre ridicules, en ſorte cependant qu'Euripide eſt toûjours le plus blâmable. Enfin, comme ils ne peuvent s'accorder, Bacchus, à la requête d'Eſchyle, fait mettre leurs vers dans une balance; ceux d'Euripide ſe trouvent les plus légers. Pluton, pour terminer la diſpute, laiſſe à Bacchus le choix, & lui permet d'emmener celui des deux qu'il lui plaira. Bacchus ſe décide pour Eſchyle: Pluton y conſent, & dans le temps qu'Eſchyle prend congé de lui, le Dieu lui donne, pour les Athéniens, des ordres qui ſont autant de ſatyres. Il y a cependant une fine louange de Sophocle; Eſchyle prie le Dieu des enfers de faire remplir ſa place par ce Poëte en ſon

Art. poët. c. 3, verſ. 33.

ſon abſence, comme ſi perſonne n'en étoit plus digne. La pièce finit par les vœux du chœur, qui ſouhaite à Eſchyle un heureux retour ſur la terre.

On voit, par cet expoſé, le vrai goût de la vieille Comédie; un titre ſimple, d'où naiſſent des merveilles bizarres; des caractères un peu trop naturels, quelquefois même groſſiers; des chœurs hardis & pour l'invention & pour l'exécution; une ſatyre continuelle des Dieux, des hommes & du gouvernement; un plan auſſi étendu qu'il peut l'être pour remplir ce but; une imagination vive & féconde, qui outre la vrai-ſemblance: voilà l'idée générale que donne la conduite de cette pièce. Si on a le plaiſir de la lire dans l'original, on trouve de plus une expreſſion pure & élégante, mais quelquefois auſſi licencieuſe que la conduite; des mots forgés exprès ou pour faire rire, ou pour rendre ridicules ceux qui les prononcent; des vers variés ſuivant le ton des différens ſujets: ajoûtez à tout cela des maſques & des habits qui reſſembloient parfaitement aux originaux. Il n'en eſt pas de même *du Plutus*, tout y eſt ſage & bien réglé; le titre donne l'idée de la pièce; il fait entendre que le Poëte prépare un ſujet dont le Dieu des richeſſes doit faire le principal perſonnage: les autres acteurs, ſous des noms inventés, portent des caractères vrai-ſemblables; leurs entretiens ſont, pour la pluſpart, modérés, & en même temps aſſez libres pour faire naître la gaieté: le chœur eſt tiré du fond même du ſujet, & vient naturellement. La ſatyre eſt plus ménagée; il eſt vrai qu'elle reprend ſa force contre Mercure & le Prêtre de Jupiter; mais ne peut-on pas dire que ce n'eſt pas tout-à-fait la faute du Poëte? ces ſcènes, ſuivant le goût des Athéniens, avoient plu ſans doute lorſque cette pièce fut donnée pour la première fois dans le genre de la vieille Comédie; il les a laiſſées telles qu'elles étoient d'abord, par complaiſance pour les ſpectateurs, dont les plus puiſſans craignoient moins la ſatyre contre les Dieux que contre les hommes. D'ailleurs ce mélange met en balance la retenue de cette pièce avec la licence des autres, & ſert à établir ce milieu que je crois voir entre la vieille Comédie & la nouvelle: le détail en fera encore mieux ſentir la différence.

La pièce commence par une ſcène de Carion & de Chrémylus. Carion, en valet inſolent, gloſe volontiers ſur la conduite de ſon maître, & s'indigne de voir Chrémylus s'obſtiner à ſuivre un vieillard aveugle; il aborde Plutus & le force d'avouer qui il eſt. Le Dieu ſe fait connoître, il expoſe gravement les cauſes de ſon aveuglement; enſuite prenant un ton plus gai, il fait entendre que les pauvres auront lieu de ſe féliciter, s'il a jamais l'uſage de la vûe. Là-deſſus Chrémylus le ſollicite à ſe faire guérir; Plutus répond qu'il craint Jupiter; Chrémylus combat cette crainte: l'impiété n'eſt pas trop épargnée ici; elle eſt cependant plus ménagée que dans les autres pièces: enfin le Dieu conſent à l'opération. En attendant, Carion va trouver à la campagne de la part de ſon maître, des vieillards pour les engager à venir partager les richeſſes dont Plutus va le combler. Chrémylus emmène Plutus chez lui, & donne ordre de préparer tout ce qui eſt néceſſaire pour conduire le Dieu au temple d'Eſculape. Les vieillards arrivent & le chœur commence: ce chœur forme un ſimple entretien, & n'a aucune des parties ordinaires. Les vieillards ſe croient d'abord trompés, & s'emportent en invectives contre Carion; mieux inſtruits, ils ſe félicitent par avance du bonheur dont ils vont jouir. Au bruit de cette fortune ſubite ſurvient Blepſidémus, qui d'abord ſoupçonne Chrémylus de friponnerie; bien-tôt il lui fait réparation & lui offre ſon miniſtère. Cependant arrive la Pauvreté; elle fait aux vieillards de vifs reproches ſur ce qu'ils veulent donner la vûe à Plutus, & en conſéquence la chaſſer de la Grèce: elle déploie ſon éloquence pour prouver qu'elle procure plus d'avantages que Plutus. Chrémylus, de ſon côté, relève le prix des richeſſes, ce qui donne lieu à une fort belle ſcène, qui ſe termine par des imprécations ſi vives contre la Pauvreté, qu'elle eſt obligée de s'enfuir.

On voit que les perſonnages allégoriques ſe conſervèrent dans la Comédie moyenne; ils avoient été ſouvent employés dans l'ancienne: la comédie *des Nuées* renferme un entretien entre *la vraie* & *la fauſſe éloquence; la guerre* & *le tumulte* jouent leur rôle dans celle *de la Paix*. Plaute a quelquefois imité cette

Λόγος ἄδικος. Λόγος δίκαιος. Κυδιμὸς.

licence: *Auxilium* fait le prologue de *Ciſtellaria*; & celui du *Trinummus* eſt prononcé par *le luxe* & *l'indigence*, que le Poëte ſuppoſe ingénieuſement fille du luxe. *Plaut. in Trin. prolog.*

Revenons à Plutus. Le projet s'exécute; Plutus eſt conduit dans le temple d'Eſculape, où il paſſe la nuit. C'étoit une précaution néceſſaire pour opérer le miracle; mais cette ſuppoſition du Poëte rompt l'unité de temps; par ce moyen il ſe paſſe une nuit entière entre les deux parties, que les Grammairiens modernes appellent le ſecond & le troiſième acte. Apparemment que dans la vieille Comédie les Poëtes n'étoient pas fort ſcrupuleux ſur l'unité de temps, comme les premiers tragiques ne l'étoient pas toûjours ſur l'unité de lieu: l'action *des Euménides* d'Eſchyle, commence dans le temple de Delphes & s'achève dans l'aréopage d'Athènes. Ce défaut s'eſt gliſſé dans la Comédie moyenne; mais il fut abſolument rectifié dans la nouvelle, où l'on ſe piqua d'obſerver l'une & l'autre unité comme dans la tragédie.

A la pointe du jour Carion ſort du temple, & vient apprendre au chœur que Plutus a les yeux ouverts; les vieillards s'en félicitent avec des éclats de rire, qui attirent ſur la ſcène la femme de Chrémylus, à qui Carion fait le détail de tout ce qui s'eſt paſſé dans le temple. C'eſt un tour adroit pour inſtruire les ſpectateurs; Carion auroit pû parler ſeulement au chœur, mais l'arrivée d'un nouveau perſonnage, & d'un perſonnage naturellement curieux, réveille l'attention & rend le récit plus intéreſſant. Sur la fin de cet entretien Plutus paroît avec Chrémylus; il proteſte de ne plus faire de bien qu'aux gens vertueux; il exécute ſa parole & enrichit Chrémylus. Sa généroſité s'étend plus loin; un honnête homme, que le Poëte appelle Δίκαιος, *le juſte*, ſe trouve riche contre toute attente, & vient, par reconnoiſſance, conſacrer au Dieu ſes pantoufles & ſon vieux manteau. Pour faire contraſte, arrive un de ces fourbes de profeſſion, de ces délateurs publics ſi décriés ſous le nom de *Sycophantes*, qui dit qu'il meurt de faim, depuis que Plutus voit clair; la manière dont Carion & l'honnête homme ſe moquent de lui, eſt tout-à-fait divertiſſante. Juſqu'ici le

Comique a ſû modérer ſa licence, & à la réſerve de quelques mots épars çà & là, la pièce porte tous les caractères d'une ſage réforme; mais il s'ennuie d'être circonſpect, & les dernières ſcènes ſont à peu près dans le goût de la vieille Comédie, excepté que le chœur même n'eſt pas ſi inſolent. Une vieille décrépite eſt fort mécontente de Plutus, parce qu'avant cette révolution elle étoit aimée d'un jeune homme, qui l'a abandonnée depuis qu'il a fait fortune: les plaintes de la vieille & les railleries du jeune homme ſentent un peu trop le bas comique. A la vérité il ſe fait un jeu aſſez plaiſant; le jeune homme prend une lumière pour compter les rides de la vieille, & la vieille le repouſſe en s'écriant: *Ah! n'approchez pas de ſi près:*

Ἆ, ἆ, τὴν δᾷδα μή μοι προσφερε.

Carion reprend auſſi-tôt: *Elle a raiſon, car s'il tomboit ſur elle une ſeule étincelle, elle brûleroit comme un olivier deſſéché.*

Εὖ μέν τοι λέγει
Ἐὰν γὰρ αὐτῇ εἰς μόνος σπινθὴρ λάβῃ,
Ὥσπερ παλαίαν εἰρεσιώνην κἀύσεται.

Le reſte de la pièce va juſqu'à l'impiété: Mercure vient ſe plaindre à Carion de ce qu'il eſt hors de condition depuis que les gens d'honneur, qui étoient les ſeuls qui fiſſent des ſacrifices, ſont devenus riches; il le prie de le recevoir au nombre des valets de ſon maître, & expoſe les différens poſtes qu'il peut remplir. Carion l'arrête pour avoir ſoin des exercices de muſique, parce qu'ils ſont du goût de Plutus; en attendant il lui ordonne d'aller au puits laver les entrailles des victimes, afin qu'on puiſſe connoître ſes talens. Un prêtre de Jupiter jette auſſi les hauts cris, ſur ce que perſonne ne vient au temple & ſur ce qu'on ne fait plus d'offrande: Carion l'invite à reſter avec eux, & à ſubſtituer le culte de Plutus à celui de Jupiter; le Prêtre accepte le parti; tous deux, accompagnés du chœur, vont mettre Plutus à la place de Jupiter Olympien: c'eſt par-là que finit la pièce.

Il réſulte de ce parallèle que le plan *du Plutus* eſt beaucoup mieux entendu & mieux conduit que celui des pièces de la vieille Comédie: les évènemens naiſſent les uns des autres; le ſtyle eſt plus châtié; le Poëte ne ſe permet aucune liberté en ce genre: en général s'il s'émancipe quelquefois, il eſt au fond plus réglé. Comme les ſcènes ſe ſuivent plus naturellement, & qu'elles font partie d'un tout plus régulier, elles ſont preſque toutes en vers de même meſure: il s'y trouve beaucoup plus de traits pour les gens d'eſprit & pour ceux qui entendent la fine raillerie: en un mot l'imagination du Poëte eſt plus ſage & dans l'invention & dans l'exécution. En joignant toutes ces particularités à ce que j'ai dit & ſur le temps où *le Plutus* fut joué pour la ſeconde fois, & ſur l'obſervation de la réforme indiquée par Platônius, je crois être autoriſé à conclurre que cette pièce peut être regardée comme le modèle de la Comédie moyenne.

TROISIÈME PARTIE.

Rapports du Timon *&* du Plutus.

JE ne puis quitter cette pièce ſans conſidérer avec plaiſir les rapports qu'elle a avec le plus beau dialogue de Lucien: *le Timon* tient beaucoup *du Plutus*. Au reſte ce n'eſt pas ici ſeulement que Lucien eſt vraiment dramatique; ſes dialogues les mieux travaillés ſont autant de pièces de théatre, qui ont une action, une unité de temps & de lieu, & où les mœurs ſont peintes au naturel, & les caractères ſoûtenus depuis le commencement juſqu'à la fin. Ils renferment tous un point de morale auquel les différentes parties ſe rapportent comme à leur tout, & chaque perſonnage devient intéreſſant. Ici le plan du dialogue & de la comédie eſt également bien dreſſé, les caractères bien imaginés & bien ſoûtenus, les ſcènes agréablement variées, l'expreſſion pure & élégante.

Lucien a fait, pour ce dialogue, à peu près comme Térence pour ſes comédies. Ce Poëte avoue, dans ſes prologues, qu'il prenoit quelquefois deux pièces de Ménandre, dont il n'en

compoſoit qu'une, apparemment pour y jeter plus de chaleur & d'intérêt: de même Lucien, frappé ſans doute de la beauté *du Plutus*, & de la critique qui y règne ſur le partage mal-entendu des richeſſes, a jugé qu'il pourroit heureuſement imiter cette pièce, & en appliquer la ſatyre à ſon ſiècle, où les richeſſes n'étoient pas diſpenſées plus équitablement. Mais ayant remarqué, en homme de bon ſens, que le caractère de Chrémylus eſt trop uni pour intéreſſer dans un dialogue, dont le jeu eſt toûjours plus froid que celui d'une Comédie, il a emprunté d'une autre pièce le rôle de Timon. Ce miſanthrope avoit fourni matière à pluſieurs Comédies, & il exiſtoit encore, du temps de Plutarque, des pièces d'Ariſtophane & de Platon le comique, où il faiſoit le rôle principal. Plutarque dit que *Timon, qui vivoit du temps de la guerre du Péloponnèſe, eſt joué, dans les pièces d'Ariſtophane & de Platon, comme un homme dur & miſanthrope (k).* Par cet heureux changement Lucien a trouvé l'art de donner à ſon dialogue un air de nouveauté qui le rend original, ſans faire oublier la ſource d'où il eſt tiré. Il eſt même conduit à peu près comme *le Plutus.* L'auteur commence par fixer le lieu de la ſcène; c'étoit au pied du mont Hymette: Jupiter demande à Mercure, *quel eſt cet homme qui crie ſi haut au pied du mont Hymette (l).* Enſuite il choiſit des perſonnages convenables, dont les uns ſont empruntés de la Comédie, comme *Plutus, la Pauvreté* & *Mercure:* les autres ſont tirés de ſon imagination; un *paraſite,* qu'il nomme *Gnatonidès,* (on ſait que le nom *gnathon* eſt en quelque ſorte conſacré pour déſigner les paraſites) *un flatteur,* appelé *Philiadès; Demée,* orateur public du genre de ceux dont parle Eſchine, qui pour de l'argent propoſoient des décrets en faveur des gens riches; & enfin le philoſophe *Thraſiclès,* qu'il réſerve exprès pour le dernier, comme le perſonnage le plus comique, & à qui il donne, en effet, le rôle le mieux frappé au coin de la ſatyre. Car quoique Lucien,

In Anton. vitâ, p. 948, D. *ed. Pariſ.*

Lucian. in Tim. c. 7, ed. Weſten. 1743, 4.

Ἀπὸ τῆς γνάθου, la mâchoire. Ἀπὸ τοῦ φιλεῖν. *In orat. de Cor.*

(k) Ὁ δὲ Τίμων, ὃς καὶ γέγονεν ἡλικίᾳ μάλιστα καὶ τὸν Πελοποννησιακὸν πόλεμον, κωμῳδεῖται ἐν τοῖς Ἀριστοφάνους καὶ Πλάτωνος δράμασι, ὡς δυσμενὴς καὶ μισάνθρωπος.

(l) Τίς ὁ τρόπος ἐστὶν, ὦ Ἑρμῆ, ὁ κεκραγὼς ἐκ τῆς Ἀττικῆς παρὰ τὸν Ὑμηττὸν ἐν τῇ Σκωφρείᾳ.

à l'exemple d'Ariſtophane, prenne la liberté de tourner indiſtinctement en ridicule & les Dieux & les hommes, il s'acharne principalement ſur les Philoſophes, qui de ſon temps n'avoient de la philoſophie que la barbe & le manteau.

Le plan ainſi dreſſé, il entre en matière. Ce dialogue a auſſi ſes ſcènes différentes: il commence par un monologue de Timon, où ce miſanthrope forcé de travailler pour les autres, parce qu'il a perdu ſon patrimoine par ſes libéralités mal-entendues, apoſtrophe Jupiter par tous les titres que les Poëtes donnent à ce Dieu, *quand ils ſont*, dit-il, *embarraſſés de remplir la meſure de leurs vers (m)*. Il finit ſes invectives par menacer le Dieu que s'il retarde plus long-temps à punir les ſcélérats, on pourra bien croire ce que les Crétois débitent ſur ſon tombeau. Le Dieu étourdi de ces cris redoublés, demande à Mercure de qui viennent ces plaintes, & dès qu'il ſait que c'eſt de la part de Timon, qui dans ſa fortune lui offroit des hécatombes entières, *dont il ſent encore la fumée (n)*, il ordonne à Mercure de mener au plus tôt chez Timon Plutus & le Tréſor. Car Lucien, par une hardieſſe toute poëtique, fait du tréſor un perſonnage, mais un perſonnage muet; ç'auroit été choquer trop les idées reçûes, que de le faire parler. Plutus refuſe d'abord de lui obéir; il s'y détermine enfin, après que Jupiter l'a aſſuré que ſi Timon a l'imprudence de ſe ruiner encore, il n'aura plus la complaiſance de l'enrichir. En chemin, Plutus & Mercure s'entretiennent ſur l'aveuglement du Dieu des richeſſes: cette converſation eſt plus gaye que la ſcène d'Ariſtophane où Plutus raiſonne ſur la même matière. Arrivés chez Timon ils y trouvent *la Pauvreté*, dont le rôle eſt le même que dans la Comédie, & la ſcène finit auſſi par ſa retraite. Timon, ſuivant ſon caractère, veut d'abord chaſſer Mercure & Plutus; il ſe fait long-temps prier, il cède enfin aux inſtances de Mercure, qui le laiſſe avec Plutus & remonte au Ciel. C'eſt alors que Timon ſe met à bêcher la terre, d'où ſort *le tréſor* évoqué par Plutus. A peine le miſanthrope s'en voit-il maître qu'il fait, en forme de décret,

Cap. 1.

Cap. 9.

In Pluto, v. 87. & ſeq.

(m) Ὅταν ἐπορῶσι ποιηταὶ τὰ μέτρα.
(n) Ἔτι γὰρ ὀσμὴν τῶν παρ' ἐμοῦ θυσιῶν ἔχω.

une proteſtation dont je vais citer les traits principaux, parce qu'elle fixe le caractère de Timon, & qu'elle répond admirablement à l'idée que Plutarque nous a conſervée de ce ſingulier perſonnage: *Ce ſera pour moi*, dit-il, *une loi inviolable de n'avoir nul commerce avec les hommes, de ne les point connoître, de les mépriſer. Je regarderai comme une pure chimère les titres d'amitié, d'hoſpitalité, d'humanité.... Ma vie ſera auſſi ſolitaire que celle des loups; & Timon n'aura pour ami que Timon.... Mon nom favori ſera celui de miſanthrope, & mes qualités les plus chères la mauvaiſe humeur, la brutalité, la dureté, l'inhumanité. Si un homme prêt à périr dans le feu me prie de l'éteindre, j'y jetterai de l'huile & de la poix: ſi un autre, entraîné par un torrent, me tend les mains pour le retirer, je l'y plongerai la tête la première.* Cap. 42 & ſeq.

Étoit-il poſſible de remplir mieux l'idée que donnent de Timon les traits uniques qu'on en rapporte? Ce miſanthrope évitoit avec ſoin la rencontre des autres citoyens, mais il faiſoit accueil à Alcibiade; il le combloit de careſſes, parce qu'il prévoyoit que le caractère ambitieux dont le jeune Athénien donnoit déjà des marques, cauſeroit un jour bien du mal à ſa patrie. Il répondit à Apémante, autre miſanthrope, qui ſe félicitoit d'être à table avec lui, *je me trouverois encore mieux ſi tu n'y étois pas.* Étant ſur le point de faire abattre un figuier, où pluſieurs Athéniens s'étoient pendus, il eut la précaution de venir demander au peuple, en pleine aſſemblée, ſi perſonne n'avoit à ſe pendre. Enfin il voulut qu'on gravât ſur ſon tombeau, pour épitaphe: *cy gît Timon le miſanthrope; paſſe outre, après m'avoir chargé d'imprécations (o).* Auſſi Lucien, pour achever ſon caractère, ſuppoſe-t-il qu'il ne ſe contente pas d'être riche, il veut que les autres ſoient inſtruits de ſa fortune, *afin qu'ils en meurent de dépit (p).* Au reſte il n'a pas beſoin de les faire avertir; la renommée lui amène déjà Gnatonidès, Philiadès, Demée, Thraſiclès, qui donnent lieu à quatre ſcènes où chacun eſt caractériſé. Le jeu en eſt vraiment comique, mais la brutalité de Timon les rend Plut. loc. cit. Cap. 45.

(o) Τίμων Μισάνθρωπος ἐσοικέω· ἀλλὰ πάρελθε,
Οἰμῴζειν ἔπας πολλὰ, πάρελθε μόνον.

(p) Ἀγχόνη γὰρ ἂν τὸ φροῦγμα γένοιτο αὐτοῖς.

fort

fort courtes: enfin il ſurvient une foule de gens qu'il chaſſe à coups de pierres.

Il eſt aiſé maintenant de ſaiſir les reſſemblances du dialogue avec la comédie. Le but eſt le même, puiſqu'ils tendent l'un & l'autre à nous montrer que les richeſſes devroient être l'apanage des gens de bien. Il y a auſſi dans le détail pluſieurs reſſemblances. La Pauvreté fait valoir les mêmes raiſons dans *Cap. 32.* l'une & dans l'autre pièce: Timon conſacre au Dieu Pan ſa *Cap. 42.* bêche & ſa peau, de même que l'honnête homme d'Ariſtophane offre à Plutus ſon manteau & ſes pantoufles; & les menaces de Demée ſont à peu près du même ton, que les reproches *Cap. 43.* que Blepſidémus fait d'abord à Chrémylus; ſeulement elles ſont plus vives, parce que Démée eſt irrité & que Blepſidémus n'eſt que jaloux. Il y a dans le Poëte un contraſte qui fait un bel effet, & que Lucien cependant n'a eu garde d'imiter. Chrémylus, naturellement bon, fait aux honnêtes gens un accueil favorable, il les prévient même; mais en même temps, ami de la juſtice, il rejette les ſcélérats, tels que le Sycophante: Timon rejette tout le monde indiſtinctement; il ne reçoit les Dieux mêmes qu'à peine, parce qu'il eſt dans ſon caractère de haïr généralement & les Dieux & les hommes.

Pour les plaiſanteries & les railleries fines, je n'en trouve pas dans *le Timon* qui ſoient préciſément les mêmes que dans *le Plutus;* mais en général celles de Lucien ſont dans le goût d'Ariſtophane. Pour peu qu'on ſoit verſé dans la lecture de ce Poëte, ne croit-on pas l'entendre, lorſque Timon déclame contre Jupiter? Ne le reconnoît-on pas encore mieux quand Lucien fait dire à ce Dieu, *Les deux plus forts rayons de ma* *Cap. 10.* *foudre furent dernièrement briſés, quand je la lançai avec trop de colère ſur le ſophiſte Anaxagoras, qui vouloit perſuader à ſes diſciples que les Dieux ſont de pures chimères. Je le manquai, parce que Périclès le couvrit de ſa main: mais ma foudre alla donner contre le temple des Dioſcures; elle y mit le feu, & peu s'en fallut qu'elle ne ſe briſât en morceaux contre une pierre.* De plus, ces deux ſatyriques montrent la même légèreté, lorſqu'il s'agit de faire rire aux dépens de quelque particulier. Dans le dialogue, quand

Cap. 24. Mercure dit qu'il n'eſt pas ſurprenant que Plutus, en conſéquence de ſon aveuglement, néglige Ariſtide pour s'attacher
Cap. 30. à Hipponicus & à Callias; & quand Plutus le remercie de ce qu'il veut bien le conduire, parce que ſans cela il ſeroit en riſque de tomber entre les mains d'Hyperbolus ou de Cléon: ces noms ne paroiſſent-ils pas venir ſe placer d'eux-mêmes auſſi
Verſ. 174. naturellement, que lorſque dans la comédie Carion & Chrémylus citent à l'envi Pamphilus, Belonopolès, Argyrius, Philéſius & Timothée, pour exemples de gens à qui l'or fait tout entreprendre?

Si ces traits réunis montrent quelques rapports entre les deux pièces, ils font bien mieux connoître la reſſemblance du génie des deux auteurs. Le ridicule qu'ils emploient tous deux eſt à peu près dans la même manière; ils cenſurent tantôt ouvertement & ſans rien ménager, tantôt finement &, pour ainſi dire, ſans y toucher; leurs alluſions ſont juſtes & ingénieuſes; leur critique légère & délicate, leur ſtyle plein d'énergie & d'élégance; en un mot ce ſont deux auteurs qui ont un même génie & qui en font un même uſage. Nous ne connoiſſons pas aſſez les écrivains qui ont précédé Ariſtophane, pour voir juſqu'à quel point il eſt imitateur. Pour Lucien, il met à contribution tous ceux qui ont écrit avant lui; il eſt vrai que l'art avec lequel il ſait s'approprier leurs richeſſes, les rend pour lui un bien qu'on ne peut plus réclamer: mais on découvre toûjours qu'il leur doit infiniment. Je ne voudrois donc pas prononcer auſſi affirmativement qu'un de ſes commentateurs,
Moſes Duſoul, not. 1, ad Lucian. Timon. qui dit poſitivement *qu'à comparer le Timon avec le Plutus, le dialogue l'emporte infiniment ſur la comédie.* Je conviens que *le Timon* eſt plein d'eſprit & du meilleur goût; mais ne doit-il pas au moins ſon invention à Ariſtophane? Ne s'y trouve-t-il pas mille traits de reſſemblance? ainſi tout ce que je puis dire à l'honneur de Lucien, c'eſt qu'on ne doit pas moins eſtimer l'heureuſe imitation du dialogue, que la belle invention de la comédie.

MÉMOIRE
SUR LE PAYS D'OPHIR,
Où les flottes de Salomon alloient chercher de l'Or.

Par M. D'ANVILLE.

LES Savans ſont fort partagés dans leurs opinions ſur le pays d'Ophir. Le Pérou n'a point paru trop éloigné de l'ancien Monde à Arias Montanus, à Guillaume Poſtel, à Goropius Becanus, pour être l'Ophir des livres Saints. Si de leur temps on avoit été auſſi-bien informé qu'on l'eſt aujourd'hui, que le Breſil eſt pour le moins auſſi riche en or que le Pérou, ces Savans auroient pû épargner aux flottes de Salomon une grande partie de la navigation qui les tranſportoit juſque dans la mer du Sud. L'hiſtoire de la Toiſon d'or ayant fait eſtimer la Colchide pour une contrée très-riche, D. Calmet y place l'Ophir de Salomon. Dans cette ſuppoſition, loin d'aller chercher un port ſur la mer Rouge, ſi l'on prend la mer ſur le rivage même de la Paleſtine, une navigation d'environ deux cents cinquante lieues dans la Méditerranée & dans l'Archipel, met la flotte de Salomon vers l'entrée de l'Helleſpont, ſur la voie des Argonautes; & environ trois cents lieues au-delà conduiſent cette flotte juſqu'à l'entrée du Phaſe. On a peine à ſe perſuader qu'il fût néceſſaire d'employer plus de deux années à ce voyage, comme l'Écriture le dit en général des flottes de Salomon. D'ailleurs la domination de ce Prince, qui ne fut pas moins puiſſant que David ſon père, ſortant des limites de la Paleſtine, & s'étendant juſqu'à l'Euphrate, comme la fondation de Palmyre dans une poſition intermédiaire le témoigne; ce qu'il y a d'intervalle de terre entre les rives de l'Euphrate vis-à-vis de Palmyre, & le Phaſe vers ſon embouchûre, n'eſt que d'environ cent cinquante lieues françoiſes, autant qu'il y a d'eſpace entre Paris & le ſommet des Pyrénées. Des richeſſes immenſes,

Lû le 12 Juin 1759.

Reg. III, cap. 10, v. 22; & Paralip. II, cap. 9, v. 21.

dont la ſource n'étoit pas dans un plus grand éloignement, pouvoient prendre, pour ſe répandre dans le voiſinage de l'Euphrate, une route fort abrégée, & exempte des riſques de la mer, dont Joſaphat, roi de Juda, reſſentit le dommage par la perte de ſes vaiſſeaux, qui furent briſés dans le port avant que de mettre à la voile.

Reg. III, c. 22, v. 49.

L'opinion qui peut avoir pris plus de faveur par l'autorité de ſes partiſans, eſt celle qui place Ophir dans quelque contrée des Indes orientales. Josèphe, chez qui le nom d'Ophir eſt *Sophira*, comme dans la verſion des Septantes, dit que c'eſt une contrée de l'Inde qui porte le nom de Terre d'or: S.t Jérôme veut que ce ſoit une iſle de l'Inde; &, ſelon Tzetzès, cité par Ortelius, *Ophath* eſt une iſle ou une preſqu'iſle d'or dans l'Inde. On connoît aſſez la Cherſonèſe d'or dans Ptolémée, comme étant la preſqu'iſle de Malaca, quoique l'iſle de Sumatra, qui en eſt ſéparée par un détroit, paroiſſe plus riche en or que la preſqu'iſle Malaïenne. Bochart ſe fondant ſur quelque analogie entre l'or de Parvaïm, comme on lit dans le texte hébreu des Paralipomènes, & le nom de Taprobane, ſe perſuade qu'Ophir eſt Ceilan. Lucas Holſtenius a cru voir Ophir ou Sophira dans la poſition que Ptolémée donne à *Supara*, ſur la côte de l'Inde, entre les bouches de l'Indus & le promontoire *Comaria*, ou le cap Comorin. Dans les éclairciſſemens dont j'ai accompagné une grande carte de l'Inde, je découvre cette poſition dans celle que l'on connoît actuellement ſous le nom de Siferdam, qui ſe lit Sefareh dans les auteurs Arabes, avec le ſurnom d'él-Hind, pour la diſtinction de ce lieu d'avec Sefareh-el-Zindge, ſur la côte de l'Éthiopie orientale. C'eſt avec grande confiance que le docte Holſtenius s'explique ſur ce ſentiment qui lui eſt particulier: *poſt omnium divinationes, id certò tenendum.*

Antiq. l. VIII, cap. 2.

Hieron. de loc.

Phalg. lib. II, cap. 27.

Annot. in Ortel. p. 137.

Mais, en s'écartant de l'Inde, une autre opinion place Ophir en Afrique, & ſur cette côte de l'Éthiopie que je viens de citer. Dans la paraphraſe Chaldaïque, la flotte de Salomon eſt appelée en plus d'un endroit la flotte Afriquaine: &, ſelon le témoignage d'Origène, pluſieurs interprètes ont voulu que

In Job, c. 22, v. 24.

Sophir fût l'Afrique. C'eſt en Afrique que quelques Savans entre les modernes, & particulièrement M. Huet, ont cherché Ophir. Des indices qui ont échappé à leurs recherches, & qui me paroiſſent néanmoins d'un genre de preuve plus poſitif que ce qu'on a allégué ſur ce ſujet, conduiſent en Afrique, & déterminent une contrée particulière dans la vaſte étendue de cette partie du Monde.

On trouve le nom d'Ophir employé doublement dans l'Écriture. Il tient en premier lieu une place entre les fils de Jectan, & on ne peut ſe diſpenſer de reconnoître Jectan, ou Khatan, pour le père des Arabes de l'Arabie heureuſe ou méridionale, à la différence de ceux qui, plus répandus dans le déſert, veulent tirer leur origine d'Iſmaël. Les Arabes ſont perſuadés qu'ils ſont en partie Jectanites, & en partie Iſmaëlites. On regarde les premiers comme Arabes purs, les autres comme moſta-Arabes, ou Arabes mêlés. Rien n'eſt moins douteux que la demeure de la poſtérité de Jectan dans l'Arabie heureuſe, par le nom qui s'y eſt perpétué de Saba, par celui d'Hadſarmoth ou Hadramouth, & par d'autres encore, quoique moins apparens, & dans le détail deſquels je crois pouvoir me diſpenſer d'entrer. Il eſt naturel de penſer, qu'Ophir ayant part au domaine de ſon père, habita les pays où l'on connoît l'habitation de ſes frères par les noms ſous leſquels ils ſont connus. Un canton de l'Iémen, limitrophe de Saba & d'Hadramouth, & que les Arabes déſignent par le nom d'Iahſeb, qu'ils donnent au petit-fils de Jectan, renferme en qualité de ville capitale, comme on voit dans le géographe Édriſi, celle dont le nom eſt Dafar. On reconnoît la même ville ſervant de réſidence à un prince du pays, & nommée Aphar, dans le Périple grec de la mer Érythrée: & on ne peut diſtinguer cette ville d'avec Saphar, dont Pline & Ptolémée ſont mention comme de la métropole du même canton, puiſqu'on a pû dire Saphar pour Aphar, en conformité de ce que Sophir & Ophir ſont la même dénomination. Il ſuffit d'ailleurs que les Arabes aient pû écrire Saphar par un *zal* au lieu d'un *ſin*, pour que la permutation uſitée du *zal* en *daled*, dont la différence ne conſiſte qu'en un

Geneſ. c. 10, v. 29.

point que le *zal* porte en tête, ait facilement produit le changement de Zafar en Dafar. Ainſi, dans le cas où l'on exigeroit qu'il ſubſiſtât quelque trace du nom d'Ophir dans la contrée de l'Arabie où un des fils de Jectan avoit ſon établiſſement, je penſe que le nom d'Aphar ou de Safar, compoſé des conſonnes qui ſont le capital de l'écriture chez les Orientaux, peut repréſenter Ophir ou Sophir. Dans de pareilles recherches on a ſouvent trouvé de l'appui dans des analogies bien moins évidentes, dont je conviens qu'il eſt d'une ſaine critique de ne point abuſer.

Il n'eſt donc nullement équivoque, qu'étant fait une double mention d'Ophir dans l'Écriture, la première ne tombe ſur un canton particulier de l'Arabie heureuſe, & ne ſe renferme dans ce qu'on connoît actuellement ſous le nom d'Iémen, qui vers le couchant tient à l'extrémité du golfe Arabique, & vers le midi à la partie de l'ancienne mer Erythrée, la plus voiſine du détroit par lequel le golfe communique avec cette mer. Mais, il ſeroit avantageux de découvrir quelque liaiſon entre ce premier Ophir, & celui dont l'Écriture parle poſtérieurement, & comme du pays où les flottes de Salomon alloient chercher de l'or. Cette liaiſon, ſi importante pour notre objet, nous eſt donnée dans le Périple que j'ai cité. En ſuivant le rivage Arabique du golfe, & immédiatement avant que de déboucher par le détroit qui reſſerre ce golfe, le Périple indique un diſtrict ſous le nom de *Maphar*, poſſédé par un prince particulier, & ſitué dans les terres à quelques journées d'un *emporium*, ou entrepôt très-fréquenté, dont la poſition ſe trouve également dans Ptolémée avec la même dénomination, qui eſt *Muza*. Selon une deſcription fort circonſtanciée que j'ai faite du golfe Arabique, & qui eſt encore manuſcrite dans le porte-feuille, avec la carte qui l'accompagne, ce lieu de *Muza* conſerve le nom de *Moſeh* à quelque diſtance de Moka, qui eſt un établiſſement de plus fraîche date. On peut ajoûter, relativement à la mention de Maphar dans le Périple, qu'il y a des Maphorites dans Ptolémée, entre diverſes nations de cette partie reculée de l'Arabie, où il eſt conſtant que les fils de

Jectan, Ophir comme les autres, ont fixé leur habitation.

Après ce que je viens d'expoſer, il n'eſt queſtion que de s'attacher au Périple, & de le ſuivre dans la deſcription du rivage Afriquain de la mer Érythrée, vers le terme de ce qui eſt connu ſur ce rivage par cette deſcription. A la ſuite d'un aſſez grand nombre de lieux particuliers, ſur la côte connue des Anciens ſous le nom d'*Azania*, aujourd'hui Ajan, il eſt mention d'un *emporium* qui porte le nom de *Rapta*, tiré, ſelon l'auteur du Périple, des barques ou petits bâtimens dont les pièces ne ſont unies que par des coûtures, comme je remarque que Thévenot décrit une pareille barque qu'il a montée dans le golfe Perſique. Cette dénomination ſe rapporteroit également au verbe grec ῥάπτω, & à un verbe arabe, qui eſt *rabat*, dont la ſignification eſt celle de lier ou d'aſſembler. Le nom de *Rapta* paroît ailleurs que dans le Périple, ſans l'aſpiration, qui le rend analogue au terme grec dans l'interprétation qui lui eſt attribuée; & *Rapta* eſt la métropole de tout le pays, ſelon Ptolémée & Étienne de Byzance, ſituée à quelque diſtance du rivage, ſur un fleuve qui eſt appelé *Raptus*. J'ai cru autrefois, avec Nicolas & Guillaume Sanſon, que cette ville pouvoit être Quiloa, ſituée dans une iſle que forme une groſſe rivière un peu au deſſus de ſon embouchûre, & que le *Raptum promontorium*, que Ptolémée indique au-delà de *Rapta*, étoit le cap appelé Delgado, ou Delié, au dixième degré de latitude ſud. Mais je reconnois actuellement, que cette opinion ſouffre trop de difficulté: & comme il paroît évident que le cap le plus oriental de l'Afrique, ſous le nom d'*Aromata promontorium* dans Ptolémée, ne peut répondre qu'au cap Guardafui, & que Ptolémée, qui dans un chapitre de ſes Prolégomènes diſcute ſpécialement ce qu'il y a d'intervalle du promontoire à *Rapta*, ne fait la différence de hauteur, dans ſes tables, que de treize degrés; la latitude conſtante du cap Guardafui entre onze & douze degrés au nord de la ligne, détermine *Rapta* à environ un degré & demi de latitude ſud. Si la latitude de *Rapta*, dans Ptolémée, eſt reculée juſqu'à ſept degrés dans le ſud, c'eſt par une ſuite de ce que celle où il range le promontoire des

Aromates n'eſt que de ſix degrés dans le nord, au lieu d'environ onze & demi. La diſcuſſion de cette poſition eſt un point important à fixer dans l'ancienne Géographie, parce que c'eſt-là, ou peu s'en faut, que ſe termine le détail de ce qui étoit connu. Ptolémée & Marcien d'Héraclée font mention, en s'avançant plus loin, d'un *Praſium promontorium*, ou cap verd, que le cap Delgado pourroit repréſenter.

En conſéquence d'un examen ſcrupuleux des fondemens ſur leſquels la poſition de *Rapta* peut être plus ſolidement établie, c'eſt vers les embouchûres d'une rivière, dont la diviſion en pluſieurs bras forme des iſles, où pluſieurs villes, Pateh, Ampaza, Sio, & Lamo, ſont renfermées. Et pour en venir à ce qui concerne Ophir ſpécialement, l'auteur du Périple de la mer Érythrée, qui baigne toute cette côte, nous apprend, que par un droit primitif & ancien, tout le pays eſt dans la dépendance de l'Arabie: νέμεται ὃ αὐτῶν κατά τι δίκαιον ἀρχαῖον, ὑποπίπτουσαν τῇ βασιλείᾳ τῆς προφήτης γινομένης Ἀραβίας. Il ajoûte, que c'eſt le prince de Mophar ou Maphar, dont il a été parlé ci-deſſus, ὁ Μοφαρείτης τύραννος, qui gouverne ce pays; & que les habitans de *Muza*, qu'on a vû être l'échelle de Maphar, perçoivent des droits dans le pays dont il eſt actuellement queſtion, & y tiennent des facteurs pour leur commerce. Si l'on a été juſqu'à préſent dans l'opinion, que c'eſt l'extenſion du Mahométiſme qui a donné lieu aux Arabes de former des établiſſemens ſur la côte de l'Éthiopie orientale, on voit ici que ces établiſſemens remontent bien plus haut, & vrai-ſemblablement juſque dans une antiquité très-reculée. Il étoit naturel de ſuppoſer, qu'un ſecond Ophir tiendroit au premier par quelque endroit; & cette chaîne conduiſoit au ſecond Ophir, en partant du premier, ſuffiſamment connu & déterminé. Je n'ai point lû le Périple ſans être étonné, que mettant ainſi ſur la voie qui conduit à l'Ophir d'où Salomon tiroit ſes richeſſes, ceux qui ont cherché ce pays en Afrique, & dans l'Éthiopie orientale préciſément, n'aient eu aucune notion d'un pareil indice, ſi propre à fixer les regards ſur la région vers laquelle il convenoit de les porter.

On

On voit dans les Géographes orientaux, que les Arabes ont connu & fréquenté la côte Afriquaine, jusqu'à Sefareh-el-Zindge, qui est Sofala. Le surnom d'*el-Zindge* est un témoignage que le nom actuel de Zanguebar ne doit pas être limité à ce que l'on a connu de la côte aux environs des villes de Melinde & de Mombaça, dont il est mention dans la géographie de l'Édrisi, qui est du XII.e siècle. D'ailleurs, cette dénomination ne sera point regardée comme récente, en remarquant que dans Ptolémée le nom de *Zengis* est celui d'un promontoire, dont l'indication à quelques degrés au-delà de celui des Aromates sert à déterminer le commencement de la terre de Zendge, comme d'un autre côté Sefareh en paroît le terme & l'extrémité. Le Mahométisme s'étant communiqué aux Arabes de cette contrée, la nation purement Afriquaine qui l'habite, différente par la religion comme par le sang, a été distinguée par le terme de *Kiafer*, qui est propre aux Musulmans pour désigner un peuple infidèle & hors de l'Islamisme. C'est de-là que dérive le nom de Cafres & de Cafrerie, dont on peut dire qu'on fait abus en Géographie, lorsqu'on l'étend au-delà des limites entre lesquelles la distinction des Afriquains naturels d'avec les Arabes doit resserrer cette dénomination *(a)*.

Après avoir reconnu la partie de l'Afrique à laquelle le nom d'Ophir a pu se communiquer par une espèce de migration, de la même manière que les noms de plusieurs États de l'Europe ont passé jusque dans le nouveau Monde, on peut tirer des connoissances qu'on a actuellement, une indication des cantons qui se distinguent le plus par leur richesse en or. En suivant la trace des Portugais, qui seuls entre les Européens se sont

(a) M. de Guignes m'a fait part d'une autre opinion sur le nom de Cafres, comme étant sorti de *Cofri*, écrit par un *cof*, & non par un *kiaf*, & qui désigne les habitans du désert. Mais cette dénomination paroîtroit peu convenable à l'égard d'un pays où le peuple est nombreux, & moins errant que sédentaire. Si l'on trouve qu'il soit fait quelque emploi de ce terme pour la contrée de l'Afrique où nous sommes transportés (ce que j'avoue m'être inconnu) il seroit particulièrement appliquable à quelques races d'Arabes Bédouins ou vagabonds, sur une côte déserte en deçà du passage de la ligne, & qui sont nommés *Omno-Zaïdi*, ou descendans de Zaïde.

établis ſur cette côte de l'Afrique, on pénétrera juſque dans l'intérieur des terres par les bouches du fleuve Zambezé, que l'on nomme les rivières de Cuama. Ces entrées d'un grand fleuve, dont la ſource trop reculée eſt encore inconnue, étant par dix-huit & dix-neuf degrés de latitude auſtrale, ſont au-delà des limites géographiques de l'antiquité Grecque & Romaine. Mais il y a bien lieu de préſumer, que les Arabes de ce rivage Afriquain devoient voir au-delà de ce qui étoit à portée des nations auxquelles ces climats étoient fort étrangers. Les écrits des Arabes faiſoient mention de Sofala pluſieurs ſiècles avant que Vaſco de Gama abordât à Mélinde. La terre de Sofala, plus reculée de quelques degrés que les bouches du Zambezé, a été long-temps réputée abondante en or: l'Édriſi parle de l'or de Sofala comme du plus pur, & auquel nul autre ne peut ſe comparer. Je n'inſiſterai point ſur une analogie entre le nom de *Sefareh*, comme il ſe lit dans les Arabes, & celui de *Sophira*, le même qu'Ophir. Je m'appuierai encore moins ſur ce que rapportent des auteurs Portugais, Thomas Lopez & Joaõ dos Santos, que chez le peuple de Sofala il exiſte des livres dans la langue du pays, qui témoignent que Salomon tiroit tous les trois ans de l'or de cette terre: il ſuffit que cette terre ſoit connue pour avoir fourni beaucoup d'or. Les Portugais ayant remonté le fleuve Zambezé juſqu'à cent lieues au deſſus de ſes embouchûres, tirent de l'or de pluſieurs endroits où il ſe débite, & qu'ils appellent *Feiras d'Ouro.* Et ſi leurs établiſſemens étoient plus conſidérables, & que le peuple de la Mocaranga (c'eſt le nom du pays ſur lequel domine le prince appelé Mano-motapa) connût autant de beſoins que les nations civiliſées, & qui vivent dans l'abondance de toutes choſes, il eſt certain que ce commerce d'or en feroit ſortir une grande quantité. Le canton que l'on dit être le plus abondant en mines de ce métal, eſt une montagne dont le nom d'Afura ou Fura préſenteroit peut-être à quelque critique un rapport avec celui d'Ophir. On prétend avoir découvert dans cette montagne des reſtes d'une ancienne bâtiſſe, en maçonnerie fort ſolide, que l'on a jugé ne pouvoir être que l'ouvrage de quelques étrangers, puiſque le peuple du

Clim. I, part. 8.

pays ne connoît d'autre conſtruction que celle des cabanes qu'il habite, ſans en excepter le Souverain, quoiqu'il plaiſe à Dapper, dans ſa deſcription de l'Afrique, de lui donner un palais avec des lambris dorés.

Il me reſte à parler de l'éloignement de ces contrées, parce qu'il faut pouvoir juger s'il étoit néceſſaire d'employer plus de deux années, & d'entamer la troiſième, pour y arriver & en être de retour. Un port du golfe Arabique, que l'uſage actuel eſt d'appeler la mer Rouge, en lui tranſportant le nom d'Érythrée, qui dans l'antiquité déſigne la mer des Indes, étoit le lieu de l'embarquement. Ce port, nommé *Aſiongaber* dans les livres Saints, eſt voiſin d'*Aïla* ou d'*Ælana*, ſelon le témoignage de Josèphe & de S.t Jérôme. Eumolpe, cité par Eusèbe, confond même ces lieux, en diſant que les navires deſtinés pour Ophir ſe raſſembloient à *Ælana*. L'Idumée, qui ſéparoit les terres de Juda d'avec le golfe Arabique, obéiſſoit à David & à Salomon. Et quoique leur royaume ait été enſuite diviſé, ce pays paroît ſoûmis à Juda ſous Joſaphat, comme on peut l'inférer de ces paroles, *nec erat tunc rex conſtitutus in Edom;* leſquelles ſont ſuivies immédiatement de celles-ci : *rex verò Joſaphat fecerat claſſes in mari, quæ navigarent in Ophir propter aurum; & ire non potuerunt, quia confractæ ſunt in Aſiongaber.* Le parage de ce port d'Aſiongaber nous eſt indiqué par ſa proximité avec Aïla, dont la poſition eſt connue à l'endroit le plus reculé de l'un des deux enfoncemens qui terminent le golfe Arabique, dont l'un eſt le *ſinus Heroopolites*, aujourd'hui Bahr-Aſſuez, l'autre le *ſinus Ælanites*, appelé maintenant Bahr-el-Akabeh. Dans ce parage on diſtingue actuellement une plage ſous la dénomination que lui donnent les Arabes de *Minet-Iddahab*, qui ſignifie port de l'or. Selon les circonſtances géographiques les mieux combinées, le fond du golfe Élanite approche de vingt-neuf degrés & demi en latitude, n'étant guère moins enfoncé dans les terres que le golfe du Suez, dont la poſition eſt par vingt-neuf degrés environ quarante-cinq minutes.

Præp. Evang. l. X, c. 4.

Reg. III, cap. 22, v. 48 & 49.

De cette hauteur boréale, ſi en traverſant la ligne, & en

paſſant dans l'hémiſphère auſtral, nous courons juſqu'à Sofala, qui eſt par vingt degrés & demi de latitude ſud, ſelon l'indication du coſmographe Portugais Pimentel; le terme de cette courſe ſe trouvera écarté du point de partance de cinquante degrés de latitude. Il eſt vrai que l'étendue de cet intervalle, priſe en droite ligne, n'eſt point alongée ſenſiblement par une grande déviation dans le ſens de la longitude. Car, autant qu'il m'eſt permis d'en juger par les moyens qui m'ont ſervi à dreſſer une carte de l'Afrique, Aïla & Sofala ſe rencontrent, à environ deux degrés & demi près, dans la même longitude. Mais en revanche, quel détour dans la navigation, puiſqu'en doublant le promontoire des Aromates, ou le cap Guardafui, on ſe trouve écarté d'environ quatorze degrés de la longitude d'Aïla dans l'eſt, & que de la longitude de ce cap pour trouver celle de Sofala, il faut reprendre ſeize à dix-ſept degrés de longitude dans l'oueſt? Ces deux écarts forment plus de trente degrés de longitude de déviation, dans des climats traverſés par la ligne, où la graduation de longitude prend la plus grande étendue. Ajoûtons à cela les détours infinis d'un cabotage le long des côtes, ſelon la manière la plus ordinaire de naviguer dans les temps les plus reculés; & l'uſage même actuel des navigateurs de la mer Rouge, de mouiller tous les ſoirs & de paſſer la nuit à l'ancre, comme on le voit dans le journal d'un comite Vénitien ſur une flotte Turque, dans la collection de Ramuſio. De-là il paroîtra réſulter, qu'un intervalle en droite ligne, & tel que celui-ci, de mille de nos lieues marines ſur le pied de vingt au degré, a pu doubler, ou peu s'en faut, dans le détail de la route. Si l'on a égard aux préparatifs d'un armement, & au chargement des navires pour le retour, aux relâches indiſpenſables dans une ſi longue traite, pour ſe rafraîchir de vivres & faire aiguade, le ſéjour en divers lieux, ſouvent forcé par une ſaiſon contraire; on ne trouvera point extraordinaire qu'une pareille navigation ne pût s'achever qu'en pluſieurs années, dans un ſiècle antérieur au nôtre de près de deux mille huit cents ans, & que cette navigation ne ſe répétât que tous les trois ans.

Il n'y a donc point d'objection à faire ſur l'emplacement d'Ophir vers l'extrémité du pays de Zendge ou du Zanguebar, en prétendant qu'Ophir devoit être dans un plus grand éloignement. La ſituation d'Ophir ne paroîtra plus problématique, puiſqu'elle eſt établie d'une manière poſitive par une communication réelle entre l'Ophir de l'Arabie & celui de la côte Afriquaine, par la dépendance étroite & de temps immémorial de l'Ophir Afriquain à l'égard du premier. C'eſt une preuve déciſive & hors de toute équivoque, dont l'opinion qui cherchoit Ophir en Afrique étoit deſtituée juſqu'à préſent ; & ce qu'Holſtenius croyoit pouvoir dire d'une autre opinion, *poſt omnium divinationes id certò tenendum*, paroîtroit ici plus convenable.

POSITION
DE
QUELQUES ANCIENNES VILLES ROMAINES
Vers le détroit appelé aujourd'hui détroit de Gibraltar.

Par M. DE LA NAUZE.

Lû le 1.er Juin 1756.

L'ITINÉRAIRE d'Antonin, en décrivant une voie romaine depuis Malaca, préſentement Malaga, ville d'Eſpagne ſur la mer Méditerranée, juſqu'à la ville de Gades, aujourd'hui Cadiz ſur l'Océan, fait paſſer une partie de la route à la côte du détroit: il y nomme ſucceſſivement ſept ſtations, cinq ſur le détroit même, Carteia, portus Albus, Mellaria, Bælon, Bæſippo, & deux hors du détroit, Mergablum & le Temple d'Hercule aſſez voiſin de Cadiz; voici comment il marque les diſtances en milles romains.

Anton. Itiner. p. 406, ſeqq. edit. Weſſel.

CALPE CARTEIAM.
PORTV ALBO ..... M. P. VI.
MELLARIA ..... M. P. XII.
BELONE CLAVDIA ..... M. P. VI.
BESIPPONE ..... M. P. XII.
MERGABLO ..... M. P. VI.
AD HERCVLEM ..... M. P. XII.
GADIS ..... M. P. XII.

Afin de tracer le rapport de ces différens endroits à la Géographie moderne, il eſt d'abord néceſſaire de la conſulter: or elle n'offre point ici d'autres obſervations aſtronomiques que celle de la latitude du cap Trafalgar à trente-ſix degrés dix minutes; pour des meſures géodéſiques, c'eſt-à-dire des meſures priſes ſur le terrein avec des triangles, ou avec la chaîne ou la perche, on ne voit pas qu'il y en ait aucune; & pour les cartes géographiques du détroit, auxquelles il faudroit recourir, elles

M. Bélin, Carte réduite des côtes d'Eſp. 1751.

ſont trop contraires les unes aux autres. J'ai cru cependant devoir me déterminer en faveur de celle qu'on trouve dans les Tranſactions philoſophiques de l'an 1719, à la tête d'une diſſertation d'un ſavant Anglois, ſur la ſituation de l'ancienne Carteia & de quelques autres villes romaines du détroit; c'eſt celle-là qu'on redonne ici fidèlement copiée, pour le giſement des côtes & pour les diſtances reſpectives des lieux modernes, & nous pouvons la regarder comme la meilleure & la plus exacte. Je n'ai garde de prétendre en être cru ſur ma parole; la critique épurée qui règne aujourd'hui parmi les Savans, exige par-tout des preuves, & ne fait nul cas des aſſertions; on voit en conſéquence nos meilleurs Géographes joindre à leurs cartes des explications qui en ſoient comme les pièces juſtificatives. Comme l'Écrivain anglois, M. Conduitt, a négligé cette précaution, qu'il ne ſe déclare même ni l'auteur ni le garant de la carte, & que je ſerois fâché moi-même qu'on me ſoupçonnât de m'en rapporter ſans connoiſſance de cauſe à aucune carte géographique, j'ai fait d'abord le dépouillement de ce que diſent les auteurs & les portulans ſur la poſition des lieux modernes voiſins du détroit, travail qui n'eſt ni long ni difficile, à cauſe du petit nombre des objets, & j'ai comparé enſuite la carte avec ces divers témoignages. Dire ſimplement que j'ai trouvé que tout s'accordoit, & partir enſuite de-là, cet air de confiance ne pourroit qu'inſpirer de la défiance à des lecteurs judicieux. Un préliminaire donc indiſpenſable, pour ſervir de fondement aux anciennes diſtances à évaluer dans ce Mémoire, c'eſt de commencer par tracer briévement le parallèle des diſtances modernes de la carte en milles romains, avec les diſtances des mêmes lieux données par les écrivains & par les portulans, ſoit en lieues eſpagnoles de quatre milles romains chacune, ſoit en milles de la mer Méditerranée, qu'un de ces portulans évalue à ſoixante-quinze au degré, & qu'il ſuppoſe par conſéquent égaux aux milles romains : voici en deux mots le réſultat de ce parallèle, dont tout lecteur pourra faire aiſément la vérification.

Conduitt, Philoſ. Tranſ. n.° 359.

Michelot. Portulan de la mer Méditerranée.

De la pointe de Ceuta au cap Spartel, trente-ſept milles *Idem, p. 145.*

ſur la carte, & trente-ſix milles de ceux de la Méditerranée dans le portulan; du cap Spartel au cap Trafalgar vingt-cinq milles & demi, & vingt-cinq milles de ceux de la Méditerranée; du cap Trafalgar à l'iſle S.t Pierre, ſeize milles, & quinze milles de ceux de la Méditerranée; de Beger de la Miel à la côte du détroit la plus voiſine, ſix milles, *at leaſt two leagues;* du cap Trafalgar à Balonia, dix-huit milles, *about five leagues;* de Tariffa à Algézire, onze milles, *tres leguas;* de Tariffa à Gibraltar, dix-huit milles, *cinco leguas o quatro grandes;* d'Algezire à Gibraltar, pour la largeur de la baie, huit milles, *dos leguas;* du cap Cabrito à la pointe de Gibraltar, huit milles, & huit milles auſſi de ceux de la Méditerranée; du cap Cabrito à la petite iſle près d'Algézire, cinq milles, & quatre à cinq milles de ceux de la Méditerranée; de Gibraltar à Rocadillo, quatre milles, *about four English miles;* enfin la Torre-Cartagena, ſituée ſelon M. Conduitt, auprès de Rocadillo, eſt auſſi ſelon les auteurs Eſpagnols, à quatre milles de Gibraltar, *una legua.*

Conduitt, pag. 921.

P. 922.

Ambroſio de Morales, Antigued. de las Ciud. de Eſpaña, p. 82, verſo.

Michelot. p. 9.

Conduitt, pag. 903.

P. 904.

Caro. Antigued. de Sevilla, III, 74.

Tous ces rapports de diſtance, formant par leur réunion le préjugé le plus avantageux en faveur de la carte jointe à ce Mémoire, elle ſervira donc de plan à l'arrangement des ſept ſtations de l'itinéraire, dont quelques-unes, comme Carteia & le temple d'Hercule, ont été déjà nettement fixées par d'habiles écrivains; quelques autres, comme Bæſippo, demandent une explication différente de la leur; & il y en a d'autres, comme *portus Albus* & *Mergablum,* dont l'application au local actuel n'a été, ce me ſemble, encore propoſée par perſonne.

Première Station, Carteia. Il y a des ruines conſidérables d'une ancienne ville romaine auprès de Rocadillo & de la Torre-Cartagena; c'eſt-là que Rodrigo Caro, après quelques autres Savans eſpagnols, a jugé qu'étoit l'ancienne Carteia; & ce qui n'étoit qu'un ſentiment fort vrai-ſemblable, M. Conduitt l'a démontré, après de nouvelles recherches & de nouvelles découvertes: car des étrangers qui voyagent, l'emportent ſouvent ſur les naturels d'un pays, pour le talent d'en découvrir les ſingularités. Entr'autres monumens trouvés dans les ruines voiſines de Rocadillo, ſont pluſieurs médailles avec le *caput turritum,*

Idem, III, 24 & 74.

Conduitt, pag. 904, ſeqq.

turritum, & la légende *CARTEIA*, & avec des revers qui préſentent un poiſſon, un Neptune, un gouvernail; ce qui joint au voiſinage du mont Calpé, & aux autres preuves du local de Carteia, fournies par les auteurs de l'antiquité, ne laiſſe plus aucun doute ſur la véritable poſition de cette ancienne ville. Ajoûtons, & toûjours d'après le ſavant Anglois, que Tite-Live en plaçant Carteia ſur l'Océan, dans l'endroit où la mer commence pour la première fois à s'élargir, a borné, comme d'autres auteurs anciens & modernes, la dénomination du détroit à l'intervalle précis des deux colonnes d'Hercule, Calpé & Abyla, & qu'il a vû un premier élargiſſement de la mer dans l'étendue de la baie ſuivante, la baie aujourd'hui de Gibraltar. Mais nous ne pouvons mieux faire, pour la déduction des preuves qui fixent la poſition de Carteia, & pour la réponſe aux difficultés, que de renvoyer au Mémoire même de l'auteur. Au reſte, comme le *Fretum* de Tite-Live, le détroit du côté de la Méditerranée, étoit l'intervalle le moins large à l'orient de l'entrée de la baie, de même le détroit du côté de l'océan, étoit l'intervalle le moins large à l'occident de la même baie. C'eſt ce dernier détroit que Pline met entre Mellaria & Carteia, lorſqu'il dit: *Mellaria, fretum ex Atlantico mari, Carteia.* Ainſi la ville de Carteia, placée au fond de la baie, étoit ſituée entre le *fretum* de Tite-Live & le *fretum ex Atlantico mari* de Pline.

Liv. XXVIII, 30.

Hiſt. Nat. III, 1.

Il y auroit pluſieurs autres points à remarquer ſur l'ancienne Carteia, qui ont été déjà ſolidement établis par d'illuſtres Savans du dernier ſiècle; on peut donc conſulter Henri de Valois ſur l'identité de cette ville avec celle de Calpé, Bochart & Newton ſur l'antiquité de ſon origine Phénicienne, & quelques autres écrivains, ſur divers articles moins importans, qui regardent la même Carteia. Mais un point de Géographie qui mérite ici d'être éclairci à cauſe des nuages qu'on y a répandus faute de déférence à l'autorité de Pline, c'eſt l'identité de cette ville avec l'ancienne Tarteſſe, contre l'opinion de ceux qui placent la ville de Tarteſſe loin du détroit vers les embouchûres du Tarteſſus, préſentement Guadalquivir, comme

Valeſ. excerpt. not. ad p. 482. Chanaan. 1, 34. Chronolog. des anc. Rois, page 116 & ſuiv.

si le Tarteſſus avoit donné ſon nom à cette ville, qui n'a jamais exiſté dans cet endroit-là. Pline avoit décidé la queſtion en deux mots, diſant que les Grecs donnoient le nom de Tarteſſe à la ville de Carteia, & les Latins à l'iſle de Gades: *Carteia Tarteſſos à Græcis dicta* ..... Gades *noſtri Tarteſſon appellant.* Ce n'eſt pas que les Grecs n'aient été dans l'uſage d'employer le plus ſouvent le propre nom de Carteia, & les Latins le propre nom de Gades, le fait eſt trop notoire; mais comme les uns & les autres ont quelquefois déſigné par antonomaſe, ſous le nom de Tarteſſe, un lieu célèbre du pays des Tarteſſiens, peuples méridionaux de l'Eſpagne, qui tiroient leur nom du fleuve Tarteſſus, Pline déclare que les Grecs ont entendu pour lors la ville de Carteia, les Latins l'iſle de Gades; & la juſteſſe de la remarque eſt aiſée à prouver par les témoignages de l'antiquité.

Hiſt. Nat. III, 1, IV, 22.

Apollodor. II, 10. Tzetz. Chil. II, 338.

A commencer par les Grecs & par leur mythologie, premier fondement de toute leur Littérature, ils repréſentent Hercule arrivant à la ville de Tarteſſe, & y élevant la colonne Européenne, ce qui convient à la poſition de Carteia, & nullement au voiſinage du Tarteſſus. Enſuite, ſi des mythologues nous paſſons aux Géographes grecs, Scymnus de Chio compte depuis Gades deux journées de navigation juſqu'à la ville de Tarteſſe, diſtance convenable entre Gades & Carteia, au lieu que le trajet de Gades aux embouchûres du Tarteſſus demandoit ſeulement quelques heures. Denys Periégète eſt encore plus poſitif, il place la ville de Tarteſſe ſous le mont Alybé, l'une, dit-il, des colonnes d'Hercule; Alybé, ſelon l'interprétation de Priſcien, & ſelon le commentaire d'Euſtathe, eſt le mont Calpé; ainſi Tarteſſe eſt viſiblement Carteia. Enfin Ératoſthène, plus ancien que les deux Géographes, donnoit le nom de Tarteſſide au territoire attenant le mont Calpé, nouvelle preuve pour Carteia: il eſt vrai qu'Artémidore, qui fut depuis ſur les lieux, s'inſcrivit en faux contre la Tarteſſide d'Ératoſthène; & il eſt encore vrai que le territoire de Carteia ne portoit point réellement le nom de Tarteſſide, puiſque la ville même de Carteia ne s'appela Tarteſſe que dans le langage

Scymn. Perieg.

Dionyſ. Perieg. 337.

Priſcian. Perieg. 374. Euſtath. ad Dionyſ. 64. Strab. III, p. 148.

figuré de quelques Grecs; mais cette chicane, qui n'eſt pas la ſeule qu'Artémidore ait faite à Ératoſthène, n'ôte rien, comme on le voit, à la force de la preuve qui réſulte de la Tarteſſide d'Ératoſthène en faveur de l'identité de Carteia & de Tarteſſe.

Strabon, contemporain de Denys Périégète, & plus récent que Scymnus de Chio, qu'Ératoſthènes, & à plus forte raiſon que les anciens Mythologiſtes, parle moins affirmativement ſur l'identité des deux villes: quelques-uns, dit-il, appellent Tarteſſe la Carteia d'aujourd'hui, & il avoit dit plus haut qu'on plaçoit la ville de Tarteſſe entre les deux embouchûres du Tarteſſus. Les auteurs de cette dernière opinion ne ſont, après tout, que des anonymes, qui nous ſont inconnus, & dont Pline n'a pas ſeulement daigné faire la moindre mention, parce qu'un ſentiment haſardé n'empêche pas d'ériger en thèſe générale l'opinion contraire quand elle eſt authentique. Méla, qui écrivit peu après Strabon & peu avant Pline, remarque auſſi que Carteia étoit Tarteſſe au jugement de quelques-uns, c'eſt-à-dire dans le langage ordinaire des Grecs par oppoſition à celui des Latins.

Strab. III, p. 151. Ibid. p. 148.

Méla, II, 6.

Si les ruines de la ville de Tarteſſe étoient aujourd'hui viſibles dans la mer vers l'embouchûre du Guadalquivir, comme quelques écrivains le prétendent, elles auroient été plus conſidérables encore & plus ſenſibles dans le ſiècle de Strabon, de Méla & de Pline, qui n'auroient pas manqué de les alléguer en preuve de la poſition de l'ancienne ville. Il y avoit de leur temps, à l'embouchûre du fleuve, un ſuperbe phare appelé la *tour de Cæpion*, & ſur la côte voiſine un temple nommé l'*oracle de Méneſthée :* ce ſont manifeſtement les débris de ces édifices qu'on voudroit prendre pour les ruines de Tarteſſe.

Strab. III, p. 140.

Pline ajoûte que l'iſle de Gades eſt la Tarteſſe des auteurs Latins: nous en avons des preuves continuelles dans tout le poëme de Silius Italicus, contemporain de Pline; je n'en citerai qu'un ſeul exemple, parce qu'il confirme en même temps ce que nous diſions de Carteia. Ce Poëte, dans le détail d'un armement qui ſe faiſoit en Eſpagne pendant les guerres Puniques, venoit de dire, en parlant de Carteia:

Sil. III, 396.

Arganthoniacæ armat Carteia nepotes:

paroles qui ſuppoſent que l'ancien ſéjour d'Arganthonius, fameux roi des Tarteſſiens, autrement la Tarteſſe des Grecs, avoit été Carteia; & il ajoûte, en parlant de Gades:

Sil. III, 399.

Armat Tarteſſos ſtabulanti conſcia Phœbo.

Voilà bien clairement la Tarteſſe des Latins différente de la Tarteſſe des Grecs. Ce ſeroit perdre de vûe Carteia, objet de cet article, que d'inſiſter ſur les autres preuves que fourniſſent de l'identité de Tarteſſe & de Gades le même Silius Italicus, Sénèque le tragique, Cicéron & Suétone. Finiſſons par une réflexion ſur ce qui a fait naître une diverſité d'acception du mot Tarteſſe entre les Grecs & les Latins.

Herc. fur. II. Attic. VII, 3. Donat. ad Terent. Eunuch.

Quand les Grecs commencèrent à naviger en Eſpagne, la ville la plus conſidérable du pays étoit Carteia: la ville de Calpé, dit Strabon, à quarante ſtades de la montagne du même nom, eſt une ville mémorable & ancienne, autrefois le centre de la marine Eſpagnole. Le mot *autrefois* inſinue la décadence de la ville; en effet, le même Strabon aſſure que de ſon temps c'étoit Gades qui couvroit de ſes vaiſſeaux l'une & l'autre mer, & l'hiſtoire Romaine ne ceſſe de vanter la célébrité de Gades, ſans parler ni auſſi fréquemment, ni auſſi avantageuſement de Carteia. Comme donc les Grecs avoient donné, par antonomaſe, le nom de Tarteſſe à Carteia floriſſante, de même les Romains trouvant enſuite le commerce tranſporté à Gades, y tranſportèrent auſſi la dénomination de Tarteſſe. Il n'y a, par conſéquent, rien que de fort naturel dans le récit de Pline & ſi les écrivains poſtérieurs à lui, au lieu de ſuivre un ſi bon guide, ont pris des routes détournées, ſi l'on a formé ſur la queſtion préſente mille & mille difficultés, ce n'eſt pas qu'il n'eût fait tout ce qui auroit dû ſuffire pour les prévenir.

Strab. III, p. 140.

Ibid. p. 168.

La dernière occaſion, ce me ſemble, où l'hiſtoire faſſe mention de Carteia comme encore ſubſiſtante, c'eſt au commencement de l'invaſion des Arabes en Eſpagne, l'an 712 de l'ère Chrétienne: ils débarquèrent au pied du mont Calpé,

& après s'être emparés d'Algézire, de l'autre côté de la baie, ils allèrent aſſiéger Carteia, qu'ils prirent de force. Il eſt à croire qu'alors elle fut détruite, comme tant d'autres villes d'Eſpagne dont on n'entend plus parler depuis l'invaſion: mais la tour ſituée auprès des ruines de Carteia, du côté de l'Orient, a long-temps conſervé dans ſa dénomination, *Torre Cartagena*, les veſtiges de la ville ruinée. Pendant le ſiége d'Algézire, qui dura depuis l'an 1342 juſqu'à l'an 1344, la Torre Cartagena fut un poſte avancé, que ſe diſputèrent l'armée Chrétienne aſſiégeante & l'armée Mahométane, qui s'avança inutilement de Gibraltar pour faire lever le ſiége. Il paroît qu'après la priſe d'Algézire la Torre Cartagena demeura au pouvoir des Chrétiens, puiſqu'en l'an 1452, le roi Henri IVe de Caſtille étant allé un jour ſe promener à la vûe de Gibraltar occupé encore par les Mahométans, vint coucher à la Torre Cartagena. Caro & les autres écrivains du dernier ſiècle parlent encore de la même tour ſous le même nom: elle a pris le nom de Caſtillon depuis quelques années, comme pour effacer le dernier trait que le langage du pays conſervoit encore de la mémoire de Carteia. Ces réflexions, quoique hiſtoriques, ne ſont point étrangères à l'état de la queſtion, elles confirment la véritable poſition de l'ancienne Carteia ſur la baie à l'embouchûre du *rio Guadarranque*, où eſt aujourd'hui Rocadillo.

Ferreras, hiſt. de Eſpaña, ann. 712.

Conduitt, pag. 904.

Ferreras, ann. 1342, ſeqq.

Idem, ann. 1452.

Caro, III, 74. Conduitt, loc. cit.

Seconde ſtation, *portus Albus*, à ſix mille de Carteia. Puiſque de Rocadillo, où étoit Carteia, il y a pareillement, & du même côté, ſix milles juſqu'au vieux Gibraltar, nommé plus ordinairement & plus exactement Algézire, il s'enſuit que *portus Albus* eſt le port même d'Algézire, fameux dans toute l'hiſtoire de la domination des Arabes en Eſpagne. Il eſt fait mention du port d'Algézire au commencement de l'invaſion & encore ailleurs, mais ſur-tout dans le détail des opérations du ſiége dont nous venons de parler, où les Chrétiens ſe rendirent enfin maîtres de la place, malgré l'étonnement que leur cauſa l'artillerie des aſſiégés, connue alors pour la première fois en Europe. Le port d'Algézire ſubſiſte même encore aujourd'hui entre l'embouchûre du rio de la Miel & une iſle voiſine: un peu

Michelot, p. 9. en dedans de cette iſle, dit un Portulan, il veut dire dans le continent auprès de l'iſle, eſt le village du vieux Gibraltar, ſitué ſur le bord de la mer, devant lequel on peut mouiller avec toutes ſortes de bâtimens. Il ne paroît pas néceſſaire d'en dire davantage pour établir ſolidement l'identité du *portus Albus* de l'Itinéraire avec Algézire: mais au lieu du *portus Albus*, que l'Itinéraire met entre Carteia & Mellaria, Ptolémée & d'autres anciens écrivains y placent *Julia Traducta*, & Pomponius Méla y ſubſtitue *Tingentera:* or il me ſemble que ni Traducta, ni Tingentera ne doivent pas non plus être diſtinguées du *portus Albus* & d'Algézire. C'eſt ce qu'il faut expliquer un peu au long, pour faire ſentir de plus en plus combien *portus Albus*, regardé juſqu'ici comme un lieu obſcur ſur lequel il n'y avoit rien à dire, méritoit peu d'être ainſi négligé.

Pour commencer par Traducta, c'étoit la première ville Romaine qu'on rencontroit après Carteia le long du détroit; car ſi Ptolémée, & Marcien d'Héraclée après lui, y ont inſéré une autre ville intermédiaire, *Carteia, Barbeſula, Traducta*, c'eſt qu'ils ont tranſporté par erreur, comme tout le monde en convient, entre Carteia & Traducta la ville de Barbeſula, qui étoit de l'autre côté de Carteia ſur la Méditerranée, comme l'aſſurent Méla & Pline. Traducta donc, venant d'abord après Carteia, doit être la ville dont Algézire conſerve les ruines, à ſix milles ſeulement des ruines de Carteia: celles d'Algézire ſont ſi conſidérables qu'elles ont été priſes, par la pluſpart des Savans, pour les ruines mêmes de Carteia, avant la découverte pleinement conſtatée de ces dernières. Non ſeulement ces ruines d'Algézire ſont conſidérables, mais elles annoncent manifeſtement une ancienne ville Romaine, n'y eût-il qu'une inſcription qu'on y a trouvée, & qu'on voit ou qu'on voyoit du moins à la fin du dernier ſiècle, dans le couvent des pères de la Merci à Gibraltar. *De las ruinas de Algezira ſe ſacó otra piedra para el convento de la Merced, cuya inſcripcion dize: P. T. Illio T. F. Quintioni.* La néceſſité d'admettre une ancienne ville Romaine dans les ruines d'Algézire, devient donc une néceſſité d'y reconnoître Julia Traducta; d'ailleurs comme

Ptolem. Geogr. II, 4.
Marcian. Heracl. t. I, Geogr. vet. ſcript. Gr. min. p. 39.

Méla, II, 6.
Plin. Hiſt. Nat. III, 1.

Emporio de el Orbe. VII, 6, 27.

l'Algézire & *portus Albus* étoient ſur la côte maritime, Traducta y étoit pareillement, ſuivant Ptolémée, & comme ils avoient un port, un lieu d'embarquement, Traducta en avoit auſſi un, ſelon Grégoire de Tours: *Proſequentibus Alamannis uſque ad Traductam, tranſito mari Vandali per totam Africam ac Mauritaniam ſunt diſperſi.* Il n'eſt donc pas poſſible de diſtinguer Traducta de *portus Albus* & d'Algézire. *Hiſt. Francor. II, 2.*

Tingentera ne doit pas non plus en être diſtinguée, non ſeulement parce qu'elle eſt ſubſtituée par Méla au lieu de Traducta, entre Carteia & Mellaria, mais encore pour deux autres raiſons, qui prouvent l'identité de Tingentera, l'une avec Algezire & l'autre avec Traducta. *Méla, II, 6.*

L'identité de Tingentera & d'Algézire eſt fondée ſur la connoiſſance que nous avons de leur poſition à la côte occidentale de la baie. Tingentera y étoit certainement ſituée: *ſinus ultra eſt, in eoque Carteia... & ... Tingentera.* Or, Algézire eſt vers le milieu de cette côte occidentale, qui n'a qu'environ neuf milles de longueur, ſans aucun veſtige d'anciennes ruines que celles d'Algézire. Pour ſéparer donc Tingentera d'avec Algézire, il faudroit ſuppoſer qu'il y avoit-là deux villes Romaines extrêmement voiſines, qu'il ne reſte des veſtiges que d'une ſeule, & que Méla auroit parlé ſeulement de celle qui a diſparu, pendant que les autres écrivains de l'antiquité auroient parlé ſeulement de celle dont les ruines ſubſiſtent. On ſent aſſez que de pareilles ſuppoſitions ne peuvent point être admiſes ſans néceſſité & ſans preuve, & qu'il faut reconnoître conſéquemment l'emplacement de Tingentera dans l'emplacement d'Algézire.

D'un autre côté, l'identité de Tingentera & de Traducta eſt fondée ſur la ſingularité d'un rapport bien remarquable. Méla repréſente Tingentera comme une ville Romaine quand il y étoit né, & comme une ville étrangère quand il écrivoit: *& quam tranſvecti ex Africâ Phœnices habitant, atque unde nos ſumus Tingentera.* Ces paroles ont fourni une ample matière à la critique, le nombre des explications peu naturelles & des corrections haſardées, ſe compte par le nombre des Savans qui ont travaillé ſur Méla; leur exemple avertit aſſez de prendre

une autre route, & d'expliquer le paſſage dans le ſens qui ſe préſente naturellement à l'eſprit. Méla, né citoyen Romain, étoit né dans une ville qui étoit par conſéquent alors ville Romaine; il ajoûte que lorſqu'il écrit, elle eſt habitée par des Phéniciens tranſportés d'Afrique, & qu'ainſi elle n'eſt plus ville Romaine. Or j'oſe dire que ce changement d'une ville Romaine en une ville étrangère convient parfaitement à Traducta ſuivant l'hiſtoire & la chronologie de ces temps-là, & qu'ainſi il ne faudra point mettre de différence entre la Tingentera de Méla & la Traducta des autres écrivains.

Strab. III, p. 340. Au rapport de Strabon, Julia Traducta, dès ſa fondation, fut compoſée des habitans de Zilis aujourd'hui Arzile, qu'on transféra d'Afrique en Eſpagne; on leur joignit, & quelques habitans de Tingi préſentement Tanger auſſi en Afrique, & quelques habitans d'Italie qu'on fit venir exprès: ils formèrent tous enſemble la nouvelle ville, qui fut d'abord un municipe, tout au plus, de citoyens Romains; car ni Strabon, ni aucun autre auteur, ni ce qui reſte de médailles de Traducta, ne qualifient la ville du titre de colonie: Pline dit ſimplement, que l'empereur Claude, voulant ériger Tingi en colonie, lui donna le titre de Julia Traducta, d'où le P. Hardouin a conclu, que ce Prince tranſporta d'Eſpagne en Afrique le nom & les citoyens de Traducta: il n'eſt pas poſſible de douter de ce fait après le témoignage d'un homme de poids tel que Pline, qui non ſeulement étoit auteur contemporain, mais avoit réſidé en Eſpagne avec la qualité de procurateur: ce ſont là des réflexions que d'autres ont déjà faites il y a long-temps. Obſervons enſuite, que Méla écrivoit auſſi-tôt après cette dernière tranſmigration de Traducta: car l'empereur Claude, dès la première année de ſon règne, diviſe la Mauritanie, forme la Mauritanie Tingitane, lui donne pour capitale Tingi qu'il érige en colonie en y tranſportant Traducta; à la ſeconde année, il fait des conquêtes dans l'iſle de Bretagne, & à la troiſième, il triomphe dans Rome: alors écrivoit Méla, qui parle de la conquête comme déjà faite, & du triomphe qui ſe préparoit, il écrivoit donc auſſi-tôt après la tranſmigration. Préſentement, ſi l'on ſuppoſe l'écrivain natif

Harduin. numm. Ant. voce *Julia Traducta.*

Hiſt. Nat. V, 1.

Hard. loc. cit.

Dion. LX, p. 671.

P. 679.

P. 680.

Méla, III, 6.

de

de Traducta, on verra sans peine pourquoi il dit que la ville où il a pris naissance, est habitée par des Phéniciens, venus d'Afrique.

D'abord Traducta dépouillée de son nom, privée de ses citoyens par l'empereur Claude, offroit une retraite commode aux habitans de la côte du détroit, gens sans aveu, qui n'étant ni citoyens ni esclaves, mais réduits à l'état de pérégrinité, suivant l'usage alors pratiqué dans l'empire Romain, vivoient où ils pouvoient. Ces habitans de la côte étoient les Bastules, Carthaginois d'origine, & par conséquent Phéniciens, venus d'Afrique, non de la Phénicie même: Βαστύλων τῶν καλουμένων Ποινῶν, dit Ptolémée, qui les place, ainsi que Strabon & les autres, sur la côte méridionale de l'Espagne, & nommément sur la côte où étoient situées Carteia, Traducta & Mellaria; Aviénus déclare aussi que vers ces contrées, est une nation féroce de Phéniciens, venus d'Afrique: *& sunt feroces hoc loci Libyphœnices.* Il paroît donc que Méla par ces paroles, *& quam transvecti ex Africâ Phœnices habitant, atque unde nos sumus, Tingentera,* a voulu insinuer que la ville, qui étoit ville Romaine quand il y étoit né, ne l'étoit plus quand il écrivoit, habitée alors par les Bastules, peuple étranger & même féroce. Le langage de Méla, quelquefois énigmatique pour notre siècle, ne l'étoit pas pour le sien, sur-tout quand la mémoire récente d'un événement interprétoit le laconisme, dont cet auteur, plus que tout autre, fait profession. Heureusement il en a dit assez sur Tingentera, & les autres Anciens en ont dit assez sur Traducta, pour nous découvrir entre les deux villes un rapport singulier, qui en prouve l'identité.

Geogr. II, 4. Strab. III, p. 139.

Il reste pourtant toûjours une difficulté sur le terme extraordinaire *Tingentera;* faut-il le retenir dans le texte de Méla ou le changer par une correction? On peut, relativement à Traducta transportée à Tingi, lire *Tingi altera* pour *Tingentera:* Saumaise avoit proposé cette correction, relativement à la fondation & à la première population de Traducta, dans un sens qui ne peut jamais s'accorder ni avec Strabon, qui forme Traducta du corps

In Solin, pag. 204, seq. edit. Ultraj.

des habitans de Zilis, non de Tingi; ni avec Méla, dans le texte duquel Saumaiſe voudroit rayer le mot *Phœnices;* ni avec Pline, dont il rejette l'autorité ſur la dénomination de *Julia Traducta,* donnée à Tingi: mais le témoignage de ces anciens écrivains autoriſe la correction, *Tingi altera,* dans le ſens que nous propoſons, à moins qu'on n'aime mieux conſerver le texte ſans altération, & reconnoître dans le terme *Tingentera* une dénomination factice donnée par un écrivain élégant & concis, à une ville qui depuis peu étoit devenue anonyme. Comme *matertera,* ſelon Feſtus, eſt pour *mater altera,* de même *Tingentera* ſera, dans Méla, pour *Tingi altera.*

Indépendamment de cette dernière remarque, dès-lors que l'empereur Claude avoit abrogé le nom de la Traducta d'Eſpagne, Méla eſt excuſé de lui avoir cherché un terme équivalent, Pline d'avoir paſſé le lieu ſous ſilence, & l'itinéraire d'Antonin de n'avoir nommé que le port de la ville, *portus Albus.* La ſévérité Romaine exigeoit de leur part ces attentions, qui n'avoient pas lieu pour un écrivain d'Égypte ou d'Aſie, comme Ptolémée ou Marcien d'Héraclée, encore moins pour un écrivain de France, comme Grégoire de Tours, ou pour un auteur Lombard, tel que l'anonyme de Ravenne. Ceux-ci ont nommé Traducta ſans aucune difficulté, parce que la conſervation des mêmes murs ménagea peu à peu le retour du même nom; car avancer, avec le P. Hardouin, que la ville ne ſubſiſtoit plus, en aucune façon, dans le temps que tous ces auteurs en ont parlé comme exiſtante, c'eſt franchir toutes les bornes d'une ſaine critique.

La concluſion qu'on doit tirer de ce qui vient d'être dit, c'eſt que Julia Traducta, Tingentera, *portus Albus,* Algézire, vieux Gibraltar, ne ſont, malgré la multiplicité des noms, qu'un ſeul & même lieu, ſitué anciennement entre Carteia & Mellaria.

Un article à réformer, ſur ce que les traditions Eſpagnoles rapportent des antiquités de cette ville, regarde le ſiége épiſcopal: on eſt fâché de voir, dans l'hiſtoire d'Eſpagne de Herreras,

qu'un auſſi ſavant homme que lui, en établiſſant par-tout les plus excellentes règles de critique, & en les ſuivant le plus ſouvent, reconnoiſſe pourtant, dès le temps de Néron, de prétendus diſciples de l'apôtre S.t Jacques pour premiers Évêques de telle & telle ville du pays, & qu'il diſe de l'un, en l'an 57 de J. C. *San Heſichio a Carteia oy dia llamada Algezira.* D'abord Algézire certainement n'eſt point Carteia: enſuite aucun ancien auteur n'a connu d'Évêque particulier ni à Carteia, ni à Algézire. Il eſt vrai qu'en l'an 1344 Algézire ayant été priſe ſur les Mahométans par les Chrétiens, l'égliſe fut érigée en cathédrale; mais on ne lui aſſigna point de diocèſe, & l'évêque de Cadiz, ayant dès-lors deux cathédrales, ſe mit lui-même & mit ſes ſucceſſeurs en poſſeſſion du titre d'évêque de Cadiz & d'Algézire. Les Mahométans reprirent Algézire vingt-cinq ans après & la détruiſirent totalement; c'eſt encore aujourd'hui un endroit fortifié, & mal déſigné ſous le nom de vieux Gibraltar, dans quelques portulans & dans quelques cartes géographiques. J'ai cru pouvoir gliſſer ces remarques hiſtoriques à l'occaſion de la Géographie; car à quoi l'étude de l'ancienne Géographie ſeroit-elle bonne aujourd'hui, ſi ce n'étoit pour l'agrément & pour l'utilité de l'hiſtoire? Auſſi l'homme de Lettres, à qui ſeul il appartient de comparer ce que les Auteurs de l'antiquité ont dit des anciennes poſitions avec ce que nos Aſtronomes, nos Géodéſiſtes, nos Voyageurs diront des poſitions modernes, ſera-t-il toûjours en état, quand il voudra s'en donner la peine, de juger du rapport des unes aux autres, & de décider ce que ce rapport doit avoir de vrai ou de faux, d'incertain ou de probable.

Ferreras, ann. 57.

Idem, ann. 1344. Emporio de el orbe, VII, 5, 4.

Troiſième ſtation, Mellaria à douze milles du *portus Albus.* Méla, d'abord après avoir placé ſur la baie Carteia & Tingentera, place de ſuite ſur la côte du détroit, hors de la baie, Mellaria, Bælon & Bæſippo, comme fait auſſi l'itinéraire d'Antonin. Les douze milles qu'il compte du *portus Albus* à Mellaria, pris depuis Algézire juſqu'à la côte du détroit, tombent ſur la carte entre Tariffa & le val de Vaca: l'endroit où ils aboutiſſent

Méla, II, 6.

désigne donc à peu près la position de l'ancienne Mellaria, & il ne faut point exiger ici des ruines & des monumens pareils à ceux de Carteia & de Traducta, parce que Mellaria étoit un village plutôt qu'une ville proprement dite, *in vico Mellariâ*, dit Pline. Ce n'étoit pas non plus un port fameux, ni un lieu de passage destiné à traverser le détroit, comme un Savant moderne l'a cru sur ces paroles de Plutarque : ἐν τῷ περὶ τὴν Μελλαείαν πορθμῷ. L'auteur Grec y parle d'un combat naval, où Sertorius battit Cotta dans la partie du détroit qui étoit vers Mellaria, & il ne dit rien de plus.

Histor. Nat. III, Præfat. — *Wessel. not. ad Anton. Itinerar. p. 407.* — *In Sertor. t. I, p. 573, in fine.*

On ne sauroit renvoyer la position de Mellaria, ni guère plus à l'Orient, ni guère plus à l'Occident de l'endroit marqué. Plus à l'Orient, la distance depuis Mellaria jusque vers le cap Trafalgar se prolongeroit trop, & le nombre des milles de l'itinéraire deviendroit trop petit pour pouvoir la vérifier ; c'est l'inconvénient de l'opinion du P. Hardouin, qui prend pour l'ancienne Mellaria le lieu nommé *Milareze*, entre le cap Cabrito & Tariffa. Plus à l'Occident, les douze milles du *portus Albus* à Mellaria deviennent insuffisans, & c'est l'inconvénient de l'idée de M. Conduitt, qui soupçonne les ruines de Mellaria, fort avant dans la mer vis-à-vis l'embouchûre de l'*Arroyo de Juan-Francisco*, sur la foi de quelque opinion vague & populaire, qui règne dans le pays : mais l'expérience des navigateurs est plus croyable, ils ne reconnoissent point de ruines de ville dans cet endroit de la mer. « Il y a, disent-ils, un petit banc » de roches sous l'eau, fort dangereux, qui gît nord & sud de » l'étendue d'environ un mille; les gens du pays, ajoûtent-ils, » le nomment *Las lahas de l'Arroyo*, il n'y reste que cinq pieds d'eau de basse mer, sur le bout du banc côté de sud ».

Conduitt, pag. 920. — *Michelot, p. 7.*

Turrianus Gracilis, cité par Pline, & natif de ces cantons, ne donnoit que cinq milles de largeur au détroit, entre Mellaria & le cap Blanc *promontorium album*, situé vis-à-vis en Afrique : mais il paroît qu'aujourd'hui l'intervalle est d'environ trois fois plus grand, & que du temps des Romains, il doit avoir été sans contredit à peu près le même. Quant au *promontorium album*

de Pline, comme il y a trois principaux caps en Afrique sur la côte du détroit, l'un à l'extrémité orientale, la pointe de Ceúta; l'autre à l'extrémité occidentale, le cap Spartel; le troisième vers le milieu de la côte, nommé dans un Portulan le cap de la *Malabotta*, il est visible que *promontorium album* répond à ce dernier, contre l'idée du P. Hardouin, qui y fait répondre le cap Spartel.

Gorgoglione Portul. del marc medit. p. 71.

Il faut prendre les environs de l'ancienne Mellaria pour le champ de bataille, où les Chrétiens défirent les Mahometans à la fameuse journée du *Rio Salado* en l'an 1340, & prendre l'Arroyo de Juan-Francisco d'aujourd'hui pour le Rio Salado de ces temps-là, au lieu de transporter l'action, comme fait un Dictionnaire géographique, au Rio Salado de la baie de Cadiz. Les Mahométans, au nombre d'environ quatre cents mille hommes assiégeoient Tariffa, & les Chrétiens avoient marché pour faire lever le siége : or l'action étoit déjà engagée par une partie de l'armée Chrétienne, qui avoit commencé à passer le Rio Salado, & par une sortie des assiégés, qui prenoient l'ennemi en queue, lorsque le reste de l'armée, témoin de l'attaque, passa aussi le Rio Salado & décida la victoire : il s'agit donc d'une rivière fort voisine de Tariffa, ce qui ne peut convenir qu'à l'Arroyo de Juan-Francisco. Au reste, quoique je relève ainsi un endroit défectueux du recueil de M. de la Martinière, que ce que j'ai dit jusqu'ici dans ce Mémoire, & ce que je dirai dans la suite, ne s'accorde presque jamais avec les explications des auteurs qu'il cite, & qu'il y ait certainement un fort grand nombre d'articles à réformer dans le Dictionnaire, je ne prétends nullement décrier un travail supérieur à tout ce que nous avons dans ce genre. L'attention de l'auteur à citer ordinairement ses garants comme pour ne répondre de rien, sa modestie à déclarer qu'il ne donne qu'un canevas & à convenir d'avance de plusieurs imperfections inévitables, ses exhortations pour engager les Savans à faire, chacun de leur côté, les corrections nécessaires; enfin la grandeur de l'entreprise, l'immensité de la collection, nous convaincroient d'injustice &

La Martinière, au mot Salado. *Ferreras, ann. 1340.*

d'ingratitude, ſi nous n'avions pas pour l'auteur & pour ſon ouvrage l'eſtime & la reconnoiſſance qu'ils méritent.

Quatrième ſtation, Bélon ou pluſtôt Bælon, ſelon l'ortographe de Ptolémée, & ce qui eſt plus déciſif, ſelon la légende d'une ancienne médaille. L'itinéraire d'Antonin compte de Mellaria ſix milles juſqu'à Bælon, qui porte dans les anciens auteurs le titre d'*Oppidum*, & dans Marcianus Capella, le nom de *civitas Veloncnſis*. Auſſi le lieu, quoiqu'aujourd'hui inhabité à cauſe des pirateries des Maures, conſerve-t-il les veſtiges de ſon antiquité, ſoit dans ſa dénomination actuelle *Balonia*, ſoit dans ſes débris conſidérables d'édifices. Il étoit réſervé à M. Conduitt de bien conſtater ce point de rapport de l'ancienne Géographie à la Géographie moderne: on peut voir ce qu'il en a dit.

Geogr. II, 4. *Conduitt, pag. 912.* *Plin. Hiſtor. Nat. III, 1.* *Marcian. Capell. VI. p. 215, edit. Grot.* *Conduitt, pag. 921 ſeq.*

Cinquième ſtation, Bæſippo à douze milles de Bælon. Les douze milles tombent à l'embouchûre du Rio Barbate, entre Bælon & le cap Trafalgar, un peu plus près du cap. C'eſt auſſi dans cet intervalle que Méla place Bæſippo : *tum Mellaria & Belon & Beſippo uſque ad Iunonis promontorium oram freti occupat.* Pline dit pareillement dans la deſcription de la côte, *promontorium Iunonis, portus Bæſippo, oppida Belon*, &c. Après quoi, il eſt aſſez ſurprenant, que tous nos Savans, avant M. Conduitt, aient mis le port Bæſippo ſur l'Océan, & que celui-ci l'ait fixé à la pointe même du cap Trafalgar, ſous prétexte de quelques ruines qui s'y trouvent ſur le rivage & dans la mer: mais ce ſont probablement les débris du Temple de Junon, ſitué ſelon Ptolémée au promontoire même; & ſi l'on n'aperçoit pas vers l'embouchûre du Barbate des ruines de Bæſippo, il faut conſidérer, que ſuivant les paroles citées de Pline, Bæſippo étoit un port, non une grande ville, & que l'endroit appelé *la Barca* près de cette embouchûre, ſemble conſerver encore quelque analogie avec la dénomination d'un port. Le ſavant Anglois paroît exiger trop ſévèrement des reſtes viſibles d'antiquités, & déférer trop peu à l'autorité des anciens itinéraires. Il compte ici cinq lieues ou environ vingt

Méla, I, 6. *Hiſt. Nat. III, 1.* *Conduitt, pag. 922.* *Geogr. II, 4.*

milles de l'ancienne Bælon, *Balonia*, juſqu'à l'ancienne Bæſippo, ſelon lui *Trafalgar*, ſans faire ſeulement mention des douze milles, auxquels l'itinéraire d'Antonin a réduit la route entre les deux anciennes villes.

Sixième ſtation, Mergablum à ſix milles de Bæſippo. Comme de Bæſippo, ou de l'embouchûre du Barbate, il y avoit juſqu'à Mergablum ſur la route de Gades ſix milles romains, de même il y a deux petites lieues d'Eſpagne, autrement ſix milles ſur la route auſſi de Cadiz, depuis la côte la plus voiſine du détroit, qui eſt celle de l'embouchûre du Barbate, juſqu'à Beger de la Miel; Mergablum & Beger de la Miel ne ſont donc que la même ville: & il eſt prouvé d'ailleurs que Beger eſt une ancienne ville Romaine, tant par une inſcription que Rodrigo Caro y avoit trouvée, & qu'il rapporte, que par une autre inſcription qu'on a depuis découverte dans le Rio Barbate au voiſinage de la ville; comme on avoit ignoré juſqu'ici la véritable poſition de Bæſippo, on avoit négligé celle de Mergablum.

Conduitt, pag. 921.

Caro, III, 13.

Emporio de el orbe, VII, 6, 32.

Septième & dernière ſtation, le temple d'Hercule à douze milles de Mergablum. C'étoit le fameux temple de Cadiz, à douze milles de la ville de Gades, ſuivant Strabon & ſuivant l'itinéraire d'Antonin, & il étoit auſſi à douze milles de Mergablum ſelon le même itinéraire, qui place ainſi le temple à moitié chemin de l'une à l'autre ville. Telle eſt préciſément la poſition de l'iſle Saint-Pierre, iſle fort petite, entre Beger de la Miel & la ville de Cadiz, à pareille diſtance de l'une & de l'autre. Mais ce qui ne laiſſe plus aucun doute ſur l'identité de l'iſle & du temple, c'eſt que Philoſtrate aſſure, que le temple d'Hercule de Gades étoit ſitué dans une iſle, dont il rempliſſoit en entier l'étendue ἡ δὲ νῆσος, ἐν ᾗ τὸ ἱερὸν, ἔστι μὲν ὁπόση ὁ νέως. Sur la foi de ce témoignage & ſur l'examen ſoigneux du local, Suarez de Salazar avoit conclu, il y a long-temps l'identité du temple de Cadiz & de l'iſle Saint-Pierre, à quoi M. Weſſeling a ſouſcrit ſans difficulté dans ſes notes ſur l'itinéraire d'Antonin. Ainſi la dernière de nos ſept ſtations, le temple d Hercule, eſt auſſi clairement fixée que la première, celle de Carteia. C'eſt à

Strab. III, p. 921.

Vit. Apollon. V, 5.

Antiguedades de Cadiz, I, 16.

de ſavans lecteurs à juger des ſtations intermédiaires propoſées dans ce Mémoire, ou à d'habiles voyageurs à les rectifier; car en matière de Géographie on ne peut garantir rien de précis & d'exact ſur les diſtances des lieux, à moins de les avoir priſes ſoi-même, ou de les donner d'après le témoignage non ſuſpect de ceux qui les ont ſoigneuſement meſurées.

MÉMOIRE

MÉMOIRE
SUR
LA SITUATION DE TARTESSUS,
VILLE MARITIME DE LA BÉTIQUE,
Et ſur la largeur du FRETUM GADITANUM.

Par M. D'ANVILLE.

Lû le 15 Juin 1756.

EN jetant les yeux ſur la partie méridionale de l'Eſpagne, les deux objets que préſente le titre de ce Mémoire, m'ont paru mériter quelque diſcuſſion. La Bétique, que ces objets intéreſſent particulièrement, a été par ſes richeſſes la plus renommée des contrées de l'Eſpagne dans la haute antiquité. Le fleuve *Bætis*, qui la traverſant dans toute ſa longueur lui avoit communiqué ſon nom, a pris des Arabes, dans la conquête du pays, le nom de *Wadi-al-Kibir*, ou de *grand fleuve*. Les Vandales ayant occupé l'Eſpagne avant que les Viſigoths vinſſent s'y établir, la Bétique, où ils ſe maintinrent quelque temps avant leur paſſage en Afrique, prit le nom de *Vandalitia*; & c'eſt de l'altération de ce nom que s'eſt formé le nom d'*Andalouſie*, que les Arabes ont même étendu à toute l'Eſpagne, en l'appelant *Gezirat Andalos*, l'iſle ou la preſqu'iſle d'Andalos. Ce qui ſe renferme plus étroitement ſous le nom actuel d'Andalouſie, entre les monts *Mariani* ou la *ſierra Morena* & la mer, repréſente la Bétique dans ſes anciennes limites.

Le nom de *Tarteſſus* eſt célèbre en cette contrée dans les écrits des Anciens. Les Phéniciens, qui ſe rendirent aſſez puiſſans dans la Bétique pour y poſſéder un grand nombre de villes, abordèrent à Tarteſſe : Τὰς πρώτας τῶν Φοινίκων ἐπὶ Ταρτησσὸν πλεύσαντας, dit Ariſtote, dans le Traité intitulé *les Merveilles*; ce qui ſignifie littéralement, que les premiers d'entre les Phéniciens naviguèrent vers Tarteſſe. Il eſt vraiſemblable, & on peut l'inférer de ces paroles, qu'ils prirent

connoiſſance de Tarteſſe, & des avantages qu'ils pouvoient tirer de la richeſſe du pays, avant que les Tyriens formaſſent un établiſſement fixe à *Gadir*, ou Cadiz. La fondation de *Gadir* remonte juſqu'au temps de la guerre de Troie, ſelon Pomponius Méla: *principia ab Iliacâ tempeſtate ſunt.* Elle eſt du moins auſſi ancienne, ſelon Velleïus Paterculus, que le règne de Codrus à Athènes, ce qui n'eſt poſtérieur que d'environ un ſiècle, & devance l'ère Chrétienne de mille à onze cents ans. Des navigateurs, que l'objet du commerce conduiſit les premiers à Tarteſſe, firent un gain ſi conſidérable, que, ſi l'on en croit quelques écrivains, ils furent obligés de ſubſtituer à tous les uſtenſiles, & même aux ancres de leurs navires, d'autres uſtenſiles dont la matière étoit de l'argent, parce qu'autrement les navires ne pouvoient ſuffire au chargement. Selon Hérodote, les Phocéens furent les premiers d'entre les Grecs qui abordèrent à Tarteſſe, dont le Roi nommé *Arganthonius*, qui vécut plus d'un ſiècle, les accueillit & leur fit de grands préſens. Arrien attribue la fondation de Tarteſſe aux Phéniciens, & Euſtathe s'appuie de cette autorité pour le croire.

Lib. III, c. 6.

Ariſt. ubi ſuprà. Diodor. Sic. lib. V.

In Clio, 163.

La ville de Tarteſſe étoit ſituée entre les deux bras par leſquels le fleuve Bætis ſe rendoit autrefois à la mer. Strabon, & Pauſanias dans le ſecond livre des Éliaques, s'expliquent ainſi formellement ſur la ſituation de Tarteſſe. Pomponius Méla, ſans parler de cette ville, fait mention expreſſe de deux canaux différens, *alveos*, par leſquels le Bætis verſe ſes eaux dans la mer. Il donne même lieu de penſer, que ces canaux étoient également conſidérables, en diſant, *quantuſque ſimplici alveo venerat, tantus ſingulis effluit:* & l'autorité de Méla eſt d'autant plus grave ſur une pareille circonſtance, qu'il étoit né dans la Bétique, comme il nous l'apprend en parlant d'un lieu ſitué ſur le *Fretum Gaditanum.* Ptolémée veut auſſi que l'on diſtingue deux embouchûres du Bætis, puiſqu'il fait mention ſpécialement d'une bouche orientale, Βαίτιος τὸ ἀνατολικὸν στόμα, quoiqu'on n'y trouve point en particulier le δυτικὸν στόμα, ou la bouche occidentale, & qu'il puiſſe même s'être mépris ſur la diſtinction de ces bouches. Ce qui n'eſt dit ici

Geogr. l. III, p. 148.

qu'en paſſant ſur cette mépriſe de Ptolémée, ſe trouvera développé dans la ſuite de ce Mémoire, lorſqu'il ſera queſtion de connoître par l'inſpection du local, l'endroit convenable à la bouche orientale. Il eſt remarquable que l'emplacement de la ville de Tarteſſe aux environs du fleuve Bætis, a rendu commun le nom de Tarteſſe au fleuve même. Car le fleuve eſt appelé Ταρτησσὸς dans Ariſtote, dans Strabon, qui cite Stéſichore, un des anciens poëtes Grecs, dans Pauſanias, dans Avienus, dans Étienne de Byzance; & la contrée a porté le nom de *Tarteſſis*, ſelon Strabon. L'établiſſement des Tyriens à Gadès ayant fait déchoir Tarteſſe, la ſituation de cette ville n'étoit plus connue, & il n'en reſtoit du temps de Strabon, que la mémoire que l'on conſervoit de ſon ancienne exiſtence. C'eſt à cet anéantiſſement de Tarteſſe qu'il faut attribuer l'opinion de quelques auteurs, qui ont tranſporté un nom qu'on ne pouvoit mettre en oubli, celui de Tarteſſe, à Gadès, & même à Carteia, ſituée ſur le détroit, & près de Calpé, qui eſt la montagne au pied de laquelle Gibraltar eſt aujourd'hui ſitué. Mais il faut convenir que la dénomination de Tarteſſe appliquée au fleuve Bætis, ne permet point de révoquer en doute la vraie ſituation de la ville de Tarteſſe, pour vouloir la transférer autre part que dans le voiſinage du fleuve qui a porté le même nom. C'eſt une mépriſe dans Rutilius Numatianus de tranſporter au Tage le nom de Tarteſſe, ſelon ces vers:

Plus confert populis ferri fœcunda creatrix; *Itiner. lib. 1.*

(en parlant de l'iſle d'Elbe),

Quam Tarteſſiaci glarea fulva Tagi.

Il y a une autre circonſtance à ajoûter aux deux branches entre leſquelles le Bætis ſe partageoit pour ſe rendre à la mer: c'eſt que l'une & l'autre de ces branches ſortoient d'un lac formé par le fleuve. Méla, qui pouvoit être inſtruit de ſon pays natal par ſes propres yeux, dit en parlant du fleuve Bætis: *ubi non longè à mari grandem lacum facit, quaſi ex uno fonte geminus exoritur, quantuſque ſimplici alveo venerat, tantus ſingulis*

effluit. Avienus fait mention de ce lac ſous le nom de *Libyſtinus:*

. . . . . *Inſulam,*
Tarteſſus amnis ex Libyſtino lacu
Per aperta fuſus; undique ablapſu ligat.

Dans Étienne de Byzance, une ville de l'Ibérie occidentale ou de l'Eſpagne, & voiſine de Tarteſſe, eſt nommée Λιγυστίνη, ce qu'on peut prendre pour une différente leçon de la dénomination que donne Aviénus. Il y a même des éditions du poëme d'Aviénus, dans leſquelles on lit *Liguſtino lacu*, au lieu de *Libyſtino.* Le ſcholiaſte d'Ariſtophane, ſur la pièce intitulée les Grenouilles, donne le nom d'Ἄορνος, ou d'Averne, au lac voiſin de la ville de Tarteſſe. Cette dénomination, en déſignant un lac voiſin des Enfers, ſelon les idées poëtiques de l'antiquité, ne doit pas ſembler étrange ou déplacée par rapport à la région dont il s'agit. Cette région faiſant l'extrémité du Monde connu des Anciens vers le couchant, où le Soleil étant dans la poſition la plus baſſe ſur l'horizon, les ténèbres ſuccèdent bien-tôt à la lumière, ſelon ce vers d'Ovide,

Metamorph. l. XIV, v. 416.

Preſſerat occiduus Tarteſſia littora Phœbus;

Et cet autre de Silius Italicus,

Lib. IV, in fine.

Jam Tarteſſiaco quos ſolverat æquore Titan
In noctem diffuſus equos;

Il étoit naturel qu'on imaginât ce canton du Monde plus convenable aux enfers que tout autre. Auſſi voit-on dans Strabon, qu'exaltant la douceur de l'air qu'on reſpire dans ce climat, & les autres avantages du pays, comme propres à faire la récompenſe des ames vertueuſes, il veut qu'Homère déſigne ce lieu reculé de la terre, πείρατα Γαίης, pour les champs Élyſiens, Ἠλύσιον πεδίον. Et ce qui vient à l'appui de cette opinion chez les Anciens, ou prouve du moins qu'elle a eu lieu, c'eſt qu'une rivière du même canton conſerve le nom d'un fleuve infernal qui eſt *Lethé.* On l'appelle communément *Guadaleté,* parce que les Arabes long-temps maîtres de l'Eſpagne, & ayant particulièrement habité cette contrée, ont fait

L. III, p. 150.

Iliad. B. verſ. 200.

précéder le nom de *Léthé* d'un terme de leur langue, qui désigne une rivière. C'eſt ainſi que le fleuve *Anas* conſerve ſon nom dans celui de *Guadi-Ana*. Il ne faut point à la vérité rapporter au Guadaleté de l'Andalouſie la mention qui eſt faite d'un *fluvius Lethes, vel oblivionis,* dans Strabon, dans Méla & dans Pline, dans l'épitome de Tite-Live & dans Appien. Car ce fleuve, nommé autrement *Limius,* aujourd'hui Lima, entre Douro & Minho, eſt de la Gallécie, vers le nord de l'Eſpagne. Mais les Arabes, en appelant *Guadi-alleté,* & par abbréviation *Guadaleté,* une rivière de l'ancienne Bétique, n'ont point imaginé le nom propre de *Lethé,* qui exiſtoit lorſque Roderic, dernier roi des Viſigoths, fut défait dans la bataille qu'ils lui livrèrent ſur les bords de cette rivière. Le Guadaleté a ſon iſſue dans la mer, au deſſous du lieu appelé *Puerto de ſanta Maria,* & directement vis-à-vis de Cadiz, à environ cinq lieues françoiſes de San-Lucar de Barrameda, ſitué à la gauche de l'embouchûre actuelle du Guadalquibir, ou Bætis, & rien ne convient mieux au voiſinage de Tarteſſe.

L'antiquité nous indique donc deux canaux ou écoulemens du Bætis pour ſe rendre dans la mer; & Strabon dit que l'intervalle entre les deux embouchûres, & dans lequel Tarteſſe étoit ſituée, s'étendoit à cent ſtades, ou à un plus grand nombre de ſtades, ainſi qu'il s'en explique. La diviſion ſe faiſoit à l'iſſue d'un lac, dans lequel le fleuve s'étoit épanché avant que de ſe diviſer ainſi. Le témoignage des Anciens eſt ſi formel ſur ces circonſtances, qu'on n'eſt point libre de les rejeter. Cependant il n'eſt plus queſtion de lac, & on ne connoît qu'une embouchûre au Guadalquibir, qui eſt le Bætis. Un ſavant Eſpagnol, Juan Ginès de Sepulveda, n'ayant égard qu'à l'état actuel des lieux, a voulu y ramener le récit des Anciens, prétendant qu'à tort quelques auteurs modernes s'étoient perſuadés qu'une des embouchûres du Bætis étoit deſſéchée. Le Guadalquibir au-deſſous de Séville ſe diviſant en pluſieurs bras, forme deux iſles; l'une qui embraſſant plus de terrein eſt appelée par cette raiſon *Iſla mayor,* l'autre *Iſla menor.* Or, Ginès de Sepulveda, dans une lettre adreſſée à Juan de Quinonès, veut que les canaux

dont ces iſles ſont formées, répondent aux deux embouchûres dont parlent les Anciens: & quoique l'union de ces canaux ſe faſſe à quelques lieues au deſſus de l'entrée du Guadalquibir dans la mer, il croit réfuter l'objection que cette circonſtance autoriſe, en diſant que la mer remonte dans la partie inférieure du fleuve; & parce que le canal y eſt plus ſpacieux entre ſes bords, & qu'il a de l'eau ſalée, Sepulveda prend ce canal pour la mer même. D'ailleurs, ce que Strabon dit être l'intervalle de rivage maritime, παραλίαν qui ſépare les deux embouchûres, il faut l'entendre, ſelon Sepulveda, de ce qu'il y a de diſtance depuis les iſles juſqu'à la mer. Le P. Henriquez Florez, de l'ordre de Saint Auguſtin, qui vient de publier à Madrid un ſavant ouvrage ſur les médailles des anciennes villes d'Eſpagne, paroît avoir adopté l'opinion de Sepulveda, ſi l'on en juge par la carte inſérée au premier volume de cet ouvrage, la partie inférieure du Bætis y étant tracée en conformité de cette opinion.

Il ſemble que le ſentiment de pluſieurs perſonnes d'un grand ſavoir dans le pays même, devroit prévaloir ſur les difficultés qu'il nous paroît ſouffrir. Mais, c'eſt en vain que Sepulveda s'eſt élevé contre ceux qui ont cru que le Guadalquibir avoit perdu une de ſes embouchûres. On naviguoit autrefois depuis Séville juſqu'à Xerez de la Frontera, petite ville peu diſtante du Guadaleté, à environ trois lieues en deçà du port de Sainte Marie. Et dans un livre imprimé à Madrid en 1740, D. Bernardo de Ulloa traitant des moyens de rétablir le commerce en Eſpagne, cite une ſcédule d'Alponſe XI, roi de Caſtille, du 6 décembre 1291; par laquelle ce prince confirmant des priviléges accordés aux habitans de Séville par ſon père Ferdinand IV, en 1288, les exempte d'un droit que payoient les barques qui deſcendoient de Séville à Xerez. Quand on connoît la ſituation de Xerez à l'égard du cours actuel du Guadalquibir, on ne peut ſe diſpenſer, ſur l'autorité d'un pareil monument, de convenir qu'alors il devoit exiſter un canal particulier, & autre que celui qui exiſte actuellement. Or, ce canal nous repreſente la branche orientale du Bætis, qui

Ch. 12, num. 98.

renfermoit l'iſle de Tarteſſe. Car, en reconnoiſſant que ce canal a exiſté, il ne s'enſuit pas que l'autre ne pût exiſter en même temps, puiſque l'antiquité reconnoît deux embouchûres au fleuve Bætis ou de Tarteſſe.

Quant au lac formé par l'épanchement du Bætis, & duquel ſortoient les deux bras de rivière qui communiquoient également à la mer, Sepulveda ne s'en explique en aucune manière. Cependant, il y a tout lieu de croire, que c'eſt par rapport à ce lac que ce canton de pays a porté chez les Arabes la dénomination de contrée du lac, *Iklim-al-Buhairat (clima Bahairæ)* auquel le géographe arabe Édriſi attribue Cadiz, Arcos, Lebrija, & autres lieux voiſins. Il diſtingue ce canton de celui qui comprend Séville & Carmona, ſous le nom de Saduna, & d'un autre canton qu'il nomme Sciorf, & qui eſt l'Axaraſe d'aujourd'hui, ſitué vers le couchant par rapport au Guadalquibir, & qui comprend Labla ou Niebla, & Guelva. D'ailleurs, ce qui répond à ce lac, & le repréſente en quelque façon, c'eſt ce qu'on nomme actuellement *la Mariſma.* Le montant de la marée refoulant les eaux du fleuve, le terrein à la hauteur de Lebrija, & dans la partie la plus baſſe de l'*iſla Mayor,* en eſt inondé. On ſait que Lebrija eſt l'ancienne *Nebriſſa,* & Pline indique la ſituation de cette ville *inter æſtuaria Bætis.* Par le terme d'*æſtuaria* il faut entendre les canaux du Bætis, qui donnoient entrée au flot, ou à la mer montante; & c'eſt du latin *æſtuarium,* pris en ce ſens-là, que les Eſpagnols ont formé le mot *eſtero,* pour déſigner l'ouverture d'un canal ſur un rivage de mer. Strabon décrivant la partie maritime de la Bétique dont il eſt ici queſtion, & arrivant aux embouchûres du fleuve Bætis, ſe ſert du terme grec ἀναχύσεις, qui prend la place d'*æſtuarium;* & il le définit préciſément en diſant, que les lieux bas & creux, κοίλαδες, étant remplis par la marée dans ſon plein, on remonte par ce moyen dans les terres, pour aborder aux villes qui ſont à quelque diſtance du rivage. C'eſt ainſi, ajoûte-t-il, que la mer arrive juſqu'à la ville d'*Aſta.* Cette ville, décorée dans Pline du ſurnom de *Regia,* eſt marquée à ſeize milles du *portus*

Climatis IV, parte 1.

Lib. III, c. 1.

Gaditanus dans l'itinéraire d'Antonin : & cette distance, en partant du Puerto-real dans le fond précisément de la baie de Cadiz, conduit à quelques milles au-delà de Xerez. Selon Rodrigo Caro, dans ses antiquités de Séville, un champ peu éloigné de Xerez conserve le nom d'*Asta ;* & je remarque qu'en poussant à quelques milles plus loin que l'indication de l'Itinéraire, une colline qui s'élève dans la plaine est appelée *la mesa de Asta,* la table d'Asta; & si l'on en croit Ambrosio Moralez, le flot remonte jusque-là, *la marea sube hasta alli.*

L. III, c. 23.

Antegued. de España, fol. 95, verso.

Mais, puisqu'il est indubitable que la branche orientale du Bætis a existé dans l'antiquité, que même elle existoit encore, & étoit navigable à la fin du XIIIe siècle; la trace de son cours est un détail dont notre curiosité voudroit être instruite. Quoique la découverte sur cet article en particulier semble réservée à quelque personne intelligente à portée de visiter les lieux, & d'en examiner les circonstances relativement à cet objet; cependant la grande carte *del Reynado de Sevilla,* qui a paru en Espagne en 1748, peut faire juger à peu près du cours que prenoit cette branche orientale. Si l'on entend d'une manière stricte & rigoureuse l'expression de Pline sur la situation de *Nebrissa,* savoir, *inter æstuaria Bætis,* il s'ensuit que la branche orientale du fleuve, & son écoulement d'un lac duquel sortoient également les deux canaux communiquant à la mer, devoient commencer au dessus de Lebrija, à environ huit milles, qui font deux lieues d'Espagne. C'est la distance qu'Antoine de Lebrija, & surnommé *Nebrissensis* par cette raison, indique entre le Guadalquibir & Lebrija, & le témoignage de Mariana y est conforme. Mais, si l'expression *inter* dans Pline, pouvoit n'être pas prise à la lettre, un ravin *(arroyo)* que la carte dont je viens de parler, marque sous Lebrija précisément, & distingué de plusieurs autres par le nom de *Romanina,* qui semble remarquable, pourroit être un vestige de l'ancien canal que nous cherchons. De-là en rasant le pied de la colline d'Asta, on rencontre un pareil ravin, qui passant à côté de Xerez, joint le Guadaleté sous cette ville, près de laquelle les termes du privilége accordé aux habitans de Séville par deux rois de

de Caſtille, veulent que le canal du Bætis ſoit conduit.

Il reſteroit à ſavoir, quel étoit le lieu du débouchement de ce canal dans la mer. Or, il eſt évident par l'inſpection du local, figuré dans la carte qui accompagne ce Mémoire, qu'en deſcendant de Xerez, on ne peut déboucher à la mer que par la route que prend le cours actuel du Guadaleté vers le *Puerto de Santa-Maria.* Quelques auteurs Eſpagnols, que Sepulveda à voulu combattre ſur l'ancien cours du Bætis, ont cru retrouver un veſtige de la bouche dont il s'agit, dans l'ouverture d'un *Eſtero* auprès de Rota, appelé *Rio Salado*, & plus particulièrement *Rotonero.* Mais, le cours de ce ravin étant écarté de Xerez de huit à dix milles, & ſéparé par des hauteurs, ne ſauroit être l'ancien canal paſſant auprès de Xerez. On trouve dans Ptolémée, à la ſuite de l'embouchûre qu'il appelle orientale, en procédant d'occident en orient, un *Æſtuarium*, du nom d'*Aſta;* & quand on a vû diſtinctement ſur la repréſentation du local, que le canal deſcendant de Xerez eſt celui qui conduit en remontant à la poſition d'*Aſta*, on eſt aſſuré que Ptolémée, dans la mention qu'il fait de l'*Aſtan Æſtuarium*, déſigne préciſément l'entrée de la branche du Bætis dont nous avons ſuivi le cours. Ainſi, c'eſt ſans témérité, que dans une Géographie auſſi éloignée de la perfection que celle de Ptolémée, nous regarderons comme une faute, que la bouche du Bætis qu'il cite nommément, ſoit appelée *bouche orientale.* Le local, auquel il eſt indiſpenſable d'aſſujétir ſa croyance, décidant d'une manière poſitive & abſolue, que ce qui repréſente l'*Aſtan Æſtuarium* de Ptolémée eſt la bouche orientale, celle qui précède cette bouche dans l'ordre que ſuit Ptolémée d'occident en orient, eſt indubitablement l'occidentale, nonobſtant la dénomination contraire dans Ptolémée. Ce que dit Strabon, que l'intervalle des deux embouchûres du Bætis eſt de plus de cent ſtades, au rapport de quelques auteurs, me donne lieu de remarquer, qu'en effet ce qu'il y a de côte depuis le *Caſtillo de Santa Catalina*, près de l'entrée qui conduit au *Puerto de Santa Maria*, juſqu'à la pointe de Chipiona à l'entrée actuelle du Guadalquibir, s'étend à environ cent trente ſtades.

Mais, quel lieu aſſignerons-nous à l'emplacement de Tarteſſe, dont la ſituation fait l'objet de nos recherches? C'eſt ce qu'on ne ſauroit ſe permettre en rigueur, & ce qu'on ne peut même exiger, ſi l'on a égard à ce que dès le temps que Strabon écrivoit, depuis lequel il s'eſt écoulé plus de dix-ſept cents ans, Tarteſſe n'exiſtoit plus que dans le ſouvenir qu'on avoit d'une ville très-ancienne. En ſuppoſant que Tarteſſe étoit aſſiſe au bord de la mer, l'emplacement actuel de *Rota*, ſur une pointe de terre vis-à-vis de Cadiz pourroit lui convenir; & ceux d'entre les anciens qui ont pris Tarteſſe & Gadés pour une même ville, ne s'écartoient ainſi que d'un trajet de mer d'environ huit milles, ou de deux lieues eſpagnoles. Tarteſſe pouvant néanmoins être abordée des navigateurs, quoique reculée de la côte à quelque diſtance, puiſque la marée conduiſoit par l'entrée des rivières à des villes en pareille ſituation; en ce cas deux bras différens du fleuve Bætis mettroient plus d'incertitude dans le choix d'une poſition. Au reſte, il doit nous ſuffire ici, en rappellant affirmativement l'exiſtence antérieure de l'une des bouches du Bætis, qui ne paroît plus aujourd'hui, de fixer en quelque manière Tarteſſe, en la renfermant dans l'intervalle de ces bouches. Et cette poſition ne ſera pas cenſée vague, ſi l'on conſidère juſqu'à quel point elle paroît indéterminée dans l'antiquité même, lorſqu'on voit le lieu de Tarteſſe confondu avec celui de Cadiz, & tranſporté même à Carteia.

Je paſſe au ſecond objet que je me ſuis propoſé d'examiner dans ce Mémoire, & qui concerne la largeur que peut avoir le *Fretum Gaditanum*, auquel la ville de Gibraltar, qui y tient de plus près que celle de Cadiz, communique aujourd'hui ſon nom. Jetons d'abord un coup d'œil ſur différentes cartes, pour voir ce qu'elles attribuent de largeur à ce détroit. Selon une des cartes particulières du *Specchio del Mare*, & la copie de Van-Keuleri, dans un des volumes de ſon grand Flambeau de la mer, cette largeur à l'endroit le plus reſſerré, eſt de douze à treize milles de ſoixante au degré, ce qui eſt égal pour le moins à quinze milles romains. Une carte plus récente, & publiée par Michelot

& Brémond de Marſeille, donne la même meſure de largeur. Elle eſt un peu plus reſſerrée dans une autre carte d'un capitaine Hollandois, publiée en 1726, & qu'on peut eſtimer en général mieux dreſſée qu'aucune autre. De la côte de Tarifa à une pointe de l'Afrique couverte de deux écueils appelés *li Cani*, cette carte ne fait l'intervalle que de dix milles de ſoixante au degré, ou de douze à treize milles romains. Si l'on conſulte les cartes générales d'Eſpagne, celle de Guillaume de l'Iſle donne à l'ouverture du détroit dix-ſept à dix-huit milles de ſoixante au degré, dont il réſulte environ vingt-deux milles romains.

Entre ces différentes meſures de largeur, la plus étroite eſt encore plus que le double d'une indication que l'on trouve dans Pline. On lit dans le préambule de ſon troiſième livre : *quindecim M. paſſ. in longitudinem.... fauces Oceani patent, quinque M. in latitudinem, à vico Mellariâ Hiſpaniæ ad promontorium Africæ Album, auctore Turranio Gracili, juxtà genito.* On ne ſauroit diſconvenir, que Pline s'appuyant ici du témoignage d'un homme né ſur les lieux, *juxtà genito*, cette autorité ne mérite conſidération. Le même Turranius eſt cité ailleurs dans Pline, ſur des faits concernant les mêmes contrées, ſavoir, la Bétique, le continent de l'Afrique qui en eſt voiſin, enfin le même rivage de mer que celui qui borde le détroit du côté d'Eſpagne. Mais, Pline ajoûte à ce qui précède: *T. Livius, ac Nepos Cornelius, latitudinem tradiderunt ubi minus VII M. paſſ. ubi verò plurimùm X M.* Voilà donc trois différentes largeurs, cinq, ſept & dix. Marcianus Capella en donne l'interprétation: *latitudo, ubi anguſtior, quinque; ubi diffuſa, ſeptem; ubi prolixior, decem millibus explicatur.* *Lib. IX & XVIII.*

On peut être étonné que la plus ſpacieuſe de ces largeurs, en voulant y déférer pluſtôt qu'à celles qui en ſont diſtinguées comme plus étroites, n'égale pas la meſure que donnent les cartes qui ont été faites juſqu'à préſent. Et quoiqu'il ſemble, en général, que les notions actuelles ſoient & plus amples & plus préciſes que ce qu'on peut recueillir de l'antiquité, toutefois les moyens qui paroiſſent propres à faire connoître la diſpoſition du local, ſont plus favorables au témoignage de l'antiquité ſur le point

dont il s'agit, qu'aux différentes cartes mentionnées ci-deſſus.

J'expoſerai le plus ſuccinctement qu'il ſera poſſible, par quelles poſitions & circonſtances locales on peut être conduit à conclurre conformément à ce que je viens d'avancer. Pour y parvenir, il eſt indiſpenſable de ſe livrer à une diſcuſſion purement géographique, dont on excuſera la ſéchereſſe. Je prends pour point d'appui, en entamant cette diſcuſſion, la latitude de Cadiz, déterminée par des obſervations récentes & très-préciſes à trente-ſix degrés trente-une minutes & quelques ſecondes, moins élevée de près de ſix minutes qu'elle n'étoit indiquée auparavant dans la Connoiſſance des Temps. Un grand plan de la baie de Cadiz & des environs, levé par le chevalier Renau, Ingénieur & Mathématicien très-habile, envoyé en Eſpagne par le feu Roi pour le ſervice du roi d'Eſpagne Philippe V, fixe l'intervalle d'un point pris dans l'eſpace qu'occupe la ville de Cadiz, juſqu'à l'iſle de *ſan Pedro*, à vingt-un mille quatre cents *varas* de Caſtille. La vare eſt compoſée de trois pieds; & le pied Caſtillan, ſelon la meſure ſcrupuleuſe qu'en a donnée D. Jorje Juan, qui a concouru aux opérations faites au Pérou par les Académiciens François, ſe réduit à douze cents trente-ſix $\frac{2}{3}$ des parties dont le pied de Paris contient quatorze cents quarante. Conſéquemment, la vare de Caſtille eſt de trois mille ſept cents neuf de ces parties, & revient à deux pieds de Paris & ſix pouces dix lignes & neuf dixièmes de ligne: & les vingt-un mille quatre cents vares font cinquante-cinq mille cent trente-quatre pieds, ou neuf mille cent quatre-vingt-huit toiſes. L'iſle de St Pierre, qui fait le terme de cette diſtance, & qui n'eſt vraiment iſle que dans les hautes marées, ſervoit d'emplacement au temple d'Hercule, conſtruit par les Tyriens, fondateurs de *Gadir* ou *Gades*. Les Anciens comptoient douze milles entre cette ville & le temple d'Hercule. L'indication de cette diſtance dans l'itinéraire d'Antonin, eſt conforme au témoignage de Strabon; & la ſuperſtition voyoit dans ce nombre de milles un rapport à celui des travaux attribués à Hercule. Il ſe trouve en effet auſſi convenable qu'un calcul de comparaiſon peut l'être ſans exiger

la plus grande rigueur, celui de douze milles romains étant de neuf mille ſoixante-douze toiſes.

Comme à la ſuite du plan de Cadiz, je dois faire uſage de la carte Eſpagnole & récente du royaume de Séville, que j'ai eu occaſion de citer en recherchant le cours du bras oriental du Bætis, je me trouve dans la néceſſité de relever un défaut conſidérable de préciſion dans la définition de l'échelle de cette carte. Selon la verge qu'elle porte de *leguas legales de Eſpaña, de a 5000 varas Caſtellanas cada una*, l'intervalle du point de Cadiz à l'iſle de S.t Pierre ne comprend que trois de ces lieues & trois quarts de lieue avec une fraction de quart, & il n'en réſulte, aux termes de cette définition, qu'environ dix-neuf mille deux cents vares, lorſque le plan du chevalier Renau en fournit vingt-un mille quatre cents, comme je l'ai remarqué dans ce qui précède, & la différence eſt au moins auſſi grande qu'il y en a entre neuf & dix. Deux plans particuliers de la baie de Gibraltar, l'un qui eſt encore dû au chevalier Renau, l'autre dreſſé par les Anglois depuis qu'ils ſont en poſſeſſion de Gibraltar, me font trouver le même défaut dans l'échelle de la carte Eſpagnole. L'ouverture de la baie entre la pointe *del Carnero*, ou du Mouton, & la pointe du mont *Calpe*, appelée *punta de Europa*, eſt d'environ trois mille huit cents cinquante toiſes par l'échelle du plan levé par l'ingénieur François. Dans le plan Anglois, ſon échelle en pieds anglois en fait meſurer dans le même eſpace vingt-cinq mille, qui par la réduction du pied anglois à treize cents cinquante-un $\frac{2}{3}$ des parties du pied de Paris diviſé en quatorze cents quarante, fourniſſent un calcul d'environ trois mille neuf cents toiſes: & la convenance eſt aſſez grande entre ces meſures, qui ſe tirent de travaux différens, pour leur ſervir mutuellement de vérification. Or, ce que l'ouverture du compas ſur la carte Eſpagnole prend ſur la diviſion de ſon échelle en lieues, ſe réduit à une lieue & demie & demi-quart, par conſéquent ne tiendroit lieu que d'environ huit mille cent vingt-cinq vares, qui ne répondent qu'à trois mille quatre cents quatre-vingts toiſes, & ce compte de toiſes eſt à l'égard de celui de trois mille huit cents cinquante, en même

proportion, ou à peu près, que les dix-neuf mille deux cents vares ſont à vingt-un mille quatre cents dans l'eſpace antérieur de Cadiz à l'iſle de S.t Pierre.

En examinant de plus grands eſpaces, ſans en connoître auſſi préciſement la juſte étendue, je n'ai pû douter que l'échelle de la carte Eſpagnole ne portât une définition fautive. Elle ne donne guère que dix-huit lieues entre le parallèle de Cadiz & la hauteur de Séville, & les dix-huit lieues ne répondroient qu'à quatre-vingt-dix mille vares, à raiſon de cinq mille vares par lieue, dont le produit en calculant n'iroit pas à trente-neuf mille toiſes complètement. Or, ce qui ne vaudroit en latitude qu'environ quarante-une minutes, étant ajoûté à la hauteur déterminée de Cadiz, ſavoir trente-ſix degrés trente-une minutes & quelques ſecondes, n'éleveroit Séville qu'à trente-ſept degrés douze à treize minutes. Quoique la latitude de Séville ne me ſoit point connue avec préciſion, & que l'indication en ſoit trop forte à trente-ſept degrés trente minutes dans une carte de Hieronymo Chiaves, & plus encore à trente-ſept degrés trente-ſix minutes dans le Dictionnaire technique de Harris; toutefois, je crois pouvoir l'eſtimer d'environ trente-ſept degrés vingt minutes; & je ſoupçonne que la manière dont la carte Eſpagnole eſt orientée par la roſe de compas qu'elle porte, & qui me paroît le nord de l'aimant pluſtôt que le nord du monde, en déclinant vers l'oueſt de neuf ou dix degrés, peut contribuer à ſouſtraire quelques minutes de la différence réelle de hauteur entre Cadiz & Séville. Au reſte, il n'exiſtoit rien en Géographie avant la carte Eſpagnole, qui lui fut comparable ſur la repréſentation du local par rapport à ce qui intéreſſe notre objet actuel. Une évaluation ſévère du point d'échelle qui lui convient, & quelque modification ſur l'orientement de cette carte, nous mettent en état d'en faire uſage avec confiance.

Je tranſporte donc ſur la carte jointe à ce Mémoire, la configuration de la côte du continent de l'Eſpagne, depuis Cadiz juſqu'au détroit qui ſépare ce continent d'avec la terre d'Afrique la plus voiſine. Je remarque en paſſant, que dans cet intervalle

la distance particulière qui éloigne une pointe nommée Trafalgar de l'isle de S.t Pierre, paroît être à la distance qui a été analysée de Cadiz à cette isle, comme seize est à dix, & gisante à l'égard du point de Cadiz vers sud-sud-est & environ neuf degrés vers sud-est. Par ces circonstances, la pointe de Trafalgar se trouve au dessous du parallèle de Cadiz de vingt-une minutes au moins, & la latitude qu'elle prend de trente-six degrés dix minutes, est celle dont on a précisément une observation. En poussant jusqu'à la pointe de Tarifa, la plus méridionale du continent de l'Espagne, une petite isle qui est au devant de cette pointe, se rencontre au parallèle de trente-six degrés. Qu'on n'imagine pas qu'en reculant à cette hauteur, on ait travaillé à resserrer le détroit: sans la modification apportée à l'orientement de la carte Espagnole, en redressant le nord de cette carte, la pointe de Tarifa devenoit plus méridionale de trois à quatre minutes.

Après nous être assurés de la position du rivage Espagnol sur le détroit, passons à la côte Afriquaine. Une carte manuscrite de la côte de Fez & de Maroc, levée sous les yeux de M. le marquis d'Antin, vice-amiral de France, dans plusieurs croisières faites pour réprimer les Saletins, fixe le cap Spartel à trente-cinq degrés cinquante minutes. Je le trouve rangé en même hauteur dans une carte du détroit dont j'ai parlé, & qui est l'ouvrage d'un Capitaine Hollandois. Tinja ou Tanger, vers le fond d'une anse qui succède au cap Spartel, peut être plus sud de quelques minutes; & la Table du cosmographe Portugais Pimentel, dans un traité d'hydrographie, intitulé *Arte de navegar*, marque Tanger à trente-cinq degrés quarante-huit minutes. Or, la côte d'Afrique en s'éloignant du cap Spartel pour former le détroit, s'élève d'environ quinze degrés de l'est vers nord-est; ce qui fait que l'endroit de cette côte qui se rencontre le plus en opposition avec l'isle de Tarifa, paroît élevé au dessus du cap Spartel d'environ cinq minutes, & peut-être quelque chose de plus: car, sur cet article, la précision peut n'être pas la même que sur d'autres points. Mais, quand la côte Afriquaine à trente-cinq degrés cinquante-cinq ou cinquante-six minutes, s'éloigneroit de la côte Espagnole,

raſée par le parallèle de trente-ſix degrés, d'un eſpace égal à cinq minutes, l'intervalle ne fourniroit guère que ſix milles. Et cette meſure d'intervalle, qui par quelque défaut d'une exacte préciſion peut bien n'être pas rigoureuſe, ſe fait néanmoins aſſez voiſine de l'indication de la largeur du détroit ſur le pied de cinq milles, tirée d'un auteur né près du détroit même, *juxtà genito*, ſelon le témoignage de Pline, pour qu'il parût plus convenable de s'y aſſujétir, que d'en différer de quelque choſe. Quand l'incertitude ne roulera que ſur un mille ou environ de plus ou de moins, il reſtera toûjours pour conſtant, que la largeur donnée au détroit dans les cartes que j'ai citées, eſt manifeſtement exceſſive. J'ajoûterai par rapport à la diverſité de largeur en différens endroits du détroit, que cette largeur où elle eſt plus ſpatieuſe, étant indiquée de dix milles par pluſieurs auteurs de l'antiquité, qui ſont d'accord ſur ce point; cette meſure de largeur devient convenable entre le rivage Eſpagnol près du cap *del Carnero*, & la péninſule de Ceuta, dont l'extrémité eſt la *Punta de Africa*. En liſant dans Pline que la longueur du détroit eſt de quinze milles, *quindecim M. paſſ. in longitudinem fauces Oceani patent;* il faut non ſeulement ſuppoſer que ce qui s'étend en longueur ſurpaſſe l'étendue de la largeur, mais que les anciens bornoient ſtrictement le *Fretum* à ce qu'il a de plus ſerré entre les deux continens.

L'auteur cité par Pline, Turranius Gracilis, fixe le trajet le plus étroit dans l'intervalle du *vicus Mellaria* de la Bétique, & du *promontorium Album* de l'Afrique. On trouve *Mellaria* dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *portus Albus* & *Bælon*. Le *portus Albus* eſt marqué à ſix milles de *Carteia*, & *Carteia*, ſelon Strabon, étoit à quarante ſtades du mont *Calpe*. Ces quarante ſtades faiſant l'équivalent de cinq milles romains, qui donnent un calcul de trois mille ſept cents quatre-vingts toiſes, conviennent préciſément, ſelon l'échelle du plan levé par le chevalier Renau, à ce qu'il y a de diſtance en circulant ſur le rivage de la baie, depuis le pied du mont *Calpe*, à l'entrée de la ville de Gibraltar, juſqu'à l'emplacement d'une tour appelée *Rocadillo*, où l'on a trouvé d'anciens veſtiges, & des médailles

médailles qui portent le nom de *Carteia.* Marcien d'Héraclée en marquant cinquante ſtades dans la même diſtance, ne diffère qu'en y employant un ſtade plus court que le ſtade Olympique ou ordinaire, & dont le mille romain renferme dix au lieu de huit, comme un grand nombre d'eſpaces connus en donnent la preuve. Moralez & Mariana déplacent *Carteia*, le premier en la tranſportant au lieu actuel d'Algeziras, oppoſé ſur la baie à la poſition de Gibraltar, & l'autre en courant juſqu'à Tarifa. Les ſix milles de l'Itinéraire entre *Carteia* & *portus Albus*, conduiſent par une meſure poſitive de la route ſur le plan, à une anſe que forme la mer près d'Algeziras vers le midi, & que couvre la petite iſle, qui a fait donner à ce lieu par les Arabes le nom d'*Algezira.* De ce point d'*Albus portus*, ſi l'on prend à l'ouverture du compas, ſur la carte, un eſpace de douze milles, ſelon l'indication que donne l'Itinéraire entre *Albus portus* & *Mellaria*, on tombe ſur la poſition de Tarifa, & la côte voiſine conſerve un rapport à l'ancien lieu de *Mellaria*, dans le nom de *Playa de Orimel*, qui ſemble dérivé littéralement du langage Romain *ora Mellariæ.* Aucune poſition n'étoit plus convenable au trajet le plus court du détroit, que Turranius Gracilis a voulu déſigner. Et pour ce qui eſt du lieu de l'Afrique oppoſé à *Mellaria*, ſavoir, *promontorium Album*, il eſt évident par le local, que c'eſt la pointe couverte par les écueils appelés *li Cani.* Le P. Hardouin en prenant le cap Spartel pour ce *promontorium Album*, s'écarte manifeſtement de ce qui convient. *Plin. in-fol. t. 1, pag. 135, note 6.*

On trouve dans l'ancien Itinéraire maritime une meſure bien différente d'un trajet d'Eſpagne en Afrique : *à Belone trajectus in Tingim Mauritaniæ, ſtadia CCXX.* Quoique ce trajet ne fut pas le plus court, Strabon témoigne que c'étoit le plus fréquenté; & on n'en ſera point étonné ſi l'on remarque, que *Tingis* étoit la ville capitale de cette partie de l'ancienne Mauritanie, qui en prenoit le nom de Tingitane. Mais, il eſt à propos d'examiner, s'il y a de la convenance dans l'indication de deux cents vingt ſtades, par rapport à l'eſpace qui ſépare *Tingis* d'un lieu pris à la côte d'Eſpagne. *Bælon,*

ou *Belo* comme on lit dans Méla, conformément à l'Itinéraire, vient à la ſuite de *Mellaria* dans l'Itinéraire d'Antonin, & la diſtance eſt marquée VI. Or, celle qui peut correſpondre ſur le local, en paroiſſant de ſix à ſept milles, conduit à une plage, qui creuſe le rivage, & qui eſt appelée *Val de Baquero*, commandée par un lieu, dont le nom actuel de *Balonia* retrace évidemment l'ancienne dénomination de *Bælon*. On reconnoît la poſition de *Balonia* dans la carte Eſpagnole du royaume de Séville, quoique le nom y ait été oublié. Or, ce que l'ouverture du compas ſur la carte qui accompagne ce Mémoire, & où la côte Afriquaine eſt liée à la côte Eſpagnole, donne entre la plage de Balonia, & l'ancien emplacement de *Tingis*, qui n'eſt pas le même que celui d'aujourd'hui, revient à ce que valent dix-ſept minutes & demie ſur la graduation de latitude. Cet eſpace ne paroîtroit répondre qu'à cent ſoixante-quatorze ſtades, ſi l'on ne connoiſſoit point d'autre meſure de ſtade que celle du ſtade Olympique. Mais, dans la certitude où l'on eſt que l'antiquité a fait uſage d'un ſtade plus court d'un cinquième, comme on vient d'en voir un exemple dans la diſtance de *Calpe* à *Carteia*, indiquée ſur le pied de cinquante ſtades comme de quarante; les deux cents vingt ſtades de l'Itinéraire maritime entre *Bælon* & *Tingis*, ne répondent ſtrictement qu'à cent ſoixante-ſeize ſtades d'une plus grande meſure, & dont la carte fournit environ cent ſoixante-quarorze en ligne directe. Ayant même remarqué dans l'étude que j'ai faite des monumens de l'antiquité, qu'il étoit aſſez général de voir le ſtade plus court employé préférablement à l'autre dans les eſpaces pris ſur la mer, ce ſeroit une raiſon de vouloir aſſujétir la meſure du trajet dont il eſt queſtion, à ce ſtade inférieur au plus grand, ſi l'eſpace qui convient à ce trajet n'étoit pas déterminé d'ailleurs. Pline, que nous trouvons bien inſtruit par Turranius Gracilis de la largeur qui convient au *Fretum* dans ſon endroit le plus reſſerré, eſt bien moins ſuffiſant que l'Itinéraire maritime à nous indiquer la traverſée de *Belon* à *Tingis*, quand il la marque de *XXX M. paſſ.* Il y a tout lieu de tenir ce nombre pour ſuſpect, n'étant pas le même dans

deux auteurs, qui ſont les copiſtes de Pline, Solin & Marcianus Capella. Les nombres qu'on lit dans leurs textes étant encore plus forts, l'erreur n'en eſt que plus palpable.

Mais, en rappelant l'objet principal de cette diſcuſſion, qui conſiſtoit à examiner ce qu'on devoit croire du rapport d'un ancien auteur ſur la largeur du détroit, on ne verra pas ſans quelque étonnement, que ce qui étoit indiqué par cet auteur ait l'avantage d'être plus convenable que les cartes ne l'ont été juſqu'à préſent. Une petite carte inſérée dans les Tranſactions philoſophiques de la Société royale, ne nuira point par une grande différence dans la configuration du détroit, à celle qui étoit néceſſaire à l'intelligence du Mémoire qu'elle accompagne. *Abrégé, t. V, dernière partie, page 50.*

RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES SUR LE GOLFE PERSIQUE,

ET

SUR LES BOUCHES DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE.

Par M. D'ANVILLE.

Lû le 17 Nov. 1758.

UN des motifs qui m'ont engagé dans des recherches particulières ſur ce qui concerne le golfe Perſique, a été d'appliquer aux connoiſſances actuelles le détail de la navigation de Néarque & d'Onéſicrite, qui des bouches de l'*Indus*, conduiſirent la flotte qu'Alexandre avoit conſtruite ſur ce fleuve, juſqu'à l'embouchûre de l'Euphrate, en ſuivant le rivage du continent. Arrien, qui eſt ſans contredit le plus judicieux des hiſtoriens que nous ayons ſur l'expédition d'Alexandre, & le plus digne de foi, nous a conſervé dans le livre intitulé Ἰνδικὰ, un journal de la navigation de la flotte de ce Prince, d'après les Mémoires de Néarque, Amiral de cette flotte. C'eſt apparemment pour n'avoir pas conſulté ces Mémoires en original, ſur leſquels Arrien a travaillé, & pour ne faire attention ſur ce ſujet qu'à ce que Juba en avoit inſéré dans ſes écrits, que Pline, en citant ce roi de Mauritanie, haſarde de dire, qu'on ne trouve point de diſtances marquées, ni de noms de lieu, dans la route de Néarque & d'Onéſicrite: *Oneſicriti & Nearchi navigatio, nec nomina habet manſionum, nec ſpatia.* Le P. Hardouin gardant beaucoup moins de ménagement à l'égard d'Arrien, que nous n'en gardons à l'égard de Pline, n'héſite point d'accuſer d'un tiſſu de menſonges un hiſtorien très-grave: *hominis mirare in confingendis mendaciis audaciam.* Mais, outre que l'on reconnoît ici le caractère qui diſtingue le P. Hardouin dans ſes opinions, une étude du détail de la Géographie, plus profonde qu'on ne doit l'exiger des perſonnes d'ailleurs très-ſavantes, & réſervée, ce ſemble, à ceux qui conſacrent particulièrement leurs veilles à cette ſcience, fait juger tout autrement

Lib. VI, c. 23.

Plin. in-fol. t. 1, p. 226, not. 2.

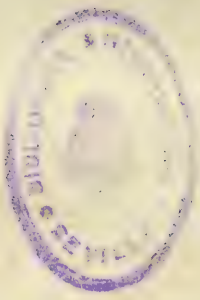

Pour le Mémoire de M. D'ANVILLE sur le GOLFE PERSIQ.? Tome XXX de l'Acad. des Belles-Lettres, p. 133.

Lieues de 2500 Toises. 5 10 15 20 25.

Parasanges de 25 au Degré 5 10 15 20 25

Parasanges de 22 au Degré 5 10 15 20 25

Parasanges de 19 au Degré 5 10 15 20 25

Parasanges de 17 au Degré 5 10 15 20 25

Stades d'environ 51 Toises. 500 1000 1500

G. De-la-Haye.

du journal de Néarque. L'application des circonſtances qu'il renferme, au local préſent & actuel, le rapport que des dénominations de lieu, qui ne ſe rencontrent point ailleurs, ont avec celles qui ſubſiſtent, ne ſouffrent aucun ſoupçon de ſuppoſition; & il y a peu d'autres Mémoires géographiques de l'antiquité, qui ſoûtiennent mieux la comparaiſon avec une connoiſſance poſitive du local. C'eſt une épreuve à laquelle ce monument de l'antiquité n'a point encore été ſoûmis, ſuppoſé qu'il eût beſoin de l'être pour en conſtater le mérite. On peut dire d'avance, que Pline ſemble contredire la critique qu'il fait ici de Néarque & d'Onéſicrite, en citant lui-même dans pluſieurs autres endroits des évaluations d'eſpace tirées de la relation de ces deux navigateurs. D'ailleurs, le ſavant commentateur de Pline appuyant ſon auteur favori en pluſieurs notes, du témoignage d'Arrien *in Indicis*, déſavoue en quelque manière le jugement qu'il en avoit porté. L'étendue que je ne puis me diſpenſer de donner à ce Mémoire, par la diſcuſſion que demandent les circonſtances du ſujet, m'engage à le diviſer en pluſieurs ſections. Dans la première, un préalable néceſſaire ſera de fixer la longueur du golfe Perſique, & ce qui paroît convenable à l'obliquité de ſa poſition en latitude ſera en même temps déterminé. La navigation de Néarque ſur le rivage du golfe, en rangeant la Carmanie, la Perſe proprement dite, & la Suſiane, remplira la ſection ſuivante. Ce qui concerne les bouches du Tigre & de l'Euphrate, & la côte Arabique du golfe, fera la matière d'une dernière ſection.

Longueur du golfe Perſique, & ſa poſition en latitude.

La curioſité ſur l'objet de ce Mémoire m'a porté autant qu'aucun autre motif d'intérêt concernant la Géographie, à rechercher pluſieurs cartes particulières, tant manuſcrites que gravées, Hollandoiſes, Angloiſes, Françoiſes, du golfe Perſique. En raſſemblant ces cartes, j'y ai joint ce que j'ai trouvé d'inſtructions dans des routes de navigateurs, dont les obſervations m'ont paru rectifier les cartes. De l'uſage & de la combinaiſon de tous ces moyens, il en a réſulté une carte ſpéciale, que j'oſe croire

moins imparfaite que ce qui m'eſt connu juſqu'à préſent ſur ce ſujet. Celle dont il étoit indiſpenſable d'accompagner ce Mémoire, en eſt une réduction; & je conſens volontiers à voir corriger ce qui n'y paroîtra pas conforme dans ce que j'ai publié de cartes antérieurement.

Ma plus grande attention, en compoſant une carte particulière du golfe Perſique, a été d'évaluer le plus préciſément qu'il a été poſſible l'étendue de pluſieurs eſpaces, qui déterminent la longueur de ce golfe. Le plus étendu de ces eſpaces eſt celui qui ſépare deux iſles aſſez connues dans le golfe, Karek & Keish. Pietro della Valle, qui entre les voyageurs eſt un de ceux dont on peut tirer des connoiſſances plus poſitives, nous apprend que les pratiques du golfe, Arabes & Perſans, définiſſent la courſe de Keish à Karek ſur le pied de vingt-quatre giam, & que le giam eſt une meſure propre à ces navigateurs, & compoſée de trois lieues: *Arrivamo à dar fondo ſotto l'iſola di Charg, que ſtà lontano da Cais, que laſciamo à dietro, venti-quatro giàm. Giàm è una miſura uſata da' piloti Arabi & Perſiani nel ſeno Perſico, & ogni giàm è tre leghe; di modo que de Cais à Charg venivamo ad haver fatto ſettanta due leghe.*

T. IV, p. 366.

L'uſage du giam ne ſe borne pas au golfe Perſique. Barros & Manoel de Carvajal font mention du jiom en parlant du golfe Arabique. L'étendue de trois paraſanges fait la longueur du giam. On ſait que la paraſange eſt la meſure itinéraire propre aux Perſans de tous les temps, & qu'on dit communément aujourd'hui *farſang* au lieu de paraſange, par le même changement de conſonne, qui remplace le nom de Perſe par celui de Fars ou de Farſiſtan. Dans la langue Syriaque, *paras* ſignifie étendre, & *parſeh* étendue. Les Juifs après le retour de leur captivité dans les pays dépendans de Babylone, ont connu la *parſeh*, qu'ils ſuppoſoient compoſée de quatre *milin*; & la meſure propre à ce mille Judaïque revient à cinq cents ſoixante-neuf toiſes & quelques pieds, ſelon l'analyſe que j'en ai donnée dans une diſſertation ſur l'ancienne Jéruſalem. Ainſi, la parſeh ou paraſange, que les Juifs avoient apportée de la Babylonie, s'évalue à environ deux mille deux cents ſoixante-dix-huit toiſes. On tire

le même calcul, à bien peu de choſe près, de la marche des dix mille dans Xénophon. La paraſange y paroît l'équivalent de trente des ſtades, dont dix ſe comparent au mille romain. Ainſi, trois milles romains ſont compenſation avec la paraſange; & ſelon l'évaluation du mille à ſept cents cinquante-ſix toiſes, la ſomme de deux mille deux cents ſoixante-huit toiſes que donnent les trois milles, ne diffère que de dix toiſes du calcul précédent.

Mais, cette meſure de la paraſange, qui en fait entrer vingt-cinq dans l'eſpace d'un degré, eſt plus propre aux temps reculés de l'antiquité, qu'au temps actuel. La paraſange ſe compare en général à trois milles, & ſi l'on prend la meſure du mille ſur celle qui ſe conclut du degré terreſtre meſuré ſous le khalife Al-Mamoun, & évalué à environ cinquante-ſept milles, la longueur de la paraſange acquiert aſſez d'étendue pour que dix-neuf rempliſſent l'eſpace du degré. Il y a même de quoi porter plus loin l'eſtime de la paraſange. Je crois avoir reconnu dans la Paleſtine, du temps des Croiſades, l'uſage d'un mille tellement étendu, qu'il n'en faut guère qu'environ cinquante pour remplir le degré, ce qui donneroit lieu à une paraſange d'environ dix-ſept au degré. Olearius, voyageur habile, compare la paraſange en traverſant les provinces ſeptentrionales de la Perſe à cinq werſts de Ruſſie. Or, le werſt commun de Ruſſie eſt eſſentiellement le mille grec moderne, compoſé de ſept ſtades, dont huit répondent au mille romain, ce qui définit ce mille grec à ſix cents ſoixante-une toiſes, & il en entre quatre-vingt-ſix au moins dans un degré. J'ai remarqué que dans une carte de Ruſſie, dédiée en 1614 au Czar Michel Fœderowitz, l'échelle des werſts de Ruſſie eſt déterminée ſur le pied de quatre-vingt-ſept au degré: & il réſulte de comparer la paraſange aux cinq werſts, que les dix-ſept paraſanges ſont preſque égales à la valeur du degré.

Au reſte, il convient de dire, qu'en employant ces moyens à la détermination de la paraſange, c'eſt en exagérer la longueur, bien loin de chercher à l'affoiblir. Ali-koſgi, aſtronome célèbre chez les Orientaux, & qui étant contemporain d'Ouloug-beg, a vécu ſous un règne favorable aux ſciences qu'il profeſſoit,

définit l'eſpace du degré ſur le pied de ſoixante-ſix milles & deux tiers, & il en conclut vingt-deux paraſanges. Kœmpfer, dans un ouvrage où la Perſe a la plus grande part, ſous le titre d'*Amœnitates exoticæ*, compte vingt-deux paraſanges & demie dans un degré : & l'évaluation de pluſieurs diſtances exige en effet du rabais ſur une trop forte eſtime de la paraſange ou lieue Perſanne. La géographie Turque de Kiatib-tchelebi, en indique ſoixante-neuf entre Siraf ſur le golfe Perſique & Shiraz. Or, l'intervalle qui eſt preſque nord & ſud, n'étant que de deux degrés & environ cinquante minutes par la hauteur qui convient à ces poſitions, ne fournit que quarante-huit paraſanges ſur le pied de dix-ſept au degré; & on voit bien que la définition d'Ali-koſgi, qui admet ſoixante-trois paraſanges dans le même eſpace, eſt plus convenable, en ce qu'elle modère l'étendue de la paraſange. Je pourrois conclurre de même d'après d'autres eſpaces, s'il en étoit beſoin.

Pour être en droit de préſumer qu'on ſoit pluſtôt en riſque d'avoir alongé l'étendue du golfe Perſique, que de l'avoir raccourcie, il ſuffit que la route de navigation la plus directe dans l'eſpace dont il eſt queſtion de Karek à Keish, puiſſe valoir ſoixante-douze paraſanges ſur le plus grand pied poſſible, ou d'environ dix-ſept au degré; & on remarquera, que cette ſeule diſtance fait plus de la moitié de la longueur du golfe. La carte inſérée dans l'*English Pilot*, eſt plus courte en eſpace, étant au deſſous de ce que valent quatre degrés de la graduation de latitude. Une grande carte Hollandoiſe manuſcrite fournit la meſure des quatre degrés, mais rien au de-là; & il faudroit être autoriſé à paſſer cette meſure, pour entreprendre de le faire.

Dans l'Édriſi, ſixième partie du ſecond climat, la longueur de Keſem ou de Kiſmis, ſous le nom d'iſle de Ben-Caûan, eſt marquée de cinquante-deux milles. Hagenaar, navigateur Hollandois (dans le volume V des Mémoires de la Compagnie des Indes) indique la longueur de Kiſmis ſur le pied de ſeize lieues. On n'en concluroit à la vérité que quarante-huit milles, ſelon la plus étendue des paraſanges: mais, ces quarante-huit milles en valent cinquante-cinq du mille Arabique, &

ſoixante-deux

ſoixante-deux du mille déterminé par Ali Khoſgi. L'Édriſi ajoûte le même eſpace de cinquante-deux milles entre l'iſle de Ben-Caûan, ou Kiſmis, & Keish: & en ouvrant le compas entre la pointe orientale de Kiſmis & un point pris dans Keish, la carte Angloiſe ne donne qu'environ trente-ſept lieues marines de vingt au degré. La carte Hollandoiſe fournit une fraction de lieue par de-là, & la nôtre y eſt conforme.

Pour ne point laiſſer de vuide dans la longueur du golfe Perſique, il reſte un intervalle de Karek à l'embouchûre du Shat-ul-Arab, c'eſt-à-dire du Tigre & de l'Euphrate réunis. Quoique ſelon Pietro della Valle, les gens de mer ne comptent que huit giam entre Karg & Baſra, cependant la meſure de ces huit giam ſe trouve preſque complette entre Karg ou Karek, & l'entrée du Shat-ul-Arab, indépendamment de l'eſpace d'environ quarante milles entre cette embouchûre & Baſra. Dans la géographie Turque, la diſtance de Karek à Baſra étant marquée de trente-cinq lieues ou paraſanges, c'eſt ſur la meſure de paraſange la plus forte, ou de dix-ſept au degré, que je fais uſage de cette diſtance. L'eſtime de Thévenot, dans ſa navigation du golfe Perſique, qui eſt de cinquante lieues entre Baſra & Karek, fournit des lieues de vingt-quatre à vingt-cinq au degrés, par proportion de ce que valent les trente-cinq paraſanges. La difficulté de cette navigation, dans une mer qu'on ſait être vaſeuſe & peu profonde en ce parage, où il faut que la ſonde indique continuellement une route qu'on puiſſe tenir ſans danger, eſt très-propre à faire eſtimer la diſtance du Shat-ul-Arab à Karek plus forte que les huit giam ne le permettent.

Je vois un dernier moyen de mettre en évidence, que la meſure d'eſpace eſt ainſi plus que ſuffiſante dans l'étendue du golfe. L'hydrographie Portugaiſe de Pimentel (& certainement le témoignage des Portugais touchant cette mer, ſur laquelle ils ont dominé, mérite conſidération) indique la diſtance du cap Moçandon, qui reſſerre l'entrée du golfe au ſud d'Ormus, juſqu'à Bahrain, de quatre-vingt-ſeize lieues. Il eſt d'uſage chez les navigateurs Portugais de compter dix-huit lieues

Arte de Navegar & Roteiro, &c. p. 456.

Page 4. pour un degré, comme le reconnoît Pimentel. Mais, nonobſtant cet uſage, la diſtance du cap Moçandon à Bahrain, meſurée à l'ouverture du compas & ſans détour, ſur la carte que je produis, vaut quatre-vingt-ſeize des grandes paraſanges ſur le pied de dix-ſept au degré, ce qui doit être ſoupçonné d'excès dans ſon étendue, pluſtôt que de raccourciſſement. J'ajoûte, que l'entrée du Shat-ul-Arab, qui eſt le fond du golfe Perſique, décline du méridien de Bahrain vers l'oueſt plus que dans aucune carte, & que la différence des méridiens de Bahrain & du Shat-ul-Arab fournit un plus grand écart de longitude. Donc, entre l'entrée du golfe par le travers du cap Moçandon, & le fond du golfe à l'entrée du Shat-ul-Arab, on ne ſauroit douter que l'eſpace ne ſoit ſuffiſant dans notre carte, ſuppoſé même qu'on ne l'eſtime pas plus fort qu'il ne convient.

Cette diſcuſſion ſur l'étendue que peut avoir le golfe Perſique, qu'on verra être de grande conſéquence dans la ſuite de ce Mémoire, doit être accompagnée de la détermination de deux points en latitude, le Bender-Abbaſſi & Baſra, qui placés vers les deux extrémités de cette étendue, décident du giſement que prend le golfe en général.

Selon Mandelſlo, qui s'eſt embarqué au Bender-Abbaſſi pour paſſer aux Indes, la latitude que les Hollandois qui y réſident ont déterminée par obſervation, eſt de vingt-ſept degrés. Pimentel indique la même latitude pour Ormus, qui quoique diſtant d'environ trois lieues du Bender, mais en poſition fort oblique & vers l'eſt-ſud-eſt, n'en diffère en hauteur que d'environ quatre minutes. Pietro della Valle, dit avoir obſervé au Bender vingt-ſept degrés, ou vingt-ſix degrés cinquante-huit à cinquante-neuf minutes. Entre pluſieurs lieux obſervés par le P. Dius, jéſuite, ſelon le Mémoire que je tiens du P. Souciet, je trouve la latitude de Bender-Abbaſſi de vingt-ſept degrés ſept minutes. Mais, ayant reconnu qu'il y a environ quatre minutes à déduire ſur d'autres déterminations de latitude du même obſervateur, notamment ſur celle d'Iſpahan; l'obſervation au Bender ne paroît tenir lieu que d'environ trois minutes au deſſus de vingt-ſept degrés.

Et on peut croire en effet, que ſi le Bender n'eſt pas préciſément ſous le parallèle de vingt-ſept degrés, c'eſt pluſtôt pour être un peu plus que moins élevé. Dans la carte du pilote Anglois, Gomron ou le Bender ſe rencontre à vingt-ſept degrés quatre ou cinq minutes de la graduation de cette carte. Il y a certainement de l'excès dans la carte du Neptune oriental, à donner la latitude du Bender à vingt minutes au deſſus de vingt-ſept degrés.

Je paſſe à la latitude de Baſra, ſur laquelle les Tables de Naſir-Uddin & d'Ouloug-Beg, quoiqu'en général les plus correctes de celles qu'on doit aux Orientaux, ſont défectueuſes, en marquant ſimplement trente degrés. Et ce qui manque à cette élévation eſt d'autant plus évident, qu'Oboleh, qui eſt au deſſous de Baſra pluſtôt qu'au deſſus, eſt marqué dans les mêmes Tables à trente degrés quinze minutes. Pietro della Valle a trouvé la hauteur de Baſra de trente degrés vingt-ſix à vingt-ſept minutes: & j'ai appris d'une perſonne qui avoit géré les affaires de la Compagnie des Indes à Baſra, que la hauteur y étoit déterminée par obſervation à trente degrés vingt-huit ou vingt-neuf minutes. Ainſi, cette poſition eſt portée trop au nord, ſavoir à plus de quarante minutes au deſſus de trente degrés dans la carte du Neptune oriental. Celle du pilote Anglois eſt encore moins juſte en ſens contraire, ſur cette latitude, que la graduation appliquée à cette carte rabaiſſe d'environ vingt minutes au deſſous de trente degrés. C'eſt donc ſur ces deux points, de Bender-Abbaſſi & de Baſra, qu'eſt appuyée la carte que je produis du golfe Perſique.

Navigation du golfe le long de la Carmanie, de la Perſe, & de la Suſiane.

Il eſt maintenant queſtion de ſuivre Néarque dans le récit de ſa navigation, que je prendrai à l'endroit où quittant le rivage des Ichthyophages, qui habitent le long de la côte au midi de la Gédroſie, il touche au rivage de la Carmanie. Néarque nous indique préciſément ce parage, en diſant, que de-là en

avant la route étoit dirigée entre le ſeptentrion & le couchant, au lieu que juſque-là en partant de l'Indus, cette route ne tendoit qu'au couchant. On reconnoît ici, ſans qu'on puiſſe s'y méprendre, le parage du cap de Jask. La côte, qui depuis le Sindi, ou les bouches de l'Indus, s'étend en général de l'eſt à l'oueſt juſqu'à ce promontoire, y prend une direction très-différente, tenant plus du nord que de l'oueſt. La latitude de Jask eſt vingt-cinq degrés trente-ſept minutes dans la table de Pimentel, vingt-cinq degrés trente-huit minutes dans les inſtructions que donne le pilote Anglois. De Jask à Ormus la route paroît être nord-nord-oueſt, demi-quart de vent environ vers oueſt. Le pilote Anglois indique cette route comme moins oblique, & déclinant moins du nord vers l'oueſt. Le lieu où aborda Néarque étoit cultivé, & produiſoit des arbres fruitiers. Il le nomme *Badis*. Il parle d'un rocher eſcarpé ſur cette côte. Or, la terre du cap de Jask eſt aſſez baſſe: mais, l'anſe qui lui ſuccède eſt terminée par un rocher blanc, fort près de terre, eſcarpé, plat ſur le ſommet, & qu'on prendroit de loin pour une fortereſſe. Son nom eſt Bombareca.

J'ajoûterai une autre circonſtance qui mérite d'être remarquée dans ce canton: c'eſt qu'à la diſtance qui s'eſtime d'environ huit lieues de la rade de Jask, ou de *Badis*, & à un quart de vent de déclinaiſon vers l'eſt, on découvre ſur le continent une montagne qui ſe diſtingue par ſa forme ronde, & dont le nom d'Elbourz me fait connoître que c'eſt un ancien *Atesh-gah*, ou pyrée des Ghèbres, adorateurs du feu, qui ſont reſtés en plus grand nombre dans le Kerman qu'en d'autres provinces de la Perſe. Ptolémée marque en Carmanie, dans une poſition peu éloignée dans les terres, & qui ſe trouve intermédiaire du promontoire *Carpella*, & de la ville qu'il nomme *Armuza*, une montagne qu'il appelle Σπογγύλος, à cauſe de ſa figure ronde, autrement montagne de *Semiramis*. Il n'eſt pas poſſible en jetant les yeux ſur la carte de Ptolémée, de méconnoître le cap de Jask dans le promontoire *Carpella;* & nous allons reconnoître *Armuza* dans l'ancienne ville d'Ormus. Nous retrouvons donc par la figure comme par l'emplacement du mont.

Elbourz, dont je viens de parler, le *Strongylus mons, vel Semiramidis,* que nous donne Ptolémée. L'auteur du Périple de la mer Érythrée fait mention de la même montagne ronde & élevée, comme étant à la droite du golfe Perſique, & oppoſée à d'autres grandes montagnes qui ſont ſur la gauche.

Le premier lieu qu'il ſoit convenable de fixer à la ſuite de *Badis,* dans la navigation de Néarque, eſt *Harmozia.* Ptolémée décrivant la côte de Carmanie, y place la ville d'*Armuza,* & le promontoire *Armuzon,* ſuivi du promontoire *Carpella.* On trouve dans Pline le pays nommé *Armuzia,* & le peuple appelé *Armozæi.* Strabon fait mention, d'après Ératoſthène, du promontoire *Harmozon* de Carmanie, comme étant au lieu le plus étroit de l'entrée du golfe Perſique, & oppoſé au promontoire d'Arabie qu'occupe la nation des *Macæ.* On ſait qu'il a exiſté une ville de Harmuz ou Hormuz, ſur le rivage du continent, avant que ce nom fut tranſporté à l'iſle connue aujourd'hui ſous le nom d'Ormus. Selon l'hiſtoire que Turon-shah a écrite du royaume d'Hormus, dont il a occupé le thrône, le pays étant ravagé par les Turcs, le roi nommé Bahuddin, ou Ayaz-ſeifin, fit paſſer les Hormuziens dans une iſle, qui ſe nommoit Gerun. On rapporte cette tranſmigration aux premières années du XIIIe ſiècle; & dans ce temps-là des Atabeks Turcomans régnoient dans les provinces de Fars & de Kerman. Selon une autre opinion, ce ne fut qu'en 1273 que l'iſle de Gerun fut ainſi peuplée; & alors les Mogols, ſous Abaka-il-kan, fils d'Holakou, petit-fils de Zinghiz-kan, occupoient toute la Perſe.

La géographie Turque indique la ſituation de l'ancien Hormuz, en diſant que l'iſle de Dgerun en eſt éloignée de douze milles vers le couchant. La poſition d'*Harmozia* dans celle de Gomron, ou Bender-Abaſſi, comme elle ſe trouve dans pluſieurs cartes que je pourrois citer, ne convient point. Car, indépendamment de ce que l'iſle d'Ormus eſt plus orientale que Gomron, au lieu d'être plus occidentale, Néarque trouve à *Harmozia* une rivière, ſous le nom d'*Anamis,* & on ſait qu'il n'y a point de rivière à Gomron, ni à quelque

distance aux environs : Ὁρμίζονται κατὰ τ ποταμὸν Ἄναμιν· ὁ δὲ χῶρος Ἁρμόζεια ἐκαλέετο. Cette rivière d'*Anamis* ne sauroit être que celle de Mina, qui se nomme aussi rivière de Brahemi ou d'Ibrahim. Mina est un château, qui n'est éloigné que de deux journées communes, ou de trois petites journées, d'Issin, qui est un lieu de retraite pour les habitans de Bender dans la saison des grandes chaleurs, & vers le nord en déclinant vers l'ouest. Comme à juger de cette distance par les routes que donne Pietro della Valle, elle ne paroît pas devoir s'estimer davantage, j'en infère que la latitude de Mina, que ce voyageur dit avoir observée de vingt-six degrés & plus de trente-cinq minutes, doit approcher de vingt-sept degrés. Cette élévation semble éloigner d'autant plus du cap de Jask l'embouchûre de la rivière qui passe à Mina, & fournir par conséquent plus d'espace à la navigation de Néarque, qui compte seize cents stades entre *Badis* & *Harmozia*. La rivière que Ptolémée, & avant lui Méla & Pline, nomment *Andanis* dans la Carmanie, est vrai-semblablement la même que Néarque a connue sous le nom d'*Anamis*. Le pays qu'elle traverse est appelé Mogostan; & ce nom n'est point tiré de celui des Mages, selon l'opinion du géographe Turc, mais de ce que le pays produit quantité de palmiers. On peut en croire Pietro della Valle, qui n'a point négligé de s'instruire dans les langues des pays de l'Orient où il a fait quelque séjour.

Néarque parti de *Badis*, s'arrête près d'un rivage sans habitation, après avoir navigué huit cents stades, σταδίους ὀκτακοσίους en toutes lettres. De-là une route de sept cents stades, σταδίους ἑπτακοσίους, le conduit à un autre rivage nommé *Neoptana;* & cent autres stades, σταδίους ἑκατὸν, le font arriver au fleuve *Anamis* & à *Harmozia*. On a vû ci-dessus, qu'à une minute près, la table de Pimentel & le pilote Anglois sont d'accord sur la latitude du cap de Jask; & la différence de hauteur entre la rade de Jask, qui est *Badis*, d'où part Néarque, & l'embouchûre du fleuve *Anamis* & *Harmozia*, au parallèle d'Ormus, & plustôt au-delà de ce parallèle qu'en deçà, ne se trouve que d'un degré & dix-neuf ou vingt minutes. Mais, vû l'obliquité

de position, & la saillie d'une pointe dont j'ai connoissance dans cet intervalle, & qui représente le promontoire qui a porté le nom d'*Harmozum;* le sillage de la flotte commandée par Néarque peut s'estimer avoir valu six ou sept minutes de plus. Or, en prenant le degré pour cinquante-sept mille toises de compte rond, sans affecter de la délicatesse sur l'inégalité des degrés de latitude, qui seroit de les vouloir plus courts dans ce climat que dans le nôtre, un degré & environ vingt-six minutes donnent au calcul quatre-vingt-un mille sept cents toises. Il résulte de ce calcul, en ce qu'il renferme un compte de seize cents stades, que le stade n'y entre que pour cinquante & une toises. Mais, pourquoi cette mesure de stade, qui nous est donnée, comme on le voit, par le local, paroîtroit-elle extraordinaire, puisque dans le traité Περὶ Οὐρανοῦ, attribué à Aristote, le degré terrestre renferme onze cents onze stades, ce qui fait évaluer le stade à cinquante & une toises & un ou deux pieds?

Selon le journal de Néarque, la route de huit cents stades en partant de *Badis,* & avant que d'arriver à *Harmozia,* le mit par le travers d'un promontoire de l'Arabie fort avancé en mer, & nommé *Maceta,* au de-là duquel le golfe pénétroit dans les terres. On ne sauroit se méprendre sur ce promontoire, dont le nom actuel est Moçandon. Le front qu'il présente obliquement au rivage du golfe qui lui est opposé, est en hauteur moyenne à vingt-six degrés vingt minutes, comme le marque la Table de Pimentel. Ce que cette terre occupe d'espace par sa position oblique, peut faire soustraire de cette hauteur moyenne, ou ajoûter quelques minutes dans ses extrémités. Or, selon la mesure de stade convenable entre *Badis* & *Harmozia,* & ayant égard à ce qu'il y a de déclinaison dans la route, les huit cents stades fournissent environ quarante-deux minutes de différence en latitude : de sorte qu'en pointant la carte, selon la pratique des navigateurs, & partant de la hauteur du mouillage de *Jask,* ou de *Badis,* savoir vingt-cinq degrés environ trente-huit minutes, on rencontre la hauteur de vingt-six degrés vingt minutes, ou celle du cap Moçandon,

dans le lieu où Néarque témoigne s'être trouvé vis-à-vis du promontoire *Maceta.*

Ératoſthène qui avoit raſſemblé des Mémoires ſur les connoiſſances que l'expédition d'Alexandre avoit procurées, nous apprend dans Strabon, que l'intervalle du promontoire *Harmozum*, & de celui de l'Arabie où habitent les *Macæ*, eſt l'ouverture ou la bouche, στόμα, du golfe Perſique. Il faut bien ſe garder de prendre le cap de Jask pour le promontoire *Harmozum*, que Ptolémée diſtingue formellement de *Carpella*, & qu'il place entre celui-ci, le plus avancé dans le ſud, & *Harmuza.* Une carte particulière de l'entrée du golfe, juſques & compris la pointe orientale de Keſem, & dreſſée par des Hollandois, que l'on ſait être fort curieux d'avoir des cartes très-circonſtanciées des mers qu'ils fréquentent, m'a fait connoître une pointe de terre, qui répond de nord-eſt à ſud-oueſt au cap Moçandon. La diſtance de cette pointe de Kerman, au rivage de l'Arabie qui reſſerre l'entrée du golfe, ſe trouve par l'échelle de cette carte, & en proportion avec d'autres eſpaces, ſpécialement avec la différence de hauteur entre Moçandon & Bender-Abbaſſi, valoir ſix lieues, ou peu de choſe de plus, qu'on ne peut évaluer au de-là de l'eſtime des paraſanges ſur le pied de dix-ſept au degré. La longueur de cette paraſange étant ainſi d'environ trois mille trois cents cinquante toiſes, le calcul des ſix paraſanges eſt de vingt mille cent toiſes, à quoi on eſt libre d'ajoûter quelques centaines de toiſes, pour admettre un excédent ſur la meſure de ſix paraſanges.

Lib. XVI, p. 765.

Lib. VI, c. 23.

Cap. 26.

On lit dans Pline, & dans Solin en mêmes termes: *promontorium Carmaniæ eſt, ex quo in adverſâ orâ, ad gentem Arabiæ Macas, trajectus diſtat* L *millia paſſuum.* Pline ſe répète ſur ce ſujet dans un autre endroit, en parlant du même promontoire de l'Arabie: *contra Carmaniam eſt. Diſtat quinquaginta mill. paſſuum.* Ce ſeroit mal-à-propos qu'on voudroit prendre le cap de Jask pour le promontoire de Carmanie dont parle Pline. Car, la diſtance de ce cap à celui auquel la nation des *Macæ* communique ſon nom, eſt d'environ ſoixante & dix milles, au lieu de cinquante, en ſuppoſant même qu'il ſoit convenable

convenable d'employer des milles dans cette distance. Ainsi, il faut reconnoître que c'est du promontoire *Harmozum* qu'il est question dans Pline, comme l'ouverture du golfe s'entend précisément de l'intervalle de ce promontoire à celui des *Macæ*, dans ce que Strabon rapporte d'Ératosthène. J'ai fait remarquer dans d'autres écrits, que des distances qui paroissent sous le terme de milles dans Pline, consistent dans la réduction qu'il a faite d'un nombre de stades en milles, à raison d'un mille pour huit stades, suivant la compensation dont on étoit communément prévenu, & qui convenoit entre le stade Olympique & plus ordinaire, & le mille Romain. Dans cette réduction, Pline n'ayant point égard à la distinction des différentes mesures de stade, donne pour des milles ce qui en diffère essentiellement dans l'application des distances aux espaces qui y répondent sur le local. C'est particulièrement dans ces contrées de l'Orient que cette observation a lieu avec plus d'évidence, par une plus grande disproportion avec ce qui convient à des mesures de mille. Pline a donc tiré l'indication de cinquante milles, pour le trajet de l'ouverture du golfe Persique, d'un nombre de quatre cents stades. Or, un pareil nombre de stades ne peut convenir à ce que détermine le local, que conformément à la mesure du stade que nous donne la navigation de Néarque, ou d'environ cinquante-une toises. L'ouverture du golfe entre les deux promontoires ne comprenant guère plus de vingt mille cent toises, les quatre cents stades en font compter vingt mille quatre cents.

Remarquons donc, que plusieurs espaces concourent ici à nous indiquer également le même stade. Ce qu'en premier lieu la route du cap de Jask à l'ancien Hormuz, renfermée entre des hauteurs ou latitudes déterminées, donne de mesure à ce stade, se trouve confirmé dans une partie de l'étendue de cette route, par la distance particulière du cap de Jask au parallèle du cap Moçandon. Enfin, ce que l'ouverture du golfe, entre les terres qui bornent cette ouverture, occupe d'espace, se montre analogue à l'un & à l'autre des précédens. Quand on étend la connoissance du local à la partie antérieure

au golfe Perſique dans la navigation de Néarque, & qu'à partir de l'*Indus* pour arriver au premier mouillage ſur la côte de Carmanie, on voit que le compte des ſtades eſt de douze mille cinq cents; on eſt bien perſuadé qu'il n'eſt pas poſſible d'y employer une plus forte meſure de ſtade. Car, ce qu'il y a d'eſpace abſolu entre la bouche du Sind, ou de l'*Indus*, juſqu'au cap de Jask, n'étant par la plus forte eſtime, d'après ce qu'on a de notions plus conſtantes, que d'environ cent quatre-vingt-dix lieues marines ou de vingt au degré, & cette côte, ſi l'on excepte quelques enfoncemens du côté de l'*Indus*, courant d'ailleurs aſſez directement; cependant, il réſulte du nombre des ſtades, que chaque eſpace équivalent à un degré de grand cercle, comprend l'un dans l'autre, & en meſure commune, plus de treize cents ſtades. Comme je n'ai point négligé l'étude ſur cette partie, y étant invité par des circonſtances auxquelles la Géographie actuelle ſert de vérification; j'ai eu tout lieu de connoître ce qu'il y avoit à rabattre de la meſure de tout autre ſtade, pour ſe renfermer dans les limites preſcrites par le local.

Reprenons la ſuite de la navigation de Néarque, qui ayant pris terre à *Harmozia*, s'étoit éloigné de la flotte, pour s'avancer dans le pays où ſe trouvoit Alexandre à cinq journées de diſtance. Mais, étant de retour, & ſe remettant en mer, il laiſſe de côté une iſle déſerte & eſcarpée, νῆσον ἐρημωντε ϗ τραχέιην, avant que d'arriver à une autre iſle, grande & habitée, nommée *Oaracta*. Le nom qu'il donne à cette iſle déſerte eſt *Organa:* & ſi l'on trouve dans Ptolémée une iſle de même nom, c'eſt dans une poſition qui ne convient point ici, parce qu'il la fait adjacente à la côte orientale de l'Arabie, en pleine mer Érythrée, & non dans le golfe Perſique. C'eſt de la même manière que le nom d'*Ogyris*, que l'iſle d'Ormus peut revendiquer, eſt attribué par Pline à quelque autre iſle ſituée *in alto*, & qui ſelon l'étendue qu'il lui donne, en diſant que ſon circuit eſt de CXII milles, ne ſauroit être l'iſle qui a porté le nom de *Gerum*, & que l'on connoît aujourd'hui ſous celui d'*Ormus*. Le ſavant commentateur de Pline croit, que l'*Ogyris* de ſon

Lib. VI, c. 28.

Plin. in-fol. t. I, p. 357.

auteur se rapporte à l'isle Mazira: sur quoi on peut observer, que cette isle n'étant séparée du rivage de l'Arabie que par un canal de peu de largeur, la distance du continent marquée de CXXV milles par Pline, ne sauroit avoir lieu.

Au reste, il faut convenir que Pline n'est pas seul à nous écarter d'Ormus ou de Gerun, en parlant de l'isle du nom d'*Ogyris*. Denys Périégète place *Ogyris* au dehors du promontoire de Carmanie, Καρμανίδος ἐκτοθεν ἄκρης. Strabon nous apprend qu'Orthagoras, dont Pline & Philostrate font mention pour avoir composé un ouvrage sur l'Inde, & que Néarque même, plaçoient une isle nommée *Tyrine* en haute mer vers le midi, à deux milles stades de la Carmanie. Or, plusieurs Savans paroissent persuadés, que *Tyrine* & *Ogyris* sont la même isle. Vossius, dans son commentaire sur Méla, propose de lire dans Strabon νῆσον Ὠγυείνην, ou simplement Γυείνην, au lieu de Τυείνην. Réland, dans une dissertation *de Mari Rubro*, est même d'avis de ne rien changer, parce que le *dgim* Persan ζ se prononce quelquefois en T. Mais, je vois une raison de ne point confondre le nom d'*Ogyris* avec celui de *Tyrine*, quoique l'un & l'autre conviennent à l'isle de Gerun. Si le nom de *Gerun* paroît analogue à *Ogyris*, celui de *Turun* est pour le moins aussi conforme à *Turine* ou *Tyrine*. Le quartier de l'isle d'Ormus, qui tourné vers le sud-oueſt se présente le premier aux navigateurs du golfe Persique, se nomme *Turun* ou *Turumbaque*. C'est le canton le plus considérable de l'isle, quoique le plus étroit entre le rivage & la montagne qui partage cette isle. D'ailleurs, cette terre qui est si stérile, produit en cet endroit quelques palmiers: on y trouve plusieurs puits, dont l'eau est la moins salée de toute l'isle; & ces avantages avoient déterminé les rois d'Ormus à y placer leur maison de plaisance.

Lib. XVI. p. 766.

Je ne sache pas que jusqu'ici les Savans nous aient fait connoître ce qui peut répondre à ce qu'on lit dans Strabon, qu'à dix journées de navigation dans le golfe, à partir de *Teredon*, (c'est-à-dire de l'embouchûre de l'Euphrate), il y a deux isles du nom de *Tyr* & d'*Arad*, Τύρος καὶ Ἄραδος. Eustathe, & Étienne de Byzance, font aussi mention de ces isles dans le

Ubi suprà.

In Dionys. p. 66.

golfe Perſique, ou dans la mer Érythrée. Entre les iſles du golfe on trouve Ἄρακος dans Ptolémée, ou Ἄρκος, comme Saumaiſe dit avoir lû dans les manuſcrits. Nous pouvons nous diſpenſer de juger des prétentions qu'on avoit dans ces iſles, ſelon Strabon, que les villes Phéniciennes du même nom en étoient des colonies. Remarquons ſeulement, que Gerun ou Turun, aujourd'hui Ormus, eſt accompagnée d'une autre iſle, dont le nom eſt Arak ou Arek. Elle eſt appelée *Areca* dans la relation de l'ambaſſade de Garcia de Silva & Figueroa auprès du grand Shah-Abbas; & c'eſt par l'alliance de l'article avec le nom propre, de même qu'en beaucoup d'autres dénominations, qu'on dit communément Larek. Les dix jours de navigation, pour arriver aux iſles dont il s'agit, peuvent ſe renfermer dans un eſpace d'environ cent cinquante lieues marines: & ſur ce qu'ajoûte Strabon, qu'entre ces iſles & le promontoire des *Macæ*, la navigation eſt encore d'un jour, on ne trouve guère moins de la valeur commune d'une journée dans le paſſage des iſles d'Ormus & d'Arek juſqu'à la ſortie du golfe par le travers du cap Moçandon. Ainſi, il n'eſt pas poſſible de méconnoître les iſles dont il eſt mention dans Strabon & ailleurs, ſous le nom de Tyr & d'Arad.

Lib. III, c. 8. Il faut remarquer qu'il eſt parlé d'*Ogyris* dans Méla, ſelon ce qui peut convenir à la poſition de ces iſles, vers l'endroit où le golfe Perſique eſt reſſerré entre une pointe de l'Arabie & la côte de Carmanie: *Majorem Sabæi (Arabiæ felicis) tenent partem: oſtio (ſinûs Perſici) proximam, & Carmanis contrariam, Macæ..... Aliquot ſunt in medio inſulæ. Ogyris, quòd in eâ Erythræ regis monumentum, magis clara quàm cæteræ.* Il eſt évident que Néarque en rangeant la côte, a dû voir Ormus ſur la gauche, eſcarpée comme elle l'eſt, & déſerte, comme elle l'étoit de ſon temps. Pourquoi eſt-elle appelée *Organa* dans ſon Journal, c'eſt ce dont on n'eſt point en état de rendre compte, comme on retrouve les noms d'*Ogyris* & de *Tyrine* dans ceux de Gerun & de Turun? Il y a néanmoins cette conformité entre *Organa* & *Ogyris*, qu'*Ogyris* paroiſſant tranſportée en haute mer dans Pline, il en eſt de même d'*Organa* dans Ptolémée.

J'ai trouvé les cartes du golfe Perſique peu exactes ſur les iſles d'Ormus & d'Arek. Elles font la première plus grande que la ſeconde, au contraire de ce qui eſt. Ormus s'étend en longueur de l'oueſt-nord-oueſt à l'eſt-ſud-eſt, & ſa fortereſſe termine une pointe fort avancée en mer vers nord-nord-oueſt. La figure de l'iſle eſt aſſez bien rendue dans un petit plan, que donne le troiſième volume de la compagnie Hollandoiſe, ſi ce n'eſt qu'il faut prendre ce plan en contrépreuve, en le retournant de l'eſt à l'oueſt. Teixeira, Portugais, qui connoiſſoit Ormus pour y avoir été, réduit ſa circonférence à ſept milles, & ſa diſtance à l'égard de Bender-du-Ser (ce qui ſignifie le port des deux pointes) à cinq milles; & en effet elle en eſt plus voiſine que de Gomron ou de Bender-Abaſſi. La diſtance de neuf lieues de la côte d'Arabie, comme l'indique Teixeira, eſt conforme en paraſanges. Une montagne, qui a été volcan, partage l'iſle dans toute ſa longueur. Son ſol couvert de ſel, & le défaut d'eau douce, n'avoient point empêché que cette iſle ne devint riche & puiſſante par l'avantage de ſa ſituation, pour être l'entrepôt du commerce de l'Inde. Les Portugais s'en rendirent les maîtres, ſous la conduite d'Alfonſe d'Albuquerque, en 1507. Shah-Abbas, aidé des Anglois, fit la conquête d'Ormus en 1622. Le commerce eſt paſſé à Gomron, que ce roi de Perſe avoit enlevé aux Portugais quelques années auparavant, & qui a pris ſon nom en s'appelant Bender-Abbaſſi. Quant à l'iſle d'Arek, elle couvre Ormus en partie vers le ſud, & gît nord-oueſt & ſud-eſt. Sa longueur eſt d'environ deux lieues ſur une de largeur, ce qui donne le double de la circonférence d'Ormus. Mais on peut dire que d'ailleurs, la Nature n'a pas favoriſé l'une de ces iſles plus que l'autre.

Il n'en eſt pas de même d'*Oaracta*, que Néarque a connue comme étant habitée & fertile. Dans Ptolémée ſon nom eſt Ὀυοεόχθα, & ce nom ſubſiſte dans celui de *Vroct*. On lit *Oracla* dans Pline. Car, après avoir parlé de la largeur du golfe à ſon entrée, il ajoûte : *inſulæ tres, quarum Oracla tantùm habitatur aquoſa*. Par ce qui diſtingue *Oracla* entre ces trois iſles, les deux autres ſont évidemment Gerun & Arek. L'iſle de *L. VI, c. 23.*

Vroct ſe nomme auſſi *Keſem*, autrement *Kiſnis*, & *Queixomo* ſelon l'uſage que les Portugais ont fait de cette dénomination. C'eſt la plus grande des iſles du golfe Perſique. Quoique le canal qui la ſépare du continent ſoit étroit, il a néanmoins aſſez de fond pour que les navires puiſſent y paſſer. Elle ne manque point d'eau douce, & la terre n'y eſt point ſtérile : elle produit des fruits & des grains, ſelon Néarque. Il y aborda après trois cents ſtades de navigation, ayant vrai-ſemblablement levé l'ancre, au retour du voyage qu'il avoit fait dans les terres, d'un mouillage plus voiſin que celui qu'il avoit pris en arrivant à l'entrée du fleuve *Anamis*, ce qui paroît convenir au Bender-du-Ser. Car, cette rade eſt préciſément à la diſtance des trois cents ſtades de la pointe de l'iſle de Vroct, qui eſt par le ſud de Bender-Abbaſſi, & diſtante d'Ormus de trois lieues ou paraſanges.

Néarque donne huit cents ſtades à la longueur d'*Oaracta*, ce qui doit s'entendre de ce qu'il a côtoyé de ſon étendue : & quatre cents ſtades de navigation ultérieure le conduiſirent à une iſle écartée de trois cents ſtades du continent. La connoiſſance du local fait voir, que cette iſle que Néarque ne nomme point, doit être celle qui ſe nomme *Tombo*. Elle ſe préſente au paſſage de la route, & ſa diſtance de Bender-Congo & du rivage de Terre-ferme étant de quatre paraſanges, il en réſulte rigoureuſement environ deux cents ſoixante-dix des ſtades qui ſont propres à la navigation de Néarque. Son éloignement de la pointe orientale de Keſem ſe trouve en droite ligne d'environ dix-ſept paraſanges, qui contiennent onze cents des mêmes ſtades, & les détours de la navigation peuvent avoir donné lieu de compter cent ſtades par de-là. Une iſle conſacrée à Neptune, que Néarque dit avoir vûe comme étant écartée d'*Oaracta* d'environ quarante ſtades, ſe retrouve dans l'iſle d'Angan, qui s'étend de l'eſt-ſud-eſt à oueſt-nord-oueſt, dans une anſe de Vroct ou Keſem, dont elle eſt ſéparée par un canal aſſez ſpatieux & profond pour donner paſſage aux navires, qui vont faire aiguade dans cette anſe.

La pointe occidentale de Keſem, dont Bender-Congo eſt diſtant d'environ une lieue & demie, ſe nomme *Ser-Mion*,

ou *Ras-el-Mion*. Les termes employés dans cette dénomination, & dont l'un eſt Perſan, l'autre Arabe, déſignent une pointe, ou une tête. Pluſieurs cartes dreſſées pour repréſenter les marches d'Alexandre, donnent cette poſition par celle d'un lieu nommé *Salmunte* dans Diodore de Sicile, qui raconte qu'Alexandre étant préſent à la repréſentation d'une pièce de théatre en ce lieu, la flotte y aborda, & que ceux qui en deſcendirent ſe montrèrent ſubitement au Prince, & lui firent le récit de leur navigation. Mais, ce fait eſt très-ſuſpect, & on ne trouve rien de ſemblable dans Quint-curce, non plus que dans Arrien. Les Mémoires de Ptolémée-Soter & d'Ariſtobule, ſur leſquels Arrien a compoſé ſon hiſtoire, ne faiſoient vrai-ſemblablement aucune mention de cette aventure; & Néarque nous apprend lui-même dans Arrien, & avec beaucoup de circonſtances, comment ayant débarqué à *Harmozia*, il entreprit un voyage dans les terres, pour avoir des nouvelles d'Alexandre. Plutarque dit formellement que Néarque rencontra Alexandre à *Pura*, capitale de la Gédroſie, écartée de la mer, & qui peut avoir conſervé ſon nom dans celui de *Foreg*, ville voiſine du Kerman, parce que la mutation du *P* en *F* eſt connue par d'autres exemples *. Mais, quoique la navigation de Néarque ſoit intimément liée à l'expédition d'Alexandre, & qu'elle en ſoit une dépendance, je vois qu'elle n'entre pour rien dans des cartes qui ont été dreſſées ſur un ſi beau ſujet; & il ne paroît pas même qu'Arrien ſoit l'auteur qu'on ait le plus conſulté en compoſant ces cartes. *Lib. XVII.*

J'ai appris en 1729, d'un gentilhomme Eſpagnol au ſervice du Portugal, D. Alvaro de Navia y Cienfuegos, qui revenoit alors de Mombaça ſur la côte d'Afrique, & qui connoiſſoit le golfe Perſique pour y avoir navigué, que vers la pointe de *Keſem* ou *Kiſmis*, & un peu en dedans du canal qui ſe termine à Ser-Mion, il s'étoit formé à l'occaſion de la révolution arrivée en Perſe, une nouvelle ville, peuplée de fugitifs Perſans & Arméniens, mêlés avec les Arabes: qu'un

* Cette ville de l'ancienne Gédroſie n eſt pas celle qui porte le même nom dans la carte qui accompagne ce Mémoire.

ſeigneur Arabe, appelé *Sheik-el-Raſſet*, s'étoit formé dans ce canton une principauté indépendante, mettant à contribution tous les bords du golfe. Teixeira étant à Baſra en 1604, parle d'un ſeigneur ou Shek du même nom de Ben-Raſſet, établi aux environs de cette ville; & dans Pietro-della-Valle, qui étoit en Perſe peu d'années après, il eſt mention d'un Arabe des environs de Maſcate, également diſtingué par le nom de *Raſſet*. La ville dont je viens de parler ſe nomme *Bacido:* & ce n'eſt pas une peuplade qui ſoit toute nouvelle; car j'ai remarqué que Duarte-Barboſa, Portugais, en fait mention dans le dénombrement des lieux poſſédés par les rois d'Ormus ſur la côte de Perſe, comme on peut voir dans la collection de Ramuſio.

Tom. I, fol. 325.

Néarque pourſuivant ſa route, laiſſe ſur la gauche une iſle déſerte, dont le nom de *Pylorus* qu'il a connu, n'eſt point changé, puiſqu'actuellement elle eſt appelée *Pélur* ou *Péloro:* & il s'enſuit, que c'eſt avec raiſon que nous avons pris antérieurement l'iſle qui ſe nomme *Tombo*, pour celle que Néarque avoit abordée avant que d'avoir connoiſſance de Péloro. Sa relâche eſt à un lieu nommé *Sidodona*, ſur un rivage ſtérile, & dont les habitans étoient réduits à la manière de vivre des ichthyophages. La longueur de cette traite n'eſt point indiquée. Mais, les deux ſuivantes, qui conduiſent à l'iſle *Catæa*, qui eſt celle de *Keish*, ſont marquées de trois cents ſtades chacune. Or, les ſix cents ſtades en rétrogradant d'un point pris dans l'étendue de Keish, fixent *Sidodona* à une pointe de terre, ſur laquelle il exiſte un lieu habité ſous le nom de *Buſtion*, ayant dans ſon voiſinage une montagne, que Thévenot a bien diſtinguée dans ſa navigation du golfe Perſique, & dont le nom de *Sannas* pourroit avoir quelque analogie à celui de *Sidodona*.

Le lieu intermédiaire de *Sidodona* & de *Catæa*, & qui en eſt également diſtant de trois cents ſtades, eſt un promontoire fort avancé en mer, & nommé *Tarſia*. Or, cette pointe de terre, qui ne paroît point figurée dans les cartes, Thévenot nous l'indique entre Keish & le mont Sannas. Ce Voyageur diligent

diligent & curieux remarque, qu'après avoir dépaſſé Keish en navigant vers Bender-Congo, le rivage ſe retire formant un golfe en demi-cercle, & que la terre où finit ce demi-cercle eſt appelée *Gherd.* Il eſt naturel de reconnoître un pareil rapport entre les circonſtances locales, lorſqu'on eſt ſur la voie de faire une juſte application de ce qui eſt rapporté de différens endroits; & ce qu'on connoît d'eſpace abſolu entre Keſem & Keish, n'admet point de meſure de ſtade dans l'intervalle de *Sidodona* à *Catæa*, qui ſoit plus forte que celle que nous avons définie comme propre à la navigation de Néarque.

Nous ne connoîtrions point *Catæa* dans l'antiquité, ſi Néarque n'en avoit pas fait mention, & cependant il eſt aiſé de voir qu'elle exiſte dans l'iſle de Keish ou Caïs, comme les Portugais ont uſé de ce nom ſelon Teixeira, & comme il eſt écrit dans Pietro della Valle. Thévenot, qui l'a rangée, dit qu'elle s'étend de l'oueſt-ſud-oueſt à l'eſt-nord-eſt, qu'elle a environ cinq lieues de circuit, qu'elle eſt baſſe & plate, & diſtante du continent de deux à trois lieues. Elle étoit inhabitée du temps de Néarque, & conſacrée à des divinités qu'il déſigne par les noms de *Mercure* & de *Vénus.* Mais, cette iſle a été peuplée depuis, & même fort puiſſante, ſervant de réſidence à des Princes qui dominoient ſur une partie du golfe Perſique: & on apprend dans l'hiſtoire du royaume d'Ormus, que l'iſle qui portoit le nom de Gerun avant celui d'Ormus, appartenoit au roi de Keish, dont il fallut en obtenir la ceſſion, pour qu'il fût libre aux Hormuſiens du continent de s'y tranſporter. Alors, Keish étoit l'entrepôt du commerce, qui depuis s'eſt fait à Ormus. On trouve l'iſle de Kis en deux endroits de la Géographie de l'Édriſi; & lorſqu'en parlant de Keſem ſous le nom de *Ben-Caûan*, il marque préciſément cinquante-deux milles d'intervalle juſqu'à Kis, il déſigne ſans équivoque notre iſle de Keish. Mais, quand ailleurs il cite une iſle de Kis à la hauteur de Maſcatt, à deux jours de navigation de Sohar, & qui n'exiſte point en réalité; on voit une tranſpoſition pareille à celle que nous avons remarquée à l'égard d'*Ogyris* & d'*Organa*, dans Pline & dans Ptolémée. Une iſle

Page 56.
Page 53.

que donne Ptolémée ſous le nom de *Sagdana*, adjacente à la côte de Carmanie, ainſi que *Vorochtha*, & plus voiſine du rivage qui appartient à la Perſe proprement dite, nous eſt inconnue, à moins que de la prendre pour *Catæa*. Je ſerois à la vérité tenté de croire, que c'eſt la *Sidodona* de Néarque, & la pointe du mont *Sannas*, que Ptolémée nous préſente comme une iſle avec le nom de *Sagdana*.

C'eſt par le travers de *Catæa* que Néarque fixe les limites reſpectifs de la Carmanie & de la Perſe; & on trouve dans ſon journal un total de diſtances le long de la côte de Carmanie ſur le pied de trois mille ſept cents ſtades. Ce total peut être compoſé du détail que voici. De *Badis*, où commence la Carmanie, juſqu'à *Harmozia*, ſeize cents ſtades de bon compte en pluſieurs diſtances, comme on a vû précédemment. Du lieu du départ qui ſuccède à *Harmozia*, pour arriver à la pointe d'*Oaracta*, trois cents. En rangeant *Oaracta* huit cents: plus quatre cents pour trouver une iſle, que nous avons reconnue être celle qui ſe nomme *Tombo*. Juſque-là trois mille cent; de cette iſle à *Sidodona* la diſtance eſt omiſe, & ce qu'il y a de *Sidodona* à *Catæa* répondant à l'indication qui eſt donnée de ſix cents, donc en effet trois mille ſept cents. Or, il eſt évident, que l'omiſſion d'une diſtance particulière n'eſt point ſuppléée dans ce total, lequel par conſéquent ne remplit pas complètement ce qui convient au local, qui dans la meſure continue de l'eſpace qu'il occupe ne ſouffre point de lacune.

Nous avons remarqué que le pays aux environs de l'ancien Hormus ſe nomme Mogoſtan. On peut prendre pour terme de ſon étendue ſur le golfe la frontière du Lâriſtan, ou des dépendances de Lâr, qui ſe portent preſque juſqu'aux portes de Gomron ou de Bender-Abbaſſi. Ce pays de Lâr eſt autrement appelé *Gherms*, d'un terme de la langue Perſane qui déſigne l'exceſſive chaleur du climat. La poſition de Lâr preſque auſſi reculée vers le couchant que l'iſle de Keish, doit faire préſumer, que ſes limites ſe ſont étendues au de-là de celles qui nous ſont indiquées entre la Carmanie & la Perſe,

& jusque vers le cap appelé *Naban*. Dans la Géographie Turque, une isle dont il sera question ci-dessous, nommée Andarvia, & une autre dont le nom est Lara, sont adjugées au Lâristan. Des Princes qui se disoient issus de Siroês, fils de Kozreû-Parviz, roi de Perse de la dynastie des Sasanides, & qui avoient conservé le culte du Feu, ont régné à Lâr, jusqu'à ce que des Arabes aient pris leur place. A ceux-ci ont succédé des Kurdes vers l'an 500 de l'Hégire, ou dans les premières années du XIIe siècle de l'ère Chrétienne. Ce petit état a subsisté ainsi jusqu'à la conquête qu'en fit Shah-Abbas, peu de temps avant que d'entreprendre celle d'Ormus.

Néarque étant parti de *Catæa*, arrive après quatre cents stades de navigation à un lieu nommé *Ilan*, couvert d'une petite isle déserte nommée *Caicandros*. On connoît deux isles sur cette côte, & fort près de terre, quoique les canaux qui les séparent du continent aient assez de fond pour permettre aux navires d'y passer. La plus voisine de Keish, nommée *Andarvia*, est éloignée de la pointe orientale de Keish d'environ six lieues. On comptera une lieue de moins, si l'on prend la distance du milieu de Keish. En estimant les six lieues sur le pied de parasanges, il en résulte au moins vingt mille toises, & l'évaluation des quatre cents stades sans en rien rabattre, est de vingt mille quatre cents toises. Ainsi, il est évident que *Caicandros* doit être Andarvia. De cette isle, Néarque passe à une seconde, qu'il ne nomme point, quoiqu'il remarque qu'on pêche des perles aux environs. Elle est connue sous le nom de *Lara*; & la distance à l'égard de la précédente étant omise dans la relation de Néarque, on sait d'ailleurs qu'elle est plus forte que celle de Keish à Andarvia; & sur ce que celle-ci a donné lieu de compter quatre cents stades, l'autre en auroit pû fournir environ cinq cents. Entre les isles que Ptolémée range le long du rivage de Perse, celle qui approche le plus près de la Carmanie, sous le nom d'*Aracia*, pourroit être Lara, d'autant qu'il en sera de même du nom de Lara que de celui de Larek, dans lequel nous avons observé qu'on a joint un article à la dénomination propre. J'ai lû en effet sur

d'anciennes cartes Portugaiſes, *Ilha del Ara.* Selon Ptolémée; cette iſle auroit auſſi porté le nom d'Alexandre. Pline nomme pluſieurs iſles *contra Perſidem; Caſandra,* qui reſſemble fort à *Caicandros,* & *Aracia.* Mais, quand il ajoûte au ſujet de celle-ci, *cum monte prælto, Neptuno ſacra;* cette circonſtance d'une montagne élevée ne convient point à Lara, que Thévenot a remarquée être très-plate. Elle gît, ainſi qu'Andarvia, de l'oueſt-nord-oueſt à l'eſt-ſud-eſt. On a peine à reconnoître ces iſles dans les cartes du golfe: ces cartes ſont chargées de quatre iſles de différentes grandeurs, & plus écartées de la côte que ne ſont réellement Lara & Andarvia.

Lib. VI, c. 25.

La route vers ces deux iſles, nous a fait laiſſer en arrière & ſur le rivage du continent la poſition de Siraf, dont les géographes Orientaux parlent comme d'une ville que le commerce avoit rendue très-floriſſante. En l'adjugeant à la province de Fars, ſans avoir égard au Lâriſtan, Siraf appartient au koureh d'Ardshir. Le terme de *Koureh* déſigne un diſtrict, & le Fars en renferme cinq: Ardshir & Sabour, qui ſont maritimes, l'un à la ſuite de l'autre; Darab & Kobad, qui ſont dans les terres; & on voit que ces noms ſont tirés de ceux d'Artaxerxe, de Sapor, de Darius, de Cabades. Le cinquième de ces diſtricts, & le plus reculé, a pris le nom d'Eſtakar de l'ancienne capitale de la Perſe. La ville de Siraf, ſituée ſur une plage aride & ſtérile, au pied d'une montagne eſcarpée, dont le nom eſt Djem, avoit, ainſi qu'Ormus, ſurmonté ce deſavantage de ſa ſituation par les commodités que ſes richeſſes lui procuroient. Mais, le commerce qui s'y faiſoit étant paſſé à Keish, on a abandonné Siraf, & cette ville eſt tombée en ruines. Le canton de pays qui eſt vis-à-vis d'Andarvia & de Lara, eſt appelé *terra di Nachilu* par Pietro della Valle, dans ſa navigation du golfe Perſique. Il y a deux races d'Arabes ſur cette côte; *Nihhelus,* comme écrit Teixeira, & *Noutaques,* & elle eſt infeſtée de leurs brigandages.

On lit dans le journal de Néarque, qu'ayant doublé la pointe de l'iſle qui eſt Lara, il termine ſa route depuis *Caicandros* à quarante ſtades au-delà de cette pointe. Il aborde enſuite au

pied d'une haute montagne nommée *Ochus*, où il trouve un port à l'abri des vents. La distance entre la relâche précédente & ce port n'est point marquée, & la montagne qu'il désigne m'est inconnue. On sait que cette côte en général est fort élevée; & Pietro della Valle remarque, qu'elle ne s'abaisse & ne devient plate, qu'en approchant de Riscel, ou de Bender-Risher. Je ne dirai point non plus, quel est aujourd'hui un lieu que Néarque nomme *Apostanos*: mais, il en indique la distance du port sous le mont *Ochus* de quatre cents cinquante stades. Il y trouve beaucoup de bâtimens en relâche, & une habitation à soixante stades dans les terres. De-là, quatre cents stades le font arriver dans une anse, dont le rivage étoit rempli d'habitations, & il mouille au pied d'une montagne. La terre y produisoit des palmiers & d'autres arbres fruitiers. Ici on reconnoît le cap Naban, couvert de montagnes de roche qui paroissent fort escarpées, au pied desquelles il y a quantité de palmiers, selon la description qu'en fait Thévenot. Un village nommé Naban, situé dans un endroit où le rivage est fort uni, parce que la falaise recule dans les terres, donne le nom à ce cap.

A environ six cents stades au-delà, Néarque arrive sur la plage d'un canton habité, qu'il nomme *Gogana*, ce qui convient à la position d'un lieu existant sous le nom de Congan ou Congon, & dont la personne que j'ai citée au sujet de Bacido, m'a parlé comme d'une ville. Teixeira fait mention d'un lieu nommé Chilao dans le même parage, vers le cap Bardistan. Néarque mouilla sous *Gogana*, à l'entrée d'un torrent, dont le nom est *Areon*, & qui n'est point connu d'ailleurs. De-là, huit cents stades de navigation le conduisent à l'embouchûre d'une rivière nommée *Sitacos*. Il faut que dans cet intervalle la flotte d'Alexandre ait doublé le cap dont je viens de parler, qui est couvert de basses, au milieu desquelles est un écueil, que les Portugais ont nommé Palmeira. Il y a de plus au large des brisans, que l'on nomme Ken ou Kane. Néarque remarque ici, que le rivage de Perse est, en beaucoup d'endroits, peu profond, & couvert de roches.

La rivière de *Sitacos*, que la navigation de Néarque nous
L. VI, c. 23. fait connoître, pourroit être celle dont Pline fait mention ſous le nom de *Sitiogagus*, en parlant du golfe Perſique. Mais, ce qu'il dit de cette rivière, qu'en ſept jours de navigation elle conduit à *Paſargadæ*, ſouffre difficulté. Ce qui me paroît certain, c'eſt de retrouver *Sitacos* dans le géographe Turc, Kiatib-Tchelebi, ſous le nom de Sita ou de Sita-reghian. Le canton maritime qu'il appelle Kaneh-Sitan, ou habitation de Sitan, eſt aux environs de cette rivière. Elle en reçoit une autre, nommée Berareh, qui paſſe à Firuz-abad, la principale ville du koureh d'Ardshir, & citée ſous un autre nom, qui lui eſt
Clim. III, part. VI. également propre, ſavoir Giaûer, ſur la route de Shiras à Siraf, dans l'Édriſi. Cette ville que la tradition du pays veut qu'Alexandre ait aſſiégée, & qu'il n'ait réduite qu'en la ſubmergeant, ſeroit-elle déſignée dans Pline ſous le nom de *Paſargadæ*, quoique ce nom puiſſe y être déplacé? Je ſuis dans l'obligation de remarquer, que la rivière dont il s'agit n'eſt point celle qui paſſe à Shiraz, ſelon le cours que lui donne une carte de la Perſe. La rivière de Shiraz, dont le nom eſt Korem-deré, ſe perd dans un lac ſalé, nommé Deriashé-nemet, à quelques lieues de Shiraz entre l'orient & le midi. Il faut conſidérer que la Perſe eſt traverſée obliquement du nord-oueſt au ſud-eſt, par une chaîne de montagnes. La crête de cette longue chaîne s'étend ainſi depuis le canton de Loûriſtan, nommé Aſciac, qui eſt celui des *Uxii*, qu'Alexandre fut obligé de ſoûmettre pour s'ouvrir un paſſage dans la Perſe: de-là elle partage les terres entre Shiraz & Firuz-abad, elle continue vers la frontière du Lâriſtan, & pénètre dans le Kerman. Les rivières qui ſont au-delà, ne franchiſſent point cette eſpèce de barrière. Celles qui repréſentent l'*Araxes* & le *Medus* de l'antiquité, dont l'une prend le nom de Bend-Emir d'une digue qui la contient, & l'autre le nom de Kur, embraſſent les environs d'Eſtakar, ou de l'ancienne *Perſepolis*; & s'étant unies, elles vont terminer leur cours dans un grand lac, appelé Bakteghian, dont les eaux ſont ſalées. La carte de Perſe que je viens de citer, donneroit lieu de confondre l'une de ces rivières avec celle que

plusieurs voyageurs ont côtoyée sur la route de Shiraz à Lâr, & qui finit par former un lac beaucoup moins grand que le précédent, au dessous d'un lieu nommé Dadivan. Chardin s'écarte bien davantage, en prenant pour Bend-Emir une rivière salée, ou Rud-Shiur, qui traverse la route de Lâr à Gomron, & qui se rend dans le canal de mer par lequel l'isle de Kesem est séparée du continent. Cette rivière, bien-loin d'avoir rien de commun avec Bend-Emir, sort du Kerman, & des environs d'une ville de la partie méridionale de cette province, & qui se nomme Gireft. Le nom de la rivière dont il s'agit est proprement Div-rud, ou rivière du Démon. La qualité de ses eaux, qu'on prétend qu'elle n'acquiert que dans la partie inférieure de son cours, peut nous indiquer une rivière, dont il est mention dans Pline, entre plusieurs autres de ce canton de la Carmanie, sous le nom de *Salsos*.

Ptolémée conduit dans le golfe Persique, aux confins de la Perse & de la Carmanie, une rivière sous le nom de *Bagradas*, qui n'est point connue de cette manière par tout autre endroit. Comme on pourroit nous accuser de l'avoir oubliée dans la description de ce qui se présente d'objets en suivant les bords du golfe, il convient d'entrer en explication sur cette rivière. J'ai un violent soupçon, que ce *Bagradas* de Ptolémée pourroit être l'*Agradat* dont parle Strabon, comme ayant son cours dans la Perse creuse, τῆς κοίλης καλουμένης Περσίδος, aux environs de *Pasargadæ*. Il y a identité presque entière dans la dénomination : & Ptolémée ne paroissant point informé qu'il y a des rivières en Perse qui n'arrivent point à la mer, a cru devoir y conduire celle-ci sans distinction d'avec plusieurs autres. Cependant l'*Agradat* de Strabon est une de celles qui finissent dans les terres. On connoît *Pasargadæ* tout autre part que dans la Carmanie, où Ptolémée place un peuple de ce nom ; & il existe encore dans le Fars une ville sous le nom de Pasa ou Fasa, comprise dans le koureh de Darab, & autrefois la plus considérable de ce district. Strabon ne dit point que l'Agradat passe dans cette ville, mais aux environs, περὶ Πασαργάδας ; & en effet, Pietro della Valle, qui a vû

L. XV, p. 729.

Pasa, n'y a point trouvé de rivière. Le géographe Turc dit même, que faute de rivière, l'eau y est conduite par des kéris ou canaux soûterrains. Or, la rivière dont j'ai parlé ci-dessus, que l'on rencontre sur le chemin de Shiraz à Lâr, & qui finit par former un lac près de Dadivan, coulant dans un lit profond, comme l'a remarqué Thevenot, & servant à arroser tout un canton par des dérivations, doit être cette rivière qui coule dans la Perse creuse. Strabon prétend que le nom d'*Agradat* a été changé en celui de *Cyrus*. Mais, à l'égard de cette circonstance, on sait d'autre part que la rivière appelée actuellement par les Persans *Abi-Kuren*, l'eau de Cyrus, & qui se joint au Bend-Emir dans le voisinage de *Persepolis*, n'est point celle des environs de Pasa, ou de Pasargades. Casaubon n'avoit point connoissance du Kur de la Perse, quand il reprenoit Strabon, dans une note, de citer quelqu'autre rivière du nom de *Cyrus*, que celle qui se rend dans la mer Caspienne.

Je reviens à la navigation de Néarque, qui partant de l'embouchûre de *Sitacos*, arrive à l'entrée d'une autre rivière, estimant sa route de sept cents cinquante stades. Là se trouve une ville nommée *Hieratin*, & le nom de la rivière paroît le même, quoiqu'il soit écrit *Heratemis*. Or, cet emplacement est aussi celui d'une ville, dont le géographe Turc fait mention sous le nom de Kierazin, située près de la mer, & d'une rivière, qui prend le nom de Dékian, d'un lieu situé plus haut en remontant vers la ville de Kazeron. La source de cette rivière est dans cette chaîne de montagnes dont j'ai parlé, & au couchant de Shiraz. Les cartes du golfe ne donnent point connoissance d'une ville de Kierazin : mais, une basse dangereuse qui en porte le nom, à quelques lieues au large, n'y est point oubliée, quoique le nom y soit altéré dans la carte du pilote Anglois, étant écrit Zezarine pour Kierazin. Je pense qu'on ne disconviendra pas, qu'il y a grande analogie entre le nom d'*Hiératin*, comme il se lit dans le journal de Néarque, & celui de Kierazin ainsi qu'il subsiste. La côte est couverte en ce parage d'une isle, que Thévenot a remarquée, quoiqu'elle ne paroisse point dans les cartes : son nom est Cousher.

Le

Le jour ſuivant, la flotte aborde à un torrent, χειμάῤῥους, qui eſt appelé *Padargus*. La terre forme en cet endroit une preſqu'iſle, ὁ δὲ χῶρος χερρόνησος ἅπας: & ce canton où il y avoit des jardins, ſe nommoit *Meſembria*. Ptolémée a connu cette Cherſonèſe. La diſtance de la relâche précédente eſt omiſe dans le journal de Néarque : mais, à cette mention de cherſonèſe ou de preſqu'iſle, on reconnoît la pointe de Risher preſque iſolée, & qui eſt même qualifiée d'iſle par Thévenot. L'anſe formée par cette pointe ſe nomme Bender-Risher. Les Portugais y ont eu une fortereſſe. Albuquerque navigant d'Ormus à Bahrain, fut jeté par la tempête ſur la côte de Perſe, & prit terre à Reixel : c'eſt ainſi que ce nom s'écrit chez la nation que ſervoit Albuquerque. Je remarquerai, qu'en conſtruiſant la carte qui accompagne ce Mémoire, le Bender-Risher s'eſt élevé juſqu'à la hauteur de vingt-neuf degrés, quoique dans la carte Angloiſe la pointe de Rushear *(liſez Risher)* ne paſſe vingt-huit degrés que de quelques minutes. Mais, en conſultant d'après coup d'anciennes cartes Portugaiſes, j'y vois Reixel également par vingt-neuf de latitude. D'ailleurs, ſi on ſe rappelle le défaut que j'ai fait connoître dans la carte Angloiſe ſur la latitude de Baſra, où cette poſition eſt trop ſud d'environ cinquante minutes; on jugera que c'eſt le même défaut qui ſe communique dans cette carte à la latitude de Bender-Risher.

De-là, deux cents ſtades conduiſent Néarque ſur la plage de *Taoce*, à l'embouchûre du fleuve *Granis;* & il ajoûte qu'à deux cents ſtades de cette embouchûre en montant dans les terres, les rois de Perſe avoient un palais. Il eſt auſſi mention du fleuve *Granis* dans Pline, comme pouvant recevoir de petits bâtimens : mais on peut l'accuſer d'erreur dans ce qu'il ajoûte, *per Suſianen fluit.* Cette rivière ne peut être que celle qui ſe nomme aujourd'hui Boshavir. Elle tire ce nom, ſelon le géographe Turc, d'une ville ſituée vers le haut de ſon cours, ſortant de la même chaîne de montagnes d'où ſort la rivière de Kierazin. Son entrée étant regardée comme un port, ſe nomme Bender-Boshavir. Quant à *Taoce*, on en retrouve le nom dans celui de Taûg, ou Taûag ſelon qu'il ſe lit dans la verſion de *Lib. VI, c. 23.*

l'Edriſi par les Maronites. Le géographe Turc témoigne qu'il y paſſe une rivière: & marquant ſa diſtance d'un lieu maritime & plus éloigné, nommé Gennaba, de douze paraſanges, l'Édriſi y compte trente-ſix milles, ce qui eſt correſpondant. Par la route que décrit l'Édriſi de Shiraz à Taûag, faiſant compter quatre-vingt-ſeize milles, il indique le même total de diſtance dans un autre endroit. Je ne fais point difficulté de ſuppoſer, qu'on peut employer ces milles ſur un grand pied, ſans nuire à la correſpondance des poſitions de l'intérieur du Fars avec celles qui tiennent au golfe Perſique, vû que l'étendue qui eſt donnée à ce golfe peut y ſuffire. On trouve *Taoce* dans Ptolémée, & *Taocène*, entre les contrées particulières dont il fait mention dans la Perſe. Strabon parlant des différentes maiſons royales de la Perſe, déſigne celle-ci comme étant voiſine de la mer, quoiqu'on liſe dans ſon texte τὰ Ὄχνν, au lieu de Ταόχνν. Ptolémée étend le même nom de *Taoce* à un promontoire, qu'il fait plus occidental que la poſition de *Taoce*, ce qui peut s'appliquer à une pointe de terre près de ce lieu de Gennaba, que ſa diſtance de Taûag m'a donné occaſion de citer.

L. XV, p. 728.

Néarque répète enſuite un compte de deux cents ſtades, pour arriver à une rivière, qu'il nomme *Rogonis*, où il trouve un port aſſuré. Ce port eſt celui de Bender-Regh, que Thévenot qui s'y eſt embarqué, décrit comme une manche longue & étroite, qui va en tournant, ayant ſon iſſue vers le ſud-oueſt. Selon Néarque, *Rogonis* n'eſt qu'une petite rivière, & cependant Ptolémée paroît en avoir connoiſſance entre les rivières qui tombent dans le golfe Perſique, marquant pour la première depuis le terme de la Suſiane, celle qu'il nomme *Rogomanes*. Le géographe Turc fait mention dans ce canton d'une rivière, qu'il dit être grande & peu guéable, & dont le nom eſt Shirin. On trouve le paſſage de la même rivière dans la marche de Timur, du Khoziſtan dans le Fars, ſelon l'hiſtorien Perſan qui a écrit la vie de ce conquérant Tartare. L'embouchûre d'Ab-Shirin, ou de cette rivière de Shirin, eſt à Gennaba, ſelon le Géographe que je viens de citer. J'ai une carte manuſcrite du golfe, qui marque une forteresſe en cet endroit, & où le

nom du lieu eſt écrit Bender-Guenara, en tenant la place de Gennaba, & ce n'eſt pas le ſeul nom propre qui ſoit ainſi altéré dans les cartes du golfe en général. On pourroit ſuppoſer, que la manche du Bender-Regh, qui tend vers Gennaba, reçoit quelque bras détaché de la rivière déſignée ci-deſſus. Le nom de Bender-Regh ſignifie proprement port de ſable, & le canal de rivière qui s'y rend ne prend le nom de *Rogonis* que parce qu'il communique avec ce port, laiſſant à la rivière dont dérive ce canal, le nom qui peut lui être propre.

Il ne faut point paſſer outre ſans parler de Karek ou Karg, iſle que vont reconnoître les navigateurs du golfe, & où ils prennent communément des pilotes pratiques de cette mer, pour les conduire à Baſra. Sa diſtance de Bender-Regh eſt de deux giam, ſelon que Pietro della Valle en a été informé dans ſa navigation. Teixeira, qui y a été en relâche pluſieurs jours, n'écarte cette iſle en mer que de trois lieues, *tres leguas à la mar*, ce qui peut convenir à l'égard de la terre la plus voiſine, qui forme une pointe près de Gennaba. L'iſle de Karek eſt étroite, & ſa longueur d'environ une lieue & demie s'étend de nord-nord-oueſt à ſud-ſud-eſt. Son terrein eſt partagé entre des plaines & des montagnes. On y trouve de l'eau douce, la terre n'y eſt point ſtérile, & cette iſle a des habitans. On pêche des perles aux environs. Elle eſt accompagnée à peu de diſtance en tirant au nord, avec quelque déclinaiſon vers l'eſt, d'une petite iſle toute de ſable & inhabitée, que l'on nomme Kargou. Je crois pouvoir juger, que le rhumb de Karek à l'entrée du Shat-ul-Arab eſt le nord-oueſt, & ſept ou huit degrés vers l'oueſt. Les cartes du golfe prennent davantage de l'oueſt, ce qui procède principalement, ſur-tout dans la carte Angloiſe, de ce que le golfe en général n'y eſt pas en poſition aſſez oblique, étant contenu entre deux degrés quarante & quelques minutes du parallèle d'Ormus à celui de Baſra; quoiqu'il convienne de ranger ce golfe de manière, que la différence de latitude entre ces poſitions ſoit d'environ trois degrés & demi, en conſéquence des hauteurs déterminées par obſervation.

Entre les iſles du golfe, Ptolémée en marque deux, que par leur poſition juſtement vis-à-vis du promontoire qu'il appelle *Taoce*, on prendra volontiers pour celles de Karek & de Kargou. Il les nomme *Tabiana* & *Sophtha*. On croiroit néanmoins reconnoître dans le nom de Karek celui d'*Ichara* ou *Icarus*, que l'on trouve dans l'antiquité avoir été propre à une iſle du golfe Perſique; & je ne diſſimulerai pas, que quelques cartes qui ſont ſorties de mes mains, témoignent que j'ai haſardé d'appliquer à Karek une ancienne dénomination qui a beaucoup de rapport à celle que cette iſle conſerve. Cependant il faut avouer, que les circonſtances avec leſquelles il eſt mention d'*Icarium* dans Strabon, ou d'*Icarus* dans Arrien, ne conviennent point à Karek, non plus que la poſition d'*Ichara*, ſelon Pline & Ptolémée. Strabon parlant ſur le rapport d'Androſthène de Thaſe, qui avoit accompagné Néarque dans ſa navigation, & qu'Alexandre avoit fait partir de l'embouchûre de l'Euphrate, pour prendre connoiſſance de la côte Arabique du golfe, dit qu'en rangeant la terre, & l'ayant à ſa droite, on trouve l'iſle *Icarium*. Selon la diſtance de cent vingt ſtades de l'entrée de l'Euphrate dans la mer, comme cette diſtance d'*Icarus* paroît marquée dans Arrien, quelque attériſſement formé vers l'ancienne embouchûre de l'Euphrate pourroit être un obſtacle à bien reconnoître *Icarus* ſur un pareil indice. Cette diſtance au reſte paroîtra défectueuſe & fort inſuffiſante, ſi l'on juge de l'emplacement d'*Icarium* ou d'*Icarus*, par la deſcription que fait Pline du pays maritime au devant duquel eſt *Ichara*; & par un intervalle de cinq à ſix degrés de latitude que donne Ptolémée entre les embouchûres du Tigre & le point d'*Ichara*. Nous ſerions peut-être moins incertains, ſi la côte Arabique du golfe nous étoit auſſi connue dans le détail que le rivage de la Perſe. Car, c'eſt par les connoiſſances du local qu'on voit clair dans l'ancienne Géographie.

Lib. XVI, p. 766.

Néarque partant de *Rogonis*, ou de Bender-Regh, va mouiller après quatre cents ſtades de navigation, à l'entrée d'une petite rivière qu'il nomme *Brizana*. On trouve une rivière du nom de *Briſoana* dans Ptolémée, entre celles que

reçoit le golfe Perſique. Mais, nous aurions dû la rencontrer avant que d'arriver au *Rogonis* ou *Rogomanes*, ſelon l'ordre que ſuit Ptolémée dans l'indication de ces rivières, de ſorte que celle d'*Hieratin* qui précède, conviendroit mieux que *Briſoana.* Car, il n'y a pas d'apparence qu'une poſition dans Ptolémée ſoit préférable au rapport que fait un navigateur de ce qu'il a reconnu par lui-même ſur les lieux. Le mouillage qui paroît répondre à celui qu'indique ici Néarque, ſe nomme Bender-Delem : il devance immédiatement l'embouchûre de la rivière dont le nom eſt *Aroſis* dans Arrien, & où la flotte ſe rend au de-là de *Brizana.* Mais ce qu'il y a d'intervalle de *Brizana* à l'entrée de l'*Aroſis*, eſt une de ces lacunes que l'on trouve dans le journal de Néarque ſur le compte des diſtances. Nous en avons remarqué pluſieurs ſur la même côte de Perſe : premièrement entre l'iſle *Caicandros* & celle qui répond à Lara, où l'on pourroit eſtimer la route avoir valu environ cinq cents ſtades, comme je l'ai obſervé en ſon lieu. Il y a une ſeconde omiſſion à l'égard d'une traite qui ſe termine au mont *Ochus :* une troiſième entre *Hieratis* & la Cherſonèſe qui repréſente la pointe de Bender-Risher. Ainſi, cette dernière entre *Brizana* & *Aroſis* en fait une quatrième.

En arrivant précédemment au terme de la Carmanie, il a paru avec évidence, que la ſomme des diſtances pour l'étendue de la côte qui appartient à cette province, ne remplit pas un vuide qui exiſte dans le détail des diſtances particulières. Or, une ſomme pareillement donnée pour la côte de Perſe, qui ſe termine au fleuve *Aroſis*, où nous ſommes parvenus, ſe trouve encore moins ſuffiſante, parce qu'au lieu d'un ſeul vuide il y en a pluſieurs. Cette ſomme eſt marquée de quatre mille quatre cents ſtades, ϛαδίοι τετρακόσιοι καὶ τετρακισχίλιοι. Il eſt vrai qu'en raſſemblant les diſtances particulières qui ſont indiquées, leur total n'eſt que de quatre mille deux cents quarante : mais, un ſupplément de cent ſoixante qui manque à cette ſupputation pour aller à quatre mille quatre cents, n'eſt pas ce qui peut remplir tous les vuides expoſés ci-deſſus, puiſqu'un de ces vuides peut lui ſeul tenir lieu de cinq cents ſtades, par

proportion aux autres distances connues. Je ne dissimulerai pas de voir un témoignage, que cette somme de quatre mille quatre cents stades peut avoir existé dans la relation de Néarque, selon qu'Arrien nous l'a transmise. Ce témoignage se tire de Pline: il dit en parlant de la Perse, *obtinet littore CCCCCL mill. passuum.* Si l'on croyoit devoir appliquer la mesure des milles à la côte de Perse, le grand excès qu'on trouveroit à ce nombre, feroit croire qu'il y a erreur. Je tiens néanmoins qu'il est tel que Pline l'a mis sur le papier; & j'ai donné antérieurement, & en faisant une juste analyse de la largeur du golfe Persique à son entrée, la solution de cette difficulté. Je repète ici, que ce que Pline appelle mille représente huit stades: ainsi, ce qu'il donne pour cinq cents cinquante milles montre positivement quatre mille quatre cents stades. On ne sauroit donc disconvenir que pareille somme de stades ne pût être marquée dans les Mémoires de la navigation de Néarque; à quoi on peut
L. XV, p. 727. ajoûter, que Strabon donne au rivage de la Perse quatre mille quatre cents ou quatre mille trois cents stades d'étendue. Mais, que conclurre de-là, si ce n'est, qu'on n'y a pas fait autant d'attention que la sévérité de cette discussion nous oblige d'en faire, & qu'on n'avoit pas le local du golfe sous les yeux, comme nous l'avons actuellement?

Le fleuve *Arosis*, ou *Arois* selon la leçon de quelques manuscrits d'Arrien, sépare la Perse d'avec la Susiane; & Néarque a connu cette rivière pour la plus considérable de celles
Ubi suprà. que reçût la mer qu'il a naviguée. Dans Strabon, le nom d'une grosse rivière qui termine la côte de Perse, est *Oroates.* On lit
L. VI, c. 24. dans Pline: *Persidis initium ad flumen Oroatin, quo dividitur ab Elymaide.* Ce pays d'*Élymais* est la partie maritime de la Susiane, selon Pline, quoique Strabon en fasse la partie supérieure. Ptolémée établit également les limites entre la Susiane &
Lib. V, c. 3. la Perse, à l'embouchûre du fleuve *Oroatis.* Quint-curce décrit ce fleuve sous le nom de *Pasitigris,* en disant que sorti des montagnes qu'occupent les *Uxii,* & ayant traversé d'un cours précipité entre des rochers un espace de cinq cents stades, il coule plus doucement pendant six cents stades dans un pays

plus uni, & juſqu'à la mer, étant devenu navigable. Quoique Strabon faſſe mention de cette rivière ſous le nom d'*Oroates*, il lui applique toutefois le nom de *Paſitigris* quand il dit, qu'au *Choaſpes*, qui eſt la rivière de Suſe, & en tendant au-delà vers l'orient, ſuccèdent *Copratas* & *Paſitigris*. Dans Diodore de Sicile, ce *Paſitigris* eſt même déſigné ſous le nom de *Tigris*, en diſant que le *Copratas* ſorti des montagnes ſe jette dans le Tigre. Il emploie pareillement le nom de Tigre dans la marche d'Alexandre vers le pays des *Uxii* & la Perſe, en partant de Suſe, pour déſigner la même rivière, qui ſur le même ſujet eſt nommée *Paſitigris* dans l'hiſtoire d'Arrien, & dans Quintcurce, & que Plutarque, dans la vie d'Euménès, ne nomme point autrement. Ainſi, l'*Aroſis* de Néarque n'étant qu'une même rivière avec *Oroatis*, eſt encore la même ſous le nom de *Paſitigris*. Il ſemble que les rivières de la Perſe ſoient expoſées à plus de mépriſes ſur ce qui les concerne, que d'autres. Cellarius ajoûte à celles que j'ai remarquées précédemment, en confondant l'*Aroſis* avec l'*Araxes*, dont le cours bien loin d'être commun entre la Suſiane & la Perſe, étant reculé dans l'intérieur de la Perſe, & preſque ſous *Perſepolis*, n'arrive point à la mer. Il a peine à croire ce que rapporte Diodore de cette rivière, qu'il appelle *Tigris*, qu'elle a trois ſtades de largeur, & juſqu'à quatre en quelques endroits: *fidem videtur ſuperare*. Mais, la connoiſſance particulière du ſtade, dont les Macédoniens ont fait uſage dans les contrées de la haute Aſie, plus court preſque de moitié que le ſtade dont la connoiſſance eſt plus familière, rend au témoignage de Diodore la vrai-ſemblance, que l'on conviendra bien qu'il n'a pas ſur un autre pied.

Lib. XIX, cap 18.

T. II, p. 793.

Lib. XIX, c. 17, p. 792.

Dans les géographes Orientaux, la rivière dont nous parlons eſt appelée Tab. Pluſieurs rivières qui ſortent des montagnes d'Aſciac, ou des *Uxii*, & de l'intérieur du Loûriſtan, concourent à la former, & ne ſe rendent point dans la rivière d'Abzal, ou de Tuſter, comme il eſt dit dans quelques notes de l'hiſtoire de Timur, traduite du Perſan de Sheref-uddin Yezdi. La plus conſidérable de ces rivières, ſous le nom d'Abiargoun, eſt auſſi la plus voiſine de la frontière de Fars ou de

T. II, p. 185.

la Perſe. Ces rivières étant réunies, paſſent à une portée de flèche d'Arragian, ou Ragian, ville de Fars. Les navigateurs du golfe Perſique ne connoiſſent cette rivière vers ſon embouchûre que ſous le nom d'Endian, qui eſt celui d'une habitation dont les maiſons ſont diſperſées, à cinq ou ſix heures de chemin du bord de la mer, & vis-à-vis de laquelle ce que cette rivière a de largeur eſt d'environ la moitié de celle du Tigre devant Baſra, ſelon le rapport qui a été fait à Thévenot. Cette circonſtance peut fixer l'idée qu'on doit avoir de cette largeur, en conſidération de celle de trois ou de quatre ſtades que marque Diodore de Sicile. Thévenot remontant le Shat-ul-Arab, ou le Tigre, pour ſe rendre à Baſra, eſtime ſa largeur en approchant de cette ville, de plus de deux fois & demie la largeur de la Seine au bout du mail. Or, cette largeur de la Seine eſt de cent toiſes; d'où il ſuit que l'eſtime du Shat-ul Arab paſſe deux cents cinquante: & ſi l'on veut, en cavant au plus fort, aller juſqu'à trois cents, la moitié de cette largeur, ou cent cinquante toiſes, dont on ne peut conclurre qu'un ſtade & demi Olympique, ou peu de choſe au-delà en rigueur, convient fort à la meſure de trois ſtades, ſelon qu'on connoît les ſtades dans la navigation de Néarque. Ces convenances ſe préſentent d'elles-mêmes, & on les rechercheroit en vain ſi elles ne devoient point avoir lieu.

Page 117. La latitude de trente degrés, indiquée par Golius dans ſes notes ſur l'aſtronomie d'Alfergane, pour une ville maritime nommée Siniz ou Shiniz, frontière du Fars & du Khoziſtan, c'eſt-à-dire de la Suſiane comme de la Perſe, & qui fut détruite l'an de l'hégire 321, de l'ère Chrétienne 932, ſe rencontre avec celle que l'embouchûre de la rivière d'Endian prend ſur la carte.

Néarque témoigne, que de-là en avant il lui eſt plus difficile de s'expliquer ſur les circonſtances de ſa navigation, à cauſe du peu de fond le long de cette plage, & parce qu'on ne peut

T. IV, p. 368. aborder la terre ſans danger. Pietro della Valle dit avoir navigué ſur un fond de quatre braſſes, ce qui s'étendant ainſi à un aſſez grand eſpace, les navigateurs Perſans appellent cet endroit du golfe le *Meidan*, ou la place. La terre eſt tellement baſſe, qu'on a peine à la diſtinguer d'aſſez près. Elle eſt fort marécageuſe:

madente,

madente, dit Pline, *Elymaïde in tantum, ut nullus ſit, niſi circuitu ejus, in Perſidem aditus.* Deux rivières, qu'il nomme *Brixia* & *Orxacea*, que l'on peut prendre pour des émanations du fleuve qui traverſe la Suſiane, & que l'on ne connoît point d'ailleurs, apportent du limon ſur la côte, & la rendent inabordable, *inacceſſam cœno*, ſelon les termes de Pline. Dans Ptolémée, cet enfoncement du golfe eſt appelé Πηλώδης, *Cœnoſus ſinus.* Néarque fut averti par les pratiques de cette mer, de ſe pourvoir d'eau pour pluſieurs jours, parce qu'il n'eût pû faire aiguade ſur ce rivage. *Lib. VI, c. 27.*

Après cinq cents ſtades de navigation, la flotte donna fond à l'entrée d'un lac poiſſonneux, nommé *Cataderbis*, dont l'entrée étoit couverte d'une petite iſle, nommée *Margaſtana.* Je trouve dans la géographie Turque un port ſur cette plage, appelé Bender Madjour, diſtant de deux journées d'une ville de l'intérieur du pays, qui eſt Deûrak. De-là, au rapport de Néarque, le paſſage entre les bas-fonds avoit à peine la largeur ſuffiſante à un ſeul navire, & des pieux enfoncés dans la vaſe indiquoient de côté & d'autre les bancs qu'il falloit éviter. C'eſt de ce parage que parle Pline en ces termes: *Vadoſa navigatio, paluſtri ſimilis, per euripos tamen quoſdam peragitur.* Deux traites de cette navigation difficultueuſe, & dont l'une fut de ſix cents ſtades, l'autre de neuf cents, conduiſirent la flotte à l'embouchûre de l'Euphrate, & la firent aborder à un lieu de la Babylonie, qui eſt nommé *Diridotis.* Néarque nous fait ainſi compter deux mille ſtades entre l'*Aroſis*, ou *Oroatis*, & l'entrée de l'Euphrate. Mais, quelque forte que puiſſe paroître cette ſomme, elle ſe ſoûtient par le compte que Pline donne de deux cents quarante milles le long de l'Élymaïde, depuis l'*Oroatis* juſqu'à *Charax*, dont la ſituation près du Tigre eſt même antérieure à l'Euphrate, en partant de l'*Oroatis.* Or, de ce nombre de milles il en réſulte dix-neuf cents vingt ſtades. Quoiqu'il ſoit à préſumer, que les difficultés de la navigation ont fait la route plus longue que l'eſpace intermédiaire en droite ligne; cependant il demeurera pour conſtant, qu'une meſure de ſtade que l'on voudroit plus forte que celle qui paroît d'ailleurs ſi propre à la navigation de *Cap. 23.* *Cap. 27.*

Néarque, ne conviendroit aucunement. En arrivant ainſi à l'entrée de l'Euphrate, c'eſt toucher au terme auquel je dois m'arrêter dans cette ſection particulière.

Bouches de l'Euphrate & du Tigre. Côte Arabique du golfe.

Il s'agit donc actuellement du ſecond objet que je me ſuis propoſé d'examiner dans ce Mémoire, & qui concerne les bouches de l'Euphrate & du Tigre. Pluſieurs circonſtances dont il eſt mention dans l'antiquité, font connoître qu'il eſt arrivé des changemens dans les embouchûres de ces fleuves. L'Euphrate, qui n'a point aujourd'hui d'iſſue particulière dans la mer, s'y rendoit autrefois ſéparément du Tigre. Quoique la géographie de Strabon ſoit fort poſtérieure au ſiècle d'Alexandre, il paroît s'expliquer en pluſieurs endroits de manière à faire entendre, que l'Euphrate ſe rend à la mer comme le Tigre: il ne parle point d'autre communication de ce fleuve avec le Tigre, que celle qui ſe fait près de Séleucie, & qu'il faut rapporter au canal, dont le nom eſt *Nahar-Malcha*, ou le Fleuve royal, *Armalchar* dans Pline, qui ajoûte, *quod ſignificat regium flumen.* Méla paroît le plus ancien auteur qu'on puiſſe citer, ſur ce qui eſt arrivé à l'Euphrate (quoique vraiſemblablement aſſez long-temps avant lui) de terminer ſon cours autrement que par ſe rendre dans la mer: *ingens modò & navigabilis, inde tenuis rivus, deſpectus emoritur* (ſelon l'édition de Voſſius) *& nuſquam manifeſto exitu effluit, ut alii amnes, ſed deficit.* Pline nous apprend ce qui avoit cauſé le dépériſſement de l'Euphrate: *longo tempore Euphratem præcluſere Orcheni, & accolæ, agros rigantes.* Nous rechercherons dans la ſuite, quelle pouvoit être la poſition de la ville d'*Orchoë*, qui donnoit le nom aux *Orcheni.* Indépendamment des ſaignées faites à l'Euphrate dans la plus baſſe partie de ſon cours, qu'occupoient les *Orcheni*, il ſouffroit déjà pluſieurs grandes dérivations antérieures, & au deſſus de Babylone, pour empêcher qu'il ne ſubmergeât le pays dans ſes débordemens: *ne præcipiti curſu Babyloniam*

P. 79, 527, 529.

Lib. VI, c. 26.

Lib. III, c. 8.

Lib. VI, c. 27.

infeſtaret, comme le dit Pline du motif qui détermina un gouverneur nommé Gobar, à ouvrir le canal, dont le nom ſelon lui eſt *Armalchar*. *Cap. 26.*

Je crois devoir commencer par une deſcription ſommaire, mais poſitive, du local actuel. La jonction principale de l'Euphrate avec le Tigre, ſe fait à dix ou douze lieues, plus ou moins grandes, ou deux petites journées au deſſus de Baſra: & à l'angle formé par la jonction des deux rivières, eſt ſituée une fortereſſe, dont le nom de Kern ou Korna, exprime en langue Arabe cette ſituation ſur une pointe de terre en forme de corne. Le fleuve qui ſe forme ainſi par l'union de l'Euphrate & du Tigre, prend le nom de Shat-ul-Arab, ou de fleuve des Arabes. Il en ſort pluſieurs canaux ſur ſa rive droite, dont le plus conſidérable eſt celui qui conduit à Baſra, cette ville étant éloignée du fleuve d'environ deux milles. A environ cinq lieues plus bas, le fleuve détache du même côté un autre grand canal, que l'on prétend être prolongé juſqu'au port d'el Katif, près de l'iſle de Bahrain. Teixeira le dit formellement: *entra por la Arabia, y va à ſalir al miſmo eſtrecho o ſino Perſico, en Katifa, junto à Barhen.* Peut-être ce canal ne parcourt-il pas tant d'eſpace: mais ſa navigation procurant la facilité de franchir une partie de l'intervalle de Baſra à Katif, cela peut avoir ſuffi pour le faire appeler le canal de Katif ou de Bahrain. Un peu plus bas que la ſéparation de ce canal, & en paſſant à la rive gauche du fleuve des Arabes, on trouve l'entrée d'un canal, entre deux châteaux nommés Haffar. Quatre ou cinq heures de navigation dans ce canal, comme on en juge par le rapport de Thévenot, qui y a paſſé pour ſe rendre à Baſra, en venant du golfe, conduiſent à la rivière de Karun, laquelle deſcend de l'ancienne Suſe, ou comme on dit aujourd'hui, Tuſter ou Suſter. Ce que le voyageur très-exact que je viens de citer a remarqué, ſavoir, que depuis le canal de Haffar en deſcendant juſqu'à la mer, la terre eſt ſtérile, qu'elle eſt tout-à-fait baſſe, inondée en haute marée, eſt une circonſtance qui paroîtra dans la ſuite avoir mérité qu'on la rapporte ici. Thévenot compte dix-huit lieues de Baſra à la mer, Teixeira ſeize, parce que *Viage, p. 73.*

celui-ci fait uſage des lieues ſur un plus grand pied que notre voyageur François. L'Édriſi fait compter quarante-deux milles, ſavoir trente-ſix juſqu'à Abadan, ville qui n'exiſte plus, & ſix au-delà juſqu'à des pieux enfoncés dans la mer, à l'endroit où elle reçoit le fleuve. Ces quarante-deux milles compoſent quatorze paraſanges, qui en leur ſuppoſant toute l'étendue des paraſanges de dix-ſept au degré, réduiſent les lieues de Thévenot ſur le pied de vingt-deux. Teixeira nous inſtruit, qu'à l'entrée du fleuve en le remontant, il fait un grand circuit, avant que de courir ſelon ſa direction principale: *da eſte rio luego à la entrada una grande buelta; pero paſſada, buelve à ſu curſo.* L'entrée ſe nomme Karab, & l'on prétend qu'il y exiſtoit autrefois une ville, qui a été ſubmergée. La ſonde trouve le fond à trois braſſes, & l'eau du fleuve dans ſon courant conſerve ſa douceur à trois lieues en mer. La largeur de l'embouchûre entre des terres très-baſſes, s'eſtime d'environ deux milles; ce qui apporte une grande réduction à ce qu'on lit dans Pline de l'entrée du Tigre dans le golfe: *infertur mari Perſico x mill. paſſuum ore,* ſelon l'édition du P. Hardouin d'après la leçon des manuſcrits.

Clim. III, part. VI.

Viage, p. 72.

Lib. VI, c. 27.

J'ai parlé ci-deſſus d'un canal de communication entre le Shat-ul-Arab & la rivière de Karun, ou de Suſter. Ce canal donne entrée dans cette rivière près d'un château nommé Kout-Mneter; & de-là, ſi l'on deſcend vers la mer, en ſuivant le cours de la rivière, on rencontre à quelques heures de navigation l'ouverture d'un canal, qui s'en détache ſur la gauche, ce qui forme deux branches à la rivière de Karun pour ſe rendre dans la mer. C'eſt en remontant la branche principale, que Thévenot a eu connoiſſance de cette ſéparation d'une autre branche; & je conjecture que l'entrée de ce canal ultérieur de Karun eſt Bender-Deûrak, qui m'a été indiqué par D. Alvaro de Navia y Cienfuegos, & qui doit tirer ce nom de la ville de Deûrak, ſituée à deux grandes journées dans les terres. Le terrein renfermé entre le Shat-ul Arab & la branche principale du fleuve Karun, ſe nomme Keban, & celui qui eſt compris entre les deux branches du même fleuve, eſt appelé Dorgheſtan,

ſelon Thévenot, & Durec, comme ce nom eſt écrit dans quelques cartes, ce qui lui donne beaucoup de rapport à celui de Deûrak. Toutes ces circonſtances paroîtront repréſentées dans la carte qui accompagne ce Mémoire, avec plus de détail même qu'il n'eſt néceſſaire de les expoſer ici.

Ce qu'aujourd'hui on nomme Shat-ul-Arab eſt pareillement diſtingué dans l'antiquité par un nom particulier, qui eſt *Paſi-Tigris;* & ce nom ſemble lui appartenir plus proprement qu'à une autre rivière, aux confins de la Perſe & de la Suſiane, comme on a vû précédemment. Il y a un endroit dans Arrien, où faiſant remonter la flotte dans la Suſiane, pour s'y joindre à Alexandre, il nomme *Paſitigris* le fleuve qu'à quelques lignes de-là il n'appelle pas autrement que *Tigris:* & c'eſt en conformité, & ſur le même ſujet, qu'on lit dans Pline: *quâ ſubiit ad eam (nempè Suſorum urbem) claſſis Alexandri Paſitigri.* C'étoit une opinion, ſelon Strabon, que le Tigre raſſemblant les eaux de la Suſiane, & recevant divers canaux de l'Euphrate, il étoit par cette raiſon appelé *Paſi-Tigris;* ce qui ſuppoſeroit que le terme grec, πᾶς, παντός, ſeroit entré dans cette dénomination. On tireroit la même concluſion de la manière dont Pline s'explique ſur ce qu'il appelle *Meſene,* que forme le Tigre partagé en deux bras, *diviſus in duos alveos,* dont la réunion donne lieu au nom de *Paſitigris: ubi remeavere aquæ, Paſitigris appellatur.* La ſituation de cette *Meſene,* fort différente de celle dont il ſera parlé dans la ſuite, étant au-deſſus de Séleucie, *citra Seleuciam,* ſelon les termes de Pline, qui parle ainſi en partant de la ſource du Tigre, donneroit une grande extenſion au nom de *Paſitigris,* & le feroit remonter fort au deſſus de la jonction de l'Euphrate à Korna, & juſqu'à Séleucie. Mais, je ne ſache pas qu'une pareille extenſion du nom de *Paſitigris* ait aucun lieu d'ailleurs: & ce qui diſtingue cette dénomination compoſée, d'avec celle du Tigre ſimplement dit, pouvant avoir été propre aux peuples de la contrée, c'eſt dans leur langue pluſtôt que dans la Grecque, qu'il conviendroit d'en chercher l'uſage & la ſignification.

Ubi ſuprà.

L. XV, p. 729.

Ubi ſuprà.

Selon Ptolémée, la jonction de l'Euphrate avec le Tigre

ſe fait ſous une ville qu'il nomme *Apamia*, en pouſſant juſque-là la Méſopotamie, dont la dénomination peut en effet convenir en général à tout le terrein renfermé entre les deux fleuves. Pline indique bien une ville également appelée *Apamia;* mais dans une poſition qu'on ne peut confondre avec celle de Ptolémée. Car, il l'établit à la ſéparation des deux bras du Tigre qui forment la *Meſene* dont il parle, *circa Apamiam Meſenes... diviſus in alveos duos;* fixant même ce lieu par une diſtance de cent vingt-cinq milles au deſſus de Séleucie, *citra Seleuciam Babyloniam CXXV mill. paſſuum:* & vû que c'eſt en deſcendant le Tigre que Pline emploie l'expreſſion de *citrà*, il eſt clair que cela ſignifie au deſſus de Séleucie, & non pas au deſſous, où Ptolémée place une autre Apamée.

Ubi ſuprà.

On peut dire que Pline indique la même ville que Ptolémée, ſous un autre nom, qui eſt *Digba*, en ces termes: *eſt etiamnum oppidum Meſopotamiæ, in ripâ Tigris, circa confluentes, quod vocant Digbam.* L'identité eſt marquée par deux circonſtances, *oppidum Meſopotamiæ*, conformément à l'extenſion de la Méſopotamie dans Ptolémée, & plus préciſément encore par la poſition au confluent des fleuves. Car, quoiqu'il ſemble qu'on trouve auſſi *Digba*, écrit *Digua*, ou *Didugua*, dans une poſition diſtincte d'*Apamia*, mais très-voiſine, dans Ptolémée; deux noms qui auront été propres à une ſeule & même ville, ont pû donner lieu à l'erreur de Ptolémée, en les ſéparant pour en faire deux villes. Le cas n'eſt pas unique: & entre les cartes qui ont été dreſſées ſur Ptolémée, celle où l'on voit *Didigua* & *Apamia* ſéparément, ſans aller plus loin, & qui eſt la quatrième du détail de l'Aſie, fournit une preuve indubitable de ce que je remarque ici. On voit la ville de *Berœa* ou *Chalybon* partagée en deux poſitions, quoique la ſeule diſtinction qu'il y ait à faire ſoit de reconnoître *Chalybon* pour le nom Syrien & national, & *Berœa* pour avoir été emprunté d'une ville de la Macédoine, ſous la domination des Princes Macédoniens. Le premier ſubſiſte dans celui de *Hhaleb*, que l'uſage eſt de prononcer Alep; & le ſecond n'eſt pas tout-à-fait oublié, parce qu'on trouve *Beria* dans quelques écrits des Orientaux.

Ubi ſuprà.

Il en eſt vrai-ſemblablement du nom de *Digba* comme de celui de *Chalybon ;* & on ſait que le nom d'*Apamia* ou *Apamea,* qui a été donné à pluſieurs villes, vient d'Apama, femme de Seleucus Nicator, fondateur de la grande Séleucie ſur le Tigre, qui ſe trouve ainſi en poſition intermédiaire de deux Apamées, ſituées également aux rives du même fleuve, l'une au deſſus, ſelon l'indication de Pline, l'autre au deſſous. Or, la ſeconde de ces Apamées étant fixée au confluent de l'Euphrate & du Tigre, la ſituation actuelle de Korna nous la repréſente.

En décrivant, comme j'ai fait ci-deſſus, l'état actuel des lieux, la première des circonſtances les plus remarquables qui ſe ſoit offerte au deſſous de la jonction des fleuves, eſt l'ouverture du canal de Baſra. Les auteurs Mahométans prétendent, qu'il a été creuſé ſous le khalifat d'Omar, & le diſtinguent par le nom de Nahr Moakeli, tiré de celui de Moakel, qui fit travailler à ce canal. Baſra, dont le nom ſignifie proprement un lieu rude & pierreux, n'exiſtoit pas avant les premiers temps de l'Iſlamiſme, & cette ville fut fondée du temps d'Omar, l'an 14 de l'hégire, de l'ère Chrétienne 635, dans un emplacement nommé el Kharibeh, qu'avoit occupé un camp que les rois de Perſe tenoient ſur leur frontière. Ce qu'on a inſéré dans l'*Oriens Chriſtianus,* ouvrage poſthume du P. le Quien, au ſujet de Baſra, ſavoir, *Euphratenſis regionis Chuziſtan civitas, ad eum locum poſita ubi Tigris & Euphrates junguntur,* eſt doublement fautif, en ce que Baſra n'eſt pas du Khoziſtan, non plus qu'au confluent du Tigre & de l'Euphrate. A l'angle de terre que forme l'entrée du canal, & ſur la gauche en allant à Baſra, eſt ſitué un château, que les gens du pays appellent Menara, les Turcs Kelid-ul-Bahr, ou ſerrure de la mer: & ce canal traverſe la ville de manière, que la principale & plus conſidérable partie de cette ville eſt également ſur la gauche. Au-delà de Baſra, le canal tourne vers le midi; & on en rencontre un autre, qui ſortant du Shat-ul-Arab à cinq ou ſix milles plus bas que le Nahr-Moakeli, près d'un lieu nommé Oboleh, dont il prend le nom, joint ce canal antérieur; & l'endroit où ſe

fait la jonction s'appelle el Minieh, ou le port. Les bords de Nahr-Oboleh sont célèbres par leurs agrémens chez les Orientaux, qui les mettent au nombre des quatre Ferdous, ou Paradis terrestres; dont les trois autres sont le goutha Demesk, ou le verger de Damas, le sheib Bewan, ou le ruisseau de Bewan, en Perse près de Naubendjan, & le Sogd de Samarcande, qui a donné le nom à la Sogdiane. Dans le nom d'Oboleh nous retrouvons distinctement celui d'Ἀπολόγος, que l'auteur du Périple de la mer Érythrée indique comme un entrepôt considérable au fond du golfe Persique, & qu'Ortelius, dans son Trésor géographique, voudroit confondre avec *Teredon*, dont il sera question par la suite. Il faut pourtant trouver à redire, que dans ce Périple l'Euphrate soit nommé plustôt que le Tigre, en parlant d'*Apologus*. Selon la mention qui est faite de ce lieu, c'étoit, avant l'existence de Basra, ce que le terme d'*échelle* désigne par rapport au commerce dans les contrées du Levant.

Quand on lit dans les auteurs Orientaux depuis le Mahométisme, que le fleuve Moakeli fut ouvert du temps d'Omar, le second dans la succession des Khalifes, cela doit plustôt s'entendre du renouvellement d'un ancien canal, qui avoit besoin d'être nettoyé & réparé, que d'une fouille toute nouvelle. L'établissement de Basra, que l'on dit avoir commencé par une colonie de huit cents hommes, ne suppose pas qu'on ait entrepris en sa faveur un travail aussi considérable qu'il le falloit, pour y amener un bras de rivière qui porte des bâtimens. Ptolémée divise le Tigre en deux bras, pour se rendre dans le golfe Persique, dont l'un a son embouchûre au couchant de l'autre, & qui paroît en même temps plus prolongé vers le midi. Or, le canal de Basra est propre à représenter cette émanation du Tigre, & d'autant plus complètement, que selon le rapport fait à Texeira, qui étoit à Basra au commencement du siècle précédent, par les anciens du pays, ce canal avoit été navigable jusqu'à trente lieues: *y me affirmaron personas antiguas, que fuera ya en otro tiempo navegable, hasta un lugar distante de alli treinta leguas.* Car, quoique cette longueur de

Viage, p. 78.

canal

canal puiſſe être exagérée, elle étoit au moins ſuffiſante pour ſe faire une embouchûre particulière dans la mer, puiſqu'elle pouvoit rencontrer la mer à une moindre diſtance : & nonobſtant le dépériſſement de ce canal, Teixeira témoigne y avoir navigué plus de trois lieues au-delà de Baſra, pour ſe rendre chez un Shek du nom de Ben-Raſſet.

Le terrein renfermé entre la diviſion du Tigre, pour former deux embouchûres, ſelon que le marque Ptolémée, eſt appelé dans les écrits des Chrétiens orientaux, qui parlent des égliſes ſoûmiſes au Catholicos de Séleucie, *Perat-Maiſan*, ou *Miſçan*. Abraham Ecchellenſis cite entre les auteurs Syriens, un métropolitain *Euphratis Miſçanis, hoc eſt Baſſoræ.* Abulféda fait mention de *Maiſan*, comme d'un canton du diſtrict de Baſra. Voilà donc une *Meſene*, qui ne veut point être confondue avec la *Meſene* dont parle Pline, fort éloignée des lieux où nous ſommes, & au deſſus de Séleucie, n'ayant rien de commun que d'être formée par une diviſion du Tigre en deux bras, avec cette différence néanmoins dans celle dont il s'agit actuellement, qu'elle eſt renfermée d'un côté par la mer. Quoique nous ayons peu de détail ſur l'expédition dans laquelle Trajan pénétra juſqu'au golfe Perſique, néanmoins il eſt mention dans Dion-Caſſius d'une iſle du Tigre, dont le nom de *Meſſana*, comme il ſe lit dans le texte de Xiphilin, répond évidemment à celui de *Miſçan* rapporté ci-deſſus. Trajan après s'être emparé ſans peine de cette iſle, eut beaucoup à ſouffrir des marées, circonſtance très-convenable à un terrein qui borde la mer, & qui étant preſque au niveau des flots, eſt fort expoſé à en être couvert. Philoſtorge décrit préciſément la même iſle comme fluviale & marine, νῆσον αὐτὴν ποιῶν ποταμίαν τε ἅμα καὶ θαλαττίαν, formée par le Tigre diviſé en deux grands bras avant que de ſe rendre dans le golfe Perſique, & dont le nom eſt déſigné par celui de τῶν Μεσηνῶν, que l'on donne au peuple dont elle eſt habitée.

De origine nominis Paſcæ.

Lib. LXVIII.

Lib. III, c. 8.

Je ne vois rien dans l'antiquité qui puiſſe s'appliquer ſpécialement au canal, qui ſe détachant du Shat-ul-Arab, à environ cinq paraſanges au deſſous de l'ouverture du canal de Baſra, &

du même côté, dirige ſon cours vers Katif & Bahrain. C'eſt une coupure qui partage *Meſene*, & le terrein qu'elle renferme en particulier ſe nomme Gezirat-Khader. Mais, à peu de diſtance au deſſous de la ſéparation de ce canal, nous avons vû dans la deſcription ſuivie & poſitive du local, qu'aux environs de Kout-Haffar, comme on dit dans le pays, ou du château d'Haffar, le Shat-ul-Arab communique par un canal ouvert ſur la rive oppoſée, ou la gauche de ſon cours, avec le fleuve Karun. Ce fleuve venant de Tuſter, la capitale du Khoziſtan ou de la Suſiane, eſt celui que l'antiquité connoît ſous le nom d'*Eulæus*, & auquel convient également un autre nom, qui eſt *Choaſpes*. La diſtinction qu'on voudroit faire d'*Eulæus* & de *Choaſpes*, comme de deux rivières différentes, ſur ce que Pline en fait mention ſéparément, & que cette diſtinction paroît même dans la manière dont Strabon cite un auteur du temps de la domination des Macédoniens en Aſie, nommé Polyclète, ne peut ſe ſoûtenir contre divers témoignages que c'eſt la même rivière ſous des noms différens. Pline dit du fleuve *Eulæus, circuit arcem Suſorum.* Il eſt mention dans Daniel d'une porte de Suſe ſous le nom d'*Ulaï*, qui paroît bien le même qu'*Eulæus*. C'eſt néanmoins le *Choaſpes* qui paſſe à Suſe, ſelon Hérodote, qui le répète en trois endroits. Ce que Pline dit d'*Eulæus, reges non ex alio bibunt*, Hérodote le dit du *Choaſpes*. Ajoûtons ce qu'on a de connoiſſance actuelle. Thévenot étant entré dans le fleuve Karun, pour remonter par ſon canal dans le Shat-ul-Arab, a été informé que près de Suſter eſt une montagne qu'on appelle Koaſp, & que là commence cette rivière. Ce nom de *Koh-aſp* eſt Perſan, & ſignifie montagne du cheval : *koh* ou *kouh*, montagne, *aſp*, cheval, d'où dérive le terme de *Spahi* pour ſignifier un cavalier. Ainſi, quoique le nom de la rivière fût proprement *Ulaï*, comme il eſt écrit dans Daniel, cependant on a pu la déſigner en même temps par celui de la montagne dont on la voyoit ſortir. Ce n'eſt pas que le fleuve en tirât ſa première origine. Pline la fait remonter juſque dans la Médie, *Eulæus ortus in Mædis :* mais, c'eſt pour ſe dérober enſuite dans un ſoûterrain, avant que de reparoître,

L. XV, p. 728.

Cap. 8, v. 2.

In Clio, 188. In Terpſ. 49, 52.

Second voyage, l. III, c. 9.

Ubi ſuprà.

& d'envelopper la forteresse de Suse : *modico spatio cuniculo conditus, hâc rursus exorsus.... circuit arcem Susorum.* La source de la rivière de Tuster ou Suster, & une partie de son cours sont renfermées dans le Loûristan : une montagne nommée Koh-Zerdeh, ou montagne jaune, donne la naissance par des côtés différens à Zeindeh-rud, qui passe à Ispahan, & à cette rivière, qui à la sortie du Loûristan rencontre la montagne nommée Koh-asp, du pied de laquelle elle se rend à Tuster. Ainsi, l'identité d'*Eulæus* & de *Choaspes,* & ce qu'il faut croire de la source de ce fleuve, en ce qu'elle ne paroît point unique, ne souffrent point de difficulté. Quant au nom de Karun, sous lequel il est connu aujourd'hui, ce nom paroît emprunté d'un lieu, que la carte qu'on a du pays habité par les Chrétiens de S.t Jean, indique à quelque distance au dessus du canal de communication avec le Shat-ul-Arab.

Nous sommes instruits que cette communication existoit dans l'antiquité. Arrien rapporte, qu'Alexandre s'étant embarqué sur le fleuve *Eulæus,* pour descendre à la mer, & se rendre par la mer aux embouchûres du Tigre, une partie de ses bâtimens qu'il laissa derrière, se rendit dans le Tigre par un canal dérivé du Tigre dans *Eulæus :* τῷ διώρυχα ἣ τέτμηται ἐκ τοῦ Τίγρητος ἐς τὸν Εὐλαῖον. Ce n'est que par cette jonction, que Pline, en parlant de la situation d'un lieu appelé *Charax,* entre le Tigre & *Eulæus,* a pu dire *inter confluentes,* puisqu'indépendamment de ce canal de communication, le fleuve *Eulæus* porte ses eaux jusque dans la mer, par une embouchûre séparée de celle du Tigre. Pline s'explique fort en détail sur ce qui concerne *Charax,* dont le nom signifie proprement un rempart terrassé. Il dit en effet, que c'est un tertre, que le travail des hommes a élevé : *habitatur in colle manu facto.* Il ajoûte historiquement, qu'Alexandre y transporta les habitans d'une ville royale, qu'il nomme *Durine,* inconnue d'ailleurs, donnant à cet établissement le nom d'Alexandrie : que les fleuves l'ayant fort endommagé, un Antiochus, qu'il ne distingue des autres Séleucides qu'en l'appelant *quintus regum,* répara le dommage que ce lieu avoit souffert, & lui donna son nom : qu'enfin, un

L. VI, c. 27.

prince des Arabes du voiſinage, & nommé Paſines, le mit à couvert par de nouvelles levées, qui comprenoient un eſpace d'environ trois milles en longueur, & un peu moins en largeur; & que ſon nom y prit la place de ceux qui avoient précédé. Ce nom, qui eſt ainſi *Paſines* dans Pline, & de même dans Ptolémée, dans Josèphe, dans le Périple de la mer Érythrée, eſt *Spaſines* ſelon Étienne de Byzance, ſelon Dion-Caſſius comme il convient de lire dans ſon texte, & ſelon la table Théodoſienne, qui donne une route ſuivie depuis Séleucie juſqu'à *Spaſinu* (ou *Spaſinæ*) *Charax*. Cette diverſité peut procéder d'une différence de dialectes, comme Cellarius l'a remarqué; ou d'une prépoſition, alliée d'un côté avec le mot propre, qui eſt ſimple de l'autre. Lucien fait mention d'Hyſpaſines, roi des *Characeni*, ce lieu de *Charax* ayant donné le nom à une contrée, que Ptolémée renferme dans la Suſiane, Pline dans l'Élymaïde.

T. II, p. 800, in Macrobiis.

Étienne de Byzance ſe trompe ſur la poſition de *Charax*, en la plaçant au milieu de la *Meſene* du Tigre. C'eſt dans l'intervalle des deux fleuves qu'il faut prendre cette poſition: *inter confluentes, dextrâ Tigrim, lævâ Eulæum, III mill. paſſ. laxitate*, dit Pline. Il eſt vrai qu'on a peine à croire, que cet intervalle ſoit aſſez reſſerré, pour que l'emplacement de *Charax* l'ait rempli tout entier. On voit dans Thévenot, qu'il a mis environ cinq heures à naviguer le canal (tortueux à la vérité) qui de la rivière de Karun l'a conduit dans le Shat-ul-Arab. Du côté de Karun eſt un château nommé Kout-Mneter, & l'autre extrémité eſt gardée par deux châteaux, l'un & l'autre ſous le nom de Kout-Haſſar. Je remarquerai ici en paſſant, que ce terme de *kout*, que l'on voit ici comme propre à déſigner un lieu fortifié, eſt également employé dans l'Inde, *kot* ou *kut*, dans la même ſignification. On peut être incertain ſur lequel des deux fleuves la poſition de *Charax* étoit appuyée: mais au moins, ce qu'il y a d'incertitude ſe renferme dans un court eſpace.

Ubi ſuprà.

Le bord du *Paſitigris* me paroît convenir à l'emplacement d'un lieu, que Pline cite ſous le nom d'*Aphle*, où il dit que

Ubi ſuprà.

monta la flotte d'Alexandre par ce fleuve, & qui étoit voisin du lac Chaldaïque, *ad lacum Chaldaïcum*. Le *Pasitigris* traversoit un lac avant que d'arriver dans la mer. On voit dans Arrien, que la flotte quittant l'embouchûre de l'Euphrate, pour se rendre vers l'endroit où étoit Alexandre dans la Susiane, elle remonte par ce lac dans le *Pasitigris*. Onésicrite rapportoit, selon Strabon, que l'Euphrate se répandoit de même dans un lac, n'ayant son embouchûre dans la mer qu'après être sorti de ce lac. Polyclète, dans Strabon, en dit autant du *Choaspes* comme du Tigre. Ainsi, tout ce voisinage de la mer étoit autrefois couvert d'une grande lagune, à laquelle la Chaldée contigue donnoit le nom de Chaldaïque. La traversée de ce lac pour la flotte d'Alexandre fut de six cents stades, comme le rapporte Arrien, & Strabon compte le même nombre de stades dans l'étendue de ce lac jusqu'à l'embouchûre du Tigre. Cette lagune n'existe plus depuis long-temps, par les atterrissemens que les rivières ont formé, ce qui a fait dire à Pline: *nec ullâ in parte plus profecere terræ fluminibus invectæ*. Une circonstance qui n'étoit point indifférente à remarquer, quand j'ai commencé par donner une description du local actuel, doit s'appliquer ici. Tout ce qui est au dessous de l'entrée du canal que défendent les châteaux d'Haffar, étant une terre basse, stérile, & même inondée en haute marée, nous montre la place qu'occupoit ce lac Chaldaïque, que des alluvions ont rempli. L'estime d'environ douze lieues depuis Haffar jusqu'à la mer, selon Thévenot, à l'attention duquel nous devons la circonstance que je viens de rapporter, convient à l'espace de six cents stades, que les Mémoires de Néarque indiquoient. Car, ayant précédemment comparé ce que Thévenot compte de lieues depuis Basra jusqu'à la mer, avec ce que l'Édrisi compte de milles, la plus forte évaluation des lieues employées par Thévenot a paru renfermer vingt-deux lieues dans un degré. Or, le calcul de douze lieues pareilles est de trente & une mille toises. La division de cette somme en six cents stades donnant une mesure de stade de cinquante-une toises quatre pieds, par conséquent fort analogue à celle que l'on sait d'ailleurs être

In Indicis.

L. XV. p. 729.

P. 728.

P. 729.

Uti suprà.

propre à la navigation de Néarque; il en réſulte que l'on connoît le terme du lac Chaldaïque, près duquel étoit *Aphle*, de même que la poſition d'Haffar s'en trouve peu éloignée. Je ne fais point difficulté d'ajoûter à cette détermination locale, qu'on voit plus de rapport entre le nom d'*Aphle* & celui d'Affar ou Haffar, qu'il n'en reſte dans beaucoup d'autres dénominations dont l'identité eſt avérée. Qui ne ſait que les lettres *l* & *r* ont été ſouvent changées l'une pour l'autre, comme dans les noms d'*Aphle* & d'*Affar*!

Ce qu'on lit dans Pline, à la ſuite de la mention qu'il fait d'*Aphle*, que de-là juſqu'à Suſe la navigation eſt de LXV M. D P. eſt manifeſtement fautif, & ne convient point à ce qu'il dit lui-même immédiatement auparavant, que Suſe eſt à deux cents cinquante milles du golfe Perſique. Les tables aſtronomiques des Orientaux s'accordent à marquer Tuſter, qui eſt Suſe, par trente-un degrés trente minutes de latitude. La navigation du fleuve *Eulæus* ou *Choaſpes*, depuis la mer juſqu'à Suſe, ſera bien eſtimée valoir au moins deux mille ſtades de ceux qui conviennent à la navigation de Néarque; & c'eſt de-là ſans difficulté qu'eſt tiré le compte que Pline donne en milles, ſelon le principe que nous avons remarqué lui être conſtamment propre, deux cents cinquante qu'il compte de milles tenant lieu de deux mille ſtades. Que l'intervalle en droite ligne depuis la mer juſqu'à Suſe paroiſſe plus court, & ne fournir que quinze ou ſeize cents des mêmes ſtades ſur une carte; les grands circuits du fleuve qui conduit à Suſe en remontant, doivent donner lieu à cette diverſité de meſure; & tout autre ſtade que celui dont Néarque a fait uſage, ne conviendroit en aucune manière, ſoit directement, ſoit en circulant. Dans la ſuppoſition que du lieu d'*Aphle*, ſitué, ſelon le témoignage formel de Pline, *ad lacum Chaldaïcum*, il n'y eût juſqu'à Suſe que ſoixante-cinq de ce que Pline appelle milles, ou pluſtôt cinq cents vingt ſtades; il faudroit donc admettre en même temps près de quinze cents ſtades entre la mer & *Aphle*. Or, nous ſommes inſtruits, par Strabon comme par Arrien, que la traverſée du lac Chaldaïque, qui remplit

cet intervalle, n'eſt que de ſix cents ſtades; & on vient de voir que cet eſpace ſe vérifie par le local. Si l'on veut prolonger juſqu'à près de quinze cents ſtades l'étendue de ce lac, ou le rapprocher de Suſe au point qu'il n'en ſoit diſtant que d'environ cinq cents; la Suſiane eſt ſubmergée juſqu'au parallèle de trente-un degrés, & au-delà; & cette proximité d'*Eulæus* & de *Choaſpes* avec le *Paſitigris*, qu'exige la poſition de *Charax*, eſt perdue.

Il y a pareillement de la difficulté à convenir de ce qu'on trouve dans Pline ſur la diſtance de *Charax* à CXX milles de la mer, en alléguant le rapport des marchands de ſon temps, après avoir dit que ce lieu n'étoit qu'à dix ſtades du rivage, & que Juba poſtérieurement n'y marquoit que cinquante milles. On conviendra bien, que le canal qui communique d'*Eulæus* au *Paſitigris*, ſous Haſſar ou *Aphle*, étant près du lac Chaldaïque, & *Charax* ayant ſa poſition entre les deux fleuves, dans l'endroit où ils s'approchent de plus près, qui eſt celui que traverſe le canal; cette poſition devoit conſéquemment être peu éloignée de ce lac. Ainſi, Pline pouvoit être fondé à dire, en parlant de *Charax*, *priùs fuit à litore ſtadiis x, & maritimum etiam ipſa inde portum habuit*, parce que le terme de *litus* étoit applicable au rivage du lac, puiſque ce lac a été navigué par la flotte d'Alexandre, au temps de laquelle le premier état des lieux dont on ait connoiſſance, ſe rapporte. Ce même lac ſe trouvant comblé depuis, comme il l'étoit du temps de Pline, on ne ſauroit diſconvenir que le rivage ne fut plus le même pour la poſition de *Charax*. Mais auſſi, faudroit-il reculer celui du golfe au point d'arriver preſque à l'iſle de Karek, pour admettre les cent vingt milles, ſur leſquels il paroîtroit convenable de ſe conformer au mille d'uſage dans le temps où vivoit Pline, puiſque ſur cette diſtance il cite des contemporains, *noſtri negotiatores, qui inde venere*. Ptolémée eſt bien contraire à un pareil éloignement entre *Charax* & la mer, puiſqu'il range *Charax* entre les poſitions maritimes, ce qui n'eſt pas exempt de blâme en ſens contraire.

Il eſt mention, dans la navigation de Néarque, d'un lieu

ſitué du côté de la Suſiane, ſous le nom d'*Aginis*, & qui, ſelon la narration, ſemble placé vers le terme de cette navigation à l'égard du lac que traverſa la flotte, en montant de la mer dans le *Paſitigris*. La diſtance de ce lieu à l'égard de Suſe eſt enſuite marquée de cinq cents ſtades; & s'il faut la prendre pour juſte, la circonſtance précédente ne peut avoir lieu. Mais, en ſuppoſant au contraire, ce qui paroît plus vrai-ſemblable, qu'il y a un vuide dans l'indication de cette diſtance, & que le nombre de χίλιοι manque dans le texte devant στάδιοι πεντακόσιοι; *Aginis* reprendra ſa place où il convient. Voici même ce qui prouve invinciblement, qu'*Aginis* ne peut demeurer à cinq cents ſtades ſeulement de Suſe. Pour n'en être éloigné qu'à cette diſtance, quelque meſure de ſtade qu'on veuille y employer, quoiqu'il ne convienne pas de s'écarter ici du ſtade dont Néarque a fait uſage, on ſe trouvera hors de portée du *Paſitigris*. Cependant, *Aginis* ne fut pas le terme de cette navigation ſur le fleuve. Il eſt dit poſitivement dans Arrien, que la flotte s'avança au-delà en remontant le *Paſitigris*, & s'arrêta à cent cinquante ſtades plus haut, en attendant que Néarque fût informé du lieu où étoit Alexandre. La géographie Turque me fait connoître un lieu nommé Zeïni ou Zini, ſitué à la rive du Shat-ul-Arab du côté oppoſé à Abadan, quoique renfermé dans une iſle en forme ronde. Cette rive eſt bien celle de l'ancienne Suſiane; & je ne peux m'abſtenir de remarquer de l'analogie entre ce nom de *Zeïni* & celui d'*Aginis*.

Pour ne rien omettre de ce que fournit l'antiquité, il faut parler d'une ville dont Pline fait mention ſous le nom de *Forath, in Paſitigris ripâ*, & de la dépendance du Prince de *Charax*. On s'y rend, dit-il, en partant de *Petra*, & la marée porte enſuite à *Charax* au bout de douze milles: *Characemque indè XII M. paſſuum, ſecundo æſtu, navigant.* S'il falloit ainſi remonter, comme l'expreſſion *ſecundo æſtu* le fait entendre, & dans un eſpace de quelque étendue, & évalué à douze milles du temps de Pline, pour arriver à l'entrée du canal de Haffar, & près de *Charax;* l'emplacement de *Forath* étoit pris ſur

Lib. VI, c. 28.

l'eſpace

l'eſpace qu'avoit antérieurement occupé la lagune Chaldaïque. La diminution de cette lagune a dû arriver ſucceſſivement, puiſqu'Abadan, dont il n'eſt queſtion que dans les auteurs Orientaux depuis le Mahométiſme, a pris une poſition encore plus voiſine de la mer, l'Édriſi comptant trente-ſix milles de Baſra à Abadan, & ſix milles ſeulement au deſſous d'Abadan juſqu'à la mer. Que la ville dont parle Pline ait été appelée *Forath*, qui eſt un nom emprunté de l'Euphrate, quoiqu'elle fût ſur le *Paſitigris*, on ne doit point en être ſurpris, puiſque la *Meſene* entière du Tigre eſt nommée également par rapport à l'Euphrate, *Perat-Miſçan*. Car, il faut être prévenu que le *P* & l'*F* ſont employés l'un pour l'autre dans cette dénomination, comme en pluſieurs autres. Duarte Barboſa prétend même, que le grand fleuve qui coule de Baſra à la mer, eſt appelé *Frataha* par les gens du pays.

En jetant les yeux ſur la carte qui accompagne les poſitions que Ptolémée donne dans ſes Tables, on croiroit qu'il nous échappe un cours de rivière, qu'il conduit à la mer dans l'intervalle des embouchûres du Tigre à l'embouchûre d'*Eulæus*. Pluſieurs Savans ont dû s'apercevoir, que cette rivière ne pouvoit exiſter de cette manière, n'ayant point le paſſage libre entre *Paſitigris* & *Eulæus*, puiſqu'outre la grande proximité de ces fleuves près de *Charax*, ce paſſage eſt traverſé par un canal de communication d'un fleuve à l'autre. Mais, je ne ſache point qu'on ait indiqué quel peut être le *Moſæus* ainſi nommé dans Ptolémée, en admettant que cette rivière ne ſauroit être entièrement ſuppoſée, & ſans exiſtence de quelque manière que ce ſoit. Cependant, je crois voir ce nom de *Moſæus* dans celui de *Moſenia*, que porte un lieu ſitué à la jonction de deux rivières, qui venant de plus haut, forment celle qui paſſe à Ahwaz, ville célèbre du Khoziſtan, quoique preſque ruinée aujourd'hui, & au deſſous de laquelle cette rivière va ſe rendre dans le Tigre un peu avant qu'il arrive à Korna. Ainſi, l'erreur de Ptolémée ſur *Moſæus*, ne conſiſte pas dans un défaut total d'exiſtence entre le Tigre & *Eulæus*, mais ſeulement dans le cours qu'il lui donne, comme ſe rendant immédiatement à

la mer: & ſur cet article de même que ſur beaucoup d'autres, c'eſt à la Géographie actuelle qu'on eſt redevable d'être éclairé ſur l'ancienne.

Après avoir diſcuté fort en détail tout ce que le cours du Shat-ul-Arab entraînoit à ſa ſuite, il doit être queſtion maintenant de faire la recherche de l'ancien canal de l'Euphrate, par lequel il ſe rendoit à la mer ſéparément du Tigre; & je penſe qu'on peut ſe flatter de reconnoître le lit de ce canal. C'eſt en s'écartant de Baſra vers le couchant qu'il convient de le chercher, & je ſuis perſuadé que Teixeira nous l'indique, & qu'il l'a traverſé, ſans s'apercevoir que c'étoit franchir l'Euphrate à pied ſec. Ce voyageur Portugais, qui a néanmoins publié ſa relation en Caſtillan, dans un temps où le Portugal étoit uni à la monarchie d'Eſpagne, & dont on a une traduction françoiſe très-imparfaite, dit avoir fait route vers le midi, *la cara al mediodia*, en partant de Baſra, le long d'une levée l'eſpace de quatre lieues, juſqu'à un lieu nommé Drahemia, où ſont les veſtiges d'une ville, & dont les environs ſont cultivés. De-là vers oueſt-nord-oueſt, par des plaines déſertes & parfaitement unies, *por campos deſiertos y llanos à maravilla*, ayant fait environ quatre lieues de chemin, il marque une poſe dans ces plaines, qu'il dit être appelées en général *Choabedeh*. On croit diſtinguer dans cette dénomination le terme Arabe de *Bedeh*, qui déſigne une campagne, & qui fait donner le nom de *Bedeouis* aux Arabes ſans demeure fixe, comme qui diroit *campeſtres*. La marche ſuivante de cinq à ſix lieues vers nord & nord-oueſt, ſe termine à une plaine nommée *Reamlah*, c'eſt-à-dire ſablonneuſe. Tournant enſuite à l'oueſt, après environ ſept lieues de chemin, il retrouve le nom de Choabedeh; & au bout de trois autres lieues, il deſcend dans un vallon, ou dans une grande ravine ſans eau, *en un modo de valle ſin agua*, où croiſſent quelques herbages, & le nom de Choabedeh s'étend juſque-là, comme aux endroits précédens: *comprehende tambien eſte lugar debaxo del nombre de Choabedeh*. La ſuite du voyage de Teixeira n'intéreſſe point notre curioſité ſur le ſujet dont il s'agit.

Viage, p. 82.

P. 85.

Quand on eſt prévenu que l'Euphrate coupoit autrefois ces

plaines que Teixeira a traverſées, on voit clairement que ce vallon aujourd'hui à ſec, eſt le lit deſſéché de ce fleuve. C'eſt ainſi qu'on trouve le Bahr-belama, ou Fleuve-ſans-eau, dans l'Égypte inférieure vers la Lybie. La continuité d'une même dénomination dans un long eſpace, comme la répétition du nom de Choabedeh le témoigne ci-deſſus, convient au cours d'une rivière. Entre pluſieurs canaux que l'Euphrate, dans ſon état préſent, détache ſur ſa rive droite ou méridionale en tendant vers Korna, il y en a un diſtingué par le nom de Nahr-ſaleh, ou rivière de paix, dont l'ouverture, par la combinaiſon des circonſtances du local actuel, me paroît fort à portée d'avoir autrefois, & avant que l'Euphrate portât ſes eaux dans le Tigre à Korna, conduit le fleuve dans le vallon de Choabedeh. Par la réduction de la route de Teixeira en ligne droite, le paſſage de ce vallon ſe trouve diſtant de Baſra de ſeize à dix-ſept lieues, vers oueſt & près d'un quart de vent vers nord-oueſt: & en rapportant la continuation de cette route, ſelon que Teixeira la décrit juſqu'à Bagdad, aux points de latitude de Baſra, de Kufa, de Bagdad, il m'a paru qu'il n'entroit guère moins de vingt-huit lieues dans l'eſpace d'un degré. Le premier lieu où il ſoit mention de Choabedeh, ne s'éloigne de Baſra que de cinq à ſix lieues, vers oueſt-ſud-oueſt quelques degrés ſud; ce qui répond à l'idée qu'on a de la direction du cours de l'Euphrate en général vers l'eſt-ſud-eſt, en tendant au golfe Perſique. Cette direction paroît d'autant plus convenable, qu'elle eſt propre à conduire vers le point que donne la diſtance de vingt-cinq milles, marquée dans Pline, entre la bouche de l'Euphrate & celle du Tigre: *inter duorum amnium oſtia XXV mill. paſſuum fuere.* Quant à ce qu'on lit immédiatement enſuite, *aut (ut alii tradunt) VII mill. utroque navigabili:* je crois que comme la première diſtance paroît plus vrai-ſemblable, le moyen d'en rapprocher la ſeconde, eſt d'eſtimer qu'il devoit être queſtion de paraſanges en la donnant, pluſtôt que de milles. *Lib. VI, c. 27.*

C'eſt après s'être expliqué ſur ce ſujet, que Pline attribue le dépériſſement de l'Euphrate à la dérivation de ſes eaux,

pour l'arroſement des terres, par les *Orcheni*. Il fait ailleurs mention des *Orcheni* comme étant reculés vers le midi, *ad meridiem verſi*. Parmi les Chaldéens, conſidérés comme Philoſophes, faiſant profeſſion de cultiver les ſciences, & particulièrement l'Aſtronomie; une des ſectes entre leſquelles ils étoient partagés, eſt diſtinguée par le nom des *Orcheni*. C'eſt dans cette ſignification que Strabon en fait mention; & Pline les connoît de même en diſant, *Orcheni, tertia Chaldæorum doctrina*. Ptolémée, pour qui la Chaldée n'eſt qu'une partie de la Babylonie, ſur les confins de l'Arabie déſerte, place dans ce canton une ville principale ſous le nom d'*Orchoë*, qu'on n'a point de peine à reconnoître pour celle des *Orcheni*. L'Euphrate devoit couler dans leur voiſinage, puiſqu'il baignoit leurs terres, & que pour en retenir les eaux, ils avoient obſtrué ſon cours: *Euphratem præcluſere Orcheni*. Pour trouver *Orchoë*, s'il eſt poſſible, il faut chercher une poſition qui ait été celle d'une ville, vers l'ancien paſſage de l'Euphrate. Or, la route de Teixeira paroît l'indiquer, en parlant du lieu appelé aujourd'hui Drahemia, entre lequel & Baſra il ſubſiſte une levée dans un eſpace d'environ quatre lieues. Il eſt vrai que Teixeira, qui eſt dans l'opinion que la ville de Baſra a eu deux emplacemens différens, avant celui où il l'a trouvée, y étant en 1604, regarde ce lieu de Drahemia comme le ſecond de ces emplacemens, diſant que la poſition de ſon temps ne ſubſiſtoit que depuis deux cents ans: *laqual havra docientos años, que eſtà ſituada en eſte lugar*. Mais, c'eſt une erreur dans la relation de Teixeira. Abulféda, dont la Géographie eſt datée de l'an de l'hégire 721, qui eſt 1321 de l'ère Chrétienne, ce qui devance l'époque que donne Teixeira de près de cent ans, ne parle point de Baſra comme d'une ville qui ait changé de place: & par la deſcription qu'il fait des canaux appelés Nahr-Moakeli & Nahr-Oboleh, renfermant cette ville dans leur intervalle, il déſigne indubitablement la ſituation actuelle.

Lib. XVI, p. 739.

Viage, p. 77.

Le premier emplacement de Baſra, *la primera Baſora*, comme s'exprime Teixeira, étoit à ſix ou ſept lieues à l'écart ſur la gauche de la route qu'il a tenue, c'eſt-à-dire vers le

midi, au pied d'une montagne, que les Arabes appellent Gebel-Sinam ou Sinan. Cette montagne n'occupe qu'environ deux lieues d'étendue; & s'élevant ſeule au milieu des plaines vaſtes & très-unies de cette frontière des déſerts d'Arabie, elle paroît comme une iſle au milieu de la mer: *parecia eſte monte una iſla en medio de la mar.* Ainſi, il faut trouver à redire, qu'on en faſſe une chaîne de montagnes, qui remonte juſqu'à la rive de l'Euphrate en même hauteur que Bagdad, dans une carte de la Perſe. Je remarque que Thévenot donnant un itinéraire de la route des Haggis ou Pélerins depuis Baſra juſqu'à la Mekke, ne compte que huit agash entre Baſra & Gebel-Sinan: & parce que Teixeira compte dix à onze lieues, on ne ſera point ſurpris que ce qu'il appelle des lieues dans ſa marche de Baſra à Bagdad, en ſe proportionnant à la lenteur des marches de caravane, ſe réduiſe comme on a vû ci-deſſus à environ vingt-huit au degré. Par la comparaiſon de huit agash (en ſe ſervant du terme qui dans la langue Turque répond à celui de paraſange) avec ce que Teixeira donne pour dix à onze lieues réduites ſur le pied de vingt-huit au degré, il ne faut que vingt-un agash pour remplir le même eſpace d'un degré, ce qui devient juſtement une meſure moyenne & plus commune, entre la plus forte & la plus foible des évaluations qui ſoient faites de la paraſange.

Page 83.

Second voyage, l. III, c. 11.

Nous trouvons donc ici deux emplacemens de villes anciennes: & quoique Thévenot ait été imbu dans le pays de la même opinion que Teixeira, ſur l'emplacement de Baſra dans le lieu qu'il nomme Dgiam-Ali, qui paroît le même que Drahemia dans Teixeira: nous devons toutefois regarder l'application du nom de Baſra à ces poſitions, comme une erreur populaire, ſemblable à celle qui a fait donner en France, & même depuis long-temps, le nom de vieux Rouen, & celui de vieux Poitiers, à des lieux qui n'ont jamais eu rien de commun avec *Rotomagus*, & avec *Limonum* ou *Pictavi*. Mais, des deux emplacemens qui nous ſont donnés, & que l'ignorance du vulgaire a pû confondre avec Baſra, lequel croirons-nous avoir été plus convenable à l'ancienne ville d'*Orchoë* des

Orcheni! Celui de Drahemia, ou de Dgiam-Ali, étant à portée du cours qu'a tenu l'Euphrate, paroît demander la préférence ſur un autre plus écarté au pied de Gibel-Sinan.

L'unique poſition que l'antiquité nous laiſſe enſuite à rechercher ſur l'Euphrate eſt celle de *Teredon.* Denys Périégète, dont *Charax* étoit la patrie, & qui devoit être inſtruit de ce qui ſe renferme dans les environs, parle de *Teredon* comme d'un lieu ſitué vers l'endroit où l'Euphrate ſe rend dans le golfe Perſique, & à l'extrémité de ſon cours: Υϛατίης ϖεγχοῆσι Τερηδόνος ἐγγὺς ὁδεύων. Strabon, d'après Ératoſthène, prend également *Teredon* & l'embouchûre de l'Euphrate pour le terme d'une même diſtance, & pour celui de la longueur du golfe Perſique, depuis ſon entrée du côté de la Carmanie. Pline paroît s'expliquer plus vaguement: *è Parthico regno navigantibus, vicus Teredon, infra confluentem Euphratis & Tigris.* Sur quoi il eſt à remarquer, qu'il peut parler ſelon l'état des lieux de ſon temps, en diſant *infra confluentem;* & que Denys Périégète au contraire s'explique comme il convient à l'Euphrate ayant ſon embouchûre particulière dans la mer. Dans Ptolémée la poſition de *Teredon* occupe le milieu de la *Meſene,* n'étant pas préciſément attachée à l'une ou à l'autre des deux embouchûres qu'il donne au Tigre. Mais, il faut ſe rappeler, que Néarque, en entrant dans l'Euphrate, aborde un lieu qu'il nomme *Diridotis,* duquel il n'y a point d'apparence qu'on puiſſe diſtinguer *Teredon,* ſelon qu'Ératoſthène dans Strabon, & Denys Périégète en font mention. Et parce que *Teredon* dans Ptolémée eſt renfermé dans la *Meſene,* on peut en inférer, que ſa poſition ſur l'Euphrate convient mieux au rivage de la *Meſene,* qu'à celle qui lui eſt oppoſée du coté de l'Arabie. L'Euphrate ayant autrefois traverſé, de même que le Tigre, cette lagune Chaldaïque dont nous avons parlé, & n'ayant ſon entrée dans le golfe Perſique qu'après être ſorti de ce lac, comme Strabon le rapporte ſur le témoignage d'Onéſicrite; *Diridotis* ou *Teredon,* dont la poſition eſt indiquée à cette entrée, ne doit avoir ſa place qu'au deſſous de cette lagune, & près du golfe, non pas au deſſus. Je crois pouvoir ajoûter, par

Lib. II, p. 80. *Lib. XVI, p. 765.*

Lib. VI, c. 28.

L. XV, p. 729.

une ſuite de la diſpoſition du local, & de la diſtance qui paroît convenable entre les bouches de l'Euphrate & du Tigre, que cette partie inférieure du cours de l'Euphrate ſe confond avec le prolongement du canal paſſant à Baſra, & c'eſt-là ce qui peut avoir donné lieu à Teixeira de rapporter, que ce canal ſe naviguoit autrefois juſqu'à trente lieues. Nous avons vû combien il eſt vrai-ſemblable, que le même canal ſoit celui qui formoit la *Meſene;* & de-là on peut conclurre, que ce qui eſt la bouche occidentale du Tigre dans Ptolémée, repréſente l'ancienne embouchûre de l'Euphrate.

Il faut convenir, quoiqu'à regret, que les bouches du Tigre & de l'Euphrate ſont en quelque manière le terme de nos connoiſſances ſur le golfe Perſique, parce que nous n'avons que de très-foibles lumières ſur la côte Arabique de ce golfe. Ptolémée paroît plein de détail, ſur-tout en rangeant le rivage occidental, depuis les bouches du Tigre jusqu'à une ville aſſez célèbre dans l'antiquité ſous le nom de *Gerra:* mais l'état actuel, qui pourroit nous éclairer ſur ce détail, nous eſt preſque inconnu: & il en eſt de même au ſujet de Pline, ſur ce qu'il rapporte d'après des découvertes faites ſous Antiochus Épiphanès. *Lib. VI, c. 28.* En partant de l'endroit *ubi Euphratis oſtium fuit,* il cite l'entrée d'une rivière ſous le nom de *flumen Salſum,* qui doit néceſſairement communiquer au canal formant Gezirat-Khader, & qui coule vers Bahrain. Il fait enſuite mention d'un promontoire, & d'une plage plus ſemblable à un gouffre qu'à une mer, dans un eſpace de cinquante milles, puis d'une ſeconde rivière, nommée *Achana.* Le ſavant commentateur de Pline en rapportant ce gouffre à ceux dont parle l'Édriſi, n'a pas remarqué que dans ce géographe Arabe, ainſi que dans Abulféda, le gouffre appelé Dordour, eſt déſigné vers l'entrée du golfe, c'eſt-à-dire près du cap Moçandon, & fort loin d'une plage à l'autre extrémité de ce golfe. Le *flumen Salſum* & *Achana* ſont pour le P. Hardouin le *Gehon* & le *Phiſon* du Paradis terreſtre: *magno,* dit-il, *divinæ providentiæ conſilio ac numere factum eſt, ut ad noſtram ætatem Plinii opus, quamvis hominis à veri numinis cognitione alieniſſimi, pervenerit: cùm unus omnium*

Clim. II, Part. VI.

In Diſquiſ. de ſitu Par. terr.

antiquorum ſcriptorum ipſe ſit, qui flumina Paradiſi, in opere ſuo geographico commemoraverit, atque eodem ipſo ſitu collocaverit, quo ea deſcribuntur à Moſe. Pline ajoûte un eſpace de cent milles juſqu'à l'iſle *Ichara*, & nomme des golfes, *Capeum & Gerraicum.*

Les géographes Orientaux font mention ſur ce rivage d'un lieu nommé *Kadhema*, ſur lequel l'Édriſi ſe répète en deux endroits, pour dire que ſa diſtance de Baſra eſt de deux journées. Le golfe y forme un enfoncement de mer, qu'Abulféda nomme *Kadhema-al-Bohour*, le golfe des mers. Le *Sacer ſinus* qu'on trouve dans Ptolémée, pourroit repréſenter ce golfe, de même que la *Cherſonèſe* qu'il marque au-delà, déſigneroit la pointe de terre qui termine le même golfe. On a vû précédemment dans ce Mémoire, qu'on ne peut rien dire de poſitif, & qui réponde à quelque connoiſſance locale, ſur l'iſle *Ichara*, en la ſuppoſant voiſine du rivage Arabique. Les cartes que nous avons du golfe, marquent une petite iſle, ſous le nom de Peluche, autrement Agoada ſelon les Portugais; mais aſſez peu loin des bouches de l'Euphrate & du Tigre, pour ne pouvoir convenir à l'éloignement d'*Ichara* dans Pline & dans Ptolémée.

Le lieu qui mérite le plus d'attention ſur cette côte eſt *Gerra.* Strabon citant les Mémoires d'Androſthène, qui après avoir accompagné Néarque dans ſa navigation, avoit été plus loin à la découverte, indique deux mille quatre cents ſtades de diſtance entre la bouche de l'Euphrate, & l'aterrage de *Gerra.* Il rapporte que cette ville eſt dans le fond d'un golfe, à deux cents ſtades de la haute mer. Dans Ptolémée, la poſition de *Gerra* ſe trouve rangée entre les maritimes. Ce que Strabon dit des maiſons de cette ville, qu'elles ſont de ſel, Pline le dit des tours qui la défendent: *turres habet ex ſalis quadratis molibus.* Il lui donne cinq milles d'étendue. Ses habitans s'enrichiſſoient par le commerce. Ils remontoient par l'embouchûre de l'Euphrate juſqu'à *Thapſacus*, ſelon Ariſtobule, cité par Strabon, & qui ayant ſuivi Alexandre dans ſon expédition, eſt un des deux principaux hiſtoriens ſur leſquels Arrien témoigne avoir compoſé l'hiſtoire de ce Prince, ne donnant la préférence ſur lui qu'à Ptolémée, roi d'Égypte, & ſurnommé Soter. L'encens

Lib. XVI, p. 766.

L. VI, c. 28.

que

que produit l'Arabie Heureuſe étoit tranſporté à *Gerra*, & les *Gerræi* en faiſoient le commerce juſqu'à *Petra*, dans l'Arabie Pétrée, ſelon Diodore de Sicile. *L. III, c. 42.*

La ville qui répond aujourd'hui à *Gerra*, ſe nomme Katif, au fond d'une manche, dans laquelle les navires n'entrent qu'en haute marée. La diſtance de Baſra à Katif eſt fixée à ſix menzils, ou gîtes, par les géographes Orientaux, en traverſant un pays déſert. Or, je remarque, que ſans rien rabattre des deux mille quatre cents ſtades, qui nous ſont indiqués ci-deſſus entre l'embouchûre de l'Euphrate & *Gerra*, cette diſtance de Baſra à Katif prend aſſez d'eſpace, pour pouvoir ſe comparer à environ quatre-vingt-dix heures de caravane, qu'une étude particulière à les eſtimer par des applications faites à des eſpaces déterminés, donne lieu d'évaluer à dix-neuf cents ou deux mille toiſes au plus. Il eſt évident, que des ſtades de plus grande étendue que ceux qui ſont propres aux navigations du temps d'Alexandre, demanderoient par correſpondance plus de ſix journées de Baſra à Katif, puiſque l'eſpace de ces ſix journées en vaut déjà bien neuf ou dix de la marche ordinaire des caravanes.

On trouve dans le corps de l'hiſtoire écrite par Arrien, qu'un des compagnons de Néarque dans ſa navigation, & que Néarque cite plus d'une fois ſous le nom d'Archias, montant un bâtiment à trente rames, pour parcourir la côte Arabique du golfe, s'avança juſqu'à une iſle nommée *Tylos*, qui étoit grande, & qui n'étoit pas tellement ſauvage, qu'elle ne produiſit des fruits juſqu'à maturité: & ſelon la relation d'Archias, un vent favorable pouvoit y conduire en un jour & une nuit, en partant de l'embouchûre de l'Euphrate. On reconnoît ici l'iſle de Bahrain, avec d'autant plus de certitude, que ce qui diſtingue particulièrement cette iſle, Pline le ſpécifie en parlant de *Tylos, plurimis margaritis celeberrima.* Il la fait accompagner d'une ſeconde iſle: & en effet la principale iſle de Bahrain eſt ſuivie de celle qu'on trouve nommée Samaka dans les cartes. Ces iſles ne ſont ſéparées du continent que par un canal qui a peu de largeur, & dans lequel D. Alvaro m'a appris qu'il y avoit deux petites iſles, que les cartes ne font point connoître, & nommées *Lib. VII.* *Lib. VI, c. 28.*

Paſteles par les Portugais, *Apas* par les Arabes. La diſtance de cinquante milles *à litore*, que marque Pline en parlant de *Tylos*, ne pouvant s'appliquer au canal qui eſt entre Bahrain & le rivage d'Arabie, je crois que pour ne point rejeter cette indication de diſtance comme abſolument fauſſe, il faut l'entendre de la diſtance de Katif ou de *Gerra*, d'autant que *Gerra* eſt le lieu dont on a eu connoiſſance immédiatement avant que d'acquérir celle de *Tylos*. Thévenot a été informé à Baſra que cette diſtance eſt de ſept lieues, & les gens du pays en l'indiquant ne pouvoient déſigner que des paraſanges. Les ſept paraſanges, ſelon la plus longue meſure de paraſange, & à dix-ſept au degré, font vingt-trois mille quatre cents cinquante toiſes. La paraſange de l'aſtronome Ali-Khoſgi, ſur le pied de vingt-deux au degré, ne fait compter dans ſept paraſanges que dix-huit mille cent trente toiſes ou environ. Une meſure moyenne ou plus commune, & qui prend une conformité preſque rigoureuſe à ce que vaut la paraſange ſelon la meſure du degré terreſtre ſous Almamoun, donne le calcul de ſept paraſanges à environ vingt mille huit cents toiſes. De ce terme moyen entre les différentes meſures de paraſange, il réſulte que Pline comptant cinquante milles, ce qu'il appelle mille ſe réduit à quatre cents ſeize toiſes. Et parce qu'il eſt évident, qu'il a tiré ce compte de cinquante milles d'un nombre de quatre cents ſtades, & que chaque mille repréſente huit ſtades, l'évaluation du mille à quatre cents ſeize toiſes ne donne que cinquante-deux toiſes par ſtade. Il n'y a que ce moyen de trouver convenable ce que Pline rapporte de la poſition de *Tylos*, & la ſaine critique cherche à concilier les différens témoignages, avant que de s'y refuſer. L'éloignement de *Tylos* à l'égard de *Gerra* ajoûte ainſi quatre cents ſtades aux deux mille quatre cents de l'eſtime antérieure entre l'embouchûre de l'Euphrate & *Gerra*. Et parce qu'en examinant le détail de la navigation de Néarque, ſi on la prend depuis l'*Indus*, les plus longues traites dont il ſoit mention ſont d'environ mille ſtades; il faut convenir que deux mille huit cents doivent remplir la plus forte idée qu'on puiſſe ſe faire de la navigation

d'un jour & une nuit entre l'embouchûre de l'Euphrate & *Tylos*, ſelon l'eſtime d'Archias. *Tylos* eſt une des iſles du golfe dans Ptolémée, mais en poſition peu convenable, comme trop reculée vers l'entrée de ce golfe. Nous ne ſaurions dire ſi ce nom de *Tylos* eſt grec, & s'il porte une ſignification relative à celle du terme de Τῦλος, dans la langue grecque. Quant au nom actuel de *Bahrain*, on ſait qu'en Arabe il ſignifie deux mers, & qu'il ſe communique à la partie du continent qui eſt voiſine, déſignée auſſi par un autre nom, qui eſt Heger.

Τῦλος, *callus.* Τύλωσις, *aſperitas.*

A la poſition des iſles de Bahrain ſuccède une côte inconnue, & qui n'eſt point fréquentée. Ce qu'on lit dans Pline à la ſuite de *Tylos, ultra magnas aſpici inſulas tradunt: ad quas non ſit perventum*, marque encore moins de connoiſſance qu'actuellement. Duarte Barboſa décrivant les places que poſſédoient les rois d'Ormus ſur la côte Arabique, depuis le cap Ras-al had (ou Roſalgate, comme on dit communément) en nomme quelques-unes qui ſe trouvent engagées dans le golfe Perſique, & dont les Géographes ne paroiſſent point informés dans leurs cartes. Ce qu'on ignore le moins ſur cette côte, c'eſt le port de Julfar ou Giolfar. L'Édriſi parle d'une rivière ſous le nom de Falg, que l'on préſume être celle qui ſe rend dans la mer à Julfar; & on n'en connoît point d'autre qui puiſſe répondre à un fleuve que Ptolémée fait deſcendre à cette côte, & qu'il nomme *Lar*. La grande pointe de terre qui ſe termine entre deux mers au cap Moçandon, en reſſerrant l'entrée du golfe, paroît appelée l'iſle d'Awal par Abulféda, parce que la langue Arabe, toute riche qu'elle eſt, n'a point de terme particulier pour diſtinguer une preſqu'iſle d'avec une terre entièrement iſolée. Celle-ci eſt couverte d'une chaîne de hautes montagnes, dont la côte qui s'étend vers le ſud au dehors du golfe, eſt dominée de fort près; & les navigateurs les appellent communément montagnes de Lima, du nom d'un port qui s'ouvre aſſez profondément entre ces montagnes. Ptolémée les nomme Μέλανα ὄρη, ou montagnes noires. Méla parlant de cette pointe de l'Arabie, *quæ inter oſtia (ſinûs Perſici) oſtenditur*, dit qu'elle

Lib. III, c. 8.

eſt hériſſée de rochers, & couverte de forêts, *ſilvæ cauteſque exaſperant.* Un autre nom des mêmes montagnes dans Ptolémée eſt Α'σαϐω. L'auteur du Périple de la mer Érythrée s'explique exactement en diſant, qu'à l'entrée du golfe ſur la gauche s'élèvent de grandes montagnes, que l'on nomme Σαϐώ, vis-à-vis deſquelles ſur la droite eſt une montagne ronde, portant le nom de Sémiramis. Nous avons en effet reconnu celle-ci ſur le continent de la Carmanie, oppoſé à celui de l'Arabie, en partant du lieu nommé *Badis,* ou de Jask, pour ſuivre Néarque dans ſa navigation. Quant à la diverſité qu'on peut mettre à écrire *Aſſabo,* en doublant le ſigma, bien qu'il paroiſſe ſimple dans Ptolémée, au lieu de *Sabo* qu'on lit dans le Périple; c'eſt en vertu de l'uſage qu'ont les Arabes en mettant l'article préfixe, de convertir la conſonne de cet article en celle qui ſe trouve la lettre initiale du mot, uſage qui a lieu à l'égard de quelques conſonnes en particulier, & à l'une deſquelles le ſigma répond dans le nom de *Sabo.*

Au reſte, quoique le nom de *Maceta* ſoit pluſtôt connu par la navigation de Néarque, en remontant dans la haute antiquité, que par Ptolémée, pour être celui du promontoire où ſe termine la chaîne des montagnes de *Sabo;* cependant on doit le reconnoître comme ſubſiſtant dans la dénomination actuelle de Maçandan, & peu différemment dans l'uſage qui a prévalu de dire Moçandon. Ce promontoire eſt couvert de pluſieurs rochers, que les navigateurs Arabes nomment *Bab-Aſſelam,* ce qui ſignifie porte de paix, ou ſimplement *Sclameh,* & relativement à cette manière de les appeler, ils font ſalut en paſſant. C'eſt en cet endroit que l'Édriſi veut qu'il y ait un gouffre, qu'il nomme Dordour, & dont il eſt pareillement fait mention dans Abulféda. Je vois dans une carte particulière de l'entrée du golfe, dreſſée par les Hollandois, que leurs navigateurs ont donné des noms qui leur ſont propres & familiers à chacun de ces rochers, mais que l'uſage des autres Nations n'a point conſacrés.

En doublant le promontoire *Maceta,* nous nous trouvons vis-à-vis des lieux d'où nous ſommes partis pour parcourir les

bords du golfe Perſique. L'étendue de ce Mémoire, quoique renfermé dans cet objet, peut ſervir de preuve, que le détail de l'ancienne Géographie demande une diſcuſſion qu'on ne connoît point, quand on ne fait qu'effleurer la matière, en ſe bornant à parcourir ce qu'on trouve écrit dans l'antiquité, ſans en faire d'application au local. On a dû remarquer, que la pluſpart des circonſtances que contient ce Mémoire, ne tirent de lumière que de la connoiſſance actuelle des lieux correſpondans. Ce qu'on acquiert de poſitif par cette connoiſſance, ſur les points qui ſans ce ſecours demeurent équivoques & incertains, fait voir qu'elle doit être inſéparable de l'étude de l'ancienne Géographie. L'érudition toute ſeule, en raſſemblant des témoignages de différens auteurs, qui ne paroiſſent pas toûjours d'accord entre eux, ne peut faire ce qui eſt réſervé à la Géographie poſitive.

MÉMOIRE
SUR
L'ÉTENDUE DE L'ANCIENNE ROME,
Et ſur les grandes VOIES *qui ſortoient de cette ville.*

Par M. D'ANVILLE.

Lû le 13 Août 1756.

LA connoiſſance des voies Romaines fait une partie eſſentielle de l'ancienne Géographie. Le détail dont on peut l'enrichir, ſe tire principalement de ce que les anciens Itinéraires indiquent de poſitions ſur ces voies. La direction de ces voies, en tendant d'un lieu connu à un autre, fixe des lieux intermédiaires avec plus de certitude & de préciſion que beaucoup d'autres lieux, dont les divers monumens de l'antiquité font mention. En conſidérant donc combien il eſt important de connoître les voies Romaines, on veut les voir ſortir de la ville dominante, d'où partoient comme du tronc tous les rameaux qui s'étendoient dans les diverſes parties du Monde Romain, & juſqu'à ſes extrémités les plus reculées. Comme on eſt prévenu, que ſur les grandes voies Romaines, les eſpaces étoient marqués de mille en mille par des colonnes; l'examen des diſtances, & l'emplacement convenable à des poſitions autour de Rome, quand on conſulte les anciens Itinéraires, & qu'on en fait l'application au local actuel, exigent que l'on ſache à quel point préciſément ces diſtances doivent ſe rapporter, & le lieu d'où elles étoient comptées. Pluſieurs ſavans hommes de l'Italie, qui ont été très à portée de prendre l'opinion la plus convenable, Fabretti, Lucas Holſtenius, le cardinal Corradini, & en dernier lieu l'abbé Revillas, profeſſeur de Mathématiques à Rome & Antiquaire, & M. Pratilli, auteur d'un grand ouvrage ſur la voie Appienne, ſe ſont perſuadés que les diſtances ſe comptoient des portes de Rome, & non du centre de cette ville, où le *milliarium aureum* étoit élevé. L'évaluation des

Mem. de l'Acad. des B.L. t. XXX, p. 198.

VIARUM ROMANARUM *IN CIRCUITU* ROMÆ *TABULA LONGIMETRICA*

D'ANVILLE Regiæ Humaniorum Litterarum Academiæ et Petropolitanæ Scientiarum Socius M DCC LVI.

Milliaria Romana

Hexapedæ Parisinæ.

Parallelus Milliarii aurei

Meridianus Milliarii aurei

G. De la Haye.

URBIS TOPOGRAPHIA *EJUSQUE* AMBITUS ANTIQUUS ET HODIERNUS

Milliare Romanum, *in Passus divisum.*

Palmi Romani Architectorum.

Hexapedæ Parisinæ.

PORTUS AUGUSTI

Cannæ Romanæ.

SEVILLA

eſpaces & la diſtance des lieux aux environs de Rome, ne m'ayant point permis d'entrer dans la même opinion, je me ſuis cru obligé de la combattre dans l'analyſe, que j'ai publiée en 1744, d'une carte de l'Italie. Mais, l'autorité des Savans que je viens de nommer ſemble requérir, que la queſtion ſoit miſe dans le plus grand jour. Croyant même pouvoir diſcuter cette matière avec plus de préciſion que je n'ai fait précédemment, j'en fais le ſujet d'un Mémoire particulier, que je ſoûmets au jugement de la Compagnie.

C'eſt la meſure actuelle & poſitive de quelques eſpaces qui doit nous décider. Ainſi, un plan exact du local, & dans la rigueur géométrique, étant eſſentiellement néceſſaire, il accompagne ici la deſcription que j'ai à faire des voies Romaines qui ſortoient de Rome. Ces voies ſont tracées ſur ce plan; & ce qu'elles parcourent de terrein dans un eſpace ſuffiſant à notre objet, eſt diviſé en milles, la longueur de chaque mille étant terminée par un point, & le nombre des milles numéroté de cinq en cinq. Le point d'échelle en ce plan donne trois lignes & un tiers pour un mille, un tiers de ligne pour cent pas, ce qui peut ſuffire pour rendre ſenſibles des fractions de milles plus ou moins conſidérables.

Mais, vû qu'il eſt queſtion de ſavoir, d'où il convient de partir, & ſi c'eſt pluſtôt du centre de Rome que de ſes portes; il a paru indiſpenſable d'ajoûter au plan général du terrein autour de Rome, un plan particulier & plus ample de Rome même. Car, pour ſentir plus ou moins la néceſſité de comprendre l'eſpace qu'occupoit la ville de Rome, dans la meſure itinéraire ſur les voies qui en partoient, il faut avoir une idée fixe & déterminée de l'étendue de cette ville. Suppoſé même que le centre de la ville ſoit plus convenable que les portes aux nombres des diſtances, le lieu du centre, & ſon rapport à divers points de la circonférence, ſont des circonſtances qu'on ne peut laiſſer indéciſes. Par cette raiſon, ce qui concerne la ville de Rome eſt un préliminaire, qui dans ce Mémoire, que je diviſe en deux parties, compoſera la première, réſervant pour la ſeconde la deſcription des voies qui s'étendoient au dehors.

PREMIÈRE PARTIE,

Dans laquelle on traite de l'étendue de l'ancienne Rome.

ON ne doit point ſe prévenir ſur la difficulté de diſtinguer Rome ſelon ſon état ancien, d'avec Rome dans ſon état actuel. Il en eſt de Rome comme de pluſieurs autres villes, à l'égard deſquelles la diſpoſition & les circonſtances du local, que le temps n'a pu détruire, décident de l'emplacement. Rome, par des agrandiſſemens ſucceſſifs ſous le gouvernement de ſes Rois, occupoit ſept collines, dont les unes avoient paru propres à la rendre forte par ſon aſſiette, & les autres ne pouvoient être laiſſées au dehors, parce qu'elles auroient ſervi de poſte avantageux à l'ennemi, comme Strabon le dit du mont Cælius & de l'Aventin. Trois de ces collines, qui s'uniſſoient avec la campagne, en s'éloignant du Tibre, avoient été couvertes, au défaut de l'eſcarpement qu'elles n'avoient point de ce côté-là, d'un rempart épais & terraſſé, dominant ſur un foſſé large & profond. Ce rempart, déſigné par le terme d'*Agger*, & commencé par Servius-Tullius, qui termina l'accroiſſement de la ville, en y comprenant le Viminal & l'Eſquilin, fut achevé par Tarquin le ſuperbe: il défendoit la partie extérieure du Quirinal, du Viminal, & de l'Eſquilin. La crête du Quirinal, & du mont Capitolin, qui règne le long d'un terrein plat & vaſte, étendu juſqu'au Tibre, & comprenant le champ de Mars; d'un autre côté, la pente du mont Aventin & du Cælius, en renfermant le mont Palatin, juſqu'à rejoindre l'extrémité de l'Eſquilin, déſignent poſitivement l'ancien emplacement de Rome, & donnent la circonférence de ſon enceinte.

Il eſt à remarquer, que le Janicule ne fait pas nombre dans les ſept collines, dont il eſt ſéparé par le Tibre. C'eſt moins une colline qu'un long côteau, qui depuis l'éminence du Vatican, dont un terrein moins élevé, qu'occupe la baſilique de S.t Pierre, le ſépare, s'étend du nord au ſud, & parallèlement au Tibre, juſqu'à pluſieurs milles au-delà de ce qui répond à l'emplacement de Rome. L'accroiſſement du côté du Janicule par

par le roi Ancus-Marcius, se bornoit à porter l'enceinte jusqu'à l'endroit du côteau le plus voisin de la ville, pour qu'elle ne fût point resserrée de ce côté-là par un établissement, que les Toscans profitans de l'avantage du lieu, pouvoient y faire: *non inopiâ loci*, dit Tite-Live, *sed ne quando ea arx hostium esset.* *Lib. I.* Un seul pont, *pons Sublicius*, suffisoit pour la communication de ce quartier avec la ville, au lieu que par une plus grande extension de la région Trans-Tibérine, ou du *Trastevere*, il a fallu plusieurs ponts, pour communiquer plus immédiatement des différentes parties de la ville à ce quartier.

Ce que l'enceinte du quartier, prolongé jusqu'au Janicule, pouvoit embrasser de terrein le long du Tibre, au dessus & au dessous du pont *Sublicius*, n'avoit qu'autant d'étendue qu'il y en a depuis l'endroit du rivage qui répond à la pointe de l'isle Tibérine, jusqu'à l'endroit opposé à l'enceinte qui renfermoit le mont Aventin. Car, l'isle Tibérine n'étoit pas compriſe dans ce que l'ancienne enceinte de la ville embrassoit d'étendue, & elle n'existoit même que depuis l'expulsion des Tarquins, & par les suites d'un accident, selon le récit de Tite-Live & de *Lib. II.* Denys d'Halicarnasse. Celui de ces historiens que je cite en *Lib. V.* dernier lieu, nous instruisant que Rome n'avoit aucune partie de murailles sur les rives du Tibre; il en résulte, que les murs qui faisoient la clôture de la ville, devoient se répondre, & être en opposition sur l'un & l'autre des bords du fleuve. Ce n'est que dans des temps postérieurs que cette base du quartier au-delà du Tibre a été agrandie, en commençant d'un côté un peu au dessus du *ponte Sisto*, & étant prolongée de l'autre à environ dix-huit cents palmes Romains, ou un peu plus de deux cents toises, au dessous de la *porta Porteſe* d'aujourd'hui, que le pape Urbain VIII a fait rentrer plus en dedans qu'elle n'étoit auparavant. Les murs d'enceinte qui partoient des différens termes de cette base, formoient un angle plus ou moins ouvert du côté de la base, en se réunissant sur la croupe du Janicule, à l'endroit de la porte nommée autrefois *Janiculensis*, aujourd'hui de S.t Pancrace. La trace de ces murs nous est indiquée d'une manière positive par des vestiges subsistans,

Selon ce que j'ai avancé ci-deſſus, la ſituation des collines ſur leſquelles Rome étoit aſſiſe, donne lieu de reconnoître ce qui faiſoit ſon emplacement, de circonſcrire même ſon enceinte. On eſt libre de ſuppoſer, que ces collines ont perdu de leur eſcarpement, & qu'en même temps les fonds ou vallons qui les ſéparent, ont moins de profondeur que dans les premiers temps. On ſait aſſez, qu'il y a dans Rome moderne des édifices qui couvrent des édifices de Rome ancienne. Mais, cela n'empêche pas que la diſpoſition des différentes collines ne ſe diſtingue, ainſi que l'étendue qui appartient à chacune de ces collines. Pour avoir une connoiſſance auſſi préciſe que poſitive des circonſtances locales du ſol de Rome, je me ſers d'un nouveau plan beaucoup plus exact que les précédens, publié en 1748 par *Gio-Battiſta Nolli*. En voulant ſuivre fort en détail la trace de l'ancienne enceinte, je la prends à la pente extérieure du mont Aventin, & ſur le bord du Tibre, que cette colline ſerre de fort près, vis-à-vis de *Ripa-grande* & de la *porta Porteſe*. De-là cette pente conduit en tournant juſqu'à la *porta di ſan Paolo*, où elle s'unit à l'enceinte actuelle, juſque vis-à-vis des bains conſtruits par Caracalla, appelés vulgairement *Therme Antoniane*. Le mont Aventin, qui s'étend juſque-là, eſt coupé avant que d'y arriver, & vis-à-vis de la porte que je viens de nommer, par un grand ſillon, qui le diviſe en deux parties; & indépendamment de ce que le plan de Rome figure cette diviſion, Famiano Nardini, dans ſon ouvrage intitulé *Roma antica*, en fait la remarque: *ſi fende (l'Aventino) per traverſo da un gran ſolco, & che dalla porta di ſan Paolo cominciando, &c.* Si l'on tend enſuite directement pour joindre le *monte Celio*, vers une ſeconde partie de l'enceinte actuelle, qui embraſſe cette colline, on ne renferme pas dans l'ancienne enceinte l'emplacement qui eſt aſſez vaſte des thermes ci-deſſus mentionnés. En ſuivant cette direction, j'obſerve que la porte Capène, par laquelle la voie Appienne ſortoit de l'enceinte de Rome, ſe rencontre préciſément à l'entrée de l'*Aqua Crabra*, aujourd'hui *Marrana*, dans la ville. Et cette circonſtance peut nous apprendre pourquoi cette porte eſt appelée par Juvénal *madida Capena*,

Lib. II, c. 2, p. 57.

Sat. IV,

& pourquoi Martial s'exprime ainſi, *Capena grandi porta quà pluit guttâ;* ce qui a rapport à la dénomination d'*Arcus ſtillans*, que le commentateur de Juvénal donne à l'aquéduc qui entroit dans Rome par la porte Capène. *Lib. 1, epigr. 47.*

Je ne dois pourtant pas diſſimuler, que ce n'eſt pas ſans quelque difficulté qu'on peut exclurre les bains de Caracalla de l'ancienne enceinte, en les plaçant extérieurement à l'égard de la porte Capène. Le lieu qui convient à cette porte eſt un point de conſéquence par rapport à notre objet, vû qu'il ſera queſtion de ſavoir ce que l'écart de poſition entre le point du centre de Rome & cette porte peut avoir d'influence ſur la meſure de la voie Appienne. Or, voici ce qui fait la difficulté. Selon la deſcription de Rome par Publius-Victor & Sextus-Rufus, les *thermæ Antoninianæ* étoient compriſes dans la région ou le quartier de cette ville qu'on appeloit *Piſcina publica.* Ce quartier borné d'un côté par ceux qui étoient appelés *Aventinus*, & *Circus-maximus*, confinoit à l'autre extrémité au quartier qui prenoit le nom de *porta Capena.* Les thermes dont il eſt queſtion n'étant pas dans le quartier de *porta Capena*, pourquoi ſeroient-ils au dehors de la porte Capène, puiſqu'il eſt naturel de penſer, que ce quartier n'étoit ainſi dénommé que parce qu'il étoit contigu & adhérent à cette porte? Je trouve néanmoins qu'en renfermant les thermes, la porte Capène ſera plus éloignée du centre de Rome d'environ ſeize cents palmes Romains, ou de cent quatre-vingt toiſes, ce qui vaut à peu près un quart de mille Romain; & ce plus ou moins d'éloignement du point pris au centre de Rome, eſt ici de quelque conſidération, comme on verra par la ſuite.

L'enceinte actuelle, qui ſuit comme autrefois la crête du mont *Cælius*, nous conduit à la porte de S.t Jean de Latran. Mais, au lieu de continuer directement comme aujourd'hui vers l'*amphitheatrum Caſtrenſe*, on diſtingue une trace de l'ancienne enceinte ſur l'extrémité du *Cælius.* Les hauteurs prenant enſuite le niveau de la campagne, c'eſt-là préciſément que l'*Agger* de Tarquin le ſuperbe devenoit un boulevard néceſſaire à la ville, au défaut de l'aſſiette naturelle des lieux, en couvrant toute

l'étendue extérieure de l'Eſquilin, & aboutiſſant à un pareil rempart, dont Servius-Tullius avoit renfermé le Quirinal & le Viminal. On a reconnu des veſtiges de ce rempart derrière les thermes de Dioclétien, ou la Chartreuſe de S.te Marie-des-Anges, ſelon le témoignage de Nardini: *del qual argine (di Servio) ſi riconoſce il veſtigio da gli Antiquarii, dietro alle therme Diocletiane.* Une cavité longue & étroite, ſemblable à un ſillon, & qui après avoir renfermé S.te Marie-des-Anges, renferme S.te Marie-majeure, courant ainſi du nord au ſud, nous trace la direction que ſuivoit l'*Agger*, défendu par un foſſé de grande profondeur, dont le prolongement ramène vers l'endroit où j'ai dit que le mont *Cœlius* ſe termine, & où ſa diviſion d'avec l'Eſquilin eſt bien marquée par l'extrémité du vallon qui fait la diſtinction de ces collines. Ainſi, cette partie de l'enceinte de Rome n'eſt pas moins bien déterminée que les autres parties, dont la crête extérieure des collines décide indubitablement.

Lib. 1, c. 7, p. 26.

La crête du Quirinal, faiſant face au *monte Pincio*, nommé autrefois *collis Hortulorum*, & dont un vallon la ſépare bien diſtinctement, s'étend depuis la *villa Barberini* juſqu'à l'angle des jardins du palais de *Monte-cavallo*. De cet angle la colline prend une autre direction, pour s'approcher du mont Capitolin aux environs de la colonne Trajane: & en tirant une ligne de peu d'étendue, depuis le pied du mont Capitolin & la roche Tarpéienne juſqu'au Tibre, par un endroit bas & ſerré, où dans les premiers temps les inondations du fleuve formoient un marécage, appelé *Velabrum*, on achève la circonſcription de l'enceinte de Rome ancienne. Quant à la partie qui s'étendoit au-delà du Tibre, je n'ai rien à ajoûter à la deſcription que j'en ai faite en parlant du Janicule.

Après avoir reconnu la trace de l'enceinte de Rome, on deſire de connoître la meſure de ſon circuit. En ſuivant cette trace ſur le plan de Nolli, & en circulant par les lieux ci-deſſus ſpécifiés, je trouve environ cinquante-quatre mille *palmi Romani d'architettura*, ſelon l'échelle de ce plan. La longueur du palme des architectes Romains, ſelon la meſure qu'en a donné M. Caſſini, eſt de huit pouces trois lignes. M. Auzout en

Suites de Mém. de l'Ac. des Sc. Ann. 1718.

ſouſtrait un dixième de ligne. Mais, ſans affecter cette délicateſſe, les cinquante-quatre mille palmes ſont quatre cents quarante-cinq mille cinq cents pouces, ou trente-ſept mille cent vingt-cinq pieds, ou ſix mille cent quatre-vingt-ſept toiſes trois pieds. Pour connoître juſqu'à quel point on pouvoit prendre confiance dans la meſure qui produit ce calcul, j'ai cherché à vérifier l'échelle du plan, par la meſure d'un eſpace déterminé géométriquement. Les PP. Maire & Boſcovich, Jéſuites, dans l'ouvrage par lequel ils viennent d'expoſer leurs opérations pour la meſure d'un arc du méridien dans l'étendue de l'État du S.t Siége, indiquent la diſtance d'une ſtation au collége Romain juſqu'au dôme de S.t Pierre, de quinze cents trente-cinq pas. Et à raiſon de la longueur actuelle du mille Romain d'aujourd'hui, par les élémens qui ſervent à le compoſer, & de ce que ces Pères rempliſſent l'eſpace du degré par ſoixante-quatorze milles & demi, en fixant la meſure du degré à cinquante-ſix milles neuf cents ſoixante-quatorze toiſes, ce qui donne le mille à ſept cents ſoixante-quatre toiſes quatre pieds & demi; les quinze cents trente-cinq pas ſont onze cents ſoixante-quatre toiſes. Or, je trouve que la même diſtance ſelon l'échelle du plan, eſt d'environ dix mille deux cents palmes, ce qui par la meſure du palme revient à onze cents ſoixante-huit toiſes, ou moins de onze cents ſoixante-ſept en ſuivant la meſure du palme de M. Auzout; & il n'eſt guère poſſible de rencontrer plus juſte & de trouver un accord plus parfait, par des moyens très-différens. En évaluant l'ancien mille Romain à ſept cents cinquante-ſix toiſes, ſelon ce qui m'a paru juſqu'à préſent plus convenable, le circuit de Rome de ſix mille cent quatre-vingt-ſept toiſes, ſelon le calcul ci-deſſus, contient huit milles & cent quatre-vingt-ſix pas ou environ.

Cette meſure d'enceinte, qui s'étend à près de trois de nos lieues communes, paroît très-conſidérable, quand on ſe repréſente que c'eſt Rome dans les premiers temps, & avant que le gouvernement monarchique eut fait place au républicain, ſous lequel cette ville parvint à l'empire du Monde. On ne conçoit que Rome fut ſi grande dans les bornes d'une domination

qui a long-temps été très-étroite, que parce que ſa puiſſance, & preſque tous les ſujets de l'État étoient renfermés dans ſes murs.

Mais, ſi l'on eſtime Rome très-ſpacieuſe lorſque ſes dépendances étoient très reſſerrées, on l'eſtimera au contraire très-reſſerrée dans la même enceinte, ſi l'on penſe que la grandeur de cette enceinte a dû prendre un agrandiſſement proportionné au progrès de la puiſſance Romaine. Cependant, nous ſommes
Lib. IV. inſtruits par Denys d'Halicarnaſſe, de ce qu'un ſéjour de plus de vingt ans à Rome ne pouvoit lui laiſſer ignorer, que juſqu'à ſon temps, qui eſt celui d'Auguſte, l'enceinte de la ville n'avoit point été reculée au-delà des limites que lui avoit donné Servius-Tullius. On apprend même par quelle raiſon cette enceinte ſubſiſtoit dans le même état: un ſentiment religieux la faiſant reſpecter, on s'étoit abſtenu d'y apporter du changement: ὑπ᾽ εὐσεβείας, ὡς φασι, τῆς δαιμονίου.

Ce témoignage d'un hiſtorien, qui avoit habité Rome, pour prendre dans le ſein de la capitale les connoiſſances néceſſaires à ſon objet d'écrire l'hiſtoire Romaine, ne ſouffre point de ce qu'on lit ailleurs, que Sylla, Céſar, & Auguſte, ont reculé *Pomœrium urbis.* Car, il ne faut pas que *Pomœrium*, & *murus* ou *mœnia*, ſoient pris indifféremment pour une ſeule & même choſe. Les bornes du *Pomœrium* ont pû être portées plus loin, ſans que le rempart ou la muraille ait changé de place; & il eſt même arrivé que l'enceinte du mur a été reculée, ſans que
Lib. I. le *Pomœrium* l'ait ſuivie. Tite-Live nous apprend, que *Pomœrium* étoit un eſpace vuide de maiſons aux environs des murs, tant en dedans qu'au dehors, & dont le terme étoit conſacré par une cérémonie religieuſe, empruntée des Étruſques. Selon
Lib. XIII, cap. 14. Aulu-gelle, il étoit écrit dans les livres des Augures, en parlant du *Pomœrium; facit finem urbani auſpicii.* Quoiqu'il paroiſſe naturel de croire, que l'agrandiſſement du *Pomœrium* ſe fit en conſéquence d'un reculement dans le rempart, & qu'il ſemble même que Tite-Live ait eu cette opinion, quand il dit, *in urbis incremento ſemper quantùm mœnia proceſſura erant, tantùm termini hi conſecrati proferebantur:* cependant on ſait par Aulu-gelle,

que le mont Aventin renfermé dans les murs de Rome dès le règne d'Ancus-Marcius, au commencement du second siècle de Rome, demeura hors des limites du *Pomœrium* jusqu'à l'empire de Claude, c'est-à-dire six à sept cents ans. Vopisque parlant de l'agrandissement de l'enceinte de Rome par l'empereur Aurélien, qui construisit en effet de nouveaux murs plus reculés que les anciens, ajoûte; *nec tamen addidit Pomœrio eo tempore.* Les Généraux Romains, qui pour avoir porté plus loin les frontières de l'Empire par quelque conquête, se sont arrogés le droit d'étendre le *Pomœrium* de la ville dominante, n'ont vrai-semblablement exercé ce droit qu'en dégageant quelque partie de mur ou de rempart, que des édifices, par succession de temps & par la multiplication des habitans, avoient couvert, & serroient de trop près; non pas en renversant des remparts, qu'un motif superstitieux, & la vénération des Romains pour le berceau de leur Empire, laissoit subsister, comme Denys d'Halicarnasse nous l'apprend. Et cette manière d'entendre l'élargissement du *Pomœrium* est d'autant plus convenable, que le même auteur remarque, qu'à peine l'enceinte se pouvoit-elle distinguer entre les édifices dont elle étoit enveloppée.

Aussi ne convient-il pas, de ne faire consister la ville de Rome que dans ce que ces murs renfermoient. Entre les quatorze régions ou quartiers qui partageoient la ville, selon l'établissement qu'en fit Auguste, plusieurs de ces quartiers étoient dans leur entier hors de l'enceinte. Le quartier que les descriptions de l'ancienne Rome placent précisément en premier lieu, sous le nom de *porta Capena*, étoit en dehors de la porte Capène. Un autre quartier, appelé *circus Flaminius*, & qui de même que celui d'au-delà du Tibre, avoit plus que le double de la circonférence que ces descriptions donnent aux différens quartiers; qui contenoit le Panthéon, le mausolée d'Auguste, le champ de Mars, étoit entièrement dégagé de l'enceinte. Il en étoit de même du quartier appelé *Via lata.* Pline fait bien remarquer dans l'étendue de Rome, une distinction de ce qui étoit renfermé dans les portes, d'avec ce qui s'étendoit au-delà. *Lib. III, c. 5.*

En donnant un calcul des eſpaces que parcouroient les grandes voies dans ce que la ville contenoit, à compter ces eſpaces ſur chacune de ces voies depuis le milliaire doré, *menſurâ currente à milliario aureo, in capite Romani fori ſtatuto;* il diſtingue formellement les eſpaces bornés aux portes, *ad ſingulas portas,* d'avec ceux qui s'étendoient au-delà, *ad extrema tectorum.* Selon la deſcription des quartiers de Rome, celui qui étoit appelé *forum Romanum,* contenoit avec le milliaire doré, où toutes les voies principales ſe réuniſſoient comme à leur centre, un lieu particulier appelé *Umbilicus.* Or, dans cette région où ce quartier, qui renfermant le Capitole étoit préciſément au pied de l'ancienne enceinte, comment reconnoître le juſte milieu de Rome, à ne conſidérer Rome que dans l'étendue de cette enceinte?

Il y a des indices que Rome du temps de Pline n'avoit point changé d'enceinte. Le projet de Néron, d'agrandir la ville au point qu'elle s'étendit juſqu'à Oſtie, & pluſieurs autres, n'ont été que des chimères. Pline qui écrivoit ſous Veſpaſien & Tite, parle au temps préſent du rempart de Tarquin bornant la ville; *clauditur ab oriente aggere Tarquinii ſuperbi, inter prima opere mirabili.* Et quoique le centre de la ville ne fût nulle part plus reſſerré par l'ancienne enceinte que vers le Capitole, & qu'en reculant cette enceinte, c'étoit préciſément de ce côté-là qu'il convenoit davantage de s'étendre, ſelon ce que pratiqua Aurélien en conſtruiſant de nouveaux murs; cependant, un fait rapporté par Josèphe, dans l'hiſtoire de la guerre des Juifs, prouve que l'enceinte n'avoit point été reculée au temps dont il eſt queſtion. Le fait eſt que Veſpaſien & Tite, avant que d'entrer triomphans dans Rome, furent reçûs par le Sénat au portique d'Octavius. Or, ce portique étoit ſitué, comme on l'apprend de Pline, *ad circum Flaminium;* & les veſtiges de ce cirque ont été reconnus de pluſieurs ſavans Antiquaires, dans un emplacement peu éloigné au dehors du Capitole, comme on peut voir dans Nardini, qui en tire judicieuſement cette conſéquence, *onde perciò le mura nel tempo di Veſpaſiano non erano moſſe.*

Lib. VIII, circa finem.

Lib. XXXIV, cap. 3.

Lib. VI, c. 2. Lib. I, c. 4.

Mais, quoique les faits ſe joignent aux circonſtances locales, qui

qui ſont encore moins irrévocables, pour ne connoître juſqu'alors dans Rome que la même enceinte; on peut objecter, que Pline donne à cette enceinte, *mœnia collegere*, (ce ſont les termes qu'il emploie, en datant d'une année pendant laquelle Veſpaſien & Tite exerçoient conjointement la Cenſure) XIII milles CC pas, non VIII milles CC, ou environ, comme on les trouve ſur le lieu même. Des Savans, & entr'autres Juſte-Lipſe, préoccupés & éblouis de la grandeur Romaine, ont vû Rome très-reſſerrée dans cette meſure de Pline. C'étoit faute de connoître le ſol de Rome, de prendre la chaîne pour le meſurer, comme on vient de le faire; & faute auſſi de conſidérer, que malgré l'éloignement des temps, la meſure doit encore être rapportée à l'enceinte de Servius-Tullius, laquelle ſous ce point de vûe ſera regardée comme très-vaſte, eu égard à la foibleſſe de Rome ſous les Rois qui l'ont gouvernée. Mais, bien loin que la meſure de Pline ſoit défectueuſe pour n'être pas aſſez étendue, puiſqu'au lieu de XIII milles & CC pas, la meſure préciſe & poſitive du ſol ne donne que VIII & environ CC; que jugera-t-on de plus praticable en cette diverſité, ou de réformer un ſeul chiffre dans la leçon, ou de bouleverſer l'aſſiette de Rome, pour faire ſes collines plus grandes que dans la nature, & porter en même temps ſur ces collines des lieux dont la place ne s'y rencontre pas? Il faudroit, pour prendre le dernier parti pluſtôt que l'autre, ſe rendre garant qu'il n'y a jamais eu de nombres fautifs dans les écrits de l'antiquité, de la part tant des auteurs mêmes que de leurs copiſtes. En croiſant les jambages du V, chiffre romain, il a été facile à un copiſte en cet endroit comme en d'autres, d'en faire un X. Quant à la différence réelle entre XIII & VIII, c'eſt un avantage pour notre curioſité qu'elle ne ſoit pas légère, qu'elle ſoit même aſſez conſidérable pour ſe faire beaucoup ſentir ſur le terrein auquel cette meſure ſe rapporte; & il n'eſt pas indifférent de remarquer que la fraction de mille, qui déborde le nombre des milles d'environ un cinquième, ou de deux cents pas, ſe trouve en effet convenable au même terrein.

Lib. III, c. 5.

De magnitudine Romanâ, lib. III, c. 2.

Que l'enceinte de Rome ait été reculée par Aurélien, c'eſt

ce qui ne ſouffre aucune difficulté. Eutrope dit ſimplement d'Aurélien, *urbem muris firmioribus cinxit.* Aurelius-Victor ajoûte, *laxiore ambitu.* Je me crois diſpenſé d'entrer dans le détail de tout ce qui ſerviroit à réfuter Vopiſque ſur l'étendue d'environ cinquante milles qu'il attribue vaguement à l'enceinte d'Aurélien. Des lieux, qui ſont indubitablement demeurés dans les dehors de Rome, le *pons Milvius* d'un côté, le fleuve *Almo* de l'autre, *moles Adriani*, l'emplacement de la baſilique de S.t Pierre, celui de l'égliſe de S.t Paul *extra muros*, auroient été plus voiſins du centre de Rome que des extrémités de cette ville, ſi cette enceinte étant d'environ cinquante milles, le diamètre de cette circonférence eût occupé l'eſpace d'environ ſeize milles, ou de cinq lieues françoiſes. Deux ſavans Antiquaires, après avoir étudié l'ancienne Rome dans Rome même, Aleſſandro Donati, & Famiano Nardini, penſent que l'enceinte actuelle repréſente celle d'Aurélien. Je ne groſſirai point ce Mémoire des preuves dont ils s'autoriſent dans cette opinion, & que je crois plus ſolides que ce qu'on imagineroit pouvoir leur oppoſer. Ce qu'il convient de diſtinguer dans l'enceinte actuelle d'avec celle d'Aurélien, en ce qui concerne la partie appelée *Tras-Tevere*, n'eſt point équivoque. Du temps que les Goths dominoient en Italie, on voit par le détail que donne Procope, du ſiége que Béliſaire ſoûtint dans Rome contre Vitigès, que l'enceinte de ce quartier étoit agrandie en approchant du tombeau d'Adrien, enveloppé aujourd'hui par les baſtions du château S.t Ange. Mais, le même hiſtorien nous fait auſſi connoître, que la baſilique de S.t Pierre, de même que celle de S.t Paul ſituée vers l'autre extrémité de la ville, n'étoit pas dès-lors renfermée avec le Vatican dans l'enceinte, puiſqu'il rapporte que les aſſiégeans maîtres des dehors, reſpectèrent ces deux égliſes, & ne commirent à leur égard aucun acte d'hoſtilité.

Gothicor. l. I.

Ibid. lib. II.

Le plus grand reculement de l'enceinte d'Aurélien à l'égard de l'ancienne, a été, comme il étoit naturel que cela fût, au nord du Capitole, pour renfermer dans les murs la plus grande partie de la ville qui ne l'avoit point été auparavant. L'agrandiſſement

s'eſt communiqué à la partie orientale. Enfin, du côté qui regarde le midi, la porte Capène a été reculée, & les environs du monticule appelé *monte Teſtaccio,* ont été renfermés. Il faut croire que la rive du Tibre fut couverte de remparts dans les endroits où l'enceinte du côté du Janicule n'embraſſant pas autant d'eſpace, ne répondoit point à l'enceinte plus ſpacieuſe. En circulant ainſi autour de Rome, je trouve quatre-vingt-un mille cinq cents palmes de l'échelle du plan de Nolli, qui par le calcul ſont neuf mille trois cents trente-huit toiſes & demie. Cette meſure de circonférence étant réduite en milles Romains, il en ſort douze milles & environ trois cents quarante-cinq pas; ce qui prouve bien que dans la meſure d'une enceinte qui avoit moins d'étendue, les treize milles & deux cents pas qu'on lit dans Pline ne ſauroient avoir lieu. Quand on voudroit même que l'enceinte d'Aurélien n'eut rien de commun avec l'enceinte actuelle, en combattant par-là l'opinion des Savans qui ont été plus à portée d'en juger ſur les lieux; pourra-t-on diſconvenir, que l'enceinte qui précédoit celle d'Aurélien ne renfermoit pas tout ce que nous embraſſons d'après l'enceinte d'aujourd'hui; & en faut-il davantage pour être convaincu que la meſure de Pline ne peut être admiſe, ſans une correction dans les nombres?

On croira être bien fondé d'alléguer, pour contrarier ces meſures, que Photius dans l'extrait d'Olympiodore, cite une meſure de la circonférence de Rome, par un arpenteur du temps de l'invaſion des Goths, ſur le pied de vingt & un milles. Mais on répond à cette objection, que c'eſt préciſément contre les Goths que Béliſaire a ſoûtenu un ſiége dans Rome. Les murs de cette ville n'étoient pas alors de fraîche conſtruction, puiſqu'ils menaçoient ruine en quelques endroits, & que ce fut une néceſſité à Béliſaire d'y faire des réparations. Il eſt indubitable par le récit très-circonſtancié de ce ſiége dans Procope, qu'alors la ſépulture d'Adrien, & l'égliſe de S.t Pierre, à l'une des extrémités de la ville, n'étoient pas embraſſées dans ſon enceinte; & le même hiſtorien parle dans la même hiſtoire, de l'égliſe de S.t Paul, comme étant encore plus écartée des limites de la ville, vers l'extrémité oppoſée. Ces lieux néanmoins auroient

Gothicor. l. I.

Lib. II.

été contenus fort aiſément dans Rome, ſi ſon diamètre avoit été preſque le double de ce qu'il eſt en réalité; & il ſera ſans doute plus difficile de déplacer *molem Adriani*, & pluſieurs autres lieux connus, pour les reculer au-delà d'une trop vaſte enceinte de Rome, que d'avoir pour ſuſpect un nombre de milles, que l'accord des faits & du local ne ſauroit admettre. On peut bien par le motif de tout concilier, étendre le circuit d'un grand nombre de milles à des habitations extérieures, à des fauxbourgs que l'on peut croire avoir été très-étendus, ſur-tout dans l'état de Rome le plus floriſſant : *exſpatiantia tecta*, dit Pline, *multas addidere urbes.* Je dois même faire obſerver, que relativement à l'objet que je me ſuis propoſé dans ce Mémoire, il ſeroit plus avantageux d'agrandir Rome que de la reſſerrer. Car, il eſt évident, que ſi la diſtance actuelle des lieux ſur les voies Romaines autour de Rome étant plus convenable au centre de la ville qu'à ſes portes, ſe trouve trop courte à l'égard des portes pour pouvoir ſuffire aux nombres de milles en cette diſtance; l'inconvénient ſera d'autant plus ſenſible & plus grand, que Rome occupera plus de place, & que ſes portes ſeront plus reculées de ſon centre.

SECONDE PARTIE,

Dans laquelle les VOIES qui ſortoient de Rome ſont décrites.

UN point particulier, qu'il nous eſt eſſentiel avant toutes choſes de fixer dans l'étendue de Rome, puiſque les voies Romaines ſe rapportoient toutes également à ce point, je veux dire le milliaire doré, auquel, ſelon Plutarque, toutes les voies conſtruites par les Romains vont aboutir; c'eſt le lieu qui convient à ce milliaire. Il étoit élevé près d'un temple de Saturne, *ſub æde Saturni*, au rapport de Tacite & de Suétone; & ce temple étoit au pied du Capitole, *ante clivum Capitolinum*, dit Servius. C'étoit-là que commençoit le *forum Romanum*, Pline établiſſant le milliaire doré *in capite Romani fori.* Et entre les deux extrémités qu'avoit l'étendue du *Forum* le long du

Tacit. Hiſtoriar. I. Sueton. in Othone. Æneidos, I.

mont Capitolin, & dont le *campo Vaccino* eſt aujourd'hui une partie, il convient de prendre l'entrée du côté du *Velabrum*, dont j'ai parlé: car, Tacite conduit Othon *in Velabrum, & inde ad milliarium aureum ſub æde Saturni.* C'eſt en combinant ces faits & ces poſitions, que le lieu du milliaire doré peut être déſigné avec quelque juſteſſe ſur le plan qui repréſente le ſol de l'ancienne Rome. *Ubi ſuprà.*

Un autre préalable conſiſte à prendre une détermination ſur la longueur du mille Romain. Il m'étoit moins permis qu'à un autre, de négliger les recherches qui peuvent conduire à la connoiſſance de ce mille. La meſure au cordeau ou à la chaîne, de pluſieurs intervalles de colonnes milliaires ſur pied & dans leur place, l'étendue actuelle & poſitive de pluſieurs grands eſpaces répondans à des nombres de mille indiqués, les recherches & l'opinion de pluſieurs Savans ſur la longueur du pied Romain ſervant d'élément au mille, m'ont fait connoître que la longueur du mille rouloit entre ſept cents cinquante-quatre toiſes & ſept cents cinquante-ſept, un peu plus ou un peu moins. Je ſuis entré dans un grand détail ſur ce ſujet dans un Mémoire particulier donné à la Compagnie; & je penſe qu'il y auroit de la témérité à prendre l'affirmative ſur une toiſe de plus ou de moins. Indépendamment de quelque incertitude ſur une pareille délicateſſe, de quelle conſéquence ce défaut de préciſion ſera-t-il ſur quinze ou vingt milles meſurés autour de Rome, lorſqu'en cet eſpace il peut être queſtion d'un mille entier, & davantage, de différence entre le centre de Rome & ſes portes? Un nombre moyen pour la longueur du mille, entre les diverſes meſures qui ſont plus voiſines les unes des autres, eſt ſept cents cinquante-ſix toiſes; & je m'en tiens à cette meſure, ſans vouloir décider de quelque légère différence en augmentation comme en diminution. Il ſeroit plus favorable, en combattant l'opinion des Savans de l'Italie ſur ce dont il eſt queſtion, de prendre le mille dans une plus grande longueur, & d'adopter celle que lui donne le P. Riccioli, dont il réſulte ſept cents ſoixante-douze toiſes & demie. Car, ſur un eſpace de vingt milles, ſeize toiſes & demie ſur chaque mille fourniroient trois

cents trente toiſes, qui vaudroient trois ſeptièmes de mille, ou quatre cents vingt-huit pas; & ce ſeroit un objet de quelque conſéquence, & qui contribueroit ſenſiblement ſur le terrein correſpondant au nombre des milles, à faire remonter les diſtances juſqu'au centre de Rome, pluſtôt que de s'arrêter à ſes portes. Il en ſera donc de même à cet égard, qu'en ce qui concerne la grandeur ou l'étendue de Rome, quoiqu'il ne fût pas moins avantageux d'alonger ici le mille Romain, qu'il l'eût été dans la ſection précédente d'agrandir la ville de Rome. Ainſi, c'eſt écarter tout ce dont on pourroit tirer plus d'avantage, bien loin de s'en prévaloir, comme cela n'eſt que trop ordinaire dans les matières controverſées. Entrons maintenant dans le détail des voies.

VIA APPIA.

Il eſt naturel que cette voie, la plus célèbre des voies Romaines, *longarum regina viarum*, dit le poëte Stace, marche ici la première. Il me ſuffira de la ſuivre juſqu'à ſeize milles de Rome: c'eſt la diſtance indiquée par l'itinéraire d'Antonin, & par celui de Jéruſalem, entre Rome & *Aricia*. Lucain con-
Lib. VI, 74. firme cette indication de diſtance, en diſant qu'elle eſt égale à celle de Rome juſqu'à l'embouchûre du Tibre. Car, la diſtance de Rome à Oſtie eſt également comptée de ſeize milles, comme
Ibid. on verra par la ſuite. On lit dans le ſcholiaſte de Lucain, publié par Oudendorp: *tantum loci occupavit, ut ſedecim millia paſſuum teneret. Tantum enim Aricia diſtat à Roma.* Strabon fournit la même diſtance en comptant cent ſoixante ſtades, parce qu'il y emploie, comme il le fait auſſi en d'autres endroits des environs de Rome, des ſtades de dix pour un mille. Et rien ne paroît moins équivoque que cette eſpèce de ſtade, lorſqu'on eſt inſtruit aſſez en détail dans la Géographie, pour faire la comparaiſon de ces ſtades aux eſpaces réels qui y correſpondent. Car, quoique Cluvier & Holſtenius, parce qu'ils n'ont pas connu d'autre compenſation entre des nombres de ſtade & des nombres de mille que celle de huit ſtades pour un mille, aient eu opinion qu'il falloit ſubſtituer cent vingt ſtades à cent ſoixante dans

Strabon, les autres endroits de Strabon où cette mesure de stade est seule convenable, s'opposent à une interpolation dans l'endroit dont il s'agit en particulier.

La carte dont j'accompagne ce Mémoire, & qui représente le local avec autant de précision qu'il m'a été possible d'en mettre, donne la distance entre le point de Rome fixé au milliaire doré, & la position d'*Aricia*, ou, comme on dit aujourd'hui, *la Riccia*, de douze mille cent cinquante toises ou environ. Cette distance est appuyée sur la position d'*Albano*, selon la détermination précise qui résulte des opérations des PP. Maire & Boscovich, en concluant par le calcul, la différence de latitude & de longitude entre le point du collége Romain & la position d'Albano. La Riccia est peu au-delà d'Albano, ce qui a pû faire indiquer ces lieux comme adhérens & contigus dans l'itinéraire de Jérusalem, qui en fait mention conjointement, *civitas Aricia & Albona*, & qui rend commune entre *Aricia* & *Albanum* la distance qui précède ces lieux, & celle qui la suit.

L'espace déterminé à douze mille cent cinquante toises ou environ, entre le point du centre de Rome & *Aricia*, contient seize milles romains & environ soixante & dix pas, en ne donnant au mille que sept cents cinquante-six toises. Si on étend la mesure du mille à sept cents soixante & douze toises & demie, le même espace ne répond qu'à quinze mille & environ sept cents vingt pas. Quant à la différence qu'on peut vouloir entre une mesure directe & celle d'une route, la voie Appienne est bien du nombre des routes qui permettent le moins de quantité en cette différence. Elle est très-directe dans son alignement, ne rencontrant en son passage aucune inégalité de terrein assez considérable pour l'écarter de cet alignement. Dans l'intérieur de Rome, où elle portoit le nom de *via Appia*, ainsi qu'au dehors, on voit que par un coude forcé pour tourner le mont Palatin, & avant que d'arriver à la porte qui a pris le nom de S.t Sébastien, elle perd plus sur la ligne directe en l'espace d'environ deux milles, savoir, environ cent pas, qu'elle ne perd dans sa continuation jusqu'à

Albano. Il s'enſuit qu'en eſtimant la meſure itinéraire juſqu'à *Aricia*, cette eſtime ne paſſera ſeize milles que d'une fraction de mille d'environ un quart, encore que le mille ſoit borné à ſept cents cinquante-ſix toiſes : car en le portant à ſept cents ſoixante-douze & demie, la même eſtime n'ira qu'à ſeize milles.

Mais, c'eſt bien du centre, & non de la porte de Rome, que cette meſure de diſtance ſe prend ainſi. On ne ſauroit moins écarter du centre de Rome la porte Capène, qui donne l'iſſue à la voie Appienne, que juſqu'à l'endroit où j'ai dit que cette porte pouvoit ſe rencontrer avec l'*Aqua Crabra* ou *la Marrana*, ce qui toutefois conſume un mille & plus, comme le plan de Rome le fait connoître, & ſeroit à déduire ſur le compte des ſeize milles. Et ſi on recule davantage la porte Capène pour embraſſer les thermes de Caracalla, & juſqu'à la ſéparation qui ſe fait de la voie Latine d'avec l'Appienne, & que l'on juge avoir dû ſe faire au débouchement de la porte pluſtôt que dans un autre endroit, il faudra ajoûter un grand quart de mille à la déduction d'un mille. De ſorte, que ſelon l'eſtime qui recule *Aricia* à ſeize milles & environ un quart du centre de Rome, il n'y aura que quinze milles à compter, & non pas ſeize, entre la porte de Rome & *Aricia*. Les quinze milles ne ſeront pas même complets, ſi l'on attribue au mille plus de ſept cents cinquante-ſix toiſes. Concluons donc que le compte de ſeize milles ne peut convenir à la porte, comme il convient au centre de Rome.

Quand on a reconnu que la diſtance d'*Aricia*, à la prendre de la ſortie de Rome, eſt de quinze milles préciſément, on voit ce qui a donné lieu à Denys d'Halicarnaſſe de compter cent vingt ſtades d'éloignement entre Rome & *Aricia*, en remplaçant le mille par huit ſtades, ſelon l'uſage le plus ordinaire. La mépriſe des Savans ſur le point duquel il faut partir, pour ſe trouver d'accord avec l'indication de la diſtance ſur le pied de ſeize milles, a mis de la contrariété dans leurs opinions. Cluvier ne comptant que quatorze milles entre Rome & *Aricia*, eſt repris par le cardinal Corradini, qui réclame l'autorité des Itinéraires : *Perperam tamen*, en parlant de l'opinion

Latium, t. I, p. 192.

de

de Cluvier, *cùm Itinerarium Antonini, & Hieroſolymitanum, ad decimum ſextum id ſtatuant.* Mais, vû que la diſtance entre Albano & *Aricia* eſt à peine d'un mille, cette critique de M. Corradini ne peut convenir à l'emplacement qu'il donne à Albano entre la douze & la treizième colonne, c'eſt-à-dire trois à quatre milles d'*Aricia.* Strabon fait voir qu'*Aricia* n'a pas changé de place: il en repréſente la ſituation en lieu bas & enfoncé, κοῖλος ὅ ἐστιν ὁ τόπος, ayant néanmoins un château ſur une éminence. La reſſemblance que dans un ouvrage qui concerne l'Italie, j'ai fait remarquer entre cette deſcription topographique d'*Aricia* & le lieu actuel de *la Riccia,* a été confirmée par M. Pratilli. Voici comment il s'en explique dans ſon ouvrage ſur la voie Appienne: *Quivi* (ſavoir, *il moderno caſtello della Riccia*) *vedendoſi la valle Aricina, molte rovine di edifizj e ſepolcri, il ſito concavo, che in una collinetta va à terminare, ed altri chiariſſimi contraſegni dell'antico deſcritto ſito di Aricia.*

Annal. de l'Ital. p. 194.

Via Appia, p. 79.

Il n'entre point dans mon objet de faire des recherches particulières ſur d'anciens lieux & monumens qui ſe rencontrent en ſuivant la voie Appienne. Je me borne à une ſimple longimétrie ou meſure actuelle du terrein, en parcourant les voies Romaines autour de Rome. Je remarquerai ſeulement, que l'intervalle de Rome à *Aricia* étant coupé en deux eſpaces dans l'itinéraire de Jéruſalem, le nombre de milles en l'un de ces eſpaces, ſavoir IX, eſt aſſuré par la dénomination du lieu intermédiaire, *ad nonum.* La table Théodoſienne indique *Bovillæ* à X de Rome, c'eſt-à-dire un mille plus loin. Cet ancien municipe, où ſe célébroient des jeux en l'honneur de la famille des Jules, eſt placé par Holſtenius dans l'endroit où exiſte une *oſteria,* appelée *li Fratocchi.* Fabretti s'écarte de la voie ſur la gauche, en déſignant un lieu appelé *Torre di re Paolo.* Mais, la meſure de la voie juſque-là ne ſe borne pas à dix milles; elle en fait compter douze. Et ce qui reſte d'eſpace pour arriver à *Aricia,* qui devroit être de ſix milles, n'en vaut que quatre. Il eſt aiſé de voir, que ces défauts de convenance procèdent du faux principe ſur le lieu d'où l'on fait partir les diſtances.

Annot. in Cluver. ad p. 918.

Le nombre III qui paroît dans la Table entre *Bovillæ* & *Aricia*, doit être réformé, en réuniſſant les deux premières unités pour en faire un V. Car, il eſt indubitable que la diſtance de Rome à *Aricia* renferme XVI milles, & qu'elle n'eſt point limitée à XIII.

VIA ARDEATINA.

Il ſort de la voie Appienne, au-delà du paſſage du petit fleuve *Almo*, nommé aujourd'hui *Aquaccia*, une branche de voie qui conduit à *Ardea*, & qui eſt tracée dans les cartes des environs de Rome, & notamment dans l'arpentage de l'*agro Romano* par Cingolani, ſous le nom de *via Ardeatina*. Je ne parlerai de cette voie que pour n'être pas accuſé de l'omettre: car, je ne la trouve point déciſive ſur ce qui fait notre objet, & d'autant moins que l'emplacement de l'ancienne *Ardea* peut paroître incertain, & différent du lieu qui porte aujourd'hui le même nom. La trace de la voie qui y conduit, y compris ce qu'elle a de commun avec l'Appienne depuis le centre de Rome, conſume environ vingt-deux milles. Strabon marque cent ſoixante ſtades dans cette diſtance; & on en conclut vingt milles, ſi l'on prend ces ſtades ſur le pied ordinaire, & à huit ſtades pour un mille. Mais, vû que Strabon ajoûte plus bas, qu'*Ardea* eſt dans la même diſtance de Rome que le *mons Albanus*, où Aſcanius conſtruiſit la ville d'Albe; les cent ſoixante ſtades ne peuvent valoir que ſeize milles, & doivent être pris pour ſtades de dix au mille. Car, la ſituation d'*Alba-longa* ſur le bord oriental du lac de Caſtel-Gandolfe, qui du nom d'*Alba* étoit autrefois appelé *Albanus*, eſt avouée de tous les Savans pour avoir occupé le lieu que l'on nomme *Palazzolo*, ſur la pente de la montagne. Or, la diſtance de ce lieu ne diffère de celle qui eſt entre Rome & *Aricia*, & que Strabon fixe également à cent ſoixante ſtades, que comme étant pluſtôt un peu moindre que plus forte. Et puiſque cent ſoixante ſtades entre Rome & *Aricia* répondent à ſeize milles, & que l'éloignement entre Rome & *Ardea* ſe compare à une diſtance qui s'y rapporte, les cent ſoixante ſtades de Rome à *Ardea* répondent à ſeize

L. V, p. 229.

milles, & n'en valent pas vingt. Voici même une autre circonſtance, qui exige que l'on convienne de cette évaluation de cent ſoixante ſtades entre Rome & *Ardea*. On trouve en même temps dans Strabon, que la diſtance d'*Ardea* à la mer eſt de ſoixante-dix ſtades. Ce nombre de ſtades étant pris pour ſept milles par analogie avec la diſtance qui précède, il devient ſur le local le juſte complément de l'eſpace pour arriver juſqu'au bord de la mer; ce qui n'eſt pas également convenable à l'emplacement actuel d'*Ardea*, qui n'eſt qu'à trois milles de la mer, non pas à ſept. Ainſi, ce n'eſt pas ſans fondement que l'on peut douter, que l'*Ardea* d'aujourd'hui ſoit au même lieu que l'ancienne, & que ſa diſtance de Rome ait été d'environ vingt-deux milles. Eutrope parlant du ſiége d'*Ardea* par Tarquin le ſuperbe, ne marque l'éloignement de cette ville que de dix-huit milles, *in octavo-decimo milliario ab urbe;* & ſi cette diſtance n'eſt pas préciſément la même que celle qui ſe conclut de l'indication de Strabon, elle en approche davantage que d'une plus grande. Vitruve faiſant mention des eaux ſulfurées du territoire d'*Ardea*, *in Ardeatino fontes frigidi.... qui ſulfurati dicuntur;* je trouve ſur la voie Ardéatine, au quinzième milliaire de Rome, un lieu nommé *Solforata*, où ſont en effet des ſources de la qualité dont parle Vitruve. J'ai d'autant moins évité d'entrer dans cette diſcuſſion ſur la poſition de l'ancienne *Ardea*, que perſonne, que je ſache, entre les Savans, n'a ſenti la difficulté qui s'y rencontre; & il me ſuffit de l'avoir expoſée, ſans entreprendre de la réſoudre parfaitement.

P. 232.

Lib. I.

L. VIII, c. 3.

VIA OSTIENSIS.

Je paſſe à la voie qui doit nous conduire à Oſtie. Le témoignage d'Eutrope, & de pluſieurs autres hiſtoriens, & celui de Caſſiodore, ſont d'accord avec l'itinéraire d'Antonin, & avec la Table, ſur le nombre de XVI milles entre Rome & Oſtie. C'eſt pour cela qu'on lit dans Pline, & dans ſon abréviateur Marcien, que Rome eſt à ſeize milles de la mer. Pour arriver juſqu'à Oſtie, en meſurant la voie Romaine, je ne m'arrête point à la poſition actuelle d'Oſtie; j'étends la meſure,

Eutrop. lib. I. Caſſiod. in Chron.

Lib. III, c. 5.

comme il convient de le faire, jusqu'aux vestiges de l'ancien emplacement, qui sont à un bon mille plus loin. Mais, au-delà du dixième milliaire, je distingue l'ancienne voie, dont on reconnoît sur les lieux l'alignement très-direct vers Ostie, d'avec un autre chemin qui circule en approchant du Tibre, de manière à donner lieu de compter cinq milles, dans un espace où la voie ancienne & directe n'en donne que quatre. En partant du centre de Rome, la distance qui n'est en droiture que de quatorze milles & environ huit cents pas, fait compter précisément les seize milles, par assujétissement à des détours, auxquels le cours du Tibre dans ses replis oblige en quelques endroits de la route. Au lieu de cette convenance qui se rencontre à partir du centre de Rome, si l'on part de la porte qui sert d'issue à cette voie, on ne comptera pas quinze milles complets, vû qu'entre le lieu du centre & la porte, & avant que la voie soit au dehors de Rome, elle consume environ onze cents soixante pas. Il faut donc, pour pouvoir compter seize milliaires, les prendre du centre, ou du milliaire doré, non pas de la porte.

Cette porte a pris le nom de S.t Paul, qu'on lui donne aujourd'hui, d'une basilique ou église, dont Eusèbe fait mention d'après un auteur qui écrivoit du temps de Séyère. Car, en disant que des monumens ont été érigés aux Apôtres, l'un près du Vatican, l'autre sur la voie d'Ostie; il est évident que comme le premier de ces monumens désigne la basilique de S.t Pierre, l'autre désigne celle de S.t Paul: « Je montrerai, » dit-il, des trophées élevés en l'honneur des Apôtres: car, sur » le grand chemin royal qui conduit au Vatican, & sur la voie » qui conduit à Ostie, vous trouverez ces trophées solidement établis, & servant de remparts à l'Église Romaine. » La basilique de S.t Paul est située à huit ou neuf cents pas plus loin que la porte de Rome; en sorte qu'à compter du centre de la ville, cette église s'en trouve distante de deux milles précisément. Procope dit que l'église de S.t Paul est à quatorze stades de Rome, & il le dit parce qu'elle étoit, comme on le voit, près du second milliaire. Car, quoiqu'au premier coup d'œil,

Hist. Eccles. lib. II.

Gothic. l. II.

quatorze ſtades ne paroiſſent répondre qu'à un mille & trois quarts, j'ai eu lieu de reconnoître que dans Procope ils répondent à deux milles. Cet hiſtorien marque la diſtance de Rome à *Tibur*, ou Tivoli, de cent quarante ſtades; & comme on y comptoit vingt milles, c'eſt remplacer le mille par ſept ſtades. Pour la diſtance de Rome à *Centum-cellæ*, ou Civitavecchia, dans laquelle l'examen des anciens Itinéraires fait compter quarante ou quarante & un milles, Procope marque deux cents quatre-vingt ſtades; & on voit que dans ce nombre de ſtades, le mille eſt également compenſé par ſept ſtades. Je découvre même le principe d'une pareille compenſation. Procope, ſujet de l'Empire Grec, étoit préoccupé de l'uſage établi chez les Grecs des temps poſtérieurs ou du ſien, de comparer le mille à ſept ſtades: & quoique cette compenſation procédât pluſtôt de la réduction du mille, que d'un agrandiſſement dans le ſtade; cet hiſtorien n'apportant pas une préciſion rigoureuſe & géométrique à diſtinguer le mille Romain dans ſa vraie longueur, d'avec le mille altéré des Grecs, il a multiplié le nombre des milles Romains par celui des ſtades qui convenoit à ce qui lui étoit familier comme uſité chez ſa nation. Il n'y a rien de ſi naturel que de penſer ainſi; & c'eſt même le ſeul moyen de concilier Procope avec la réalité. Or, de ce qu'un lieu qui n'eſt éloigné de la porte de Rome que d'environ neuf cents pas, eſt déſigné dans la diſtance qui indique le ſecond milliaire; il en réſulte indubitablement, que le compte des milliaires ne pouvant convenir au lieu qu'occupe la porte, il faut prendre la diſtance de plus haut, & d'un lieu plus reculé, & ce lieu ne peut être que le milliaire doré. On lit dans le martyrologe d'Adon, *ſexto idus Auguſti; Romæ, viâ Oſtienſi, milliario VII; natale S.ti Cyriaci martyris.* Or, je trouve dans l'arpentage de Cingolani, le champ qui porte le nom de *ſan Cyriaco*, & ce champ eſt à quelques cent pas du point qui convient au ſeptième milliaire. Il ſeroit près du ſixième, ſi le compte des milliaires ſe prenoit de la porte de Rome par laquelle on ſortoit pour ſe rendre à Oſtie. Le rapport du local avec différentes poſitions indiquées de cette manière ne ſouffre point de contradiction.

Il y aura encore plus de néceſſité de remonter juſqu'au centre de Rome, pour retrouver la diſtance indiquée entre Rome & Oſtie, ſi au lieu de ſept cents cinquante-ſix toiſes pour la longueur du mille, on la veut de ſept cents ſoixante-douze & demie. Car, la meſure de la voie que l'on trouve de ſeize milles complets, n'iroit autrement qu'à quinze milles deux tiers au plus. Mais, je ne quitterai point le même eſpace entre Rome & Oſtie, ſans parler du compte de cent quatre-vingt-dix ſtades que l'on trouve dans Strabon. Cluvier, qui ſelon l'évaluation ordinaire des milles pour les ſtades, & toûjours à raiſon de huit ſtades pour un mille, voit dans ce compte vingt-trois milles & ſept cents cinquante pas, veut corriger les nombres de Strabon, quoiqu'il convienne que les manuſcrits, de même que les différentes éditions, s'accordent à donner les mêmes nombres. Ce Savant n'a pas pris garde en rapportant le paſſage de Strabon, qu'il eſt queſtion de la navigation du Tibre lorſque Strabon dit, que les bâtimens de mer verſent leur charge à Oſtie, pour être tranſportée ſur des bâtimens de rivière juſqu'à Rome. Et dans l'article qui doit terminer ce Mémoire ſous le titre de *via Portuenſis*, on verra qu'il y avoit en effet une voie particulière bordant la rive du Tibre, pour qu'il fût praticable de haller des bâtimens qui remontoient. Or, les circuits du Tibre doivent mettre une notable différence entre cette voie & une voie directe dans les terres. Il doit donc être queſtion de meſurer les circuits du Tibre. Je les vois décrits dans l'arpentage de Cingolani: & partant de l'ancienne Oſtie, & circulant autant que la repréſentation figurée du cours du fleuve le preſcrit, je trouve en arrivant préciſément au lieu déſigné pour le débarquement, & qu'on appelle encore aujourd'hui *porto di Ripa grande*, je trouve, dis-je, dix-neuf milles & environ un quart. Je penſe qu'il eſt aiſé après cela de reconnoître la juſteſſe que renferme le compte de Srabon. Car, étant prévenus d'ailleurs, qu'il donne des comptes de ſtades pour des eſpaces, où l'on eſt aſſuré que ce qui eſt un mille répond à dix ſtades, il s'enſuit que les cent quatre-vingt-dix ſtades dont il s'agit répondent pareillement aux dix-neuf milles de la

L. V, p. 232. Ital. ant. l. III, p. 872.

meſure actuelle & poſitive. Au reſte, ce qui a fait difficulté aux yeux de Cluvier, a pu tromper le ſcholiaſte de Lucain : *à Româ,* dit-il, *ſi per flexus (Tiberis) torquetur, XXIV M. ſunt;* ajoûtant à cela, ſelon ce qui convient, *recto itinere XVI.* Comme il eſt vrai que les circuits du Tibre conſument dix-neuf milles & environ un quart, ainſi que je viens d'en rendre compte, & que ces dix-neuf milles & un quart en ſtades de dix pour un mille font cent quatre-vingt-douze ſtades; ſi l'on n'eſt point prévenu de ce rapport de ſtades avec les milles, & qu'on ſous-entende par un principe trop général qu'un mille répond à huit ſtades, les cent quatre-vingt-douze ſtades font compter vingt-quatre milles. Il faut pour être détrompé, que la connoiſſance du local prête ici à l'ancienne Géographie le ſecours & la lumière qui lui ſont ſouvent très-néceſſaires, & ſur quoi elle ſe fonde particulièrement en tout ce que la matière de ce Mémoire renferme de diſcuſſion.

VIA LAURENTINA.

Au-delà du cinquième milliaire, ſur la voie d'Oſtie, il en ſort une branche de voie qui conduiſoit à *Laurentum.* On croit retrouver des veſtiges de cette ville aux environs d'une vieille tour, ſituée peu loin de la mer, & appelée *Paterno.* On y diſtingue les reſtes d'un aquéduc. C'eſt déplacer étrangement *Laurentum,* & le tranſporter au-delà d'*Ardea* du côté d'*Antium,* que de prendre, ſelon l'opinion de quelques-uns, le lieu qu'on appelle aujourd'hui *larghi di ſan Lorenzo,* pour *Laurentum.* La diſtance de cette ville à l'égard de Rome n'eſt point indiquée dans les monumens de l'antiquité. Car, le nombre XII que l'on voit dans la Table, n'y convient point, & celui de XVI placé entre Oſtie & *Laurentum,* comme on le trouve auſſi dans l'itinéraire d'Antonin, conviendroit davantage entre Rome & *Laurentum.* Les veſtiges dont je viens de parler, & la *torre di Paterno,* ſont par la meſure actuelle de la voie, peu au-delà du ſeizième milliaire à compter de Rome. Mais, ſi nous ne pouvons comparer cette meſure à une indication de diſtance qui ſoit poſitive, nous trouvons ſur cette voie un lieu nommé

Decimo, & un vallon qui eſt contigu appelé *valle di Decimo*. Voilà donc l'indication préciſe du *Decimum milliare* ſur la voie qui tendoit à *Laurentum*. Or, la meſure des milles en partant du centre de Rome, fait tomber le point du dixième milliaire entre un courant d'eau qui traverſe le vallon, & l'habitation qui ſe nomme *Decimo*, à quelques centaines de pas plus ou moins de l'un ou de l'autre endroit. Si l'on part de la porte de Rome, on arrive au *Decimus lapis* avant que de compter neuf milles complets, ſans néanmoins qu'on ſoit libre de changer la dénomination ſubſiſtante de *Decimo* en celle de *Nono*. Pline le jeune, qui avoit une maiſon de campagne dans le voiſinage de *Laurentum*, fait mention du *decimus-quartus lapis* ſur cette même voie, diſant qu'il la quittoit en cet endroit pour ſe rendre à ſa maiſon.

L. II, epiſt. 17.

VIA LATINA.

Il faut reprendre la voie Appienne, pour faire mention de la voie Latine, qui s'en détache à près de treize cents pas du Milliaire doré. Je ne connois pourtant point de poſition actuelle ſur cette voie, dont on puiſſe tirer une conſéquence qui ſoit affirmative par rapport à notre objet. L'itinéraire d'Antonin marque un *Decimum :* mais, la dénomination n'en ſubſiſte plus, que je ſache, comme ſur la voie de *Laurentum*. Une branche détachée de la voie Latine conduiſoit à *Tuſculum;* & cette ville, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, n'étoit pas moins éloignée de Rome que de cent ſtades. Outre que cette indication, de la manière dont elle eſt exprimée, peut paroître un peu vague ; il ſemble que la poſition de *Tuſculum* ne ſoit pas décidée, les opinions étant partagées entre Fraſcati & un autre lieu plus reculé dans la montagne, qu'une vallée ſépare du *mons Albanus*. Les veſtiges qui ſont en ce lieu ont néanmoins pluſtôt paru les reſtes d'un palais que d'une ville ; à quoi on peut ajoûter que la diſtance, telle que Denys d'Halicarnaſſe la donne, convient préférablement à Fraſcati. Mais, pour ne rien haſarder de ce côté-là, paſſons à quelqu'autre voie, qui ne nous laiſſe pas dans la même indéciſion.

Lib. x.

VIA

VIA LABICANA.

Elle ſuccède immédiatement dans l'ordre que nous ſuivons à la voie précédente; & conduiſant vers *Labicum*, elle étoit appelée *Labicana.* Une même porte dans l'enceinte de Rome étoit commune à cette voie & à la Prénestine. C'eſt la *porta Maggiore* de l'enceinte actuelle, qui repréſente celle d'Aurélien; & à l'égard d'une enceinte précédente & moins reculée, la ſéparation de la voie Labicane d'avec la Prénestine pouvoit devancer de quelques centaines de pas celle qui ſe fait à cette porte, ſans mettre de différence qui puiſſe être de quelque conſéquence dans la meſure de la voie priſe du centre de Rome. On compte XVIII milles dans la Table en deux diſtances, XV & III, juſqu'au lieu nommé *ad ſtatuas*, qui déſigne vrai-ſemblablement un *diverſorium;* & ce qui ſert à nous indiquer ſa poſition, c'eſt qu'en cet endroit la voie Labicane ſe diviſoit pour communiquer par un *divertigium* à la voie Latine, qu'elle rencontroit au lieu nommé *ad Pictas*, ſelon le témoignage de Strabon. Or, cette circonſtance locale du *divertigium* ſe retrouve préciſément près d'une *oſteria*, qui porte le nom de *ſan-Ceſario.* Fabretti & Lucas Holſtenius l'ont également remarqué; & en effet, la fourche ou diviſion de la voie en cet endroit détermine cette ſituation. Il eſt conſtant que les dix-huit milles, marqués par la Table, ſe retrouveront, ſi l'on part du centre de Rome, au milliaire doré: mais il y manquera près de deux milles en partant de la porte Eſquiline, que Strabon nomme comme ſervant d'iſſue à cette voie. Différentes opinions ſur l'emplacement de l'ancien *Labicum*, ne peuvent donner atteinte à ce qui ſe conclut d'une meſure relative au lieu *ad Statuas* en particulier. Fabretti, & Holſtenius avant lui, ont cru reconnoître la poſition de *Labicum* dans celle que l'on nomme aujourd'hui *la Colonna*, ſur un terrein élevé, comme Strabon le dit de *Labicum*, & ſur la droite de la voie qui conduit au *diverſorium ad Statuas.* Ce lieu actuel de la Colonna ſe rencontre par la meſure de la voie dans l'intervalle du milliaire XV au milliaire XVI; & il eſt à remarquer, que

L. V, p. 237.

la distance au milliaire XV est celle que la Table indique pour un lieu nommé *ad Quintanas*, avant que d'arriver *ad Statuas*, à III milles plus loin, & on trouve la confirmation de cette distance dans l'Itinéraire d'Antonin, en ces termes; *Lavicanâ, ab urbe ad Quintanas XV.* Une inscription trouvée à la Colonna, & rapportée par Fabretti, nous apprend, que les *Lavicani*, ou *Labicani*, étoient surnommés *Quintanenses*; & cette circonstance semble bien propre à vouloir que la position de *Labicum* ait une grande liaison avec celle que les anciens Itinéraires déterminent uniformément pour *Quintanæ*. Cependant, un savant Italien, Francesco di Ficoroni, dans un ouvrage imprimé à Rome en 1745, veut transporter ailleurs *Labicum*, le fixant dans l'intervalle de Palestrine à Veletri; *il suo sito*, dit-il, *posto fra Palestrina e Velletri, giustamente in prospetto à retta linea.* Mais, ce savant, quoiqu'il allègue la distance de cent vingt stades que Strabon indique en parlant de *Labicum*, ou quelque chose de plus, n'a pas pris garde qu'il reculoit *Labicum* à plus de vingt milles de Rome, ou plus de cent soixante stades, & même à plus de deux cents des stades dont Strabon fait usage en plusieurs endroits des environs de Rome. *Labicum*, que Strabon disoit être détruit lorsqu'il écrivoit, étoit rétabli du temps de Maxence, qui en aimoit le séjour; & on a trouvé sur la route plusieurs colonnes milliaires inscrites en son nom.

Diſſert. III, de Aquæduct. num. 367.

Page 11.

VIA PRÆNESTINA.

J'ai remarqué en parlant de la Labicane, que la Prénestine sortoit de Rome par la même porte, qui est aujourd'hui la *Maggiore*. Quoique quelques-uns prétendent, que la ville de Palestrine soit descendue un peu plus bas que l'ancienne ville de *Prænestе*, on ne sauroit supposer que la situation soit fort différente, parce que dans la description qu'en fait Strabon, l'emplacement de la ville est distingué, comme il l'est à présent, de la montagne sur laquelle la forteresse, *arx Prænestina*, aujourd'hui *monte san Pietro*, étoit située. On peut en juger par le plan de Palestrine, inséré dans le *Latium* du P. Kircher.

L. V, p. 238.

La position de cette ville est un point que les opérations des PP. Maire & Boscovich ont fixé géométriquement. La voie qui y conduit, en passant par le lieu qu'occupoit l'ancienne ville de *Gabii*, mentionnée sur cette voie dans les Itinéraires, est tracée dans diverses cartes des environs de Rome. L'Itinéraire d'Antonin & la Table sont d'accord à compter vingt-trois milles entre Rome & *Prænestе*. Par la mesure de la voie, en partant du milliaire doré, on se trouve précisément dans Palestrine en comptant vingt-trois milles. Mais, parce que l'issue de Rome est la même pour cette voie que pour la Labicane, si l'on part de-là, plustôt que du centre, la voie Prénestine ne donnera guère que vingt-un milles, au lieu de vingt-trois. Une branche de voie qui menoit à *Collatia*, sort de la Prénestine sur la gauche vers le cinquième milliaire; & on en distingue la continuation au-delà de l'emplacement qui convient à *Collatia*, jusqu'au bord d'un courant d'eau, appelé *rio Maggiore*, dont Strabon paroît faire mention sous le nom de *Veresis*. Je ne parle de cette branche de voie que pour la faire connoître, n'ayant point d'application à y faire de quelque distance qui soit indiquée. Mais, en reprenant la voie Prénestine, je dois parler d'un pont de structure remarquable, *stupendi operis*, dit Fabretti, quoiqu'en le construisant on n'ait eu d'autre objet que d'élever le chemin au niveau de la campagne en traversant un vallon. Ce pont est appelé *ponte di Nono;* & en effet nous le voyons sur la carte fort à portée du neuvième milliaire; au lieu qu'en ne commençant à compter les milliaires que de la porte commune entre les voies Prénestine & Labicane, ce même pont se trouvera en deçà du huitième milliaire, quoique la dénomination qu'il conserve indique le neuvième. Il faut donc, pour que le compte de neuf milles se retrouve sur les lieux, partir de plus loin, ou, en rétrogradant, pénétrer dans l'intérieur de Rome. Selon la mention que les Itinéraires font de *Gabii* sur la voie Prénestine, ils marquent XII entre Rome & *Gabii*, & XI entre *Gabii* & *Prænestе*. Sur ce partage de distance dans l'intervalle de Rome & de *Prænestе*, je ne veux point dissimuler, que suivant la représentation du local, l'emplacement

L. V, p. 239.

De Aquis & Aquæd. Romæ. Dissert. 1.

que l'on croit être celui de *Gabii*, tombe au treizième milliaire pluſtôt qu'au douzième. Mais en même temps, la continuation de la voie juſqu'à *Præneste* ne conſumant que dix milles, le total de diſtance entre Rome & *Præneste* conſerve la convenance qui lui eſt propre, & qu'un peu plus ou moins de préciſion dans la place d'un lieu intermédiaire, tombé en décadence & dans l'obſcurité, & qui n'eſt pas en évidence comme *Præneste*, ne détruit point.

VIA TIBURTINA.

Paſſons à la voie qui mène à Tivoli, dont la poſition n'eſt pas moins bien déterminée que celle de Paleſtrine. La diſtance de XX milles, marquée dans l'itinéraire d'Antonin, eſt confirmée par ce vers de Martial, en parlant de *Tibur*,

Lib. IV, epigr. 57.

Quò te bis-decimus ducit ab urbe lapis.

J'ajoûte à ces indications, qu'ayant trouvé ſur une carte vraiment topographique *diœceſis & agri Tiburtini*, levée ſur les lieux par l'abbé Revillas, la place de deux colonnes milliaires ſur pied, & numérotées l'une & l'autre XXXVIII, ſur deux branches de voie différentes au-delà de Tivoli; la meſure de la trace de ces voies avec tous leurs détours, dans la gorge où ſerpente le Teverone, fait trouver Tivoli par une marche qui rétrograde, dans l'intervalle du dix-neuvième milliaire au vingtième, & plus près, autant qu'on en peut juger, du premier que du ſecond. Il n'y a même rien de plus convenable. Car, en meſurant la voie entre le point de Rome & Tivoli, cette meſure particulière ne produit que dix-neuf à vingt milles. Mais, ce point de Rome, c'eſt le Milliaire doré: autrement, & en comptant de la porte qui ouvroit le paſſage à cette voie, on ne trouvera que dix-huit milles, & au ſurplus la valeur de trois à quatre cents pas, par la raiſon qu'entre le centre de Rome & la porte, la meſure conſume un mille & au-delà. Artémidore, cité par Étienne de Byzance, donnoit cent quarante-ſept ſtades à la diſtance de Rome à Tivoli; & vû que ce nombre de ſtades, en prenant huit ſtades pour un

mille, répond à dix-huit milles & trois cents ſoixante & quinze pas, il s'accorde à ce que nous reconnoiſſons d'eſpace dans la même diſtance, à la prendre de la ſortie de Rome. Mais, comme on n'eſt pas moins dans l'obligation de trouver l'eſpace de dix-neuf à vingt colonnes milliaires, *bis decimum lapidem*, entre Rome & Tivoli, il eſt indiſpenſable de reculer la meſure juſqu'au Milliaire doré.

VIA NOMENTANA.

Deux voies qui ſe préſentent après la Tiburtine, ſavoir, *Nomentana* & *Salaria*, ſortoient d'une tige qui leur étoit commune dans l'étendue de Rome, & avoient leur iſſue par la même porte, qui ſe nommoit *Collina*, comme on l'apprend de Strabon. Aujourd'hui que l'enceinte de Rome eſt plus reculée, il faut à deux voies qui ſont déjà ſéparées l'une de l'autre, deux iſſues différentes, *porta Pia*, & *porta Salara*. La diſtance de Rome à *Nomentum*, qui donnoit le nom à l'une de ces voies, eſt indiquée XIIII dans la Table. Le lieu qui ſe nomme actuellement *Lamentana* eſt pris pour *Nomentum*, & il y a ſuffiſamment d'analogie dans la dénomination. Mais, Holſtenius diſtingue *Lamentana vecchia* d'avec la moderne; & on voit en effet, avant que d'arriver à l'emplacement préſent, quelques veſtiges d'antiquité, & entre autres les reſtes d'un théatre. Comme les quatorze milles indiqués par la Table, ne conduiſent pas tout-à-fait juſqu'à Lamentana, une poſition moins reculée paroîtra plus convenable. Mais, ſur cette meſure, il faut déſalquer plus de quinze cents pas, ſi l'on part de la porte Colline pluſtôt que du Milliaire doré.

L. V, p. 228.

Annot. in Cluver. ad p. 667.

VIA SALARIA.

Cette voie va paſſer le fleuve *Anio*, aujourd'hui *Teverone*, ou le petit Tibre, ſur un pont nommé *ponte Salaro*. Et je trouve dans l'arpentage de Cingolani, que le champ qui ſuit immédiatement le paſſage de ce pont, eſt appelé *Quarto di ponte Salaro*. Je remarque en même temps, que cette dénomination de lieu convient préciſément à la diſtance meſurée

depuis le Milliaire doré, & que de la porte Colline, on ne peut évaluer la distance qu'à deux milles & quatre à cinq cents pas. C'est donc que le compte des milles se rapporte au centre, non pas à la porte de Rome, & il peut paroître superflu de s'étendre au-delà sur cette voie. Je dirai seulement à l'égard d'*Eretum*, où elle conduit, que la distance de dix-huit milles, selon l'Itinéraire, ou de dix-sept & demi par le compte de stades que donne Denys d'Halicarnasse, veut que cette position soit plus reculée de quelques milles que celle de *Monte-rotondo*, que l'on prend pour *Eretum*. En déférant même à ce qu'on lit dans Strabon, que la voie Nomentane tombe dans la Salarienne à *Eretum*, il me paroît que la trace de ces voies jusqu'à leur jonction, porte au-delà de *Monte-rotondo*.

Lib. XI.

L. V, p. 228.

VIA FLAMINIA.

Elle est connue pour une des plus célèbres entre les voies Romaines. Mais, comme on observera en considérant le plan de Rome, que selon l'ancienne enceinte, qui ne débordoit point la pente extérieure du mont Capitolin, l'issue de la voie qui conduisoit dans la Flaminienne, étoit peu distante du *forum Romanum*, & qu'à partir du Milliaire doré, cette issue ne s'estimera qu'à environ trois cents pas; l'écart entre ce Milliaire & la sortie de Rome, ne se fera pas également sentir comme sur les autres voies, qui prennent un bien plus grand espace dans l'étendue de la ville. Quoi qu'il en soit, je remarque qu'il existe une tour appelée *Torre di Quinto*, sur la voie Flaminienne, à un mille & environ trois quarts du *Ponte Molle* ou *Pons Milvius*, sans négliger de suivre un coude que l'ancienne trace de la voie décrit au-delà du pont, comme Holstenius l'a observé, & que l'arpentage de Cingolani le représente; & cette tour se rencontre précisément à la mesure du cinquième milliaire. On verra par la carte que ce *Quintum milliare* s'éloignant de Rome vers le nord, est en position diamétralement contraire au *Decimum* de la voie qui conduit à *Laurentum*, vers le midi; & cela me donne lieu d'observer, que pour que l'intervalle fournisse la mesure de quinze milles,

Annot. in Cluver. ad p. 527.

v & x, il faut que l'étendue intermédiaire de la ville de Rome, ou ce qu'elle occupe de terrein, y contribue & en faſſe partie; ſans quoi, quelque lieu des portes qu'on veuille choiſir, plus près comme plus loin du centre de la ville, ce que le *Quinto* d'un côté, & le *Decimo* de l'autre, exigent d'eſpace abſolu & en totalité, ne ſe retrouve pas. Pour placer ſur la voie Flaminienne au-delà du *Quintum milliare*, un lieu appelé *Saxa rubra*, ou ſimplement *ad Rubras*, que l'itinéraire de Jéruſalem & la Table indiquent à neuf milles, il ne faut point s'arrêter à ce qu'on nomme aujourd'hui *Grotta-roſſa*, dont la diſtance de *Torre di Quinto* n'eſt que d'un mille & demi. L'eſpace de quatre milles qu'il convient de prendre au-delà de cette tour, pour compter neuf, conduit juſqu'à l'endroit appelé *Prima-porta*. On retrouve près de-là, ſur la droite du chemin, & en tirant vers le Tibre, des veſtiges d'un ancien édifice, que l'on croit, avec vrai-ſemblance, être la maiſon appelée *ad Gallinas*, dans laquelle l'impératrice Livie, pour perpétuer la memoire d'un accident tenant du merveilleux, & raconté par pluſieurs hiſtoriens, faiſoit élever la race d'une poule, & avoit planté un verger de lauriers. Dans Pline cette maiſon eſt appelée *villa Cæſarum*, & ſa ſituation déterminée par ces mots: *fluvio Tiberi impoſita, juxtà nonum lapidem, Flaminiâ viâ.* Or, cette indication de diſtance eſt la meme qu'Aurelius-Victor, d'accord avec les Itinéraires, indique pour *Saxa-rubra*. *Lib. XV, c. 30.*

VIA CLAUDIA.

Le *Ponte Molle* ouvre le paſſage à deux voies différentes; la Flaminienne ſur la droite, la Claudienne ſur la gauche. Celle-ci ne doit point être confondue en cette partie-là, qui ſuit le pont *Milvius*, avec la Caſſienne. Elle eſt préciſément appelée *Clodia* dans la Table, & un vers d'Ovide,

Flaminiæ Claudia juncta viæ,

le confirme. La Table eſt exacte, en ce qu'elle marque à l'endroit du *Sextum*, qu'elle indique, la ſéparation d'une voie ſur la droite, qui tend à *Veii*, & dont la continuation eſt la voie

Caſſienne. Au-delà du *Sextum*, la répétition d'une pareille diſtance dans la Table ſe trouve également juſte & conforme au local, pour conduire aux veſtiges qui ſubſiſtent de l'ancienne ville de Veies, ſur un terrein eſcarpé, entre deux courans d'eau, & vis-à-vis d'un lieu nommé *Iſola*, comme Holſtenius l'a obſervé ſur les lieux, & ſelon la carte de Cingolani, où ces veſtiges ſont appelés *Veiorum rudera*. Le nom d'un lieu qui ſuit Veies, à VIIII milles de diſtance, ainſi que marque la Table, y eſt omis. Mais l'Itinéraire d'Antonin le fait connoître, en marquant *Baccanæ* à XXI de Rome en une ſeule diſtance, ſur la même route. Car, douze de Rome à Veies, & neuf au-delà font le compte de l'Itinéraire; & la dénomination de *Baccanæ* exiſte dans celle de *Baccano*, quoique la diſtance de neuf milles à l'égard de Veies paroiſſe un peu forte ſur la trace de la voie.

Annot. in Cluver, ad p. 529.

Je reprends la voie Claudienne. A environ deux milles & demi de la ſéparation de celle qui conduit à Veies, la voie Triumphale vient joindre la Claudienne. Il ſubſiſte des veſtiges du pont ſur lequel cette voie, en ſortant de Rome, traverſoit le Tibre, un peu au deſſous du monument d'Adrien: & la direction de cette voie la conduiſoit ſur le penchant du Vatican, ce qui eſt confirmé par S.t Jérôme, qui dit que la ſépulture de S.t Pierre fut ſur le Vatican, *juxta viam Triumphalem*. Dans la Table, on voit une trace de cette voie dirigée vers la repréſentation d'un édifice déſignant la baſilique de S.t Pierre, *ad Sc̃m Petrum*. Nous n'avons au reſte aucune diſtance marquée ſur cette branche de voie en particulier. En continuant la voie Claudienne la Table indique *Careiæ*, à VIIII du *Sextum* de cette voie, & l'Itinéraire s'y accorde par l'indication de *Careiæ* à XV de Rome, ſans lieu intermédiaire. La diſtance porte à *Galera*, dont le nom pourroit être une dépravation de *Careiæ*, ou comme on lit dans Frontin, *Careæ*. Ce lieu eſt ſitué ſur la gauche du paſſage de la voie, avant que de traverſer le fleuve Arrone, qui ſort du lac de Bracciano, appelé autrefois *lacus Sabatinus*. L'objet de ce Mémoire nous diſpenſe d'aller plus loin ſur la même voie.

Libro de Viris illuſtribus.

Lib. de Aquæd.

VIA

VIA AURELIA.

Il ne nous reſte que deux voies, *Aurelia* & *Portuenſis*, pour n'omettre aucune de celles qui ſortoient de Rome. Je me ſuis étendu ſur la voie Aurélienne, dans la Carte qui accompagne ce Mémoire, juſqu'à *Alſium*, parce que je penſe qu'on a l'indication de ſa diſtance ſur le pied de dix-huit milles. Outre l'Itinéraire & la Table, le témoignage de pluſieurs hiſtoriens (Eutrope, S.t Jérôme, Caſſiodore, Paul-Diacre) s'accorde à marquer XII milles de Rome à *Lorium*. De grands veſtiges de ce lieu, que le ſéjour & la mort d'Antonin-Pie ont illuſtré, ſubſiſtent ſur la droite de la voie, près d'un endroit nommé *Caſtel-Guido*, en approchant du point où ſe termine le douzième milliaire, à compter du centre de Rome. Et en partant de ce milliaire, on trouve ſix à ſept milles de plus juſqu'aux veſtiges d'*Alſium*, dans le lieu qu'aujourd'hui on appelle *Statua*. Cette diſtance paroît correſpondre au nombre VI marqué dans la Table entre *Lorium* & *Alſium*, ſans que le nom d'un lieu inconnu d'ailleurs, *Bebiana*, écrit intermédiairement dans la Table, & ne portant aucune indication particulière de diſtance, ſoit capable de détruire cette convenance. Dans cette meſure de la voie, qui excède un peu les dix-huit milles, on remarquera que l'eſpace entre le Milliaire doré & la porte du Janicule, prend plus d'un mille ſur la meſure. C'eſt par cette porte, qui a pris le nom de S.t Pancrace, que la voie Aurélienne ſortoit de Rome. Les actes de pluſieurs Martyrs, inhumés dans le lieu qu'occupe l'égliſe de S.t Pancrace, marquent leur ſépulture *in viâ Aureliâ*. Telle eſt la première direction de cette voie, & la plus convenable aux circonſtances locales, quoique par la ſuite on y ait ajoûté une ſeconde iſſue, par un détour entre le Janicule & le Vatican. Une inſcription publiée par Onuphre Panvinius, fait mention *viarum Aureliæ veteris & novæ*. Et c'eſt par une ſuite de cette trace de voie poſtérieure, que dans Procope la porte appelée *Aurelia* eſt déſignée peu loin du monument d'Adrien. L'inſcription que je viens de citer, ajoûte à la voie Aurélienne une autre voie, ſous le nom

Nardini, l. 1, cap. 10.

Gothic. l. 1.

de *Cornelia*, & dont il eſt fait mention, dans les actes du martyre de S.te Rufine. Le martyrologe d'Adon parle de S.te Rufine, *ſexto idus Julii, Romæ, milliario decimo;* & je retrouve le champ qui conſerve le nom de *ſancta Rufina:* il s'étend ſur la gauche d'une voie qui ſort de la nouvelle Aurélienne, dans un éloignement du centre de Rome, que l'on peut eſtimer ſe rencontrer dans l'étendue du dixième milliaire. La continuation de cette voie n'eſt point connue au-delà.

VIA PORTUENSIS.

Quant à cette dernière voie, qui conduit à *Porto*, nous ſerons obligés d'en reconnoître deux pour une; l'une plus directe & qui coupe dans les terres, l'autre qui ſuit le rivage du Tibre, ſans le quitter en aucun endroit. La meſure de la première de ces voies n'eſt guère que de quatorze milles, ce qui ne convient point à l'indication de l'itinéraire d'Antonin, qui marque XVIIII, que l'on doit pluſtôt rapporter à une autre voie que les détours du Tibre alongent ſenſiblement. Qu'il y eût une voie adhérente au rivage du Tibre, c'eſt ce que Procope nous apprend poſitivement, quand il dit; que les Romains ont pratiqué un chemin le long du fleuve, au moyen duquel les bâtimens ou barques, qui ne remontent de la mer juſqu'à Rome, ni à la voile, ni à la rame, ſont hallés par des bœufs deſtinés, dans le port, à ce ſervice. Il indique la longueur de cette route de cent vingt-ſix ſtades; & ſelon l'uſage qu'il convient de faire des nombres de ſtades dans Procope, en prenant ſept ſtades pour un mille, comme je l'ai fait connoître précédemment, les cent vingt-ſix ſtades indiquent dix-huit milles. Cette évaluation eſt d'autant moins arbitraire, que dans Rufus-Feſtus, la diſtance de Rome à Porto eſt définie *intra decimum octavum milliarium.* Elle ſe concilie, à un mille près, avec l'indication de l'Itinéraire: elle ſe trouve analogue à ce que la même route paroît valoir, en conſéquence de la meſure que donne Strabon entre Rome & Oſtie, qui par l'analyſe que j'en ai faite, revient à dix-neuf milles. Cette analogie eſt même d'autant plus parfaite, que ſi au lieu de dix-neuf à partir d'Oſtie

Gothic. l. 1.

Breviar. rerum Romanar.

préciſément, on n'en compte que dix-huit à partir de Porto; c'eſt qu'en effet le détour que forme le principal bras du Tibre, après ſa diviſion, pour ſe rendre à Oſtie, met un mille au moins de différence entre le départ d'Oſtie & celui de Porto, comme l'inſpection de la Carte le met en évidence. Et pour que la meſure des dix-huit milles en remontant de Porto juſqu'à l'entrée de Rome, fût plus ſenſible, j'ai pris le parti de les meſurer & compter ſur cette Carte, en partant préciſément de Porto, changeant ſur cet article l'ordre de la meſure & des nombres, établi à l'égard des autres voies Romaines.

On ſait que *Porto* n'eſt plus un port, & que les attériſſemens que forme le Tibre à ſes embouchûres, & qui ont reculé les rivages, & agrandi l'iſle Sacrée entre les embouchûres, ont en même temps comblé ce port, qui n'étoit que l'ouvrage de l'art, par lequel on avoit voulu vaincre la Nature, ou y ſuppléer. Claude creuſa ce port, & le rendit en même temps plus ſpacieux par deux môles avancés dans la mer. Trajan y fit un agrandiſſement, en creuſant un baſſin intérieur, comme on peut l'inférer de ce paſſage du ſcholiaſte de Juvénal: *Trajanus portum reſtauravit in melius, & interiùs tutiorem ſui nominis fecit.* Il y a deux cents ans, que ſur l'examen & la fouille des veſtiges, qui pouvoient être alors plus entiers qu'aujourd'hui, on a dreſſé un plan très-circonſtancié de ce port, & de ſes accompagnemens; & on ne me ſaura point mauvais gré d'en avoir orné la Carte dans un angle qui reſtoit vuide, en y apportant une exacte dimenſion, & ſur le même point d'échelle que la repréſentation de Rome. *Sat. 12.*

Nous avons donc parcouru toutes les voies Romaines aux environs de Rome. Les notions les plus préciſes qu'on puiſſe recueillir ſur ces voies, relativement à l'objet qu'on s'eſt propoſé dans ce Mémoire, ſont celles dont il réſulte d'une manière plus poſitive, que pour retrouver les diſtances complètes ſelon les nombres de mille indiqués, il faut que ces diſtances ſoient priſes du centre, & non des portes de Rome. L'erreur de pluſieurs ſavans hommes ſur cette queſtion ſemble y mettre de

l'intérêt, indépendamment de ce que le plus ou le moins d'exactitude en ce point comme en d'autres, ne doit pas être indifférent. La diſcuſſion de cette matière procure d'ailleurs l'avantage de fixer des poſitions, que l'étude de l'antiquité fait deſirer de bien connoître; & celui de concilier les Anciens ſur des indications de diſtances, que juſqu'à préſent on n'avoit pas aſſez diſtinguées par des analyſes particulières pour les mettre d'accord entre elles. Tout ce qui contribue à l'éclairciſſement des monumens de l'antiquité, ſur quelque ſujet que ce puiſſe être, convient aux recherches de l'Académie, dont l'attention ſe portera volontiers ſur ce qui intéreſſe l'ancienne Rome, & divers lieux, que leur voiſinage de cette capitale du Monde fait rencontrer fréquemment dans l'Hiſtoire.

MÉMOIRE

Sur les PEUPLES *qui habitent aujourd'hui la* DACE *de* TRAJAN.

Par M. D'ANVILLE.

CE Mémoire peut être regardé comme une ſuite de deux autres, que j'ai eu l'honneur de donner à l'Académie. Le premier de ces Mémoires traite de la nation des Gètes, & du Pontife adoré chez cette nation, qui occupoit la Dace dont Trajan fit la conquête: le ſecond eſt une deſcription poſitive de cette même Dace occupée par les Romains. Je ne vois point de pays, où les invaſions ſucceſſives de diverſes nations ſe ſoient autant multipliées depuis la domination Romaine. Les migrations & le mélange des peuples me paroiſſent une partie eſſentielle des connoiſſances géographiques, & l'Hiſtoire en tire de grandes lumières ſur les révolutions arrivées dans les États & les Empires. Lû le 2 Mars 1759.

En décrivant la Dace de Trajan par le détail des poſitions qu'elle embraſſe, j'ai fait voir que cette province Romaine ne ſe bornoit pas à ce qu'on nomme aujourd'hui Tranſilvanie, quoique la réſidence de Décébale, qui régnoit ſur les Daces, & la pluſpart des monumens Romains qui nous ſont connus, y paroiſſent renfermés: & il ne reſte aucun lieu de douter, que la Valakie entière, & qui comprend ce qui eſt diſtingué par le nom de Moldavie, ne fit également partie de la conquête de Trajan. La guerre ayant épuiſé d'hommes cette contrée, Trajan la repeupla de nouveaux habitans: & quoique ſelon les termes d'Eutrope, tout l'Empire ſemble y avoir contribué, *totus orbis Romanus;* on verra par la ſuite de ce Mémoire, que le plus grand nombre dût être tiré de l'Italie, ou des pays auxquels la langue Romaine ou Latine étoit naturelle, pluſtôt que de ceux où la langue Grecque étoit en uſage. *Lib. VIII.*

On ſait qu'Adrien, accuſé d'être jaloux de la gloire de ſon prédéceſſeur, abandonna les provinces conquiſes au-delà de l'Euphrate; & ſi nous en croyons le même hiſtorien, il eût pareillement renoncé à la Dace, ſans de vives repréſentations, que c'eût été laiſſer à la merci des barbares un grand nombre de familles Romaines, tranſportées & établies dans le pays. Dion-Caſſius dit poſitivement, qu'Adrien détruiſit le pont conſtruit ſur le Danube, n'en laiſſant ſubſiſter que les piles, ſous le prétexte que ce pont pouvoit ſervir de paſſage aux irruptions des nations étrangères.

Le peuple de cette province paroiſſant preſque abandonné à lui-même, étoit peu ſoûmis: & Lampride le dit ainſi, en parlant du règne de Commode; *in Daciâ imperium ejus recuſantibus provincialibus.* On ſait par Vopiſque, qu'Aurélien déſeſpérant de conſerver la Dace de Trajan, dans des conjonctures où pluſieurs provinces moins reculées, l'Illyrie & la Mœſie, étoient déſolées, fit paſſer en deçà du Danube les troupes & les habitans, *ſublato exercitu & provincialibus*, & les plaça dans la Mœſie, formant une nouvelle province de Dace, qu'il diſtingua par ſon nom, *appellavitque ſuam Daciam.*

La première invaſion de la Dace eſt celle des Goths, nation Tudeſque ou Germanique, que Jornandès, ſuivi par pluſieurs autres écrivains, fait ſortir de la Scandinavie, *ex Scanziâ inſulâ.* Les Goths s'étant mis en poſſeſſion d'un pays qu'avoient occupé les Gètes, & ces dénominations ayant quelque affinité, de-là vient que le nom de Gètes eſt appliqué aux Goths par bien des auteurs, depuis Spartien, qui dans la vie de Caracalla, dit que ce prince paſſant par la Dace dans ſa marche vers l'Orient, remporta quelques avantages ſur les Goths ou ſur les Gètes. Mais, je me flatte d'avoir prouvé, dans le Mémoire qui concerne les Gètes, que c'eſt une race de Scythes, ſortie d'une contrée de la Scythie, & qui ne doit point être confondue avec les Nations qui tirent leur origine du nord de l'Europe. Selon Aurelius-Victor, les Goths s'étoient répandus juſque dans la Thrace dès le règne de Dèce, qui précède celui d'Aurélien d'environ vingt ans. On diſtingue entre eux des *Auſtrogothi*,

cités par Trebellius Pollio, dans la vie de Claude II; ce qui doit faire préſumer, qu'ils étoient partagés, dès leur établiſſement dans la Dace, en Oſtro-goths, & en Viſi-goths, comme ils l'ont été depuis dans les royaumes qu'ils ont fondé en Italie, dans une partie de la Gaule & en Eſpagne, & comme la Gothie l'eſt encore dans l'étendue de la Suède. Pluſieurs autres peuples leur ont été aſſociés dans la Dace; les *Thervingi* & *Grutungi;* auxquels Eutrope joint les *Thaiphali* & *Victophali,* qui étoient Scythes. Les Vandales ayant pris poſte, au rapport de Jornandès, ſur les rivières *Mariſia* & *Criſſia,* Maros & Kerés, qui tombent dans la Teiſſe, furent ſubjugués par les Goths. Enfin les Goths, ſous leur roi Hermanaric, étendirent leur domination dans la Sarmatie, & ſur pluſieurs nations de Vénèdes ou de Slaves, juſqu'au rivage de la mer Baltique. *Lib. VIII. Cap. 24.*

Mais, avant la fin du règne d'Hermanaric, un déluge de Barbares vint inonder l'empire que les Goths s'étoient formé au nord du Danube, & le détruiſit. Ces barbares étoient les Huns, qui ſortis de la Tartarie avoient paſſé les Palus Mæotides. La manière dont Ammien-Marcellin & Jornandès les dépeignent, une taille courte, de larges épaules, une groſſe tête, un teint baſané, de petits yeux, une face difforme, preſque point de barbe, déſigne infailliblement des Kalmoucs. Le portrait que Jornandès fait d'Attila en particulier, retrace celui de la Nation en général: *formâ brevis, lato pectore, capite grandiori, minutis oculis, rarus barbâ, canis aſperſus, ſimo naſo, teter colore;* & c'eſt avec raiſon que le même hiſtorien ajoûte, *originis ſuæ ſigna reſtituens.* La diſtinction des Nations par une différence de figure, eſt moins équivoque que tout autre indice. Il eſt parlé des Goths dans les écrivains Romains, comme étant de haute taille, & blancs de peau, ayant les yeux bleus, la chevelure blonde; ce qui, en ſe ſervant des termes de Tacite, *Germanicam originem aſſeverat.* Quoique les Alains fuſſent comme les Huns répandus dans la Scythie, où Ammien-Marcellin les étend fort au loin, il nous les repréſente différens, non ſeulement *victu mitiores & cultu,* mais plus particulièrement en diſant, *proceri Alani penè ſunt omnes, & pulchri, crinibus mediocriter flavis.* Il *Am. l. XXXII. Jor. cap. 24.* *Cap. 35.*

y a entre les nations Sarmatiques & les Tartares des diſſemblances, qui ne permettent pas de les confondre.

Les alliés des Goths, *Thervingi* & *Grutungi*, n'ayant pû défendre le paſſage du Danaſter, derrière lequel ils s'étoient repliés, & preſſés par une multitude d'ennemis; ce fut alors que les Goths demandèrent à l'empereur Valens la liberté de paſſer le Danube, & de s'établir dans la Thrace, ce qui arriva l'an 376. Il n'eſt point de mon ſujet de ſuivre les Goths dans les établiſſemens qu'ils formèrent depuis. Mais, je crois devoir remarquer, que leur nation n'eſt point entièrement éteinte vers cette partie de l'Europe où elle a dominé. Selon Procope, il en exiſtoit de ſon temps près du Boſphore, par lequel les Palus Mæotides communiquent avec le Pont-Euxin. Rubruquis, qui fut envoyé vers Mangou-Khan par S.t Louis, dit préciſément que dans la Gazarie, qui eſt la Crimée, il y a des Goths qui conſervent la langue Alemande. Joſaphat Barbaro, Vénitien, témoigne dans ſon voyage, que le nom qu'ils ſe donnent, & au pays qu'ils occupent, eſt celui de Goths & de Gothie: & ce diſtrict eſt appelé *Capitaneatus Gothiæ*, dans les archives des Génois, qui ont poſſédé Caffa dans la Crimée, juſqu'à ce que Mahomet II leur ait enlevé cette place. Et parce que les Goths dont il s'agit ont conſervé le Chriſtianiſme, que Procope a remarqué qu'ils profeſſoient, l'*Oriens Chriſtianus* indique la ſouſcription d'un Évêque, en date de 1721, ſous le titre de *Metropolita Gothiæ & Caphæ.*

L. IV, cap. 4.

On ſait que c'eſt par les expéditions d'Attila, que le nom des Huns a fait le plus de bruit dans le monde. Ses armes étoient accompagnées de celles de diverſes nations qu'il avoit réduites à l'obéiſſance. Les Oſtro-Goths, qui avoient conſervé leurs établiſſemens au nord du Danube, & les Gépides, nation Germanique, comme celle des Goths, eurent part à la fameuſe bataille donnée dans les champs Catalauniques. Mais, la chûte des Huns fut preſque auſſi ſubite que la mort d'Attila, arivée l'an 454. La nation s'étant diviſée en pluſieurs factions, les Gépides en tirèrent avantage pour ſe rendre maîtres de l'ancienne Dace, que Jornandès dit être appelée *Gepidia* dans le temps

Cap. 50, & cap. 12.

temps qu'il écrivoit, c'eſt-à-dire dans le VI.e ſiècle, bornée, comme il le dit, par le Danube du côté du midi, & couverte du côté du nord par une chaîne de montagnes, ce qui répond exactement à la ſituation de la Valakie. En ſortant même de ces limites, les Gépides s'emparèrent de Sirmium. Mais, les Lombards s'étant établis dans la Pannonie vers l'an 526, les Gépides ſuccombèrent ſous les armes d'Alboin, avant que ce roi Lombard entrât en Italie l'an 568; & la défaite des Gépides fut ſi entière, qu'ils ne font plus aucune figure dans l'Hiſtoire.

Les Huns en ceſſant de dominer, comme ils avoient fait ſous Attila, n'avoient point été détruits; on les voit paſſer le Danube, pour infeſter les provinces de l'Empire d'orient, ſous les règnes de Léon de Thrace & de Zénon, & attaquer le Boſphore ou la Crimée, ſous Juſtinien. Mais, une autre nation de Scythes, les Avares ou Abares, qui portent auſſi le nom d'Ogors dans quelques hiſtoriens Byzantins, prennent la place des Huns. Le Prince qui commandoit à cette nation, eſt appelé *Cagan* par les écrivains du bas empire. Ce titre de ſouveraineté venoit de la Scythie; & je ſuis inſtruit par des Mémoires particuliers ſur l'hiſtoire de Tartarie, que Toulun ou Tourun, chef d'une nation qui a été puiſſante en Tartarie ſous le nom de Geougen, eſt le premier des monarques Tartares qui ait affecté ce titre, dans les premières années du V.e ſiècle, celui de Tcheñ-yu ayant été en uſage juſqu'alors chez les Princes qui avoient dominé dans la vaſte étendue du même pays. Ce qu'on écrit & qu'on prononce communément Khan, eſt originairement Khahhan, par une prononciation tirée du fond de la gorge, & d'autant plus difficile à rendre, qu'en prononçant comme les Tartares, qui abſorbent la voyelle du milieu, il faudroit pouvoir prononcer Kh-hhan. On doit voir, que c'eſt d'après le terme primitif & propre de Khahan, que les hiſtoriens Grecs ont formé Cagan.

Les Avares ſecondèrent les Lombards dans la guerre qui cauſa la deſtruction des Gépides. Ils ſe mirent en poſſeſſion du pays que les vaincus avoient occupé, & remplacèrent les

Lombards dans la Pannonie, lorſque ceux-ci l'évacuèrent pour envahir l'Italie. Leurs armes s'étendirent au loin, ayant été en guerre avec Sigébert, roi d'Auſtraſie, fils de Clotaire I. Après que l'Empire Grec eut autant ſouffert des Avares que d'aucune autre des nations qui l'avoient infeſté, des guerres inteſtines les affoiblirent; & Charlemagne les ayant attaqués, fit dans les dernières années du VIII.e ſiècle la conquête de la Pannonie, que les Avares avoient poſſédée environ deux cents trente ans. Il eſt remarquable dans l'hiſtoire, que les richeſſes immenſes accumulées par cette nation, en répandirent chez les François au-delà de ce qu'ils en connoiſſoient auparavant.

De admin. Imp. cap. 30.

On voit, dans Conſtantin Porphyrogénète, que de ſon temps un reſte des Avares ſubſiſtoit au milieu des Chrobates dans la Dalmatie. Il exiſte encore actuellement une nation, qui conſerve le nom d'*Avari*, ſur le penchant du Caucaſe, vers la mer Caſpienne, comme on peut voir dans la première partie de ma carte d'Aſie.

Par la deſtruction des Avares, on eſt communément prévenu que Charlemagne recula les limites de ſon Empire juſqu'à la Teiſſe. Éginhard ſous l'an 824, la dix ou onzième du règne de Louis le Débonnaire, parle d'une députation vers cet Empereur de la part des Abotrites, appelés Prédénécens, qui, limitrophes des Bulgares, habitoient la Dace voiſine du Danube: *qui vulgò Prædenecenti vocantur, & contermini Bulgaris, Daciam Danubio adjacentem incolunt.* Voilà un peuple du même nom que la nation Slavone d'Obotrites, que l'on ſait avoir été établie ſur le bord de la mer Baltique, dans l'étendue du pays de Meklbourg; & la diſtance de poſition ne fait point douter de l'affinité de race, quand on connoît quelle a été la diſperſion d'une infinité de nations des parties ſeptentrionales de l'Europe & de l'Aſie. Je ne haſarderai point par conjecture, que le nom de Bodrog, que porte un diſtrict de la baſſe Hongrie entre le Danube & la Teiſſe, pourroit venir des Abotrites dont parle Éginhard. Mais, je crois retrouver la dénomination particulière de Præden dans celle de Pardan, qui ſe conſerve dans un canton du Banat de Temeſwar, à

l'orient de la Teiſſe, défendu par une ſuite preſque continue de marais depuis cette rivière juſqu'au Danube. J'ai fait voir, dans un Mémoire donné à l'Académie, que des Bulgares nommés *Timozani* & *Gudufcani*, dont il eſt auſſi mention dans Éginhard comme ayant été ſoûmis à Louis le Débonnaire, devoient être placés aux environs de la rivière de Timok, & d'un lieu nommé Kutskain, au midi du Danube.

Les Bulgares, qui entrent ainſi dans la ſuite des divers peuples que je dois faire paroître ſur la ſcène, étoient ſortis des environs du Volga, & du pays que Théophane nomme la grande Bulgarie. Selon Nicéphore, patriarche de Conſtantinople, ils ont habité les bords du fleuve Cophin, près des Palus Mæotides; & ce fleuve, qu'on appelle communément Kuban, eſt connu dans l'antiquité ſous le nom d'Hypanis. Il deſcend du Caucaſe, & ſe rend dans le Boſphore comme dans le Palus, ayant pluſieurs embouchûres. Les Bulgares, ſelon Conſtantin Porphyrogénète, avoient porté le nom d'Onogondures. Ils ont fait parler d'eux dès le règne d'Anaſtaſe, par des incurſions dans la Thrace vers l'an 500. Une entrepriſe ſur la Pannonie vers l'an 640 ne leur réuſſit pas, & ils furent défaits par les Avares. Mais, ſous le règne de Conſtantin Pogonat, c'eſt-à-dire entre les années 668 & 685, un prince Bulgare ayant traverſé le Dniéper & le Dnieſter, vint s'établir ſur le bord du Danube. Ce fleuve n'arrêtant point les Bulgares, ils entrèrent dès-lors dans la Mœſie; & parce qu'ils s'y ſont établis & maintenus long-temps, le pays ſitué entre le Danube & le mont Hæmus a pris le nom de Bulgarie. On ſait même, que par de plus grands progrès, les rois Bulgares avoient étendu leur domination dans la Macédoine, dans la Theſſalie, dans l'Épire, juſqu'à ce que l'empereur Baſile, ſurnommé Bulgaroctone, détruiſit cette puiſſance en 1018 & 1019. Cependant, les Bulgares cantonnés dans le mont Hæmus, ſecouèrent le joug ſous le règne d'Iſaac l'Ange, vers la fin du XIIe ſiècle, ayant à leur tête deux Princes, Pierre & Aſan, iſſus de leurs anciens rois; & dans cette révolte ils furent ſecourus par des Tartares de la nation des Comans, dont le nom s'eſt répandu dans

l'étendue de l'ancienne Sarmatie, tant Européenne qu'Aſiatique. On connoît encore dans la Hongrie le nom de Cumanie, ſur la gauche du cours de la Teiſſe, & les Cumans appelés *minores*, entre la Teiſſe & le Danube. Le ſecond royaume formé par des Bulgares, a ſubſiſté environ deux ſiècles; & la conquête qu'en ont fait les Turcs, eſt attribuée à Morad ou Amurat I.

Ce qui concerne ainſi les Bulgares deſcend aſſez bas vers le temps préſent; & il faut remonter plus haut, pour parler d'une autre nation qui occupe aujourd'hui la Hongrie. C'eſt une queſtion, de ſavoir quel eſt le pays originaire de cette nation. Le baron d'Herberſtein fait ſortir les Hongrois de la Yugarie, contrée dans le nord de la Ruſſie. Henri Bronner, Suédois, dans une lettre écrite en 1723, dit avoir appris en Ruſſie d'un Hongrois qui étoit ſavant, que la langue de la Yuhorie avoit beaucoup de rapport à la langue Hongroiſe; ce qui lui faiſoit juger que ce pays étoit l'ancienne demeure des Hongrois. Dans la carte de Ruſſie dreſſée par Caſtaldo en 1560, le pays nommé Yuhra (ou Yugra, ſelon la manière de prononcer) eſt placé au-delà des montagnes, qui ſont appelées dans cette carte *cingoli de la Terra*, avec ces mots, *origine de Hongari;* ce que le Géographe que je cite a tiré d'une plus ancienne Carte du baron d'Herberſtein, datée de l'an 1549. Les cartes de M.rs Sanſon marquent des *Ugritzchi* à la gauche de l'Obi, au deſſous du confluent de l'Irtis; & cette dénomination ſe rapporte à celle d'*Ugri*, employée par quelques hiſtoriens en parlant des Hongrois. Thwrocz, dans les annales de Hongrie, décrivant la route que tint la nation Hongroiſe pour arriver en Tranſilvanie, & nommant le pays de Suſdal en Ruſſie, & Kiovie, donneroit lieu de croire que cette nation partoit d'une contrée reculée vers le nord-eſt.

Mais, il eſt à remarquer que le nom de Hongrois n'eſt pas celui qui eſt propre & particulier à la nation. C'eſt une dénomination générale, tirée du nom des Huns, & qui, dans pluſieurs endroits de l'Hiſtoire, ſe trouve appliquée aux Avares, avant qu'elle ſe ſoit communiquée aux Hongrois. Ceux-ci connoiſſent pour nom propre de leur nation celui de *Majar*

ou *Magiar.* J'obſerve que dans Conſtantin Porphyrogénète, il eſt mention des *Mazari;* & qu'on peut juger de leur poſition ſur ce qu'il dit, qu'une nation qui habitoit aux environs des fleuves Atel & Geech (le Volga & le Jaïk) étoit voiſine de celle des Mazars. C'eſt de la nation des Patzinaces, dont il ſera queſtion dans la ſuite de ce Mémoire, que parle le Porphyrogénète. Dans l'hiſtoire généalogique des Tatars, compoſée par Abulgaſi-Bahadur, khan de Karas'm, les Madſars ſont nommés conjointement, & comme contigus, avec les Uruſſes, les Bashkirs & les Ulaques, nations établies, ſelon cet hiſtorien, ſur les rivières de Tin, d'Atell & de Jaigik, dont les deux dernières ont été citées à l'occaſion des Patzinaces, & la première eſt le Don ou Tanaïs. Rubruquis, dans ſon voyage vers Mangou-khan, ayant paſſé l'Étilia ou le Volga, parle du pays d'une des nations dont le nom vient de paroître, ſavoir, des Baskirs ou Baskirski, ſous le nom de Paſcatir. On trouve les mêmes Baskirsk appelés Baſtarques, dans la relation d'un pareil voyage, & antérieur de quelques années à celui de Rubruquis, par Jean du Plan-Carpin. En étudiant la géographie Arabe de l'Édriſi, qui eſt beaucoup plus circonſtanciée ſur les contrées ſeptentrionales de l'Aſie que celle d'Abulfeda, on diſtingue le pays de Baskirsk dans ce qu'il appelle Beſeghert. Or, ſelon le témoignage de deux voyageurs qui ont traverſé la contrée, Rubruquis & Carpin, ce pays des Baskirsk eſt la *grande Hongrie:* & Rubruquis, dit formellement que *le langage de ceux de Paſcatir & des Hongrois eſt le même.* Par les notions actuelles & poſitives qu'on a du pays des Baskirsk, il s'étend à l'orient du Volga juſque vers les ſources des rivières de Jaïk & de Tobol, dont la première ſe rend dans la mer Caſpienne, & l'autre dans le fleuve Irtis; & on peut fixer la ſituation de ce pays, en diſant qu'il eſt coupé par le parallèle du cinquante-cinquième degré de latitude.

De admin. imp. cap. 37.

Les Magiars, qui ſe ſont établis dans la Hongrie, ſont appelés *Turcs* dans le récit que fait Conſtantin Porphyrogénète de leur migration; & pluſieurs écrivains Byzantins ont employé la même dénomination, quoiqu'elle fût pluſtôt générale, que

Edit. reg. p. 5. propre à désigner une nation particulière. Chalcondyle dit précisément, que le nom de Turc se donne à tout homme qui mène une vie grossière, à la manière des nomades; & au rapport d'Olearius, les Persans l'appliquent indistinctement à diverses nations nomades & sans demeure fixe. Je trouve dans le Porphyrogénète une indication précise du lieu d'où ceux qu'il appelle Turcs étoient partis, immédiatement avant que d'entrer dans les terres que comprenoit l'ancienne Dace. Leur Boébod, (c'étoit le titre de dignité de leur chef) mais dont le nom étoit Lebedias, habitoit dans un lieu auquel il avoit communiqué son nom de Lebedias. Or, les nouvelles cartes de Russie, publiées par l'Académie de Pétersbourg, m'indiquent à la droite du Don, & à environ quatre-vingts werfts de ses sources dans les étangs d'Iwan, une ville sous le nom de Lebedian. Le Porphyrogénète ajoûtant, qu'une rivière nommée Khidmas passe en ce lieu, je remarque que Lebedian est au confluent d'une rivière, dont le nom de Macz ou Mecz, selon qu'il subsiste, conserve évidemment un reste de la dénomination rapportée par le Porphyrogénète. Ce Lebedias obéissoit au Cagan de la nation Scythique des Khazars, qui étoit très-puissante. Elle dominoit aux environs des Palus Mæotides, & c'est du nom de cette nation qu'on a vû ci-dessus la Crimée être nommée Gazarie par Rubruquis. Les Khasars s'étendoient jusqu'au rivage de la mer Caspienne, que l'Édrisi appelle mer de Khozar. Leur Cagan avoit fait construire par un officier que l'empereur Théophile lui avoit envoyé, une ville qui fut appelée Sar-selo, ou l'habitation blanche. On la retrouve actuellement sous le nom de Bielo-gorod, qui en langue Slavonne signifie également ville blanche; elle est située dans l'Ukraine de Russie, près de la source du Donec ou petit Don, entre cinquante & cinquante-un degrés de latitude, à environ deux cents quatre-vingt werfts, ou quatre-vingts & quelques lieues, entre le midi & le couchant, à l'égard de la position dont on vient de faire la découverte, comme ayant été la demeure de Lebedias, qui commandoit aux Turcs dont il est ici question.

De admin. imp. cap. 38.

Je m'étends ainsi sur la nation des Magiars ou des Hongrois,

en développant des circonſtances qui ne l'ont point été juſqu'à préſent. L'époque de leur établiſſement eſt encore un ſujet de diſcuſſion. La date de l'arrivée des *Magiari* eſt de 744, ſelon les annales de Hongrie, écrites par Thwrocz. Rhéginon, abbé de Prum, qui écrivoit au commencement du x.e ſiècle, donne une date fort différente dans ſa chronique, ſavoir, l'an 889. Conſtantin Porphyrogénète, dans ſon livre de l'adminiſtration de l'Empire, adreſſé à Romain ſon fils, dit qu'il s'eſt écoulé cinquante-cinq ans depuis que les Turcs chaſſés par la nation des Patzinaces, ont été obligés d'aller s'établir ailleurs. Il eſt plus que probable, que le Porphyrogénète n'a compoſé cet ouvrage, pour rendre ſon fils habile au gouvernement, qu'après la dépoſition de Romain le Vieux ſon collègue, qui lui avoit enlevé toute l'autorité, ce qui arriva vers la fin de l'an 944. Il y a même un endroit où le Porphyrogénète qualifie ſon fils d'Empereur; ainſi la date de cet ouvrage ne peut guère être antérieure à l'an 948, qui eſt celle de l'aſſociation du fils à la dignité du père. En défalquant les cinquante-cinq ans ſur les neuf cents quarante-quatre, on trouve préciſément l'année 889 de la chronique de Rhéginon, ou 893 en rétrogradant de l'an 948.

Mais, comment concilier ces dates avec celle des annales Hongroiſes? Pour y parvenir il convient de remarquer, que ces annales rapportent la date qui leur eſt particulière à l'arrivée des Magiars dans le pays d'Erdel ou Erdelen. Ce pays eſt la Tranſilvanie, & Chalcondyle emploie pareillement le nom d'Ardélion, pour déſigner cette partie de l'ancienne Dace. Si l'on en croit Thwrocz, les Hongrois lui ont donné ce nom, *quod irrigatur plurimis fluviis, in quorum arenis aurum colligitur.* En conſultant le dictionnaire de la langue Magiarique, par Albert Molnar, je ne vois point que les termes qui déſignent de l'or, *Arani* & *Kerès*, aient aucun rapport au nom d'Erdelen. Mais, comme le mot *Erdo* (qui ſe prononce Erdeu) chez les Hongrois, répond préciſément au terme de *ſilva*, il y a toute apparence que le nom d'Erdel appliqué à la Tranſilvanie en eſt dérivé.

Parte I, c. 1.

Lib. II, edit. reg. p. 40.

Cap. 29.

Or, il eſt conſtant par les faits, qu'il s'eſt écoulé un temps

assez considérable entre l'entrée des Turcs, ou Magiars, dans le pays d'Erdel, & leur établissement dans celui qui a pris le nom de Hongrie. Ils étoient commandés par un Prince nommé Arpad, dans la première invasion ; & Constantin Porphyrogénète, selon le témoignage duquel cet Arpad étoit jeune lorsque le commandement lui fut déféré, dit précisément que les petits-fils des enfans d'Arpad étoient ses contemporains. Ce que ne disent point les annales Hongroises, que les Magiars ayant été vaincus par les Patzinaces, furent contraints de leur abandonner le pays où ils s'étoient établis, & d'en chercher un autre, le Porphyrogénète nous l'apprend. Ils entrèrent alors sur les terres d'un Prince nommé Zwatopolug, dont le nom est Zuentibolde dans nos historiens. On sait que l'Empereur Arnoul eut guerre avec ce Prince; & les années de cette guerre tombent dans celles que Constantin Porphyrogénète donne lieu de conclurre ci-dessus, pour déterminer le temps de l'entrée des Magiars ou Hongrois dans la Hongrie. Ce qui ôte ainsi toute équivoque sur l'établissement d'une nation considérable en Europe, ne m'a point paru indifférent à éclaircir.

In adm. Imp. cap. 40.

La nation qui obéissoit à Zwatopolug, étoit Slavone; & le pays, jusque dans la basse Hongrie, s'appeloit alors grande Moravie. Des Sarmates, nommés *Jazyges*, étoient depuis long-temps établis entre le Danube & la Teisse, ayant même fait reculer les Daces, au rapport de Pline. On les distingue encore dans le pays sous le nom d'*Iaz;* & une ville, qui est à la hauteur de Bude, conserve ce nom dans celui d'*Iaz-berin*, où le terme de *berin* ou *brunn* désigne une source ou fontaine dans la langue Sarmatique, comme dans la langue Tudesque. Les Magiars poussés par les Patzinaces leur abandonnèrent le pays traversé par plusieurs rivières que nomme le Porphyrogénète, entre lesquelles on reconnoît distinctement le Prut & le Siret, Βρύτος & Σερετος, qui coulent dans la Moldavie. Ils se retirèrent en remontant le long du Danube, vers l'endroit où Trajan avoit construit un pont sur ce fleuve; & entrant dans le Banat de Temeswar, ils prirent poste sur les rivières de Temés & de Kerés, & sur la Teisse, selon le détail

détail que donne le Porphyrogénète. Leurs progrès ultérieurs ne ſont point de mon ſujet.

Il doit être maintenant queſtion des Patzinaces ou Patzinacites. Ils habitoient ſur le Volga & ſur le Jaïk, lorſqu'ayant été attaqués par une nation liguée avec les Khazars, ſavoir, celle des Uzes, & cette guerre leur ayant été deſavantageuſe, le pays qu'ils occupoient fut envahi par les Uzes. Obligés ainſi de reculer, le pays dont les Turcs ou Magiars s'étoient mis en poſſeſſion, fut celui où ils ſe portèrent. Conſtantin Porphyrogénète cite pour le premier des cantons où les Turcs avoient été établis, celui qui étoit diſtingué par le nom d'une rivière, ſavoir, *Etel-cuſu*, que l'on voudroit connoître. Quoique le nom d'Étel ou Atel ſoit propre au Volga, il eſt répété ici avec une épithète diſtinctive, *Etel-cuſu*, que je croirois pouvoir être analogue au terme de *Kuzuk* ou *Kuzik*, qui dans le langage Turc porte la même ſignification que celle de *minor*. Les Magiars, dans le voiſinage des Khazars, ont habité vers la partie ſupérieure du Don, comme la réſidence de leur chef Lebedias dans un lieu où il exiſte une ville nommée Lebedian, ne permet pas d'en douter. Or, que le nom d'Etel ait été appliqué au Don, c'eſt ce que Thwrocz rapporte, *Cap. 5.* dans la deſcription qu'il fait de la Scythie, d'après les plus anciens monumens hiſtoriques des Hongrois, *ſecundùm priores hiſtorias Hungarorum*. Il a paru d'autant plus naturel de confondre le Don avec le Volga par le nom d'Etel, que l'on a pris le Don pour une branche du Volga, parce que ces fleuves dans un endroit de leur cours, qui eſt à la hauteur de quarante-neuf degrés, s'approchent de ſi près, que fort écartés l'un de l'autre par-tout ailleurs, il n'y a qu'un eſpace de ſept ou huit lieues qui les ſépare. L'Édriſi parle formellement du *Ubi ſuprà.* Don comme de la branche occidentale du fleuve Atel, laquelle ſe rend dans la mer qu'il nomme Nités, & qui eſt le Pont-Euxin, au lieu que la branche orientale va ſe perdre dans la mer de Khozar. Entre les hiſtoriens Byzantins, on peut citer Théophane, comme ayant opinion que le cours du Don tient à celui du Volga.

Les Patzinaces ayant d'abord remplacé les Turcs ou Magiars sur l'Etel-cusu, s'étendirent ensuite sur le Dniéper & le Dniester, jusqu'au Danube, qui les séparoit des Bulgares. Ils confinoient aux Russes du côté du nord. Suidas dit, que de son temps les Daces se nommoient Patzinacites; ce qui veut dire, exactement parlant, que les Patzinacites occupoient le pays des Daces. Leur nom est *Pyeczinigi* dans Luitprand de Pavie, & dans d'autres historiens qui parlent des guerres qu'ils ont eues avec les Russes leurs voisins: & Vapovius, auteur Polonois, veut que ce nom soit celui des *Peucini*, ce que je ne crois pas hors de vrai-semblance. Quoique Tacite paroisse prendre les *Peucini* pour des Germains sur quelques indices, cependant la manière dont il s'exprime à leur égard, comme des *Venedi* & des *Fenni*, en disant, *Germanis, an Sarmatis adscribam, dubito*, laisse de l'incertitude de sa part; & il est constant d'ailleurs, que les nations Vénédiques & Finoises n'étoient point Germaniques. Les Vénèdes, & autres peuples Slavons, étoient Sarmates; & il y a des raisons de présumer que les Finois tirent leur origine des Scythes. Les *Peucini*, selon Strabon, avoient pris leur nom de l'isle *Peuce*, renfermée entre les bouches de l'Ister ou du Danube. On sait que la contrée étoit nommée *Scythia*: & le nom de *Piczina*, que conserve la même isle, comme la carte manuscrite de Moldavie, dressée par le prince Demetrius Cantémir, me l'apprend, est autant conforme qu'on peut le desirer au nom de *Piczinigi*, en sorte que ce nom paroisse dérivé de *Piczina*. Les déplacemens habituels & successifs des nations Scythiques, ne permettent point de trouver fort extraordinaire, que celle qui habitoit aux bouches du Danube dans le siècle d'Auguste, fût sur les bouches du Volga dans celui de Constantin Porphyrogénète.

De mor. German. sect. 46.

Lib. VII, p. 305.

Sous le règne de Constantin Monomaque, vers le milieu du onzième siècle, les Patzinaces passèrent le Danube, & pénétrèrent dans la Bulgarie & dans la Thrace. Alexis Comnène ayant remporté sur eux une grande victoire, on lit dans Zonaras, que ce Prince transporta l'élite des prisonniers qu'il fit sur cette nation, avec leurs femmes & leurs enfans, dans une province

In Alex. Comn.

appelée *Moglena*, où ces nouveaux habitans étoient distingués par le nom de Patzinaces Moglénites. Nicétas parle d'une multitude de Patzinaces, sous le nom de Scythes, & sous celui d'*Hamaxobii* parce qu'ils vivoient dans des chariots; & il dit qu'ayant traversé le Danube, ces Patzinaces furent entièrement défaits par Jean Comnène, fils d'Alexis, l'an 1123, & qu'on en fit passer un grand nombre dans une province occidentale de l'Empire. Cette province, du nom de *Moglena*, consistoit dans ce que la Macédoine, la Thessalie, & l'Épire, ont de limitrophe: & la princesse Anne Comnène, dans son Alexiade, *Lib. v.* dit que la partie montueuse de ce pays aux environs de Castorie, fut dévastée par le duc de Calabre, Robert Guiscard. Dans une table ou nomenclature, que Sophianus, au rapport d'Ortelius, avoit jointe à sa carte de l'ancienne Grèce, Édesse, ville de Macédoine, étoit nommée Μόγλαινα. *Thes. Geogr. verbo Edessa.*

Or, il est à remarquer, que les Patzinaces vaincus par Alexis & Jean Comnène, étoient dans le langage ordinaire, comme s'exprime Anne Comnène, appelés Vlakes: & ce pays de Macédoine & de Thessalie où ils ont été établis, porte le nom de grande Blachie, Μεγαλοβλαχια, dans Pachymer, & dans *Lib. I, c. 30.* plusieurs autres auteurs Byzantins. George Acropolite y comprend Larisse, Pharsale, & Demetrias, ce qui désigne le plat-pays de la Thessalie. Lucius, auteur d'un très-bon ouvrage sur la Dalmatie, nous apprend que ces Vlakes, qui habitent actuellement le mont Pindus, comme Chalcondyle les y place en *De reg. Dalm. p. 282.* effet, sont appelés en Grec vulgaire *Cuzzo Vlachi*, ou Vlakes estropiés, parce que dans le nombre de ceux qui y furent transportés, il y en avoit que la guerre & leur défaite avoient mis dans cet état. Wheler, dans la seconde partie de son voyage, *Lib. I.* dit avoir rencontré sur le chemin de Thèbes à Athènes, & vers le mont Parnès qui sépare la Béotie de l'Attique, l'habitation d'un peuple qui se donne le nom de *Vlaki*.

Mais, on ne présumeroit pas, qu'en trouvant les Vlakes compris ou cachés en quelques endroits sous le nom de Patzinaces, ce fût une erreur de croire que les Patzinaces & les Vlakes sont une seule & même nation. Les noms qui distinguent

les différens cantons des Patzinaces, ſelon Conſtantin Porphyrogénète, ceux de pluſieurs chefs des Patzinaces, dont il eſt mention dans Cedrenus, ſous le règne de Conſtantin Monomaque, ſont étrangers au langage qui étoit particulier à la race des Valakes: ils ſont barbares par rapport à ce langage, & c'eſt une circonſtance très-propre à diſtinguer des races différentes.

Les Vlakes étoient réputés tirer leur origine des Romains. Cinnamus, ſous Manuel Comnène, s'en exprime ainſi: ὃι τ ἐξ Ἰταλίας ἄποικοι πάλαι εἶναι λέγονται. Si dans cet hiſtorien il paroît qu'il eſt particulièrement queſtion des Vlakes au nord du Danube, parce qu'il eſt dit que l'empereur Manuel engagea les Vlakes, pour faire diverſion, à attaquer les Hongrois; on n'en ſauroit ſéparer les Vlakes tranſplantés ailleurs, auxquels le même langage aura été commun. Lucius ne permet point qu'on diſtingue par cet endroit les Vlakes des montagnes de la Theſſalie, de ceux qui ſont au-delà du Danube: *Univerſam latè patentem utriuſque Valachiæ regionem, ultra Iſtrum, & Theſſaliæ montanam citra, Valachicâ tantùm, non aliâ linguâ uti, certum eſt omnibus, qui eaſdem regiones peragrarunt.* Chalcondyle avoit dit avant Lucius, que les Vlakes du Pinde ne diffèrent en rien de ceux qui ſont établis ſur le Danube.

Lib. VI, edit. reg. p. 152.

Page 283.

La langue qui diſtingue les Vlakes eſt un dialecte corrompu de la langue Latine: & de-là vient qu'on lit dans Chalcondyle, que la langue des Daces eſt ſemblable à la langue des Italiens. Mais, pour ne point douter que ce dialecte ne ſoit ſorti du Latin, il ſuffit de parcourir un extrait de termes & de phraſes du langage Valake, que rapporte Lucius, qui dit tenir cet extrait d'un archevêque d'Achride, ſavant dans pluſieurs langues; & il eſt à remarquer, que cette ville d'Achride eſt voiſine des Vlakes tranſplantés, étant frontière de la Macédoine & de l'Épire. On ſait d'ailleurs, que les rois Bulgares en avoient fait leur capitale, avant que leur domination fût anéantie par l'empereur Baſile le Bulgaroctone. En apportant pour exemple une de ces phraſes familières aux Valakes, *noi ſentem de ſangue Rumena*, je crois qu'on n'y trouvera pas une plus grande altération de la phraſe Latine, *nos ſumus de ſanguine Romano*,

Edit. reg. p. 40.

Page 285.

qu'en l'exprimant dans quelqu'autre des idiomes également dérivés du Latin, ſoit Italien, ſoit Eſpagnol, ſoit François.

Mais, comment les Vlakes, que l'on voit unis avec une nation Scythique, & ſous les enſeignes des Patzinaces courir la même fortune, peuvent-ils être de ſang Romain? Chalcondyle, en remarquant dans ces Vlakes, qu'il appelle Daces, divers rapports avec le peuple de l'Italie, indépendamment du langage, avoue qu'il ignore ce qui les a amenés dans le pays qu'ils occupent, & que perſonne n'a pû l'en inſtruire. Cromer, évêque de Varmie, & ſans contredit le meilleur hiſtorien de Pologne, s'exprime ſur le compte des Valakes en ces termes: *unde verò, & quando Valachi dici ceperint, non comperio.* L'opinion d'Æneas Sylvius & de Bonfinius, ſur le nom des Valakes, en le tirant de celui d'un Romain nommé Flaccus, a été rejetée comme abſurde & inepte par pluſieurs Savans. Il eſt vrai qu'Ovide cite un Flaccus, comme ayant gouverné le pays voiſin du Danube. Mais, il falloit obſerver, que les Daces n'ayant point été ſujets de l'Empire, ni Romains avant Trajan, ils n'ont pû emprunter le nom d'un officier auquel ils n'obéiſſoient pas. Quant à ce que les Vlakes ſont Romains d'origine, Lucius s'eſt flatté d'indiquer par quel endroit cela pouvoit être, en diſant, que les Bulgares ayant ſucceſſivement envahi la Mœſie, la Thrace, la Macédoine, ils y ont enlevé un peuple de Romains, qu'ils ont fait paſſer au-delà du Danube. Ce ſavant critique n'a pas fait attention, que le langage d'uſage dans ces provinces, ſur-tout ſous le bas empire, étant Grec, les ſujets qu'on en auroit tirés devoient porter avec eux dans leur nouvelle demeure, non la langue Latine, mais la Grecque.

Cromer, Zamoſius, Leunclavius.

Il eſt très-vrai-ſemblable, que lorſque la Dace de Trajan fut abandonnée par Aurélien, le pays ne fut pas tellement évacué & déſerté, que des familles en grand nombre, attachées depuis plus de cent cinquante ans à cette terre par leurs poſſeſſions, n'y ſoient demeurées. Mais, on n'eſt point inſtruit poſitivement de ce que ce peuple dut éprouver par les invaſions ſucceſſives de pluſieurs nations, qui après les Goths ont inondé le même pays, Huns, Avares, Magiars,

Bulgares. Ce qu'il y a de plus ſingulier, & ce qui néanmoins paroîtra indubitable, c'eſt que les Vlakes, que nous voyons accompagner les Patzinaces, & quoique de race Romaine, être confondus avec eux, ſortoient également de la Tartarie. La vaſte étendue de cette partie de l'Aſie eſt ſemblable à une mer orageuſe, dont les vagues ſe meuvent au gré des tempêtes qui l'agitent. Les Romains reſtés dans la Dace, mais qui ſe ſont trouvés inveſtis d'une multitude de Scythes, & comme aſſujétis aux mouvemens de cette multitude, auront été entraînés fort au loin; & c'eſt un autre flot, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, qui les a reportés dans la contrée d'où ils avoient été enlevés.

Je ne vois point qu'entre les Savans, ceux qui ont parlé des Valakes, aient été informés qu'il y avoit une Valakie dans la Tartarie. L'Édriſi, qui a compoſé ſa Géographie dans le XIIe ſiècle, fait mention expreſſe d'une nation ſous le nom de Turcs *Valakites:* & en plaçant cette nation dans la huitième partie du neuvième climat, après avoir placé le pays de Beſeghert dans la partie antérieure, ou la ſeptième du même climat, il nous fait connoître que la nation dont il parle, ſuit immédiatement, & en même hauteur, le pays des Baskirsk, dont le nom eſt Beſeghert dans le géographe Arabe, Paſcatir dans Rubruquis. Cette poſition eſt tout-à-fait convenable à ce que dans l'hiſtoire généalogique des Tatars, que j'ai déjà citée, les *Ulaques* ſe trouvent joints aux Bashkirs comme aux Madſars. Rubruquis, qui en ſe rendant vers Mangou-khan, petit-fils de Zinghiz-khan, l'an 1253, traverſa le pays ſitué au-delà du Volga, & au nord de la mer Caſpienne, veut que ce qu'on appelle *Ilak,* qui eſt le même nom que *Blac,* parce que les Tartares ne peuvent prononcer la lettre *B* (en quoi nous remarquerons qu'ils reſſemblent aux Chinois) ſoit en même temps ce qu'on nomme Paſcatir. Le moine Roger Bacon, dans ſes obſervations ſur les pays ſeptentrionaux, diſtingue bien Paſcatir, qu'il appelle la grande Hongrie, d'avec Blac: mais il ajoûte, que près de cette terre de Paſcatir ſont les *Blacians,* ainſi nommés de la *grande Blacie,* d'où étoient ſortis ceux qui ſont voiſins de Conſtantinople & de la Bulgarie.

Le rapport de cette Vlakie de la Tartarie avec les Vlakes établis en Europe, eſt appuyé de plus d'une preuve. Rubruquis partant d'auprès du prince Baatou, qui campoit ſur le bord ultérieur de l'Étilia ou du Volga, & prenant ſon chemin vers l'orient, trouve que le pays qu'il traverſe eſt occupé par un peuple qu'on dit être *ſorti des anciens Romains.* En parlant enſuite de Blac, il dit poſitivement que les ſujets du Soudan (ou prince) Aſſan ſont ſortis du même pays; & que chez les nations Slavones, l'un & l'autre peuple de Blac eſt également appelé Ilak. J'ai eu occaſion de faire mention du prince nommé Aſſan, en parlant du ſoulèvement des Bulgares, ſous le règne d'Iſaac l'Ange, vers la fin du XIIe ſiècle. Une partie des Vlaques étoit alors unie aux Bulgares. On lit dans le premier chapitre de la relation de Rubruquis, que la Valakie eſt le pays d'Aſſan. Un frère & ſucceſſeur de ce Prince, & nommé Joannitius, eſt appelé roi de Blakie par Villehardouin. Il prend le titre d'*imperator Bulgarorum & Blacôrum*, dans une lettre écrite au pape Innocent III. Et on voit par une autre lettre de ce Pape, que Joannitius vouloit perſonnellement être iſſu des Romains, comme la nation des Vlakes en général en étoit ſortie: *expedit tibi* (en parlant au prince de Bulgarie) *tam ad temporalem gloriam, quam ad ſalutem æternam, ut ſicut genere, ſic etiam ſis imitatione Romanus; & populus terræ tuæ, qui de ſanguine Romanorum ſe aſſerit deſcendiſſe, Eccleſiæ Romanæ inſtituta ſequatur, ut etiam in cultu divino mores videantur patrios redolere.* Ces Vlakes de Bulgarie étoient cantonnés dans le mont Hæmus, au rapport de Nicétas: & le canton qu'ils occupoient eſt appelé *Blanchïs Blakie* par Villehardouin.

Selon Rubruquis, les habitans du pays qu'il traverſa au-delà du Volga, & iſſus des Romains, étoient appelés Cangles, & ce nom eſt le même dans Bacon: on lit Cangites dans le voyage de Carpin. Cette circonſtance de la relation de Rubruquis ſe vérifie par la connoiſſance qu'on a du même peuple ſous le nom de Kanglis, dans l'hiſtoire de Zinghiz-kan, tirée des écrivains Chinois. Ce peuple, qui étoit allié à des puiſſances ennemies de l'empereur Mogol, & particulièrement au ſultan

de Kharaïm, Alaeddin Mohammed, ſouffrit alors beaucoup; &, ſelon l'hiſtoire généalogique des Tatars, les Kanklis, dont une partie habitoit aux environs de la rivière de Talas, qui tombe dans le fleuve Sir ou Sihon, le Jaxarte des anciens, furent paſſés au fil de l'épée. Or, je crois pouvoir remarquer, que dans cette contrée près du Sihon & de Talas, on connoît un canton ſous le nom d'Ilak, qui eſt le même que Blak, ſelon Rubruquis, & plus conforme à la manière de prononcer qui eſt propre aux Tartares.

Cette manière d'uſer de cette dénomination, en commençant par le ſon d'une voyelle, pluſtôt que d'y employer une conſonne en diſant Blak ou Vlak, ſe trouve répétée ailleurs. Les Hongrois, ou Magiars, diſent Olah; & ſelon l'orthographe Tartare, la lettre finale aſpirée ſe prononce à peu près comme le k. Dans l'hiſtoire écrite par Abulgaſi-Bahadur, ſultan d'une contrée voiſine de ce canton qui porte le nom d'Ilak, il convient de lire Ulaques, comme on lit en effet, & non pas Vlaques, de même qu'il faut lire au même endroit de cette hiſtoire le nom d'Uruſſes, qui ſeroit dénaturé ſi on liſoit Vruſſes. Les Polonois emploient la conſonne, en diſant Vloh; les Croates, Serviens, & Bulgares, en diſant Vlah. Mais, ce qui eſt plus digne de remarque, & ce qui a ſon fondement ſur l'affinité reconnue entre la nation des Vlakes & les Romains; c'eſt que tous les peuples dont je viens de parler, Hongrois, Polonois, Croates, Serviens, Bulgares, appliquent également la même dénomination à la nation Romaine ou Italienne, dont le langage eſt réputé latin. En conſidérant même combien le nom de Velſch ou de Vlaiſch, que les Suiſſes, & d'autres peuples Germaniques donnent à l'Italie & aux Italiens, reſſemble à celui dont il s'agit, on ſeroit tenté de croire qu'il eſt foncièrement le même.

Au-reſte, il ne faut pas omettre de dire, que le nom de Valak a été mis en uſage d'une manière impropre. La nation Romaine des Vlakes tranſportée dans la Tartarie, étoit devenue au milieu des nations Scythiques un peuple de pâtres, & n'ayant point de demeure fixe. C'eſt avec ce genre de vie que

cette

cette nation revint en Europe, mêlée avec les Bulgares & les Patzinaces; & ce qu'Anne Comnène dit des Vlakes y eſt formel. La première mention qui ſoit faite de leur nom lui eſt dûe, comme à Nicétas. Or, il eſt arrivé, que le nom de Valak eſt devenu propre à la condition même de pâtre. On ne peut l'entendre autrement, de la manière dont il eſt employé par Thwroks, en parlant des Pannoniens qui abandonnent leur pays, pour ſe ſouſtraire au joug d'Attila: *ſolis Walachis ipſorum, qui erant paſtores, ſponte in Pannoniâ remanentibus.* Car, il eſt évident, que pour le temps dont il s'agit dans l'hiſtorien Hongrois, il ne ſauroit être queſtion que de l'état de ces pâtres, & non de leur conſanguinité avec les Vlakes, dont il n'étoit point encore mention. Le même genre de vie agreſte & ſervile, a fait paſſer le nom de Valakes aux montagnards de la Croatie, & qui ſont limitrophes de la Boſnie & de la Dalmatie. Ce ſont eux qu'on nomme communément Morlakes, par une contraction du nom de *Mauro-Vlaki,* ou de Vlakes noirs. On connoît encore un canton de ces Vlakes dans les montagnes de la Slavonie, entre la Drave & la Save, & que l'on nomme *Vlakia minor.* Mais, pour ne point confondre ces Vlakes avec ceux auxquels ce nom appartient ſpécialement, il faut s'en rapporter au témoignage de Lucius, qui contre l'opinion qu'en avoit le prêtre Diocléate, dont il a publié un écrit intitulé *regnum Slavorum,* aſſure que les Morlakes n'ont dans leur langage rien de commun avec la langue Latine ou Romaine, qui diſtingue d'une manière ſi particulière les Vlakes naturels.

Lib. I, cap. 17.

Le pays qu'occupent dans la Dace de Trajan ces Vlakes, ou Valakes ſelon qu'il eſt établi par l'uſage de prononcer leur nom, ſe partage en deux provinces, Valakie, & Moldavie. Celle qui conſerve en particulier le nom de Valakie, eſt, par comparaiſon d'étendue avec l'autre province, nommée petite Valakie. On la trouve diſtinguée auſſi par le nom d'*Iſtriana,* vû ſa ſituation le long du Danube; & par celui de *Trans-Alpina,* eu égard à la Tranſilvanie, dont elle eſt ſéparée par une chaîne de montagnes, auxquelles le nom générique d'*Alpes* eſt appliqué. Quand les Valakes déſignent cette Valakie par le nom de *Muntena,* ou

voit que c'eſt avec peu d'altération du terme Latin dont cette dénomination eſt dérivée. Le nom d'*Ungaro-Blakia*, que l'on trouve dans la notice de Codin, convient auſſi plus étroitement à cette Valakie qu'au reſte du pays, puiſqu'elle touche à la Hongrie; & le Prince qui y commande, ſous le bon plaiſir du Grand-Seigneur, prend le titre de *Voyvoda Ugro-Vlaſchi*. Celui d'un autre Prince, que la même puiſſance établit en Moldavie, eſt *Voivoda Moldo-Vlaſchi*. Le nom de Moldavie vient de la rivière de Moldava, qui tombe dans le Siret ſur ſa rive droite, près d'une ville dont le nom eſt Roman. Je ſuis ſurpris que Zamoſius, qui fait preuve de ſavoir & de critique dans l'ouvrage intitulé, *Analecta lapidum vetuſtorum in Daciâ*, ait imaginé que ce nom peut dériver de *Mæotavia*, par une raiſon de voiſinage avec les Palus Mæotides, qui n'exiſte pas. Chez les Grecs, la Moldavie eſt diſtinguée par le nom de *Mavro-Vlachia*, ce que les Turcs rendent par *Kara-Iſſlak*, c'eſt-à-dire noire Vlakie; & Leunclavius, dans ſes Pan-
Num. 77. dectes ſur l'hiſtoire Turque, en apporte pour raiſon que ce pays produit du bled noir. Le Mémoire que j'ai donné ſur le pontife des Gètes, fait encore mention d'une autre dénomination propre à la Moldavie, ſavoir, celle de *Bogdania*, tirée du titre de *Bog-dan*, ou de Dieu-donné, qu'ont porté les Princes de ce pays; & j'ai fait entrevoir de quelle ſource ce titre ſingulier pouvoit emprunter ſon origine. Dans la notice de Chryſanthe, patriarche de Jéruſalem, le métropolitain de la Valakie eſt appelé ἔξαρχος Πλαγινῶν, & les mêmes termes ſont employés par Codin Curopalate. Or, d'où vient cette dénomination? nous ſera-t-il permis de conjecturer que *Plagenæ* pourroit dériver de quelque altération du nom de *Pyaczenæ*, puiſque le pays a été occupé par les Pyecziniges ou Patzinaces, ainſi que par les Vlakes?

Le mélange de divers peuples dans la Tranſilvanie, exige qu'on en faſſe une diſtinction particulière. Les Hongrois occupent toute la partie occidentale, limitrophe du pays qui porte leur nom, & du Banat de Temeſwar. Une nation, qui ne ſe confond avec aucune autre, habite dans les montagnes

de l'intérieur du pays, ſur la frontière de Moldavie. Le nom de *Sek-hel*, qu'on donne à cette nation, ſignifie proprement *ſedium ſive comitiorum locum.* C'eſt d'une manière incorrecte que ce nom eſt écrit *Sicules* dans les cartes. Zamozius rapporte une circonſtance à remarquer chez cette nation, & tout-à-fait étrangère à l'Europe, c'eſt que la manière d'écrire qui lui a été propre, eſt de haut en bas. L'opinion commune veut, que ce ſoit un reſte des Huns d'Attila, que la difficulté des lieux où ce peuple s'eſt cantonné, a protégé & mis à couvert. L'auteur d'une deſcription de la Tranſilvanie, George de Reicherſdorf, qui étoit Tranſilvain, obſerve que toute condition eſt égale chez les Sek-hels : *Nemo apud illos ignobilis cenſetur, etiamſi manu aratrum tractet, aut caprino gregi præſit.* Or, il eſt conſtant qu'Ammien-Marcellin dit quelque choſe de ſemblable en parlant des Huns : *ſervitus quid ſit ignorabant, omnes generoſo ſanguine procreati.*

Script. rer. Hungar. pag. 570.

Lib. XXXI.

Une partie de la Tranſilvanie eſt habitée par des Saxons. Qu'il y en ait eu de tranſplantés, c'eſt ce que l'hiſtoire d'une guerre de plus de trente ans que Charlemagne fit aux Saxons, témoigne poſitivement. Selon les annales de Fulde, *tertius ex eis homo eſt tranſlatus.* Éginhart, ſous l'an 804, parle de dix mille Saxons qui furent diſperſés en divers lieux de la Gaule comme de la Germanie. C'eſt vrai-ſemblablement une de ces colonies, qui dans un diſtrict de la haute Hongrie, nommé comté de Scepus, au pied du mont Carpath ou Krapak, conſerve le nom de *Nemet-ſaſſ*, comme le dit Leunclavius. Car, dans cette dénomination, le nom de *Nemetes*, *Nemitzi* dans Zonaras, & qui chez les nations Slavones déſigne les nations Germaniques en général, eſt ſuivi du nom qui déſigne les Saxons en particulier. Dans une eſpèce de chronique, inſcrite ſur le mûr d'une égliſe à Braſſow ou Cronſtat, dans le fond de la Tranſilvanie, on lit ſous l'an 1143, par laquelle commence cette chronique, qu'alors les Saxons furent appelés dans le pays : *Geiza II, avus Andreæ regis, Saxones evocavit in Tranſilvaniam.* Ils en occupent actuellement la partie méridionale, entre les rivières de Maros & d'Aluta, & bordent

Script. rer. Hungar. pag. 629.

toute la frontière de la Valakie. Un diſtrict particulier (Biſtritz) reculé vers le nord, & au pied des montagnes d'où ſort la Moldava ſur le penchant oppoſé, appartient encore aux Saxons. Je penſe même qu'ils ont pénétré en Moldavie; & cette opinion eſt fondée ſur ce qu'un diſtrict de Moldavie, limitrophe de celui que je viens de diſtinguer en Tranſilvanie, eſt appelé *Nemcii*, ou des Nemetes, & la ville principale *Niemcz*, ce qui eſt conforme à l'uſage des Polonois de dire *Niemiecz*, les Turcs *Nemce*. Un auteur que j'ai cité plus haut, Reicherſdorf, parlant de la Moldavie, nomme préciſément des Saxons Tranſilvains, entre des races différentes qui y ſont établies; mais ſans en indiquer la poſition, comme le diſtrict que je cite, ſert à la déterminer. Qu'il y ait des Bulgares dans l'une & dans l'autre Valakie, cela eſt d'autant plus naturel, que les actes publics ſont écrits en langue Bulgare, & avec les caractères Gothiques, dont on attribue l'invention à Vlphilas ou Cyrille, qui fut évêque des Goths ſous le règne de Valens. Des Grecs ſe ſont répandus dans la Moldavie, & il y eſt entré des Arméniens par la Pologne.

Pour achever ce qui concerne la Tranſilvanie, il faut dire qu'on y connoît des Valakes, ſur-tout dans la partie méridionale, contigue à la Valakie, & notamment dans les environs du lieu qu'occupoit *Ulpia-Trajana*, qui ſous le nom de *Zarmigethuſa*, étoit la réſidence de Décébale, vaincu par Trajan. Mais, l'état où ſont réduits ces Valakes les a bien fait dégénérer de la nobleſſe de leur origine. Il faut ſur ce ſujet entendre Zamoſius: *Quæ ſanè gens (Valachorum) nunc ſoli nata ſervituti, nihil eſt aliud quam Davorum, Parmenonumque turba* (en faiſant alluſion aux noms que les Grecs donnoient à des eſclaves tirés de la nation des Daces ou des Gètes): *ut non temere*, continue Zamoſius, *veterum Davorum regionem, unà cum fortunâ, occupaſſe videantur.....Nec eos quiſquam colonos Romanos fuiſſe unquam cenſeret, niſi lingua originem proderet; quæ, licet tot ſeculorum ſpatio in catalectum quendam degeneraverit, non obſcurè tamen Latinus ſermo in ea agnoſci poteſt. Quin etiam ſeſe adhuc Romanos appellant, cùm tamen nihil*

Romanæ indolis habeant. Au reſte, il faut croire qu'il y a des Valakes, qui dans une condition moins malheureuſe que ceux de Tranſilvanie, méritent qu'on en penſe plus avantageuſement.

On ne me ſaura point mauvais gré d'avertir en terminant ce Mémoire, que ces pays de Tranſilvanie, de Valakie, de Moldavie, ſont repréſentés d'une manière très-imparfaite dans les cartes qui peuvent être entre les mains de tout le monde. Les morceaux particuliers de Géographie que j'ai eu le bonheur de raſſembler ſur ces objets, ont dû me convaincre de ce que j'avance. Une grande carte manuſcrite de la Tranſilvanie, dreſſée dans le pays, m'ayant été communiquée, j'ai eu le loiſir d'en faire une réduction, qui renferme ce que l'original contenoit d'eſſentiel, & de plus intéreſſant pour notre curioſité. J'ai connu par ce moyen, que dans la grande carte de Hongrie par Muller, il y avoit beaucoup à redire ſur la Tranſilvanie. Il exiſte une carte particulière de la Valakie, dont l'auteur porte le nom de Cantacuzène, & qui eſt dédiée à un Comnène, archevêque de Driſtra. Enfin, il m'a été permis par le prince Antiochus Cantémir, ambaſſadeur de Ruſſie auprès du Roi, de copier en entier la carte de Moldavie dreſſée par Demetrius Cantémir ſon père, dans le temps qu'il gouvernoit cette province en qualité de Hoſpodar ou de Voïvode. Comme ces morceaux, ainſi que beaucoup d'autres, ne ſont pas aſſujétis à une rigueur géométrique; j'ai ſenti qu'on ne pouvoit les allier, pour en compoſer un tout aſſez régulier, ſans y employer du travail & de l'intelligence. Mais, il en réſulteroit un morceau précieux pour la Géographie: & en repréſentant dans un coin de la carte les mêmes contrées réduites à ce qu'on connoît de poſitions dans l'antiquité, cette carte pourroit être intitulée, *Dacia vetus & nova.*

Nota. L'auteur de ce Mémoire a fait uſage des morceaux de Géographie dont il eſt parlé ci-deſſus, en dreſſant la troiſième partie de ſa carte de l'Europe, publiée en 1761.

DISSERTATION
SUR LES
ÈRES DE LA VILLE DE RHOSOS ou RHOSUS EN SYRIE.

Huitième supplément aux Dissertations du Cardinal Noris, sur les époques des Syro-Macédoniens.

Par M. l'Abbé BELLEY.

Lû le 21 Nov. 1760.

LE cardinal Noris ni Vaillant n'ont connu aucune médaille de la ville de Rhosos. M. Pfaw avoit dans son cabinet
Æ. III. Pfaw. une médaille de cette ville, frappée en l'honneur de l'empereur Commode, dont le revers représente une montagne *(a)* de rochers, sur le sommet de laquelle est placée une statue de Jupiter, qui tient de la droite un foudre & de la gauche la haste, avec l'inscription, ΡΩCЄΩN ЄΤϑC ΘIC, *de la ville de Rhosos,*
P. 205. *l'an 219.* M. Wise, dans ses notes sur les médailles du cabinet
Æ. D. Bo- de Bodlei, a cité une médaille de la même ville, frappée sous
fanquet. le règne de Septime-Sévère, avec l'inscription, ΡωCЄωN ЄΤΟΥC ϚNC; *de la ville de Rhosos, l'an 256.* Le marquis
Gall. antiquit. epist. 22. Maffei avoit publié une médaille de cette ville, sans date d'année: elle présente d'un côté une tête de femme couronnée de tours,
Æ. Le Bret. avec l'inscription, ΡΩΣΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣυλϑ; *de la ville de Rhosos, sacrée & inviolable.* Le type est une figure debout, placée entre les deux bonnets des Dioscures.

Si l'on compare les dates gravées sur ces médailles avec les années des règnes de Commode & de Septime-Sévère, on

(a) Ce type représente le Ῥωσικὸς σκίπιλος dont parle Ptolémée : les villes faisoient quelquefois graver sur leurs monnoies, comme symboles distinctifs, les montagnes, les rivières, les productions naturelles de leur territoire, &c. On voit le mont Argée sur les monnoies de Césarée en Cappadoce, le promontoire Hermæus sur quelques-unes de Carthage, le Méandre sur celles de quelques villes de Phrygie & de Carie, le Silphium sur les médailles de Cyrène, &c.

découvre auſſi-tôt que ces dates ſont priſes de deux ères différentes; il eſt queſtion de fixer le commencement de chacune de ces ères que la ville de Rhoſos employoit ſur ſes monnoies & ſur ſes monumens.

1.° J'examinerai la poſition de cette ville, ſi elle étoit de Syrie ou de Cilicie; 2.° je déterminerai l'époque primitive de chacune des ères qu'elle avoit adoptées; 3.° je parlerai de ſes titres, de ſes priviléges, & des principales Divinités qu'elle adoroit; 4.° je finirai ce Mémoire par un précis de l'hiſtoire de la ville.

I. Lorſqu'une ville étoit ſituée ſur les confins de deux provinces, il eſt ſouvent arrivé aux anciens Géographes, & aux autres auteurs, d'attribuer cette ville à l'une ou à l'autre de ces provinces. La ville de Rhoſos étoit placée à l'extrémité orientale de la mer Méditerranée, ſur le golfe d'Iſſus, entre deux défilés dont l'un conduiſoit en Syrie, & s'appeloit les *portes de Syrie;* l'autre, formé par le mont Amanus & le rivage de la mer, communiquoit avec la Cilicie; on donnoit à ce défilé le nom de *portes Amaniques (b).* Strabon a conſidéré les portes de Syrie comme frontières de la Cilicie & de la Syrie, ὅριον Κιλίκων τε καὶ Σύρων: de ce côté-là Séleucie étoit la première ville de Syrie; le défilé étant ſitué entre Séleucie & Rhoſos, celle-ci, ſelon Strabon, étoit une ville de Cilicie. La pluſpart des autres auteurs ont placé la ville de Rhoſos en Syrie: ſelon Pline le mont Amanus ſéparoit les deux provinces, *mons Amanus ..... à Syris Ciliciam ſeparat.* Ptolémée, après avoir donné la deſcription de la Cilicie, qu'il termine aux portes Amaniques, commence au même défilé la deſcription de la Syrie, dans laquelle il comprend Rhoſos. Ce défilé eſt célèbre dans l'hiſtoire par deux grandes batailles, qui ont été données dans le voiſinage; la première près d'Iſſus, gagnée par Alexandre ſur Darius; la ſeconde ſe donna au défilé même, πρὸς ταῖς καλουμέναις Πύλαις, entre Septime Sévère & Peſcennius Niger,

Strab. l. XIV, p. 676.

Plin. l. V, c. 22.

Ptolem. lib. V, cap. 8.

Ibid. c. 15.

Dio Caſſ. lib. LXXIV, pag. 843. A.

(b) Ce paſſage, reſſerré entre le pied de la montagne & la mer, eſt appelé le Pas de la Porte, *Paſſus Portellæ*, par Marin Sanuto, écrivain du XIV.e ſiècle.

qui fut vaincu & tué quelque temps après. La ville de Tarſe, en mémoire de cette victoire, fit célébrer des jeux ſolennels, & ordonna que les vainqueurs à ces jeux ſeroient couronnés ſur le champ de bataille, dans le lieu qu'on appeloit *Codrigæ*, aux confins de la Cilicie, ſuivant cette inſcription gravée ſur des médaillons de cette ville, ϹϹΥΗΡϹΙΑ ΟΛΥΜΠΙΑ ϵΠΙΝϵΙΚΙΑ ϵΝ ΚΟΔΡϵΙΓΑΙϹ ΟΡΟΙϹ ΚΙΛΙΚΩΝ.

Vaillant, num. Græc. p. 88.

Je crois devoir expliquer l'inſcription de ces médaillons, dont le nom ΚΟΔΡϵΙΓΑΙϹ a embarraſſé le baron de Spanheim, Vaillant & le P. Hardouin. Il eſt certain que ces médaillons ont été frappés à l'occaſion de la victoire que Septime Sévère remporta ſur Peſcennius Niger en Cilicie. La ville de Tarſe, métropole de la province, pour faire ſa cour au vainqueur, lui demanda la permiſſion de joindre ſon nom aux titres honorifiques de la ville: elle prenoit le titre d'ΑΔΡΙΑΝΗ, en l'honneur de l'empereur Hadrien ſon bienfaiteur; elle ajoûta celui de ϹϹΥΗΡΙΑΝΗ, en l'honneur de Septime Sevère. Le Sénat de la ville ordonna, γράμματι βουλῆς, ou γνώμῃ βουλῆς, que la victoire ſeroit célébrée par des jeux ſolennels, à l'imitation des jeux Olympiques de la Grèce *(c)*, ΟΛΥΜΠΙΑ; que ces jeux ſeroient nommés Sévériens, ϹϹΥΗΡϵΙΑ, & les jeux de la victoire, ϵΠΙΝϵΙΚΙΑ. Je renvoie aux Mémoires de l'Académie, & au ſecond volume des Antiquités de M. le comte de Caylus, pour voir des exemples ſemblables de jeux célébrés en l'honneur des Empereurs.

Spanh. epiſt. 5. ad Morel, pag. 304.

Mém. de l'Acad. t. XXVI, p. 492 & ſuiv. Recueil d'antiq. t. II, p. 215, 225.

La ville de Tarſe, pour illuſtrer encore davantage cette grande victoire, ordonna que les *Olympioniques,* ou les vainqueurs à ces jeux Olympiques, ſeroient couronnés, & recevroient les prix propoſés, ſur le champ de la bataille dans laquelle Niger avoit été vaincu, dans le lieu nommé *Codrigæ,* aux confins de la Cilicie, ϵΝ ΚΟΔΡϵΙΓΑΙϹ ΟΡΟΙϹ ΚΙΛΙΚΩΝ. Vaillant & le P. Hardouin ont traduit *in Quadrigis*, dans des Quadriges; le baron de Spanheim a cru qu'on devoit lire ΝϵΟΚΟΡ.

Vaillant, num. Græc. p. 88. Hard. Select. oper. p. 165. Spanh. epiſt. 5, ad Morel, pag. 306.

(c) Ἀγῶνα Ὀλυμπιακὸν ἄγεσθαι κατὰ μίμησιν τῶν ἐν Ἠλίδι, Euſtath. *(in Dionyſ. Perieg.)* en parlant de la ville de Nicée en Bithynie, qui faiſoit repréſenter des jeux Olympiques.

ΔΙϹ.

ΔIC. Néocore pour la ſeconde fois. On lit ſur le médaillon du cabinet du Roi, ЄN KOΔPЄIΓAIC; & ſur le médaillon du cabinet de M. Pellerin, ЄN KOΔPЄIΓЄC.

Cette explication du nom *Codrigæ*, eſt fondée ſur un trait de la vie de Dioclétien: cet Empereur, pendant ſon ſéjour à Antioche, fit bâtir à Daphné près de cette ville un *ſtade* pour les jeux Olympiques, afin que les vainqueurs ne fuſſent point obligés d'aller à *Cotriges*, en Cilicie, pour y être couronnés ſur les bords de la rivière d'*Argyros*, ὥστε μὴ ἀπιέναι ἐν Κοτρίγαις τῆς Κιλικίας, καὶ στεφανοῦσθαι ἐν Ἀργυρῷ ποταμῷ. C'étoit un long chemin, τοσοῦτον διάστημα ὁδοῦ. La diſtance d'Antioche aux défilés de Cilicie, par le chemin le plus court, étant d'environ quarante-trois milles Romains, ou quatorze lieues, il y avoit, ſelon l'itinéraire de Jéruſalem, d'Antioche à Alexandrie d'Iſſus trente-trois milles; il pouvoit y avoir d'Alexandrie aux défilés, *pylæ Amanicæ*, environ dix milles; & le lieu de Codriges étoit à l'iſſue des défilés du côté d'Iſſus, ЄN KOΔPЄIΓAIC OPOIC KIΛIKΩN. Edmond Chilmead, éditeur de Malala, donne cette note ſur le paſſage de l'auteur. *Locus iſte difficilis eſt, & cui enucleando me fateor imparem,* Κοτρίγαις, *Quadrigis vertimus, nempe ob vocum ſimilitudinem: nec enim vocabulum hoc uſquam alibi invenire potui. Quid tamen Quadrigis cum fluvio! de hoc videant eruditi.* L'inſcription gravée ſur les médaillons de la ville de Tarſe lève la difficulté. Dioclétien ordonna donc, par ſon édit Impérial, τῇ διάτάξει αὐτοῦ διατάξει, que tous les vainqueurs aux jeux Olympiques, après avoir combattu à Antioche, ſe rendroient à Daphné pour y être couronnés.

Malala, Chronog. pag. 407, edit. Oxon.

Edit. de Weſſeling, p. 581.

Les jeux Olympiques étoient célébrés à Antioche depuis plus de deux ſiècles; l'empereur Claude permit aux habitans de cette ville, l'an 44 de J. C, d'acheter le droit de les célébrer. Sous le règne de Commode, les vainqueurs à ces jeux étoient couronnés à Daphné. Il eſt très-probable que les habitans d'Antioche, qui avoient été attachés au parti de Peſcennius Niger, pour ſe rendre favorable Septime Sévère, ſuivirent l'exemple des habitans de Tarſe, & ordonnèrent que les vainqueurs aux jeux Olympiques d'Antioche ſeroient couronnés à

Cotriges, lieu de la défaite de Niger; & Dioclétien, en rétablissant à Daphné cette solennité, n'aura fait que rappeler un ancien usage, qui avoit été changé depuis le règne de Septime Sévère. Les jeux Olympiques continuèrent d'être célébrés à Antioche jusqu'à l'an 520 de J. C; l'empereur Justin les défendit.

Malala, part. II, p. 140.

M. Wise avoit aussi remarqué ces textes de Malala, sur le lieu de Cotriges près des défilés de Cilicie; mais j'ai cru devoir en donner une plus ample explication, & réunir plusieurs faits intéressans pour l'histoire des Empereurs & de la ville d'Antioche. Au reste les confins de la Cilicie, ΟΡΟΙ ΚΙΛΙΚΩΝ, qui sous le règne de Septime Sévère étoient fixés aux portes Amaniques, furent portés dans la suite jusqu'aux défilés que Strabon appelle les portes de Syrie. Les auteurs du moyen âge, les actes des Conciles & les Notices placent dans la Cilicie la ville de Rhosos.

Poliæn, Theodoret, Cedrenus. Notit. Hierocl. édit. Wessel. p. 705.

Cette ville étoit éloignée d'Alexandrette, *Alexandria ad Issum*, de vingt-huit milles (neuf lieues), de Séleucie de Syrie, de quinze milles (cinq lieues); elle a dans son territoire un rocher célèbre, ὁ Σκόπελος ὁ Ῥωσικός, situé à l'extrémité d'un cap qui avance considérablement dans la mer, & qui paroît avoir donné le nom à la ville; ראש, *Rosch* signifie en hébreu *caput, vertex, summitas.* Les Arabes appellent ce cap Raz-alchanzir, *la tête de porc*, à cause de sa figure. Le nom de Ῥῶσος doit, selon les médailles, s'écrire par un seul σῖγμα; cette leçon a été suivie par plusieurs auteurs, quoique Strabon & Ptolémée en aient adopté une différente. La position de cette ville étant déterminée, il faut examiner les dates qui se lisent sur ses médailles.

Tab. Peutting.

Ptolem. l. V, c. 15.

Geograph. Nub. p. 195.

II. Plusieurs villes de Syrie employèrent différentes ères ou époques dans le compte des années; les villes d'Antioche & de Séleucie adoptèrent quatre ères, dont nous lisons encore les dates sur les médailles; les villes de Leucas en Syrie, & de Laodicée du Liban en admirent deux. Les médailles de Rhosos nous apprennent que cette ville employa aussi deux ères différentes; la plus ancienne est celle que les Antiquaires appellent

l'*ère de Céſar*, & dont on lit l'année ϚNC, 256, ſur la médaille frappée en l'honneur de Septime Sévère. Jules Céſar, après avoir terminé la guerre d'Alexandrie, paſſa en Syrie au mois de mai de l'an de Rome 707; d'où il ſe rendit en Cilicie pour aller combattre le roi Pharnaces. Céſar accorda des graces & des priviléges à pluſieurs villes, dont quelques-unes, en mémoire de ces bienfaits, établirent une nouvelle ère: les unes la fixèrent à l'automne de l'an 706, comme Laodicée ſur la mer & Séleucie; les autres ne la commencèrent qu'à l'automne ſuivant de l'an 707, comme la ville d'Éges en Cilicie. Nous ne connoiſſons qu'une ſeule date de cette ère ſur les médailles de Rhoſos, qui peut s'accorder avec l'une ou l'autre époque des années 706 ou 707: je préférerois cependant la première, qui fut adoptée par les villes de Séleucie & de Laodicée, qui n'étoient pas éloignées de Rhoſos; alors l'année ϚNC, 256, que cette ville fit graver ſur la médaille frappée en l'honneur de Septime Sévère, aura commencé à l'automne de l'an 961 de Rome, 208 de l'ère Chrétienne, qui étoit la ſeizième année du règne de cet Empereur.

La ſeconde ère employée ſur les médailles de Rhoſos, eſt celle qu'on appelle l'*ère d'Auguſte*, établie en mémoire de la victoire d'Actium, ETOΣ NIKHΣ, qui rendit Auguſte le ſouverain maître de l'empire Romain; cette ère fut adoptée par les villes d'Antioche, d'Apamée, de Laodicée du Liban & de Séleucie. La ville de Rhoſos, à l'exemple de ces villes, admit la même ère, qui commença à l'automne de l'an de Rome 723; ainſi l'année 219, ЄTOC ΘIC, de cette ère, que la ville fit graver ſur la médaille de Commode, commença à l'automne de l'an de Rome 941, 188 de J. C. qui étoit la neuvième année du règne de ce Prince. Nous avons vû que la ville de Rhoſos reprit, du temps de Septime-Sévère, l'ancienne *ère de Jules Céſar*, à qui probablement elle devoit la conceſſion de ſes titres honorifiques & de ſes priviléges.

III. La médaille publiée par le marquis Maffei nous apprend que cette ville étoit décorée des titres de *Sacrée* & d'*Inviolable*, ΡΩΣΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣυΛΟ. On a ſouvent expliqué,

Mém. Acad. t. XXI, page 428.

& principalement dans cette Académie, l'eſſence, l'étendue & les avantages de ces titres ou priviléges; j'obſerve ſeulement qu'une ville étoit décorée du titre de *Sacrée*, ΙΕΡΑΣ, lorſqu'elle avoit été conſacrée par un decret ſolennel à une Divinité, & l'on ne pouvoit ſans crime en violer la conſécration: le privilége d'*inviolable*, ΑΣΥΛΟΥ, étoit une ſauve-garde & une eſpèce de neutralité, qui du conſentement des Princes & des peuples, mettoit les habitans d'une ville, d'un territoire, & leurs biens, à couvert de toute inſulte, même en temps de guerre. La ville de Rhoſos renfermoit quelque temple célèbre, que les peuples avoient voulu honorer par ces titres & par ces priviléges. Les médailles nous donnent encore ſur ce point hiſtorique quelques lumières; elles nous apprennent que Jupiter étoit adoré d'un culte particulier à Rhoſos; la ſtatue de ce Dieu étoit placée ſur le fameux rocher gravé ſur les médailles. Elles repréſentent auſſi les deux bonnets ſurmontés d'une étoile, ſymbole des Dioſcures. Le culte de ces Divinités étoit établi dès la haute antiquité en Syrie & en Phénicie. Suivant une ancienne tradition des Phéniciens, tirée d'un fragment de Philon de Byblos, rapporté par Euſèbe, les deſcendans des Dioſcures ayant conſtruit des vaiſſeaux, s'embarquèrent ſur la mer; & étant arrivés près du mont Caſius, ils y conſacrèrent un temple. Cette montagne étoit voiſine du lieu où la ville de Séleucie fut bâtie dans la ſuite; la ville renfermoit un temple célèbre des Dioſcures, que Polybe appelle τὸ Διοσκόρειον. Ce culte s'étendit dans la Syrie & la Phénicie, à Tripoli, à Orthoſias, & ſuivant nos médailles à Rhoſos, ville voiſine de Séleucie. Je préſume que les titres de *ſacrée* & d'*inviolable*, ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣΥΛΟΥ, furent décernés à la ville de Rhoſos par vénération pour le temple des Dioſcures, ou pour le temple de Jupiter, dont la ſtatue eſt repréſentée ſur le cap de Rhoſos, au revers d'une médaille, comme de la Divinité tutélaire du pays. Quoi qu'il en ſoit, je paſſe au précis de l'hiſtoire de cette ville.

Chishull. antiq. Aſiat. p. 115.

L. I, de præparat. Evang. c. 7.

Polyb. Hiſt. lib. V.

IV. La ville de Rhoſos étoit très-ancienne; on faiſoit remonter ſa fondation à Cilix, fils d'Agenor. Il eſt fait mention de

Malala, Chron. p. 253.

cette ville à l'occaſion des guerres des ſucceſſeurs d'Alexandre: Seleucus Nicator marchant au devant de Demetrius, fils d'Antigonus, qui venoit de Cilicie, le rencontra près de Rhoſos. Il y vit Stratonice, fille de Demetrius, princeſſe d'une grande beauté, qu'il épouſa en ſecondes noces, Apamée ſa première femme étant morte. Après la mort de Seleucus Nicator, Demetrius fit tranſporter à Rhoſos la ſtatue de la Fortune, que Seleucus avoit dreſſée ſur les ruines d'Antigonia, près d'Antioche.

Plutarch. in Demetrio. Malala, Chronog. p. 253 & 256.

La ville de Rhoſos eſt connue dans la ſuite de l'hiſtoire; elle avoit une manufacture de vaſes de terre, fort renommée dans le temps où Cicéron étoit gouverneur de la Cilicie; il écrit à Atticus, *Rhoſiaca vaſa mandavi*, je vous ai commandé des vaſes de Rhoſos. Cette ville, du temps de Pline & pluſieurs ſiècles après, étoit compriſe dans la province de Syrie, elle fit enſuite partie de la province de Cilicie: & lorſque cette dernière province fut partagée en deux ſous l'empire de Théodoſe le jeune, Rhoſos fut aſſignée à la ſeconde Cilicie, ſous la métropole d'Anazarbe. On peut voir la ſuite de ſes Évêques dans l'*Oriens Chriſtianus* du P. Lequien. Dans la notice Eccléſiaſtique, imprimée à la fin de Guillaume de Tyr, l'évêque de Rhoſos eſt au nombre des ſuffragans d'Anazarbe.

L. VI, epiſt. 1, ad Atticum.

Malala, part. II, p. 69. Notit. Hierocl. edit. Weſſel. p. 705. Oriens Chriſt. t. II. p. 905. Geſta Dei, p. 1044.

La ville de Rhoſos avoit éprouvé les plus grands malheurs. Sapor, roi de Perſe, ayant fait priſonnier l'empereur Valérien, l'an 260 de J. C. ravagea la Méſopotamie; il paſſa en Syrie, où il prit Antioche; il alla enſuite piller & ravager la Cilicie, & la ville même de Tarſe qui en étoit la métropole. Les villes de Rhoſos, d'Alexandrie près Iſſus, d'Anazarbe, d'Eges & de Nicopolis, & pluſieurs autres, furent brûlées. Sous le règne d'Arcadius, l'an 404 de J. C. les Iſaures, peuple ſauvage & féroce, deſcendirent de leurs montagnes, firent des incurſions dans pluſieurs provinces de l'empire Romain en Aſie; & dans leurs ravages, ils pillèrent, ἐπόρθησαν, Rhoſos & la ville de Séleucie, qui n'en étoit pas éloignée. Ils reſpectèrent néanmoins S.t Théodoſe, abbé d'un monaſtère ſitué près de Rhoſos;

Zonar. in Valer. Agath. lib. IV. Euſeb. in Chron. Malala, Chronog. p. 393.

Pallad. Dial. de vit. Chryſoſt. p. 147. Theodoret, vit. Patr. c. 21.

étant passés deux fois auprès de ce monastère, ils se contentèrent de lui demander du pain, & se recommandèrent à ses prières. C'étoit peut-être le fameux monastère bâti sur le cap Alchanzir, qui subsistoit encore au XIIe siècle.

Geogr. Nub. p. 195.

Id. ibid.

Edrissi, auteur de la géographie de Nubie, qui écrivoit au même siècle, parle de la ville de Rhosos. J'ignore son état actuel ; je n'ai point trouvé son nom, ni dans les auteurs, ni dans les Géographes, ni enfin dans les voyageurs qui ont écrit dans ces derniers siècles.

OBSERVATIONS

Sur une MÉDAILLE frappée par les habitans d'Antioche, ſous le gouvernement de TRAJAN, père de l'Empereur TRAJAN.

Neuvième ſupplément aux Diſſertations du Cardinal Noris, ſur les époques des Syro-Macédoniens.

Par M. l'Abbé BELLEY.

Lû le 3 Mars 1758.

DANS le cabinet de Pembrock, imprimé en Angleterre en 1746, on a publié une médaille d'Antioche de Syrie, qui préſente d'un côté la tête de Domitien, avec cette fin de la légende, IMP*erator*, PON*tifex*; l'autre côté a pour type une couronne de laurier qui renferme cette inſcription: ΕΠΙ ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΤΟΥΣ ΕΚΡ, *ſous Trajan*, de la ville *d'Antioche, l'an 125*. L'éditeur de ce Cabinet n'a donné aucune explication de la médaille. *Æ. II. Part. III, tab. 87.*

On lit ſur les médailles d'Antioche les noms de pluſieurs Gouverneurs de la province de Syrie, avec des dates d'années dont les Savans ont tiré de grands avantages pour fixer l'époque de la naiſſance de Jéſus-Chriſt, & pluſieurs autres points chronologiques très-intéreſſans pour l'hiſtoire: on n'avoit point encore vû ſur ces médailles le nom de Trajan, ni la date de l'an 125 d'une ère de la ville d'Antioche; & cette date eſt d'autant plus importante, qu'elle tombe ſur l'an 829 de Rome, 76 de l'ère Chrétienne, dans un temps où Joſèphe ceſſe de nous inſtruire ſur les évènemens de ce pays-là; il a terminé ſon hiſtoire à l'an 72 de Jéſus-Chriſt.

L'explication de la médaille d'Antioche, qui donne le nom de Trajan, Gouverneur de la province, avec une date qui n'étoit pas connue, eſt non ſeulement curieuſe, mais elle peut

être instructive. Pour donner cette explication, il faut 1.° déterminer de laquelle des différentes ères d'Antioche cette date étoit comptée; 2.° examiner si ce gouverneur de Syrie étoit le père de Trajan, qui dans la suite fut élevé sur le trône impérial; ce sont les deux points que je me propose de discuter dans ce Mémoire.

I. Il est prouvé par les médailles d'Antioche que cette ville admit quatre ères différentes ou quatre époques principales, d'où elle comptoit la suite des années; l'*ère des Séleucides*, que les Syriens appellent encore l'ère des Grecs ou l'ère d'Alexandre; l'*ère de Pompée*, qui réduisit la Syrie en province Romaine; l'*ère de César*, qui après la bataille de Pharsale accorda des priviléges & des immunités à la ville d'Antioche; & l'*ère d'Auguste*, qui par la victoire remportée sur Marc-Antoine & sur Cléopatre, devint le maître de l'Orient & de tout l'empire Romain.

La médaille que j'essaie d'expliquer, a été frappée en l'honneur de Domitien; la date 125, EKP, gravée sur le revers, a été indubitablement comptée de l'*ère Césarienne* d'Antioche. L'ère d'Auguste ne paroît pas avoir été d'usage sur les monumens d'Antioche depuis le règne de l'empereur Tibère; si la date étoit prise de l'ère de Pompée, l'année 125 seroit tombée sous le règne de Néron, il est donc certain que cette date a été comptée de l'ère de César à Antioche.

Il est plus difficile de fixer l'année précise dans laquelle cette ère commença: le cardinal Noris, dans sa troisième Dissertation sur les époques des Syro-Macédoniens, a prouvé par les médailles & par l'autorité d'Eusèbe, de la chronique d'Alexandrie, d'Evagrius & de Malala, que l'ère d'Antioche, qui a été en usage pendant plusieurs siècles, commença à l'automne de l'an 705 de Rome, 49 avant l'ère Chrétienne. M. Étienne-Évode Assemani, archevêque d'Apamée, qui a publié à Rome, en l'année 1748, *les actes des Martyrs orientaux & occidentaux*, d'après d'anciens manuscrits Chaldaïques, a également prouvé par ces actes, que l'ère d'Antioche avoit commencé à l'automne de l'an 706 de Rome; le P. Hardouin, & M. Joseph Assemani dans sa Bibliothèque orientale, ont cru que cette

Act. Martyr. t. II, p. 229.
Hard. num. ant. Illustr. p. 50.
Bibl. Orient. t. I, p. 236.

cette ère ne commença que l'an 707 de Rome, 47 avant l'ère Chrétienne.

Dans cette variété d'opinions, qui partagent des Savans du premier ordre, il faut néceſſairement examiner les monumens & les actes authentiques. De tous les monumens d'Antioche, les plus propres à déterminer l'ère Céſarienne de cette ville, ſont deux médailles frappées ſous le gouvernement de Mucien, avec la date de l'an 117 d'Antioche, ΕΠΙ ΜΟΥΚΙΑΝΟΥ ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΤ85 ΖΙΡ, dont l'une préſente la tête de l'empereur Galba, & l'autre celle d'Othon; la première a été publiée par le cardinal Noris & par Vaillant; la ſeconde ſe voit dans le cabinet de Tiepolo. Galba fut tué le 15 de janvier de l'an 822 de Rome, 69 de J. C; Othon, ſon ſucceſſeur, fut tué le 15 d'avril de la même année, & par conſéquent dans le cours de l'année Syrienne, qui avoit commencé à l'automne de l'an 821 de Rome: or cette année Syrienne étoit, ſuivant les deux médailles, la cent dix-ſeptième, ΖΙΡ, de l'ère d'Antioche; donc la première année de cette ère a commencé à l'automne de l'an 705 de Rome. La conſéquence réſulte évidemment du calcul. M.rs Aſſemani ont publié, d'après des manuſcrits orientaux de la bibliothèque du Vatican, différens actes originaux, qui prouvent auſſi clairement que l'ère d'Antioche ne commença qu'à l'automne de l'année ſuivante 706 de Rome; pour abréger, je ne citerai que deux ou trois de ces actes.

Noris, de epoch. Syro-Macedon. p. 165. Vaill. num. Græc. p. 19. Muſ. Theupt. p. 849.

On lit à la fin des actes de S.t Siméon-Stylite, que *ce livre des triomphes du bienheureux Siméon, fut achevé un mercredi, feria IV.a* 17 du mois de *niſan* (d'avril) de l'an 521 de l'ère d'Antioche: or c'étoit le mercredi 17 d'avril de l'an 1227 de Rome, 474 de J. C, dans lequel la lettre dominicale étoit *F*, & le 17 d'avril arriva le mercredi de la ſemaine ſainte. Ainſi l'année 521 de l'ère d'Antioche avoit commencé à l'automne de l'an 1226 de Rome, & conſéquemment la première année de la même ère avoit commencé à l'automne de l'an 706 de Rome.

Act. Martyr. t. II.

T. I, p. 211. Il eſt fait mention dans la Bibliothèque orientale, d'un tremblement de terre qui renverſa une partie de la ville d'Antioche, *Malal. II, 75.* un dimanche, 14 du mois *gorpiæus* (ſeptembre) de l'an 506 de l'ère d'Antioche, 770 de l'ère des Grecs. Ces caractères chronologiques ne peuvent convenir qu'à l'an 1211 de Rome, 458 de J. C, dans lequel le 14 de ſeptembre étoit un dimanche; & l'on trouve par le calcul que cette ère d'Antioche avoit commencé à l'automne de l'an 706 de Rome.

Bibl. Or. t. I, p. 236. Ex Chron. Syr. Dionyſ. Patriar. Cette ville fut encore affligée par les ſecouſſes violentes d'un autre tremblement un mercredi, *feria 4.ª* 29 du ſecond *tiſri* (novembre) de l'an 576 d'Antioche, 840 de l'ère des Grecs. Cette année Syrienne commença à l'automne de l'an 1281 de Rome, 528 de J. C, dans lequel le 29 de novembre fut un mercredi; & ſi par le calcul on remonte à la première année de l'ère d'Antioche, on trouve qu'elle commença à l'automne de l'an 706 de Rome.

Il eſt évident par le calcul, que la première année de l'ère d'Antioche, ſelon les médailles, commença à l'automne de l'an 705 de Rome, comme le cardinal Noris l'a établi: il n'eſt pas moins certain que la première année de l'ère d'Antioche, employée dans les actes originaux publiés par M.rs Aſſemani, ne commença qu'à l'automne de l'année ſuivante 706 de Rome. Ainſi des dates qui ſe trouveroient les mêmes ſur les médailles & dans ces actes, différeroient entr'elles d'une année; cette différence mérite l'attention des Antiquaires & des Chronologiſtes. Il n'eſt peut-être pas impoſſible d'expliquer ces deux manières de compter les années de l'ère d'Antioche, & de montrer qu'elles ſont relatives à un ſeul & même évènement.

Nor. Diſſert. III, c. 4. *Quoique les habitans d'Antioche*, dit le cardinal Noris, *euſſent établi une nouvelle ère depuis l'année qu'ils obtinrent de Pompée l'autonomie; après qu'il eût été vaincu par Jules Céſar, ils adoptèrent une autre ère pour flatter le vainqueur.* Ce fut donc en mémoire de la victoire remportée à Pharſale, que la ville d'Antioche établit l'ère *Céſarienne*. La bataille de Pharſale ſe

donna l'an 706 de Rome, 48 avant l'ère Chrétienne, le 9 du mois d'août *(sextilis)* de l'ancienne année Romaine *(a)*, lequel jour auroit répondu au 6 de juin de l'année Julienne anticipée, 48 avant J. C, & par conséquent cette victoire fut remportée dans le cours de l'année Syrienne, qui avoit commencé à l'automne de l'an 705 de Rome.

Q. Metellus Scipion, gouverneur de Syrie, avoit cruellement vexé sa province pour donner les plus puissans secours au parti de Pompée son gendre; les Fermiers généraux des revenus publics, *Publicani*, avoient été forcés de lui payer le produit de deux années, qui étoit dû, & d'avancer les revenus de l'année suivante. On avoit imposé de grosses sommes d'argent sur les villes & sur les particuliers, sous toutes sortes de noms & de prétextes, & ces impositions étoient exigées avec la dernière rigueur. Pour les payer, il fallut emprunter de l'argent à de gros intérêts, *accedebant graviſſimæ uſuræ....univerſis imperatis pecuniis;* & par ces exactions, les dettes de la province, dans ces deux ans, se multiplièrent excessivement: *itaque æs alienum provinciæ eo biennio multiplicatum eſt.* La ville d'Antioche, métropole de la province, qui étoit la plus opulente & la plus peuplée, fut aussi la plus vexée par les cruels exacteurs du parti de Pompée. La nouvelle de la victoire de

Cæſ. de Bell. civ. lib. III, c. 31.

(a) On ne trouve dans aucun historien la date de cette funeste journée, que Velléïus Paterculus appelle *(Hiſt. l. II, c. 52) cruentiſſimum Romano nomini diem;* mais elle est marquée dans les anciens calendriers au 9 du mois *sextilis* ou d'août; dans le calendrier trouvé dans les ruines d'*Antium*, V. EID. AVG. DIVVS JVL. PHARS. VICIT. & sur un marbre de la ville d'Amiterno près d'Aquila, V. EID. AVG. E. DIE. C. CAES. C. F. PHARSALI DEVICIT. *(Muratori, Inſcript. p. CL)* & on voit par le calcul, que ce jour répond au 6 de juin de l'année Julienne anticipée, 48 avant l'ère Chrétienne.

	jours.
Du 9 de *sextilis* inclusivement de l'année Romaine *(Varron.)* 706 au dernier décembre	139
Année Rom. 707	355
Année Rom. 708, appelée de confusion, fut, selon Censorin, de	445
TOTAL . . .	939

	jours.
Du 6 de juin Jul. inclus. de l'année 48 avant J. C. au dernier décembre	209
Année 47 Jul. anticipée . .	365
Année 46	365
TOTAL . . .	939

César fut très-agréable à la ville & à toute la province. Pompée, après sa défaite, avoit dessein de s'y retirer; mais lorsqu'il fut arrivé dans l'isle de Cypre, il y apprit que « du consentement de tous les habitans d'Antioche & des citoyens Romains qui » s'y trouvoient pour le commerce, on s'étoit déjà emparé du » château de la ville pour lui en défendre l'entrée, *arcem ante* » *captam esse, excludendi sui causâ*, & qu'on avoit notifié aux » fugitifs qui s'étoient retirés dans les villes voisines, de ne point » entrer dans Antioche; & que s'ils le faisoient, ils courroient grand risque de perdre la vie. » Sur ces nouvelles, Pompée abandonna le dessein d'aborder en Syrie, & fit voile pour l'Égypte, où il fut tué en arrivant près de Peluse, le 29 *(b)* septembre de l'ancienne année Romaine, le 25 de juillet de l'année Julienne anticipée, 48 avant l'ère Chrétienne.

Cæs. de Bell. civ. cap. 102, v. 339.

La nouvelle de la défaite & de la ruine du parti de Pompée arriva dans la Syrie vers le commencement du mois de juillet: les habitans d'Antioche se déclarèrent aussi-tôt & d'un consentement général, *consensu omnium Antiochensium*, en faveur du vainqueur; ils regardèrent cet évènement comme une époque heureuse, qui les délivroit de leurs calamités & des exactions horribles dont ils étoient accablés; & pour en consacrer la mémoire, ils ordonnèrent par un decret solennel, que cette année seroit comptée dans les fastes de la ville comme la première d'une ère nouvelle. Eusèbe, qui écrivoit dans une province voisine de la Syrie, dit: *Pompée ayant été vaincu à la bataille* (de Pharsale) *étant fugitif, fut tué par les eunuques du roi d'Égypte. Les habitans d'Antioche comptent de ce temps-ci la suite de leurs années.* Pompée fut vaincu & tué dans le cours de l'année Syrienne, qui avoit commencé à l'automne de l'an 705 de Rome; il est démontré par les médailles d'Antioche que l'ère Césarienne de cette ville commença à cette époque de l'automne de l'an 705.

M. ibid.

Euseb. in Chron.

(b) Pompée, suivant Velléius Paterculus *(l. II, c. 53)* fut tué à l'âge de cinquante-huit ans, la veille du jour anniversaire de sa naissance, *pridie natalem ipsius;* il étoit né, selon Pline *(l. VII, c. 26, & l. XXXVII, c. 2)* le 1.er jour d'octobre; le jour de sa mort fut donc le dernier (29) de septembre de l'ancienne année Romaine, 706 de Rome.

Mais il eſt prouvé par des actes authentiques, que ſuivant une autre manière de compter, la première année de l'ère d'Antioche ne commença qu'à l'automne de l'an 706 de Rome. Quelle pouvoit être la cauſe de cette différence? la même ère auroit-elle commencé à deux années différentes? ou l'antiquité des médailles ſeroit-elle combattue par l'authenticité des actes originaux?

Pour réſoudre cette difficulté, qui n'a point été encore examinée, il faut obſerver que la ville d'Antioche d'une part, & ſon territoire de l'autre, étoient habités par des nations différentes. Seleucus Nicator, fondateur d'Antioche, avoit peuplé cette ville nouvelle de Grecs & de Macédoniens *(c)*; le territoire étoit occupé par les Syriens, naturels du pays; chaque nation conſerva pendant pluſieurs ſiècles ſes mœurs, ſes uſages & ſa langue propre. Les Grecs habitans d'Antioche, riches & opulens, furent les plus vexés par les exactions énormes du Gouverneur de la province, très-zélé pour le parti de Pompée. Nous avons déjà remarqué que ces habitans, d'un conſentement unanime, ſe déclarèrent pour Jules Céſar, ſur les premières nouvelles de la bataille de Pharſale. Ils ordonnèrent que l'année courante, dans laquelle étoit arrivé un évènement ſi heureux pour leur ville, ſeroit comptée la première année d'une ère nouvelle: l'année de la bataille de Pharſale avoit commencé à Antioche à l'automne de l'an 705 de Rome; & c'eſt préciſément à cette époque que les dates gravées ſur les monnoies de la ville font remonter le commencement de l'ère.

Les Syriens, habitans des villes, bourgades & autres lieux du territoire d'Antioche, n'eurent pas la même ardeur pour

(c) Antigonus, l'un des capitaines d'Alexandre, avoit fondé ſur l'Oronte une ville qu'il appela de ſon nom, *Antigonia:* Seleucus s'étant emparé de la Syrie après la bataille d'Ipſus, raſa cette ville, & en fonda une nouvelle (l'an 300 avant J. C.) à laquelle il donna le nom d'Antiochus ſon père *(Juſtin, l. XV, c. 4)*; il y fit paſſer les habitans Grecs d'Antigonia *(Diodor. lib. XX, & Strab. lib. XVI)*, il y établit encore d'autres Grecs & des Macédoniens *(Malala, Chron. p. 256)*. La ville d'Antioche devint la métropole de Syrie, & l'une des plus grandes villes de l'empire Romain.

admettre la nouvelle ère; ils comptèrent pour première année de cette ère l'année Syrienne, qui commença à l'automne de l'an 706 de Rome; ils employèrent cette manière de compter dans leurs actes, comme il eſt prouvé par pluſieurs de ces actes originaux qui ſont parvenus juſqu'à nous.

Cette double manière de compter les années d'une même ère, l'une ſuivant les Grecs habitans d'Antioche, l'autre ſelon les Syriens, étoit alors diſtinctement connue de tous les peuples voiſins; elle ne pouvoit cauſer aucune confuſion dans la Chronologie: cet uſage n'étoit pas nouveau dans l'Orient.

La fameuſe ère des Séleucides, appelée auſſi l'*ère des Grecs* ou d'*Alexandre*, qui eſt encore en uſage dans quelques communions Chrétiennes du Levant, avoit commencé à des années différentes chez différentes nations. On ſait que cette ère fut établie en l'honneur de la maiſon royale de Seleucus Nicator & de ſes deſcendans, qui étendit ſa domination depuis l'Inde juſqu'à la mer Égée, & que l'époque primitive de cette ère fut le temps où Seleucus Nicator jeta les fondemens de cette puiſſante monarchie, en s'emparant de la Babylonie, de la Médie & de la Suſiane. Ces premières conquêtes ſe firent, ſuivant tous les auteurs, dans la première année de la CXVII.^e Olympiade, qui commença au mois de juillet de l'année Julienne 312 avant J. C, 442 de Rome, douze ans après la mort d'Alexandre le Grand.

Diodor. Sic. l. XVIII. Joſeph. contra Apion. l. 1. Euſeb. in Chron.

Les Grecs, ſujets de Seleucus, pour conſacrer la mémoire d'un évènement ſi glorieux, établirent une ère nouvelle, dont la première année commença à l'automne de l'an 312 avant J. C. Environ douze ans après, Seleucus ayant conquis la Syrie, la même ère fut adoptée par les Syriens. Les Chaldéens, anciens habitans de la Babylonie, avoient auſſi admis l'ère nouvelle; mais ils ne la commencèrent qu'à l'automne *(d)* de l'an 311 avant J. C, 443 de Rome, comme il eſt prouvé par les dates de pluſieurs obſervations aſtronomiques des Chaldéens, rapportées par Ptolémée dans ſon Almageſte.

(d) Les Neſtoriens de la Chaldée commencent leur année au 1.er d'octobre Julien. *Aſſeman, act, Martyr, t. II, p. 229.*

Il n'eſt donc pas étonnant que les Grecs d'Antioche & les Syriens aient commencé l'ère Céſarienne à deux années différentes, puiſqu'il eſt certain que les Grecs de la Babylonie & les Chaldéens avoient commencé l'ère des Séleucides, les uns à l'automne de l'an 312, & les autres à l'automne de l'an 311. Les nations mêmes qui avoient adopté l'époque de l'an 312 pour le commencement de l'ère des Séleucides, différoient entr'elles dans la manière de commencer leurs années. Les Grecs de Syrie commençoient leur année au mois *gorpiæus* Macédonien, *eiloul* Syrien, qui répond au mois de ſeptembre Julien. M. l'abbé Aſcari, qui étoit interprète à la Bibliothèque du Roi pour les langues Arabe & Syriaque, m'a aſſuré que c'étoit encore l'uſage des Chrétiens catholiques de Syrie. Les autres Syriens commençoient leur année au mois *hyperberetæus* Macédonien, 1.er *tiſri* Syrien, qui correſpond au mois d'octobre Julien; cet uſage eſt encore ſuivi dans le Levant par les Jacobites & par les Neſtoriens. Les Juifs, les habitans de Damas, de Tyr & de quelques autres villes, qui ont employé l'ère des Séleucides, commençoient leurs années en des temps différens *(e)*; j'omets un plus long détail qui n'eſt pas de mon ſujet.

Al-Bategni, c. 32. Aſſemani, act. Martyr. t. II, p. 229.

Ulug-Begh, c. 2. Abul Pharag. Dynaſt. V, pag. 63.

Il réſulte de cette diſcuſſion, que l'ère d'Antioche, établie en mémoire de la victoire remportée à Pharſale par Jules Céſar commença, ſelon les Grecs, à l'automne de l'an 705 de Rome, & ſelon les Syriens à l'automne de l'année ſuivante 706. Le cardinal Noris a prétendu que cette ère ne fut établie que l'an 707 de Rome, lorſque Céſar paſſant à Antioche, confirma l'autonomie & les priviléges de la ville, & répara par ſes libéralités les dommages qu'elle avoit ſoufferts pendant deux ans par les exactions du parti de Pompée; que les habitans, par reconnoiſſance de tant de bienfaits, établirent une nouvelle ère en l'honneur de Céſar, & ordonnèrent que cette ère remonteroit de deux ans dans leurs Annales, & qu'elle

Nor. Diſſ. III.

(e) Les habitans de Damas commençoient leur année civile à l'équinoxe du printemps, les Juifs à l'équinoxe d'automne, les Tyriens le 19 d'octobre, &c.

commenceroit à l'automne de l'année 705 de Rome; le ſavant Cardinal appuie ſon opinion ſur la chronique d'Alexandrie & ſur l'autorité de Malala, écrivain de la ville d'Antioche.

J'ai auſſi prouvé que l'ère Céſarienne d'Antioche avoit commencé à l'automne de l'an 705, & qu'elle avoit été établie en mémoire de la victoire de Pharſale, comme Eusèbe le marque expreſſément. Le cardinal Noris ſuppoſe, ſans en donner aucune preuve, que Ceſar indemniſa la ville d'Antioche des dommages qu'elle avoit ſoufferts pendant deux ans; il s'appuie ſur l'autorité de la chronique d'Alexandrie, qu'il a ſouvent combattue lui-même; & dans le fait particulier, l'auteur de la chronique prouveroit que l'ère d'Antioche commença à l'automne de l'an 706; car cet auteur, en parlant du paſſage de Céſar à Antioche, au mois Macédonien *artemiſius*, mois de mai Julien de l'an 707, dit : *Jules Céſar fut proclamé Dictateur dans la grande ville d'Antioche, le 23 du mois* artemiſius: *c'eſt pourquoi cette année eſt nommée, en ſon honneur,* la première année *à Antioche.* Il eſt évident que l'année Syro-Macédonienne, dans laquelle Céſar paſſa par Antioche, après la guerre d'Alexandrie, avoit commencé à l'automne de l'an 706. Le cardinal Noris n'a donc pû citer la chronique d'Alexandrie, ni Malala, qui dit preſque la même choſe, pour prouver que l'ère d'Antioche avoit commencé à l'automne de l'an 705. Il eſt démontré par les médailles de la ville que cette ère commença, ſelon les Grecs, à cette époque de l'an 705.

En partant de ce principe, il eſt facile d'appliquer à un règne des empereurs Romains la date de l'année 125, ΕΤΟΣ ΕΚΡ, de l'ère d'Antioche; on trouve par le calcul, que cette année commença à l'automne de l'an 829 de Rome, 76 de l'ère Chrétienne, le huitième du règne de Veſpaſien. Domitien, ſon ſecond fils, étoit alors décoré des dignités de Céſar & de Pontife, gravées ſur la médaille d'Antioche, que j'ai entrepris d'expliquer dans ce Mémoire. Mais cette médaille a été frappée dans le temps que Trajan étoit gouverneur de la province de Syrie, ΕΠΙ ΤΡΑΙΑΝΟΥ. Ce Trajan étoit-il père de cet excellent Prince qui, vingt-un ans après cette date, honora

honora par ſes vertus le trône des Céſars? ne peut-on pas, d'après cette médaille, expliquer quelques traits de la vie de l'empereur Trajan, qui n'ont point été développés par les anciens écrivains?

II. Josèphe a donné exactement la ſuite des magiſtrats Romains qui gouvernèrent la Syrie pendant la grande guerre des Juifs; mais cet écrivain ayant terminé ſon hiſtoire après la ruine de Jéruſalem, à l'an 72 de J. C, on ne connoît plus la ſuite des Gouverneurs pendant les années ſuivantes; notre médaille ſupplée en partie au défaut des hiſtoriens, & nous apprend que l'an 76 Trajan étoit Gouverneur de la province de Syrie: LEG*atus* AVG*uſti* PR*o* PR*ætore* PROV*inciæ* SYRIAE, c'eſt le titre que prenoient les Gouverneurs de cette province. *Gruter, pag. CCCCLVII, 3; MXCI, 5.*

Nous allons voir que Trajan étoit le père de l'Empereur de ce nom. « La poſtérité le pourra-t-elle croire, dit Pline dans le panégyrique de ce Prince: un homme de race Patricienne, « né d'un père qui avoit été Conſul, & qui avoit remporté « l'honneur du triomphe, &c. » *Credent ne poſteri, Patritio & Conſulari & Triumphali patre genitum.* Et plus bas, l'Orateur faiſant l'éloge des vertus militaires de l'Empereur, ajoûte: « Remontons juſqu'aux commencemens, & aux préludes de tant de gloire! A peine, Céſar, ſortiez-vous de l'enfance, « que déjà dans l'expédition de votre père contre les Parthes, « vos exploits donnèrent un nouvel éclat à ſes lauriers....Bien-tôt « la ſeule terreur qui ſe répandit à la nouvelle de votre approche, « dompta tout l'orgueil des Parthes, & les réprima. Votre réputation ne tarda guère à s'étendre des bords de l'Euphrate aux « bords du Rhin. » *Nonne incunabula hæc tibi, Cæſar, & rudimenta, quùm puer admodùm, Parthicâ lauro gloriam patris augens ..... quùm ferociam ſuperbiamque Parthorum ex proximo auditus magno terrore cohiberes! Rhenumque & Euphratem admirationis tuæ famâ conjungeres.* Nos Critiques les plus célèbres ne ſavent ni le temps ni les circonſtances que Pline avoit en vûe dans le texte de ſon panégyrique. M. de Tillemont les rapporte au règne de Tite, mais avec quelque incertitude: « Il faut *peut-être* rapporter à cela ce que dit Pline, que Trajan, qui fut depuis Empereur, étant encore fort jeune, avoit arrêté « *Till. Emp. t. II, p. 62.*

» la fierté des Parthes en s'approchant ſeulement d'eux. Il avoit » environ vingt-huit ans en l'an 81 ; il *pouvoit* commander alors ſous ſon père, qui portoit le même nom que lui. » M. de Tillemont avoit raiſon de douter en rapportant l'évènement à l'an 81. Pline auroit-il dit que Trajan, âgé de vingt-huit ans, étoit à peine ſorti de l'enfance, *puer admodùm!*

Notre médaille lève l'incertitude, rappelle l'évènement à des temps antérieurs, & nous en développe les principales circonſtances. Ce monument nous apprend que Trajan étoit gouverneur de la Syrie ſous le règne de Veſpaſien, l'an 76 de J. C. Cette province s'étendoit juſqu'aux bords de l'Euphrate, qui ſéparoit alors l'empire Romain des États des Parthes. Cæſennius Pætus avoit été nommé gouverneur de Syrie l'an 71 ; & comme ce gouvernement duroit ordinairement pluſieurs années, je préſume que Trajan fut le ſucceſſeur immédiat de Pætus, & peut-être dès l'an 74.

D'ailleurs nous liſons dans l'Hiſtoire que l'empereur Veſpaſien ſe brouilla avec Vologèſe, roi des Parthes, vers l'an 75 ; voici le ſujet de la brouillerie. Les Alains, nation barbare, qui habitoit vers les Palus Mæotides & le Tanaïs, paſsèrent le Caucaſe, firent d'horribles ravages dans la Médie & dans l'Arménie ; ils mirent en fuite Pacorus, roi des Mèdes, & enlevèrent la reine ſa femme. Ces barbares menaçoient l'empire des Parthes ; Vologèſe pria Veſpaſien de lui envoyer de prompts ſecours, ſous le commandement d'un des Princes ſes fils. Domitien ſollicita vivement le commandement ; mais les Alains ſe retirèrent dans leur pays chargés de butin, & emmenèrent un grand nombre de captifs ; & Veſpaſien déclara qu'il n'enverroit point de ſecours, & qu'il ne lui convenoit point de ſe mêler des affaires étrangères aux Romains. La réponſe déplut au roi des Parthes, qui lui écrivit avec ce titre faſtueux : *Arſacès, roi des Rois (f)*, ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ, *à Flavius*

Joſeph. Bell. l. VII, c. 29.

Suet. in Domit. cap. 2.

Dio. Caſſius, lib. LXVI, pag. 752. A.

Ib. p. 750. D.

(f) Ce titre étoit ordinaire aux rois Parthes & à pluſieurs autres Princes de l'Orient ; les rois des Parthes portèrent preſque tous le nom d'Arſacès, fondateur de leur Empire, comme les empereurs Romains, ſucceſſeurs d'Auguſte, prirent le nom de Céſar & d'Auguſte. *Juſtin. l. XLI, c. 5.*

Vespasien. Vologèse irrité, résolut de faire la guerre aux Romains, & d'entrer en Syrie; mais son entreprise fut bien-tôt réprimée. Suivant un auteur, il fut forcé à la paix, *Vologesus in pacem coactus;* un autre écrivain dit que ce fut seulement par la crainte, *metu solo in pace coactus est.* *Aurel. Vict.* *Sext. Vict. Epit.*

Pline, dans son panégyrique, dit précisément la même chose, en assurant que dans l'expédition de Trajan le père contre les Parthes, le jeune Trajan, par la seule terreur, *magno terrore,* qui se répandit à la nouvelle de son approche, réprima l'orgueil & la fierté des Parthes. Cette entreprise de Vologèse arriva dans l'année 75 de J. C; la médaille d'Antioche nous apprend que Trajan étoit vers ce temps-là gouverneur de Syrie. Si l'on rapproche le temps, les circonstances & les expressions mêmes des auteurs, il est évident que Pline parle de l'expédition de Trajan, qui s'avança contre les Parthes jusqu'aux bords de l'Euphrate; l'armée qu'il avoit rassemblée déconcerta leurs projets, & les força par crainte à demander la paix. En récompense de cet important service, le gouverneur de Syrie obtint les ornemens du triomphe, *Triumphali patre.* Le fils eut part à la gloire du père, *gloriam patris augens;* il étoit encore fort jeune, & âgé d'environ vingt ans *(g),* & Pline pouvoit dire que le jeune Trajan étoit alors à peine sorti de l'enfance, *puer admodùm.* *Plin. Panegyr.*

Cette explication, fondée principalement sur la date de la médaille d'Antioche, lève les doutes de nos savans Critiques, facilite l'intelligence du texte de Pline & des autres auteurs sur l'expédition contre les Parthes, & répand enfin quelque lumière sur les premiers temps de la vie de l'empereur Trajan. Ce Prince étoit né à Italica en Espagne, d'une race ancienne, mais peu illustrée: Trajan son père, élevé au rang des Patriciens, fut le premier Consul de cette famille; il avoit servi *Eutrop. l. VIII.*

(g) L'empereur Trajan mourut vers le 10 d'août de l'an 117 de J. C; il étoit âgé, suivant Eutrope, de soixante-deux ans neuf mois & quelques jours; il étoit donc né l'an 54, & comme un ancien calendrier marque le jour de sa naissance au 18 septembre, le jeune Trajan auroit eu vingt-un ans accomplis le 18 de septembre de l'an 75.

avec distinction en Judée sous le règne de Néron; il y commandoit la dixième légion. Vespasien, Général de l'armée, pendant le fameux siége de la ville de Jotapat en Galilée, envoya Trajan avec deux mille hommes de pied & mille chevaux pour prendre Japha, ville voisine. Il trouva que la place étoit extrêmement forte, non seulement par son assiette, mais parce qu'outre ses autres grandes fortifications, elle étoit environnée d'une double enceinte de murs, & les assiégés eurent la hardiesse de faire une sortie pour venir à sa rencontre. Le combat s'engagea; mais, après une légère résistance, Trajan les mit en fuite, & les poursuivit si vivement, qu'il entra avec eux dans l'enceinte extérieure. Ceux qui étoient demeurés dans la ville, fermèrent les portes de l'enceinte intérieure, de peur qu'il n'y entrât aussi, & laissèrent douze mille de leurs citoyens à la discrétion des Romains, qui en firent un horrible carnage, en sorte qu'il ne s'en sauva pas un seul. Trajan croyant que la place ne pouvoit plus se défendre, voulut déférer à son Général l'honneur de la prendre, & le pria de lui envoyer Tite son fils; la ville fut attaquée en même temps par deux endroits différens, & prise par escalade. Les habitans se défendirent encore pendant six heures; tous ceux qui étoient capables de porter les armes furent massacrés; on n'épargna que les femmes & les enfans qui furent réduits en esclavage. La ville fut prise le 25 de juin de l'an 67; quinze mille de ses habitans furent tués pendant le siége.

Joseph. Bell. l. III, c. 21.

Trajan étoit un Officier distingué, qui méritoit toute la confiance de Vespasien. Ce Général ayant pardonné aux habitans de Tibériade leur révolte, il envoya Trajan avec de la cavalerie se saisir de la forteresse, & s'assûrer de la fidélité de la ville; il fit partir ensuite le même Officier, avec quatre cents chevaux, pour soûtenir Tite, qui faisoit le siége de Tarichée. Cette ville étoit située sur le lac de Génézareth, & bâtie sur une montagne; aux endroits où elle n'étoit point environnée du lac, elle étoit défendue par une très-forte muraille. Les séditieux des environs s'étoient rassemblés dans cette place munie de toutes les provisions nécessaires; ils eurent

Jos. ibid. c. 32.

Ibid. c. 34.

même la hardieſſe d'aller attaquer l'armée Romaine dans ſon camp; mais Tite, ſoûtenu par Trajan, les pouſſa avec tant de vigueur, qu'il les défit & les contraignit de s'enfuir dans la ville, où il entra ſans réſiſtance, & y fit un grand carnage.

Veſpaſien étant parvenu à l'empire récompenſa les ſervices & le mérite de Trajan; il l'éleva à la dignité de Conſul, apparemment après la conquête de la Judée. Son nom ne paroît point dans les faſtes; il étoit du nombre des Conſuls, qu'on appeloit *ſubrogés*, & qui ne tenoient le Conſulat que durant quelques mois. Veſpaſien lui confia enſuite l'important gouvernement de la Syrie. Nous avons vû que ſon expédition contre les Parthes fut récompenſée par les ornemens du triomphe, honneur extraordinaire, qui n'étoit accordé que pour les plus grands ſervices *(h)* rendus à l'empire. *Plin. Panegyr.*

On ignore le temps de la mort de Trajan. L'empereur Trajan, ſon fils, lui fit décerner par le Sénat les honneurs divins; il ſubſiſte encore des monumens de cette conſécration. On voit ſur une médaille d'or, d'un côté la tête de l'Empereur, & de l'autre celle de ſon père, avec cette inſcription, DIVVS PATER TRAIANVS. L'Empereur avoit déféré les mêmes honneurs à Nerva, ſon père adoptif, après la mort de ce Prince: *Tu ſideribus patrem (Nervam) intuliſti*, diſoit Pline dans ſon panégyrique prononcé l'an 100 de J. C. On voit encore ſur les médailles *(i)* un autel & un aigle, types relatifs à l'apothéoſe, d'un côté la tête de Nerva, avec l'inſcription DIVO NERVAE; & de l'autre, autour du type, le nom

(h) Depuis que la pompe ſolennelle du triomphe eut été réſervée à la perſonne même des Empereurs, les Généraux qui à la tête des armées Romaines avoient remporté des avantages ſignalés ſur l'ennemi, n'étoient pas totalement privés de l'honneur du triomphe; le Sénat leur décernoit les ornemens du triomphe, c'eſt-à-dire la robe, *togam pictam, tunicam palmatam*, le ſceptre ou bâton d'ivoire ſurmonté d'un aigle, *volucrem ſceptro quæ ſurgit eburno (Juvenal)*, & la couronne de laurier. Agricola ayant ſoûmis à l'Empire par les armes l'iſle de la Grande-Bretagne, Domitien, malgré ſa jalouſie & ſes inquiétudes, lui fit décerner par le Sénat les ornemens du triomphe, une ſtatue & tout ce qu'on accordoit en ces occaſions: *Triumphalia ornamenta, & illuſtris ſtatuæ honorem, & quidquid pro triumpho datur.... decerni in Senatu jubet.* Tacit. vit. Agricol. c. 40.

(i) Ces médailles d'argent ont été reſtituées par l'empereur Gallien.

CONSECRATIO. L'empereur Trajan étoit redevable à Nerva de ſon élévation à l'empire; il devoit à ſon père la naiſſance & une excellente éducation, qui l'ayant formé à toutes les vertus civiles & militaires, l'avoit rendu digne du trône. Ce Prince fit connoître à l'Univers qu'il ne mettoit pas les précieux avantages qu'il avoit reçûs de ſon père, au deſſous du choix que Nerva avoit fait de ſa perſonne pour l'élever à l'empire; il fit graver ſur des monnoies d'or, deux têtes en regard, la tête de Nerva & celle de Trajan ſon père, avec l'inſcription, DIVI NERVA ET TRAIANVS PAT*er*. Je finis ce Mémoire, qui n'eſt que trop long pour l'explication d'une médaille.

1.° Nous avons vû que, dans le compte des années de l'ère Céſarienne d'Antioche, les monnoies de cette ville marquent une année de plus que des monumens Syriaques très-anciens & très-authentiques; & que cette différence eſt fondée ſur les uſages différens des Grecs & des Syriens: cette explication eſt confirmée par d'autres exemples ſemblables. 2.° Cette médaille d'Antioche, qui n'avoit point été expliquée, détermine le temps de l'expédition de Trajan, père de l'Empereur de ce nom, contre les Parthes; elle donne l'intelligence d'un paſſage du panégyrique de Pline, qui avoit embarraſſé les Interprètes & nos ſavans écrivains.

DISSERTATION SUR L'ÉRE DE BALANÉE, EN SYRIE.

Dixième ſupplément aux Diſſertations du Cardinal Noris, ſur les époques des Syro-Macédoniens.

Par M. l'Abbé BELLEY.

ON ne connoît juſqu'à préſent aucun Antiquaire qui ait publié aucune médaille de cette ville avec des dates. M. Pellerin a raſſemblé dans ſon cabinet pluſieurs de ces médailles précieuſes; il a bien voulu les faire deſſiner pour être placées à la tête de ce Mémoire: l'une eſt un moyen bronze frappé en l'honneur de Marc-Antoine *(a)*; au revers on voit Bacchus, ou pluſtôt Marc-Antoine, avec les attributs de ce Dieu monté ſur un quadrige, avec l'inſcription ΒΑΛΑΝΕΩΝ,

Lû le 23 Mars 1759.

(a) Vaillant a publié la même médaille *(Numiſm. Gr. p. 2)* ſans date d'années, il l'attribue à Auguſte; c'eſt la tête de Marc-Antoine ſur les deux médailles du cabinet de M. Pellerin.

de la ville *de Balanée*, le nom de la province, ΣΥείας, & la date de l'an AQ, 91, d'une ère que je tâcherai de fixer. Une autre médaille, auſſi de moyen bronze, repréſente d'un côté une tête de femme, de l'autre Jupiter aſſis, tenant de la main droite une Victoire; on lit autour le nom de la ville, BAΛANEΩN, & dans le champ la date de l'an ΔP, 104.

1.° J'examinerai la ſituation de la ville de Balanée, dans la Syrie, dont le nom ΣΥείας, eſt abrégé ſur la médaille; 2.° j'expliquerai le type du quadrige gravé ſur la médaille avec la tête de Marc-Antoine; 3.° je rechercherai l'ère dont les années ſont gravées ſur ces médailles; 4.° je finirai par un précis de l'hiſtoire de la ville.

I. Balanée étoit ſur la côte de Syrie, entre les villes de Gabala & d'Antaradus, à XVI *(b)* milles (cinq lieues) de la première, & à XXIV milles (huit lieues) de la ſeconde. La ville étoit dans une poſition agréable, ſur un côteau, à cent toiſes de la mer: elle avoit un port commode pour le commerce; elle étoit arroſée du côté du midi par une petite rivière fort claire & rapide; ſon territoire produiſoit en abondance des grains & des fruits.

Maundrell. Voyag. traduct. Franç. p. 28.

Balanée étoit compriſe dans la Syrie proprement dite, ſelon Strabon, Pline & Ptolémée; en effet elle étoit au ſeptentrion de la rivière d'Éleuthère qui, ſelon les anciens Géographes, ſéparoit la Syrie de la Phénicie *(c)*. Les habitans de Balanée

Strab. l. XVI, p. 753. B. Plin. l. V, c. 20. Ptol. l. V, c. 15.

(b) L'itinéraire d'Antonin *(edit. de Weſſel. p. 148)* marque la diſtance de Gabala à Balanea de XXIV milles Romains, l'itinéraire de Jéruſalem *(page 582)* de XIII milles, la table de Peuttinger de XVI milles; celle-ci eſt la diſtance véritable, confirmée par les voyageurs les plus exacts, & par Abulféda, qui compte entre Balanée & Gabala douze milles Arabiques.

(c) Étienne de Byzance a placé Balanée en Phénicie, Βαλανέα, πόλις Φοινίκης, ἢ πρὸς Λευκάς; cet auteur aura confondu *Balanée* avec *Abila* de Lyſanias, qui de ſon temps (ſur la fin du V.e ſiècle) étoit de la province de Phénicie; & ce qui démontre ſa mépriſe, c'eſt que la ville de *Leucas* de la Céléſyrie, dont Pline a parlé, étoit voiſine de Damas, comme je le prouve ailleurs. On a ſouvent confondu les noms de *Balaneas*, d'*Abila* & de *Paneas*; Guillaume de Tyr appeloit Belinas la ville de Panéas, Céſarée de Philippe; ſuivant Lucas Holſtenius, Abila eſt Belinai; les Arabes & les Turcs donnent le nom de Belinas à Balanée; c'eſt Baneas ſuivant Maundrell.

ont

ont fait graver sur leurs monnoies le nom du pays qu'ils habitoient, ΒΑΛΑΝΕΩΝ ΣΥρίας; c'étoit un usage ordinaire en Orient. On lit sur les médailles de Sébaste en Samarie : CЄΒΑCΤΗΝΩΝ CΥΡ ou ΣΥΡΙΑΣ; sur celles de Neapolis du même pays, ΦΛΑΟΥιῶν ΝΕΑΠΟΛΙΤων ΣΑΜΑΡΕΙΑΣ ou ΦΛαυΐας ΝЄΑCΠΟΛЄΩC CΥΡίας ΠΑΛαιστίνης; sur les médailles d'Abila, de Gadara & de Philadelphie en Célésyrie, ΑΒΙΛΗΝΩΝ, ΓΑΔΑΡЄΩΝ, ΦΙΛΑΔЄΛΦЄΩΝ ΚΟΙΛῆς CΥρίας. On pourroit citer plusieurs autres exemples des différentes provinces de l'Asie. Je passe à l'explication des types gravés au revers des médailles de Balanée.

II. On voit sur les médailles de plusieurs rois de Syrie, & sur quelques-unes des médailles d'Antioche & d'autres villes, le type de Jupiter *Nicéphore.* Ce Dieu, assis, le bras droit étendu, semble présenter une petite figure de la Victoire; ces Victoires communément étoient d'or. Justin rapporte qu'un Alexandre, roi de Syrie, ayant enlevé du temple de Jupiter à Antioche une Victoire d'or, ajoûtant la plaisanterie au sacrilége, disoit que *Jupiter lui avoit prêté la Victoire.* Denys l'ancien ne se faisoit point scrupule d'enlever ces petites victoires d'or que les Dieux portoient à la main, & qu'ils sembloient présenter : *Je ne les prends pas,* disoit-il, *je les accepte.* On peut croire, d'après le type de la médaille de Balanée, que cette ville renfermoit dans son enceinte un temple de Jupiter *Nicéphore.*

Justin. lib. XXXIX, c. 1 1;

Cic. lib. III; de nat. Deor.

Le type le plus curieux & le plus intéressant, est celui qu'elle fit graver au revers de la tête de Marc-Antoine; il y est représenté monté sur un quadrige, sous la forme de Bacchus, la tête couronnée de pampres, tenant le thyrse à la main. On connoît la folle & ridicule vanité de ce Triumvir, qui vouloit passer pour un nouveau Bacchus. Lorsque, l'année d'après la bataille de Philippes, il passa en Asie, & qu'il fit son entrée à Éphèse, des hommes & des enfans, sous la figure de Satyres & de Faunes, des femmes faisant le rôle de Bacchantes, vinrent au-devant de lui; les rues étoient ornées de lierre & de thyrses; la ville retentissoit du son des flûtes & des autres instrumens; on annonçoit à haute voix la venue de

Plutarc. in Antonio. *Bacchus bienfaiſant*, Διόνυσον χαριδότην ἢ μειλίχιον. Dans la fête magnifique que Cléopatre lui donna ſur les bords du Cydnus, où l'art épuiſa tous les rafinemens du luxe & de la volupté, les peuples étonnés de ce ſpectacle, diſoient que *Plutarc. ibid. Joſeph. Antiq. l. XIV, c. 23. Dio, l. XLVIII, pag. 371. B.* *Vénus rendoit viſite à Bacchus pour le ſalut de l'Aſie.* Dans la ſuite Marc-Antoine, livré aux paſſions & aux caprices de la reine d'Égypte, porta le deſordre & la débauche aux derniers excès; aveuglé par ſon amour pour cette Princeſſe, il lui ſacrifia l'honneur & la majeſté du peuple Romain. Sur la fin de l'an 34 avant l'ère Chrétienne, 720 de Rome, Antoine, au retour d'une expédition en Arménie, entra avec tout l'appareil du triomphe dans la ville d'Alexandrie, proclama Cléopatre *reine des Rois*, & aſſigna aux enfans qu'il avoit eus de cette Reine, pluſieurs riches provinces de l'empire Romain. Enfin Cléopatre, par un attentat ſacrilége, s'étant déclarée Déeſſe & nouvelle Iſis, Antoine voulut être appelé Oſiris & nouveau Bacchus: *Cùm ante*, dit Velleïus Paterculus, *novum ſe Liberum Patrem appellari juſſiſſet.* Il parut au milieu d'Alexandrie, monté ſur un char, comme Bacchus, couronné de lierre, tenant le thyrſe, chauſſé de cothurnes: *Cùm redimitus hederis, coronâque velatus aureâ & thyrſum tenens cothurniſque ſuccinctus, curru, velut Liber Pater, vectus eſſet Alexandriæ.* Ce texte de Velléïus eſt une exacte deſcription du type de la médaille; tout y eſt deſſiné juſqu'au cothurne; on croiroit que l'auteur avoit la médaille ſous les yeux. Ce type, joint à la date de l'année AQ, 91, eſt un moyen ſûr pour découvrir le commencement ou l'époque primitive de l'ère de Balanée.

Plutarch. in Anton. Dio Caſſ. l. L, p. 421. D. Vell. Paterc. l. II, c. 82.

Voy. la gravûre.

III. Marc-Antoine, ſur la fin de l'an 720 de Rome, avoit ordonné qu'on l'appelât nouveau Bacchus, & qu'on le repréſentât ſous la forme de ce Dieu. Les habitans de Balanée, dans une province voiſine d'Égypte & dans le département du Triumvir, exécutèrent ſes ordres par flatterie & par obéiſſance; ils firent graver ſur leurs monnoies, & apparemment ſur d'autres monumens, ſon triomphe Bacchique, tel qu'il eſt décrit par Velléïus: ce fait doit être de l'an 721 de Rome; l'année ſuivante, 722, Antoine étoit occupé de tout autre

Dio, lib. L, p. 421. D.

ſoin que de ſon apothéoſe. Ayant répudié Octavie, il acheva d'irriter Rome & tout l'Empire; il fit les préparatifs de la guerre qui fut terminée par la bataille d'Actium.

Or à compter de l'an 721 de Rome, les quatre-vingt-onze ans marqués ſur la médaille, on remonte à l'année Syrienne, qui commença à l'automne de l'an 630 de Rome, 124 avant l'ère Chrétienne. Il faut examiner s'il ſe trouve dans l'hiſtoire de Syrie de ce temps-là quelque évènement, qui ait donné l'occaſion d'établir une nouvelle ère à Balanée.

La Syrie étoit alors agitée de violens troubles. Antioche, Apamée & pluſieurs autres villes, mécontentes du gouvernement cruel du roi Demetrius Nicator, ſe révoltèrent & députèrent vers le roi d'Égypte, pour le ſupplier de leur donner un autre Roi, du ſang des Séleucides. Ptolémée Phyſcon leur envoya Alexandre, fils d'un marchand, qu'il préſenta comme fils d'un roi de Syrie *(d)*. Alexandre fit alliance avec Jean Hyrcan, prince des Juifs, & ſoûtenu par les ſecours de l'Égypte, il marcha contre Demetrius Nicator. Vers le même temps on apprit la mort funeſte du roi Antiochus Évergète, qui ayant voulu enlever les tréſors du temple d'Anaïs en Perſe, fut tué dans le temple même avec tous ceux qui l'accompagnoient. Demetrius reſtoit ſeul roi de Syrie; mais Alexandre pourſuivant ſes conquêtes, le vainquit près de Damas, & l'obligea de ſe réfugier à Tyr, où il fut tué l'an 628 de Rome. Séleucus ſon fils fut élevé ſur le trône; mais ce jeune Prince périt bien-tôt après par la perfidie de la cruelle Cléopatre ſa mère; le royaume paſſa à ſon frère Antiochus Épiphanes. Cependant le roi Alexandre s'étoit rendu le maître d'une grande partie de la Syrie; les villes d'Antioche, de Séleucie, d'Apamée, d'Émèſe, de Damas, de Samoſate & pluſieurs autres lui étoient ſoûmiſes; il réduiſit Laodicée, qui s'étoit révoltée. Telle étoit la ſituation d'Alexandre, qui de l'état de particulier avoit été élevé

(d) Suivant Athénée *(lib. V, c. 17)* on le diſoit fils du roi Alexandre I; d'autres, ſelon Porphyre, le croyoient fils d'Antiochus IV. Les écrivains l'appellent Alexandre *Zabinas* ou *Zebina;* ce nom, en ſyriaque, avoit la ſignification de l'*Emptitius* des Latins, acheté ou vénal.

ſur le trône des Séleucides; mais dans l'année Syrienne, qui commença à l'automne de l'an 630 de Rome, ſa puiſſance ne ſervit qu'à précipiter ſa ruine. Ptolémée Évergète, roi d'Égypte, qui avoit protégé Alexandre, ne pouvant ſupporter ſa fierté & ſon ingratitude, envoya de puiſſans ſecours au roi Antiochus Épiphanes; les villes de Syrie quittèrent, les unes après les autres, le parti d'Alexandre; ce Prince, errant & fugitif, périt l'an 634 de Rome, après un règne de ſix à ſept ans.

Juſtin.

Nous avons vû que la date de Aq, 91 ans, gravée ſur la médaille de Balanée, remontoit par le calcul à une époque fixée à l'année Syrienne, qui avoit commencé à l'automne de l'an 630 de Rome: or cette année eſt préciſément celle où les affaires du roi Alexandre tombèrent en décadence; les villes de Syrie, les unes après les autres, l'abandonnèrent & embraſsèrent le parti d'Antiochus VIII, ſurnommé *Épiphanes*. Ce Prince dut accorder des graces aux villes qui ſe ſoûmettoient volontairement à ſon obéiſſance; il eſt bien probable que la ville de Balanée fut une des premières à reconnoître l'autorité du roi légitime de Syrie, & qu'elle en reçut alors une faveur diſtinguée, puiſque les monumens de la ville démontrent qu'elle établit dans la même année une ère qu'elle employoit encore ſous la domination Romaine. Deux ans auparavant la ville de Tyr ayant embraſſé le parti du roi Alexandre, reçut de ce Prince le titre & les priviléges de l'*autonomie*, & inſtitua uue nouvelle ère; la ville de Balanée ayant quitté le parti d'Alexandre pour ſuivre celui d'Antiochus Epiphanes, aura été décorée par ce dernier Prince, de quelque titre utile & honorifique, qui lui aura donné l'occaſion d'établir une ère. L'autonomie de Tyr eſt connue par l'hiſtoire & par les monumens: nous ne ſommes pas également inſtruits ſur la nature & l'eſpèce des graces qui furent accordées à la ville de Balanée; nous avons peu de détails ſur l'hiſtoire particulière de cette ville.

Froëlich, annal. Syr. p. 90.

Juſtin, lib. XXXIX, c. 2.

Noris, de epoch. Diſſert. IV, p. 390.

Strab. l. XVI. Grut. p. MCV.

IV. Les habitans de l'iſle d'Aradus poſſédoient des terres dans le continent ſur la côte voiſine de leur iſle. Il paroît que la ville de Balanée & quelques autres étoient dans leur dépendance;

Strab. l. XVI, p. 753. B.

mais ſous la domination Romaine, tout ce pays fut ſoûmis au lieutenant de l'Empereur, qui gouvernoit la province de Syrie. La ville de Balanée fut décorée d'un ſiége épiſcopal: Euphranion, évêque de cette ville, aſſiſta au premier concile général de Nicée; on peut voir la ſuite de ſes évêques connus dans l'*Oriens Chriſtianus.* La Syrie ayant été diviſée en deux provinces ſous le règne de Théodoſe le jeune, Balanée fut compriſe dans la ſeconde Syrie, ſous la métropole d'Apamée. L'empereur Juſtinien forma une nouvelle province qu'il appela *Théodoriade*, en l'honneur de l'impératrice Theodora, & la compoſa des villes de Laodicée, de Gabula, de Paltus & de Balanée: cet établiſſement ne fut pas perpétuel; on voit dans la notice imprimée à la ſuite de Guillaume de Tyr, que Balanée, au XIIe ſiècle, dépendoit de la métropole d'Apamée.

Le Quien, Oriens Chriſtian. t. II, p. 921.
Malala, t. II, p. 69.
Notit. Hierocl. edit. Weſſeling. p. 712.
Malala, t. II, p. 183.
Geſta Dei, p. 1044.

Lorſque les Croiſés paſsèrent en Orient ſous la conduite de Godefroi de Bouillon, la ville de Balanée appelée *Valenia* par Guillaume de Tyr, étoit ſoûmiſe au Khalife d'Égypte; dans la ſuite, les Croiſés en firent la conquête; elle étoit défendue par le château fort de *Merkab*, éloigné d'environ une lieue, *quaſi paraſangæ*, que les Mahométans avoient conſtruit ſur une hauteur au bord de la mer l'an 454 de l'hégire, 1062 de l'ère Chrétienne. La ville ſubit le ſort des villes voiſines; elle retomba au pouvoir des Mahométans, apparemment l'an 584 de l'hégire, 1188 de J. C, lorſque Saladin reconquit Antaradus, Laodicée & autres villes voiſines. Depuis que les Turcs Ottomans eurent conquis la Syrie, la ville de Balanée, appelée par les Arabes *Belinas*, dépendit du Pachalik ou gouvernement de Tripoli; mais depuis pluſieurs années, elle n'eſt plus habitée, & l'on voit, par ſa ſituation & par ſes ruines, que c'étoit autrefois une ville agréable, d'une médiocre grandeur. Le château de *Merkab*, qui a la figure d'un triangle équilatéral, a été célébré par les Arabes & par les Turcs, à cauſe de ſa force & des ſiéges qu'il a ſoûtenus; il eſt maintenant abandonné, & n'eſt habité que par de pauvres payſans.

Will. Tyr. l. VII, p. 738.
Abulféda.
Géogr. Turc. trad. manuſcr. de la Bibl. du Roi, p. 1675.
Maundrell. Voyag. traduct. Franç. p. 28.
Abulf. Géogr. Turc.

DISSERTATION SUR L'ÉRE DE NICOPOLIS, EN PALESTINE.

Onzième supplément à l'Ouvrage du Cardinal Noris, sur les époques des Syro-Macédoniens.

Par M. l'Abbé BELLEY.

Lû le 22 Juillet 1760.

LES auteurs & les anciens Géographes ont parlé de plusieurs villes nommées *Nicopolis*, c'eſt-à-dire *villes de la Victoire ;* elles étoient ainſi appelées en mémoire de victoires éclatantes, Νικόπολις ἐπώνυμος τῆς Νίκης. Strabon place ſur les frontières de la Cilicie, entre Alexandrie près d'Iſſus & Mopſueſte, une Nicopolis qui fut bâtie en mémoire de la victoire qu'Alexandre remporta près d'Iſſus ſur Darius. Pompée, après la défaite de Mithridate, roi de Pont, voulut laiſſer un monument de ſes victoires; il fonda la ville de Nicopolis dans l'Arménie mineure. La bataille d'Actium avoit décidé de l'empire en faveur d'Auguſte; ce Prince, pour perpétuer la mémoire de cet évènement, fonda près d'Actium la ville de Nicopolis, qu'il orna de temples & d'édifices magnifiques; & en action de graces il ordonna que les jeux Actiaques y

Strab. l. VII, p. 325. A.
Lib. XIV, p. 676. B.
Strab. l. XII, p. 555. B.
Strab. l. VII, p. 324, 325.

seroient célébrés tous les cinq ans sur le modèle des jeux Olympiques. On a un grand nombre de médailles de cette ville, ΝΙΚΟΠΟΛΕΩΣ ΙΕΡΑΣ, qui rendoit des honneurs à Auguste comme à son fondateur, ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΚΤΙΣΤΗΣ. Ce Prince fit bâtir une autre Nicopolis près d'Alexandrie, dans le lieu même où il avoit défait les troupes de Marc-Antoine & de la reine Cléopatre. La nouvelle ville égaloit presque Alexandrie en grandeur ; Auguste la décora de divers ornemens, & y institua les mêmes jeux solennels qu'il avoit établis à Nicopolis d'Épire. Après la prise de Jérusalem & la ruine des Juifs, Vespasien envoya huit cents vétérans de son armée pour habiter une bourgade de la Palestine, qui devint une ville appelée *Nicopolis*, en mémoire des avantages remportés par les Romains sur les Juifs. Décébale, roi des Daces, étoit un Prince puissant & redoutable aux Romains ; après plusieurs années de guerre, il fut vaincu par l'empereur Trajan, & son royaume fut réduit en province Romaine. Trajan, pour monument de ses victoires sur les Daces, fonda en Mésie sur le Danube, la ville de Nicopolis ; il s'est conservé un grand nombre de médailles de cette ville, sur lesquelles on lit : ΝΕΙΚΟΠΟΛΙC ; ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟC ΙCΤΡΩ, & quelquefois ΠΡΟC ΙCΤΡΟΝ ; cette ville subsiste encore dans la Bulgarie, les Turcs la nomment *Nigeboli* ; ce fut près de cette ville que Bajazet I, Sultan des Turcs, gagna le 28 septembre 1396, sur Sigismond roi de Hongrie, cette sanglante bataille, dans laquelle périt un grand nombre de noblesse Françoise, conduite par Jean comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne. Trajan fit bâtir une autre ville de Nicopolis sur le fleuve Mestus *(a)* en Thrace, & lui donna son nom de famille, *Ulpia*, qu'on lit encore sur les médailles de cette ville : ΟΥΛΠΙΑC ΝΙΚΟΠΟΛЄωC ΠΡΟC ΜЄCΤω. On connoissoit dans l'ancienne Géographie quelques autres villes du nom de Nicopolis, qui étoient moins

Ἐν τῷ τῆς μάχης χωρίῳ.

Dio Cass. l. LI, p. 456. A.

Joseph. de Bell. l. VII, c. 26.

Amm. Marcell. lib. XXXI.

Jornand. rer. Get. c. 18.

(a) Les Grecs l'appellent encore *Mesto*, & les Turcs *Carasou*, c'est-à-dire eau noire ; c'est une grande rivière, fort large vers son embouchûre dans la mer.

célèbres que les précédentes, comme Nicopolis en Thrace, près du mont Hæmus; Nicopolis en Bithynie, près du Bosphore; Nicopolis en Phrygie.

Ptol. Plin. lib. V. Notit. Hierocl. Part. III, Tab. 87.

On a publié du cabinet de Pembrock une médaille de bronze, frappée en l'honneur de l'empereur Trajan : ΑΥΤ. Κ. ΝΕΡ. ΤΡΑΙΑΝΟC CΕΒ. ΓΕΡΜ. ΔΑΚΙΚΟC, l'an 42 de l'ère d'une ville de Nicopolis, ΝΕΙΚΟΠΟΛΕΩC ΕΤΟΥC ΜΒ. Le type du revers représente une Victoire avec ses attributs; cette médaille n'a point encore été expliquée. Il faut 1.° examiner laquelle des villes, qui portoient le nom de Nicopolis, a fait frapper cette médaille; quel motif a déterminé cette ville à établir une ère pour le compte des années; quelle a été l'époque primitive de cette ère; cette discussion est intéressante pour la Géographie & pour l'Histoire: 2.° j'examinerai quelle étoit la vraie position de cette ville; 3.° je donnerai le précis de son histoire.

I. Quoiqu'il y ait eu plusieurs villes du nom de Nicopolis en diverses provinces de l'empire Romain, la question proposée doit être examinée relativement aux villes des provinces de l'Orient, qui étoient dans l'usage d'employer une ère dans le calcul des temps; cet usage étoit établi dans plusieurs villes de Cilicie, de Syrie, de Phénicie & de Palestine.

On connoît dans l'étendue de ces quatre provinces deux villes de Nicopolis; l'une étoit située à l'extrémité de la Cilicie, sur les frontières de la Syrie; des Savans croient qu'elle a été quelquefois comprise dans la Séleucide, partie de Syrie, ou dans la province *Euphratésienne*, qui s'étendoit depuis l'Euphrate jusqu'aux confins de la Cilicie, & que cette ville de Nicopolis est placée dans l'itinéraire d'Antonin, sur une voie Romaine, à soixante-douze milles du Zeugma de la Commagène ou du Pont sur l'Euphrate, & conséquemment que cette ville étoit peu éloignée du golfe d'Issus, près duquel Alexandre avoit vaincu Darius. Haym a publié deux médailles de cette ville, l'une avec la tête de Commode, l'autre avec celle de Septime-Sévère; on lit au revers, ΝΕΙΚΟΠΟΛΕΙΤΩΝ

Cellar. t. II, p. 260. Wesseling, itin. Anton. p. 190; & Notit. Hierocl. p. 713.

Tesor. Britann. t. II, p. 227.

Page 234.

ΝΕΙΚΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΤΗC CΕΛΕΥΚΙΔΟC ΙΕΡΑC, *de la ville de Nicopolis, de la Séleucide, ſacrée (b):* on ne trouve aucune date d'années ſur ces médailles.

Une autre ville du nom de Nicopolis dans les provinces de l'Orient, étoit ſituée dans la Paleſtine, & s'appeloit anciennement Emmaüs: *Emaüs*, diſoit S.t Jérôme après Eusèbe, *eſt nunc Nicopolis, inſignis civitas Palæſtinæ.* La ville d'Emmaüs ayant pris part à la révolte des Juifs après la mort d'Hérode le Grand, Quintilius Varus, gouverneur de la Syrie, la fit brûler, πίμπρασι ἡ Ἐμμαοῦς, κατεφλέγη καὶ Ἀμμαοῦς; elle fut abandonnée par ſes habitans, προσεκλειφθεῖσα ὑπὸ τῶν οἰκητόρων; ce ne fut plus qu'un village, κώμη, éloigné de ſoixante ſtades (deux lieues & demie) de Jéruſalem. Après la ruine de Jéruſalem, l'an 71 de J. C. l'empereur Veſpaſien donna ce village à huit cents Soldats vétérans, pour y habiter: χωρίον εἰς κατοίκησιν, ὃ καλεῖται Ἀμμαοῦς; ἀπέχει δὲ τῶν Ιεροσολύμων σταδίους ἑξήκοντα: il s'y forma une ville qui fut appelée *Nicopolis*, en mémoire de la victoire des Romains ſur les Juifs: Νικόπολιν ἀνηγόρευσαν, ὅτι ὁ τῶν συμβάντος ὅπως ὠνόμασαν.

Hieron. loc. Heb.

Joſeph. Ant. l. XVII, c. 12.

Bell. l. II, c. 7.

Luc. c. 24, verſ. 13.

Joſ. Bell. lib. VII, c. 27.

Sozom. lib. V, hiſt. Eccl. c. 21.

Il eſt très-probable que la médaille de Nicopolis, qui préſente la tête de Trajan avec la date de l'an 42, ЄΤΟΥC MB, a été frappée en l'honneur de ce Prince par les habitans de Nicopolis de Paleſtine; on ſait que les villes d'Abila, d'Anthédon, d'Aſcalon, de Gaza, de Dium, de Hippus, de Canatha, de Capitolias, de Neapolis, de Céſarée Paneade, de Pella, de Raphia, de Sébaſte ou de Samarie, de Scythopolis, de Tibériade, toutes ſituées dans la Paleſtine, avoient adopté différentes ères, d'où elles comptoient la ſuite des années.

D'ailleurs la date de l'an 42, gravée ſur la médaille de Nicopolis, s'accorde parfaitement avec l'époque du rétabliſſement d'Emmaüs ſous le règne de Veſpaſien, qui y plaça des ſoldats vétérans l'an 71 de J. C. & en forma une ville qui fut appelée *Nicopolis.* Or en comptant depuis cette époque, quarante-deux ans, on trouve que la médaille a été frappée l'an 112

(b) Ces médailles confirment l'opinion de Ptolémée, qui étendoit la Séleucide au ſeptentrion du côté du mont Taurus.

de J. C. qui étoit la quinzième année du règne de Trajan ; d'où il réſulte que les habitans de Nicopolis avoient inſtitué une ère à l'occaſion du rétabliſſement de leur ville. Il eſt prouvé par des monumens authentiques, que les villes de Céſarée Paneade, de Sébaſte ou de Samarie, & de Tibériade, inſtituèrent de nouvelles ères par de ſemblables motifs.

Æ. III. M. Pellerin conſerve dans ſon cabinet une médaille qui, par ſa fabrique & par le type, reſſemble à différentes médailles frappées en Paleſtine. Cette médaille, dont je donne le deſſein à la tête de ce Mémoire, préſente d'un côté la tête voilée de Fauſtine mère, avec l'inſcription ΘЄΑ ΦΑΥCTινα ; on voit au revers une poignée d'épis de bled, & l'inſcription NIκοπολίτων OB, de la ville de Nicopolis, l'an 72 ; ſur cette médaille le nom de la ville eſt exprimé par la première ſyllabe, comme on trouve ſur d'autres médailles CA pour CAμοσατεῶν ; KAI pour KAIσαρείας ; ANT pour ANTιοχέων ; ΑΠ pour ΑΠαμεῶν, &c. Pluſieurs médailles de Paleſtine préſentent à leurs revers des épis de bled, pour marquer la fertilité du pays. On ſait que les plaines de Galilée, de Sarone & du pays des Philiſtins, produiſoient des bleds excellens & en grande abondance. La date de l'an 72, OB, gravée ſur la médaille de Nicopolis, s'accorde parfaitement avec l'époque du rétabliſſement de la ville par Veſpaſien ; en ajoûtant à l'an 71 de J. C. époque de l'ère, la date 72 de la médaille, la ſomme donnera l'an 142 de J. C. le cinquième du règne d'Antonin Pie. L'impératrice Fauſtine, ſa femme, étoit morte l'année précédente avant le mois de juillet ; l'Empereur lui fit auſſi-tôt décerner les honneurs divins. La province d'Égypte célébra cette apothéoſe la cinquième année du règne d'Antonin, L. Є, qui commença, ſelon la manière Égyptienne, le 29 d'août de l'an 141 ; & nous voyons que la ville de Nicopolis rendit, vers le même temps, les honneurs divins à la mémoire de l'Impératrice.

Num. Hadrian.

Num. Neron.

Tillem. Emp. t. II, p. 352.

Il réſulte de cette diſcuſſion que les médailles de Nicopolis, qui donnent des dates d'années, ont été frappées par les habitans de la ville de Nicopolis en Paleſtine, & que l'ère de

cette ville a commencé l'an 71 de J. C. à l'occaſion de ſon rétabliſſement.

II. La poſition de cette ville n'eſt pas ſi facile à déterminer. Pluſieurs anciens auteurs & tous les Géographes modernes, ont penſé que Nicopolis de Paleſtine étoit Emmaüs dont parle S.t Luc; Hadrien Réland a prétendu que l'Emmaüs, qui prit le nom de Nicopolis, étoit ſituée à dix milles de Lydda, & fort différente de l'Emmaüs de l'Évangéliſte.

Reland. Palæſt. illuſtr. lib. II, cap. 6.

L'ancienne opinion eſt fondée ſur les raiſons ſuivantes. L'Emmaüs que Veſpaſien aſſigna aux ſoldats vétérans, après la ruine de Jéruſalem, n'étoit éloignée de cette ville que de ſoixante ſtades, σταδίους ἑξήκοντα, ſelon Josèphe, auteur contemporain & témoin oculaire; mais cette Emmaüs eſt la même que l'Emmaüs de S.t Luc, qui étoit également à ſoixante ſtades de Jéruſalem. Eusèbe, évêque de Céſarée en Paleſtine, & après lui S.t Jérôme, qui à paſſé pluſieurs années en cette province, & qui a écrit ſur l'ancienne Géographie du pays, diſent expreſſément que l'Emmaüs, qui a été enſuite appelée Nicopolis, étoit le lieu même dont a parlé l'évangéliſte S.t Luc: *Emaüs de quo loco fuit Cleophas, cujus Lucas meminit Evangeliſta; hæc eſt nunc Nicopolis, inſignis civitas Palæſtinæ.* Et ailleurs S.t Jérôme ajoûte cette circonſtance locale, que S.te Paule changea en égliſe la maiſon de Cléophas à Nicopolis, qui s'appeloit anciennement Emmaüs: *Apud Nicopolim, quæ priùs Emaüs vocabatur.....Cleophæ domum in eccleſiam dedicavit.* Sozomène, écrivain du v.e ſiècle, diſoit: *Une ville de Paleſtine, qui s'appelle maintenant Nicopolis, étoit anciennement une bourgade que le livre des Évangiles nomme Emmaüs.* Après la ruine de Jéruſalem, les Romains lui donnèrent le nom de Nicopolis, à cauſe de la victoire qu'ils avoient remportée ſur les Juifs. Guillaume de Tyr, qui connoiſſoit parfaitement la Terre-ſainte, écrivoit au XII.e ſiècle la même choſe, en ajoûtant que la ville de Nicopolis, appelée auparavant *Emaüs*, étoit, ſelon S.t Luc, à ſoixante ſtades de Jéruſalem; qu'il y avoit une grande abondance d'eaux, *aquarum abundantia*, & qu'une ſource près de la ville, étoit propre à la guériſon des maladies des hommes

Joſeph. Bell. l. VII, c. 27.

S. Luc. c. 24, verſ. 13.

Hieron. de loc. Hebr.

Epitaph. Paull. cap. 3.

Sozom. Hiſt. Eccleſ. lib. V, c. 21.

Hiſt. l. VII, c. 24.

& des animaux. Pline avoit observé qu'Emmaüs étoit un lieu arrosé de fontaines, *fontibus irriguam Emmaüm.*

Plin. lib. V I, cap. 14.

Le savant Réland prétend au contraire que la ville de Nicopolis étoit éloignée de l'Emmaüs dont parle S.t Luc, qu'elle étoit une ancienne ville, appelée *Emaüs* ou *Amaüs (c)*, située dans le lieu où l'on voit encore les ruines de grands édifices, & qu'on appelle le *château du bon Larron*, à dix milles de la ville de Lydda, & à vingt-deux milles de Jérusalem. Il emploie des raisons spécieuses pour appuyer son opinion; 1.° la ville d'Emmaüs, qui fut ensuite appelée Nicopolis, étoit située dans une plaine: *Qui autem habitant*, disoit S.t Jérôme, *in sephela, hoc est in campestribus, Liddam & Emmaüs, Diospolin videlicet Nicopolinque significant.* Gorgias, l'un des Généraux d'Antiochus Épiphane, venant avec une armée pour combattre les Juifs, s'avança, selon Josèphe, jusqu'à Emmaüs, ἄχρις Ἐμμαοῦς, & y campa dans la plaine, ἐν τῇ πεδινῇ; Judas Macchabée attaqua ce camp, tua trois mille ennemis, & mit le reste en fuite. S.t Jérôme, parlant de cette victoire de Judas, dit qu'elle fut remportée près d'Emmaüs, qui fut ensuite appelée Nicopolis: *juxta Emaüs quæ nunc Nicopolis vocatur.* S.t Jérôme dit ailleurs que cette Emmaüs étoit située dans le lieu où les montagnes de Judée commencent à s'élever: *juxta Nicopolin quæ priùs Emmaüs vocabatur, ubi incipiunt montana Judeæ consurgere.* Peut-on dire, s'écrie Réland, que cette Emmaüs fût le lieu dont parle S.t Luc, situé dans les montagnes, & éloigné de soixante stades ou de sept milles & demi de Jérusalem; l'Emmaüs, qui fut appelée Nicopolis, étoit dans le lieu où l'on

Comment. in Abdiam.

Joseph. Ant.

Hieron. Comm. in Daniel, cap. VIII.

In Daniel, cap. XII.

(c) Il y avoit dans la Palestine trois lieux différens appelés Amaüs, l'un voisin de Jérusalem, dont S.t Luc a parlé; l'autre situé à dix milles de Lydda, marqué dans la table de Peuttinger; le troisième, près de Tibériade, étoit célèbre par ses bains d'eaux chaudes; Josèphe, Pline & plusieurs voyageurs modernes en ont parlé. Le nom d'Emmaüs ou d'Ammaüs signifie proprement des eaux chaudes, μεθερμηνευομένη δὲ Ἀμμαοῦς, θερμὰ λέγοιτ' ἂν (*Joseph. de Bell. l. IV, c. 1*); ces eaux chaudes sont efficaces pour la guérison des maladies, πρὸς ἄλγεσιν. Bochart (*Geographiæ sacræ, p. 848*) dérive le nom *Amaüs* du mot arabe & hébreu *hemim*, qui signifie des eaux chaudes, pluriel de *hum* ou *cham*, calidus, de la racine *hamam* ou *chamam*, caluit, incaluit.

voit le château du bon Larron; c'eſt où finit la plaine, & où commence le pays de la montagne, ſuivant le témoignage de tous les voyageurs.

2.° La tribu de Dan, ſelon S.t Jérôme, s'étendoit juſqu'à Joppé & juſqu'à Emmaüs appelée Nicopolis, *Dan uſque ad Joppen.... & Emaüs, quæ nunc appellatur Nicopolis.* Or la tribu de Dan, ſelon Réland, ne pouvoit s'étendre juſqu'à l'Emmaüs voiſine de Jéruſalem, qui étoit de la tribu de Benjamin. Nicopolis ne pouvoit donc être que l'Emmaüs ſituée au-delà des montagnes, du côté de Joppé.

Hier. in Ezech. c. XLVIII.

3.° Les anciens Itinéraires ſont employés pour déterminer la poſition des lieux de l'ancienne Géographie: or il eſt prouvé par l'itinéraire de Jéruſalem, que Nicopolis étoit ſituée à vingt-deux milles de Jéruſalem, & à dix milles de Lydda.

Edit. Weſſel. p. 600.

AB. HIEROSOLYMA SIC
CIVITAS NICOPOLI M. XXII.
CIVITAS LIDDA M. X.

D'où il réſulte que Nicopolis n'étoit point l'Emmaüs de l'Évangéliſte, à ſept milles & demi de Jéruſalem; mais cette autre Emmaüs dont on voit encore les ruines au-delà des montagnes. Ces preuves ont paru ſi fortes à Hadrien Réland, qu'il eſt étonné que tant de Savans ne les aient pas aperçûes, *quæ miror tot viros doctos non advertiſſe*, & M. Weſſeling taxe de grande imprudence, *imprudentiſſimè decernunt*, ceux qui ſuivent l'ancienne opinion.

Page 427. Itin. p. 600.

Qu'il ſoit au moins permis de balancer les raiſons des deux différentes opinions. L'ancienne, qui a été générale, eſt fondée ſur des preuves directes. Selon S.t Jérôme, la maiſon de Cléophas, l'un des diſciples d'Emmaüs, fut convertie en égliſe dans la ville de Nicopolis; cette Emmaüs, d'où étoit Cléophas dont parle S.t Luc, fut enſuite appelée Nicopolis, ville illuſtre de la Paleſtine: ce fut dans cette Emmaüs, éloignée de ſoixante ſtades de Jéruſalem, ſelon Josèphe, que Veſpaſien plaça une eſpèce de colonie de ſoldats vétérans, & les dates d'années gravées ſur les médailles de Nicopolis, fixent à cet

établiſſement l'époque primitive de l'ère de la ville. Il réſulte du témoignage de Josèphe, combiné avec les médailles, que la ville de Nicopolis étoit indubitablement l'Emmaüs éloignée de ſoixante ſtades de Jéruſalem, & par conſéquent l'Emmaüs dont parle l'évangéliſte S.t Luc.

Hadrien Réland n'a pas tenté de répondre à des preuves ſi claires & ſi préciſes; d'ailleurs il n'a pas connu les médailles qui confirment l'ancienne opinion. Ce Savant n'emploie que des preuves indirectes, équivoques, & qui peuvent s'expliquer; 1.° l'Emmaüs Nicopolis étoit dans une plaine où commencent les montagnes: on peut répondre que le château du bon Larron, où il place Nicopolis, eſt éloigné, ſuivant les voyageurs, de deux ou trois milles du commencement des montagnes; l'Emmaüs de S.t Luc eſt ſituée dans une vallée où commence une plaine qui s'étend au midi du côté d'Éleuthéropolis *(d)*. 2.° Les limites des anciennes Tribus étoient peu connues du temps de S.t Jérôme; il a bien pû ſe tromper en comprenant Emmaüs Nicopolis dans la tribu de Dan: au reſte il eſt prouvé par les diſtances que la ville d'Eſthaol de cette Tribu, & ſur les confins de la tribu de Juda, n'étoit pas éloignée de l'Emmaüs de S.t Luc *(e)*. 3.° L'itinéraire de Jéruſalem place Nicopolis à XXII milles ou cent ſoixante-ſeize ſtades de Jéruſalem, & l'Emmaüs de S.t Luc n'en eſt éloigné que de ſoixante ſtades: mais l'Itinéraire paroît être défectueux en cette partie; il compte de Jéruſalem à Céſarée de Paleſtine, en paſſant par Nicopolis, ſoixante-treize milles & demi.

Joſue, c. 19. v. 41. Ib. c. 15, v. 33.

Item per Nicopolim Cæſaream mil. LXXIII. S.

& le détail des diſtances ne donne que ſoixante-huit milles; Josèphe marque ſix cents ſtades de Jéruſalem à Céſarée, qui,

Joſ. Bell. l. 1. c. 3.

(d) Éleuthéropolis, ſelon Eusèbe & S.t Jérôme, étoit dans une plaine qui s'étend au couchant & au nord; une partie de la plaine eſt arroſée par une petite rivière qui ſort des fontaines d'Emmaüs, & tombe dans la mer du côté de Jamnia.

(e) Eusèbe, au mot Ἐσθαόυλ, place ce lieu à dix milles d'Éleuthéropolis vers le nord ſur le chemin de Nicopolis. Bethſamès, de la tribu de Benjamin, étoit à l'orient d'Éleuthéropolis, ſur le chemin de Nicopolis. *S. Hieron. loc. Hebr.*

en comptant huit ſtades pour un mille, feroient ſoixante-quinze milles, nombre peu différent de la ſomme totale de l'Itinéraire. La faute eſt dans le détail des diſtances, qui ne donne que ſoixante-huit milles : il y a auſſi erreur dans le nombre des lieux ; il doit y en avoir huit, Jéruſalem & Céſarée compriſes, *mutationes V, manſiones III ;* l'Itinéraire n'en nomme que ſix. On ne peut tirer aucune preuve d'un monument ſi défectueux. M. Weſſeling lui-même, qui adopte le ſentiment de Reland, convient qu'il y a erreur ou dans les diſtances ou dans le nombre des lieux de l'Itinéraire : *oportet igitur aut illic aut hic peccatum ſit.* Je vais eſſayer une conjecture pour reſtituer un des lieux omis. On trouve dans la table de Peutinger le lieu *Amauante*, entre Lydda & Gophna, à XII milles *(f)* de la première ville, & à XIX de la ſeconde. Je préſume que l'auteur de l'Itinéraire aura écrit,

Page 601.

Tab. Seg. VI.

Item ab Hieroſolyma Sic
Civitas Nicopoli M. VII.
Mutatio Emaüs ou Amaüs M. XXII.
Civitas Lidda M. X, &c.

Alors la ſomme des diſtances de Jéruſalem à Céſarée ſera de ſoixante-quinze milles, qui répondent exactement aux ſix cents ſtades de Josèphe, & Nicopolis ſera placée dans ſa vraie diſtance à l'égard de Jéruſalem. Mais un Copiſte ignorant qu'il y eût dans cette partie de la Paleſtine deux Emmaüs *(g)*, & ſachant qu'Emmaüs avoit été appelée Nicopolis, n'aura fait qu'un ſeul lieu du ſecond & du troiſième lieu de l'Itinéraire, en ſupprimant le nom d'*Amaüs*, & en écrivant *civitas Nicopoli M. XXII.* Au reſte cette *Amaüs* ou Emmaüs, marqué dans la

(f) Ce lieu d'*Amaüs* a conſervé juſqu'à notre ſiècle ſon nom, c'eſt un village nommé *Amoas*, à trois grandes lieues ou douze milles de Rame, & à un quart de lieue du château du Bon-Larron. *Voy. de la Terre Sainte, par le P. Nau, edit. de 1744, p. 45.*

(g) Le moine Brocard, au XIII.e ſiècle, dans ſa deſcription de la Paleſtine *(chap. 9)* a confondu auſſi les deux Emmaüs ; il a cru que l'Emmaüs dont parle l'Évangéliſte étoit un château ſitué à dix lieues à l'occident de Jéruſalem, & conſéquemment que ce château s'appeloit Nicopolis.

table de Peutinger, étoit un lieu considérable; on peut consulter Réland, qui en parle en plusieurs endroits de son ouvrage.

Reland, Palæst. illustr. p. 426, 758.

Nous avons vû que les moyens proposés contre la détermination de Nicopolis à l'Emmaüs, lieu voisin de Jérusalem, sont combattus par le texte précis de Josèphe, auteur contemporain & témoin oculaire du rétablissement de la ville, par l'autorité des médailles, & enfin par le témoignage formel d'Eusèbe de Césarée, de S.t Jérôme & de Guillaume archevêque de Tyr, qui connoissoient parfaitement la topographie de la Terre-sainte. Il me reste à donner le précis de l'histoire de la ville de Nicopolis.

III. J'ai déjà observé que la ville d'Emmaüs avoit pris part à la grande révolte des Juifs qui suivit la mort d'Hérode, & qu'elle fut brûlée. Varus, gouverneur de Syrie, ayant appris le péril que couroit la légion Romaine assiégée dans Jérusalem, marcha en grande diligence avec une armée pour la secourir; il traversa le pays de Samarie, s'avança ensuite vers Jérusalem, & arriva devant la ville d'Emmaüs que les habitans avoient abandonnée. Ce fut par son ordre qu'elle fut brûlée, pour venger la mort des Romains qui y avoient été tués *(h)*. Cette ville ne fut plus qu'un village, κώμη; mais Vespasien y ayant envoyé une espèce de colonie de Soldats vétérans, la ville se rétablit, prit le nom de Nicopolis en mémoire des victoires que les Romains avoient remportées sur les Juifs. Les habitans, à l'occasion de ce rétablissement, instituèrent une ère dont nous voyons encore des dates sur les médailles.

Joseph. Ant. l. XVII, c. 12.

La ville de Nicopolis étoit célèbre, & faisoit frapper des monnoies sous les règnes de Trajan & d'Antonin Pie : à l'exemple de plusieurs autres villes de l'Orient, elle avoit deux noms; l'ancien, *Emaüs*, que Ptolémée lui donne dans sa Géographie, & que les naturels du pays ont conservé jusqu'à présent; le nouveau, *Nicopolis*, qui lui fut donné par les

(h) Croira-t-on, avec Réland, que cette Emmaüs fut située au château du Bon-Larron, & que Varus, pressé d'arriver à Jérusalem, se soit écarté de sept à huit lieues de sa route ! L'Emmaüs dont parle S.t Luc étoit sur la route de Samarie à Jérusalem.

Romains,

Romains, & fut employé sur les monumens publics & par différens auteurs.

Après les Antonins cette ville fut encore ruinée par quelque évènement que l'histoire nous laisse ignorer; mais elle fut rétablie quelque temps après: ce rétablissement commença l'an 222 de Jésus-Christ *(i)*, sous le règne d'Élagabale, & fut achevé l'année suivante par les ordres de Sévère Alexandre. Jules Africain, auteur d'une chronique très-estimée, avoit sollicité ce rétablissement, *legationem pro instauratione urbis Emmaüs suscepit*, qui fut regardé comme une nouvelle fondation, ἐκτίσθη πόλις, *urbs condita est;* & la ville obtint la permission d'ajoûter à son nom celui de Sévère Alexandre son restaurateur, *Alexandro-Nicopolis est honorari decreta.* Il est prouvé, par le témoignage de Josèphe, combiné avec les médailles, que les Romains, après la ruine de Jérusalem, avoient donné à Emmaüs le nom de Nicopolis, en mémoire de leur victoire sur les Juifs.

Hieron. catalog. script. Eccles.

Chron. Alexand. Chron. Cassiod.

Anastas. in Hist.

Cette ville ayant été rétablie au IIIe siècle, fut une des plus illustres, *insignis civitas*, de la Palestine; elle devint un siége épiscopal sous la métropole de Césarée; on peut voir dans l'*Oriens Christianus* la suite de ses Évêques connus. Elle subsistoit au temps de la première Croisade; les Croisés y trouvèrent une grande abondance de vivres & de rafraîchissemens, *rerum copia victui necessariarum;* elle étoit encore le siége d'un Évêque, suivant la Notice imprimée à la fin de l'histoire de Guillaume de Tyr.

Hieron.

Oriens Christ. t. III, p. 589, 590.

Gesta Dei, p. 744.

Ibid. p. 1045.

Cette ville a subi le sort de Césarée, de Sébaste, de Tibériade & de plusieurs autres villes de Palestine, elle est entièrement ruinée; on voit par ses ruines *(k)* qu'elle étoit d'une assez grande étendue; on montre encore aux voyageurs & aux Pélerins qui vont à Emmaüs des restes de cette belle église que Ste Paule fit bâtir, selon St Jérôme, à Nicopolis, sur l'emplacement de la maison de Cléophas, l'un des deux disciples.

(i) Antonino IIII & Alexandro Coss. Cassiodor. in Chronic.

(k) Viaggio di Gierusalemme dal Zuallardo, p. 242. Voyage de la Terre-sainte, par Doubdan, page 94.

On a expliqué dans ce Mémoire des médailles qui prouvent l'établiſſement d'une ère inconnue au cardinal Noris & à M. Vaillant, & on a prouvé, contre le ſentiment d'Hadrien Réland, que la ville de Nicopolis en Paleſtine étoit le même lieu qu'Emmaüs dont parle l'évangéliſte S.t Luc. Ces deux points ſont intéreſſans pour la Chronologie & pour l'ancienne Géographie.

OBSERVATIONS SUR L'ÉRE ET SUR LES MÉDAILLES DE LA VILLE DE BOSTRES EN ARABIE.

Douzième ſupplément aux Diſſertations du Cardinal Noris, ſur les époques des Syro-Macédoniens.

Par M. l'Abbé BELLEY.

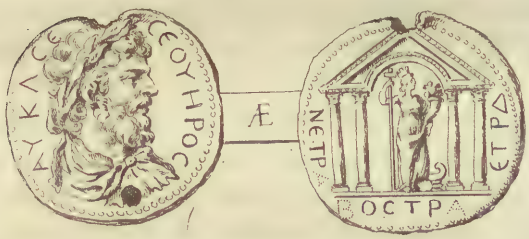

J'AI eu l'honneur de préſenter à l'Académie pluſieurs Mémoires ſur les ères des villes de l'Orient, dont ni le ſavant cardinal Noris, ni M. Vaillant n'ont point parlé dans leurs ouvrages; il me reſte encore à traiter des ères de quelques villes qui ont fait graver ſur leurs monnoies des dates d'années que ces deux Antiquaires n'ont pas connues: j'eſpère que ce ſupplément pourra être de quelque utilité pour la Chronologie & pour l'Hiſtoire. Lû le 21 Avril 1758.

Boſtres, l'une des principales villes d'Arabie, étoit la capitale d'un canton qu'on appeloit l'Auranite ou le pays d'Hauran; elle eſt encore une ville conſidérable. Je me propoſe d'examiner dans ce Mémoire ſa poſition, l'origine de ſon nom, ſon ancienneté, les titres & les honneurs dont elle fut décorée, l'ère

qu'elle adopta & qu'elle fit graver sur les monumens sous la domination Romaine, les Divinités qu'elle adoroit au temps du paganisme; je donnerai enfin un précis de son histoire dans le moyen âge & de son état actuel. M. Vaillant avoit publié dix médailles de cette ville, on en connoît quinze autres qui sont conservées pour la plupart dans le cabinet de M. Pellerin. C'est de ces monumens & des historiens que je tirerai les différens faits établis dans ce Mémoire.

I. On connoissoit dans l'antiquité quatre villes du nom de *Bostra*, toutes situées sur les confins de la Palestine proprement dite: l'une de l'Idumée[a], l'autre du pays de Moab[b], la troisième du pays de Basan[c], la quatrième du pays d'Hauran; celle-ci, suivant la table de Peutinger[d], étoit à l'orient de Tibériade, à LXXII milles (vingt-quatre lieues) & au midi de Damas, à une distance un peu plus grande, à quatre journées de chemin[e].

[a] *Gen. XXXVI, 33. I. Par. I, 44. Isaï. XXXIV, 6, LXIII, 1. Jerem. XLIX, 13 & 22. Amos. I, 12.*
[b] *Jerem. XLVIII, 24.*
[c] *Josue, XXI, 27.*
[d] *Tab. Peutt.*
[e] *Abulf Clim. IV, in Tabul.*

II. Le nom des trois premières villes est dans le texte original de l'Écriture sainte *Botsra*[f], que la Vulgate rend toûjours par *Bosra*, sans *t*; le nom hébreu paroît dérivé du verbe *Batsar*[g], qui dans la conjugaison en *kal* signifie *il a vendangé*; son participe présent masculin est *Botser*[h], un vendangeur, & par conséquent son féminin est *Botsera*[i], une vendangeuse, qu'on doit prononcer *Botsra*, comme s'il n'y avoit point d'*e*, parce que l'*e* de ce mot *Botsera* est un scheva ou un *e* muet. Suivant cette étymologie le nom *Botsra* signifie donc *la vendangeuse*; nous verrons dans la suite de ce Mémoire que cette étymologie est confirmée par les monumens de la ville de Bostres. Du nom hébreu *Botsra*, les géographes Grecs & Latins, en transposant le *t* & l'*s*, ont formé le nom *Bostra*.

[f] בְּצְרָה
[g] בָּצַר
[h] בֹּצֵר
[i] בֹּצֶרֶת

Les Interprètes, auteurs de la Vulgate, ont dérivé le nom *Bosra* qu'ils ont employé, du même verbe hébreu *Batsar*, qui signifie dans la conjugaison *phiel*, *il a fortifié*; en ce sens le nom *Bosra* signifie une forteresse: cette étymologie convient aussi à la ville de Bostres, qui étoit anciennement une des places fortes de l'Orient. Quelques Grecs ont donné une autre étymologie purement arbitraire, & ont cru que le nom de *Bostra*,

Damascius, ap. Phot. cod. 242, p. 1060.

τὸ ὄνομα τῆς πόλεως εἰς τὸ οἶστρον βόος ἀναλυόμενον, avoit été donné en mémoire des fureurs d'Io changée en vache, Βόστρα, de Βόος οἶστρος.

III. Cette ville, dont le nom a une étymologie commune avec le nom de trois villes connues dans l'Écriture sainte dès les premiers temps, doit être très-ancienne. Alexandre, après la bataille d'Issus, prit les villes de Damas & de Bostres, & affectionna, ἠγάπησε, la dernière. Après sa mort les deux villes *Damasc. ibid.* furent soûmises aux rois Séleucides de Syrie jusqu'au roi Antiochus Dionysus, après lequel Arétas, prince Arabe, s'empara *Joseph. Ant. l. XIII, c. 23.* de Damas, de Philadelphie & de la Célésyrie. Pompée vingt ans après conquit, l'an 690 de Rome, Damas & la Célésyrie *Joseph. l. XIV, c. 5.* sur les Arabes: il est certain que Damas avec ses dépendances *Act. IX, 24.* fut rendue dans la suite aux princes Arabes, & qu'un Arétas *II. Corint. XI, 32.* étoit roi de Damas l'an 37 de J. C. Ces Princes conservèrent leur État jusqu'au règne de l'empereur Trajan; la ville de Bostres passa alors sous la domination des Romains.

Pendant que Trajan étendoit les limites de l'Empire par la *Dio. l. LXVIII, p. 777. C.* conquête de la Dace, Aulus Cornelius Palma, gouverneur de Syrie, reprit la ville de Damas, & soûmit aux Romains la partie de l'Arabie voisine de la ville de Petra. Damas fut alors réunie à la Syrie, & ensuite, par l'empereur Hadrien, à la Phénicie; mais l'Arabie conquise forma une nouvelle province sous le nom d'*Arabia:* cet évènement, qui est de l'an 105 de J. C, fut célébré sur les monumens. Les Romains, sous la conduite d'Aelius Gallus, dès le règne d'Auguste, avoient fait une expédition en Arabie, dont Strabon a donné une relation curieuse, *Strab. l. XVI, p. 780.* mais ils n'y firent aucun établissement, cette gloire étoit réservée au règne de Trajan: on grava sur ses monnoies latines le chameau, symbole de l'Arabie, avec différentes inscriptions, ARABIA ADQVISita[a], ARABIA AVGUSTi PROVINCIA[b]; ainsi que sur un médaillon grec d'argent & sur une autre médaille grecque avec le nom APABIA[c].

[a] *AV. Æ. Æ. I. & II.*
[b] *Æ. II.*
[c] *Æ. II.*

La ville de Bostres fut comprise dans la province d'Arabie; l'Empereur l'orna de différens édifices & en fit une ville nouvelle, ses habitans obtinrent la permission de l'appeler *Trajane,*

& par reconnoiſſance ils la nommèrent *Boſtres, la nouvelle Trajane*, ΝϵΑ ΤΡΑΙΑΝΗ ΒΟϹΤΡΑ ; cette inſcription, qu'on lit ſur quatre médailles du cabinet de M. Pellerin, décide une queſtion qui a été vivement agitée entre deux célèbres Antiquaires. On lit ſur quelques médailles de Boſtres la même inſcription, mais abrégée, Ν. ΤΡΑ. ΒΟϹΤΡΑ. Vaillant liſoit Νϵαπόλις ΤΡαϊανὴ, parce que Trajan avoit pris le nom de Nerva, ſon père adoptif, en quoi il a été ſuivi par le baron de Spanheim ; le P. Hardouin réfuta cette opinion avec aigreur, & prétendit qu'on devoit rendre la lettre Ν. par le mot Νέα, *la neuve :* Trajan ayant orné la ville de Boſtres d'édifices & l'ayant fortifiée d'un château, où il plaça une légion pour la garde & la défenſe des frontières, ce Prince fit de Boſtres une nouvelle ville. Le P. Hardouin avoit raiſon, puiſqu'on lit diſtinctement ſur les quatre médailles du cabinet de M. Pellerin, ΝϵΑ ΤΡΑΙΑΝΗ ΒΟϹΤΡΑ. L'empereur Septime Sévère fit encore tant de nouvelles augmentations à la ville de Boſtres, qu'il en fut regardé comme le fondateur.

Æ. I. *Anton. Pi. Æ.* II. & III. *Fauſt. Sev. Æ.* II. *Commod.*

Vaill. Colon. t. II, *p.* 165. *Spanh. de Præſt. & uſu num. t.* I, *p.* 105. *Hard. Antirr. p.* 39.

Ptolem. lib. V, *c.* 17, *p.* 142.

Damaſc. apud Phot. cod. 242, *p.* 1060.

IV. Ce Prince, ou ſes ſucceſſeurs immédiats, accordèrent à cette ville le nom & les honneurs de métropole ; on lit ſur une médaille d'Élagabale Ν. ΤΡΑ. ΜΕΤ. ΒΟϹΤΡΑ, c'eſt-à-dire *Boſtres, nouvelle Trajane, métropole.* Ce titre honorifique ne devoit pas déroger au droit de la ville de Pétra, qui étoit, dès le temps d'Hadrien, la véritable métropole de la province d'Arabie, ΑΔΡΙΑΝΗ ΠϵΤΡΑ ΜΗΤΡΟΠΟΛΙϹ. Lorſque les Romains établiſſoient une province, ils donnoient à une ville principale le nom, la dignité & les priviléges de métropole, dans un ſens bien différent de celui que les Grecs attachoient au nom de métropole ou de *ville mère,* à l'égard des colonies qui étoient ſorties de ſon ſein. La métropole de la province Romaine étoit la capitale du gouvernement, la réſidence du Gouverneur ; elle avoit le pas & les honneurs de préſéance ſur les autres villes qui dépendoient de ſa juriſdiction : cependant les Empereurs accordèrent quelquefois le nom & les honneurs de métropole à une ſeconde ville dans une même province ; Théodoſe le jeune décora la ville de Béryte en Phénicie, du

Æ. III. Peller.

Num. Hadr. Æ. II. *Reg. & num. Sept. Sev. Æ.* II. Peller.

Cod. Juſt. lib. XI, *tit.* 21.

nom de métropole, *metropolitano nomine & dignitate*, sans déroger au droit de la ville de Tyr, métropole de la province, *Tyro nihil de suo jure derogetur;* l'empereur Marcien accorda les mêmes honneurs à la ville de Calcédoine en Bithynie, *metropolis privilegia, nomine tantum,* mais sans diminuer les droits de la ville de Nicomédie, métropole de la même province, *salvâ videlicet Nicomediensium civitati propriâ dignitate:* je supprime les exemples de plusieurs autres provinces. La ville de Bostres jouissoit des honneurs de métropole dès le règne d'Élagabale; nous verrons bien-tôt que cette ville, à la fin du même siècle, devint véritable métropole de sa province.

Synod. Calch. act. VII.

Située sur les frontières de l'Empire, la ville de Bostres étoit une place importante; le gouvernement crut devoir y établir une colonie Romaine: cet établissement se fit sous le règne de Sévère Alexandre. On voit sur une belle médaille de ce Prince, au revers de sa tête, le type ordinaire des colonies, un *colon* qui conduit des bœufs attelés à une charrue, on lit autour cette inscription: N. TR. ALEXANDRIANAE COL. BOSTR. *de la colonie de Bostres, nouvelle Trajane, Alexandrienne.* La colonie prit le nom d'*Alexandrienne* en l'honneur de l'empereur Sévère Alexandre son bienfaiteur. Je ne parle point de l'établissement, des loix, des priviléges, du gouvernement, de la religion des colonies Romaines, on les connoît suffisamment. La ville de Bostres prit sur ses médailles que nous connoissons jusqu'au règne de Trajan Dèce, le titre de colonie & de métropole, COL*onia* METROPOLIS.

Æ. I. Peller. *Vaill. Col. t. II, p. 164.*

V. Mais la plus curieuse & la plus intéressante pour le sujet que j'ai entrepris de traiter, est une médaille du cabinet de M. Pellerin, qui représente d'un côté la tête de l'empereur Septime Sévère, avec l'inscription A. K. Λ. C. CЄOΥΗΡΟC, *l'empereur Césur Lucius Septime Sévère,* & de l'autre on voit un temple à quatre colonnes, dans lequel paroît une femme debout, le pied gauche posé sur la proue d'un vaisseau, tenant de la main droite une haste terminée par une traverse en forme de croix ou de *thau,* & de la gauche une corne d'abondance; on lit autour, N. TP. BOCTPA ET PΔ. *Bostres, la nouvelle*

Æ. II. *Voy. la gravûre à la tête de ce Mémoire.*

Trajane, l'an 104 (de l'ère que la ville suivoit alors dans le compte des années). On sait que les médailles qui donnent des dates, qu'on appelle improprement *des époques*, sont précieuses & très-utiles pour la Chronologie & l'Histoire; & ce qui augmente le prix de la médaille du cabinet de M. Pellerin, c'est que le cardinal Noris ni M. Vaillant n'ont point connu de médailles de Bostres avec une date; le P. Hardouin avoit même assuré que ses habitans ne gravoient point sur leurs monnoies les dates d'années, *in nummis annos minime signavêre.* Nous avons sous les yeux une médaille de Bostres *(a)* frappée en l'honneur de Septime Sévère, qui marque l'année 104 d'une ère particulière.

Antiqv. p. 58.

Pour découvrir l'époque primitive sur laquelle cette ère est fondée, il faut remonter de cent quatre ans dans les temps antérieurs au règne de Septime-Sévère. Ce Prince a régné en Orient depuis l'an 194 *(b)* de J. C. jusqu'à l'an 211: on voit par le calcul que cette ère a dû commencer entre les années 90 & 107 de J. C. or dans cet espace, on trouve dans l'histoire un évènement très-intéressant pour la ville de Bostres, la conquête de l'Arabie par les Romains & l'établissement de la province d'Arabie. Nous avons vû que cet évènement a été célébré sur les médailles de Trajan. La conquête est de la huitième année du règne de cet Empereur, c'est-à-dire de l'an 105 de J. C. la chronique d'Alexandrie nous apprend que les habitans de Petra & de Bostres comptoient de-là leurs années: Πετραῖοι καὶ Βοστρηνοὶ ἐντεῦθεν τὰς ἑαυτῶν χρόνους ἀριθμοῦσι. L'époque primitive de l'ère de Bostres est donc l'établissement de la province Romaine d'Arabie.

Chronic. Alex.

On voit par plusieurs autres exemples que l'époque de la réduction d'un pays en province Romaine, donna quelquefois occasion d'établir une ère dans cette province. Les villes de Gadara, de Dium, d'Épiphanée, de Canatha, de Pella, de Philadelphie, suivirent l'ère de la province de Syrie, que les

(a) Beger a publié la même médaille. *Thesaur. Brand. tom. III, p. 129.*

(b) Temps de la défaite de Pescennius Niger.

Antiquaires

Antiquaires appellent l'*ère de Pompée*. La ville de Samoſate adopta l'ère de la province de Commagène, établie ſous le règne de Veſpaſien. Les villes de Néocéſarée, de Zéla, de Trapezus dans le Pont, employèrent dans les actes publics & ſur les monumens les années de l'ère de la province de Pont, qui fut cédée aux Romains par le roi Polémon II; les villes de Numidie datoient les monumens par les années de la province de Numidie, qui avoit été établie par Auguſte: on lit ſur des marbres de la ville & colonie d'Auzia (de cette province) qu'on appelle maintenant *Sour* au royaume d'Alger, KAL. IANVARS. PROV*inciæ* CLXXXV & VIII KAL. FEB. PR*ovinciæ* CCXXI; & pour ne pas citer d'autres exemples, l'Eſpagne ayant été réduite ſous la puiſſance de Céſar Octavien par le proconſul Domitius Calvinus, les Eſpagnols commencèrent au 1.er de janvier de l'an 716 de Rome, 38 avant l'ère Chrétienne, une nouvelle manière de compter les temps, qu'on appelle l'*ère d'Eſpagne;* on ſait qu'elle a été très-long-temps en uſage dans tous les États & royaumes d'Eſpagne. Les provinces établiſſoient de nouvelles ères, ou pour flatter le gouvernement Romain, ou parce qu'elles regardoient leur union à l'empire comme l'époque de leur félicité. Les Romains, par une ſage politique, traitoient les peuples ſoûmis à leur domination, avec beaucoup de douceur & de ménagement. J'ai cru devoir donner, par occaſion, ces éclairciſſemens généraux, qui ſervent à expliquer les dates d'années qu'on lit ſur les anciens monumens d'un grand nombre de villes.

Shaw. voy. p. 103, trad. Françoiſe.

La date de l'an 104, gravée ſur la médaille de Septime-Sévère, frappée à Boſtres, eſt de l'an 104 de l'ère de la province d'Arabie, laquelle ayant commencé ſous Trajan, l'an 105 de l'ère Chrétienne, la date de la médaille tombe ſur l'an 208, qui étoit la quinzième année du règne de Septime-Sévère. Je dois ajoûter que l'année qui étoit alors en uſage à Boſtres & dans la province d'Arabie, commençoit à l'équinoxe du printemps. Simplicius, dans ſon commentaire ſur Ariſtote, rapportant les commencemens d'année chez différens peuples, parle ainſi des habitans de Damas & des Arabes leurs voiſins,

Simplic. Comment. ad lib. V, Phyſ. Ariſt. p. 205.

Ποιούμεθα ἀρχὰς ἐνιαυτῶν..... ἢ περὶ ἐαρινὰς (τροπὰς) ὡς Ἄραβες καὶ Δαμασκηνοί. *Il y a différens commencemens d'années.... ou enfin au commencement du printemps, comme chez les Arabes & les habitans de Damas.* Joseph Scaliger avoit découvert que cette année des anciens Arabes étoit solaire comme l'année Égyptienne; le fait est prouvé par l'hémérologe Grec, conservé manuscrit dans la bibliothèque de S.t Laurent à Florence, dans lequel on voit que l'année des Arabes, APABωN, finissoit par cinq jours *épagomènes*, placés avant le premier jour de leur année, qui commençoit le 22 de mars Julien. Cette année étoit composée de douze mois, à qui les Arabes donnoient, suivant S.t Épiphane, des noms pris de leur langue; mais ils adoptèrent ensuite les noms de mois Macédoniens; le mois *Xanthicus* étoit le premier mois de leur année.

Lib. IV, de emend. Temp. p. 229.

S. Epiphan. hæres. LI. Hemerol. Florent.

VI. Nous connoissons le culte religieux de la ville de Bostres par ses médailles; les anciens Arabes adoroient deux principales Divinités, Bacchus & Uranie. Bacchus Dionysus étoit, suivant Diodore, le même que l'Osiris des Égyptiens: suivant les anciennes traditions, ce Dieu avoit été nourri & élevé à Nysa *(c)*, ville d'Arabie; il avoit appris à ces peuples l'art de planter, de cultiver la vigne & de faire le vin; & par reconnoissance d'un si grand bienfait, ils lui rendirent les honneurs divins, & célébrèrent ses fêtes par des réjouissances publiques & par des jeux sacrés. Ce Dieu étoit appelé *Urotal* en certains cantons d'Arabie: ὀνομάζουσι δὲ τὸν μὲν Διόνυσον Οὐροταλ. Les Arabes Nabatéens, voisins de Bostres, le nommoient *Dusarès:* Δουσάρην, dit Hesychius, τὸν Διόνυσον Ναβαταῖοι ὀνομάζουσιν; & suivant Étienne de Byzance: Θεὸς δὲ ὅτος (Δουσάρης) παρὰ Ἄραψι πιμώμενος. Suidas dit que ce Dieu, qu'il croyoit être le dieu Mars, Θεὸς Ἄρης, recevoit les plus grands honneurs à Petra d'Arabie; que le simulacre, ἄγαλμα, du Dieu, étoit une pierre noire, quadrangulaire, d'un travail grossier, ἀτύπωτος, haute de quatre pieds, large de deux, posée sur une base d'or; qu'on lui immoloit des victimes dont le sang

Herodot. l. III. Origen lib. V, contra Cels.

Herodot. l. III.

Tertull. Apolog. c. 24.

Edit. 1619, t. I, p. 1317.

(c) Il est prouvé que cette ville étoit Nysa-Scythopolis. *Mém. Acad. t. XXVI, p. 415 & suiv.*

étoit répandu en forme de libation; que tout le temple étoit enrichi d'or & d'un grand nombre d'offrandes. Les monumens de Boſtres confirment le récit des auteurs; ſes habitans, pour perpétuer la mémoire du bienfait de leur dieu Duſarès, firent graver ſur leurs médailles un preſſoir compoſé de la table & de la vis; on voit ce type au revers d'une médaille de Sévère-Alexandre. M. Vaillant, qui l'a fait graver dans les Colonies, *T. II, p. 164.* ne dit rien du preſſoir, qu'on diſtingue parfaitement ſur la même médaille, qui eſt au cabinet de M. Pellerin; & une *Æ. I.* preuve évidente que ce type eſt relatif au culte de *Duſarès*, le Bacchus des Arabes, c'eſt qu'il eſt encore gravé ſur une autre médaille du même cabinet, que la ville de Boſtres fit *Æ. I.* frapper ſous Trajan-Dèce, à l'occaſion des jeux *Duſariens*, ΔΟΥCΑΡΙΑ, que cette ville faiſoit célébrer en l'honneur de *Duſarès;* elle faiſoit de grandes dépenſes pour cette ſolennité. On donna quelquefois ces jeux ſur le modèle des jeux Actiaques, où l'on diſtribuoit des prix pour la Muſique, pour les combats *Dio. Caſſ. lib. LI, p. 442.* athlétiques & pour les courſes de chevaux. Deux médailles, l'une de Philippe [a] le père, & l'autre du jeune [b] Philippe ſon [a] *Æ. I. Peller.* fils, portent à leurs revers cette inſcription, COL. METRO- [b] *Æ. I. Reg. Pell. & Froël.* POLIS BOSTRA, autour d'une couronne de laurier, dans laquelle ſont inſcrits ces mots, ACTIA ΔΟΥCΑΡΙΑ; la couronne de laurier étoit le prix ordinaire des jeux Actiaques, inſtitués ou pluſtôt renouvelés par Auguſte en l'honneur d'Apollon; mais on diſtribuoit encore aux vainqueurs des jeux *Duſariens*, des vaſes précieux, qui ſont repréſentés ſur une autre médaille de Boſtres. Il eſt agréable, en étudiant l'anti- *Æ. I. Cary.* quité, de retrouver ſur les monumens l'explication des textes des auteurs, qui ſont ſouvent ou trop concis ou obſcurs.

Les habitans de Boſtres, pour ne rien omettre de ce qui regardoit le culte de Bacchus, n'oublièrent pas Silène, qui avoit été le gouverneur, le compagnon & enſuite le grand-prêtre de ce Dieu; il eſt repréſenté ſur pluſieurs médailles *(d)* de cette ville, portant ſur l'épaule une outre remplie de vin. Ce type eſt ordinaire ſur les médailles des villes qui avoient

(d) Méd. de Sévère Alexandre, de Trajan Dèce.

de bons vignobles: le territoire de Boſtres d'Arabie devoit être abondant en vins; le prophète Iſaïe fait alluſion aux vendanges de la Boſtre d'Idumée, en diſant: *Quis eſt iſte, qui venit de Edom, tinctis veſtibus de Boſra!* dans l'Hébreu, *Botſra. Quare ergo rubrum eſt indumentum tuum, & veſtimenta tua ſicut calcantium in torculari! torcular calcavi ſolus.* Le type du preſſoir, gravé ſur les médailles de Boſtres d'Arabie, éclaircit le ſens littéral du texte d'Iſaïe, prouve que le territoire de ces deux villes de Boſtres produiſoit beaucoup de vins, & que le nom de *Boſtra* eſt le même que le nom Hébreu *Botſra*, la vendangeuſe.

Iſaï, c. 63, v. 1, 2, 3.

La ſeconde Divinité, à qui les Arabes rendoient, ſelon Hérodote, un culte particulier, étoit la déeſſe *Uranie*, la même que l'Aſtarté des Phéniciens, & que la déeſſe *Vénus-céleſte* de Carthage, colonie de Tyr. La déeſſe Uranie avoit un temple à Boſtres, qui eſt gravé ſur une médaille de Septime-Sévère & ſur une autre de l'impératrice Mamée; on y voit la ſtatue de la déeſſe, tenant de la main droite une haſte, & de la gauche une corne d'abondance, le pied gauche poſé ſur la proue d'un vaiſſeau. Cette Déeſſe eſt repréſentée ſur pluſieurs autres médailles, comme la Divinité tutélaire de la ville, avec l'inſcription ΤΥΧΗ ΝΕΑC ΤΡΑΙΑΝΗC ΒΟCΤΡΑC; il faut remarquer que les attributs de la déeſſe Uranie de Boſtres, la haſte croiſée & le pied poſé ſur la proue d'un vaiſſeau, ſont les mêmes que les attributs de la déeſſe Aſtarté, repréſentée ſur un grand nombre de médailles des villes de Phénicie & de Paleſtine. Les monumens confirment l'opinion des anciens ſur l'identité des deux Divinités. On peut conſulter Selden, qui prouve qu'Aſtarté, ſelon les Phéniciens, étoit Vénus, la Lune, Iſis des Égyptiens, Io des Grecs. La reſſemblance de la fête de Thamuz ou d'Adonis pleuré par Aſtarté en Phénicie, & de la fête d'Oſiris pleuré par Iſis en Égypte, montre que les deux Déeſſes étoient une même Divinité, ſous différens noms; le vaiſſeau placé ſous les pieds d'Aſtarté eſt un attribut d'Iſis, & la haſte déſigne le ſceptre de la reine des Cieux, qui gouverne le monde; le *tau*, qui termine la haſte, eſt d'origine Égyptienne, & eſt ſouvent placé parmi les caractères

Herodot. l. III.

Herodi. lib. V.

Æ. II. Peller.

Æ. I. *Reg.* Peller. *Vaillant, Colon. tome II, p. 187.*

Méd. d'Anton. Pie. Æ. I. Pell. *& de Fauſt. mère. Æ.* II. Peller.

Selden, de Diis Syris, Synt. II, c. 2.

hiéroglyphiques *(e)*. Ces obſervations confirment l'opinion des Savans, qui penſent que les anciennes divinités des Phéniciens & des Grecs ont été priſes de la théologie des Égyptiens.

Je puis ajoûter que les deux principales divinités des Arabes ont la même origine; leur dieu Duſarès Bacchus, ſuivant le témoignage des Anciens, étoit le même que l'Oſiris des Égyptiens, le ſymbole du Soleil; la déeſſe Uranie, la même qu'Aſtarté des Phéniciens *(f)*, étoit la Vénus-céleſte, que les Arabes appeloient dans leur langue *Alilat*, ou Ἀλίτα; καλέουσι δὲ... Ἀφροδίτην... Ἀραβίοι τὴν Ἀλίτα; & ailleurs, Ὀνομάζουσι... τὴν Οὐρανίην Ἀλιλάτ, la même qu'Iſis ou la Lune; d'où il réſulte que les Arabes adoroient anciennement, comme principales Divinités, le Soleil & la Lune, ſous les noms de *Duſarès* & d'*Alilat (g)*, de Bacchus & d'Uranie, à l'imitation des Égyptiens, qui adoroient pareillement le Soleil & la Lune, ſous les noms ou ſymboles d'Oſiris & d'Iſis. Le culte d'Uranie a ſubſiſté en Arabie juſqu'au Mahométiſme.

Herodot. lib. I. Lib. III.

Diodor. Sic. l. II, c. 4. Euſeb. de præp. Evangel. Selden, p. 179, 216.

Les Arabes, habitans de Boſtres, admirent le culte des divinités purement Égyptiennes, de Jupiter Hammon [a] & de Sérapis [b], qui ſont repréſentées ſur pluſieurs de leurs médailles. Ils reçurent des Grecs le culte de Jupiter *Pius* ou *Amicus (h)*, qui eſt repréſenté debout dans un temple à deux colonnes, tenant de la main droite une patère, & de la gauche la haſte, ayant un aigle à ſes pieds; enfin la ville fit repréſenter dans le temple de la déeſſe Uranie, deux Centaures. Nous avons vû que cette Déeſſe étoit la même qu'Io; les Grecs croyoient qu'Io, agitée de fureur en courant le monde, avoit débarqué à Gaza, qu'elle avoit donné le nom à la ville de Boſtres, Βοὸς ὄιστρου: le type des Centaures ne ſeroit-il pas relatif à la fable d'Io; on ſait que le nom de ces monſtres fabuleux ſignifie

[a] *Méd. Sév. Alex. de Philip. Père.*
[b] *Méd. de Mam. d'Étruſcille.*

Méd. Caracall. Æ. III. Le Beau.

Méd. Sév. Alex.

Étienne de Byz. au mot ΓΑΖΑ. *Damaſc. apud Phot.*

(e) Vóyez la table Iſiaque & autres monumens Égyptiens.

(f) Τὴν δὲ Ἀσταρτην Φοινίκες, τὴν Ἀφροδίτην εἶναι λέγουσι. *Sanchon. apud Euſeb. l. II, præp. Evang.*

(g) Les Arabes, ſelon Bochart *(Phaleg. l. II, c. 19, p. 124)*, appellent encore la Lune, dans ſes néoménies, *Hilal*, & au pluriel *Ahalil*.

(h) Jupiter avec ces attributs eſt nommé, ſur des médailles d'Éphèſe & de Pergame, ΠΕΙΟC ΖΕΥC, ΖΕΥC ΦΙΑΙΟC. *Vaill. numiſm. Græc. p. 294, 295.*

pique-bœufs, de κεντεῖν & de βοῦς; on sent l'allusion au prétendu nom de la ville, τῆς Βόος οἶστρον, *l'aiguillon, les fureurs de la vache.*

Quoi qu'il en soit, il me reste à dire un mot de l'inscription, ΤΥΧΗ ΝΕΑC ΤΡΑΙΑΝΗC ΒΟCΤΡΑC, ou Ἀγαθὴ ΤΥΧΗ ΒΟCΤΡΩΝ, qu'on lit sur plusieurs médailles de Bostres. Les Anciens croyoient, dans le Paganisme, que la Fortune, ΤΥΧΗ, un Génie, ΔΑΙΜΩΝ, présidoient à la naissance & à la conservation des villes. On invoquoit la *Bonne-fortune* dans les traités de paix & d'alliance, à la tête des Pléphismes ou decrets, à l'érection d'un monument public, sur les médailles; on lui érigeoit des temples. Je supprime le grand nombre d'exemples que je pourrois citer: je remarque seulement que les habitans de Bostres regardoient la déesse Uranie comme la Divinité tutélaire de leur ville, *la Fortune* & *la Bonne-fortune* de Bostres. Cette opinion étoit fondée sur l'ancienne Astrologie, qui attribuoit *la fortune* à la Lune, la même qu'Uranie; *Luna* Τύχη, dit Macrobe: & selon Vettius Valens, Astrologue, qui vivoit sous Hadrien, ἡ Σελήνη Τύχη. Les habitans de Bostres étoient plus religieux que plusieurs villes d'Asie, qui rendirent les honneurs divins aux impératrices Romaines *(i)*, sous le nom de la *Bonne-fortune*, leur divinité tutélaire.

Antiquités par M. le Comte de Caylus, tome II, p. 209.

Selden, p. 13, 18.

Sat. I, c. 19.

Selden, ibid.

Les jeux *Dusariens*, célébrés par la ville de Bostres en l'honneur de *Dusarès*, le Bacchus des Arabes, paroissent pour la première fois sur les médailles connues, sous le règne de l'empereur Philippe. Ce Prince étoit Arabe de nation & du pays de Bostres; il est probable qu'il fit de grands biens à sa patrie, après qu'il fut parvenu à l'empire; il fit bâtir une ville de son nom, *Philippopolis*, dans le territoire de Bostres, & apparemment dans le lieu même de sa naissance; il y établit une colonie Romaine, dont on voit encore des monnoies ou médailles, avec l'inscription ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ ΚΟΛΩΝΙΑC. Quelques auteurs ont cru que cette ville étoit la même que

Victor, Zonar.

Vaill. Colon. t. II, p. 249, 274.

(i) Lucille à Césarée de Cappadoce, Julia Domna à Azot, à Gabala, &c.

Boſtres, à laquelle Philippe avoit donné ſon nom: les deux villes étoient différentes, ſuivant leurs médailles; elles ſont expreſſément diſtinguées dans les notices & dans les actes du concile de Calcédoine, où ſe trouvent les ſouſcriptions d'un évêque de Boſtres & de l'évêque de Philippopolis, de la province d'Arabie.

Notit. Hierocl. edit. Weſſeling, p. 722.
Concil. Labb. t. VIII, p. 644, 675.

VII. Depuis la conquête de l'Arabie par Trajan, cette province, comme les autres provinces frontières & militaires, étoit dans le département de l'Empereur, ARABIA AVGVSTI PROVINCIA; elle étoit gouvernée par un lieutenant du Prince *(k)*, & avoit pour métropole la ville de Petra; l'empereur Dioclétien changea l'ordre des provinces, qu'il coupa, pour ainſi dire, par morceaux; il multiplia le nombre des Gouverneurs, des Officiers & des Procurateurs du Fiſc: *Provinciæ quoque in fruſta conciſæ, multi Præſides & plura officia ſingulis regionibus.... item Rationales multi (l).* Dans ce changement, qui affoiblit l'empire en augmentant les impoſitions & les exactions, la province d'Arabie fut diviſée; Petra reſta métropole de la portion qui fut appelée Paleſtine troiſième ou *Palæſtina Salutaris;* l'autre portion conſerva le nom d'Arabie, & fut compoſée de dix-ſept villes, dont Boſtres fut créée la métropole.

AR.
Reineſ. Cl. II, n.° 26.
Lactant. de mort. Perſecut. cap. 7.
Euſeb. in Βοσὸρ.
Notit. Hierocl. edit. Weſſ. pag. 722.

La nouvelle province d'Arabie fut gouvernée par un Préſident, *Præſes,* pour le civil, & par un Commandant, *Dux,* des troupes; mais dans la ſuite cet Officier eut auſſi l'adminiſtration civile; l'empereur Juſtinien établit Gouverneur de cette province un Officier qui avoit le titre de *Moderator,* avec quinze livres *(m)* d'or d'appointement.

Cod. Theod. l. III, de Pœnis.
Juſtinian. nov. 102.

Ulpien fait mention d'un crime d'une eſpèce ſingulière & fort commun dans cette province; on l'appeloit *ſcopéliſme.* Lorſqu'un particulier haïſſoit quelqu'un, il avoit coûtume de

Ulp. in leg. 9. ff. de ext. Crim.

(k) P. PLOTIVS.... LEG. AVG. PR. PR. PROV. ARAB.

(l) Voyez le détail des troupes cantonnées dans la province d'Arabie. *Notit. Orient. p. 219.*

(m) Quinze livres Romaines péſeroient environ vingt marcs quatre onces du poids de Paris; & ſur le pied de quatre-vingt-huit livres l'once d'or, elles vaudroient quatorze mille quatre cents trente-deux livres de notre monnoie.

placer des pierres, σκοπελίζειν, dans le champ de ſon ennemi, avec une inſcription, *indicio*, qui menaçoit de mort cruelle, *malo leto*, quiconque cultiveroit ce champ. Ces menaces cauſoient tant de terreur, que perſonne n'oſoit approcher du champ. Les Gouverneurs défendoient, ſous peine de mort, le *ſcopeliſme*, qui empêchoit ainſi la culture des terres.

La ville de Boſtres ayant été établie, dans l'ordre civil, la métropole de la province d'Arabie, ſon Évêque, ſuivant la police généralement reçûe dans tout l'empire Romain, étoit le métropolitain de la province Eccléſiaſtique; on peut voir la ſuite de ſes Évêques connus dans l'*Oriens Chriſtianus* du P. le Quien. Je ne parlerai que de l'évêque Titus, homme également inſtruit des Lettres humaines & de la doctrine de l'Égliſe. L'empereur Julien avoit révoqué pluſieurs priviléges accordés au Clergé & aux Égliſes; on craignoit quelque émeute dans la ville de Boſtres. Julien avoit menacé l'évêque Titus & ſon Clergé de les rendre reſponſables de tout. L'Évêque avoit préſenté ou fait préſenter à l'Empereur une requête pour rendre compte de ſa conduite: *Quoique les Chrétiens*, diſoit cet Évêque, *ſoient en auſſi grand nombre que les Hellènes, & que nous les contenions par nos diſcours, de peur qu'il n'arrive quelque deſordre, &c.* Cette conduite étoit très-ſage & conforme aux principes du Chriſtianiſme. L'Empereur, par une malignité indigne d'un homme qui ſe piquoit d'être Philoſophe, adreſſa le 1.er août de l'an 362, à la ville de Boſtres, une lettre en forme d'édit, dans laquelle il tâchoit de rendre odieux l'Évêque & ſon Clergé. Après avoir inſéré les propres paroles employées dans la requête: « C'eſt ainſi, dit-il aux habitans de la ville, que votre Évêque » parle de vous: voyez comment il vous dérobe tout le mérite » de votre ſageſſe pour s'en faire honneur à lui ſeul; il vous re» préſente comme des ſéditieux capables des derniers excès, s'il » ne vous tenoit en bride; c'eſt un délateur que vous ferez bien de chaſſer de votre ville. » L'Hiſtoire ne nous apprend point quelle fut la ſuite de cette affaire.

Oriens Chriſt. t. II, p. 854.

Lettr. Julien. p. 290.

Lett. XXVI, trad. de M. de la Bletter, p. 286.

La ville de Boſtres reſta ſoûmiſe aux empereurs de Conſtantinople juſqu'au règne d'Heraclius. Les Arabes Mahométans commençoient

commençoient à étendre leurs conquêtes sur les provinces de l'empire Romain: ils prirent la ville de Bostres sous le Khalife Aboubèkre, l'an de J. C. 632, & le 10.e de l'Hégire. L'an 293 de l'Hégire, 905 de J. C, les villes de Bostres & d'Adraa, sous le Khalife Muctafis Billa, furent pillées & saccagées par un chef des Arabes. Au temps des Croisades, les Arabes nommoient cette ville *Bosra*, les écrivains Latins *Bussereth;* elle dépendoit du Sultan Turc de Damas. Guillaume de Tyr a fait la relation d'une expédition malheureuse que Baudouin III, roi de Jérusalem, entreprit l'an 1143 contre la ville de Bostres: je n'en donne ici que le précis.

Alvakedi, trad. Françoise. t. 1, p. 53. Elmacin. hist. Saracen.

Willel. Tyr. lib. xvi, c. 8, p. 893.

Un nommé *Tantaïs*, Arménien de nation, officier principal des Turcs, mécontent de Meïereddin, Sultan de Damas, & de son Ministre, alla trouver à Jérusalem le jeune roi Baudouin, & lui offrit de livrer aux Chrétiens les villes de Bostres & de *Selcath (n)*, dont il étoit Gouverneur, si on lui assuroit une honnête récompense. Le Roi assembla son Conseil; l'offre fut acceptée, & l'armée eut ordre de se rendre à Tibériade. Baudouin étoit en paix avec le Sultan; pour ne pas violer le droit des Gens, il voulut lui déclarer la guerre dans les formes. Le premier ministre du Sultan différa de répondre à la déclaration, pour avoir le temps de faire ses dispositions pour la guerre, & répondit enfin que son maître ne vouloit pas rompre avec les Chrétiens, & qu'il leur offroit même de les indemniser des frais de l'armement. Les plus sages de l'armée Chrétienne étoient d'avis qu'on acceptât des propositions aussi équitables; mais la multitude l'emporta. On passa le Jourdain; à peine fut-on arrivé dans la plaine que les Chrétiens furent investis par un grand nombre de Turcs, qui les attaquoient, & les retardoient dans leur marche. Ce pays est aride; les sauterelles avoient infecté le petit nombre de puits qui s'y trouve: la chaleur étoit grande; c'étoit le temps de la moisson. L'armée Chrétienne, harcelée jour & nuit, & fatiguée de la soif, arrive le quatrième jour à la ville d'Edraï *(o)*; il falloit

(n) Sarkad, ville à seize milles à l'orient de Bostres. *Abulféda.*

(o) Adraa, à vingt-quatre milles de Bostres. *Tab. Peutinger.*

faire encore huit lieues pour arriver à Boſtres. Les difficultés augmentent, l'ennemi ſe fortifie, la ſoif devient inſupportable: on arrive enfin à un lieu rempli de rochers, où il ſe trouve quelques ſources, & d'où l'on voit la ville de Boſtres. Les Chrétiens reprennent courage; mais un homme ſorti de la ville arrive au camp, & rapporte que la femme du Gouverneur avoit découvert les deſſeins de ſon mari, que les Turcs avoient garni de nouvelles troupes la ville & le château, que la place étoit inattaquable. Cette nouvelle jeta la conſternation dans l'armée Chrétienne. Baudouin tient conſeil; on prend le parti de la retraite. L'armée des Turcs s'étoit fortifiée de quelques tribus d'Arabes; elle livre, pour ainſi dire, à chaque pas de nouveaux combats. Les Chrétiens, après cinq jours de marche, arrivent à la ville de Gadara, ayant ſouffert une grande perte, & tous les maux dont on peut voir le détail dans Guillaume de Tyr; & trois jours après ils repaſsèrent le Jourdain. Tel fut le ſuccès d'une expédition entrepriſe contre la foi des Traités, & l'une des plus périlleuſes que les Latins aient tentées dans tout l'Orient.

La ville de Boſtres étoit alors ſous la domination des Turcs Selgiukides; mais après la mort du Sultan Meïereddin, le Sultan Noureddin, de la dynaſtie des Atabeks, qui étoit déjà maître des villes d'Halep & d'Ems, ſubjugua, l'an 1154, les villes de Damas & de Boſtres, qui paſsèrent l'an 1174 ſous la puiſſance du fameux Sultan Saladin. Les deux villes reſtèrent ſoûmiſes aux Sultans ou Soudans d'Égypte, juſqu'à l'an 1516. Selim I, Sultan des Turcs Ottomans, conquit la Syrie, après la mort du Sultan Canſo Gauri; la ville de Boſtres dépend encore du pachalik ou gouvernement de Damas.

Herbel. p. 742. *Vit. Sal. d. trad. de Schult. pag. 148, in Excerpt. p. 63.*

VIII. Au reſte la ville de Boſtres eſt appelée par les Arabes de ſon ancien nom *Boſra*. Du temps d'Abulfeda, elle étoit habitée par les tribus Arabes des Beni Fizara & Marwa; ſon château eſt un des plus forts du Levant. Le Pacha de Damas gouverne la ville par un Sous-bachi & un Naïb; elle eſt bâtie de pierres noires; elle a des eaux en abondance & de beaux jardins; une magnifique moſquée & un marché ſont ſes

Abulfed. Clim. IV, in Tab.

Géogr. Turc. ch. XXV, trad. manuſcrite de la biblioth. du Roi, p. 1651.

principaux ornemens; ſon territoire eſt très-fertile en bleds, & a des vignobles. La ville de Boſra, capitale du pays de Hauran, eſt une des plus conſidérables du gouvernement de *Scham* ou de Damas; elle eſt encore habitée par un petit nombre de Chrétiens, qui ont un Évêque de la ſecte des Jacobites. Grégoire, archevêque & métropolitain de Boſtres, ſouſcrivit en 1671 une profeſſion de foi ſur l'Euchariſtie, qui a été imprimée dans le grand ouvrage de la Perpétuité de la Foi.

Aſſemani, bibl. Orient. t. II.

Nous avons vû l'hiſtoire d'une des grandes villes de l'Orient, autant qu'elle eſt connue par les anciens écrivains & par les monumens; on a fait ſur la Mythologie pluſieurs obſervations curieuſes & intéreſſantes, qui ont prouvé l'accord de l'hiſtoire avec les monumens; on a fixé le commencement d'une ère que le cardinal Noris & M. Vaillant n'avoient pas connue ſur les médailles de Boſtres; on a donné un nouvel exemple de la diſtinction des métropoles en dignité, d'avec celles qui n'en avoient que le nom & les honneurs; on a vû enfin la ſolution d'une difficulté qui avoit partagé deux ſavans Antiquaires ſur la manière d'expliquer la légende de pluſieurs médailles.

DISSERTATION
SUR
L'ÉRE DES VILLES DE GERMANICOPOLIS
ET
DE NEOCLAUDIOPOLIS, EN PAPHLAGONIE.

Par M. l'Abbé BELLEY.

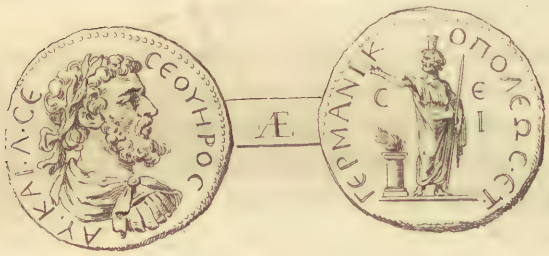

Lû le 29 Nov. 1759.

AUCUN Antiquaire n'a fixé juſqu'à préſent le commencement de l'ère que ces deux villes employoient dans les actes publics & ſur les monumens. On connoît quinze ou ſeize médailles de la ville de Germanicopolis, toutes frappées ſous le règne de Septime-Sévère, dont quelques-unes marquent les dates des années C, 200; CIA, 211; CIΔ, 214; & CIЄ, 215. Nous ne connoiſſons qu'une ſeule médaille de la ville de Neoclaudiopolis, frappée ſous le même règne, avec la date de l'an CΘ, 209; cette médaille a paſſé du cabinet de M. de Surbeck dans celui de M. le préſident de Cotte.

Voy. la gravûre.

Pour pouvoir déterminer le commencement de l'ère de laquelle on comptoit ces dates d'années, j'examinerai de quelle province de l'empire Romain étoit la ville de Germanicopolis, qui a fait frapper ces médailles; je rechercherai les motifs de

l'établiſſement de cette ère; je finirai ce Mémoire par un précis de l'hiſtoire des deux villes.

I. Les Anciens ont connu pluſieurs villes du nom de Germanicopolis; Pline en place une dans la Bithynie, près de la Propontide, qu'on nommoit auſſi *Helgas* & *Boos Cœte* (Βοὸς κοίτη, l'étable du bœuf) : *intùs Helgas oppidum quæ Germanicopolis, alio nomine Boos Cœte.* Une autre ville de ce nom étoit dans la Paphlagonie; Ptolémée l'appelle *Germanopolis*, & la place près du mont Olgaſſys, entre les villes de Tobata & de Xoana. La ville d'*Andrapa* ou de *Neoclaudiopolis*, étoit auſſi de la Paphlagonie, au midi du mont Olgaſſys. Ammien Marcellin parle d'une Germanicopolis, ſituée en Iſaurie; il en eſt fait mention dans les actes des Conciles, dans les Notices, dans Conſtantin Porphyrogénète, & dans quelques écrivains des Croiſades.

Plin. l. V, c. 32.

Ptolem. lib. V, c. 6, p. 122.

Ibid.

Ammian. lib. XXVII.

Oriens Chriſt. t. II, p. 1027.

Notit. Hierocl. edit. Weſſeling, p. 710.

Conſtant. l. I, them. 13.

M. Vaillant a cru que les médailles dont il eſt queſtion, avoient été frappées par les habitans de la ville de Germanicopolis en Iſaurie, ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΠΟΛΕΩΣ *in Iſauriâ;* le Baron de la Baſtie a ſuivi ſon opinion: mais il eſt certain qu'elles ont été fabriquées à Germanicopolis en Paphlagonie; on lit ſur deux médailles de cette ville le nom même du pays ou de la province où elle étoit ſituée: ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΠΟΛΙC ЄCTIA ΘЄΩΝ ΠΑΦΛΑΓΟΝΙΑC; *Germanicopolis, la maiſon des Dieux de Paphlagonie.* Il étoit d'un uſage aſſez ordinaire de graver ſur les monnoies le nom de la province ou du pays où la ville qui les faiſoit frapper, étoit ſituée. On lit le nom de *Syrie* ſur les monnoies de Balanée, & de Sébaſte en Samarie; le nom de *Paleſtine*, ſur celles de Neapolis; le nom de *Céléſyrie*, ſur les monnoies de Gadara, d'Abila & de Philadelphie; & pour ne pas accumuler les exemples, je ne citerai encore que les monnoies des villes d'Amaſie, de Néocéſarée & de Zéla, ſur leſquelles on lit le nom de *Pont*, qui étoit une province voiſine de la Paphlagonie. On a gravé le nom de Paphlagonie ſur les monnoies de Germanicopolis, pour diſtinguer cette ville des autres villes de même nom, ſoit d'Iſaurie, ſoit de Bithynie; & comme la Paphlagonie, dans le temps où ces médailles ont

Sc. des Méd. t. II, p. 431.

Æ. II. Reg. & Arigoni.

été frappées, étoit soûmise au gouverneur de Bithynie, les habitans de Germanicopolis ont encore distingué leur ville de l'autre Germanicopolis de Bithynie & du même gouvernement; ils ont fait graver sur la plupart de leurs monnoies le surnom de leur ville. La Germanicopolis de Bithynie, selon Pline, avoit encore deux autres noms, *Helgas* & *Boos Cœte;* le dernier nom auroit-il quelque rapport à la fable d'Io? On appeloit Βοὸς αὐλὴ, un antre de l'isle d'Eubée, dans lequel on disoit qu'Io avoit mis au monde Epaphus. La Germanicopolis de Paphlagonie, suivant ses médailles, avoit encore un autre nom; ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΠΟΛΙC ЄCΤΙΑ ΘЄΩΝ, ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΠΟΛЄΩC ЄCΤΙΑC ΘЄΩΝ; *Germanicopolis, la maison des Dieux.* Cette ville devoit avoir un ou plusieurs temples consacrés à différentes Divinités; on voit sur une de ses médailles un temple à quatre colonnes, qui étoit apparemment le principal temple de la ville. Le rhéteur Aristide appeloit le temple d'Esculape à Pergame, Ἑστία Ἀσκληπιοῦ; & dans un discours prononcé à Smyrne, en parlant de la place publique environnée de temples, il disoit qu'elle étoit la maison & le sanctuaire des Dieux, Ἀγορά τε καὶ πᾶν τὸ τῶν ΘΕΩΝ ΕΣΤΙΑΝ. La ville de Germanicopolis en Paphlagonie aura donc pris le nom d'ЄCΤΙΑ ΘЄΩΝ, à cause d'un ou de plusieurs temples, consacrés à différens Dieux, bâtis dans son enceinte.

Strab. lib. x, p. 455. C.

Arist. edit. Cantet. t. II, p. 304.

Idem, t. I, p. 474.

On voit sur les médailles de cette ville différentes Divinités représentées avec leurs attributs, Sérapis [a] devant un autel, Diane [b] Chassereſſe, Vénus [c], Hercule [d], la déesse Salus [e]. Le titre ou le nom d'ЄCΤΙΑ ΘЄΩΝ étoit sans doute relatif à plusieurs de ces Divinités.

[a] Æ. I. Peller.
[b] Æ. II. Vaill.
[c] Æ. II. Vaill.
[d] Æ. II. Arigoni.
[e] Æ. I. Vaill.

Nous avons vû que la ville de Germanicopolis, qui a fait frapper ces médailles, étoit indubitablement de la Paphlagonie; je prouverai bien-tôt que Neoclaudiopolis étoit située dans le même pays : on lit sur les médailles de ces deux villes des dates d'années; il faut examiner si, dans l'histoire de cette contrée de l'Asie, il se trouve quelque évènement qui ait pû donner occasion d'y établir une ère sous le règne de l'empereur Auguste.

II. La Paphlagonie étoit célèbre dès le temps de la haute

antiquité. Homère fait mention du brave Pylæmenes, chef des Paphlagoniens, qui périt au siége de Troie; il parle auſſi de pluſieurs villes du même pays. Cet état fut gouverné par une longue ſuite de Rois qui portèrent preſque tous le nom de Pylæmenes, qui fut donné à la nation même par pluſieurs auteurs : *Gens Paphlagonia*, dit Pline, *quam Pylæmeniam aliqui dixere*. L'hiſtoire de ces Princes eſt peu connue juſqu'au temps où les Romains pénétrèrent dans l'Aſie. Le roi Pylæmenes, ami des Romains, fut dépouillé de ſes États par le roi de Pont, Mithridate Eupator. Ce Pylæmenes, celui qui probablement fut ſurnommé *Évergète* ou le Bienfaiſant, prit ſur ſes monnoies le titre de ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΥΛΑΙΜΕΝΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ, & fit frapper la médaille que Sébaſtien Feſch, Profeſſeur à Baſle, a expliquée dans une ſavante Diſſertation; Haym a depuis publié une autre médaille du même Prince. Strabon, auteur exact, qui étoit né dans un pays voiſin de la Paphlagonie, donne la ſuite de l'hiſtoire de ce pays.

Iliad. lib. II, verſ. 358.

Plin. l. VI, c. 2.

Baſilicæ, in-4.° ann. 1680. Teſor. Britan. t. II, p. 49.

Mithridate avoit occupé une grande partie de la Paphlagonie, & l'avoit jointe au royaume de Pont; Pompée, après la défaite de ce Prince, conquit tout le pays, & le partagea en onze juriſdictions, εἰς ἕνδεκα πολιτείας, qu'il ajoûta à la Bithynie, pour ne faire qu'une ſeule province; il rendit l'intérieur de la Paphlagonie aux Princes de la race de Pylæmenes, βασιλεύεσθαι παρέδωκε τοῖς ἀπὸ Πυλαιμένους, en ſorte qu'il y établit pluſieurs Rois; Appien appelle un de ces Princes *Attale*. Eutrope dit que Pompée rendit la Paphlagonie à Attale & à Pylæmenes. Sextus Rufus ajoûte que Pylæmenes laiſſa, en mourant, ſes États au peuple Romain. Pompée donna une grande partie du Pont à différens Princes. Dejotarus, l'un des Tétrarques de Galatie, étoit ſon ami particulier, & lui avoit donné des ſecours contre Mithridate. Pompée lui fit don d'une partie du Pont, & l'établit roi de l'Arménie mineure; il rendit la Galatie aux Tétrarques d'extraction Gauloiſe, à qui elle appartenoit par les droits du ſang, τοῖς ἀπὸ γένους Τετράρχαις.

Strab. l. XII, p. 541. C.

Ibid. D.

Appian. in Mithrid. ed. 1670, p. 415.

Telle fut la diſpoſition que fit Pompée du royaume de Pont, & des pays voiſins que Mithridate avoit uſurpés; mais dans

Strab. ibid. D. la ſuite, dit Strabon, « les chefs du gouvernement Romain, » Ῥωμαίων ἡγεμόνες, firent d'autres différens partages, ἄλλως τὴ » ἄλλως μερισμὸς, en établiſſant des Rois & des Princes, Δυ- » νάςας; à l'égard des villes, ils rendoient la liberté aux unes, » ſoûmettoient les autres aux Princes, & en laiſſoient d'autres ſous la puiſſance immédiate du peuple Romain. » De tous ces changemens, je ne citerai que ceux qui peuvent ſervir à l'explication de nos médailles.

Le roi Dejotarus avoit de puiſſans amis à Rome; il étoit intimement lié avec Cicéron & avec Jules Céſar. Cependant la reconnoiſſance l'attacha, pendant la guerre civile, au parti de Pompée; il lui mena ſix cents cavaliers Galates. Après la bataille de Pharſale Céſar fit grace à Dejotarus, en conſidération de ſa dignité, de ſon grand âge & de ſon ancienne amitié. Quoiqu'il eût fourni de puiſſans ſecours dans la guerre de Céſar contre Pharnaces, il fut condamné à une groſſe amende, & fut dépouillé du royaume de la petite Arménie. Ce Prince avoit uſurpé la Galatie ſur les autres Tétrarques; Céſar écouta leurs plaintes, & leur rendit juſtice. Dejotarus avoit un fils de ſon nom, qu'il aſſocia au royaume, & qui fut reconnu en cette qualité par les Romains; il avoit marié ſa fille au Tétrarque Caſtor Saocondarius: c'étoit un Prince ſavant, qui compoſa pluſieurs ouvrages ſur l'Hiſtoire, ſur la Rhétorique & ſur divers autres ſujets; il envoya des ſecours à Pompée, & mérita le glorieux titre d'*ami des Romains*, ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΣ. La ſcience & l'érudition ne ſont pas toûjours ennoblies par les qualités du cœur; Caſtor, de concert avec ſa femme, forma le criminel deſſein de dépouiller ſon beau-père, & l'accuſa d'avoir tenté de faire tuer Céſar à ſon paſſage dans la Galatie; il envoya même ſon fils à Rome pour ſoûtenir l'accuſation. Cicéron prit la défenſe du Roi, & fit, en préſence de Céſar, le beau plaidoyer qui eſt parvenu juſqu'à nous *(a)*. Dejotarus diſſimula ſon reſſentiment, & ſur la nouvelle de la mort de Céſar, il ſe vengea cruellement de ſes enfans; il maſſacra, ἀπέσφαξε, ſon gendre & ſa fille, détruiſit leur château, & ruina preſque

Hirt. de Bell. civ. l. III, c. 4.

Suidas, voce Κάσωρ.

Hirt. de Bell. civ. l. III, c. 4. Suidas, ibid.

Strab. l. XII, p. 568. B.

(a) Cicéron prononça ce diſcours vers le mois d'octobre de l'an 709.

entièrement

entièrement Gorbeunte *(b)*, qui étoit leur réſidence royale, τὸ τῦ Κάϛορος βασίλειον; & pour une groſſe ſomme d'argent *(c)* donnée à Fulvia, femme d'Antoine, il ſe fit rendre tout ce qui lui avoit été enlevé par Céſar. *Cic. lib. XIV, ep. 12 ad Attic. & Philipp. 2.*

Quelques années après moururent le roi Dejotarus & ſon fils, qu'il avoit aſſocié au trône : Dion rapporte qu'Attale & Dejotarus étant morts, leurs États, Ἀρχὴ, furent donnés à Caſtor; ce Prince étoit petit-fils de Dejotarus, & le même qui avoit été envoyé à Rome pour accuſer ſon grand-père: il prit auſſi le nom de Dejotarus. Marc Antoine qui gouvernoit, l'an 714 de Rome, tout l'Orient en ſouverain, lui donna non ſeulement les États de Dejotarus en Galatie, mais encore l'État que Pompée avoit rendu à Attale dans la Paphlagonie, & qui comprenoit la ville de Gangre & le pays voiſin. Dejotarus prit le ſurnom de Philadelphe, ſuivant Strabon, Δηϊόταρος Κάϛορος υἱὸς ὁ μεγαλογρευθεὶς Φιλάδελφος. Ce Prince, quelques jours après la bataille d'Actium, quitta le parti d'Antoine, & s'étant joint aux lieutenans de Céſar Octavien, il battit la cavalerie ennemie. Dejotarus Philadelphe fut le dernier roi de Paphlagonie; & après ſa mort la race Royale étant éteinte, ſon État fut réduit en province Romaine, & ſoûmis au gouverneur de Bithynie. *Dio, Caſſ. lib. XLVIII, p. 377. B.* *Strab. l. XII, p. 562. B.* *Plutarch. in Anton.* *Dio. Caſſ. l. L, p. 427. B.* *Strab. ibid. A. B.*

Strabon ne marque point l'année de cet évènement; il écrivoit ſous le règne de Tibère; il dit ſeulement, « l'intérieur de la Paphlagonie, μεσογαία, quoique de peu d'étendue, a été ſoûmis avant notre temps à pluſieurs Princes; les Romains le poſsèdent maintenant, la race des Rois s'étant éteinte. » Les dates d'années gravées ſur les médailles de Germanicopolis, ville probablement la même que Gangre, qui étoit poſſédée par le dernier Dejotarus, nous donneront l'époque préciſe de l'union totale de la Paphlagonie à l'empire Romain; c'eſt un fait intéreſſant pour l'hiſtoire, qui juſqu'à préſent n'a point été déterminé. *Strab. l. XII, « p. 562. «*

(b) Gorbeunte étoit une ville de Galatie, dans le pays des Tectoſages, à ſept ou huit lieues à l'orient d'Ancyre. *Voyez l'itinéraire d'Antonin, page 205, édit. Weſſeling.*

(c) Seſtertiûm centies, environ deux millions de notre monnoie.

J'ai déjà obſervé, d'après Strabon, que le gouvernement Romain fit divers changemens aux diſpoſitions que Pompée avoit faites, ſoit à l'égard du royaume de Pont, ſoit pour les pays voiſins conquis par Mithridate; que quelques villes avoient été miſes en liberté; que les autres avoient été aſſujéties à des Rois & à des Princes: la ville d'Amaſie, la patrie de Strabon, avoit été de cette ſeconde claſſe: « Amaſie, dit cet auteur, a » été auſſi donnée aux Rois, maintenant elle eſt de la province Romaine; » ἐδόθη δὲ καὶ ἡ Ἀμάσεια βασιλεῦσι· νῦν δ' ἐπαρχία ἐστί. Le reſte du département de Pont, τῆς Ποντικῆς ἐπαρχίας, s'étend au-delà du fleuve Halys (dans la Paphlagonie) aux environs du mont Olgaſſys, juſqu'aux limites du territoire de Sinope. Nous avons vû, dans le I.er article de ce Mémoire, que les villes de Germanicopolis & de Neoclaudiopolis étoient ſituées dans la Paphlagonie, & je prouverai que Germanicopolis étoit la même que la ville de Gangre, poſſédée par le dernier Dejotarus: ces villes étoient donc compriſes dans le département que Strabon appelle ἡ Ποντικὴ ἐπαρχία, & qui comprenoit auſſi la ville d'Amaſie & ſon territoire.

Ibid. p. 561. A.

Les trois villes ont fait graver ſur leurs médailles des dates d'années relatives à une même ère qui leur étoit commune: il eſt prouvé par les dates des années CKH, 228, & CMB, 242, gravées ſur les médailles frappées à Amaſie en l'honneur de l'empereur Sévère Alexandre & de l'impératrice Mamée ſa mère, que l'ère de cette ville étoit fixée à l'an 747 de Rome *(d)*. La ville de Germanicopolis a fait graver ſur ſes monnoies frappées en l'honneur de Septime Sévère, les dates

(d) Le commencement de l'ère d'Amaſie n'eſt point encore décidé entre les Antiquaires; Vaillant & le cardinal Noris l'ont fixé à l'an 743 de Rome, le P. Froëlich à l'an 744, le P. Hardouin à l'an 746, mais la date C K H, 228, de cette ère, gravée ſur une médaille de Sévère Alexandre, démontre que cette ère n'a point commencé avant l'automne de l'an 747, parce que la médaille de cet Empereur auroit été frappée avant l'an 975 de Rome, 222 de Jéſus-Chriſt: or il eſt prouvé, par tous les monumens hiſtoriques, que ce Prince parvint à l'Empire le 17 de mars de cette même année 222 de J. C. Le P. Mazoleni, ſavant Bénédictin, avoit déjà fait cette obſervation dans ſon grand ouvrage ſur les médaillons du cabinet de Piſani.

des années C, 200, CIC, 215; or en comparant ces dates avec les années du règne de Septime Sévère, il eſt évident que l'ère employée ſur les monumens par les habitans de Germanicopolis n'a point commencé avant l'an 746, ni après l'an 748 de Rome; d'où il réſulte que l'ère de Germanicopolis étoit la même que celle d'Amaſie, & que cette ère commune aux deux villes étoit l'époque de l'établiſſement de la province Pontique dont parle Strabon, qui aura été fait ſous le règne d'Auguſte, l'an 747 de Rome, le 7.e avant l'ère vulgaire: la ville de Neoclaudiopolis, qui étoit de ce département, ſuivoit la même ère.

Les nations & les villes qui paſſoient ſous la domination Romaine, ſoit par flatterie, ſoit par l'eſpérance d'une condition meilleure, regardoient cet évènement comme une époque mémorable, d'où ſouvent elles commencèrent à compter une nouvelle ſuite d'années. Pompée ayant délivré la Syrie du gouvernement de l'uſurpateur Tigranes, roi d'Arménie, les peuples admirent alors une nouvelle ère, que les Antiquaires appellent l'ère de Pompée; cette ère fut adoptée par les villes d'Abila, de Dium, d'Épiphanée, de Gadara, d'Hippus, de Canata, de Pella & par d'autres villes. L'empereur Auguſte donna la Mauritanie au jeune roi Juba, & unit à l'Empire la Numidie: pluſieurs villes de cette province employèrent ſur les monumens les dates des années de la province, ANNO PROVINCIAE, qu'on lit encore ſur les marbres des anciennes villes de Numidie. Polémon, roi d'une partie du Pont, ayant cédé à Néron ſes États, l'Empereur en forma une province qui porta pendant pluſieurs ſiècles le nom de Pont Polémoniaque, pour la diſtinguer de l'autre partie du Pont, qui avoit été réunie à la province de Bithynie. Les villes de Néocéſarée, métropole de la province, celles de Zéla & de Trapezus, & la communauté entière de la province, KOINON ΠΟΝΤΟΥ, marquoient ſur les monumens les années de l'ère de la province. Auguſte, après l'extinction de la race des rois de Paphlagonie, joignit leurs États au territoire d'Amaſie & de quelques villes voiſines, & en forma, l'an 747 de Rome, un département que Strabon

appelle ἡ Ποντικὴ ἐπαρχία. Les villes d'Amaſie, de Germanicopolis & de Neoclaudiopolis ſuivirent l'ère de cette nouvelle province, qui fut unie à la province de Bithynie.

Nicomèdes, dernier roi de Bithynie, ayant légué au peuple Romain ſes États, le Sénat en forma une province, qui reçut dans la ſuite divers accroiſſemens. Nous avons vû que Pompée, après la défaite de Mithridate, y ajoûta la côte maritime *(e)* depuis l'embouchûre de l'Halys juſqu'au territoire d'Héraclée; Auguſte joignit encore à la Bithynie la ville & le territoire d'Héraclée, après la mort du tyran Adiatorix; on y ajoûta enfin le département Pontique, compoſé des États du dernier roi de Paphlagonie, de la ville d'Amaſie, & de quelques autres villes avec leurs territoires. Nous voyons, par les lettres de Pline le jeune, que le Gouverneur de la province exerçoit ſa juriſdiction ſur les villes de la Bithynie & du Pont, *Bithynas & Ponticas civitates;* il prenoit le titre de Lieutenant Propréteur de la province de Bithynie & de Pont, LEG*atus* PRo PR*ætor* BITHYNIAE ET PONTI. La ville de Nicomédie, la métropole de la province & la réſidence du Gouverneur, ſe qualifioit du titre de *métropole* & de *première* ville *de la Bithynie* & *du Pont;* on lit ſur une belle médaille du cabinet de M. Pellerin, qui n'a point été publiée, Η ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΣ ΝΙΚΟμηδεία ΚΑΙ ΠΡΩΤΗ ΒΙΘΥΝΙΑΣ ΚΑΙ ΠΟΝΤΥ. Ces deux départemens, ſuivant l'expreſſion de Strabon, ne faiſoient qu'une ſeule province, ὥϛ ἐξ ἀμφοῖν ἐπαρχίαν γενέσθαι μίαν; mais Amaſie, ville illuſtre & la principale du département Pontique, prit ſur les monumens le titre de *métropole* & de *première* ville *du Pont,* ΑΜΑCΙΑ ΜΗΤρόπολις ΠΡώτη ΠΟΝΤΥ.

Strab. l. XII, p. 541. C.

Id. p. 543. A.

Plin. l. X, ep. 91, 92, 93, 109, 110.

Gruter, pag. CCCCVII, 1 & 2, & pag. CCCCLXXI, 2.

Æ. II. Domitiani.

Strab. l. XII, p. 541. C.

Méd. d'Amaſie.

Après ces éclairciſſemens, qui étoient néceſſaires pour l'explication des médailles de Germanicopolis & de Neoclaudiopolis, il faut encore comparer avec les années de règne des Empereurs les dates qui ſe liſent ſur les monnoies de ces villes.

(e) On lit ſur une médaille du cabinet de M. Pellerin qui n'a point été publiée, ΑΜΙΣΟΥ ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΠΑΠΕΙΡΙΟΥ ΚΑΡΒΩΝΟΣ, de la ville d'*Amiſus, ſous le gouvernement de Caïus Papirius Carbon;* il étoit gouverneur de la province de Bithynie pendant les années 694, 695 & 696 de Rome.

Deux médailles de Germanicopolis, frappées en l'honneur de l'impératrice Julia Domna, portent la date de l'an C, 200, & ont pour type l'entrée ſolennelle de l'empereur Septime Sévère dans ſon ſecond Conſulat; le Prince paroît ſur un char attelé de quatre chevaux, portant le globe de la main droite, & de la gauche le ſceptre d'ivoire. Cette cérémonie, qu'on appeloit *proceſſus Conſularis (f)*, étoit établie dès le temps de la République; les nouveaux Conſuls, qui entroient en charge au 1.er janvier, marchoient, PROCEDEBANT, avec pompe par la ville de Rome. Les Empereurs à leur entrée dans le Conſulat faiſoient la même cérémonie, mais avec plus d'appareil; ſouvent ils étoient montés ſur un char; ils faiſoient leur entrée à Rome, & même dans les autres villes de l'Empire où ils ſe trouvoient le 1.er de janvier. Septime Sévère étoit en Orient le 1.er de janvier de l'an 947 de Rome, 194 de J. C. lorſqu'il entra dans ſon ſecond Conſulat *(g)*; il pourſuivoit avec vivacité la guerre contre Peſcennius Niger. Le général Émilien ayant été défait près de Cyzique, Peſcennius lui-même fut battu près de Nicée; toutes les provinces, juſqu'au mont Taurus, ſe ſoûmirent au vainqueur: deux médailles de Germanicopolis nous apprennent que toute la province de Bithynie & de Pont avoit reconnu l'autorité de Septime avant l'automne de cette année 947 de Rome, 194 de J. C. Ce fait intéreſſant ne ſe trouve dans aucun hiſtorien: on croit que Peſcennius Niger, au commencement de l'an 194 de J. C, avoit pris le Conſulat pour la ſeconde fois, & qu'il s'étoit fait reconnoître en cette qualité dans les provinces qui lui étoient ſoûmiſes. Mais après les victoires remportées ſur ce Prince, les provinces & les villes qui ſubirent la loi de ſon rival, dûrent rendre à celui-ci le même hommage. La ville de Germanicopolis fit graver ſur une de ſes monnoies l'entrée ſolennelle de Septime Sévère dans ſon ſecond Conſulat, qui, ſuivant les faſtes & les auteurs, avoit

Spanh. de Præſt. & Uſ. numiſm. t. II, p. 457.

Grammat. anon. in not. ad Act. I, in Verr. c. 10.

Lactant. de mort. Perſecut. c. 17.

Æ. I. de Sept. du cabinet de M. Pellerin.

Æ. II. de Julia Domna, du cat. de M. de Surb.

(f) Sur une médaille de Conſtantin, FELIX PROCESSVS COS. & ſur une de Maxence, FEL. PROCES. CONS.

(g) Selon Spartien ce fut en Syrie qu'il entra dans ſon troiſième Conſulat, l'an de Rome 955, & 202 de J. C. *Spart. in Sev. p. 70. D.*

commencé le 1.er de janvier de cette même année 194 de J. C; elle marqua sur les mêmes médailles l'an C, 200 de son ère: or j'ai prouvé que cette ère avoit commencé l'an 747 de Rome à l'automne; il est évident par le calcul que l'an 200 de la même ère commença à l'automne de l'an 946 de Rome, trois mois avant le second Consulat de Septime Sévère. Cette année 200 de l'ère de Germanicopolis finit à l'automne de l'an 194 de J. C: la médaille frappée en l'honneur de Septime Sévère avec cette date, prouve que la ville & les pays voisins s'étoient soûmis à Septime avant l'automne; & il est démontré par ces deux médailles que l'ère de Germanicopolis, qui étoit la même que l'ère d'Amasie & de Neoclaudiopolis, est invariablement déterminée à l'automne de l'an 747 de Rome.

Il est facile d'expliquer les autres dates de cette ère; CIA, 211; CIΔ, 214; CIЄ, 215, qu'on lit sur les médailles de Germanicopolis; la dernière, 215, commença à l'automne de l'an 208 de J. C. Septime-Sévère mourut le 4 de février de l'an 211.

La date CΘ, 209 de la même ère, gravée sur la médaille de Neoclaudiopolis, commença à l'automne de l'an 955 de Rome, 202 de J. C. On voit sur le revers un aigle posé sur un autel entre deux enseignes militaires; l'aigle porte à son bec une couronne de laurier. Vers le printemps de l'an 203 de J. C. Septime-Sévère, au retour de son expédition contre les Parthes, passa par la Cilicie, la Cappadoce & la Bithynie pour se rendre à Rome, où le Sénat lui décerna les honneurs du triomphe. Le type de la médaille paroît être une allusion aux victoires remportées en Orient par les armées Romaines. Je passe à l'histoire abrégée des deux villes qui ont fait frapper ces médailles.

Tillem. Emp. t. III, p. 64.

III. La ville de Germanicopolis étoit très-voisine, & même n'étoit pas différente de la ville de Gangre. L'empereur Justinien, dans la Novelle XXIX, compte six villes dans la Paphlagonie, Germanicopolis, près de Gangre *(h)*, Γερμανικοπόλεως

(h) Gangre, selon Strabon & Suidas, étoit sur la montagne; c'étoit un ancien château avec quelques habitations; dans la suite, sous la domination Romaine, on bâtit au pied de la montagne une nouvelle ville, qui fut appelée *Germanicopolis*.

τε τῆς πρὸς Γάγγραν; Pompeïopolis & quatre autres. Si Germanicopolis eût été différente de Gangre, il y auroit eu sept villes dans la Paphlagonie, pendant que l'Empereur, en deux endroits différens, n'en compte que six; d'ailleurs ce Prince, en décrivant l'état civil de la province, auroit-il nommé Germanicopolis avant Gangre qui étoit la métropole: il faut donc reconnoître que Germanicopolis & Gangre étoient prises pour une seule & même ville qui avoit deux noms; & par-là on découvre la raison pour laquelle Ptolémée, qui parle de Germanicopolis, ne dit rien de Gangre; au contraire, les notices d'Hiéroclès, & les actes des Conciles ne font mention que de Gangre.

Cette ville étoit ancienne; elle avoit été la résidence, βασίλειον, de Mopsus, roi de Paphlagonie, qui envoya des secours aux Galates contre les Romains du temps d'Antiochus le Grand; elle fut ensuite possédée par Dejotarus Philadelphe, dernier roi de Paphlagonie: ce n'étoit alors qu'une petite ville & un château fortifié, πολισμάτιον ἅμα καὶ φρούριον; sous la domination Romaine, elle reçut des accroissemens, apparemment par les ordres de l'empereur Claude, qui lui donna le nom de Germanicus qu'il portoit, *Germanicopolis*. Cet Empereur combla de ses bienfaits d'autres villes de la même province, *Bithynium*, qui prit le nom de *Claudiopolis*, & *Andrapa* qui fut appelée *Neoclaudiopolis* ou la nouvelle Claudiopolis. Dès-lors la ville de Gangre eut deux noms; le nouveau, donné par le gouvernement Romain, fut employé sur les monnoies, & par Ptolémée; l'ancien nom a été conservé par Pline, par les auteurs Ecclésiastiques, dans les notices & dans les actes des Conciles.

Strab. l. XII, p. 562. B. Liv. lib. XXXVIII, c. 26.

Strab. ibid.

L'empereur Constantin ayant détaché de la province de Bithynie le département de Pont, il en forma deux provinces, la Paphlagonie & l'Hélénopont; Gangre fut établie métropole de la première, & Amasie de la seconde. On peut voir dans l'*Oriens Christianus* la suite connue des évêques & des métropolitains de Gangre. Cette ville est célèbre par l'assemblée d'un Concile qui y fut tenu dans le IVe siècle; elle est appelée dans la table de Peutinger *Gangaris*; elle a conservé son nom jusqu'à présent.

Le Quien, Or. Christian. t. I, p. 549.

Sous les empereurs Grecs de Conſtantinople, la ville de Gangre étoit la capitale du *Thème* ou département de Paphlagonie; elle tomba ſous la domination des Turcs Seljoucides d'Iconium, à la fin du XIe ſiècle. L'empereur Jean Comnène la prit l'an 1136; mais les Grecs ne la gardèrent pas long-temps; elle fut repriſe par l'armée Turque. Pendant les diviſions qui durèrent pluſieurs années entre les princes Turcs, le Sultan Kilidge-arſlan II enleva, en 1159, Gangra & Ancyre à ſon frère. Dans le ſiècle ſuivant, les Tartares ayant fait une invaſion dans l'Aſie mineure, les Seljoucides furent obligés de leur payer tribut. En 1261 les Grecs avoient recouvré Gangre & la Paphlagonie; dans la ſuite cette province fut ſoûmiſe aux Turcs Ottomans qui la poſsèdent encore.

Cinnamus.

Nicétas Chon.

De Guig. hiſt. des Huns, vol. III, p. 45.

Ducas. c. 2.

Kiankari, dit le géographe Turc, eſt la ville capitale du *Liva* ou diſtrict du même nom; elle eſt ſituée au pied & au midi de la montagne; ſon château, bâti ſur le ſommet d'un rocher eſcarpé *(i)*, eſt fort & ancien; il comprend pluſieurs maiſons & une moſquée, & un puits creuſé dans le rocher, qui fournit des eaux en abondance. La ville a deux belles moſquées, deux bains publics, des marchés, des khans; & vis-à-vis le château, ſur une petite hauteur, eſt un palais impérial où loge aujourd'hui le Gouverneur. Kiankari eſt entre deux rivières appelées Kara-ſou & Hadgi-ſou, qui ſe réuniſſent à deux milles au deſſous de la ville, & vont ſe jeter dans la rivière de Kizil-irmak, qui eſt le *Halys* des Anciens. On compte de Kiankari à Angoura (Ancyre) qui eſt à ſon midi, trois journées; & à Sinob (Sinope) qui eſt à ſon ſeptentrion, ſix journées de chemin.

Géogr. Turc, trad. manuſc. de la bibl. du Roi, p. 1861.

(i) Étienne de Byzance rapportant la fondation de Gangre, d'après un ancien auteur, dit qu'elle fût bâtie ſur une roche élevée, ὑψηλὸν ὄχθον, où une chèvre avoit fait ſes petits, & qu'elle fut appelée *Gangra*, qui eſt le nom d'une chèvre en langue Paphlagonienne. Ce château, φρούριον, étoit la réſidence, βασίλειον, des anciens rois de Paphlagonie. Le récit d'Étienne de Byzance eſt parfaitement conforme à la deſcription que le géographe Turc fait du château de Kiankari.

Une des médailles de Germanicopolis *(Æ. II. Cary)* a pour type l'image d'un fleuve; *Kara-ſou* ſignifie, dans la langue Turque, l'eau noire, & *Hadgi-ſou* l'eau ſalée; cette ſeconde rivière paſſe par des ſalines.

La

La ville de Neoclaudiopolis, comme je l'ai déjà observé, avoit aussi deux noms: Ἀνδραπα, dit Ptolémée, ἡ καὶ Νεοκλαυδιόπολις. Cette ville, dans le partage des provinces, fut comprise dans l'Hélénopont sous la métropole d'Amasie; elle eut des Évêques dont on peut voir la suite connue dans l'*Oriens Christianus*. Il est fait mention de cette ville dans les actes d'Eutychius le Thaumaturge. Ce pieux solitaire étoit né dans le territoire d'Andrapa, ἐξ αὐτῆς τ Ἀνδραπήνων γῆς; il se retira sur une montagne près du Pont-Euxin au diocèse d'Amasie, où il mourut. Théophylacte, évêque d'Amasie, fit la translation du corps d'Eutychius sous le règne de Constantin & d'Irène sa mère, l'an 6300 de l'ère des Grecs, 793 ou 794 de J. C. La ville d'Andrapa ou de Neoclaudiopolis étoit située à l'orient & au midi du mont Olgassys, à l'orient de la ville de Germanicopolis ou de Gangre. On n'avoit point encore publié de médailles de la ville de *Neoclaudiopolis;* celle du cabinet de M. de Cotte est jusqu'à présent unique.

Notit. Hierocl. edit. Wess. pag. 701.

Oriens Christ. t. I, p. 539.

Acta SS. ad diem VI Martii, p. 456.

On a prouvé dans ce Mémoire que la ville de Germanicopolis, qui a fait frapper les médailles ci-dessus expliquées, étoit une ville de Paphlagonie, & non de l'Isaurie, comme l'avoient pensé Vaillant & le Baron de la Bastie; que cette ville étoit la même que Gangre, ancienne résidence des rois de Paphlagonie, & qui est encore à présent une ville considérable; & ce qui est le plus important pour l'Histoire, on a montré que les dates gravées sur les médailles des villes de Germanicopolis, de Neoclaudiopolis & d'Amasie, déterminent l'année dans laquelle le département de Pont fut uni par Auguste à la province de Bithynie; Strabon a parlé de cette union sans en fixer le temps. L'étude des médailles est toûjours pour les Lettres un fonds précieux & abondant de nouvelles connoissances.

HISTOIRE DE POSTUME, EMPEREUR DANS LES GAULES, ÉCLAIRCIE PAR LES MÉDAILLES.

Par M. DE BREQUIGNY.

Lû le 8 Août 1760.

PEU de règnes dans les Annales obſcures du bas Empire, nous ont paru plus dignes d'attention que celui de Poſtume. Ce fut le règne d'un grand homme; il fut fertile en évènemens conſidérables: il eſt ſur-tout intéreſſant pour nous; Poſtume régna ſur notre patrie.

Son hiſtoire eſt demeurée juſqu'ici dans une aſſez grande confuſion. Les Anciens qui en ont parlé, abréviateurs ſecs, peu exacts & peu inſtruits, ſe contrediſent fréquemment les uns les autres, quelquefois ſe contrediſent eux-mêmes. Les Modernes, qui ont tenté de les concilier, ont plus ſouvent indiqué les difficultés qu'ils ne les ont aplanies, & leurs conjectures accumulées ſemblent n'avoir ſervi qu'à multiplier les doutes.

Au milieu de ces ténèbres, les médailles jettent quelques lumières dont juſqu'ici l'on n'a pas aſſez profité. C'eſt avec leur ſecours que nous allons eſſayer de répandre quelque jour ſur ce point important de l'hiſtoire des Gaules & de l'Empire.

Les hiſtoriens ont défiguré juſqu'au nom de Poſtume. Trebellius & quelques autres l'appellent ordinairement *Poſthumius;* l'épitome de Victor, *Caſſius Labienus Poſtumus.* La pluſpart des Modernes ont cru trouver ſur les médailles de ce Prince les noms de *M. Caſſius Latienus Poſtumus;* mais ils ont mal lû ces noms abrégés, M. CASS. LAT. POSTVMVS: deux inſcriptions publiées *(a)*, l'une par Fabretti, l'autre par

Trebell. Poll. paſſim. Vopiſc. in Aurel. p. 211. Oroſ. lib. VII, cap. 22, &c.

(a) Fabretti, Inſcript. p. 686. Muratorii, Inſcr. t. I, p. 460, b. V. Meyer rejetoit l'inſcription de Fabretti comme étant unique, mais elle eſt maintenant confirmée par celle de Muratori. *Joach. Meieri, Comment. de nummo aureo Poſtumi. Goſlar. 1713, in-4.°*

Muratori, nous apprennent qu'il faut lire *M. CASSIANIUS Latinius Poſtumus.*

Sa naiſſance avoit mis un prodigieux *(b)* intervalle entre le trône & lui; mais ſes talens le tirèrent bien-tôt de l'obſcurité dans laquelle il étoit né; il devint un des plus habiles Généraux de ſon ſiècle. Valérien, qui connoiſſoit ſon mérite, le chargea de garder le Rhin, & de commander dans les Gaules. On ignore quel âge Poſtume avoit alors; mais on ſait qu'il avoit un fils déjà en état de poſſéder des emplois, puiſque Valérien fit, dans le même temps, ce fils de Poſtume tribun des Vocontiens.

Epiſt. Valer. ad Gallos, apud Trebell. in Poſt. p. 185.

Ibid.

Ce fut dès le commencement du règne de Valérien, c'eſt-à-dire vers l'an 253 ou 254, que Poſtume fut nommé pour commander dans les Gaules; car Gallien, fils aîné de Valérien, & aſſocié par ſon père à l'Empire, fit la guerre ſur le Rhin contre les Germains dans ces mêmes années; & il réſulte d'une lettre de Valérien conſervée par Vopiſcus, que Gallien fit cette guerre ſous les yeux & avec les conſeils de Poſtume.

Eutrop. l. IX, Zoſim. lib. I.

Vopiſc. in Aurel. p. 211.

Il n'en faut pas conclurre, avec M. de Tillemont & quelques autres, que Gallien fût encore dans l'âge où l'on a beſoin de gouverneur. Ce Prince avoit alors environ trente-quatre ans, ſelon Victor *(c)*, & nous ſavons d'ailleurs qu'il avoit déjà un fils de neuf ou dix ans au moins, puiſqu'il fit venir ce fils à l'armée trois ou quatre ans après. Mais cette queſtion appartient à l'hiſtoire de Gallien, & celle de Poſtume fera naître trop de diſcuſſions pour nous permettre de nous arrêter à celles qui ſont étrangères.

Tillem. vie de Valérien, note 8, Crévier, hiſt. des Emper. t. X; & pluſieurs autres.

Zoſ. ubi ſuprà. Zonar. tom. I, p. 631.

Gallien, aidé de Poſtume, défit les Germains dans trois grandes batailles, dont on a fait mention ſucceſſivement ſur ſes médailles; la dernière victoire fut complète; les médailles l'appellent *Victoria Germanica maxima.* Les Germains furent contraints de faire la paix à la fin de la campagne de l'an 256: ce fut au plus tard dans ce temps, que Gallien fit venir à l'armée, comme nous l'avons déjà dit, ſon fils aîné, qui

(b) Poſthumus obſcuriſſimè natus. Eutrop. lib. IX. Vide Trebell. in Lolliano, p. 186.

(c) Regnavit annos quindecim ... vixit annos quinquaginta. Victor. epit.

probablement ne pouvoit guère avoir moins de douze à quatorze ans.

Trebellius, in Postumo.

Si nous en croyons Trebellius, Gallien nomma Postume gouverneur de ce jeune Prince, que nous appelons communément Salonin *(d)*; d'autres historiens prétendent que Gallien préféra Sylvanus *(e)*, & que ce fut la cause de la révolte de Postume. Soit que Salonin n'eût jamais été confié à Postume, soit qu'il eût été retiré de ses mains, il paroît certain qu'il étoit dans celles de Sylvanus lorsque Gallien fut obligé de quitter l'armée des Gaules, en 257.

Vide Treb. in Ciriade & Ingen. & al. vitæ Gall. scriptores.

Un orage affreux avoit éclaté tout-à-coup sur plusieurs parties de l'Empire; Cyriadès, soûtenu par les Perses, avoit envahi la Mésopotamie & pris le titre d'Auguste; un déluge de Barbares avoit inondé la Bithynie; les Sarmates s'étoient jetés sur les Pannonies; & si Ingénuus, qui y commandoit, les avoit repoussés, il étoit devenu lui-même un ennemi plus dangereux; il n'avoit profité de sa victoire que pour se faire proclamer Empereur.

Treb. in Ingen. p. 188.

Valérien & Gallien avoient en quelque sorte partagé l'Empire entre eux: ce n'étoit pas un partage proprement dit, comme il le devint sous Dioclétien, ils possédoient en commun; mais obligés de veiller à la fois sur les diverses parties d'un Empire immense, Valérien s'étoit chargé de l'Asie & de l'Afrique, & Gallien de l'Europe. Valérien battit Cyriadès & pacifia la Bithynie. Gallien quitta le Rhin, où tout étoit tranquille, & accourut en Pannonie; il défit Ingénuus, qui se jeta dans une place où il fallut l'assiéger: la ville fut forcée, & Ingenuus réduit à se tuer lui-même. Sa révolte finit, selon Trebellius, sous le consulat de Tuscus & de Bassus, c'est-à-dire en 258.

Zosim. ubi suprà.

Vie de Valérien, note 9.

M. de Tillemont recule cette révolte jusqu'à la captivité de Valérien, mais ses conjectures ne nous paroissent pas assez appuyées pour réformer une date aussi précise que celle qui est

(d) Une inscription qui paroît contenir tous ses noms, lui donne ceux de P. LIC. SALONIN. VALERIANVS. *Bandur. in Salonino.*

(e) Zosim. & Zonar. ubi suprà. Zonare écrit Albanus au lieu de Sylvanus.

assignée par Trebellius. La date du consulat de *Tuscus* & de *Bassus* indique l'année où se termina la révolte; elle avoit dû commencer dès l'année précédente: le temps qu'il avoit fallu pour en porter la nouvelle à Gallien, pour se préparer à marcher contre les révoltés, pour conduire une armée jusqu'en Pannonie; une bataille, un siége qui dut être opiniâtre, tout cela ne pouvoit avoir rempli moins d'une année: la révolte d'Ingénuus avoit donc commencé au plus tard en 257, ce qui fixe à cette même année l'époque où Gallien quitta les Gaules.

Il ne les avoit pas quittées sans précautions, & ces précautions mêmes laissent entrevoir qu'il se défioit de Postume: ce n'étoit pas à Postume, comme nous l'avons remarqué, qu'il avoit confié son fils, & avant que de partir il avoit déclaré ce fils Auguste *(f)*; comme s'il eût cherché par ce titre à en imposer davantage, non pas seulement aux barbares, mais aussi à son propre Général.

Un Auguste de quatorze ans au plus n'étoit guère capable d'imposer à Postume, qui se conduisoit avec une indépendance fort propre à justifier les craintes & les précautions de Gallien. Les Germains, quoiqu'en paix, traversoient de temps en temps le Rhin, & faisoient des courses dans les Gaules; Postume battit un de leurs partis & distribua le butin aux soldats. Sylvanus, à qui Gallien avoit confié le jeune Auguste, envoya, au nom du Prince, redemander le butin, dont Postume n'avoit pû disposer de sa propre autorité. Postume assembla ses soldats, & leur proposa de rapporter ce qu'ils avoient partagé *(g)*; mais son dessein n'étoit pas qu'ils y consentissent. *Zonar. & Zos. ubi suprà. Vict. epitome.*

La conduite de Postume étoit adroite; il pouvoit, selon les circonstances, se faire un mérite de l'obéissance des troupes, ou profiter de leur mécontentement; les soldats murmurèrent & il appuya leurs murmures; ils le nommèrent Empereur & il prit la pourpre. Après ce premier pas il n'y avoit plus rien à ménager; Salonin & Sylvanus s'étoient enfermés dans Cologne,

(f) Nous avons plusieurs médailles de Salonin avec le titre d'Auguste; ce Prince ne porte cependant que le titre de César sur celles de son apothéose. Nous concilions cette contradiction apparente dans notre Dissertation sur la famille de Gallien.

(g) Ἐπισπασθεὶς ἐξ αὐτῶν τὰ τῆς λείας, εἰς διανομὴν αὐτὸς παρασκευάσας μηχανώμενος, οὐκ ἐγένετο. *Zonar. ubi sup.*

Poſtume les y aſſiégea, força la ville de les lui livrer ſelon quelques-uns, & les fit mettre à mort ſur le champ. Il paroît que ce ne fut qu'au commencement de l'an 259 que Poſtume vint à bout de ſe rendre maître de la perſonne de Salonin; car nous avons une inſcription qui prouve que ce Prince vivoit encore l'an VII de la puiſſance Tribunitienne de Valérien, & cette ſeptième année avoit commencé dans les premiers mois de l'an 259. Selon cet ordre de faits, ce fut en 257 que Poſtume fut proclamé Empereur par ſon armée; Salonin lui réſiſta durant toute l'année 258, & lui fut enfin livré au commencement de 259. Je n'ignore pas que je m'écarte de l'opinion commune, qui recule au moins juſqu'en 260 le commencement du règne de Poſtume; je dois donc diſcuter avec quelque étendue ce point important & conteſté.

Murator. Inſcr. t. I, pag. 460, 465.

Lorſque Claude fut élû Empereur, le 24 mars 268, il y avoit environ un an que Poſtume étoit mort: en effet, Trebellius rapporte les acclamations du Sénat à l'élection de Claude, & dans ces acclamations on citoit Tetricus comme tyran des Gaules. Or Tetricus avoit ſuccédé à Marius, Marius à Victorin, & Victorin avoit régné quelque temps ſeul depuis la mort de Poſtume: ces règnes, quelques courts qu'on les ſuppoſe, n'ont pû occuper guère moins d'un an; l'on en convient aſſez pour nous épargner la peine de le prouver; Poſtume étoit donc mort dans les premiers mois de l'an 267.

Treb. in Claud. p. 203.

Il avoit régné dix ans; Eutrope le dit poſitivement, Oroſe le répète *(h)*, & trois manuſcrits de ce dernier hiſtorien, que j'ai conſultés, parmi leſquels il y en a un de plus de huit cents ans d'antiquité, ne fourniſſent ſur cet endroit aucune diverſité de leçon. Les médailles confirment le témoignage de ces deux hiſtoriens; nous en avons de preſque toutes les années du règne de Poſtume, depuis la première juſqu'à la dixième incluſivement. Or puiſque Poſtume a régné dix ans, & que ſon règne a fini en 267, il faut qu'il ait commencé en 257, comme je l'ai ſuppoſé: on oppoſe à cela l'autorité de Trebellius, qui ſemble

Eutrop. lib. IX.

Voyez-les dans Banduri, qui les décrit.

Treb. p. 177, 185, 186.

(h) Oroſ. lib. VII, cap. 22. *Collatus cum tribus mſſ. optimæ notæ, Eccleſiarum S. Gatiani & S. Martini Turon.*

borner le règne de Poſtume à ſept ans; je dis qu'il ſemble, car les paſſages de Trebellius peuvent très-bien ſe concilier avec les dix ans de règne que nous accordons à Poſtume, puiſque cet écrivain ne paroît pas vouloir fixer le nombre entier des années du règne de ce Prince; mais ſeulement le nombre d'années qu'il régna depuis que ſon empire eut pris une conſiſtance ſolide, & que le conſentement des peuples de ſon département eut en quelque ſorte légitimé le choix de ſon armée, comme nous le remarquerons dans la ſuite.

Je ne me prévaudrai cependant point ici de cette explication des textes de Trebellius, & je ſuppoſerai, ſi l'on veut, qu'il borne expreſſément à ſept ans la totalité du règne de Poſtume; mais le témoignage unique d'un pareil hiſtorien, qui brouille & confond ſans ceſſe & les faits, & les temps, & les noms, pourra-t-il détruire celui de deux autres hiſtoriens? pourra-t-il balancer les dates préciſes que les médailles nous ont conſervées?

Le plus grand nombre des Savans modernes n'ont pas laiſſé d'être frappés de l'autorité de Trebellius, au point qu'ils ont cru devoir rejeter les témoignages d'Eutrope & d'Oroſe, & récuſer les médailles; de ce nombre ſont M. de Tillemont, le P. Banduri, & quantité d'autres après eux. Je ſais les égards, les reſpects même que je dois à ces écrivains célèbres; mais les opinions peu fondées que de grands noms accréditent, ſont celles qu'il eſt le plus important de combattre. Une ſeule Diſſertation ne ſuffiroit pas pour diſcuter en détail leurs argumens, & les réfuter pied à pied; je me bornerai à y répondre d'une façon générale.

Tillem. vie de Gallien, note 2. Crévier, hiſt. des Emper. tome X, p. 420. Bandur. numiſm. Imper. t. 1, præf. & in Poſtumo, &c. &c.

Ils ont imaginé deux moyens différens; le premier conſiſte à regarder comme altérés les paſſages d'Eutrope & d'Oroſe, & comme fauſſes ou imaginaires les médailles qu'on allègue à l'appui de ces paſſages: le ſecond moyen admet les paſſages & les médailles; mais il ſuppoſe qu'Eutrope & Oroſe ont compté au nombre des années du règne de Poſtume, celles où il a commandé dans les Gaules, comme ſimple Gouverneur; & par rapport aux médailles qui donnent à Poſtume plus de ſept années de règne, ces dates, dit-on, n'appartiennent

point au règne de Poſtume; elles ſe trouvoient ſur d'anciens coins qu'on a pris au haſard pour frapper les revers de quelques médailles de cet Empereur.

Rien n'eſt ſi peu ſolide que ces moyens: le ſoupçon d'altération des paſſages d'Eutrope & d'Oroſe, n'eſt appuyé de l'autorité d'aucun manuſcrit; & l'on ne peut conteſter aujourd'hui ni l'exiſtence ni la vérité des médailles ſur leſquelles il eſt fait mention de la dixième année du règne de Poſtume; elles ſont connues de tout le monde, & connues pour vraies: j'aurai bien-tôt occaſion de citer les principales.

Dire qu'Eutrope & Oroſe, dans les dix ans de règne qu'ils ont attribués à Poſtume, ont compris le temps qu'il a commandé en Gaule avant que d'être Empereur, c'eſt une ſuppoſition gratuite, qui d'ailleurs eſt démentie par les médailles. On en connoît de chacune des dix années de ſon règne, à la réſerve de la deuxième, de la ſixième & de la neuvième, toutes lui donnent le titre d'Auguſte & de Grand-Pontife; toutes font mention de ſa puiſſance Tribunitienne. Il a donc effectivement joui dix ans de cette puiſſance Tribunitienne.

Prétendre que ces médailles ont été frappées, quant aux revers, avec des coins qui avoient ſervi à d'autres Empereurs, & dont par conſéquent les dates n'ont aucun rapport avec les dates du règne de Poſtume; c'eſt une ſuppoſition qu'il ſeroit bien dangereux d'admettre gratuitement, elle détruiroit abſolument toute certitude numiſmatique.

Qu'on ſuppoſe que quelques-uns de ces tyrans éphémères, qui ſe ſoûlevoient dans des provinces obſcures, aient été forcés pour frapper leurs monnoies tumultuaires (ſi j'oſe m'exprimer ainſi) d'avoir recours à d'anciens coins; cela aura peut-être quelque degré de probabilité: mais Poſtume, qui régna dix ans dans les Gaules en maître plus abſolu que Gallien ne régnoit à Rome; qui affectoit dans tout ce qui avoit rapport au gouvernement, d'imiter les uſages des empereurs Romains; qui a pris un ſoin particulier de conſigner ſur ſes médailles tous les événemens de ſon règne; qui avoit dans ſon département les belles fabriques de Cologne, de Mayence & de Trèves;

Trèves; Poſtume, dis-je, auroit-il ſouffert qu'on ſe ſervît, pour ſes médailles, d'anciens coins pris au haſard? C'eſt ce qu'on ne ſe perſuadera jamais; & quand cela ne ſeroit pas contre toute vrai-ſemblance, ſeroit-ce aſſez, pour le préſumer, que la contradiction apparente de quelques-unes de ces médailles, avec des paſſages équivoques d'un écrivain tel que Trebellius?

Je dis plus: on ne ſauroit jeter les yeux ſur la ſuite des médailles chronologiques de Poſtume, ſans y remarquer un ordre, une liaiſon, un enchaînement qu'on ne peut jamais regarder comme l'effet du haſard. Les dates des années de ſa puiſſance Tribunitienne s'y combinent avec celles de ſes Conſulats. Attribuer au haſard cette combinaiſon régulière, c'eſt vouloir juſtifier une ſuppoſition gratuite par une ſuppoſition inconcevable.

Portons donc nos regards ſur cet ordre régulier & ſuivi des conſulats de Poſtume, combinés avec les années de ſon règne. Cet objet nous ramène à l'hiſtoire de ſa vie, dont la diſcuſſion dans laquelle nous venons d'entrer, nous a peut-être trop long-temps écartés.

Poſtume avoit été Conſul avant que d'être Empereur; Conſul ſubrogé: car ſon nom ne ſe trouve point dans les faſtes. C'eſt ce premier Conſulat qui eſt déſigné ſur une médaille de la première année de ſon règne *(i)*, au revers de laquelle on lit: P. M. TR. P. COS. PP. Dans le cours de cette même année, à l'époque où ſe renouveloient les Conſuls, Poſtume ſe fit déférer le Conſulat par ſes nouveaux ſujets, & prit le titre de Conſul pour la ſeconde fois: de-là cette autre médaille datée de la première année de ſon règne & de ſon ſecond Conſulat, P. M. TR. P. COS. II. PP. ce Conſulat commença donc avec l'année 258.

On ne doit pas être ſurpris de ne trouver dans les faſtes Conſulaires, ni ce nouveau Conſulat, ni les autres auxquels Poſtume parvint depuis. On ſait qu'on n'inſcrivoit dans ces faſtes que les noms des Conſuls reconnus à Rome; & Rome, qui traitoit Poſtume de tyran, n'avoit garde de le reconnoître pour Conſul.

(i) Cette médaille, & les autres que je cite en cet endroit, ſont toutes décrites par Banduri.

Le troiſième conſulat de Poſtume ſe trouve marqué ſur une de ſes médailles, datée de la troiſième année de ſa puiſſance Tribunitienne. Il faut donc rapporter ce troiſième Conſulat à l'an 259 ou 260; car l'an 3 du règne de Poſtume s'étendoit dans ces deux années. Le nombre de ſes Conſulats n'augmenta point juſqu'à l'an 8 de ſon règne; car nous avons des médailles des années 4, 5 & 7, ſur leſquelles il eſt toûjours nommé Conſul pour la troiſième fois: mais ſur une médaille datée de la huitième année de ſa puiſſance Tribunitienne, nous lui voyons un quatrième Conſulat. Cette année s'étendoit dans les années 264 & 265 de notre ère.

Il entama la dixième année de ſon règne avant ſon cinquième Conſulat. Nous avons des médailles de cette dixième année, ſur leſquelles il eſt encore mention de ſon quatrième Conſulat, & d'autres de cette même année, où il eſt mention du cinquième, IMP. X. COS. IIII. IMP. X. COS. V. Je ſais que les dates jointes au titre d'*Imperator*, correſpondent aſſez rarement aux années de la puiſſance Tribunitienne; mais elles y correſpondent ici, puiſque nous avons une autre médaille de Poſtume, ſur laquelle ſon cinquième Conſulat eſt auſſi rapporté à la dixième année de ſa puiſſance Tribunitienne, TR. P. X. COS. V.

La dixième année du règne de Poſtume avoit commencé en 266: il ne data durant le reſte de cette année que de ſon quatrième Conſulat; mais il prit le cinquième à l'époque ordinaire du renouvellement des Conſuls en 267, qui fut l'année même de ſa mort.

Auſſi voyons-nous ce cinquième Conſulat concourir ſur ſes médailles avec la dixième année de ſa puiſſance Tribunitienne. Il eſt donc évident que l'ordre des conſulats de Poſtume, tel qu'il eſt marqué ſur ſes médailles, ſuit dans ſa progreſſion l'ordre des années de ſon règne, ſans aucune interverſion. Conſul avant que d'être Empereur; Conſul pour la ſeconde fois dans la première année de ſon règne; Conſul pour la troiſième fois dans la troiſième année; Conſul pour la quatrième fois dans la huitième année; Conſul pour la cinquième & dernière fois dans la dixième & dernière année.

Cette combinaiſon régulière de dates ne ſe ſeroit-elle jamais démentie, ſi ces dates avoient été celles qui ſe trouvoient gravées ſur d'anciens coins pris à l'aventure? Par quel haſard heureux & ſoûtenu, ces revers adoptés ſans choix auroient-ils, par exemple, marqué conſtamment le troiſième Conſulat depuis la deuxième année du règne de Poſtume juſqu'à la huitième? par quel autre haſard également ſingulier, ces revers auroient-ils placé le quatrième & le cinquième Conſulat, ſelon l'ordre progreſſif des années de ſon règne, le quatrième ſous la huitième année, le cinquième ſous la dixième? Le haſard n'a jamais produit des correſpondances auſſi régulières & auſſi multipliées.

Allons plus loin. Poſtume étoit ſi éloigné d'employer pour frapper ſes médailles, d'anciens coins pris au haſard, qu'il faiſoit même ſurfrapper à ſon propre coin les médailles des Empereurs précédens. Les Cabinets en offrent cent: on voit au cabinet du Roi quantité de médailles ainſi ſurfrappées, & ſur leſquelles non ſeulement on aperçoit encore les traces des anciennes têtes, mais on lit même très-diſtinctement une partie des légendes précédentes.

Peut-être cette remarque donneroit-elle lieu d'imaginer que les dates qui prolongent juſqu'à dix ans le règne de Poſtume, ſont des reſtes des anciennes dates de quelques médailles ſurfrappées; détruiſons juſqu'à ce ſoupçon.

Rien n'eſt ſi facile que de diſcerner dans les médailles ſurfrappées, l'ancienne empreinte d'avec la nouvelle; ainſi il n'eſt pas poſſible de s'y méprendre, quelque peu verſé que l'on ſoit dans la connoiſſance des médailles. Or ce n'eſt ſur aucune médaille ſurfrappée que ſe trouvent les dates dont je me ſuis ſervi pour prouver que Poſtume a régné dix ans: on ne peut donc objecter que ces dates ſoient des reſtes des anciennes empreintes de ces médailles: il n'y a donc aucun lieu de ſuppoſer que les dates de l'an X & du cinquième conſulat de Poſtume lui ſoient étrangères: il faut donc convenir que ces dates ſont les vraies dates de ſon règne; que ce règne a par conſéquent duré juſqu'à ſa dixième année, & que la première année de ce règne tombe par conſéquent en l'an 257, comme nous l'avons avancé.

Auſſi le P. Pagi & Mezzabarbe ont-ils bien ſenti qu'il n'étoit pas poſſible de refuſer dix ans de règne à Poſtume; mais au lieu de faire commencer ce règne trois ans plus tôt que l'opinion commune, ils ont préféré de le faire finir environ trois ans plus tard: c'eſt éviter un écueil en ſe briſant contre un autre. Il eſt inconteſtable que Poſtume mourut près d'un an avant Gallien; je l'ai prouvé par le témoignage de Trebellius. En vain on lui oppoſe Zoſime & Zonare *(k)*, ces deux hiſtoriens n'ont connu ni Victorin, ni Marius, ni Tétricus, ſucceſſeurs de Poſtume, & c'eſt ce qui fait qu'ils ont continué d'attribuer à ce dernier tout ce qui ſe paſſa dans les Gaules juſqu'à leur réunion à l'empire par Aurélien.

Ce n'eſt pas d'ailleurs le cas d'accuſer Trebellius d'inexactitude; il pouſſe au contraire en cette occaſion l'exactitude juſqu'au ſcrupule; il décrit l'élection de Claude ſur les Mémoires les plus détaillés de ce qui s'étoit paſſé au Sénat le jour de cette élection, & il ne fait que les tranſcrire; il rapporte juſqu'aux différentes formules qui furent employées par les Sénateurs pour voter, & combien de fois chacune de ces formules fut répétée; il en cite une qui fut, dit-il, répétée ſept fois, & qui étoit conçûe ainſi: « Claude, nous te proclamons Auguſte; nous ne craignons plus Tétricus. » *Claudi Auguſte, Tetricus nihil fuit.* Quand un hiſtorien, à portée d'être inſtruit, donne des détails auſſi circonſtanciés, on ne peut les rejeter ſans avoir des preuves évidentes qu'il a été trompé ou qu'il a voulu tromper. Or il n'y en a point ici de pareilles contre Trebellius: il faut donc avouer que Tétricus régnoit avant la mort de Gallien; que par conſéquent Gallien vécut environ un an depuis la mort de Poſtume; qu'ainſi Poſtume mourut en 267, & que dès-lors ſon règne a dû commencer en 257, puiſque ce règne avoit duré près de dix ans entiers, comme nous venons de l'établir.

Treb. in Claud. p. 203.

Nous avons juſqu'ici fixé les principales époques du règne de Poſtume; elles vont être confirmées par la facilité avec laquelle elles répondent à la ſuite des évènemens que nous avons à raconter.

(k) Tillemont l'a remarqué. *Voy. ſa note 2 ſur Gallien.*

Gallien étoit encore en Pannonie, où il venoit d'étouffer la révolte d'Ingenuus, lorſqu'il apprit les funeſtes nouvelles de la révolte de Poſtume ſur le Rhin. Il y courut trop tard pour ſauver ſon fils; il chercha du moins à le venger. Ses premiers efforts furent malheureux; il fut battu: bien-tôt il battit Poſtume à ſon tour, & ces divers évènemens occupèrent la campagne de l'an 259. *Zonar. p. 636.*

Malgré ſa valeur & ſes talens, Poſtume alloit être accablé, s'il n'étoit ſurvenu à Gallien des affaires aſſez importantes pour ne lui pas laiſſer le loiſir de profiter de ſa victoire; des Barbares venoient d'envahir l'Italie, & Rome même étoit en danger. *Zoſim. ubi ſuprà.*

Trebellius ne dit rien de cette invaſion; mais Zozime, qui la rapporte, atteſte formellement qu'elle obligea Gallien de quitter le Rhin. Tout nous invite à penſer que ce fut en cette occaſion que ce Prince remporta cette célèbre victoire ſur trois cents mille Allemands, qu'il battit près de Milan, ſi nous pouvons en croire Zonare; & l'on ne peut appliquer mieux qu'à ce grand exploit, qui ſauva Rome & l'Italie, les médailles qui portent d'un côté la tête de Gallien, avec la légende, *Gallienum Aug. P. R.* ou *Gallienum Aug. Senatus;* & au revers, *ob libertatem receptam.* *Bandur. in Gallieno.*

Nous ne trouvons point de pareilles légendes ſur les médailles de Valérien: cependant il étoit d'uſage, ſous ce règne, que les deux Empereurs partageaſſent également la gloire des exploits particuliers de l'un des deux. Ainſi l'on avoit vû Valérien, au fond de l'Orient, prendre ſur ſes médailles le titre de *Germanicus Maximus,* que Gallien méritoit ſur le Rhin, tandis que Gallien faiſoit graver ſur les ſiennes les *victoires Parthiques* que Valérien remportoit ſur l'Euphrate.

Mais Valérien ne pouvoit partager la gloire de la délivrance de l'Italie; ce Prince infortuné ne régnoit plus. Après avoir d'abord battu les Perſes, & mérité le nom de *Reſtaurateur de l'Orient,* il fut attaqué par Sapor en perſonne, qui le battit en 259; la peſte acheva de détruire ſon armée, & il fut contraint à demander la paix. On ſait comment la négociation ſe termina: Valérien s'engagea imprudemment dans un pourparler *Treb. p. 174. Zoſim. Eutrop. Victor.*

avec Sapor, qui le fit arrêter, & le condamna à la plus ignominieuſe captivité ſur la fin de l'an 260 ; date bien conſtatée dans une ſavante Diſſertation de M. l'abbé Belley. Il ne pouvoit guère arriver d'évènement plus heureux pour Poſtume.

Voyez le tome XXVI des Mém. de l'Académ. des B. L. p. 411.

A la nouvelle de la priſe de Valérien, tout l'Orient ſe révolta ; les Gouverneurs, dans leurs diverſes provinces, ſe firent proclamer Empereurs ; on regarda l'empire comme un vaiſſeau qui faiſoit naufrage ; chacun ſe crut en droit de ſe ſaiſir de quelques débris. Des circonſtances ſi favorables rétablirent les affaires de Poſtume ; il eſt probable que ce fut alors que toutes les Gaules ſe donnèrent à lui, comme le dit Trebellius, & que ſa puiſſance fut reconnue dans tout l'occident, depuis les Alpes & le Rhin juſqu'à l'Océan.

Treb. in Poſtum. p. 185.

Poſtume n'avoit régné juſqu'alors que par le choix de ſes Soldats. A l'état fâcheux où il ſe trouvoit, lorſque Gallien avoit été obligé de quitter les Gaules, il eſt aiſé de juger qu'il étoit peu appuyé par les peuples de ſon vaſte département ; mais ces peuples voyant Gallien éloigné, Valérien captif, l'empire entier envahi par les Barbares, ou démembré par des tyrans, n'eurent plus de ſecours à attendre que de Poſtume pour ſe défendre des Germains qui, dans de pareilles conjonctures, ne pouvoient manquer de renouveler leurs courſes. Il eſt donc aſſez naturel qu'on ait regardé cet inſtant comme le véritable commencement du règne de Poſtume, quoiqu'il y eût déjà trois ans qu'il avoit pris le titre d'Empereur. Selon cette façon de compter les années de ſon règne, il n'en aura effectivement régné que ſept, comme le dit Trebellius. Nous avions déjà annoncé cette manière de concilier les calculs de Trebellius avec les dates que nous avons précédemment établies ; & cette conciliation, ſi abſolument on veut en trouver une, me paroît la plus naturelle qu'on puiſſe admettre.

Id. p. 177.

Ce n'étoit pas ſans ſujet que les Gaulois redoutoient de nouvelles incurſions des Germains ; elles recommencèrent en effet, dès que Gallien fut éloigné. Poſtume repouſſa ces barbares, les pourſuivit juſque dans leur pays, & conſtruiſit le long du Rhin, ſur la rive même qu'ils habitoient, des forts

pour leur fermer le passage du fleuve. Ses médailles font mention de ses victoires sur les Germains, même du surnom de *Germanicus Maximus*, qu'il prit vrai-semblablement à l'imitation de Gallien, & qu'il porta peut-être à plus juste titre. *Trebellius, in Loll. p. 186.* *Vide Bandur. numism. Imper.*

Cependant Gallien ne se laissoit pas accabler par les révolutions subites que le malheur de Valérien faisoit éclater de toutes parts. Volant sans cesse d'une extrémité de l'Europe à l'autre pour soûmettre des révoltés ou repousser des barbares, jamais Prince n'eut à la fois plus d'ennemis & moins de ressources. Son empire épuisé par des invasions successives, démembré par des révoltes toûjours renaissantes, ne fut pour lui qu'un théatre de guerres & de combats, & il passa toute sa vie à le conquérir en détail. Ses ennemis mêmes n'ont pû lui refuser l'activité ni la bravoure. Le portrait odieux que nous en font les historiens qui nous restent, vils adulateurs de la postérité de Claude, est démenti par ses actions. Il ne lui étoit pas possible de faire face à tout en même temps; il parut donc d'abord s'occuper peu de l'Asie, pour s'attacher à se conserver l'Europe, siége principal de sa puissance, & il regarda Postume comme son principal ennemi. *Vide Trebell. in Claud. init.*

On lui a reproché de n'avoir pas sur le champ marché contre les Perses pour retirer son père de leurs mains; mais les provinces révoltées lui coupoient toutes les routes: d'ailleurs, passer en Asie, c'étoit abandonner l'Italie; c'étoit céder l'empire à Postume, qui auroit bien-tôt franchi les Alpes, & se seroit fait reconnoître Auguste dans Rome, dont la soûmission caractérisoit la légitimité des Empereurs. Forcé de suspendre sa vengeance, par l'espoir de la rendre certaine, Gallien ne la perdit jamais de vûe; & dans l'impuissance actuelle de délivrer son malheureux père, il s'occupa du moins à venger la mort de son fils.

Il marcha donc de nouveau contre Postume; mais il le trouva plus puissant que jamais: les Gaulois s'étoient déclarés pour lui, & avoient grossi son armée; les Francs eux-mêmes lui avoient fourni des secours. La guerre fut vive, & les évènemens variés durant les années 260, 261, 262; il y *Trebell. p. 178.*

eut des siéges, des batailles *(l)*; enfin Gallien l'emportoit *(m)*, lorsqu'une nouvelle diversion l'obligea tout-à-coup de quitter Postume, qu'il étoit sur le point de pousser à bout; c'étoit la révolte de la garnison de Byzance *(n)*.

L'impunité de cette révolte auroit pû avoir de grandes suites; Byzance étoit une place d'une extrême importance, une des principales barrières de l'Europe. Gallien vola donc à Byzance, & laissa Auréole avec un corps de troupes pour veiller sur Postume.

Zonar. p. 632. On accuse Auréole d'avoir poussé mollement la guerre contre cet ennemi qu'il lui étoit aisé d'accabler; mais ces reproches ne paroissent pas fondés; Gallien ne se plaignit point *Id. ibid.* d'Auréole; il le récompensa même à son retour, en le faisant Grand-maître de la cavalerie. Il est donc bien plus probable que Gallien, forcé de marcher à Byzance avec la meilleure partie de ses troupes, n'en avoit laissé à Auréole qu'autant qu'il falloit pour empêcher Postume de rien entreprendre. On peut même juger avec assez d'apparence qu'il y eut une trêve conclue entre Postume & Gallien; car les deux Princes, au lieu de reprendre les armes en 263, laissèrent respirer leurs soldats, & tâchèrent, par des fêtes & des jeux, d'effacer de l'esprit de leurs sujets le souvenir des maux qu'ils avoient soufferts. Gallien, après avoir tiré une vengeance éclatante de la garnison de Byzance, vint célébrer avec la plus grande magnificence ses décennales à Rome, tandis que dans les Gaules Postume célébroit ses quinquennales. La cinquième année du règne de Postume concouroit en effet avec la dixième du règne de Gallien; l'une & l'autre tomboit sous l'an 263: les décennales & les quinquennales de ces deux Princes sont consignées sur leurs médailles.

Voyez en la descript. détaillée dans Trebellius, p. 178 & suiv. Rien ne fut plus brillant que les décennales de Gallien, & les circonstances l'exigeoient; l'Orient venoit d'être pacifié par le brave Odenat, fidèle à l'Empereur; la plupart des tyrans

(l) Longoque bello tracto, per diversas obsidiones ac prælia, rem modò feliciter, modò infeliciter gessit. Treb. p. 177.

(m) Victrix Gallieni pars fuit pluribus prœliis eventuum ratione decursis. Id. p. 178.

(n) Deinde ad vindictam Byzantiorum processit. Ibid.

étoient

étoient détruits, & l'affreuse peste qui désoloit Rome depuis douze ans venoit de cesser. Postume avoit aussi de quoi redoubler la solennité de ses quinquennales, il avoit récemment remporté une victoire sur les Germains: il est mention de cette victoire sur une de ses médailles, datée de la cinquième année de sa puissance Tribunitienne *(o)*, & le revers des médailles de ses quinquennales mêmes porte pour type une Victoire *(p)*.

Gallien cependant, résolu de recommencer bien-tôt la guerre contre Postume, & de la pousser avec vigueur, voulut auparavant se débarrasser absolument des soins de l'Orient, afin de prévenir au moins de ce côté, les diversions qui jusque-là lui avoient enlevé le fruit de ses victoires *(q)*; il s'associa Odenat en 264 *(r)*. Postume eut aussi-tôt recours à une ressource semblable pour fortifier sa puissance; il s'associa Victorin dans cette même année ou peu de temps après: ce fait & cette date sont encore de nouveaux objets de discussion sur lesquels on n'est pas d'accord.

Nous avons une époque constante, qui sert à régler nos principales dates, la proclamation de l'empereur Claude II à Rome le 24 mars 268. Tétricus régnoit déjà dans les Gaules, comme nous l'avons dit, Marius l'avoit précédé, & quoique le règne de Marius ait été fort court, les plus habiles Critiques sont obligés de convenir qu'il a duré plusieurs mois. Victorin, à qui Marius succédoit, étoit donc mort en 267: or nous avons des médailles de Victorin qui datent de la troisième année de son règne: Victorin avoit donc été associé au plus tard en 265. *Bandur. in Victorino.*

Supposer, avec quelques Savans, que Victorin ne fut Auguste

(o) Cette médaille est d'or; elle est citée par Banduri & Beger *(Thes. Brand. t. II)*; elle porte d'un côté la tête casquée de Postume, au revers Postume debout, tenant un globe de sa main droite; derrière lui est une Victoire ailée, qui tient de sa droite une branche de laurier: la légende, VIC. GERM. P. M. TR. P. V. COS. III. P. P.

(p) Trebellius dit de Postume: *Summotis omnibus Germanicis gentibus Romanum in pristinam securitatem revocavit imperium.*

(q) Sous le consulat de Gallien & de Saturnin. *Treb. p. 179.*

(r) Posthumius senior, cùm videret multis se Gallieni viribus peti, atque auxilium non solùm militum, verùm etiam alterius Principis necessarium, Victorinum, militaris industriæ virum, in principatum vocavit imperii, & cum eodem contra Gallienum conflixit. Treb. p. 186.

qu'après la mort de Poſtume, c'eſt rejeter à la fois le témoignage des hiſtoriens & des médailles: prétendre avec d'autres qu'il n'eſt pas probable que Poſtume ſe ſoit aſſocié un étranger, tandis qu'il avoit un fils, c'eſt vouloir détruire des faits par des vrai-ſemblances.

Nous avons dit nous-mêmes que Poſtume avoit un fils; & nous croyons qu'il en eut pluſieurs; on prétend trouver la tête de l'aîné ſur quelques médailles: Goltzius en avoit deſſiné de ſa propre main, ſur leſquelles ce Prince portoit le nom de C. JVN. CASS. POSTVMVS, & ſucceſſivement les titres de Prince de la jeuneſſe, de Céſar & d'Auguſte. En effet les hiſtoriens diſent que ſon père le fit d'abord Céſar & Auguſte enſuite.

Voy. le mſ. de Goltzius, dans le cabinet de M. de Cotte.

Treb. in Poſtum. Jun. p. 185.

Quoique Gallien eût un frère Auguſte & un fils Céſar, les circonſtances le déterminèrent à s'aſſocier Odenat; quoique Poſtume eût un fils Céſar ou Auguſte, des circonſtances pareilles dûrent le déterminer à s'aſſocier Victorin. Le choix de Poſtume ne pouvoit mieux tomber; ſans nous arrêter aux éloges prodigués à Victorin ſur ſes médailles, monumens ſuſpects en fait de louanges, les hiſtoriens le peignent comme *un Trajan pour la valeur, un Antonin pour la bonté, un Veſpaſien pour l'ordre des finances, un Pertinax pour le maintien de la diſcipline, &c.* Mais ce qui pour Poſtume valoit bien autant que ces belles qualités, Victorin diſpoſoit de ſix légions au moins; elles paſsèrent avec lui dans le parti de Poſtume: voilà le motif & les conditions de l'aſſociation de Victorin, & ce ſont les médailles ſeules qui nous en inſtruiſent.

Jul. Aterianus, apud Trebell. in Victor. p. 187.

Ces légions étoient au ſervice de Gallien, nous trouvons leurs noms ſur les médailles de ce Prince *(ſ)*; elles paſsèrent avec Victorin au ſervice de Poſtume, nous trouvons ces mêmes noms ſur les médailles de Victorin depuis que Poſtume l'eut aſſocié: ainſi cette aſſociation ſervoit doublement Poſtume, en

(ſ) On trouve les noms de cinq de ces légions ſur les médailles de Gallien décrites par Banduri, dont quatre d'or & une de P. B. le nom de la ſixième eſt ſur une médaille d'or de ce Prince, citée dans le catalogue du cabinet de M. du Vau. Les noms de ces mêmes légions ſe trouvent ſur les médailles de Victorin, décrites dans le recueil de Banduri.

renforçant ſon armée de ſix légions & en diminuant d'autant les forces de Gallien.

Poſtume & Gallien rentrèrent en guerre en 264, immédiatement après la ſolennité des décennales de l'un & des quinquennales de l'autre. Les ſuccès furent d'abord variés; enfin Poſtume contraint de ſe réfugier dans une de ſes places, y fut aſſiégé par Gallien, qui s'étant approché de trop près des murailles, fut bleſſé dangereuſement & leva le ſiége. C'eſt ainſi que la campagne de 264 ſe termina; elle fut ſuivie d'une trève, ou même d'une paix qu'une invaſion des Hérules rendoit néceſſaire à Gallien. *Treb. p. 178 & 185. Zonar. p. 632.*

Ce fut ſans doute en cette occaſion que les médailles de Poſtume lui donnèrent le titre de Pacificateur, *Pacator orbis.* Nous trouvons auſſi ſur d'autres médailles de ce Prince, & ſur quelques-unes de Victorin, la légende *pax Aug.* qui annonce cette paix dont nous venons de parler; & il paroît en effet par l'hiſtoire, que ce Prince vécut en paix les dernières années de ſa vie. *Confer. Treb. Eutrop. & alios qui de Gallieno ſcripſerunt.*

Il en profita pour s'occuper du bonheur de ſes ſujets, leur procurer l'abondance, & faire fleurir chez eux le commerce. Ses médailles, en tous métaux, avec le type de Neptune au revers, & la légende *Neptuno reduci*, déſignent le rétabliſſement du commerce maritime dans les provinces qui lui étoient ſoûmiſes. L'état floriſſant de ce commerce paroît atteſté par les médailles dont le revers repréſente une galère, avec la légende *felicitas temp.* L'attention particulière que ce Prince donnoit à la navigation & au commerce, eſt encore conſignée ſur pluſieurs autres de ſes médailles, qui ont pour légendes *Mercurio felici ſæculo frugifero*, ſur-tout par celle qui porte au revers pour type un vaiſſeau, & pour légende *providentia Aug.*

La navigation étoit un objet eſſentiel pour un État tel que le ſien, borné preſque de tous côtés par la mer: il n'eſt pas douteux qu'il régna ſur l'Eſpagne comme ſur les Gaules. Quantité de villes & de châteaux des Gaules lui doivent leur fondation, au rapport de Trebellius: on trouve depuis le Rhin juſqu'à Cadiz des monumens érigés par ce Prince. Outre l'Eſpagne,

Marius & Tétricus, qui ne ſuccédèrent qu'à une partie de ſa puiſſance, poſſédoient auſſi la Grande-Bretagne, & nous avons des médailles de Poſtume qui font mention des corps de troupes qu'il entretenoit en Eſpagne dans le pays des Vaccéens, & dans la Grande-Bretagne à Iſca *(t)*. Il ne pouvoit donc ſe diſpenſer d'avoir une marine, non ſeulement pour faire régner l'abondance dans ſes États, mais auſſi pour garder ſes côtes contre les incurſions des Pirates, qui partis des ports de la Germanie, alloient infeſter juſqu'aux extrémités de ſon empire voiſines de Cadiz. Il ne put toûjours garantir de leurs ravages ces portions reculées; il réuſſit mieux à défendre les frontières qui bordoient le Rhin, & que protégeoit ſa préſence: il ſut faire ſervir ce fleuve non ſeulement de barrière contre les barbares, mais de canal pour porter dans les cantons voiſins les grains & les autres denrées néceſſaires. C'eſt ce que nous paroît exprimer très-heureuſement la médaille de Poſtume, qui porte pour type au revers les deux bras du Rhin, & pour légende *Salus provinciarum.* Tant de ſervices le rendoient bien digne du titre de *Reſtitutor Galliarum*, qu'il porte auſſi ſur ſes médailles, & que Gallien s'étoit attribué avant lui, mais qu'il n'avoit pû mieux mériter.

Treb. in Claud. p. 204.

Eutrop. l. IX. Oroſ. lib. VII. Vide Valeſ. rer. Francor. lib. I, p. 3 & 4.

Poſtume parvenu à la dixième année de ſon règne, acquitta les vœux qu'il avoit formés lorſqu'il avoit célébré ſes quinquennales. Pour donner à ces fêtes plus de ſolennité, il prit un nouveau Conſulat, ce fut le cinquième, & il forma des vœux nouveaux, qui devoient être acquittés au bout de dix autres années. Nous avons cité des médailles d'argent *(u)* & de petit bronze qui portent au revers TR. P. X. COS. V. & qui ont pour type une Victoire debout, le pied gauche poſé ſur un caſque, tenant ſur ſon genou un bouclier ſur lequel elle grave ces mots, VOT. XX: mais ces derniers vœux furent vains & ſon règne alloit finir.

(t) Voyez dans Banduri les médailles de Gallien, avec les légendes EXERCITVS Vac. EXERCITVS Iſc.

(u) Voy. Banduri, ſous Poſtume. On trouve au cabinet de M. le Beau, Secrétaire de cette Académie, la médaille de petit bronze dont il eſt ici queſtion, & la médaille d'argent eſt au cabinet du Roi.

La victoire représentée sur la médaille que nous venons de décrire, désigne sans doute quelque nouvel avantage qu'il avoit remporté sur les Germains. Les historiens racontent que ces peuples détruisirent quelques-uns des forts qu'il avoit construits sur leur propre rive pour les contenir; & peut-être cet évènement donna-t-il lieu à Lolien de se révolter contre Postume.

Ici les médailles servent encore à restituer les historiens: elles nous apprennent le vrai nom de Lolien, défiguré de plusieurs façons par les copistes & les critiques. Ce point a déjà été traité dans nos Mémoires, où l'on a établi que ce nouvel Auguste se nommoit *C. Ulp. Loliamus.* Il y a lieu de croire qu'il étoit un des Généraux de Postume contre les Germains, & qu'après avoir repoussé les barbares, il profita de cet instant pour se faire proclamer Empereur par ses soldats, enivrés de leur gloire & de celle de leur Général: de-là les légendes *Victoria Aug. temporum felicitas,* les seules que nous trouvons sur les médailles de Lolien.

Dissert. de M. de Valois, Mém. de l'Acad. des Bell. Lett.

Si nous en croyons les historiens, Postume marcha contre Lolien & l'assiégea dans Mayence; la place fut prise, mais Postume en ayant refusé le pillage à ses soldats, ils se mutinèrent & l'égorgèrent. Telle fut la fin malheureuse de ce Prince, qui méritoit un meilleur sort; il réunissoit toutes les grandes qualités civiles & militaires. Lorsqu'il n'étoit encore que sujet, Valérien écrivit, dans une lettre qui a passé jusqu'à nous, « que cet homme étoit vraiment digne de commander, digne de l'estime des braves & vertueux Gaulois; qu'il épuisoit toute son admiration ». Postume justifia ces éloges, il rendit les Gaules florissantes, il rendit heureux les peuples qu'il gouverna.

Trebell. in Loll. Eutrop. Vict. de Cæss. &c.

Voyez-là dans Trebell.

Mais ce n'étoient point ses vertus qui l'avoient porté sur le trône; elles ne purent l'y maintenir: la licence du soldat l'avoit revêtu de la pourpre, la même licence la lui arracha: son fils aîné périt avec lui. Nous aurions plusieurs choses à dire sur ce fils, mais ce seroit entrer dans une carrière nouvelle: nous ne nous livrerons pas non plus ici aux conjectures sur diverses médailles de Postume le père: nous ne parlerons même ni de son apothéose, ni de Junia Donata, qu'on croit avoir été

ſa femme, ni du nombre de ſes enfans; faits qui juſqu'ici ne peuvent s'appuyer que ſur des conjectures & des probabilités nous craindrions d'étouffer ſous des faits incertains, les faits conſtans que nous avons réunis dans ce Mémoire. Notre but étoit d'y éclaircir, à l'aide des médailles, les points les plus importans du règne de Poſtume, d'en fixer la durée & les principales époques, juſqu'à préſent conteſtées, & de rapporter à leurs vraies dates les évènemens les plus certains de la vie de cet Empereur. Nous nous renfermons aujourd'hui dans ces limites, & nous réſervons pour un ſecond Mémoire ce que les ſimples conjectures peuvent nous fournir de ſupplément.

DISSERTATION
SUR
LE POIDS DE L'ANCIENNE LIVRE ROMAINE

Déterminé par la comparaiſon de quelques autorités de Pline avec le poids des plus anciennes médailles Romaines en or.

Par M. DE LA NAUZE.

L'OUVRAGE de Pline eſt eſtimable & précieux par la lumière qu'il répand, non ſeulement ſur toute l'Hiſtoire naturelle, mais encore ſur pluſieurs points de l'antiquité. Un des plus intéreſſans eſt celui qui regarde l'ancienne livre Romaine, dont le véritable poids ne ceſſe, depuis plus de trois ſiècles, d'exercer & de partager les Savans. Quelques-uns d'entre eux ont bien ſenti qu'un des meilleurs moyens de procéder dans cette recherche, ſeroit de conſulter les médailles qui ſont dans les cabinets des curieux; cependant par la négligence ou par la difficulté qu'ils ont eue à pénétrer dans ces eſpèces de ſanctuaires, ils n'ont cité que fort légèrement quelques médailles; & par la manière dont ils ſe ſont livrés à d'autres méthodes plus équivoques, la queſtion de la livre Romaine eſt demeurée comme indéciſe: il eſt à propos de l'enviſager ſous cet autre point de vûe, & de faire voir par quelques témoignages de Pline, comparés avec les plus anciennes médailles Romaines en or, principalement du cabinet du Roi, que la livre étoit de 6144 de nos grains de Paris. Lû le 2 Déc. 1760.

Le Blanc, dans ſon *Traité hiſtorique des monnoies de France*, avoit aſſigné déjà le même nombre de grains à la livre Romaine; il s'eſt uniquement fondé ſur ce que les ſous d'or du bas empire étoient de 72 à la livre, & qu'on leur trouve aujourd'hui 85 $\frac{1}{3}$ grains de poids; c'eſt ce qu'il a dit en deux mots, ſans entrer en matière, & ſans alléguer d'exemple d'aucun *P. 38 & ſuiv.*

ſou d'or de ce poids-là, parce que la livre Romaine n'étoit pas l'objet de ſon travail. On pourroit vérifier peut-être l'aſſertion de le Blanc par un examen détaillé de tout ce qui reſte de ſous d'or d'environ les ſiècles de Conſtantin & de ſes ſucceſſeurs; mais l'ancienne livre Romaine, celle du temps de la République & des premiers Empereurs, ſera plus ſûrement déterminée encore par les médailles conſulaires, & par celles du haut empire. Parmi ces anciennes monnoies de différens métaux, leſquelles ſont innombrables, il convient de s'attacher aux médailles en or, parce que l'or n'eſt pas ſujet aux mêmes altérations que l'argent & le bronze, & parce que Pline a marqué, pour la monnoie d'or, quelques époques & quelques variations de poids, qu'il n'a pas marquées pour l'autre monnoie.

Il me falloit donc avoir d'abord le poids des plus anciennes médailles Romaines en or du cabinet du Roi, où ſont en or, entre autres richeſſes, ſoixante-cinq Auguſte, ſoixante-quatre Veſpaſien, cinquante-quatre Titus, cinquante-trois Domitien, cent dix-ſept Hadrien, ſans compter neuf Sabine & ſix Ælius: M. l'abbé Barthélemi a bien voulu ſe donner la peine de peſer lui-même celles-là & toutes les autres du temps de la République & des premiers Empereurs, avec beaucoup de bonté pour moi, & un zèle pour la Littérature, qui a peu d'exemples; il m'a communiqué enſuite les têtes & les revers de chaque pièce, avec leur degré de conſervation, & avec leur poids en grains de Paris & en fraction de grain, ajoûtant ſouvent des explications qui m'ont été fort néceſſaires: & à ces médailles du cabinet du Roi, il a joint les médailles parallèles, en or, du cabinet de Pembrock, où le poids de chacune eſt numéroté en grains d'Angleterre, qu'il a réduits en grains de Paris. En alléguant celles de l'un & de l'autre Cabinet dans la ſuite de ce Mémoire, nous ne dirons point ordinairement à quel Cabinet elles appartiennent; mais celles de Pembrock ſe diſtingueront aiſément par l'omiſſion de leur degré de conſervation, & par la citation marginale de la planche où elles ſont gravées.

La principale difficulté pour réduire le poids des médailles non ſuſpectes à leur poids véritable & légitime, provient de la diverſité

diverſité de leur poids actuel; diverſité dans la pluſpart, ſelon leur différent degré de conſervation; diverſité dans d'autres, ſelon la différence des temps ou des fabriques; diverſité dans quelques-unes, malgré leur conformité pour la conſervation, pour le temps & pour la fabrique; on en trouve même d'entièrement ſemblables, dont l'une, avec la plus parfaite conſervation, pèſe quelques grains de moins que l'autre plus mal conſervée. Il ne faut donc pas tout-à-fait juger des uſages des Romains par les nôtres dans la fabrication des eſpèces: les Romains s'embarraſſoient peu que les pièces de monnoie fuſſent plus ou moins peſantes de quelques grains; témoin l'uſage où ils étoient, comme Eiſenſchmid l'a démontré, de prendre & de donner indifféremment le denier Romain d'argent & la dragme Attique l'un pour l'autre, ſans égard à la différence conſidérable de leur poids; il en étoit de même à plus forte raiſon pour leurs propres pièces d'or, malgré quelque légère diverſité de poids dans une même taille. *De Ponderib. p. 139 & ſeq.*

Le Monétaire, obligé, par exemple, à rendre 45 pièces d'or pour une livre de matière, la tailloit en 45 flans, ſans y chercher une égalité de poids tout-à-fait rigoureuſe; elle auroit emporté beaucoup de temps, & fort inutilement, puiſque les eſpèces un peu plus foibles avoient le même cours & la même valeur que les eſpèces un peu plus fortes. Comme donc les unes compenſoient les autres, & que l'exacte préciſion regardoit uniquement le poids total de la livre pour un nombre déterminé de pièces, on comprend ſans peine comment des monnoies ſemblables ont pû ſortir du même coin avec quelque diverſité de poids; alors le poids véritable & légitime ne ſe rencontroit ni dans la plus forte, ni dans la plus foible, mais dans quelqu'une des autres de la même taille. C'eſt ainſi que nous verrons quelquefois les médailles les mieux conſervées, peſer deux à trois grains de plus ou deux à trois grains de moins qu'elles ne l'auroient dû. Quant à celles qui ſont mal conſervées, & qui ſont le plus grand nombre, elles ne laiſſeront pas d'indiquer à peu près auſſi le poids légitime, ſelon le degré de leur défaut de conſervation.

Cependant, comme ce poids légitime n'eſt pas toûjours demeuré le même, & que l'*aureus* Romain a augmenté peu à peu de poids ſous le gouvernement de la République, & diminué peu à peu ſous celui des premiers Empereurs, nous partagerons ce Mémoire en huit époques différentes; ce qui nous mettra dans la néceſſité de ſuivre, autant qu'il ſera poſſible, l'ordre chronologique des années où les médailles d'or, que nous citerons, ont été frappées. Au reſte, quand nous diſons, en parlant d'une médaille d'or, qu'elle eſt rapportée par les Antiquaires à telle ou telle année, il ne faudra pas l'entendre toûjours de la même médaille en or; ce ſera ſouvent une médaille ſemblable en argent ou en bronze, frappée dans le même temps que la médaille en or.

PREMIÈRE ÉPOQUE, depuis l'an de Rome 547 juſque vers l'an 560, le ſcrupule Romain de 288 *à la livre, ayant peſé* 21 $\frac{1}{3}$ *grains.*

IL eſt évident que la livre Romaine aura peſé 6144 grains, ſi le ſcrupule Romain, qui étoit, comme on ſait, de 288 à la livre, a peſé 21 $\frac{1}{3}$ grains: c'eſt donc ce poids du ſcrupule qu'il s'agit de bien déterminer par le témoignage de Pline & par celui des médailles renfermées dans cette première époque. Pline écrit que les Romains commencèrent à fabriquer des eſpèces d'or en l'an 547, & qu'alors le ſcrupule valut 20 ſeſterces, autrement 5 deniers: or les Antiquaires remarquent ces 20 ſeſterces indiqués ſur les plus anciennes médailles en or. Il y a d'abord cinq de ces médailles, la première & la cinquième du cabinet du Roi, les trois autres du cabinet de Pembrock, qui ſont ſemblables pour la tête & pour le revers; tête de Mars, avec un numéro derrière la tête; au revers, ROMA; aigle poſé ſur un foudre.

Hiſt. Natur. XXXIII, 3.

Tab. VI.

La première, avec le numéro XX, pèſe 20 $\frac{1}{2}$ grains; elle fut frappée ſur le pied d'un ſcrupule peſant, diſent avec raiſon Savot[a] & le P. Hardouin[b], parce que le numéro XX de la médaille marque évidemment les 20 ſeſterces aſſignés par Pline

[a] *Diſcours ſur les Médaill. p. 62.*
[b] *Not. ad Plin. t. II, p. 612, ſec. edit.*

à la valeur primitive du ſcrupule d'or monnoyé; la ſeconde médaille, avec le même numéro XX, pèſe 20 $\frac{76}{105}$ grains; la troiſième, avec le numéro XXXX, en pèſe 40 $\frac{88}{105}$; la quatrième, avec le numéro VX, en pèſe 62 $\frac{82}{105}$; & la cinquième, avec le même numéro VX, indiquant, ſelon Savot & le Père Hardouin, 15 deniers, autrement 60 ſeſterces, pèſe 64 grains juſtes. On voit donc déjà que les cinq médailles, conſtamment proportionnelles pour le poids comme pour la valeur, ont été frappées, les deux premières pour un ſcrupule chacune, la troiſième pour deux ſcrupules, & les deux dernières pour trois ſcrupules chacune.

La médaille d'or, avec le numéro VX, doit avoir ſervi de modèle à une médaille ſemblable en petit bronze, frappée, dit-on, ſous l'empereur Domitien. On voulut ſans doute rendre en petit bronze la tête de Mars, de la même façon qu'on rendit alors les têtes des autres Divinités. *Magna autem vis minutorum ex ære nummorum cuſa fuit ſub Domitiano, cum capitibus Minervæ, Cereris, Apollinis, &c.* dit Havercamp; mais comme ce Savant ne connoiſſoit pas les médailles d'or mentionnées, il ne pouvoit pas deviner que le petit bronze de Mars en étoit une copie. Ainſi la conjecture qu'il propoſe, comme ſi le numéro VX marquoit ſous Domitien la quinzième année depuis le rétabliſſement du Capitole, fait ſous Veſpaſien, ne ſauroit faire une difficulté valable contre l'antiquité reconnue des cinq médailles que nous avons alléguées; & ſi elles ne donnent pas toutes la même fraction de grain au ſcrupule Romain, nous en déduirons plus particulièrement le poids légitime & précis, après l'examen d'une ſixième médaille, relative auſſi à cette première époque. *Morel. Fam. p. 474.*

CN. BLASIO. CN. F. tête caſquée, avec un épi derrière & une étoile au deſſus; au revers, ROMA, avec trois figures debout: celle du milieu eſt Bacchus, tenant de la main droite le thyrſe, & de la gauche un rameau; la figure à droite de Bacchus eſt une femme, tenant la haſte à la main; la figure à gauche eſt une autre femme caſquée, couronnant Bacchus, & il y a entre lui & elle une palme, ſymbole de la paix.

Fam. tom. I, p. 339. Morel. Fam. p. 113. Liv. XXXIV, 41.

Vaillant & Havercamp reconnoiſſent pour auteur de la médaille *Cn. Blaſio*, qui fut depuis Préteur en Sicile l'an 560, ſelon Tite-Live. L'antiquité donc de Blaſio, officier Monétaire, c'eſt-à-dire pour ces temps-là Queſteur, quelques années avant que d'être Préteur, fait remonter la médaille bien près de la première fabrication des eſpèces d'or; & s'il falloit de plus déterminer l'année, on pourroit nommer celle du triomphe de Scipion le premier Africain, en 553. Havercamp n'avoit point d'année préciſe à citer, perſuadé que la médaille ne retraçoit aucun évènement du temps même, & qu'elle annonçoit ſimplement le triomphe de Bacchus, couronné par Minerve, & regardé de mauvais œil par Junon, jalouſe de Sémélé; mais les officiers Monétaires de Rome ne couroient point ainſi après la Mythologie étrangère, ſans aucun rapport à leur patrie ou à leur propre famille. P. Cornelius Scipion, arrivé d'Afrique, après y avoir pacifié Carthage & la Numidie, & rentrant dans Rome en triomphe, ne pouvoit, dans des médailles de Cn. Blaſio, de la même famille Cornelia, être repréſenté ſous un ſymbole plus flatteur que celui de Bacchus couronné, d'une part, comme grand conquérant par Minerve, divinité Libyenne, & reconnu, de l'autre, pour pacificateur bienfaiſant par Junon, protectrice de Carthage. Quinze autres médailles d'argent, dans Morel, ſont preſque ſemblables à cette médaille d'or, & ne diffèrent de celle-ci & entre elles, que par quelques petits attributs de guerre ou de paix, relatifs, les uns à la mer, les autres au continent, & tous à des circonſtances d'un triomphe tel que celui de Scipion: il eſt donc manifeſte que la médaille de Blaſio rouloit dans le temps même des cinq médailles précédentes. Comme elle eſt aſſez bien conſervée, & qu'elle pèſe 105 grains, la proportion des cinq autres lui donne par conſéquent le poids de cinq ſcrupules, la valeur de 100 ſeſterces, & le caractère du plus ancien *aureus* Romain qui ſoit connu; car la propriété de l'*aureus* a toûjours été de répondre en valeur à 25 deniers, qui font 100 ſeſterces; *cum centum ſeſtertii, & ſub Conſulibus, & ſub Principibus, aureum faceret.* L'*aureus* s'annonçant lui même pour la valeur de 25

Gronov. de Seſterti. p. 424.

deniers, n'avoit pas beſoin d'un numéro qui les marquât, comme en avoient beſoin les petites pièces, qui étoient des ſous-diviſions de l'*aureus*, & qui, ne différant entr'elles que du poids d'un ſcrupule, auroient pû être priſes l'une pour l'autre, ſans la précaution du numéro. Il n'y eut plus de fabrique de ces petites pièces d'or dans le reſte du temps de la République, où l'on ne trouve que des *aureus* & des *ſemiſſis* ou quinaires.

Pour déterminer préſentement le poids légitime du ſcrupule par la confrontation des ſix médailles de la première époque, obſervons que la première médaille donne au ſcrupule $20\frac{1}{2}$ grains, la ſeconde $20\frac{76}{115}$, la troiſième $20\frac{44}{105}$, la quatrième $20\frac{192}{315}$, la cinquième $21\frac{1}{3}$, & la ſixième 21 grains juſtes. Il eſt naturel de choiſir pour le poids légitime les $21\frac{1}{3}$ grains, non pas préciſément parce que ce poids-là eſt le plus fort des ſix, mais parce que l'*aureus* de Blaſio, donnant 21 grains, ſans être de la plus parfaite conſervation, ſemble réclamer le tiers de grain de plus, & avoir peſé primitivement $106\frac{2}{3}$ grains, au lieu des 105 qu'il pèſe aujourd'hui. Voilà ce qui, dans la première époque, approche le plus de toute l'exactitude aujourd'hui poſſible; d'où réſulteront 6144 grains pour la livre Romaine, qui continueront à ſe vérifier dans les époques ſuivantes.

La proportion de l'or à l'argent, dans cette première époque, eſt aiſée à déduire des 20 ſeſterces, autrement cinq deniers, aſſignés par Pline à la valeur d'un ſcrupule d'or dans ces premiers temps. Les 288 ſcrupules de la livre d'or valoient 1440 deniers qui, diviſés par les 84 deniers de la livre d'argent, donnent $17\frac{1}{7}$ pour la proportion de l'or. La proportion diminua depuis en raiſon de l'abondance de l'or, qui venoit de toutes parts à Rome; & l'on ſent déjà pourquoi l'*aureus*, demeurant toûjours fixé à la valeur de 25 deniers, dut augmenter de poids. C'eſt auſſi cette augmentation qui eſt atteſtée par les médailles des époques ſuivantes.

*SECONDE ÉPOQUE, depuis environ l'an 560 jusque vers l'an 620, l'*aureus *de* 48 *à la livre ayant pesé* 128 *grains.*

Liv. XXXIII, 12. TITE-LIVE parle d'une grande quantité d'or apportée d'Espagne à Rome l'an 558, par Cn. Cornelius Lentulus : aussi voit-on par les médailles, que l'*aureus* de la première époque pesant 5 scrupules & $106\frac{2}{3}$ grains, étoit déjà remplacé vers l'an 563 par un nouvel *aureus* d'environ 130 grains, lequel par conséquent pesa 6 scrupules, & fut un *aureus* de 48 à la livre.

Tête de Janus, sans légende; au revers, ROMA; cérémonie d'un Traité de paix: la médaille est bien conservée, *Fam. tom. II, p. 533.* & pèse $128\frac{7}{8}$ grains. Vaillant la rapporte à un prétendu Traité de paix entre Rome & les Liguriens, l'an 584; mais depuis *Tit. Liv. XXXVII, 2.* l'an 563, où, selon Tite-Live, ils avoient été mis à la raison par Q. Minucius, l'historien raconte leurs fréquentes révoltes, suivies toûjours de châtimens, & jamais d'aucun traité dans les formes: c'est donc à l'an 563 que la médaille doit plustôt *Morel. Fam. p. 440.* être attribuée. Havercamp la fait descendre un siècle plus bas, à la fin de la guerre Sociale; mais cette guerre fut simplement terminée par la loi *Julia,* sans les formalités d'un traité avec les rébelles; & les usages des Romains, en pareil cas, sont constans dans l'Histoire. Une autre médaille semblable pèse $130\frac{46}{105}$ grains, & un quinaire semblable aussi, en pèse $64\frac{64}{105}$; *Tab. VI, 5.* ces deux pièces sont du cabinet de Pembrock, ainsi que les deux suivantes.

Ibid. VII, 7. ROMA, tête casquée avec une couronne derrière; au revers, C. SERVEILI. M. F. la médaille pèse $131\frac{1}{21}$ grains; elle *Fam. tom. II, p. 407. Morel. Fam. p. 388.* est rapportée par Vaillant à l'an 576, & par Havercamp à l'an 572; ce qui suffit, sans autre discussion, pour faire à peu près juger de l'antiquité de cette pièce d'or.

La dernière qu'il nous reste à produire, comme la plus exacte dans le poids des six scrupules, représente la tête casquée de *Tab. X, 1.* Rome, avec une étoile, & sans légende; au revers, NERVA;

baluſtrade des Comices, avec le *rogator*, le *diribitor* & le *cuſtos*, ſe faiſant paſſer de l'un à l'autre les tablettes des ſuffrages; elle pèſe les 128 grains juſtes, & il eſt étonnant que les Antiquaires n'aient point aperçû qu'elle doit être renvoyée à l'an 615, où A. Gabinius Nepos étoit Tribun du peuple; alors les ſuffrages par tablettes furent, pour la première fois, établis dans la République, & l'uſage d'élire de vive voix les Magiſtrats fut aboli. C'eſt cet évènement important à la liberté Romaine, qui ſe trouve conſacré par diverſes médailles de P. Nerva, fils apparemment ou de C. Licinius Nerva, ou de L. Licinius Nerva, qui furent Préteurs, le premier en 587, le ſecond en 588. Celle-ci, en or, ayant peſé ſix ſcrupules, & peſant 128 grains, détermine la livre Romaine à 6144 grains, comme dans la première époque. *Cic. Leg. III, 16.* *Liv. XLV, 42 & 44.*

Quant à la proportion de l'or dans cette ſeconde époque, les 48 *aureus* de la livre d'or, multipliés par 25 deniers, font le produit 1200, qui, diviſé par 84, donne $14\frac{2}{7}$ pour la proportion de l'or: nous verrons par quels degrés elle deſcendit encore, juſqu'à devenir enfin douzième.

*TROISIÈME ÉPOQUE, depuis environ l'an 620 juſque vers l'an 635, l'*aureus *de 45 à la livre ayant peſé* $136\frac{8}{15}$ *grains.*

APRÈS la ſeconde époque, qui nous a fourni peu de médailles, & avant la cinquième époque, qui nous en fournira un nombre prodigieux, il faut inſérer une troiſième & une quatrième époque, quoiqu'aſſez peu concluantes l'une & l'autre pour les 6144 grains de la livre, parce qu'il n'y a pour chacune des deux qu'une médaille qui leur ſerve de fondement.

M. FOVRI. L. F. tête de Janus; au revers, PHILI. ROMA. trophée couronné par Rome caſquée. La médaille eſt bien conſervée, & pèſe 135 grains. Les Antiquaires voyant dans Tite-Live un Lucius Furius Philus, Préteur en 583, en ont conclu que l'auteur de cette médaille, Marcus, fils de Lucius, l'avoit frappée vers l'an 600; diſons pluſtôt vers l'an

620, puiſque nous venons de voir qu'en l'an 615 l'*aureus* Romain ne peſoit encore que 128 grains de poids légitime.

Si au lieu des 135 grains de la médaille, on en compte 136 $\frac{8}{15}$ pour le poids légitime de l'*aureus* de ce temps-là, cet *aureus* de la troiſième époque, un peu plus fort que celui de la ſeconde, aura été de 45 à la livre, & il donnera les 6144 grains pour la livre Romaine, & 13 $\frac{11}{28}$ pour la proportion de l'or. On peut conjecturer que ce changement, vers l'an 620, fut une ſuite de la conquête que Decimus Brutus fit de la Luſitanie & de la Galice, entre les années 615 & 620, Pline aſſurant qu'on tiroit annuellement de cette même contrée une très-grande quantité d'or.

Hiſt. Natur. XXXIII, 4.

Idem, XIX, 1.

Le même auteur parle d'un ancien temps où le ſcrupule d'or avoit valu quatre deniers: *quatuor denariis ſcripula ejus permutata quondam, ut auri, reperio.* La remarque ſemble ſe rapporter à cette troiſième époque, où l'*aureus* peſant 6 $\frac{2}{5}$ ſcrupules, & valant 25 deniers, détermine la valeur du ſcrupule d'or à 3 $\frac{29}{32}$ deniers. Les quatre deniers, ſans fraction, préſenteroient une hypothèſe incroyable, dans laquelle le nombre des ſcrupules de l'*aureus*, & le nombre des *aureus* à la livre, auroient été accompagnés de fraction; l'*aureus* auroit été de 46 $\frac{2}{25}$ à la livre, & il auroit peſé 6 $\frac{1}{4}$ ſcrupules.

*QUATRIÈME ÉPOQUE, depuis environ l'an 635 juſque vers l'an 650, l'*aureus *de* 42 *à la livre ayant peſé* 146 $\frac{2}{7}$ *grains.*

TÊTE de Jupiter, ſans légende; au revers, CN. LENTVL. aigle poſé ſur un foudre. Vaillant attribue à la médaille une trop grande antiquité, ſous prétexte de la groſſièreté du travail, M. l'abbé Barthélemi aſſure qu'on n'aperçoit point cette groſſièreté ſur la médaille qu'il a examinée. Il eſt donc naturel de la rapporter à Cn. Lentulus, qui fut depuis Conſul l'an 657, & qui l'aura frappée en qualité de Queſteur, vers l'an 640. Elle eſt aſſez bien conſervée, quoique fondée dans le champ; & comme elle pèſe 146 $\frac{7}{8}$ grains, on peut lui ſuppoſer 146 $\frac{2}{7}$ grains

Fam. tom. I, p. 324.

grains de poids légitime; alors l'*aureus* aura été de 42 à la livre, la livre Romaine de 6144 grains, & la proportion de l'or $12\frac{1}{2}$: voici préſentement une conjecture ſur la cauſe de ce nouveau changement de l'*aureus* dès l'an 635.

La Gaule avoit autrefois des mines d'or très-conſidérables: Strabon, après avoir parlé de celles du mont *Cemenus*, & de celles des *Tarbelli*, au pied des Pyrénées, vers l'Océan, vante les richeſſes des *Arverni*, qui avoient étendu, dit-il, leur domination, non ſeulement juſqu'au voiſinage de Marſeille, mais encore juſqu'à Narbonne & juſqu'à l'Océan. Ils avoient donc en leur poſſeſſion les mines dont nous venons de parler, & encore celles dont on tiroit l'or que Pline appelle *Albicratenſe*. Q. Fabius Maximus & Cn. Domitius vainquirent les *Arverni*; & l'on ne ſauroit douter qu'il n'y ait eu beaucoup d'or parmi les riches dépouilles dont ils accompagnèrent l'un & l'autre leur triomphe. La circonſtance des deux triomphes, en l'an 634, jointe à celle de la médaille, vers l'an 640, peut faire juger avec quelque fondement, que dès l'an 635 l'or Gaulois, en diminuant à Rome la proportion de l'or, fit augmenter le poids de l'*aureus* Romain, toûjours invariablement fixé à la valeur de 25 deniers.

Strab. III; p. 146, & IV, p. 190 & ſeq.

Hiſt. Natur. XXXIII, 4.

*CINQUIÈME ÉPOQUE, depuis l'an environ 650 juſqu'à l'an 717, l'*aureus *de 40 à la livre ayant peſé* $153\frac{3}{5}$ *grains.*

PLINE dit que dans la ſuite des temps l'*aureus*, qu'il nomme denier d'or, fut de 40 à la livre, juſqu'à ce que les Empereurs en diminuèrent le poids: *Poſthæc placuit* X, XL *ſignari ex auri libris, paulatimque principes imminuêre pondus.* Ce témoignage, rapproché des médailles nombreuſes de cette cinquième époque, prouvera bien les 6144 grains de la livre, parce que les unes pèſent $153\frac{3}{5}$ grains juſtes, & que pluſieurs autres s'en éloignent fort peu. S'il y en a d'un poids ſi foible qu'il ne ſauroit favoriſer les 153 grains, on ſentira, par l'examen de chacune de ces pièces d'or, la raiſon de leur affoibliſſement.

Hiſt. Natur. XXXIII, 3.

C. CLODIVS. C. F. tête de Flore, pour indiquer une celébration des jeux floraux; au revers VESTALIS. figure d'une Veſtale. La médaille eſt aſſez bien conſervée, quoiqu'un peu uſée, & pèſe 153 $\frac{1}{4}$ grains; une ſeconde pareille & moins bien conſervée en pèſe 151 $\frac{3}{8}$, & une troiſième 151 $\frac{17}{105}$. Les Édiles curules célébroient annuellement les jeux floraux ſous le gouvernement de la République, & l'édilité de C. Claudius eſt célèbre dans l'hiſtoire; Cicéron, dans plus d'un endroit, en relève la magnificence; & Pline, avec les autres écrivains, la rapporte à l'an 655. La médaille fut donc frappée, comme Havercamp l'a remarqué, par l'officier Monétaire de la même année 655.

Tab. VIII, 3.
Verr. IV, 59.
Offic. II, 16.
Hiſt Natur. VIII, 7.
Morel. Fam. p. 93.

Il n'eſt pas ſi aiſé de fixer le temps d'une autre médaille, qui pèſe 153 $\frac{3}{5}$ grains juſte: tête ailée ſans légende; au revers C. NVMONIVS. VAALA. paliſſade attaquée & défendue par des ſoldats. On voudroit inutilement en rapporter la fabrication à quelque Numonius Vala du temps d'Auguſte, celui de la médaille eſt plus ancien; elle marque Vaala pour Vala, comme d'autres médailles, antérieures au commencement des Empereurs, marquent Naſſica pour Naſica, ſurnom d'un Scipion, & Feelix pour Felix, ſurnom de Sylla. Havercamp reconnoît auſſi, pour d'autres raiſons, l'ancienneté du Monétaire. Du reſte qu'on place la médaille vers l'an 550 ou 600, elle indiquera toûjours les 153 $\frac{3}{5}$ grains pour un temps ou l'*aureus* étoit certainement de 40 à la livre.

Tab. IX, 4.
Morel. p. 300.

Il faut faire le même raiſonnement ſur une autre médaille, & la renfermer auſſi dans les termes de la cinquième époque: F. P. R. M. ARRIVS. SECVNDVS. tête de la Fortune; le revers ſans inſcription; la haſte pure entre une couronne & une eſpèce de grillage ou de claie d'où ſort une petite flamme. La médaille, quoiqu'un peu uſée ſur un des côtés, pèſe 151 grains, & une ſemblable, dont on ignore le degré de conſervation, en pèſe 151 $\frac{17}{105}$. D'autres médailles du même M. Arrius Secundus, frappées dans le même temps & avec le même revers, repréſentent, au lieu de la tête de la Fortune, la tête d'un homme barbu: elles appartiennent à la cinquième

Tab. VI, 4.

époque, soit qu'on prenne, avec Morel, la tête barbue pour celle d'Octavien au commencement du Triumvirat, ou, avec Perizonius, pour la tête de Q. Arrius, connu vers l'an 685, lequel avoit eu pour fils l'auteur de la médaille. Cependant comme les Romains ne portoient point la barbe dans les temps de Q. Arrius, ce dernier paroît avoir eu pour père plustôt que pour fils M. Arrius Secundus, qui aura peut-être frappé la médaille, vers l'an 555, en l'honneur de quelqu'un de ses ancêtres. *Morel. Fam. p. 35.*

Tête de l'Afrique ornée d'une trompe d'éléphant, & sans légende; au revers L. CESTIVS. C. NORBA. PR. S. C. chaise curule avec un casque posé sur la chaise. La médaille est bien conservée & pèse 151 $\frac{1}{4}$ grains; & une autre semblable en pèse 152 $\frac{8}{21}$. Les Antiquaires ont remarqué il y a long-temps que C. Norbanus, grand partisan de Marius, & Consul en l'an 671, avoit dû être Préteur avec Cestius quelques années auparavant: or la domination que Marius exerça dans Rome, par le moyen du tribun Sulpicius, pendant la plus grande partie de l'année 666, peut faire juger que le Questeur de la même année, en frappant des monnoies à l'honneur des deux Préteurs, voulut, par une image de l'Afrique, retracer aussi les exploits du vainqueur de Jugurtha. Havercamp renvoie la médaille à des temps postérieurs: elle marque, selon lui, par PR. des Préfets & non des Préteurs; & il prétend ajoûter Cestius & Norbanus au nombre déjà connu des six Préfets de la ville, établis par Jules César l'an 708. Mais l'opinion la plus générale du temps de Dion, étoit que César n'avoit établi que six Préfets; ὀκτὼ ὡς ποι δοκεῖ, ἢ ἓξ ὡς μᾶλλον πεπίστευται: & quand même la médaille seroit du temps de César, elle appartiendroit toûjours à la cinquième époque, dont il est ici question. *Tab. IX. 2.* *Morel. Fam. p. 297.* *Dio. XLIII. p. 228.*

C. NORBANVS. L. CESTIVS. PR. tête de Déesse; au revers, S. C. Cybèle sur un char traîné par deux lions, pour indiquer une célébration des jeux Mégalésiens. La médaille, un peu usée, pèse 150 $\frac{1}{4}$ grains, & une autre semblable en pèse 152 $\frac{8}{21}$. La célébration annuelle des jeux Mégalésiens appartenoit aux Édiles curules, dans le temps de la République: aussi Norbanus & Cestius, Préteurs de l'année 666, *Tab. IX. 3.*

ne célébrèrent-ils ces jeux-là, ſelon le S. C. de la médaille que par un ordre particulier du Sénat, circonſtance convenable encore à tout le deſordre qui régna dans Rome pendant le cours de cette année 666. On croit qu'en 668 les triumvirs Monétaires furent établis à Rome pour la fabrication des eſpèces, à la place du Queſteur de la ville.

Vaillant, Fam. n. II, p. 101.

Les médailles d'environ 153 grains, alléguées juſqu'ici, ne ſont encore qu'une petite partie de toutes celles que nous produirons dans la ſuite de cette cinquième époque; mais pendant que les *aureus* de 40 à la livre, frappés à Rome, continuoient ainſi à peſer environ 153 grains, l'ordre chronologique nous offre ici des monnoies d'or beaucoup plus fortes, frappées dans la Grèce au temps des victoires de Sylla.

L. SVLLA. tête de Vénus, & en face Cupidon debout, avec une palme à la main; au revers, IMP. ITER. vaſe & bâton augural entre deux trophées. La médaille pèſe 202 grains; mais Vaillant obſerve que ce n'eſt point ici une monnoie de Rome, que c'eſt une monnoie de la Grèce, monnoie que Plutarque appelle Lucullienne, l'écrivain Grec ajoûtant qu'elle fut frappée dans le Péloponnèſe par ordre de Lucullus, pour le payement des troupes. Sylla, dont Lucullus étoit Queſteur, aſſiégeant Athènes dans les derniers mois de l'an 667 & dans les premiers de l'an 668, s'attachoit, dit encore Plutarque, à gagner l'affection de ſes ſoldats par des largeſſes: on voit donc quel a été le motif de l'augmentation du poids de la monnoie Lucullienne. Le Proconſul prit Athènes le 1.er mars de l'an 668, & il remporta dans le cours de la même année deux célèbres victoires ſur les Généraux de Mithridate: ce ſont ces deux batailles, comme le remarque Havercamp, qui font le ſujet de la médaille Lucullienne de Sylla, *Imperator* pour la ſeconde fois.

Tab. VIII, 5.

Fam. tom. I, p. 353.

In Lucullo, p. 492.

In Sylla, p. 459.

Morel. Fam. p. 668.

HO. VIRT. KALENI. têtes de l'Honneur & de la Valeur; au revers, ITAL. RO. CORDI. l'Italie & Rome ſe donnant la main. La médaille eſt très-bien conſervée, & pèſe 104 $\frac{1}{2}$ grains, environ moitié du poids de la précédente. Ce quinaire regarde aſſez manifeſtement l'an 671, quand Sylla, déclaré

dans Rome ennemi de la patrie, & revenu de la Grèce en Italie, fut obligé, pendant plus d'un an, à ſe tenir éloigné de la capitale; & comme il étoit ſuſpect aux Italiens, par la raiſon même que Rome venoit de leur accorder le droit de bourgeoiſie, il ſe hâta dès-lors, ſelon l'épitome de Tite-Live, de leur confirmer la même conceſſion, & de faire alliance avec eux: *Sylla cum Italicis populis, ne timeretur ab iis velut erepturus civitatem & ſuffragii jus nuper datum, fœdus percuſſit.* C'étoit donc l'union récente de Rome avec l'Italie, que Sylla garantiſſoit, & que le revers de la médaille énonce expreſſément, pendant que le côté de la tête l'indique figurément ſous l'emblème de l'Honneur & de la Valeur réunis enſemble. Il n'eſt pas étonnant que les officiers Monétaires de Sylla, Calenus & Cordus, en arrivant de la Grèce avec lui, continuaſſent d'employer le poids des médailles Luculliennes, dans une circonſtance où ce Général étoit intéreſſé plus que jamais à ſe ménager l'affection de ſes troupes. *Epit. Liv. 86.*

L. MANLI. PRO. Q. tête de Rome caſquée; au revers, L. SVLLA. IMP. Sylla ſur un quadrige, & la Victoire volant au deſſus. La médaille eſt fort bien conſervée, & pèſe 201 $\frac{1}{2}$ grains: une ſeconde, pareille, en pèſe 203 $\frac{61}{105}$, & Bouteroue en allègue une pareille auſſi, laquelle, dit-il, pèſe juſtement 204 de nos grains. Ces médailles ſont regardées avec raiſon par les Antiquaires, comme ayant été frappées dans Rome en l'an 673, à l'occaſion du triomphe de Sylla; elles ont le poids des Monnoies Luculliennes, parce que, dans un homme qui aſpiroit à la ſouveraineté, les premières raiſons du bon traitement qu'il faiſoit à ſes ſoldats, devenoient encore plus preſſantes à l'égard d'un peuple qu'il falloit éblouir par la magnificence, & corrompre par les libéralités. *Tab. VIII, 4.* *Recherches curieuſes des Monnoies, p. 96.*

A. MANLIVS. tête caſquée; au revers, L. SVLL. IMP. ſtatue équeſtre de Sylla. L'uſage des ſtatues équeſtres fut renouvelé à Rome pour Sylla, ſelon le récit de Paterculus, après pluſieurs ſiècles d'interruption: c'eſt donc à cette occaſion que le triumvir Monétaire A. Manlius frappa cette monnoie, où il mit ſon nom, comme il mettoit ſur les précédentes celui *Tab. VIII, 6.* *Patercul. II, 61.*

du proquesteur Manlius son père, ou son frère, ou du moins son parent; elle est conséquemment de la même année 673, & elle pèse aussi à peu près comme les autres, 204 $\frac{28}{35}$ grains. On voit par-là que les médailles Luculliennes, plus pesantes d'un quart que les médailles ordinaires de Rome, étoient de 30, non de 40 à la livre; & Sylla, deux ans après son triomphe, ayant abdiqué la Dictature, il ne paroît plus de ces fortes monnoies, ni même d'approchantes, dans le reste du temps de la République.

Il y en a une avec le nom de César, de l'année, à ce qu'il semble, 694, qui pourroit faire quelque difficulté par un poids tant soit peu trop fort, si l'on ne la regardoit comme une monnoie d'Espagne plustôt que de Rome. IIT. c'est-à-dire *Imperator iterum*, tête de femme; au revers, CAESAR, avec un trophée; elle est très-bien conservée, & pèse 160 $\frac{3}{4}$ grains. D'autres médailles, en argent ou en bronze, sont d'ailleurs semblables à celles-ci dans Vaillant & dans Morel: IIT. tête de Vesta; au revers, CAESAR, avec un trophée où se voit l'épée Espagnole. Celles qui représentent cette épée, sont attribuées par Havercamp aux victoires de Jules César, propréteur d'Espagne l'an 694: & il y a une autre médaille d'argent, IMP. ITER. tête de femme; au revers, C. CAESAR. C. F. avec un trophée, attribuée aussi par Erizzo & par Havercamp à Jules César, d'abord après les mêmes victoires. Toutes ces pièces de comparaison font assez voir que la médaille d'or du cabinet du Roi est une monnoie Espagnole un peu plus forte que les monnoies Romaines.

Morel. Fam. p. 208.

Ibid. p. 572.

Par une raison contraire, & à cause de la légèreté du poids, il faut mettre aussi hors de rang une médaille du cabinet de Pembrock, laquelle ne pèse que 130 $\frac{46}{105}$ grains, soit infidélité dans la fabrication, ou défaut dans la conservation. PAVLLVS. LEPIDVS. CONCORDIA. tête de la Concorde voilée; au revers, TER. PAVLLVS. trophée où sont d'un côté Paul Émile, dans l'attitude d'un vainqueur, & de l'autre le roi Persès & ses enfans dans une attitude contraire. On renvoie ordinairement la fabrication de la médaille à l'an environ 713,

Tab. VII, 7.

& à une prétendue réconciliation de Paullus Lepidus avec ſon frère le triumvir Lépide, qui peu avant l'avoit mis au nombre des proſcrits. Il y a plus d'apparence qu'elle eſt de l'an environ 700; car le même frère de Lépide, ſelon Dion, fut Cenſeur en 732, & il avoit été précédemment Conſul ſubrogé en 720, proſcrit à la fin de 711, & apparemment Édile vers 710, puiſque les embelliſſemens qu'il avoit faits à Rome ſont loués dans une Philippique de Cicéron de l'an 711 : il a donc dû être triumvir Monétaire vers 700, quand il marqua ſur des monnoies, par le mot *concordia*, l'union des deux branches de la famille Æmilia, celle des Pauls & celle des Lépides; union cimentée dans ſa propre perſonne, comme ayant eu pour père naturel M. Lepidus, mort en 677, & pour père adoptif L. Paullus, Conſul de l'an 704; alors la dénomination, Paullus Lepidus, rentre dans l'uſage des adoptions faites vers le même temps; Metellus Scipio, Cæpio Brutus, &c. où le premier ſurnom venoit de la perſonne qui adoptoit, & le ſecond de la perſonne adoptée.

Dio. LIII, p. 521.

Phil. XIII, 6.

Enfin nous voici arrivés aux dernières années de la République, où les médailles non ſuſpectes, de 40 à la livre, vont continuer à ſe trouver d'environ 153 grains, dans les derniers temps de Céſar & juſque dans les cinq premières années du Triumvirat.

D'abord il ſe préſente pour l'an 707 une médaille de Métellus Scipion, Général des troupes de la République, après la mort de Pompée. METEL. PIVS. SCIP. IMP. tête de Jupiter Terminal; au revers, CRASS. JVN. LEG. PRO. P. chaiſe curule, accompagnée de divers attributs. La médaille pèſe $152\frac{8}{24}$ grains.

Tab. XI, 15.

L'année 708, année de confuſion pour le calendrier, le fut auſſi pour les magiſtratures des Préteurs, des Édiles & des Queſteurs : Céſar les remplaça tous par ſix Préfets de la ville, & les triumvirs Monétaires mirent le nom de ces nouveaux Magiſtrats ſur diverſes médailles, ſouvent avec le nom auſſi du Dictateur. Parmi ces médailles en or, il y en a trois de Plancus, leſquelles ſont ſemblables. C. CAESAR. DIC. TER.

Dio. XLIII, pag. 228 & 237.

tête de la Victoire jusqu'à la poitrine, avec des ailes; au revers, L. PLANC. PR. VRB. La première, un peu usée, pèse 151 $\frac{3}{8}$; la seconde, moins bien conservée, 149 $\frac{5}{8}$; & la troisième, dont le degré de conservation est ignoré, 147 $\frac{53}{105}$. Il y en a une de Regulus, pesant 152 $\frac{8}{21}$ grains; REGVLVS. P. R. tête de Regulus le père; au revers, L. LIVINEIVS. REGVLVS. avec la chaise curule & les faisceaux, symboles de la magistrature de Regulus le fils. Il y en a deux de Mussidius, qui sont pareilles: tête de Cérès couronnée d'épis, sans légende; au revers L. MVSSIDIVS. LONGVS. L'une pèse 154 $\frac{22}{105}$ grains; & l'autre, quoiqu'un peu usée, en pèse 152. Enfin il y en a six d'Hirtius, le plus célèbre des six Préfets, toutes semblables entre elles: CAESAR. COS. TER. tête voilée de Jules César; au revers A. HIRTIVS. PR. La première pèse 154 $\frac{22}{105}$ grains; les trois suivantes, bien conservées, en pèsent 153 $\frac{5}{8}$, 152 $\frac{5}{8}$ & 151 $\frac{7}{8}$; les deux autres 148 $\frac{1}{2}$ & 145 $\frac{1}{2}$: mais M. l'abbé Barthélemy observe que les deux dernières ont été retouchées, & qu'on a détruit une partie des lettres.

Tab. IX, 1.

Ibid. XI, 3.

Ibid. VII, 4.

Ibid. VII, 5.

Pendant que toutes ces médailles d'Hirtius, qui marquent le troisième consulat de César, annoncent le poids légitime de 153 $\frac{3}{5}$ grains, une médaille de restitution de Trajan très-bien conservée, marquant le même consulat de César, & s'éloignant peu des précédentes pour la tête, mais tout-à-fait pour le revers, ne pèse que 136 $\frac{1}{8}$ grains. Cette différence, pour le dire en passant, prouve bien les 6144 grains de la livre Romaine, en fixant la diversité de poids qu'il y eut entre l'*aureus* de 40 à la livre, en usage avant les Empereurs, selon Pline, & l'*aureus* de 45 à la livre établi par Néron, selon le même écrivain. Mais avant d'en venir aux médailles de Néron & de ses successeurs, continuons l'énumération de celles qui pesèrent encore 153 grains ou environ.

Hist. Natur. XXIII, 3.

L'année 709 est celle de la médaille suivante, selon Vaillant: tête radiale d'Apollon; au revers P. CLODIVS. M. F. croissant de la lune entre des étoiles. La médaille pèse 153 $\frac{3}{5}$ grains justes; une autre, bien conservée, 152, & une troisième, un peu

Fam. rom. I, p. 283.

Tab. VII, 1.

peu moins conſervée, 150 $\frac{1}{2}$. Vaillant y voit une célébration des jeux Apollinaires, au lieu d'y reconnoître la réformation du calendrier & la première année Julienne, qui fut l'an 709. Il croit auſſi que L. Clodius, auteur de la médaille, étoit alors Édile, & qu'il fut quatuorvir Monétaire trois ans après; mais il faut dire qu'il fut triumvir Monétaire en la préſente année 709, & Édile en 712, parce que la fabrication des eſpèces regardoit les officiers Monétaires, & que l'uſage étoit de paſſer des moindres charges aux plus conſidérables.

Céſar fut tué le 15 mars 710; il faut rapporter au commencement de la même année quatre de ſes médailles, qui ſont ſemblables: CAES. DIC. QVAR. tête de Vénus; au revers COS. QVINC. La première, dont nous ignorons la conſervation, pèſe 152 $\frac{104}{105}$ grains; la ſeconde, aſſez bien conſervée, 152 $\frac{1}{2}$; la troiſième, un peu uſée, 151 $\frac{1}{8}$; & la quatrième, plus mal conſervée, 150 $\frac{7}{8}$. Une autre médaille du même temps, CAES. DIC. tête de Jules Céſar; au revers M. ANTON. IMP. R. P. C. ne pèſe que 147 $\frac{3}{8}$ grains; mais M. l'abbé Barthélemy avertit qu'on a ôté quelque choſe ſur les bords. *Tab. VII, 3.*

Trois médailles, qui réuniſſent Jules Céſar avec Octavien Conſul, regardent l'an 711: C. CAESAR. DICT. PERP. PONT. MAX. tête de Jules Céſar; au revers C. CAESAR. COS. PONT. AVG. tête d'Octavien. L'une, quoiqu'un peu uſée, pèſe 152 $\frac{1}{8}$ grains; l'autre, que M. l'abbé Barthélemy a vûe, 151 $\frac{3}{4}$; & la troiſième, dont le degré de conſervation eſt ignoré, 151 $\frac{17}{105}$. Les médailles frappées par L. Servius Rufus regardant pareillement l'année 711, ſelon les Antiquaires, il faudra le ſuppoſer quatuorvir Monétaire de l'an 711 quand il frappa celle-ci: L. SERVIVS. RVFVS. têtes de Caſtor & Pollux; au revers TVSCVL. avec le plan des murs de Tuſculum: elle eſt aſſez bien conſervée, & pèſe 152 $\frac{3}{8}$ grains. On doit placer auſſi dans les derniers mois de 711 & dans les premiers mois de 712, diverſes monnoies de Brutus & de Caſſius, abſens de Rome. *Ibid. XI, 6.* *Vaillant, Fam. t. II, p. 454 & ſeq.*

C. CASS. IMP. LEIBERTAS. tête de la Liberté; au

revers LENTVL. SPINT. avec le *prefericulum* & le bâton augural. Telles ſont quatre médailles dont la première pèſe
Tab. VIII, 2. $154\frac{82}{105}$ grains; la ſeconde, bien conſervée, $152\frac{7}{8}$; la troiſième, encore mieux conſervée, 151; & la quatrième, moins bien conſervée que les autres, $145\frac{7}{8}$. Une médaille, C. CASSI. IMP. tête d'Apollon couronné de laurier; au revers M. SERVILIVS. LEG. avec l'acroſtolion, eſt bien conſervée & pèſe 151 grains: & une pareille du cabinet de Pembrock en pèſe
Ibid. VII, 6. $154\frac{22}{105}$, ſuivant l'idée de M. l'abbé Barthélemy, qui regarde comme une faute d'impreſſion les $26\frac{1}{2}$ grains d'Angleterre, au lieu de $126\frac{1}{2}$. C. CASSI. IMP. tête de femme couronnée de laurier; au revers M. SERVILIVS. LEG. avec l'acroſtolion comme dans la précédente: celle-ci, un peu uſée, pèſe $150\frac{1}{8}$. Cette autre, bien conſervée, M. AQVINVS. LEG. tête de la Liberté; au revers C. CASSI. IMP. avec un trépied, pèſe
Ibid. VIII, 1. $151\frac{1}{4}$ grains; & une pareille en pèſe $145\frac{1}{15}$, mais nous en ignorons le degré de conſervation, comme nous l'ignorons auſſi dans quelques médailles un peu foibles, parmi celles de Brutus que nous allons rapporter.

M. BRVTVS. IMP. COSTA. LEG. tête de Brutus dans une couronne de chêne; au revers L. BRVTVS. PRIM. COS. tête de cet ancien Brutus dans une couronne pareille. La médaille, un peu uſée, pèſe $150\frac{7}{8}$ grains: une autre ſemblable
Ibid. XII, 1. en pèſe $149\frac{33}{35}$: un BRVTVS. IMP. tête de Brutus; au
Ibid. 2. revers CASCA. LONGVS. avec un trophée, $151\frac{17}{105}$: un M. SERVILIVS. LEG. tête de la Liberté; au revers
Ibid. X, 2. Q. CAEPIO. BRVTVS. avec un trophée, $147\frac{53}{105}$: un L. SESTI. PRO. Q. tête de la Piété voilée; au revers
Ibid. 3. Q. CAEPIO. BRVTVS. PRO. COS. avec le trépied, la hache & la capeduncule, $149\frac{33}{35}$: enfin un L. PLAET. CESTIVS. tête de la Piété voilée; au revers BRVTVS. IMP. hache & capeduncule, $147\frac{1}{2}$: celle-ci eſt un peu uſée. Comme ces médailles de Brutus étoient frappées dans des temps difficiles, vers les contrées de l'Aſie ou de la Macédoine, M. l'abbé Barthélemy ſoupçonne, avec fondement, qu'on y épargnoit la matière, & que c'eſt la vraie raiſon de leur poids un peu affoibli.

Quelques Antiquaires, & M. Liebe entre autres, rapportent au temps de Brutus des monnoies qu'ils croient avoir été pour lors frappées à Cosa, ville d'Étrurie, & il y en a une semblable dans le recueil de Pembrock: aigle présentant du pied droit une couronne, & appuyant le gauche sur un sceptre; au revers ΚΟΣΩΝ. trois figures d'hommes revêtus de la toge. L'éditeur du recueil l'a insérée parmi les médailles latines des triumvirs Octavien, Antoine & Lépide. Je n'en dirai pas davantage, sinon qu'elle pèse $154\frac{86}{105}$ grains. Les Triumvirs entrèrent en exercice le 27 novembre 711, & firent faire l'apothéose de Jules César au commencement de l'année suivante. Voici la continuation des médailles de cette année 712, où Ti. Sempronius Graccus, L. Livineius Regulus, L. Mussidius Longus & C. Vibius Varus furent quatuorvirs Monétaires: Havercamp l'a prouvé pour C. Vibius Varus; & ce qui le prouve pour les trois autres, c'est que leurs médailles, en différens métaux, marquent l'union & la cordialité des Triumvirs, qui, excepté la première année de leur Triumvirat, ne furent jamais bien ensemble. Quelques-unes représentent aussi le jeune César avec sa barbe naissante, qu'il quitta, selon Dion, au commencement de l'an 715, & qui ne paroît plus sur les médailles postérieures.

Gotha Numar. p. 19.

Tab. XII, 6.

Morel. Fam. p. 441.

Dio. XLVIII, p. 377.

DIVI. IVLI. F. tête d'Octavien; au revers TI. SEMPRONIVS. GRACCVS. IIII. VIR. Q. D. la médaille pèse les $153\frac{3}{5}$ grains justes; & une pareille, un peu usée, en pèse $149\frac{1}{4}$. Entre autres médailles d'argent du même Graccus, une représente la même tête avec la même légende; & au revers les symboles ordinaires d'une colonie, en mémoire de C. Graccus, qui avoit conduit une colonie à Carthage l'an 632: & une autre médaille, avec le S. C. des deux côtés, représente la tête de Jules César couronné de laurier; & au revers les mêmes symboles de colonie, en mémoire de celle que Jules César avoit aussi envoyée à Carthage l'an 709. Sur la dernière médaille, quoique frappée comme les autres en 712, l'apothéose de César n'est point indiquée, le sujet de la médaille se rapportant à des années précédentes, où le Sénat avoit autorisé le Dictateur à porter une couronne sur la tête, & ensuite

Tab. XIII, 8.

à établir une colonie à Carthage. Tous ces évènemens sont rapportés dans l'histoire.

Tab. XIII, 3. CAESAR. III. VIR. R. P. C. tête d'Octavien; au revers L. Regulus IIII. VIR. A. P. F. enlèvement des Sabines: la médaille pèse $151\frac{17}{105}$. Il n'est pas nécessaire d'avertir que le quatuorvir Regulus ne pouvoit pas être la même personne que Regulus Préfet de la ville en 708, & cette réflexion doit s'étendre à la médaille suivante de Mussidius, & à toutes les autres pareilles, pour ne pas admettre qu'un magistrat Romain de ces temps-là soit jamais descendu des plus grandes charges aux plus petites.

C. CÆSAR. III. VIR. R. P. C. tête d'Octavien; au revers, L. MVSSIDIVS. T. F. LONGVS. IIII. VIR. A. P. F. Soldat tenant de la main droite la haste, & de la gauche
Ibid. x, 8. le parazonium. La médaille est un peu usée, & pèse $148\frac{3}{4}$
Ibid. XII, 9. grains. Il y a deux autres médailles de $151\frac{17}{105}$ chacune; l'une tout-à-fait semblable à la précédente, l'autre avec le revers L. MVSSIDIVS, T. F. LONGVS. corne d'abondance.

M. ANTONIVS. III. VIR. R. P. C. tête d'Antoine; au revers, L. MVSSIDIVS. T. F. LONGVS. IIII. VIR. A. P. F. soldat tenant de la main droite la haste, & de la gauche
Ibid. x, 7. le parazonium. La médaille est tant soit peu usée, & pèse 152
Ibid. XII, 7. grains; une pareille en pèse $152\frac{104}{105}$; & une autre, différente seulement par le type du revers, qui est une corne d'abondance, en pèse $152\frac{8}{21}$.

ANT. AVG. IMP. III. VIR. R. P. C. tête d'Antoine; au revers, L. REGVLVS. IIII. VIR. A. P. F. Hercule assis sur un rocher; elle est très-bien conservée, & pèse $151\frac{1}{5}$;
Ibid. XII, 4. une autre semblable, dont on ignore le degré de conservation, $149\frac{33}{35}$.

M. ANTONIVS. III. VIR. R. P. C. tête d'Antoine, avec le bâton augural; au revers, M. LEPIDVS. III. VIR. R. P. C. tête de Lépide, avec le simpule & l'aspersoir; elle
Ibid. XII, 10. est très-bien conservée, & pèse $152\frac{1}{2}$ grains; une pareille, $152\frac{8}{21}$.

M. LEPIDVS. III. VIR. R. P. C. tête de Lépide; au

revers, L. MVSSIDIVS. T. F. LONGVS. IIII. VIR. A. P. F. homme nud tenant de la main droite la haſte, & de la gauche le parazonium. La médaille eſt très-bien conſervée, & pèſe 153 $\frac{1}{2}$ grains; une autre différente de celle-là par le revers, MVSSIDIVS LONGVS. corne d'abondance, pèſe les 153 $\frac{3}{5}$ grains juſtes. *Tab. XII, 8.*

M. LEPIDVS. III. VIR. R. P. C. tête de Lépide; au revers, L. REGVLVS. III. VIR. A. P. F. Veſtale tenant le ſimpulum de la main droite, & la haſte de la gauche. La médaille, qui eſt fort uſée dans un des côtés, & que M. l'abbé Barthélemi ſoupçonne de plus d'avoir été anciennement moulée, ne pèſe que 136 $\frac{7}{8}$ grains; & une autre, ſemblable pour la tête & pour le revers, en pèſe 149 $\frac{33}{35}$: on ignore le degré de conſervation. *Ibid. X, 9.*

Tête caſquée, ſans légende; au revers, C. VIBIVS VARVS. une Victoire marchant: la médaille pèſe 152 $\frac{8}{21}$ grains. Tête de Vénus couronnée de laurier, ſans légende; au revers, C. VIBIVS. VARVS. Vénus debout, avec une couronne derrière. Celle-ci, dont on ne ſait point le degré de conſervation, pèſe 145 $\frac{1}{15}$; mais une pareille du Cabinet du Roi, bien conſervée, en pèſe 152 $\frac{7}{8}$. *Ibid. X, 5.* *Ibid. VII, 8.*

DIVI. JVL. F. tête d'Octavien; au revers, Q. VOCONIVS. VITVLVS. un veau. La médaille, ſans être trop bien conſervée, pèſe pourtant 150 $\frac{5}{8}$ grains, & une ſemblable en pèſe 151 $\frac{17}{115}$. Le même Voconius, dont on a des médailles antérieures, avec le titre de Queſteur, déſigné ſous Jules Céſar, étoit vrai-ſemblablement en l'an 712 l'un des deux Édiles prépoſés à la garde du tréſor public; & en cette conſidération, les quatuorvirs Monétaires joignirent ſon nom à celui du fils de Jules apothéoſé. *Ibid. XIII, 9.*

C. CAESAR. III. VIR. R. P. C. tête d'Octavien; au revers, BALBVS. PRO. PR. maſſue d'Hercule. La médaille eſt aſſez bien conſervée, & ne pèſe pourtant que 126 $\frac{5}{8}$ grains. M. l'abbé Barthélemi la juge frappée dans le temps même par un faux Monnoyeur.

AHENOBARBVS. tête de Cn. Domitius Ahenobarbus;

Tab. XI, 2. au revers, CN. DOMITIVS. L. F. IMP. NEP. temple de Néptune, à l'occaſion du Généralat de la marine de la République, dévolu à Domitius après la bataille de Philippes. Cette médaille, qui termine le détail des monnoies d'or de l'an 712, pèſe les $153\frac{3}{5}$ grains juſtes.

L'année 713 nous en offre neuf qui, favorables auſſi au poids légitime de l'*aureus*, ſont toutes relatives à la perſonne de M. Antoine, parce que Fulvie, femme de ce Triumvir, & le conſul L. Antonius, frère du même Antoine, étoient ennemis déclarés d'Octavien, & qu'ils dominèrent alors dans Rome. ANT. AVG. IMP. III. VIR. R. P. C. tête d'Antoine; au revers, PIETAS. COS. la piété debout, un gouvernail à ſa main droite, la corne d'abondance à ſa gauche, & une cigogne à ſes pieds. La médaille eſt un peu uſée, & pèſe $151\frac{1}{2}$ grains; autre ſemblable, dont il paroît que les *Ibid. XII, 3.* bords ont été rognés, $134\frac{1}{8}$; autre encore, $151\frac{17}{105}$. M. ANTONIVS. IMP. III. VIR. R. P. C. tête d'Antoine, avec le bâton augural; au revers, PIETAS. COS. la Piété debout, tenant de la main droite une petite Victoire, & de la gauche la corne d'abondance. La médaille eſt un peu uſée, & pèſe *Ibid. X, 6.* $150\frac{1}{4}$ grains; une pareille en pèſe $152\frac{8}{21}$; & une autre *Ibid. XII, 5.* à peu près ſemblable $151\frac{17}{105}$. M. ANTONIVS. IMP. AVG. III. VIR. R. P. C. le prefericulum & le bâton augural; au revers, L. PLANC. PRO. COS. le foudre, la capéduncule & le caducée: elle pèſe $153\frac{1}{4}$ grains, pendant qu'une autre un peu moins conſervée en pèſe $149\frac{7}{8}$ grains. Enfin M. ANTONIVS. IMP. AVG. III. VIR. R. P. C. le prefericulum auſſi & le bâton augural; au revers, L. PLANC. IMP. ITER. le foudre auſſi, la capéduncule & le caducée: elle eſt bien conſervée, & pèſe $153\frac{1}{8}$ grains.

La paix de Brunduſium, entre Octavien & Antoine, laquelle les ramena l'un & l'autre à Rome en 714, fut marquée ſur diverſes monnoies; l'une porte d'un côté, CAESAR. IMP. PONT. III. VIR. R. P. C. avec la tête d'Octavien, & de l'autre côté, M. ANT. IMP. AVG. III. VIR. R. P. C. M. BARBATVS. Q. avec la tête d'Antoine; médaille bien

conſervée, peſant 150 $\frac{1}{2}$ grains: une ſeconde pareille en pèſe 151 $\frac{17}{105}$; & une troiſième à peu près ſemblable les pèſe également: une quatrième, portant d'un côté, CAESAR IMP. avec la tête d'Octavien; & de l'autre, ANT. IMP. avec la tête d'Antoine, pèſe 152 $\frac{8}{21}$, pendant qu'une cinquième, quoique bien conſervée, n'en pèſe que 149 $\frac{3}{8}$: une ſixième, qui eſt incuſe & de la même fabrique apparemment que la précédente, porte, CAESAR. IMP. avec la tête d'Octavien; elle eſt un peu uſée, & pèſe 148 $\frac{3}{5}$ grains. La même paix de Brunduſium fut célébrée auſſi par une ſtatue équeſtre d'Octavien, & par une monnoie du poids de 151 $\frac{27}{35}$ grains: CAESAR. III. VIR. R. P. C. au revers, S. C. ſtatue équeſtre d'Octavien, en habit de Pacificateur. *Tab. X, 12 & 13. Ibid. 11. Ibid. XIII, 3.*

Antoine & Octavien, par un des articles de leur accommodement, ayant partagé entre eux les légions Romaines, il eſt aſſez ſimple de rapporter à l'année ſuivante 715 les nombreuſes médailles d'argent, où les légions d'Antoine ſont numérotées. Il y en a une en or qui, étant un peu uſée, ne pèſe que 147 $\frac{3}{8}$ grains. L. XIX. aigle légionnaire entre deux autres enſeignes; au revers, ANT. AVG. III. VIR. R. P. C. navire avec des rames.

Sextus Pompeius, que le Sénat avoit déclaré Général de la Marine l'an 711, & qui avoit été proſcrit enſuite dans le cours de la même année, fit ſa paix en 715, renouvela la guerre preſqu'auſſi-tôt, & remporta de grands avantages en 716. Il en vint alors, ſelon Dion, juſqu'à ſe qualifier de fils de Neptune, & ce titre paroît ſur une médaille: NEPTVNI. tête du grand Pompée, avec le trident; au revers, Q. NASIDIVS. avec une trirème à la voile. La médaille ne pèſe que 131 $\frac{7}{8}$; mais elle eſt uſée, & paroît même avoir été retouchée, comme M. l'abbé Barthélemy l'a remarqué: c'eſt donc par les autres médailles de Sextus Pompeius, frappées dans le même temps, qu'il faut juger de leur poids légitime. *Dio. XLVI, p. 317. Idem, XLVIII, p. 389.*

MAG. PIVS. IMP. ITER. tête de Sextus Pompeius dans une couronne; au revers, PRÆF. CLAS. ET ORÆ. MARIT. EX. S. C. têtes de ſon père le grand Pompée,

& de ſon frère Cn. Pompeius. La médaille eſt bien conſervée, & pèſe 153 $\frac{3}{8}$ grains. Une ſeconde, pareille à celle-là, & bien conſervée, n'en pèſe que 142 $\frac{7}{8}$; mais M. l'abbé Barthélemy lui trouve des particularités qui lui ont toûjours déplu : il ſoupçonne, ou qu'elle eſt fourrée, ou qu'elle a été fabriquée dans le temps même par quelque faux Monnoyeur. En effet

Tab. XI, 4. une troiſième, pareille aux deux autres, & peſant 151 $\frac{8}{21}$ grains, approche extrêmement de la première & du poids légitime de l'*aureus* de ce temps-là.

Ibid. XIII, 7. Ces 152 $\frac{8}{21}$ grains ſont auſſi le poids d'une médaille d'Agrippa, Conſul déſigné en la même année 716 : IMP. DIVI. F...TER. III. VIR.... C. tête d'Octavien, avec une étoile; au revers, l'inſcription M. AGRIPPA. COS. DESIG. dans le champ de la médaille. Puiſqu'elle pèſe encore 152 $\frac{8}{21}$ grains, malgré l'éroſion viſible de quelques lettres, il eſt aiſé de ſentir qu'elle atteignoit, qu'elle ſurpaſſoit même un peu le poids légitime de 153 $\frac{3}{5}$ grains, quand elle étoit ſortie de la main de l'ouvrier.

Ici finit la cinquième époque de nos médailles, avec les cinq premières années du Triumvirat. Antoine & Octavien le renouvelèrent pour cinq autres années, dans leur entrevûe de Tarente, l'an 716, & ils convinrent de quelques autres arrangemens rapportés dans l'Hiſtoire. Elle ne dit point qu'ils aient réglé en même temps la diminution du poids des monnoies d'or; mais l'affoibliſſement qui paroît dans les médailles, dès l'année ſuivante, découvre aſſez les premiers veſtiges du changement atteſté par Pline, *paulatimque Principes imminuêre pondus.*

La proportion de l'or, ſous la cinquième époque, fut 11 $\frac{19}{21}$; car les 40 *aureus* à la livre, multipliés par les 25 deniers, valeur de l'*aureus*, donnent le produit 1000 qui, diviſé par les 84 deniers à la livre, fait 11 $\frac{19}{21}$; c'eſt la proportion preſque douzième; & la proportion douzième juſte mettroit néceſſairement des fractions, ou dans le nombre des 40 *aureus* à la livre, ou dans les 25 deniers, valeur de l'*aureus :* or il eſt plus naturel de faire tomber les fractions ſur la proportion de l'or,

l'or, ſecrètement combinée par les officiers de la Monnoie, que ſur le rapport entre les eſpèces d'or & celles d'argent; ce dernier parti, en exigeant continuellement des appoints, auroit trop embarraſſé la circulation journalière des eſpèces.

*SIXIÈME ÉPOQUE; depuis l'an 717 juſqu'à la mort d'Auguſte en 767, l'*aureus *de 41 à la livre ayant peſé 149 $\frac{7}{9}$ grains.*

LA méthode que nous avons ſuivie juſqu'ici, de n'omettre aucune des médailles Romaines en or, forte ou foible, dont le poids ſoit connu, devient comme impraticable pour la préſente époque & pour les ſuivantes, à cauſe du trop grand nombre de médailles qu'il faudroit rapporter; & d'ailleurs l'énumération exacte de toutes ces monnoies impériales ne paroît pas d'une néceſſité indiſpenſable, après tout ce qui a été dit des autres monnoies plus anciennes, pour conſtater les 6144 grains de l'ancienne livre. Cependant Pline ayant aſſuré que les Empereurs diminuèrent peu à peu le poids de l'*aureus* de 40 à la livre, juſqu'à Néron, qui le réduiſit à 45, il eſt à propos de faire un peu ſentir combien cette obſervation confirme encore les 6144 grains de la livre Romaine.

La première diminution, qui dut donner, comme on le voit, l'*aureus* de 41 à la livre, commença dès l'année 717: M. ANTONIVS. M. F. M. N. AVG. IMP. ſoldat debout: au revers, III. VIR. R. P. C. COS. DESIG. ITER. ET TERT. un lion, avec une étoile par-deſſus: or la date de ce Conſulat regarde l'an 717, ſelon les remarques d'Havercamp; & la médaille, qui eſt bien conſervée, pèſe 149 $\frac{1}{4}$ grains. *Morel. Fam. p. 23.* ANTON. AVG. IMP. III. COS. DES. III. III. VIR. R. P. C. tête d'Antoine le père; au revers, M. ANTON. M. FIL. tête du fils. La médaille, aſſez bien conſervée, pèſe 149 $\frac{3}{4}$. Havercamp la rapporte à l'an 720, & Vaillant après la bataille d'Actium, en 723; diverſité tout-à-fait indifférente pour notre objet. Tête d'Octavien; au revers, IMP. CAESAR. la Victoire ſur un globe, à cauſe apparemment de la bataille *Ibid. p. 30. Fam. rom. I, p. 111.*

d'Actium, qui fit paſſer l'empire Romain ſous un ſeul maître. La médaille eſt très-bien conſervée, & pèſe 149 $\frac{5}{8}$ grains. Je laiſſe là les autres médailles nombreuſes d'Auguſte juſqu'à ſa mort, qui favoriſent plus ou moins le poids légitime de 149 $\frac{7}{9}$ grains; & je ne rapporterai au contraire que celles des médailles de ce Prince, qui en très-petit nombre peſant environ 153 grains, comme lorſque l'*aureus* étoit de 40 à la livre, pourroient faire quelque difficulté, ſi l'on n'avoit égard à une circonſtance particulière de l'an 734, où elles ont été toutes frappées.

TVRPILIANVS. III. VIR. tête de Bacchus; au revers, AVGVSTO. OB. C. S. couronne de chêne: la médaille, très-bien conſervée, pèſe 153 $\frac{3}{8}$ grains. FERON. TVRPILIANVS. III. VIR. tête de la déeſſe Feronia; au revers, CAESAR. AVGVSTVS. O. C. S. couronne de chêne: celle-ci eſt pareillement très-bien conſervée, & pèſe 152 $\frac{7}{8}$ grains; une autre ſemblable, mais un peu uſée, n'en pèſe que 144 $\frac{1}{8}$. CÆSAR. AVGVSTVS. tête d'Auguſte; au revers, TVRPILIANVS. III. une lyre: la médaille, bien conſervée, pèſe 152 $\frac{1}{2}$ grains. M. DVRMIVS. III. VIR. HONORI. tête de l'Honneur entre deux étoiles; au revers, AVGVSTO. OB. C. S. elle eſt bien conſervée, & pèſe 153 $\frac{1}{2}$ grains. CAESAR. AVGVSTVS. tête d'Auguſte; au revers, M. DVRMIVS. III. VIR. écreviſſe qui prend un papillon: celle-ci, un peu uſée, & avec un petit trou qui dans le champ perce la médaille, pèſe 153 grains; & une autre pareille, avec un petit trou auſſi dans le champ, n'en pèſe que 146 $\frac{3}{4}$.

Morel. Fam. pp. 33, 158, 317.

L'année des triumvirs monétaires Turpilianus, Durmius & Aquillius Florus, eſt l'an 734, ſelon les remarques d'Havercamp. Auguſte étoit alors en Syrie, où il faiſoit trembler le roi des Parthes, diſpoſoit des couronnes d'Arménie, recevoit les ambaſſades des rois de l'Inde & de la Scythie, & cherchoit à étaler la magnificence Romaine. Il n'eſt pas étonnant que les triumvirs Monétaires, qu'il avoit à ſa ſuite, aient frappé dans une circonſtance pareille, quelques pièces d'or auſſi fortes, ou même un peu plus fortes, que l'*aureus* du

temps de la République & des cinq premières années du Triumvirat. Auguſte en cette occaſion envoya, ſelon Dion, des ordres à Rome pour la conſtruction du temple de Mars Vengeur; & de-là cette médaille frappée apparemment avec les précédentes, & avant la conſtruction de l'édifice: CAESAR AVGVSTVS. tête d'Auguſte; au revers, MART. VLT. temple où eſt Mars debout: elle eſt un peu uſée, & pèſe pourtant 156 $\frac{3}{4}$ grains. *Dio. LIII, p. 526.*

A l'exception de ces médailles particulières d'Auguſte, de l'an 734, toutes les autres de ce Prince, depuis l'an 717 juſqu'à ſa mort, arrivée cinquante ans après, ſont d'un poids plus foible; les mieux conſervées pèſent conſtamment environ 149 grains; d'autres moins bien conſervées, qui ſont la plus grande quantité, approchent plus ou moins de ce poids-là; & quelques autres, au nombre d'environ quatre ou cinq, ont été affoiblies par quelque main infidèle, ſelon les différentes remarques faites ſur chacune en particulier par M. l'abbé Barthélemy; d'où il faut inférer que l'*aureus* de cette époque, comparé avec l'*aureus* des époques précédentes, annonce 149 $\frac{7}{9}$ de poids légitime, & 6144 grains pour le poids de la livre.

Les deniers, ainſi que les *aureus*, commencent auſſi à diminuer de poids ſous le règne d'Auguſte, comme l'ont remarqué, il y a long-temps, ceux qui ont conſulté les Cabinets de médailles. On voit par-là qu'Octavien & Antoine, en affoibliſſant le poids de la monnoie d'or, affoiblirent proportionnellement la monnoie d'argent, afin que les 25 deniers, valeur immuable de l'*aureus*, maintinſſent la même proportion de l'or preſque douzième. L'*aureus* d'Auguſte ayant paſſé de 40 à 41 à la livre, le denier paſſa de 84 à 86: ſi l'on multiplie donc 41 par 25, le produit 1015, diviſé par 86, donnera 11 $\frac{69}{86}$ pour la proportion de l'or ſous la ſixième époque. *Eduard. Bernard. de Menſ. & Ponder. pag. 105, ſec. edit.*

*SEPTIÈME ÉPOQUE ; depuis la mort d'Auguſte juſqu'aux dernières années de Néron, l'*aureus *ayant varié pour le poids.*

QU'IL me ſoit permis de renvoyer encore au travail de M. l'abbé Barthélemy, pour les médailles de Tibère, de Caligula, de Claude & de Néron; on y verra la diminution graduelle du poids, dont parle Pline, ſe vérifier à la lettre, parce que les pièces d'or de preſque chacun de ces Princes, ſont plus foibles que celles de leurs prédéceſſeurs. Mais l'*aureus* paſſa-t-il préciſément par 42, 43 & 44 à la livre, avant l'établiſſement de Néron à 45 ? C'eſt ce que Pline a laiſſé dans le doute, en diſant ſeulement : *paulatimque Principes imminuêre pondus, minutiſſimè Nero ad XLV.* Il ſeroit donc ſuperflu, autant qu'embarraſſant, d'alléguer les médailles de Tibère & des autres, pour en déduire le poids de la livre Romaine; & ce ſeroit pluſtôt du poids de la livre déjà connu, qu'il faudroit inférer combien chacun de ces Empereurs a mis de pièces d'or à la livre: par conſéquent l'indication des médailles ne redevient concluante pour le poids de la livre Romaine, que depuis Néron; & c'eſt auſſi de-là que partira notre dernière époque.

*HUITIÈME ÉPOQUE ; depuis les dernières années de Néron juſqu'aux dernières années de Caracalla, l'*aureus *de 45 à la livre ayant peſé* $136\frac{8}{15}$ *grains.*

LA pluſpart des Médailles d'or, qui nous reſtent de Néron, ſont antérieures à l'établiſſement de l'*aureus* de 45 à la livre, & pèſent ordinairement plus de 140 grains chacune; mais celles des dernières années de ſon règne, qui ont été certainement de 45 à la livre, annoncent aſſez le poids légitime de $136\frac{8}{15}$ grains, & conſéquemment les 6144 grains de la livre Romaine.

NERO. CAESAR. AVGVSTVS. tête de Néron, plus âgé, ſelon M. l'abbé Barthélemy, que dans les autres médailles;

au revers, VESTA. un temple: elle eſt très-bien conſervée, & pèſe 137 grains. Autre ſemblable, moins bien conſervée, $134\frac{5}{8}$. NERO. CAESAR. AVGVSTVS. tête de Néron; au revers, JANVM. CLVSIT. elle eſt bien conſervée, & pèſe $137\frac{1}{4}$ grains. Autre ſemblable, fondée ou éclatée ſur le bord, $134\frac{7}{8}$: celles-ci regardent auſſi la fin à peu près de ſon règne, puiſqu'une médaille de Néron, en grand bronze, rapportée par le P. Hardouin, avec le même revers, *janum cluſit*, marque la treizième année de la puiſſance Tribunitienne de ce Prince. *Oper. Select. p. 724.*

Il eut pour ſucceſſeurs Galba, Othon & Vitellius, qui après un règne de peu de mois, paſſés dans la confuſion & le trouble, firent tour-à-tour une fin tragique. Quelques-unes de leurs médailles ſont du poids des premières de Néron, pluſtôt que des dernières; le deſordre de l'État & l'empreſſement des Monétaires les obligèrent ſans doute à frapper ſous de nouveaux coins, ſans une refonte nouvelle, pluſieurs des premières & des dernières monnoies de Néron dont la mémoire étoit proſcrite. Il reſte cependant un aſſez grand nombre de médailles de Galba, peſant 135, 136, 137 grains, pour faire juger du nouveau poids légitime: une première, au revers, DIVA. AVG. bien conſervée, 135 grains; une ſeconde à peu près ſemblable, avec une petite échancrure ſur le bord, $135\frac{7}{8}$; une troiſième, au revers IMP. bien conſervée, auſſi avec une petite échancrure pareille ſur le bord, 135; une quatrième & une cinquième, au revers SALVS. GEN. HVMANI. aſſez bien conſervées, $134\frac{1}{2}$ & $135\frac{1}{4}$; une ſixième pareille, & très-bien conſervée, $137\frac{5}{8}$; une ſeptième, au revers S. P. Q. R. OB. C. S. très-bien conſervée, $135\frac{1}{2}$; enfin une huitième pareille & aſſez bien conſervée, $136\frac{1}{4}$: elles ſont choiſies entre les dix-ſept qui ſont au cabinet du Roi. Le même Cabinet poſsède, en or, dix médailles d'Othon, & ſeize de Vitellius: il ſuffit ici d'y remarquer un Othon très-bien conſervé, de 136 grains; au revers, PONT. MAX. femme aſſiſe tenant la patère de la main droite & la haſte de la gauche, & un Vitellius très-bien conſervé auſſi, de $136\frac{1}{2}$ grains; au revers, XV. VIR. SACR. FAC.

Le véritable poids de l'*aureus* diminué par Néron, s'aperçoit encore mieux à travers la multiplicité des médailles frappées ſous le règne de Veſpaſien : quelques-unes ſont beaucoup trop foibles, & quelques autres tant ſoit peu trop fortes, comme il arrive d'ordinaire; mais le grand nombre eſt conſtamment de 135, 136, 137 grains. Je n'indiquerai que celles de 136 grains ou de quelques fractions de plus, comme plus repréſentatives du poids légitime; il y en a une vingtaine.

Quatre pèſent chacune 136 grains : un Veſpaſien bien conſervé, quoiqu'un peu rogné ſur le bord; au revers, VESP. AVG. FILI. CAESARES. avec les têtes de Titus & de Domitien : un autre Veſpaſien très-bien conſervé; au revers, COS. VI, avec un taureau : un Veſpaſien encore tant ſoit peu uſé; au revers, IMP. XIIII. pareillement avec un taureau : & un Titus frappé ſous Veſpaſien, & un peu uſé; au revers, ſans inſcription, avec les ſymboles de la Judée captive. Une ſeule pèſe $136\frac{1}{4}$ grains, c'eſt un Titus frappé ſous Veſpaſien, & très-bien conſervé; au revers, VIC. AVG. avec une Victoire. Trois pèſent chacune $136\frac{3}{8}$ grains : un Veſpaſien bien conſervé; au revers, PAX. AVG. la Paix aſſiſe : un Veſpaſien fort bien conſervé; au revers, PON. MAX. TR. P. COS. VI. la Victoire ſur un piédeſtal, entre deux ſerpens : & un Veſpaſien un peu uſé; au revers, VESTA. avec le temple de la Déeſſe. Trois pèſent $136\frac{1}{2}$ grains : un Veſpaſien bien conſervé, quoique fondé ſur le bord; au revers JVDAEA. avec la figure de la Judée : un autre Veſpaſien bien conſervé; au revers MARS. VICTOR. & un Titus frappé ſous Veſpaſien & un peu uſé; au revers NEP. RED. Deux pèſent les $136\frac{8}{15}$ grains juſtes : un Veſpaſien; au revers DE. JVDAEIS. avec un trophée : & un Titus frappé ſous Veſpaſien; au revers VIC. AVG. avec une Victoire. Deux pèſent $136\frac{3}{4}$ grains : un Veſpaſien très-bien conſervé; au revers CAESAR. AVG. F. COS. CAESAR. AVG. FIL. PR. avec les deux têtes de Titus & de Domitien : & un Veſpaſien bien conſervé, CONS VI. III. au revers PACI. AVGVSTI. la Paix touchant un ſerpent avec le caducée. Cinq enfin pèſent $136\frac{7}{8}$ grains :

un Veſpaſien fort bien conſervé; au revers DE. IVDAEIS. avec un trophée: un Veſpaſien auſſi très-bien conſervé; au revers IVDAEA. avec la figure de la Judée: un Veſpaſien un peu uſé; au revers VESTA. avec le temple de la Déeſſe: un Titus frappé ſous Veſpaſien, & très-bien conſervé, au revers PONTIF. TR. P. COS. IIII. un taureau: & un autre Titus frappé auſſi ſous Veſpaſien, & très-bien conſervé; au revers COS. VI. avec la figure & les attributs de Rome. Voilà les vingt médailles qui favoriſent d'une manière ſpéciale l'*aureus* de $136\frac{8}{15}$ grains; & comme Pline, garant des 45 *aureus* à la livre pour ces derniers temps, écrivoit dans les dernières années de Veſpaſien, nous ne dirons plus qu'un mot ſur les ſucceſſeurs de ce Prince.

Titus continua le même poids à la monnoie d'or: il y a une de ſes médailles, très-bien conſervée, qui pèſe $136\frac{3}{8}$ grains; au revers TR. P. IX. IMP. XV. COS. VIII. P. P. avec un trépied & un dauphin: il y en a une autre, fort bien conſervée, qui en pèſe $136\frac{1}{2}$; la même inſcription, avec la cérémonie du *lectiſternium*. Quant aux autres médailles de ce règne, celles qui ſont plus fortes ne le ſont que d'un grain ou deux; quelques-unes, un peu plus foibles que 136 grains, approchent aſſez du poids légitime; & quelques autres, beaucoup trop foibles, ſont manifeſtement hors de rang.

La monnoie d'or de Domitien fut plus forte que celle de ſes prédéceſſeurs: un Savant anonyme l'a déjà prouvé par différens témoignages de Martial: *binos quater a nova moneta... de moneta Cæſaris decem flavos... centum dominos novæ monetæ.* Et en effet les médailles de Domitien, qui ſont en très-grand nombre au cabinet du Roi, roulent communément entre 140 & 145 grains: il y avoit donc environ 43 de ces pièces d'or à la livre.

Journ. de Trévoux, 1732, Mai, p. 884 & ſuiv.

Il n'eſt pas étonnant que les médailles de Nerva, qui ne régna guère plus d'un an, offrent le poids de l'*aureus* de Domitien; & il en faut dire autant des deux premières années de Trajan, dont les ſept médailles datées de ſon ſecond Conſulat ont le poids de celles de Domitien & de Nerva. Les autres médailles du règne de Trajan juſqu'à ſa mort s'éloignent de ce

nouveau poids; pour quelques-unes, en très-petit nombre, d'environ 140 grains, & pour quelques autres, aſſez peu nombreuſes auſſi, qui ſont extrêmement foibles, il y en a une centaine qui peſant environ 135, 136, 137 grains, indiquent bien le poids légitime de $136\frac{8}{15}$ pour chacun des 45 *aureus* à la livre. Les médailles du règne d'Hadrien, qui ſont en très-grand nombre, fourniſſent auſſi la même évaluation, comme on peut s'en convaincre en recourant au travail de M. l'abbé Barthélemy.

Ce Savant s'étoit encore offert à continuer, pour les Empereurs ſuivans, la même énumération de chacune de leurs médailles d'or; mais l'indication abrégée qu'il a bien voulu me donner des principales médailles des Antonins ſuffiroit, ſi je les rapportois, pour faire voir qu'elles ſont du poids de celles de Veſpaſien, de Titus, de Trajan & d'Hadrien. Il m'a fait obſerver que celles de la fin du règne de Caracalla ſont beaucoup plus foibles que celles des Empereurs précédens, & de Caracalla lui-même avant la dix-huitième année de ſa puiſſance Tribunitienne. Ce fut probablement un des derniers moyens dont il ſe ſervit pour faire de l'argent, car il les épuiſa tous, comme ſa mère le lui reprochoit un jour, ſelon le récit de Dion. Les autres médailles d'or, depuis Caracalla juſque vers le règne de Conſtantin, ſont d'un poids ſi inégal & ſi diſproportionné, qu'il ne ſeroit pas poſſible d'en rien conclurre pour un poids ordinaire & légitime: les monnoies ne pouvoient manquer de ſe reſſentir de la décadence de l'Empire.

Dio. LXXVII. p. 875.

Les ſous d'or, dont l'uſage commença vers le règne de Conſtantin, étoient de 72 à la livre, & peſoient ou devoient peſer chacun $85\frac{1}{3}$ grains, pour la vérification des 6144 grains à la livre Romaine. Il ſeroit inutile d'entrer dans ce nouvel examen, après que le poids de la livre demeure ſuffiſamment fixé par les monnoies d'or plus anciennes, d'abord quand elles avoient peſé un certain nombre de ſcrupules, enſuite quand la livre avoit compris tantôt plus, tantôt moins de pièces d'or, ſelon les indications de Pline, qui n'ont ceſſé de nous diriger dans le cours de ce Mémoire.

Pour

Pour ce qui regarde la proportion de l'or depuis les dernières années de Néron, les Savans conviennent que l'*aureus* ayant été pour lors & long-temps depuis de 45 à la livre d'or, le denier fut de 96 à la livre d'argent. Si l'on multiplie donc 45 par 25, le produit 1125, diviſé par 96, donnera $11\frac{23}{32}$ pour la proportion de l'or; c'eſt toûjours la proportion preſque douzième. Dans les derniers temps, où le ſou d'or tint lieu de l'*aureus*, & le milliaréſion lieu du denier, la proportion preſque douzième ſe retrouve encore, ſi l'on compte 85 milliaréſions à la livre; car il falloit 14 milliaréſions pour la valeur du ſou d'or, lequel étoit de 72 à la livre: ſi l'on multiplie donc 72 par 14, le produit 1008, diviſé par 85, donnera $11\frac{73}{85}$ pour la proportion de l'or. Nous n'en dirons pas davantage ſur ces derniers articles, trop étrangers à la queſtion de l'ancienne livre Romaine.

Du Cange, Gloſſ. inf. Græc. voce Μιλιαρεισιον.

RÉFLEXIONS
SUR
UNE LOI DE L'EMPEREUR VALENTINIEN I.er,
Par laquelle il permet à tous les habitans de l'empire ROMAIN *d'avoir deux femmes légitimes en même temps.*

Par M. BONAMY.

Lû le 28 Mars 1760.

QUELQU'ÉTRANGE que cette loi doive paroître à tous ceux qui ont tant soit peu réfléchi sur les mœurs & les usages des Grecs & des Romains, chez qui la polygamie étoit regardée comme une coûtume digne des seuls peuples barbares; non seulement des auteurs anciens, mais encore plusieurs Savans de nos jours n'ont point hésité à l'attribuer à l'empereur Valentinien I.er

L'historien Socrates est le premier qui en ait parlé, & ce n'est que d'après lui que les auteurs, qui sont venus dans la suite, l'ont répété. Mais l'autorité d'un historien tel que Socrates, à qui il est arrivé plus d'une fois d'avancer des faits dont il est dédit par les Savans, mérite-t-elle donc une croyance aveugle? & le silence des autres auteurs contemporains ne devroit-il pas au moins nous faire suspendre un jugement deshonorant pour un empereur Chrétien? Malgré cela, l'on aime mieux encore aujourd'hui regarder comme un fait constant ce que nous lisons dans l'histoire de Socrates, que soupçonner seulement qu'il auroit pû y être ajoûté par quelque faussaire: ce soupçon au reste ne paroîtra pas sans fondement à ceux qui voudront lire attentivement cet endroit de Socrates, où il rapporte la mort de Valentinien I.er & l'élection de Valentinien II à la dignité d'Auguste. Il passe tout de suite à l'origine de l'impératrice Justine par une transition qui a tout l'air d'une fourrure dans son récit; de sorte qu'en ôtant cette

espèce de parenthèse, ce qui la précède & ce qui la suit, peut se joindre, sans qu'il paroisse rien manquer à sa narration: c'est ce qu'on peut voir, sur-tout en le comparant avec Sozomène, qui a retranché cette parenthèse en copiant, presque mot pour mot, l'historien Socrates. Quoi qu'il en soit, voici comme ce dernier raconte le fait qui donna lieu à la loi dont il s'agit. Après avoir parlé de l'élévation de Valentinien II à l'empire, il ajoûte: « Or il faut savoir que Valentinien le jeune étoit né de l'impératrice Justine, que Valentinien son père avoit épousée du vivant de l'impératrice Severa sa première femme, de la manière que je vais dire. Juste, père de Justine, étant gouverneur du Picenum sous le règne de Constance, eut un songe dans lequel il lui sembloit que de son côté droit sortoit un habillement de pourpre, ἀλουργίδα βασιλικὴν ἀπεκύησε: ce songe étant divulgué, il parvint aux oreilles de l'empereur Constance qui, interprétant ce songe, ne douta pas qu'il ne signifiât que de Juste naîtroit un Empereur; c'est ce qui lui fit prendre le parti d'ordonner la mort de ce Gouverneur. Justine ayant perdu son père, demeura long-temps fille; & dans la suite ayant été connue de l'impératrice Severa, femme de Valentinien, elle eut occasion de la voir souvent; & la familiarité augmentant, l'Impératrice se plaisoit à prendre le bain avec Justine. Severa ayant remarqué la beauté de cette fille, en parla à l'Empereur, & lui en fit l'éloge, en avouant que, quoique femme, elle étoit devenue amoureuse des graces de la fille de Juste: ὡς καὶ αὐτὴν, καίτοι γυναῖκα ὖσαν, ἐρασθῆναι τῆς εὐμορφίας αὐτῆς. Valentinien, frappé des discours de sa femme, & les repassant dans sa mémoire *(a)*, conçut le dessein d'épouser Justine, sans néanmoins répudier Severa, dont il avoit eu Gratien, qu'il avoit déclaré Empereur peu de temps auparavant. Il dicta donc une loi, qu'il fit afficher publiquement dans les villes, par laquelle il étoit permis à quiconque le voudroit, d'avoir deux femmes légitimes; & telle est la loi qui fut promulguée: » νόμον δὲ ὑπαγορεύσας, δημοσίᾳ προτίθησι κατὰ πόλεις, ὥστε ἐξεῖναι

Lib. VI, c. 36.

Lib. IV, c. 31.

(a) Ταμιευσάμενος τὸν τῆς γυναικὸς λόγον.

τῷ βουλομένῳ δύο γυναῖκας ἔχειν γυναῖκας· καὶ ὁ μὲν νόμος παρέκειτο.

J'ai rapporté tout au long cette hiſtoriette de Socrates, afin que l'on voie plus aiſément ſur quel fondement eſt appuyé un fait ſi contraire au Chriſtianiſme, dont Valentinien I.er faiſoit profeſſion, & ſi éloigné des façons de penſer des Romains dans tous les temps. Auſſi M. de Tillemont penſe qu'il ne faut que lire cette narration pour juger que c'eſt un conte fait à plaiſir, ou, comme le dit M. le Beau dans ſon hiſtoire du bas Empire, c'eſt une intrigue amoureuſe, plus digne d'un roman frivole que de la gravité de l'Hiſtoire.

Hiſt. des Emp. t. V, p. 682.

T. IV, p. 166.

C'eſt, comme je l'ai dit, d'après Socrates que Caſſiodore, dans ſon hiſtoire Tripartite; Jornandès, Nicéphore, Paul Diacre, & peut-être d'autres auteurs du moyen âge, que je n'ai pas lûs, ont répété le même conte; & ſi la choſe en valoit la peine, il ne ſeroit pas difficile de prouver par une tradition non interrompue, qu'il s'eſt perpétué depuis Socrates juſqu'à nos jours. Gobelin Perſona, doyen de Bilefeld, dans le diocèſe de Paderborn, mort vers l'an 1418, n'a pas oublié de le rapporter dans ſa Chronique univerſelle. *Valentianus*, dit-il, *quamvis Chriſtianus erat, legem ſtatuit: quâ omnes viri qui voluiſſent, impune bina matrimonia contrahere potuiſſent, & duas ſimul habere uxores, quoniam ipſe duas habuit uxores.* Mais il s'agit d'approfondir le fait, & de remonter à la ſource; car un fait n'eſt ni plus certain ni même plus vrai-ſemblable pour ſe trouver dans un grand nombre d'auteurs qui ſe ſont copiés les uns les autres.

Lib. VIII, cap. 11.

Coſmodromii ætas, VI, pag. 158, in-fol.

Ce ne peut être que d'après ces auteurs que de ſavans modernes ont parlé de cette loi de Valentinien, ſans ſoupçonner que l'autorité de Socrates pût mériter la moindre contradiction Baſnage l'a objectée à M. Boſſuet pour ſoûtenir la permiſſion donnée par Luther au Landgrave de Heſſe, d'avoir deux femmes à la fois. M. de Monteſquieu, qui la ſuppoſe vraie dans *ſon Eſprit des Loix*, prétend qu'elle n'a été abolie que parce qu'elle étoit une loi violente pour nos climats.

L'un de ſes Critiques prend encore un ton plus affirmatif,

Eſprit des Loix quinteſſencié, t. I, p. 475.

& soûtient qu'elle fut abrogée comme contraire à l'esprit du Christianisme. « Plusieurs écrivains Chrétiens, ajoûte-t-il, ont voulu la révoquer en doute pour épargner la réputation de « Valentinien, respecté d'ailleurs pour ses vertus; mais le fait « est inconteſtable; & la raison qui engagea cet Empereur à « publier cette loi, c'est qu'il avoit deux femmes. »

On peut mettre encore au nombre de ces auteurs, Heineccius, savant jurisconsulte Allemand, de qui nous avons plusieurs excellens ouvrages sur le droit Romain. *Antiq. Roman. Jurisprud. illustr. Syntagma, l. 1, tit. 10, p. 155.*

Mais un auteur qu'on est surpris de trouver parmi ceux qui ne doutent pas de la vérité du récit de Socrates, est M. l'abbé Fleury. Cet écrivain si sensé & si judicieux avoit cependant lû Baronius, puisque ce célèbre Annaliste est le seul guide qu'il suive dans ses premiers volumes: or Baronius nie que la loi de Valentinien ait existé. Il paroît donc étrange que M. l'abbé Fleury se contente de citer l'autorité de Socrates à la marge de son histoire, & parle comme lui sans faire la moindre réflexion: car en relevant les bonnes qualités de Valentinien, il dit qu'il étoit extrêmement chaste, en sorte qu'il retenoit sa Cour par son exemple; toutefois, ajoûte-t-il, il épousa Justine du vivant de Severa, & fit une loi pour permettre d'avoir deux femmes. *Lib. XVII, art. 23.*

Quelque grande que soit l'autorité de tous ces auteurs anciens & modernes, on ne doit faire attention qu'à celle de Socrates, le premier qui ait parlé de la loi en question. Je sens que le grand moyen de le réfuter, seroit de lui opposer des auteurs contemporains, qui disent formellement le contraire; mais il y a apparence, que ne sachant rien de cette loi, ils n'ont pû nous fournir des objections directes contre son existence. Il faut donc se retourner d'un autre côté pour trouver des raisons qui équivalent à des autorités formelles.

Baronius est le premier qui ait révoqué en doute l'existence de cette loi. M. de Valois l'a traitée de fable; & M. Bossuet, dans sa réponse à Basnage, de même que M. de Tillemont, dans son histoire des Empereurs, l'ont aussi contredite.

Basnage voulant disculper Luther sur la permission qu'il avoit

donnée au Landgrave de Heſſe, d'avoir deux femmes en même temps, ce que M. Boſſuet avoit reproché avec force aux Proteſtans dans l'hiſtoire des Variations, ce Miniſtre s'appuie ſur deux autorités pour lui répondre; la première eſt la déciſion du pape Grégoire II qui, étant conſulté ſi un homme, qui avoit une femme tellement malade qu'elle ne pût lui rendre le devoir conjugal, pouvoit en prendre une autre, répondit qu'il le pouvoit, pourvû qu'il eût ſoin de la ſubſiſtance de la femme malade, & qu'il ne l'abandonnât pas. Cette déciſion eſt certaine, puiſque non ſeulement elle ſe trouve parmi les lettres de Grégoire II, mais que Gratien l'a miſe dans ſon decret comme une pièce authentique: auſſi M. Boſſuet ne la conteſte-t-il pas; mais il fait voir que les Papes ne ſont pas toûjours jaloux de ſoûtenir les ſentimens de leurs prédéceſſeurs. En effet, dans l'édition de Gratien, de 1508, on trouve la déciſion de Grégoire II avec cette note au bas du texte: *Illud Gregorii ſacris Canonibus, imò & Evangelicæ & Apoſtolicæ doctrinæ penitùs reperitur adverſum.* Et lorſqu'en 1580 Grégoire XIII fit réimprimer ce decret, les Réviſeurs qu'il avoit chargés de le corriger, firent imprimer en même temps cette note. M. Boſſuet fait voir enſuite la différence de cette déciſion d'avec celle de Luther; mais cela ne regarde pas l'hiſtorien Socrates qui étoit la ſeconde autorité alléguée par Baſnage.

Concil. Galliæ, t. I, ep. 9. Decret. Cour. quæſt. 7, c. 18.

Il n'eſt pas poſſible, d'après le narré de cet ancien auteur, de regarder Valentinien comme un Prince ſage & exempt de paſſions, puiſque ſur le ſeul récit de ſa femme il conçoit pour Juſtine un violent amour, qui lui fait mépriſer les loix & la décence des mœurs. Ce n'étoit pas cependant le défaut que lui ont reproché les hiſtoriens, & en particulier Ammien Marcellin, qui vivoit alors, & qui l'avoit bien connu: car s'il trouve dans ſa conduite de grandes taches dont il a eu ſoin de nous inſtruire en détail, il convient en même temps de ſes bonnes qualités & de ſes vertus; elles étoient telles que s'il les avoit employées à tempérer ſes défauts, il auroit pû égaler Trajan & Marc-Aurèle: *cum quibus ſi reliqua temperaſſet, vixerat ut Trajanus & Marcus.* Après avoir loué l'attention qu'il

Lib. XXX, cap. 9.

eut à ſoulager les provinces de l'empire par la diminution des charges & des impôts, ſa vigilance à tenir les frontières en ſûreté contre les incurſions des Barbares, & ſa ſévérité à faire obſerver la diſcipline dans les armées, il parle ainſi de ſa chaſteté: *Omni pudicitiæ cultu domi caſtus & foris, nullo contagio conſcientiæ violatus obſcenæ, nihil inceſtum: hancque ob cauſam tanquam retinaculis petulantiam frenarat aulæ regiæ.*

Il faut faire attention dans ce paſſage aux mots *nihil inceſtum*, qui ſeuls donnent le démenti à Socrates; car, par cette expreſſion, Ammien exclut formellement le mariage avec deux femmes en même temps, puiſque ce mariage eſt mis parmi les conjonctions inceſtueuſes dans le v.e livre du code de Juſtinien, au titre 5, *de inceſtis & inutilibus nuptiis*, comme on le verra par la loi de Dioclétien que je vais citer.

Comment après tout un payen auſſi zélé que l'étoit Ammien Marcellin, auroit-il pû parler ainſi d'un Prince qui auroit eu deux femmes à la fois, & qui auroit permis à tous les habitans de l'Empire d'en faire de même, s'il avoit eu connoiſſance de la loi dont parle Socrates? Comment Zoſime, qui eſt toûjours attentif à décrier les empereurs Chrétiens, & qui fait mention d'un corps de loix que Valentinien avoit deſſein de compoſer, n'a-t-il pas ſaiſi cette occaſion pour parler de la loi de Socrates, ſur-tout ayant remarqué que parmi ces loix, il y en avoit une de Valentinien contre les ſacrifices nocturnes, que ce Prince abrogea ſur les repréſentations de Prétextat, proconſul d'Achaïe. C'étoit le cas de parler d'une loi ſi contraire aux mœurs des Romains, & même des autres peuples ſoûmis à leur Empire: car ceux que nous regardons comme les plus policés, je veux dire les Grecs & les Égyptiens, n'ont jamais eu qu'une femme légitime, & tel étoit chez eux le mariage approuvé par les loix de l'État; γυναικὶ μιῇ ἕκαστος αὐτέων συνοικέει κατάπερ Ἕλληνες, dit Hérodote, en parlant des Égyptiens. Que ſi l'on objecte l'exemple d'Anaxandride, roi de Sparte, que les Éphores obligèrent malgré lui d'épouſer deux femmes, & la loi de Solon, qui permit la même choſe aux Athéniens pour réparer la perte que la peſte avoit cauſée, on voit bien que les circonſtances

Herodot. l. II, c. 92.

Idem, lib. V, cap. 40.

de ces deux faits prouvent l'exiſtence d'une loi toute contraire, & qui étoit par-tout en uſage.

Pour ce qui eſt des Romains, on ne voit rien dans tout ce qui nous reſte de leur droit, ſoit du temps de la République, ſoit ſous les Empereurs, qui ne ſoit oppoſé à la polygamie: il faudroit tranſcrire toutes les loix que nous avons d'eux ſur les mariages, ſi l'on vouloit faire voir que depuis l'origine de Rome ç'a toûjours été chez eux une maxime conſtante, qu'un mari ne pouvoit avoir qu'une femme; il ſuffira de citer la loi de Dioclétien, pour prouver combien ce ſentiment à toûjours été conforme aux mœurs nationales: *Neminem qui ſub ditione ſit Romani nominis, binas uxores habere poſſe vulgò patet; cùm etiam in edicto Prætoris, hujuſmodi viri infamiâ notati ſint. Quam rem competens judex inultam eſſe non patiatur.* Quel bruit n'auroit pas dû faire dans l'Empire une loi comme celle qu'on attribue à Valentinien, loi qui devoit renverſer tout le droit Romain ſur le mariage & ſes ſuites; & il ſeroit bien étonnant, ſi elle avoit jamais exiſté, qu'on n'en eût pas trouvé au moins quelque veſtige dans le nombre immenſe d'ouvrages qui nous reſtent des Juriſconſultes, ſoit pour ſa promulgation, ſoit pour ſon abrogation. Quelque auteur qu'on interroge, Payens & Chrétiens, tous, à l'exception de Socrates, gardent un profond ſilence; j'ai déjà cité Ammien & Zoſime, il faut leur joindre Sozomène, Théodoret & Oroſe: jamais, dit M. Boſſuet, les Pères de l'Égliſe ne l'ont reprochée, ni durant la vie, ni après la mort, à Valentinien Ier, ni à Juſtine, qui devenue Arrienne & perſécutrice des Catholiques, n'avoit pas mérité d'être flattée. Il faut l'avouer encore une fois, ce ſilence abſolu ſur une loi qui étoit une eſpèce de phénomène, & qui avoit été publiée dans toutes les villes, a de quoi nous ſurprendre.

Juſtinian. Cod. lib. V, tit. 5, de Inceſtis & inutilibus nuptiis.

Non ſeulement les loix défendoient d'avoir deux femmes légitimes en même temps, elles ne permettoient pas même d'avoir deux concubines, c'eſt-à-dire de ces femmes du ſecond rang, qui ne pouvoient épouſer des maris d'une condition au deſſus d'elles. *Odibilis quidem nobis eſt iſte qui talis eſt*, dit Juſtinien, en parlant d'un homme qui entretiendroit pluſieurs concubines,

Heinecc. appendic. lib. I, antiq. Roman. p. 299.

Juſtinian. Novell. 18, c. 5.

concubines, *ſicut enim qui legitimæ uxori conjunctus alias ſuper inducere non poterit matrimonio conſiſtente..... ſic neque poſt cognitam concubinam (b), &c.*

Si tel avoit été dans tous les temps l'eſprit de la juriſprudence Romaine, la religion Chrétienne n'avoit pû que confirmer ces ſentimens & exclurre la polygamie.

Que Céſar ait eu intention de permettre, par une loi, d'avoir autant de femmes qu'on voudroit, ſans diſtinction de conditions, comme le dit Suétone; que Marc-Antoine ait été le premier Romain qui en ait eu deux en même temps, comme l'écrit Plutarque (c), ces excès ne ſurprennent point dans des

Sueton. vit. Jul. Caſ. c. 52.

(b) Le mot de concubine ne ſignifioit pas chez les Romains ce qu'il ſignifie parmi nous. C'eſt faute d'avoir connu l'idée qu'on y attachoit dans l'ancien droit Romain, que quelques Proteſtans ont blâmé des règles de la diſcipline Eccléſiaſtique, comme ſi l'Égliſe avoit voulu ouvrir la porte à la débauche: de-là ces fades plaiſanteries d'Henri Étienne (*Apologie pour Hérodote, p. 280*) contre les Évêques du premier concile de Tolède, en 400.

Un des canons Apoſtoliques, cité par l'auteur des Conſtitutions, porte qu'une concubine attachée uniquement à un Infidèle, ſera admiſe à la communion; mais qu'elle ſera rejetée ſi elle s'abandonne à d'autres. Παλλακὴν τινος ἀπίστου δούλην ἐκείνῳ μόνῳ σχολάζουσαν προσδέχεσθω· εἰ δὲ καὶ πρὸς ἄλλους ἀσελγαίνει, ἀποβαλέσθω. (*Lib. VIII, Conſtitution. Apoſtolic. cap. 32*) Ceci eſt expliqué plus au long par le dix-ſeptième canon du quatrième Concile de Tolède: *Si quis habens uxorem fidelis, concubinam habeat, non communicet. Cæterùm is qui non habet uxorem, & pro uxore concubinam habet, à communione non repellatur, tantùm ut unius mulieris, aut uxoris aut concubinæ, ut ei placuerit, ſit conjunctione contentus.*

Ce Canon, dit M. l'abbé Fleury (*Hiſt. Eccléſ. liv. XX, num. 48*) eſt très-remarquable pour prouver qu'il y avoit des concubines légitimes, approuvées par l'Égliſe. C'eſt que, ſelon les loix Romaines, toute femme ne pouvoit être épouſe légitime de tout homme; il falloit que l'un & l'autre fuſſent citoyens Romains, & qu'il y eût une proportion entre les conditions. Un Sénateur ne pouvoit épouſer une affranchie; un homme libre ne pouvoit épouſer une eſclave; & ces conjonctions n'étoient point nommées mariages, *connubium*, mais *contubernium* (*Cod. Juſtinian. lib. V, tit. 5*). Or la femme qui ne pouvoit être tenue à titre d'épouſe, pouvoit être concubine; & les loix le permettoient, pourvû qu'un homme n'en eût qu'une. Les enfans qui en venoient n'étoient ni légitimes, ni bâtards, mais enfans naturels, reconnus par les pères, & capables de donations. L'Égliſe n'entroit point dans ces diſtinctions, & ſe tenant au droit naturel, approuvoit toute conjonction d'un homme & d'une femme pourvû qu'elle fût unique & perpétuelle.

(c) Ἀντώνιος δὲ πρῶτον μὲν ἅμα δύο γυναῖκας ἠγάγετο, πρᾶγμα μηδενὶ Ῥωμαίων πεπολιτευμένον. *Plutarch. vita Antonii, p. 957.*

hommes perdus de débauches, que leur pouvoir mettoit au deſſus des loix. Auſſi Suétone, après avoir parlé du deſſein de Céſar, ajoûte: *ac ne cui dubium omnino ſit, & impudicitiæ eum, & adulteriorum flagraſſe infamiâ, Curio pater quâdam oratione, omnium mulierum virum, & omnium virorum nulierem appellat.* Mais on a peine à concevoir qu'un empereur Chrétien, à qui un hiſtorien tel qu'Ammien Marcellin accorde pour vertu principale la chaſteté & l'éloignement de tout ce qui pouvoit y être contraire, ait pû être l'auteur d'une loi que les Romains regardoient comme digne des peuples barbares, & que le Chriſtianiſme réprouvoit.

Il nous reſte un grand nombre de loix de Valentinien, & en particulier ſur les mariages; on n'y voit rien que de conforme à la ſévérité des mœurs & de la juriſprudence Romaine. Il y en a une en particulier, intitulée *de Nuptiis*, donnée ſous le ſecond conſulat de Gratien & de Probus, le 17 des calendes du mois d'août de l'an 371, c'eſt-à-dire, dans le même temps où l'on ſuppoſe que Valentinien I.er avoit donné la permiſſion d'avoir en même temps deux femmes légitimes; car Socrates dit que cette étrange loi fut donnée à l'occaſion du mariage de Juſtine, que M. de Tillemont place vers l'année 371.

Cod. Theod. l. III, tit. 7; & Cod. Juſtinian. lib. V, tit. 4, l. 18.

Hiſt. des Emp. t. V, p. 684.

Par la loi *de Nuptiis*, Valentinien défend à une veuve âgée de vingt-cinq ans, & même émancipée, de paſſer à de ſecondes noces ſans le conſentement de ſon père; & ſi elle n'a point de père, il veut qu'elle s'en rapporte à l'avis de ſes parens; que ſi la volonté de cette veuve eſt contraire à celle de ſes parens, la loi ordonne que la diſcuſſion en ſoit portée devant les Juges; on ne laiſſe à la veuve que le droit de choiſir, parmi ſes aſpirans, celui qui lui plaira davantage, pourvû qu'ils ſoient tous égaux en condition & en ſageſſe de mœurs.

Lib. XV, tit. 7.

La même année il fit deux loix concernant les Comédiens, *de Scenicis;* par la première, il ordonne que les Comédiens & les Comédiennes qui, étant en danger de mort, ſe ſeront empreſſés de recevoir les Sacremens, ne pourront être obligés de remonter ſur le théatre, s'ils reviennent en ſanté; par la

ſeconde, il veut que les filles des Comédiens, qui feront voir par une conduite ſérieuſe la ſageſſe de leurs mœurs, ne puiſſent être contraintes à ſuivre la condition de leurs mères: quant à celles dont les mœurs dérangées prouvoient la débauche, il ordonne, comme il eſt juſte, qu'elles ſoient obligées de continuer la Comédie: *Eas enim ad Scenam de Scenicis natas æquum eſt revocari, quas vulgarem vitam converſatione & moribus exercere & exercuiſſe conſtabit.* Ces loix, pour le dire en paſſant, font voir que le métier de Comédien étoit infame chez les Romains, & qu'il n'étoit pas libre & volontaire, mais ſervile & attaché à certaines familles. *Tillem. vie de Valentinien Ier, t. V, p. 58.*

Par une autre loi, Valentinien défend les mariages d'un citoyen Romain avec une femme Barbare, & d'une femme Romaine avec un Barbare, ſous peine du dernier ſupplice, *capitaliter expietur.* *L. III, tit. 14.*

Par une loi de l'an 366, il veut qu'une femme libre, qui auroit épouſé un eſclave, ſoit ſoûmiſe à l'eſclavage avec ſes enfans: *Si apud libidinoſam mulierem plus valuit cupiditas quàm libertas.... manifeſtum eſt ancillam eſſe voluiſſe eam, quam liberam eſſe pœnituit.* *Lib. IV, tit. 9.*

En 368, à l'occaſion des criminels qu'on délivroit de priſon à la fête de Pâques, ce même Prince fit une loi pour exclurre ceux qui étoient indignes de cette grace, parmi leſquels il met les adultères & les raviſſeurs: *Decretis tamen Veterum mos gerendus eſt ne temere.... adulterii fœditatem.... raptûſque violentiam ſinamus evadere.* *L. IX, tit. 38.*

Que l'on parcoure toutes les loix de Valentinien Ier, l'on n'y trouvera rien que de conforme à la ſageſſe de l'ancien droit Romain, & qui ne ſe reſſente de la gravité & de la décence des mœurs; au lieu que la loi dont parle Socrates, ne convient qu'à un Légiſlateur en qui la paſſion de l'amour & la folie l'emportent ſur la raiſon.

De plus, comme l'ont remarqué ceux qui révoquent en doute la réalité de cette loi, Socrates ſuppoſe que Juſtine étoit fille, lorſque Valentinien l'épouſa: or tous les hiſtoriens, d'après Zozime, diſent qu'elle étoit veuve alors du tyran Magnence,

mort en 353; & cela seul, dit M. de Valois, suffit pour faire regarder comme une fable la narration de Socrates.

J'ai dit, en commençant, qu'il y avoit lieu de soupçonner que le récit de Socrates pouvoit être regardé comme une interpolation; mais il faut avouer aussi qu'elle est ancienne, puisqu'elle se trouve dans l'histoire Tripartite de Cassiodore, qui écrivoit quatre-vingts ans après Socrates, dont l'histoire finit au dix-septième consulat de Théodose le jeune, l'an 439 de J. C. Quoi qu'il en soit, j'ai fait voir qu'elle est opposée au caractère & aux loix de Valentinien, contraire aux mœurs des habitans de l'Empire, Romains, Grecs, Égyptiens; démentie par le témoignage formel d'Ammien Marcellin, & par le silence de tous les auteurs contemporains, Chrétiens & Payens. Enfin cette loi me paroît tellement absurde & contre le bon sens, que j'aurois supprimé mes réflexions, si je n'avois vû que, malgré les raisons que j'ai exposées, & qui me paroissent devoir l'emporter sur l'autorité de Socrates, des auteurs célèbres ne laissent pas de la citer encore dans leurs écrits, comme un fait certain. Si les qualités & les vertus de Valentinien ne doivent pas faire disparoître à nos yeux les grands défauts & les vices qu'on lui a reprochés avec justice; elles nous obligent au moins à ne pas en attribuer à cet empereur Chrétien, dont on ne puisse apporter des preuves capables de satisfaire des esprits qui cherchent sincèrement la vérité.

RÉFLEXIONS
SUR
QUELQUES MONUMENS PHÉNICIENS,
ET SUR
LES ALPHABETS QUI EN RÉSULTENT.

Par M. l'Abbé BARTHÉLEMY.

Lû à l'Assemblée publiq. du 12 Avril 1758.

J'ENTREPRENDS d'expliquer des monumens qu'on avoit laissés dans l'obscurité, ou sur lesquels on n'avoit répandu que de fausses lumières; j'entre dans une route entourée de piéges, & couverte de vestiges trompeurs; j'ai cru les voir & les éviter; j'ai cru qu'après plusieurs années d'un travail obstiné, il m'étoit enfin permis de le soûmettre au jugement des Savans.

Je chercherai, par préférence, à fixer la valeur des lettres Phéniciennes; la plupart de ceux qui s'étoient proposé le même objet, semblent avoir fait ce raisonnement. Les anciennes lettres Grecques, suivant Hérodote, & les monumens que nous avons sous les yeux, venoient de Phénicie: or les lettres Samaritaines ne diffèrent pas des anciennes lettres Grecques; par conséquent les lettres Phéniciennes ne doivent pas différer des Samaritaines. Ils voyoient sur des médailles frappées en Phénicie, des lettres qui ressembloient aux Samaritaines; nouvelle preuve, disoit-on, que les unes & les autres sont les mêmes. Sur un pareil fondement, Scaliger [a] & Bochart [b] ont donné le nom de Samaritain & de Phénicien au même alphabet; d'autres, comme Édouard Bernard [c] & le P. de Montfaucon [d], pour rendre leur alphabet plus riche & plus général, ont joint aux caractères Samaritains des formes de lettres tirées des médailles Phéniciennes ou Puniques; mais l'explication qu'on avoit donnée de ces médailles, étant souvent arbitraire, il est aisé de voir à quelle erreur s'exposent ceux qui, au lieu de travailler sur les monumens mêmes, ne consultent que les alphabets publiés jusqu'à présent.

Lib. V, cap. 58.

[a] *Animadv. in chronic. Euseb. p. 110.*
[b] *Geograph. p. 451.*
[c] *Orb. Erud. liter. &c.*
[d] *Palæogr. Græc. p. 122.*

explication, le monument *paroît avoir été dédié à Hercule, en reconnoiſſance d'une grande victoire remportée par les Tyriens ou les Carthaginois ſur leurs ennemis ; victoire qui tournoit principalement à l'avantage des Coſuriens.*

Je ne ſaurois trop répéter qu'on riſque de s'épuiſer en vaines conjectures, lorſqu'on travaille ſur des monumens qu'on n'a pas ſous les yeux. La copie que M. le commandeur de Marne avoit donnée de l'inſcription, diffère eſſentiellement de celle que M. le commandeur de Ciantar[a] en a publiée depuis, & cette dernière ne diffère pas moins de celle que M. Gori[b] a miſe au jour d'après les deſſeins du P. Lupi, Jéſuite[c].

[a] *Ciant. de Ant. inſcript.*
[b] *Diſeſ. dell. alfab. p. CII.*
[c] *Lupi letter. Philogog. letter. XI, p. 64.*

Tant de variétés m'avoient arrêté plus d'une fois dans mes recherches. J'étois depuis long-temps occupé des lettres Phéniciennes, j'avois raſſemblé les médailles qui les repréſentent, & je pouvois me flatter d'en avoir interprété quelques-unes ; mais j'avois aſſez de preuves pour être convaincu, je n'en avois pas aſſez pour perſuader : il falloit de toute néceſſité recourir aux inſcriptions de Malte. Étant en Italie, je formai le projet de paſſer dans cette iſle, pour m'aſſurer de la véritable leçon de ces monumens ; & je l'euſſe exécuté, ſans un évènement qui le rendoit deſormais inutile. Avant mon départ, j'avois prié M. le comte de Caylus d'écrire à Malte & d'obtenir, s'il étoit poſſible, la permiſſion de faire mouler les inſcriptions. Ses vûes avoient été ſecondées avec autant de zèle que d'intelligence ; les moules étoient arrivés à Paris ſans le moindre accident ; ils m'ont été remis à mon retour, & dès ce moment je me ſuis ſoûmis avec plus de plaiſir aux recherches dont je vais rendre compte.

Avant que d'examiner les inſcriptions Phéniciennes, repréſentées dans la première planche, il eſt bon de rapporter l'inſcription Grecque qui les accompagne ſur les marbres :

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΚΑΙ ΣΑΡΑΠΙΩΝ ΟΙ
ΣΑΡΑΠΙΩΝΟΣ ΤΥΡΙΟΙ ΗΡΑΚΑΕΙ
ΑΡΧΗΓΕΤΕΙ.

C'eſt-à-dire, *Denys & Sérapion,* de la ville *de Tyr, tous deux fils*

fils de Sérapion, à Hercule surnommé Archégétès. Voyons à présent si les inscriptions Phéniciennes répondent à la Grecque. J'analyserai celle du *n.° 1.er* qui ne diffère de celle du *n.° 2*, que par l'arrangement des mots & de légères variétés qu'il suffira de marquer dans l'alphabet. Planche I.

Les cinq premières lettres sont un *lamed*, un *aleph* & un *daleth*, suivi de deux *num*; elles forment ce mot, לארנן, c'est à-dire, *Domino nostro.*

Les six lettres suivantes m'ont arrêté long-temps; mais à la fin je me rappelai que les Phéniciens donnoient à Hercule le nom de *Melcartos*, qui s'adaptoit au mot que j'avois sous les yeux. En effet, la première lettre, qui est un *lamed*, désigne le datif du nom, tout de même que celle qui précède le mot ארנן; la seconde est un *mem*, elle est donnée par plusieurs monumens Phéniciens; la troisième est encore un *lamed*; la quatrième un *koph*: je le trouve sous la même forme & avec la même valeur sur des médailles & dans la suite de l'inscription; la cinquième est un *resch*, & la sixième un *thau*: leur valeur est déterminée par d'autres monumens Phéniciens. De la lecture de ce mot, il suit 1.° que l'inscription Phénicienne a le même objet que l'inscription Grecque correspondante; 2.° qu'au lieu de Μελκάνθους ou Μελκάθους, qu'on trouve dans Eusèbe [a], il faut lire Μέλκαρθος, ainsi que l'avoit déjà proposé Selden [b]; 3.° que le même Selden s'est trompé [c] en tirant l'étymologie du mot *Melcarthos*, des deux mots hébreux qui signifient *Roi puissant*, & que Bochart [d] explique plus heureusement ce nom en le tirant de ceux-ci, *melec kartha Rex urbis, (Tyri)* en supposant néanmoins que dans l'usage le *koph* faisoit disparoître le *caph*.

[a] *In Orat. de laud. Const. pag. 645, edit. Val.*
[b] *De Diis Syris, p. 109.*
[c] *Id. p. 111.*
[d] *Boch. Geogr. l. II, p. 709.*

Les six lettres qui suivent le nom d'Hercule sont un *beth*, un *aïn*, un *lamed*, un *tzade*, un *resch*, un *aleph*, & forment ces deux mots, בעל צרא, c'est-à-dire, *Domino Tyri.* Le nom de Tyr est exprimé sur les médailles de cette ville par un *tzade* & un *resch*, figurés précisément comme ils le sont ici.

Les quatre dernières lettres de cette ligne sont 1.° un *hé*, dont la valeur est fixée par d'autres exemples que je produirai

bien-tôt; 2.° un *nun*, 3.° un *daleth*, 4.° un *reſch*. Cette dernière eſt par ſa longueur diſtinguée de la précédente; les quatre lettres jointes enſemble forment le mot נדר, *votum*.

Les quatre premières lettres de la ſeconde ligne ſont un *aïn*, un *beth*, un *daleth*, & une lettre qui ſe trouve figurée un peu diverſement dans la ſeconde inſcription *(voyez la dernière lettre de la première ligne, au n.° 2)*; mais dans la copie de cette ſeconde inſcription donnée par M. Gori, cette lettre a la forme d'un *nun*; on aperçoit la même forme dans la première inſcription, au milieu de quelques traits qui ſont étrangers à la lettre, ou qui peuvent être regardés comme un *aleph* étroitement uni avec le *nun*. Il faut donc lire, עבדן ou עבדנא, & les deux leçons donnent également le mot *fecimus*, qui ſe rapporte au mot *votum*, dont il eſt précédé. עבד נדר, pour dire *faire* un *vœu*, eſt une expreſſion qui ſe trouve dans la verſion Chaldaïque de l'Écriture, & qui ſe lie avec la ſuite de l'inſcription.

Les ſix lettres ſuivantes ſont un *aïn*, un *beth*, un *daleth*, un *aleph*, un *ſamech*, un *reſch*, & donnent le nom d'*Abdaſſar*. Comme le mot *aſchera* ou *aſſarach* paroît être la même choſe que le mot *aſtarté*[a], on peut penſer que le nom d'*Abdaſſar* eſt le même que celui d'*Abdaſtartus*; Josèphe parle d'un roi de Tyr qui portoit ce dernier nom [b].

[a] *Seld. de Diis Syris, Syntagm. 2, pag. 160. Andr. Beyer, addit. ad Syntag. Seld. 284.*

[b] *Cont. Apion. lib. 1, p. 449, edit. Haverc.*

Je rends les quatre lettres qui ſuivent par ce mot, ואחי, *& frater meus*; le *vau* eſt à peu près ſemblable à celui des Hébreux; l'*aleph* a paru déjà deux fois ſous la même forme & avec la même valeur; le *heth* eſt déterminé par des médailles, & l'*ïod* eſt le même que le Samaritain, qui s'étoit conſervé dans le Phénicien, ainſi que pluſieurs autres lettres.

Les ſix dernières lettres de cette ligne forment le nom d'*Aſſeremor* ou *Aſſerimor*. Josèphe cite un roi de Tyr nommé Ἀσέρυμος. Ce nom vient d'*aſchera* ou *aſſarach (lucus)* & de *mor*, qui en Syriaque, & apparemment en Phénicien, ſignifie *Seigneur*. Les Grecs paroiſſent avoir terminé en ος les noms Phéniciens qui finiſſoient en ορ; par la même raiſon que les mots Lacédémoniens, terminés en ορ, avoient chez les autres

Joſeph. ibid.

peuples de la Grèce une terminaiſon en ος, Τιμόθεορ, Τιμόθεος; Μιλήσιορ, Μιλήσιος, &c. *Boeth. de Muſ. l. I, c. I.*

Nous avons vû dans l'inſcription Grecque que deux frères, nommés *Denys* & *Sérapion*, étoient auteurs du monument que nous expliquons; ils ſont appelés dans la Phénicienne, *Abdaſſar* & *Aſſeremor*, ſuivant un uſage aſſez commun en Orient, où les particuliers, ainſi que les villes, avoient un nom oriental & un nom Grec, & les employoient tour-à-tour relativement à la langue des monumens ou des actes qu'ils dreſſoient. C'eſt ainſi que le philoſophe Aſdrubal de Carthage fut connu des Grecs ſous le nom de *Clitomachus*[a], & que Porphyre le fut des Tyriens ſous celui de Malchus[b]. C'eſt ainſi que l'auteur d'un monument Grec & Palmyrénien, conſervé au Capitole, eſt appelé *Jarhi*, fils d'*Halibi*; fils d'*Iarhi*, dans l'inſcription Palmyrénienne; & *C. Aurelius Heliodorus*, dans la Grecque.

[a] *Laërt. tom. I, pag. 266, edit. Menag. Boch. p. 744.*

[b] *Porphyr. de vit. Plot. apud Fabric. Bibliot. Græc. tom. IV, p. 120.*

Continuons notre explication. La troiſième ligne commence par quatre lettres, qui ſont un *he*, un *nun*, un *beth* & un *nun*; elles forment un aſſez grande difficulté: les deux dernières donnent le mot בן, *filius*; mais ce mot devroit être au pluriel. Seroit-ce que, parmi les Phéniciens, le pluriel auroit été quelquefois déſigné par l'addition d'un *he* & d'un *nun*, de même que les Chaldéens ont ajoûté au commencement & à la fin de ce mot, un *aleph* même au ſingulier? Ou ne ſeroit-ce pas pluſtôt que ces deux lettres, *he*, *nun*, déſignant le pronom *is*, *ille*, ſignifieroient qu'Abdaſſar & Aſſeremor n'étoient frères que par adoption? Je n'oſe décider, & je me contente d'obſerver que la difficulté ne concerne que la langue Phénicienne, dont on ignore tous les procédés, & nullement la valeur des lettres que je crois ſuffiſamment établie dans ce Mémoire.

Dans l'inſcription Grecque, Denys & Sérapion ſont fils de Sérapion; il faut donc que dans la Phénicienne *Abdaſſar* & *Aſſeremor* ſoient fils d'*Aſſeremor*; & c'eſt juſtement ce nom qui eſt exprimé par les ſix lettres ſuivantes, les mêmes que les ſix dernières de la ſeconde ligne. J'ai ſoûligné les unes & les autres, afin que leur rapport devînt plus ſenſible.

Ce trait de conformité me paroît donner la plus grande certitude à l'alphabet que je produis.

Les deux lettres ſuivantes, *beth*, *num*, forment le mot בן, *filius*, & précèdent ſix lettres que nous avons déjà trouvées dans le même ordre vers le commencement de la ſeconde ligne, & qui nous ont donné le nom d'*Abdaſſar*. Je les ai diſtinguées dans les deux endroits par des points placés au deſſous: on a mis ici un degré de plus à la généalogie des deux frères, & c'eſt ce que nous avons vû plus haut dans l'inſcription Palmyrénienne du Capitole.

Il reſte à expliquer les quatre dernières lettres de la troiſième ligne, & toute la quatrième; elles doivent avoir quelque rapport à l'épithète ΑΡΧΗΓΕΤΕΙ, qui dans l'inſcription Grecque eſt jointe au nom d'Hercule. Les deux premières ſont un *caph* & un *he*, qui doivent être rendues par le mot *ſic* (ainſi), en joignant les deux dernières avec les trois premières de la ligne ſuivante, on aura מעקלם, dont nous ſéparons le *mem*, affixe de la troiſième perſonne du pluriel, reſte מעקל, participe du verbe עקל au pihel. Ce verbe, dans cette conjugaiſon, eſt traduit par *obliquare*, *pervertere*, & ſignifioit, ſuivant les apparences, parmi les Phéniciens, *détourner*, *égarer*. Le dernier mot eſt compoſé d'un *iod*, d'un *beth*, d'un *reſch*, d'un *caph* & d'un *mem*, qui joints enſemble ſignifient *benedicat eis*; en conſéquence, je traduis la fin de l'inſcription de cette manière: *ainſi que celui qui les a égarés, les béniſſe*. On pourroit auſſi à la faveur de quelques ſuppoſitions, que je ſupprime pour abréger, traduire: *ainſi puiſſe-t-il les bénir dans leur route oblique*, c'eſt-à-dire, après qu'ils ont été égarés. L'une & l'autre traduction prouveroit que le monument fut conſacré par des Phéniciens que la tempête avoit jetés dans l'iſle de Malte.

Terminons cette longue analyſe par l'explication littérale de toute l'inſcription, miſe en parallèle avec la Grecque. Suivant cette dernière, *Denys & Sérapion de Tyr, fils de Sérapion*, ont conſacré un monument *à Hercules*, ſurnommé *Archégétès*, c'eſt-à-dire, chef ou conducteur. Voici comme on a exprimé la même idée dans l'inſcription Phénicienne: *Abdaſſar &*

Aſſeremor, fils d'Aſſeremor, fils d'Abdaſſar, avons fait ce vœu à notre Seigneur Melcrat, divinité tutélaire de Tyr. Puiſſe-t-il les bénir après les avoir égarés, ou dans leur route incertaine.

J'ai expoſé ſans peine deux ou trois difficultés qui m'ont arrêté dans l'explication de ce monument; & par la ſolution que j'en ai donnée, je ne me flatte pas d'avoir diſſipé tous les doutes; mais on ne doit pas perdre de vûe que je travaille moins ſur la langue Phénicienne que ſur l'alphabet Phénicien; & je dois ajoûter que, malgré les nouvelles idées que l'on aura ſur les difficultés dont il eſt queſtion, on ne donnera pas aux lettres une valeur différente de celle qui leur eſt aſſignée dans l'alphabet que je publie ici, & que je vais à préſent appliquer aux médailles.

Les Antiquaires qui ont voulu expliquer les lettres Phéniciennes, tracées ſur les médailles de Tyr & de Sidon, ont conjecturé, avec raiſon, qu'elles repréſentoient les noms de ces villes; mais ils ont héſité ou ſe ſont trompés ſur la valeur de la pluſpart de ces lettres; & comme le détail de leurs doutes ou de leurs erreurs me mèneroit trop loin, & ne ſeroit d'aucune utilité, je me contenterai d'expoſer en peu de mots la vraie leçon des médailles dont il s'agit. *Reland. Palæſt. pag. 1014 & 1046. Montfauc. Palæogr. Græc. p. 118.*

On trouve ſouvent ſur celles de Tyr un *lamed*, un *tzade* & un *reſch. (Voyez le n.° 1.er de la II.e planche.)* Le *lamed* eſt un article qui, ſur pluſieurs médailles Phéniciennes, précède le nom des villes où elles ont été frappées, & qui, ſuivant les Grammairiens, régit quelquefois le génitif. Le *tſade* & le *reſch* forment le mot *tſor*, c'eſt-à-dire *Tyr*. Il faut obſerver que ces trois lettres Phéniciennes s'offrent ſur différentes médailles de Tyr avec quelques variétés; j'en ai donné des exemples ſous le *n.° 2* de la même planche. Planche II. *Buxtorf, theſ. Gram. p. 542.*

On voit ſur une médaille de bronze, conſervée au cabinet du Roi, d'un côté une tête de femme, couverte d'un voile, & couronnée de tours; de l'autre côté paroît une galère, avec le nom de Sidon exprimé au deſſus en Grec, & au deſſous en caractères Phéniciens *(planche II, n.° 3.)* Le premier de ces caractères eſt un *lamed*, & ſert d'article; les trois autres

ſont un *tſade*, un *daleth* & un *nun*, qui forment le nom de *Sidon :* ici le *lamed* eſt clairement diſtingué du *nun*, avec lequel on ſeroit d'autres fois tenté de le confondre.

Comme ſur les médailles Grecques de Sidon on lit tantôt ΣΙΔΩΝΟΣ & tantôt ΣΙΔΩΝΙΩΝ, de même, ſur les médailles Phéniciennes de cette ville, on voit tantôt ſon nom au ſingulier, & tantôt au pluriel, le nom du peuple qui l'habitoit. Pour exprimer ce dernier nombre, il ſaudroit ajoûter aux quatre lettres que préſente la médaille précédente, un *ïod* & un *mem ;* mais on ſupprimoit aſſez ſouvent le *ïod*, & j'en trouve pluſieurs exemples ſur les médailles Phéniciennes *(a) :* ainſi la légende de la médaille, gravée ſous le *n.° 4 de la II.e planche*, doit ſe lire *Latſidonim (Sidoniorum)*.

Ces remarques nous conduiſent à l'explication d'une médaille ſingulière, que j'ai fait graver au *n.° 5* de la même planche; elle repréſente d'un côté la tête d'Antiochus IV, roi de Syrie, & au revers la moitié d'une galère, avec cette légende, qui contient le nom du Prince & celui des Tyriens, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΤΥΡΙΩΝ. On trouve au deſſous de la galère une inſcription Phénicienne que je vais analyſer; la première eſt un *lamed*, qui ſert d'article comme dans les médailles précédentes; viennent enſuite un *tſade* & un *reſch*, qui forment le nom de *Tyr :* il eſt ſuivi d'un *aleph* & d'un *mem*, c'eſt-à-dire, du mot Phénicien qui répond à celui de *mère ;* les quatre dernières lettres ſont un *tſade*, un *daleth*, un *nun* & un *mem*, ce qui fait *Tſidonim (Sidoniorum) ;* la légende entière doit donc s'expliquer ainſi : *Tyri matris Sidoniorum.*

Un pareil titre ſemble d'abord ne pas convenir à la ville de Tyr qui, ſuivant pluſieurs auteurs, étoit une colonie de

(a) Parmi ces exemples, je citerai celui des médailles de bronze qu'on attribue à Coſſyre, & ſur leſquelles on voit au revers, dans une couronne de laurier, cinq lettres Phéniciennes, toûjours mal lûes, toûjours mal expliquées. En prenant, avec quelques auteurs *(Mém. de l'Acad. des Bell. Lett. t. IX, p. 160)*, la première pour un *koph*, je regarderai la ſeconde comme un *ſamech*, la troiſième comme un *reſch*, la quatrième comme un *nun*, & la cinquième comme un *mem*, & j'aurai le mot *Koſurnim*, qui eſt le nom du peuple qui habitoit Coſſyre.

Sidon; mais les révolutions qu'elles avoient éprouvées l'un & l'autre pendant une longue ſuite de ſiècles, avoient pû confondre leurs droits & les traces de leur origine. Si l'une ſe prévaloit de ſon ancienneté, l'autre pouvoit ſe glorifier de ſon éclat & de ſa puiſſance. Du temps de Salmanazar, Sidon paroît avoir été dans la dépendance de Tyr, & pluſieurs ſiècles après, lorſqu'on fit la diſtribution des provinces Eccléſiaſtiques, elle fut compriſe dans celle de la Phénicie première, dont Tyr étoit la capitale; d'ailleurs dans les diſputes qui s'élevoient entre les villes au ſujet de la prééminence, il n'étoit pas toûjours queſtion de droits bien réels. Il eſt certain que Tyr & Sidon aſpiroient également au titre de métropole de la Phénicie, en conſéquence Tyr a pû s'appeler *mère* ou métropole des Sidoniens, comme dans la médaille que je viens d'expliquer *(b)*; & de ſon côté Sidon a pû ſe nommer ſur d'autres médailles mère ou métropole de Tyr.

Joſeph. Antiq. lib. IX, c. 14.

Oriens Chriſt. t. II, p. 802.

Strab. l. XVI, p. 756.

La médaille gravée ſous le *n.° 6* n'eſt pas moins ſingulière que la précédente; elle repréſente d'un côté la tête d'Antiochus IV, roi de Syrie, & au revers la figure de Neptune. Le nom du Prince eſt exprimé en grec ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ, & ces deux mots ſont ſuivis d'une inſcription Phénicienne qui renferme trois mots dont voici l'analyſe: on trouve d'abord deux *lamed*, un *aleph*, un *daleth*, un *caph* & un *aleph*; le premier *lamed* eſt l'article, les autres cinq lettres forment le nom de *Ladika* ou *Laodika*, & déſignent la ville de Laodicée: le ſecond mot eſt compoſé d'un *aleph* & d'un *mem*, & ſignifie *mère:* le troiſième mot contient un *beth*, un *caph*, un *nun*, un *aïn* & un *nun*, c'eſt-à-dire *in Canaan:* l'inſcription entière doit donc ſe rendre par cette phraſe latine, *Laodiceæ matris in Canaan (de Laodicée mère, en Canaan)*. Reprenons cette

(b) La reſſemblance du *daleth* avec le *reſch*, dans l'écriture Phénicienne, & les témoignages des Anciens, qui au lieu de dire *Tyrius* diſent ſouvent *Sarranus*, pourroient faire penſer que la légende doit s'expliquer ainſi: *Tyri matris Tyriorum*. Mais 1.° à quoi bon exprimer ſur la monnoie que Tyr eſt capitale des Tyriens. 2.° Lorſque ſur les monumens Phéniciens il ſe trouve des *reſch* & des *daleth*, on prolonge ſouvent la queue des premiers pour les diſtinguer des ſeconds, & cette différence eſt obſervée ſur pluſieurs médailles ſemblables à celles que je publie ici.

inſcription : la ville de Laodicée dont il s'agit ici, connue aujourd'hui ſous le nom de *Latiké* ou *Ladik*, étoit en Syrie ſur le bord de la mer; elle rapportoit ſon origine à Seleucus Nicator, & de-là on pourroit conclurre qu'elle ne devoit être habitée que par des Grecs, & ne pas offrir des lettres Phéniciennes ſur ſes monumens; mais Seleucus ne fit que la rétablir: elle s'appeloit plus anciennement Ramitha, & ce nom ſuppoſe que ſes anciens habitans étoient Phéniciens.

Strab. l. XVI, p. 749.

Steph. Byzant. in Λαοδ.

Le titre de *mère* ou métropole, qu'on lui donne ſur la médaille, déſignoit, dans cette partie de l'Orient, des villes conſidérables; dans le ſecond livre des Rois, il eſt dit, *vous voulez détruire une ville & mère en Iſraël;* le thargum de Jonathan expliquant ce verſet, s'exprime ainſi: *vous voulez détruire une ville qui eſt forte, grande & mère en Iſraël.* Il faut même obſerver que le titre de *mère* ſe trouve avec le même régime dans les textes cités, & ſur la médaille; on voit d'un côté *mère en Iſraël*, & de l'autre *mère en Canaan.* J'obſerverai encore que dans le texte hébreu, on donne le nom de filles aux villes ou bourgades qui dépendoient des villes mères; c'eſt ainſi qu'on lit, dans le livre des Nombres[a], *Heſebon & ſes filles,* dans Joſué[b], *Accaron & ſes filles,* dans le premier livre des Paralipomènes[c], *Canath & ſes filles, &c.* J'ajoûte enfin que c'eſt vrai-ſemblablement de-là que pluſieurs villes de Syrie, comme Damas, Tyr, Sidon, Laodicée, ont pris dans la ſuite ſur leurs médailles le titre de métropoles.

C. 20. v. 19.

[a] *C. 21, v. 25.*
[b] *C. 15, v. 45.*
[c] *Cap. 2, v. 23.*

Je ne pourrois, ſans une trop longue diſcuſſion, montrer que ſous les rois de Syrie le nom de Canaan convenoit au pays où ſe trouvoit la ville de Laodicée; il ſuffit que ce nom ſoit clairement exprimé ſur la médaille: les peuples de ce canton l'avoient conſervé, comme ils ont conſervé juſqu'à ce jour les anciens noms de leurs villes; du temps même de S.t Auguſtin il étoit en uſage aux environs d'Hippone; c'eſt une remarque déjà faite par Bochart, qui rapporte ce paſſage de S.t Auguſtin: *Interrogati ruſtici noſtri quid ſint, reſpondentes Chanani, corruptâ ſcilicet, ſicut in talibus ſolet, unâ litterâ, quid aliud reſpondent, quàm Chananæi.*

Geograph. ſacr. pag. 2. Lib. II, c. 16, p. 767.

La

La lettre que je prends pour un *caph* sur cette médaille, paroît être un *ghimel* sur d'autres monumens Phéniciens; seroit-ce que les habitans de Laodicée auroient prononcé Ganaan au lieu de Canaan ? ou donnoient-ils au *caph* la forme qu'ailleurs on donnoit au *ghimel!* d'autres monumens éclairciront un jour cette légère difficulté.

Je passe aux médailles de Sicile; elles sont remarquables par la nature des types & par la beauté du travail: sur celle du *n.° 7* on voit d'abord un *mem*, un *heth*, un *nun* & un *thau (c)*, qui forment par leur réunion *Mahhanoth;* c'est le pluriel du mot *Mahhana*, qui signifie un camp. Pour prouver qu'il désigne ici une ville, je pourrois citer les villes nommées *castra Cœcilia*, *castra Julia;* je citerois avec plus d'avantage encore une ville de la tribu de Gad, qu'on nommoit les deux camps; mais j'ai des preuves plus directes à proposer. Qu'on jette les yeux sur les médailles des *n.os 8* & *9*, sur la première, le mot *Mahhanoth* est précédé des deux lettres *ain* & *mem*, qui jointes ensemble signifient *populus (d)*; sur la seconde ce dernier mot est de plus précédé d'un *hé*, qui est l'article: de manière que ces trois médailles donnent 1.° *Mahhanoth*, 2.° Δῆμος *Mahhanoth*, 3.° ὁ Δῆμος *Mahhanoth.*

Plin. lib. 17, cap. 22.

Jos. cap. 21, vers. 37. Genes. c. 32, vers. 2.

La médaille du *n.° 10* ne diffère, pour la légende, du *n.° 9* qu'en ce que les lettres sont gravées à contre-sens, & que la première pourroit être un *mem* au lieu d'un *hé;* ce qui néanmoins ne changeroit rien au nom de la ville: les types qu'on y voit ont visiblement rapport à Carthage.

Je reviens à la médaille du *n.° 7;* elle représente au revers un cheval à mi-corps; au-dessus une Victoire tient, à ce qui paroît, une palme & une couronne; dans le champ est un grain

(c) J'avois pensé d'abord que cette lettre étoit un *he*, parce qu'elle diffère en quelque chose du *thau* ordinaire; mais j'ai préféré de lui donner la valeur du *thau*, quoiqu'il en résultât le même sens si on la prenoit pour un *he*.

(d) Le savant Aldrete *(Antigued. de Esp. p. 177)* a rapporté cette médaille d'après Antoine Augustin, & croit que l'on doit y lire KAK-KABH, qui signifioit *tête de cheval;* c'est un des noms qu'on donnoit à Carthage. M. le Clerc *(Lettr. de Cuper, p. 349)* n'a pu découvrir le mot KAKKABH dans la légende Phénicienne, mais il a cru y voir l'équivalent; il prétend qu'elle signifie *superior pars equi.*

de blé, & au-deſſous du cheval ſept lettres Phéniciennes. Les trois premières ſont un *koph*, un *reſch* & un *thau*, ce qui forme le mot קרת, c'eſt-à-dire *urbs:* les quatre autres lettres ſont un *heth*, un *daleth*, un *ſchin* & un *thau*, ce qui donne le mot חדשת, c'eſt-à-dire *nova;* les deux mots joints entre eux ſignifient donc *nouvelle ville*, & doivent être regardés comme le nom de Carthage; car le nom de *Carthada* ou Carthage, ne ſignifioit pas autre choſe chez les Phéniciens.

Solin. c. 27. Steph. in Καρχ.

J'attribue ces médailles à la ville de Palerme, & je me fonde ſur les raiſons ſuivantes. 1.° Il eſt naturel de les rapporter à une ville habitée ou par des Phéniciens, ou par des Carthaginois; or, ſuivant Thucydide, Palerme étoit une des trois villes où les Phéniciens s'étoient retirés à l'arrivée des Grecs en Sicile; &, ſuivant Polybe, elle étoit comme la capitale des États que les Carthaginois poſſédoient en cette île. 2.° Paruta, qui écrivoit en Sicile & à Palerme même, les attribue à cette ville; & le P. Lupi, qui y avoit paſſé quelque temps, obſerve, d'après le témoignage de ſes habitans, que celle du *n.° 9* doit lui être rapportée. 3.° Sur les médailles que je publie on voit une tête de femme entourée de dauphins, & la tête d'Hercule couverte de la peau de lion; la première paroît ſur les médailles de pluſieurs villes de Sicile, & la ſeconde ſur celle de Palerme en particulier: les revers ſont des ſymboles de Carthage, & prouvent que les médailles ont été frappées chez un peuple qui étoit dans la dépendance de cette ville.

Lib. VI, t. II, pag. 379, edit. Duker.

Lib. I, p. 39, edit. Caſaub.

Sicil. deſcrit. Lett. Filolog. p. 23.

Paruta, pl. III, n.° 24, & pl. X, n.° 91.

Au reſte, les deux mots que j'ai traduits par *nouvelle ville*, pourroient abſolument déſigner ce quartier de Palerme qu'on appeloit, ſuivant Polybe, *la ville neuve;* mais il eſt plus naturel de les rapporter à Carthage *(e)*.

Polyb. lib. I, p. 39.

(e) On trouve dans Paruta *(tab. I, n.° 1)* une médaille ſur laquelle on a lû KART. c'eſt-à-dire *Carthago*, & PAN. qu'on a pris pour *Panormus*. Mais pourquoi ce dernier nom ſeroit-il en latin! c'eſt une difficulté qu'Havercamp s'efforce en vain de réſoudre *(Comment. t. I, p. 54)*. Je croirois plutôt qu'on a mal lû cette médaille : nous en avons de ſemblables qui ne préſentent que le nom de Carthage ainſi figuré, CA,R-THAG. On a lû les trois dernières lettres dans un ſens contraire, & on en a fait le mot PAN.

Depuis la lecture de ce Mémoire, j'ai examiné une inſcription Phénicienne, gravée autour d'un vaſe

Je me ſervirai de ces monumens pour expliquer une médaille rapportée par Goltzius[a] & Antoine Auguſtin[b], attribuée par ces deux Antiquaires à l'un des deux Princes qui, ſous le nom de Denys, ont occupé le trône de Syracuſe, & gravée au *n.° 11 de la ſeconde planche.* Elle ne diffère de celle du *n.° 7* que par le mot ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ, tracé ſur un des côtés de la médaille, avec le ſymbole ordinaire de la Sicile. On voit au revers des traces viſibles des deux mots Phéniciens קרת הדשת, *urbs nova (nouvelle ville).* Si cette légende ſe rapporte à Carthage, comme on doit le préſumer, la médaille ſera un monument de l'alliance du roi de Syracuſe avec les Carthaginois.

[a] *Goltz. Sicil. tab. XIIII, n.° 1.*

[b] *Dialogh. de Ant. Aguſt. dial. 6, p. 186.*

Diod. Sicil. l. XV, p. 340, edit. Rhodom.

La médaille du *n.° 12* offre d'un côté la tête de Cérès entourée de dauphins, & de l'autre une figure dans un char à quatre chevaux; à l'exergue eſt une légende Phénicienne, dont les deux premières lettres ſont un *aïn* & un *mem*, c'eſt-à-dire *populus;* les ſuivantes ſont un *mem*, un *nun*, un *koph*, un *reſch;* la ſixième, quoiqu'à demi détruite, paroît être un *thau;* ces lettres forment le mot מנקרת; & ſi on les joint au mot qui les précède ſur la médaille, on aura עם מנקרת, c'eſt-à-dire

de terre, trouvé dans les fondemens du Collége, & conſervé dans le cabinet des Jéſuites de Palerme. Je l'ai fait repréſenter dans la *V.e planche*, d'après les copies qu'en ont données le P. Lupi *(Epit. Sev. mart. p. 86)*, & M. Schiavo, dans ſon précieux recueil d'Inſcriptions, publié à Palerme en 1762 *(p. 61)*; le P. Lupi avoit oublié trois lettres dans ſa copie, & dit, au ſujet des caractères Phéniciens gravés ſur le vaſe, *Quos tamen niſi Sybilla legerit, interpretari credo poteſſe neminem, ut aiebat ille apud Plaut.* M. Schiavo a rendu plus exactement l'inſcription: elle préſente quatre lettres incertaines, la première, la troiſième, la onzième & la dernière; la première, qui ſur des monumens d'un autre pays eſt un *heth*, paroît être ſur celui-ci un *he;* la ſeconde eſt un *aïn;* la troiſième, que je n'ai trouvée que ſur les copies infidèles de quelques autres monumens, peut être priſe pour un *thau;* la quatrième eſt un *reſch;* la cinquième un *beth;* la ſixième un *aïn;* la ſeptième un *lamed;* le mot entier donneroit le nom d'*Hatherbal* ou *Adherbal.* Le mot ſuivant eſt compoſé d'un *beth* & d'un *nun*, & doit être rendu par *filius.* Dans le troiſième mot la première lettre eſt un *mem*, la ſeconde doit avoir la valeur de la lettre *ſ*, la troiſième eſt un *lamed*, & la quatrième un *heth*, ce qui fait *Miſlah*, ou quelque choſe d'approchant; c'eſt le nom du père d'*Hatherbal:* la dernière lettre me paroît un de ces ſigles qu'on gravoit ſur les vaſes, pour en déſigner la capacité. Le nom d'*Hatherbal* eſt, ſuivant les apparences, celui de l'ouvrier qui avoit fait le vaſe.

le peuple, ou *les habitans de Minkaroth.* Il y avoit en Sicile une ville nommée dans les Anciens, *Imachara, Inichara, Hemichara;* parmi les Modernes, les uns la placent vers le milieu de la Sicile, & les autres vers le promontoire Pachynum: peut-être faut-il diſtinguer deux villes de ce nom en Sicile. Quoi qu'il en ſoit, le nom de Minkara paroît venir de la racine נקר, *effodit, perfodit,* d'où l'on a fait נקרה *(caverne),* & d'où l'on a pu faire par analogie מנקרת, au pluriel, pour déſigner la même choſe. Or ſuivant Fazell, à Citatella, qu'on appelle encore aujourd'hui *Macharis,* on voit des cavernes conſidérables: *In medio etiam urbis ſpecus longiſſimæ, & pro tractûs ratione latæ viis & frequentibus utrinque ſepulchris diſtinctæ, non ſine voluptate inſpiciuntur, quòd ſubterraneæ quaſi civitatis ſpeciem præ ſe ferunt extra mœnia verò ad p. ferè m. occidentem verſus, ſpecus ſunt aliæ ingentes, & eodem penè modo in rupe excavatæ, quæ ab accolis hodie Gruttæ Maccharis appellantur, tumulorum frequentiâ inſignes.*

Cicer. in Verr. act. 2, lib. III, cap. 42. Plin. l. III, c. 8. Ptol. l. III, c. 4.

Fazell. de rebus Sicul. lib. IV, p. 101.

Après être parvenu à lire les médailles Phéniciennes, rien n'eſt ſi difficile que de reconnoître les villes qui les ont frappées; pour ne pas m'éloigner de la Sicile, ce pays fut long-temps occupé par des nations qui n'avoient de commun entr'elles que l'envie de ſe détruire mutuellement, par les Sicaniens, les Sicules, les Phéniciens, les Carthaginois, les Grecs & les Romains. Au milieu des guerres, que la diverſité d'intérêts a ſucceſſivement excitées parmi tous ces peuples, combien de villes qui ont été détruites! combien d'autres, dont les noms ont été changés ou défigurés par les Grecs & par les Romains! Le nom ancien ne ſe retrouve plus dans leurs auteurs; & quand on veut en ſuivre la trace dans le nom qu'ils lui ſubſtituent, on tombe & on ſe perd dans un amas confus d'étymologies.

Pour éviter cet écueil, autant qu'il eſt poſſible, on peut faire uſage des deux remarques ſuivantes; 1.° c'eſt de s'aſſurer des lieux où ſe trouvent communément les médailles qu'on veut expliquer, & d'étudier les caractères qui déterminent à les attribuer à un pays plutôt qu'à un autre; 2.° c'eſt, quand il eſt queſtion de médailles de Sicile, d'examiner ſi les noms

de villes rapportés par les auteurs Grecs & Latins, ne pourroient pas, avec un léger changement, être réduits à leur forme primitive. Nous avons vu plus haut que les Phéniciens ajoutoient au nom d'une ville le mot *am*, qui signifie *populus*. Or ce mot, par l'usage, par la différence des dialectes, par la faute des copistes, a pu s'adoucir ou recevoir une aspiration, changer de son ou perdre une de ses lettres, lorsqu'elle étoit suivie d'une lettre du même organe. Je me refuse pour le présent à l'application que je pourrois faire de ces remarques, & je passe à un objet plus important.

En 1745, M. Richard Pococke publia trente-trois inscriptions Phéniciennes, qu'il avoit trouvées dans les ruines d'une ancienne ville de Chypre. M. Swinton, savant professeur d'Oxfort, en expliqua deux, & les éclaircit dans une Dissertation imprimée en 1750; elles sont très-courtes, & ne présentent que sept lettres différentes, déjà connues par l'alphabet Samaritain.

Descrip. of the East. tom. II, p. 213.

Inscr. cit. in-4.° Oxon. 1750.

Il s'est glissé bien des erreurs dans les copies de M. Pococke, dont la plupart ne représentent que de simples fragmens; presque toutes ces inscriptions étoient destinées à des tombeaux, & ne contiennent que des noms propres; cependant, comme elles peuvent servir à fixer la valeur de certaines lettres Phéniciennes, j'ai cru devoir joindre ici les éclaircissemens qu'elles m'ont fournis.

J'ai fait graver la seconde des inscriptions de M. Pococke, au *n.° 1.er de la planche III;* je l'ai mise au-dessous en lettres hébraïques, avec les corrections dont elle m'a paru susceptible. Les mots de cette inscription sont pour l'ordinaire séparés par des points; l'explication en devient plus facile : cependant j'ai hésité à la donner, & je sens qu'on pourra me dire, *incedis per ignes suppositos cineri doloso.*

Planche III.

Les trois premières lettres sont un *aleph*, un *nun*, un *mem;* elles peuvent signifier *dormiam* ou *dormio*, & répondre au mot *jaceo*, qui convient à une inscription sépulcrale. Les six lettres suivantes offrent le même nom d'Abdassar que nous avons vu plus haut dans l'inscription de Malte; après ce mot je lis *ben*

Abdſſiſſem ben Hhad ou *Chad*, c'eſt-à-dire, *fils d'Abdſſiſſem fils de Hhad* ou *Chad*. Le dernier mot de cette ligne eſt compoſé d'un *mem*, d'un *tſade*, d'un *beth* & d'un *thau;* ce qui forme *matſebeth* ou *monumentum :* c'eſt le mot que les Juifs tracent quelquefois ſur leurs tombeaux; mais comme dans l'inſcription dont il s'agit, il ne peut ſe lier avec ce qui précède & ce qui ſuit, je penſe plutôt qu'il ſignifie *ex tſebeth* ou *tſabath*, & qu'il déſigne la patrie de cet Abdaſſar. Je vois ſur une médaille Phénicienne les mêmes lettres pour énoncer une ville dont la ſituation m'eſt inconnue.

Buxt. lex. Chald. p. 971.

Les deux premières lettres de la ſeconde ligne ſont un *lamed* & un *mem*, qui doivent être précédées ſur la pierre d'une lettre oubliée dans la copie. Je ſuppoſe que c'eſt un *ſchin*, & j'ai le mot שלם, *pax:* les quatre lettres ſuivantes ſont un *beth*, un *heth* & deux *ïod*, & ſignifient, *pendant ma vie* ou *dans ma vie :* une lacune qui paroît dans le mot ſuivant m'empêche de l'analyſer : il paroît ſeulement que la phraſe entière ſignifioit qu'Abdaſſar avoit paſſé tranquillement ſa vie.

Les quatre mots qui ſuivent, à la faveur de deux corrections très-légères & très-faciles, peuvent ſe traduire de cette manière : *je me ſuis repoſé ſur le lit pour la ſuite des ſiècles.* Le lit, pour le tombeau, eſt une expreſſion conſacrée dans l'Écriture; Iſaïe ſe ſert des mêmes termes que l'inſcription pour exprimer, *ſe repoſer ſur le lit.*

Iſ. c. 57. v. 2.

Le commencement de la quatrième ligne eſt défiguré dans la copie de M. Pococke; la reſſemblance du *mem* & du *ſchin* m'autoriſe à prendre la première lettre pour un *ſchin;* la ſeconde eſt un *thau*, la troiſième conſerve les traces ſenſibles du *ïod*, la quatrième eſt un *thau;* les quatre lettres réunies peuvent ſignifier *poſuit*, au féminin *(f)*. La lettre ſuivante eſt un *aleph;* on voit enſuite un *mem* ou un *ſchin*, après un *thau*, ſuivi d'une forme de lettre qui eſt fort altérée, & que je crois être ſur

(f) Je ſoupçonne que la troiſième lettre que je prends pour un *ïod*, s'eſt gliſſée dans la copie, & qu'il faut lire שחת *(poſuit)*; on peut néanmoins conſerver l'*ïod*, en ſuppoſant, ce qui eſt très-vraiſemblable, qu'il y avoit, ſuivant les pays, différentes manières de conjuguer le verbe Phénicien qui ſignifie *ponere*.

le marbre un *ïod*. Si la ſeconde eſt un *mem*, il faut traduire *ancilla mea;* ſi c'eſt un *ſchin*, comme il y a plus d'apparence, on traduira *uxor mea*. On trouve enſuite le nom de cette femme, compoſé d'un *mem*, d'un *thau*, d'un *reſch*, ou d'un *daleth* & d'un *thau;* ce qui peut faire *Mathrath* ou *Mathedath*, &c. les mots ſuivans doivent s'analyſer ainſi:

Beth & *thau (filia) thau, aleph, mem*, & une lettre incertaine, parce qu'elle eſt mal formée dans la copie: c'eſt un nom d'homme qui commençoit par *tham:*

Beth & *nun (filius)*

Aïn, beth, daleth, mem, lamed, caph (Abdmelec).

Telle ſeroit donc la traduction de ce monument: *Je dors* (d'un ſommeil éternel moi) *Abdaſſar, fils d'Abdſiſſem, fils de Chad* (de la ville) de *Tſabeth. Après avoir paſſé tranquillement ma vie, je me ſuis repoſé dans le tombeau pour la ſuite des ſiècles. Mathrath mon épouſe, fille de Tham... fils d'Abdmelec, a poſé* ce monument.

La quatrième inſcription de M. Pococke mérite de l'attention. *(Voyez le n.° 3 de la III.e planche)* Le premier mot paroît être un nom propre, & devoir ſe rendre par *Tharaamé;* le ſecond, compoſé d'un *mem*, d'un *lamed* & d'un *caph*, ſignifie *Rex;* le troiſième, formé d'un *ïod*, d'un *thau* & d'un *lamed*, fait *Ithal*. C'eſt, à ce que je penſe, la ville d'Idalium en Chypre. La dernière ligne ſemble donner ces deux mots, *Rab hadaſch (Princeps novus)*. Mais je penſe qu'il manque ici quelques lettres ou quelques mots, que la première lettre, mal figurée dans la copie, eſt un *koph*, & quil faut lire *ſepulchrum novum*, ou bien *ſepultus eſt in menſe.....* Quoi qu'il en ſoit, ce roi d'Idalium n'eſt pas le ſeul qui ſoit mentionné dans les inſcriptions Phéniciennes de Chypre; la première offre pluſieurs fois le mot *Melec (Rex)*, joint à différens noms de Princes ou de villes, & l'on ſait qu'il y avoit autrefois en Chypre pluſieurs dynaſties particulières.

Je pourrois éclaircir, en tout ou en partie, d'autres inſcriptions de Citium; mais la règle que je me ſuis impoſée, de ne travailler que d'après les monumens, autant qu'il eſt

poſſible, ne me permet pas de m'arrêter plus long-temps ſur cet objet.

J'aurois pu de même rapporter un plus grand nombre de médailles; mais leur explication entraînoit tant de détails & de conjectures, que j'ai pris le parti de les ſupprimer *(g)*.

Planche IV. Les monumens que j'ai tâché d'éclaircir, ſervent de baſe aux alphabets que j'ai fait graver dans la quatrième planche, & dont on trouvera l'explication à la fin de ce Mémoire.

Ces monumens ſont importans, non par leur objet, mais par les lumières qu'ils répandent ſur la Littérature orientale; juſqu'à préſent des efforts redoublés n'avoient ſervi qu'à jeter de la confuſion dans l'arrangement des lettres Phéniciennes. Il n'en eſt preſque point qui, dans certains alphabets, n'ait été miſe en ſon véritable rang; il n'en eſt point qui ne ſe trouve déplacée en d'autres alphabets; ce que d'heureuſes conjectures avoient établi, des conjectures qui ne paroiſſoient pas moins heureuſes, le détruiſoient à l'inſtant. A l'aſpect des monumens que nous publions, tout ſyſtème doit s'évanouir: nous retournons au point d'où il auroit fallu partir, & nous citons des faits & non des opinions.

Cependant ces premiers eſſais laiſſent encore bien des découvertes à deſirer. Les alphabets que nous avons dreſſés, peuvent s'appliquer avec ſuccès aux monumens trouvés en Phénicie; ils peuvent concourir à l'explication de ceux qu'on a découverts en Chypre, en Sicile, & peut-être en Cilicie; mais les médailles frappées en Afrique & en Eſpagne préſentent pluſieurs lettres Phéniciennes, aſſez différentes pour

(g) Dans une lettre imprimée dans le Journal des Savans, *(mois d'Août 1760)* j'annonçai *(p. 8)* le Mémoire que je publie aujourd'hui, & j'ajoutai que je tâchois d'y éclaircir 1.° une inſcription Phénicienne qui eſt à Carpentras; 2.° pluſieurs médaillons d'argent dont l'un, ſuivant quelques Antiquaires, repréſentoit la tête d'Annibal; dont les autres offroient un lion domptant un taureau ou un cerf. J'ai depuis examiné l'inſcription de Carpentras avec plus de ſoin, elle m'a paru mériter un Mémoire particulier, & je l'ai lû à l'Académie. J'ai examiné les médailles de nouveau, l'explication que j'en donnois ne m'a pas entièrement ſatisfait, & j'ai cru que je devois, quant à préſent, me diſpenſer de la publier.

exiger

exiger un alphabet, assez semblables pour nous persuader que cet alphabet naîtra de ceux que nous produisons.

Nous avons vû souvent, & nous le verrons sans doute encore dans la suite, que dans ce genre de travail, les difficultés vaincues préparoient à de nouvelles difficultés, & que souvent, en croyant tenir une vérité, on ne tenoit qu'une erreur; mais ces raisons, si propres à nous décourager, peuvent-elles balancer les motifs que nous avons de continuer ces recherches; & si l'attrait des découvertes, cet attrait qui, comme toutes les passions vives, donne à l'ame tant de courage & d'espérance, avoit jamais besoin d'être excité, que ne pourrions-nous pas dire pour le réveiller en cette occasion. La Littérature, que nous cherchons à dévoiler, est celle d'une nation qui, établie autrefois dans les isles & sur les côtes de la Méditerranée, sur les bords du golfe Persique, & dans les isles Britanniques, rapprochoit les extrémités du monde par son commerce, comme elle le rempliſſoit par ses colonies; d'une nation qui, entr'autres connoissances, communiqua l'art de l'écriture aux Grecs, ce peuple si digne de recevoir un tel bienfait, si digne de le transmettre au reste de l'Europe. Les Phéniciens ont laissé presque par-tout des traces de leurs établissemens. Nos Cabinets sont pleins de leurs médailles; plusieurs pierres gravées offrent à nos yeux les caractères dont ils se servoient. En 1631, un voyageur nommé *Thomas Darcos*, trouva dans les ruines de la ville de Thugga en Afrique, un reste de pyramide, sur laquelle étoit une inscription Phénicienne, à la suite d'une autre inscription en lettres inconnues. Les rochers du mont Sinaï sont couverts de caractères qui ont beaucoup de rapport avec les Phéniciens; & au-delà de tous ces monumens, que le temps peut multiplier à l'infini, nous entrevoyons un objet plus capable encore de ranimer le zèle de ceux qui s'appliquent à l'histoire des anciens peuples: c'est la ressemblance qui se trouve entre l'écriture Phénicienne & celle des Égyptiens. Je ne citerai point quelques mots tracés sur la statue de Memnon, au milieu de plusieurs noms Grecs & Latins, parce qu'ils peuvent être l'ouvrage d'un voyageur Phénicien; mais nous

Pocock. desc. of the East. t. 1, pl. LIV & LV.

Id. tom. I, pl. XXXIX.

découvrons cette conformité dans ces bandes de toile écrite, qui enveloppent les momies, & dans d'autres monumens que je n'ai pas le temps de rapporter.

Il ne m'appartient pas de prédire les avantages qu'on en pourra tirer un jour; mais j'oſe avancer que s'il eſt un moyen de répandre quelques lumières ſur les myſtères de l'écriture & de la langue des Égyptiens, c'eſt de ſéparer les mots de cette langue, conſervés encore aujourd'hui dans la langue des Cophtes, & de raſſembler tous les monumens Phéniciens, & ſur-tout ces marbres précieux qu'on a découverts en Chypre, & dont il ſeroit ſi facile de faire l'acquiſition. M. Boſſuet diſoit dans ſon Hiſtoire univerſelle: *Maintenant que le nom du Roi pénètre aux parties du monde les plus inconnues, & que ce Prince étend auſſi loin les recherches qu'il fait faire des plus beaux ouvrages de la Nature & de l'art, ne ſeroit-ce pas un digne objet de cette noble curioſité, de découvrir les beautés que la Thébaïde renferme dans ſes déſerts, & d'enrichir notre Architecture des inventions de l'Égypte!* Que n'auroit pas dit M. Boſſuet, lui qui avoit développé avec tant de ſoin les rapports des antiquités du peuple Juif avec celles des nations voiſines, s'il avoit prévû que des monumens ſi propres à confirmer ſes grandes idées, reſteroient abandonnés dans des ruines, au riſque d'être enſévelis de nouveau, ou d'être à jamais détruits par les outrages du temps ou de l'ignorance?

In-4.° p. 456.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I.

N.° 1 & 2. INSCRIPTIONS Phéniciennes conſervées depuis long-temps à Malte, & gravées ſur deux monumens ſemblables, dont on trouvera le deſſein dans les Mémoires de l'Académie de Cortone. *(tome I, part. 1, p. 24)* La ſeconde ne diffère de la première que par la forme de quelques lettres & l'arrangement de quelques mots.

N.° 3. Inſcription du *n.° 1*, tracée en caractères Hébreux.

Inscriptions Pheniciennes trouvées a Malthe.

N.° 1.

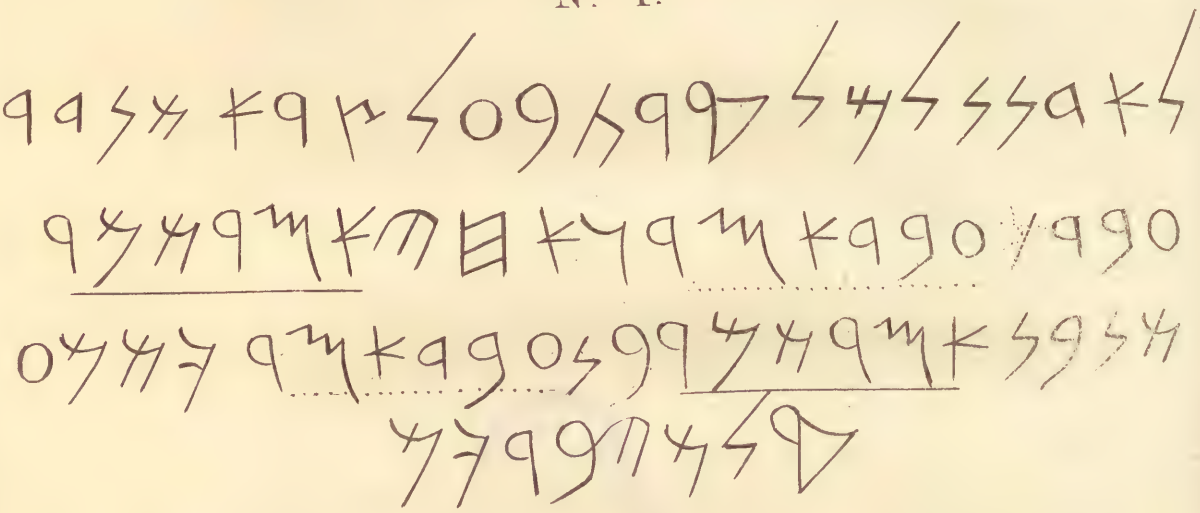

N.° 2.

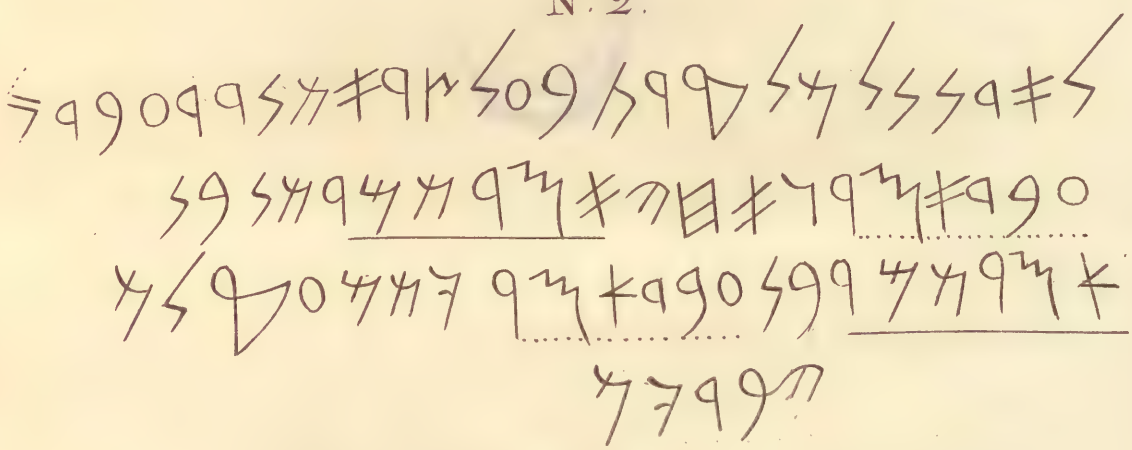

N.° 3.

La même Inscription en Caracteres Hebreux.

לארנן למלקרת בעל צרא חנדר
עבד.. עבראסר ואחי אסרחמר
חובן אסרחמר בן עבראסר כהמע
קלם יברכם

MEDAILLES PHÉNICIENNES.

1

2

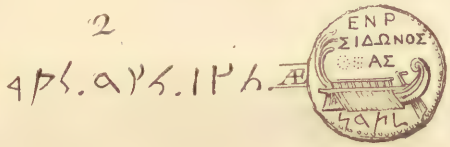

3

5

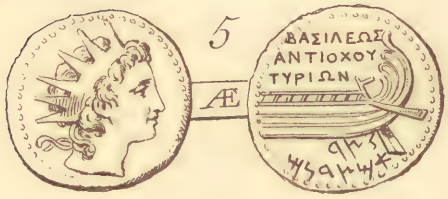

6

7

8

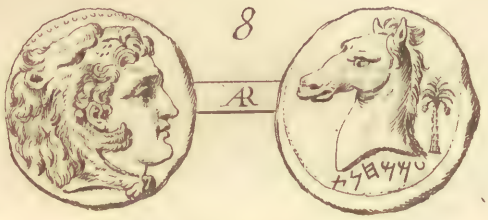

9

10

11

12

Inscriptions Phéniciennes trouvées en Chypre

Par M Richard Pococke.

N.° 1

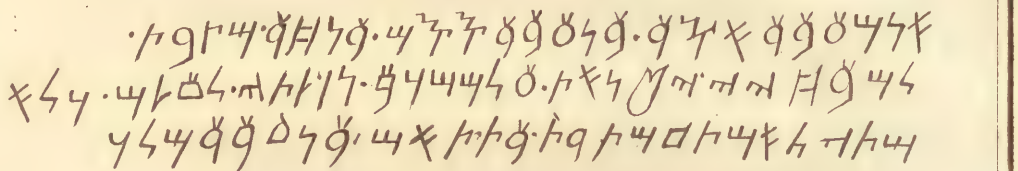

N.° 2

אנם עבראסר·בן עברסם·בן חד·מצבת
לם בחיי ..נאת·על משכב·נחתי·לעלם·כלא
שתת אשתי מתרת·בת תאם .. בן עברמלך

N.° 3

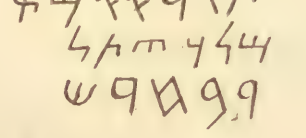

N.° 4

תאראמה
מלך יתל
רב חרש

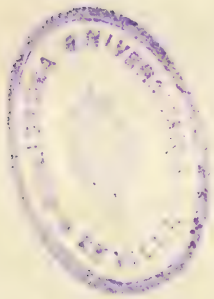

Alphabets Pheniciens
d'après les Inscriptions & les Medailles.

N°. 1	N°. 2	N°. 3	N°. 4
𐤀 𐤀 𐤀	𐤀 𐤀	𐤀 𐤀	Aleph
𐤁 𐤁 𐤁	𐤁	𐤁 𐤁 𐤁	Beth
		𐤂	Ghimel
𐤃 𐤃	𐤃	𐤃 𐤃 𐤃	Daleth
𐤄	𐤄 𐤄*	𐤄*	He
𐤅		𐤆*	Vau
		𐤉*	Zaïn
𐤇 H	𐤇	𐤇	Heth
			Teth
𐤉		𐤉 𐤉	Jod
𐤊 𐤊		𐤊	Caph
𐤋 𐤋 𐤋		𐤋 𐤋*	Lamed
𐤌 𐤌	𐤌	𐤌	Mem
𐤍 𐤍	𐤍	𐤍	Nun
𐤎		𐤎 𐤎	Samech
𐤏	𐤏	𐤏 𐤏	Aïn
			Pe
𐤑 𐤑 𐤑 𐤑		𐤑	Tzade
𐤒	𐤒		Coph
𐤓 𐤓 𐤓 𐤓	𐤓	𐤓 𐤓 𐤓	Resch
𐤔	𐤔	𐤔	Sin ou Schin
𐤕	𐤕	𐤕	Thau

P.L. Charpentier Sc.

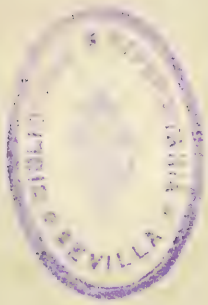

PLANCHE II.

Médailles frappées en Phénicie & en Sicile, tirées du Cabinet du Roi, à l'exception du *n.° 11*, que je ne rapporte que d'après Goltzius & Antoine Auguſtin.

PLANCHE III.

N.° 1. Inſcription Phénicienne découverte en Chypre, & rapportée par M. Pococke.

N.° 2. La même, en caractères Hébreux, mais avec quelques changemens que j'ai cru devoir y faire, après m'être convaincu que les copies de M. Pococke ne ſont pas aſſez exactes.

N.os 3 & 4. Autre inſcription trouvée dans le même endroit, rapportée par le même auteur, & gravée en caractères Phéniciens & en caractères Hébreux.

PLANCHE IV.

N.° 1. Alphabet Phénicien tiré des inſcriptions de Malte & des médailles frappées en Phénicie.

N.° 2. Alphabet Phénicien tiré des médailles de Sicile.

N.° 3. Alphabet Phénicien pour les inſcriptions qui ſont en Chypre, & que M. Pococke a rapportées. Comme les copies de cet auteur ne ſont pas exactes, on s'eſt trouvé dans l'impoſſibilité de perfectionner cet alphabet; en conſéquence, on a ſupprimé pluſieurs formes de lettres ſur leſquelles on n'avoit que des conjectures, & l'on a mis des étoiles à côté de celles qui laiſſent encore des doutes.

N.° 4. Nom des lettres Phéniciennes & Hébraïques.

MÉMOIRE
SUR LA DIANE D'ÉPHÈSE, ET SUR SON TEMPLE.

Par M. le Comte DE CAYLUS.

Lû le 10 Juill. 1759.

UN morceau de ſculpture antique, envoyé de Rome où il a été trouvé depuis peu, ne peut manquer d'exciter la curioſité des Antiquaires; il repréſente le temple d'Éphèſe, ce temple qui fut une des ſept merveilles, célèbre par ſon antiquité, par ſes richeſſes, & par un reſpect dont l'impreſſion religieuſe s'eſt étendue auſſi loin que le culte de la Déeſſe, & s'eſt conſervée pendant pluſieurs ſiècles.

Avant que d'entrer dans l'explication du monument, il eſt à propos de recueillir ce que les Anciens nous ont laiſſé ſur le temple même. Je vais donner un précis de leurs opinions ſur la fondation du temple, ſur ſes dimenſions, ſur les divers accidens qu'il a éprouvés, enfin ſur la ſtatue de la Déeſſe.

Callimaq. Denys Perieg. Mela, &c. La pluſpart des auteurs attribuent la fondation du temple d'Éphèſe aux Amazones en général, & en particulier à l'Amazone Smyrna. Hygin dit que le premier temple de la Déeſſe fut conſacré par l'Amazone Otrira, femme de Mars: Strabon *L. XII.* s'exprime en ces termes; *On dit que quelques villes portèrent le nom de certaines Amazones, comme les villes d'Éphèſe, de Smyrne & de Myrlée.* *Achaïc.* Pauſanias n'eſt pas de cet avis; il prétend que ce temple eſt plus ancien que les Amazones, & il critique Pindare pour avoir dit que ces guerrières l'avoient bâti lorſqu'elles alloient faire la guerre aux Athéniens & à Théſée: *car les Amazones*, dit-il, *vinrent des rives du Thermodon pour ſacrifier à Diane dans ſon temple, dont elles avoient connoiſſance, parce que quelque temps auparavant, défaites par Hercule, & précédemment encore par Bacchus, elles s'y étoient réfugiées comme dans un aſyle.* Ce temple n'a donc point été bâti par les Amazones, mais par

I.

II.

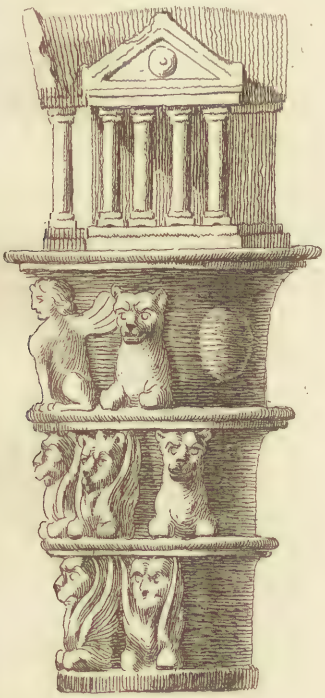

IV.

III.

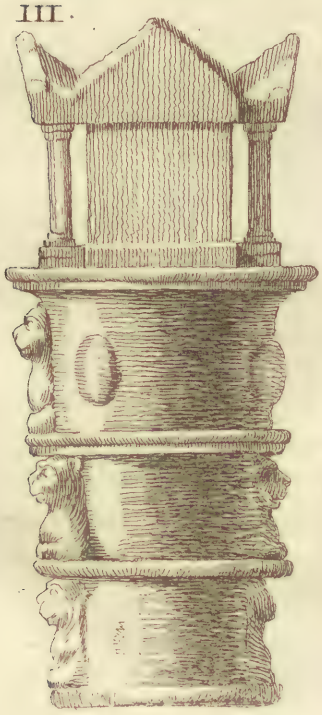

V.

Créſus & Epheſus: Créſus étoit originaire du pays; Epheſus paſſoit pour être fils du Cayſtre, & cet Epheſus donna ſon nom à la ville. Le pays d'Éphèſe étoit pour lors occupé par les Lélèges, peuples de Carie, & encore plus par les Lydiens. Des fugitifs de tout pays, & ſur-tout ces femmes que l'on nomme Amazones, vinrent habiter les environs du temple. Telle eſt l'opinion de Pauſanias.

Strabon ne s'arrête pas aux ſentimens de ceux qui font honneur aux Amazones de la fondation de ce temple; ſuivant la vanité des Grecs, qui vouloient que tout émanât de leur Nation, il aime mieux attribuer l'établiſſement de la ville & du temple d'Éphèſe à la colonie Ionienne qu'Androclus, fils de Codrus roi d'Athènes, conduiſit en Aſie: il prétend qu'Éphèſe s'appela quelque temps Smyrne, qu'elle avoit pris ce nom de celui d'une Amazone, & qu'il s'étoit conſervé dans une partie de la ville. *Liv. XIV.*

L'incertitude & la variété de ſentiment dans les auteurs ſur le temps de la fondation & ſur le nom des fondateurs de ce temple, leur ſilence ſur la Divinité qu'on y révéroit d'abord, & ſur le culte qu'on lui rendoit, concourent à prouver la grande ancienneté de cet établiſſement. C'eſt ſans doute cette incertitude qui a donné occaſion à l'opinion fabuleuſe ſelon laquelle & la ſtatue de Diane, & le temple même étoient tombés du Ciel, comme le dit une ancienne épigramme citée par Scaliger, dans ſon Commentaire ſur la chronologie d'Euſèbe. Nous ne pouvons donc eſpérer aucun éclairciſſement raiſonnable ſur l'époque de la fondation de ce temple; nous avons plus de lumières ſur ſa forme & ſes dimenſions, & nous en ſommes redevables à Pline; il eſt le ſeul auteur dont le détail ſur ce point nous ſoit parvenu: voici ſes paroles. *Lib. XXXVI, cap. 14.*

La magnificence du temple de Diane d'Éphèſe, mérite l'admiration; l'Aſie entière a été deux cents vingt ans à le bâtir. On choiſit, pour placer cet édifice, le terrein d'un marais, afin d'éviter le danger des tremblemens & des ouvertures de terre; & pour ne point établir dans un terrein mouvant & gliſſant des fondemens d'un ſi grand poids, on les poſa ſur des charbons pilés, & ſur

des peaux chargées de leur laine. La longueur du temple eſt de quatre cents vingt pieds, la largeur de deux cents vingt : il eſt orné de cent vingt-ſept colonnes, bâties aux frais d'autant de Rois ; leur hauteur eſt de ſoixante pieds ; il y en a trente-ſix de travaillées.

L. I, c. I, & præf. l. VII. Vitruve ſe contente de dire que ce bel édifice étoit d'ordre Ionique, & de rapporter les noms des Architectes qui ont contribué à ſa conſtruction.

Je n'inſiſterai pas ſur les réflexions phyſiques que peut faire naître le récit de Pline; j'obſerverai ſeulement, en paſſant, que la ſuperficie d'un marais ne peut fournir qu'une médiocre reſſource contre l'effort & la commotion d'un tremblement de terre. Le charbon pilé & les peaux avec leur laine ne peuvent être d'un grand ſecours, en raiſon du poids d'une fondation pareille à celle dont on nous donne l'idée: il faut cependant convenir que des peaux qui ſe fondent à l'humidité, & dont le poil fait une liaiſon avec le charbon pilé, doivent produire un bon effet pour une fondation.

Ces réflexions n'ont rien de commun avec l'objet de ce Mémoire, mais je ne puis me refuſer quelques obſervations ſur une comparaiſon moderne, qui pourroit trouver d'autant plus d'approbateurs que le raiſonnement eſt ſpécieux.

Hiſt. Gall. lib. II. Il s'agit d'un *Robertus Cenalis*, évêque d'Avranches, qui dit: *Templum B. Virgini Lutetiæ dicatum majus eſſe & ſplendidius utriuſque menſuris inter ſe collatis, magiſque operosè fabricatum.* Je crois donc devoir relever ce paſſage; il le mérite par lui-même, & par les citations qu'en ont faites Leo Allatius, dans ſon Commentaire ſur Philon de Byzance, & le P. Hardouin, dans ſes notes ſur l'endroit de Pline que j'ai rapporté; l'un & l'autre ſemblent approuver le ſentiment de cet Évêque, en le donnant comme une réflexion judicieuſe: elle peut être vraie quant aux proportions matérielles, mais un auteur doit-il préſenter ſans aucune critique les fauſſes idées qui peuvent ſéduire un lecteur? En effet, Leo Allatius & le P. Hardouin ſemblent accorder la ſupériorité au bâtiment moderne; cependant, en ſuivant la plus exacte vérité, la réflexion de Robert Cenalis eſt digne du ſiècle dans lequel il vivoit, ou pluſtôt d'un homme

qui n'a rien vû, & qui ne ſait pas que non ſeulement les beautés ſont relatives, mais qui ignore combien les proportions & les règles d'un art méritent d'éloges, parce qu'il ne conçoit pas les difficultés qu'on éprouve pour les exécuter. Le bon Évêque ignoroit de plus que les temples des Anciens n'ont jamais exigé des intérieurs auſſi étendus que les égliſes Chrétiennes, qui doivent recevoir tout le monde à la fois, & toûjours à des heures marquées. Le Panthéon de Rome étoit un grand temple, on en convient, cependant c'eſt une très-petite égliſe: un auteur qui placeroit la comparaiſon de Robert Cenalis ſur l'égliſe de S.t Pierre de Rome, ſeroit excuſable; il auroit été emporté par la grandeur des idées que peut donner un monument qui ſe diſtingue comme celui-là par la beauté & l'immenſité de ſes proportions. Un tel édifice peut ſéduire, par la raiſon qu'il mérite d'occuper l'eſprit, & qu'il peut, à la réſerve de ſon portail, être comparé aux plus beaux bâtimens de l'antiquité; d'autant qu'on eſt en droit de le regarder comme le plus grand qui ait jamais paru ſous la même ſuite de clefs de voûte; je n'en excepte pas le temple de Salomon, car il ne faut pas confondre les bâtimens qu'il renfermoit dans ſon enceinte avec le temple même. Mais je ne comprendrai jamais, ou du moins je ne lirai point de ſens froid la comparaiſon d'un édifice célèbre & admiré par tous les Grecs, avec une égliſe gothique comme celle de Notre-Dame de Paris, qui pourroit avoir cinquante toiſes de plus dans ſa longueur, ou trente de moins, ſans qu'on eût des raiſons pour établir la critique ou l'applaudiſſement de cet Évêque; puiſqu'en effet l'arbitraire le plus vague a toûjours décidé de ces ſortes de bâtimens, qui ne méritent d'être loués que par la légèreté de leur appareil.

Je ſuis perſuadé que ce temple, dans ſon origine, étoit conſtruit ſelon le goût égyptien; la figure de la Déeſſe a toûjours conſervé le caractère de cette nation. Cependant la diſpoſition que Pline donne à cet édifice eſt abſolument grecque, & ne reſſemble en rien à celle que les Égyptiens pratiquoient, & que Strabon décrit, principalement dans le livre XVII. Ces cours, ces avenues formées par des ſphynx placés de diſtance

en distance, cette pluralité de vestibules qui précédoient le sanctuaire, ces murs qui s'élargissoient à mesure qu'ils embrassoient l'enceinte, & qui les terminoient par des ellipses dont la courbe étoit fort large; toutes ces particularités ne se remarquent pas dans la description du temple d'Éphèse, on n'en voit même aucune trace, & selon le peu que les auteurs en ont dit, on ne peut s'en former d'autre idée que celle d'un temple grec. Mais les malheurs arrivés à ce temple dans le cours de plusieurs siècles, répondent à cette objection; tant de destructions successives ont effacé jusqu'à la mémoire de la construction égyptienne.

Quant aux objets magnifiques dont le temple d'Éphèse étoit rempli, Pline dit, à la suite du passage que j'ai rapporté, qu'il faudroit plusieurs volumes pour en décrire les ornemens. Strabon fait le détail de quelques ouvrages des plus célèbres Peintres & Sculpteurs de la Grèce, qui avoient été donnés en offrande à la Déesse, & que l'on conservoit dans son temple.

L'assemblage de tant de richesses a dû être le principal motif des révolutions que ce temple a éprouvées. Pline nous apprend que jusqu'au temps auquel il écrivoit, cet édifice avoit été détruit, brûlé, rebâti ou réparé sept fois; mais on ne trouve dans l'histoire ni les époques, ni le détail de ces destructions différentes.

Eusèbe & le Syncelle disent qu'il fut brûlé par les Amazones; leur témoignage n'est appuyé d'aucune autorité: c'est aux Amazones que la plupart des Anciens attribuent la fondation de ce temple. Comme l'existence de ce peuple merveilleux est au moins problématique, on peut également douter que les Amazones aient construit cet édifice, & qu'elles aient travaillé à le détruire.

Selon plusieurs historiens, Xercès, roi de Perse, a brûlé le temple d'Éphèse: leur opinion est contredite par Strabon & Solin, qui disent au contraire que ce temple fut le seul que Xercès laissa subsister.

Strab. l. XIV.
Solin, c. 43.

On sait l'histoire d'Hérostrate, tous les auteurs en ont fait mention. Strabon entre dans le détail de la réparation qui suivit cet

cet incendie: « Le temple fut, dit-il, rebâti par les Éphéſiens plus beau qu'il n'étoit; ils employèrent à cette dépenſe tout « leur argent & les bijoux de leurs femmes; ils vendirent même « les colonnes du premier temple: les Éphéſiens, ajoûte-t-il, « refuſèrent les offres d'Alexandre, qui vouloit les dédommager « de leurs dépenſes, s'ils conſentoient à mettre ſur le temple une « inſcription à ſa gloire. » Ce récit fait honneur aux Éphéſiens, mais il ne s'accorde guère avec celui de Pline, qui dit que toute l'Aſie contribua à la conſtruction de l'édifice, & que chaque Roi fit préſent d'une colonne.

Néron fit piller ce temple, ſelon Tacite; mais il eſt à préſumer que, dans cette dernière occaſion, il ne fut ni détruit ni conſumé par le feu, puiſque Pline le décrit ſans faire mention d'un évènement ſi voiſin de ſon temps. Il faut croire au contraire que cet auteur repréſentant ce temple tel qu'il étoit, lorſqu'on le regardoit comme une des merveilles du monde, cet édifice n'avoit éprouvé aucune diſgrace ſenſible de la part de Néron.

Les fondations qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, & qui ſubſiſteront long-temps, ne reſſemblent point à la deſcription de Pline: ce temple auroit-il été rebâti une huitième fois depuis le ſiècle de Pline juſqu'au temps de l'empereur Gallien, ſous le règne duquel les Goths ſe répandirent dans l'Aſie, le pillèrent & le brûlèrent? c'eſt un doute que m'a fait naître l'inſpection du lieu même. J'ai deſcendu, comme Spon & Wheler, dans les ſoûterrains compoſés par des piliers quarrés, conſtruits de grands quartiers de pierre, & qui laiſſent des paſſages aſſez ſerrés dans la longueur & dans la largeur de l'eſpace qu'ils occupent: leur ſol eſt toûjours bourbeux & ſouvent plein d'eau; le voiſinage de la rivière & le terrein marécageux en ſont la cauſe, & donnent la raiſon de la diſpoſition des piliers dont je viens de parler: elle avoit pour objet l'écoulement des eaux dans tous les temps, & ſur-tout dans celui des inondations. C'eſt donc à tort qu'on a donné quelquefois à ce ſoûterrain le nom de labyrinthe; cette fondation étoit pluſtôt conſtruite dans le goût des citernes anciennes, telle que celle d'Agrippa

que l'on voit à Pouzzoles. Cette précaution étoit plus utile que celle des peaux avec leur laine & du charbon pilé.

Les fondations du temple m'ont paru différer beaucoup, du moins sur la largeur, des proportions que Pline a données à cet édifice, car les décombres & les terres détrempées par les eaux, qui séjournent en plusieurs endroits, rendent la longueur impossible à visiter. Les ruines dont cette belle vallée, & les hauteurs qui la forment, sont encore remplies, répondent à la magnificence de l'ancienne ville. Le plus grand nombre des colonnes, & même des chapiteaux, a été enlevé par les Turcs pour la construction de leurs mosquées: quand les anciennes colonnes ont été trop longues, & qu'elles ne convenoient pas à leurs mesures, ils les ont coupées; ils ont donné des traits de scie aux chapiteaux; ils ont indifféremment placé des colonnes de différens ordres à côté l'une de l'autre; souvent ils ont renversé les fûts. Ce tableau de l'ignorance a quelquefois fait sur mon esprit le même effet que le plus grand nombre de nos explications modernes, des anciens monumens, produiroit sur l'esprit d'un ancien Grec éclairé, qui reviendroit au monde.

Whéler & Spon ont eu raison de dire que le temple étoit autrefois séparé de la ville; le local en donne encore aujourd'hui des preuves convaincantes. Le temple a toûjours été dans un terrein marécageux, dont l'humidité est entretenue par le Caystre, très-petite rivière, qui donne quelque idée du Méandre par ses tours & ses détours, & dont l'embouchûre, qui formoit le port, permettoit aux vaisseaux de remonter auprès de ce temple: on ne peut en douter par le revêtement des bords de la rivière, & par les amarres de granite placées de distance en distance. Je remarquerai en passant que le peu de largeur de ce port à son entrée, donne une preuve constante de la médiocre proportion des anciens vaisseaux. Strabon dit à la vérité que les Architectes, qui travaillèrent par ordre du roi Attale Philadelphe, firent l'entrée du port trop petite; mais ce reproche ne tombe que sur l'écoulement des eaux, & non pas sur la largeur nécessaire aux bâtimens qui devoient y entrer & en sortir.

Il m'a paru qu'autour de ce temple avoit été un grand nombre d'édifices, deſtinés ſans doute au logement des Prêtres, & aux autres dépendances du culte de la Déeſſe: on y voit encore les reſtes d'un ſtade de marbre blanc. Cet aſſemblage de bâtimens n'étoit pas d'une médiocre étendue; il occupoit le penchant de la montagne qui commandoit le temple, & dont la pente étoit douce: de plus, cette partie étoit défendue & fortifiée par un mur de marbre blanc d'une aſſez grande épaiſſeur; on en voit encore des reſtes, qui ſuffiſent pour faire connoître que ce mur étoit crénelé, & flanqué de tours quarrées & peu ſaillantes. Ce reſte de fortifications eſt un des monumens les plus ſinguliers de l'antiquité.

Cette partie ſacrée de la ville étoit ſéparée de celle qui étoit, à proprement parler, la ville d'Éphèſe, puiſque celle-ci contenoit les places, les théatres, les tribunaux. Hérodote dit que le temple de Diane étoit à ſept ſtades de l'ancienne ville. D'ailleurs les ruines & les aqueducs ne laiſſent aucun doute ſur l'ancienne poſition de cette ville, qui n'eſt plus compoſée que de quelques mauvaiſes maiſons habitées par des Turcs, & dépendantes d'un petit fort gardé par quelques Janiſſaires, & dont le nom eſt aujourd'hui Aïo-Zolouk. Strabon convient de la ſéparation de la ville & du temple; il dit que celui-ci étoit ſitué ſur le port Panorme; il décrit deux lacs qui ſe trouvent encore dans cette vallée; il nomme *Selenuſia* celui qui étoit le plus proche de la mer; l'un & l'autre ſe communiquoient: le terrein a ſans doute monté depuis qu'il écrivoit, car à peine peut-on les reconnoître; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'ils ne ſe communiquent plus.

La Diſſertation du marquis Poleni, ſur le temple de la Diane d'Éphèſe, eſt ſavante parce que l'auteur eſt ſavant, & bonne parce qu'il eſt homme de mérite; il entre dans pluſieurs diſcuſſions auxquelles je renvoie le lecteur. Je ne ſais s'il a levé toutes les difficultés que peuvent faire naître des textes ſi obſcurs & ſi peu d'accord, mais je ſais qu'on doit parler avec reconnoiſſance du plan qu'il a donné du temple, d'après la deſcription de Pline; il me paroît très-juſte, & le meilleur de ceux que

Mém. de Cort. vol. 1er, part. 2.

les modernes en ont fait; je n'en excepte pas même Perrault, auquel M. Poleni reproche, avec assez de raison, de n'avoir donné qu'un à peu près dans son Vitruve, c'est-à-dire de n'avoir pas rempli toutes les conditions énoncées par Pline: en effet, le savant Italien place très-convenablement le nombre des colonnes décrites.

Les contrariétés des auteurs les plus exacts, & l'obscurité qui règne sur l'origine & les révolutions de ce temple, ne laissent aucune espérance de lumière, & m'ont fait penser que les efforts que je ferois pour trouver la vérité seroient absolument inutiles. Ce qui me paroît résulter certainement de toutes ces incertitudes, c'est que l'établissement du temple remonte à un temps fort reculé.

Je passerai légèrement sur l'asyle & sur les prérogatives accordées à ce lieu sacré; elles ont été des plus étendues, & arrivèrent à un tel excès qu'Auguste fut obligé de les modérer, ou plutôt de les supprimer; car l'impunité, sous quelque prétexte qu'elle soit établie, ne peut qu'être funeste aux sociétés.

L'antiquité du culte de Diane d'Éphèse, me paroît encore prouvée par la figure même de la Déesse. Telle qu'elle a été représentée par les Grecs, on ne peut la regarder que comme une figure Panthée, puisqu'elle est chargée à la fois des attributs de la Nature, d'Isis, de la Lune, de la Terre, de la Nuit, de Cérès & de Diane. Cependant la forme essentielle qu'elle a toûjours conservée, ne permet pas de douter que la première représentation de cette divinité n'ait été apportée de l'Égypte, d'où les dieux de la Grèce tiroient leur origine. *Achaïc.* Entre un grand nombre d'exemples cités par Pausanias, je me contenterai de celui-ci: *La statue d'Hercule dans le temple d'Erythres n'est*, dit-il, *conforme ni à celle d'Égine, ni à la manière de l'ancienne école d'Athènes; si elle ressemble à quelque chose, c'est aux statues Égyptiennes travaillées avec art.*

En conséquence de ce préjugé si bien fondé, le premier culte rendu à cette Déesse, en Asie, doit avoir été Égyptien. La vanité des Grecs, qui les conduisoit à vouloir passer pour inventeurs, & à s'approprier tout ce qu'ils avoient emprunté

des autres Nations, a ſans doute déguiſé en mille manières & ce culte & la figure de la Déeſſe. La ſucceſſion de pluſieurs ſiècles & les diverſes révolutions de ce temple ont favoriſé ces altérations. Ce ſont les Grecs qui ont ajoûté, à la figure primitive, les cerfs, les abeilles, les roſes, & ſur-tout les repréſentations des divinités de la mer, que les Égyptiens paroiſſent n'avoir ni connues ni révérées, & qu'ils n'ont jamais placées ſur leurs monumens.

Ce que je dis à l'égard des Divinités de la mer, ne regarde que les ſiècles de l'Égypte qui nous ſont connus; on entrevoit que ce peuple n'a pas toûjours eu l'horreur, qu'on lui remarque pour cet élément dans les temps poſtérieurs. Il réſulteroit de cette réflexion une grande antiquité pour la divinité d'Éphèſe; elle ſeroit autoriſée par des attributs que les Égyptiens connoiſſoient encore dans le temps de l'établiſſement de ce culte à Éphèſe; & ces attributs, par une tranſmiſſion ſimple & naturelle, ſe trouveroient ici traités à la grecque, ce qui ne change rien à mon opinion.

Cependant Pline ſemble détruire une conjecture ſi raiſonnable; il dit que la ſtatue étoit faite d'un ſep de vigne, & qu'elle n'a jamais éprouvé de changement: *vitigineum & nunquam mutatum.* Ce paſſage prouve ſeulement que les menſonges pieux ont régné de tout temps, & que la ſuperſtition ſe croit permis d'attaquer la phyſique, comme de ne point reſpecter la morale, qui défend toute eſpèce de menſonge. Les malheurs arrivés à ce temple, les incendies, & principalement les hoſtilités, qui ſe plaiſent pour l'ordinaire à détruire les objets de vénération des autres, tous ces deſaſtres ont-ils pû permettre à une ſtatue de bois de réſiſter à des attaques ſous leſquelles pluſieurs temples de pierre & de marbre ont ſuccombé? D'ailleurs la repréſentation des monumens les plus authentiques de cette Déeſſe, conſerve évidemment une trace de ſa première origine; les ornemens qui l'accompagnent, les ſphinx, les taureaux, les chats, les cercles, ſymboles de l'éternité, prouvent en même temps qu'elle vient de l'Égypte, & qu'elle s'eſt peu à peu écartée de ſa ſimplicité primitive, par la multiplication des attributs.

Plus ces monumens de Diane ſont chargés d'attributs, moins ils me paroiſſent anciens: la figure ſimple eſt la première idée; les attributs ſont enfantés par des allégories qui ne naiſſent qu'après coup. La figure originale de la Déeſſe étoit, à mon avis, à peu près telle que je l'ai fait deſſiner d'après l'ouvrage de Claude Ménétrier, qui la cite comme étant gravée ſur une pierre: vous la voyez ſur la planche, *au n.° V.* Elle a plus conſervé le caractère égyptien, que tous les autres monumens de cette divinité publiés juſqu'ici: elle eſt d'une extrême ſimplicité, les jambes réunies, les bras entièrement enveloppés, vêtue & diſpoſée comme le principal Orus de la table Iſiaque. J'y aperçois pourtant déjà une addition grecque; ce ſont les mamelles multipliées dont elle eſt environnée juſqu'à une certaine hauteur, & qu'on prendroit aiſément pour des fruits. Malgré cette première altération, je doute qu'on trouve aucun autre monument qui donne une plus forte preuve de la communication égyptienne.

Symbolica Dianæ Epheſiæ ſtatua, &c. Rom. 1657, p. 82.

Je paſſe au détail du monument qui m'eſt tombé entre les mains; je le préſente deſſiné ſous trois aſpects, aux *n.os I, II, III;* c'eſt une portion de colonne dont le fût va toûjours en diminuant vers le bas, & dont la hauteur totale eſt de quatre pouces deux lignes, & le plus grand diamètre de deux pouces près d'une ligne. Quelques-uns des ſymboles généralement connus pour être ceux de la Diane d'Éphèſe, ſont repréſentés en relief, dans trois bandes ſéparées par des cercles & ſoûmiſes au plan ſupérieur: ce plan eſt occupé par un temple iſolé, de forme longue, & dont le chevet eſt abſolument nud, ainſi que la partie des cercles ſur laquelle il domine *(voyez le n.° III)*. Les trois autres façades de ce temple ſont ornées d'un portail décoré par quatre colonnes, détachées de leur fond avec délicateſſe de la part de l'ouvrier, & ſurmontées par un fronton au milieu duquel on voit un demi-globe ſaillant, pareil aux deux qui ſe trouvent à chaque extrémité de la première des bandes qui renferment les attributs de la Déeſſe. Ce demi-globe, que l'on voit ſur pluſieurs médailles également placé dans le fronton, pourroit être l'image du Ciel ou de l'éternité, emblême que les

Égyptiens ont connu & ſouvent employé. Mais d'ailleurs on ne peut s'appuyer d'aucune médaille pour ce qui concerne la forme & la décoration extérieure de ce temple; il n'y a pas de monument qu'elles aient ſi ſouvent repréſenté, mais avec une variété dont le détail rempliroit un volume; & les médailles elles-mêmes, ces témoins ſi fidèles de l'antiquité, concourent avec les auteurs anciens à répandre l'obſcurité ſur la forme du temple d'Éphèſe.

L'ordre des trois portiques du monument que je préſente eſt dorique, mais traité dans la plus grande ſimplicité, & Vitruve dit que le temple d'Éphèſe étoit d'ordre ïonique. C'eſt encore un point ſur lequel les médailles varient, auſſi-bien que ſur le nombre des colonnes qui ſoûtiennent les frontons. Les baſes des colonnes du monument que je mets ſous les yeux, ne permettent pas de le faire remonter à une antiquité fort reculée; il faut cependant convenir que ce temple ne reſſemble en aucune façon à celui que Pline a décrit, & qu'il n'a aucun des objets de magnificence qui pourroient le placer dans le rang des merveilles du monde. Mais cet édifice ayant été rétabli ſept fois, ſelon Pline, on ne peut guère douter qu'il n'ait eu une des ſept fois la forme que préſente ce petit modèle. Cette opinion n'eſt point la conjecture flatteuſe d'un antiquaire que la propriété ſéduit, le fait ſuivant me paroît une preuve. En examinant les différentes repréſentations de la Diane d'Éphèſe, que Claude Ménétrier a raſſemblées dans ſon ouvrage, j'en ai remarqué une où la Déeſſe porte ſur ſa tête une tour ſurmontée d'un temple, dont la forme eſt abſolument pareille au monument dont il s'agit. On y voit trois portiques, chacun de quatre colonnes *(voyez le n.° IV)*; il eſt vrai que la baſe, ou la portion du fût, eſt chargée de bas-reliefs dont le deſſein eſt différent; mais leur deſtination n'étant pas la même, ſuffit pour expliquer cette différence. Car je ne crois pas que le monument qui m'appartient ait jamais été deſtiné à la coëffure de la Déeſſe; la baſe en eſt liſſe, ſans aucune fracture, telle en un mot qu'elle a toûjours été: je ſuis perſuadé que c'eſt une repréſentation exacte du temple, tel qu'il étoit dans le temps qu'on en a fait cette copie; & qu'elle

a été travaillée & exécutée sur le lieu, pour satisfaire la dévotion ou la curiosité des voyageurs, qui emportoient ordinairement ces preuves de leur voyage, comme il se pratique encore aujourd'hui. Les Anciens, qui ne perdoient pas de vûe la postérité, pouvoient bien quelquefois employer le marbre à ces bagatelles.

On lit, dans les actes des Apôtres, un récit qui confirme l'ancienneté de ces représentations du temple d'Éphèse; je le rapporterai tout entier, non seulement à cause du rapport qu'il a avec ce monument, mais aussi parce qu'il nous instruit de plusieurs usages des Anciens.

Un Orfèvre, nommé Démétrius, qui faisoit des petits temples d'argent de la Diane d'Éphèse, & qui donnoit beaucoup à gagner à ceux de ce métier, les assembla avec d'autres qui travailloient à de semblables ouvrages, & leur dit: Mes amis, vous savez que c'est de ces ouvrages que vient tout notre gain; & cependant vous voyez vous-mêmes, & vous entendez dire que ce Paul a détourné un grand nombre de personnes du culte des Dieux, non seulement à Éphèse, mais presque par toute l'Asie, en disant que les ouvrages de la main des hommes ne sont point des Dieux. Et il n'y a pas seulement à craindre pour nous que notre métier ne soit décrié, mais même que le temple de la grande déesse Diane ne tombe dans le mépris, & que la majesté de celle qui est adorée dans toute l'Asie, & même dans tout l'Univers, ne s'anéantisse peu à peu. Ayant entendu ce discours, ils furent transportés de colère, & ils s'écrièrent: Vive la grande déesse des Ephésiens. *Toute la ville fut aussi-tôt remplie de confusion, & ces gens-là coururent en foule à la place publique, où étoit le théatre, en traînant avec eux Gaius & Aristarque, Macédoniens, qui avoient accompagné Paul dans son voyage. Paul vouloit aller se présenter à ce peuple; mais les disciples l'en empêchèrent; & quelques-uns aussi des Asiarques, qui étoient de ses amis, l'envoyèrent prier de ne point se présenter au théatre. Cependant les uns crioient d'une manière, & les autres d'une autre; car tout ce concours de peuple n'étoit qu'une multitude confuse, & la plupart même ne savoient pourquoi ils étoient assemblés. Alors Alexandre fut tiré de la foule par les Juifs qui le poussoient devant eux; & étendant*

étendant la main, il demanda audience pour ſe juſtifier devant le peuple; mais ayant reconnu qu'il étoit Juif, ils s'écrièrent tous, comme d'une ſeule voix, durant près de deux heures: Vive la grande Diane des Éphéſiens. *Après quoi le Greffier de la ville les ayant appaiſés, leur dit: Seigneurs Éphéſiens, y a-t-il quelqu'un qui ne ſache que la ville d'Éphèſe rend un culte particulier à la grande déeſſe Diane, fille de Jupiter! Puis donc que cela eſt reconnu de tout le monde, vous devez demeurer en paix, & ne rien faire inconſidérément; car ceux que vous avez amenés ici, ne ſont ni ſacriléges, ni blaſphémateurs de votre Déeſſe; que ſi Démétrius & les ouvriers qui ſont avec lui, ont quelque plainte à faire contre quelqu'un, on tient l'audience, & il y a des Proconſuls; qu'ils s'appellent en Juſtice les uns les autres: que ſi vous avez quelqu'autre affaire à propoſer, elle ſe pourra terminer dans une aſſemblée légitime; car nous ſommes en danger d'être accuſés de ſédition pour ce qui s'eſt paſſé aujourd'hui, ne pouvant alléguer aucune raiſon pour juſtifier ce concours tumultuaire de peuple. Ayant achevé ce diſcours, il congédia toute l'aſſemblée.*

On voit, par ce récit, que l'on fabriquoit beaucoup de ces ſortes de repréſentations à Éphèſe, & il eſt à croire qu'on les faiſoit non ſeulement en argent, comme l'orfèvre Démétrius, mais auſſi en d'autres matières; c'eſt ce qu'on peut conclurre de ce que cet Orfèvre aſſembla, avec ceux de ſon métier, beaucoup d'autres perſonnes qui travailloient à de ſemblables ouvrages.

La matière de ce monument paroît, au premier coup d'œil, un albâtre fort compacte & fort ſolide; mais c'eſt un marbre qui même a conſervé la beauté de ſon poliment, & dont la blancheur eſt admirable: je ne doute pas que ce ne ſoit le marbre que Pline nomme *Coraliticum*, du fleuve Coralis ou Sangare, ſur les bords duquel il ſe trouvoit. Pline caractériſe ainſi ce marbre: *candore proximo ebori & quâdam ſimilitudine.*

MÉMOIRE SUR LA VÉNUS D'APELLES, DITE ANADYOMÈNE.

Par M. le Comte DE CAYLUS.

Lû le 14 Août 1759.

J'AI reçû nouvellement d'Italie une figure de bronze qui n'a pas tout-à-fait trois pouces de hauteur; elle eſt aſſez mal conſervée, & ne peut être regardée que comme une copie: cependant elle fait voir l'agréable balancement & l'élégante diſpoſition du bel antique; en un mot elle plaît à l'œil, elle flatte le goût & ſatisfait l'eſprit. Pour la rendre plus digne des idées qu'elle m'a données, & plus approchante de ſon original, j'ai fait poſer la Nature dans la même attitude; c'étoit le ſeul moyen qui pût conduire à exprimer plus agréablement le trait de la gravûre dont ce Mémoire eſt accompagné.

Je puis certifier que ce monument eſt antique, mais je ne puis dire ni le pays, ni le temps dans lequel il a été fabriqué; on pourroit croire, à cauſe de ſa diminution, qu'il a été deſtiné pour un laraire.

A la vûe de ce monument je me ſuis ſouvenu de la Vénus Anadyomène, ſi célèbre dans l'antiquité par la peinture d'Apelles. La beauté des images & la vivacité des expreſſions que les poëtes Grecs ont employées pour décrire ce tableau, ont augmenté ſa réputation, & concourent encore aujourd'hui à rendre cet ouvrage immortel.

Les réflexions ſur un paſſage de Pline, l'examen de ces deſcriptions poëtiques, & quelques obſervations ſur le tableau d'Apelles ſont l'objet de ce Mémoire.

Je vais commencer par l'examen du paſſage de Pline, que pluſieurs raiſons rendent important. Cet auteur décrit le tableau, il donne une idée de l'impreſſion que l'ouvrage d'Apelles faiſoit à Rome, ſous les premiers Empereurs; mais ce qu'il a de plus

intéreſſant, c'eſt qu'il fait remonter à la ſource de quelques erreurs modernes; car on peut dire, en général, que cette partie du récit de Pline n'a point été éclaircie depuis le renouvellement des arts, ou du moins qu'elle n'a point été entendue par ceux qui depuis ce temps ont décrit la Vénus Anadyomène. Voici les paroles de Pline: *Venerem exeuntem è mari divus Auguſtus dicavit in delubro patris Cæſaris, quæ Anadyomene vocatur. Verſibus græcis tali opere, dum laudatur, victo ſed illuſtrato.* Lib. XXXV, cap. 10.

Auguſte conſacra dans le temple de Céſar ſon père un tableau d'Apelles, *repréſentant Vénus ſortant de la mer, à laquelle on donna le nom d'Anadyomène. Les vers Grecs que l'on a faits à la louange de cet ouvrage, l'ont ſurpaſſé, mais l'ont rendu célèbre.*

Je m'arrête un moment ſur ce dernier trait; il fait, ce me ſemble, une ſorte de tort peut-être à la peinture en général, mais plus certainement au tableau d'Apelles en particulier.

Le mot *victus* prononcé à mon gré trop affirmativement en faveur de la poëſie: je ne prétends pas qu'il n'y ait des ouvrages en vers qui l'emportent ſur de certains tableaux, & l'on verra plus bas les parties que je leur accorde; mais je ſuis convaincu que la balance pourroit au moins être indéciſe ſur l'avantage des deux talens; j'eſpère même donner, par rapport à la queſtion préſente, des raiſons plus fortes en faveur de la peinture; elles m'ont ſi fort convaincu, que je ne pourrois pardonner à Pline de décider la queſtion ſi ſouverainement, & de donner à la poëſie le rang au-deſſus de la peinture; mais j'eſpère concilier l'auteur & la raiſon. En effet, quelle peinture auroit-il choiſi pour la ſoûmettre? celle d'Apelles, que tout le monde, & lui plus qu'aucun autre, s'accorde à regarder comme ſupérieure à toutes celles de la Grèce elle-même. Ces raiſons m'engagent à faire quelques réflexions ſur cette partie du paſſage.

L'Anthologie nous a conſervé pluſieurs éloges de la Vénus d'Apelles, & la deſcription même du tableau qui les avoit inſpirés; elle nous met donc en état de juger non ſeulement les Poëtes & le Peintre, mais auſſi l'Hiſtorien, puiſque nous avons ſous les yeux une grande partie des pièces de vers, & que nous ſommes, auſſi-bien que lui, privés du tableau: car

Pline ne l'ayant point vû, ne peut en juger que ſur les rapports qu'on lui en a faits; ainſi la partie eſt à peu près égale pour la diſcuſſion. Mais quand nous ſerions privés de ces ſecours, la peinture & la poëſie fourniſſent par elles-mêmes des idées dépendantes de leur eſſence, & leurs principes entraînent des différences.

Je conviens que les épigrammes de l'Anthologie ſont agréables, mais ſans vouloir diminuer leur mérite, je pourrois attribuer quelques-uns de leurs agrémens à la nature de leur ſujet: d'ailleurs le tableau d'Apelles eſt l'original de ces épigrammes, les Poëtes qui les ont compoſées n'ont eu d'autre peine, en cette occaſion, que celle de décrire & de rappeler à leur imagination l'ouvrage du Peintre. Quelle différence de travail & de mérite entre un tableau original & célèbre, & la deſcription de ce tableau même en beaux vers? Il ſeroit d'autant plus inutile de s'appeſantir ſur ce ſujet, que tout lecteur eſt capable de s'en rendre compte, & qu'il n'eſt pas queſtion de décider du mérite & de l'avantage de la peinture & de la poëſie, mais ſeulement de réfléchir ſur la facilité des moyens d'opérer dans l'un & dans l'autre talent.

Sans vouloir pouſſer trop loin ces détails & ces diſcuſſions, on ſent en général que quelque conciſe que ſoit la poëſie, ſes images ſont étendues & mêlées de différens objets; qu'on lui ſait gré des ſuſpenſions dans le récit, & des ſous-entendus, qui ſont eux-mêmes des alongemens, puiſqu'ils ſont le mélange de l'acceſſoire & de l'objet. D'ailleurs on doit convenir que la poëſie, toûjours ſoûmiſe à une forme, eſt obligée d'expoſer, de nouer & de dénouer; elle eſt donc fort compoſée: cependant cette quantité de parties devient pour elle une facilité & une ſource d'agrémens, tandis que la peinture, reſſerrée & renfermée dans la plus exacte ſimplicité, ne peut être abſolument frappée que d'un objet ſeul, toûjours ſoûmis à la Nature, & dont l'expreſſion eſt réduite à l'inſtant d'une action; ſon imagination conçoit cet objet, ſon goût l'épure, & ſon talent l'exprime ſans avoir en ſa faveur la licence d'aucun écart. Comment donc Apelles, dans un ouvrage admiré de toute la Grèce pour ſon

trait, ſes effets, la vérité de ſa couleur & la juſteſſe de ſa compoſition, peut-il être vaincu, ſurpaſſé, *victus,* par des Poëtes qui ont décrit ſon propre tableau, & qui ne l'ont entrepris que par l'excès du mérite de cette peinture? Cette difficulté n'eſt point la ſeule que préſente le paſſage de Pline; il faut admettre, pour l'approuver, une contradiction manifeſte dans un auteur auſſi éclairé. C'eſt donc une injuſtice à l'égard de celui qui a ſi bien & ſi ſouvent parlé de la peinture, & qui a exalté les talens d'Apelles au point de dire, *verùm omnes prius genitos futuroſque poſtea ſuperavit Apelles!* Comment pouvoir le ſoupçonner d'avoir après cela préféré quelques épigrammes au chef-d'œuvre d'Apelles? C'eſt à quoi je puis d'autant moins me déterminer, que l'examen des épigrammes de l'Anthologie prouvera, dans un moment, qu'elles ſont pluſtôt compoſées en l'honneur du Peintre que de la Vénus. Je pourrois encore m'appuyer ſur la diſpoſition de cette figure, & le monument que je poſsède favoriſeroit mon ſentiment, quelque imparfaits que les reſtes en puiſſent paroître; mais je préfère, avec raiſon, de concilier Pline avec lui-même, & de lui rendre la juſtice qui lui eſt dûe: je n'y vois point d'autre moyen que de corriger le texte, & de lire *non victo ſed illuſtrato.* Ces ſortes de corrections ſont délicates, ſur-tout quand elles ſont auſſi contradictoires; mais celle-ci, appuyée ſur la juſtice & la raiſon, lève toutes les difficultés. Il eſt vrai qu'on pourroit dire que Pline avoit en vûe d'autres pièces de vers, qui ne ſont pas venues juſqu'à nous; mais, en premier lieu, il eſt vrai-ſemblable que celles que la poſtérité nous a conſervées ſur ce ſujet fameux, n'étoient pas les plus mauvaiſes; en ſecond lieu, quelque prix qu'on veuille mettre à ces deſcriptions poëtiques, il eſt contraire à la Nature de les mettre au-deſſus d'un original auſſi parfait.

Lib. XXXV. cap. 10.

Je paſſe aux épigrammes de l'Anthologie; ce recueil nous en a conſervé cinq en l'honneur d'Apelles & de ſon tableau: ces petites pièces de vers préſentent des rapports généraux & des imitations particulières. Je crois cependant qu'il eſt néceſſaire de les rapporter, pour juger avec plus de certitude de l'admiration que ce tableau avoit inſpirée dans le plus beau temps des

arts, & pour convaincre de quelques-unes des différences que préſente la peinture & la poëſie, quand on veut les mettre en parallèle.

I.ere ÉPIGRAMME.

Anthologie; liv. IV. *Voyez Vénus ſortant du ſein de l'Onde qui vient de lui donner le jour; c'eſt l'ouvrage du pinceau d'Apelles: conſidérez la Déeſſe, qui a ſaiſi de ſes belles mains ſa chevelure toute trempée, comment elle exprime de ſes cheveux humides l'écume blanche dont elle vient de naître. Minerve & Junon avouant deſormais leur défaite, diront elles-mêmes: charmante Vénus, nous ne vous diſputons plus le prix de la beauté.*

Ce petit morceau de poëſie ne peut être plus élégant, il loue le Peintre, quoiqu'indirectement & d'une façon bien fine: Apelles a ſû donner tant de charmes à ſa Vénus, que Minerve & Junon ſont forcées d'accorder à leur rivale la préférence qu'elles lui diſputoient encore, malgré le jugement du berger Phrygien. Ce tour eſt ſéduiſant, cependant la ſimplicité de la ſeconde épigramme pourroit trouver des partiſans: elle préſente le plus grand éloge d'Apelles ſous la forme la plus ſimple; elle ne décrit que ſon tableau, & ſuppoſe que le Peintre a été témoin de la naiſſance de la Déeſſe, tant il a mis de vérité dans le détail de ſa compoſition.

II.e ÉPIGRAMME.

Apelles vit Cypris au moment de ſa naiſſance, lorſqu'elle ſortit toute nue du ſein de la mer, qui l'avoit enfantée. Le Peintre offre à nos regards la Déeſſe, telle qu'il la vit en ce moment, couverte d'écume, & l'exprimant de ſes cheveux avec ſes belles mains.

L'épigramme ſuivante nous apprend que Vénus, dans le tableau d'Apelles, n'étoit repréſentée qu'à mi-corps: dans l'état de nudité conſéquent à l'inſtant de ſa naiſſance, rien n'auroit pû produire cette réſerve & cette modeſtie, que le degré de ſon enfoncement dans l'eau; il étoit important d'être inſtruit de cette particularité.

III.e Épigramme.

Lorſque Cypris, toute trempée de l'écume qui découle de ſes cheveux, ſortit nue du ſein des flots, elle porta d'abord ſes mains ſur la chevelure qui couvroit ſes belles joues; elle exprimoit ainſi de ſes cheveux humides, l'eau écumante de la mer. La Déeſſe montroit ſon ſein à découvert, & tout ce qu'il eſt permis d'expoſer à la vûe. Mais ſi Vénus eſt auſſi belle en effet qu'elle le paroît dans ce tableau, qu'à la vûe de la Déeſſe toute la fierté du courage de Mars s'étonne & ſe confonde.

Ce doute en l'honneur de la beauté que le tableau donne à Vénus eſt bien flatteur pour le Peintre; cette ſuppoſition du Poëte rappeloit l'idée des amours de Mars & de Vénus, qui tenoient un rang conſidérable dans la mythologie des Anciens; d'ailleurs la penſée eſt fine, & dans le goût de l'aveu de Minerve & de Junon qu'on a vû dans la première épigramme; l'une eſt conſtamment la ſource de l'autre, mais quel eſt le Poëte qui a écrit le premier?

IV.e Épigramme.

La mer venoit d'accoucher, & la reine de Paphos, qui ſortoit de ſon ſein, avec le ſecours de la main d'Apelles, ouvroit en ce moment, pour la première fois, ſes beaux yeux à la lumière: vous dont les regards ſont attirés par ce tableau, hâtez-vous de vous en éloigner, de peur que l'écume que la Déeſſe exprime de ſes cheveux humides, ne rejailliſſe ſur vous. Si Vénus diſputant la pomme, dévoila jamais aux yeux de Pâris tous les charmes qu'elle étale ici, c'eſt bien injuſtement que Pallas a ruiné de fond en comble la ville de Troie.

Ce badinage & cette ſuppoſition, qui peut-être ne ſont point aſſez nobles, font du moins honneur à la vérité qu'Apelles avoit répandue dans les détails de ſon tableau; la beauté qu'il a donnée à Vénus ne peut être louée avec plus de fineſſe & de délicateſſe, & cette manière de douter que préſente la dernière phraſe, *ſi Vénus diſputant la pomme, &c.* produit un effet

charmant. Cette façon de s'énoncer a toute la richeſſe de l'image & tout le ſous-entendu de l'éloge, ſans déplaire à la juſteſſe de l'eſprit; de plus, elle retrace ſans affectation un évènement célèbre, & flatte Vénus que l'on aime, en critiquant Pallas qui n'intéreſſe point dans cette occaſion.

La cinquième épigramme m'a paru trop recherchée, & ne préſente qu'une redite aſſez froide, ainſi j'ai voulu d'autant moins en rapporter la traduction, que la ſatiété des choſes agréables conduit aiſément à la fadeur.

L'examen des différentes manières de procéder de la peinture & de la poëſie me conduit à l'article capital des idées premières ou des ſources; cet objet eſt commun aux deux talens, mais le tableau d'Apelles eſt lui-même une preuve des obligations que la peinture a preſque toûjours à la poëſie; j'ai toûjours été perſuadé qu'Homère avoit échauffé l'imagination des plus grands artiſtes de la Grèce, & qu'ils avoient pris dans ſes ouvrages la première idée de leurs chef-d'œuvres. En conſidérant dans cette même vûe le tableau d'Apelles, il m'a paru qu'Héſiode avoit fourni à ce grand artiſte l'idée de ſa Vénus Anadyomène.

La deſcription qu'Héſiode a faite de la naiſſance de Vénus, paroît être la première image de cette Déeſſe que la Grèce ait admirée; & nous ne voyons point qu'aucun artiſte, avant Apelles, en ait donné la repréſentation. Voici la traduction des vers d'Héſiode, & l'extrait de ceux qui précèdent la deſcription dont il s'agit.

Théogon. vers 190 & ſuiv. Héſiode, après avoir raconté la diſgrace de Saturne, & l'horrible attentat de ſon fils Jupiter, décrit à peu près ainſi la naiſſance de Vénus, merveilleux effet de cette diſgrace: *On vit alors,* ajoûte le Poëte, *flotter ſur la ſurface des eaux de la mer le grouppe (a) d'une écume blanche, qui produiſoit & formoit dans ſon ſein une jeune fille. Cette écume s'approcha d'abord de l'iſle de Cythère; de-là pouſſée par les flots, elle fut portée ſur la côte de l'iſle de Cypre, où le grouppe s'étant tout-à-coup*

(a) Comme on dit un grouppe de nuages, j'ai cru pouvoir employer ce terme en parlant de l'écume; le rapport des objets, & leur effet en peinture, m'ont conduit à cette expreſſion.

entr'ouvert,

entr'ouvert, on vit ſortir de ſon ſein une jeune Déeſſe, dont l'éclat, la beauté & la majeſté étonnoient les regards. Dès le premier moment de ſa naiſſance, l'aimable Déeſſe ſe préſente à l'aſſemblée des Dieux, qui la reçoivent parmi eux; le Dieu d'amour l'accompagnoit, & les plaiſirs ſuivoient ſes pas.....

Je ne crains point de dire que ce beau morceau de poëſie, digne d'être imité, comme il l'a été avec raiſon par un ſi grand nombre d'auteurs, concourt à prouver l'étendue des images que les Poëtes ont la liberté de traiter; mais pour le fait dont il s'agit, on voit par ces vers qu'Héſiode a ſû occuper l'eſprit par la deſcription de cette Vénus, & plaire par les traits, les agrémens, les ſuſpenſions, les ſous-entendus, enfin par les avantages de ſon talent; tandis qu'Apelles a fixé cette Déeſſe aux yeux de tous les Grecs par une attitude ſimple, mais ſi convenable & ſi frappante, que la Grèce entière s'accorda pour donner à cette Vénus le nom d'Anadyomène, en adoptant le moment dont il avoit fait choix dans les vers d'Héſiode, c'eſt-à-dire eſſuyant ſes cheveux, en ſortant de l'écume de la mer qui l'avoit formée.

Quelques réflexions générales ſur le tableau d'Apelles, relatives à la peinture, produiront peut-être des éloges que l'on pourroit ajoûter à ceux que ce grand artiſte a reçûs & mérités des Anciens.

Les actions & les diſpoſitions véritablement agréables en peinture doivent être ſimples & néceſſaires, alors elles plaiſent ſans frapper, & la ſatisfaction qu'elles procurent n'eſt précédée ni même accompagnée d'aucun étonnement; le charme ſéducteur ſe fait d'autant plus ſentir, que l'attitude qui produit cette impreſſion favorable ne permet pas de concevoir une poſition différente; elle perſuade au contraire qu'elle n'a point été recherchée, & qu'elle eſt un effet du haſard. La néceſſité de recourir à la réflexion pour ſe rendre compte de la ſatisfaction qu'on éprouve, eſt un témoignage de la vérité de ces impreſſions, de leur genre & de leur caractère.

La diſpoſition dont Apelles a fait choix pour exprimer ſa Vénus ſortant de la mer eſt, à mon gré, le plus grand exemple des graces produites par la juſteſſe & la ſimplicité; & ſi, comme

nous l'apprend la troiſième épigramme de l'Anthologie, il l'a repréſentée à mi-corps, il a néceſſairement donné une ſi juſte idée d'un caractère ſimple, noble & naïf, il a exécuté ſon trait avec une ſi grande préciſion; il l'avoit ſi bien penſé que le Sculpteur, qui ſans doute étoit un homme ſavant, a ſaiſi toutes ces impreſſions, & nous fait voir encore aujourd'hui cette jeune perſonne debout, ſans aucun contraſte apparent; ſes beautés n'ont aucun ſecours étranger, & ne ſont couvertes d'aucun voile, pratique quelquefois néceſſaire, mais qui ſert ordinairement à cacher bien des foibleſſes, & que l'on peut ſouvent regarder comme un prétexte dont les modernes abuſent, & dont les Grecs ne ſe ſont preſque jamais ſervis; ils étoient trop ſavans, & l'expérience leur avoit appris que la Nature préſente elle-même ſes beautés, ſelon la grandeur & le reſſort de la tête qui l'étudie. La Vénus d'Apelles eſt repréſentée dans le moment qu'elle paroît au jour, elle eſt dans l'ignorance de ſes charmes & ne témoigne aucune ſurpriſe; elle n'a beſoin ni d'effort, ni de mouvement; Déeſſe & ſans paſſion, l'ingénuité l'accompagne & la curioſité ne la peut animer; mais ſon premier ſoin eſt de plaire & de paroître à ſon avantage. Dès-lors elle eſt occupée de ſa parure naturelle, elle arrange & diſpoſe ſes cheveux; le ſoin qu'elle apporte pour les eſſuyer prouve qu'elle vient de ſortir de l'eau, & tout ce qui rappelle une action précédente eſt une preuve auſſi rare que conſtante du génie des artiſtes. Que de parties muettes & poſſibles, dans le même inſtant, faut-il réunir avec ſageſſe & convenance, pour les faire concourir à l'expreſſion d'un objet fixe & immuable tel qu'il eſt pour la peinture? Ainſi l'attitude qu'Apelles a préférée eſt ſavante ſans le paroître, fine par une action convenable au ſexe & à l'âge, agréable parce qu'elle eſt dans la Nature, que l'œil le plus ſévère ne peut y remarquer la moindre affectation, & qu'enfin, ſous l'enveloppe la plus ſimple & la plus juſte, l'eſprit charmé n'a nul beſoin de ſous-entendre & de démêler, & qu'il ne peut y parvenir ſans le ſecours de la réflexion. Il réſulte de toutes celles que l'on peut faire, que plus on étudie les Anciens, plus on eſt frappé du mérite & de la ſupériorité des Grecs: dans

toutes les opérations de l'esprit, les productions de cette heureuse Nation sont les seules qui présentent les exemples de la justesse & de la simplicité; le desir de montrer de l'esprit, cette maladie qui tourmente les modernes, ne s'est introduit chez eux que fort tard, & dès-lors le bon goût s'est affoibli. Le peu de progrès de nos connoissances & de nos talens vient en grande partie de ce qu'on lit peu les Anciens, & que l'on s'écarte des grands & véritables exemples qu'ils ont laissés.

Je reviens à la seconde partie du passage de Pline; il poursuit en ces termes sur ce tableau d'Apelles: *Hujus* tabulæ *inferiorem partem corruptam, qui reficeret non potuit reperiri; verùm ipsa injuria cessit in gloriam artificis; consenuit hæc tabula carie.*

« On ne put trouver personne capable de rétablir la partie inférieure *de ce tableau*, qui s'étoit gâtée; ce malheur devint « la gloire de l'artiste, & ce tableau tomba de vétusté ».

Il n'est pas étonnant, en premier lieu, que les arts ayant dégénéré dans la Grèce, il ne se trouvât personne à Rome qui pût réparer un ouvrage d'Apelles, dans le premier siècle des Empereurs. En second lieu, il me paroît qu'on ne peut attribuer le malheur de ce tableau qu'à l'humidité, dont l'action fut même très-prompte, ou plutôt à la chaleur des lampes qui brûloient continuellement dans ce temple, moins encore pour satisfaire la superstition, que par la nécessité de s'éclairer dans des lieux si fermés contre le jour. Quoi qu'il en soit, ce bel ouvrage de l'art étoit vrai-semblablement pur & entier quand Auguste le plaça dans le temple de César, & Néron fut obligé de le remplacer par un autre, de la main de Dorothée: *aliamque pro ea Nero principatu substituit suo, Dorothei manu.* C'est encore une petite anecdote que nous devons à Pline. *Lib. XXXV, cap. 10.*

Nos modernes ont quelquefois confondu cette Vénus Anadyomène avec celle de Cos, qu'Apelles laissa imparfaite à sa mort, & qu'aucun artiste n'eut la témérité d'achever: quelques-uns mêmes ont mal-à-propos prétendu que le Peintre n'acheva pas son ouvrage, faute d'y pouvoir réussir; c'est l'erreur dans laquelle est tombé Malherbe dans ces vers:

Fragm. à la fin du liv. VI.

Et quand j'aurai peint ton viſage,
Comme j'en prépare l'ouvrage,
Sans doute on verra quelque jour,
Quoique d'Apelles on nous raconte,
Malherbe pouvoir à ſa honte
Achever la mère d'amour.

On pourroit encore ici relever la ſuffiſance du Poëte, qui ſe met ſans façon au-deſſus d'un des hommes les plus célèbres de l'antiquité, non ſeulement du côté des talens, mais auſſi pour le caractère.

Dans le nombre de Peintres modernes qui ont oſé traiter le même ſujet, je citerai le Titien; il a repréſenté la Vénus eſſuyant ſes cheveux, ſeule & dans l'eau juſqu'au deſſous de la ceinture; il n'a point exprimé cette écume de laquelle la Déeſſe étoit ſortie, & dont le peintre Grec avoit heureuſement profité pour la vérité de l'hiſtoire, & pour faire une oppoſition avec les chairs & les eaux calmes de la mer; car elles devoient être auſſi attentives que le reſte de la Nature à la naiſſance de Vénus; on peut d'autant plus en être perſuadé, que les Anciens admettoient un calme général pour le nid des Alcyons. Titien n'a donc point exprimé cette écume indiquée par Héſiode, & que les épigrammes de l'Anthologie nous apprennent qu'Apelles n'avoit point oubliée; elles nous apprennent auſſi que le peintre Grec n'avoit pas autant découvert ſa Vénus. L'artiſte moderne a ajoûté une coquille qui nage aux côtés de la Déeſſe; je ne ſais ſi cette addition eſt heureuſe, mais cet habile Vénitien, en donnant à cette Vénus la beauté de ſon pinceau & la force de ſa couleur, n'a pu trouver en lui-même cette élégante préciſion de trait, jointe à cette *vénuſté* que toute l'antiquité s'accorde à donner à Apelles, & que l'on peut regarder comme la partie ſublime des opérations de l'art.

Je n'ai pu réſiſter au plaiſir d'employer le mot de *vénuſté*; il ne me paroît nullement rendu par celui de beauté, le ſeul

que nous ayons dans notre langue pour le traduire; il exprime beaucoup moins, &, ce me semble, avec trop de foiblesse.

Le passage de Pline, en retraçant encore le mérite d'Apelles, fera sentir l'idée augmentative que les Romains attachoient à cette agréable expression.

Præcipua ejus in arte venustas fuit, cùm eadem ætate maximi Pictores essent; quorum opera cùm admiraretur, collaudatis omnibus deesse iis unam Venerem dicebat quam Græci Charita vocant: cætera omnia contigisse, sed hac soli sibi neminem parem. Lib. XXXV, cap. 10.

« La *vénusté* fut sa principale partie, & celle qui le rendit supérieur dans son art, quoiqu'il eût de grands Peintres pour contemporains: en admirant leurs ouvrages & leur donnant beaucoup d'éloges, il disoit qu'il leur manquoit une *Vénus* que les Grecs nomme *Grace*, qu'ils avoient toutes les autres parties, mais qu'il n'y en avoit aucun qui pût lui être comparé sur cet article ».

Le monument de ronde-bosse & de bronze, qui a donné occasion à ce Mémoire, exige quelques détails dont je dois rendre compte avant que de finir.

On ne peut douter que la Vénus d'Apelles étant devenue si célèbre, n'ait été traitée dans la Grèce même par quelque sculpteur, qui l'aura copiée ou, pour mieux dire, arrangée & disposée pour son art, c'est-à-dire qui aura nécessairement ajoûté les parties de la ronde-bosse: dans toute autre occasion je dirois même qu'il auroit pû faire quelques altérations à cette figure; car indépendamment de la difficulté qui se trouve à rencontrer un homme qui saisisse le style, & qui se soûmette à la pensée d'un autre, il arrive très-rarement qu'une figure exécutée en peinture convienne parfaitement à la sculpture. Le bronze qui m'est tombé entre les mains, est donc une imitation du tableau d'Apelles, non seulement par les raisons précédentes, mais parce que j'ai vû plusieurs pierres gravées représentant la même figure.

Comme j'avoue que la composition d'Apelles en passant par d'autres mains, peut avoir souffert des altérations, on se persuadera peut-être que je donne trop d'éloges à une disposition que le Sculpteur doit avoir traitée avec des différences, sans

doute au desavantage de l'objet. Pour répondre à cette objection, on me permettra d'examiner ici en quoi peuvent consister les différences que la sculpture aura pû exiger, & les raisons qui peuvent avoir empêché le Sculpteur de s'écarter de la figure d'Apelles.

Pour concevoir ces détails, il faut se rappeler qu'une des épigrammes de l'Anthologie nous apprend que le tableau ne représentoit qu'une demi-figure; Apelles ne s'étoit donc point abandonné, dans ce sujet, à la richesse des images d'Hésiode; il n'avoit point représenté, comme l'allégorie le pouvoit permettre, les divinités de la mer dans la surprise de l'évènement: il est constant que la position des bras & l'arrangement des cheveux étoient l'objet dominant, & formoient le caractère & la disposition principale de la figure. Le Sculpteur, frappé de la beauté de la Vénus d'Apelles, touché de la simplicité de son action, voulant rendre cette même figure pour sa propre satisfaction, ou pour la décoration de quelque temple ou l'ornement de quelque ville, ne pouvant imiter exactement le tableau, puisque cette imitation n'auroit produit qu'un bas-relief dont l'effet auroit été médiocre, a été obligé, en premier lieu, de poser la même figure, choisie d'un âge & d'un caractère égaux, pour étudier sur la Nature les parties que le Peintre n'avoit point exprimées, & que son art n'exigeoit point de lui. En second lieu, il aura principalement évité l'altération des parties que le Peintre avoit essentiellement décidées, & par conséquent la Nature même l'aura guidé & conduit pour la position des jambes & l'expression du dos. Indépendamment de ces vérités constantes dans la pratique de l'art, il ne faut pas confondre ou plustôt comparer nos artistes, & leur manière d'opérer, avec les Anciens, ni avec leur façon de penser & de se conduire: les arts de l'Europe ne sont occupés, depuis leur renouvellement, qu'à trouver des positions nouvelles, & à représenter ce qu'on n'a point encore vû; les combinaisons ne peuvent suffire à ce desir effréné. Je croirois donc que dans l'architecture, la peinture & la sculpture, une tête bien organisée, occupée de l'objet qu'elle veut exprimer, doit se laisser emporter par les

convenances de cette ſeule expreſſion; alors l'artiſte doit être aſſuré du ſuccès, & je lui réponds des ſuffrages, quand il ſeroit tombé dans une poſition précédemment employée. Je puis même l'aſſurer que cette répétition prétendue ne ſera jamais confondue avec la réminiſcence; celle-ci n'eſt qu'une imitation auſſi froide qu'imparfaite, & le plus ſouvent un ſouvenir clair & diſtinct qu'on affecte d'ignorer; quelle qu'elle ſoit, elle préſente ordinairement un objet lâche & pareſſeux, dont les parties ſe joignent & s'uniſſent avec peine. Les moyens d'opérer que je propoſe ſeront au contraire pleins de feu, de chaleur & de propriété. L'antiquité fournit pluſieurs exemples d'une ſoûmiſſion & d'une imitation générale & particulière; les plus grands artiſtes de la Grèce la regardoient & la pratiquoient ſans aucune peine: une connoiſſance plus ou moins profonde de l'anatomie, une expreſſion de chair, un caractère plus juſte dans les têtes, leur manière, en un mot, ſuffiſoient apparemment pour leur perſuader que l'ouvrage leur appartenoit. J'en ai rapporté un exemple frappant dans le ſujet du *Palladium*, traité en creux par *Dioſcoride*, & en relief par *Solon*, les deux plus habiles graveurs Grecs qu'Auguſte eût attirés à Rome; la compoſition du ſujet & la diſpoſition des figures ſont abſolument les mêmes: auſſi nos modernes, tels que je les ai dépeints, ne font aucune difficulté de taxer les Anciens de peu de génie; je doute qu'ils ſoient fondés en raiſon. Il ſeroit trop difficile de leur perſuader qu'ils ſe trompent pour oſer l'entreprendre, mais tout concourt à certifier que le ſculpteur Grec a apporté toute ſon attention pour ne ſe point écarter d'une figure qui rappeloit à la Grèce entière un ouvrage qu'elle étoit dans l'habitude de voir & d'admirer. La même raiſon met en droit d'avancer que la copie que je préſente tranſmet aujourd'hui, quand on la conſidère de face, la figure qu'Apelles avoit peinte, & qu'elle eſt la copie de quelque ſtatue grecque plus diſtinguée & plus caractériſée que les autres. Ovide nous en donne une preuve conſtante en diſant: *De art. am. l. III, vers. 17 & 18.*

Cùm fieret, lapis aſper erat, nunc nobile ſignum
Nuda Venus madidas exprimit imbre comas.

Ce n'eſt donc plus un préjugé; il étoit ſi naturel, ſi ſimple & ſi rempli de vrai-ſemblance, que quand même les auteurs anciens n'auroient point parlé de cette ſtatue, le petit bronze & les gravûres en pierre auroient ſuffi pour donner des preuves de la copie que les Sculpteurs ont faite autrefois de la Vénus Anadyomène.

Ce ſujet me conduiroit à un parallèle plus étendu des avantages reſpectifs de la peinture, de la ſculpture & de la poëſie; un autre, plus habile, pourroit y comprendre la muſique: mais cette comparaiſon pourroit paroître un peu étrangère à l'objet de ce Mémoire, du moins me paroît-elle au-deſſus de mes forces.

A. *Couteaux rapportés par Aldovrand.* Pag. 116. et 117. B. *Couteau de verre fossile donné par Ferrante Imperati* pag. 515. C. *Miroir Convexe de pierre de Gallinace envoyé a M.r De Jussieu, ainsi que les morceaux suivans.* D. *Miroir Concave de pierre de Gallinace.* E. *Haches de pierre.* F. *Haches de bronze.* G. *Coin de bronze. Francesco Ulloa, ni aucun autre Auteur que Ferrante Imperati, ne nous ont donné la forme des Haches de pierre de Gallinace, ou de matiere approchante.*

EXAMEN
D'UN PASSAGE DE PLINE
DANS LEQUEL IL EST QUESTION DE LA PIERRE OBSIDIENNE.

Par M. le Comte DE CAYLUS.

Lû le 25 Avril 1760.

PLUS le recueil de Pline eſt étendu, plus il lui auroit été difficile d'entrer dans un grand nombre de détails; ils auroient ſouvent été ſuperflus, puiſqu'il écrivoit pour des hommes qui connoiſſoient les matières qu'il diſcutoit, ou qui pouvoient s'en inſtruire avec facilité. Pline eſt donc excuſable d'avoir été laconique, & de paroître quelquefois obſcur; ainſi l'on doit convenir que l'ignorance eſt en général la cauſe des reproches que l'on fait à cet auteur, & que plus on l'étudie, plus on eſt forcé de lui donner des éloges: mais de quelque côté qu'on puiſſe le conſidérer, il fournira long-temps des objets d'examen & de diſcuſſion aux Académies des Sciences & des Belles-Lettres.

Le paſſage de Pline, que j'entreprends d'éclaircir, m'avoit conduit à des recherches aſſez étendues; elles ont acquis un haut degré de certitude par les éclairciſſemens que M. de Juſſieu m'a bien voulu communiquer ſur la pierre obſidienne. Indépendamment de l'aveu que je dois faire des obligations que j'ai à ce ſavant homme, & de ce foible témoignage de ma reconnoiſſance, je ſuis charmé de prouver que l'examen de pluſieurs objets de l'antiquité demanderoit la réunion de pluſieurs hommes, dont les études & les recherches ſeroient différentes: les objets de Phyſique, & qui regardent par conſéquent l'Hiſtoire naturelle, dont l'ouvrage de Pline eſt rempli, rendent cette néceſſité plus ſenſible. La pierre obſidienne, que les Romains ont imitée par le ſecours du verre, eſt le principal

objet de ce Mémoire. Pline fait mention de la pierre & de ſon imitation; ces matières ſont liées à quelques opérations de l'art, ainſi qu'à des uſages que les Romains ont pratiqués; mais avant que d'entrer dans les détails, je dois prévenir le Lecteur ſur la longueur d'une pareille diſcuſſion.

L'étude préſente des objets d'examen, ſouvent très-importans, & que deux ou trois pages d'obſervations ſuffiſent pour éclaircir; mais elle préſente auſſi des bagatelles qui conduiſent néceſſairement à de longues recherches: le ſujet de ce Mémoire ſe trouve malheureuſement dans cette dernière circonſtance. La pierre obſidienne a mérité, depuis environ deux ſiècles, l'attention des plus ſavans Naturaliſtes de l'Europe; aucun n'a cru devoir négliger d'en parler; ils l'ont placée dans pluſieurs genres de matières; leurs ſyſtèmes ont été admis ou réfutés par d'autres Savans, qui cependant n'ont pas donné des raiſons plus ſolides, comme il arrive, quand on traite d'un ſujet qui n'a jamais été connu: chacun de ces auteurs a décidé & prononcé ſur l'eſpèce & la nature de la pierre dont Pline a donné la deſcription. Ces auteurs, en général, ſont reſpectables; & le public reconnoît, avec raiſon, qu'il leur eſt redevable. Il eſt par conſéquent plus néceſſaire d'examiner leurs opinions avec ſcrupule, pour être en état de démontrer leurs erreurs; cette précaution eſt d'autant plus indiſpenſable, que ces erreurs ſont aſſez ſolidement établies pour avoir fait de fortes impreſſions, & qu'il faut être occupé de l'objet en particulier, pour ſentir la fauſſeté des opinions.

Lib. XXXVI, cap. 26, art. XVII, P. Hard. in-4.°

In genere vitri & obſidiana numerantur ad ſimilitudinem lapidis quem in Æthiopia invenit Obſidius.

« Dans les eſpèces de verres ſont compris les verres nommés » obſidiens, à cauſe de leur reſſemblance avec une pierre qu'Obſidius a trouvée en Éthiopie ».

Obſidius, à ſon retour d'Éthiopie, porta à Rome la nouvelle pierre qu'il venoit de découvrir, & dès-lors, autant qu'on peut le conjecturer, elle fut connue ſous le nom d'Obſidius, c'eſt-à-dire qu'on la nomma *lapis Obſidianus*, diſtinction particulière qui fait honneur à Obſidius; car c'eſt ainſi que les Romains en

uſoient pour marquer leur reconnoiſſance, l'hiſtoire Romaine en fournit pluſieurs exemples, *marmor Luculleum, charta Claudia, Auguſta, Liviana, &c.*

Dans la ſuite on voulut imiter la pierre obſidienne, qui vrai-ſemblablement étoit fort rare, & que la diſtance & la nature du pays, où elle avoit été trouvée, rendoit fort difficile à faire venir. Pour rendre cette imitation auſſi parfaite qu'il étoit poſſible, on chercha des matières d'une nature analogue ou approchante de la pierre obſidienne, &, ſelon toutes les apparences, on trouva que le verre convenoit le mieux à cette opération, puiſqu'en effet on a préféré cette matière. Il eſt donc très-probable que la pierre obſidienne avoit une ſorte d'analogie avec le verre.

Cette reſſemblance du verre avec la pierre obſidienne, qui n'eſt préſentée que comme un ſoupçon, peut cependant ſe fortifier par la comparaiſon d'un autre exemple d'imitation que fourniſſent les pierres précieuſes. Quand on les examine on ne s'aperçoit pas qu'elles diffèrent beaucoup de quelques verres blancs ou colorés; auſſi en donnant à cette même matière la couleur propre de chaque pierre, on eſt parvenu à les contrefaire à un ſi haut point de perfection, qu'il eſt ſouvent difficile de diſtinguer celle qui eſt artificielle ou fauſſe d'avec celle qui eſt naturelle ou vraie: tel pouvoit être l'état du verre obſidien à l'égard de la pierre obſidienne. Mais ce verre n'a pas été ſeulement de l'eſpèce fabriquée dans les verreries, & qui devenoit obſidien par la teinture qu'on lui donnoit, comme Pline le dit quelques lignes plus bas, *fit & tincturæ genere obſidianum;* il y a une autre eſpèce de verre auſſi ancien que le travail des métaux, & qui a dû précéder l'invention de faire le verre. Les Métallurgiſtes prennent cette eſpèce de verre pour une ſcorie fine, dure, compacte & peſante, & la diſtinguent d'une autre ſcorie écumeuſe, celluleuſe, bourſoufflée & groſſière; la première eſt connue vulgairement par le nom de laitier, & la ſeconde eſt appelée ſcorie tout ſimplement. Les métaux fourniſſent ſouvent l'une & l'autre, lorſqu'on les extrait de leur mine ou lorſqu'on les affine; & il y a des préparations de

métaux qui en donnent plus ou moins. Le laitier eſt quelquefois d'une ſeule & même couleur plus claire ou plus foncée, & d'autres fois il eſt varié de couleurs différentes; il égale par ſa dureté quelques pierres précieuſes, & quand il eſt frappé avec un morceau d'acier, il rend des étincelles comme la pierre à fuſil, ce qui n'arrive pas avec le verre ordinaire; en un mot c'eſt un verre des plus durs & des plus compacts.

Les premiers hommes qui ſe ſont occupés du travail des métaux, ont dû voir & reconnoître ces ſortes de ſcories; le laitier ſur-tout a dû les étonner: quelques ouvriers, alors des plus intelligens, frappés de la beauté des couleurs & de la qualité de cette matière, auront entrepris de la mettre en œuvre, d'autant plus volontiers qu'on ne connoiſſoit point encore l'art de faire le verre. Ils auront peut-être commencé par former des coupes & des vaſes à leurs uſages, & les auront employés ſucceſſivement à un objet de commerce. Ainſi d'un laitier choiſi de couleurs variées & bizarrement diſtribuées, on aura pû faire les vaſes précieux connus ſous le nom de *Murrhina;* & d'un laitier de couleur très-noire, tous les ouvrages nommés obſidiens, par la raiſon qu'ils reſſembloient à la pierre obſidienne.

Ce que je viens d'expoſer eſt conforme au ſentiment de Céſalpin, rapporté dans un ouvrage qu'il a publié ſur les métaux *(a)*.

Cette différence dans les verres obſidiens, qu'on ne ſauroit conteſter, & que j'ai cru devoir indiquer, nous prouve la juſteſſe de l'expreſſion de Pline, *in genere vitri & obſidiana numerantur;*

(a) Antiquiorem autem fuiſſe ſcoriarum inventionem ad vaſa formanda quàm vitri, indicant obſidiana vitra, quæ non ex alia materia quam ex ſcoriis metallorum conſtare videntur... De Metall. l. III, p. 213, c. 23. Andreâ Cæſalp. Aretino, Medico & Philoſopho authore. Norimbergæ, 1611.

Reperta quoque ſunt fragmenta vaſorum nigerrima, duritiè gemmas imitantia, quod ſcoriæ faciunt præſertim argenti. Variis quoque coloribus ſcoriæ reperiuntur, unde fortè & murrhina vaſa ab Oriente invecta, maximi pretii apud Romanos imperatores, ex hac materia conſtabant. Idem.

Sed murrhinum à Plinio vocatum, quod paulo antè recenſuimus: coloris enim varietate ac maculis ſerpentes æmulatur; nec prohibet murrhinum quidem effodi, vitrum autem arte parari; nam incendiis ſubterraneis eadem fieri poſſunt, quæ in fornacibus fiunt: murrhinum autem eſſe humorem calore denſatum ſub terra teſtatur Plinius, Idem, p. 215.

mais ce qu'il ajoûte enſuite, que ces verres ſont nommés obſidiens, à cauſe de leur reſſemblance avec une pierre trouvée en Éthiopie par Obſidius, eſt devenu un ſujet de diſcuſſion & de critique dans lequel il eſt néceſſaire d'entrer.

Saumaiſe a traité de rêverie cette opinion de Pline, *at verò obſidianus lapis in Æthiopia repertus ab Obſidio, ut inquit Plinius, unde illi nomen, nugatur:* il veut que le mot *obſidianus* ſoit dérivé du nom d'une pierre que les Grecs ont appelé ὀψιανὸς λίθος; voici ce qu'il dit pour le prouver: les Grecs n'ont jamais varié ſur le terme d'ὀψιανὸς, ce mot vient d'ὄψις, d'où l'on a formé τὸ ὀψίδιον, & de-là ὀψιδιανα. Ce que Saumaiſe propoſe ici, il le décide à la page 204. *In Solinum, p. 91.* *Pag. 910.*

Meminit Plinius hujus murrhini vitri, ut & obſidiani, quòd etiam imitabatur lapidem obſidianum in Æthiopia inventum, quem Græci ὀψιανὸν vocabant, quòd nigerrimi eſſet ſplendoris, & imagines redderet, ut ὄψις & oculi pupilla.

Les Savans des derniers ſiècles s'appliquoient beaucoup à la recherche de l'étymologie des noms anciens, eſpèce d'érudition que l'étude de la langue grecque favoriſoit; car cette langue a ſur toutes les autres, quant à cet objet, une ſupériorité & des reſſources inépuiſables: ainſi il n'eſt point étonnant que Saumaiſe ait cherché à ſe diſtinguer dans cette carrière; il a ſuivi le goût qui régnoit de ſon temps.

Dans le nombre des étymologies qui nous ont été données, il y en a qui ne ſont fondées que ſur des vrai-ſemblances & ſur des rapports, ſpécieux à la vérité, qui peuvent en impoſer & tromper ceux qui s'abandonnent à la première apparence de vérité. C'eſt le cas dans lequel Saumaiſe me paroît être tombé à l'égard de l'étymologie du nom d'obſidien; ſéduit par le mot d'ὀψιανος des Grecs, il a penſé que les mots *opſianus* & *opſidianus*, qu'il trouvoit dans quelques manuſcrits de Pline, ont tiré leur origine du mot ὀψιανος, d'autant qu'il le voyoit employé également pour diſtinguer une pierre: mais il ne s'eſt point aperçû que le mot *opſianus*, écrit dans le texte de ces manuſcrits, eſt une faute de copiſte, puiſqu'on lit dans la table, comme Saumaiſe en avertit lui-même, *obſidianus. Quatuor aut quinque locis* *Ibid.*

Lib. XXXVI, c. 26. *apud Plinium capite ſuprà ſcripto opſiana ſcribunt veteres libri, in indice tamen de obſidianis.*

C'eſt encore une faute de copiſte, lorſqu'au lieu d'*obſidianus* il a écrit *opſidianus;* on ſait que les lettres *b* & *p* peuvent aiſément ſe confondre dans la prononciation; la lettre *p* eſt ſouvent priſe pour la lettre *b* quand cette dernière ſe trouve placée avant la conſonne *ſ,* dans un mot latin ou françois, comme dans les mots *obſervatio* & *obſcur, &c.* que bien des gens prononcent *opſervatio* & *opſcur, &c.* Ce fait me perſuaderoit que les manuſcrits où le mot *opſidianus* eſt écrit de cette manière ont été dictés, & que le copiſte s'eſt conformé à la prononciation du lecteur; car les éditions de Pline, faites ſur les manuſcrits les plus authentiques n'ont point adopté cette leçon, toutes s'accordent pour écrire *obſidianus.*

L'opinion de Saumaiſe eſt celle que Hill a embraſſée dans une des notes qu'il a faites ſur le traité des pierres, de Théophraſte, dont il a publié une édition corrigée, & une traduction en Anglois en 1746, qui à ſon tour a été traduite en françois en 1754 *(b).*

Edit. Franç. p. 32. *Il place la pierre obſidienne parmi les marbres noirs qui, étant polis, repréſentent les images par réflexion, comme nos miroirs; c'eſt pourquoi,* pourſuit-il, *la plus belle eſpèce ſe nommoit* ὀψιανὸς ἀπὸ τῆς ὄψεως, *& chez les Latins on a dit enſuite,* opſianus, opſidianus, obſidianus. *Cette variété dans la manière de l'écrire, fit oublier l'origine du mot, & fit croire aux ſiècles ſuivans, que le nom lui venoit d'un nommé Obſidius, qu'on a cru être le premier qui l'eût trouvée.*

Je n'examinerai point dans ce moment ſi Hill a raiſon de placer la pierre obſidienne parmi les marbres, & ſi la plus belle eſpèce de marbre a été nommée ὀψιανὸς; on trouvera cette diſcuſſion dans la ſuite de ce Mémoire, lorſque je rendrai compte de la différence des auteurs qui ſe ſont perſuadés qu'ils avoient bien déterminé l'eſpèce de pierre à laquelle l'obſidienne devoit être rapportée. Hill prétend que les Latins, d'après

(b) Traité des pierres de Théophraſte, traduit du Grec, avec des notes phyſiques & critiques, trad. de l'anglois de Hill. *Paris, 1754.*

ὀψιανὸς, ont dit *opſianus, opſidianus* & *obſidianus;* mais il ne peut le prouver que par les manuſcrits de Pline, le ſeul auteur ancien qui ait parlé de la pierre obſidienne. Les meilleurs manuſcrits, ceux que l'on regarde comme les plus authentiques, ont toûjours écrit *obſidianus,* & cette leçon eſt généralement adoptée dans les éditions de Pline; il y a donc tout lieu de préſumer, comme je l'ai déjà fait obſerver, que les manuſcrits dans leſquels on lit *opſianus* & *opſidianus* ne ſont que des copies dont la fidélité eſt ſuſpecte, puiſqu'on n'a pas jugé à propos d'en faire uſage. Hill veut encore que cette variété dans la manière d'écrire ce mot ait fait oublier l'origine du nom; mais cette variété ne ſe rencontre que dans des manuſcrits ou copies de manuſcrits très-modernes; elle n'a donc pû faire oublier à Pline l'origine du nom obſidien, ni produire l'effet que Hill en conclud; c'eſt-à-dire qu'elle n'a pû lui faire croire mal-à-propos, comme aux ſiècles qui l'ont ſuivi, que le nom d'obſidien venoit d'un nommé Obſidius, qu'on a imaginé être le premier qui eût trouvé la pierre appelée obſidienne. Il eſt conſtant que Pline n'a pas imaginé le nommé Obſidius; la tradition de ſa découverte l'avoit comme immortaliſé; chez les Romains ſa mémoire étoit bien établie, &, ſelon toutes les apparences, l'hiſtorien nous l'a tranſmiſe telle qu'elle s'étoit perpétuée juſqu'à lui. Il eſt vrai que l'hiſtoire Romaine ne met point en état de découvrir quel étoit cet Obſidius, elle ne préſente à ſon ſujet que le peu de mots que Pline a rapportés; mais on voit, dans Gruter, une *LXXII, 9.* inſcription trouvée près de Padoue, & qui fait mention d'un P. Obſidius Ruſus, tribun des ſoldats de la quatrième légion Scythique, & Commandant des ouvriers de l'armée.

FORTUNAE SACRUM
P. OBSIDIVS. P. F.
RVFVS. IIII. VIR
TR. MIL LEG. IIII. SCYTH.
PRAEF. FABR.

On ſent bien que cette légion n'ayant été nommée Scythique que depuis le règne d'Auguſte, on ne peut rien inférer de cette inſcription que la certitude du nom: ainſi nous ne pouvons eſpérer aucun éclairciſſement ſur le temps auquel vivoit l'Obſidius dont il eſt queſtion. Cependant les opérations ou les détails dans leſquels je ſuis obligé d'entrer font juger (fort généralement à la vérité) que cet Obſidius, qui n'étoit peut-être qu'un voyageur ou qu'un marchand, vivoit ſur la fin de la République & dans le commencement des Empereurs. C'eſt à peu près dans ce temps que les Romains ont commencé à ſe dégroſſir du côté des opérations de l'art, non par eux-mêmes, mais par les ouvriers étrangers qu'ils attiroient, ou pluſtôt par les eſclaves habiles dans une profeſſion, que les gens riches achetoient dans le deſſein de les louer ou d'employer leurs talens pour eux-mêmes, c'eſt-à-dire à leur profit.

Enfin l'incertitude d'une étymologie & les conſéquences qu'on a voulu en tirer, ne peuvent détruire un fait que l'hiſtoire des temps anciens nous a conſervé; & je crois que pour celui dont il s'agit, on doit pluſtôt compter ſur le témoignage de Pline, que d'eſpérer le détruire par une prétendue étymologie, qui n'eſt autoriſée que par la reſſemblance du mot grec ὀφιανὸς avec deux mots latins dont l'un eſt mutilé & corrompu, *opſianus*, & l'autre altéré, *opſidianus* écrit pour *obſidianus*.

Il me reſte à conſidérer ce que les Grecs ont entendu par ὀφιανὸς λίθος, pierre opſienne. Suivant les meilleurs interprètes, ils ont voulu exprimer par ces mots une pierre à miroir, propre à faire des miroirs, enfin un miroir de pierre: ὄψις ſignifiant la vûe, ce qui peut ſervir à la vûe ou qui eſt propre à la vûe, comme le ſont en effet tous les miroirs, a pû être appelé ὀφιανὸς; cet uſage cependant ne ſe trouve point indiqué dans la deſcription qu'ils ont donnée de cette pierre.

Arrian. Peripl. maris Erythræi, vol. in-8.° pag. 145, Amſtel. 1683, edit. de Blauchard.

Arrien rapporte que dans une baie fort profonde, éloignée d'environ huit cents ſtades de l'iſle d'Alalée, il y a ſur la droite, en y entrant, une côte couverte d'une grande quantité de ſable, ſous lequel, à une grande profondeur, on trouve la pierre opſienne;

opſienne; & que c'eſt dans ce ſeul endroit qu'elle eſt produite par la qualité du terrein *(c)*.

Ce que dit Arrien du lieu où l'on trouve la pierre opſienne ne nous inſtruit pas de ſa nature, & ne peut par conſéquent ſervir à la faire reconnoître; il eſt cependant le ſeul auteur Grec qui nous ſoit connu où la pierre opſienne ſoit nommée. Saumaiſe à la vérité cite un paſſage tiré d'un auteur qu'il appelle *incertus auctor*, mais cet ouvrage eſt encore manuſcrit, & pourroit vrai-ſemblablement ſe trouver à Leyde: voici la traduction de ce paſſage tel que Saumaiſe le rapporte.

« La pierre opſienne, qui n'eſt pas fort noire, mais un peu verdâtre, ſe trouve dans la Phrygie; on l'appelle auſſi *pix* ou poix, parce qu'elle exhale, lorſqu'on la frotte, une odeur de poix; elle eſt utile à ceux qui la portent dans des voyages ſur mer & ſur les rivières *(d)*. » *In Plin. exercit. p. 91, col. 2.*

Cette odeur de poix que rendoit la pierre opſienne eſt une preuve qu'elle tenoit beaucoup de la nature des bitumes; mais comme pierre & déſignée ſous ce nom, elle devoit être dure, ſolide & très-compacte; ainſi on ne pourroit mieux la placer que dans le genre des bitumes ſecs, durs & pierreux, que des Naturaliſtes appellent pierres bitumineuſes; elles ont toutes une couleur noire plus ou moins foncée; les unes, quoique dures, ſont friables; d'autres ont une dureté qui les rend ſuſceptibles d'un beau poli: on met dans la première de ces diviſions le charbon foſſile & ſes variétés; dans la ſeconde, le jayet & la pierre ampelite: cette dernière, ſuivant Hill, *eſt auſſi dure que le jayet, & prend un excellent poli; on la trouve en pluſieurs parties de l'Angleterre, où on en fait différentes ſortes d'ornemens.* *Traité des pierr. de Théoph. trad. Franç. p. 49; de l'édit. Angl. p. 36.*

Il y a grande apparence que cette ampelite eſt une eſpèce de charbon foſſile, d'une ſubſtance fine, ſerrée & très-compacte, fort approchante du jayet. Pline dit que l'ampelite reſſemble au *Lib. XXXV, cap. 16.*

(c) Καὶ ἀπὸ σταδίων ὡσεὶ ὀκτακοσίων, κόλπος ἕτερος βαθύτατος, ἔνθα κτὶ πλοῖα εἰσβολὴν ἐν δεξιοῖς ἄμμος ὁδὸν πολλὴ κεχυμένη, καθ' ἣν ἐν βάθει κεχώσμενος ευρίσκεται ὁ Ὀψιανὸς λίθος, ἐν ἐκείνῃ μόνῃ τοπικῶς γεννώμενος.

(d) Ὀψιανὸς λίθος, μέλας ὑ λίαν, ἀλλ' ὑποχλωρος ευρισκόμενος ἐν τῇ Φρυγίᾳ, ὃς ὃ πίσσα καλεῖται. ὅθεν τὸ περιφερόμενον αὐτὸν ὀσμὴν πορεῖν πίσσης. χρήσιμος δὲ ὁτι φερόμενος πῖς κατὰ θάλασσαν ἢ ποταμὸς πλοῖ πορείαν ποιεμένοις.

bitume, *bitumini ſimillima eſt ampelitis ;* & Daléchamp, dans une note à la fin du même chapitre, rapporte que les habitans de la Friſe ſe ſervent de l'ampelite au défaut du bois & du charbon, & qu'ils la nomment *ſtein koln (e).*

A l'égard de la pierre opſienne, que l'auteur aſſure être utile à ceux qui la portent dans des voyages ſur mer & ſur des rivières, il ne m'a pas été poſſible de déterminer cette utilité; les recherches que j'ai faites à ce ſujet ont été ſans ſuccès; cependant on pourroit ſoupçonner que l'auteur a voulu faire entendre qu'on ſe ſervoit de cette pierre pour gaudronner les bâtimens, & que pour cette raiſon il étoit utile de la porter dans les embarquemens: la pierre opſienne étant de la nature du jayet & des autres bitumes, ſemble autoriſer ce ſoupçon.

Je ne vois que ces deux auteurs Grecs qui aient parlé de la pierre opſienne, &, comme on peut le remarquer, ils ne diſent rien de cet uſage prétendu des miroirs qu'on lui attribue, & auquel le mot d'ὀψιανὸς a donné lieu, ſelon l'étymologie adoptée & la plus vrai-ſemblable. Ce mot ne ſe trouve pas dans le texte du traité des pierres de Théophraſte, apparemment le nom de cette pierre lui étoit inconnu, ce qui doit paroître d'autant plus ſurprenant qu'il fait mention des différentes eſcarboucles dont on ſe ſervoit pour faire des miroirs. Voici ce qu'il en dit:

Hill, comme ci-deſſus, édit. Angl. p. 88.

Tels ſont auſſi les eſcarboucles d'Orchomène en Arcadie, dont la couleur eſt plus foncée que ceux de Chio ; mais on s'en ſert cependant pour faire des miroirs.

Trad. Franç. p. 126, n.° 61.

Hill ajoûte cette note: *Les eſcarboucles des Anciens étoient des eſpèces de grenats ; mais la couleur en étoit ſi foncée, qu'ils n'étoient pas fort eſtimés ; & ceux des autres pays, qui étoient de la même eſpèce, n'étoient pas plus recherchés.*

L'uſage des eſcarboucles d'Orchomène a piqué ma curioſité; il ſuffiſoit de ſavoir qu'on en avoit fait des miroirs pour recourir à l'expérience; j'ai donc choiſi un gros grenat de Bohème, d'une couleur rouge très-foncée, j'en ai fait ſéparer une lame d'une

(e) *Ligni & carbonis vice Friſii ampelite utuntur, quam* ſtein koln *vocant.*

ligne d'épaiſſeur, j'ai fait polir ſes deux grandes faces, & j'ai vû qu'il étoit poſſible d'en faire des miroirs; la netteté dans la réflexion des objets n'eſt cependant pas comparable à celle de nos miroirs; cette lame rend les objets, mais avec une pénombre qui en obſcurcit la vérité. Quoique le grenat dont je me ſuis ſervi pour cette expérience, ait été le plus gros que j'aie pû trouver, je ne doute pas qu'il n'y en ait eu de plus conſidérables, & tels que devoient être auſſi les eſcarboucles d'Orchomène, eſpèce de grenat dont la qualité ne paroît pas différer beaucoup de celle des grenats de Bohème. Ces miroirs faits avec l'eſcarboucle me rappellent ceux des anciens Péruviens; la matière de ces miroirs des Incas eſt une eſpèce de pyrite d'un jaune pâle, qui prend bien le poli, & dont l'effet eſt aſſez ſemblable à celui de la lame de grenat dont je viens de parler.

Je reviens à la pierre opſienne, que cette digreſſion néceſſaire m'a fait abandonner. Si l'on veut, comme il eſt très-probable, la regarder comme une eſpèce de jayet, ou même un véritable jayet, cette pierre étant polie a pû tenir lieu de miroir; mais ſi, plus molle que le jayet, elle approchoit plus du bitume, on aura pû s'en ſervir pour enduire les murailles, & former, ſur quelques-unes de leurs ſurfaces, une ſorte de vernis qui bien uni & bien poli, produiſoit l'effet des miroirs. Ainſi, par toutes ces raiſons, cette pierre a pû être appelée ὀψιανὸς λίθος par les Grecs.

Après avoir examiné quels étoient les verres obſidiens, & pourquoi ils étoient ainſi nommés; après avoir conſidéré le jugement & les prétentions de quelques Savans par rapport à cette dénomination, qu'ils ont cru d'une origine différente de celle que Pline lui attribue; après avoir rapporté la cauſe d'une erreur qui s'eſt établie dans quelques manuſcrits, & avoir fait connoître la nature de la pierre obſidienne, je vais ſuivre l'explication du texte de Pline. Il préſente d'abord la deſcription de la pierre obſidienne, c'eſt le point capital: je me ſervirai de cette deſcription pour faire connoître la vraie pierre obſidienne, & diſſiper les nuages que non ſeulement les Savans, mais les Naturaliſtes mêmes ont répandus ſur cet objet.

Nigerrimi coloris, aliquando & tranſlucidi, craſſiore viſu, atque in ſpeculis parietum pro imagine umbras reddente. Gemmas multi ex eo faciunt.

« Cette pierre eſt de couleur très-noire, elle eſt quelquefois » tranſparente, & dans les miroirs qui en ſont formés, ſur les » murailles, elle rend l'image des objets d'une vûe opaque, *ou* » *d'une vûe plus terne*, comme des ombres: pluſieurs perſonnes en font des pierres pour les anneaux. »

Il y a dans cette deſcription pluſieurs points qui méritent d'être principalement conſidérés; 1.° la couleur de cette pierre, qui étoit du plus beau noir, du plus complet, *nigerrimi coloris;* 2.° la tranſparence que cette pierre avoit quelquefois, *aliquando & tranſlucidi*, circonſtance très-remarquable, car il eſt rare de trouver des pierres qui conſervent de la tranſparence avec une couleur très-noire; 3.° cette vûe, ce coup-d'œil opaque de l'image des objets, que les miroirs faits de cette pierre réfléchiſſoient comme des ombres ou des couleurs plus foncées; 4.° l'uſage que l'on faiſoit de cette pierre pour graver des ſujets, ou la diſtinction qu'elle méritoit par ſon poli pour l'ornement des bagues ou des anneaux. Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir que cette pierre étant *quelquefois* tranſparente, devoit, par oppoſition, être plus ſouvent opaque.

Les Naturaliſtes ont fait juſqu'ici de vains efforts pour découvrir quelle pouvoit être cette pierre; frappés de ſa couleur noire, ils ont ſouvent négligé ſes autres caractères: les différentes matières du règne minéral, & dont la couleur eſt noire, comme le jayet, le marbre noir, l'agate noire, &c. ont été regardés ſucceſſivement comme le *lapis obſidianus*, la *gemma obſidiana.*

Mes recherches ſur le même ſujet ont été plus heureuſes; je crois du moins avoir trouvé une matière qui a toutes les qualités que Pline attribue à la pierre obſidienne. Mais pour procéder avec ordre dans une diſcuſſion à laquelle je ſuis engagé par les différentes opinions des auteurs qui en ont écrit juſqu'à préſent, je crois qu'il eſt à propos d'expoſer d'abord tout ce qu'ils ont écrit ſur la pierre obſidienne; enſuite il me ſera plus

facile d'établir la vérité de la découverte qui fait connoître la matière qu'on nommoit autrefois *pierre obſidienne.*

Je commencerai par George Agricola; il écrivoit ſon ouvrage de la nature des foſſiles en 1544: il eſt le plus ancien des Naturaliſtes modernes qui ont voulu déterminer cette pierre. *Il dit qu'on l'appelle auſſi* jayet, *& qu'elle réfléchit l'image des objets comme des ombres. Ce même bitume dur,* pourſuit-il, *eſt nommé pierre obſidienne, parce qu'il a été trouvé en Éthiopie par Obſidius; on en fait des pierres pour les anneaux, qu'on appelle* obſidiennes *(f).*

On peut, dit-il encore, *démontrer que la pierre obſidienne eſt le même bitume, parce qu'il eſt très-noir; que les miroirs qui en ſont formés ſur les murailles, réfléchiſſent l'image des objets comme des ombres; enfin, parce qu'on en fait des buſtes ou des figures. Toutes ces choſes & d'autres ſemblables ſont des caractères qui diſtinguent le jayet de toutes les autres pierres. Il en eſt de même de la pierre obſidienne; car Pline dit,* in genere vitri, &c. *(g).*

Il ſeroit inutile de rapporter les différens ouvrages de pierre obſidienne dont Agricola a voulu ſe ſervir comme de preuve & de comparaiſon: après avoir établi la reſſemblance du jayet & de la pierre obſidienne, il continue en ces termes:

On tire de la terre dans les provinces de l'Eſpagne, qui ſont limitrophes de la France, ce bitume dur, que les Romains appeloient, comme je l'ai déjà dit, pierre obſidienne, & dont on fait encore aujourd'hui des figures que les pélerins, qui vont en Galice, nous apportent (h).

(f) Obſidianus verò lapis, qui idem gagates dicitur, pro imagine umbras reddens (edit. Baſil. 1546, lib. I, pag. 174); *idem denique bitumen durum dicitur obſidianus lapis, quòd in Æthiopia inventum ſit ab Obſidio; ex quo fiunt gemmæ quæ obſidianæ nuncupantur.* Lib. IV, p. 233.

(g) Obſidianum verò lapidem eumdem eſſe poteſt intelligi, quòd nigerrimus ſit, quòd in ſpeculis parietum pro imagine umbras reddat, quòd ex eo ſunt imagines factæ: hæc enim & cætera hujuſmodi ſunt notæ, quibus gagates à reliquis lapidibus internoſcitur; id autem de obſidiano nobis liquet. Nam Plinius ſic ſcribit de vitro, in genere vitri, &c. Lib. IV, p. 235.

(h) Effoditur in citeriori Hiſpania durum, quod Romani obſidianum lapidem, ut jam dixi, vocabant, ex

Ce même bitume dur, que Pline a nommé pierre obſidienne, *ſe trouve dans l'Inde & dans l'Éthiopie, comme l'a écrit Xénocrates (i).*

On voit par tous ces paſſages tirés d'Agricola, que cet auteur eſt bien perſuadé que le jayet a été nommé *pierre obſidienne*, & que l'un & l'autre ſont le même objet ſous des dénominations différentes. Les comparaiſons dont il ſe ſert pour prouver ſon ſentiment ne peuvent lui être conteſtées; car le jayet eſt, comme la pierre obſidienne, de couleur très-noire; on peut également en former une ſorte de miroirs qui produiroient le même effet; enfin ces deux matières ſouffrent également le travail du graveur & du ſculpteur. Mais il eſt aiſé de ſe tromper en comparant de cette manière une choſe connue avec une inconnue, ſur-tout quand on veut en conclurre qu'elles ne diffèrent point, qu'elles ſont *identiques*, comme parlent les Phyſiciens; & pour démontrer la facilité de cette erreur, je ne donnerai que le ſeul exemple du marbre noir, que l'on a regardé auſſi comme la pierre obſidienne; il en a la couleur, il peut, avec le poli, ſervir de miroir, il eſt ſuſceptible de gravûre & de ſculpture; par conſéquent Agricola auroit pû le rapporter à la pierre obſidienne avec autant de raiſon que le jayet: cependant le jayet & le marbre ſont de nature très-différente; le jayet eſt un bitume dur & pierreux; le marbre eſt une véritable pierre, ſuſceptible d'un beau poli comme le jayet. A l'égard de la pierre obſidienne, on verra dans la ſuite qu'elle n'a de rapport avec ces deux ſubſtances que par des caractères accidentels, comme ſa couleur, le beau poli qu'elle reçoit, & l'uſage qu'on pouvoit en faire pour des figures, ou pour la monter dans des anneaux. Mais un caractère qui la diſtingue plus particulièrement, & ſur lequel Agricola a gardé un profond ſilence, c'eſt la tranſparence qu'on lui remarquoit quelquefois, tranſparence qu'on n'obſerve ni dans le jayet, ni dans le marbre.

quo formantur vel hodie imagines, quas plures noſtri in Gallæcia peregrinati ſecum attulerunt. Lib. IV, p. 236.

(i) *Idem bitumen durum reperitur in India & Æthiopia, ut Xenocrates ſcriptum reliquit, quod Plinius obſidianum lapidem nominavit.* Lib. IV, p. 237.

Agricola prétend qu'on en faiſoit autrefois des pierres pour des anneaux, c'eſt-à-dire qu'on les gravoit; le fait eſt poſſible, mais on auroit de la peine à prouver qu'on ait exécuté des buſtes & des figures de cette matière: de plus, aucun auteur n'a rapporté que les Romains aient appelé le jayet *pierre obſidienne;* Agricola a donc tiré cette concluſion de ſes propres idées, ainſi que ce qu'il dit au ſujet du jayet: *idem bitumen durum, quod Plinius obſidianum lapidem nominavit.*

Ce même bitume dur, ce jayet n'eſt point la pierre obſidienne, & Pline ne s'eſt pas trompé en diſtinguant ces deux matières: il connoiſſoit le jayet, & il avoit vû des ouvrages de pierre obſidienne; & quand même on voudroit dire qu'il n'avoit qu'une connoiſſance imparfaite du jayet, parce qu'il a copié Dioſcoride & Nicandre, dans tout ce qu'ils rapportent de ce bitume, il ſeroit aiſé de faire voir l'exactitude de Pline; car ſi la reſſemblance du jayet & de la pierre obſidienne eût exiſté, les Médecins, qui employoient le jayet dans le traitement de différentes maladies, l'auroient aperçûe & l'auroient citée. Je joins ici, pour donner un plus grand éclairciſſement, ce que Pline a extrait des auteurs Grecs qui ont parlé du jayet: *Gagates lapis nomen habet loci & amnis Gagis Lyciæ. Aiunt & in Leucolla expelli mari, atque intra XII ſtadia colligi. Niger eſt, planus, pumicoſus, non multùm à ligno differens, levis, fragilis; odore, ſi teratur, gravis. Fictilia ex eo inſcripta non delentur. Cùm uritur, odorem ſulphureum reddit, mirumque, accenditur aquâ, oleo reſtinguitur. Fugat ſerpentes ita, recreatque vulnæ ſtrangulationes; deprehendit ſonticum morbum & virginitatem ſuffitus. Idem ex vino decoctus, dentibus medetur, ſtrumiſque ceræ permiſtus. Hoc dicuntur uti Magi in ea, quam vocant axinomantiam, & peruri negant, ſi eventurum ſit, quod aliquis optet.* Lib. XXXVI, cap. 19.

Enfin *lapis Thracius, gemma Samothracia* & *gagates* ſont, avec la pierre obſidienne, la même matière, ſelon Agricola, mais déſignée par ces différens noms.

La pierre de Thrace n'eſt pas encore bien connue; on ſait ſeulement qu'elle eſt de la nature des pierres bitumineuſes, comme le charbon foſſile, l'ampelite & le jayet; ainſi on ne

peut blâmer les Naturaliſtes qui ont cru devoir la rapporter à l'une de ces matières.

La pierre de Samothrace ſemble, par la deſcription que les auteurs nous en ont donnée, avoir une grande affinité avec le jayet; elle eſt noire, légère, reſſemble à du bois, comme s'exprime Agricola, & elle prend un beau poli. Tous ces caractères ſe rencontrent dans le jayet; cependant il eſt à préſumer qu'elle en doit différer beaucoup, par la raiſon que Pline l'a miſe dans le nombre des pierres précieuſes, de ces pierres qui ſervoient du moins à la parure des Romains. La pierre de Samothrace, employée comme pierre d'ornement, a dû néceſſairement être taillée & uſée pour lui donner le poli; ſi cette pierre eût été de la nature du jayet, elle auroit exhalé dans ces opérations une odeur ſemblable, & les auteurs en auroient fait mention; mais leur ſilence ſur ce point donne un ſoupçon aſſez bien fondé, pour ne pas confondre la pierre de Samothrace avec le jayet. Agricola n'a point fait cette réflexion, elle l'auroit empêché de dire, *ce bitume, dur & poli, eſt encore nommé par Pline, d'après un auteur inconnu, pierre de Samothrace, nom d'une iſle où l'on trouvoit cette pierre (k).*

Agricola, non content de cette déciſion, ajoûte: *Mais la pierre de Samothrace ne paroît pas être autre choſe que le jayet poli; car Pline lui attribue la même couleur, la même légèreté & la même reſſemblance avec le bois; c'eſt ainſi qu'il s'en explique: l'iſle de Samothrace produit une pierre précieuſe du même nom, qui eſt noire, très-légère, ſemblable à du bois (l).*

La pierre de Samothrace eſt très-remarquable par ſa grande légèreté, auſſi Pline la compare-t-il à celle d'un bois très-léger, *ac ſine pondere ligno ſimilem.* Cette pierre n'a pas encore été reconnue, ni bien déterminée par les Naturaliſtes: je n'en aurois

L. XXXVII, cap. 10.

(k) Idem bitumen durum & politum Plinius iterum neſcio quem ſecutus, nominat Samothraciam gemmam, quòd diceretur in inſula Samothraciæ naſci. Lib. IV, p. 233. de nat. foſſ.

(l) Nec verò etiam Samothracia gemma videtur aliud eſſe quàm gagates politus, quòd ei color idem tribuatur à Plinio, eadem levitas, eadem ligni ſimilitudo; ſcribit enim: Samothracia inſula ejuſdem nominis gemmam dat nigram ac ſine pondere ligno ſimilem. Id. lib. IV, p. 235.

point

point parlé ſi Agricola ne l'eût confondu avec le jayet, que j'ai dit n'avoir point été employé comme les pierres précieuſes, *gemmæ;* article qu'on auroit pu me conteſter en me donnant pour preuve la pierre de Samothrace, qui, ſelon Agricola, eſt le jayet, & que Pline a placée dans le rang des pierres précieuſes.

Les auteurs qui ont adopté le ſentiment d'Agricola ſont Cæſius *(m)* & Walerius *(n);* l'un & l'autre rapportent au jayet la pierre obſidienne & celle de Samothrace: le premier copie tous les paſſages d'Agricola, & en conclud de même, que le jayet eſt la pierre obſidienne & celle de Samothrace: le ſecond ſe contente de mettre les deux pierres ſous la dénomination du jayet.

Mercati *(o)* deſapprouve le ſentiment d'Agricola ſur la pierre obſidienne & ſur celle de Samothrace: il eſt même étonné qu'*il y ait eu des auteurs qui, par conjecture & des raiſons qu'il ignore, ont cru devoir mettre dans le nombre des bitumes la pierre obſidienne, qui n'a pas le caractère qui diſtingue le bitume des autres ſucs, & la pierre de Samothrace.... Selon ce que Pline & les autres écrivains en ont dit, il eſt facile de réfuter une conjecture ſi peu fondée (p).*

Le jayet, comme je l'ai fait preſſentir, n'eſt donc ni la pierre obſidienne, ni celle de Samothrace; mais ſi on le compare avec la pierre opſienne décrite par l'auteur Grec dont le nom eſt

(m) Mineralogia ſive naturalis Philoſ. theſaur. Bernardus Cæſius, Mutinenſis, e Societ. Jeſ. Lugdun. 1636, *in-folio.*

(n) Minéralogie, ou Deſcription générale des ſubſtances du règne minéral, par Jean Gotſchal. Walerius, Profeſſeur dans l'Univerſité d'Upſal, trad. de l'allemand en françois, 2 *vol. in-8.° Paris, 1753, t. 1, pages 363, 380 & 381, ſect. 18.*

(o) Michaëlis Mercati Sanminiatenſis Metallotheca, opus poſthumum, &c. Romæ, 1719, in-fol. Mercati naquit en 1541, & mourut en 1593; ſon ouvrage n'a paru que long-temps après ſa mort.

(p) Miror autem quoſdam non defuiſſe qui neſcio, quâ vel ratione vel conjecturâ exiſtimaverunt obſidianum lapidem, eam notam quâ à reliquis ſuccis bitumen diſtinguitur, nequaquam habentem, item Samothraciam gemmam... bitumini eſſe adnumeranda. Nam eorum levis conjectura ex Plinii aliorumque ſcriptorum verbis facilè redarguitur. P. 81, arm. 5, cap. 2.

inconnu, & que Saumaise nomme *incertus author*, on trouvera que le jayet a plus de rapport avec la pierre opsienne qu'avec les deux autres.

J'ai dit plus haut que de tous les Naturalistes qui ont voulu déterminer l'espèce de matière à laquelle il falloit rapporter la pierre obsidienne, Agricola étoit le plus ancien; Césalpin l'a suivi de près, il vivoit dans le même siècle: cet auteur n'a fait aucune mention d'Agricola, & loin d'être du même sentiment, il en établit deux fort différens, en plaçant la pierre obsidienne dans la classe des marbres noirs & parmi les agates noires ou sardoines; mais comme il ne se décide pas plus pour l'un que pour l'autre, & qu'il n'apporte aucune preuve qui puisse donner du poids à ses opinions, on doit les regarder comme de simples propositions; d'autant plus que dans les espèces de marbres noirs il indique simplement, après *le marbre de Lucullus*, la pierre obsidienne; & qu'en parlant des agates noires qu'on appelle ordinairement sardoines, & qui étant, selon Pline, transparentes & de couleur très-noire, sont appelées *morio* dans l'Inde, & *pramnion* en Grèce, Césalpin dit que la pierre obsidienne de cette couleur, & quelquefois transparente, est du genre de ces agates.

De Metallic. lib. III, Andreâ Cæsal. Aretino, Med. & Philos. autore, Norimb. 1602, in-4.°

L. II, c. 13, p. 91.

Lib. II, c. 36, p. 121.

On peut faire le même reproche à Anselme Boëce de Boot, auteur de l'histoire des pierreries, lorsqu'il parle de l'agate noire. On ne doit pas en être étonné; car cet auteur a souvent copié des morceaux entiers du texte de Césalpin, en y changeant ou ajoûtant seulement quelques expressions; & il n'est pas excusable de n'en avoir pas averti, & de n'avoir pas nommé Césalpin dans le nombre des auteurs dont il s'est servi pour la composition de son ouvrage. Cependant Boëce de Boot n'assure pas si positivement que la pierre obsidienne, de couleur fort noire & quelquefois transparente, soit du genre de l'agate noire, *istius generis est fortè*, dit-il, *obsidianus lapis nigerrimi coloris, aliquando & translucidi*; & il ajoûte, « à peine sait-on à présent quelle est cette pierre ». Mais cette assertion, qu'il insère dans le texte de Césalpin qu'il copie, ne s'accorde pas avec celle qu'il avance au chapitre 272 du second livre; suivant lui

Anselmi Boëtii de Boot, histor. gemm. & lapid. Hanov. 1609, in-4.°

Lib. II, c. 91, p. 242.

la pierre obſidienne, de couleur très-noire & découverte en Éthiopie par Obſidius, eſt une eſpèce de marbre quelquefois tranſparent *(q)*.

Il rapporte enſuite que le *marbre de Leravitia & de Carare en Toſcane, reſſemble à la pierre obſidienne, & qu'il eſt ſi noir, que lorſqu'il eſt poli, il réfléchit les images comme un miroir.* Je ne puis m'empêcher de rapporter le texte de Céſalpin: *Obſidianus quoque lapis, quem primò invenit Obſidius, nigerrimi coloris aliquando & tranſlucidi, &c. Hodie foditur Leravitiæ & Cararіæ in Etruria quoddam adeò atrum, ut cùm perpolitum eſt, ſpeculi modo ſinceras imagines reflectat.* P. 495, idem. Lib. II, p. 91, edit. 1636.

On peut voir par ce morceau le peu de différence qui ſe trouve entre Boot & Céſalpin.

Quoiqu'Aldrovande compte dans les eſpèces de marbres la pierre obſidienne, il ne faut pas croire que cet auteur ait penſé qu'elle fût une eſpèce de marbre; il a voulu ſimplement rapporter le *ſentiment de pluſieurs Modernes (r), qui réduiſent les principaux marbres à dix-ſept eſpèces, dont la cinquième eſt, ſelon lui, le marbre obſidien.* Lorſqu'il parle des pierres qui portent le nom des lieux où elles ont été trouvées *(ſ)*, il n'eſt pas même de l'avis d'Agricola, qui dit, comme on l'a vû plus haut, que la

(q) Obſidianus lapis nigerrimi coloris ab Obſidio primùm inventus in Æthiopia, marmoris genus eſt; hic aliquando tranſlucet. P. 495.

(r) Multi Neotericorum præcipue marmoris ſpecies decem & ſeptem proponunt. Quintum eſt marmor obſidianum, de quo inter lapides à locis cognominatos agimus. Muſ. metall. lib. V, p. 248.

(ſ) Etiamſi Georgius Agricola obſidianum hunc lapidem gagatis & Thracii ſpeciem eſſe conſtituat; nos tamen ab illis diverſiſſimum eſſe exiſtimamus. Quandoquidem licet primo intuitu ſimiles eſſe videantur; exactè conſiderantibus differentias procul dubio diſſimiles omnino produnt. Gagates plerumque eſt cruſtoſus, ut Dioſcorides optimè dixerat. Thracius eſt ſubſtantia denſa, compacta, & parum ſplendens obſervatur. Obſidianus verò ſplendet & tranſparet; denique gagates & Thracius obtuſi ſunt, & ad ſcindendum valde inepti. Sardus verò & hic Æthiopicus ſcindunt quidem, ſed non eodem modo; namque ſardus non poteſt reduci ad figuram cultellorum atque enſium, in quam Æthiopicus facilè formatur, quoniam ſardus in minutas particulas atque in fruſta rumpitur. Præterea gagates & Thracius ex bitumine indurato conſtant: Sardus atque obſidianus ex vitreâ materiâ integrantur; quocircà Plinius hunc obſidianum inter vitri genera recenſuit. Muſ. metall. l. IV, cap. 46, p. 710.

pierre obſidienne eſt le jayet & la pierre de Thrace. Aldrovande *(t)* trouve que ces matières en diffèrent beaucoup. *Il eſt vrai cependant*, dit-il, *qu'au premier coup d'œil elles paroiſſent reſſembler à la pierre obſidienne ; mais lorſqu'on les examine avec attention, leurs différences par rapport à la pierre obſidienne deviennent très-ſenſibles. Le jayet eſt, pour l'ordinaire, par lames ou croûtes, comme le dit très-bien Dioſcoride. La pierre de Thrace eſt une ſubſtance ſolide, compacte, avec peu de brillant ; la pierre obſidienne, au contraire, reluit & eſt tranſparente : de plus, le jayet & la pierre de Thrace ne ſont pas coupantes ni propres à être miſes en œuvre pour cet uſage ; mais la ſarde & la pierre d'Éthiopie ſont coupantes, à la vérité d'une manière différente ; car on ne peut employer la ſarde à faire des couteaux ni des épées, ce qu'on exécute facilement avec la pierre d'Éthiopie, la ſarde ſe caſſant en pluſieurs morceaux & en de très-petits fragmens. Enfin le jayet & la pierre de Thrace ſont de la nature des bitumes durs ; la ſarde & la pierre obſidienne approchent plus du verre, & c'eſt par cette raiſon que Pline fait mention de cette dernière à l'article du verre.*

Lib. IV, c. 46, p. 710.

La ſarde, dont il eſt queſtion dans ce paſſage, n'eſt pas la pierre qui tient de la cornaline, & que les Anciens appeloient Sarde, du nom de l'iſle de Sardaigne où l'on la trouve. La ſarde ou ſardus d'Aldrovande eſt, ſelon la deſcription qu'il en donne *(u)*, *une pierre de couleur noire, comme la pierre de Thrace, luiſante, mais opaque ; ce qui la fait paroître enveloppée d'une écorce : de plus, elle eſt ſolide, compacte & peſante. Quand on l'échauffe en la frottant ſur une étoffe, elle attire les brins de paille comme le jayet & le ſuccin ou l'ambre jaune ; mais ce qui mérite le plus d'être remarqué, c'eſt qu'étant très-noire & très-peſante, ſi on*

(t) Ulyſſis Aldrovandi, patricii Bononenſis Muſeum metallicum in libros IV diſtributum. Bonon. 1648, in-folio.

(u) Color lapidis eſt niger, inſtar Thracii lapidis, lucidus, ſed non diaphanus : quapropter arinaturâ quâdam obductus eſſe videtur ; item eſt ſolidus & compactus necnon ponderoſus ; & panno confricatus incaleſcens paleas more gagatis vel ſuccini trahit. Verùm quod magis mirandum eſt, qui nigerrimus & maximi ponderis, evadit candidiſſimus & leviſſimus, ſi ſpatio horæ candenti ferro impoſitus igni admoveatur. Ald. M. metall. l. IV, p. 598.

l'expoſe ſur un fer rouge pendant l'eſpace d'une heure, en l'approchant du feu, elle devient très-blanche & très-légère.

Aldrovande donne encore à la Sarde le nom de pierre rénale, *lapis renalis*, à cauſe de ſa configuration, qui approche de celle d'un rein. Mais après avoir réfuté le ſentiment d'Agricola, il examine les différences de la pierre obſidienne; il en fait remarquer de deux ſortes, quoique Pline ne faſſe mention que d'une ſeule eſpèce; *la première*, dit-il, *répond parfaitement à la pierre obſidienne de Pline; la ſeconde eſt moins coupante, le bord eſt moins tranchant, elle a moins de brillant; elle reſſemble fort à la ſarde ou pierre rénale. Ces deux pierres obſidiennes diffèrent encore par leur effet; la pierre obſidienne de Pline & la ſarde attirent les pailles, ce que ne fait pas la ſeconde eſpèce*, qu'il dit avoir obſervée (*x*).

Ces deux ſortes de pierre obſidienne, qu'Aldovrand dit avoir obſervées, ont piqué ma curioſité; j'ai voulu les reconnoître, l'auteur ne les ayant point déterminées: voici les caractères qu'il aſſigne pour la première, qui reſſemble parfaitement à celle de Pline; elle eſt luiſante & tranſparente. On peut en faire des couteaux & des épées; les bords de ſes fragmens ſont coupans; elle attire les brins de paille, lorſqu'elle eſt frottée & échauffée; enfin elle eſt compoſée d'une matière analogue au verre. Pour prouver que l'on peut faire des couteaux avec cette pierre obſidienne, il rapporte que dans les hiſtoires des Indes (*y*), on lit que les peuples de ces pays, à cauſe de la diſette du fer, font des couteaux avec ces pierres, & d'autres inſtrumens propres à couper.

(*x*) *Nos hujus lapidis duplex genus obſervavimus. Licet Plinius unius tantummodo generis mentionem faciat. Primum genus Pliniano optimè reſpondet; alterum genus, non ita acutum, ſed obtuſius & minùs ſplendens, Sardo aut renali lapidi valde ſimile: item diſcrepant ab effectu, quoniam obſidianus Plinii & ſardus paleas trahunt. At ſecundum genus à nobis obſervatum hanc virtutem non poſſidet.* Ald. Muſ. metall. lib. IV, p. 710.

(*y*) *Præterea lapidem obſidianum cultellis materiam præſtare intelleximus: namque in hiſtoriis Indicis legitur, quòd ob inopiam ferri, ex lapidibus cultros parant, imò & alia inſtrumenta quæ ad cædendum apta eſſe debent.* Ald. Muſ. metall. l. IV, p. 710.

Il a rapporté le deſſein de ces couteaux dans le chapitre où il traite du fer, & je les ai fait copier; on les voit à la lettre *A*, ſur la planche dont ce Mémoire eſt accompagné.

Quant à la ſeconde eſpèce de pierre obſidienne, elle a peu d'effet; les bords de ſes fragmens ne ſont pas ſi coupans, ils ſont plus émouſſés: elle reſſemble à la ſarde ou pierre *rénale*, mais elle n'attire pas les brins de paille lorſqu'elle eſt frottée & échauffée. La première eſpèce de pierre obſidienne, & qu'Aldrovande juge la même que celle de Pline, eſt une ſorte de verre qu'Imperati nomme verre foſſile, & pour le démontrer il ſuffit de le copier.

L. XXV, c. 8, p. 605. *On trouve dans la terre un verre ſemblable au verre artificiel, dans les endroits où il y a eu de grands embraſemens; quand on le frappe avec l'acier, il ne donne point d'étincelles. On en rencontre une autre eſpèce, en morceaux de figure globuleuſe, comme la pierre à fuſil, & dont les fragmens ſont luiſans & tranſparens, d'une couleur noire, ſemblable à celle de la poix noire, qui eſt une réſine cuite; cette eſpèce, quand elle eſt frappée avec l'acier, donne des étincelles, comme la pierre à fuſil; cependant le verre en diffère par ſon éclat, & par rapport à la formation ou la végétation de la pierre à fuſil, & plus encore par une fonte beaucoup plus prompte, qui eſt une propriété du verre. De ces morceaux de verre foſſile, l'un eſt fragile, l'autre ſolide; celui qui eſt fragile, étant mis au feu, ſe gonfle & prend la forme d'une pierre-ponce de couleur blanche; il ſe fond enſuite, & devient tranſparent comme le verre artificiel ou le verre ordinaire. Celui qui eſt compacte & ſolide, par un léger changement opéré par le feu, perd ſa couleur noire, & acquiert la blancheur du verre artificiel. Les Américains mettent en œuvre le verre foſſile, & s'en ſervent au lieu de fer pour percer des trous & pour couper.*

Page 515. Imperati a fait repréſenter deux de ces couteaux Indiens avec cette inſcription, *couteaux Indiens de ſubſtance de vierre à fuſil ou de verre foſſile*, & j'ai copié ces eſpèces de monumens ſur la planche déjà citée; ils ſont marqués de la lettre *B*.

Ibid. Imperati ajoûte que *ſi l'on veut donner à cette ſorte de pierre le nom de pierre à fuſil, comme le font pluſieurs perſonnes, on*

trouvera que cette pierre à fusil approche beaucoup de la nature du verre.

On ne peut s'empêcher de conclurre, d'après cet exposé, que le verre fossile est la première espèce de pierre obsidienne qu'Aldrovande dit être la même que Pline a décrite. Je ne m'arrêterai pas plus long-temps sur cet objet, que j'examinerai plus particulièrement dans le cours de ce Mémoire; mais il étoit nécessaire d'établir la nature de cette pierre, qu'Aldrovande n'avoit pas définie.

La seconde espèce est une prétendue pierre obsidienne, à laquelle les modernes ont donné ce nom, croyant y reconnoître une ressemblance sensible avec la pierre obsidienne dont Pline fait mention: mais il doit paroître étonnant qu'Aldrovande conserve le nom d'obsidienne à une seconde espèce, après avoir avancé que la première répondoit parfaitement à la pierre obsidienne de Pline. Aldrovande semble aussi se glorifier très-mal-à-propos d'avoir la connoissance des deux espèces de pierre obsidienne, quoique Pline ne parle que d'une seule: il auroit dû sentir le peu de justesse de cette prétention; car Pline ne pouvoit parler que d'une pierre obsidienne, parce qu'elle étoit la seule à laquelle on donnoit ce nom. Celle que les modernes ont ainsi appelée est un marbre noir, & il n'y a pas lieu de douter que cette espèce de marbre ne soit la seconde espèce de pierre obsidienne rapportée par Aldrovande, quoiqu'il n'en avertisse pas; & ce marbre, qu'il indique pour la cinquième espèce sous la dénomination de *marmor obsidianum*, est opaque, il a peu d'éclat, ses fragmens n'ont pas de bords tranchans, & il n'attire pas les brins de paille après avoir été frotté, comme le jayet, caractères que cependant Aldrovande assigne pour la seconde pierre obsidienne.

Nous avons vû jusqu'ici les Naturalistes varier sur la matière qui pouvoit être la pierre obsidienne; Agricola, Cæsius & Walerius veulent que ce soit le jayet; Césalpin & Boëce de Boot ont indifféremment proposé le marbre noir & l'agate noire; Aldrovande déclare aussi deux matières différentes: de la première, qui est un verre fossile, il en fait la véritable pierre

obſidienne de Pline; & de la ſeconde, qui eſt un marbre noir, il en conſtitue une autre pierre obſidienne, qu'il dit *avoir obſervée*; ce qui pourroit faire ſoupçonner que cette pierre étoit nouvelle, & différente du marbre qu'il appelle obſidien: d'un autre côté ce ſoupçon paroît ſe détruire par ce qu'il ajoûte à l'égard de ce marbre, en annonçant qu'il en a parlé lorſqu'*il a traité des vierres qui portent le nom des lieux où on les trouve.* La pierre obſidienne, qui, ſelon Aldrovande, devoit auſſi être nommée Éthiopienne, eſt, pour cette raiſon, placée dans le nombre de ces pierres; & c'eſt dans le même chapitre de la pierre obſidienne qu'il eſt queſtion d'une ſeconde eſpèce, dont il s'attribue l'obſervation; d'où je crois que l'on peut inférer que cette ſeconde eſpèce eſt le marbre obſidien que les modernes connoiſſoient, & comptoient dans les dix-ſept eſpèces ſous leſquelles ils avoient réduit tous les marbres indiqués par les auteurs: cependant il faut avouer qu'Aldrovande a bien diſtingué cette ſeconde eſpèce de pierre obſidienne de celle de Pline, en diſant *le ſecond genre, la ſeconde eſpèce que nous avons obſervée.*

Page 32, note. Enfin Hill remarque *que les anciens ont fait un grand uſage des deux ou trois ſortes de marbres noirâtres, qui étoient d'une belle contexture, ſuſceptibles d'un beau poli, & tranſparens lorſqu'on les coupoit en lames minces, & repréſentant les images par réflexion, comme nos miroirs; c'eſt pourquoi la plus belle eſpèce ſe nommoit obſidienne.*

Les Romains ont eu une paſſion ſingulière pour les marbres & pour toutes les matières ſuſceptibles d'un beau poli; par cette raiſon rien ne les ſatisfaiſoit autant que l'ivoire, & ils l'employoient par préférence à tout: on ne peut douter cependant qu'ils n'aient employé des marbres noirâtres, le Numidien dont Pline fait mention étoit de cette ſorte. On ſait auſſi, par le récit du même auteur, qu'ils ont fait uſage d'un marbre tout-à-fait noir qu'ils nommoient *Lucullien*, du nom de *Lucullus*, qui le premier l'avoit apporté à Rome. Il paroît que ce marbre fut très-eſtimé, cependant nous ne voyons pas que les Romains l'aient appelé obſidien, quoique par ſon beau poli il fût propre à réfléchir les images, comme la pierre obſidienne.

On

On ne connoît pas encore de marbres noirs qui ſoient tranſparens, lors même qu'ils ſont coupés en lames très-déliées: j'ai voulu cependant m'en aſſurer par ma propre expérience, pour cet effet j'ai choiſi le plus beau marbre noir, & j'en ai fait ſéparer une lame la plus mince qu'il a été poſſible; j'ai fait donner le plus grand poli à ſes deux ſurfaces: la lame, malgré tous ces ſoins, eſt demeurée opaque & n'a pas montré le plus foible degré de tranſparence, comme je l'avois prévû. Si Hill avoit fait la même expérience, il n'auroit pas avancé *que le marbre noirâtre, d'une belle contexture, eſt tranſparent lorſqu'il eſt coupé en lames minces;* & s'il eût conſulté Pline ſur le marbre de Chio, & ce que Tournefort en a écrit dans ſon voyage au Levant, il n'auroit pas dit *que le marbre de Chio étoit noirâtre, & à peu près de la même eſpèce que la pierre obſidienne d'Éthiopie, & de la même tranſparence*, car Pline décrit ainſi le marbre de Chio: *Primùm (ut arbitror) verſicolores iſtas maculas Chiorum lapidicinæ oſtenderunt, cùm extruerent muros, faceto in id M. Ciceronis ſale: omnibus enim oſtentabant ut magnificum. Multò, inquit, magis mirarer, ſi Tiburtino lapide feciſſetis.*

Page 29, note.

Lib. XXXVI, cap. 6.

Mais Tournefort entre dans un plus grand détail; il rapporte *que le monaſtère* Νεαμόνη, Neamoni ou nouvelle ſolitude *(z), eſt le plus conſidérable de ceux qui ſont dans cette iſle; il eſt ſitué à cinq milles de la ville. Quoique l'égliſe ſoit mal percée, elle paſſe pour une des plus belles du Levant; tout y eſt gothique, à la réſerve des ceintres des voûtes. Les peintures en ſont terriblement groſſières, malgré les dorures qu'on n'y a pas épargnées: le nom de chaque Saint eſt écrit au bas de la figure, pour empêcher de le confondre avec ſon voiſin. L'empereur Conſtantin, qui a fait bâtir cette égliſe, comme l'aſſurent les Moines, y eſt peint & nommé; les chapiteaux ſont de jaſpe du pays, mais d'un mauvais profil; ce jaſpe eſt une eſpèce de brèche rouge, lavée, mêlée de quelques plaques cendrées, aſſez mal unies, & le marbre n'a rien d'éclatant: il n'eſt pas rare autour du monaſtère; mais*

(z) Relation d'un voyage au Levant, fait par ordre du Roi, par M. de Tournefort. *Paris, 1716, 2 vol.* in-4.°

celui qu'on a employé dans cette égliſe a été tiré des anciennes carrières de l'iſle, qui ſont aſſez près de la ville. Strabon parle de ces carrières, & Pline aſſure qu'on y découvrit les premiers jaſpes, en bâtiſſant les murailles de la ville. On fit remarquer la beauté de cette pierre à Ciceron. Je la trouverois encore plus belle, dit-il, ſi elle étoit de Tivoli, voulant par-là leur faire entendre qu'ils ſeroient maîtres de Rome, s'ils poſſédoient Tivoli; ou que leur pierre ſeroit plus eſtimée, ſi elle venoit de loin.

Rerum Geogr. lib. XIII.

Pag. 369 & 370, tome I, lett. 9.

Quoiqu'Hill n'aſſure pas que la pierre obſidienne ſoit une eſpèce de marbre noir, cependant lorſqu'il dit que la plus belle eſpèce de marbre noir ſe nommoit pierre obſidienne, il paroît adopter le ſentiment de Céſalpin, & des auteurs qui parmi les eſpèces de marbres noirs ont nommé la pierre obſidienne, tels qu'Olaus Wormius *(a)*, Charleton, &c.

Le marbre noir ſe trouve avoir une ſi grande reſſemblance avec la pierre obſidienne décrite par Pline, qu'il n'eſt pas étonnant que les Naturaliſtes aient confondu l'une & l'autre matière pour n'en faire qu'une ſeule; & j'avoue que j'aurois pû être du même avis, ſi des lames minces de marbre noir m'euſſent montré la moindre tranſparence: car c'eſt l'unique point par lequel la pierre obſidienne, qui eſt *quelquefois tranſparente*, ſemble différer du marbre noir, qui ne l'eſt jamais. De quelque poids que puiſſe être cette ſingulière différence, il faut cependant convenir que les Naturaliſtes étoient aſſez bien fondés à ſubſtituer le marbre noir à la pierre obſidienne; car cette pierre étoit *de couleur très-noire*, & on connoît des marbres qui ont la même intenſité de couleur, & dont le noir eſt parfait. La pierre obſidienne polie repréſentoit un miroir qui réfléchiſſoit les images comme ombrées & d'une vûe terne, pour ainſi dire; le beau marbre noir poli produit le même effet, c'eſt une pierre compoſée de parties fines, très-déliées & bien unies, qui reçoit un poli égal à celui de nos plus belles glaces, & qui par ce moyen imite un miroir. Les Romains incruſtoient les murailles de leurs appartemens avec des lames & des tables

(a) Muſeum Wormianum, ſeu Hiſtoria rerum rariorum, tam naturalium quàm artificialium. Lugd. Batav. 1655, *in-folio.*

de marbre noir ou de pierre obſidienne; ces tables, plus ou moins grandes, formoient autant de miroirs qui portoient le nom de *ſpecula parietum*, miroirs de murailles, comme nous diſons miroirs de toilette & de cheminée, &c. Pline a ſouvent employé ces façons de parler d'uſage courant; il nous apprend encore qu'il avoit vû des buſtes de l'empereur Auguſte tirés d'un bloc de pierre obſidienne; il fait mention auſſi de quelques autres ouvrages de ſculpture, qui ſeront détaillés dans la ſuite de cette explication. Le marbre eſt une pierre de carrière, on l'en tire par maſſe ou blocs plus ou moins conſidérables; on peut le ſcier & le travailler au ciſeau, pour en faire des ouvrages de toutes les eſpèces; on a pû même employer le marbre noir pour les pierres gravées, & je crois en avoir vû. La pierre obſidienne étoit également employée à ce dernier uſage, &, ſelon le récit de Pline, les anneaux de cette matière, ou, comme nous diſons, les cachets ne devoient pas être fort rares, pluſieurs perſonnes étant occupées de ce genre de travail ſur la pierre obſidienne, *multi ex eo gemmas faciunt.*

Enfin Pline nous aſſure que les fragmens de la pierre obſidienne ne ſont aucune marque, aucune impreſſion ſur les pierres précieuſes, c'eſt-à-dire que ces pierres ne ſont point entamées ou rayées par les tranchans de ces morceaux: *obſidiani fragmenta veras gemmas non ſcarificant.* Le marbre, de quelque dureté ou conſiſtance qu'il puiſſe être, n'a pas plus de priſe ſur les pierres précieuſes; il n'y laiſſe aucune trace, quelque force que l'on emploie, & il ne peut en aucune façon en altérer le poli. Les véritables pierres précieuſes ſont celles qui ne reçoivent aucune impreſſion de la lime ou du burin, & qui ne peuvent être taillées ſans le ſecours de la poudre de diamant. *L. XXXVII, cap. 13.*

Toutes ces reſſemblances de la pierre obſidienne & du marbre noir, comparées enſemble, ont été vrai-ſemblablement les raiſons qui ont pû déterminer les Naturaliſtes à confondre ces deux matières: mais avant que de prononcer que la pierre obſidienne étoit le mabre noir, ils auroient dû faire attention que Pline diſtingue ces deux objets, & qu'il en parle ſéparément. Il paroît qu'il connoiſſoit bien l'un & l'autre, car il

décrit le marbre noir dans la longue énumération des eſpèces de marbre; tel eſt le *Lucullien*, ainſi appelé de Lucullus, Conſul qui le premier le porta à Rome *(b)*.

Les Naturaliſtes dont j'ai examiné les ſentimens auroient dû penſer que ſi la pierre obſidienne eût été de la nature du marbre, les Sculpteurs & ceux qui travailloient ſur les pierres s'en ſeroient d'abord aperçûs, & l'auroient auſſi-tôt déclaré; cette connoiſſance devenue publique, auroit pû avoir une date auſſi ancienne que celle de la pierre obſidienne; Pline ne l'auroit pas laiſſé ignorer: ainſi de ſon ſilence à cet égard, & de celui des Artiſtes, nous pouvons inférer que la pierre obſidienne n'eſt pas de la même nature que le marbre.

Mais pourquoi Pline a-t-il traité plus particulièrement de la pierre obſidienne dans le chapitre du verre? il faut apparemment qu'on ait reconnu qu'elle avoit plus de rapport avec le verre, & cette conjecture eſt aſſez vrai-ſemblable, puiſque ce ne fut que par le moyen du verre que l'on parvint à imiter cette pierre. Il eſt donc conſtant que la reſſemblance des deux matières a pû ſeule déterminer le choix de l'une pour ſervir à l'imitation de l'autre. En partant de ce principe, & bien perſuadé de l'exactitude avec laquelle Pline a écrit ſur des choſes dont il a pû avoir des connoiſſances par lui-même, comme pouvoit être la pierre obſidienne, j'ai fait toutes les recherches néceſſaires pour éclaircir ce point d'Hiſtoire naturelle, que la diverſité des ſentimens établis par des auteurs d'une grande réputation, rendoit encore indécis; j'ai examiné toutes les matières qui pouvoient être comparées à la pierre obſidienne, & je n'ai négligé aucun des caractères que Pline lui a attribués.

Dans le nombre des matières ſoûmiſes à mon examen, celle qui m'a le plus frappé, & qui en même temps s'eſt trouvée abſolument conforme à la deſcription de la pierre obſidienne,

(b) Poſt hunc Lepidum ferme quadriennio L. Lucullus Conſul fuit, qui nomen (ut apparet ex re) Luculleo marmori dedit, admodum delectatus illo, primuſque Romam invexit, atrum alioqui, cum cætera maculis aut coloribus commendentur. Naſcitur autem in Nili inſula, ſolumque penè horum marmorum ab amatore nomen accepit. Plin. lib. XXXVI, c. 6.

a été une ſorte de verre très-noir & quelquefois tranſparent, produit par les volcans, & connu au Pérou ſous le nom de *pierre de gallinace;* on pourroit à juſte titre l'appeler *laittier des volcans*, à cauſe de ſa reſſemblance avec celui des forges de fer, ou cette eſpèce de vitrification métallique qui a ce nom en notre langue, & que les Métallurgiſtes diſtinguent de la ſcorie proprement dite.

Suivant M. Godin, dans une lettre écrite à M. le comte de Maurepas, alors Secrétaire d'État, *la pierre de gallinace eſt une eſpèce de cryſtal noir, fort beau; ſa couleur lui a fait donner le nom de* gallinace, *oiſeau fort commun en Amérique, au moins depuis Carthagène juſqu'à Cuença; c'eſt un oiſeau de proie, qui approche beaucoup de la poule d'Inde. M. Sloane en a donné la deſcription dans ſon hiſtoire naturelle de la Jamaïque, ſous le nom de* vultur gallinæ Africanæ facie. *Il y auroit à ajoûter à la deſcription qu'en donne M. Sloane... Les Indiens appellent auſſi cette pierre argent des morts,* guanucuna culqui, *parce qu'ils avoient coûtume d'en enterrer des morceaux avec leurs morts; on en trouve en effet dans leurs anciens tombeaux, des morceaux taillés....* Deux de ces morceaux travaillés ſont conſervés dans le cabinet d'Hiſtoire naturelle du Jardin du Roi. *Le plus grand,* comme le marquoit M. Godin, *eſt un des plus beaux qu'on ait vûs dans le pays; il fut trouvé dans un tombeau fort écarté dans les montagnes, près de Quito; il a neuf pouces de diamètre, & dix lignes & demie d'épaiſſeur; il eſt convexe des deux côtés, mais de convexités inégales, & une de ſes faces eſt plus polie que l'autre: il y a apparence que les anciens Indiens s'en ſervoient pour faire des miroirs, dont ils étoient fort curieux... Il y a une mine de pierres de gallinace à pluſieurs journées de Quito, dont la pierre eſt très-bien veinée.* Plus près de cette ville, il y en a une autre dont la pierre eſt un peu plus noire; elle eſt dans un parage appelé *Machai cueva* ou *grotte de Machai*, aſſez près de Piſo, d'où M. Godin en fit apporter des morceaux fort gros, mais dont on ne put rien faire, faute d'ouvriers & d'inſtrumens pour la mettre en œuvre; il croit qu'on ne peut la travailler qu'en l'uſant, & il finit par dire qu'*on trouve à chaque*

T. II, p. 294. La figure ſe trouve à la planche 254.

pas des petits morceaux taillés en pierre à fusil aux environs de Quito, tant sur la terre qu'assez profondément en dedans.

Hist. des Incas, vol. II, p. 290 & 291, Paris, 1744, deux volumes in-12.

Dom Antonio d'Ulloa, l'un des officiers Espagnols envoyés au Pérou par ordre du roi d'Espagne, pour mesurer avec les Académiciens françois, quelques degrés du méridien de la Terre, fait aussi mention de la pierre de gallinace. Il rapporte *que l'on trouve dans les guaques* (ou les tombeaux des anciens Péruviens) *deux sortes de miroirs de pierre; les uns de pierre d'ynca* (espèce de pyrite), *les autres de pierre de gallinace... La pierre de gallinace est extrêmement dure, cassante comme la pierre à feu, & de couleur noire, comme celle de l'oiseau dont on lui a donné le nom; elle est un peu transparente: les Péruviens la travailloient également des deux côtés, en lui donnant une figure circulaire, & la forme d'une lentille, dont les deux surfaces étoient aussi bien polies que celles de la pierre d'ynca; & dans cet état, elle réfléchissoit suffisamment les objets. Parmi les miroirs de cette espèce, on en trouve d'absolument plats, de convexes & de concaves; j'en ai vû plusieurs de toutes les sortes, & j'en ai eu quelques-uns d'aussi bien travaillés que si cette nation avoit eu les instrumens les plus propres à ces sortes d'ouvrages, & une grande connoissance de l'Optique. On trouve encore des carrières de ces pierres, qui sont entièrement négligées, & dont on ne fait aucun cas, quoique la couleur de cette pierre, sa transparence, sa dureté & sa netteté ou son éclat la rendent fort belle; car il est rare que les veines, les pailles ou les glaces en altèrent la superficie.*

Relation de son voyage, en espagnol, Madrid, 1748, traduct. françoise, Paris, 1752.

Il décrit ensuite différentes haches de cuivre, tirées des mêmes tombeaux, & qu'on pourroit croire avoir été les seuls instrumens coupans de ces anciens habitans du Pérou; mais il ajoûte qu'*on en trouve de pierre de gallinace, & d'une autre pierre semblable à la pierre à feu, quoique moins dure & moins nette: de cette pierre & de celle de gallinace, on trouve des morceaux taillés pour servir de lancettes (c).*

Enfin M. de Jussieu, Botaniste, Associé de l'Académie des

(c) *Liv. VI, chap. 11, p. 383, trad. fran.* le texte espagnol est à la page 619, *ch. 11, partie I, vol. second.*

Sciences, Docteur-régent de la Faculté de Médecine de Paris, envoyé au Pérou avec les Aſtronomes de la même Académie, & chargé ſpécialement de la recherche des plantes, ainſi que des autres objets d'hiſtoire naturelle, envoya de Lima, il y a quelques années, à M.rs ſes frères, dont l'aîné vivoit encore, une caiſſe où, entre pluſieurs curioſités, il s'eſt trouvé des morceaux de pierre de gallinace, les uns travaillés, les autres bruts; & ces morceaux ont ſervi à la plus grande partie des obſervations & des réflexions que je préſente, en conſéquence je les ai fait graver dans la planche qui accompagne ce Mémoire.

La pierre de gallinace, comme je l'ai dit plus haut, eſt une ſorte de verre qui reſſemble au laittier, & que pour cette raiſon j'ai cru devoir nommer laittier des volcans, parce qu'il eſt rare de n'en pas rencontrer parmi les matières qu'ils vomiſſent dans leurs éruptions. Les laves du Véſuve, bien examinées, en contiennent des parcelles qui préſentent, lorſque cette lave eſt polie, ces petits grains noirs dont elle eſt parſemée. Je ne ſuis pas autant aſſuré que le Véſuve *(d)* jette le laittier pur & ſans mélange, que je le ſuis à l'égard de l'Ecla, volcan de l'Iſlande: les morceaux de ce laittier que j'ai eus ne diffèrent en rien, pour la couleur, la dureté & la netteté, de ceux des volcans du Pérou. Mais je ſuis perſuadé que ſi l'on veut rechercher avec ſoin dans les matières que vomiſſent les volcans qui ſubſiſtent aujourd'hui, & dans celles qu'ont jetées autrefois des volcans préſentement éteints, on y trouvera ce laittier, comme on y trouve des laves & de la pierre-ponce.

Ce laittier eſt d'une belle contexture, pleine, compacte, bien unie, ſans apparence de bulles, de filures ou de gerçures; il eſt fort dur, d'une couleur très-noire, quelquefois tranſparent & d'autres fois opaque; il donne des étincelles quand on le frappe avec l'acier, & il attire les pailles après qu'il a été frotté; il eſt de plus fort luiſant & fort liſſe, & les morceaux ſéparés préſentent le même éclat à l'endroit de la caſſure. Quoique le laittier approche beaucoup de la nature du verre, il eſt

(d) M. l'abbé Galiani a fait voir des morceaux de verre noir du Véſuve, dont il avoit même des boutons.

cependant bien plus dur, & ſupporte mieux le travail de l'outil; je m'en ſuis aſſuré par l'expérience, en faiſant graver ſur un morceau de ce laittier des creux & des reliefs; l'artiſte qui a fait cette opération a trouvé le laittier plus obéiſſant à l'outil & moins caſſant que le verre, en un mot ſuſceptible du travail le plus agréable; & comme on n'a employé pour cette expérience que le touret & la poudre de diamant, qui ſervent à travailler les pierres précieuſes & dures, cet examen eſt conforme à l'obſervation de M. Godin, qui a dit qu'il croyoit qu'on ne pouvoit travailler la pierre de gallinace qu'en l'uſant; mais mon expérience prouve bien clairement que l'on peut exécuter ſur cette matière des ouvrages de tous les genres & de toutes les proportions, comme on a fait avec la pierre obſidienne, ſelon le rapport de Pline.

Si les Péruviens ſe ſont faits des miroirs de ce laittier ou pierre de gallinace, ils y ont été conduits par l'effet que produiſent les ſurfaces plattes de grands morceaux caſſés, qui rendent l'image des objets; cette réflexion de leurs images a dû les frapper, & les porter à mettre en œuvre le laittier, pour en former des miroirs que l'on trouve dans leurs tombeaux, & que nous voyons dans les cabinets des curieux: ces miroirs n'ont pas la perfection de ceux dont nous nous ſervons, l'image qu'ils réfléchiſſent eſt ombrée, ou couverte d'une légère teinte de la couleur du miroir; ce n'eſt pas une image vraie; quoique les traits de l'objet ſoient rendus, les couleurs en ſont plus ternes; en un mot, c'eſt une repréſentation obſcure de l'objet. Il eſt très-vrai-ſemblable que les miroirs de pierre obſidienne produiſoient le même effet, & il me ſemble que Pline a voulu le faire entendre par ces mots: *craſſiore viſu atque in ſpeculis parietum pro imagine umbras reddente.* « Cette pierre rend, dans les » miroirs qui en ſont formés ſur les murailles, l'image des objets d'une vûe terne & comme des ombres ». Car ſi nous comparons cet effet à celui des miroirs de la pierre de gallinace, nous trouverons que Pline a parfaitement exprimé la manière dont ces derniers réfléchiſſent l'image des objets, ce qui joint à la couleur de ces deux pierres, montre déjà une reſſemblance dans les

les deux matières: mais un caractère plus essentiel, qui doit plus particulièrement constater la véritable pierre obsidienne, & dont je me servirai pour la faire reconnoître dans la pierre de gallinace, c'est cette transparence que la pierre obsidienne présentoit quelquefois, quoiqu'elle fût le plus souvent opaque, comme on peut l'inférer de ces mots de Pline, *aliquando & translucidi.*

Des deux miroirs de pierre de gallinace que M. de Jussieu avoit reçûs dans le même envoi, & dont j'ai parlé, le premier est opaque, un peu concave sur une face, & légèrement convexe sur l'autre, mais plus poli du côté concave: le second est transparent, d'une couleur aussi noire que le précédent, d'une forme lenticulaire, dont une face est plus convexe que l'autre, qui est presque plane & du plus beau poli. Il ne faut pas croire que cette transparence approche de celle de nos verres blancs, qui sont si diaphanes que l'on distingue les objets & les couleurs à travers le jour: des lames fort minces tirées d'un morceau de pierre de gallinace qui étoit transparente & que j'ai fait polir sur les deux faces, m'ont permis de voir, à travers la lumière, des objets que je faisois passer par-derrière; mais il ne m'étoit pas possible d'en bien distinguer les couleurs. Cette observation me persuade qu'on doit ranger cette pierre parmi celles que nous nommons *demi-transparentes.*

La transparence de la pierre de gallinace n'est pas égale; on en trouve des morceaux qui ont des parties transparentes & des parties opaques; d'autres morceaux ont une transparence interrompue par des nuages, qui ressemblent à des jets de fumée plus ou moins foncée.

Cette couleur très-noire, cette opacité, & quelquefois cette transparence de la pierre de gallinace, son effet dans la manière dont les miroirs qui en sont formés réfléchissent l'image des objets, les usages qu'on en peut faire pour des gravûres & des ouvrages de sculpture, les carrières abondantes qu'on nous annonce dans les cordelières du Pérou près de Quito, & les blocs considérables de la même matière sortis de l'Écla *(e)*, &

(e) Le laittier d'Écla est ordinairement transporté à Copenhague, où on le travaille comme les pierres précieuses pour en faire des pendans

qu'on a vûs à Paris, il y a peu de temps, ſont autant de rapports par leſquels on peut prouver que la pierre de gallinace eſt auſſi la pierre obſidienne, conformément à la deſcription de Pline, & aux uſages auxquels, ſelon lui, elle a été employée. Les fragmens de la pierre de gallinace ne font aucune trace ſur les pierres précieuſes, la même choſe arrive avec les fragmens de la pierre obſidienne; *obſidiani fragmenta veras gemmas non ſcarificant:* ſelon Pline, on imitoit la pierre obſidienne avec la matière du verre, & cette imitation conſiſtoit dans une couleur noire que l'on donnoit au verre; *fit & tincturæ genere obſidianum*, ce ſont les paroles de Pline. Une imitation que l'on n'a exécutée que par le moyen du verre, eſt une nouvelle preuve que la pierre obſidienne étoit une ſorte de verre noir, trouvé en Éthiopie, ſemblable au laittier des volcans appelé pierre de gallinace. Iſidore de Séville parle de la pierre obſidienne, qu'il nomme *obſius lapis;* mais ce qui m'étonne dans ſon texte eſt d'y trouver qu'elle a une reſſemblance avec le verre: *Obſius lapis niger, tranſlucidus & vitri habens ſimilitudinem, ponitur in ſpeculis parietum propter imaginum umbras reddendas.* Ce texte, emprunté de Pline, eſt fort altéré; cependant il eſt très-ſingulier par l'addition de l'auteur, *vitri habens ſimilitudinem:* on pourroit préſumer qu'Iſidore a jugé cette reſſemblance avec le verre, comme une ſuite néceſſaire de la place que Pline lui a donnée dans ſon Hiſtoire, en ne plaçant la pierre obſidienne qu'à l'article du verre.

Origin. l. XVI, Venet. 1483, Pariſ. 1509. Baſil. 1577. Orig. c. 4.

J'ai rapporté plus haut ce qu'Imperati a écrit au ſujet du verre foſſile, que l'on trouve dans les endroits où il y a eu de grands embraſemens; on ne ſauroit douter que ce verre ne ſoit le laittier des volcans, par la comparaiſon qu'il en fait avec la

d'oreilles, des colliers, des bracelets, des bagues, &c. on en fait beaucoup d'uſage dans ce pays, par la raiſon que la Reine eſt la ſeule qui puiſſe, ſelon les loix de ce royaume, porter des pierres précieuſes. Ce laittier envoyé à la Chine par quelques Négocians, y fut d'abord fort recherché: un ſecond envoi ne fut pas ſi bien accueilli; les Chinois avoient déjà, ſelon les apparences, réuſſi à imiter ce laittier avec le verre, en lui donnant la même couleur. Ces particularités m'ont été communiquées par M. Rottbok, profeſſeur de Botanique à Copenhague, & qui a fait un voyage à Paris.

matière des inſtrumens coupans apportés d'Amérique, & dont il a donné le deſſein. La même matière eſt auſſi indiquée par Aldrovande pour la pierre obſidienne de Pline: « elle eſt luiſante & coupante, dit-il, on peut en faire des inſtrumens tranchans, « & les hiſtoires des Indes nous apprennent qu'on s'en eſt ſervi, « au défaut du fer, pour fabriquer des inſtrumens propres à tailler « & à couper. » Mais Céſalpin prétend « que le laittier des métaux eſt la véritable matière des verres obſidiens, que ſon uſage pour « former des vaſes eſt plus ancien que celui des verres ordinaires; « & il ajoûte qu'on a trouvé des fragmens de vaſes de couleur « très-noire, qui imitoient les pierres précieuſes par leur dureté, « & que l'on reconnoît ces qualités dans le laittier, & particuliè- « rement dans celui que fourniſſent les travaux ſur l'argent *(f)*. »

Le laittier des métaux reſſemble à celui des volcans; Céſalpin, ſelon les apparences, ne connoiſſoit que ce laittier, & de-là il a pû juger que la matière des verres obſidiens & des fragmens de vaſes qu'on avoit trouvés, étoit une ſorte de laittier des métaux.

Enfin cette matière a été appelée *pierre*, parce qu'on la trouve tant ſur la ſurface de la terre qu'aſſez profondément en dedans; mais les Naturaliſtes n'ignorent pas aujourd'hui que c'eſt un produit du feu.

Indépendamment de cette pierre obſidienne, les Romains connoiſſoient d'autres pierres, de couleur noire, qu'ils nommoient *obſidiennes*, & qu'ils rangeoient parmi les pierres précieuſes. Pline rapporte qu'*on les trouve non ſeulement en Éthiopie & dans l'Inde, mais encore, comme le penſent quelques perſonnes, dans le territoire de Bénévent en Italie, occupé autrefois par les Samnites, & en Eſpagne ſur les côtes de l'océan (g).*

(f) Antiquiorem autem fuiſſe ſcoriarum inventionem ad vaſa formanda quàm vitri indicant obſidiana vitra, quæ non ex aliâ materiâ quàm ex ſcoriis metallorum conſtare videntur... Reperta quoque ſunt fragmenta vaſorum nigerrima, duritie gemmas imitantia, quod ſcoriæ faciunt præſertim argenti. Cæſ. lib. III, c. 23, p. 213.

(g) De obſidiano diximus ſuperiori libro; inveniuntur & gemmæ eodem nomine ac colore, non ſolùm in Æthiopia Indiaque, ſed etiam in Samnio, ut aliqui putant, & in littoribus Hiſpanienſis Oceani. Plin. lib. XXXVII, cap. 10.

Les pierres nommées *gemmæ obſidianæ* n'ayant pas été décrites par les auteurs, on ne doit pas eſpérer de pouvoir les bien déterminer: celles qu'on a regardé comme étant de ce genre ſont, la pierre obſidienne, que l'on travailloit comme les pierres précieuſes; le cryſtal noir & l'agate noire. Je reviens au texte de Pline, mon principal objet.

Vidimuſque & ſolidas imagines Divi Auguſti, capiti materiæ hujus craſſitudine, dicavitque ipſe pro miraculo in templo Concordiæ obſidianos quatuor elephantos.

« Nous avons vû des buſtes de l'empereur Auguſte, tirés » d'un bloc de cette pierre, dont nous avons admiré l'épaiſſeur: » ce même Prince conſacra auſſi, comme une merveille, quatre éléphans de pierre obſidienne dans le temple de la Concorde. »

On a vû, il y a très-peu de temps, un bloc de laittier du volcan de l'Écla, dont on auroit fait aiſément le buſte du Roi, grand comme nature. A l'égard des éléphans conſacrés, on ne ſauroit ſe perſuader qu'ils aient été de grandeur naturelle, & le ſilence de Pline à cet égard donne tout lieu de croire qu'ils étoient en petit; mais dans quelque proportion que l'on veuille ſuppoſer que ces animaux aient été diminués, de pareils ouvrages devoient être précieux, puiſqu'ils ont mérité la diſtinction qu'Auguſte leur accorda, en les plaçant dans le temple de la Concorde.

Remiſit & Tiberius Cæſar Heliopolitarum cærimoniis repertam ibi in hæreditate ejus qui præfuerat in Ægypto, obſidianam imaginem Menelaï: ex quo apparet antiquior materiæ origo, nunc vitri ſimilitudine interpolata.

« L'empereur Tibère reſtitua aux habitans d'Héliopolis une » ſtatue de Ménélas, exécutée en pierre obſidienne; elle avoit été » trouvée dans les effets d'un ancien préfet d'Égypte, d'où il » paroît que cette matière a une origine plus ancienne que celle qu'on imite aujourd'hui avec le verre. »

Nous ignorons le plus grand nombre des cérémonies Égyptiennes, mais celles qui regardoient Ménélas nous ſont abſolument inconnues; on voit du moins qu'elles étoient intéreſſantes pour la ville d'Héliopolis, puiſque Tibère ordonna la reſtitution de ſa ſtatue: le choix que le préfet d'Egypte en avoit fait,

prouve, d'un autre côté, qu'elle devoit être précieuſe; mais quelle que fût cette ſtatue, elle étoit de pierre obſidienne, ce qui prouve inconteſtablement que cette matière étoit connue en Égypte long-temps avant qu'elle le fût à Rome, & qu'elle fût imitée par le verre.

Xenocrates obſidianum lapidem in India & in Samnio Italiæ, & ad Oceanum in Hiſpania naſci tradit.

« Xénocrates rapporte que la pierre obſidienne ſe trouve naturellement dans l'Inde, en Italie chez les Samnites & dans « l'Eſpagne ſur les côtes de l'Océan. »

C'eſt d'après Xénocrates que Pline indique les pays où l'on trouvoit la pierre obſidienne, & dans les mêmes endroits où l'on trouve les pierres précieuſes, de couleur noire, nommées *obſidiennes*, comme il le dit dans le livre ſuivant.

L'ouvrage de Xénocrates eſt perdu, on ne le connoît que par des fragmens très-médiocres que Pline a rapportés; mais s'il a nommé cette pierre *obſidienne*, ſon ouvrage doit être poſtérieur à la découverte qu'Obſidius en fit en Éthiopie; il doit par conſéquent avoir précédé Pline de fort peu de temps.

Le *Samnium* des Latins eſt un pays enclavé par l'Apennin: les montagnes de l'Apennin montrent, pour la pluſpart, des traces de volcans éteints depuis pluſieurs ſiècles; mais ils ſont faciles à reconnoître, par les débris des laves & de pierre-ponce que ces montagnes & leurs vallées préſentent avec abondance. Le laittier que j'ai décrit n'a point d'autre origine, & il n'eſt pas étonnant que les eaux de pluie & celles des torrens en aient autrefois détaché, entraîné & roulé juſque dans le pays des *Samnites*, ce qui aura fait dire à Xénocrates qu'on y trouvoit la pierre obſidienne. L'Inde & l'Eſpagne ſont dans les mêmes circonſtances à l'égard des volcans.

Fit & tincturæ genere obſidianum ad eſcaria varia vaſa, & totum rubens vitrum, atque non tranſlucens; hæmatinon appellatum.

« On fait, par une ſorte de teinture, un verre obſidien à l'uſage de nos tables, & un autre entièrement rouge & ſans « tranſparence, appelé *ſanguin.* »

Saumaiſe prétend que ce paſſage eſt très-corrompu dans les

V. Sol. Pol. hiſt. p. 91. éditions de Pline; il veut qu'on liſe, *fit & tinctura ex genere obſidiani, &c.* On ne peut admettre cette correction: Saumaiſe a tort d'avancer que ce texte, généralement ſuivi, eſt très-corrompu; il ne faut que conſidérer ce qui précède & ce qui ſuit ce paſſage, pour ſe convaincre que la première leçon eſt plus exacte. Pline a très-bien diſtingué le verre obſidien par ſa couleur noire, qui lui donnoit une reſſemblance avec la pierre dont il a tiré ſon nom; d'ailleurs les autres verres colorés ſont déſignés par des noms particuliers, ce qui prouve qu'on ne les confondoit pas avec le verre obſidien, & même qu'on étoit éloigné de leur donner la même dénomination, comme étant des eſpèces de verre obſidien. Cependant ſi l'on avoit égard à la correction de Saumaiſe, le verre blanc & tous les verres colorés auroient été des eſpèces de verre obſidien; conſéquence qu'on ne peut titer du texte de Pline, tel qu'il a été lû dans les meilleurs manuſcrits.

Quant à l'uſage du verre noir pour le ſervice des tables, il doit nous paroître fort extraordinaire, & le goût des Romains étoit un peu lugubre; auſſi notre façon de penſer à cet égard a pû ſeule donner lieu à cette correction de Saumaiſe.

Fit & album & murrhinum, aut hyacinthos ſaphiroſque imitatum, & omnibus aliis coloribus.

« On en fait auſſi de blanc, d'autres qui imitent la couleur » des vaſes appelés *murrhina*, d'autres qui imitent la jacinthe & le ſaphir, enfin de toutes les couleurs. »

On voit, par ce paſſage, que les Romains imitoient les pierres précieuſes par le moyen des verres colorés, & qu'ils connoiſſoient des procédés pour donner toutes les couleurs à cette matière. Les vaſes appelés *murrhina*, ſi recherchés par les Romains, étoient rendus avec une telle vérité, qu'on pouvoit ſe méprendre à la magnificence & à l'éclat; on y trouvoit la couleur de pourpre, qui les diſtinguoit, jointe à la diſtribution des autres couleurs; en un mot, ils brilloient par les taches qui plaiſent dans ces accidens naturels. La matière des *vaſa murrhina*, que des Savans ont cru reconnoître dans la porcelaine, eſt un autre objet de recherche auquel je travaille, &

que j'eſpère communiquer quelque jour; en attendant des réflexions plus ſolides & plus convaincantes, je me contenterai de préſenter cette objection, contre le ſentiment qui paroît le plus généralement reçû.

La porcelaine & la fayence peuvent ſe caſſer, & non ſe détruire abſolument; la couverte ou l'émail les mettent à l'abri de tous les inconvéniens, l'expoſition à l'air ne leur fait aucun tort, elles ſe conſervent parfaitement dans la terre & dans l'eau; ainſi le plus médiocre fragment auroit prouvé leur ancienne exiſtence: cependant je puis aſſurer qu'on n'en a jamais trouvé la plus foible apparence dans les décombres de Rome, qui préſentent d'ailleurs les reſtes ſans nombre de toutes les eſpèces de verres & de terres ſimplement cuites que les Romains employoient à tous leurs uſages: je puis même aſſurer qu'on n'a point rencontré le plus petit fragment de porcelaine ou de fayence dans les ruines d'*Herculanum*, qui préſentent cependant un aſſemblage, qu'on ne pouvoit eſpérer, des antiquités les plus rares & les mieux conſervées, dans tous les genres & dans toutes les eſpèces.

Nec eſt alia nunc materia ſequacior, aut etiam picturæ accommodatior. Maximus tamen honos in candido tranſlucentibus quàm proximâ cryſtalli ſimilitudine. Uſus verò ad potandum argenti metalla & auri pepulit.

« Il n'y a point de matière plus facile à travailler, & qui prenne mieux la teinture; on préfère cependant les verres « blancs tranſparens, qui approchent le plus du cryſtal; & l'uſage « de boire dans des vaſes de verre a fait diſparoître ceux d'or « & d'argent. »

Il n'eſt pas douteux que la matière du verre, encore molle au ſortir du creuſet, ne ſoit ſuſceptible de toutes les formes qu'on veut lui faire prendre, *nec eſt alia nunc materia ſequacior.* Cette matière eſt ſi ductile & ſi propre à toutes ſortes d'ouvrages, qu'on peut dire qu'il n'y en a point qui obéiſſe mieux à la main de l'ouvrier, & qui, molle dans ſon principe, ſe ſoûtienne auſſi parfaitement quand on l'a ſoûmiſe à une forme: on peut la tirer en filets déliés comme des cheveux; on en a

même fabriqué des tiſſus, & l'on a préſenté à l'Académie des Sciences une perruque dont l'imitation étoit complète. Quelle que ſoit la facilité avec laquelle on travaille le verre, on peut lui communiquer toutes les couleurs; cependant on a toûjours préféré, & avec raiſon, le verre blanc tranſparent qui approche le plus du cryſtal; on peut même aſſurer que cette belle imitation de la Nature eſt un chef-d'œuvre de l'art de la verrerie: en effet, ce verre, ſi ſemblable à l'eau la plus pure, a dû paſſer pour un phénomène digne de la plus grande admiration; mais nous y ſommes trop accoûtumés pour en être frappés aujourd'hui.

On en fit donc autrefois des vaſes ou des coupes qui furent ſi fort au gré des Romains, qu'ils ne firent plus uſage d'aucun autre; & ce goût s'eſt d'autant plus perpétué chez toutes les Nations, qu'on eſt flatté du plaiſir de diſtinguer la couleur, de juger la qualité des liqueurs, & de reconnoître la boiſſon que l'on a acceptée: auſſi on ne doit pas craindre que le verre, dont le prix ſera toûjours médiocre, perde jamais la préférence que les Romains lui ont donnée ſur l'or & ſur l'argent.

Eſt autem caloris impatiens, ni præcedat frigidus liquor; cùm additâ aquâ vitreæ pilæ Sole adverſo in tantum excandeſcant, ut veſtes exurant.

« Les vaſes de verre ſupportent difficilement la chaleur du » feu, ſi l'on ne prend la précaution de les remplir en partie » avec une liqueur froide; des boules ou des balons de verre pleins d'eau, s'échauffent au point de brûler les étoffes. »

Les vaiſſeaux de verre dans leſquels on verſe une liqueur bouillante, ſe caſſant, on évite cet accident, en les chauffant par degrés, ou les rempliſſant en partie d'une liqueur froide; l'impreſſion du feu, trop ſubite, fait caſſer également les vaiſſeaux de verre, ſi l'on n'a pas uſé des mêmes precautions. Les Romains ont connu les effets de la chaleur ſur le verre & les moyens d'en réparer les inconvéniens; mais il paroît que ces mêmes Romains ignoroient la cauſe du phénomène de l'inflammation que produiſent des boules ou des ballons de verre remplis d'eau, & mis en état de recevoir les rayons du ſoleil:

il

il ſemble, par le texte de Pline, qu'on croyoit alors que ces ballons acquéroient un degré de chaleur ſi conſidérable, qu'ils étoient en état de mettre le feu à toutes les matières combuſtibles qu'on leur préſentoit, *in tantum excandeſcunt ut veſtes exurant.* La Phyſique de nos jours ne recevroit pas cette explication: les Romains ont vû l'expérience; mais, ſuivant les apparences, ils n'ont pas jugé la cauſe, & ſe ſont contentés de la regarder comme une propriété du verre.

Fragmenta teporata agglutinantur tantùm. Rursus tota fundi non queunt, præterquàm abrupta ſibimet.

« Les morceaux de verre ſe ſoudent à une chaleur modérée; ils ne peuvent enſuite être refondus dans leur totalité, qu'après « les avoir réduits en petites parcelles. »

On peut aiſément, à un certain degré de chaleur, ſouder & joindre enſemble des parties ou des morceaux de verre, & cette opération eſt ſi communément pratiquée par différens artiſtes, qu'il ſeroit inutile de la décrire. Il eſt vrai-ſemblable que Pline l'a regardée lui-même comme trop familière & trop connue pour y faire une grande attention; cependant on eſt ſurpris que des morceaux de verre, qui ſe fondent avec tant de facilité, ne puiſſent être refondus dans leur totalité, qu'après avoir été réduits en petites parties; car, pour qu'un morceau ſe ſoude avec un autre, il faut que les deux entrent dans une eſpèce de fuſion, & particulièrement les parties qui doivent être réunies: on a cependant obſervé que des morceaux plus ou moins grands ſe fondent difficilement; on eſt forcé, pour rendre la fuſion plus prompte & plus égale, de les broyer & de les mettre, pour ainſi dire, en pouſſière; ce qui a pû donner lieu à l'expreſſion de Pline, *rursus tota fundi non queunt, vræterquàm abrupta ſibimet.*

Le moyen qui peut avoir rapport aux procédés dont il eſt queſtion, regarde nos glaces, ſur leſquelles j'ai vû faire une expérience qui mérite d'être expoſée; j'en ai vû ſouder d'une aſſez grande étendue, & compoſées de quinze ou de vingt morceaux, & cela par le ſeul moyen de la glace elle-même miſe en poudre, & placée avec profuſion ſur la jonction des

pièces que l'on vouloit réunir, & dont elle rempliſſoit tous les intervalles. Je crois du moins qu'il n'entroit aucune autre matière dans cette opération, car on en faiſoit un ſecret ; un feu médiocre, donné même ſans le ſecours d'aucun fourneau, mettoit cette poudre en fuſion, & la réunion ſe faiſoit parfaitement. Il étoit néceſſaire de donner enſuite un nouveau poli à la glace entière; après cette dernière opération, les ſoudures ne paroiſſoient en aucune façon. Il eſt vrai que je n'ai vû mettre en expérience que des glaces d'environ un pied en quarré, & je crois que l'opération ſeroit difficile à pratiquer pour des glaces de la plus grande étendue.

Tingit ars, veluti cùm calculi fiunt, quos quidem abaculos appellant, aliquos etiam pluribus modis verſicolores.

« L'artiſte teint la matière du verre de la même façon que » dans la fabrique des jetons à compter, que pluſieurs perſonnes » nomment *abaculi*, dont quelques-uns ſont de couleurs variées en pluſieurs manières. »

L'art eſt pris pour l'artiſte, & j'avoue que je préférerois la leçon que cite Dalechamp *(h)*, & qu'il dit avoir lûe dans un manuſcrit conſervé à Paris; la voici:

Nec tingi veluti cùm calculi fiunt, & le reſte.

Voici de quelle façon je traduirois le paſſage avec le changement de Dalechamp, en le réuniſſant avec ce qui précède immédiatement.

« Les morceaux de verre ne peuvent ſe refondre entière- » ment, ni prendre la même teinture, ſi on ne les ſépare en » portions plus petites; c'eſt ce qui arrive quand on fabrique les » jetons qui ſervent à calculer, que quelques-uns nomment *abaculi*, & qui ſont variés de différentes couleurs. »

Il eſt conſtant qu'on ne peut rendre la première leçon avec la même clarté; cependant c'eſt la leçon du P. Hardouin, & tout le monde paroît l'avoir adoptée. J'ignore de quel Commentateur eſt venue cette correction du texte: quel qu'il ſoit, il ne me paroît pas avoir entendu cet endroit, ni ſaiſi le véritable

(h) Dalechamp dit bien qu'il a trouvé ces deux mots, *nec tingi*, dans un manuſcrit; mais il ne les a pas inſérés dans le texte de Pline.

ſens de Pline qui, pour prouver ce qu'il dit à l'égard de la fuſion imparfaite des morceaux de verre, donne pour exemple la fabrique des jetons, dans leſquels on reconnoît, par la variété des couleurs qui ſubſiſtent, que pluſieurs morceaux, dont la couleur étoit différente, n'ont pas été totalement fondus; variété de couleur qui n'auroit pas exiſté, ſi la fuſion de tous les morceaux eût été parfaite.

Les jetons des Romains, *calculi*, étoient d'une forme dont la matière a pû varier, mais on les employoit pour faire les comptes; ils étoient autrefois d'un uſage d'autant plus commun, que l'écriture étoit moins commode pour les calculs: les marchands mêmes s'en ſervent encore quelquefois. On ne peut douter que ces jetons n'aient été nommés *abaculi;* Pline nous le certifie: il eſt vrai qu'ils étoient encore connus ſous le nom de *calculi;* mais je ſuis étonné, je l'avoue, que les Savans qui ont examiné ce paſſage, entr'autres le P. Hardouin, n'aient point été frappés de ces paroles, *cùm calculi fiunt quos quidem abaculos appellant,* & qu'ils aient été aſſez prévenus pour rendre & vouloir que l'on traduiſe *abaculus* par damier; ils ont peut-être été ſéduits par l'étymologie d'*abaculus*, que l'on fait venir d'*abax,* petite table. Quoi qu'il en ſoit, les Romains ont auſſi employé les jetons à pluſieurs jeux qui nous ſont inconnus, & ſur le détail deſquels aucun auteur ancien n'a daigné nous inſtruire. Cet objet, dans la vérité, ſeroit peu intéreſſant, ſi toutes les connoiſſances n'étoient intimement liées, & ſi les bagatelles ne concouroient pas à l'éclairciſſement des objets les plus importans.

Je finis cette explication du texte de Pline, par l'examen du paſſage qui termine l'objet dont j'ai entrepris la diſcuſſion. Ce paſſage préſente un phénomène qui n'eſt pas avoué dans la bonne Chymie; cependant il s'eſt trouvé vérifié par des expériences, & ſemble contredit par d'autres: je les rapporte avec la même exactitude qu'elles ont été faites, & qu'on a bien voulu me les donner. Je n'ai d'autre mérite à cette opération, que celui d'avoir inſiſté ſur l'expérience que l'on regardoit comme inutile; Pline s'exprimoit trop poſitivement à mon

ſens, pour mettre en doute ce qu'il avançoit en ces termes: *vitrum ſulphuri concoctum ferruminatur in lapidem;* le verre cuit avec le ſoufre acquiert la dureté de la pierre, ou devient une pierre très-dure.

Pour m'aſſurer de la vérité du fait, j'engageai M. Roux, habile Chymiſte, à faire quelques expériences; il a eu cette complaiſance, & voici quel en a été le produit.

« 1.° J'ai pris, dit-il, parties égales de verre pilé & de fleurs » de ſoufre; je les ai bien mêlées & miſes dans un creuſet dont » j'ai luté le couvercle avec la terre à four ordinaire; je l'ai pouſſé » à grand feu dans une forge, une partie du ſoufre s'eſt exhalée » au travers du lut qu'elle a fait couler; le verre s'eſt fondu » exactement, & même plus promptement qu'il n'auroit fait tout » ſeul; mais il a formé une maſſe ſpongieuſe & brune, de façon » qu'il paroît que le ſoufre augmente la fuſibilité du verre, mais » qu'il le brunit & qu'il en altère la couleur.

» 2.° J'ai pris du verre pilé, je l'ai mis dans un creuſet, & je » l'ai expoſé à un feu de forge; il s'eſt fondu plus tard que le » précédent, quoique le feu fût le même: lorſqu'il a été en pleine » fonte, j'y ai projeté des fleurs de ſoufre, j'ai recouvert mon » creuſet, & je l'ai retiré preſque auſſi-tôt du feu; mon verre » étoit comme le précédent, brun & ſpongieux, ſur-tout à la » ſurface; car il paroiſſoit que le ſoufre n'avoit pas touché à celui » qui étoit dans le fond du creuſet.

» 3.° J'ai pris deux lames de verre, je les ai enveloppées » dans des fleurs de ſoufre, & je les ai miſes dans un creuſet » dont j'ai luté le couvercle; le ſoufre s'eſt totalement exhalé au » travers du lut qu'il a fait couler, le verre s'eſt parfaitement » fondu, & il n'a paru ni brun ni ſpongieux.

» 4.° J'ai mis des fleurs de ſoufre dans un creuſet, & lorſ- » qu'elles ont été fondues, j'y ai plongé un tuyau de baromètre » rouge prêt à fondre; le ſoufre a pris feu, le verre a perdu de » ſa chaleur; j'ai recouvert le creuſet, tout le ſoufre s'en eſt exhalé, » & lorſqu'il a été entièrement diſſipé, le verre a rougi & s'eſt fondu comme s'il n'y avoit point eu de ſoufre ».

Ces expériences démontreroient que le verre, traité au feu

avec le ſoufre, ne change pas de nature; que par ce moyen il devient plus fuſible; que ſa couleur change quelquefois; qu'il ſe bourſoufle & reſte celluleux & ſpongieux.

Je m'étois adreſſé, dans le même temps, à mon ami M. Majauld, dont les expériences ont réuſſi à ſon ordinaire, & j'en ai été charmé pour l'honneur de Pline, auquel les expériences ont donné, ſans doute, les mêmes preuves, & l'ont mis en état de dire: *Vitrum ſulphuri concoctum ferruminatur in lapidem.*

En fondant du verre avec le ſoufre, on obtient une matière obſcure & poreuſe, de laquelle on tire des étincelles lorſqu'on la frappe avec de l'acier; & cette matière, abſolument ſemblable à de certaines portions de laves vomies par les volcans, a véritablement une grande partie des propriétés de l'eſpèce de lave dont il a été queſtion dans le Mémoire.

C'eſt d'après les expériences que j'oſe aſſurer ces propriétés du verre cuit avec le ſoufre, & ſi quelqu'un vouloit être convaincu par lui-même de ces vérités, il pourroit répéter les expériences ſuivantes; leur procédé eſt détaillé avec ſcrupule.

Prenez une livre de verre vert, ou verre dont on fait des bouteilles (on s'eſt ſervi de celui de la verrerie de Sève), faites le rougir, & lorſqu'il ſera dans cet état, jetez-le dans l'eau froide; cette première opération n'a d'autre objet que celui de mettre le verre plus aiſément en poudre: alors pulvériſez le verre dans un mortier de fer, paſſez-le par un tamis de crin, & mêlez ce verre pulvériſé avec une demi-livre de ſoufre mis en poudre. Ce mélange produit un phénomène fort ſingulier, il donne une odeur de foie de ſoufre tel que ſeroit à peu près le mélange d'un ſel alkali avec le ſoufre; le verre ſouffriroit-il une altération lorſque pour le mettre plus facilement en poudre, on le fait rougir avant que de le jeter dans l'eau froide? le verre a-t-il par lui-même cette propriété? mais cet examen ne convient point ici.

Le mélange du ſoufre & du verre étant fait, on le met dans un creuſet; ceux que l'on fabrique à Paris nous ont paru convenables à cette opération; on le couvre de ſon couvercle &

on le place dans un fourneau de fusion, on l'entoure & on le couvre de charbon; le charbon parfaitement allumé, on a grand soin d'entretenir le feu, en mettant toûjours de nouveau charbon avant que celui qui couvre le creuset soit consumé; le soufre semble se brûler en totalité dans le commencement de l'opération: on laisse le mélange exposé au feu dont nous venons de parler, & que l'on rend le plus violent qu'il est possible, en ajoûtant des cheminées au fourneau; on laisse ensuite refroidir le tout.

Si l'on casse ensuite le creuset, on trouve à sa partie supérieure la matière plus spongieuse que dans le fond; mais toutes ses parties sont également feu, & semblent tout-à-fait analogues.

Nous avons répété deux fois cette expérience; la matière fut exposée au feu pendant quatre heures dans la première, & pendant six dans la seconde; il y avoit cependant peu de différence dans leur contexture, elles étoient à peu près également compactes, mais leurs propriétés étoient absolument les mêmes; cependant le feu auquel le second mélange a été exposé étoit si violent, que la brique sur laquelle on avoit établi le creuset fut vitrifiée en partie.

Peut-être qu'un feu tel que celui des fourneaux de verrerie pourroit fondre cette matière; elle nous a paru cependant beaucoup plus dure que le verre dont on s'étoit servi, puisque cette matière a la propriété de l'entamer comme feroit un caillou.

Les produits de la première & de la seconde expérience étant si différens, on ne peut attribuer ce phénomène qu'aux différentes manœuvres que les deux opérateurs ont employées; le premier a mis son verre en poudre dans le mortier sans le faire rougir auparavant; le second a fait le contraire, & par cette manipulation il a ouvert les molécules du verre & a donné plus d'ingrès au soufre: l'odeur de foie de soufre, qui s'élève lors du mélange du soufre & du verre, qui a été rougi avant que d'être mis en poudre, prouve bien que le verre, après cette opération, n'est plus dans le même état qu'il étoit auparavant; c'est de-là sûrement que procède la différence des deux opérations.

EXPLICATION DE LA MOSAÏQUE DE PALESTRINE.

Par M. l'Abbé BARTHÉLEMY.

Lû à l'Assemblée publiq. du 15 Avril 1760.

LA ville de Paleſtrine, conſtruite des ruines de l'ancienne Préneſte, ſur une montagne à vingt-un milles de Rome, conſerve encore dans ſon enceinte les reſtes du célèbre temple de la Fortune. C'étoit un édifice, ou pluſtôt un aſſemblage d'édifices qui, poſés avec régularité ſur différens plans, s'élevoient les uns au deſſus des autres, & en impoſoient au loin par la majeſté de leur ordonnance: celui qui les couronnoit tous, & qui ſert aujourd'hui de palais aux Princes de Paleſtrine, étoit, à ce qu'on croit, le lieu même où la Fortune rendoit ſes oracles; & plus bas, ſur un des plans inférieurs, on voyoit un autre aſyle ſacré, dont le ſanctuaire étoit pavé d'une moſaïque d'environ dix-huit pieds de long ſur quatorze pieds quelques pouces de large *(a)*. L'humidité, les décombres, & l'obſcurité des lieux dont elle avoit fait autrefois l'ornement, la déroboient dans le ſiècle dernier à la curioſité du Public; & ce qu'on en diſcernoit avec peine à la clarté des flambeaux, inſpiroit un vif deſir de la connoître en entier. Animé par ce motif, le commandeur dal Pozzo, qui raſſembloit dans un recueil immenſe les deſſeins des peintures & des autres monumens antiques, voulut y joindre celui de la moſaïque de Paleſtrine. Il la fit copier en grand, conſerva dans ſes deſſeins les couleurs des différens objets qu'elle repréſente, & développa pour la première fois, aux yeux des Savans, tous les détails de cette riche compoſition. Ils étoient retracés en dix-huit morceaux détachés, dont Suarez, évêque de Vaiſon, donna

Delle lodi del Com. Caſſiano dal Poz. Orazi. di Carl. Datti.

(a) Les fragmens de marbre dont cette moſaïque eſt compoſée, ſont communément de trois à quatre lignes en quarré; ceux qui forment les figures ſont encore plus petits.

Præn. ant. l. II, cap. 18.

une description succinte dans son histoire de Préneste, imprimée à Rome en 1655.

Quelques années après, le cardinal François Barberin, voulant soustraire la mosaïque aux accidens qui commençoient à la détruire, la fit transporter dans le palais des princes de Palestrine; elle fut placée au fond du vestibule, en face de la porte d'entrée, dans une espèce de niche dont elle couvre le pavé. On la grava depuis sur une planche insérée, en 1671, dans le Latium du P. Kircher [a]; & il en parut, en 1690 [b], une autre gravûre que publia M. Ciampini, & qui diffère essentiellement de la première. Mais comme dans ces deux estampes les objets se trouvoient resserrés, confondus, & singulièrement altérés, le cardinal François Barberin, petit-neveu du précédent, les fit, en 1721, représenter plus en grand dans de nouvelles planches, où, malgré les soins de ceux qui présidèrent à cette opération, il s'est glissé des fautes qui seront corrigées dans la copie que nous publions aujourd'hui. Nous la devons aux soins de M. le comte de Caylus; & par les précautions qu'il a prises, on sera mieux en état de juger d'un monument qui n'intéresse pas moins les Artistes que les Antiquaires. A l'égard des premiers, on assure que Carle Maratte le voyoit avec un plaisir toûjours mêlé d'admiration, & l'on sait d'ailleurs que le Poussin en avoit profité pour embellir quelques-uns de ses tableaux *(b)*. A l'égard des seconds, la diversité des opinions prouve assez l'estime qu'ils en ont faite, & leurs efforts, quoiqu'inutiles, sont un hommage plus précieux encore que des éloges brillans & peu réfléchis.

Voy. l'explic. ajoûtée à la gravûre de 1721.

[a] *Lat. vet. Rom. 1671, p. 100.*
[b] *Vet. Monim. t. I, p. 81.*

Cecconi, Stor. di Paleſt. p. 45.

Je vais donner en peu de mots l'analyse de leurs opinions, presque toutes fondées sur ce passage de Pline: *Les pavés, qu'on*

Pl. l. XXXVI, c. 25, ed. Hard.

(b) Tel est celui de l'arrivée de la Sainte-Famille en Égypte, dont on a deux estampes, l'une gravée par Jean Dughet, beau-frère du Poussin, & l'autre par Chauveau. Le Poussin a mis dans le fond de son tableau cette tour ronde servant de retraite aux Ibis, & cette espèce de procession qu'on voit dans la mosaïque, sans autre changement que quelque variété dans la position des figures. Dans un autre tableau qui est au Cabinet du Roi, & qui représente Moïse trouvé sur le Nil, il a encore emprunté de la mosaïque la chasse que donnent à un Hippopotame des Égyptiens montés sur une barque. Je dois cette note à M. Mariette.

nonume

nomme lithoſtrota *(c), furent en uſage à Rome ſous Sylla, & l'on voit encore à Préneſte celui qu'il fit conſtruire dans le temple de la Fortune.* On a conclu de-là qu'il falloit trouver, ou dans les viciſſitudes de la Fortune, ou dans la vie de Sylla, des rapports ſenſibles avec la moſaïque de Paleſtrine; & le Père Kircher y découvrit l'image des maux & des biens que cette divinité diſpenſe aux mortels. *Vet. & nov. Lat. p. 191.*

Les malheurs dont elle les accable ſont repréſentés par des montagnes arides, des antres profonds, des bêtes féroces; les vœux qu'ils font pour l'appaiſer, par des temples & des cérémonies religieuſes; les tranſports de leur reconnoiſſance, par les palmes, les couronnes, les inſtrumens de muſique, enfin par tous les attributs & tous les mouvemens des figures tracées dans la partie inférieure de ce tableau. Il eſt aiſé de concevoir que cette première idée entraînoit avec elle beaucoup d'allégories fines & de myſtères cachés, que le P. Kircher avoit le plaiſir de ſuppoſer & de découvrir. Mais on eſt ſurpris que l'auteur de l'*Œdipus Ægyptiacus* ne ſe ſoit point aperçû d'abord que le lieu de la ſcène étoit en Égypte, & non à Préneſte: c'eſt que ſouvent, à force de chercher dans les objets ce que les autres n'y voient pas, on n'y trouve pas même ce que tout le monde y voit.

Je ne ferai pas le même reproche à l'auteur de la ſeconde opinion. Il reconnoît la haute Égypte, aux Éthiopiens qui lancent des traits, ainſi qu'aux montagnes couvertes de monſtres; & la baſſe Égypte, aux édifices qui s'élèvent au milieu des eaux du Nil, & qui préſentent à ſes yeux les ſuperbes villes de Memphis & d'Héliopolis. Il ne lui reſte plus qu'à déterminer le ſujet de la compoſition. C'eſt Alexandre qui arrive en Égypte, & qui s'approche de Memphis; c'eſt lui qui paroît ſous la tente avec la Victoire, & l'élite de ſes Généraux ou de ſes Gardes: cet homme qui, du haut de la proue d'une galère, ſemble lui tendre des mains ſuppliantes, c'eſt le Gouverneur de la province qui lui demande la paix: ces cérémonies religieuſes, Voyez la gravûre de 1721.

(c) Ce mot *lithoſtrota* ſignifie ſouvent des pavés compoſés de petits fragmens de marbre.

ces fêtes charmantes, ſont les expreſſions de la joie qu'inſpire ſa préſence, qu'inſpirent les promeſſes qu'il a faites de reſpecter les mœurs des habitans & l'ancien culte du pays. Or, en plaçant le roi de Macédoine dans le moment où l'oracle d'Hammon va légitimer ſes conquêtes, Sylla rappeloit à tout le monde les oracles qui juſtifioient ſon élévation particulière; & laiſſant à la flatterie le ſoin de détailler les rapports qui ſe trouvent entre tous les grands hommes, il empruntoit les traits d'Alexandre pour effrayer les Romains, & rendre hommage à la Fortune.

Cecconi. Stor. di Paleſt. p. 48.

Cette opinion, long-temps attribuée à M.rs Bianchini & de Saint-Romain, reſtituée depuis à M. le cardinal de Polignac, réunit d'abord tous les ſuffrages, & conſerve encore des partiſans éclairés[a], malgré les objections du P. Volpi & du P. de Montfaucon; le premier[b], ne voyant dans les figures de la moſaïque que des traits propres à caractériſer les Romains, aime mieux croire que Sylla s'eſt fait repréſenter lui-même dans ce monument; le ſecond, ne pouvant y reconnoître ni le voyage d'Alexandre, ni les viciſſitudes de la Fortune, ſuppoſe que Sylla s'eſt contenté d'y retracer les ſpectacles du Nil, de l'Égypte & de l'Éthiopie.

[a] *Furiet. de muſ. p. 43.*

[b] *Volpi, vet. Lat. tom. IX, p. 151.*

Montf. Suppl. t. IV, p. 148.

Pour n'omettre aucune des opinions qu'a fait naître ce précieux monument, j'ajoûte que M. l'abbé du Bos le regardoit comme une eſpèce de carte géographique de l'Égypte.

Réfl. crit. ſur la Poëſ. tome I, p. 347.

Le ſentiment que je vais propoſer va détruire ces incertitudes, ou les augmenter; & j'ai dû courir les riſques d'une pareille alternative, parce que jamais monument ne mérita plus d'exercer la critique, & n'a moins occupé les Antiquaires. Ils en ont recherché l'objet, qu'il eſt aſſez indifférent de connoître; ils en ont négligé les détails, qui ſeuls pouvoient nous inſtruire ſur les uſages des Égyptiens. En même temps on a vû des Savans du premier ordre conſacrer des veilles pénibles à l'explication de la table Iſiaque, c'eſt-à-dire au développement d'un tiſſu de myſtères impénétrables; & l'on s'eſt contenté de porter des regards fugitifs ſur la moſaïque de Paleſtrine, où néanmoins tout paroît vrai, ſimple, indépendant de l'allégorie. Cette préférence a laiſſé juſqu'ici la moſaïque dans un état d'obſcurité.

Pignor. Menſ. Iſiac. Kirch. Œdip. t. III, p. 79.

J'entreprends de l'éclaircir, en regrettant, avec raiſon, que des Antiquaires plus habiles ne l'aient pas déjà tenté: leurs lumières m'euſſent épargné bien des peines, & peut-être bien des erreurs.

Par l'enchaînement des faits que j'avois à diſcuter, ce Mémoire s'eſt trouvé naturellement diviſé en deux parties. Dans la première, j'examine quel eſt l'objet du monument; dans la ſeconde, je tâche d'en expliquer les détails.

PREMIÈRE PARTIE.

JE reprends le texte de Pline, que j'ai déjà cité: *Les pavés, qu'on nomme* lithoſtrota, dit cet auteur, *furent en uſage à Rome ſous Sylla; & l'on voit encore à Préneſte celui qu'il fit conſtruire dans le temple de la Fortune.* Comment ſe peut-il qu'un paſſage ſi vague ait ſervi de fondement aux opinions précédentes? Quels traits dans la moſaïque de Paleſtrine déſignent celle de Sylla? Si Pline avoit la première ſous les yeux, d'où vient qu'il garde un ſilence profond ſur le ſujet qu'elle repréſente? Convenoit-il au dictateur Romain d'exprimer, par de ſi froides allégories, les viciſſitudes de la fortune, qu'il n'avoit jamais éprouvées; de s'approprier, par des alluſions obſcures, les deſtinées d'Alexandre, qui n'avoient rien de commun avec les ſiennes; d'expoſer avec tant de ſoin aux yeux des Romains les fêtes du Nil, dont il n'avoit jamais été le témoin? D'ailleurs on a découvert pluſieurs moſaïques à Paleſtrine. A quels ſignes diſtinguera-t-on celle dont Pline a parlé? eſt-ce parce qu'elle décoroit le ſanctuaire d'un temple de la Fortune? Il faudroit alors prouver que le monument que j'explique étoit autrefois dans ce temple; & c'eſt en effet le projet de M. l'évêque de Montalte, dernier hiſtorien de Paleſtrine. Il convient, avec tous les Antiquaires, que cette divinité étoit ſpécialement adorée dans le lieu qui ſert aujourd'hui de palais aux princes de Paleſtrine; mais il prétend qu'elle l'étoit auſſi dans un temple inférieur, dans le lieu même où la moſaïque fut découverte. Il établit cette aſſertion ſur un paſſage de Cicéron, que j'examinerai dans une note *(d)*,

Pl. l. XXXVI, cap. 25.

Cecconi, Stor. di Paleſt. p. 50.

De Divin. lib. II.

(d) Cicéron parlant d'un endroit où les ſorts de Préneſte avoient été découverts autrefois, obſerve que la religion l'avoit conſacré depuis, &

& qui me paroît plus propre à détruire qu'à confirmer le ſentiment de ce ſavant Prélat.

Il faut donc rejeter les conſéquences qu'on a tirées du paſſage de Pline, & chercher dans la moſaïque même des lumières propres à nous éclairer ſur ſon objet. L'habillement des ſoldats, placés ſous la tente, eſt un habillement Romain. La galère qui s'avance de leur côté eſt figurée de la même manière ſur les médailles d'Hadrien, & ſur d'autres monumens de l'ancienne Rome. Dans cet édifice, au-devant duquel ſont quatre ſtatues Égyptiennes, on voit ſur la porte un aigle dont les ailes ſont déployées : c'eſt l'aigle de l'Empire, qu'on expoſoit dans les lieux principaux ſoûmis à la puiſſance des Romains; c'eſt cet aigle qu'Hérode avoit fait mettre ſur la porte du temple de Jéruſalem[a], & qu'on voit au deſſus de la porte d'un édifice ſur une médaille de Trajan frappée en Égypte[b]. Enfin les boucliers des ſoldats, qui ſont à la ſuite de la principale figure, paroiſſent avec les mêmes ſymboles ſur des monumens de l'Empire. Je m'arrête à ceux qui repréſentent un ſcorpion. Ce ſymbole eſt tracé ſur une eſpèce de *ſcutum*, dans l'agate du tréſor de Vienne : je l'ai vû auſſi dans un bas-relief qui appartient à ſon éminence M. le cardinal Alexandre Albani. Une cuiraſſe, ſurmontée de l'aigle Romaine, en occupe le milieu; à côté ſont des caſques, des javelots, des enſeignes militaires, & un bouclier ſur lequel on a gravé un ſcorpion entre deux foudres. Il eſt ſemblable, pour la forme, à ceux de la moſaïque; il a ſeulement quelques ornemens de plus; peut-être appartenoit-il à quelque autre cohorte : car, ſuivant Végèce, les cohortes étoient diſtinguées entre elles par les ſymboles des boucliers. Il ſeroit inutile d'examiner à quelle nation, ou, ſi l'on veut, à quel corps de

[a] *Joſ. Antiq. l. XVII, cap. 6. Id. de Bell. Jud. l. I, cap. 33.*

[b] *Muſ. Reg.*

De Re Milit. l. II, c. 18.

l'avoit renfermé dans une enceinte à cauſe d'une ſtatue ou grouppe qui repréſentoit Junon & Jupiter enfant entre les bras de la Fortune : *Is eſt hodie locus ſeptus religiosè propter Jovis pueri, qui lactens cum Junone Fortunæ in gremio ſedens, mammam appetens, caſtiſſimè colitur à matribus.* Après ces paroles, Cicéron ajoûte celles-ci : *Eodemque tempore, in eo loco, ubi Fortunæ nunc ſita eſt ædes, mel ex oleâ fluxiſſe dicunt.* Il me ſemble que Cicéron diſtingue en termes précis le temple de la Fortune d'avec une ſimple enceinte conſacrée à cette divinité.

troupes il faut attribuer les armes repréſentées dans le bas-relief ou dans la moſaïque. Il ſuffit, pour mon objet, qu'elles fuſſent en uſage ſous les Empereurs.

Si, à la faveur de ces notions préliminaires, on peut rapporter l'époque de la moſaïque aux premiers ſiècles de l'Empire, on peut encore moins ſe méprendre ſur l'objet général de cette compoſition; & tous ceux qui fixeront leurs regards ſur les diſtinctions accordées à la principale figure, ſur les ſoldats qui l'accompagnent, ſur cette galère qui va le joindre, enfin ſur tant d'actions particulières, qui la pluſpart ſemblent dépendre de la ſienne, conviendront, ſans peine, que tel devoit être le mouvement de l'Égypte lorſqu'elle voyoit ſon maître. Or de tous les Princes dont la préſence a dû remuer cette province, il n'en eſt point à qui tous les détails de la moſaïque conviennent mieux qu'à l'empereur Hadrien.

Ce fut dans la quinzième année de ſon règne qu'Hadrien paſſa de Syrie en Égypte. Il y fit un ſéjour aſſez long, la parcourut preſque toute entière, & la combla de ſes bienfaits. La ville d'Alexandrie fut confirmée dans ſes priviléges: une nouvelle ville s'éleva dans les lieux où il avoit perdu Antinoüs ſon favori. Quoiqu'affligé de cet accident, il continua de remonter le Nil; & nous apprenons de quelques inſcriptions tracées ſur la ſtatue de Memnon, copiées par Pococke[a], & reſtituées par M.rs d'Orville & Jablonski[b], qu'il alla juſqu'à Thèbes, qu'il y parut accompagné de l'impératrice Sabine, & qu'il y fut témoin d'un prodige qui s'opéroit, dit-on, ſur cette ſtatue, lorſqu'elle étoit frappée des premiers rayons du ſoleil. Hadrien rapporta d'Égypte le goût des monumens qu'il avoit admirés: ſa maiſon de Tivoli fut embellie de ſtatues Égyptiennes[c], & ſon voyage fut rappelé dans la moſaïque de Paleſtrine.

Spart. in Hadr. p. 7, ed. 1620.

[a] *Deſc. of the Eaſt. tom. I, p. 104.*
[b] *D'Orvil. Animad. in Charit. Aphrod. p. 531. Jabl. de Memn. p. 93.*
[c] *Spart. in Hadr. p. 13.*

Rapprochons-en quelques traits de ceux que nous offre la vie d'Hadrien, & jetons d'abord les yeux ſur la figure qui paroît à la tête de pluſieurs Soldats; elle eſt couronnée de laurier, & c'eſt ainſi qu'on repréſentoit communément les Empereurs: elle ſurpaſſe en hauteur celles qui la ſuivent, & c'eſt ainſi qu'on a dû repréſenter Hadrien, à qui Spartien

Ib. p. 12.

attribue une taille majeſtueuſe: elle tient dans ſa main un vaſe: trois autres vaſes ſemblables ſont poſés ſur une eſpèce de buffet à demi-caché par une tente. Or Hadrien écrivant d'Égypte à ſon beau-frère Servien, lui dit: *Je vous envoie des vaſes à boire, que le Prêtre d'un temple eſt venu m'offrir.* Ceux de la moſaïque, connus des Anciens ſous le nom de *Rhyton*, étoient fort en uſage en Égypte. Ptolémée Philadelphe fit repréſenter Arſinoë avec un de ces vaſes à la main; l'Artiſte le remplit de toutes ſortes de fruits, & le convertit en un ſymbole plus propre à déſigner l'abondance que la corne même d'Amalthée. Nous le voyons en effet ſur les médailles de cette princeſſe: & j'ignore pourquoi, malgré l'autorité préciſe du paſſage que je viens de citer, les Antiquaires s'obſtinent à donner le nom de *corne d'abondance* à cet attribut. Quoi qu'il en ſoit, le *Rhyton*, dit un ancien auteur, étoit en forme de corne, & la liqueur ſortoit par une ouverture ménagée à la pointe du vaſe. Elle coule en effet de cette manière dans un des tableaux d'Herculanum; & dans la moſaïque on voit, ſous le berceau, une femme appliquer à ſa bouche un vaſe ſemblable à celui que la principale figure tient dans ſa main, & à ceux qui ſont deſſous la tente *(e)*. Dès que leur nature eſt fixée, n'eſt-on

Voyſc. in Sat. p. 245.

Athen. lib. XI, p. 497.

Athen. ibid.

Pitt. d'Ercol. p. 79.

(e) Deux des figures repréſentées dans cette célèbre coupe d'agate, qui du Cabinet de Parme a paſſé dans celui du Roi des Deux-Siciles, tiennent entre leurs mains des vaſes en forme de cornes. Je cite ce beau monument avec d'autant plus de plaiſir que j'ai eu occaſion de l'admirer de près, & de le comparer avec la gravure qu'en a donnée M. le marquis Maffei *(Oſſervaz. Litter. tom. II, p. 339. Muſ. Veron. p. 355)*. Elle n'eſt point exacte, & ce défaut a donné lieu à quelques explications, auſſi contraires entre elles qu'au véritable eſprit du monument. M. Bianchini y découvrit l'apothéoſe d'Alexandre: M. le marquis Maffei y reconnut une famille Égyptienne compoſée de ſept perſonnes, & ſoupçonna que ce pouvoit être celle de Ptolémée Aulètes; l'un & l'autre ignoroient que l'original offroit des attributs qu'on avoit oubliés dans la copie: 1.° dans le champ de la compoſition on voit pluſieurs épis de bled: 2.° la femme qui eſt aſſiſe ſur un ſphinx, tient de la droite deux autres épis; & cela ſuffit pour l'explication du ſujet: cette femme eſt Cérès; derrière elle on voit Triptolème debout, à demi-nud, portant ſur ſon bras gauche une eſpèce de ſac pour contenir des grains: c'eſt ainſi qu'il eſt repréſenté ſur les médailles. Auprès de Triptolème eſt Bacchus ſous les traits d'un vieillard, & tenant un grand vaſe en forme de corne. Les deux autres femmes, dont l'une tient une coupe, & l'autre un vaſe

pas en droit de les prendre pour les vaſes qu'Hadrien avoit envoyés à Servien; & ce trait ſeul n'eſt-il pas un fort préjugé pour mon ſentiment?

Il en eſt d'autres qui ſervent à le confirmer. On voit auprès de la tente un chien, dont le cou eſt orné d'un collier: Hadrien aimoit ces animaux au point de leur élever des tombeaux après leur mort. *Spart. p. 10.* Pline garde un profond ſilence ſur le ſujet de la moſaïque; c'eſt qu'elle eſt poſtérieure à ſon temps. Enfin la forme des lettres tracées dans le monument, & ſur-tout celle des *epſilon* & des *ſigma*, indique pluſtôt le ſecond ſiècle, que des ſiècles plus éloignés *(f)*. Ainſi tout ſe concilie ſans effort, & l'on ne doit rien exiger de plus dans les queſtions où le défaut des monumens laiſſe à l'eſprit le choix d'un ſyſtème.

La moſaïque de Paleſtrine fut trouvée dans un édifice dont la deſtination eſt encore incertaine. Suivant les uns, c'étoit un des temples de la Fortune; *Kirch. &c.* ſuivant d'autres, c'étoit l'aſyle où l'empereur Antonin faiſoit élever un certain nombre de jeunes filles. *Suarez, Sciogr. Templ. Fort.* Je le regarde, avec M. l'abbé du Bos, comme le temple de Sérapis; & je me fonde ſur les preuves ſuivantes. *Réflex. critiq. ſur la Poëſ. t. I, p. 348.*

ſemblable à celui de Bacchus, ſont ou des Bacchantes à la ſuite de ce Dieu, ou des Égyptiennes qui font uſage de ſes bienfaits, comme celles qu'on a repréſentées dans la moſaïque. Enfin les deux figures qui planent dans les airs, dont l'une étend un voile, & l'autre ſonne d'une trompette en forme de conque, expriment l'air & les vents *(Mariette, Traité des pierres grav. t. I, p. 399)*. Le ſujet total déſigne l'abondance qui régnoit en Égypte, & la douceur de l'air qu'on y reſpiroit. Bacchus & Cérès, tous deux adorés chez les Égyptiens, ſouvent repréſentés enſemble ſur les monumens, ſont, à juſte titre, aſſociés dans une coupe deſtinée à l'uſage des feſtins. Telle eſt, ſi je ne me trompe, l'explication la plus naturelle de ce ſuperbe Camée. Si l'on veut prêter des vûes plus fines à l'artiſte, on pourra ſuppoſer qu'il avoit fait alluſion à l'union d'Antoine & de Cléopatre: on ſait que le premier avoit pris le nom de Bacchus *(Plut. in Ant. p. 944)*, & la Princeſſe celui d'Iſis *(Id. ib. p. 941)*, qui, ſuivant Hérodote *(lib. II, 59, 156)*, étoit la même que Cérès.

(f) Le P. de Montfaucon *(Suppl. de l'Ant. t. IV, p. 151)*, qui attribuoit la moſaïque à Sylla, fut d'abord arrêté par la forme des *ſigma* que préſentent les inſcriptions; mais il ſe raſſura ſur-tout par la forme de l'*epſilon*, qu'il ſuppoſoit quarré, & qui pourtant eſt arrondi. S'il avoit examiné la moſaïque avec plus d'attention, il l'auroit ſans doute rapportée à des temps poſtérieurs.

On avoit découvert à Paleſtrine un marbre ſur lequel on liſoit cette inſcription:

Suar. lib. I, cap. 16. Murat. Inſcrip. t. I. p. 333. Doni. Inſcript. p. 65. Cecconi, Stor. di Paleſt. pag. 182.

Γ. ΒΑΛΕΡΙΟC ΕΡΜΑΙCΚΟC ΕΠΟΙΗCΕΝ
CΑΡΑΠΕΙΟΝ ΔΙΙ ΗΛΙΩ ΜΕΓΑΛΩ
CΑΡΑΠΙΔΙ ΚΑΙ ΤΟΙC CΥΝΝΑΟΙC ΘΕΟΙC.

On voit par ce monument, que C. Valerius Hermaiſcus avoit conſacré un temple à Sérapis, & à des Divinités qui devoient partager avec ce Dieu les honneurs qu'on lui déféroit.

Pour entendre ces dernières expreſſions, il faut ſe rappeler que les mêmes temples & les mêmes autels étoient ſouvent communs à pluſieurs Divinités qu'on déſignoit ſous le nom de Dieux ΣΥΝΝΑΟΙ, ΣΥΜΒΩΜΟΙ. On aſſocioit au même culte celles qui paroiſſoient avoir certains rapports entr'elles. C'eſt ainſi qu'à Trézène on ſacrifioit ſur le même autel aux Muſes & au Sommeil[a]. C'eſt ainſi qu'on plaçoit quelquefois la ſtatue de l'Amour auprès de celles des Graces[b], & que dans le temple de Jupiter Capitolin, à Rome, les hommages ſe partageoient entre ce Dieu, Junon & Minerve. Ceux qu'on rendoit à Sérapis ſe diſtribuoient, pour l'ordinaire à pluſieurs Divinités Égyptiennes. De-là cette formule aſſez commune dans les inſcriptions: ΔΙΙ ΗΛΙΩ ΜΕΓΑΛΩ ΣΑΡΑΠΙΔΙ ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΣΥΝΝΑΟΙΣ ΘΕΟΙΣ.

[a] *Pauſ. lib. II, pag. 184, edit. Kuhn.*

[b] *Id. lib. VI, p. 515.*

Fabr. Inſcrip. p. 493. Spon. Miſcell. p. 329.

Mais quelles étoient ces Divinités? Elles ſont clairement exprimées: 1.° dans une inſcription trouvée dans l'iſle de Chio, on y lit: ΙΣΙΔΙ ΣΕΡΑΠΙΔΙ ΑΝΟΥΒΙΔΙ ΑΡΠΟΚΡΑΤΕΙ ΘΕΟΙΣ ΣΥΝΝΑΟΙΣ ΚΑΙ ΣΥΝΒΩΜΟΙΣ, c'eſt-à-dire, *aux Divinités qui ont les mêmes temples & les mêmes autels, Iſis, Sérapis, Anubis, Harpocrate:* 2.° dans ce paſſage d'Artémidore: *Les ſtatues, les Myſtères, & tout ce qu'on dit de Sérapis, d'Iſis, d'Anubis, d'Harpocrate, & des Dieux qui ont avec eux les mêmes temples & les mêmes autels:* 3.° dans un témoignage de Tertullien, où il eſt dit que le culte que recevoient au Capitole Sérapis, Iſis, Harpocrate & Anubis, fut aboli ſous le conſulat de Piſon & de Gabinius: 4.° dans un paſſage de S.t Auguſtin, où il obſerve que *dans tous les temples élevés en l'honneur d'Iſis*

Spon. Miſcell. p. 340.

Oneirocr. l. II, c. 44.

Apolog. c. 6.

De Civ. Dei, l. XVIII, c. 5.

&

& de Sérapis, on voyoit auſſi une ſtatue qui appliquoit ſes doigts ſur ſes lèvres, c'eſt-à-dire, une ſtatue d'Harpocrate. Le temple de Sérapis à Paleſtrine contenoit donc non ſeulement la ſtatue de ce Dieu, mais encore celles de quelques autres Divinités; & préciſément dans l'endroit où l'on a découvert la moſaïque, on voit cinq niches deſtinées vrai-ſemblablement à contenir les figures de Sérapis, d'Iſis, d'Anubis & d'Harpocrate, & peut-être d'Antinoüs, qui, dans une inſcription rapportée par Gruter, eſt aſſocié au culte qu'on rendoit aux dieux Égyptiens: ΑΝΤΙΝΟωΙ ΣΥΝΘΡΟΝωΙ ΤωΝ ΕΝ ΑΙΓΥΠΤωΙ ΘΕωΝ. Ces ſtatues ont été détruites: on voyoit autrefois dans le temple un fragment tranſporté depuis au palais des princes de Paleſtrine. Suarez prétendit que c'étoit un reſte de la ſtatue de la Fortune. Un auteur moderne ſoupçonne, au contraire, que c'eſt pluſtôt la ſtatue d'un homme que celle d'une femme. Mais, ſuivant leurs témoignages réunis, il paroît que ce fragment eſt d'un marbre couleur de cendre, & tirant ſur le bleu. Je relève cette circonſtance, parce que des auteurs ont obſervé que, pour les ſtatues de Sérapis, on employoit, par préférence, cette couleur.

Pag. LXXXVI, n.° 1.

Præn. Ant. l. I, c. 15. Ceccon. Stor. di Paleſt. p. 51.

Clem. Alex. in Prot. p. 32.

Si Valerius Hermaiſcus a fait élever le temple où l'on a trouvé la moſaïque, il eſt d'autant plus naturel de le regarder comme l'auteur de ce dernier monument, que la conſtruction du temple concourt avec le règne d'Hadrien. Le marbre ſur lequel on a gravé l'inſcription Grecque rapportée plus haut, contient, ſur une de ſes faces, cette inſcription Latine:

Suar. Præneſt. l. I, c. 16. Murat. Doni, Ceccoui, &c.

DOMUS C. VALERI HERMAISCI
TEMPLUM SERAPIS SCHOLA
FAUSTINIANA FECIT C.
VALERIUS HERMAISCUS DEDIC. ID
DEC. BARBARO
ET REGULO COS.

La dédicace du temple de Sérapis ſe fit ſous le Conſulat de Barbarus & de Regulus, l'an de J. C. 157, dix-neuf ans

après la mort d'Hadrien : il eſt vrai-ſemblable qu'on en avoit jeté les fondemens dans les dernières années de ſon règne ; &, ſoit que diverſes raiſons euſſent attaché Valerius Hermaiſcus à ce Prince, ſoit qu'il l'eût accompagné en Égypte, rien ne convenoit mieux que de retracer, dans la moſaïque, les détails de ce voyage. C'étoit un fait récent ; & Rome, au retour d'Hadrien, avoit dû s'occuper, avec un nouvel intérêt, des merveilles que ce Prince avoit vûes en Égypte. D'ailleurs pouvoit-on mieux orner le temple de Sérapis, qu'en y repréſentant un pays où, depuis quelque temps, ſon culte ſembloit effacer celui des autres Divinités ? Je doute que les auteurs des autres ſyſtèmes euſſent pû trouver la même liaiſon entre l'objet de la moſaïque & celui de l'édifice qu'elle décoroit. Je doute encore plus qu'ils euſſent pû nous dire pourquoi les noms des animaux ſont tracés en Grec dans ce monument ; cette queſtion ſe réſoudra ſans peine, ſi l'on fait attention au nom de C. Valerius Hermaiſcus : c'eſt le nom d'un Grec affranchi de la famille Valeria. Il a fait écrire les noms des animaux dans ſa langue, & il a dû s'en ſervir dans cette occaſion, comme il s'en étoit ſervi dans une des inſcriptions que j'ai citées *(g)*.

Vopiſc. in Sat. Tacit. Hiſt. l. IV, c. 81.

Dans les compoſitions allégoriques, l'Artiſte peut, à la faveur de cette chaîne qui lie tous les êtres & toutes les manières d'être, réunir ſous un même point de vûe, des temps & des pays éloignés ; mais lorſqu'il s'agit d'un fait hiſtorique & ſimple, l'unité d'action exige néceſſairement l'unité de temps & de lieu : ainſi l'auteur de la moſaïque a dû repréſenter non ſeulement l'arrivée d'Hadrien dans un canton de l'Égypte, mais encore la ſaiſon de l'année où s'eſt paſſé cet évènement. L'état du Nil doit nous la faire reconnoître : il

(g) Suivant une ancienne deſcription du palais épiſcopal de Paleſtrine, on voyoit autrefois dans la moſaïque ces deux mots : *Pini opus (Voyez Ceccon. Stor. di Paleſt. p. 44)*. L'on a conclu de-là que ce monument étoit l'ouvrage d'un ouvrier nommé Pinus. Mais tout cela n'eſt fondé que ſur une fauſſe leçon : il eſt viſible en effet qu'on a lû ΠΙΝΟΥ ΕΡΓΟΝ, au lieu de ΡΙΝΟΚΕΡΩC, qui eſt le nom du rhinocéros repréſenté vers le milieu de la moſaïque.

n'eſt plus renfermé dans ſon lit, il ſe répand dans la campagne, & ſe diviſe en pluſieurs branches: du milieu de ſes eaux, s'élèvent des pointes de rochers ſur leſquels les oiſeaux viennent ſe repoſer: les édifices ſont ſéparés par des chauſſées ou par des canaux couverts de barques & de bateaux: *Pendant l'inondation*, dit Maillet, *la communication ſe fait par bateaux, ou par des chauſſées élevées à ce deſſein.* *Deſcription de l'Égypte, p. 70.*

Mais comme l'inondation dure pluſieurs mois, tâchons de renfermer le ſujet de la moſaïque dans un eſpace de temps plus limité. Le Nil commence, pour l'ordinaire, à croître ſenſiblement vers le ſolſtice d'été[a]; il eſt dans ſa plus grande élévation vers la fin de ſeptembre; & depuis cette époque, il diminue quelquefois juſqu'à la fin de décembre, qu'il rentre tout-à-fait dans ſon lit. Pluſieurs plantes offrent les mêmes phénomènes; telle eſt le lotus, ſi célèbre parmi les Anciens. Pline dit[b] qu'il ſort du milieu des eaux lorſqu'elles commencent à ſe retirer: mais on ſait aujourd'hui qu'il ne paroît ſur la ſurface du Nil, que dans les mois de juillet, d'août & de ſeptembre[c]. Cette plante eſt repréſentée en divers endroits de la moſaïque, & ſur-tout aux environs du berceau, où l'on voit ſa fleur tantôt naiſſante, tantôt à demi-épanouie, & quelquefois ſous la forme d'une eſpèce de coupe ou de calice: comme dans ce dernier état elle eſt dépouillée de ſes feuilles, nous pouvons rapporter l'époque que nous cherchons, aux mois d'août ou de ſeptembre; & les raiſins, dont le berceau eſt couvert, ne détruiſent point ce ſentiment, puiſque la vendange ſe fait en Égypte vers la fin de juillet[d], & que d'ailleurs on y trouve du raiſin dans toutes les ſaiſons de l'année[e]. A cette preuve il en faut joindre une autre non moins frappante. Auprès du berceau, dans l'angle de la moſaïque, on voit pluſieurs tiges de millet montées en épis: le millet ſe ſème, en Égypte, vers le mois de juillet, & la récolte s'en fait au mois d'octobre ſuivant les uns[f], dans les mois de novembre ou de décembre, ſuivant les autres[g]; ainſi les épis doivent être formés vers la fin d'août ou au commencement de ſeptembre.

[a] *Herod. l. II, c. 19. Vanſl. Relat. d'Égypt. p. 56. Thev. Voyage du Levant, t. II, p. 735. Maill. deſcr. de l'Égypt. p. 56. Miſſ. du Lev. t. VII, p. 118.*
[b] *Plin. l. XIII, cap. 7.*
[c] *Proſp. Alp. rer. Ægypt. l. III, cap. 10. Athen. l. XV, p. 677.*
[d] *Vanſl. Relat. d'Égypte, page 246.*
[e] *Maill. p. 15*.*
[f] *Pococ. tom. I, p. 204.*
[g] *Miſſ. du Lev. t. II, p. 143.*

A l'égard du lieu de la ſcène, je ſuis perſuadé que la moſaïque

représente un canton de la haute Égypte. Pourroit-on, en effet, la méconnoître aux montagnes, aux animaux, aux Éthiopiens qu'on y voit? Et si la partie inférieure du tableau offre un aspect plus riant, en doit-on conclurre, avec M. le cardinal de Polignac, qu'on a voulu y retracer les villes de Memphis & d'Héliopolis? L'Égypte supérieure n'étoit-elle pas ornée de temples & d'édifices magnifiques? Ce n'est pas tout: on a placé plusieurs hippopotames dans la partie inférieure de la mosaïque. Or l'hippopotame est un animal d'Éthiopie qui descend, par le Nil, dans la haute Égypte, & qui paroît rarement aux environs du Caire. Parcourons les lieux qu'il habite, & ceux qu'Hadrien a parcourus lui-même; nous serons plus en état de fixer le lieu de la scène.

*Maill. p. 31 *. Gesner. l. IV, p. 418. Ludol. nouvelle histoire d'Abiss. chap. 8. Miss. du Lev. t. VI, p. 251.*

Il y avoit dans l'isle d'Éléphantine, & sur les bords du Nil, un puits fait de pierres quarrées, polies & appareillées avec soin; les divers accroissemens du Nil n'y étoient point marqués sur une colonne, comme ils le sont aujourd'hui dans le Mekias du Caire; mais dans les parois intérieures du puits. Ce nilomètre & celui de Memphis étoient vrai-semblablement les seuls qui fussent en Égypte du temps de Strabon; & je ne crois pas qu'on doive faire beaucoup d'attention à ceux que les auteurs Orientaux distribuent sur les bords du Nil, & qu'ils regardent comme antérieurs à la conquête de l'Égypte par les Arabes: les uns n'avoient pas la forme d'un puits, les autres étoient l'ouvrage des Empereurs postérieurs à Hadrien. Les auteurs Grecs & Latins ne parlent que de ceux de Memphis & d'Éléphantine; & c'est ce dernier qui me paroît tracé dans cet endroit de la mosaïque, où s'élèvent deux obéliques au-devant d'un temple. Dans cette supposition, le monument représenteroit l'isle d'Éléphantine *(h)*.

Strab. l. XVII, p. 817. Casaub. ibid. Voyage de Schaw, t. II, p. 151.

(h) Je pourrois, à la place de cette conjecture, en adopter une autre, qu'on m'opposeroit si je la négligeois, & qui ne changera rien au fond de mon opinion si je l'adopte. Les auteurs anciens *(Strab. l. XVII, p. 817; Plin. lib. II, cap. 73; Heliod. Ethiop. lib. IX)* parlent d'un puits considérable que l'on voyoit à Syène, & qui servoit à déterminer le temps du solstice d'été; car c'est alors qu'au point du midi, les rayons du soleil tomboient verticalement sur la surface de l'eau renfermée dans

Un passage d'Hérodote vient à l'appui de ce sentiment. L'isle d'Éléphantine, dit-il, est habitée moitié par des Égyptiens, & moitié par des Éthiopiens; & précisément la mosaïque offre à nos yeux des Éthiopiens & des Égyptiens. *Herod. l. II, c. 29.*

Mais Hadrien a-t-il porté ses pas dans ces climats éloignés? on doit le présumer sur les motifs qui le dirigeoient dans ses voyages. C'étoit un desir insatiable de s'instruire; c'étoit la nécessité de mettre les provinces à l'abri de toute insulte. Dans la Grande-Bretagne, en Espagne, dans l'Asie mineure, il vit de ses propres yeux les bornes de l'empire Romain. Sa présence intimidoit les Barbares qui vouloient en approcher; elle entretenoit la discipline dans les légions ou cohortes qui les défendoient. A ces titres, Éléphantine & Syène devoient exciter sa vigilance & sa curiosité. Placées au dessous d'une des cataractes, elles servoient de bornes à l'Égypte, ainsi qu'à l'empire Romain[a]. Cet endroit, le terme des voyages qu'on faisoit sur le Nil[b], le séjour d'une garnison, sous les anciens souverains de l'Égypte[c], étoit défendu, sous les premiers Empereurs, par trois cohortes[d]. Hadrien se trouvant à Thèbes a dû, suivant ses principes, & à l'exemple de Germanicus[e], visiter des lieux qui faisoient la sûreté de l'Empire, & dont il n'étoit pas fort éloigné. De Thèbes à Éléphantine, la différence en latitude est, suivant M. d'Anville, d'environ un degré & deux tiers; ce qui donne, en droite ligne, environ trente-huit lieues françoises de trois mille pas géométriques ou de deux mille cinq cents toises. Si à ces trente-huit lieues on en ajoûte neuf ou dix, à cause des détours du fleuve, on aura quarante-huit lieues qu'on peut, avec un vent favorable, parcourir en moins

Spart. pag. 6. Dion. l. LXIX, p. 791. Arrian. Perip. Pont. Eux. p. 1.

[a] *Plin. lib. V, cap. 9.*
[b] *Id. ibid.*
[c] *Herod. l. II, cap. 30.*
[d] *Strab. l. XVII, p. 797 & 817. Plin. ut sup. Not. Dignit. sect. XX, p. 34, edit. Labb.*
[e] *Tacit. Annal. l. II, cap. 61.*

le puits, & l'éclairoient entièrement. Strabon observe de plus, qu'au solstice d'été, les gnomons de Syène ne donnoient point d'ombre à midi. Les gnomons, en Égypte, n'étoient guère distingués des obélisques. Le monument en offre deux à nos yeux: ils sont placés auprès d'un puits. N'est-ce pas-là ce que Strabon avoit remarqué de plus singulier à Syène! Ajoûtons que c'est dans cette ville que l'auteur des Éthiopiques place le nilomètre, qui, suivant Strabon, étoit dans l'isle d'Éléphantine. Syène étoit sur les bords du Nil, à l'opposite & sous le même parallèle qu'Éléphantine; ainsi, quelque parti que l'on prenne, l'aspect des lieux ne changera pas.

de quatre jours. Les Anciens n'en employoient pas davantage; car, ſuivant Hérodote, la diſtance d'Héliopolis à Thèbes étoit de quatre mille huit cents ſoixante ſtades; & celle de Thèbes à Éléphantine, de dix-huit cents ſtades; & comme il compte neuf jours de navigation depuis Héliopolis juſqu'à Thèbes, il a dû en compter environ trois & demi depuis cette dernière ville juſqu'à Éléphantine.

Herod. l. II, cap. 9.

Nous voyons, par des inſcriptions gravées ſur la ſtatue de Memnon, qu'Hadrien étoit à Thèbes dans les mois de novembre & de décembre de la quinzième année de ſon règne, 131 de J. C. Ainſi dans mon ſyſtème, ces inſcriptions ont été tracées à ſon retour de Syène & d'Éléphantine, où il a dû ſe trouver vers les mois d'août ou de ſeptembre de cette année.

Pococ. tom. I, tab. XXXIX. D'Orvil. Animad. in Charit. p. 531. Jabl. de Memn. p. 90.

J'aurois pû placer le lieu de la ſcène à Thèbes, & quelques rapports juſtifioient cette poſition; mais j'en ai trouvé beaucoup plus en faveur de mon ſentiment, & je l'ai embraſſé.

Je paſſe à la ſeconde partie de ce Mémoire: elle a pour objet les figures, les édifices, les barques ou bateaux, les animaux & les plantes qu'on voit dans la moſaïque.

SECONDE PARTIE.

En jetant les yeux ſur ce monument, on les arrête d'abord ſur les figures qui ſont auprès de la tente. Hadrien y paroît avec un de ces vaſes qu'il avoit reçûs du Prêtre d'un temple. Une femme debout tient de la main gauche une palme, & de l'autre préſente une eſpèce de diadème au Prince: ce n'eſt pas une Prêtreſſe, les Égyptiens n'en avoient point[a]; on l'a priſe pour la Victoire[b]; je la prendrois pluſtôt pour la ville de Syène ou d'Éléphantine perſonifiée: c'eſt ainſi que, ſur les médailles d'Hadrien frappées à Tentyris dans la Thébaïde, on voit une femme habillée comme celle de la moſaïque. Hadrien eſt accompagné de pluſieurs Officiers & Soldats, dont les uns ſont à ſa ſuite, & les autres ſur la galère Romaine qui va le joindre.

Vop. in Sat. p. 245.

[a] *Herod. l. II, cap. 35.*

[b] *Interpret. Lithoſtrot. Præn.* dans la gravûre de 1721.

Vaill. hiſt. Ptolem. p. 217.

Le ſecond grouppe eſt celui des prêtres Égyptiens. Ils ſont

caractériſés dans la moſaïque par les mêmes traits que dans les anciens auteurs. On en voyoit pluſieurs dans le même temple[a]: ils avoient des habits de lin, des ſouliers de papyrus, la tête ceinte de couronnes de fleurs & raſée, ainſi que le menton[b]. Six de ces Prêtres forment un chœur de muſique; l'un porte une palme[c] & un tambour, eſpèce de tympanum encore en uſage en Égypte[d], & qu'on voit entre les mains de trois autres Prêtres; le cinquième joue de la double flûte, & le ſixième cache ſes mains dans ſon manteau, attitude que les prêtres Égyptiens affectoient par modeſtie[e]. D'autres Miniſtres ſacrés tiennent de longs bâtons, ſurmontés de la figure d'un animal; c'étoient les effigies ſymboliques des divinités Égyptiennes; effigies ſemblables à celles que décrit Apulée[f], & qu'on voit repréſentées dans un bas-relief antique[g]; enfin quatre Prêtres portent ſur leurs épaules un chandelier poſé ſur une eſpèce de table quarrée. Cette pompe religieuſe n'eſt point décrite dans les anciens auteurs; elle ne paroît pas ſur d'autres monumens: cependant l'uſage de ces grands chandeliers dans les temples ſemble avoir été aſſez général parmi les Anciens[h]. A l'égard des Égyptiens en particulier, quoiqu'ils aient employé communément les lampes dans leur culte[i], il eſt à préſumer qu'ils avoient auſſi de ces chandeliers dans l'intérieur de leurs édifices ſacrés, & qu'ils les en tiroient dans les occaſions d'éclat, comme à l'arrivée du Souverain, ou dans le renouvellement de leurs fêtes. Ils ne devoient pas conſerver avec moins de ſoin ces tombeaux ou cercueils qui renfermoient, à ce qu'on diſoit, une partie du corps d'Oſiris, & qu'on montroit dans pluſieurs temples[k]. Peut-être que la table ſur laquelle poſe le chandelier dont je viens de parler, repréſente un de ces cercueils, ou, ſi l'on veut, ce coffre dans lequel Typhon avoit enfermé Oſiris. Le Pouſſin paroît avoir eu la même idée; car en inſérant ce grouppe de Prêtres dans ſon tableau du Repos en Égypte, il a ſupprimé le chandelier, & a figuré la table ſur laquelle il poſe comme une eſpèce de coffre.

Le troiſième grouppe offre aux yeux une légère image des fêtes de l'Égypte: un berceau, couvert d'une vigne chargée

[a] *Herod. lib. II, c. 37. Diod. p. 66.*
[b] *Herod. ibid. Plut. de Iſid. p. 352. Martial. l. XII, epigr. 29.*
[c] *Apul. Metam. lib. XI. Clem. Alexand. Strom. lib. VI, p. 633.*
[d] *Miſſ. du Lev. t. II, p. 155. Ther. Voyage du Lev. tome II, p. 798.*
[e] *Chærem. ap. Porphyr. de Abſtin. lib. IV, pag. 363, in-8.° Lug. 1620.*
[f] *Apul. Metam. lib. XI.*
[g] *Kirch. Œdip. Ægypt. tom. I, p. 226. Spon. Miſcel. erud. Ant. pag. 306.*
[h] *La Chauſ. Muſ. Rom. pag. 79. Boiſſard, &c. Cicer. in Verr. act. 2, l. IV.*
[i] *Herod. l. II, c. 62 & 130. Apul. l. XI.*
[k] *Plut. de Iſid. & Oſir. p. 358 & 365.*

de fruits, s'appuie sur deux petites isles: les eaux du Nil coulent paisiblement au-dessous, & sont comme émaillées par quantité de fleurs: aux deux côtés de ce canal règnent des banquettes, sur lesquelles des figures Égyptiennes, mollement couchées, tiennent des vases à boire & des instrumens de musique; une d'entre elles élève, jusqu'à une certaine distance, le *rhyton*, cette espèce de vase recourbé dont j'ai parlé plus haut; une seconde, placée tout auprès, lui montre avec transport ces grappes de raisin suspendues sur leurs têtes; trois autres figures tiennent des coupes pleines de vin, tandis que la sixième pince les cordes d'un instrument, & que la septième applique à sa bouche une flûte traversière.

Les Savans, qui nous ont laissé des traités sur les anciens instrumens de musique, n'ont fait qu'une légère mention de cette espèce de flûte[a], & semblent quelquefois la confondre avec la flûte courbe: mais Jules Scaliger[b] les a distinguées avec raison; la première est cette flûte oblique, dont on rapportoit l'origine aux Libyens[c] ou au dieu Pan[d], & que Théocrite, Héliodore & Longus mettent entre les mains des bergers[e]; l'usage qu'on en faisoit est constaté par le monument que j'explique, par un autre monument conservé au Capitole[f], & par ce passage d'Apulée[g]: *Ibant & dicati magno Serapi tibicines qui per obliquum calamum ad aurem porrectum dextram, familiarem templi Deique modulum frequentabant.* Il dit que cette flûte se prolongeoit jusqu'à l'oreille droite, ce qui suffit pour en désigner l'espèce: il lui donne le nom de roseau, parce qu'elle étoit faite dans les commencemens de la tige du lotus[h]. Les prêtres de Sérapis s'en servoient dans leurs cérémonies, parce qu'elle paroît avoir une origine Égyptienne.

Je dois observer, à l'égard de cette vigne qui couvre le berceau, que les Égyptiens sont encore dans l'usage de faire monter leurs vignes, & de les disposer en treilles.

Au-dessus & au-dessous du berceau sont deux bateliers, dont l'un paroît ramasser du lotus dans le Nil, & l'autre en avoir déjà chargé son bateau: cette plante sert de nourriture au peuple pendant une partie de l'année, non seulement parmi les

[a] *Barth. de Tib. Veter. in-8.° Rom. 1677. Franc. Blanch. Musc. Vet. in-4.° Rom. 1742.*
[b] *J. Scal. Poët. lib. I, cap. 20.*
[c] *Poll. lib. IV, cap. 10.*
[d] *Bion. Idyll. 3.*
[e] *Theocr. Idyll. 20, vers. 29. Heliod. Ethiop. l. V, p. 224. Long. Pastor. l. I, p. 5, in-4.° 1660.*
[f] *Mus. Cap. in-4.° Rom. 1750, p. 57.*
[g] *Apul. Metam. lib. XI.*
[h] *P. II. lib. IV, cap. 10. Maill. descr. de l'Eg. p. 294. Pococ. tom. I, pl. LVIII. Paul Lucas, 2.e Voy. t. II, p. 58.*

les Égyptiens[a], mais encore parmi les Éthiopiens[b]: on la recueille dans les mois de juillet, d'août & de ſeptembre[c].

[a] *Herod. l. II, c. 92. Diod. Sic. l. I, p. 9 & 30, edit. de 1604. Theop. hiſt. Pl. l. IV. c. 10.*
[b] *Diod. l. III, p. 148.*
[c] *Poſp. Alp. rer. Ægypt. l. III, cap. 10.*

On ne s'eſt point propoſé, dans la moſaïque, de ſubordonner, ſans en excepter aucune, toutes les actions particulières à l'action principale. Celle-ci eſt repréſentée dans la partie inférieure du tableau; les autres n'en ſont que les acceſſoires: c'eſt preſque par-tout la Nature, comme elle s'eſt offerte aux yeux du Deſſinateur. Auſſi voit-on à l'entrée d'une cabane, placée au-deſſus du berceau, deux payſans ou pêcheurs, dont l'un tient un trident ou harpon à trois pointes, pour prendre ces gros poiſſons qu'on trouve quelquefois dans le Nil, & pour ſe défendre contre les monſtres qu'il produit.

Plin. lib. IX, cap. 15.

A côté de la cabane, un payſan conduit un bœuf qui boit tranquillement dans le Nil; & plus loin eſt une barque d'où pluſieurs Égyptiens, après avoir percé de deux traits un hippopotame qui leur eſt échappé, en lancent d'autres ſur un pareil animal qui fuit encore, & ſe cache dans les roſeaux. Diodore décrit cette chaſſe.

Diod. lib. I, p. 31 & 32.

Au-deſſus de la barque, on voit ſix figures debout; les unes ſemblent être les Miniſtres du temple voiſin, & les autres leurs femmes: cet homme qui paroît les interroger, & qui tient un trident, eſt un pêcheur, & non pas Neptune, comme l'a penſé Kircher.

Kirch. Veter. Lat. p. 107.

Les autres figures repréſentées dans la partie inférieure de la moſaïque, ſont occupées de travaux ruſtiques: leur habillement, & celui de toutes les figures Égyptiennes, juſtifie le récit des anciens auteurs. Les Égyptiens, ſuivant Hérodote, portent une robe de laine, & au-deſſous une tunique de lin, nommée *calaſiris*, & dont les bords, terminés en feſtons, ne parviennent point aux genoux: pluſieurs figures de la moſaïque ſont revêtues de cette tunique; voyez entre autres celle qui tient un trident auprès du temple, celle qui conduit un bœuf, & celle qui eſt debout auprès de la cabane.

Herod. lib. II, cap. 21.

En face de cette cabane eſt un batelier, dont le chapeau reſſemble à ceux des Chinois: c'eſt une ſingularité que j'ai cru devoir remarquer, parce qu'elle ſert à prouver l'ancienne

communication de ce peuple avec les Égyptiens. Les traits suivans ne méritent pas moins d'attention.

Les Éthiopiens habitent au-dessus d'Éléphantine, & dans Éléphantine même[a]. Ils sont noirs[b] ou basanés[c]: la plupart n'ont pour habit qu'une tunique fort courte[d]: leurs armes sont, en général, le javelot, l'arc, l'épée, & de grands boucliers faits de peau de bœuf[e]. L'isle d'Éléphantine est située vers la rive occidentale du Nil[f], au pied des montagnes qui, dans cet endroit, se prolongent jusqu'au fleuve[g]: ces montagnes, où les arbres ne sont jamais dépouillés de leurs feuilles[h], deviennent, ainsi que toutes celles de l'Égypte, la retraite des animaux pendant le temps de l'inondation[i]. Les Éthiopiens, qui n'ont presque pas d'autres ressources que la chasse, ont alors plus de facilité à les poursuivre[k]; les uns, habiles à tirer de l'arc, font tomber sous leurs coups ces oiseaux qu'on voit le long du Nil[l]; les autres attaquent, avec des dards ou d'autres armes, ces bêtes féroces si communes dans la haute Égypte[m].

Ce récit, qui n'est qu'un tissu de passages d'anciens auteurs & de voyageurs modernes, est l'explication naturelle de la partie supérieure de la mosaïque.

Les édifices qu'elle représente étoient presque tous consacrés à des usages religieux; tel est ce temple que l'on voit auprès des obéliscques: il a la forme d'un quarré long, comme l'avoient tous ceux de l'Égypte[n], & la plupart des temples de la Grèce[o]: il pose sur un soubassement composé de quelques marches, comme le sont les plus anciens temples des Grecs *(i)*: l'entablement est soûtenu, dans la face antérieure, par quatre ou six colonnes qu'on prendroit pour des pilastres, & qui forment un porche: elles n'ont point de bases, & leurs chapiteaux sont dénués d'ornemens; le fronton antérieur est ceintré; celui de la face postérieure devoit l'être aussi. S'il laisse à desirer quelque chose à cet égard, c'est la faute du Peintre, qui, dans le reste de son tableau, a souvent péché contre la perspective.

(i) Ceux d'Agrigente en Sicile; de Pæstum & d'Aquinum dans le royaume de Naples.

[a] *Herod. l. II, cap. 29. Gemin. Elem. Astr. c. 13. Strab. l. XVII, p. 819.*
[b] *Diod. l. III, p. 147. Miss. du Lev. t. VII, p. 33.*
[c] *Paul Luc. 3.e Voyage, t. III, p. 163.*
[d] *Strab. l. XVII, p. 822.*
[e] *Diod. lib. III, p. 147. Strab. ut suprà.*
[f] *Nord. Voyag. d'Égyp. p. 195.*
[g] *Aristid. Egypt. Orat. tom. II, p. 343 & 345. Pococ. tom. I, lib. II, cap. 5. Nord. Voyage d'Égyp. planch. CXXVI.*
[h] *Plin. l. XVI, cap. 21.*
[i] *Dio. l. I, p. 33.*
[k] *Id. lib. III, p. 160.*
[l] *Nord. Voyage d'Eg. p. 139. Miss. du Lev. t. VI, p. 249.*
[m] *Diod. lib. I, p. 21, lib. III, p. 160.*
[n] *Strab. l. XVII, p. 805. Poc. Nord. &c.*
[o] *Le Roy, Ruin. de la Gr. part. 2, p. 22.*

Devant le temple ſont deux obéliſques poſés ſur des piédeſtaux : ils avoient été taillés vrai-ſemblablement dans une carrière voiſine d'Éléphantine. *Herod. lib. II, cap. 175.*

Auprès des obéliſques s'élève une tour ſemblable, pour la forme, à deux autres qui ſont derrière le temple ; mais on a négligé de tracer des fenêtres dans la première ; c'étoit-là que demeuroient les Miniſtres du temple. Pococke a trouvé que celui de Dandera devoit être entouré de maiſons. L'extrême élévation de celles-ci vient, 1.° de ce que les prêtres Égyptiens s'appliquoient fort à l'aſtronomie ; 2.° de ce qu'autrefois, comme à préſent encore, on paſſoit en Égypte la nuit ſur des terraſſes, pour ſe garantir des couſins produits par l'eau du Nil qui ſéjourne dans les canaux. Il eſt à remarquer qu'Hérodote donne à ces maiſons le nom de tours, & que dans la moſaïque leurs terraſſes ſont, pour la pluſpart, renfoncées & entourées d'un mur qui leur ſert de parapet. *Deſcrip. of the Eaſt. tom. I, p. 86.* *Herod. l. II, c. 95.* *Maill. deſcrip. de l'Ég. 37*.*

En parcourant la moſaïque de gauche à droite, nous trouverons, après le temple que je viens de décrire, un autre temple preſque ſemblable au premier, paré de guirlandes, flanqué de deux maiſons, & preſqu'entièrement fermé d'un mur terminé par des crenaux ; ce mur ſervoit peut-être à contenir un de ces animaux qu'on entretenoit avec tant de ſoin[a]. Strabon dit qu'à Memphis on renfermoit le bœuf Apis dans un aſyle ; & qu'en certaines occaſions on le faiſoit paſſer dans un parc pour le montrer aux étrangers, qui, pour l'ordinaire, ne le voyoient qu'à travers une fenêtre[b]. Nous diſtinguons une cour & une aſſez grande fenêtre dans une des faces latérales de l'édifice dont il s'agit : cet édifice n'auroit-il pas renfermé quelque animal ſacré, & fait partie du temple précédent ? [a] *Herod. l. II, c. 153.* *Diod. lib. I, p. 75.* [b] *Strab. l. XVII, p. 807.*

On voit enſuite deux tours quarrées, c'eſt-à-dire deux maiſons, une tour ronde & deux petites cabanes ; la tour ronde ſervoit, ſuivant les apparences, de retraite aux Ibis qui s'en approchent de toutes parts ; car, ſuivant Proſper Alpin, ces oiſeaux s'apprivoiſent aiſément. Les cabanes ſont couvertes de chaume, & peut-être conſtruites de roſeaux : telles étoient, du temps de Diodore, les maiſons des bergers en Égypte. *Rer. Ægypt. l. IV, cap. 1.* *Diod. l. I, p. 41.*

Sur la même ligne eſt un édifice conſidérable, & propre à nous donner une idée générale des palais des Égyptiens. Au fond de la cour s'élève, en face de la porte d'entrée, un grand bâtiment à un ſeul étage; ſon entablement eſt ſemblable à celui de pluſieurs anciens édifices qu'on trouve dans la haute Égypte; ſon toit eſt plat, & terraſſé dans toute ſon étendue; la cour, diviſée en d'autres plus petites, eſt fermée par des corps-de-logis couverts de terraſſes, & ſéparés entre eux par des murs ou courtines; ceux qui ſont à droite & à gauche de la porte d'entrée ont cela de remarquable, que, depuis l'entablement juſqu'au couronnement de la porte, ils vont en rampant : cette conſtruction, particulière aux Égyptiens, ſe trouve obſervée dans pluſieurs bâtimens repréſentés ſur leurs médailles, ou ſubſiſtans encore en Égypte. L'aigle Romaine, taillée dans un marbre de Baſalte ou pierre noire, déploie ſes ailes ſur la porte d'entrée; & de chaque côté paroiſſent deux ſtatues de ſemblable marbre, poſées ſur des plintes, ayant la tête ornée d'une fleur de lotus, ou pluſtôt de deux cornes, du milieu deſquelles s'élève une eſpèce de vaſe[a]. On voit quatre figures ſemblables adoſſées contre le mur, dans des ruines qui paroiſſent être celles du palais de Memnon à Thèbes[b], & communément elles étoient deſtinées à décorer les temples : cependant je ne donnerai pas ce nom à l'édifice repréſenté dans la moſaïque; c'étoit pluſtôt un prétoire pour la garniſon qu'entretinrent ſucceſſivement, dans ces climats éloignés, les Égyptiens, les Perſes & les Romains. L'aigle, ajoûtée ſur la porte par ces derniers, inſpiroit le même reſpect que les enſeignes militaires dreſſées auprès du prétoire dans les camps. Si la grandeur & la magnificence de cet édifice ſemble s'oppoſer à ma conjecture, je répondrai que Verrès, en Sicile, avoit établi ſon prétoire dans le palais des anciens rois de Syracuſe.

[a] *Pignor. Menſ. Iſia. pl. 4, let. X.*

[b] *Nord. planche CXII.*

Cicer. in Verr. act. 2, lib. IV, §. 53.

L'édifice où des Prêtres s'occupent d'une cérémonie religieuſe, & celui devant lequel Hadrien eſt placé, ne ſont pas ſi difficiles à expliquer; ce ſont des propylées ou veſtibules: on les plaçoit quelquefois à l'entrée des villes, & tels étoient les magnifiques propylées que Périclès avoit fait conſtruire dans

la citadelle d'Athènes[a], & dont M. le Roi nous a donné le plan & les élévations[b]. En Égypte les temples avoient pluſieurs de ces veſtibules[c] : ceux qu'on a tracés dans la moſaïque ſont ſéparés par une chauſſée ou par un pont. Auprès du premier, la figure d'Anubis eſt ſur un grand piédeſtal de marbre de couleur : elle paroît dorée; & c'eſt ainſi que les Égyptiens repréſentoient cette divinité[d]. Le ſecond eſt paré de guirlandes dorées, & couvert, dans ſa face antérieure, d'un voile de pourpre.

[a] *Plut. in Pericl. p. 160. Pauſ. l. 1, p. 51.*
[b] *Ruin. de la Grèce, part. II, p. 11.*
[c] *Herod. l. II, c. 136, 138, 153, &c. Strab. l. XVII, p. 805.*
[d] *Jablon. Epiſt. in Theſ. Lacroz. t. I, p. 168.*

Tout auprès de ce dernier on voit une maiſon, à l'entrée de laquelle eſt un vaſe d'une forme ſingulière, & dont la porte eſt accompagnée de deux pilaſtres, un parc deſtiné à renfermer des troupeaux ou des animaux ſacrés, & une grande cabane de roſeaux.

Dans un des angles inférieurs paroît une autre maiſon avec un colombier : l'uſage d'élever des pigeons ſubſiſte encore dans la haute Égypte; ces animaux y fourniſſent l'engrais des terres; & les avantages qu'on en retire ſont ſi conſidérables, que, dans certains endroits, la loi défend de ſe marier à ceux qui ne ſont point en poſſeſſion d'un colombier.

Nord. tom. II, p. 123. Pococ. tom. I, p. 210. Miſſ. du Lev. t. II, p. 131.

Pour ne rien omettre de ce qui concerne les édifices, j'obſerverai que le berceau, dont j'ai déjà fait mention, eſt appuyé contre un pan de mur aſſez conſidérable, mais à demi ruiné, & dont on ne peut fixer l'uſage qu'en le regardant comme les débris de quelque bâtiment que le Nil avoit emporté, ou comme les reſtes malheureux des fureurs de Cambyſe; car ce Prince avoit détruit pluſieurs temples en Égypte, & l'on en voyoit encore les ruines du temps de Strabon.

Vanſl. Relat. d'Égypt. p. 59. Strab. l. XVII, p. 805.

Cet auteur rapporte que l'iſle d'Éléphantine étoit remarquable par un puits où l'on meſuroit les accroiſſemens du Nil, & par le temple de Cnuphis, ou du bon génie qu'on adoroit ſous la figure d'un ſerpent. Strabon ne parle que de ce temple, parce que c'étoit vrai-ſemblablement le plus célèbre de tous; cependant je ne ſerois pas éloigné de prendre ſes paroles dans un ſens rigoureux; & alors je regarderois le temple qui, dans la moſaïque, eſt auprès des obéliſques, comme celui du ſerpent Cnuphis; le petit temple qui vient après, comme l'aſyle

particulier de cette divinité; & les deux propylées inférieurs, comme les veſtibules du temple. Il eſt vrai qu'ils en paroiſſent fort éloignés, & hors de la direction de cet édifice: à la première de ces objections il ſuffira d'oppoſer la deſcription qu'un auteur exact nous a laiſſée des temples des Égyptiens; on voyoit d'abord, ſuivant Strabon, une avenue ornée de ſphynx à droite & à gauche; on trouvoit enſuite un propylée qui conduiſoit à un ſecond; & ce dernier à un troiſième: le nombre des propylées & des ſphynx n'étoit pas fixe. Ce témoignage eſt confirmé par ceux des voyageurs qui ont parcouru, avec le plus de ſoin, les antiquités de la haute Égypte; ils ont diſtingué, au milieu de toutes ces ruines, des veſtibules éloignés des temples auxquels ils ſe rapportoient, & aſſez ſemblables à l'un de ceux de la moſaïque. Si l'on ajoûte, que ces derniers ne ſont pas dirigés vers le temple principal; je répondrai que leur poſition a dépendu de celle du terrein, quand on les a conſtruits; de l'intelligence de l'artiſte, quand on les a deſſinés autrefois; du goût de l'appareilleur, quand on a réuni les divers morceaux de la moſaïque ſous la forme qu'elle préſente aujourd'hui: car on verra plus bas que, dans le tranſport de ce monument, certaines parties ont été dérangées de leur place.

Strab. l. XVII, p. 805.

Pococ. Deſcr. of the Eaſt. t. I, p. 93. Nord. Voyag. d'Égyp. planche CVIII.

Suivant l'analyſe que je viens de faire, la moſaïque ne repréſenteroit que ce canton de l'iſle d'Éléphantine où ſe trouvoit le temple de Cnuphis; & dès-lors on conçoit pourquoi la pluſpart des édifices s'y rapportent au culte religieux.

Ils paroiſſent preſque tous conſtruits de brique; & cela eſt conforme à l'uſage ancien & moderne des Égyptiens. Le goût de cette nation ſe manifeſte ſans mélange dans l'édifice auquel j'ai donné le nom de prétoire, & dans les maiſons des particuliers, mais avec quelque altération peut-être dans les édifices ſacrés; car, dans les plus anciens monumens de l'Égypte, on ne voit point, comme dans ceux-ci, des piédeſtaux élevés, des frontons ceintrés, des modillons dans les corniches, des toits exhauſſés & inclinés de chaque côté. Eſt-ce des Grecs que ces parties d'architecture ont été empruntées? eſt-ce des Égyptiens que les Grecs les avoient reçûes auparavant? la ſolution de ce

Pococ. tom. I, p. 75, 77, &c. Thev. Voyag. du Lev. tom. II, p. 783. Nord. Voyag. d'Ég. p. 202. Vanſl. Relat. d'Ég. p. 257.

problème ſeroit auſſi difficile que peu importante: ce n'eſt pas ſur les ruines d'un petit nombre de monumens, ni ſur des deſſeins faits à la hâte, qu'on peut connoître les détails & les reſſources de l'architecture Égyptienne. Je dis les reſſources; il en fallut en effet pour conſtruire des combles dans un pays dépourvû des bois qu'on emploie communément à cet uſage: on y ſuppléoit ſans doute par d'énormes quartiers de pierre, taillés en forme de faîtages, de chevrons, &c. Quoi qu'il en ſoit, ces ſortes de toits ont été en uſage chez les Égyptiens: on peut s'en convaincre, non ſeulement par la moſaïque de Paleſtrine, mais encore par diverſes peintures d'Herculanum, & par des bas-reliefs en terre cuite que j'ai vûs dans des cabinets d'Italie, & qui repréſentent des maiſons au bord du Nil.

Pitt. Ant. d'Ercol. p. 253 & 257.

Dans le recueil des Peintures que je viens de citer, on diſtingue, ainſi que dans la moſaïque, des frontons & des toits hériſſés de pointes[a]; ſingularité qu'on remarquoit auſſi dans le temple de Jéruſalem[b]. Hérodote parlant d'un temple de Perſée dans la haute Égypte, dit qu'il étoit quarré & entouré de palmiers[c]; & juſtement on voit dans la moſaïque, & dans un tableau d'Herculanum *(k)*, des palmiers auprès des temples[d];

[a] *Ibid. p. 27, 33, 133, &c.*
[b] *Joſ. de Bell. Judæor. lib. V, cap. 5.*
[c] *Herod. l. II, cap. 91.*
[d] *Pitt. Ant. d'Ercol. p. 35.*

(k) Comme les ſavans éditeurs des peintures d'Herculanum ont réuni dans trois planches tous les ſujets Égyptiens, & que j'en cite pluſieurs en marge ſur leſquels ils ont gardé le ſilence, il eſt néceſſaire de juſtifier mes citations. Je penſe donc que pluſieurs des vignettes & culs-de-lampes, dont on a décoré le livre des peintures d'Herculanum, repréſentent le Nil, ou les objets qu'on apercevoit ſur ſes bords. On y voit ce fleuve tantôt couler à travers des roſeaux *(page 87)*, tantôt baigner des portiques, derrière leſquels s'élèvent des obéliſques *(page 133)* ou des pyramides *(page 7)*. Or comme ces compoſitions ſont dans le même goût que celles où l'on a repréſenté des crocodiles ſur les bords du Nil *(pag. 253, 257, 263)*, & celles où l'on voit ſimplement des portiques & des édifices dont les murs ſont crénelés, & dont les toits, ainſi que les frontons, ont divers ornemens *(pag. 27, 33, 49, &c.)*; il en réſulte que les uns & les autres renferment pluſieurs de ces points de vûe, que les canaux du Nil produiſent dans la baſſe Égypte. C'étoient des ſujets heureux pour les Peintres; & le commerce des villes de la grande Grèce avec Alexandrie, facilitoit à leurs artiſtes les moyens de tracer les divers aſpects du Nil, ou les uſages ſinguliers du peuple qui habitoit ſur ſes bords. Auſſi parmi les tableaux qui ne ſont point encore gravés, en trouve-t-on pluſieurs où l'on a repréſenté des ſphynx *(Catal. de Monum. di Ercol. pag. 9)*, le Nil avec un crocodile & un cyprès, *(page*

Vitr. lib. IV, cap. 5. enfin, ſelon Vitruve, les temples des Égyptiens étoient tournés vers le Nil, & ils le ſont ainſi dans la moſaïque.

J'ai raſſemblé ces détails pour montrer les rapports du monument que j'explique avec les témoignages des auteurs. Ils ne ſe manifeſtent pas moins dans la forme des bateaux & des autres bâtimens qu'il nous préſente.

Dans un des angles inférieurs, tout auprès du grand

118), Oſiris & Iſis *(page 95)*, deux ſacrifices dont l'un ſe fait ſur les bords du Nil, *(pag. 36 & 37)*. Dans ces derniers tableaux, les palmiers, les ibis, les ſiſtres entre les mains des Prêtres, ne laiſſent pas le moindre doute ſur le lieu de la ſcène.

Lorſque le goût des groteſques s'introduiſit en Italie, ce fut encore de l'Égypte que les artiſtes empruntèrent des ſecours pour enrichir leurs extravagantes compoſitions. Je cite en preuve ces eſpèces de treillages gravés dans le recueil des peintures d'Herculanum *(p. 213, 217, 221, 225, 229, 233)*. Rien n'eſt ſi bizarre que leur architecture : des baldaquins élancés dans les airs & ſoûtenus par de frêles colonnes, ou pluſtôt par de foibles roſeaux ; un monſtre ſerpentant autour d'une autre colonne, des plans ſans régularité, des conſtructions ſans ſolidité, des ornemens ſans meſure ; voilà tout ce qu'elle offre d'abord aux regards. Cependant on y voit dans les détails, quantité de parties qui ſe reſſentent d'une origine Égyptienne. Par exemple, dans l'édifice de la page 229, le fronton & le toit ſont hériſſés de ces pointes ou ornemens que nous avons fait obſerver dans pluſieurs édifices de la moſaïque. Aux pages 213 & 217, les colonnes ſont ſurmontées d'un cube, ainſi que dans pluſieurs monumens qui ſe trouvent encore en Égypte *(Pococ. Deſc. of the Eaſt. tome I, page 121. Nord. pl. CVII)*. A la page 225, une figure d'Iſis en gaine, avec une fleur de lotus ſur la tête, tient lieu de colonne. Il eſt naturel de mettre ce deſordre d'idées ſur le compte des artiſtes qui décoroient les maiſons d'Herculanum. Si néanmoins quelqu'un prétendoit qu'ils ont copié des treillages ſemblables qui, de leur temps, étoient diſtribués ſur les bords du Nil, ne pourroit-il pas juſtifier cette eſpèce de paradoxe par les réflexions ſuivantes ? Le goût de ces conſtructions a les rapports les plus ſenſibles avec les édifices des Chinois *(Voyez Chambers, Deſſ. des édific. des Chin. in-fol. à Lond.)* ; or comme il eſt prouvé aujourd'hui que les Chinois ont reçû pluſieurs uſages des Égyptiens, on doit penſer que ce qui ſe trouve chez les uns, a pû ſe trouver chez les autres. D'ailleurs l'architecture Égyptienne n'étant pas fixée, ni ſoûmiſe à la ſévérité des règles, elle a pû s'abandonner à toutes les licences poſſibles, ſur-tout depuis que la ſervitude eut rétréci l'ame de ceux qui la traitoient. Nous croyons trop gratuitement que des têtes Égyptiennes ne pouvoient imaginer que des pyramides & des coloſſes : mais dans les opérations de l'eſprit humain, rien n'eſt peut-être ſi voiſin du grand que le frivole & le petit. Au reſte, je n'aſſure pas que les peintures dont je parle ſoient la fidèle copie de ce qu'on voyoit en Égypte ; c'eſt un ſoupçon que je propoſe, ſans l'adopter, ſans le combattre, & même ſans l'approfondir.

propylée,

propylée, eſt une galère Romaine, remplie de ſoldats, & ſur laquelle Hadrien avoit remonté le Nil. Quelque conſidérable que paroiſſe ce bâtiment, il a pû pénétrer juſqu'aux extrémités de l'Égypte: le Nil eſt navigable juſqu'à Éléphantine. C'eſt de cette iſle qu'on avoit tranſporté par eau, juſque dans la baſſe Égypte, des obéliſques, des coloſſes, & cette maiſon d'une ſeule pierre, dont le toit avoit vingt-une coudées de long ſur huit de haut & quatorze de large. On voyoit quelquefois ſur le Nil des eſpèces de coches capables de contenir deux cents perſonnes; mais ces bâtimens n'auroient pu remonter au-delà d'Éléphantine, parce que c'eſt-là que commence la cataracte, & que pluſieurs pointes de rochers qui s'élèvent au-deſſus du Nil, ne laiſſant point de paſſage aux bâtimens, forcent le Voyageur à faire par terre le chemin d'Eléphantine à Philæ.

Herod. lib. II, cap. 175.

Maill. Deſcr. de l'Ég. p. 78.

Nord. p. 193.

Strab. l. XVII. p. 818.

Nord. Voyage d'Ég. p. 199.

Suivant le témoignage de Strabon, à Philæ, c'eſt-à-dire, à quatre lieues & demie au-deſſus d'Eléphantine, on ſe ſervoit d'eſquifs faits de courroies, tellement entrelaſſées qu'elles formoient un tiſſu fort ſerré: de cette eſpèce devoit être le bateau qui eſt auprès de la trirême, dans un des angles de la moſaïque.

Strab. ibid.

L'autre bateau au deſſus de la trirême, & les trois qu'on voit auprès du berceau, étoient peut-être faits de même, ou conſtruits ſur le modèle des bâtimens de charge qu'Hérodote place ſur le Nil. On prenoit des tiges d'une plante ſemblable au lotus de Cyrène; on les diviſoit en morceaux d'environ deux coudées de long; on les lioit entre eux, & les joints intérieurs étoient remplis & couverts par des roſeaux. D'autres fois les Égyptiens n'employoient que le papyrus pour leurs bâtimens, perſuadés que cette matière écartoit les crocodiles.

Herod. lib. II, cap. 96.

Plut. de Iſid. p. 358.

Outre ces bateaux, la moſaïque nous préſente trois barques: la première, avec une maiſon & une voile; la ſeconde, avec la voile, mais ſans la maiſon; la troiſième, avec une maiſon, & ſans la voile.

Ce que j'appelle une maiſon, étoit un édifice de bois, quelquefois doré, communément conſtruit dans le milieu du bâtiment, & diviſé par des cloiſons en pluſieurs cellules. On s'y repoſoit en voyageant ſur le Nil; on s'y raſſembloit

Diod. lib. I, p. 76.

pendant les fêtes & les réjouiſſances publiques [a]; le jour & la fraîcheur pouvoient s'y introduire par le moyen des fenêtres grillées [b]. Le fleuve étoit ſouvent couvert de ces ſortes de bâtimens: les rois d'Egypte en entretenoient huit cents dans le port d'Alexandrie [c]; & c'étoit ſur un pareil navire que Céſar avoit réſolu de pénétrer en Ethiopie [d].

Les voiles des bâtimens en Égypte étoient, pour l'ordinaire, tiſſues de papyrus [e]: on ne plaçoit pas le gouvernail à la proue, mais ſur le flanc [f]: on en voit deux dans la barque où ſont les Chaſſeurs; &, dans Héliodore, il eſt dit: *Nous avions perdu un de nos deux gouvernails* [g].

Les Chinois ont des bâtimens qui reſſemblent fort à ceux de la moſaïque [h]: c'eſt un nouveau trait de conformité entre ce peuple & les Égyptiens.

Je paſſe aux autres articles que j'ai promis de traiter: ce ſont les animaux, les arbres & les plantes. Comme il eſt aſſez difficile de les reconnoître, j'ai conſulté un oracle, dont les doutes mêmes ſont des déciſions; ainſi les réponſes de M. de Juſſieu me ſerviront de guide; & je n'y ajoûterai que des détails relatifs à mon opinion. J'aurois pû répandre ici l'érudition à pleines mains, & ne rien éclaircir, parce qu'il eſt plus aiſé de la prodiguer que de la diſtribuer à propos. Ceux qui deſireront de plus grands éclairciſſemens, les trouveront dans les ouvrages ſans nombre que nous avons ſur l'Hiſtoire naturelle.

Quelques remarques doivent précéder cette explication. La pluſpart des animaux repréſentés dans la moſaïque, ſont déſignés par des noms tracés en Grec; mais ces noms ne nous fourniſſent aujourd'hui que de foibles lumières: en voici la raiſon. Ce monument, découvert originairement dans un petit temple, avoit enſuite été tranſporté dans le palais des princes de Paleſtrine: on l'enleva par parties détachées du ſanctuaire qu'il couvroit; & quand il fut queſtion d'en appareiller les différens morceaux dans le nouvel aſyle qu'on lui deſtinoit, on eut recours au Commandeur dal Pozzo, qui précédemment les avoit fait deſſiner en dix-huit feuilles. Cette opération produiſit pluſieurs changemens dans la correſpondance de toutes

[a] *Strab. l. XVII, p. 799. Thev. Voyage du Lev. tome II, p. 740.*

[b] Comparez la moſaïque avec Maillet, *p. 77 & 79.*

[c] *Appian. in Præf.*

[d] *Suet. in Cæſ. cap. 52.*

[e] *Herod. l. II, cap. 96.*

[f] *Voy. la Moſ. & Herod. ibid.*

[g] *Ethiop. l. V, p. 241.*

[h] *Chambers, Deſſ. des édifices des Chin. plan. XVII.*

Delle lodi del Com. dal Pozzo, Oraz. di Carl. Datti, p. 14.

les parties de la Mosaïque [a]; c'est ainsi que, suivant Suarez [b], les animaux nommés ΘΩΑΝΤΕΣ, qu'on voit aujourd'hui sur un des côtés de la partie supérieure de la mosaïque, ne formoient autrefois qu'un même grouppe avec l'animal nommé HONOKENTAYPA, qui se trouve au côté opposé. Ce dérangement en suppose d'autres, & l'on conçoit aisément que des noms tracés quelquefois sur les bords à demi détruits d'un fragment, ont pû s'altérer, ou correspondre à d'autres animaux, lorsqu'on a transporté ou réuni les diverses parties de la mosaïque; soit pour ces raisons, soit que l'artiste n'ait pas écrit originairement les noms avec assez d'exactitude, ou qu'enfin, en les rétablissant, on se soit reposé sur l'intelligence des ouvriers, il est certain que plusieurs de ces inscriptions sont plus propres à nous égarer qu'à nous instruire; aussi n'est-ce qu'avec la plus grande défiance que je vais en essayer l'interprétation *(1)*.

[a] *Kirch. Lat. Vet. p. 100.*
[b] *Præn. Ant. lib. II, c. 18.*

Dans un des angles inférieurs de la mosaïque sont deux crocodiles & trois hippopotames, dont l'un élève à peine sa tête au-dessus de l'eau: ces animaux sont aussi connus des Naturalistes que des Antiquaires, qui les voient souvent sur les médailles frappées en Égypte.

Vers le même endroit, tout autour de la barque, paroissent plusieurs canards, dont quelques-uns sont perchés sur des pointes de rochers; deux autres canards sont dans l'eau en face de la cabanne: ces oiseaux sont encore fort communs en Égypte. *Pococ. tom. II, p. 210.*

Ceux qui volent, ou qui se reposent sur la cabane, sont des espèces de courli: à côté, un bœuf conduit par un paysan boit dans le Nil; & comme cette circonstance semble supposer que les eaux du fleuve sont représentées ici dans leur état naturel, je remarquerai, d'après le témoignage des voyageurs, qu'après le solstice d'été, elles paroissent vertes pendant vingt, trente ou quarante jours; qu'elles sont très-mal saines alors; mais que passé ce temps, quoique troubles & rougeâtres, elles servent *Vansl. Relat. d'Ég. p. 48. Maill. descr. de l'Ég. p. 57. Pococ. tom. I, p. 200.*

(1) On a fait graver, à la fin de ce Mémoire, les Inscriptions exactement tracées sur l'original. On y verra 1.° qu'elles sont extrêmement fautives: 2.° on se convaincra, par la forme des lettres, qu'elles doivent être du second siècle de l'ère vulgaire.

de boiſſon au petit peuple: c'eſt une des raiſons qui m'a fait placer le temps de la ſcène au mois d'août, pluſtôt qu'au mois de juillet.

Au-deſſus de la cabane eſt une tour ronde, & de petites cabanes couvertes d'Ibis: le plumage de cet oiſeau, ſuivant les Naturaliſtes, eſt d'un blanc ſale, & le bout des grandes plumes des ailes eſt noir; ſon bec eſt recourbé: il y a des ibis noires, mais qui, ſuivant les Anciens, ne ſe trouvoient qu'à Péluſe[a]: Norden en a vû des unes & des autres auprès de Syène[b].

[a] *Ariſt. hiſt. Animal. l. IX, c. 27. Plin. l. X, c. 30.*

[b] *Nord. Voyage d'Eg. p. 258.*

Au-deſſus du puits ſont deux animaux, dont l'un attaque un ſerpent de l'eſpèce de ceux qu'on appelle *ophilini.*

Sur la même ligne, en revenant à droite, eſt un rhinocéros: ſon nom eſt écrit au deſſous.

On voit enſuite un animal, dont le nom a ſouffert quelques légères altérations, & a donné lieu à de fauſſes leçons*. Cependant il eſt viſible que le nom Grec doit être reſtitué de cette manière: ΧΟΙΡΟΠΙΘΗΚΟC, qui ſignifie *cochon-ſinge*, peut-être parce qu'il tenoit de l'un & de l'autre. Ariſtote, qui en fait mention, dit que ſa tête reſſemble à celle du caméléon. Nous n'apercevons pas cette reſſemblance, ſoit qu'Ariſtote ait été mal inſtruit, ſoit que l'Artiſte ait manqué d'exactitude *(m)*.

* Voy. la gravûre de la Moſ. en quatre feuilles, 1721.

Ariſt. hiſt. Animal. l. II, c. 11.

Les deux animaux ſuivans ſemblent être deux ſangliers. Le nom Grec ΕΦΑΛΟC ou ΕΦΑΔΟC, étoit ſur l'extrémité d'un des fragmens de la moſaïque, quand on l'a déplacée; & peut-être en a-t-on perdu pluſieurs lettres: peut-être auſſi rappelle-t-il un animal dont Pline & Solin font mention; il ſe trouvoit chez les Éthiopiens, & ſe nommoit *Ealé;* il étoit de la groſſeur d'un hippopotame, de couleur noire ou fauve; ſa queue reſſembloit à celle d'un éléphant, & ſes mâchoires à celles d'un ſanglier: ſa tête étoit armée de cornes, qu'il tenoit quelquefois renverſées. La pluſpart de ces traits conviennent aux animaux que nous avons ſous les yeux: le mot Latin *Eale*, & le mot Grec ΕΦΑΛΟC ne diffèrent que par la

Plin. l. VIII, c. 21. Solin. c. 55.

(m) Le P. Hardouin *(Not. & Emend. ad lib. VIII, Plin. tom. I, p. 492)*, a ſoupçonné qu'au lieu de Χοιροπιθήκου, il falloit lire, dans le texte d'Ariſtote, Κερκοπιθήκη: la moſaïque détruit ce ſoupçon.

terminaiſon, & par une lettre ajoûtée peut-être dans la moſaïque, ou peut-être oubliée dans le texte de Pline.

ΔΓΕΛΑΡΚ ou ΔΓΕΛΑΡΤ. Ce mot placé devant une eſpèce de ſinge, n'eſt pas dans la deſcription que Suarez nous a donnée de la moſaïque. En ſuivant cette deſcription, il m'a paru qu'il devoit être ſur les bords d'un fragment, & qu'il a ſouffert dans le tranſport: j'ignore ce qu'il ſignifie.

ΛΥΝΞ. La manière dont ce nom eſt écrit, prouve que la moſaïque eſt des premiers ſiècles de l'empire. Car, avant cette époque, on auroit écrit ΛΥΓΞ. L'animal, que ce nom accompagne, reſſemble fort à un cheval; cependant les Naturaliſtes, après bien des diſcuſſions qui ne ſont pas de mon objet, conviennent aſſez aujourd'hui que le lynx des Anciens eſt un loup-cervier. *Perrault, Mém. de l'Académ. des Sciences, depuis 1666 juſqu'en 1699, t. III, première partie, p. 132.*

ΚΡΟΚΟΔΙΛΟ ΠΑΡΔΑΛΙC, *crocodile-panthère;* & plus haut, ΚΡΟΚΟΔΙΛΟC ΧΕΡCΑΙΟC, *crocodile terreſtre.* Ce dernier nom, mis en oppoſition avec le premier, autoriſeroit le changement de ΠΑΡΔΑΛΙC en ΠΑΡΑΛΙΟC, pour déſigner le crocodile de mer. Mais outre que les inſcriptions paroiſſent ici tracées avec exactitude, le crocodile d'eau eſt toûjours déſigné, dans Ariſtote, par ΚΡΟΚΟΔΙΛΟC ΠΟΤΑΜΙΟC: ce crocodile-panthère eſt un de ces animaux extraordinaires, dont les Anciens peuploient l'Afrique. Les Grecs diſoient, qu'en fait de monſtres, cette partie du monde produit ſans ceſſe quelque choſe de nouveau[a]. Les Romains ont adopté ce proverbe[b]; & l'on a ſuivi dans la moſaïque les récits exagérés, & les traditions ridicules qui l'avoient fait naître. On ne doit jamais perdre de vûe cette remarque dans l'explication de ce monument. Les deux animaux qui l'ont occaſionnée ne ſont pas le vrai crocodile; celui-ci eſt repréſenté dans la partie inférieure de la moſaïque, à côté du berceau.

Ariſt. hiſt. Animal. l. II, c. 10. Id. de Part. Anim. lib. IV, c. 11.

[a] *Ariſt. hiſt. Animal. lib. VIII, cap. 28. Id. de Gener. Anim. lib. II, cap 7.*

[b] *Plin. l. VIII, cap. 16.*

Au-deſſus du crocodile terreſtre, on voit un ſinge aſſis ſur un rocher. Le nom qui le déſignoit a diſparu; mais Suarez l'avoit vû dans les deſſeins du commandeur dal Pozzo; car il place, dans un même fragment, le tigre, le crocodile terreſtre, & un animal nommé CATTYOK. Je penſe qu'on s'étoit *Præn. Ant. l. II, c. 18.*

trompé en lisant ce nom, & qu'on auroit dû lire CATYPOC, *satyre.*

TIΓPIC, *tigre:* ce nom ne fait aucune difficulté.

ΔPKOC, vrai-semblablement pour ΔOPKOC, *chèvre sauvage:* cependant l'animal ressemble plustôt à une brebis qu'à une chèvre; mais il ressemble encore plus à une chèvre qu'à un sanglier; & j'ignore pourquoi, au lieu du nom qu'on voit aujourd'hui, on a mis dans la gravûre de 1721, AΠPOC, *sanglier.*

A côté des Tigres, est un serpent qui rampe sur des rochers; c'est le serpent-géant, nommé ainsi à cause de sa grosseur: on en trouvoit d'énormes en Éthiopie[a], & dans les isles que forme le Nil[b].

On voit ensuite un animal avec ce nom: HONOKENTAYPA; Ælien nous en a laissé la description[c]: dans toute la partie antérieure il tient de la nature de l'homme, & sa tête est couverte d'une longue crinière; le reste du corps participe de la nature de l'âne: il se sert indifféremment de ses mains ou pour courir, ou pour tenir quelque chose. M. de Jussieu conjecture que *l'honocentaure* pourroit bien n'être pas distingué du singe, que Prosper Alpin nomme *callitriche*[d].

Auprès de l'honocentaure sont des canards & des hérons[e], dont les uns prennent leur essor dans les airs, & les autres tombent sous les traits de quelques chasseurs Éthiopiens qui viennent de lancer une civette, animal originaire d'Éthiopie[f].

En descendant du haut de la mosaïque, on voit deux autres canards, & ensuite un animal nommé KPOKOTTAC; plusieurs auteurs observent qu'on le trouvoit en Éthiopie, & qu'il participoit de la nature du loup & de celle du chien[g]; d'autres lui donnent une origine différente[h].

YABOYC. Ce nom m'a long-temps arrêté; cependant en ajoûtant à la première lettre un jambage qui a disparu, on fera NABOYC: c'est un animal auquel les Éthiopiens donnoient le nom de *nabun;* il a, disent les Naturalistes[i], le col comme un cheval, les pieds & les cuisses comme un bœuf, la tête comme un chameau; sa couleur rougeâtre est entre-mêlée de

[a] *Diod. lib. II, p. 149; l. III, p. 169.*
[b] *Ib. l. I, p. 29.*
[c] *Æl. de Natur. Animal. lib. XVII, c. 9.*
[d] *Prosp. Alp. rer. Ægypt. lib. IV, cap. 11.*
[e] *Vansl. Relat. d'Ég. p. 103.*
[f] *Thev. Voyage du Lev. t. II, p. 760.*
[g] *Diod. l. III, p. 168. Plin. l. VIII, cap. 21. Agathar. ap. Phot. p. 1363, &c.*
[h] *Plin. l. VIII, c. 30. Dion. Cass. lib. LXXVI, p. 860.*
[i] *Plin. l. VIII, cap. 18. Solin. c. 33, de Ethiop.*

taches blanches, ce qui lui fait donner le nom de *caméléopard*. A l'exemple des Anciens, les auteurs modernes ont confondu le *nabun* ou *nabus* avec le *caméléopard*; nous verrons bien-tôt que l'auteur de la mosaïque les a distingués. *Boch. Hieroz. l. III, c. 21.*

ΚΗΠΕΝ. Les Anciens parlent d'une espèce de singe d'Éthiopie à tête de lion; on le nommoit Κῆβος, Κῆπος, Κεῖπος; c'est cet animal qu'on voit ici: la terminaison est peut-être particulière au dialecte du pays où se trouvoit cet animal; peut-être aussi faut-il l'attribuer à la négligence des ouvriers. *Id. l. III, c. 31.*

Derrière cet animal, est un paon sur une branche d'arbre; & au-dessous une lionne avec son lionceau: elle est désignée par son nom, ΛΕΑΙΝΑ.

ΣΑΥΟC. Ce nom, quoique placé auprès de la lionne, se rapporte à l'animal inférieur: je suis persuadé que l'ouvrier a oublié une lettre, & qu'il faut lire ΣΑΥΡΟC, *lézard*.

Ce nom est suivi d'un autre dont je n'ai pu fixer ni la lecture ni l'explication.

Derrière la lionne sont des caméléopards désignés par ce mot, défiguré dans le monument, ΚΑΜΕΛΟΠΑΡΔΑΛΙ..... Le caméléopard, disent les auteurs[a], est ainsi nommé, parce qu'il a le col comme le chameau, & des taches sur la peau comme le léopard; ces taches sont semées sur un fond roussâtre; sa tête est semblable à celle d'un cerf: il a la queue fort petite, deux cornes de six doigts de long sur la tête, les pieds fourchus, & ceux de devant plus longs que ceux de derrière, &c. Cette description est conforme à la mosaïque.

[a] *Belon, Observ. c. 49, p. 263. Aldrov. Hist. Quadr. p. 927. Gesner. Quad. t. I, p. 147. Dapper, Descript. de la haute Éthiop. p. 420. Prosp. Alp. rer. Ægypt. l. IV, cap. 10. Ludolf. nouvelle histoire d'Abiss. liv. I, chap. 7.*

On voit ensuite deux crabes dans l'eau, un singe sur un rocher, un autre singe sur un arbre, & un animal nommé ΣΦΙΝΓΙΑ. Les auteurs anciens[b] ont placé des sphinx en Éthiopie, & les ont rangés dans la classe des singes: l'animal auquel on a donné ce nom dans la mosaïque, ressemble plustôt à un chat-tigre.

[b] *Plin. lib. VI, c. 29; l. VIII, cap. 21; lib. X, cap. 72. Diod. lib. III, p. 167. Strab. l. XVI, p. 775. Vide Hard. Not. & Emend. ad Plin. tom. I, p. 489.*

ΞΙΟΙΓ. Le nom & l'animal me sont également inconnus.

ΘΩΑΝΤΕC ou ΦΩΑΝΤΕC, & non ΩΑΝΤΕC, comme on le voit dans la gravûre de 1721. On croiroit d'abord que ce sont deux *thos*, espèces de loups-cerviers qu'on fait venir

d'un loup & d'une léoparde; cependant cette conjecture eſt contredite par la forme du nom, & par la figure des animaux, qu'on prendroit pluſtôt pour un lion & une panthère: le nom grec correſpondoit peut-être à d'autres animaux qui ne paroiſſent plus dans la moſaïque.

Ariſt. hiſt. Animal. l. II, c. 17. Plin. l. VIII, c. 24.

Du même côté, tout à l'extrémité, eſt un ſerpent-géant qui s'eſt ſaiſi d'un canard qui vient d'être tué; car nous avons remarqué plus haut, d'après Suarez, que cette partie de la moſaïque ſe trouvoit autrefois de l'autre côté, dans l'endroit même où l'on voit des canards abattus ſous les traits des Éthiopiens.

Præn. Ant. l. II, c. 18.

Au-deſſous on a repréſenté deux tortues d'eau, & deux loutres tenant chacune un poiſſon à la bouche, & déſignées l'une & l'autre par ce mot, ΕΝΥΔΡΙC, *enhydris*, nom commun à la loutre & à une ſorte de ſerpent.

Ariſt. hiſt. Animal. lib. VIII, cap. 5. Plin. l. XXXII, cap. 7.

Je cours à la concluſion de ce Mémoire: il ne me reſte plus à parler que des arbres & des plantes; j'en rapporterai les noms tels que M. de Juſſieu me les a donnés.

A côté du veſtibule où eſt Hadrien, on voit un palmier-cocotier chargé de fruits; derrière ce veſtibule, un génévrier entre des cèdres; auprès du portique où ſont les Prêtres, un autre génévrier.

Vers le milieu de la moſaïque, l'arbre placé auprès d'une groſſe tour ronde, & couvert d'ibis, eſt une caſſe.

Sur la même ligne en allant à droite de la moſaïque, les arbres, en face des temples, ſont des palmiers-dattiers: cet arbre eſt retracé en d'autres endroits du monument; il eſt trop facile à reconnoître pour avoir beſoin d'indication: je remarquerai ſeulement que ces palmiers reſſemblent fort aux dattiers ſauvages dont le P. Sicard parle dans une de ſes lettres. Il dit que cet arbre a cela de ſingulier, que ſon tronc ſe diviſe & ſe fourche en deux parties égales; que chaque branche ſe ſous-diviſe de la même façon, & que ce ne ſont que les dernières branches qui produiſent des feuilles ſemblables à celles des palmiers: il dit encore que cette eſpèce ne ſe trouve en Égypte que depuis Girgé, en tirant vers la Nubie. Si tels ſont les dattiers de la moſaïque, il en réſulte que ce monument repréſente un canton

Miſſ. du Lev. t. II, p. 158.

canton de la haute Égypte : quoi qu'il en ſoit, les dattiers ſont très-communs dans la Thébaïde[a], & ſur-tout auprès d'Éléphantine[b].

L'arbre au-deſſus de la lionne reſſemble fort au tamarinier : un autre lui reſſemble encore plus; c'eſt celui qu'on voit auprès du ſerpent-géant, dans le coin, au côté droit de la moſaïque.

En partant de ce point, & en ſuivant les contours ſupérieurs de la montagne, on trouve un titymale.

Près du ſommet, on voit une eſpèce d'acacia; un peu plus bas & devant l'Honocentaure, un arbre ſemblable.

A l'égard des plantes, on conçoit aiſément qu'il doit ſe trouver bien des roſeaux dans un monument qui repréſente le Nil : on en voit ſur-tout une aſſez grande touffe auprès du puits.

A côté du berceau, ces plantes qui s'élèvent autour des crocodiles & de l'hippopotame ſont des plantes de millet; on en voit auſſi quelques tiges auprès du pavillon où eſt l'Empereur. Je dois obſerver que, ſuivant Diodore, les Éthiopiens ſemoient du millet dans pluſieurs des iſles du Nil qu'ils habitoient[c], & qu'ils en faiſoient du pain[d].

Sous le berceau, & aux environs, paroiſſent au-deſſus de l'eau pluſieurs fleurs de lotus, dont les unes ſont bleues & les autres rouges. Athénée diſtingue expreſſément ces deux eſpèces[e] : on en connoît une troiſième dont les fleurs reſſemblent, pour la couleur, à celle du lis[f].

Avant que de finir, je dois ajoûter quelques réflexions ſur les ouvertures qui ſont pratiquées dans les rochers repréſentés dans la moſaïque : on en voit de ſemblables dans les montagnes de la Thébaïde[g]; & pour en ſuppoſer dans celle d'Éléphantine, il ſuffit de dire, qu'au rapport d'Hérodote, c'étoit de-là qu'on faiſoit deſcendre dans la baſſe Égypte des quartiers énormes de pierre[h]. Ce paſſage ne dit pas, il eſt vrai, qu'ils euſſent été taillés dans l'iſle même; mais il ne dit pas le contraire; & je ſuis d'autant plus autoriſé à l'interpréter en faveur de mon ſentiment, qu'un très-habile Miſſionnaire parle, en plus d'un endroit de ſa relation, des carrières de granite qu'il avoit vûes à Éléphantine[i]. Nous n'avons pas de plus grands éclairciſſemens

[a] *Strab. l. XVII, p. 818.*

[b] *Schult. Ind. Geogr. in Vit. Salad. Nord. planche CXXXI.*

[c] *Diod. lib. I, p. 29.*

[d] *Strab. l. XVII, p. 821. Proſp. Alp. rer. Ægypt. l. III, cap. 12.*

[e] *Athen. Deipn. l. XV, p. 677.*

[f] *Dioſcor. l. IV, c. 114. Proſp. Alp. rer. Ægypt. l. III, c. 10.*

[g] *Miſſ. du Lev. t. II, p. 217. Nord. p. 131, 134, 175, &c. Vanſl. Relat. d'Ég. p. 391, &c.*

[h] *Herod. l. II, cap 175.*

[i] *Sicard, Miſſ. du Lev. t. VII, p. 32 & 154.*

ſur un pays où peu de voyageurs ont pénétré, & que moins encore ont été en état de parcourir avec ſoin. Au reſte les fameuſes carrières que les anciens rois d'Égypte avoient fait ouvrir auprès de Syène étoient ſi voiſines d'Éléphantine, que l'artiſte, frappé de cet aſpect, a pû les placer dans ſa compoſition.

Plin. l. XXXVI, cap. 8.

Je ſoûmets cet ouvrage au jugement des Antiquaires; je le conſacre à l'utilité des Artiſtes; les premiers découvriront, ſans doute, dans la moſaïque, des traits de lumière qui m'ont échappé; les ſeconds y puiſeront de nouvelles connoiſſances ſur le *coſtume* des Égyptiens; les uns & les autres, en l'examinant avec plus d'attention, la regarderont, à coup ſûr, comme un des plus précieux monumens de l'antiquité.

La Mosaïque de Palestrine

Noms des Animaux

tels qu'ils sont écrits sur la Mosaïque de Palestrine).

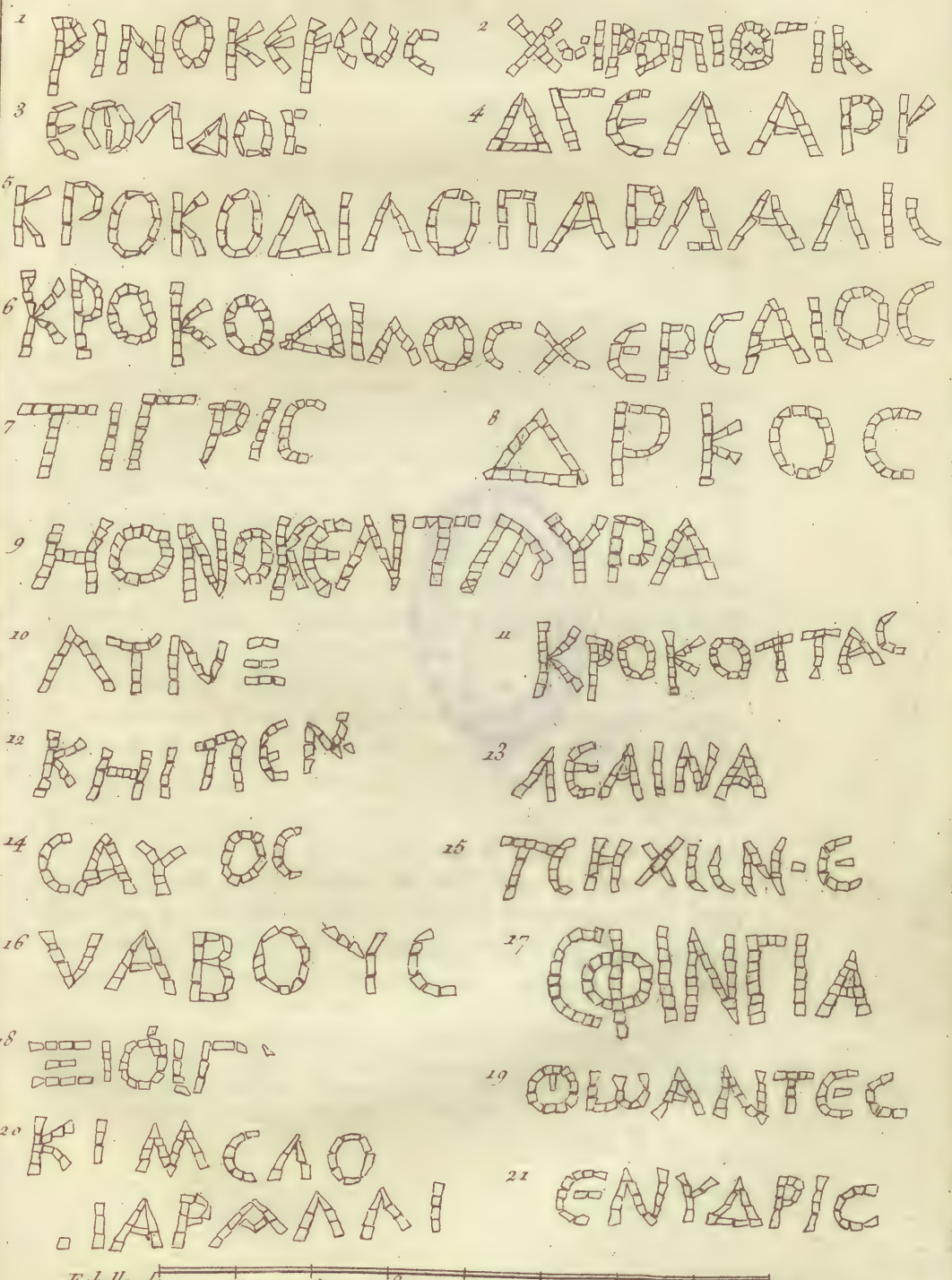

Echelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 pouces.

DISSERTATION*
SUR HOMÈRE,
CONSIDÉRÉ COMME POËTE TRAGIQUE.

Par M. DE CHABANON.

Lû à l'Assemblée publiq. du 15 Avril 1760.

HOMÈRE eſt le prince des Poëtes & le père de la Poëſie; l'Antiquité l'a dit, & les ſiècles ſuivans ont confirmé cet éloge. En effet, pleins de beautés de toute eſpèce, ſes ouvrages ſemblent avoir donné naiſſance aux différens genres de Poëſie, & ils peuvent encore en être propoſés comme des modèles. Tout ce qu'on a admiré depuis lui, n'étoit plus que lui-même reproduit; poëſie de ſtyle, uſage du merveilleux, fictions brillantes, inventions des caractères, effets des paſſions, il a tout connu, tout employé; il a été tout-à-la-fois poëte Épique, Dramatique, Élégiaque, Lyrique; il a conçû, on l'a imité, quelquefois agrandi & développé, & cet accroiſſement a valu le titre d'inventeurs à ceux qui n'avoient preſque que le mérite de l'imitation. Ainſi du Margitès eſt née la Comédie, dit Ariſtote; de l'Iliade & de l'Odyſſée eſt née la Tragédie. D'abord elle ne fut que l'Épopée même miſe en action, & ſoûmiſe à nos ſens par l'entremiſe des perſonnages; ces genres cependant ont été diſtingués l'un de l'autre: dans cette ſéparation, le rameau eſt devenu tronc, & a fait ſouche. La naiſſance de la Tragédie a été fixée au temps d'Eſchyle, qui lui donna une forme nouvelle; mais l'œil pénétrant ſait faire remonter plus haut le fil de la génération, & c'eſt dans Homère qu'il en découvre le principe caché & l'origine première. Pour ſentir cette vérité, il ne faut point conſidérer la Tragédie ſeulement comme un poëme diviſé en cinq actes, où la loi des unités

* Ce Mémoire, qui traite de la poëſie d'Homère, auroit dû être placé entre les premiers du volume XXIX; comme il nous a échappé dans le cours de l'impreſſion, nous l'avons réſervé pour terminer la partie de ces Mémoires qui concerne l'antiquité.

eſt eſſentielle, & où les récits & le chant ſont alternativement entre-mêlés. Cette forme conventionnelle n'en eſt que l'acceſſoire, comme le vers n'eſt que l'acceſſoire de la Poëſie, dont l'ame, dont la ſubſtance eſt dans les images, les expreſſions, la rondeur & l'harmonie. Platon, qui n'a écrit qu'en proſe, eſt Poëte; de même, nommons Homère Tragique, quoiqu'il n'ait point ſuivi les loix rigoureuſes que les auteurs de ce genre ſe ſont depuis impoſées à eux-mêmes. La grandeur des caractères, la force des paſſions, les actions qu'elles produiſent, le langage qui leur eſt propre, voilà la ſubſtance tragique; elle réſide dans les poëmes d'Homère, & y eſt comme un dépôt de ſemences fécondes, qui n'attendent, pour prendre vie, qu'un génie qui les échauffe. Si la Tragédie conſiſte toute en action, comme on n'en peut douter, les caractères en ſont une partie eſſentielle; s'ils ſont peu déterminés, ils ne produiſent que des actions foibles & douteuſes; s'ils manquent d'élévation, ils démentent les projets de grandeur qu'on veut leur prêter. Faut-il montrer dans tout ſon jour le produit différent des caractères imaginés plus ou moins heureuſement? comparons Homère à Virgile. Le poëte Latin, guidé par ſon génie moins ardent que ſage & modéré, déterminé auſſi par un ſujet qui flattoit Auguſte & intéreſſoit les Romains, a pris pour ſon héros Énée, dont la ſageſſe & la piété ſont les qualités principales. Suivons ce caractère, & voyons ce qu'il rend dans la totalité du Poëme. Au livre premier, le héros en butte au courroux d'une Divinité, & pourſuivi par elle juſque ſur les eaux, ſe voit aſſailli des vents & de la tempête: que fait-il en ce moment? des larmes coulent de ſes yeux, il étend ſes mains vers le Ciel, qu'il implore. Ces mouvemens ſont louables ſans doute; mais pour l'effet poëtique, ils n'égalent point le tranſport du héros qui s'élève au deſſus des dangers, & les mépriſe. Ce n'eſt point Céſar, ſur ſon eſquif, défiant les vents & ſe confiant à ſa fortune; ce n'eſt point l'Ajax d'Homère, qui environné des ténèbres dont un Dieu jaloux l'a couvert, s'écrie avec impatience: *Grand Dieu, rends-nous le jour, & combats contre nous!* Ce trait a été cité comme ſublime; les

larmes d'Énée ne peuvent obtenir le même éloge. En un mot, concevons ſur la ſcène un héros frappé de terreur à la vûe du danger, & décidons après ſur le caractère d'Énée. Au livre IV.e il aime Didon & en eſt aimé; diſons-le malgré le reſpect dû au grand nom de Virgile, cette foibleſſe dans un héros juſte & pieux n'eſt point intéreſſante, & la paſſion qu'il inſpire ne l'eſt guère davantage. Il eſt des ames dont l'accord heureux & paiſible forme un ſpectacle agréable; telle eſt, pour ne point m'écarter d'Homère, l'amitié de Patrocle & d'Achille; on ſent que la vertu douce & inſinuante de Patrocle a dû gagner l'ame du héros, & la remplir de ſentimens que leur excès rendroit des foibleſſes, ſi le mérite de celui qui les inſpire n'en faiſoit des vertus: auſſi cette union plaît & attache, même lorſqu'aucun évènement n'en trouble la paix. Il n'en eſt pas de même de l'amour de Didon, l'ame du lecteur n'eſt diſpoſée à le partager que lorſque cette Reine ſe voit abandonnée; mais elle eſt malheureuſe alors, & ce n'eſt plus que le privilége commun de l'infortune qui lui donne des droits à la pitié. Les ſix derniers livres de l'Énéïde nous offrent Énée livré à des occupations militaires; il eſt inutile de remarquer que ſon caractère n'y fournit aucuns traits éminens, des Critiques mêmes ont reproché à Virgile que Turnus, jeune, ardent, impétueux, plus rapproché enfin des héros d'Homère, fixe l'intérêt en ſa faveur, & cette critique n'eſt pas ſans fondement. Tel eſt donc le caractère d'Énée, que dans les divers incidens du poëme il n'a rien d'éclatant; diſons plus, une circonſtance ſeule peut-être pouvoit le faire voir avec avantage; c'eſt le cas où il eût donné à ſes États une forme de gouvernement, des loix politiques, & un culte religieux. Examinons le caractère d'Achille, nous y trouverons des reſſources bien plus étendues; c'eſt un de ces ſujets heureux auxquels tout convient, & dans quelque état & ſous quelque jour qu'on l'enviſage, il eſt toûjours lui-même & conſerve ſon air de grandeur: a-t-il à ſoûtenir les intérêts de Chrysès & ceux de l'armée? c'eſt avec hardieſſe qu'il le fait; il plaide la cauſe de l'équité avec l'enthouſiaſme de la paſſion: Agamemnon rejette ſa demande, ce refus l'offenſe; l'outrage

qui s'y joint le tranſporte, déjà il ne ſe connoît plus, & dans ſa fureur il va frapper, à la face des autels, le chef à qui il a promis une entière obéiſſance. Que des Critiques, plus moraliſtes que poëtes, s'élèvent contre ces excès vicieux du héros d'Homère; ces excès n'auront jamais pour cenſeurs que des hommes incapables de ſentir; les autres lecteurs, pénétrés des mêmes affections que le héros, ſe feront les approbateurs & les complices ſecrets de ſa vengeance. Tels ſont les moyens victorieux que le génie emploie; il envahit & ſubjugue les eſprits, & lorſque la critique élève contre lui ſa voix, elle eſt étouffée par la voix plus puiſſante des ſentimens & des paſſions, qui, réveillés dans l'ame du lecteur, réclament hautement contre elle. Si Homère n'a pas fait de ſon héros un homme parfait, c'eſt qu'Homère connoiſſoit le cœur humain; il ſavoit que de grandes qualités unies à des foibleſſes ont par excellence le droit de l'intéreſſer: la vertu ſublime & parfaite étonne; nous l'admirons quelque temps, mais ce ſont nos ſemblables que nous aimons, & nos ſemblables ſont foibles; c'eſt donc ce tribut d'imperfections payé à l'humanité par les grands hommes, qui nous rapproche d'eux, & nous les chériſſons, ſi j'oſe dire, par leurs défauts. Auſſi lorſqu'Ariſtote, philoſophe éclairé, après avoir médité ſur les productions du goût & du génie, a preſcrit des loix aux auteurs dramatiques: *que vos héros ſoient grands*, leur a-t-il dit, *mais qu'ils ne ſoient pas ſans défauts.* En prononçant ainſi il parloit d'après Homère, & ſi l'on veut y faire attention, on trouvera qu'Achille eſt le perſonnage le plus dramatique peut-être qu'on ait jamais conçu. En effet, conſidérons-le dans les diverſes poſitions où Homère l'a placé: retiré dans ſon camp, ſoit qu'il y verſe des larmes de douleur & de rage, ſoit qu'il fomente intérieurement une haine ſourde & ſilencieuſe, qu'il accueille avec bonté les envoyés d'Agamemnon & leur livre Briſéis, qu'il reçoive avec dignité les Généraux & les refuſe avec force, par-tout il eſt grand, par-tout il eſt à placer avec avantage ſur la ſcène: mais Hector triomphe, les Grecs périſſent, voilà l'inſtant où Achille va goûter pleinement tous les plaiſirs de la vengeance; Patrocle

paroît & lui demande la grace de ſes concitoyens; dès-lors toute idée de vengeance s'efface; cette haine furieuſe & terrible, qui s'étoit accrue par le temps, & que rien n'avoit ébranlé, cède aux premières larmes que verſe un ami, & le moment où la Grèce anéantie alloit ſatisfaire au courroux d'Achille, eſt celui où paſſant du péril à la victoire, elle doit à ce héros & ſa conſervation & ſes triomphes. Nommons foibleſſe ou vertu la condeſcendance d'Achille pour ſon ami, il faut convenir au moins qu'elle eſt intéreſſante, & que rien n'eſt plus dramatique que les changemens & la ſurpriſe qu'elle opère: mais ne retardons point, par des réflexions, la marche rapide du Poëte; déjà ſon héros eſt entré au champ de bataille pour y venger Patrocle, c'eſt-là ſon véritable théatre, ſes qualites éminentes s'y déploient, & les Troyens frappés d'épouvante cèdent à ſon aſpect, & ſe refoulent les uns les autres comme les vagues de la mer. Achille fulminant au milieu d'eux eſt (pour me ſervir des figures même d'Homère) comme un feu dévorant attaché aux moiſſons, ou qui conſume une forêt, la force du vent accroît & déploie l'incendie, les rameaux demi-conſumés éclatent avec bruit & tombent ſur la terre; tels, & plus terribles encore, ſont les effets du courroux d'Achille ſur les Troyens conſternés, abattus & renverſés..... Mais voici l'inſtant où les défenſeurs auſtères de la morale trouvent ſur-tout occaſion d'attaquer Homère; cet inſtant eſt des plus précieux pour les auteurs dramatiques: Hector n'eſt plus, Achille qui vient de l'immoler le pourſuit encore tout inanimé qu'il eſt, il le traîne dans le ſang, la fange & la pouſſière, & de retour en ſon camp, il ſe promet le barbare plaiſir de l'y voir déchirer par les vautours. A l'inſtant que cette idée l'échauffe & le tranſporte, Priam paroît, tombe à ſes pieds, & lui demande le corps de ſon fils; le héros attendri fond en larmes, l'écoute, le reçoit, & le conſole. On ne peut trop le répéter, rien de plus théatral que ces inégalités monſtrueuſes, ce ſont comme autant de péripéties qui font partie de l'art tragique, & en produiſent les effets les plus heureux. Ajoûtons quelques mots encore ſur Homère & ſur Virgile: l'Énéide ne fournit qu'un perſonnage dramatique, c'eſt

celui de Didon; tous ceux de l'Iliade le ſont, je n'en veux pour preuve que cette multitude d'ouvrages où Achille, Ajax, Agamemnon, Ulyſſe, ſont employés avec ſuccès, & où ils jouent tour à tour le rôle eſſentiel, ſelon que le ſujet l'exige. Enfin les caractères d'Homère ſont tellement deſſinés & frappés, que le nom de ſes héros eſt devenu le ſynonyme des qualités qu'il leur a données; les noms d'Achille, d'Ulyſſe, de Neſtor indiquent l'emportement, la fineſſe, la prudence, comme depuis Molière les noms d'Harpagon, de Tartuffe & d'Agnès, ont déſigné l'ayarice, l'impoſture & l'innocence.

Le parallèle d'Homère & de Virgile fait aiſément diſtinguer, dans leurs ouvrages, ce qui tient au Drame de ce qui n'appartient qu'à l'Épopée; la différence eſt du diſcours à l'action, ainſi que les noms ſeuls l'indiquent: les riches tableaux des plus grands effets de la Nature, que le pinceau d'Homère nous a tracés, ſont du reſſort de l'Épopée; Virgile, en ce point ſon imitateur & ſon rival, n'a fait que les répéter dans ſa langue; mais dans l'invention & le choix des caractères, qui tiennent de ſi près à l'action, c'eſt-là, comme nous l'avons vû, qu'Homère excelle encore, & que le Poëte latin échoue.

C'eſt beaucoup, ſans doute, de choiſir des caractères heureux, mais il faut outre cela ſavoir les mettre en valeur; dans le cours ordinaire de la vie, les hommes ſe montrent tous, le plus ſouvent, ſous une forme qui leur eſt commune, & ils n'ont preſque qu'une façon d'être; le calme de l'ame eſt un par-tout, & ſi les hommes diffèrent ſenſiblement les uns des autres, c'eſt lorſque les intérêts les attirent, que la contrariété les excite, que la paſſion les tranſporte: le contraſte des caractères eſt la ſource la plus commune de ces mouvemens de l'ame; on en a fait une loi fondamentale du théatre.

La perſpective de la ſcène ne ſouffre que de grands traits, qui ſoient faciles à ſaiſir; plus les caractères qu'on y expoſe enſemble ont entre eux de différence, plus ils ſemblent ſe deſſiner nettement à l'œil. De plus, un caractère en repos, comme nous l'avons remarqué, ne dit preſque rien; tel autre en étant rapproché, l'aiguillonne, le tourmente & le force à ſe montrer.

montrer. Ovide, dans un de ſes tableaux, nous offre une image ſenſible de cette vérité: l'Envie eſt couchée au fond de ſon antre; là, dans la ſolitude où elle ſe trouve, ſes vices n'ayant ſur qui s'exercer, reſtent dans une inaction profonde; Minerve paroît, l'Envie auſſi-tôt ſe trouble & s'agite, ſes poiſons lents & glacés s'échauffent dans ſon ſein & y fermentent, un feu pâle & livide colore ſes yeux, il n'eſt pas juſqu'aux ſerpens dont ſa tête eſt couverte qui ne s'élancent en ſifflant, & ne cherchent à répandre leurs venins. Le ſens allégorique du tableau eſt une vérité applicable au théatre; faut-il y développer le caractère de l'envie? placez auprès d'elle des vertus qui lui faſſent ombrage: c'eſt d'après cette combinaiſon des perſonnages, faits pour ſe donner du relief, que le Miſantrope eſt amoureux d'une coquette; que le Glorieux a un père indigent & modeſte; que la droiture de Sévère, dans Polieucte, met en défaut la politique défiante de Félix. Je ne finirois point de citer, dans les ouvrages de théatre, des exemples de ce contraſte, qui en fait l'ornement; cherchons-en dans Homère, & montrons que c'eſt une partie de l'art dramatique qu'il a connue & pratiquée.

Achille eſt le héros de l'Iliade; l'offrir ſeulement victorieux dans les combats, n'eût été montrer de lui que des parties, le courage, la force & l'adreſſe, c'eût été peindre légèrement & en poëte épique; Homère va plus loin, & ſcrutateur profond des ames, il nous développe celle de ſon héros juſque dans ſon dernier repli; il y fait voir & l'eſprit d'indépendance, & une impétuoſité qui court de front à tous les obſtacles, pour les applanir & les renverſer; il y montre enfin un reflux continuel de paſſions, des mouvemens ſucceſſifs de tendreſſe & de fureur, d'emportement & de foibleſſe, traits caractériſtiques de l'homme fougueux tel qu'eſt Achille. Mais voyons de quel art le Poëte ſe ſert pour nous le faire ainſi connoître: Agamemnon, moins jeune & moins ardent que le héros, mais vain & ſuperbe, ſe prévaut de l'autorité ſuprême qui lui eſt confiée, & en fait valoir les droits avec arrogance; le ſouverain pouvoir entre ſes mains eſt le contre-poids des qualités d'Achille, qui ſans ce préſervatif

l'eût écrasé. Quel coup de maître d'avoir opposé ces deux hommes, l'un chargé du sceptre sous qui tout doit plier, l'autre armé du fer devant qui tout tremble! Ainsi placés dans un juste équilibre, ne pouvant réciproquement se détruire, leurs caractères se choquent avec éclat l'un contre l'autre; Achille toûjours inquiété par un maître impérieux, est toûjours voisin de la fureur, & voilà une des faces de son caractère entièrement développée: il en restoit une autre à nous faire connoître, c'est cette sensibilité extrême, partage des grandes ames, qui élevées au-dessus des autres par leurs qualités, s'en rapprochent & s'y attachent par des sentimens pleins de douceur. Le caractère de Patrocle sert à développer dans Achille cette sensibilité précieuse; sa vertu modeste brille d'un éclat doux & tranquille, qui ne peut offusquer le héros; l'équité de Patrocle l'a rendu le premier admirateur des qualités d'Achille, l'amitié le rend le plus zélé partisan des intérêts de sa gloire; il sert la passion chérie de son cœur, & lui offre de plus, pour le séduire, tout l'attrait des vertus. Que de droits sur l'ame sensible de ce héros! autant Agamemnon l'irrite & l'offense, autant Patrocle lui plaît & l'attache; Achille aime & hait tout-à-la-fois avec transport, l'homme impétueux est vû dans ses extrêmes, Achille est connu tout entier. Ces personnages ne sont pas les seuls de l'Iliade qui correspondent entre eux, tous y sont disposés avec intelligence, & pour y produire des effets différens: parmi tant de guerriers que l'amour de la gloire échauffe, la sagesse eut-elle pû jamais se faire entendre, si Homère ne lui avoit donné pour organe Nestor, à qui ses longues années concilient un respect que la sagesse, dénuée de cet avantage, souvent n'obtient pas. Les vûes détournées & politiques d'Ulysse forment une nouvelle contrariété pour le caractère d'Achille; l'homme habile veut s'approprier les succès, en y tendant par la voie des conseils & des délibérations; le héros ne connoît que la voie des armes, où les plus grands honneurs lui sont réservés. Que dirons-nous de cette foule de guerriers recommandables, mais inférieurs à Achille? il est au-dessus d'eux comme un colosse qui les presse, & leur vertu, impatiente de se voir surpassée, réagit sans cesse

contre lui, & ne tend qu'à lui ravir toute ſupériorité. Ainſi tous les perſonnages du poëme influent les uns ſur les autres, & ſe prêtent mutuellement le mouvement & la chaleur. De cette ſage combinaiſon, de cet arrangement merveilleux que réſulte-t-il? toutes les paſſions à la fois, dont l'Iliade eſt d'un bout à l'autre comme la lice & l'arène; orgueil, ambition, vengeance, envie, férocité, tendreſſe, tout ce que le cœur humain a de penchans qui le dominent, ce qu'il éprouve d'affections qui le tiranniſent, tous les mouvemens convulſifs de l'ame qui la tourmentent, la briſent & la déchirent; de ces moyens puiſſans il n'en eſt aucun qu'Homère ait négligé, & le ſuccès avec lequel il les emploie lui mérite par excellence le titre de Poëte dramatique.

Si l'amour n'eſt entré pour rien dans la compoſition de l'Iliade, ce n'eſt point ſans raiſon, ſans doute, qu'Homère l'en a exclu; ce point mérite quelques réflexions. Les Anciens, long-temps même après Homère, & dans le temps où le luxe & les arts devoient amollir leurs mœurs, n'ont point connu la galanterie, ou la connoiſſant ils ont dédaigné de la peindre; dans leurs ouvrages l'amour eſt repréſenté comme fureur, & ce ſentiment deſpotique dans l'ame qu'il domine, y tient en ſilence toutes les autres paſſions, ou les en bannit entièrement. Les François, différens dans leurs idées, ont aſſocié l'amour à d'autres paſſions; il ne m'appartient pas de décider ſi cette union eſt déſavouée par la Nature, & ſi les auteurs qui l'ont tentée n'ont pas dépeint des goûts pluſtôt que des paſſions; mais pût-elle s'admettre en certains cas, il en eſt d'autres où il faut la rejeter. Ce n'eſt point dans le moment d'une expédition périlleuſe qu'il faut offrir un guerrier amoureux: eh! qui ne ſent que la molle impreſſion de l'amour ſur nos ames, détruit la vigoureuſe activité néceſſaire pour s'élever aux grandes entrepriſes; pour un cœur qui aime, la gloire n'eſt plus rien. Si vous faites triompher l'ambition du héros, ſon amour ne trouve plus en moi ni croyance, ni pitié; l'amour l'emporte-t-il? le héros s'avilit, c'eſt Antoine fuyant avec Cléopatre, ce ſont les guerriers du Taſſe ſuivant en foule Armide; je ris de leur

puſillanimité, je la mépriſe; Renaud ne m'intéreſſe que parce qu'il eſt loin du camp de Godefroi, & que je le vois dans une iſle où tout inſpire le charme de l'amour & juſtifie ſa foibleſſe; mais arraché à ce charme & rendu à la gloire, le nom d'Armide occupe-t-il ſon cœur? non; l'honneur l'appelle, il y vole, & ne conſerve plus de ſes égaremens paſſés qu'un ſentiment de honte & de remords. D'après ces obſervations, Homère n'a pu donner à ſes héros le ſentiment de l'amour; pour y ſuppléer, & ne point priver ſon poëme du charme intéreſſant attaché à ces beſoins de l'ame qui nous rapprochent les uns des autres, au défaut de l'amour il emploie l'amitié; mais placé dans le cœur d'Achille, ce ſentiment y devient paſſion, ce cœur eſt le foyer où tout s'allume. Ainſi Homère concilie les convenances les plus délicates avec l'intérêt le plus vif, & c'eſt dans ſes caractères qu'il trouve les reſſources néceſſaires pour cet accord difficile.

Dans l'analyſe raiſonnée que nous avons faite de l'Iliade, nous avons obſervé d'abord l'heureux choix des caractères, enſuite leur diſpoſition non moins heureuſe, par le moyen de laquelle ils s'animent d'eux-mêmes, & produiſent des paſſions; de celles-ci naiſſent les actions; & ſans entrer là-deſſus dans un plus long détail, la première partie de l'Iliade n'eſt que le courroux d'Achille, & les effets qu'il produit; la ſeconde n'eſt que le tableau de ſa tendreſſe pour Patrocle, qu'il laiſſe à regret partir pour le combat, qu'il pleure enſuite amèrement, & qu'il venge enfin en héros ſur les Troyens & ſur Hector même, qu'il précipite au tombeau. Mais ſi, de deux paſſions ainſi ménagées, Homère a ſû tirer un poëme tout entier, pourquoi ces mêmes paſſions ne fourniront-elles pas au développement des différens points de l'Iliade, & n'en feroient-elles pas autant de drames intéreſſans? Eh, que ſont donc les ſujets de nos plus belles tragédies, dépouillés des détails qui les relèvent & vûs comme de ſimples canevas? qu'eſt le ſujet d'Athalie, dans Josèphe ou dans les livres Saints? un fait ordinaire qui n'étonne ni n'intéreſſe, le couronnement d'un Roi rétabli ſur ſon trône par la mort de l'uſurpateur qui le lui avoit ravi: mais cet uſurpateur eſt une femme grande, vindicative, impérieuſe;

ce Roi eſt un enfant dont les vertus reçoivent un luſtre de la foibleſſe de ſon âge; celui qui le ſoûtient eſt un Prêtre ſaint, que le zèle de Dieu échauffe & inſpire; c'en eſt aſſez pour rendre ce ſujet tragique, & le ſeul développement de ces caractères produit, ſous la plume de Racine, la merveille du genre dramatique. De même, dans l'Iliade, que de ſujets de tragédie énoncés briévement, obſcurément indiqués, parce que les diverſes parties en ſont découſues, & diſperſées dans la maſſe totale du poëme. L'épopée elle-même eſt une tragédie, une grande action, que le Poëte doit conduire à ſa fin; il retarderoit ſa marche & s'éloigneroit du but, s'il s'appeſantiſſoit ſur chacun des évènemens acceſſoires qui s'offrent à lui ſur ſa route; il ne fait que les toucher d'une main légère; c'eſt le Pactole, qui en ſuivant ſon cours, dépoſe ſur ſes rives des tréſors ſans nombre, ils y ſont épars, c'eſt à l'obſervateur de les recueillir, pour en former une maſſe précieuſe.

Avant de prouver, par des exemples, que les poëmes d'Homère contiennent des ſujets de tragédie, examinons dans ces poëmes la partie du diſcours, & juſtifions l'éloge que ce Poëte a reçû, d'être pour cette partie le plus dramatique de tous les Poëtes.

C'eſt Pope qui l'a dit, & cette autorité d'un homme célèbre, rempli de l'Iliade qu'il a traduite avec ſuccès, ſemble faite pour porter conviction avec elle; cependant il eſt ſatisfaiſant & utile de diſcuter le jugement des grands hommes, & de pénétrer l'eſprit dans lequel ils ont prononcé. Monteſquieu reproche à Tite-Live d'orner de trop de fleurs les diſcours qu'il prête à ſes héros; Homère, dit-il, plus habile, ne cherche qu'à faire agir les ſiens; il pouvoit ajoûter, & s'il les fait parler c'eſt avec ſimplicité: cette ſimplicité, en effet, eſt remarquable dans Homère, & elle eſt indubitablement un des caractères primitifs du diſcours dramatique.

Dans les ouvrages où le Poëte ſe montre à découvert, il ne reçoit de loix que de ſon génie; le moment de l'inſpiration l'emporte, & la poëſie, ce langage des Dieux qu'il parle, devient à ſon gré tendre ou légère, ſérieuſe ou ſublime. Ainſi l'Épopée

à pris un ton différent, dans les deux ouvrages de ce genre ſortis de la plume d'Homère; l'Ode, qui reçoit de Pindare un caractère de force & d'enthouſiaſme, n'offre, dans Anacréon, que des graces naïves & badines; & l'Élégie enfin, qui avoit exprimé les tranſports d'Ovide amoureux & content, exprima bien-tôt après la triſteſſe d'Ovide exilé de ſa patrie. Dans la tragédie le Poëte n'eſt rien, tout ſon art conſiſte à s'y cacher, à ſe transformer entièrement dans les perſonnages qu'il met ſur la ſcène: s'ils ſont libres de ſoins, ils n'ont qu'à énoncer avec ſimplicité leurs idées; s'ils ſont dans la criſe de la paſſion, ils doivent en parler le langage éloquent; deux parties du diſcours dramatique qu'il faut étudier dans Homère. Parcourrons-nous ici ſes deux poëmes, pour y montrer également par-tout l'extrême ſimplicité avec laquelle ſes interlocuteurs s'expriment? ſur mille exemples il ſuffit d'en choiſir un qui la rende ſenſible: dans le Réveil des chefs, au dixième livre de l'Iliade, le dialogue rend avec la plus grande naïveté la ſurpriſe de ces guerriers, dont au milieu de la nuit on trouble le repos. Remarquons, en paſſant, qu'Homère peint juſqu'à l'attitude dans laquelle pluſieurs d'eux s'éveillent, & dans un moment intéreſſant, cette circonſtance devient intéreſſante elle-même. Dans l'Iphigénie grecque, le réveil du vieillard qu'Agamemnon appelle, eſt une imitation de celui d'Homère, & l'on y remarque la même ſimplicité; le vieillard ſemble un inſtant combattre avec le ſommeil, entré ſur la ſcène il s'aſſure, par le cours des aſtres, ſi la nuit eſt avancée: tandis que ces obſervations l'occupent, Agamemnon, ce père infortuné, plein des ſoins cuiſans qui l'ont arraché au ſommeil, à la lueur d'une lampe, écrit à Clitemneſtre d'éloigner Iphigénie de l'Aulide: à peine cette réſolution a pris place en ſon ame, le ſouvenir de ſes devoirs vient l'y combattre, il déchire ſa lettre; bien-tôt après il la récrit de nouveau, puis la déchire encore. Le vieillard étonné le conſidère & l'interroge: *ah, vieillard,* lui dit alors Agamemnon en pleurs, *que tu es heureux, & que j'envie ton ſort!* Si ces détails ſont ſans beauté, la vérité n'a donc plus de charmes au théatre.

Les tragiques Grecs, mais Euripide ſur-tout, ſemblent avoir recherché, dans leurs ouvrages, cette ſimplicité dont Homère étoit pour eux le modèle. Ce ſeroit peut-être une obſervation curieuſe à faire, de remarquer dans les tragiques modernes l'éclat, la pompe & les figures dont l'épopée ſe pare, tandis que le père des épiques, Homère, ſe dépouillant lui-même de ſes ornemens, ſe réduit au ton ſimple du drame, dès que ce n'eſt plus lui qui parle. Au théatre françois ſouvent les drames entiers, mais toûjours au moins les premières ſcènes, qui n'ont pû recevoir du ſujet l'intérêt & la chaleur, ſont embellies de tout l'éclat du ſtyle & des richeſſes de la poëſie. Sans attaquer un uſage que l'autorité des grands maîtres a rendu reſpectable, on pourroit, à l'exemple des Anciens, tenter un dialogue moins brillant & plus vrai; l'effet en ſeroit plus *un* avec les impreſſions tragiques qui doivent ſuivre, & au lieu que le charme des vers ne fait qu'amuſer l'oreille & flatter l'imagination, la tragédie, dans un dialogue vrai, commenceroit ſes grandes opérations; elle placeroit le ſpectateur au théatre, l'uniroit au ſujet, & par degrés le prépareroit aux coups terribles de ſon art, ſous leſquels elle doit à la fin l'abattre.

Ne laiſſons point échapper, dans Homère, la convenance parfaite des diſcours avec l'âge, le caractère & les talens de ceux qui les tiennent. Les députés de l'armée ont à triompher du reſſentiment d'Achille; Ulyſſe prend le premier la parole, & parle en homme habile, qui ſent & ſaiſit les foibles du héros; il connoît ſa fierté: « Agamemnon, lui dit-il, t'a outragé; il s'en repent & t'offre, en réparation, ſon repentir, ſes tréſors, « des villes puiſſantes de ſon Empire, & ſon alliance. » Ulyſſe ſait qu'Achille eſt ſenſible: « Hélas, lui dit-il, lorſque Pélée te vit partir pour ce rivage, & t'embraſſa pour la dernière fois, ce « ſage vieillard, en te recommandant aux Dieux, te recommanda « ſur-tout à toi-même de ſurmonter tes paſſions, & de triompher « de ta colère. » Ulyſſe ſait qu'Achille, avide de gloire, doit être tenté d'une expédition qui promet des ſuccès peu communs: « Il n'eſt point de Grecs, lui dit-il, en état de repouſſer Hector, ſecondé des Dieux; parois & humilie la fierté de ce Troyen ».

Tel eſt, dans Homère, le diſcours de l'homme éloquent; il deſcend dans le ſecret du cœur, & certain des grands intérêts qui le dominent, il met en œuvre ces mobiles puiſſans; il ſoulève toutes les paſſions contre celle qui nuit à ſes deſſeins, & dans ce combat tumultueux, le héros battu de ſes propres forces, & tourmenté intérieurement, ne doit qu'à l'extrême fermeté de ſon ame l'avantage d'échapper à l'éloquence victorieuſe qui le pourſuit. Voyons la réponſe d'Achille; c'eſt un autre homme qui parle, c'eſt un ton différent. « Ulyſſe, tu vas » connoître mes vrais ſentimens, car je hais à l'égal de l'enfer » l'ame baſſe qui ſe déguiſe; les tréſors d'Agamemnon ne me » ſont rien, je ſuis Roi, mon Empire me ſuffit, mille autres, » ainſi que lui, brigueront l'honneur de s'allier au ſang de Thétis, » je ne m'unis point à ce que je hais; il m'a outragé, le reſſen- » timent vit en mon cœur, Agamemnon périt, rien ne me retient plus ici, je pars pour la Theſſalie. » Achille joint à ces traits une ironie piquante, qui convient à ſon orgueil, & à ſon courroux ſatisfait. Le vieillard Phénix doit-il le ſolliciter à ſon tour, il emploie les moyens propres de ſon âge, il preſſe, il prie, il remet ſous les yeux du héros le zèle avec lequel il éleva ſon enfance. Ces retours ſur le paſſé ſont d'un grand pouvoir ſur une ame tendre; Euripide s'en eſt ſervi dans le diſcours d'Iphigénie à ſon père: « Hélas, lui dit-elle, la pre- » mière née de tous vos enfans; lorſque vous me teniez dans » vos bras, plein alors d'une tendreſſe paternelle, vous me pro- » mettiez qu'un himen heureux embelliroit un jour ma deſtinée; » mon père, le temps de cet himen eſt venu, vous me conduiſez à l'autel pour y périr. » Tel eſt le langage attendriſſant de la ſimple nature; Homère l'a ſaiſi, les tragiques Grecs l'ont imité, & ce ton de vérité eſt le ſceau de l'immortalité pour leurs ouvrages, parce que la Nature eſt invariable, & que dans tous les temps l'homme, formé pour les mêmes affections, ſera ſuſceptible des mêmes plaiſirs.

Nous avons examiné le dialogue lent & tranquille tel qu'il ſert dans l'expoſition, tandis que le Poëte lie ſourdement entre eux les fils de l'intrigue, & prépare les grands évènemens qui doivent

doivent mettre en jeu les paſſions. Cet inſtant arrivé, la ſcène change, l'ivreſſe y ſuccède au calme, & le dialogue devenu le langage des paſſions, doit participer à cette ivreſſe, & la porter dans l'ame des auditeurs. Horace, en peu de mots, enſeigne l'art d'exprimer les vives affections de l'ame, c'eſt de s'en pénétrer. Rien ne parle au cœur que le cœur même; les paſſions endormies dans l'ame du ſpectateur, y reſtent inſenſibles aux éclats de l'eſprit & de l'imagination, elles attendent le cri de la paſſion pour s'éveiller; ſemblables aux Euménides d'Eſchile, qui ſourdes aux imprécations de la Pithie, ne répondent qu'à l'ombre de Clitemneſtre, qui ſort du tombeau pour les appeler; mais à ces accens de la mort, qui lui ſont familiers, le chœur s'éveille plein des ſentimens de fureur qu'un organe puiſſant vient de lui communiquer.

On ne peut ſe cacher que dans les ouvrages modernes, où règne tant de ſageſſe & de régularité, ces qualités n'y ſoient, le plus ſouvent, aux dépens de la chaleur; les ouvrages créés dans des temps plus reculés, & où le génie a eu ſon eſſor plus libre, offrent quelquefois plus de défauts; mais auſſi plus d'enthouſiaſme & de chaleur. Cette chaleur eſt principalement attachée aux écrits d'Homère, & ſans doute il la doit à l'expreſſion crûe, mâle & vigoureuſe des paſſions qu'il emploie; chez lui l'eſprit & l'imagination, ſous prétexte d'embellir leur langage, ne le déparent jamais. Voyez la diſpute d'Achille & d'Agamemnon, au premier livre de l'Iliade; ce n'eſt point ſur le ton d'une éloquence apprêtée que ces héros y expriment leur courroux; la paſſion ne connoît point d'apprêts; elle eſt bruſque & dure dans ſon expreſſion, outrée & exceſſive dans ſes vûes, déréglée & ſans ſuite dans ſes idées; c'eſt ainſi qu'Homère la fait parler. Dans les diſputes qui s'élèvent ſur nos théatres entre des héros, l'orgueil joue ſouvent le rôle de la fureur; les concurrens y relèvent avec fierté leurs prérogatives, & tâchent de ſe montrer ſupérieurs les uns aux autres: dans l'Iphigénie françoiſe la diſpute d'Achille & d'Agamemnon, toute imitée qu'elle eſt d'Homère, fait voir plus de grandeur & de dignité que d'emportement & de fureur: il ſemble que le génie françois

craigne de ſe livrer à des mouvemens trop impétueux, il donne un frein à la paſſion & en rallentit la marche, ce n'eſt plus qu'un courſier qui ſe déploie avec orgueil ſous la main qui le conduit; dans Homère il a rompu tout lien, il s'élance & l'œil ne le ſuit pas. Je ſais qu'on a fait reproche au poëte Grec des injures que ſes héros s'adreſſent réciproquement; mais outre qu'il paroît injuſte de décider du peu de nobleſſe que ces injures avoient dans la langue, pour juſtifier Homère de ce reproche, ainſi que de mille autres qu'on lui fait, il eſt un ſûr moyen, c'eſt de conſulter la Nature. Je ne parle point des hommes du temps héroïque, tels qu'Agamemnon & Achille, qui faits à des mœurs ſimples & ſauvages, ignoroient les rafinemens d'une politeſſe ſouvent puérile; je parle de l'homme le plus civiliſé, s'il entre en fureur, quel eſt en lui le premier mot de la paſſion? l'invective; Homère, en l'employant, n'a donc bleſſé tout au plus que les convenances: mais eſt-ce à nous de juger quelles étoient les convenances chez les Grecs? & notre minutieuſe délicateſſe nous fera-t-elle condamner légèrement l'énoncé libre & hardi des paſſions, tel que la Nature le preſcrit, & tels que les Grecs l'ont approuvé ſans doute?

Remarquons encore que les paſſions, ſuivant les circonſtances, ſe trouvent portées à différens degrés de vivacité, que le Poëte habile doit faire ſentir; Homère l'a fait. Achille retiré dans ſon camp, plein de cette haine forte qui a jeté des racines profondes dans ſon ame, n'injurie pas les Généraux, il les refuſe; l'ironie même, qui trouve place en ſon diſcours, annonce une ame tranquille, qui hait de ſang froid. Lorſque ce même Achille voit avancer les deux hérauts qui viennent lui ravir Briſéis, quoique cet inſtant ſoit ſenſible à ſon cœur, il n'y éclate pas en injures, il menace: « Les Grecs périront, dit-il, » Agamemnon m'appelera pour les ſecourir, il ne me trouvera plus. » Mais lorſqu'Agamemnon & Achille ſont en préſence, & que leur haine, exprimée par le diſcours, le geſte & le regard, s'allume de plus en plus de part & d'autre & paſſe à la fureur, alors elle n'a plus que des invectives pour ſe

ſoulager; & faute de cette expreſſion, Homère eût manqué le dernier degré de la paſſion.

De l'expreſſion de la colère paſſons à celle de la douleur, Homère n'y ſera pas moins vrai; car ſon génie vaſte & fécond, ſon ame ſouple & maniable, ſe prête aux diverſes affections, & ſait également les éprouver & les rendre. Rien de ſi rare, pour l'obſerver en paſſant, que cette flexibilité du génie; chaque auteur naît avec une propenſion qui le porte à exprimer certains ſentimens, & qui ſemble lui interdire l'expreſſion de tout autre. Corneille, trop plein de l'indépendance & de la fierté républicaine, concevoit mal un état de foibleſſe, où l'ame amollie & énervée ſe laiſſe lier à un joug aimable; il a mal peint l'amour: Eſchyle, qu'à bien des égards on peut lui comparer, met de la force par-tout, & n'excelle que dans les endroits qui en exigent. Racine, & Euripide ſon modèle, ont reçû, du caractère dominant de leurs ouvrages, les épithètes de tendre & de pathétique. Perſonne juſqu'à préſent n'a oſé déſigner Homère par une épithète qui indiquât les qualités dominantes de ſon génie; celle qui lui conviendroit le mieux, eſt celle qui en peindroit l'univerſalité. Remarquons toûjours dans Homère ſon exactitude à graduer la vivacité des ſentimens ſelon les caractères & les circonſtances. Dans Chrysès, au premier livre de l'Iliade, on ne voit qu'une douleur douce & tranquille, c'eſt que le vieillard ſe flatte d'obtenir ſa fille, ſans cet eſpoir il ne ſe fût point rendu au camp des Grecs; il faut donc que cet eſpoir perce à travers ſa triſteſſe, c'eſt comme un fond lumineux qui éclaircit la teinte obſcure de la douleur. Dans les adieux d'Andromaque, le ton de la douleur eſt différent, ce n'eſt plus l'eſpérance, c'eſt l'inquiétude qui y domine; de-là naît le trouble intéreſſant d'une épouſe affligée, qui prévoit & reſſent tous les maux d'un funeſte avenir. Priam eſt aux pieds d'Achille, ici je vois une douleur forte & amère, telle qu'elle convient à un vieillard dont l'eſpoir le plus doux eſt d'enſevelir un fils qu'il a perdu pour jamais. Lorſqu'Achille apprend la mort de ſon ami, ce coup opère en lui le déchirement convulſif d'une ame toute ſenſible; c'eſt le dernier degré de la douleur, elle ne

profère plus de paroles, elle pleure, elle crie, elle ſe déſeſpère; Achille ſe roule ſur la pouſſière, il s'arrache les cheveux & veut ſe percer. Je crois pouvoir citer ce ſilence éloquent comme une expreſſion énergique de la déſolation portée à ſon dernier excès: cette expreſſion depuis a paſſé ſur la ſcène grecque, & y a produit le trouble le plus violent; c'eſt à nous, qui ne l'admettons point ſur notre théatre, de convenir qu'elle eſt dans la Nature, de la reſpecter dans les ouvrages de nos maîtres, & de leur envier peut-être le droit heureux qu'ils avoient de s'en ſervir.

Un examen plus long me feroit paſſer les bornes preſcrites à ce diſcours: pour donner à ces réflexions une force nouvelle, tirée de l'exemple, je puis y joindre une verſion du dernier livre de l'Iliade en tragédie; ſi ce morceau renferme quelques beautés, il confirmera ce que j'ai avancé ſur Homère, qu'il doit être regardé comme le plus ancien des Poëtes tragiques, & que ſes ouvrages, bien médités, ſeront une ſource féconde de beautés appartenantes à la tragédie.

MÉMOIRE SUR LES MÉROVINGIENS.

Par M. GIBERT.

LORSQUE je lûs à l'Académie, en 1746, mon Mémoire sur les Mérovingiens, je ne le préſentai que comme l'eſquiſſe d'une diſcuſſion plus approfondie, que je m'étois propoſé de donner ſur ce point de notre hiſtoire, après que j'aurois recueilli les avis que l'on voudroit bien me donner dans la Compagnie. M. Fréret me fit, par écrit, des obſervations auxquelles je me contentai pour lors de répondre de vive voix: l'Académie parut ſatisfaite de mes réponſes, puiſqu'elle décida que mon Mémoire, tel qu'il étoit, ſeroit lû à l'ouverture publique de ſes ſéances. Il a depuis été imprimé dans le recueil de l'Académie, avant que j'euſſe pû lui donner la forme & l'étendue qu'il devoit avoir, & l'on a ajoûté à la ſuite les obſervations de M. Fréret, à la fin deſquelles on a annoncé que l'on mettroit ma réponſe à ſes obſervations dans quelques-uns des volumes ſuivans. C'eſt pour ſatisfaire à cette parole que je préſente aujourd'hui ce nouveau Mémoire, dans lequel j'ai non ſeulement refondu le premier, mais encore renfermé la ſolution de toutes les objections que M. Fréret m'avoit propoſées; non pas à la vérité en y répondant directement, mais en établiſſant par aſſertion, ſur chacun des points qu'il avoit traité, l'opinion contraire à celle qu'il a ſoûtenue. J'ai pris ce parti ſoit afin d'éviter le ton polémique, qui n'eſt pas toûjours propre à fixer l'attention, ſoit parce que c'étoit la forme que M. Fréret avoit cru devoir donner à ſes obſervations; je me ſuis ſeulement preſcrit le même ordre qu'il y a ſuivi, afin qu'on pût comparer plus aiſément mes opinions avec ſes remarques, & s'aſſûrer de la juſteſſe des unes ou des autres.

Lû aux mois de Janvier & Fév. 1759.

Ainſi j'examinerai d'abord ſi l'on connoît l'époque de l'uſage du nom de Mérovingiens; je diſcuterai enſuite les rapports de

ce nom avec celui dont je crois devoir le faire dériver; & enfin j'expoſerai les conformités & les relations qu'il y a entre les Francs & les peuples chez qui je trouve le Prince auquel je fais remonter le nom & l'origine de la première race de nos Rois.

ARTICLE I.

Remarques ſur l'époque de l'uſage du nom de Mérovingiens.

L'ORIGINE du nom de Mérovingiens m'a paru tellement liée à l'origine de notre Nation, que j'ai penſé qu'elle avoit été juſqu'à préſent trop négligée, & qu'il pouvoit être utile & intéreſſant de l'examiner.

Je ſais qu'on la rapporte communément à Mérouée, le troiſième de nos Rois depuis Pharamond, & l'aïeul du grand Clovis; mais ſur quel fondement peut-on donner à ce Prince la gloire d'avoir communiqué ſon nom à nos premiers Rois, & même à toute la Nation? le nom de Mérovingiens étoit connu & en uſage avant lui en Germanie; Mérouée n'eſt lui-même ni le chef de notre première race, ni le fondateur de la monarchie; enfin aucune circonſtance, aucun trait caractériſé ne diſtingue ſon règne de celui de ſes prédéceſſeurs ou de ceux qui lui ont ſuccédé. D'ailleurs cette opinion miſe en vogue par des légendaires ou des compilateurs, dont les ouvrages, remplis de fables ou d'erreurs, ſervent à remplir, tant bien que mal, les vuides que l'ignorance & la barbarie ont laiſſés dans les commencemens de notre hiſtoire, manque tout-à-la-fois de faits & de raiſons qui puiſſent l'appuyer, & de garans qui puiſſent ſuppléer à ces raiſons; & ſi elle ſe trouve ſi généralement adoptée, il y a lieu de croire que c'eſt apparemment parce que perſonne ne l'a encore ſérieuſement approfondie.

Qu'il me ſoit donc permis d'en propoſer une autre, que je crois mieux fondée & plus ſûre; elle fait remonter l'origine & le nom de la famille Mérovingienne à un Prince qui fonda un royaume en Germanie du temps d'Auguſte, & dont la famille,

célèbre & chérie par les Germains, donna long-temps des Rois à ces peuples. C'eſt cette opinion dont j'entreprends aujourd'hui d'expoſer les preuves; & je dois d'abord examiner ſi l'on ſait en quel temps a commencé l'uſage du nom de Mérovingiens.

Le plus ancien ouvrage, de date certaine, où ſe trouve le nom de Mérovingiens, eſt l'abrégé de Grégoire de Tours, qui porte le nom de Frédégaire le Scholaſtique; l'auteur raconte que la mère de Mérouée ſe baignant un jour au bord de la mer, fut attaquée & pourſuivie par un monſtre marin, & que ce monſtre devint père de Mérouée, du nom de qui, ajoûte-t-il, les rois des Francs s'appellent depuis Mérovingiens: *a quo reges Francorum poſtea Merovingii vocantur.* Cet abrégé a été compoſé l'an 641; c'eſt ce qu'a très-bien prouvé D. Ruinart, après Adrien de Valois, le Cointe & pluſieurs autres Savans; & tous ont obſervé qu'on devoit diſtinguer l'ouvrage de Frédégaire, qui finit cette année-là, de celui de ſes continuateurs, qui va juſqu'en 752; faute d'avoir fait cette diſtinction, on avoit cru autrefois que Frédégaire n'avoit écrit que ſous la ſeconde race; cette erreur ſeroit d'autant moins tolérable aujourd'hui, qu'on a des manuſcrits de l'abrégé de Frédégaire écrits plus de cent ans avant Pépin, au temps même de Frédégaire, vers l'an 650; tel eſt celui qui étoit dans la bibliothèque du collége de Clermont, & qui a appartenu au P. Sirmond. Avant que l'on connût ces manuſcrits, le P. le Cointe avoit conjecturé que ce qui eſt dit des Mérovingiens avoit été ajoûté, dans l'abrégé de Frédégaire, depuis la ſeconde race, par des interpolateurs; mais ſa conjecture eſt pleinement détruite par le manuſcrit du P. Sirmond, où le paſſage dont il s'agit ſe trouve tout entier. D. Ruinart en a fait, dans ſon édition, une remarque expreſſe, que les auteurs du recueil des hiſtoriens de France ont conſervée: *Falſam eſſe hanc viri eruditi conjecturam ex eo patet quod hic locus integer habeatur in codice Claromontano, qui ab annis mille ſub primâ Regum noſtrorum ſtirpe deſcriptus eſt.*

Il ne faut pas, au reſte, être étonné qu'on trouve ce nom ſi tard dans l'hiſtoire, ni en conclurre que l'uſage n'en a commencé qu'alors, d'autant plus que Frédégaire ne nous le préſente

pas comme un nom nouvellement inventé, mais au contraire comme un nom uſité depuis long-temps.

Avant Grégoire de Tours, qui a compoſé ſon hiſtoire à la fin du VI.e ſiècle, c'eſt-à-dire cinquante ans avant Frédégaire, nous n'avons point d'auteur qui ait écrit à deſſein ſur les Francs; ceux qui en avoient pû écrire quelque choſe avant lui ſe ſont perdus, & ſi d'autres ont fait mention de nos ancêtres, ce n'a été qu'en paſſant, & ſans nous rien apprendre de ce qui pouvoit le plus nous intéreſſer dans leur origine & dans leurs antiquités. Grégoire de Tours même n'eſt venu juſqu'à nous qu'avec bien des lacunes, & tronqué ou interpolé en pluſieurs endroits, en ſorte qu'il ne faudroit pas décider qu'il n'a rien dit des Mérovingiens, ſur le fondement que nous n'en trouvons réellement rien aujourd'hui dans les manuſcrits, ni dans les éditions de ſon hiſtoire; au contraire, de ce qu'il en eſt parlé dans un abrégé de cette hiſtoire, compoſé cinquante ans après, on pourroit, avec plus de vrai-ſemblance, conclurre qu'il en avoit auſſi dit quelque choſe.

Le ſecond auteur où nous trouvons le nom de Mérovingiens eſt Jonas, moine de Bobio; il étoit né à Suze en Italie, dans un temps où cette ville étoit encore de la domination des rois François; d'ailleurs le ſéjour qu'il fit en France, à la cour de Clotaire III, & les commiſſions dont il y fut chargé, ne permettent pas de le regarder comme étranger: il eſt mort en 665. La manière dont il emploie le nom de Mérovingiens n'annonce pas, à beaucoup près, que ce fût un nom qui ne fût point encore reçû chez les Francs, & dont l'uſage fût nouveau, puiſqu'il le met dans la bouche d'un roi François, & dans celle de ſes courtiſans, en 612.

Inſcriptio vitæ Johann. abbatis Reomaenſ. præfixa in cod. Foſſatenſi. Recueil des hiſt. de Fr. t. III, p. 708.

Il raconte, en effet, qu'après que Théodébert eut été défait par Théodéric ou Thierri II, S.t Colomban ayant abordé ce Prince, lui propoſa de ſe faire moine; Théodébert & ſes courtiſans trouvèrent la propoſition ridicule, & ils diſoient, ajoûte Jonas, qu'on n'avoit jamais ouï dire qu'un roi Mérovingien fût deſcendu volontairement du trône pour ſe faire moine. Il n'y a certainement perſonne qui ne juge, ſur un pareil récit, que

In vita S.ti Columbani. Recueil des hiſt. de Fr. t. III, p. 482.

que le nom de Mérovingiens étoit alors déjà ancien & uſité dans la Nation.

Le troiſième auteur connu qui ait parlé du nom de Mérovingiens, eſt celui qui a écrit les Geſtes des rois de France; il a compoſé ſon ouvrage l'an 720, trente-deux ans avant le règne de Pépin : en faiſant remonter à Mérouée, père de Childéric, l'origine du nom de Mérovingiens, il donne ce nom formellement pour fameux : *a Meroveo.... celebre nomen, reges Francorum Merovinchi nuncupati ſunt.* Il n'en faudroit pas, je crois, davantage pour montrer combien il eſt abſurde de reculer juſqu'à la ſeconde race le premier uſage du nom que des auteurs François, qui écrivoient ſous la première, citent avec l'épithète de fameux, *celebre nomen Merovinchi.*

Entre les autres auteurs qui ont nommé les Mérovingiens, je n'indiquerai plus que l'auteur d'une formule qu'on trouve dans quelques exemplaires de nos anciennes loix, parce qu'il eſt certainement renfermé dans les termes de la première race, & que très-probablement il eſt beaucoup plus ancien qu'aucun de ceux que j'ai nommés juſqu'à préſent. Cette formule eſt à la tête du corps de loix que Thierri I, fils du grand Clovis, fit rédiger & promulgua pour ſes ſujets Francs, Allemands & Bavarois, qui fut depuis revû & approuvé par Childebert & par Clotaire ſes frères, & enfin réformé encore & perfectionné par Dagobert Ier, comme on l'apprend des préfaces qu'on y a miſes, & qui ont été faites ou rajuſtées pour les différentes éditions qu'en donnèrent ces Princes, dont le dernier mourut en 638. Ce que je dis ici de ces éditions, ſur la foi des préfaces qui les précèdent, eſt important pour faire connoître que la formule dont il s'agit ſe trouvant dans ces éditions, & faiſant en quelque ſorte corps avec elles, doit être rapportée au plus tard au règne de Dagobert, & pourroit bien être de celui de Thierri I.

C'eſt à la ſuite des préfaces qu'eſt cette formule, & elle en eſt diſtinguée quant à la forme & quant au fond : quant à la forme, car elle eſt non ſeulement hors de ligne, mais encore imprimée en caractères différens, italiques dans quelques

éditions, majuſcules dans d'autres, comme une énonciation ſolennelle & authentique du genre, de l'autorité & de la publication des loix qui la ſuivent. Quant au fond, elle n'a aucune liaiſon avec ces préfaces pour le ſens & la ſuite du diſcours; les préfaces finiſſent par une réflexion ſur l'objet & l'utilité des loix en général, & la phraſe qui contient cette réflexion a un ſens complet; la formule eſt enſuite conçûe en ces termes: *Hoc decretum eſt apud Regem & Principes ejus, & cunctum populum Chriſtianum, qui infra regnum Merwungorum conſiſtit;* c'eſt-à-dire, *Voici ce qui a été réglé & arrêté devant le Roi, devant les Seigneurs du Roi, & devant tout le peuple Chrétien qui eſt dans le royaume des Merwungiens.* Il eſt évident que ces mots ne demandent & ne ſuppoſent rien qui les précède, & annoncent ſeulement les loix qui doivent les ſuivre.

Quand cette formule, au reſte, appartiendroit aux préfaces, elle n'en ſeroit peut-être pas moins ancienne; car je crois que ces préfaces ont été compoſées & jointes à ces éditions au moment même qu'elles ont été données, ayant été ſeulement rajuſtées, comme j'ai dit, pour chacune, avec des additions convenables; du moins la formule ſeroit toûjours de la première race, comme en ſont toutes ces préfaces, car la plus récente a été faite pour l'édition de Dagobert, dans un temps où elle avoit encore cours, *quæ uſque hodie perſeverat.* Or dès le commencement de la ſeconde race cette édition fit place à une nouvelle, que Charlemagne lui ſubſtitua en 798, ou, ſuivant un manuſcrit de la loi Salique, en 768 *(a)*, dans l'année en laquelle il commença à régner, au mois d'octobre.

Il y a lieu d'être étonné qu'on ait donné ces préfaces & cet intitulé pour l'ouvrage de quelque étranger, ſous prétexte qu'ils ſont à la tête d'un recueil de loix étrangères; car outre que rien n'empêcheroit encore qu'un François eût donné un ſemblable recueil, eſt-il poſſible d'ignorer ou de diſſimuler qu'avec les loix des Allemands & des Bavarois, le recueil dont il s'agit,

(a) On lit, dans les manuſcrits, 768, 778 & 798; M. Baluze s'eſt déterminé pour 798, parce qu'il eſt dit que ce fut en la ſixième indiction; mais l'an 768 concourt auſſi avec une ſixième indiction.

contient auſſi celle des Francs, & a été rédigé & publié par l'ordre & ſous l'autorité de leurs Rois? d'où il ſeroit ſans doute bien plus naturel de conclurre que ce ſont des François qui y ont travaillé. Voici comme s'en explique une de ces préfaces: *Theodoricus rex Francorum.... juſſit conſcribere legem Francorum, Allamannorum & Bajoariorum..... Poſt hæc Childebertus rex inchoavit corrigere, ſed & Chlotarius rex perfecit. Hæc omnia Dagobertus rex glorioſiſſimus..... renovavit.* Je ne puis m'empêcher de remarquer ſur ces mots, que l'épithète *glorioſiſſimus* jointe au nom de Dagobert, & qui ne l'eſt point au nom d'aucun de ſes prédéceſſeurs, prouve toute ſeule que ce Prince étoit alors encore vivant, & par conſéquent que cette préface, qui eſt la plus récente, a été compoſée avant l'an 638.

Il eſt donc hors de doute que c'eſt au temps de la première race, & par des auteurs François, qu'a été employé le nom de Mérovingiens dans la formule qui eſt à la tête d'un recueil de nos anciennes loix; & j'ai eu raiſon de joindre cette formule aux paſſages des Geſtes des rois Francs, du moine de Bobio, & de l'abréviateur de Grégoire de Tours.

De tout ce que je viens d'expoſer, il réſulte que nous trouvons le nom de Mérovingiens chez les Francs dès le moment où les Francs ont eu des hiſtoriens, & qu'alors nous ne le trouvons pas comme un nom ſingulier & nouveau, mais comme un nom célèbre & ancien, qui diſtinguoit la famille de leurs Rois, & qu'on donnoit même quelquefois à toute la Nation *(b)*: car c'eſt en ce dernier ſens qu'il eſt pris dans la formule de la loi Salique, comme le remarque très-bien M. Eccard, dans ſon ſavant commentaire ſur cette loi; & par-là on voit qu'il eſt impoſſible de ſuppoſer que ce nom ne s'eſt mis en uſage que ſous la ſeconde race, & pour diſtinguer la race éteinte de la régnante, puiſque ce nom étoit uſité & fameux plus de cent ans avant que celle-ci parvînt au trône.

Il ſeroit également impoſſible de dater l'uſage de ce nom

(b) Il y a auſſi beaucoup d'auteurs des IX.e & X.e ſiècles qui le donnent aux Francs en général; comme Hincmar, Sigébert de Gembloux, &c.

que du moment où les hiſtoriens l'emploient, puiſqu'encore une fois ils l'emploient comme un nom déjà célèbre & ancien; d'ailleurs l'argument négatif, tiré du ſilence des écrivains antérieurs, ſeroit ici d'autant moins propoſable, qu'il ne nous reſte point d'auteurs qui en aient pû parler avant ceux que nous avons cités.

Ainſi tout ce qu'on ſait & tout ce qu'on peut affirmer à cet égard, c'eſt que ce nom étoit très-ancien chez les Francs, & l'on n'en peut rien dire de plus juſqu'à ce que ſon origine, mieux connue, en fixe l'époque à un temps ou à un autre, ſoit depuis l'établiſſement des Francs dans les Gaules, ſoit même auparavant.

Les premiers qui nous font connoître ce nom nous indiquent, comme je l'ai déjà dit, pour cette origine le nom de Mérouée, aïeul du grand Clovis, & ils content à ce ſujet la fable ridicule qui donne à ce Prince un monſtre marin pour père. Dans tout cela je crois qu'il n'y a de certain & de conſtant qu'un ſeul point, qui eſt que le nom de Mérovingiens vient du nom de Mérouée: mais ce Mérouée étoit-il l'aïeul de Clovis, c'eſt ce que je crois pouvoir révoquer en doute par toutes les raiſons que j'ai déjà marquées au commencement de ce Mémoire, & ſur-tout 1.° parce qu'à la fable près qu'on débite ſur ſa naiſſance, on ne cite aucune action, aucun trait mémorable de ce Prince qui ait pû lui mériter l'honneur de tranſmettre ſon nom à la poſtérité, & le lui mériter à lui pluſtôt qu'à Pharamond, qu'on prétend avoir fondé la monarchie, ou à Clovis, qui en a le plus étendu la gloire & la domination. 2.° Parce que la famille royale des Francs étoit avant lui ſur le trône, & avoit été choiſie anciennement, comme la plus noble & la plus illuſtre de la Nation, pour lui donner des Rois *(c)*; d'où il réſulte qu'elle avoit avant lui un nom célèbre & diſtingué dans la Nation qui n'a pas dû s'oublier ſi-tôt. 3.° Parce que long-temps avant lui le nom de Mérovingiens exiſtoit dans la Germanie, où Ptolémée nous indique un peuple de ce nom dès le ſecond

(c) Juxta pagos vel civitates reges crinitos ſuper ſe creaviſſe de primâ, & ut ita dicam, nobiliori ſuorum familiâ. Greg. Turon. lib. II, cap. 9.

ſiècle de l'ère vulgaire, en ſorte que s'il eſt patronimique, comme on ne peut guère en douter, il s'enſuivra qu'il y avoit eu d'anciens Rois dans ce pays qui avoient rendu le nom de Mérouée fameux, & l'avoient donné à leurs deſcendans & à leurs peuples, comme le remarque Jean Aventin, dans l'explication des noms Allemands qu'il a mis à la fin de ſes annales des Boïens, au mot *merbeg*. 4.° Enfin parce que je crois en avoir découvert en effet un qui a réellement laiſſé ſon nom à ſa famille & à ſes ſujets, & dont l'hiſtoire ſe lie merveilleuſement bien avec celle des Francs; ce ſera au public à juger du mérite de cette découverte, que je me ſuis propoſé de mettre dans tout ſon jour.

J'ai déjà obſervé qu'on citeroit vainement tous nos anciens Chroniqueurs en faveur de l'opinion commune, qu'ils n'ont tous fait que ſe copier les uns les autres ſans examen & ſans critique, qu'aucun n'a oublié la belle fable de la naiſſance de Mérouée, & qu'en un mot leur nombre n'en doit pas impoſer dans un ſiècle éclairé comme le nôtre.

Ce ſeroit une bien foible reſſource de dire qu'Adon, l'un d'entre eux, mort en 874, a dû être informé de l'intention de ceux qui ont introduit l'uſage du nom de Mérovingiens.

1.° Perſonne n'ignore que le bon archevêque de Vienne n'a fait que copier l'auteur des Geſtes dans tout ce qu'il dit des Francs; & ſi celui-ci eſt un mauvais garant qu'on n'oſeroit citer, ſes fables n'acquièrent pas, dans la copie, plus d'autorité qu'elles n'en ont dans l'original.

2.° Quand même on ne dateroit l'uſage du nom de Mérovingiens que du milieu du VIIe ſiècle, il y auroit encore de-là juſqu'à Adon plus de deux cents ans, qui ſeroient bien ſuffiſans pour avoir dérobé à ſa pénétration l'intention des premiers auteurs de cet uſage: enfin pour bien juger du mérite de ſon ſuffrage en pareille matière, & juſqu'où s'étendent ſes connoiſſances & ſon diſcernement, on n'a qu'à conſulter l'étymologie qu'il donne du nom de Cologne, preſque immédiatement après celle du nom de Mérovingiens; il ſuppoſe que cette ville n'a été appelée Cologne que ſous les enfans de Mérouée, & dit qu'Égidius étant Patrice dans les Gaules, les Francs prirent Agrippine, &

l'appelèrent Colonie parce qu'ils y établirent leur colonie. Une pareille étymologie n'a beſoin, ſans doute, que d'être propoſée, pour convaincre celui qui la donne d'ineptie, & pour ne pas permettre de s'en rapporter à lui ſur des particularités obſcures & peu connues de nos origines, lorſque ſur des faits communs, certains & répétés dans tous les hiſtoriens, il montre tant d'ignorance & avance d'auſſi étranges abſurdités.

ARTICLE II.

Examen grammatical du nom dont eſt formé celui des Mérovingiens.

J'AI dit que l'ancien Mérouée auquel je rapporte le nom de Mérovingiens, eſt ce fameux Prince Germain qui nous eſt connu par l'hiſtoire Romaine au temps d'Auguſte & de Tibère, ſous le nom de Maroboduus; ce n'eſt pas que j'aie jamais cru ou penſé que le nom de Maroboduus ait formé celui de Mérouée ou celui de Mérovingiens, ce qui ſeroit inſoûtenable & ridicule, & ne vaudroit pas ſeulement la peine d'être réfuté ſérieuſement; mais ce que je crois à cet égard, c'eſt que Mérouée, ou pluſtôt *Merwu*, eſt le nom Tudeſque que les Latins ont rendu en leur langue par celui de Maroboduus. Il eſt vrai que le même nom Tudeſque a été rendu autrefois en latin par celui de *Merweus*, mais ce ſont des Romains contemporains d'Auguſte qui l'ont latiniſé de la première façon, & ce ſont des Gaulois ou demi-barbares qui l'ont latiniſé de la ſeconde, quatre cents ans après Auguſte. On ne doit pas, je crois, être étonné après cela de la différence; ce qu'il y a de bien ſûr, c'eſt que quelques différens que ſoient les ſons & les lettres qui compoſent les noms de Maroboduus & de Meroveus, la forme latine dans laquelle ils nous ſont préſentés cache, au moins en partie, leur forme originale & Tudeſque: or c'eſt cette forme originale & Tudeſque qui peut ſeule décider de leur différence réelle: il faut donc tâcher de la découvrir, & pour cela analiſer & réſoudre ces deux noms ſuivant les règles de la grammaire & de la critique; commençons par celui de Maroboduus.

Ce n'eſt point ici un nom Tudeſque mis groſſièrement en latin par des écrivains qui ſuſſent imparfaitement cette langue; ce ſont les Romains même du ſiècle d'Auguſte qui l'ont, pour ainſi dire, habillé à la latine; ce n'eſt point non plus un nom que les Romains n'aient connu que par quelques diſcours rapides & paſſagers des Germains; Maroboduus avoit vécu long-temps à Rome & à la cour d'Auguſte, & depuis qu'il ſe fut élevé à la royauté dans ſa patrie, il fut continuellement en relation de guerre ou de paix avec eux; en ſorte qu'il eſt conſtant que ſon nom a dû leur être bien connu & bien familier, & qu'ils ne l'ont pas latiniſé au haſard.

Il n'y a aucune difficulté ſur la première partie de ce nom, *maro*, qui eſt indubitablement fait de *mar*, ou *maer*, ou *mer*; quant à la ſeconde partie, *boduus*, ſi on en retranche la finale ou la terminaiſon latine, il reſtera *bodu*, qui peut venir indifféremment de *bod* ou *vod*, & de *bou* ou *vou*, car il y a une grande analogie entre la dipthongue *ou* des langues ſeptentrionales & les ſyllabes latines *od, odo, odu, ot, oto, otu*; en ſorte que la permutation réciproque en eſt très-fréquente, comme on le voit par les noms d'Ouen, d'Ouaine, de Cloud, de Clovis, de Louis, de Raoul comparés avec ceux d'*Odoenus*, d'*Odoenna*, de *Clodoaldus*, de *Clodoveus*, de *Ludovicus*, de *Rodulphus*; j'en citerois une foule d'autres, ſi ce n'étoit une choſe qui ne peut être conteſtée. Ce qui me détermine ici pour *bou* ou *vou* pluſtôt que pour *bod* ou *vod*, c'eſt la manière dont les Grecs ont rendu le même nom dans le même temps, car pour le *bodu* du nom latin *Maroboduus*, ils ont mis réellement *bou* dans leur *Maroboudos*; en effet, l'on doit faire attention que le latin *boduus* a trois ſyllabes, au lieu que le grec *boudos* n'en a que deux; d'où il ſuit que répondant tous deux au même mot Tudeſque, & par conſéquent devant être équivalens l'un à l'autre, il faut qu'une des ſyllabes grecques équivalle à deux des ſyllabes latines: comme donc des deux ſyllabes grecques il n'y a que la première, *bou*, qui dans les principes de l'analogie en demande deux latines pour être rendue, & que réciproquement des trois latines il n'y a que les deux premières,

bodu, qui puiſſent être réduites à une ſeule grecque, il s'enſuit que ce ſont ces deux ſyllabes latines, *bodu*, que rend la ſyllabe grecque *bou*, & que celle-ci, qui eſt commune à la langue grecque & à la Tudeſque, & qui paſſe par conſéquent ſans aucun changement d'une langue à l'autre, devant ſe trouver dans le Tudeſque comme dans le grec, le mot Tudeſque aura été *bou* ou *vou*, par conſéquent tout le nom *Marbou* ou *Marvou*, & dès-là on aura le nom latin *Maroboduus*, formé ſur le Tudeſque *Marvou*, *Marwe* ou *Marwue*, ſuivant toute la rigueur de l'analogie, & conformément au génie de chaque langue.

Examinons maintenant le *Meroveus* de nos écrivains des VIe & VIIe ſiècles: j'obſerve d'abord que la raiſon ſeule demande ici que l'on conſulte pluſtôt les ſons des ſyllabes que leur analogie grammaticale, pour ſavoir de quel mot ces écrivains l'ont formé, parce qu'ils n'ont fait probablement qu'ajoûter à ces ſons, tels qu'ils les entendoient, une terminaiſon latine; il ne ſeroit pas probable, en effet, que des hommes qui parloient par habitude un latin demi-barbare, & qui ignoroient ſouvent les règles de la grammaire, & à plus forte raiſon les principes de l'analogie & le génie de la langue latine, ſe fuſſent écartés des ſons qui frappoient leurs oreilles, pour réduire à leur latin les noms étrangers qu'ils avoient à exprimer; ils devoient, ſans doute, communément ſe contenter d'y ajoûter une terminaiſon latine.

Cela poſé, il eſt tout naturel qu'ils aient fait de *Marwue*, *Meroveus* pluſtôt que *Maroboduus*.

Il eſt vrai que ſi l'orthographe de *Meroveus* étoit fauſſe, & qu'il ait dû s'écrire *Merovechus*, ce nom devra s'être formé de *marvech* ou *marvegh*, ce qui ſemble un peu différent de *Marwue;* mais je ne vois pas ſur quel fondement on préféreroit cette dernière orthographe, puiſque les monnoies, qui ſont des monumens contemporains & au-deſſus de toute critique, écrivent uniformément ce nom *Meroveus*, & qu'on ne peut y oppoſer que des manuſcrits qui varient tous, & dont l'orthographe, après tout, n'eſt fondée que ſur l'autorité des copiſtes. Il y a même lieu de ſoûtenir que *Merovechus* n'eſt point l'orthographe originale

originale de ce nom, puiſque les auteurs Allemans, qui doivent mieux ſavoir que nous le génie du Tudeſque, nous aſſurent que le *ch*, que nous trouvons dans pluſieurs noms de ce temps, eſt une lettre introduite dans ces noms par les Gaulois, pour exprimer la prononciation gutturale des Germains ; d'où il ſuivroit que la vraie orthographe n'auroit point connu ce *ch*, & que les Gaulois, bien loin de l'avoir retranché dans *Meroveus*, l'ont ajoûté, ſans aſſez de raiſon, dans *Merovechus*.

Et cela me paroît encore confirmé par la formation du patronimique *Marvungi* ou *Marvingi*, qui auroit dû être *Merovechingi*, ſi le *c* avoit été radical & de l'eſſence du nom primitif, d'autant plus que le patronimique a la forme Tudeſque, & non pas la gauloiſe ni la latine.

Enfin quand l'orthographe de *Merovechus* ſeroit mieux fondée qu'elle n'eſt, la variété qu'on y trouve autoriſeroit toute ſeule, au moins à croire que le *ch* de *Merovechus* n'eſt qu'une aſpiration, & de-là il s'enſuivroit qu'il ſeroit moins judicieux de former ce nom de *maervec*, *maerbeg* ou *maerveg*, dont le *c* & le *g* ſont des lettres radicales & eſſentielles, & non de ſimples aſpirations, que de le faire venir de *marwu* ou *marwue*, auxquels la ſeule différence de prononciation peut faire ajoûter ou ôter l'aſpiration qu'on a dans *Merovechus*, & qu'on n'a pas dans *Meroveus*.

Ce ſeroit, après cela, ſe perdre dans les conjectures, que de vouloir deviner l'étymologie de cet ancien nom ; je remarquerai ſeulement, pour ſatisfaire ceux qui les aiment, qu'il peut être compoſé de *mar*, qui ſignifie *prince, grand, &c.* & de la finale *wa* ou *we*, qui eſt une ſimple marque de dérivation ; car cette terminaiſon eſt, comme dit Wacher, dans ſon gloſſaire Germanique, *medium derivandi antiquum omnibus penè dialectis familiare*. On pourroit auſſi le tirer d'un mot ſimple, *mærva*, *maeru* ou *maerwe*, que nous fournit l'Anglo-ſaxon, il ſignifie *tendre* & *délicat*.

Mais c'eſt trop inſiſter ſur ces recherches purement grammaticales, je les termine en ramenant à deux points tout ce que je prétends en conclurre, afin qu'on ne me prête pas ce

que je n'ai pas dit & ce que je n'ai pas voulu dire: le premier eſt qu'il eſt hors de doute & inconteſtable que le nom latin *Maroboduus* eſt formé ſur un nom Tudeſque que nous ne connoiſſons pas avec certitude; le ſecond que le nom Tudeſque *Merwe* eſt, ſuivant toutes les règles établies à cet égard, un de ceux ſur leſquels on a pû former le nom latin *Maroboduus*.

Cherchons maintenant dans l'hiſtoire des ſujets de Maroboduus, & dans celle des Francs, les rapports qui ſoûtiennent mon opinion.

ARTICLE III.

Obſervations hiſtoriques ſur l'origine des Francs.

L'ORIGINE des Francs, preſque enſévelie dans les ténèbres de l'antiquité & de l'oubli, a été abandonnée tour-à-tour aux fables des temps d'ignorance & de crédulité, & aux opinions des ſiècles ſavans & éclairés. Les premières, qui faiſoient naître nos ancêtres des cendres de Troie, paroiſſent aujourd'hui être proſcrites ſans reſſource, & mériter à peine d'être citées: les ſecondes, qui donnent aux Francs une origine plus ou moins vrai-ſemblable, trouvent toutes des partiſans, & aucune ne réunit encore tous les ſuffrages.

Cependant celle qui en fait une ligue de pluſieurs peuples de la baſſe Germanie joints enſemble, & qui a Cluvier pour auteur, eſt celle qui domine aujourd'hui parmi les Savans, malgré les difficultés dont Mézerai, & pluſieurs autres avant & après lui l'ont jugée ſuſceptible. Pour moi, ces difficultés me paroiſſent tellement fortes, que je ſuis tenté de croire que ſi cette opinion a fait fortune, c'eſt pluſtôt par le deſeſpoir de lui en ſubſtituer une meilleure, qu'à cauſe de ſa propre ſolidité.

Avant Clovis, l. II, c. 12, édit. in-4.° p. 97.

Quoi qu'il en ſoit, accréditée comme elle l'eſt, je crois en devoir expoſer ici tout le ſyſtème avant que d'en préſenter une nouvelle, où j'aurai peut-être ſouvent à combattre les préjugés de l'ancienne.

Perſonne n'a encore développé ce ſyſtème d'une manière

plus plausible que M. Fréret, dans ses observations sur le nom de Mérovingiens, & c'est d'après lui que je copierai le tableau que je vais tracer.

« Il y avoit, dit-il, du temps de César deux ligues dans la Germanie, qui comprenoient chacune un certain nombre « de cités différentes, distinguées par des noms particuliers; la « ligue des Suèves, qui occupoit la partie orientale & s'étendoit « au nord du Danube, depuis le Mein jusqu'aux frontières des « Sarmates vers l'orient, & depuis le Rhin jusqu'à la mer Baltique « vers le nord: la ligue des Cimbres ou des Sicambres (car « M. Fréret a cru pouvoir confondre ces deux noms) qui occupoit « le reste de la Germanie, depuis le Mein jusqu'à l'Océan vers « le nord, & depuis le Rhin jusque dans le Danemarck. «

Sur la fin du règne d'Auguste la ligue occidentale fut détruite, « & le nom de Sicambres éteint par les intrigues de Tibère, qui « vint à bout de mettre de la division entre les peuples qui la « composoient, en sorte qu'ils ne furent plus connus que par « leurs noms particuliers: ces peuples persévérèrent seulement à « ne point s'allier avec les Suèves, ou même le plus souvent ils « étoient en guerre avec eux. «

Quant à la ligue de ceux-ci, elle abandonna, dans le même « temps, une partie du pays qu'elle habitoit sur les bords du « Rhin pour se retirer dans la Bohème, & ce pays fut occupé « par un mélange d'hommes qu'on a appelés Allemans. «

Vers l'an 240 la Germanie prit une nouvelle face, & il « se forma de nouvelles ligues, ou plutôt les anciennes reprirent, « sous de nouveaux noms, une nouvelle face & un nouvel « éclat; les peuples d'entre le Mein, le Rhin & le Danube for- « mèrent la ligue des *Alamanni;* au nord du Mein, les peuples « qui avoient composé la ligue des Sicambres, prirent le nom « de Francs ».

Tel est le plan des ligues qu'on a cru devoir imaginer, pour en tirer l'origine de quelques peuples nouveaux qu'on trouve dans la Germanie depuis le milieu du III.e siècle, & entre autres des Francs. Je dis qu'on a cru devoir imaginer, parce que le moindre reproche qu'on puisse faire à ceux qui les proposent,

eſt qu'on n'en trouve aucun veſtige réel dans tout ce que l'hiſtoire nous apprend de poſitif ſur les anciens Germains. Je ne craindrai pas même d'ajoûter que tout ce que nous en ſavons de plus certain, eſt abſolument contraire & inconciliable avec le ſyſtème de ces ligues.

Suivant les auteurs les plus voiſins des temps où il faut remonter, & les mieux inſtruits ſur les Germains de leur temps, c'eſt-à-dire ſuivant Tacite & ſuivant Pline, on diviſoit les Germains en trois & en cinq ſortes de peuples. Ceux qui les diviſoient en trois ſortes, les diſtinguoient *(d)* en *Ingevons*, qui habitoient les pays qui ſont ſur les bords de l'Océan, vers le nord; en *Iſtevons*, qui habitoient ſur les bords du Rhin; & en *Hermions*, qui occupoient le milieu des terres. Ceux qui en comptoient cinq ſortes, ajoûtoient aux trois précédentes les *Windiles* ou *Wandales*, & les *Peucins* ou *Baſtarnes*; les premiers étoient les peuples qui habitoient au nord, depuis la Cherſonnèſe Cimbrique vers l'eſt, juſqu'à la Sarmatie ou la Pologne; les autres étoient ceux qui habitoient au midi, depuis la Morave juſqu'aux embouchûres du Danube & au Pont-Euxin. Mais comme il y avoit du doute ſi les uns & les autres étoient Germains ou Sarmates, de-là venoit que des auteurs ne les mettoient pas dans la diviſion des Germains, tandis que d'autres les y comprenoient.

Ces différentes eſpèces de peuples Germaniques ne formoient pas des corps ou des ligues dont les peuples ne s'aſſociaſſent chacun qu'à ceux de ſon eſpèce, ou marchaſſent toûjours ſous les même étendards; du temps d'Auguſte les Chéruſques, les Suèves & les Sicambres s'allièrent contre les Romains, &

Flor. lib. IV, c. 12.

(d) De ces noms les deux premiers ſont compoſés de la finale *vones*, dérivée de l'ancien mot Tudeſque *wonen*, *manere*, & d'un mot relatif à la poſition de leurs demeures, ſavoir *Iſtævones*, de *ſtathe* ou *ſtade*, ſignifiant *ripa*, *littus*, parce qu'ils habitoient les bords du Rhin, *proximi Rheno*, dit Pline. *Ingævones*, de *ein*, & dans la compoſition *einge*, *intus*, parce qu'ils demeuroient dans le fond de la Germanie juſqu'à l'océan. *Hermiones*, que je crois adouci pour *Hermidjones*, ſignifie ceux qui s'étoient retirés dans le milieu des terres, *verſùs mediterranea profectos*, de *her*, prépoſition de mouvement, & *mid* ou *midjun*, le milieu; *mediterranei Hermiones*, dit Pline.

l'une des conditions de cette alliance fut que dans le partage du butin les Chéruſques auroient les chevaux, les Suèves l'or, les Sicambres les priſonniers. *Oroſ. lib. VI, c. 21.*

On voit déjà par-là, pour le dire en paſſant, que le nom de Sicambres n'eſt pas un nom de ligue, qui comprît tous les peuples qui ſont au nord du Mein juſqu'à l'Océan, puiſqu'en ce cas il auroit compris les Chéruſques, qui n'auroient pas fait un peuple à part & une tête de plus dans cette alliance. On voit auſſi qu'il n'eſt pas vrai que les peuples qui compoſoient la prétendue ligue des Sicambres ne s'alliaſſent jamais avec les Suèves, puiſque voilà les Sicambres nommément alliés avec eux, & il ne ſeroit pas difficile d'en trouver d'autres exemples : ainſi ſous Tibère, dans la querelle qui s'éleva entre Arminius & Maroboduus, les Semnons & les Lombards, peuples Suèves, étoient ligués avec les Chéruſques, tandis qu'une partie des Chéruſques au contraire s'étoit unie à d'autres peuples Suèves pour ſoûtenir Maroboduus. *Tacit. Annal. l. II, c. 45.*

Chaque eſpèce de Germains renfermoit donc bien pluſieurs peuples ſous une même dénomination; mais ces peuples, indépendans les uns des autres, s'allioient enſemble ou ſe combattoient ſuivant leurs affections particulières, ou ſuivant les circonſtances & l'intérêt du moment, ſans tenir compte d'une dénomination commune qu'on leur donnoit, ou parce qu'ils demeuroient dans une certaine partie & d'un certain côté de la Germanie, comme ſi on diſoit les peuples du Rhin ou les peuples occidentaux, ou parce qu'ils avoient certaines coûtumes ſemblables, comme ſi on eût dit les *Chevelus*, les *Portenattes*, *&c.*

Les Sicambres étoient un de ces peuples particuliers de la Germanie, Céſar dit qu'ils demeuroient ſur les bords du Rhin; on croit communément, avec aſſez d'apparence, qu'ils occupoient au moins une partie de la Weſtphalie. S'étant ligués, comme j'ai dit, vers l'an de Rome 795, 9.e avant l'ère vulgaire, avec les Suèves & les Chéruſques contre les Romains, ils furent vaincus, & obligés de ſe rendre à diſcrétion aux vainqueurs, qui en tranſportèrent quarante mille dans les Gaules; ce qui reſta dans la Germanie abandonna le voiſinage *Tacit. Annal. lib. XII, c. 39; lib. II, c. 26 : cui junge Strab. lib. VII, init. & Sueton. in Aug. cap. 21.*

du Rhin, & s'alla établir, avec la plusparт des autres peuples qui demeuroient le long de ce fleuve, dans l'intérieur du pays: c'est ce que rapporte Strabon *(e)*, auteur contemporain, au commencement du VII.e livre de sa Géographie, & quelques lignes plus bas il nous apprend que ce fut Maroboduus, Marcoman de nation, qui se mit à la tête de tous ces peuples, & les emmena, avec ses compatriotes, dans l'intérieur de la forêt Hercynie, où il s'établit & fonda un nouvel État, après avoir chassé les Boïens, & avoir soûmis à sa puissance plusieurs Nations voisines.

Il est d'autant plus important d'observer ce fait, & de faire attention au sort qu'eut ce qui resta de Sicambres dans la Germanie, qu'on ne peut guère se dispenser de donner au moins quelque part aux Sicambres dans l'origine des Francs, puisque le nom de Sicambres est attribué, presque aussi communément que celui de Francs & de Germains, à nos ancêtres, par les premiers auteurs qui nous en ont appris quelque chose, & que même S.t Remi, adressant la parole à Clovis dans son baptême, ne lui donne pas d'autre titre: *Sicambre*, lui dit-il, *baissez la tête & humiliez votre cœur.* Si donc l'origine des Francs doit remonter aux Sicambres, c'est uniquement dans l'histoire des sujets de Maroboduus que l'on peut la chercher, puisque les Sicambres qui restèrent dans la Germanie le suivirent tous dans son établissement en Bohème, & firent partie du nouveau peuple qu'il y forma.

La prétendue ancienne ligue des Sicambres, est démentie par la distinction qu'on trouve par-tout entre les Sicambres & les peuples qu'on prétend qui composoient cette ligue; on peut s'en convaincre sur-tout par le commencement du VII.e livre

(e) Τὰ μὲν εἰς τὴν Κελτικὴν μετήγαγον Ῥωμαῖοι, τὰ δ' ἔφθη μεταναστάντα εἰς τὴν ἐν ἑσπέρᾳ χώραν καθάπερ Μαρσοὶ (λοιποὶ δ' εἰσὶν ὀλίγοι) καὶ τῶν Σιγαμβρων μέρος· Μετὰ δὲ, &c. *Populi hujus partis alii a Romanis in Galliam traducti sunt, alii in penitiores terras migraverunt, ut Marsi (quorum quidem pauci supersunt) & pars Sigambrorum.* Je rapporte ce passage parce que le traducteur ne l'a pas entendu, faute de faire attention à la parenthèse: ce que Strabon dit des Marses, dont quelques-uns étoient restés sur les bords du Rhin, est confirmé par Tacite, *Annal. l. I.*

de Strabon. Elle l'eſt par la tranſlation ou émigration entière des Sicambres hors de leur pays, au lieu qu'on retrouve encore depuis, dans le leur, tous les peuples qu'on veut avoir été compris ſous le nom de Sicambres. La haine ſuppoſée des Sicambres & des Suèves, qui ne permettoit, dit-on, jamais aucune liaiſon, aucune alliance entre ces peuples, eſt également démentie par des faits bien poſitifs, puiſqu'un des premiers traits que l'hiſtoire nous apprend d'eux, eſt une ligue des Sicambres & des Suèves, & que depuis on voit continuellement des peuples Suèves s'allier indiſtinctement avec ceux à qui on étend le nom de Sicambres, & ceux-ci réciproquement avec les Suèves.

Le renouvellement de cette ancienne ligue, ſous le nom de Francs, eſt donc auſſi une chimère, puiſqu'il eſt bien clair que ſi elle n'a jamais exiſté, elle n'a pas pû ſe renouveler. Si on dit qu'en tout cas les Francs ſont une ligue entièrement nouvelle, je réponds qu'une ligue eſt une aſſociation de pluſieurs peuples ou pour ſe défendre ou pour attaquer; qu'on ne voit en aucune occaſion les peuples Francs aſſociés ni pour leur défenſe, ni pour quelque entrepriſe que ce ſoit; qu'au contraire on en trouve preſque toûjours une partie dans les armées Romaines, tandis que l'autre fait la guerre à l'Empire ou en ravage les terres; c'eſt ſur quoi Mézerai s'étoit expliqué il y a long-temps, comme j'ai déjà obſervé: voici ſes termes. « Mais, à dire vrai, pluſieurs ne ſauroient ſouffrir qu'on diſe que le corps des François ait été une ligue, parce qu'ils croient voir, « dans tous les auteurs de ce temps-là, que c'étoit une Nation « effective; & d'ailleurs bien loin qu'il y eût liaiſon entre tous « les peuples dont on prétend l'avoir compoſée, qu'au contraire « ils agiſſoient ſi peu de concert, qu'ils mettoient rarement de « grandes armées ſur pied, qu'ils ne faiſoient ordinairement leurs « incurſions que par petites troupes, & que ſouvent une partie « étoit à la ſolde des Romains, & faiſoit la guerre à ſes com- « patriotes ».

Ainſi il me ſemble qu'à tous égards rien n'eſt moins propre à expliquer les antiquités Germaniques & les origines Françoiſes,

que toutes ces ligues imaginaires, ignorées de tous les hiſtoriens, & combattues par tous les faits qu'ils nous apprennent.

Revenons donc aux ſujets de Maroboduus, qui n'étoient pas, comme on a vû, les ſeuls Marcomans, mais encore une foule d'autres peuples des bords du Rhin, & entre autres ce qui y étoit reſté de Sicambres après la guerre de l'an 745.

Vers l'an 20 de l'ère vulgaire, une conjuration que forma contre Maroboduus un jeune Seigneur nommé Catualda, qu'il avoit exilé, l'obligea d'abandonner ſes États & de ſe réfugier, avec ceux qui lui demeurèrent attachés, ſur les terres de l'Empire: au bout d'un an Catualda fut lui-même détrôné à ſon tour, par un parti que ſoûtenoient les Hermondures & Jubillius leur Roi; il ſe retira, comme Maroboduus, dans les provinces Romaines. Tibère donna à l'un & à l'autre une retraite honorable, & aſſigna aux troupes qui les avoient ſuivis la Moravie pour quartiers, & Vannius, prince Quade, pour Roi. Ce que Tacite dit, que juſqu'à ſon temps les Marcomans & les Quades avoient toûjours eu des Rois de l'illuſtre maiſon de Maroboduus & de Tuder, me feroit croire que ce Vannius pourroit bien être de la même famille que Maroboduus. Quoi qu'il en ſoit, Vannius fut auſſi chaſſé de ſes États au bout de trente ans de règne, par Sidon & Vangion, deux de ſes neveux, appuyés par ce même Jubillius, roi des Hermondures, dont les forces avoient été autrefois employées contre Catualda. Les Hermondures étoient les fidèles alliés des Romains, qui les diſtinguoient de tous les autres Germains, & leur avoient accordé des priviléges ſinguliers: « Ils vont & viennent, dit Tacite, » ſur nos terres ſans eſcorte, nous leur permettons de commercer » dans l'intérieur de l'Empire, & tandis que nous ne montrons » aux autres que nos légions & nos camps, nous ouvrons aux Hermondures nos palais & nos maiſons de campagne. » Une alliance ſi étroite & ſi intime me perſuade que Jubillius ne fut que l'inſtrument des Romains, pour perdre des Princes dont la puiſſance & les forces leur faiſoient ombrage.

Vannius ſe retira dans l'Empire, comme avoient fait Maroboduus & Catualda, & y emmena, comme eux, avec lui une partie

partie de ſes ſujets qui lui étoient demeurés fidèles; ce ſont eux que les Romains logèrent en Pannonie: *Secuti eum mox clientes,* dit Tacite, *acceptis agris in Pannoniâ locati ſunt.* Il eſt donc certain que les anciens ſujets de Maroboduus, outre la peuplade qui ſe fixa en Bohème & celle qui s'établit en Moravie, en formèrent une troiſième qui paſſa dans la Pannonie l'an 50 de l'ère vulgaire. On apprend de Tacite qu'un corps de Sicambres auxiliaires avoit alors déjà des quartiers dans cette province; & il eſt naturel de penſer que ces Sicambres groſſirent encore ce qu'il pouvoit y avoir de leurs compatriotes dans la peuplade qu'on logeoit ſi près d'eux.

Depuis ce moment on perd entièrement de vûe cette peuplade, & l'on ſait aſſez combien l'hiſtoire de ces temps-là & de ceux qui les ſuivent eſt ſuperficielle & imparfaite, pour n'être pas étonné de n'y trouver aucune particularité touchant un corps d'étrangers tel que celui dont il s'agit, lorſqu'à peine les écrivains Romains nous ont tranſmis en gros, & ſans aucun détail, les évènemens qui devoient le plus les intéreſſer.

On voit ſeulement qu'environ cent ans après, ſous Marc-Aurèle, tous les barbares dont les quartiers s'étendoient ſur les frontières de l'Empire, le long du Danube & du Rhin depuis la Pannonie juſque dans la Gaule, ſe révoltèrent & donnèrent matière de triomphe à cet Empereur.

On voit auſſi qu'ils avoient alors pour chef un Marcomarus, c'eſt-à-dire un Marcomer ou Marcomir, nom qui doit rappeler celui d'un prince François qui fut exilé en Toſcane à la fin du IVe ſiècle, qu'on croit communément être le père de Pharamond, & qui, ſuivant les vieilles fables qu'a copié l'auteur des Geſtes, donna à nos ancêtres la première idée de mettre des Rois à leur tête.

On voit enfin, dans le même temps, un remuement général dans la Germanie, & je ne ſais combien de migrations d'eſſaims de Germains qui paſſent dans l'Empire, & demandent des terres aux Romains ou les leur arrachent de force.

C'eſt cent ans encore après tout cela qu'on trouve pour la première fois en baſſe Germanie un peuple qu'on n'y connoiſſoit

pas, je veux dire les Francs, & la tradition la plus générale eſt, ſuivant Grégoire de Tours, qu'ils y ſont venus de la Pannonie: *Tradunt multi eoſdem de Pannoniâ fuiſſe digreſſos, & primùm quidem littora Rheni amnis incoluiſſe.*

Ne ſeroient-ils point ces anciens ſujets de Maroboduus que les Romains avoient logés en Pannonie? Examinons les rapports qui ſont entre eux, & guidons-nous, s'il eſt poſſible, dans ces ténèbres par toutes les lumières que peuvent nous prêter leur nom, leur langue, leurs mœurs & leurs uſages.

Dans les détails, & dans les deſcriptions que les Hiſtoriens & les Géographes nous ont laiſſés, ſoit de la Germanie, ſoit de la Pannonie, nous ne voyons pas le moindre veſtige du nom des Francs, & il y a tout lieu de croire qu'apparemment ils avoient été juſqu'alors connus ſous un autre; mais quel eſt ce nom? c'eſt ce que nous ignorons.

Cependant l'anonyme de Ravenne, auteur fort ancien, antérieur même, comme on croit, à la domination des Francs dans les Gaules, & qui écrit d'après des ouvrages nationaux encore plus anciens, qui ſe ſont perdus, nous apprend que les Francs ont demeuré long-temps dans un pays appelé *Maurungani;* Paul Diacre parle du même pays ſous le nom de *Mauringa.* Par la ſituation qu'ils lui donnent l'un & l'autre, on découvre que ſous ces noms altérés & corrompus, comme ils le ſont preſque tous dans ces écrivains, ils déſignent le pays que Ptolémée aſſigne à un peuple qu'il appelle *Marovingi* ou *Marvingi.*

L'anonyme de Ravenne en parle après la deſcription d'une Danie, qu'il nomme auſſi Saxonie & pays des Saxons, & qu'il fait confiner d'un côté au pays des Friſons, de l'autre à la Thuringe: « Cette Danie, dit-il, étoit autrefois une dépendance » de l'autre Danie, c'eſt-à-dire du Danemark; elle eſt arroſée » par l'Émi.... la Lippe, la Leine; en tirant enſuite au midi » eſt le pays de l'Elbe, appelé *Maurungani,* que les Francs ont habité long-temps. » Il eſt bien évident que la Danie que l'anonyme de Ravenne met au nord de ſes *Maurungani* eſt le cercle de la baſſe Saxe, & que par conſéquent ſes *Maurungani*

demeuroient auprès de la Thuringe, dans la Franconie & dans la partie de la haute Saxe qui eſt en deçà de l'Elbe.

Paul Diacre ſépare ſa Mauringie de la Scandinavie, par un pays qu'il appelle Scoringie, où s'arrêtèrent d'abord les Veniles ou Lombards lorſqu'ils ſortirent de la Scandinavie. La Scoringie ne pouvant être que la baſſe Saxe, la Mauringie ſera dans la même poſition que l'anonyme a donnée à ſes *Maurungani.* Il eſt vrai que le grammairien Saxon tranſporte la Mauringie au fond de la Scandinavie; mais D. Porcheron a très-bien remarqué, dans ſes notes ſur l'anonyme de Ravenne, que cette Mauringie ne pouvoit être la nôtre: *Ut tamen quod eſt fatear, Mauringia illa, de quâ Saxo-grammaticus, intra fines Scandinaviæ videtur concluſa, quod de noſtrâ verum non eſt.* J'ajoûterai que ce grammairien Saxon m'a fait qu'embrouiller la narration de Paul Diacre, qu'il n'entendoit pas, pour l'ajuſter à ſes idées, & qu'il a confondu entre autres la Gothlande qui eſt en Suède, avec la Gothlande de Paul Diacre, qui étoit voiſine de la Bulgarie.

Ainſi la Mauringie de Paul Diacre eſt bien certainement, comme les *Maurungani* de l'anonyme de Ravenne, la Franconie & la partie de la haute Saxe qui eſt en deçà de l'Elbe. La Mauringie & les *Maurungani* ſont donc auſſi, ſans aucun doute, les Marvingiens de Ptolémée; ce Géographe, en effet, les joint aux Thuringiens *(Turoni* ou *Turogi)* dans le voiſinage des Heſſois *(Cattæ)* qu'il nomme immédiatement après eux, & les loge entre les monts Abnobes ou la forêt Noire, & les monts Sudètes ou les montagnes occidentales de Bohème; car il place la Bohème ou forêt Hercynie *(f),* entre les monts Sudètes

(f) On ne ſauroit douter que Ptolémée, par la forêt Hercynie, ὁ Ὀρκύνιος δρυμὸς, qu'il met entre les monts Sudètes & les monts Sarmatiques, n'ait entendu la Bohème, ou pluſtôt le cercle de montagnes & de forêts qui l'environnent. Velléius Paterculus en avoit la même idée, lorſqu'il dit que les États de Maroboduus occupoient les plaines enfermées par la forêt Hercynie : *inclutos Hercyniæ ſylvæ campos.* Strabon ſuppoſe la même choſe, lorſqu'il place les Quades, les Marcomans, & les autres ſujets de Maroboduus au dedans de la forêt Hercynie ; il s'exprime, quelques lignes après ce paſſage, encore plus clairement, en diſant que la forêt Hercynie forme un grand cercle, au milieu duquel eſt le pays fertile & habité dont il a parlé précédemment : enfin, pour lever toute

à l'occident & les monts Sarmatiques à l'orient; ainſi il ne peut y avoir de doute ſur la poſition des monts Sudètes, ni par conſéquent ſur celle d'un pays ſitué entre la forêt Noire & ces montagnes, auprès de la Thuringe & de la Heſſe. Auſſi les Géographes n'ont-ils pas balancé à placer les *Marvingi*, dans leurs cartes, à l'occident de la Bohème; Mercator, Ortélius, Bertius ſont entièrement d'accord à cet égard, & Cluvier lui-même, qui a voulu corriger le texte de Ptolémée, & y ſubſtituer les *Marſigni* de Tacite aux *Marvingi*, eſt obligé d'avouer que la deſcription de Ptolémée eſt contraire à ſa conjecture, & qu'elle place les *Marvingi* trop en deçà de l'Elbe.

La diſcuſſion géographique où je viens d'entrer, ſur la ſituation des *Mauringani* de l'anonyme de Ravenne, du *Mauringa* de Paul Diacre, & des *Marvingi* de Ptolémée, étoit néceſſaire pour qu'on demeurât bien convaincu que ces noms

difficulté, il marque le chemin que l'on fait en allant de la Gaule par le haut Rhin à la forêt Hercynie; « on » paſſe, dit-il, le lac qui eſt entre les » ſources du Rhin & celles du Da» nube, (c'eſt le lac de Conſtance) » on paſſe enſuite le Danube, & » après avoir traverſé un pays aſſez » uni, on gagne la forêt Hercynie par des plaines élevées. » On voit évidemment qu'il laiſſe dans cette route la forêt Noire à gauche, & qu'il en ſépare la forêt Hercynie par un pays d'une nature toute différente, & qui ne peut être que celui qui eſt entre la Souabe & la Bohème. C'eſt encore à la Bohème que s'applique le reproche qu'Arminius, dans Tacite, fait à Maroboduus, de s'être ſoûtenu contre les Romains à la faveur de la forêt Hercynie, qui l'avoit dérobé à leurs armes: *defenſum latebris Hercyniæ ſylvæ.*

Il ſembleroit, après cela, que la détermination de la forêt Hercynie n'auroit point dû ſouffrir de difficulté; cependant la pluſpart des Savans ont pris juſqu'à préſent la forêt Noire, qui eſt à plus de ſoixante lieues de la Bohème & des anciens États de Maroboduus, pour la forêt Hercynie; ſeulement quelques-uns, pour tout concilier, ont dit que la forêt Hercynie couvroit preſque toute l'Allemagne, & que la forêt Noire en étoit au moins une principale partie.

Ils ſe trompent également les uns & les autres, & ils n'entendent pas la deſcription que Céſar a faite de cette forêt, deſcription qui ſert de fondement à leurs opinions. Céſar dit que la forêt Hercynie commence aux frontières des Helvétiens Rauraques & Némètes; mais par ces Helvétiens Rauraques & Némètes, il ne faut pas entendre ceux qui étoient en deçà du Rhin, dans les Gaules; mais, comme nous l'apprend expreſſément Tacite, ceux qui ayant paſſé ce fleuve, s'étoient établis entre le Rhin & le Mein juſqu'à la Bohème; Tacite dit juſqu'à la forêt Hercynie, & il ajoûte en même temps qu'au-delà d'eux étoient les Boïens, *ulteriora Boii*, ce qui prouve que la forêt dont il veut parler eſt

désignent le même pays, & que ce pays ayant aussi été celui des Francs, selon le témoignage exprès de l'anonyme de Ravenne, les Francs ont habité un pays qui, assez peu de temps avant qu'ils paroissent dans l'histoire sous le nom de Francs, est appelé le pays des *Marvingi* par les auteurs du temps.

D'après cette observation, la première conjecture qui vient s'offrir à l'esprit est que les Francs, avant le nom de Francs, ignoré dans tous les auteurs jusqu'au milieu du IIIe siècle, s'étoient peut-être appelés *Marvingi:* or combien cette conjecture ne prend-elle pas de force, lorsqu'on retrouve ce même nom de *Marvingi* dans leur histoire comme un nom célèbre parmi eux, qui désigne leur famille royale, ou qu'ils se donnent eux-mêmes de préférence à la tête de leurs loix?

celle qui renfermoit le pays de ces derniers, & par conséquent les montagnes & forêts qui contiennent la Bohème, qui est incontestablement le pays des Boïens.

Et ce qui confirme de plus en plus que ce sont les Helvétiens de Germanie, dont César donne les frontières pour le commencement de la forêt Hercynie, c'est ce qu'il ajoûte, qu'elle commence directement en face du Danube, ce qui ne peut convenir à la forêt Noire, & ne peut s'expliquer que des montagnes de Bohème.

César observe qu'elle a neuf journées de chemin en largeur, c'est exactement l'étendue de la Bohème du nord au sud, à raison de dix de nos lieues par journée, comme on compte ordinairement. Pour sa longueur, il rapporte que des voyageurs disoient y avoir fait soixante jours de marche sans en avoir trouvé le bout, & qu'elle s'étend d'abord le long du Danube (c'est vers l'est) jusqu'aux frontières des Daces & des Anartiens, c'est-à-dire jusqu'à la Teisse & à la Transylvanie; la Transylvanie est l'ancien pays des Daces, & son nom caractérise assez sa situation au-delà des forêts. César ajoûte que la forêt Hercynie tourne à gauche (vers le nord) & s'écartant du Danube, confine successivement à bien des Nations. Les soixante journées mènent jusqu'aux montagnes qui séparent la Russie de la Sibérie.

Sur quoi il faut prendre garde que cette forêt prenoit différens noms chez les différentes Nations où elle s'étendoit, & que le nom d'Hercynie, qui est son nom Germanique, ne lui étoit propre que pour la partie qui étoit en Germanie, en sorte que depuis César on a communément borné le nom de forêt Hercynie à cette partie, & désigné les autres chacune sous leurs noms particuliers.

Ainsi César est parfaitement d'accord avec tous les auteurs postérieurs, qui fixent, comme on a vû la position de la forêt Hercynie aux montagnes qui environnent la Bohème, & c'est une erreur grossière de la confondre, comme on fait communément, avec la forêt Noire, qui en est à plus de soixante lieues.

Le nom de *Marvingi* nous éclaireroit-il plus que celui de Francs ſur le rapport qu'ils peuvent avoir avec les anciens ſujets de Maroboduus? Sa forme caractériſe un nom patronymique; il eſt ordinaire que la terminaiſon *ing*, dans les noms Tudeſques, marque la deſcendance; elle a, comme on croit, ſa racine dans un mot que conſerve encore l'ancien Celtique; ce mot eſt *engi*, qui veut dire *mettre au monde* ou *naître*. *Marvingi* ſignifie donc les deſcendans ou les ſujets de *Marwe* ou *Marwu*, & il annonce des deſcendans ou des ſujets de Maroboduus, ſi *Marwe* ou *Marwue* eſt, comme je crois l'avoir établi, le nom Tudeſque rendu en latin par celui de Maroboduus: ce que ce nom annonce ſera confirmé & par la migration des ſujets de Maroboduus, qu'on ne trouve plus en Pannonie lorſque les Mérovingiens paroiſſent en Germanie, & par l'arrivée des Marvingiens, qu'on ne connoît en Germanie que lorſque les ſujets de Maroboduus ont diſparu de la Pannonie.

Ainſi les Francs, pris pour les Marvingiens de Ptolémée, que les mêmes demeures & le même nom ſemblent en effet confondre avec eux, ont dans ce nom une convenance d'autant plus remarquable avec les ſujets de Maroboduus, qu'elle explique la ſeule tradition poſitive qui nous reſte touchant leur origine, ſavoir qu'ils étoient venus de Pannonie.

Tout ce qu'on ſait après cela des Francs, eſt que leurs mœurs & leur langue dénotoient inconteſtablement un peuple Germanique, qu'ils étoient au moins mêlés de Sicambres, & qu'ils en affectoient le nom; enfin qu'ils avoient, pour l'arrangement de leurs cheveux, cette mode ou coûtume par laquelle les Suèves, & ceux qui ſe faiſoient gloire de leur appartenir, ſe diſtinguoient de tous les autres Germains, & que leurs Rois portoient avec affectation cette marque caractériſtique de la nation Suévique. Or tous ces traits nous ramènent encore preſque néceſſairement aux ſujets de Maroboduus.

1.° Ces ſujets de Maroboduus ſont les ſeuls Germains que nous ſachions avoir été établis dans la Pannonie; il eſt vrai qu'on pourroit ſoupçonner qu'il s'y en étoit établi d'autres, ſur ce que Tacite dit, qu'il eſt incertain ſi les Avariſques de

Pannonie y ſont venus du pays des Oſes de Germanie, ou ſi les Oſes de Germanie y ont paſſé du pays des Avariſques de Pannonie; mais ce qu'il obſerve enſuite, que les uns & les autres parlent la même langue, & que cette langue, qui eſt la Pannonique, prouve que les Oſes ne ſont pas Germains, lève l'incertitude qu'il avoit d'abord témoignée, & détruit ce qu'on en pourroit conclurre, qu'il y avoit en Pannonie d'autres Germains que les ſujets de Maroboduus. Si donc les Francs ſont des Germains d'origine, & qu'ils aient demeuré quelque temps dans la Pannonie, ils ne peuvent être que ces ſujets de Maroboduus qui y avoient été logés.

2.° C'eſt encore d'eux ſeuls que les Francs ont pû tirer leur nom de Sicambres, puiſque depuis la défaite des Sicambres & la dévaſtation de leur pays, ſous Auguſte, il n'en reſta plus d'autres en Germanie que ceux qui ſuivoient Maroboduus.

3.° Enfin rien ne rapproche davantage les Francs des anciens ſujets de Maroboduus, que l'affectation de porter leur chevelure à la manière des Suèves, & la coûtume particulière de leurs Rois, de ſe diſtinguer de leurs ſujets par l'élégance de la leur. Il en réſulte en effet que les Sicambres, & autres peuples compris ſous le nom de Francs, étoient Suèves ou aſſociés aux Suèves, qu'ils ſe piquoient de leur appartenir, & qu'au moins leurs Rois étoient Suèves. Or les peuplades de Maroboduus nous donnent, & peuvent ſeules nous donner des Sicambres & autres peuples Germains incorporés aux Suèves, & ſoûmis à une famille de princes Suèves: je dis, peuvent ſeules nous donner, puiſqu'il n'y avoit plus, comme j'ai dit, d'autres Sicambres en Germanie que ceux qui ſe joignirent à ces peuplades.

La chevelure des Suèves étoit, au rapport de Tacite, une mode qui leur étoit ſi particulière, qu'elle les diſtinguoit de tous les autres Germains; elle ne conſiſtoit point à relever & nouer ſes cheveux ſur un côté de la tête, mais ſimplement à les tordre ou à les treſſer & à les nouer; c'eſt ce que ſignifient ces mots de Tacite: *Inſigne gentis obliquare crinem ac nodo ſubſtringere.* M. Wachter, dans ſon Gloſſaire, a obſervé que c'étoit même de cet uſage que venoit le nom de Suèves, ſoit

qu'on le tirât de *ſchveis,* qui eſt une queue, *& quidquid caudæ ſimile eſt ut ſyrma in veſte;* ſoit qu'on le tirât de *ſwippe,* qui ſignifie *flagellum.* Il remarque qu'on pouvoit donner ce dernier nom aux nates ou treſſes des Suèves, *quia caput humeroſque continuò verberabant;* il dit que l'un & l'autre mot conviennent admirablement bien à cet uſage, *res ipſa mirè reſpondet utrique vocabulo.* Il pouvoit ajoûter que Grégoire de Tours s'eſt formellement ſervi de *flagellum* pour déſigner ces nattes: *diligenti curâ nutritus, ut iſtorum regum mos eſt, crinium flagellis per terga demiſſis.*

On a quelquefois cru que les Suèves, & on l'a dit auſſi des Francs, retrouſſoient leurs cheveux, & les nouoient ſur le haut de la tête; M. Fréret l'a aſſuré des princes Suèves, & il y a appliqué un paſſage de Tacite, qu'il cite ainſi: *religant in ſolo ipſo vertice Principes & ornatiorem habent.* Il aura été ſans doute trompé par quelqu'édition fautive; toutes celles que je connois ſéparent par un point ces premiers mots, *religant in ipſo ſolo vertice,* de ceux qui les ſuivent; & en effet, lorſqu'on lit tout le texte où ils ſe trouvent, on voit qu'ils appartiennent à la phraſe qui les précède, & que ceux qui les ſuivent, *Principes & ornatiorem habent,* ont leur ſens à part, fini & complet. Tout le texte eſt: *Apud Suevos uſque ad canitiem, horrentem capillum retrò ſequuntur, ac ſæpè in ipſo ſolo vertice religant. Principes & ornatiorem habent.* Quant au ſens de ce texte, comme Tacite venoit de dire que la mode des Suèves, par rapport à leur chevelure, leur étoit propre & les diſtinguoit de tous les autres Germains, & que ſi ailleurs on ſuivoit cette mode par la ſuite de quelque alliance, ce qui arrivoit ſouvent, ou par imitation, ce n'étoit que pendant la jeuneſſe, il ajoûte: *chez les Suèves ils l'obſervent juſque dans la vieilleſſe, & ſouvent ils nouent encore une poignée de cheveux blancs & hériſſés qui leur reſte ſur le haut de la tête. Leurs Princes les arrangent avec encore plus d'élégance que les autres.*

Il eſt important de bien fixer l'idée qu'on doit avoir de cette chevelure Suévique, afin de ſe convaincre plus facilement du rapport qu'y a la chevelure de nos premiers ancêtres & de

nos

nos premiers Rois, dont non seulement on trouve des descriptions dans Sidoine, dans Agathias, dans Grégoire de Tours, mais dont on a encore une connoissance plus décidée par quelques monumens des Rois de la première race, & entre autres par les représentations des enfans de Clovis, qu'on voit au portail de S.t Germain-des-prés, & qu'on croit être un ouvrage du temps même de ces Princes.

Il est donc évident, à ce que je crois, qu'il n'y a aucun des traits, & singulièrement de ceux sur lesquels on a le plus de certitude, qui ne lie l'origine de nos ancêtres aux peuples sur qui régna Maroboduus; & dès-lors il est bien naturel d'en conclurre que la famille royale des Francs tiroit aussi son nom & son origine de Maroboduus lui-même, quand on s'aperçoit que le nom de cette famille est dérivé précisément de celui de ce Prince.

Que Maroboduus ait eu une postérité connue, qui ait porté son nom, qui ait été illustre en Germanie, & dont les peuplades, qui se formèrent depuis de ses sujets, aient aimé à tirer leurs Rois, ce seroit s'aveugler volontairement que de le contester après le passage de Tacite, qui dit que jusqu'à son temps les Marcomans & les Quades avoient conservé des Rois de l'illustre famille de Maroboduus & de Tuder: *Marcomannis Quadisque usque ad nostram memoriam Reges manserunt ex gente ipsorum, nobile Marobodui & Tudri genus.*

Quand même Tibère & ses flatteurs auroient grossi la puissance ou le mérite de Maroboduus, pour enfler les avantages de sa chûte, il suffira toûjours que Maroboduus ait fondé une monarchie considérable; que son nom ait paru mériter, à ceux qui vivoient de son temps ou peu après, de tenir un rang distingué dans l'histoire; il suffira que de simple particulier il soit parvenu au trône, ou qu'il ait recouvré une couronne que ses ancêtres avoient perdue, pour que la famille qu'il a laissée ait fait gloire de conserver son nom, & de lui rapporter son origine.

Qu'à force d'hypothèses & de conjectures on affoiblisse le témoignage de Tacite sur Maroboduus; qu'on jette du doute

ſur ſes deſcendans, que cet hiſtorien fait régner juſqu'à ſon temps; on ne réuſſira point, je crois, à perſuader que la famille qu'il lui attribue, qu'il déſigne par ſon nom, & qu'il qualifie illuſtre & royale plus de quatre-vingts ans après ſa mort, n'ait point exiſté, & ſoit un être de raiſon, ou ne mérite aucune attention lorſque cent cinquante ans après, chez une Nation dont l'origine ne peut preſque être raiſonnablement rapportée qu'à ce Prince, on trouve une famille regardée comme la plus ancienne & la plus noble de la Nation, avec ſon nom & la marque caractériſtique des Princes de la ſienne.

Enfin, pour combattre mon opinion, on doit ſe reſſouvenir qu'il ne ſuffiroit pas d'établir entre les Francs & quelques peuplades des ſujets de Maroboduus, telles que celles qui s'arrêtèrent en Bohème & en Moravie, des différences que je ne conteſte pas; mais il faudroit détruire les conformités & les rapports que j'ai fait remarquer entre les Francs & celle de ces peuplades qui s'établit en Pannonie, rapports qui ſont évidens & palpables, & me paroiſſent porter ma conjecture preſque au rang d'une démonſtration.

J'avoue cependant que je viens peut-être un peu tard combattre une opinion qui règne depuis douze cents ans; mais outre que je ne combats cette opinion que pour en propoſer une toute à la fois & plus probable & plus honorable à nos premiers Rois, je ne crois pas qu'il y ait perſonne aujourd'hui qui croie, en pareille matière, devoir ſacrifier ſes connoiſſances & ſa raiſon au préjugé le plus ancien & le plus accrédité.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES COURS QUI EXERÇOIENT LA JUSTICE SOUVERAINE DE NOS ROIS,

Sous la première & la ſeconde Race, & au commencement de la troiſième.

Par M. GIBERT.

J'AI cru qu'il pouvoit être utile de recueillir, & de mettre ſous les yeux du public, ce qu'il y a de plus certain & de plus précis, dans les monumens de notre hiſtoire, ſur les Tribunaux qui exerçoient la juſtice ſouveraine de nos Rois, ſous la première & la ſeconde race, & pendant les premiers ſiècles de la troiſième.

Pluſieurs auteurs ont entrepris de nous inſtruire ſur ce point intéreſſant de nos antiquités; mais il m'a paru qu'ils s'étoient trop livrés à des préjugés & à des conjectures peu ſolides, & qu'on pouvoit, ſans s'égarer, ſuivre une route différente de celle qu'ils ont tenue.

Mon deſſein n'eſt pas cependant de combattre leurs opinions, ni de relever les erreurs où ils ont pû tomber; mais d'expoſer, avec toute l'exactitude & la fidélité poſſibles, des faits qui m'ont paru propres à éclairer ceux qui ne cherchent que la vérité.

Nos Rois ont eu de tout temps des Cours de juſtice, pour juger les cauſes qui étoient portées devant eux, à raiſon de la ſouveraineté & du reſſort *(a)*.

(a) Le mot de *ſouveraineté* ne ſignifioit originairement que ſupériorité; priſe dans un ſens étroit, la ſouveraineté eſt la ſupériorité de dignité ou d'office: le reſſort eſt la ſupériorité de territoire; la première rend le Juge inférieur, juſticiable du ſupérieur dans l'exercice de ſa juriſdiction; le reſſort donne au Juge ſupérieur le droit de Juſtice en certains

Sous la première & la seconde race ils en avoient une *ordinaire* dans leur palais, pour exercer leur juriſdiction ſuprême ſur tout le Royaume; & une autre que j'appellerai *domaniale*, qui n'exerçoit de juriſdiction, & n'avoit de reſſort que ſur les terres qu'ils poſſédoient propriétairement.

Je parlerai d'abord de la Cour ordinaire du Palais. Hincmar, archevêque de Reims, dans une lettre qu'il écrivoit, en 882, aux Seigneurs du Royaume ſur l'éducation de Louis & de Carloman, nous a conſervé l'extrait d'un livre qu'Adhalard, abbé de Corbie, parent & l'un des principaux Miniſtres de Charlemagne, avoit écrit ſur l'ordre qui s'obſervoit dans le palais; on y apprend que la principale fonction du Comte du palais étoit de préſider à cette Cour, de terminer toutes les affaires contentieuſes, que l'eſpérance d'un jugement équitable y faiſoit porter des autres endroits du Royaume où elles avoient pris naiſſance, & de réformer les jugemens injuſtes des tribunaux inférieurs *(b)*.

Recueil des hiſt. de France, t. IX, p. 264.

Ceux qui compoſoient la Cour du Roi, ſous le Comte du palais, ſont appellés *Proceres* dans le moine de S.t Gal, de même que dans une vingtaine de jugemens qui nous reſtent des Rois de la première race. La chronique de S.t Vincent de Vulturne,

Mon. S. Gall. de geſt. Carolus Mag. l. II, c. 9.

cas dans le territoire de l'inférieur: c'eſt ce qui a fait dire à Beaumanoir, *que l'on plaide devant le Roi ou d'appiaux fés à li, pour raiſon de ſouveraineté ou d'autres cas qu'il a ſur ſes Juges pour raiſon de reſſort;* mais ſouvent, ſous le nom ſeul de ſouveraineté, on comprend auſſi le reſſort, & il faut diſtinguer la ſouveraineté qui procède de la qualité éminente du Prince & du pouvoir ſuprême qui y eſt attaché, & celle qui ne réſulte que de la ſeigneurie des terres & fiefs, & du rang qu'ils tiennent entre eux; la première donne une juriſdiction pleine & abſolue; la ſeconde n'en donne qu'une limitée, & toûjours dépendante: *Chacuns des Barons*, dit Beaumanoir, *ſi eſt SOUVERAIN, en ſa Baronie; veoirs eſt que li Roi eſt SOUVERAIN par-deſſus tous, & a de ſon droit le général garde du Reaume, pour quoy il puet faire tiex établiſſemens come il li pleſt pour le quemun profict & che que il établit, i doit être tenu, & ſi n'en y a nul ſi grand deſſous li qui ne peut être traie en ſa Cour par défaut de droit & de faux jugement, & pour tous les cas qui touquent au Roi.* Coûtume de Beauv. ch. 34; cet auteur écrivoit en 1285.

(b) Comitis autem Palatii inter cætera penè innumerabilia in hoc maximè ſollicitudo erat, ut omnes contentiones legales, quæ alibi ortæ propter æquitatis judicium Palatium aggrediebantur, juſtè ac rationabiliter determinaret, ſeu perversè judicata ad æquitatis tramitem reduceret. Hincmar, epiſt. ad Proceres regni, cap. XXI.

citée par Du Cange, les appelle *Échevins du palais, Scabini palatii;* & un jugement rendu au palais d'Hériſtal, ſous Charles le Simple, en 919, leur donne auſſi ce nom *(c)*. Il eſt certain que les Capitulaires le donnent en général aux Aſſeſſeurs des Comtes, qu'on trouve auſſi appelés *Rachimburges* ou *Rathimburges*. Le mot *Rachimburges* ſignifie conſervateur des cauſes, celui d'Échevins ſignifie ſimplement Juges, ou, comme on diſoit autrefois, *Jugeurs*. Le titre de *Proceres* avoit été affecté aux Sénateurs chez les Romains; quoiqu'il comprenne en général, dans nos chartres & dans nos écrivains, tous les Juges de la Cour du Palais, il déſigne quelquefois plus particulièrement les hauts hommes ou Seigneurs qui étoient appelés aux conſeils de nos Rois & à leurs Cours de juſtice; & ils ſont même, ſous ce nom, formellement diſtingués des Lettrés ou Clercs, qui ſont appelés Docteurs des loix, *Doctores legum*, comme dans une charte de Pepin, en 750, où il eſt dit que les *Proceres*, le Comte du palais & les Docteurs des loix ont jugé, &c. *(d)*.

Diſſert. XV, ſur l'hiſtoire de Joinv. p. 228.

Recueil des hiſt. de France, t. IX, p. 548.

Vid. Godefroy, ad leg. 1, cod. Theodoſ. tit. de Nuptiis.

Recueil des hiſt. de France, t. IV, p. 717.

Un auteur cité par Du Cange appelle ces derniers, Seigneurs des loix, *Domini legum:* « ce qui ayant été examiné, dit cet auteur, par les Grands & par les Seigneurs de loix, il fut jugé de l'avis unanime de tous *(e)*. » Dans les lettres d'anobliſſement de Simon de Bucy, premier Préſident du Parlement de Paris en 1344, il eſt dit que ſon père étoit Clerc & Seigneur en loix *(f)*.

In verbo lex, *nouv. édit. t. IV, fol. 160.*

(c) Ergo ad cauſas noſtras ejus proclamationem mittens judicio ſcabinorum Palatii noſtri, & atteſtatione omnium fidelium noſtrorum... Hæc ſunt nomina qui præfatum contulerunt judicium videlicet Epiſcoporum... Comitum... necnon Scabinorum. Diplom. Carol. Simpl. de abbatia ſancti Servatii.

(d) Sicut Proceres noſtri, ſeu comitis Palatii noſtri, & alii Doctores legum judicaverunt. Præcept. Pippini, majoris Domûs, pro mon. ſancti Dionyſii.

(e) Quod à Principibus & legum Dominis diligenter examinatum generali omnium ſententiâ judicatur. Otto de Sancto-Blaſio, cap. 14. Beaumanoir cite en quelques endroits les Seigneurs de loix; le chapitre 25 commence ainſi : *Anchienement ſi comme nous avons entendu des Seigneurs de loix.* Et au chapitre 38 : *Une trop mauvaiſe coûtume ſouloit courre anchienement ſi comme nous avons entendu des Seigneurs de lois.*

(f) Elles lui furent accordées étant déjà Procureur général, en 1335; il en obtint de ſecondes en 1339, étant Préſident en Parlement, pour lever les ſoupçons qui couroient ſur ſa légitimité, car ſon père étant

Si l'on veut remonter jusqu'à la fondation de la monarchie, on trouvera ces Juges lettrés indiqués dans la loi salique sous le nom de *Sagibarons* ou *Sacebarons*, mot qui signifie *hommes de causes*, c'est-à-dire hommes instruits de la loi pour décider les procès. Il y en devoit avoir plus de trois, ou, suivant une autre leçon, il suffisoit de trois dans chaque *malberge* ou assise, & leur autorité étoit dès-lors si grande que le *Graffion*, ou celui qui présidoit à la justice, ne pouvoit s'écarter de leur décision *(g)*.

Recueil des hist. de France, t. IV, p. 659, 672, 676, &c.

La Cour souveraine du Roi avoit son tribunal dans le palais du Roi; c'est ce qui résulte de l'intitulé de tous les jugemens qui nous en restent, tant sous la première que sous la seconde race, car il est conçu uniformément en ces termes: *En l'audience tenue dans notre Palais de..... pour entendre & juger les causes de tous nos sujets.* La formule que Marculse, qui écrivoit sous la première race, donne des jugemens du Roi dans les grandes affaires, contient aussi cet intitulé *(h)*, & il est très-important de le remarquer, parce que c'est ce qui distingue plus sensiblement, dans les anciens monumens de notre histoire, la Cour de justice de nos Rois, des Parlemens ou assemblées générales de la Nation qui se tenoient en pleine campagne, d'où vient le mot de *champ de mars* ou *de mai* qu'on leur donnoit.

Il paroît même que c'étoit à l'entrée du palais que siégeoit la Cour royale; on doit le conclurre du récit que fait le moine de S.t Gal du cérémonial qui fut observé à la réception des ambassadeurs Grecs envoyés à Charlemagne: il rapporte qu'après les avoir fait passer devant le Connétable, qui donnoit ses ordres, assis sur un siége élevé, aux gens de son département,

mort Chanoine de Châlons, on lui reprochoit qu'il étoit bâtard. On croit faire plaisir de donner les unes & les autres à la suite de ce Mémoire.

(g) Sachibarones verò in singulis mallebergiis plus quàm tres esse (non) debent, & si de ipsâ causâ illi aliquid sanum dixerint, penitus Gravio nullam habeat licentiam removendi. Leg. Salic. tit. 57.

(h) Ergò cùm nos in Dei nomine ibi in palatio nostro ad universorum causas recto judicio terminandas unà cum Dominis & patribus nostris Episcopis vel pluribus Optimatibus nostris, &c. Prolog. de Reg. judic. *Cùm de magnâ re duo causantur simul.* Marculp. formul. lib. 1, formul. 25.

on les fit entrer dans le palais; qu'ils y trouvèrent d'abord le Comte du palais, tenant ſon audience au milieu des *Proceres;* enſuite, un peu plus avant, le Grand-maître de la maiſon; puis, en arrivant dans une ſalle, les Chambellans & leur chef, &c. *(i)*. Il eſt évident, ſans doute, que ce récit ſuppoſe que le Comte du palais ſiégeoit dans le veſtibule, & à l'entrée du palais. Plus de quatre cents ans encore après, nos Rois avoient, en ce même endroit, un tribunal qu'on appeloit *les plaits de la porte*, où S.t Louis, au rapport du ſire de Joinville, aſſiſtoit preſque tous les jours, avec les principaux de ſa Cour.

Hiſt. de Saint Louis, par le Sire de Joinv. édit. de Ducange, p. 12.

Les ſéances ordinaires de la Cour du palais tenoient, ſans diſcontinuation, toute l'année & tous les jours; Louis le Débonnaire n'étant que roi d'Aquitaine, y aſſiſtoit trois fois la ſemaine *(k)*, & lorſqu'il fut Empereur, il fit déclarer aux Comtes & aux peuples que ſon intention étoit d'y aſſiſter chaque ſemaine une fois *(l)*.

L'abſence du Roi hors du royaume ne les interrompoit pas; ainſi Charles le Chauve laiſſant la garde du ſceau, pendant ſon voyage d'Italie, à ſon parent Adhalar, Comte du palais, lui preſcrit de tenir aſſiduement l'audience du palais, s'il n'en eſt empêché par quelque raiſon, auquel cas il nomme un de ſes Aſſeſſeurs en ſa place, lui recommandant néanmoins de

(i) Cùmque veniſſent, fecit idem Epiſcopus & ſocius ejus Comitem ſtabuli in medio ſubjectorum ſuorum throno ſublimi conſidere, ut nequaquam alius quàm Imperator credi potuiſſet. Quem ut Legati viderunt, corruentes in terrâ, adorare voluerunt; ſed à Miniſtris repulſi, ad interiora *progredi ſunt compulſi. Quò cùm venirent, videntes comitem Palatii in medio Procerum concionantem, Imperatorem ſuſpicati terrâ tenus ſunt proſtrati.... In ulteriora progreſſi, & invenientes magiſtrum Regiæ cum Miniſtris ornatiſſimis, putantes Imperatorem, devoluti ſunt in humum; indeque repulſi, repererunt in conſiſtorio cubicularios Imperatoris circa magiſtrum ſuum, &c.* Mon. Sanct. Gall. de Geſt. Caroli Magni, lib. II, cap. 9.

(k) Tribus diebus Rex per ſingulas hebdomadas rei judiciariæ intererat. Vit. Ludov. Pii, cap. 19; Recueil des Hiſt. de Fr. tome I, p. 95.

(l) Hoc Miſſi noſtri notum faciant Comitibus & populo, quòd nos in omni hebdomadâ unum diem ad cauſas audiendas & judicandas ſedere volumus. In capitulis quæ ſequuntur Capitulare. Vormat. ann. 829, cap. 14; Recueil des Hiſt. de Fr. tome VI, p. 443.

la tenir lui-même au moins une fois la ſemaine *(m)*.

Il y avoit ſans doute des ſéances extraordinaires, qui ſe tenoient lorſque de grandes affaires exigeoient un jugement plus ſolennel; mais non pas régulièrement, en certain temps déterminé chaque année, du moins je n'en ai point trouvé de veſtiges ni d'indices: il eſt vrai que la pluſpart de nos écrivains paroiſſent en citer, mais c'eſt en confondant les ſéances de la Cour de juſtice avec les aſſemblées de la Nation *(n)*. Les noms de *Malle* & de *Placite*, qui étoient communs aux uns & aux autres, ont donné lieu à cette confuſion: ces noms *Malle* & *Placite* déſignoient originairement toute aſſemblée, toute conférence qui ſe tenoit pour traiter quelque affaire que ce fût; *malle*, en latin *mallus & mallum*, avoit, dans l'ancienne langue Tudeſque, exactement la même ſignification que celui de *Parlement*, qui dans notre vieux langage vouloit dire, *conférence, pour-parler*, &, comme nous dirions peut-être aujourd'hui, *congrès*. Le mot *placite* ou plait, *placitum*, ſignifioit d'abord le jour auquel on indiquoit une aſſemblée, pour faire ou réſoudre quelque choſe, & qui étoit convenu ou agréé; on l'a dit enſuite de l'aſſemblée même, tenue au jour indiqué. Il y a pluſieurs autres explications ou étymologies de ces noms, qu'il ſeroit trop long & aſſez inutile d'entaſſer ici; ce ſont-là les plus naturelles, ou pluſtôt les ſeules véritables.

Bignon. in not. ad formul. Marcul. in form. 37, lib. p. 300.

Il eſt bien certain que les *Malles* ou *Placites* généraux de

(m) Adhalardus comes Palatii remaneat cum eo (nempe filio) cum ſigillo, & ſi ipſe pro aliquâ neceſſitate defuerit Gerardus ſive Fridericus, vel unus eorum qui cum eo ſcariti ſunt (id eſt conſociati) cauſas teneat, & vel unâ die in ſeptimanâ ipſe cauſas teneat. Capitul. Cariſi. an. 877, cap. 12; Recueil des Hiſt. de Fr. tome VII, p. 702.

(n) Ils les confondent encore quelquefois, ſans plus de fondement, avec ces *Cours plénières* que nos Rois tenoient aux quatre grandes fêtes de l'année, & qui n'étoient que des aſſemblées de magnificence & de plaiſirs, pendant leſquelles ils ſe ſignaloient par des actes de grace & de libéralité. Du Cange en a fait une Diſſertation particulière qu'on peut conſulter: c'eſt la cinquième de celles qui ſont à la ſuite de l'hiſtoire de S.t Louis; elle commence ainſi: *Outre ces champs de Mars ou de Mai, & ces aſſemblées générales que nos Rois convoquoient tous les ans pour les affaires publiques, ils en faiſoient encore d'autres aux principales fêtes de l'année, où ils ſe faiſoient voir à leurs peuples & aux étrangers, avec une pompe & une magnificence dignes de la majeſté royale.*

la

la Nation, dans lesquels se traitoient les affaires publiques, la guerre, la paix, les alliances & tout l'ordre politique de l'État, se tenoient régulièrement deux fois par an; mais il n'y a pas la moindre preuve qu'il en fût de même des grandes séances ou *placites* extraordinaires de la Cour du palais, & je suis convaincu qu'on ne les tenoit que suivant les occurrences *(o)*.

Cette Cour étoit non seulement honorée de la présence du Roi, mais encore de l'assistance des Seigneurs ecclésiastiques & laïques, & des grands Officiers qui étoient auprès du Roi. Il y en a un, par exemple, du 15 mars 693, où assistèrent douze Évêques, douze Grands, huit Comtes, huit Graffions, quatre Domestiques, quatre Référendaires, deux Sénéchaux, le Comte du palais, & plusieurs autres féaux du Roi. *Recueil des hist. de France, t. IV, p. 672.*

Dans celui de Charles le Simple, que nous avons cité plus haut, avant les noms des Échevins du palais, qu'on y lit au nombre de dix-sept, on trouve ceux de cinq Évêques & de douze Comtes; dans un autre du même Prince, de l'an 916, il y a cinq Évêques, quatorze Comtes, & dix-sept autres Juges dont la qualité n'est pas exprimée, mais qui apparemment sont les Échevins ou Jugeurs du précédent.

Il est parlé des séances de la Cour du palais dans la chronique de S.t Bénigne de Dijon, sous l'intervalle de l'an 925 à l'an 936; l'écrivain y rapporte un jugement rendu pendant que le roi Raoul étoit à Dijon, Robert, comte du Palais, tenant son audience *(cum Robertus comes Palatii causas suas teneret)* en présence de Giselebert, comte de Bourgogne. *Ibid. t. VIII, p. 243.*

Ce Robert étoit, à ce qu'on prétend, frère d'un Héribert II, qui fut aussi comte du Palais, & qui l'étoit encore en 980, comme le prouve une charte de Lothaire, l'avant-dernier des *Descript. hist. & géogr. de la France, part. I, page 32.*

(o) Voici les dates des principaux jugemens qui nous restent d'avant Charlemagne, suivant les mois où ils ont été rendus; on en trouve de tous les mois, excepté de ceux de janvier, de juillet & de septembre: 1.er mars 752, 3 mars 726, 7 mars 716, 14 mars 697, 15 mars 693, 8 avril 709, 15 mai 692, 20 juin 750, 12 août 691, 15 août 746, 17 août 747, 23 octobre 664, 29 octobre 759, 1.er novembre 692, 13 & 14 décembre 710, 22 décembre 674 & 695, 11 février 747, 15 février 702. On trouvera ces jugemens au *t. IV des Hist. de Fr. p. 648 & suiv.* & au *t. V, p. 697 & suiv.*

Carlovingiens, donnée cette année, où il l'appelle Comte de ſon palais, & ſon cher & féal *(p)*.

Glab. Radulph. hiſt. l. III, c. 2.

On trouve cette charge encore exiſtante dans les commencemens de la troiſième race; un auteur contemporain nous apprend que la faveur du roi Robert y éleva Hugue de Beauvais: c'eſt cet Hugue qui fut tué en 1024 ou 1025, par des aſſaſſins qu'avoit apoſtés Foulques, comte d'Anjou, pour quelques diſcours qu'il avoit tenus au Roi contre la Reine, nièce de Foulques. On lit enfin, dans un manuſcrit cité par l'hiſtorien de Blois, que Robert conféra cette dignité à Eudes, comte de Chartres, qui en prend en effet le titre dans une charte de 1032, & il y a lieu de croire qu'il ſe la fit inféoder ſuivant l'uſage du temps; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que les aînés de ſes deſcendans en prirent toûjours le titre depuis, juſqu'à ce qu'il fut porté, en 1284, à Philippe le Bel par l'héritière des comtes de Champagne, & éteint, en 1285, par l'avènement de ce Prince à la Couronne. Ainſi il ne peut guère y avoir de doute ſur l'exiſtence de cet officier ſous les premiers ſucceſſeurs de Hugue Capet.

Mais il eſt plus difficile de reconnoître s'il conſervoit les mêmes fonctions qu'il avoit eues juſqu'alors; ce qui en peut faire douter, c'eſt qu'il n'eſt nommé ni déſigné dans aucun des jugemens qui nous reſtent de ce temps-là: cependant il faut prendre garde 1.° que ces jugemens ſont en très-petit nombre; 2.° qu'on n'en a point d'expédition régulière, mais ſeulement des notices qui certifient qu'ils ont été rendus, ſans en donner la forme ni les détails; en ſorte qu'il n'y a abſolument aucune conſéquence à tirer de ce qu'on n'y trouve point le nom de cet Officier.

Bruſſel, l. II, c. 29, tome I, p. 375 & 376.

On prétend avoir obſervé que nos Rois, dans le XII.e ſiècle & au commencement du XIII.e ne donnoient point la qualité de comte du Palais aux comtes de Champagne; que ceux-ci même ne la prenoient point dans les actes qu'ils paſſoient avec le Roi & les hauts Seigneurs; & qu'enfin S.t Louis eſt le

(p) Heribertus comes Palatii, nobis carus & fidelis in omnibus. Recueil des Hiſt. de Fr. t. IX, p. 692.

premier qui ait reconnu les comtes de Champagne pour comtes du Palais. Si cela eſt, la cauſe en pourroit venir de ce que les Seigneurs prétendoient tenir héréditairement les charges qui leur avoient été inféodées, & que nos Rois, qui ne vouloient point reconnoître cette hérédité des charges, leur en refuſoient l'inveſtiture, & ne ſouffroient point qu'ils en priſſent le titre vis-à-vis d'eux.

On en a un exemple dans ce qui arriva pour la grande Sénéſcallie; elle avoit été inféodée, ſur la fin de la ſeconde race, aux comtes d'Anjou, & ils ſoûtenoient qu'elle l'avoit été à titre héréditaire; malgré leur prétention, nos Rois ne laiſsèrent pas de nommer d'autres Sénéchaux juſqu'au règne de Louis le Gros, qui ayant beſoin du comte d'Anjou, l'admit à propoſer juridiquement les moyens ſur leſquels il fondoit ſon droit, & lui confirma l'hérédité de la grande Sénéſcallie par un jugement, qui régla en conſéquence que le Sénéchal ordinaire releveroit du Comte & de ſes ſucceſſeurs, leſquels pourroient, lorſqu'ils voudroient, faire auprès du Roi les fonctions de la grande Sénéſcallie.

Hugo. de Clericis, de Major. & Seneſcall. Fr. apud Sirmond. t. III, p. 875.

C'eſt ſans doute pour prévenir un pareil abus que dans la ſuite nos Rois, en recevant leurs grands Officiers en foi & hommage, prirent la précaution de leur faire jurer qu'ils ne prétendroient point l'hérédité de leurs offices: le ſerment de Jean Clément, pour ſa charge de Maréchal de France, en 1225, contient formellement cette clauſe *(q)*.

La Cour ordinaire du palais continua indubitablement de ſubſiſter ſous les premiers deſcendans de Hugue Capet; c'eſt cette Cour dont il s'agit dans une charte de Louis le Gros, de l'an 1120, ſi pourtant elle n'eſt pas ſuppoſée, comme pluſieurs Savans croient avoir lieu de ſoupçonner: par cette charte ce

(q) Ego Joannes Mareſcallus domini Ludovici regis illuſtris notum facio univerſis præſentes litteras inſpecturis, me ſuper ſacro-ſancta juraſſe ipſi domino Regi, quòd non retinebo equos, nec palafredos, nec roncinos redditos ad opus meum ratione miniſterii mei quod habeo de dono ipſius domini Regis, nec ego, nec hæredes mei reclamabimus Mareſcalliam jure hæreditario tenendam & habendam. *In cujus rei memoriam & teſtimonium præſentes litteras ſigillo meo feci muniri. Actum apud Sueſſ. anno Domini M. CCXXIII.* Ampliſſ. collect. P. Martène, t. 1, p. 1175.

Prince accorde à l'abbaye de Tiron le privilége « de porter » directement ſes cauſes devant ſes *grands Préſidentiaux*, ſoit à » Paris, ſoit ailleurs, où ſon éminente & ſuprême royale Cour réſidera *(r)*. » *Les grands Préſidentiaux* ne ſont-là autre choſe que ceux qu'on a vû plus haut déſignés ſous le nom de *Proceres*, de *Scabini*, *&c.* & qui furent dans la ſuite appelés *Préſidens* & *Maîtres de la Cour (ſ)*.

Il eſt ſouvent parlé, dans les chartes & dans les hiſtoriens, d'une Cour des Barons ou des Pairs; & cette Cour n'eſt autre choſe que celle même du Palais, dans laquelle devoient être portées les cauſes des Barons ou ſeigneurs de fief, qui avoient le droit & étoient dans le cas d'être jugés féodalement en la Cour du Roi.

On ſait qu'il y avoit des lieux en France où les jugemens étoient faits par un Bailli, Prevôt ou Lieutenant, aſſiſté d'Aſſeſſeurs; & qu'il y en avoit d'autres où ils ſe faiſoient par les hommes de fief & vaſſaux du Seigneur à qui appartenoit

(r) Coram magnis Præſidentialibus noſtris Pariſius vel alibi ubi noſtra præcellens & ſuprema regalis Curia reſidebit, immediatè & ſolummodò habeant & teneantur reſpondere. Gall. Chriſt. t. VIII, col. 320, inter monum.

(ſ) Dans pluſieurs ordonnances concernant le Parlement, il eſt parlé de Préſidens & de Réſidens; & par le nom de Préſidens, on ne peut point entendre ceux que nous déſignerions aujourd'hui par ce nom. Philippe le Long, par exemple, dans une ordonnance de l'an 1320, dit qu'en la Grand'chambre ſeront huit Clercs & douze laïcs Préſidens; une ordonnance de 1302 porte, qu'il y aura un Parlement à Toulouſe, ſi les Grands du pays conſentent de ne point appeler des *Préſidens* qui le tiendront; une ordonnance de 1296 porte que les Préſidens & Réſidens du Parlement s'aſſembleront tous les ans à Paris aux octaves de Pâques & le lendemain de S.t Michel. *(Du Tillet, Recueil des rangs des Grands de France, Miraumont, p. 8.)* Il n'y a certainement perſonne qui ne reconnoiſſe à la première vûe, qu'on ne peut pas prendre, dans tous ces endroits, le mot de Préſident au même ſens que nous lui donnons aujourd'hui: c'eſt pourquoi quelques auteurs ſe ſont imaginés que cette qualité y déſignoit peut-être plus particulièrement ceux qui compoſoient la Grand'chambre, & celles de Réſidens, tous les autres; mais l'ordonnance de 1296 donne auſſi à ceux qui compoſoient la Grand'chambre, le nom de Réſidens, & détruit par conſéquent cette explication. Je crois donc que le nom de Préſident eſt la même choſe dans ces ordonnances, que celui de Maîtres qu'on leur a depuis donné; & c'eſt auſſi en ce ſens que je prends le nom de Préſidentiaux dans la charte de Louis le Gros.

la juſtice *(t)*, qu'on appeloit compagnons ou Pairs de fief: mais dans les lieux mêmes où les jugemens étoient faits par le Bailli, les vaſſaux du Seigneur, ſuivant les règles du droit féodal, ne pouvoient être jugés en ſa Cour que par leurs Pairs de fief, dans les choſes qui touchoient à leur honneur, à leur corps ou aux droits de la pairie: je dis dans les cauſes de ce genre, car dans les autres ils ne jouiſſoient pas de ce droit s'ils ne le requéroient formellement, comme il réſulte de ce qui ſe paſſa en 1259, entre l'archevêque de Reims & l'abbé de S.t Remi. Ils étoient en procès à la Cour du Roi ſur la garde de l'abbaye, & elle fut adjugée à l'abbé par un premier arrêt: l'Archevêque voulut ſe pourvoir contre ce jugement, comme n'ayant point été fait par ſes Pairs; mais il fut dit, par un ſecond jugement, que ce moyen ne pouvoit invalider le premier, *parce que la querelle dont le jugement étoit fait n'étoit mie de la Pairie (u).*

Les vaſſaux du Roi jouiſſoient de ce droit comme les vaſſaux des autres Seigneurs, & c'eſt pour cela que dans les cauſes féodales des hauts Barons, qui relevoient directement & ſans moyens de la Couronne, on appeloit en la Cour du Roi

(t) Il y a aucuns liex là où li Baillix fet les jugemens, & autres liex là où li hommes, qui ſont hommes du fief du Seigneur, les font: or diſons-nous ainſin que les lieus là où li Baillis font les jugemens, quand li Bailli a les paroles reçûes, & elles ſont appuyées * en jugement, il doit appeler à ſon Conſeil des plus ſages, & fère le jugement par leurs conſeils. *Beauman. Coûtume de Beauv. t. 1, p. 11.*

(u) C'eſt ce qu'on lit dans une ancienne Chronique dont on a imprimé un extrait dans les preuves du recueil des pièces concernant le différend des Pairs de France & des Préſidens à mortier, *page 58.* On y cite en marge le tréſor des Chartes, & les manuſcrits de Brienne, *vol. 235, fol. 192:* on y lit auparavant l'arrêt même extrait des regiſtres du Parlement, où il eſt dit, entr'autres choſes, que l'Archevêque *petiit in hâc cauſâ judicari per Pares ſuos cum in hâc cauſâ dependeat magna pars dignitatis & Pariæ ſuæ vel jus, dominus Rex, habito Conſilio ſuo, dixit ei per jus quod in hoc non haberet judicium Parium ſuorum, & fuit ei dictum quòd reſponderet. Archiepiſcopus verò, hoc audito, petiit judicari per Pares ſuos utrùm in hâc cauſâ haberet judicium Parium ſuorum; dictum fuit, & reſponſum eidem per jus quòd in hoc judicio faciendo non haberet Pares ſuos & quòd reſponderet.*

* S'appuyer en jugement ſignifie s'en rapporter à juſtice, comme il eſt dit au Gloſſaire de Du Cange, au mot *appodiare:* quand *le Bailli avoit reçû les paroles*, c'eſt-à-dire quand il avoit entendu les demandes & les moyens des parties; il devoit *les appuyer en jugement*, c'eſt-à-dire, comme l'explique Beaumanoir quelques lignes plus bas, leur demander *ſe ils vuelent oir droit ſelonc les raiſons que ils ont dites, & ſe ils dient, Sire oil:* faire le jugement, ou contraindre les hommes de le faire.

leurs Pairs, qui par la condition même de leurs fiefs étoient obligés d'y assister au moins un certain nombre de fois tous les ans & en certains cas. Cette obligation est ce qu'on appeloit service du plaids, c'est-à-dire assistance en la Cour de justice de son Seigneur, pour l'aider & lui donner conseil sur les affaires qui y étoient portées; & c'est ce privilége des Barons, de faire porter leurs causes féodales en la Cour du Roi, & d'y assister le Roi en l'exercice de sa justice, qui a fait apeler la Cour du Roi Cour des Barons ou des Pairs, *Curia Baronum, Curia Parium.*

Si dans d'autres causes que les féodales, des vassaux immédiats requéroient le jugement de leurs Pairs, on ne rejetoit point leur requête; mais alors, aux termes du chapitre 69 des établissemens de S.t Louis *(x)*, il suffisoit de *semondre* trois de leurs co-vassaux qui faisoient le jugement *o autres Chevaliers*, c'est-à-dire avec les autres Juges de la Cour du Roi, qui étoient Chevaliers d'armes ou de loix.

Enfin dans le conflit de juridiction, c'est-à-dire lorsqu'il s'agissoit de déterminer si le Roi feroit juger par son Conseil, ou si le jugement devoit être fait par les Pairs, le Roi jugeoit le conflit sans eux: il y eut contestation à ce sujet en 1295, entre Philippe le Bel & le comte de Flandre, & après un long débat, il intervint un arrêt qui prononça pour le Roi *(y)*.

C'est à l'occasion du droit des Pairs qu'on agita, en 1224, dans l'affaire de la comtesse de Flandre & du sire de Neelle,

(x) Se li Bers est apelés en la cort le Roi, d'aucune chose qui apartienne à eritage, & il die je ne vuel mie de cette chose être jugié fors par mes Pers, a donc si doit-on les Barons semondre jusqu'à trois à tous le mains, & puis la Justice doit fère droit ô eux & ô autres Chevaliers. J'ai suivi la leçon du manuscrit de Baluze qui, comme en avertit de Laurière, est plus correcte. *Recueil des Ordonnances, t. 1, p. 163;*

(y) De eodem nobis ipsi Comiti super hoc jus facere offerentibus: eodem Comite proponente non ad nos, sed ad Pares suos pertinere jus reddere super istis. Altercatio diutius super istis coram nobis, an ad nos per nostrum Consilium vel ad Pares pertineret detinere, quis cujus esset juridictio deberet judicare. Pronunciatum est per Curiæ nostræ judicium pertinere ad nos per nostrum Consilium detinere cujus sit juridictio in præmissis. Reg. *olim* du Parlement. Cet arrêt est imprimé dans le recueil de pièces du différend des Ducs & Pairs & des Présidens à mortier, aux preuv. *p. 166.*

la queſtion de ſavoir ſi les quatre grands Officiers de l'hôtel du Roi, alors exiſtans, c'eſt-à-dire le Chancelier, le Bouteillier, le Chambrier ou Chambellan, & le Connétable, (l'arrêt les nomme dans cet ordre) avoient droit d'être avec les Pairs au jugement d'un Pair. Les Pairs oppoſoient apparemment aux grands Officiers qu'ils n'étoient ni Pairs, ni Juges ordinaires de la Cour du palais; les grands Officiers ſe défendoient par l'uſage & la coûtume, & ils gagnèrent leur cauſe. Je ne rapporte ce fait, qui eſt poſtérieur aux temps dans leſquels j'ai renfermé ces recherches, que pour faire connoître ceux qui aſſiſtoient dans ces temps-là même à la Cour des Pairs, puiſqu'en cette occaſion on ſe décida par ce qui s'étoit juſque-là obſervé: *ad uſus & conſuetudines obſervatas (z).*

Et il faut remarquer que pourvû que les Pairs néceſſaires au jugement euſſent été *ſemonds* régulièrement, ſoit qu'ils s'y trouvaſſent ou non, la Cour étoit déclarée *ſuffiſamment garnie de Pairs & d'autres,* & paſſoit outre au jugement. On voit, dans Beaumanoir, que dans le cas où tous les Pairs du haut Baron ſe trouvoient légitimement récuſés, le haut Baron n'en tenoit pas moins ſa Cour, & faiſoit *juger par le conſeil de ſon hôtel.* Or on ne doute pas, je crois, que ce que le haut Baron pouvoit en ſa Cour, le Roi ne le pût en la ſienne *(a).*

Voilà ce que j'ai trouvé de plus précis & de plus certain ſur

(z) Prætereà cùm Pares Franciæ dicerent quòd Cancellarius, Buticularius, Camerarius & Conſtabularius Franciæ Miniſteriales hoſpitii domini Regis non debebant cum eo intereſſe ad facienda judicia ſuper Pares Franciæ, & dicti Miniſteriales hoſpitii domini Regis è contrario dicerent ſe debere ad uſus & conſuetudines obſervatas intereſſe cum Paribus ad judicandum Pares, judicatum fuit in Curiâ domini Regis, quòd Miniſteriales prædicti de hoſpitio domini Regis deberent intereſſe cum Paribus Franciæ ad judicandum Pares, & tunc prædicti Miniſteriales judicaverunt Comitiſſam Flandriæ cum Paribus Franciæ apud Pariſios, an. M.° CC.° XXIV.°

(a) Auſſi paroît-il que cela fut ainſi jugé par un arrêt du jeudi avant les Brandons (avant la première ſemaine de Carême) en $\frac{1317}{1318}$, entre Robert d'Artois & Mahault, comteſſe d'Artois. Robert avoit fait aſſigner Mahault au Parlement, & les Pairs furent convoqués par lettres du Roi du 14 juin 1317 *(Rec. des pièces concernant le différend des Pairs & des Préſ. p. 383 & 384)*; mais apparemment ne s'y trouvèrent pas: car le jour de l'audience, le Roi étant préſent au Parlement, avec pluſieurs Prélats, Barons &

la ſuprême Cour du palais, avant la forme nouvelle qu'elle a pris ſous le nom de Parlement. Il faut maintenant expoſer les notions que j'ai recueillies ſur la Cour Domaniale avant la même époque.

Nos Rois avoient, dans les terres de leur domaine, des Officiers qui y étoient prépoſés tant à l'exercice de la juſtice, qu'à la perception de leurs revenus & de leurs droits; ils ſont nommés, dans les monumens de la première race, Domeſtiques, & dans ceux de la ſeconde race, Maires ou Prevôts. Ils avoient pour ſupérieur *le Maire du palais,* qu'on a, depuis les Mérovingiens, appelé plus communément *grand Sénéchal,* comme l'ont obſervé Fauchet, Bignon, Du Cange, &c. Hugue de Cleres, dans l'écrit qu'il compoſa ſous Louis le Gros, pour établir la prétention d'hérédité que les comtes d'Anjou avoient ſur la grande Séneſcallie, appelle encore la Séneſcallie, Mairie de France, *majoratum Regni,* & *majoratum Francorum* ou *Franciæ (b).*

Faucher. Ant. l. 1, c. 10. Bignon, in not. ad Marculph. formul. in l. 1, formul. 25. Gloſſ. mediæ & infimæ lat. verbo Seneſcallus.

autres ſes Conſeillers, les Parties ayant comparu, Robert dit « qu'attendu qu'il étoit queſtion du comté » d'Artois, qui étoit Pairie, & que » le comte d'Artois, quel qu'il fût, » étoit Pair, la cour de Parlement « devoit être garnie de Pairs, & re« quit le Roi de garnir ſa Cour des » pairs de France, & de ne pas paſſer outre juſqu'à ce ». La Comteſſe s'y oppoſa & déduiſit ſes raiſons, & il fut jugé que, ſans qu'il fût beſoin de convocation des pairs de France, quant à préſent, la Cour de Parlement, ſur-tout le Roi y étant, avec pluſieurs Prélats, Barons & autres ſes Conſeillers, étoit ſuffiſamment garnie; qu'au ſurplus Robert fît ſa demande, & que quand il l'auroit faite, la Cour feroit ce qui ſeroit de raiſon, ſoit ſur cette demande, ſoit ſur les requêtes deſdites Parties, & ſur ce qui ſeroit à faire d'office par elle principalement touchant la convocation des Pairs dans cette cauſe & dans toutes autres.

(b) Sibi & ſucceſſoribus ſuis Majoratum regni & regiæ Domûs Dapiferatum cunctis applaudentibus & laudantibus exinde conſtituit. Vos autem qui iſta ſcripta audieritis, ſcitote quod ego Hugo de Cleriis vidi ſcripta Fulconis Hieroſolymitani in eccleſiâ ſancti Sepulchri de Lochis, de Majoratu & Seneſcalliâ Francorum ſibi & ſuis anteceſſoribus à rege Roberto collatis . . . Et enſuite : *Rex verò Ludovicus dederat Majoratum & Seneſcalliam Franciæ Anſelmo de Garlanda, &c.* Comment. Hug. de Cleriis Fulconis Andegav. Comit. ad Ludovicum regem Legati de Majoratu & Seneſcalliâ Franciæ Andegavor. Comiti olim hæreditariâ. Voyez cet écrit dans les Œuvres du P. Sirmond, t. III, p. 876.

Hanc Seneſcalliam vel ut antiquitus dicebatur Majoratum Domûs regiæ Robertus rex Francorum dedit Gaufrido Griſogonella Comiti Andegavorum, propter adjutorium quod ei impendit contra Othonem. Chron. Norman. ad an. 1168.

On

On reconnoît aiſément le droit d'inſpection & de correction que le grand Sénéchal avoit ſur les Officiers prépoſés aux terres du domaine, par la ſoûmiſſion que Charlemagne, dans un capitulaire donné avant qu'il fût Empereur, leur enjoint d'avoir aux ordres du grand Sénéchal; & d'ailleurs il eſt certain en général que les Sénéchaux, comme le diſent les Continuateurs du gloſſaire de Du Cange, avoient l'adminiſtration des revenus du Prince, & la régie de tout ſon domaine: *Erant adminiſtratores reddituum totius fiſci dominici..... rectores etiam dominii totius dominorum ſuorum.*

Capit. de villis, art. VI, Baluze, t. I, p. 331.

Gloſſ. med. & infim. latinit. in verbo Seneſcallus, *t. VI, pag. 362.*

Mais on n'a aucun détail particulier ſur la juriſdiction du grand Sénéchal, ſous la première & la ſeconde race, ſi ce n'eſt qu'on en trouve quelques actes ſous la première, tels que la recherche des domaines entre la Seine & la Loire par Bertault ou Bertoald, ſous Thierri II, ou la reſtitution qu'Egga fit, ſous Clovis II, de pluſieurs terres qui avoient été uſurpées & unies mal-à-propos au domaine du temps de Dagobert *(c)*. Sous la troiſième race Hugues de Cleers nous indique bien expreſſément une Cour que tenoient les comtes d'Anjou, comme grands Sénéchaux, où il avoit vû, dit-il, réformer des jugemens de la Cour de France *(d)*, c'eſt-à-dire, ſans aucun doute, de la Cour du comté de Paris ou de France, qui étoit alors le principal & preſque le ſeul domaine de nos Rois; car il ſeroit abſurde d'imaginer que ce fuſſent des jugemens de la Cour ſouveraine du Roi.

Fred. chron. c. 24.

Il eſt au reſte bien ſûr que ſous la première & la ſeconde

(c) Qui tamen res pauperum quæ ſub Dagoberto pervaſæ & Fiſco fuerant injuſtè ſociatæ poſſeſſoribus cum omni reddidit integritate. Aim. monach. Floriac. de Geſt. Franc. l. IV, c. 35. Voy. auſſi une charte de Thierri III, de l'an 686, au Recueil des Hiſt. de France, t. IV, page 664.

(d) Item quando erit in Franciâ quod & Curia ſua judicaverit, firmum erit & ſtabile, ſi verò contentio aliqua naſcatur, judicio facto in Franciâ Rex mandabit quod Comes veniat illis demendare, & ſi pro eo mittere noluerit ſcripta utriuſque partis Comiti tranſmittet, & quod inde ſua Curia judicabit, firmum erit & ſtabile. Ego Hugo de Cleriis multoties vidi judicia facta in Franciâ in Andegaviâ emendari: ſic fuit de bello apud ſanctum Audomarum facto, & pluribus aliis placitis & judiciis. Comment. de Major. & Seneſcal. Franciæ apud Sirmond, tom. III, pag. 877.

race, la juriſdiction du grand Sénéchal devoit être néceſſairement renfermée dans le domaine du Roi, puiſque le Comte du palais avoit alors celle de tout le royaume. Or il eſt également ſûr que ſous la troiſième race, la juriſdiction de la Cour des Pairs excluoit encore celle du grand Sénéchal de tout ce qui étoit hors du domaine; la Cour du grand Sénéchal n'a donc jamais pû être que la Cour Domaniale.

Et par cela ſeul on voit combien ſe ſont trompés ceux qui ont cru que le grand Sénéchal avoit ſuccédé, ſous la troiſième race, aux fonctions du Comte du palais; le grand Sénéchal n'a eu, ſous la troiſième race, que la juriſdiction du domaine, qu'il avoit toûjours eue juſque-là, & qui étoit abſolument différente de celle du comte du Palais.

Bruſſel, Uſage des Fiefs, t. I, p. 122 & ſuiv. où il rapporte cette Notice.

On met au nombre des preuves qu'on a que le grand Sénéchal avoit été ſubſtitué au Comte du Palais, la notice d'un jugement que Philippe Auguſte fit rendre entre Girard, comte de Vienne, & les Chanoines de Mâcon, par Thibaud, comte de Blois. Ce Thibaud, dit-on, étoit alors Sénéchal de France; il ſuit donc de ce jugement, qu'en cette qualité il avoit un tribunal où étoient portées toutes les plaintes des particuliers, comme elles l'étoient autrefois devant le comte du palais: mais on ne fait pas attention que Thibaud, en cette occaſion, ne juge que comme Commiſſaire du Roi dans une affaire particulière, ſur laquelle les parties s'en étoient remiſes volontairement à ce que le Roi *arbitreroit (e);* qu'ainſi tout le raiſonnement qu'on fait ſur ce jugement porte entièrement à faux, parce que ce jugement ne ſuppoſe en nulle façon que Thibaud eût aucune juriſdiction, aucun tribunal ordinaire dans les affaires des particuliers.

Le fief de la grande Séneſcallie ſubſiſta juſqu'en 1189, c'eſt-à-dire juſqu'à la mort d'Henri II, roi d'Angleterre, comte d'Anjou, après lequel il fut éteint. Il reſte encore un acte fait par ce Prince à raiſon de ſa grande Séneſcallie,

(e) *Subjecerat autem utraque pars ſe* noſtro arbitrio, *unde Comes Theobaldus* noſtri autoritate arbitrii *de Clericorum querimoniis quod prædictum eſt judicavit.* Ampliſſ. Coll. du P. Martenne, t. 1, p. 944.

en 1188 *(f)*, & il eſt ſûr qu'en 1190 la juriſdiction du grand Sénéchal étoit partagée entre les Baillis que Philippe Auguſte, comme il dit lui-même dans une ordonnance de cette année, établit dans toutes les terres de ſon domaine immédiat, qui étoient déſignées par une dénomination particulière *(g)*.

Cette ordonnance eſt celle qu'il fit étant ſur le point de partir pour la Terre-ſainte, & par laquelle il régla l'adminiſtration de ſon royaume en ſon abſence. Ce qu'elle renferme de plus important, eſt l'établiſſement d'une ſéance ou aſſiſe générale, qui ſe tiendroit trois fois par an à Paris, où ſeroient portées & terminées les cauſes des hommes de tout ſon royaume, & les affaires de ſon domaine. Voici dans quels termes eſt conçu cet établiſſement : « Nous voulons & ordonnons que notre chère mère la Reine Alix, avec Guillaume, archevêque de « Reims, notre très-cher oncle & féal, aſſigne tous les quatre « mois à Paris un jour pour entendre les cauſes des hommes de « notre royaume, & les terminer à la gloire de Dieu & au « profit du royaume. Nous ordonnons en outre qu'au même « jour ſe trouvent auſſi devant eux les Baillis de nos terres qui « tiendront aſſiſes, pour rendre compte en leur préſence des « affaires de notre domaine *(h)* ».

Le premier de ces articles ſuppoſe néceſſairement la ſéance

(f) C'eſt un acte par lequel il notifie que le Roi a reconnu en jugement, *in communi audientiâ*, que la garde de S.t Julien de Tours lui appartient, à raiſon de ſa charge de Grand Sénéchal, dont, comme comte d'Anjou, il doit le ſervice au Roi : *Quòd cuſtodia ſancti Juliani Turonenſis ad me pertinet ex dignitate Dapiferatûs mei, unde ſervire debeo regi Franciæ ſicuti Comiti Andegavenſi* *. Cet acte eſt rapporté par Bruſſel, *Uſage des Fiefs, t. 1, p. 631.*

(g) Et in terris noſtris quæ propriis nominibus diſtinctæ ſunt Baillivos noſtros poſuimus qui in bailliviis ſuis ſingulis menſibus ponent unum diem qui dicitur Aſſiſia. Ordonnance ou teſtament de Philippe Auguſte, Rec. des Ordon. t. 1, p. 19.

(h) Prætereà volumus & præcipimus ut chariſſima mater noſtra A. Regina ſtatuat cum chariſſimo avunculo noſtro & fideli Guillelmo Remenſi Archiepiſcopo, ſingulis quatuor menſibus ponent unum diem Pariſius in quo audiant clamores hominum regni noſtri, & ibi eos finiant ad honorem Dei & utilitatem regni. Præcipimus inſuper ut eo die ſint ante ipſos de ſingulis villis noſtris & Baillivi noſtri qui aſſiſias tenebunt, ut coram eis recitent negotia terræ noſtræ. Ce ſont les art. 3 & 4 de cette ordonnance.

* Lege *Comes Andegavenſis.*

d'une Cour qui pût juger les cauſes ordinaires & les cauſes féodales de tous les ſujets du Roi; & le ſecond donne à cette Cour le reſſort ſur tous les Baillis du domaine, & y réunit ainſi la juriſdiction de l'ancienne Cour domaniale à la juriſdiction de la ſouveraine Cour du palais.

C'eſt à cette ſéance que je rapporte l'inſtitution de la nouvelle forme qui fut donnée à la ſouveraine Cour du Roi, & qui en a fait le Parlement de Paris; il eſt vrai qu'il ſemble que Philippe Auguſte ne l'ait établie alors que pour le temps de ſon abſence, mais il me ſemble auſſi qu'elle étoit de nature à n'avoir pas dû ceſſer au retour de ce Prince; & lorſque ſoixante ans après on trouve une Cour abſolument ſemblable dans ſa forme & dans ſon objet, établie à Paris, il eſt preſque impoſſible de n'en pas rapporter l'origine à celle qu'avoit établie Philippe Auguſte.

J'avoue bien que quelques circonſtances firent varier, pendant plus d'un ſiècle, ſur les tenues annuelles de cette grande aſſiſe, & les firent réduire tantôt à deux, tantôt à une; que d'autres circonſtances la firent convoquer en quelques occaſions extraordinairement & hors de Paris; mais ce que des circonſtances particulières & momentanées ont produit, ne me paroît pas pouvoir être tiré à conſéquence, ni faire un argument contre l'opinion que je propoſe. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que les ordonnances de 1277 *(i)* & de 1296 ſuppoſent le Parlement

(i) On a une copie de la première dans le vol. 266 des manuſcrits de Dupuy, & dans un recueil d'ordonnances fait & dédié à Henri III par du Tillet, mais demeuré manuſcrit; la ſeconde eſt citée par Budé qui l'avoit lûe dans les regiſtres du Tréſor des Chartes, où elle eſt en effet. Il y en a auſſi une copie dans le recueil de du Tillet; une autre dans un manuſcrit de la bibliothèque de M. de Lamoignon, qu'on croit avoir été compoſé par M. de Marillac, Garde des Sceaux, peu de temps avant ſa diſgrace, ſur l'autorité des Parlemens. M. le préſident Hénault, qui indique un article de cette ordonnance ſous l'an 1305, d'après Budé, a cru qu'elle étoit perdue. Comme elles n'ont pas été encore inſérées dans le Recueil des Ordonnances qui s'imprime au Louvre, on les donnera en entier à la fin de ce Mémoire. M. de Foncemagne m'avoit communiqué une copie de la première, vérifiée ſur celle de Dupuy, ſous les yeux de feu M. Joly de Fleury, Procureur général; je l'ai conférée avec celle de du Tillet.

déjà fixé à Paris; car, par exemple, celle de 1277, en preſcrivant la manière d'entrer en la Chambre des plaids & d'en ſortir, déſigne inconteſtablement la Grand'chambre du palais à Paris *(k)*.

L'on ne doit pas s'étonner après cela ſi une ordonnance de S.t Louis, de l'an 1256, ſuppoſe la Chambre des Comptes déjà ſédentaire à Paris; car cette Chambre, dans ſon origine, n'étoit que la Chambre du Parlement, où ſe portoient les comptes des revenus & domaines du Roi, comme celle des plaids, ou la Grand'chambre, étoit la Chambre du Parlement où ſe portoient les conteſtations & autres affaires de juſtice; & toutes deux étoient nées enſemble, de la forme nouvelle introduite par Philippe Auguſte. *Encyclop. au mot* Comptes.

Plus on y réfléchira, plus on reconnoîtra dans le Parlement de Paris tous les traits qui peuvent y caractériſer la ſéance inſtituée par Philippe Auguſte, en ſorte que ſi cette ſéance a diſcontinué à ſon retour, on ne peut nier au moins qu'elle n'ait donné l'idée, & qu'elle n'ait pour ainſi dire été le germe de ce Parlement, qui n'exiſtoit point auparavant, & qui ſubſiſtoit inconteſtablement ſoixante ans après.

Le Parlement de Paris eſt, ſans aucun doute, la tenue de la ſouveraine Cour ordinaire & féodale du Roi, comme la ſéance établie par Philippe Auguſte: il réunit, comme elle, à la juriſdiction de la Cour du palais, celle de la Cour domaniale: enfin il conſerve encore tous les veſtiges & tous les droits de l'aſſiſe des Baillis du Roi.

De-là vient, en effet, que les Baillis ont été pendant long-temps obligés d'y aſſiſter; de-là vient que chaque bailliage a un terme pour ſes cauſes, qui doivent s'y plaider rigoureuſement & ſuivant l'ordre d'un rôle: car *en aſſiſe*, comme dit le grand Coûtumier ou Somme rural de M. Jean Bouteillier, *Somme rural, tit. III, p. 9.*

(k) Les Parties qui auront à plaidier, entreront dans la chambre par lhuis jouxte la ſalle, & s'en iſtront par-devers lhuis du Vergier, quand elles auront plaidié. Lhuis jouxte la ſalle eſt la porte de la Grand'chambre, du côté de la grande ſalle; & lhuis du Vergier eſt la porte oppoſée, qui conduiſoit au jardin du Roi, comme on peut voir dans l'ancien plan de Paris que le ſieur Heuland a gravé il y a quelques années.

eſt plaidoyé eſtroitement par tour de rôle fait par preſentation. De-là vient qu'il y a encore un banc en la Grand'chambre, connu ſous le nom de banc des Baillis & des Sénéchaux, ou des Gens du Roi; car c'étoient les Baillis & Sénéchaux qu'on appeloit autrefois Gens du Roi, & depuis qu'ils ont été diſpenſés de s'y trouver, les Avocats & Procureurs généraux y ont pris leur nom, leurs places & leurs fonctions, qui étoient, d'un côté, de veiller aux intérêts du Roi, & défendre ſes cauſes & ſon droit chacun dans ſon diſtrict; & de l'autre, de *recorder* devant la Cour les affaires qui y étoient portées de leurs bailliages, c'eſt-à-dire d'expoſer les faits, les demandes & les moyens reſpectifs ſur leſquels elles avoient été jugées devant eux, & les motifs du jugement qui avoit été rendu.

Enfin c'eſt de ce que le Parlement fut établi pour être la grande aſſiſe, tant du domaine que de tout le reſte du royaume, qu'eſt procédée la néceſſité de l'enregiſtrement & de la publication des loix nouvelles au Parlement, parce que, comme dit encore le grand Coûtumier, *EN ASSISE, appellés les Sages & Seigneurs du païs, peuvent être miſes ſus nouvelles conſtitutions, & ordonnances ſur le païs & deſtruites autres qui ſeroient grevables, & en AUTRE TEMPS NON, & doivent etre publiées, afin que nul ne les pueſt ignorer, & lors ne les peut ne doit jamais nul redarguer.*

Cette formalité eſt, ſans aucun doute, une des plus anciennes loix de la Nation; elle fut obſervée pour la loi Salique, qui, comme il eſt porté dans ſa préface écrite ſous le règne de Dagobert, fut préſentée & diſcutée dans trois *malles* ou aſſiſes *(l)*. Ceux des Capitulaires qui nous ſont parvenus entiers, ſont revêtus de la même formalité; ainſi à la fin d'un exemplaire des Capitulaires que Charlemagne fit en 803, pour ajoûter à la loi Salique, on lit: « Ces Capitulaires ont été faits » la troiſième année de notre très-clément Seigneur Charles,

(l) Qui proceres ipſius gentis qui tunc temporis apud eamdem erant Rectores, qui per tres mallos convenientes omnes cauſarum origines ſollicitè diſcurrendo, tractantes de ſingulis judicium decreverunt hoc modo. Prolog. pact. Leg. Salic. Rec. des Hiſtor. de Fr. t. IV, p. 122.

Empereur, & remis au comte Étienne, pour les faire publier « à Paris, dans un *malle* ou aſſiſe, & les faire lire en préſence « des Échevins ou Juges, ce qui a été fait; tous ont été unani- « mement d'avis de les obſerver à l'avenir à perpétuité; & tous « les Échevins, Évêques, Abbés & Comtes ont ſigné au bas, « de leur propre main *(m)*. »

Il ne faudroit cependant pas conclure de-là que nos Rois ne pouvoient faire de loix que ſous le conſentement & l'approbation de ces aſſemblées; ces aſſemblées, & même celles de la Nation dans les affaires d'État, comme on le dira ailleurs, n'avoient que droit d'avis & voix conſultative; le Roi, après les avoir écoutées, décidoit comme il lui plaiſoit, & tous, dit Hincmar, *étoient obligés de ſe ſoumettre à ſa déciſion.* Les loix étoient préſentées & examinées dans les aſſiſes, afin que les Sages, c'eſt à-dire les gens lettrés & ſavans dans la ſcience des loix, & les Seigneurs qui devoient alors y être appelés, puſſent découvrir & faire connoître au Prince les inconvéniens qui pouvoient s'y trouver. Ils délibéroient non pour les admettre ou les rejeter, mais pour examiner s'ils y trouvoient quelque

Hincm. epiſt. ad Proceres Regni, t. XXXIV.

(m) Anno 3.° clementiſſimi domini noſtri Auguſti ſub ipſo anno hæc facta capitula ſunt & conſignata Stephano Comiti ut hæc manifeſta faceret Pariſiis mallo publico, & illa legere faceret coram Scabineis quod ita & fecit, & omnes in uno conſenſerunt quòd ipſi voluiſſent obſervare uſque in poſterum, etiam omnes Scabinei, Epiſcopi, Abbates, Comites manu propriâ ſubter ſignaverunt. Rec. des Hiſt. de Fr. t. V, p. 663.

Il paroît qu'on diſtinguoit deux ſortes d'ordonnances ou de loix; les unes qui avoient pour objet l'utilité commune & l'adminiſtration générale du royaume, que Beaumanoir indique par ces mots, *che que il établit pour le quemun profict*; les autres qui n'avoient pour objet qu'un point d'utilité ou de police particulière.

Les premières ſe faiſoient de la pure volonté & de l'avis de ſon Conſeil, *de ſincera voluntate noſtrâ & conſilio bonorum virorum*, & elles n'avoient beſoin, pour avoir lieu dans tout le royaume, que d'être publiées aux Aſſiſes ou Parlement: la raiſon en étoit, *que le Roi a de ſon droit le général garde dou royaume*, c'eſt-à-dire qu'il lui appartient ſingulièrement de veiller au bien & au ſalut de l'État, & que c'eſt à lui à y pourvoir.

Les autres n'avoient lieu dans les terres des hauts Seigneurs, qu'autant qu'ils vouloient bien y conſentir & en uſer. *Quand li Roys*, dit Beaumanoir, au ch. 48 des Coût. du Beauv. p. 265, *fait aucun eſtabliſſement eſpéciaument en ſon domaine ſi Barons ne leſſent pas pour che à uſer en leurs terres, ſelon les anchienes coûtumes; mais quand li eſtabliſſement eſt généraus, il doit courre par-tout le royaume,*

diſpoſition qui leur parût préjudiciable à l'État, en avertir le Roi, & lui repréſenter ce qu'ils eſtimoient néceſſaire au bien de ſon ſervice; mais c'étoit au Roi à juger enſuite ſi les conſidérations qu'ils lui propoſoient méritoient de l'arrêter, ſuivant ces mots de Beaumanoir: *Le Roi eſt ſouverain par deſſus tous, & a de ſon droit le general garde dou royaume, pourquoi il puet faire tiex eſtabliſſemens come il li pleſt pour le quemun profict, & che que il eſtablit, i doit être tenu.*

Perſuadé de l'identité du Parlement de Paris avec la Cour qui y fut établie, en 1190, par Philippe Auguſte, je dois terminer ici les recherches que je me ſuis propoſé de faire ſur les Cours de juſtice de nos Rois; je crois ſeulement devoir y ajoûter quelques obſervations ſur le Conſeil de nos Rois, & ſur les anciennes aſſemblées de la Nation, auxquelles tant d'auteurs rapportent l'origine du Parlement: ces obſervations ſerviront à en faire connoître la différence. Je commence par le Conſeil de nos Rois.

& nous devons croire que tels établiſſemens ſont faits par très-grand Conſeil pour le quemun profict.

Philippe Auguſte fait en 1215 une ordonnance touchant les Champions, pour le bien général du royaume, *pro communi omnium utilitate;* & en conſéquence il adreſſe aux hauts Seigneurs, des Lettres par leſquelles il leur mande & les requiert ſur la foi qu'ils lui doivent, de la faire publier & garder dans leurs terres, comme il eſt porté dans celles de la comteſſe de Champagne, qui ſe ſont conſervées. Ainſi il n'attend pas leur conſentement, il leur mande, il exige d'eux, *vobis mandamus, & per fidem quam nobis debetis requirimus;* mais fait-il des règlemens de police particulière pour les Juifs, ils n'ont lieu d'abord que dans ſes terres: *hæc eſt conſtitutio quam fecit Dominus Rex Judæis poteſtatis ſuæ anno Domini 1218, menſe februario.* Ils ſont enſuite étendus aux terres des Seigneurs, qui y conſentent & en conviennent avec le Roi par une eſpèce d'accord ou de tranſaction, à laquelle ils font même appoſer leurs ſceaux, comme on voit aux ordonnances de Philippe Auguſte, du premier ſeptembre, & de Louis VIII en 1223. Enfin S.t Louis, en 1230, en fait une loi générale, *penſatâ ad hoc utilitate totius regni* (car ces termes étoient, pour ainſi dire, ſacramentaux); alors, ſans avoir beſoin du conſentement des Seigneurs, & ſans faire de convention avec eux, il ne prend que l'*avis* de ceux qui ſont auprès de lui, c'eſt-à-dire de ſon Conſeil; & il déclare que ſi quelqu'un des Barons refuſe de s'y ſoûmettre, il les y forcera, & que les autres ſeront tenus de ſe joindre à lui: *Et ſi aliqui Barones noluerint hoc ſervare, ipſos ad hoc compellamus, ad quod alii Barones noſtri cum poſſe ſuo bonâ fide nos juvare tenebuntur.*

L'honneur

L'honneur de conſeiller le Roi, dans l'exercice de ſa juſtice, a fait donner le nom de Conſeiller du Roi à ceux qui tiennent ſes Cours de juſtice, & celui de Conſeil du Roi à ces Cours; ainſi l'on diſoit, dès le règne de S.t Louis, *le Conſeil du Roi au Châtelet*, pour déſigner le tribunal du Prevôt de Paris, que nous appelons communément *le Châtelet.*

Mais il ne faut pas confondre pour cela ces Cours, ou ceux qui les tenoient anciennement, avec le Conſeil du Roi proprement dit, & avec ceux que le Prince y admet pour le conſeiller dans l'adminiſtration & la police générale du royaume, qui en ont été diſtingués dès les plus anciens temps, comme il eſt ſolidement prouvé dans les remontrances que le Parlement fit, en 1556, à Henri II *(n)*, au ſujet de la ſéance que ce

(n) Je rapporterai ici ce qui s'en trouve aux regiſtres du Parlement, parce qu'il n'a encore été imprimé nulle part, comme je crois.

Du vendredi 26 mars 1556.

Ce jour, toutes les Chambres aſſemblées, M.e Chriſtophe de Thou, Préſident en icelles, & Antoine Fumée, Conſeiller en la Cour, députés ci-devant pour aller devers le Roi lui faire quelques remontrances de la part de ladite Cour, ont dit par M.e Chriſtophe de Thou, Préſident, que ſuivant l'ordonnance d'icelle ſont allés devers le Roi; & le jour d'hier de relevée, il a plû audit Seigneur, étant en la chambre de M. le Connétable, les faire appeler, & leur a donné bien fort bonne audiance, l'ont ſupplié d'entrée leur vouloir faire cet honneur que de croire qu'il n'y avoit perſonne en cette Compagnie, depuis le premier juſqu'au dernier, qui portât envie à l'honneur & la faveur, dignité & autorité qu'il plaiſoit audit ſeigneur Roi de donner à ceux de ſon Conſeil privé, & qui ſembloit être très-raiſonnable que ceux à qui ledit ſeigneur Roi avoit tant fait de faveur & d'honneur que de les approcher près de ſa perſonne, & leur communiquer les principaux & plus importants affaires de ſon royaume, euſſent de telles prééminences & prérogatives par-deſſus les autres.

Que la Cour avoit vû les lettres en forme d'édit, qui auroient été données en faveur de ceux du Conſeil dudit Seigneur, par leſquelles il lui plaiſoit qu'ils euſſent leur ſéance en ſa Cour de Parlement & en toutes ſes Cours ſouveraines de ſon royaume, pareillement en tous ſes ſiéges préſidiaux, & que non ſeulement ils euſſent droit de ſéance, mais droit de donner leur avis aux jugemens & délibérations de ladite Cour, tant aux jours du Conſeil que aux jours des audiances publiques & plaidoieries, & qu'ils précédaſſent tous, hors les Préſidens. Avoit ſemblé, avant que de paſſer outre à la publication deſdites lettres, qu'il étoit beſoin faire quelques remontrances très-humbles pour, icelles ouyes & entendues, en prendre par ledit ſeigneur Roi ce qu'il trouveroit être bon & raiſonnable. Ont remontré que, de tout temps, les rois de France & les rois de toutes les Nations étrangères

Prince vouloit donner à tous ſes Conſeillers d'État dans les tribunaux de judicature. On cite ici ces remontrances avec d'autant plus de confiance, qu'elles furent écoutées favorablement *& reçûes en bonne part;* ce ſont les termes de la réponſe du Roi.

Ce n'eſt pas que les Officiers de ſa Cour de juſtice ne puiſſent être appelés à ſon Conſeil d'État, & que les membres de ſon Conſeil ne puiſſent être commis en ſa Cour de juſtice, lorſqu'il le juge à propos: on voit au contraire que Philippe le Bel commit, en 1291, quatorze ou quinze perſonnes de ſon Conſeil pour la plus prompte expédition des affaires du Parlement, & qu'en 1302 il voulut qu'attendu l'importance des affaires qui ſe portoient au Parlement, il y eût toûjours,

avoient eu à l'entour de leur perſonne gens par eux choiſis & eſleus en quelque petit nombre, par l'avis deſquels ils avoient conduit & géré les principaux affaires de leur royaume, contenu & entretenu leurs ſujets en leur crainte, ſubjection & obéiſſance. En ce royaume on les a appelés autrefois les gens du Grand-conſeil, par un temps les gens du Conſeil eſtroit, maintenant les gens du Conſeil privé. Outre cela les Rois ont eu certain nombre de grands perſonnages de grand ſavoir & expérience, leſquels ils ont commis, privativement à tous autres, pour le fait de la judicature, pour ouïr, juger & terminer les querelles & différends de leurs ſujets, tant en matière criminelle que civile, en ſouveraineté & ſans appel, ſur leſquels & au jugement deſquels les Rois ſe ſont repoſés pour le fait de la Juſtice contentieuſe, leſquels ont été appelés en ce royaume, les Gens tenant le Parlement, qui anciennement étoient à la ſuite des Rois, & ſe trouvent les Préſidens avoir été ducs de Bretagne, de Bourgogne, comte de Saint-Pol, & autres grands perſonnages pareillement Évêques & Archevêques de ce royaume. Depuis, le Parlement, qui étoit ambulatoire, a été arrêté en cette ville, compoſé de 80 Conſeillers, 40 Laïcs & 40 d'Égliſe, compris les 4 Préſidens, 12 Pairs de France, & 8 M.^es des Requêtes, faiſant total de 100 perſonnes; lequel nombre, par la calamité des guerres & autres pauvretés & inconvéniens advenus en ce royaume, fut grandement augmenté, tellement qu'il y en avoit ſans gages & les autres avec gages; les uns réſidens, les autres non réſidens, & étoit le nombre ſi grand & ſi effréné, que l'on ne trouvoit places & ſiéges à les aſſeoir, tellement que du temps du roi Charles VI fut faite une ordonnance, regiſtrée ès regiſtres de cette Cour, par laquelle le nombre fut réduit au nombre de 80, qui étoit le nombre ancien des Conſeillers, dont il y en avoit 34 pour la Chambre du Parlement, 40 pour les Enquêtes, & 6 pour les Requêtes du Palais. Véritablement ſe trouvera que ceux qui étoient du Conſeil privé, que l'on appeloit le Grand-conſeil, avoient droit de ſéance en la Cour de céans qui ſe tient à l'audiance de la Cour, tel que peuvent

en ſes Parlemens, deux Prélats & deux perſonnes laïques de ſon Conſeil, ou au moins un Prélat & une perſonne laïque, pour y entendre & juger ces affaires.

Ce n'eſt pas non plus que les Officiers de la Cour de juſtice ne puiſſent délibérer ſur les affaires d'État, lorſque le Roi les leur communique, ou que ceux du Conſeil ne puiſſent ſtatuer ſur les cauſes des particuliers, lorſque le Roi les réſerve à leur examen; mais les fonctions qu'ils exercent à un titre, n'en ſont pas moins différentes & ſéparées de celles qu'ils exercent à l'autre, & la qualité de Conſeiller d'État ne donne pas plus aux uns le droit de prendre connoiſſance des affaires du gouvernement hors du Conſeil d'État, que la qualité de Juges de la Cour de juſtice, ne donne aux autres le droit de juger les particuliers

avoir les Archevêques & Evêques de ce royaume, qui ſe diſent Conſeillers du Roi, & aſſiſtent & ont droit de ſéance qui ſe tient à l'audiance de la Cour; mais qu'ils n'avoient droit de donner avis, délibérations & jugemens en ladite Cour, ſoit à jour d'audiance, ſoit à jour de Conſeil; ne s'en trouve aucune choſe par les regiſtres de la Cour de céans. Bien eſt vrai que quelquefois quelques-uns étant retenus du Conſeil privé des Rois, ont eu lettres particulières pour être reçûs & avoir voix délibérative ès jugemens & délibérations en la Cour de céans, faiſant le ſerment en tel cas requis & accoûtumé, & comme font & ont accoûtumé de faire ceux qui ont voix en celle Cour; leſquelles lettres ont été diſputées en grande connoiſſance de cauſe, quelquefois entérinées, quelquefois déboutées. Il ſe trouve que l'an 1426, le Parlement ſéant à Poitiers, lorſque cette ville étoit détenue par les Anglois, un abbé de S.t Maixent en Poitou, obtint lettres patentes pour être reçû aux délibérations & jugemens de ladite Cour, fondé ſur ce qu'il étoit retenu du Grand-conſeil du roi Charles VI, qui étoit ce qu'on appeloit le Conſeil privé, comme dit eſt; mais par arrêt en fut débouté. Quand il plairoit au Roi de donner lettres particulières à ceux qui lui avoient autrefois fait ſervice au fait des judicatures en la juriſdiction contentieuſe, cela pourroit être trouvé raiſonnable; mais de décerner lettres générales pour tous ceux qui ſont & ſeront du Conſeil privé, en la forme que les lettres, dont eſt queſtion, étoient adreſſées, ſeroit choſe de grande conſéquence, & par le moyen de laquelle l'on donneroit pouvoir de juger à ceux qui n'en avoient la connoiſſance & expérience, encore qu'ils ſoient aſſez expérimentés d'autres grands & bonnes affaires; mais l'ordonnance & la volonté de Dieu, à laquelle ſe conformoit la volonté des Rois, étoit que chacun s'accommodoit ſelon la vocation à laquelle il étoit appelé, ſans ſoy entremettre à la choſe à laquelle il ne fût connoiſſant & expérimenté; que la requête que fit Salomon à Dieu, venant au royaume par le décès de David ſon père, fut qu'il lui plût donner ſcience & intelligence de pouvoir juger le peuple, lequel avoit plû à

hors la Cour de juſtice. En un mot, la Cour de juſtice ne devient pas plus le Conſeil d'État, pour être compoſée de membres de ce Conſeil, que le Conſeil d'État ne devient la Cour de juſtice, pour être compoſé des Juges de cette Cour.

Nos Rois choiſirent anciennement, & ſans doute dès le commencement de la monarchie, pour les conſeiller dans le gouvernement & l'adminiſtration de leur État, quelques-uns des principaux Seigneurs & Prélats du Royaume. Cette fonction, d'abord perſonnelle & donnée en pur office, inféodée enſuite à vie *(o)*, & enfin attachée à quelques grands fiefs, & devenue

Dieu mettre ſous lui & lui en bailler le gouvernement; que ſi lettres étoient entérinées, en la forme qu'elles ſont dreſſées, ce ſeroit en effet en ſubſtance créer autant de Pairs de France, hors le nom & titre, comme il y avoit des gens au Conſeil privé des Rois, & encore ſeroient-ils plus privilégiés que les Pairs de France, leſquels, combien qu'ils ayent droit de ſéance en ladite Cour, & droit de donner avis aux jours de conſeil & audiance, toutes fois ſont ſéants du côté des gens d'Égliſe, non des gens Laïcs, & ne ſont reçus à ce que premièrement ils n'ayent fait le ſerment en tel cas requis & accoûtumé, & étoit beaucoup meilleur, s'il plaiſoit au Roi de perſiſter en ſa volonté, de bailler lettres patentes particulières à ceux qu'il voudroit recevoir à ce, & non les comprendre par l'édit général; car ſelon la capacité de ceux qui ſeroient porteurs deſdites lettres, ils ſeront reçus ou déboutés deſdites lettres : entendoit très-bien la Cour que le tout dépendoit de la bonne volonté du Roi; mais eſtimoit l'intention du Roi être à s'accommoder à ce qui ſe trouveroit avoir été fait, & à ce que ſelon droit & raiſon ſe devoit faire, & certainement y avoit grand danger que la voix d'un perſonnage fût comptée au jugement d'un procès qui bien ſouvent ne dépend que d'une voix, & que toutes fois ce perſonnage ne fût ſavant & expérimenté au fait de la judicature.

Toutes ces remontrances ouyes & entendues par ledit ſeigneur Roi, a fait réponſe qu'il les prenoit & acceptoit en bonne part, & étoit très-aiſe qu'elles lui avoient été faites, & acceptoit toûjours humainement & benignement toutes les remontrances qui lui ſeroient faites par cette Cour ou gens députés par elle. Sa concluſion & réſolution fut, en cette part, que ceux qui n'étoient expérimentés au fait de la juriſdiction & judicature contentieuſe, n'auront entrée céans pour opiner & donner leur avis, ſoit ès jours de plaidoyerie ou Conſeil, & qu'au demourant il aviſeroit à faire dreſſer telle proviſion qu'il lui ſembleroit être bonne & raiſonnable, & devoir être par lui octroyée.

(o) Ces inféodations s'étoient introduites vers le milieu du IXe ſiècle; car il eſt dit dans la vie de St Rambert, archevêque de Hambourg, qu'Adalgaire, coadjuteur de Saint Rambert, obtint l'honneur d'être reçû à faire hommage au Roi, & d'être mis au nombre de ſes Conſeillers : *Et per manus acceptionem hominem Regis fieri, & inter Conſiliarios ejus collocari obtinuit.*

héréditaire comme ces fiefs, a été l'origine des douze premières pairies de France, & de celles qui ont été érigées depuis à l'exemple de celles-là, & donne avec raiſon, à ceux qui en ſont revêtus, la prééminence ſur tous leurs co-vaſſaux, c'eſt-à-dire ſur tous les vaſſaux immédiats de la Couronne. Hadrien de Valois ne craint point d'expliquer, dans un ancien titre, la qualité de Conſeiller du Roi par celle de Pair, & ajoûte, *qu'eſt-ce en effet que ſont les Pairs, ſinon les Conſeillers & Aſſeſſeurs du Roi!*

In notit. Gall. in verbo Lingones, *p. 280.*

Les Pairs de France étoient donc originairement & ſont encore les Conſeillers de nos Rois, *dans les hauts grands & importans affaires,* qu'il juge à propos de leur communiquer *(p)*; mais il faut bien prendre garde qu'ils n'ont ſéance en ſa Cour de juſtice que comme Pairs de fiefs, & Juges de leurs Pairs lorſqu'il s'agit d'en juger quelqu'un, & que leur qualité de Conſeillers nés du Roi dans les affaires d'État ne change point alors la nature de cette Cour, puiſqu'ils n'y ont ſéance qu'à un titre & pour des objets tous différens.

Serment des Pairs, dans Du Cange, Gloſſar. med. & infim. latinit. *au mot* Par, *tome V, col. 140.*

Et ce qui montre bien qu'ils n'y ſont qu'à ce titre, c'eſt qu'ils n'y ont rang que parmi les ſimples Juges, tellement qu'il eſt de règle conſtante qu'il y ait toûjours quelques-uns de ceux-ci mêlés parmi eux ſur chacun des bancs qu'ils occupent, & qu'ils ſoient préſidés par les Officiers ordinaires de la Cour du Roi.

Mémoire des Pairs, dans le différent avec les Préſidens à Mortier.

La formule même de leur ſerment diſtingue expreſſément leurs fonctions, comme Conſeillers du Roi en ſes hautes affaires, de leurs fonctions quand ils ſont ſéans en la Cour, & réduit celle-ci à l'obſervation des ordonnances, & à l'exercice de la juſtice: *Vous jurez,* y eſt-il dit, *& promettez bien & fidèlement conſeiller & ſervir le Roi en ſes très-hauts, très-grands & très-importans affaires, &, ſéans en cette Cour, garder les ordonnances, rendre la juſtice au pauvre comme au riche, &c.*

On demandera peut-être pourquoi, ſi les Pairs n'ont ſéance en la Cour du Roi que comme Pairs de fiefs & juges de leurs co-vaſſaux, les autres vaſſaux immédiats n'ont pas le même

(p) L'ancienne formule du ſerment des Pairs étoit conçue ainſi: *Loyal & bon conſeil li donrez toutes les fois qu'il vous en requerra.*

droit qu'eux d'y assister & de juger leurs Pairs? la réponse est facile: c'est parce que, comme l'a déjà observé Du Cange, dans les grands fiefs, où il y avoit beaucoup de vassaux, on n'en choisissoit qu'un certain nombre pour tenir la Cour du Seigneur, & par cette raison même on leur affectoit plus particulièrement le nom de Pairs de fief; ainsi on distinguoit sept Pairs du comté de Champagne, huit Pairs du comté de Haynault, douze Pairs du comté de Flandre, &c.

Il me semble donc que la séance même des Pairs en la Cour de justice du Roi, n'érige point cette Cour en Conseil d'État, *assez honorée*, sans doute, *de représenter la personne du Roi*, comme porte une ancienne chronique, *au fait de sa justice, qui est le principal membre de sa couronne, par lequel il règne & a seigneurie (q).*

(q) Extrait des registres du Parlement, du Lit de Justice du roi Henri II au Parlement de Paris, le 12 février 1551, de la harangue du Roi. « La troisième chose que Sa » Majesté commanda au Parlement, » fut que s'il s'en va, il lairra la Reine » sa femme Régente avec son fils & » son Conseil, & veut qu'ils leur » obéissent comme à sa propre per- » sonne, & que ce qui sera envoyé » par eux à sadite Cour, soit dépêché » promptement par ceux de la Grand'- » chambre, appelés les *Présidens des* » *Enquêtes*, & les prie qu'ils en fassent » telle démonstration, que les autres » Cours, qui se doivent régler par » l'exemple de celle la première, ayent » matière de suivre & continuer leur obéissance & devoir. » De la remontrance du Premier Président au Roi: « Cette Compagnie m'a chargé, » Sire, vous promettre & assurer que » vous y trouverez toûjours obéissance » & bonne volonté de satisfaire à tout » ce qu'il vous plaira ordonner & com- » mander, & non seulement vous, » Sire, mais la Reine, M.er le Dau- » phin & M.rs de votre Conseil, aux- quels vous donnerez pouvoir, en » votre absence, de nous comman- » der, &c. » *Preuve du Traité de la majorité des Rois*, in-4.° *p. 307.*

Avec cette harangue du Premier Président Gilles le Maitre, s'accorde la réponse qu'un de ses successeurs (Christophe de Thou) fit à M. de Lansac, envoyé par le Roi au Parlement, le 22 septembre 1563, au sujet du partage intervenu sur la vérification & publication de l'édit du 17 août précédent. M. de Lansac ayant dit entr'autres choses, que *le Roi trouvoit étrange comme l'on ne faisoit aucun cas de son Conseil, où étoit la Reine sa mère, tant de Princes de son sang & autres en grand nombre.* Le Premier Président répondit, *que quand le Roi auroit perdu l'obéissance, il la trouveroit en cette Compagnie, qui met toute peine à lui obéir après Dieu . . . Quant au mépris du conseil du Roi, quand l'on en a parlé, ce n'a été qu'en toute révérence & obéissance, & ont toûjours été d'avis qu'il falloit accorder avec ceux qui étoient supérieurs, qui voyoient beaucoup de choses que l'on ne voyoit pas ici.*

Mais quoique ce tribunal, par ſa nature & par ſon inſtitution, ne paroiſſe pas avoir, même les Pairs y ſéans, le droit de ſe mêler des affaires d'État, il faut reconnoître que la confiance que nos Rois ont eue dans ſes lumières & dans ſa ſageſſe, les a ſouvent portés à écouter avec bonté ce qu'il leur a repréſenté pour le bien du royaume; & que cette confiance eſt la plus ſûre garde qu'ils aient eue contre les piéges ſans ceſſe tendus autour du trône, & contre l'ambition des Grands & les ſurpriſes des Miniſtres.

Je paſſe aux anciennes aſſemblées générales ou États de la nation Françoiſe: nous ne ſavons rien de bien précis ſur leur forme, avant que les Francs fuſſent convertis à la religion Chrétienne; on peut cependant s'en faire quelque idée ſur ce que Tacite nous a appris de celles des Germains leurs auteurs. Quelque changement qui arrive chez les Nations, & quelques révolutions qu'elles eſſuient, elles conſervent toûjours des veſtiges & une teinture preſque ineffaçable de leurs anciennes mœurs, & leurs uſages nouveaux ſont toûjours plus ou moins mêlés avec les reſtes de ceux qu'ils ſuivoient originairement.

Tacite nous apprend donc « que hors les cas imprévus (j'emprunte, à quelques mots près, la traduction de M. l'abbé « de la Bléterie) on ne tenoit l'aſſemblée de la Nation qu'à des « jours fixes; c'étoit le temps de la nouvelle ou de la pleine lune, « qu'ils eſtimoient le plus heureux pour entamer les affaires..... « Un des inconvéniens de leur liberté, étoit qu'ils arrivoient au « rendez-vous l'un après l'autre, avec une lenteur qui marquoit « leur indépendance: lorſqu'ils ſe voyoient en aſſez grand nombre, « ils prenoient ſéance tous armés: les Prêtres, qui étoient chargés « du ſoin de maintenir l'ordre, faiſoient faire ſilence. Alors le « Roi ou le chef parloit le premier, les Grands opinoient à leur « tour, & étoient écoutés avec les égards que méritoient leur « âge, leur nobleſſe, leurs exploits, leur éloquence. On déféroit « moins à l'autorité de la perſonne qu'à ſes raiſons; ſi l'avis « déplaiſoit à la multitude, elle exprimoit par un murmure le « peu de cas qu'elle en faiſoit; lorſqu'elle le goûtoit, chacun « frappoit ſon bouclier avec la *frame*, éloge militaire qui paſſoit «

» chez eux pour le ſigne d'approbation le plus honorable & le » plus flatteur. On pouvoit auſſi porter les accuſations graves & » capitales à ces aſſemblées, & c'étoit à elles qu'il appartenoit » de nommer les chefs qui rendoient la juſtice dans chaque canton. »

Il paroît qu'il y en avoit de générales, & d'autres qui n'étoient compoſées que des principaux de la Nation; car notre hiſtorien obſerve « que les chefs des cantons décidoient ſeuls » entre eux les affaires moins importantes, & que même les » grandes affaires, dont la déciſion étoit réſervée à la Nation, » n'étoient portées à l'aſſemblée générale qu'après avoir été diſcutées par les chefs des cantons. »

Cette forme convenoit, ſans doute, à une Nation libre & guerrière, qui ne connoiſſoit d'autre profeſſion que celle des armes, & qui n'avoit d'autres richeſſes que le butin qu'elle rapportoit de ſes expéditions militaires. Il falloit bien qu'elle s'aſſemblât tous les ans, pour connoître ſes forces, pour concerter ſes projets & ſes opérations pendant la campagne: il falloit bien que ſes plus importantes affaires, qui étoient ſes entrepriſes & ſes guerres, fuſſent décidées & conſenties au moins par le plus grand nombre de ceux qu'on n'auroit pû autrement forcer d'y marcher. Mais lorſque cette Nation, en s'établiſſant dans les Gaules, ſe fut unie & incorporée avec les peuples qui les occupoient, c'eſt-à-dire avec des peuples accoûtumés aux loix de la police Romaine, vivant de leurs arts & de leur commerce, il réſulta de cette union un mélange de mœurs & de gouvernement, qui demanda conſtamment quelques changemens dans la forme des aſſemblées nationales, & produiſit les anciens parlemens François, dont Hincmar nous a conſervé une deſcription aſſez détaillée.

Hincm. epiſt. ad Procer. Regni pro inſtit. Carol. c. 29 & ſeq. Recueil des hiſt. de France, t. IX, p. 267.

Il s'en tenoit deux par an *(r)*, à moins que quelque affaire imprévûe n'obligeât d'en convoquer d'extraordinaires: ils ſont nommés par nos écrivains *malles* ou *placites*, comme les ſéances judiciaires: j'en ai déjà donné la raiſon. Un capitulaire de

Supra, p. 592.

(r) Conſuetudo autem tunc temporis talis erat ut non ſæpius ſed bis in anno placita duo tenerentur. Hincm. loco citato.

Charlemagne,

Charlemagne, de l'an 769, porte qu'on ne doit point manquer ni différer de ſe rendre aux deux *placites* généraux, qui ſe tiennent l'un à l'entrée de l'été, l'autre vers la fin de l'automne, ni même aux autres *malles* que la néceſſité des circonſtances oblige de tenir, ou qu'il plaît au Roi de convoquer *(ſſ)*. Ce capitulaire nous fait connoître le temps déterminé pour les *placites* ordinaires, ſavoir l'été & l'automne.

On prétend que le premier ſe tenoit d'abord au mois de mars, ce qui lui avoit fait donner le nom de champ de mars, *campus martii*, & que ce fut Pepin qui le transféra au mois de mai, ce qui le fit depuis appeler champ de mai, *campus maii*. Quelques annales rapportent ce changement à l'an 755; un continuateur de Frédégaire, ſans obſerver le changement ni ſon époque, dit, ſous l'an 761, que Pepin tint un *placite* au champ de mai, à Dueren ſur la Roër; l'auteur de la vie de S.t Remi ſe contente de remarquer que le champ de mars a été depuis appelé champ de mai, & ſe tient à l'ouverture de la campagne. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'on en trouve, long-temps avant Pepin, quelques-uns tenus au mois de mai, entre autres celui que Dagobert I.er aſſembla, en 605, à Garges * *(Bigargium)*.

Gloſſ. med. & infim. latinit. verbo Campus Martii & Maii. *Recueil des hiſt. de Fr. t. V, p. 4.*

Id. tome III, p. 474.

Id. tome II, p. 590.

* Près de Boneuil, ou Garches, près de Verſailles.

Je me ſuis ſervi du mot de *champ* pour m'accommoder à l'uſage, car je ſuis convaincu qu'il faudroit dire *camp*, parce que *campus* n'eſt point là pris du *campus* des Latins, mais du *camp* ou *campe* de l'ancien Tudeſque, qui ſignifie ce que nous entendons encore par ce mot, & que les Latins appeloient *caſtra (t)*; car cette aſſemblée ſe tenoit dans un véritable camp, où toute l'armée ſe rendoit pour paſſer en revue.

On y pratiquoit deux endroits ſéparés, en plein air lorſqu'il

(ſſ) Ut ad mallum venire nemo tardet, primùm circà æſtatem, ſecundò circà autumnum. Ad alia verò placita, ſi neceſſitas fuerit, vel denunciatio Regis urgeat, venire vocatus nemo tardet. Capit. an. 769, c. 12; Rec. des Hiſtor. de Fr. t. V, p. 646. Il ſemble que ce mot *vocatus*, ajouté à la dernière partie de cet article, & qu'on ne lit pas dans la première, ſuppoſe qu'aux deux aſſemblées ordinaires il n'y avoit point de convocation particulière, mais que tous étoient obligés de s'y rendre.

(t) Le vocabulaire de Thomas Benſon rend le mot angloſaxon *camp* ou *campe*, *bellum*, *caſtra*.

faiſoit beau temps, couverts lorſque le temps étoit mauvais; l'un pour les Eccléſiaſtiques ou ſeigneurs ſpirituels, l'autre pour les Laïques ou ſeigneurs temporels: autant que j'ai pu comprendre le texte d'Hincmar, qui m'a paru corrompu, ou du moins fort obſcur, chacun de ces endroits étoit diviſé en deux parties, dont l'une étoit comme une avant-ſalle commune, pour ſe tenir juſqu'à l'heure de l'aſſemblée; & l'autre, garnie de ſiéges & décorée d'une manière convenable, étoit le lieu de l'aſſemblée *(u)*. J'appelle ceux qui la compoſoient Seigneurs ſpirituels & temporels, & par-là j'entends tous ceux qui étoient revêtus de dignités ou d'offices qui leur donnoient juriſdiction, car on n'admettoit point les autres aux délibérations, ſi ce n'eſt qu'on y en fît entrer quelques-uns, qu'on croyoit plus éclairés, pour les conſulter; mais alors on profitoit de leurs lumières ſans compter leurs voix *(x)*.

Au reſte le peuple n'étoit convoqué qu'à l'aſſemblée d'été, qui étoit proprement la ſeule générale; celle d'hiver n'étoit compoſée que d'une partie des Seigneurs & des principaux Conſeillers du Roi.

On régloit, dans la première, l'ordre de l'État, & les projets de guerre & de paix pour toute l'année: la ſeconde n'étoit deſtinée qu'à recevoir les dons annuels, ou revenus ordinaires du Roi; on n'y décidoit définitivement aucune affaire importante; on ne laiſſoit pas cependant d'y préparer & diſcuter

(u) Sed nec illud prætermittendum quomodo ſi tempus ſerenum erat extrà, ſin autem, intrà, diverſa loca diſtincta erant ubi & hi abundanter ſemoti ſegregatim & cætera multitudo ſeparatim reſidere potuiſſent: priùs tamen cæteræ inferiores perſonæ intereſſe minimè potuiſſent: quæ utraque tamen ſeniorum ſuſceptacula ſic in duobus diviſa erant ut primò omnes Epiſcopi, Abbates vel hujuſmodi honorificentiores Clerici abſque ullâ Laicorum commixtione congregarentur. Similiter Comites vel hujuſmodi Principes ſibimet honorificabiliter à cæterâ multitudine ſegregarentur quouſque tempus, ſive præſente, ſive abſente Rege occurrerent, & tunc prædicti ſeniores more ſolito Clerici ad ſuam, Laïci verò ad ſuam conſtitutam Curiam ſubſelliis ſimiliter honorificabiliter præparatis convocarentur. Dict. epiſt. c. 35.

(x) Generalitas... tam Clericorum quàm Laïcorum conveniebat ſeniores propter concilium ordinandum, minores propter idem conſilium ſuſcipiendum, & interdum pariter tractandum, & non ex poteſtate, ſed ex proprio mentis intellectu vel ſententiâ confirmandum. Dict. epiſt. c. 29.

d'avance celles qui devoient être portées au camp de mai, & même d'arrêter des projets pour l'année ſuivante; mais, ſoit pour ſatisfaire les Seigneurs qui n'y aſſiſtoient pas, ſoit pour tranquilliſer l'eſprit des peuples, on gardoit le plus grand ſecret ſur ce qu'on y avoit réſolu, & on le propoſoit de nouveau à l'aſſemblée générale *(y)*.

Deux des grands Officiers du palais aſſiſtoient toûjours à ces aſſemblées, l'Apocriſiaire *(z)* & le Camérier ou Chambellan. Je crois qu'il y a ici une faute dans le texte d'Hincmar, & qu'au lieu de Camérier il y faut lire le Chancelier; car le Camérier, comme il l'avoit dit un peu auparavant, étoit ſubordonné à l'Apocriſiaire & au Chancelier, qui tenoient tous deux le premier rang dans le palais; & d'ailleurs les fonctions du Camérier ſemblent n'avoir aucune relation à la tenue de ces aſſemblées, au lieu que la qualité que prenoit le Chancelier, de Chancelier du Roi & du royaume, & de Conſeiller ſpécial du Roi *(a)*, ſemble avoir dû lui donner une place de droit dans ces mêmes aſſemblées.

(y) Unum quando ordinabatur ſtatus totius regni ad anni vertentis ſpatium. . . Propter dona generaliter danda aliud placitum cum ſenioribus tantùm & præcipuis Conſiliariis habebatur in quo jam futuri anni ſtatus tractari incipiebatur, ſi fortè talia aliqua ſe præmonſtrabant, pro quibus neceſſe erat præmeditando ordinare, ſi quid mox tranſacto anno priore incumberet, pro quo anticipando aliquid ſtatuere aut providere neceſſitas eſſet... Et cùm ita per eorumdem ſeniorum conſilium quid futuri temporis actio vel ordo agendi poſceret à longè conſiderarent: & cùm inventum eſſet, ſub ſilentio idem inventum conſilium, ita funditus ab alienis incognitum uſque ad aliud iterum ſecundum generale placitum, ac ſi inventum vel à nullo tractatum eſſet, maneret... In ipſo autem placito, ſi quid ita exigeret, vel propter ſatisfactionem cæterorum ſenierum, vel propter non ſolùm mitigandum, verùm etiam accendendum animum populorum, ac ſi priùs exinde præcogitatum nihil fuiſſet, ita nunc à novo conſilio & conſenſu illorum, & inveniretur, & cum magnanimis ordo Domino duce perficeretur, Dict. epiſt. c. 29 & 30.

(z) Apocriſiarius autem, id eſt Capellanus, vel palatii Cuſtos & Camerarius, ſemper intererant. Dict. epiſt. c. 32.

(a) Les anciennes proviſions des chanceliers de France, juſqu'au chancelier Olivier, qui fut pourvu en 1545, leur donnoient la qualité de chancelier du Roi & du royaume, & ſon Conſeiller ſpécial; ce qui explique un paſſage de la chronique d'Alberic *(ſub anno 1214, p. 476)*, où il dit que le frère Guerin de Senlis, qui étoit frère profès de l'ordre de S.t Jean de Jéruſalem, fut fait conſeiller ſpécial du Roi.... *Frater Garinus qui cùm eſſet frater*

Quoi qu'il en ſoit, les autres Officiers du Palais qui ſe diſtinguoient par leurs talens ou par leur application, avoient auſſi quelquefois ordre d'y aſſiſter, pour s'inſtruire d'abord en écoutant, & être dans la ſuite en état de donner leur avis au Roi, lorſqu'il arrivoit quelque affaire inattendue au dedans ou au dehors du royaume, & que le temps ne permettoit pas d'aſſembler les Conſeillers ordinaires *(b)*.

On n'appeloit, au reſte, ces Conſeillers au palais que pour des affaires qui intéreſſoient en général le bien & le ſalut de l'État; leur fonction eſſentielle étoit d'y pourvoir, & ils ne prenoient point connoiſſance des affaires des particuliers, non pas même de ceux qui venoient au palais pour des procès ou des queſtions de droit, à moins qu'après avoir donné ordre aux affaires de l'État, on ne leur préſentât quelque cauſe qui fût de nature à ne pouvoir être décidée par le Comte du palais, ou par les autres Juges ordinaires, ſans avoir été ſoumiſe à leur examen, & qui leur eût été réſervée par l'ordre exprès du Roi *(c)*.

profeſſus Hoſpitalis Hieroſolymitani Regis Philippi ſpecialis Conſiliarius effectus . . . . Secundus à Rege negotia regni tractabat. On ſait qu'il fut chancelier de France ſous Philippe-Auguſte & ſous Louis VIII.

(b) Sed & de cæteris miniſterialibus qui talem ſe oſtendebat ut ad hoc vel præſens vel futurus, nunc diſcendo, poſt modum conſiliando loco eorumdem honorificè ſubſtitui potuiſſet; cum ſummâ intentione mentis intendendo ſingulis quæ agebantur, intereſſe jubebatur, ſalvans credita, diſcens incognita, retinens ordinata & conſtituta: ut ſi fortè aliquid extra aut infrà regnum oriretur, aut inſperatum, & ideo non præmeditatum nunciaretur, . . . ipſi Palatini, per miſericordiam Dei, ex eorum aſſiduâ familiaritate tam in publicis conſiliis, quàmque ex domeſticâ in hâc parte allocutione, reſponſione & conſultatione, ſtudium haberent, prout tunc rei vel temporis qualitas exigebat, aut conſilium pleniter dare quid fieret, aut certè quomodo ad præfinita tempora cum conſilio & abſque ullo detrimento res eadem expectari vel ſuſtentari potuiſſet. Dict. epiſt. c. 32.

(c) Præfatorum autem Conſiliariorum intentio quando ad Palatium convocabantur, in hoc præcipuè vigebat ut NON *ſpeciales vel ſingulares quaſcumque vel quorumcumque cauſas,* SED NEC ETIAM *illorum qui pro contentionibus rerum aut legum veniebant ordinarent, quo uſque illa quæ generaliter ad ſalutem vel ſtatum Regis & regni pertinebant, Domino miſerante ordinata habuiſſent. Et tunc demùm,* SI FORTÈ TALE ALIQUID DOMNO REGE PRÆCIPIENTE RESERVANDUM ERAT, *quod ſine eorum certâ conſideratione determinari à Comite Palatii vel à cæteris quibus congruebant, non potuiſſet.* Dict. epiſt. c. 33.

Dans l'un & l'autre *placite* les Conseillers du Roi, ou même les premiers Sénateurs du royaume (j'entends par-là les deux grands Officiers qui y assistoient de droit) proposoient, de la part du Roi, les objets qui devoient faire la matière de la délibération: on examinoit chaque objet séparément, & cet examen duroit un, deux ou trois jours, & quelquefois plus, suivant l'importance des affaires. Nul étranger n'approchoit des comités: si l'on avoit besoin de quelque éclaircissement, des Officiers du palais portoient, des comités au Roi & du Roi aux comités, les demandes & les réponses nécessaires *(d)*. Il étoit libre aux comités de se réunir ou de délibérer séparément, & ils usoient de cette faculté suivant la nature des affaires qu'ils avoient à traiter, c'est-à-dire selon qu'elles étoient spirituelles, temporelles ou mixtes *(e)*. S'ils jugeoient que la présence du Roi y dût intervenir, le Roi s'y rendoit, y demeuroit tant qu'ils vouloient, écoutoit avec bonté le compte exact qu'on lui rendoit des avis, de leurs motifs, ainsi que des débats ou disputes, & des discussions amiables qu'ils avoient occasionnées *(f)*.

Quand on s'étoit déterminé sur chaque point, on présentoit la délibération au Roi, on lui en faisoit la lecture, il choisissoit le parti que lui inspiroit sa haute sagesse, & tout le monde se soumettoit à ce qu'il avoit décidé *(g)*.

(d) Proceres verò prædicti, sive in hoc, sive in illo placito, quin & primi Senatores regni, ne quasi sine causâ convocari viderentur, mox autoritate regiâ per denominata & ordinata capitula, ... eis ad conferendum vel ad considerandum patefacta sunt. Quibus susceptis interdum die uno, interdum biduo, interdum etiam triduo vel ampliùs, prout rerum pondus expetebat accepto ex prædictis domesticis Palatii, missis intercurrentibus quæque sibi videbantur interrogantes, responsumque recipientes, tamdiu ita nullo extraneo appropinquante, &c. Dict. epist. c. 34.

(e) Qui cùm separati à cæteris essent, in eorum manebat potestate, quando simul vel quando separati residerent prout tractandæ causæ qualitas docebat, sive de spiritualibus, sive de sæcularibus, sive etiam commixtis. Dicta epistola, cap. 35.

(f) Ita tamen ut quotiescumque segregatorum voluntas esset ad eos veniret, similiter quoque quanto spatio voluissent cum eis consisteret, & cum omni familiaritate qualiter singula reperta habuissent referebant, quantâque mutuâ hinc & inde altercatione vel disputatione seu amicâ contentione decertassent, apertiùs recitabant. Dict. epist. c. 35.

(g) Donec res singulæ ad effectum

Enfin le Roi fermoit le Parlement par une ſéance publique, où il faiſoit publier les articles des délibérations dont le peuple devoit être inſtruit, pour les exécuter & s'y conformer, & congédioit l'aſſemblée *(h)*.

On croit que la tenue de ces Parlemens ceſſa ſur la fin de la ſeconde race, pendant les troubles & les diſſenſions qui déchirèrent alors le royaume, & que les premiers Rois de la troiſième race prirent le parti de régler la police & toute l'adminiſtration du royaume ſans l'intervention de ces aſſemblées nationales, où le crédit des Grands s'étoit mis ſouvent au deſſus de l'autorité royale, & étoit même parvenu plus d'une fois à transférer la Couronne d'une famille à une autre.

Hugue Capet & ſes enfans concentrèrent donc tout le gouvernement dans le conſeil des grands Officiers du palais, & de quelques Seigneurs qui leur étoient plus particulièrement attachés, ſe contentant de tenir, en quelques occaſions particulières, des aſſemblées plus nombreuſes des Grands du royaume, pluſtôt dans la forme d'un Conſeil extraordinaire, que dans celle d'États de la Nation.

perductæ glorioſi Principis auditui in ſacris ejus obtutibus exponerentur, & quidquid data à Deo ſapientia ejus eligeret, omnes ſequerentur. Dict. epiſt. c. 34.

(h) Cette dernière circonſtance n'eſt pas marquée par Hincmar; mais elle m'a paru réſulter des actes de quelques-uns de ces anciens Parlemens, ſingulièrement de ceux du parlement de Piſtes en 864, & de celui de Piſle en 877. *Rec. des Hiſt. de Fr. t. VII, p. 654 & 698.*

PIÈCES ſervant de preuves ou d'éclairciſſemens à quelques endroits de ce Mémoire.

Lettres d'anobliſſement de Simon de Bucy.

Extrait d'un Regiſtre du Tréſor des Chartres.

PHILIPPES, par la grace de Dieu, Roi de France, ſavoir faiſons à tous preſens & advenir que jaçoit, & que notre amé & feal Conſeiller & Procureur general, Maiſtre Simon de Bucy, Clerc, ne ſoit noble ne attraiz de noble lignée, pour conſideration des bons & agreables ſervices qui nous a faits ou tems paſſé, & fait encore chacun jour icelui Maiſtre Simon, à plain acertenez

de ſon état & condition, par la teneur de ces preſentes lettres annobliſſons, & audit Maiſtre Simon avons octroyé & octroyons, de grace eſpecial & certaine ſience, que il, ſa poſterité & lignée, & ſes enfans nés & à naiſtre qui ſont deſcendus ou deſcendront de ſon corps, qui ſeront nez en loyal mariage, ſoient nobles & pour nobles de ci en avant ſoient tenus, & en leurs beſongnes & chouſes traictiez comme nobles, & que icelui Maiſtre Simon, quand il li plaira, puiſſe venir à état de Chevalerie, & prenre ledit état de Chevalerie de quelconque Chevalier que il li plaira; & ſuppleant, & aboliſſant, & remettant de notre plein pouvoir royal, de grace eſpecial, & de certaine ſcience, tous deffaus qui pour cauſe de nativité ou autrement ſont ou peuvent être en ſa perſonne, par quelque maniere que ce ſoit, & en ly donnant & reſtabliſſant à plain & parfait enterin & legitime état de nativité & de nobleſſe, & que en nos fiez & arrieres-fiez & en quelconque autre il puiſſe acquerre, & les chouſes par li acquiſes tenir paiſiblement & perpetuellement poſſeder comme nobles, ſans ce que il ſoit contraincts de les vendre ou mettre hors de ſa main, ou faire finance quelle qu'elle ſoit à Nous ou à nos ſucceſſeurs : Et pour ce que ce ſoit ferme chouſe & eſtable à touſiours, Nous avons faict mettre notre ſceel en ces preſentes lettres, ſauf notre droit en autres choſes, & l'autruy en toutes. DONNÉ à Notre-Dame la Royaul, emprès Pontoiſe, l'an mil trois cent trente-cinq, au mois de mai. Par le Roi. AUBIGNY.

Lettres de légitimation du même Simon de Bucy.

PHILIPPES, &c. ſavoir à tous preſens & à venir que comme ja pieça pour les bons & agreables ſervices que notre amé & feal Conſeiller & Préſident en notre Parlement, Simon de Bucy, nous avoit faiz ou ſervice & office de notre procuration generale, le euſſions annobli en ſuppleant, aboliſſant & remettant de notre plein pouvoir royal, de grace ſpeciale & de certaine ſcience, tous defaus qui pour cauſe de nativité ou autrement étoient ou pouvoient eſtre en ſa perſonne, par quelque maniere que ce fût, & en li donnant & reſtabliſſant plain & parfait enterin & legitime eſtat de nativité & de nobleſſe, ſi comme les choſes & autres nous avons veu être contenues en nos autres lettres faites & à li données de Nous, ſur ce ſcellées de notre grand ſcel en cire verte & en lacs de ſoie; & ſi comme nous avons entendu aucuns pour occaſion de ce ou par autres mouvemens aient parlé diverſement de la perſonne, état & condition de notredit Conſeiller, & avons trouvé en verité qu'il fut engendré & nay en loyal mariage, fait & ſolemniſé en face

d'Egliſe, entre feu Maiſtre Simon de Bucy, jadis Clerc & *Seigneur en loix*, & feue Jeanne, fille de feu Robert & Marguerite de Luac, franches perſonnes, combien que ledit feu Maiſtre Simon, après & depuis le deceds de ſadite femme, fuſt Chanoine de Chaalons, & y treſpaſſaſt de ce ſiecle en ordre de Diacre; & Nous à plain acertenez & duement enfourmez l'eſtat & condition de notredit Conſeiller être tels comme dit eſt, & de nouvel par ces preſentes lettres, leſquelles li voulons être baillées & rendues ſans payer finance aucune, ledit Simon notre Conſeiller annobliſſons, & ſa poſtérité, lignée & enfans nais & à naître, deſcendus & à deſcendre de li & d'eux en loyal mariage, & leur avons octroyé & octroyons de notre autorité royale, de grace ſpeciale & de certaine ſcience, que pour nobles ſoient tenus, & en leurs beſoignes & choſes ſoient traitiez comme nobles, & que quand il leur plaira puiſſent venir à eſtat de Chevalerie, & prendre ledit état de quelque Chevalier il leur plaira: Et outre ce, pour contemplation de notredit Conſeiller & Nicole ſa femme, fille de Jean Taupin de Coucy, de notre authorité royale, de grace ſpeciale & de certaine ſcience, auſſi annobliſſons & voulons que pour telle ſoit tenue, & que en toutes choſes & beſoignes comme nobles ſoit traictée & demenée en & de tout tems; toutes autres lettres à eux ou à aucun d'eux de Nous données ſur cette matiere ou dependances d'icelle demouvans en vertu, ſans que par ceſtes leur ſoit diminué ou prejudicié en quelque point ou maniere, comment qu'elles ſe ſemblaſſent ou ſemblent en aucuns points contrarier ou diverſifier. En teſmoin deſquelles choſes nous avons fait mettre noſtre ſcel en ces preſentes lettres, ſauf notre droict en autres choſes & l'autrui en toutes.

Donné à Poiſſy, l'an de grace mil trois cent trente-neuf, ou mois de mai.

Par le Roi, R. DE MOLINS. *Sine financiâ.*

ORDONNANCE concernant le Parlement.

CE ſont les conſtitutions notre ſeigneur le roi de France, faites au Parlement à Paris, en l'an de grace M. CC. LXXVII *, le lendemain de l'Épiphanie.

* 1276. *Du Tillet.*

(1) Il eſt à garder pour les abbregemens des Parlemens, que nulles cauſes ne ſoient retenues en Parlement, qui puiſſent ou doyent être demenées devant Baillifs.

(2) Venant le terme de chaque Baillie, li plaideurs ou tems eſtabli ſe préſenteront en la maniere qu'il a été autrefois ordonné.

(3) Puiſque parties ne ſeront préſentées durant le jor de leur Baillie,

Baillie, ils s'entre attendront dans la salle appareillée d'entre la chambre des plaids[a], quand ils seront appellez par lor dépeschement.

[a] *d'entrer en la salle des pleds.*

(4) Le[b] Clerc des arrests nommera les Parties avant causes, & feront les Parties par l'Huissier que les Maîtres commanderont à entrer en la chambre des pleds, ne n'y entrera plus autres personnes qui ne soient[c] nécessaires en la cause.

[b] *Li*

[c] *soit.*

(5) Des Parties qui entreront, le demandeur[d] briefvement proposera son fait, & son[e] dilation aussi briefvement respondra le défendeur.

[d] *Commandeur.*

[e] *sans.*

(6) Le fait proposé des Parties ny[f] sera tantost ordené par advis des Maîtres, & sera mis en écrit pour oster le discord[g] qui de ce pourroit estre entre les Parties.

[f] *& ny.*

[g] *descort.*

(7) Le fait ainsin[h] écrit, sera envoyé aux auditeurs de la Cour donnez ès Parties, dont les Parties soient en telle manière que la Cour puisse avoir* avant main les Auditeurs qu'elle voudra establir, & baillera[i] chacun des Baillifs les noms en écrit, jusqu'à dix personnes, au Clerc des arrêts; lesquiex personnes soient souffisables à faire ce que l'on leur commandera en droit, & en chacune besoigne, souffiront deux Auditeurs.

[h] *ainsi.*

* *Deest.*

[i] *bailler.*

(8) Les Parties qui auront à plaider, entreront dans la chambre des pleds par huis jouxte la salle, & s'en istront pardevers huis du Vergier, quand elles auront plaidié.

(9) Li Avocats ne soient si hardis de s'en mesler d'alléguer Droit écrit là où Coûtumes ayent lieu, mais usent de Coûtumes.

(10) Nul ne soit oys[k] en la Cour li[l] Roy pour plaider par autre, se n'est telle personne qui puisse être justiciée par Justice séculière, s'il est repris en son mesfait, se n'est par adventure, aucun Clerc qui plaide pour soi, ou por sesglise*, ou por personnes qui lui soient conjointes par affinité ou par consanguinité, ou par li Signor de son[m] héritage il tienne son fié, & qu'il le tienne[n] ainse[o] cette constitution faite & ce même est à entendre des procurateurs & des contremandeurs.

[k] *oyr.*

[l] *le.*

* *Deest.*

[m] *cin.*

[n] *teigne.*

[o] *ains.*

(11) Nul Avocat n'ose[p] recorder ou recommancier ce que son compagnon, à qui il aydera, aura dit; mais il put[q] bien aucune chose adjouter de nouvel*, s'il y avoit à adjouter.

[p] *Nuls Avocats n'osent.*

[q] *peut.*

* *Deest.*

(12) Ez causes à oyr[r], parlera tant seulement le Baillif deraine[s] se il n'advient que à lui devoyant soit nécessaire amandement de son record.

[r] *oir.*

[s] *Derrain.*

(13) Cil du Conseil qui là seront, mettent à cœur & à œuvre[t] d'estude de retenir ce que devant eux sera proposé.

[t] *cœure.*

(14) Nul du Conseil n'ose contredire ou contre aller aux parties

plaidantes, mais chacun des plaidans paiſiblement eſcoute, ſe n'eſt par adventure que à chacune choſe decclaircir [a] ſoit neceſſaire aucune demande.

[a] *deſclarier.*

(15) Chacun jor ſoient depeſchiez les arreſts* de ce jour, ou landemain au plus tard.

* *Deeſt.*

(16) Les requeſtes ſoient oyes par aucuns de Meſſieurs en la ſalle, & ſoient rapportées aux Auditeurs qui contendront graces; de autres ſoit commandé aux Baillifs ce que commandé en ſera.

(17) Cil de la terre qui eſt gouverné de droit écrit ſoient oys par certains Auditeurs de la Cour, ſi comme il a été autrefois ordené.

(18) Les Regardeurs des enqueſtes les enqueſtes recevront de aucunes perſonnes de la Cour à ce ordonnées, & [b] par icelles enſemble les Enqueſteurs, ſoient jugiez, ſe ne ſont par adventure aucunes qui ſoient de griefves chauſes [c], ou entre grandes perſonnes, ou telles qui à force ſoient à recorder au commun Conſeil par la force de les apprendre.

[b] *Iceux les Enquêtes.*

[c] *choſes.*

(19) Les conſeils l'un demande, & li Conſeiller tantoſt repon de [d], & à celui qui parlera nul n'aille contre lui de parole; nul ne recorde ce que ſon compagnon aura dit, mais [e] autres paroles repognent aux choſes octroyer ou à deſoctroyer, & li ſoit tant ſeulement ſouffert au repondeur au ſecond dit à adjouter nouvelle raiſon.

[d] *répondent.*

[e] *mes.*

(20) Nul de nulle baillie ne ſera oy, devant que l'autre ſera depeſchié, par ordre.

(21) Après le terme de ſa baillie ne ſera nul oy en faiſant requeſte, ſe ainſi n'étoit que il fiſt requeſte de beſoigne, après appariſſant.

(22) Puis que la demande ſera faite & la partie adverſe die ſoy vouloir avoir conſeil, ou ayt tantoſt conſeil, ou, s'il lui convient, juſqu'au landemain tant ſeulement ſera attendu, & landemain viennent les parties, ſi matin qu'ils puiſſent être dépeſchez devant tous autres.

(23) Nul [f] des terres qui ſont gouvernées de droit écrit ſoit en la Chambre des Pleds, mais aille aux Auditeurs à ce deſtinés.

[f] *Nulles.*

(24) Nul Baillif ne mette querelle en Parlement ſans ſpecial [g] commandement du Roi ou des Maîtres ceans en la Chambre des Pleds.

[g] *eſpeciau.*

(25) En la Chambre des Pleds ſoit toujours un Clerc por faire les lettres de ſang, & por autres ſettres un autre Clerc.

(26) Si aucun chiée [h] enqueſte mene ſos queſtier de defaute de

[h] *eſchiec.*

droit, ou appellation interposée de faus & de mauvais jugement, s'il chiée, il sera puni de moult grief peine.

(27) Li Chevalier & le Clerc qui sont du Conseil, soient intentifs [a] à depeschier les besoignes dou Parlement, ne mot ne défaille [b] tuit vieignont [c] matin & devant heure ne s'en aille.

[a] *ententifs.*
[b] *défaillent.*
[c] *venir.*

(28) Chacun Baillif en qui Cour l'en juge, par hommes contraigne les hommes, au plutost qu'il pourra, à jugier les choses demenées par-devant eux, si que par la malice ou le contremandement des hommes ou domage d'aucune des parties, le jugement ne soit retardé.

(29) Les querelles des nouvelles dessaisines ne viennent pas en Parlement, mais chacun Baillif en sa baillie, appelés avec soy bonnes gens, aille au lieu & segrement [d], sache si c'est nouvelle desaisine ou trouble ou empechement, & si ainsi [e], on face tantost resaisir le lieu, & prenne la chose en la main le Roi & face droit aux parties.

[d] *se ainsi est.*
[e] *les.*

(30) Si [f] aucun se complaint de Prevost ou de Sergent par-devant le Baillif, ne plaide pas le Baillif pour eux devant soy ne les toussienne, mais face bon droit & hatif aux parties, en tel manière que il ne convienne [g] pas avoir recours à la Cour.

[f] *se.*
[g] *conviegne.*

ORDINATIONES Parlamenti regni, Scacarii, necnon Dierum Trecensium *.

* 1294 ou 1296. Elle est après une charte de 1294.

C'EST l'ordonnance du Parlement dou royaume & de l'Eschiquier, & des Jours de Troyes & des autres choses qui sont accessoires à certains articles.

Il est ordené que en temps de guerre li Roi faira un Parlement en l'an, & commencera aus octaves de Toussains.

Item. Il tenra deux Parlemens en l'an en temps de paix, desquiex li uns [a] sera aux wictièves [b] de Toussains, & li autres aux trois semaines de Pâques.

[a] *un*
[b] *octaves.*

Item. Il tenra deux Eschiquiers en l'an en Normandie, desquiex li uns commencera aux wictiènes [c] de la S.t Michel, & li autres aus wictiènes de [d] Pâques.

[c] *de Paques, & li autres aux*
[d] *S.t Michel.*

Tous les ans, le jour de la S.t Michel & landemain de Pâques, tuit li President & li Resident deu Parlement se assembleront à Paris, & d'illec li uns iront à l'Eschiquier, & li autres entendront à veoir les enquestes & à accorder les jugemens desdites enquestes, duques au commencement du Parlement; & ordeneront entre

eux la maniere d'ou voir & d'ou jugier, ſelon la quantité des perſonnes & la qualité des enqueſtes : & en la fin de chacun Parlement li Preſident ordeneront que ou temps maien [a] de deux Parlemens, l'an rubriche & examine des enquetes ce que l'on pourra rubricher & examiner. Li Jour de Troyes vers la fin de chacun Parlement, ſeront aſſenez ordonneement en telle maniere, que de la fin de chacun Parlement, cil qui devront aller au Jour de Troyes & qui y ſeront députés par commun accord des Préſidens, puiſſent avoir ſuffiſant temps.

[a] *moyen.*

Les premiers termes [b] des Jours de Troies ſera aſſené à landemain des Brandons, & li ſecons landemain de l'Aſſumption Noſtre-Dame, ſe ils n'etoient changiés pour evident cauſe.

[b] *Le premier terme.*

Item. Il eſt ordené que en tems de Parlement ſeront en la chambre des Plaids le Souverain, ou Preſident certain Baron & certain Prélat; c'eſt à ſavoir, des Barons, li dux de Bourgoigne, le Connetable, le comte de S.t Pol : *item*, des Prelats, l'archeveſque de Narbonne, l'eveſque de Paris, l'eveſque de Taroenne, & li Prelats des Comtes [c], quant ils y pourront entendre; & ſeront tenus à eſtre au Parlement continuement au moins uns [d] des Prelats & uns [e] des Barons; & departiront leur temps, ſi que ſi il ne pueent tuit eſtre, au moins en y ait deux preſens touſiours au Parlement, c'eſt à ſavoir, un Prelat & un Baron; & li un deporteront les autres, ſi comme ils ordeneront entr'eux-meſmes.

[c] *li Prelats des Comptes.*
[d] *un.*
[e] *un.*

Item. Il eſt ordené que il ſoient reſidens au Parlement continuement, eſpecialement en la chambre des Plaids, li Chevalier & li Lais qui s'enſuivent; c'eſt à ſavoir :

M.re Jean de Melun.	M. Aubert de Hangeſt *.
M.re Pierre de Sargines.	M. Gaubert de Luilly *.
M.re Gui de Neri.	M. Gui Cheuriers.
Li Chaſtelains de Neeſle.	M. Simon de Marchois.
M. Jean Choiſel.	M. Anſeaume † de Cheureuſe.
M. Etienne de Chaulite [f].	M. Robert de Reſignies.
M. Gautier de Roche.	*Item.* Regnault Barbou le pere.
M. Raoul de Bruilly.	Jean de Montigny.
M. Geoffroy de Vandome [g].	Bernart Doignes.
M.re Anſeaume de Wartines.	

[f] *Gaulite.*
[g] *Varennes.*

* *M. Aubec de Hangeſt.*
* *M. Aubert de Luly.*
† *Anſieu.*

Item. Il eſt ordené quils li ſoient reſident au Parlement continuement, eſpecialement en la chambre des Plaids, li Clercs qui s'enſuivent; c'eſt à ſcavoir :

L'Archidiacre d'Orliens.
L'Arcediacre de Dreux.
L'Arcediacre de Brabant.
L'Arcediacre de Bruges.
Le Thréſorier d'Angers.
Li Chantre de Bayeux.
M.r Ro. de Pontoiſe.
M.r Gui de Lachar.
Meſtre Etienne de Lymg [a].
Meſtre Jo. le Duc.
Li Doyens de Tours.
Meſtre Robert Foiſon.
Li Chantre d'Orliens.
Monſ.r Pierre Beleperche.
Li Chantre de Paris.
Li Officiaus de Sens.
M.r Gueraut de Maumont [b].

[a] *Loing.*
[b] *Geraud.*

[c] Comme M. Guillaume de Crepi eut prié le Roi qu'il dechargeaſt du faix du ſeel *, pour les tres-grands beſoignes du reaume, qui chacun jour ſe multiplioient, leſquelles li etoient moult graveuſes à porter, ſi comme il diſoit: il eſt accordé qu'il ſera deſchargé du ſeel, mais il demourra devers le Roi quant il porra & ſera des reſidens ou Parlement, & ſera aux Comtes quant il pourra entendre. Meſtre Bo. de Poñt. ſera devers le Roi quant il plera au Roi.

[c] *Il eſt ordonné que li autres.*
* *Du Cange dit qu'il ſe démit en 1296.*

Item. Il eſt ordoné que li dis Renaut Barbou, ſe il eſt préſent, ou en ſon abſence, li dis Jean de Montigny, parleront & rendront les arrés, & ſi un dui eſtoient abſens, li Préſidens ordeneroient qui feroient l'office de ces en leur abſence.

Item. Il eſt ordené que li autres qui ſont dou Conſeil, Clerc ou Lay, ne ſeront au jugement de la Chambre, ſe ne ſont ou Prelat ou Baron qui ſoient dou Conſeil, ou ſe ne ſont cil dou Conſeil qui ſont etablis d'aller avec le Roi, ou ſe ne ſont cil qui ſeront etablis par les Préſidens [d] à oïr la langue qui ſe gouverne par droit ecrit, ou ſe ne ſont cil dou Conſeil qui orront les requeſtes par [e] l'ordonnance des Preſidens, ou ſe n'eſtoient li abbés de Citeaux, de S.t Germain, de Compigne & de Mouſtier-la-Celle, ou li Treſoriers de S.t Martin de Tours, ou li Prevoſt de Lille, ou li Prevos de Normandie; car tuit eiſt pourront quant il leur plaira, être à la chambre des Plez & au Plaidier, & quant l'an ara Conſeil, ſur les arrés & à rendre les arrés, & leur conſeil en ſera requis comme des autres.

[d] *le Préſidens.*
[e] *pour.*

Item. [f] Il eſt ordené que nus Senechaus ne nus Baillis, ne Juge de Senechaucée ne demeure ès arrés, ſe il ne ſont eſpécialement appelés par les Preſidens.

[f] *Il eſt ordonné qu'en temps de Parlement.*

Item. Il eſt ordené que li Souverain ou li Preſident du Parlement; c'eſt à ſavoir, li Prélat ou li Baron qui ſeront preſens

ordeneront des Resîdens au Parlement quiex offices ils auront, les ils auront, les uns retenans en la Chambre, & les autres envoyent au droit écrit, les autres aus requeſtes communes, ainſi comme il eſt deſſous écrit des autres Clercs & Lais qui ſont dou Conſeil; li Rois & lidis Preſident s'aideront ès beſoignes qui avendront au royaume, quant ils verront que bon ſera.

En la Chambre aura Notaires en ſouffiſant nombre, ſelon ce que li Préſident verront que ſera meſtiers, ne ne prenront rien, ne leur meſnie, & delivreront hativement les lettres par leurs ſermens, & demourront en la pourveance du Roi, & jureront que ils tenront & garderont le ſegret de la Chambre.

[a] *cils.* [b] *le Préſident ou.* [c] *Barons.* [d] *Prélats.*

Se cil [a] de la Chambre ne ſont tuit d'un accort aus jugemens, [b] li Souverain ou li Preſident, c'eſt-à-dire, li [c] Prélats & li [d] Barons qui ſeront préſens tenront la plus grant partie, ſelon ce qu'il leur ſemblera ou le meilleur, ſelon la condition des perſonnes & la qualité de la beſoigne.

Item. Li Parlement ſera ordené par les jours des Baillies & des Senechaucies, ne ne entremeſlera-on les cauſes de une Baillie en l'autre; & ſera ſi loin une journée de l'autre, qu'une Baillie n'empeche l'autre, ſe au moins non que l'en pourra: & les cauſes de chacune Baillie oïes, chacun Bailli & chacun Senechal s'en retournera en ſa Baillie au plutot que il porra, ſe n'eſt pour faire ſon compte, douquel il ſe delivrera plutoſt que il porra.

Li Chancelier ce qui ſera ordené en la Chambre ſera tenu à ſeeller, & ni pourra rien changer ny muer; & auront un ſeing tuit li Preſident duquel il ſeigneront ce que il deliverront, lequel tendra cil que li Preſident ordeneront.

Item. Il s'aſſembleront bien matin, & tenront leur conſiſtoire duques à medi, ſans faire particuliers conſans.

Item. Quiconque ne venra au jour de la Baillie ou de la Senechaucie dont il eſt, il ſera mis en defaut.

Item. Il eſt ordené que ſitoſt comme la cauſe ſera oïe, que li arrés ſoit rendu, ſe il puet eſtre en bonne manière, & ſe il ne puet eſtre, au moins lendemain avant toutes choſes.

La maniere de entrer les parties & les Advocats en la Chambre ſera ordenée par les Preſidens; & des Avocas comment ils plaident brievement, juſtentieuſement & honneſtement.

Item. Se cil qui ſont des Preſidens ou des Reſidens au Parlement, ont cauſes ou Parlement, ils plederont auſſi comme uns etranges; & ne demourra nus des Reſidens es arrés en cauſe d'omme de ſoulinage [e] dedens le tiers degré, ne hons en la cauſe

[e] *Son lignage.*

ſon Seigneur, ne Clercs en la cauſe de ſes Gliſes, & generaument pourveeront li Preſident que nus ne demeure es arrés qui ſoit ſoupeçonnens en la cauſe.

Item. Sus grieſve peine nus ne prenra rien, forz ſelon la couſtume de l'ancien ſerment.

Item. Nus ne prenra rien de ſes gages ou de ſon ſalaire, le jour qu'il n'entendra aus beſoignes.

Item. Chacun par ſon ſerment ſera tenu à venir au Parlement chacun jour, ſe il n'a eſſoine, & ſe il a eſſoine, il s'eſcuſera au premier jour que il viendra.

Item. De deux ans en deux ans au plûtart, on fera enqueſtes ſur ceus qui tenront Parlement.

[A oïr la langue qui ſe gouverne par droit ecrit trois ſeront eſleus par les Preſident, c'eſt à ſavoir, deux Clercs très-bien lettrés, & un Lay lettré eſpeciaument pour les cauſes de ſang; & auront deux Notaires & un ſaing, par lequel ils ſaigneront les choſes que il delivreront; & ſera tenu le Chancelier à ſeeller ſans muer & ſans changer; & ſera baillé le ſaing à celui à qui li Preſident ordeneront. Li Notaire ne recevront rien par leur ſerment, ne leur meſnie; il auront un ſeriant & une chambre ou *paroles*; & delivreront ce que il pourront, & les queréles douteuſes il rapporteront aus Preſidens de la Chambre.]

A oïr les requeſtes ſeront deux Clercs & deux Lais, & deux Notaires, qui neant ne recevront par leur ſerment; & auront un ſaing, ſi comme il eſt deſſus dit, & delivreront ce que il pourront par eux, & ce que il délivreront li Chancelier ſera tenu à ſeeller, ſi comme il eſt deſſus dit; & ce que il ne pourront délivrer, ils rapporteront à ceux de la Chambre.

La Chambre ordenera de envoyer ceux qui feront les enqueſtes, & ſe li Preſident envoyent ou eſtabliſſent aucun qui ne ſoit pas du Conſeil à faire enqueſte, il jurera en la préſence des parties que il la[a] fera loyaument; & li Notaires, que il eſcriront loyaument: Et tuit jureront qu'ils tinront tout ſegret, ne ne recevront rien, fors leurs deſpens attemprez ou preſens petis que l'en pourroit dependre le jour honneſtement; fors les Ecrivains qui ne ſeront pas Notaires-le-Roi, qui pourront prenre droiturier ſalaire de leurs ecritures, au taxement des Auditeurs.

[a] *le.*

A examiner les enqueſtes deus Clercs ſeront eſleus tres bien lettrés, qui enſemble les rubricheront, & es grandes enqueſtes examiner ſera li uns de la Chambre au moins, & ſeront verifiez les rubriches au regard de ceux qui les jugeront; & cil de la Chambre

qui jureront [a] à l'Eſchiquier ne aus Jours de Troyes ou ceus qui [b] li autres entendront à ces deus choſes, ſe aſſembleront à Paris avant le Parlement, ſi comme il eſt deſſus dit, pour concorder les jugemens des enqueſtes, & les jugemens que il accorderont, il recorderont devant les autres de la Chambre qui ny auront mie eſté preſens, & les accorderont avant qu'ils ſoient publiez aus parties, & ſe la choſe etoit grant, il la verront & debattront, mais elle ne ſera accordée, fort que en plain Parlement en la preſence de tous.

[a] *niront.*
[b] *temps que.*

Nulle enqueſte ne ſera jugiée, ſi l'en n'a premierement conclu en la cauſe.

Le jugement des enqueſtes ſeront publiez aux parties es termes de chacune Baillie & de chacune Senechaucie, ſi que chacune Baillie & Senechaucie s'anvoiſt delivré de tous poins.

Item. Quatre de ceus de la Chambre ſeront envoyéz à l'Eſchiquier, deſquiex un ſera Prelas, & li autres Barons, & li autres de ceus qui rendront l'arreſt, & un des autres dou Conſeil.

Item. Autant en envoyera-on [c] aus Jours de Troies, & ſi li Rois eſt preſent, eil [d] y ſeront envoyez que li Roi voudra, & ſe il n'eſt preſent, li Preſident de la Chambre en ordeneront en chacun Parlement qui ſera devant l'Eſchiquier & devant les Jours de Troies. Nus Sergent n'entrera pour jouſticier en aucune [e] terre ne en autrui ſeigneurie qui ait haute-juſtice, ſe n'eſt en cas de reſſort, ou en cas qui appartient au Roi par ſa ſouveraineté, & en icelui cas il y entreront par eſpecial commandement dou Bailli, & ſera en la lettre dou Bailli expreſſe la cauſe.

[c] *len.*
[d] *cil.*
[e] *autrui.*

Item. Nus Baillis ne nus Senechaus ne ſera mis en ſa terre ne mages Juges, & eſt à entendre là où il a grant partie de ſon heritage ou de ſes amis charniex.

MÉMOIRE

MÉMOIRE
SUR
FRÉDÉGONDE ET SUR BRUNEHAUT,
Contenant la réfutation de l'apologie de Brunehaut, entrepriſe par quelques auteurs.

Par M. GAILLARD.

Lû à l'Aſſemblée publ. de la S.t Martin 1760.

L'HISTOIRE de la première race de nos Rois, ne préſente rien de plus frappant que les fureurs & les crimes de Frédégonde & de Brunehaut; ces deux femmes, ſi implacables dans leurs haines, ſi terribles dans leurs vengeances, ſi impétueuſes dans toutes leurs paſſions, ſi jalouſes de l'autorité, ſi peu ſcrupuleuſes ſur les moyens de l'acquérir & de la conſerver, étonnèrent, à force de cruautés, leur ſiècle barbare. L'une, avec une plus inſolente audace, employant preſque publiquement contre tous ſes ennemis le fer & le poiſon, parut outrager l'humanité en général par un plus grand nombre d'attentats: l'autre ménageant avec plus d'art ces déteſtables reſſources, mais les employant preſque toûjours contre ſon propre ſang, parut outrager plus particulièrement la Nature. Leurs noms, trop fameux, ſembloient également dévoués à l'exécration éternelle de la poſtérité.

Cependant la différence de leur ſort a mis une autre différence entre elles dans l'opinion de quelques auteurs; les crimes de Frédégonde furent heureux, elle vécut toute puiſſante, & mourut tranquille dans ſon lit: les malheurs de Brunehaut égalèrent ſes forfaits; un vainqueur rigoureux, ſans égard pour ſon rang, ſans pitié pour ſa vieilleſſe, lui arracha la vie dans l'opprobre & dans les tourmens. Si le crime triomphant révolte, le crime puni contente & appaiſe, la pitié ſuccède naturellement à la juſtice ſatisfaite: la pitié, comme toutes les paſſions, a ſes ſophiſmes & ſes erreurs; elle tend toujours à juſtifier

ceux pour qui elle s'intéreſſe: c'eſt ſans doute ce qui a procuré des apologiſtes à Brunehaut, tandis que le plus grand amour du paradoxe n'a pu faire élever une ſeule voix en faveur de Frédégonde.

Pour juger de l'apologie de Brunehaut, il faut ſe rappeler les principaux évènemens auxquels elle s'applique.

512. Le royaume de Clovis, partagé d'abord entre ſes fils, déchiré par l'effet inévitable de ce partage même, réuni enſuite
550. ſous Clotaire Ier, fut partagé pour la ſeconde fois entre les
561. quatre fils de ce Prince; Chérébert fut roi de Paris, Gontran d'Orléans & de Bourgogne, Sigébert d'Auſtraſie, Chilpéric de Soiſſons. Ce ſecond partage ramena les mêmes troubles que le premier avoit cauſés; l'ambition de ces Princes ne pouvoit ſe contenir dans les limites qui leur avoient été aſſignées. Chilpéric ſur-tout, le plus inquiet des quatre, cherchoit ſans ceſſe les occaſions de s'agrandir aux dépens de ſes frères; il leur fit ſouvent la guerre, ſur-tout à Sigébert: mais leur ambition ne devint inſatiable, ni leur haine implacable que quand deux femmes violentes les animèrent l'un contre l'autre.

[a] *Greg. Tur. l. IV, c. 26, l. VI, c. 24, l. IV, c. 25. Fredeg. Epitom. c. 56. Geſt. Franc. c. 30.*

[b] 565.

[c] *Greg. Tur. l. IV, c. 27. Geſt. Franc. c. 31. Fredeg. Epitom. c. 59.*

Chérébert & Gontran n'avoient fait que s'avilir[a] par leurs mariages avec des ſervantes, ou des filles de cardeurs de laine & de bergers; Sigébert & Chilpéric, par leurs mariages, firent leur malheur & celui de leurs peuples. Sigébert épouſa[b] Brunehaut ou Brunichilde[c], fille d'Athanagilde, roi des Viſigoths qui poſſédoient alors l'Eſpagne: c'étoit un mariage aſſorti, & qui ſembloit devoir être heureux; mais le germe de méchanceté que Brunehaut cachoit ſous un extérieur ſéduiſant, ne tarda pas à ſe développer. Gogon, Maire du palais d'Auſtraſie, qui l'avoit été chercher en Eſpagne, fut ſa première victime: la place qu'il occupoit, & plus encore ſon mérite, lui donnoient beaucoup de part au gouvernement; ce fut par-là qu'il déplut à Brunehaut, qui vouloit gouverner ſeule; elle ne ceſſa d'irriter Sigébert contre lui, juſqu'à ce qu'elle en eût arraché l'ordre de faire mourir ce Miniſtre.

Quant à Chilpéric, il avoit, d'une femme nommée Audouère, (dont les hiſtoriens ne marquent point la condition)

trois fils, Théodébert, Mérouée & Clovis; Audouère eut encore une fille, Chilpéric étoit abſent lorſqu'elle naquit; Frédégonde, une des femmes d'Audouère, lui perſuada de tenir elle-même ſa fille ſur les Fonts, & elle ſe ſervit enſuite de ce prétexte pour la faire répudier, en alléguant l'alliance ſpirituelle qu'Audouère avoit contractée avec Chilpéric. Ce Prince, qui ſe laiſſoit dès-lors ſéduire par les artifices & les charmes de Frédégonde, prit tous les ſcrupules qu'elle voulut lui donner; il quitta Audouère, & l'enferma dans un monaſtère au Mans: il ne ſe livra pourtant pas encore entièrement à ſa paſſion pour Frédégonde; il voulut ſuivre l'exemple de Sigébert, & fit demander Galaſonte ou Galſuinde, ſœur aînée de Brunehaut. On ne la lui accorda pas ſans peine; on prit, pour aſſurer le bonheur de cette Princeſſe, des précautions qui hâtèrent ſa perte; on voulut que Chilpéric jurât ſur les reliques des Saints, en préſence des ambaſſadeurs d'Eſpagne, de n'avoir point d'autre femme que Galaſonte tant qu'elle vivroit. Chilpéric donna *(a)* auſſi à Galaſonte, tant pour la ſûreté de ſa dot que pour une eſpèce de préſent de nôces uſité alors, le Bourdelois, le Limouſin, le Querci, le Béarn & le Bigorre.

Geſt. Franc. c. 31.

566.

Greg. Tur. l. IV, c. 28. Geſt. Franc. c. 31. Fredeg. Epit. c. 60.

Cependant Frédégonde enchaînoit de plus en plus Chilpéric par des refus perfides: « Je ne puis être à vous, lui diſoit-elle, tant que Galaſonte vivra: un ſerment inviolable vous unit à elle ſeule tant qu'elle reſpire. » Chilpéric entendit trop bien ce que ces refus & ces ſcrupules vouloient dire; il ſe porta aux dernières violences contre Galaſonte; on trouva cette malheureuſe Reine étranglée dans ſon lit, & Frédégonde monta ſur le trône.

Les frères de Chilpéric eurent horreur de ce crime; Brunehaut pourſuivit ardemment la vengeance de la mort de ſa ſœur. Sigébert, gouverné par Brunehaut comme Chilpéric par Frédégonde, jura une guerre éternelle à Chilpéric: les intérêts

(a) Ce mot de *donner*, dont ſe ſervent les hiſtoriens, doit s'entendre ſuivant l'interprétation que lui donne M. de Foncemagne, dans le Mémoire où il examine ſi les filles ont été excluſes de la ſucceſſion au royaume en vertu d'une diſpoſition de la loi ſalique. *Mém. de Littér. tome VIII, page 490.*

politiques ſecondoient les vues de vengeance; on vouloit punir Chilpéric parce qu'on vouloit le dépouiller.

Le lot de chacun des frères étoit devenu plus conſidérable: Chérébert étoit mort ſans enfans mâles, ſes trois frères avoient
570. partagé ſon royaume, & même la ville de Paris: chacun d'eux
Greg. Tur. s'étoit engagé par ſerment à ne point entrer dans cette ville
l. VI, c. 24. ſans l'aveu des deux autres, ſous peine de perdre ſa part & de Paris & du royaume de Chérébert.

Sigébert prend les armes, & alors commence la longue & funeſte rivalité de Frédégonde & de Brunehaut, qui produiſit tant de malheurs & de crimes, ſans qu'aucune de ces deux femmes, également habiles & méchantes, ſuccombât jamais ſous les coups de ſa rivale.

Gontran tenoit la balance entre les deux frères & les deux femmes.

Chilpéric eut, dans cette guerre, tous les revers qu'il méritoit; il fut trop heureux que Gontran ménageât un accommodement, par lequel le Bourdelois, le Limouſin, le Querci, le Béarn & le Bigorre, don nuptial de la malheureuſe Galaſonte, furent cédés à Brunehaut. Mais ce traité fut bien-tôt rompu, la guerre recommença; Théodébert, fils aîné de Chilpéric, attaqua la Touraine & le Poitou, qui étoient du partage de Sigébert;
575. Théodébert fut pris, ayant été abandonné des ſiens. Gontran-
Greg. Tur. Boſon, un des Généraux de l'armée d'Auſtraſie, le fit maſſacrer
l. IV, c. 45, 46. de ſang froid & dépouiller; ſon corps reſta ſur le champ de
Geſt. Franc. bataille, confondu parmi les morts. Si Chilpéric ſentit vivement
c. 32. cette perte, Frédégonde s'en applaudit en marâtre.
Fredeg. Epit.
c. 71.

Cependant rien n'arrêtoit les ſuccès de Sigébert; Chilpéric, forcé de fuir devant lui juſqu'à l'extrémité de ſes États, va s'enfermer dans Tournai avec ſa femme & ſes enfans: Sigébert entre dans Paris, malgré le traité de partage du royaume de Chérébert; Brunehaut vient, avec ſes enfans, y étaler ſon triomphe, y établir ſon trône: « Imprudente, dit Adrien de Valois, qui ne voyoit pas qu'elle alloit ſe livrer entre les mains » de ſes ennemis, ſi le ſort venoit à changer. »

Sigébert, toujours animé par elle, court aſſiéger ſon frère

dans Tournai. S.t Germain, évêque de Paris, témoin de ces violences, en tombe malade de douleur; il écrit à Brunehaut pour la prier d'inſpirer des ſentimens plus doux à ſon mari, il n'obtient rien. Tournai eſt inveſti; Chilpéric & Frédégonde n'ont plus de reſſource, ils touchent au moment d'expier la mort de Galaſonte. Au milieu de ces périls ſi preſſans, Frédégonde accouche d'un fils à Tournai; cet enfant ne ſembloit naître que pour tomber entre les mains de ſes ennemis: Frédégonde ne l'avoit deſiré que pour être mère d'un Roi; Grégoire de Tours dit que voyant ſes eſpérances trompées, *L. IV, c. 45.* elle entra dans une ſi violente rage qu'elle eût tué ſon fils de ſa propre main, ſi Chilpéric ne l'en eût empêchée: elle tourna donc cette rage contre Sigébert. Tous les Neuſtriens reconnoiſſoient l'empire de ce Prince; il va recevoir leurs hommages à Vitri; mais tandis qu'on l'élève ſur le pavois, deux aſſaſſins envoyés par Frédégonde, le frappant à la fois des deux côtés, le laiſſent expirant entre les mains de ceux qui le portoient: 575. ils poignardent enſuite, par l'ordre de Frédégonde, Charégiſile, chambellan de Sigébert. Ce ſecond coup les fait remarquer, ils ſont maſſacrés ſur le champ, & leur ſecret eût péri avec eux, ſi Frédégonde ne l'eût publié elle-même, pour faire admirer & redouter les reſſources de ſa politique.

Ce coup hardi produiſit la révolution la plus ſubite; les Auſtraſiens qui étoient devant Tournai levèrent le ſiége, & ayant rejoint ceux qui étoient à Vitri, tous ſe retirèrent en déſordre. Chilpéric & Frédégonde les pourſuivent, & ayant ſurpris à Tournai Sigilla, qui avoit été dans la plus grande faveur auprès de Sigébert, ils exercent ſur lui des cruautés dignes d'eux, ils lui font appliquer des fers rouges à toutes les jointures, & le font couper enſuite par morceaux.

Les Neuſtriens rentrent ſous l'obéiſſance de Chilpéric, pluſieurs Auſtraſiens s'y ſoumettent; Brunehaut eſt inveſtie dans Paris, & Childébert ſon fils, âgé de cinq ans, alloit tomber entre les mains des meurtriers de Sigébert, ſans le zèle & l'adreſſe du duc Gombaud, ſeigneur Auſtraſien, en qui Brunehaut, dans ce grand revers, mit toute ſa confiance. Il ſauva

Greg. Tur. l. V, c. 2. Fredeg. Epit. c. 72.

Childébert, en le deſcendant par-deſſus les murailles de la ville dans une corbeille à la faveur de la nuit; un homme affidé le reçut au pied de la muraille, & le porta dans Metz, où les Auſtraſiens l'élevèrent ſur le pavois & le mirent ſous la protection de Gontran, roi de Bourgogne, ſon oncle.

L'évaſion du jeune Childébert enlevoit à Chilpéric & à Frédégonde le fruit de la mort de Sigébert, & leur impoſoit la néceſſité de ménager Brunehaut: on ſe contenta de la réleguer à Rouen, d'où elle ſuſcita bien des affaires à ſes ennemis.

576. *Greg. Tur. lib. V, c. 2, 3, &c. toto lib. V. Fredeg. Epit. c. 74 & ſuiv.*

Chilpéric avoit envoyé Mérouée, l'aîné des fils qui lui reſtoient de la reine Audouère, pour s'emparer du Poitou, qui étoit du partage du jeune Childébert. Mérouée n'ignoroit pas la haine de Frédégonde pour tous les enfans d'Audouère; il ſavoit tout ce qu'il avoit à craindre d'une femme de ce caractère: il paroît qu'il voulut ſe faire un appui contre elle de tous ceux qui devoient la haïr: il va donc d'abord à Tours, & au lieu de prendre la route du Poitou, il tourne vers le Mans, où il voit la reine Audouère ſa mère, qui depuis ſa répudiation y étoit renfermée dans un couvent: il va enſuite à Rouen où il voit Brunehaut, l'aime, l'épouſe, quoique veuve de Sigébert ſon oncle. Prétextat, évêque de Rouen, fort attaché aux intérêts de Brunehaut, plus attaché encore à ceux de Mérouée ſon filleul, fit ce mariage, qui paroît avoir été concerté entre Audouère, Mérouée, Prétextat & Brunehaut; & qui, lorſqu'on en conſidère toutes les circonſtances, paroît de la part de Brunehaut, le chef-d'œuvre de l'artifice le plus profond & le plus ſavant dans ſes perfides combinaiſons. On ne fait qu'indiquer ici les réflexions que la diſcuſſion doit entraîner dans la ſuite.

Chilpéric à cette nouvelle vole à Rouen, donne des gardes à Brunehaut & emmène Mérouée.

On croit que le courroux de Chilpéric eût pu ſe borner à cette expédition, ſi Frédégonde l'eût permis; mais c'étoit pour elle une trop belle occaſion de perdre un fils d'Audouère. Divers ſeigneurs Auſtraſiens, qui à la mort de Sigébert s'étoient donnés à Chilpéric, retournoient tous les jours vers Childébert; Godin, un de ces Seigneurs, voulant y retourner avec un gage

qui le rendît important, s'étoit emparé de Soiſſons, où il avoit penſé ſurprendre Frédégonde ; mais il avoit été lui-même ſurpris, défait & tué. Frédégonde liant habilement cet incident avec celui du mariage de Mérouée, fit enviſager le tout à Chilpéric comme l'effet d'une conjuration dont elle accuſoit Mérouée & Brunehaut d'être l'ame, & Prétextat d'être un des principaux inſtrumens. Chilpéric, l'exécuteur le plus ſoumis de toutes les volontés de Frédégonde, fit arrêter ſon fils, le força de ſe faire ordonner Prêtre, & l'enferma dans un monaſtère. Mérouée s'échappa quelques temps après de ſa priſon, & ſe ſauva dans l'égliſe de S.t Martin de Tours.

Brunehaut étoit toujours gardée à Rouen ; les Auſtraſiens la redemandèrent, & Chilpéric la voyoit dans ſes États avec tant d'inquiétude qu'il fut charmé de la renvoyer. Mérouée ſe mit en chemin pour l'aller joindre, mais les Auſtraſiens refusèrent de le recevoir ; il reſta errant & caché dans la 577.
Champagne, ſans aſile, ſans ſecours & ſans deſſeins. Deux traîtres entreprirent de le livrer à Frédégonde, c'étoient Gilles, évêque de Reims, & Gontran-Boſon, ſeigneur Auſtraſien ; c'étoit ce Boſon qui, dans le temps des ſuccès de Sigébert dont il étoit un des Généraux, avoit fait tuer Théodébert, fils aîné de Chilpéric ; depuis la mort de Sigébert & le rétabliſſement des affaires de Chilpéric, il s'étoit réfugié au tombeau de S.t Martin de Tours, pour échapper au ſupplice que Chilpéric lui deſtinoit : il étoit ſécrètement appuyé par Frédégonde, qui lui ſavoit gré de l'avoir défaite d'un des fils d'Audouère, & qui vouloit ſe ſervir encore de lui pour faire périr Mérouée. Gilles & Boſon perſuadèrent à Mérouée qu'ils lui feroient livrer la ville de Térouane ; Mérouée, ſur leur parole, s'engagea dans un village où Chilpéric, averti par ces traîtres, vint l'envelopper. Mérouée ſe voyant prêt de tomber entre les mains d'une marâtre impitoyable, & d'un père ſur qui la Nature pouvoit moins que Frédégonde, pria Gaïlen, ſon confident, de le percer de ſon épée ; Gaïlen lui donna cette horrible marque de ſon attachement. D'autres diſent que Frédégonde fit courir ce bruit, mais qu'en effet Mérouée fut

massacré par ses ordres, & l'affreuse mutilation qu'elle fit souffrir depuis à Gaïlen, & dont il mourut, ne détruit point cette idée *(b)*.

Elle avoit fait faire le procès à Prétextat dans un Concile qui se tenoit à Paris. Chilpéric s'étoit rendu l'accusateur de cet Évêque; outre le mariage de Mérouée avec Brunehaut, dont il étoit difficile de le disculper, il lui reprochoit encore la conjuration chimérique dont j'ai parlé; il soutenoit que Prétextat avoit fait des largesses au peuple pour le soulever. Frédégonde produisit sur cette conjuration, de faux témoins que Prétextat confondit; mais les Prélats de l'assemblée, séduits ou intimidés par Frédégonde, n'osoient ni condamner ni absoudre Prétextat: Grégoire de Tours fut le seul qui se déclara hautement en sa faveur; on l'écouta en tremblant & sans lui répondre, & les Prélats courtisans allèrent le dénoncer à Chilpéric. Frédégonde voulut acheter le suffrage de l'évêque de Tours, il fut incorruptible; ce qui lui attira dès-lors, & dans la suite, diverses persécutions. Enfin, des émissaires de Frédégonde insinuèrent à Prétextat que le Roi vouloit seulement éviter la honte du personnage de calomniateur, & se ménager en public la gloire d'une grande action de clémence; qu'il falloit donc que Prétextat s'avouât coupable de tous les crimes que le Roi lui imputoit, & qu'il lui en demandât pardon; qu'à ce prix il devoit être sûr, non seulement de sa grace, mais encore de toute la faveur du Roi. Prétextat eut la foiblesse de les croire; & au milieu de l'assemblée des Évêques, se jetant aux genoux du Roi, il avoua qu'il avoit attenté à sa vie & corrompu la fidélité de ses sujets. Sur cet aveu, Chilpéric au lieu de prononcer sa grace, demande justice aux Évêques. Il n'étoit plus possible d'absoudre un accusé convaincu par sa propre bouche. Prétextat fut relegué dans une isle du Côtantin, & Mélance son ennemi, vendu aux fureurs de Frédégonde, fut mis à sa place sur le siége de Rouen.

(b) Gailenum verò adprehensum, abscissis manibus & pedibus, auribus & narium summitatibus & aliis multis cruciatibus, infeliciter necaverunt. Greg. Tur. histor. Franc. lib. V, cap. 19.

Il reſtoit encore à Chilpéric un fils de la reine Audouère; c'étoit Clovis. Il en avoit auſſi trois de Frédégonde, Samſon, Clodebert & Dagobert; une maladie peſtilentielle qui ravageoit alors la France, les emporta tous trois. Frédégonde outrée de douleur, jalouſe de voir que Chilpéric eût encore un fils, tandis qu'elle perdoit tous les ſiens, alarmée d'ailleurs de quelques menaces imprudentes qui étoient échappées au jeune Clovis, réſolut de le perdre. Ce Prince aimoit une des ſuivantes de Frédégonde; Frédégonde ſe fit rapporter que la mère de cette fille étoit ſorcière, & qu'à l'aide de ſes maléfices, Clovis avoit fait périr les trois jeunes Princes. Sur ce rapport elle fit arrêter cette malheureuſe fille, la fit attacher à un poteau devant l'appartement de Clovis, & fouetter cruellement en ſa préſence; elle fait appliquer la mère à une queſtion ſi rigoureuſe, qu'elle chargea Clovis de tout ce qu'on voulut. Frédégonde demanda vengeance à Chilpéric, qui ne ſachant pas lui réſiſter, lui abandonna ſon fils unique; elle le fit arrêter, & après l'avoir accablé d'ignominie, elle l'envoya enchaîné à Noiſi-ſur-Marne, où on le trouva mort d'un coup de couteau dans le flanc; en même temps ſa mère fut étranglée dans ſon couvent, Baſine ſa ſœur fut deshonorée, puis enfermée dans un couvent à Poitiers; mille autres cruautés furent exercées ſur les amis de Clovis; cette femme, à qui les tortures avoient arraché une accuſation calomnieuſe contre lui, n'en fut pas moins brûlée vive.

579. 580. *Greg. Tur. toto lib. V.*

Frédégonde eut un autre fils, nommé Thierri; elle le perdit encore, à ce qu'elle crut ou feignit de croire, par des ſortilèges: il en coûta la vie à pluſieurs femmes dont quelques-unes furent brûlées, d'autres noyées, quelques-unes, par une barbarie digne de ce temps-là & digne de Frédégonde, furent rompues vives *(c)*.

582, 584.

Il naquit enfin un dernier fils à Frédégonde, & ce fils vécut; c'étoit Clotaire; il devoit un jour réparer les crimes de Chilpéric & de Frédégonde, & punir ceux de Brunehaut.

584.

Juſqu'ici les crimes de Frédégonde, par leur éclat, leur

(c) Alias rotis oſſibus confractis innectit. Greg. Tur. lib. VI, c. 35.

violence & leur continuité, empêchent d'apercevoir ceux de Brunehaut; Brunehaut a même paru plusieurs fois à l'égard de Frédégonde, dans un état d'oppression & de foiblesse qui a pu la rendre intéressante, & concourir à lui procurer des Apologistes: mais le temps des grands crimes de Brunehaut n'est pas encore arrivé; on ne peut lui reprocher jusqu'ici que la mort de Gogon, qu'un peu trop d'acharnement contre Chilpéric, & que son mariage avec son neveu Mérouée: voici pourtant un crime ou commis ou toléré par elle vers ce temps-là, qui ne seroit pas indigne de Frédégonde.

Greg. Tur. l. VI, c. 37. S.t Louvent fut accusé par un homme puissant d'avoir tenu des discours injurieux à Brunehaut; il parut devant elle, se justifia, & fut renvoyé: dans la route, il se vit arrêté par son accusateur, on lui fit souffrir divers tourmens, & on le renvoya encore; à peine s'étoit-il embarqué sur la Saône que son ennemi l'attaque encore, lui fait trancher la tête, & jette son corps dans la rivière. Il ne paroît point que Brunehaut ait fait faire aucune recherche de ce crime, qui est rapporté par Grégoire de Tours; on verra dans la suite les raisons qu'on a de remarquer que c'est Grégoire de Tours qui le rapporte.

583. Frédégonde, dans une affaire toute semblable, fit prendre une autre route à sa cruauté. Leudaste, comte de Tours, accusa *Greg. Tur. l. VI, c. 32.* l'évêque Grégoire d'avoir diffamé Frédégonde par ses discours; il est très-vrai-semblable que c'étoit une persécution que Frédégonde suscitoit à cet Évêque, pour le punir de l'appui qu'il avoit donné à Prétextat. Grégoire se justifia dans l'assemblée des Évêques à Braine, il fut renvoyé absous, & Leudaste fut excommunié comme calomniateur. Frédégonde voyant que cette affaire avoit tourné à sa propre confusion & à la gloire de l'accusé, s'en prit à Leudaste. Il étoit juste de punir ce calomniateur, si elle ne l'avoit pas suscité; & si elle l'avoit suscité, peut-être étoit-il juste de le punir encore; mais il ne falloit pas l'assassiner: ce fut pourtant le parti qu'elle prit, & qu'elle aggrava par des circonstances pleines de cruauté.

584. Chilpéric, lorsque sa mesure fut comblée, selon l'expression *Mézerai.* d'un auteur, fut assassiné à Chelles, en revenant de la chasse;

on ne ſait pas certainement ſur qui doit tomber la honte de ce crime; on l'a imputé à Frédégonde & à Brunehaut : ce fait ſera diſcuté dans la ſuite.

Gontran, roi de Bourgogne, pendant le règne de Chilpéric ſon frère, s'étoit déclaré le protecteur du jeune Childébert ſon neveu; & ſe voyant ſans enfans mâles, il l'avoit déſigné ſolennellement ſon ſucceſſeur. Les ſentimens & la conduite de Brunehaut à l'égard de Gontran, furent toujours aſſez équivoques; d'un côté elle ſentoit que la protection de ce Roi lui étoit néceſſaire contre Chilpéric & Frédégonde: de l'autre elle craignoit l'aſcendant que ces titres de protecteur & de bienfaiteur pouvoient faire prendre à ce Prince ſur l'eſprit de Childébert, & l'autorité qu'il pouvoit s'arroger dans le gouvernement des affaires d'Auſtraſie. Elle étoit jalouſe à l'excès de cette autorité; l'uſage qu'elle en faiſoit, ſoulevoit contre elle de jour en jour tous les Grands d'Auſtraſie: dans le choc de toutes ces cabales, on parvint quelquefois à diviſer Gontran & Childébert; tantôt Childébert & Chilpéric ſe réuniſſoient contre Gontran, tantôt Gontran paroiſſoit prêt à s'unir avec Chilpéric contre Childébert; mais un penchant plus décidé le ramenoit toujours vers Childébert, auquel il deſtinoit ſa ſucceſſion. Ils étoient unis contre Chilpéric, lorſque ce Prince mourut: Frédégonde fut alors à peu près dans le même embarras où Brunehaut s'étoit trouvée à la mort de Sigébert. Childébert étoit à Meaux; Frédégonde s'enfuit de Chelles, & ſe ſauva dans l'égliſe de Paris: elle n'avoit pas de meilleur parti à prendre que celui de ſe mettre, avec ſon fils, ſous la protection de Gontran, comme avoit fait Brunehaut. Gontran envoya Frédégonde au Vaudreuil, près de Rouen, où elle ſe trouva plus en ſûreté; il promit de tenir ſur les Fonts Clotaire ſon fils, âgé de quatre mois, & le fit reconnoître pour Roi par les ſujets de Chilpéric. *Greg. tur. lib. VII.*

Cette conduite de Gontran donna de l'inquiétude à Brunehaut & à Childébert; ils envoyèrent des Ambaſſadeurs à Gontran, pour le prier de remettre Frédégonde entre leurs mains, afin qu'elle fût livrée au ſupplice que méritoient ſes

crimes. Gontran ne put y consentir; sur son refus, d'autres ambassadeurs d'Austrasie vinrent lui redemander des places qui appartenoient, disoient-ils, à Childébert. Gontran refusa de les rendre. *Vous nous refusez*, lui répondit insolemment un des Ambassadeurs, *eh bien, la hache qui a abattu les têtes de vos frères, n'est pas perdue.*

Gontran toujours placé ainsi pendant le reste de son règne, entre Frédégonde & Brunehaut, & ne pouvant se résoudre à sacrifier ni l'une ni l'autre, les eut toutes deux pour ennemies; il ne dut la conservation d'une vie toujours menacée, qu'aux précautions qu'il prit contre les assassins, en faisant redoubler sa garde, & qu'à la précaution plus sûre encore, d'intéresser tous ses sujets à la durée de son règne par un gouvernement sage & doux. Brunehaut ne songeoit qu'à lui susciter des affaires, afin qu'il se mêlât moins de celles d'Austrasie. Frédégonde étoit moins touchée de ses bienfaits qu'irritée de la réforme qu'il faisoit des abus qu'elle avoit introduits sous Chilpéric, & sur-tout de ce qu'il avoit rétabli Prétextat dans son siége; elle s'en vengea d'abord sur Prétextat, qu'elle ne craignit
586. point de faire assassiner dans son église aux pieds de l'autel.
Greg. l. VIII, c. 31. Un seigneur Austrasien, qui détestoit le crime, ne put contenir son zèle, & alla l'accabler chez elle des plus violens reproches; elle parut les recevoir avec douceur, elle témoigna du repentir, pria ce Seigneur à dîner chez elle & l'empoisonna. Elle livra ensuite au neveu de Prétextat l'assassin dont elle s'étoit servie pour tuer cet Évêque, mais elle ne le livra qu'après être convenue, avec le neveu de Prétextat, qu'il l'empêcheroit de parler en se défaisant de lui: en effet, lorsque cet assassin voulut nommer Frédégonde & Mélance, le neveu de Prétextat se hâta de le mettre en pièces à coups de hache. Frédégonde sachant que Gontran vouloit poursuivre la vengeance de la mort de Prétextat, tâcha de le prévenir; il n'y avoit presque
Greg. Fred. & alii passim. point de jour qu'elle ne tendît quelque piége à Gontran, qu'elle n'envoyât contre lui quelque assassin; elle passa tout le reste de sa vie à aiguiser le fer, à préparer le poison contre Gontran, contre Brunehaut, contre Childébert, contre Théodébert, fils

de Childébert, contre tous ſes ennemis : elle fomenta, par mille intrigues, tous les troubles que l'irrégularité de l'adminiſtration de Brunehaut faiſoient naître en Auſtraſie. Tous ces complots, continuellement découverts, faiſoient place preſque ſans interruption à de nouveaux complots : elle envoyoit de tous côtés des aſſaſſins, qu'elle puniſſoit enſuite ou de lui avoir obéi, ou d'avoir manqué leurs coups : jamais le crime n'avoit été ſi inſolent, ſi actif, ſi intrépide.

Un aventurier, nommé Gondebaud, qui ſe diſoit fils du roi Clotaire Ier, & que Gontran diſoit fils d'un homme qui avoit été meûnier & cardeur de laine, avoit prétendu, dès le temps de Chilpéric, demander un partage à ſes frères, qui avoient rejeté ſa demande avec mépris. Quand il vit le royaume en proie aux factions, l'Auſtraſie & la Neuſtrie gouvernées par deux femmes, ſous le nom de deux enfans, le roi de Bourgogne fort embarraſſé à défendre ſa vie contre deux monſtres, qu'il n'avoit pu ni apprivoiſer par ſes bienfaits, ni dompter par ſes armes, tous les Seigneurs des différens États prenant parti dans tous ces troubles au gré de leurs paſſions, il crut l'occaſion favorable pour faire valoir ſes droits prétendus. Quelques factieux l'élevèrent ſur le pavois à Brive-la-Gaillarde : cette entrepriſe paroiſſoit intéreſſer également les trois Princes ; cependant non ſeulement Childébert & Clotaire ne ſe joignirent point à Gontran, dans les provinces duquel Gondebaud faiſoit principalement ſon irruption, mais encore Frédégonde & Brunehaut deſirant également ſecouer le joug de Gontran, firent des avances à Gondebaud, & conſpirèrent avec lui contre Gontran. Ce Prince eut lieu de ſoupçonner Brunehaut d'avoir envoyé des Ambaſſadeurs & des préſens à Gondebaud, & d'avoir voulu l'épouſer ; & lorſque Gondebaud, après quelques vains ſuccès, eut été tué par ceux mêmes qui l'avoient fait Roi, Gontran eut des avis que Brunehaut avoit auſſi fait faire la même propoſition au fils de Gondebaud. C'eſt ainſi que cette femme artificieuſe, laſſe d'un bienfaiteur importun, & craignant ſon propre fils même, qui avançant en âge, pouvoit lui ôter les rênes du gouvernement, cherchoit

Greg. l. VII. 585.

Greg. l. VII, c. 32, 34.

Ibid. lib. IX, c. 32.

à prolonger ſon empire en leur oppoſant un homme dont elle auroit réaliſé les chimériques prétentions, qui auroit été tout par elle, & qu'elle auroit replongé dans le néant quand elle auroit voulu l'abandonner.

Frédégonde avoit eu la même politique, & il ſeroit étonnant qu'elle ne l'eût pas eue; elle avoit auſſi fait des avances à Gondebaud; M. de Valois croit qu'elle avoit auſſi deſſein de l'épouſer, mais un outrage qu'elle reçut des partiſans de Gondebaud la dégoûta du parti.

Rigonte, fille de Frédégonde, alloit en Eſpagne épouſer Recarède, fils de Leuvigilde roi des Viſigoths: Didier, duc de Toulouſe, un des chefs du parti de Gondebaud, arrêta Rigonte, mit en fuite ceux qui l'accompagnoient, & pilla tous ſes tréſors. Frédégonde reçut cette nouvelle; celui qui la lui porta éprouva que la douleur, dans cette ame féroce, devenoit toujours fureur; elle le traita indignement, ainſi que tous ceux qui avoient abandonné Rigonte. Cependant on lui rendit ſa fille, pour le malheur de toutes deux; Frédégonde l'aimoit, car ce monſtre paroît avoir connu les ſentimens de la Nature; Rigonte la déteſtoit, la mépriſoit & lui reprochoit continuellement la baſſeſſe de ſa naiſſance. La tendreſſe de Frédégonde ſe laſſa enfin, & fit place à la haine; l'antipathie devint réciproque; Grégoire de Tours dit qu'elles ſe battoient ſouvent: Frédégonde attenta même à la vie de ſa fille; elle feignit un jour de vouloir lui donner ce qui reſtoit des tréſors de ſon père, & au moment où Rigonte avoit la tête avancée dans un des coffres qui les contenoit, Frédégonde referma le coffre, en lui preſſant la tête avec violence pour l'étouffer; des domeſtiques accourant aux cris que pouſſoit une femme préſente à ce ſpectacle, ſauvèrent Rigonte.

Greg. lib. VII, cap. 15.

Ibid. lib. IX, cap. 34.

Malgré toutes ces horreurs, ſoit que Frédégonde entendît mieux l'art de gouverner que Brunehaut, ſoit qu'elle inſpirât plus de terreur, on ne vit jamais s'élever, dans l'intérieur de ſon royaume, des orages pareils à ceux qui agitèrent l'Auſtraſie ſous l'adminiſtration de Brunehaut. Dès les premières années de cette adminiſtration, on voit les plus grands Seigneurs

581.

d'Auſtraſie, le duc Rauchin, Gontran-Boſon, Gilles évêque de Reims, & ſur-tout Urſion & Bertefrède, ſoulevés contre elle, s'armer pour accabler Loup, duc de Champagne, qui étoit devenu leur ennemi, par ſon attachement inviolable à Brunehaut & à Childébert: il eſt vrai que cette révolte ſervit à mettre dans un beau jour le courage de Brunehaut. Les forces des rébelles étoient très-ſupérieures à celles du duc de Champagne, & celui-ci alloit infailliblement ſuccomber; Brunehaut ſe préſente tout-à-coup entre les deux armées, & par les inſtances les plus preſſantes déſarme, pour le moment, la fureur d'Urſion & de Bertefrède, qui commandoient les rébelles. *Greg. l. VI; cap. 4.* Elle ne parut point intimidée des menaces inſolentes d'Urſion, qui, ſans vouloir l'entendre, crioit arrogamment: « Qu'on faſſe retirer cette femme, ou nous l'écraſerons ſous les pieds de « nos chevaux; qu'il lui ſuffiſe d'avoir régné ſous le nom de « ſon mari, ſans prétendre régner encore ſous le nom de ſon « fils; c'eſt par nos forces, non par celles de cette femme, que « ce royaume eſt défendu & qu'il ſe conſerve. »

Un emportement ſi brutal contre la mère du Roi, annonce de violens ſujets de mécontentement; il ne fit qu'augmenter dans la ſuite, par quelques actes de rigueur & de perfidie que Brunehaut fit exercer ſur les mécontens. Childébert, par ſon conſeil, invite le duc Magnoalde à venir dans ſon palais 586. voir un combat de bêtes; Magnoalde vient, & il eſt indignement aſſaſſiné; Gontran-Boſon eſt arrêté: les autres Grands *Greg. l. VIII; c. 36.* d'Auſtraſie, Rauchin, Urſion, Bertefrède prennent l'alarme, &, de concert avec Frédégonde, forment le projet de tuer Childébert, de s'emparer de Théodébert ſon fils, & d'éloigner Brunehaut des affaires. Le complot eſt découvert; Childébert mande le duc Rauchin, ſous prétexte de lui communiquer 587. quelque ſecret, il lui prodigue toutes les marques de la confiance la plus diſtinguée; Rauchin ſort ſatisfait & triomphant, des gardes diſpoſés ſur l'eſcalier ſe jettent ſur lui & l'aſſomment *(d)*; le Roi s'empare de tous ſes biens: Urſion &

(d) L'aſſaſſinat du duc de Guiſe à Blois, en 1588, fut accompagné de circonſtances à peu près ſemblables.

Bertefrède ſe retirent dans une égliſe, l'aſile eſt violé, ils ſont maſſacrés : Gontran-Boſon du moins fut jugé & condamné juridiquement ; Agéric, évêque de Verdun, ſon ami, ſur la parole duquel il s'étoit préſenté, en mourut de douleur : l'évêque de Reims fut jugé auſſi, & dépoſé. Boſon & Gilles méritoient leur ſort par leurs infidélités & leurs trahiſons ; mais tant de coups d'autorité, parmi leſquels il y en avoit beaucoup d'illégitimes & même de criminels, firent de plus en plus déteſter le gouvernement de Brunehaut.

592 ou 593. Gontran mourut réconcilié avec Childébert, auquel il avoit appris enfin à ſe défier de ſa mère ; Childébert fut ſon héritier, & joignit le royaume de Bourgogne à celui d'Auſtraſie.

595. Childébert mourut lui-même deux ans après, lorſqu'il ſembloit vouloir gouverner ſans Brunehaut : Faileube ſa femme, qui eût pu avoir la tutelle de ſes enfans & en exclure Brunehaut, mourut auſſi preſque en même temps. On a dit qu'ils étoient morts de poiſon, & on a ſoupçonné Frédégonde, mais plus encore Brunehaut elle-même *, qui n'avoit plus que ce moyen de conſerver l'autorité.

* Ce fait ſera diſcuté.

597. Enfin Frédégonde mourut, & Brunehaut ſe voyant délivrée à la fois d'un Prince qui vouloit la tenir ſous ſa tutelle, d'un fils qui vouloit s'échapper de la ſienne, & d'une femme dont la haine induſtrieuſe & terrible l'obligeoit de veiller ſans ceſſe ſur elle-même, ne mit plus de bornes à la licence de ſon gouvernement, ni à l'emportement de ſes paſſions.

Théodébert & Théodoric, ſes petits-fils, partagèrent les États de Childébert leur père ; Théodébert eut l'Auſtraſie, Théodoric la Bourgogne.

Frédégonde avoit laiſſé à Clotaire le royaume de Neuſtrie riche, puiſſant, & en état de ſe défendre contre les deux royaumes ennemis.

Brunehaut gouvernoit ces deux royaumes ſous le nom de ſes deux petis-fils, mais elle demeuroit en Auſtraſie, à la cour de Théodébert, l'aîné de ces deux Princes, où elle pourſuivoit le cours de ſes violences. Wintrion, duc de Champagne, fut la dernière victime qu'on lui laiſſa immoler à ſon avarice en Auſtraſie ;

598.

Auſtraſie; tous les Grands de ce pays ſe ſoulevant à la fois contre elle, obligèrent ſon fils de l'abandonner; cette révolution univerſelle, cette réunion de tous les chefs de la Nation contre Brunehaut, prouvent que les révoltes qu'on a vues précédemment, ſi elles étoient criminelles (toute révolte l'eſt) n'étoient pas du moins dépourvues de motifs plauſibles. Brunehaut fut donc honteuſement chaſſée d'Auſtraſie, & conduite ſur la frontière, où ayant été laiſſée ſeule, elle fut rencontrée dans la campagne d'Arcis-ſur-Aube, par un homme à qui elle ſe fit connoître, & qu'elle pria de la mener vers Théodoric ſon autre fils; cet homme lui obéit, & eut depuis pour récompenſe l'évêché d'Auxerre.

Fredeg. chron. c. 18.

599.

Fredeg. chron. c. 19.

Brunehaut fut très-bien reçue de Théodoric; elle eut bien-tôt l'adreſſe de ſe rendre auſſi puiſſante en Bourgogne qu'elle l'avoit été en Auſtraſie; mais elle eut la mal-adreſſe d'y être auſſi violente, auſſi avide, auſſi déréglée dans ſa conduite: pour s'aſſurer un empire éternel ſur l'eſprit & ſur les États de ſon petit-fils, elle s'attacha toujours à le rendre incapable de gouverner; elle eut ſoin de l'environner de concubines & de filles infâmes, elle l'empêcha toujours de prendre une femme légitime, qui eût pu devenir pour elle une rivale de crédit & d'autorité: pour l'apprivoiſer plus aiſément avec le vice, elle lui en donna elle-même l'exemple; elle ſe proſtituoit aux jeunes gens de la Cour, ſa puiſſance ſuppléant, pour leur plaire, à ce que l'âge avoit pu lui ôter d'agrémens.

S.t Didier, évêque de Vienne, ayant cru devoir lui faire quelques remontrances ſur les déſordres de ſa vie, elle le fit dépoſer & condamner à l'exil, par une aſſemblée de Prélats vendus à ſes caprices; mais le vœu unanime des Évêques ayant obtenu quelques années après le rappel de S.t Didier, & ce ſaint Prélat montrant toujours la même fermeté, elle le fit lapider.

Adon. in martyr. S. Deſid.

602.

Fredeg. chron. c. 31.

605.

S.t Colomban, fondateur de l'abbaye de Luxeuil en Franche-Comté, ayant voulu exhorter Théodoric à prendre une épouſe légitime, & ayant commencé à le perſuader, elle le chaſſa des États de ce Prince.

Jonas, in vitâ S.t Colomb. Fredeg. chron. c. 36.

606.

Son ambition & ſon avidité rendant toujours coupables à ſes yeux les hommes riches & puiſſans, elle cherchoit à
602. les perdre & à les dépouiller; elle fit tuer Égila patrice de
Fredeg. Aimoin. l. 3, c. 89. Bourgogne, ſans qu'il fût coupable d'aucun crime, & uniquement pour s'enrichir de ſa dépouille.

Elle préféroit à tous ſes autres amans un jeune Romain ou Gaulois nommé *Protade;* elle brûloit de l'élever aux plus grands honneurs, elle l'avoit déjà fait Duc des Trans-jurains à la mort de Wandalmar, & du moins cela s'étoit fait ſans qu'il en coûtât un crime; mais elle vouloit lui procurer la dignité de Maire du Palais dont Bertoald étoit revêtu, il falloit faire périr celui-ci, mais il falloit varier la forme du crime pour en ſauver l'apparence. On profita d'un ſtratagême que les circonſtances facilitoient.

Les enfans de Childébert, depuis qu'ils étoient montés ſur le trône, avoient preſque toujours été en guerre contre Clotaire; ce Prince les avoit vaincus à la bataille de Leucofas, où l'on avoit vu trois Rois, l'un âgé de douze ans [a], les autres de dix [b] & de neuf [c] commander en perſonne leurs armées; depuis il avoit été moins heureux contre eux, & il avoit été dépouillé d'une grande partie de ſon royaume de Neuſtrie. On imagina d'envoyer Bertoald lever des contributions dans cette portion de la Neuſtrie nouvellement conquiſe & encore mal aſſujétie; on ne lui donna pour cette expédition périlleuſe que trois cents hommes; on ſe doutoit bien que Clotaire ne verroit pas tranquillement ſes ennemis exercer des actes de ſouveraineté ſur ſes anciens ſujets, & que la facilité d'accabler Bertoald, l'inviteroit à l'attaquer; tout cela ne manqua pas d'arriver. Mérouée, fils de Clotaire, âgé de quatre ou cinq ans, ayant ſous lui Landri, Maire du Palais de Neuſtrie, pouſſe Bertoald juſqu'à Orléans & l'y aſſiége; Bertoald n'ayant pour leur réſiſter d'autres reſſources que ſa valeur perſonnelle, propoſe à Landri un combat ſingulier : Landri le refuſe; cependant Théodoric craignant les progrès de Clotaire, marche lui-même à ſa rencontre, Clotaire vient auſſi prendre le commandement de ſon armée, le combat s'engage près

[a] Clotaire.
[b] Théodébert.
[c] Théodoric.

Fredeg. chron. c. 25, 26, 27 & 28.

NIVERNENSIA

d'Étampes; Bertoald bien averti que Brunehaut en vouloit à ſa place & à ſa vie, réſolut de perdre glorieuſement l'une & l'autre dans le combat; il ſortit d'Orléans, & ſe jeta des premiers au milieu des bataillons ennemis, où il fut tué comme lui & ſes ennemis le deſiroient; il mourut dans le ſein de la Victoire. L'armée des Neuſtriens fut taillée en pièces; Clotaire & Landri mis en fuite; Merouée, fils de Clotaire, fait priſonnier; Théodoric entra triomphant dans Paris; enſuite Théodoric & Théodébert firent la paix avec Clotaire pour ſe détruire l'un l'autre. 603 ou 604.

Ils y étoient excités par Brunehaut, qui ne pouvoit pardonner à Théodébert l'affront qu'il lui avoit fait de conſentir à ſon expulſion de l'Auſtraſie; elle ne ceſſoit d'animer Théodoric contre lui: » Que ne redemandez-vous à Théodébert, diſoit-elle, les tréſors de votre père dont il s'eſt emparé? vous « ſavez qu'il n'eſt point votre frère, & que c'eſt le fils d'un « Jardinier. » Théodoric ſentoit ſa cupidité s'enflammer par ces diſcours; Protade appuie Brunehaut, & par leurs inſtances la guerre eſt réſolue. Les armées étant en préſence, & prêtes d'en venir aux mains, les Chefs de l'armée de Théodoric eurent horreur de voir une Aïeule animer ſes petits-fils à s'égorger l'un l'autre; ils reſpectèrent en elle ce titre d'Aïeule de leur maître qu'elle oublioit; mais ils tournèrent tout leur reſſentiment contre Protade, auteur ou du moins fauteur de ces mauvais conſeils. Le deſpotiſme avide & inſolent de ce Miniſtre avoit depuis long-temps ulcéré contre lui tous les cœurs. Un cri unanime s'élève dans le camp: *Il vaut mieux qu'un ſeul homme meure, que de mettre toute l'armée en danger.* Le Roi envoie Uncilène pour appaiſer le tumulte; Uncilène, ennemi ſecret de Protade, déguiſant ſes ordres, annonce que 605. le Roi l'envoie pour déclarer qu'il conſent à la mort de Protade, & ce Miniſtre eſt tué dans la tente du Roi; la paix ſe fit pour lors entre les deux frères.

Brunehaut montra bien l'intérêt qu'elle prenoit à Protade, 606. par la vengeance qu'elle exerça ſur les principaux auteurs de ſa mort. Uncilène dépouillé de tous ſes biens & cruellement *Pede truncato de rebus expoliatus. Fredeg. c. 28.*

mutilé, mourut dans la misère & dans les douleurs; le Patrice Wulfe, qui étoit à la tête des ennemis de Protade fut tué. Brunehaut ne put ſouffrir que la paix durât long-temps entre
609. ſes petits-fils; ils reprirent les armes, le ſort fut favorable à
Fredeg. chron. c. 38. Théodoric, il défit Théodébert dans deux grandes batailles, l'une auprès d'Andelau, l'autre à Tolbiac, dans l'endroit même
612. où Clovis Ier avoit vaincu les Allemands; Théodoric pourſuivit Théodébert juſqu'à Cologne: le malheureux Théodébert y fut pris, & périt, ou par la main de Théodoric ſon frère ou par celle des habitans de Cologne, qui ne purent éviter qu'à ce prix le ravage de leurs terres; ce fait, ainſi que les ſuivans, ſera diſcuté dans la ſuite.

Les fils de Théodébert furent égorgés, ou de la main de Théodoric, ou de la propre main de Brunehaut; un d'entr'eux, à peine ſorti des eaux du Baptême, eut la tête écraſée contre une pierre.

Théodoric peu de temps après ſa victoire mourut lui-même
612. à Metz; fût-ce de maladie ou de poiſon? c'eſt ce qui ne peut être développé que par la diſcuſſion qui va ſuivre. Le plus grand nombre des Auteurs, dit, qu'il fut empoiſonné par Brunehaut, parce qu'il commençoit à connoître & à lui reprocher la perfidie de ſes conſeils.

Pendant que Brunehaut commettoit ou faiſoit commettre tous ces crimes, Clotaire II, Prince habile ſe diſpoſoit à en recueillir le fruit; Théodoric peu de temps avant ſa mort
Fredeg. chron. c. 40, 41, 42. lui avoit fourni un prétexte raiſonnable de prendre les armes, en lui faiſant quelque mauvaiſe querelle ſur les limites fixées par les Traités. Brunehaut eſpéroit régner encore en Auſtraſie & en Bourgogne, ſous le nom de ſes arrière-petits-fils, enfans de Théodoric; ils étoient au nombre de quatre, tous nés de concubines, mais l'exemple de Thierri, fils aîné de Clovis, qui avoit eu ſa part du Royaume de ſon père, quoiqu'il fût né d'une concubine, leur étoit favorable. Ces quatre enfans ſe nommoient *Sigébert, Childébert, Corbe, Mérouée.* Brunehaut
613. deſtinoit l'Auſtraſie à Sigébert l'aîné, âgé de douze ans, & la Bourgogne à Childébert, âgé de dix ans; mais les Seigneurs

Auſtraſiens & Bourguignons étoient trop las du joug de Brunehaut pour ne le pas ſecouer; ils traitèrent tous avec Clotaire, dont le gouvernement juſte & modéré invitoit les peuples à le reconnoître. Brunehaut voulut tenter le ſort des armes; l'armée de Clotaire & celle des quatre fils de Théodoric ſe rencontrèrent ſur les bords de la Saône; mais celle des enfans de Théodoric étoit ſecrétement vendue à Clotaire, & au lieu de combattre, elle lui livra les Princes; Childébert ſeul échappa, ſans qu'on ait jamais ſu ce qu'il devint.

A l'égard de ſes frères, l'opinion la plus commune eſt, que Clotaire fit périr Sigébert & Corbe, & n'épargna que Mérouée, parce qu'il l'avoit tenu ſur les Fonts; mais tout cela doit être diſcuté.

Brunehaut qui voyoit approcher le terme que le Ciel avoit marqué à ſes crimes, s'étoit enfermée dans le château d'Urbe, au pays des Trans-jurains, elle y fut priſe & menée à Clotaire.

Les Auſtraſiens, les Bourguignons, les Neuſtriens, c'eſt-à-dire, tous les François réunis étoient aſſemblés autour de Clotaire, qui leur demanda juſtice des crimes de cette femme; il lui reprocha la mort de dix Rois, il les lui nomma tous; mais comme cette liſte varie ſelon les différens Auteurs, on renvoie cet examen à la diſcuſſion qu'on va faire de tous les points conteſtés de cette hiſtoire.

Sur l'accuſation de Clotaire, tous les François s'écrièrent d'une voix unanime, que Brunehaut méritoit les plus rigoureux tourmens; ce fut-là ſon arrêt, il fut exécuté; elle fut livrée pendant trois jours aux tortures, promenée enſuite dans tout le camp ſur un chameau; enfin attachée à la queue d'un cheval furieux, ou ſelon d'autres, tirée à quatre chevaux; les reſtes ſanglans & déchirés de ſon cadavre furent jetés au feu.

Frédég. Sigebert de Gemblours. Aimoini appendix ad chron. Marii. Jonas. Adon. Reginon.

Ce jugement fut affreux, ſans doute; mais fut-il équitable? Brunehaut l'avoit-elle mérité? étoit-elle coupable de tous les crimes qu'on vient de voir ou du moins d'une partie? c'eſt ce qu'il faut examiner.

Il paroît d'abord à propos de faire quelques réflexions

générales, qui trouveront ſans ceſſe leur application dans les détails de cet examen.

1.° Les écrivains François qui ont cru devoir ſe rendre les apologiſtes de Brunehaut, ont trouvé beau de défendre une Reine malheureuſe; la dignité de ce perſonnage les a éblouis, ils ſe ſont regardés comme de généreux Chevaliers, vengeant l'honneur d'une Dame, qui n'a pas manqué de leur paroître vertueuſe, parce qu'ils vouloient qu'elle le fût; ils ont cru même ſervir la France en diminuant le nombre de ſes Reines criminelles. Mais leur zèle les a trompés; ſi Brunehaut fut innocente, combien Clotaire II ne fut-il point coupable?

Ce Roi dont tous les hiſtoriens vantent à l'envi les vertus *, dont le règne fut celui de la paix & de la juſtice, qui répara tous les déſordres des règnes précédens, qui d'ailleurs ayant réuni tout l'empire François & l'ayant rendu heureux, doit être bien plus précieux à des François qu'une étrangère, dont l'autorité précaire ne s'eſt étendue que ſur une partie de la France; ce Roi, le meilleur des Rois de la première race, aura ſurpaſſé par un crime épouventable tous les crimes de Chilpéric & de Frédégonde. Il y a plus, Clotaire ne fut que l'accuſateur de Brunehaut; la Nation entière la jugea. Que de coupables, ſi une femme ſeule eſt innocente! Quand on n'auroit à prononcer qu'entre Brunehaut & Clotaire, il faudroit ſe déterminer pour Clotaire; peut-on donc balancer entre une femme décriée & une Nation entière, réunie à un Roi, tel que Clotaire II? C'eſt donc venger l'honneur de la Nation, & d'un Roi, dont le ſouvenir lui eſt cher, encore au bout de plus de onze ſiécles, que de détruire ce paradoxe de l'innocence de Brunehaut.

* *Clotarius monarchiam feliciter religioſeque gubernavit.* Appendix ad Marii chronicon. *omne regnum Francorum feliciter tenuit pacem habens cum omnibus gentibus vicinis. Iſte Clotarius patientiæ deditus, litteris eruditus, timens Deum, Eccleſiarum & ſacerdotum magnus munerator, pauperibus eleemoſynam tribuens, benignum ſe omnibus & pietate plenum oſtendens. Fredeg. chron. c. 42. Clotarius erat ſolers in amore ſapientiæ.* Bel éloge qu'en fait Jonas, *in vita S. Colombani. c. 23.*

2.° Ses Apologiſtes auroient dû être effrayés de la nature & de la multitude des obſtacles qu'ils avoient à vaincre. Que d'hiſtoriens à démentir? que de faits à renverſer ou à expliquer d'une manière forcée; car ſans parler ici de ſes attentats contre ſon propre ſang, attentats que ſes défenſeurs prennent le parti violent de nier malgré les autorités les plus déciſives, comment excuſer les faits même qu'ils avouent? Comment juſtifier, par exemple, le mariage de Brunehaut avec Mérouée? comment expliquer ces ſoulevemens perpétuels des Grands d'Auſtraſie contre elle? Je ne parle point encore de ſon expulſion d'Auſtraſie, je ſais qu'ils la nient, & il faudra la leur prouver; mais ils conviennent qu'elle paſſa de la Cour d'Auſtraſie à celle de Bourgogne. Comment expliquer la paix de cette même Auſtraſie, ſous Théodébert, auſſi-tôt qu'elle l'a quittée, & les troubles de la Bourgogne, lorſqu'elle eſt gouvernée par Brunehaut? Comment expliquer ce ſoulevement de tous les Seigneurs Bourguignons, pareil à celui des Seigneurs Auſtraſiens; cette réunion des Seigneurs d'Auſtraſie & de Bourgogne; cette ardeur avec laquelle ils volent tous au devant du joug de Clotaire; cette fureur qu'ils témoignent contre Brunehaut, & qui ne peut être aſſouvie que par le plus long & le plus rigoureux ſupplice?

3.° Les défenſeurs de Brunehaut diſent que les hiſtoriens qui l'ont décriée (& malheureuſement ce ſont tous les hiſtoriens qui peuvent être regardés comme ſources) étoient pour la plupart des Moines qui vivoient des libéralités des ſucceſſeurs de Clotaire, & qui étoient obligés d'adopter toutes les calomnies que Clotaire avoit inventées contre Brunehaut. Quoi! l'intérêt de diffamer une femme innocente étoit encore aſſez puiſſant au bout de cinquante ans, cent ans, deux cents ans, trois cents ans, que ces différens auteurs ont écrit, pour qu'on ne pût obtenir ou conſerver les libéralités des Rois, qu'en la calomniant! mais cette allégation n'eſt qu'une vaine conjecture, propoſée au haſard, qui n'eſt appuyée ſur aucun fait, & qui n'eſt pas même plauſible; pluſieurs de ces hiſtoriens n'étoient pas Moines, on n'a aucune preuve ni aucun

indice tiré, ſoit de leur caractère, ſoit de leur état, qui induiſe à penſer qu'ils ont été calomniateurs par flatterie. Une telle licence de conjecturer ſeroit très-dangereuſe & tendroit à renverſer tous les fondemens de l'hiſtoire. Les auteurs qui écrivoient dans les temps de la république Romaine, ont peut-être calomnié les Tarquins; ils ont peut-être, pour les rendre odieux, inventé l'hiſtoire de Lucrèce & celle de la femme de Tarquin, écraſant ſous ſon char le cadavre de ſon père. Ceux qui ont écrit ſous les Empereurs, ont peut-être exagéré les diviſions du Sénat & du peuple, des Patriciens & des Plébéïens dans les temps de la république; ils ont peut-être inventé les maſſacres publics, ordonnés par Marius & par Sylla, pour faire ſentir les inconvéniens du pouvoir partagé, les avantages de l'autorité réunie. Néron & Vitellius ne ſont peut-être décriés, que parce que Veſpaſien, Titus & leurs ſucceſſeurs, ont dirigé contr'eux la plume des hiſtoriens; ainſi on ne pourra plus rien croire, & un pyrrhoniſme aveugle engloutira toutes les vérités hiſtoriques.

Mais un mot ſuffit pour détruire toutes ces conjectures. Connoiſſez-vous Brunehaut par une autre voie que par le récit de ces hiſtoriens qu'il vous plaît de regarder comme ſuſpects? Écririez-vous ſon hiſtoire ſans leur ſecours? en ce cas, peignez-là comme il vous plaira; mais ſi vous ne la connoiſſez que par eux: tenez-vous-en donc à leur témoignage, voyez-là donc telle qu'ils l'ont peinte.

Ces auteurs ne ſont pas toujours d'accord, ils ſe contrediſent quelquefois les uns les autres; ce défaut leur eſt commun avec les hiſtoriens de tous les temps & de tous les lieux; ils ont beaucoup d'autres défauts encore, qui leur ſont propres: mais enfin il faut renoncer à connoître Brunehaut, ou il faut conſentir à ne la connoître que par eux:

Si quid noviſti rectiùs iſtis,
Candidus imperti; ſi non, his utere mecum.

Les plus grands défauts de ces hiſtoriens ſervent même à garantir leur ſincerité; ce ſont pour la plupart de froids & ſecs

ſecs chroniqueurs, qui indiquent les faits plutôt qu'ils ne les racontent; ils ne cherchent ni à tracer des tableaux, ni à établir des opinions, ni à lier les faits, ni à les ranger méthodiquement; ils ne veulent, ni émouvoir, ni perſuader, & on ſait combien de fois ces deux deſirs ont nui à la fidélité hiſtorique.

Ils ne paroiſſent pas même avoir écrit pour être lus, ils ne font que noter les faits, ſans raconter ni réfléchir, à peu près comme on fait des extraits pour ſon uſage particulier; c'eſt dans ce goût que ſont faites les chroniques de Marius & de ſon continuateur, de Frédégaire, de l'auteur des Geſtes des François, de Paul Diacre, d'Aimoin & de tant d'autres.

Je ne puis aſſez m'étonner qu'un critique auſſi judicieux que M. de Cordemoy, ait accuſé ces auteurs de partialité contre Brunehaut; je leur reprocherois bien plutôt une apathie univerſelle; ils paroiſſent ne rien ſentir, ils rapportent ſans chaleur & ſans émotion des évènemens affreux, des crimes révoltans. A peine quelques auteurs de vies de Saints, tels que Jonas & Adon, en parlant des perſécutions que leurs Saints ont ſouffertes, laiſſent-ils échapper quelques légers mouvemens d'indignation contre les perſécuteurs.

Il me ſemble qu'à d'autres égards encore, les apologiſtes de Brunehaut ne mettent point aſſez de bonne foi dans la diſcuſſion des faits qui ne lui ſont point favorables; ils en preſſent toutes les circonſtances avec la plus grande rigueur, ils emploient tout leur art à rendre abſurdes des faits qui ne ſont que ſecs & mal développés, ils exigent autant de ſuite & de netteté dans ces chroniqueurs ſans talens, qu'on en trouve dans Tite-Live & dans Salluſte: ce n'eſt qu'avec beaucoup d'indulgence, & en ſuppléant aux liaiſons négligées par ces auteurs, qu'on peut parvenir à tirer de leurs écrits la connoiſſance des faits: s'ils ne méritent pas qu'on prenne cette peine, la vérité le mérite pour eux.

Une comparaiſon rendra plus ſenſible ce que je viens de dire; je ſuppoſe que j'écrive des Mémoires ſur l'hiſtoire de la Ligue, & que je diſe:

« Il ſe forme en France une ligue pour le maintien de la » religion Catholique contre les Proteſtans. Henri III eſt le » chef de cette ligue : il fut toute ſa vie attaché à la religion Catholique ».

Que je parle enſuite d'évènemens d'un autre ordre, & que je revienne à dire :

« Le Duc de Guiſe, un des principaux chefs de la ligue, oblige Henri III à ſortir de Paris ».

Qu'après quelques autres excurſions, je revienne encore à dire :

« Les ligueurs font aſſaſſiner Henri III, qui faiſoit le » ſiége de Paris avec Henri, roi de Navarre, chef du parti Proteſtant ».

Il eſt certain que j'aurai dit trois choſes très-vraies, mais parce que j'aurai ſupprimé le détail des évènemens intermédiaires, on aura quelque peine à concilier le premier de ces faits avec les deux autres, & il en coûtera au lecteur quelques inductions.

Voilà comme ſont écrites les chroniques, par leſquelles ſeules on connoît Brunehaut. Faut-il rejeter les faits qu'elles contiennent, parce que ces faits ſont mal expliqués ? ce ſeroit s'expoſer à rejeter ſouvent la vérité.

Ces chroniques étant ainſi faites, & étant cependant les ſeules ſources où il ſoit poſſible de puiſer l'hiſtoire de ces temps-là, il reſte à fixer le degré de foi qui peut être dû à chacun de leurs auteurs, & à indiquer les principes de critique qu'on ſe propoſe de ſuivre dans la diſcuſſion des différens faits.

On ſent que, toutes choſes d'ailleurs égales, la préférence doit être donnée aux auteurs contemporains, parce qu'ils ont pu être témoins, ou parler d'après des témoins. On ſent auſſi que c'eſt d'eux qu'il faut le plus ſe défier, parce que la part qu'ils ont eue aux évènemens, ou leurs liaiſons avec ceux qui y ont eu part, peuvent plus aiſément donner lieu aux paſſions & à la partialité : mais ſi leur partialité n'eſt pas prouvée, ils ont droit d'être crus avant tous les autres.

Par une ſuite naturelle de cette règle, l'autorité de chaque hiſtorien doit croître ou décroître à proportion qu'ils ſont plus ou moins voiſins des évènemens qu'ils rapportent, parce que c'eſt dans cette proportion qu'augmente & que diminue la facilité de recueillir les monumens qui conſtatent les faits.

Mais en général, le ſilence d'un auteur, quoique plus ancien, ne me paroît point devoir détruire le témoignage d'un auteur plus moderne, parce que chaque auteur ne dit pas tout, & qu'une preuve poſitive doit l'emporter ſur une preuve négative. A plus forte raiſon, le ſilence des écrivains poſtérieurs ne pourra-t-il pas détruire le témoignage d'un auteur plus ancien?

Cette règle qui s'applique aux hiſtoriens de tous les temps & de tous les lieux, s'applique bien plus néceſſairement encore aux auteurs de nos anciennes chroniques, qui ſont aſſurément bien éloignés de tout dire, & d'expliquer tout ce qu'ils diſent.

Cette règle reçoit cependant une exception, c'eſt lorſque les diſpoſitions connues de l'auteur plus ancien qui ſe tait, font juger certainement qu'il n'eût pas gardé le ſilence, ſi le fait qui n'a été rapporté que depuis, lui eût paru vrai; ſi, par exemple, Grégoire de Tours, qui certainement n'aimoit point Chilpéric, dont il eſſuya diverſes perſécutions, & qu'il appelle le *Néron* & l'*Hérode* de ſon temps, avoit négligé de parler d'un crime éclatant, qui eût été imputé à ce Roi cent ans après, on pourroit croire avec aſſez de raiſon que ce crime auroit été controuvé.

AUTEURS ANCIENS
qui ont parlé de Brunehaut.

D'après ces règles ſi ſimples, dont la théorie eſt connue de tout le monde, mais dont les défenſeurs de Brunehaut me paroiſſent s'écarter un peu trop dans la pratique, Grégoire de Tours eſt de tous les hiſtoriens qui ont parlé de Brunehaut, celui qui mérite le plus de confiance; il étoit

contemporain de cette Reine, il l'a beaucoup connue : mais il eſt mort en 595 ; ſon hiſtoire des Francs ne s'étend que juſqu'en 591 ; ainſi elle ne contient qu'une partie de l'hiſtoire de Brunehaut, qui n'eſt morte qu'en 613, & qui n'a commis ſes plus grands crimes que dans ſa vieilleſſe; il faut examiner d'ailleurs, s'il n'eſt pas un peu dans le cas des auteurs, dont on a parlé plus haut, qui, pour avoir eu trop de part aux évènemens qu'ils décrivent, ne doivent être crus qu'avec précaution. Au reſte, Grégoire de Tours mérite d'être diſtingué de tous les chroniqueurs dont on va parler; il n'a point cette briéveté sèche & ſtérile qui avertit ſimplement des faits ſans les expoſer; ſa narration eſt claire, développée, quelquefois même intéreſſante : s'il ignore l'art de lier les faits, il paroît que cet art étoit abſolument inconnu de ſon temps.

Frédégaire qu'on regarde comme ſon continuateur, a fait d'abord un abrégé de l'ouvrage de cet Évêque, dans lequel il ajoute quelquefois des faits omis par Grégoire de Tours; ſa chronique, qui eſt proprement la continuation de Grégoire de Tours, s'étend depuis l'an 583, juſqu'à la quatrième année du règne de Clovis II, petit-fils de Clotaire II; on croit qu'il écrivoit ſous Clovis II, qui eſt mort vers l'an 655; ainſi il pouvoit avoir vu Brunehaut, & il joignoit à l'avantage d'avoir été ſon contemporain, celui d'avoir commencé à recueillir ſur ſon compte le jugement de la poſtérité.

Au reſte, ſon témoignage ne peut être décrédité par la part qu'il a eue aux évènemens : car, on ignore ce qu'il étoit. M. Hadrien de Valois, le P. le Cointe & Dom Ruinart, croient qu'il étoit de Bourgogne, parce qu'il commence ſa chronique par les louanges de Gontran, roi de Bourgogne, & qu'en général il leur paroît plus inſtruit des affaires de Bourgogne que des autres : mais ce n'eſt qu'une conjecture, & M. de Cordemoy s'empreſſe un peu trop à tirer parti des moindres circonſtances, lorſqu'il dit que Frédégaire étant Bourguignon, aura cherché à juſtifier la révolte des Seigneurs de Bourgogne contre Brunehaut, & aura calomnié cette Reine.

L'hiſtoire entière de Brunehaut, depuis ſon mariage avec Sigébert, juſqu'à ſon ſupplice, ſe trouve rapportée, ſoit dans l'abrégé que Frédégaire a fait des hiſtoires de Grégoire de Tours, ſoit dans ſa chronique, & c'eſt par Frédégaire ſeul qu'on connoît véritablement Brunehaut & Clotaire II ; c'eſt un témoignage que le P. le Cointe ne peut lui refuſer, quoique dans ſes annales Eccléſiaſtiques, il s'attache par-tout à le réfuter. *Auctor eſt*, dit-il, *omnium qui poſt Gregorium res Francicas ſcripſerunt, antiquiſſimus. Fredegarius*, dit Hadrien de Valois, *ita eſt hiſtoriæ noſtræ neceſſarius, ut ſi tempora Clotarii Minoris, Dagoberti & Clodovæi II nota habere volumus, prorſus eo carere non poſſimus.* *Annal. Eccléſ. ann. 584, n.° 21.*

Lorſque Frédégaire lui manque en 642, il s'en plaint ainſi : *Fredegarius ſcholaſticus nos in eo anno deſtituit, hiſtoricus pro captu illorum temporum diligens, ut ætate, ſic auctoritate Gregorio proximus, & in magnâ bonorum auctorum inopiâ utilis ac neceſſarius, nec uſquequaque contemnèndus, cujus brevitas & cætera omnia vitia temporibus imputari debent.*

Jules Scaliger rend auſſi un témoignage avantageux à Frédégaire. *Lib. VI, de Emendatione temp.*

Dom Ruinart, dans la préface de ſon édition de Grégoire de Tours, s'exprime ainſi : *Fredegarium magno in pretio apud viros eruditos habendum, ut pote vetuſtiſſimum, oculatum & unicum, deficiente Gregorio, gentis noſtræ hiſtoriæ ſcriptorem.*

L'auteur inconnu de la continuation de la chronique de Marius, eſt plus ancien encore que Frédégaire, car il écrivoit la quarantième année du règne de Clotaire II, c'eſt-à-dire, l'an 623, dix ans après le ſupplice de Brunehaut ; mais il ne rapporte d'elle que ſon ſupplice, ainſi cet auteur eſt de peu d'uſage.

Jonas, abbé de Bobio en Italie, a écrit la vie de S.t Colomban, fondateur de l'abbaye de Luxeuil en Franche-comté ; c'eſt ce S.t Colomban qui a été perſécuté par Brunehaut : Jonas avoit été ſon diſciple ; on croit qu'il écrivoit vers l'an 640 : il vivoit encore ſous le règne de Clovis III, en 692 ; ainſi il y a peu d'apparence qu'il eût vu les évènemens qu'il

rapporte, mais la mémoire de ces évènemens étoit récente dans le temps où il écrivoit.

L'auteur inconnu de l'ouvrage intitulé : *Gesta regum Francorum, partim è Gregorii Turonensis historiâ, partim aliunde desumpta, & usque ad regem Theodoricum secundum perducta*, écrivoit sous Thierri II, dit Thierri de Chelles, qui est mort vers 738 : ainsi cet auteur écrivoit vers les commencemens du VIIIe siécle, cent ans & plus après la mort de Brunehaut.

On a un fragment d'Erchambert, qui s'étend jusqu'à la mort de Thierri de Chelles, ainsi Erchambert pouvoit écrire vers ce temps-là ; mais ce fragment trop court n'est presque d'aucun usage.

Paul Diacre d'Aquilée fut Secrétaire de Didier, dernier roi des Lombards, qui fut pris en 774 par Charlemagne : ainsi il écrivoit du temps de cet Empereur ; mais son objet principal est l'histoire des Lombards, il ne parle des affaires de France & de Brunehaut que par occasion.

Adon, né vers l'an 800, fait évêque de Vienne en Dauphiné en 859, a écrit vers le milieu du IXe siècle l'histoire du martyre de St Didier, un de ses prédécesseurs, qui dut la couronne du martyre aux persécutions de Brunehaut.

Le même Adon a fait une chronique divisée en six âges ; le dernier âge est poussé jusqu'au temps où il écrit ; il y est par conséquent auſſi question de Brunehaut.

Reginon, abbé de Prum, monastère de l'ordre de St Benoît, dans le diocèse de Trèves, dont il fut obligé d'abandonner le gouvernement en 899, est auteur d'une chronique qui s'étend depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'en 908 ; il écrivoit vers le commencement du Xe siécle.

Aimoin, moine de Fleury-sur-Loire, entra dans cette Abbaye vers l'an 970, il vivoit encore en 1004 ; son histoire des Francs s'étend depuis les commencemens de la monarchie jusqu'à la seizième année de Clovis II ; l'histoire de Brunehaut s'y trouve toute entière, & y occupe une place assez considérable.

Sigébert, moine de l'abbaye de Gemblours, dans le diocèse

de Namur, eſt mort en 1113 ou 1114; ſa chronique s'étend depuis 381 juſqu'en 1113, & paroît n'avoir été interrompue que par ſa mort.

Tels ſont les auteurs anciens où l'on trouve l'hiſtoire de Brunehaut; les voilà rangés ſelon l'ordre de leur ancienneté, & vraiſemblablement de leur autorité. La pluſpart au reſte ſe rapportent à Frédégaire, qu'ils copient ſans même déguiſer leur plagiat, & en employant ſes propres termes: ſi cette multitude d'échos n'ajoute guère à l'autorité de l'original, elle ſert du moins à l'atteſter; elle perpétue la tradition des faits de ſiècle en ſiècle: d'ailleurs quelques-uns de ces auteurs peuvent paſſer pour des ſources, à l'égard de certains faits qu'ils rapportent & qui ne ſont point dans Frédégaire; quelques-uns auſſi expliquent & développent des faits que Frédégaire n'avoit fait qu'indiquer avec une obſcure briéveté.

Il n'y a pas un ſeul de tous ces auteurs qui n'accuſe Brunehaut d'incontinence, d'avidité, d'ambition, de cruauté, de violence contre ſon propre ſang; il n'y en a pas un qui ne lui impute la pluſpart des crimes que j'ai rapportés, & qui ne trouve ſon châtiment très-juſte.

AUTEURS MODERNES *ſe partagent.*

Plus de ſept ſiècles s'étoient écoulés ſans que perſonne eût élevé le moindre doute ſur l'équité du jugement prononcé contre elle; mais l'amour de la nouveauté porte le trouble dans l'hiſtoire comme dans la politique. Le premier novateur fut le célèbre Bocace, qui ne paroiſſoit pas fait pour devenir chef de ſecte dans le genre hiſtorique; ce fut dans ſon ouvrage intitulé *de claris mulieribus*, qu'il imagina, par ſimple jeu d'eſprit, de juſtifier Brunehaut: l'article de cette Reine eſt très-ſingulier. *Chap. 104.*

L'auteur feint qu'une femme ou un génie, *mulier quædam, imò dæmon*, ſe préſente à lui une couronne ſur la tête, les cheveux épars, le viſage baigné de larmes; elle ſe frappoit la poitrine, elle pouſſoit de longs ſoupirs: elle lui dit qu'elle ſe

nomme Brunehaut, & qu'elle n'eſt pas plus indigne de ſa plume qu'Arſinoé de Cirène, que Cléopatre d'Égypte, & que la Gépide Roſémonde. Bocace lui dit, « J'ignore vos aventures, je n'ai même jamais entendu prononcer votre nom ». Il conſent au reſte à écrire ſon hiſtoire ſous ſa dictée, après avoir pris la précaution de la faire jurer de dire vérité; mais elle tient bien mal ſa parole, elle ment d'abord ſur toutes les choſes les plus indifférentes; elle donne au Roi ſon mari & ſe donne à elle-même une généalogie qui ne ſe rapporte à rien de connu; elle ſe dit fille de Lémichildon, roi d'Eſpagne, tandis que tout le monde ſait qu'elle étoit fille d'Athanagilde; elle ſuppoſe entre ſon père & les quatre fils de Clotaire Ier une guerre chimérique, qu'elle fit, dit-elle, ceſſer par ſon mariage avec Sigébert: *Itum in pacem eſt, ad quam ſervandam facta adhuc vix pubes in conjugem Sigiberto regi conceſſa ſum.* « J'avois cru, interrompt » Bocace, qui tout-à-l'heure n'avoit jamais entendu parler d'elle, que c'étoit avec Tilpert & Tilcepert ». « Je ſais, répond-elle, » qu'il y a des gens qui le croient ainſi, mais il n'en eſt rien; de » mon mariage avec Sigébert, ajoute-t-elle, naquit Clotaire III; » *quem utinam aut non concepiſſem, aut ex utero in tumulum con-* » *jeciſſem.* La guerre s'allume entre les princes François; Chil- » péric eſt aſſaſſiné par des ſatellites, dans un lieu où on l'avoit » fait venir ſous prétexte de traiter de paix: peu après mon mari meurt par la même infortune ». « Oh! vous mentez, dit Bocace » à Brunehaut, c'eſt vous qui avez fait périr votre mari au retour » de la chaſſe, parce que vous craigniez qu'il ne fût inſtruit de votre paſſion pour Landri, Maire du palais ». *Quis hic homo eſt,* s'écrie avec raiſon Brunehaut, *tam ocyter ex ignaro acer redargutor effectus!* Elle lui explique que la femme dont il a entendu parler eſt Frédégonde, dont par modération elle avoit tû le nom juſqu'alors. « Mais, lui dit Bocace, qui avoit caché » d'abord toute ſa ſcience, Clotaire n'étoit point votre fils, » ni le fils de Sigébert; votre fils étoit Childébert, & vos petits-fils, nés de lui, Théodébert & Théodoric ». « Théo- » débert & Théodoric, répond-elle, étoient les petits-fils de » Sigébert, & non les miens: Théodoric maſſacra Théodébert

ſon

ſon frère, roi d'Auſtraſie; lui-même périt par le poiſon, & « ſes fils par le glaive ». « Mais, inſiſte Bocace, tous ces crimes « ſont les vôtres, c'eſt vous qui les avez armés les uns contre « les autres; pour régner en Auſtraſie, vous fîtes maſſacrer « Théodébert par ſon frère, & celui-ci vous ayant reproché le « crime que vous lui aviez fait commettre, vous vous êtes « défaite de lui & de ſes enfans par le poiſon & le fer ». A ce diſcours Brunehaut fond en larmes, & s'écrie que telle eſt la tyrannie de la fortune, qu'elle ôte aux malheureux les moyens même de ſe faire croire: *horum verbis aufert fidem, quibus bona cætera abſtulit.* Elle continue ſon hiſtoire, & raconte comment l'envie ſouleva contre elle tous les Grands du royaume; elle peint vivement l'abandon où ſe trouvoit une étrangère parmi tant d'ennemis: ils ſéduiſent Clotaire ſon fils, ils l'obligent de ſe porter ſon accuſateur, & ſa ſentence de mort eſt prononcée: *Heu! miſeram me*, s'écrie-t-elle, *non pectus ex quo prima ſumpſerat alimenta, non venter quo illum geſtaveram, non matris etiam apud immanes barbaros venerabile nomen, non illum lacrymæ movere meæ, non querulæ voces ſuam gratiam atque miſericordiam implorantes..... tanquam popularis muliercula duris carnificum manibus trador.* Elle fait une peinture énergique de toutes les circonſtances de ſon ſupplice: une fureur barbare éclatoit horriblement ſur tous les viſages, tous regardoient ſes tourmens d'un œil ſec, la pitié étoit par-tout muette, la haine & la rage ſe montroient ſeules: cette malheureuſe femme vouloit en vain ſe dérober à un ſi cruel ſpectacle en fermant les yeux, elle ne pouvoit s'empêcher d'entendre les cris injurieux dont tout le camp retentiſſoit contre elle: *Quid plura! in turpiſſimam mortem rapior; nam pede uno & manu alterâ crinibuſque, caudis validorum equorum alligata atque diſcerpenda permittor, & dum in varia traherent equi, membratim diſtrahor, ſanguine cuncta fœdans, & ſic inter cruciatus importabiles expirem animam per omne ſciſſum corpus emittens.*

Voilà certainement une fiction intéreſſante, poëtique & ſurtout très-bizarre. Mais eſt-il permis, en matière d'hiſtoire, d'alléguer une ſemblable autorité? qu'eſt-ce qu'un Lémichildon,

père de Brunehaut? qu'eſt-ce qu'un Tilpert & qu'un Tilcepert que Bocace vouloit lui donner pour mari? que veut dire un Chilpéric aſſaſſiné avant Sigébert? que ſignifient ce Théodébert & ce Théodoric, petits-fils de Sigébert, & non de Brunehaut? qu'eſt-ce enfin qu'un Clotaire III, fils de Brunehaut & auteur de ſa mort?

Tels ſont les premiers efforts qu'on ait faits en faveur de Brunehaut, & c'eſt au bout de plus de ſept cents ans, & vers le milieu du XIVe ſiècle qu'on s'aviſe de les faire. Bocace, né en 1313, eſt mort en 1375.

Un autre Italien, ſur la fin du XVe ſiècle, ou vers le commencement du XVIe a fort applaudi à l'idée de Bocace; c'eſt Paul Émile: *Tot poſt ſæculis*, dit-il, *non temere venit in mentem Boccatio, poëtici quidem ingenii auctori, ſed antiquitatis cognoſcendæ ſtudioſiſſimo, eam externam mulierem temporibus perditiſſimis alienorum ſcelerum flagraſſe invidiâ.*

De rebus geſtis Franc. Cet ouvrage eſt dédié à François Ier

Cependant Bocace ni Paul Émile ne firent pas d'abord un grand nombre de proſélytes; on continua de s'en tenir à l'ancienne opinion. Robert Gaguin, Général des Trinitaires, qui écrivoit [a] ſous Louis XI, Charles VIII & Louis XII; Nicole Gilles [b], ſecrétaire de Louis XII; Belleforêt [c], qui écrivoit ſous Henri III, auquel il a dédié ſon hiſtoire, ſont tous contraires à Brunehaut. Il eſt vrai que leur autorité n'eſt pas d'un grand poids, & que quand on trouve, par exemple, dans l'annaliſte Gilles, un chapitre intitulé: *De la bête q̃ui fut (e) vue entrer & yſſir dans la bouche du roi Gontran*, on ne conçoit pas un grand reſpect pour ſa critique; mais ils ont du moins le mérite d'avoir rendu hommage à l'opinion conſacrée, & de ne s'être pas laiſſés éblouir par des paradoxes.

[a] *De geſtis Francorum.*
[b] *Chroniq. & Annal. de Fr.*
[c] *Grandes Annales & hiſtoire génér. de France.*

Jean du Tillet, évêque de Meaux, frère du célèbre Greffier * mort, ainſi que lui, en 1570, eſt le premier François qui ait montré quelque doute ſur la juſtice du jugement prononcé contre Brunehaut. « Les annales & hiſtoires, dit-il, font mention de la mort de Brunichilde, & racontent d'elle des »

* Nommé auſſi Jean du Tillet.

Chron. abrég. des Rois de France.

(e) Paul Diacre rapporte ce ridicule fait. *De geſtis Langobard. l. III cap. 33.*

méchancetés & malheureux actes par elle commis, lesquels je « penſe être controuvés, au moins la plus grande partie. Saint « Grégoire, Bocace & assez d'autres auteurs en écrivent comme « d'une bien sage & vertueuse Dame. Aimoin, Chroniqueur, « raconte les grands biens & les aumônes qu'elle faisoit aux « pauvres & aux Églises. »

L'association de Bocace au pape S.t Grégoire le Grand est singulière. On répondra dans la suite à l'objection que tous les apologistes de Brunehaut ne manquent pas de tirer des lettres de ce Pape.

Il suffit au reste d'opposer au doute de Jean du Tillet, la décision de son frère, qui a bien plus d'autorité que lui dans l'Histoire, & qui dit formellement *que Brunehaut avoit fait mourir plusieurs Rois & enfans de Rois.* *Recueil des Rois de France.*

L'évêque de Meaux n'avoit eu que des doutes sur les crimes attribués à Brunehaut; mais le jésuite Mariana, qui écrivoit dans un temps *(f)* où il étoit beau à un Espagnol d'insulter les François, est sûr de son innocence absolue, de sa vertu suprême & de l'injustice énorme des François à son égard; il annonce, avec faste, qu'il a résolu de la venger: *Quam nobilissimam fœminam*, dit-il, *liberare melioribus argumentis testimoniisque constituimus.* On attend ensuite ses meilleures preuves & ses meilleurs témoignages: de preuves, il n'en rapporte pas; & le moyen? ses témoignages se réduisent à celui de Bocace, qu'il appelle, d'après Paul Émile, *poëtici quidem ingenii scriptor, sed antiquitatis cognoscendæ studio incitatus præstansque.* *Lib. V, c. 10.*

Il cite pourtant les lettres adressées à Brunehaut par le pape S.t Grégoire; il s'autorise aussi du silence prétendu de Grégoire de Tours sur les crimes de Brunehaut, & on répondra dans la suite à ce silence; il parle des temples élevés ou ornés par ses mains, des captifs rachetés par ses aumônes, & ne veut pas croire que qui a fait de bonnes actions, en ait pu faire de mauvaises; il conclut qu'on a vraisemblablement mis sous le nom de Brunehaut les crimes de Frédégonde sa rivale.

(f) Son ouvrage, intitulé *Historia de rebus Hispaniæ*, fut publié en 1592.

Le cardinal Baronius s'eſt moqué de lui ; a-t-il eu tort ? *Riſinus*, dit-il, *recentiorem auctorem, qui conatus eſt eandem Brunichildem excuſare, Æthiopem lavans, quæ ab omnibus hiſtoriis hujus temporis ſacrilega, ſanguinaria & ubique nefaria conclamatur.*

M. de Valois n'a pas traité avec plus de reſpect l'opinion de Mariana : *Quam hominis*, dit-il, *opinionem (ne ſomnium & deliramentum dicam) ſuperior rei geſtæ relatio abunde refellit.*

Depuis Mariana les auteurs ſe partagent, & Brunehaut trouve des défenſeurs plus raiſonnables. Papyre Maſſon, dans ſes Annales ; le célèbre Paſquier, dans ſes Recherches ; le P. le Cointe, dans ſes annales Eccléſiaſtiques ; enfin M. de Cordemoi, dans ſon excellente hiſtoire de France, ſe déclarent pour elle : quelques écrivains très-modernes, tels que l'abbé le Gendre, le P. Barre, & en dernier lieu M. l'abbé Velly, ſuivent M. de Cordemoi ; mais la foule des hiſtoriens (& parmi ces hiſtoriens on trouve des critiques) continuent d'être contraires à Brunehaut. Vignier, dans ſon ſommaire de l'hiſtoire des François ; Aventin, dans ſes annales de Bavière ; de Serres, dans ſon Inventaire ; le P. Hilarion de Coſte, Minime, dans l'Abrégé des vies des Rois, dont il accompagne les portraits du graveur de Bic ; du Haillan, Dupleix, Charron *(g)*, Mézerai, le P. Daniel, le comte de Boulainvilliers, dans ſes Mémoires hiſtoriques ſur le gouvernement de France dès le commencement de la monarchie, s'en tiennent à l'ancienne opinion, & la plupart, après l'avoir bien examinée ; Limiers flotte entre les deux partis, & paroît n'en adopter aucun.

Au reſte, tous les défenſeurs de Brunehaut peuvent être réduits à Paſquier & à M. de Cordemoi ; & comme Paſquier n'emploie point de raiſonnemens qui ne ſe retrouvent dans M. de Cordemoi, & auxquels M. de Cordemoi n'ait encore

(g) Charron, Valet-de-chambre de Louis XIII, a fait une *Hiſtoire univerſelle de toutes Nations, & ſpécialement des Gaulois ou François*, imprimée à Paris en 1621 : il ſe trompe bien lourdement, lorſqu'il dit que Brunehaut ſubit ſon ſupplice à la Croix-du-trahoir à Paris ; ce fut dans un lieu nommé *Rionava* ou Ryonne, ſur la Vingenne, petite rivière qui ſe jette dans la Saône.

ajouté, on peut regarder M. de Cordemoi ſeul, comme repréſentant tout le corps des apologiſtes de Brunehaut; M. l'abbé Velly n'a fait que copier & abréger ſes raiſonnemens, & que les mettre en ſtyle plus vif & plus rapide.

Tous les détracteurs modernes de Brunehaut, peuvent auſſi être réduits au ſeul Hadrien de Valois, auſſi judicieux critique qu'habile hiſtorien. Cet écrivain ſupérieur encore à ſa grande réputation, & trop peu connu du commun des Lecteurs, embellit l'érudition la plus profonde & la mieux digérée, de cette éloquence décente qui donne à l'Hiſtoire une majeſté ſi impoſante. Plus on connoît les ſources, & plus on eſt étonné du diſcernement avec lequel il a ſu y puiſer, & de l'art avec lequel tous les auteurs originaux ſont fondus dans une narration nette, rapide, intéreſſante, qui contient tout, & qui ne languit jamais.

M. de Valois a fait l'honneur à Mariana de le réfuter; mais ſeulement en paſſant, & ſans deſcendre, comme nous l'allons faire, dans le détail des faits particuliers: cependant ſa réponſe, quoique générale, eſt ſi forte & ſi nourrie de raiſons lumineuſes, que M. de Cordemoi, qui avoit contre lui tous les avantages qu'on a quand on replique, & qui a tout diſcuté dans le plus grand détail, n'a pu parvenir à l'ébranler. C'eſt le jugement qu'en a porté le P. Daniel, & qu'en doit porter, à ce qu'il me ſemble, tout eſprit juſte qui, après avoir conſulté les ſources que j'ai indiquées, voudra lire attentivement la fin du ſecond volume de l'hiſtoire de la première race dans M. de Valois, & toute l'hiſtoire de Brunehaut dans M. de Cordemoi.

Un autre avantage qu'a M. de Valois ſur M. de Cordemoi, eſt qu'il n'a jamais l'air de chercher à décrier Brunehaut; il examine tout à charge & à décharge, il ne diſſimule ni ſes bonnes actions ni ſes bonnes qualités, il l'abſout de pluſieurs crimes, on ſent qu'il ne cherche que la vérité, & il en a toujours le ton. M. de Cordemoi, au contraire, annonce trop le projet formé de trouver Brunehaut innocente; avant de diſcuter les faits, il les prépare dans ſa narration avec un art ſuſpect, il ne les diſcute que pour juſtifier le parti qu'il a pris,

au lieu que M. de Valois paroît prendre le ſien par le réſultat même de la diſcuſſion. On ne s'engage point cependant à être toujours de l'avis de M. de Valois.

Telle eſt l'hiſtoire de l'apologie de Brunehaut, depuis le milieu du XIVe ſiècle, où elle a paru pour la première fois, juſqu'à nos jours. Il ne faut plus qu'appliquer aux principaux crimes de Brunehaut l'autorité des premiers hiſtoriens, ſuivant les règles de critique qu'on a établies plus haut.

Je diviſe en deux claſſes les crimes principaux qui ont été imputés à cette Reine. Les uns lui ont été reprochés par Clotaire II, & ce ſont ceux qui ont paru principalement déterminer ſon arrêt; les autres lui ſont reprochés par la foule des hiſtoriens: Clotaire s'eſt contenté de les comprendre dans une réticence générale; mais étant également connus & ſentis par la Nation, qui jugeoit Brunehaut, ils ont également influé ſur l'arrêt.

CRIMES reprochés à Brunehaut par Clotaire II.

Clotaire lui reprocha la mort de dix Rois, ou enfans de Rois; non qu'il l'accuſât de les avoir tués ou fait tuer tous les dix, mais il prétendoit qu'elle leur avoit procuré la mort à tous, ſoit directement en les faiſant aſſaſſiner ou empoiſonner, ſoit indirectement en les conduiſant à leur perte par de mauvais conſeils.

La liſte de ces Princes n'eſt point la même dans Frédégaire & dans Aimoin; ceux de Frédégaire ſont Sigébert, Mérouée, fils de Chilpéric, Chilpéric lui-même, Théodébert, Mérouée ſon fils, un autre Mérouée, fils de Clotaire l'accuſateur, Théodoric & ſes trois fils, Sigébert, Childébert & Corbe.

Au lieu du ſixième de ces Princes, qui eſt Merouée, fils de Clotaire, Aimoin met un ſecond fils de Théodébert: on diſcutera ce qui concerne l'un & l'autre.

1.° Mort de Sigébert, mari de Brunehaut.

Il paroît que Clotaire eût pu ſe diſpenſer de rappeler ce crime, qui eſt certainement de Frédégonde ſa mère: les auteurs

des deux partis conviennent assez unanimement que ce fut Frédégonde qui fit assassiner Sigébert, par qui elle étoit assiégée, avec Chilpéric, dans Tournai; aussi Clotaire ne reprochoit-il à Brunehaut que d'avoir réduit Frédégonde à la nécessité de commettre ce crime, en la faisant poursuivre avec trop de rigueur par Sigébert. Il est vrai que le motif apparent qui animoit Brunehaut étoit juste, elle vengeoit la mort de Galasonte sa sœur, que Chilpéric & Frédégonde avoient étranglée dans son lit; mais c'étoit punir un crime par un autre crime, que d'armer deux frères l'un contre l'autre. Que ce fût Brunehaut qui animât Sigébert à la vengeance, c'est ce que prouve assez bien la lettre de S.t Germain, évêque de Paris, par laquelle il prie Brunehaut d'arrêter le courroux de Sigébert: outre qu'il s'agissoit, du moins en apparence, de venger la mort de Galasonte, sœur de Brunehaut, & que tout le monde connoissoit l'empire absolu de Brunehaut sur son mari, S.t Germain lui avoue que le bruit public l'accuse d'être le tison de la discorde entre les deux frères; il ajoute qu'il n'en croit rien, mais il le croyoit si bien qu'il s'adressoit à elle, & non pas à Sigébert.

Cette lettre se trouve au V.e tome des Conciles des PP. Labbe & Cossart, p. 923.

Une autre chose que cette lettre semble prouver, c'est que le ressentiment inspiré à Sigébert par Brunehaut, menaçoit de ne s'assouvir que par la mort de Chilpéric; car S.t Germain croit devoir remettre devant les yeux de Brunehaut les jugemens que Dieu avoit exercés contre les fratricides; il lui cite l'exemple de Caïn, celui des frères de Joseph, celui d'Absalon. Il paroît donc que ce premier reproche de Clotaire étoit fondé, & que Brunehaut étoit la cause de la mort de Sigébert, dans le sens où Clotaire l'entendoit; mais il faut convenir que le traitement indigne fait à Galasonte diminue bien à cet égard les torts de Brunehaut.

2.° *Mort de Mérouée, fils de Chilpéric.*

Il seroit plus difficile d'excuser Brunehaut sur son mariage avec son neveu Mérouée; c'étoit un jeune homme simple & facile, comme le prouve toute son histoire rapportée par

Grégoire de Tours; il vit cette femme dangereuſe, & ſéduit par elle, il viola tous ſes devoirs, il devint rébelle & perfide envers ſon père, qui l'avoit mis à la tête d'une armée deſtinée à conquérir les États de Childébert, fils de Brunehaut, il traverſa tous les deſſeins de Chilpéric, il trahit ſa confiance, il épouſa ſa plus mortelle ennemie: on peut juger par-là des artifices de celle-ci; mais ce qui doit ſurprendre encore plus, c'eſt qu'elle ait pu perſuader à un ſage & ſaint Évêque, tel que Prétextat, de violer ainſi toutes les règles, d'expoſer Mérouée ſon filleul, qu'il aimoit tendrement, & de s'expoſer lui-même à tout le reſſentiment de Chilpéric & de Frédégonde.

Quelques auteurs modernes, partiſans de Brunehaut, ont cru excuſer la conduite de cette Reine, en imaginant qu'il pouvoit être permis alors d'épouſer le neveu de ſon mari; mais ils ſont démentis par Grégoire de Tours lui-même, qui dit expreſſément que ce mariage étoit *contra fas legemque canonicam:* or Grégoire de Tours étoit contemporain; il étoit même ami de Brunehaut, & il y a lieu de penſer qu'il avoit été conſulté ſur ce mariage. Pour peu que cette autorité fût moins déciſive, on pourroit y ajouter celle d'Adon, évêque de Vienne, qui écrivoit vers le milieu du IXe ſiècle, & qui apparemment n'ignoroit pas les loix canoniques de la fin du VIIe; il appelle Brunehaut *fœmina incomparabilis libidinis, quippe quæ non timuerit inceſtuoſiſſimè Merovæo, Chilperici filio, mariti ſui nepoti ſe miſcere.* D'ailleurs quand les loix canoniques de ce temps-là n'auroient pas réprouvé un pareil mariage, les loix divines & humaines ont-elles jamais permis de ſoulever un fils contre ſon père? Enfin, dans les conjonctures dont il s'agit, quel moyen avoit Brunehaut, exilée & priſonnière dans les États de Chilpéric, de ſouſtraire ce malheureux Mérouée à la vengeance de ſon père & aux traits de ſa marâtre, dont elle connoiſſoit l'acharnement contre les fils du premier lit de Chilpéric? elle ne vouloit, on le voit, que ſatisfaire ſon goût pour la volupté, en épouſant un jeune homme aimable, qu'elle ſauroit bien remplacer quand il lui manqueroit, & qu'exciter des troubles dans le royaume de Chilpéric, en armant ſon fils

Lib. V, cap. 2.

In Martyrio Sancti Deſiderii.

contre

contre lui. Il eſt donc vrai que les artifices de Brunehaut ont conduit Mérouée à ſa perte, & à ſa perte prévûe par Brunehaut, qui s'eſt ainſi rendue l'auteur indirect, mais volontaire, de la mort de ce jeune Prince, ſoit que Mérouée ſe la ſoit donnée lui-même, ou ſe la ſoit fait donner par Gaïlen, ou l'ait reçue de quelques aſſaſſins envoyés par Frédégonde, ce qu'il eſt inutile d'examiner ici.

3.° Mort de Chilpéric.

Grégoire de Tours ne dit point par qui étoient envoyés les aſſaſſins qui tuèrent Chilpéric, il dit que Frédégonde accuſa de ce meurtre Ébérulfe, chambellan de ce Prince; Ébérulfe ſe ſauva dans l'égliſe de S.t Martin de Tours; on l'en tira par artifice, & il fut aſſaſſiné; ſon aſſaſſin fut tué à ſon tour: c'eſt une hiſtoire bien confuſe, mais on y peut remarquer clairement deux choſes; *L. IX, c. 21. Cap. 28.*

La première eſt qu'Ébérulfe ne nia point qu'il n'eût eu part au meurtre de Chilpéric.

La ſeconde eſt que même, par récrimination, il n'accuſa point Frédégonde.

On peut encore obſerver, en faveur de Frédégonde, que Grégoire de Tours, qui ne l'aimoit pas & qui ne la ménage jamais, ne l'a point accuſée de ce crime.

On voit dans le VIII.e livre de Grégoire de Tours, que Gontran ayant montré des ſoupçons contre Théodore, évêque de Marſeille, ſur le meurtre de Chilpéric, Grégoire de Tours lui répondit: *ſes crimes ſont la ſeule cauſe de ſa mort, & peut-être vos prières*, ajouta-t-il; *il vous a tant dreſſé d'embûches qu'enfin Dieu l'en a puni par une mort qui aſſure votre vie.* *Cap. 4.*

On peut obſerver encore que cette mort, dans les circonſtances où elle arriva, ruinoit les affaires de Frédégonde, & relevoit celles de Brunehaut & de Childébert; auſſi eſt-ce Brunehaut que Frédégaire accuſe de ce crime, il nomme même l'aſſaſſin dont elle ſe ſervit, c'étoit Faucon: *Chilpericus ad Calam villam, nec procul à Pariſiis ab homine nomine Falcone, qui miſſus à Brunechilde fuerat, eſt interfectus.* Il eſt vrai qu'il eſt *Epitome hiſtor. Greg. Turon.*

le ſeul qui l'ait dit; mais il eſt le plus voiſin du temps dont il parle; & le ſilence de Grégoire de Tours, & le myſtère dont il affecte de couvrir cet évènement, appuient le récit de Frédégaire: on a déjà remarqué que Grégoire de Tours étoit dans les intérêts de Brunehaut; on en expliquera plus particuliè-rement les raiſons dans la ſuite.

Si l'on ajoute à ce ſilence de Grégoire de Tours, à ce témoignage de Frédégaire, l'intérêt qu'avoit Brunehaut de perdre Chilpéric, & l'intérêt qu'avoit Frédégonde de le con-ſerver, on aura de violens préjugés contre Brunehaut.

Il eſt vrai que ceux qui attribuent le meurtre de Chilpéric à Frédégonde, font céder à un intérêt plus preſſant cet intérêt général qu'avoit Frédégonde à la vie de Chilpéric: ſelon eux Landri, Maire du palais de Neuſtrie, étoit l'amant de Frédé-gonde, & Chilpéric n'en ſavoit rien; un jour ce Prince étant prêt à partir pour la chaſſe, deſcendit dans ſon écurie, & Frédégonde le crut parti; il remonta pourtant dans l'appar-tement de Frédégonde, *& eam, ut jacebat ſuper ſcamnum acclinem, baculo in poſterioribus ludens percuſſit.* Frédégonde, qui attendoit Landri, parle ſans ſe retourner, & dit: *Landri que faites-vous!* Ce mot éclairant Chilpéric ſur ſa honte, il ſort enflammé de colère & de jalouſie, & veut eſſayer ſi la chaſſe diſſipera ſon chagrin; Frédégonde ne perd point de temps, elle fait venir Landri, l'avertit du danger qui les menace tous deux, & de la néceſſité de prévenir Chilpéric; l'aſſaſſinat de Chilpéric eſt réſolu & exécuté: ceux qui le commirent, pour détourner d'eux les ſoupçons, s'écrièrent auſſi-tôt que des aſſaſſins envoyés par Childébert (qui étoit alors à Meaux, & c'étoit à Chelles que ſe paſſoit cette aventure) venoient de tuer Chilpéric, & s'étoient ſauvés dans la forêt voiſine; on court auſſi-tôt vers la forêt, & les vrais aſſaſſins s'échappent. Je ne ſuis point ſurpris que la foule des auteurs ait préféré cette hiſtoire romaneſque & ſéduiſante, au court & ſec récit de Frédégaire; j'obſerve ſeulement que le premier qui l'ait rapportée eſt l'auteur des Geſtes des François, qui écrivoit cent ans après Frédégaire, & qui eſt le plus décrédité des hiſtoriens

Aimoin, l. III, c. 57.

de ce temps-là, par ſon amour pour les fables; Adon, Reginon, Aimoin n'ont fait que le copier.

M. de Cordemoi qui, pour paroître tenir la balance égale entre Frédégonde & Brunehaut, a rejeté l'hiſtoire de l'auteur des Geſtes, cherche dans les circonſtances mêmes de cette hiſtoire de quoi la réfuter; méthode qui, comme je l'ai déjà inſinué, me paroît injuſte quand il s'agit d'écrivains auſſi découſus & auſſi peu occupés des détails que ceux de ce temps-là. Il preſſe, ſelon ſa coutume, avec trop de rigueur toutes ces circonſtances, & tombe peut-être dans le défaut de juger des mœurs de ce ſiècle-là par les mœurs de ſon ſiècle, lorſqu'il trouve peu vraiſemblable la ſolitude de Frédégonde dans ſon appartement.

Au reſte en détruiſant l'hiſtoire de l'auteur des Geſtes, il nous réduit malgré lui au ſeul témoignage de Frédégaire, qui impute ce crime à Brunehaut: on peut, ſi l'on veut, croire qu'Ébérulfe, chambellan de Chilpéric, étoit complice; on en conciliera d'autant mieux Grégoire de Tours avec Frédégaire.

4.° Mort de Théodébert, fils de Childébert.

Que ce ſoit Brunehaut qui ait excité Théodoric à la guerre contre Théodébert, c'eſt ce qui eſt conſtant par le témoignage de Frédégaire, de Jonas, de l'auteur des Geſtes, d'Adon, de Reginon, d'Aimoin, de Sigébert de Gemblours, qui ne diffèrent tout au plus que ſur les diſcours par leſquels elle l'irritoit contre ſon frère. Frédégaire & Aimoin prétendent qu'elle lui diſoit que Théodébert étoit fils d'un jardinier, & qu'il étoit honteux de laiſſer les tréſors de Childébert à un tel uſurpateur; l'auteur des Geſtes dit qu'elle lui faiſoit entendre que Théodébert étant né d'une concubine, & né dans l'adultère, ne devoit point hériter de Childébert; les autres ne s'expliquent point ſur les diſcours de Brunehaut, mais tous attribuent les diviſions des deux frères à ſes intrigues, & c'en eſt aſſez pour qu'on puiſſe dire qu'elle a procuré la mort de Théodébert. Ce Prince perdit les deux batailles d'Andelau & de Tolbiac, & voii ce qu'ajoute Jonas:

Jonas, c. 27. *Perſecutus eſt ergò Theodebertum Theodoricus, & ſuorum proditione captum, ad aviam Brunechildem direxit; quem cùm avia recepiſſet, quia Theodorici partibus Brunichildis favens erat, furens Theodebertum fieri clericum rogavit; at non poſt multos dies, impiè nimis poſt clericatum perimi juſſit.*

On prétend oppoſer Frédégaire à Jonas, parce que Frédégaire
Cap. 38. dit: *Theudebertus ſpoliatus.... & vinctus, Cabillono deſtinatur.*

Il ne fut donc qu'exilé, dit-on: mais on ne veut pas voir que le même Frédégaire met Théodébert au nombre des Rois dont Brunehaut avoit procuré la mort, & que c'eſt dire qu'il avoit été tué depuis, ſans quoi Brunehaut n'avoit qu'un mot à dire pour ſa juſtification, *il vit & il eſt à Châlons.*

L'auteur des Geſtes, Adon & Aimoin diſent que Théodébert, qui s'étoit retiré à Cologne après la bataille de Tolbiac, fut tué par les habitans de cette ville, à qui Théodoric déclara qu'ils n'éviteroient le ravage de leurs terres qu'en lui livrant Théodébert mort ou vif. Il paroît que le récit de Jonas & de Frédégaire, auteurs plus anciens, doit être préféré; mais quelque leçon qu'on adopte, Brunehaut, par ſes inſtigations, aura toujours procuré la mort de Théodébert, en excitant la guerre dont cette mort fut la ſuite.

La plupart des auteurs ont attribué la fureur de Brunehaut contre Théodébert, au conſentement qu'il avoit donné à ſon expulſion d'Auſtraſie; les défenſeurs de Brunehaut croient détruire cette idée, en obſervant qu'il s'écoula cinq ou ſix ans entre l'époque de cette expulſion (que d'ailleurs ils nient) & le commencement de la guerre entre les deux frères: *la vengeance d'une femme*, diſent-ils, *n'eſt pas ſi patiente ni ſi tardive.* La vengeance d'une femme ordinaire peut n'être pas ſi patiente, mais la vengeance d'une femme habile l'eſt autant qu'il faut qu'elle le ſoit pour aſſurer l'exécution de ſes deſſeins; elle ſait que pour pouvoir ſe venger il faut ſavoir ſouffrir: Brunehaut d'ailleurs, en arrivant dans le royaume de Bourgogne, trouva Théodoric en guerre ouverte avec Clotaire; il falloit ſoutenir cette guerre, ce n'étoit pas le temps d'attaquer Théodébert.

M. de Cordemoi & ſes adhérens prennent le parti de nier que Brunehaut ait été chaſſée d'Auſtraſie; c'eſt renoncer entièrement à l'autorité de Frédégaire, qui dit, dans ſa chronique, *anno tertio regni Theudeberti, Wintrio dux, inſtigante Brunichilde interficitur:* & au n.° ſuivant, *eo anno Brunichildis ab Auſtraſiis ejecta eſt, & in Arciacenſi Campaniâ à quodam homine paupere ſingula reperitur. Secundum ejus petitionem, ipſam ad Theudericum perducit. Theudericus aviam ſuam Brunichildem libenter recipiens, gloriosè honorat. Hujus viciſſitudine meriti, epiſcopatum Autiſſiodorenſem, faciente Brunichilde, adſumpſit.* N.° 18.

Aimoin dit la même choſe, mais l'auteur des Geſtes prétend qu'après la mort de Gontran, Childébert avoit envoyé ſon ſecond fils Théodoric, avec Brunehaut, pour gouverner la Bourgogne. Quoique ce récit pût abſolument ſe concilier avec celui de Frédégaire, parce que Brunehaut auroit pu, après la mort de Childébert, revenir gouverner l'Auſtraſie, cependant je crois que l'auteur des Geſtes ſe trompe, & que Brunehaut ne quitta l'Auſtraſie que quand elle en fut chaſſée. Cap. 87. Cap. 37.

Frédégaire, comme on l'a dit, ne lie aucuns faits, c'eſt le défaut de ce temps-là; ſeulement il les rapproche quelquefois, & alors c'eſt au lecteur intelligent à faire la liaiſon que Frédégaire n'a point faite: ainſi, dans le morceau que je viens de citer, on voit la mort du duc de Champagne, Wintrion, immédiatement ſuivie de l'expulſion de Brunehaut; M. de Valois, & tous les bons critiques, en ont conclu que cette mort injuſte avoit cauſé le ſoulèvement des Grands d'Auſtraſie contre Brunehaut.

M. de Cordemoi, fidèle à ſa dangereuſe méthode, cherche à rendre cette hiſtoire abſurde par ſes circonſtances mêmes; mais tandis qu'il ſe noie dans l'océan des probabilités, le P. le Cointe prend une autre route pour attaquer le récit de Frédégaire; il obſerve qu'en 599 le ſiége d'Auxerre n'étoit point vacant, que par conſéquent Brunehaut n'a pu faire donner cet évêché à ce pauvre, qui l'avoit conduite de la campagne d'Arci-ſur-Aube à la cour de Théodoric. Cette raiſon eſt mauvaiſe, parce que Frédégaire ne dit point que ce pauvre

fut fait évêque d'Auxerre en 599 ; mais le P. le Cointe ajoute que Didier, ſucceſſeur de celui qui étoit évêque d'Auxerre en 599, n'a jamais été un mendiant, tel que Frédégaire le repréſente; l'hiſtoire des évêques d'Auxerre dit qu'il étoit d'une race très-noble, & parent même de nos Rois: cette objection eſt un peu plus embarraſſante.

Chap. 20.

Mais 1.° M. de Valois a cherché à concilier Frédégaire avec l'hiſtoire des évêques d'Auxerre, en conjecturant que ce pauvre qui ſervit de guide à Brunehaut diſoit, pour écarter tout ſoupçon, que la femme qu'il accompagnoit étoit ſa parente, & que depuis ſa fortune Brunehaut, en faiſant alluſion à cette aventure, a pu continuer de l'appeler ſon parent; que peut-être lui donnoit-elle ce titre dans les lettres qu'elle lui écrivoit, ce qui aura trompé les auteurs de l'hiſtoire des évêques d'Auxerre: cette idée eſt au moins ingénieuſe.

Mais 2.° ſi on ne l'adopte pas, il faudroit prouver que l'autorité de l'hiſtoire des évêques d'Auxerre, dont nous n'avons qu'un abrégé, fait dans des temps modernes, par un moine d'Auxerre nommé Robert, doit l'emporter ſur l'autorité de Frédégaire.

3.° Dans ce cas là même il réſulteroit tout au plus, de l'objection du P. le Cointe, que le guide de Brunehaut n'auroit pas eu pour récompenſe l'évêché d'Auxerre, ce qui n'emporteroit pas la fauſſeté de tout le reſte du récit de Frédégaire.

On ne peut donc nier, ſans renoncer entièrement à l'autorité de Frédégaire, que la mort violente de Wintrion ayant paru injuſte aux ſeigneurs Auſtraſiens, ils n'aient obtenu l'expulſion de Brunehaut, ni que pour ſe venger de cet affront Brunehaut n'ait allumé la guerre entre Théodébert & Théodoric, & n'ait par conſéquent cauſé la mort à Théodébert; & ſi on abjure l'autorité de Frédégaire, il faut déclarer dans quelle autre ſource on prétend puiſer l'hiſtoire de Brunehaut.

5.° Mort de Mérouée, fils de Théodébert.

La mort des enfans de Théodébert n'étant qu'une ſuite de celle de leur père, la cauſe de l'une & de l'autre eſt la même;

le père & les enfans subirent également les loix cruelles que la guerre sembloit établir alors contre ceux qui tomboient entre les mains du vainqueur : le véritable auteur de tous ces maux étoit donc celle qui avoit armé Théodoric contre son frère ; quelques historiens même, tels que l'auteur des Gestes & Aimoin, disent que Brunehaut tua de sa propre main les deux fils de Théodébert.

Brunechildis, dit Aimoin, *arreptis Theodeberti filiis, eos sine morâ neci tradidit, & minorem quidem natu, nomine Merovæum in albis adhuc positum, lapide illisum, innocentem coëgit exhalare spiritum.* L. III, c. 98.

Frédégaire rapporte bien la même horreur, mais il ne l'impute pas directement à Brunehaut : *Filius Theodeberti,* dit-il, *nomine Merovæus, parvulus, jussu Theuderici adprehensus, à quodam per pedem ad petram percutitur, cerebrum ejus capite eruptum amisit spiritum.* Cap. 38.

Il ne parle au reste que de ce fils de Théodébert : Adon parle de deux fils, & c'est par Théodoric qu'il les fait tuer ; mais tous les auteurs s'accordent à ne regarder Théodoric que comme le ministre des fureurs de Brunehaut.

6.° Mort de Mérouée, fils de Clotaire.

Frédégaire met au nombre des Rois ou fils de Rois dont Clotaire reproche la mort à Brunehaut, Mérouée fils de Clotaire. Mérouée, à l'âge de quatre ou cinq ans, avoit été pris par Théodoric à la bataille d'Étampes, que Clotaire avoit perdue en 603 : on n'entend plus parler depuis de Mérouée ; il est vraisemblable que Brunehaut & Théodoric le firent périr, & si Clotaire reprocha sa mort à Brunehaut, la chose est démontrée ; car s'il eût été vivant, l'apologie de Brunehaut eût été trop facile.

L'auteur de la vie de Ste Rusticule, dit qu'en 618, cinq ans après la mort de Brunehaut, Clotaire II perdit un fils nommé Mérouée ; mais on croit que c'est un autre que celui qui avoit été pris à la bataille d'Étampes.

Au reste M. de Valois, au lieu de Mérouée, met un second fils de Théodébert, & adoptant entièrement le récit de l'auteur

des Geſtes & d'Aimoin, il fait maſſacrer ces deux enfans par Brunehaut: *Fera Galliæ Erinnys, nepotis cruore nondum ſatiata, puerorum inſontium ſanguinem ſitiebat, & in ætatem cui vel iratus miles parcere conſuevit, ſævire properabat. Erant Theodeberti filii duo, admodum pueri, Clotarius major natu, minor Merovæus, à baptiſmo recens..... utrumque Brunechildis furens, correptum crudeliter jugulavit..... ex quibus Merovæum..... ſaxo illiſiſſe dicitur, ita ut effuſo cerebro, expiraret.* Il rappelle pourtant enſuite le récit de Frédégaire, apparemment pour donner à ſes lecteurs le choix des différentes leçons.

7.° *Mort de Théodoric.*

[a] *Cap. 39.* [b] *Dans ſa Chronique.* [c] *Lib. III, cap. 100.*

L'auteur des Geſtes [a], Adon [b], Aimoin [c] ont écrit que Théodoric étant devenu amoureux d'une fille de Théodébert, qui étoit ſa priſonnière, vouloit l'épouſer; que Brunehaut, qui ne vouloit point ſouffrir qu'il ſe mariât, lui avoit repréſenté, pour l'en détourner, qu'il ne lui étoit pas permis d'épouſer ſa nièce (quoiqu'elle-même eût épouſé ſon neveu); que Théodoric déteſtant alors les crimes qu'elle lui avoit fait commettre, s'étoit écrié, plein d'indignation: *méchante femme, horreur de Dieu & des hommes, ne m'avois-tu pas dit qu'il n'étoit pas mon frère! ainſi tous tes artifices m'ont rendu fratricide;* qu'auſſi-tôt mettant l'épée à la main, il l'auroit percée ſi on ne l'eût dérobée à ſa colère; que Brunehaut, pour ſe venger de cette injure & pour prévenir les effets de ſon indocilité à l'avenir, l'avoit empoiſonné. Quoique cette hiſtoire ne ſe trouve ni dans Jonas, ni dans Frédégaire, les deux auteurs les plus anciens, M. de Valois l'adopte, parce qu'en effet elle ſe concilie très-bien avec leur récit: Frédégaire dit que Théodoric mourut de dyſſenterie; cette dyſſenterie pouvoit être l'effet du poiſon: les termes de Jonas préſentent encore mieux l'idée du poiſon: *Theodoricus divinitus percuſſus, inter flagrantis ignis incendia mortuus eſt.*

Cap. 39. *Cap. 28.*

8.° 9.° 10.° *Mort des enfans de Théodoric.*

Ibid. *Cap. 39.*

Jonas donne ſix fils à Théodoric, & les fait tous tuer par l'ordre de Clotaire; mais Frédégaire ne lui en donne que quatre,

quatre, Sigébert, Childébert, Corbe & Mérouée: Childébert s'enfuit & disparut pour jamais, lorsqu'il vit l'armée des Princes, sur les bords de la Saône, se disposer à le trahir & à le livrer entre les mains de Clotaire; on croit qu'il se noya dans la Saône: Sigébert & Corbe furent tués par ordre de Clotaire: il fit grace à Mérouée, parce qu'il l'avoit tenu sur les Fonts; mais on ne voit plus ce que devient Mérouée dans la suite, & il est vraisemblable que Clotaire, pour n'avoir rien à craindre de sa part, l'obligea de se faire moine.

Adon dit que Brunehaut elle-même fit périr tous les enfans de Théodoric; l'auteur des Gestes dit la même chose, & il ajoute qu'elle vint d'elle-même se présenter à Clotaire, revêtue des ornemens royaux & superbement parée, parce qu'elle se flattoit d'épouser Clotaire, qui en effet lui avoit donné des espérances. *Dans sa Chron. Cap. 39. Cap. 40.*

M. de Cordemoi traite cette histoire avec beaucoup de mépris: si pourtant elle n'avoit pas contre elle l'autorité de Frédégaire, que M. de Cordemoi ne respecte pas assez, elle seroit fort commode pour expliquer le reproche que Clotaire fait à Brunehaut au sujet des enfans de Théodoric. Est-il vraisemblable, en effet, qu'il lui ait reproché la mort de ces Princes, si lui-même venoit de les faire périr? cependant comme suivant les règles de la Critique, l'autorité de Frédégaire doit l'emporter sur celle d'Adon & de l'auteur des Gestes, & qu'il faut croire par conséquent que Clotaire venoit de faire périr Sigébert & Corbe, on doit concevoir que Clotaire reprochoit à Brunehaut d'avoir voulu perpétuer les troubles en armant contre lui ces malheureux Princes, (au lieu de s'en rapporter, comme il le lui avoit en effet proposé, au jugement de la Nation) & de l'avoir obligé, par ce refus, à user envers eux du droit rigoureux de la guerre; car c'est ainsi qu'on envisageoit alors ces massacres de sang froid qu'on faisoit faire des Princes pris à la guerre. Les exemples de Cararic, roi des Morins (c'est-à-dire d'une partie de l'Artois) & de son fils; de Ragnacaire, roi de Cambrai; de Regnier son frère, de Rignomer, roi du Mans; de Gondégésile, un des rois de Bourgogne, sous Clovis; de

Sigiſmond & de Gondemar, rois de Bourgogne; des enfans de Clodomir, roi d'Orléans; du roi de Thuringe Hermenfroi, & de ſon fils Amalafroi, ſous les fils de Clovis: celui de Théodébert, fils de Chilpéric, prouvent que dans ces temps barbares les Rois & les Princes ne tomboient pas impunément entre les mains de leurs ennemis. Les droits du ſang même ne balançoient point les droits de la victoire, comme le prouve horriblement l'exemple du malheureux Chramne : auſſi ne voit-on pas que la mort de Sigébert & de Corbe ait nui à la réputation de clémence & de juſtice dont Clotaire II a joui. Il paroît cependant qu'il étoit peu convenable de redemander à Brunehaut le ſang que lui-même venoit de répandre; & pour fixer à cet égard le crime de Brunehaut, il paroît qu'elle n'en avoit point d'autre à ſe reprocher, que celui d'avoir mieux aimé expoſer ſes arrière-petits-fils au ſort des armes, que d'attendre ſur leur deſtinée & ſur la ſienne le jugement de la Nation.

CRIMES que Clotaire n'a point reprochés nommément à Brunehaut.

Outre les crimes dont Clotaire accuſa Brunehaut, il y en a pluſieurs autres dont elle n'eſt chargée que par les hiſtoriens; ce ſont ceux que j'ai renvoyés à la ſeconde claſſe, & dont je vais examiner les principaux.

1.° Mort de Gogon.

Epitom. c. 59. C'eſt Frédégaire qui la rapporte, comme un trait qui peint à la fois l'ambition, l'injuſtice & l'ingratitude de Brunehaut; l'ambition, elle ne le fit périr que parce qu'il mettoit des bornes à ſon autorité, & qu'étant honoré de la confiance de Sigébert, il avoit beaucoup de part au gouvernement; l'injuſtice, Frédégaire repréſente Gogon comme un Miniſtre irréprochable; l'ingratitude, c'étoit principalement à Gogon qu'elle avoit l'obligation de régner en Auſtraſie, c'étoit lui qui avoit déterminé Sigébert à ce mariage, & qui avoit été chercher Brunehaut en *Lib. III, cap. 4.* Eſpagne. *Ille dies,* dit énergiquement Aimoin, *mortis Gogoni*

fuit, cui expedierat exilio mutasse sedes, antequam hanc omni belluâ crudeliorem in cervicibus locandam eveheret suis. Je remarque ce mot comme un trait de véhémence peu familier aux auteurs de ce temps-là, & fort convenable au récit que fait Aimoin dans cet endroit, d'après Frédégaire.

M. de Cordemoi ne peut opposer à ce témoignage positif de Frédégaire, que le silence de Grégoire de Tours, qui vivoit dans ce temps-là; mais, 1.° en général, le simple silence d'un auteur suffit-il toujours pour détruire le témoignage positif d'un écrivain même postérieur? 2.° le silence de Grégoire de Tours sur tout ce qui est contraire à Brunehaut, est un peu suspect de partialité, comme on le prouvera tout-à-l'heure.

2.° *Mort de S.t Louvent.*

Pour celle-ci, c'est Grégoire de Tours qui la rapporte, en évitant avec soin d'accuser Brunehaut; mais à travers les ménagemens de son récit, on sent bien qu'elle est coupable, ou de n'avoir pas empêché ce crime, ou de ne l'avoir point puni.

Lupentius verò, abbas basilicæ sancti Privati Martyris urbis Gabalitanæ, à Brunichilde reginâ arcessitus advenit: incusatus enim, ut ferunt, fuerat ab Innocentio supradictæ urbis comite, quòd profanum aliquid effatus de Reginâ fuisset; sed discussis causis, cùm nihil de crimine Majestatis conscius esset inventus, discedere jussus est. Verùm ubi viam carpere cæpit, iterum ab antedicto comite captus, & ad Ponticonem villam deductus, multis suppliciis est adfectus; dimissusque iterum ut rediret, cùm super Axonam fluvium tentorium tetendisset, iterum irruit super eum inimicus ejus, cujus vi oppressi amputatum caput, in culeum oneratum lapidibus posuit, & flumini dedit; reliquum verò corpus vinctum cum saxo immisit gurgiti. *Greg. Turon. histor. lib. VI, cap. 27.*

3.° *Ingratitude de Brunehaut envers Gontran.*

Brunehaut devoit tout à Gontran. Ce Prince, à la mort de Sigébert, s'étoit déclaré son protecteur & celui de son fils, & par cette démarche généreuse il avoit peut-être sauvé la vie à Brunehaut, que Chilpéric avoit surprise dans Paris, & à qui

Frédégonde deſtinoit ſans doute le même ſort que Brunehaut lui avoit deſtiné, lorſqu'elle l'avoit fait aſſiéger dans Tournai par Sigébert.

Comment Brunehaut témoigne-t-elle ſa reconnoiſſance? il paroît un aventurier qui ſe dit fils de Clotaire, & qui ſe jette ſur les terres de Gontran pour ſe faire donner un partage à main armée. Brunehaut ſe joint à lui, non-ſeulement contre Gontran, mais même contre ſon propre fils Childébert, qu'elle craignoit de voir ſortir de la tutelle où elle vouloit le tenir toute ſa vie: *Mulier non uno nomine damnanda*, dit M. de Valois, *quæ novum iſtum regem, vel potiùs tyrannum Guntchramni atque etiam Childeberti filii ſui cervicibus imponere conaretur.... ut ſecuriùs dominaretur, & cum marito conjux, cum rege regina imperaret.*

Cependant ou Gondebaud étoit fils de Clotaire, & en ce cas c'étoit ſon beau-frère que Brunehaut vouloit épouſer, ou il n'étoit pas fils de Clotaire, & en ce cas c'étoit un aventurier, un impoſteur, qu'elle vouloit oppoſer à Gontran & à Childébert. Après la mort de Gondebaud elle fait les mêmes avances à ſon fils; elle veut même venger ſur Gontran la mort de Gondebaud: *quod ne quis finxiſſe me vel divinaſſe putet*, dit encore M. de Valois, *Guntchrammum regem auctorem ſequor, à quo dicitur Brunichildis impudico conſilio Ballomerem* [a] *ſeu Gundobaldum ad conjugium per Ebregiſilum legatum arceſſiviſſe. Unde poſt interfectum Gundobaldum, non ob aliud quàm ob cædem ejus, minitata eſt Brunechildis Guntchrammum ſe interempturam.*

[a] C'étoit, ſelon Gontran, le vrai nom de Gondebaud.

M. de Valois ne dit point où ces ſoupçons de Gontran contre Brunehaut ſe trouvent exprimés; en général il ne cite point ſes autorités, mais elles ſont connues, & on les retrouve aiſément dans ſon ouvrage; c'eſt Grégoire de Tours lui-même qui rapporte ces ſoupçons [b]. Gontran dit [c], en parlant de Childébert avec lequel il venoit de ſe réconcilier: *verùm quia mater ejus Brunichildis me minatur interimere*, & ces ſoupçons n'étoient certainement pas haſardés: on en peut juger par cette menace inſolente d'un ambaſſadeur d'Auſtraſie à Gontran, *ſcimus ſalvam eſſe ſecurim quæ fratrum tuorum capitibus eſt defixa.*

[b] *Lib. VII, c. 34; l. VIII, c. 4; liv. IX, c. 20 & 32.*

[c] *L. VIII, c. 4.*

L. VII, c. 14.

Aimoin rapporte auſſi les intelligences de Brunehaut avec Gondebaud. *L. III, c. 69, 71.*

4.° Mort de Childébert & de Faileube.

Lorſque Childébert mourut, Gontran l'avoit éclairé ſur les artifices de Brunehaut *(h)*, & l'autorité de cette dangereuſe femme commençoit à chanceler: il meurt & laiſſe deux fils, Théodébert & Théodoric; la foibleſſe de leur âge aſſuroit une longue régence, mais à qui? étoit-ce à Faileube leur mère, ou à Brunehaut leur aïeule? les Grands déteſtoient l'empire de celle-ci, c'étoit à eux qu'il appartenoit de déférer la tutelle, & Brunehaut connoiſſoit leurs ſentimens: l'embarras du choix ceſſe bientôt, Faileube ſuit ſon mari au tombeau.

Paul Diacre dit, *Childebertus rex Francorum ætatis anno vigeſimo quinto cum uxore propriâ (ſicut fertur) vi veneni extinguitur.* *L. IV, c. 12, de geſt. Longob.*

Aimoin dit la même choſe dans les mêmes termes, avec le même *ſicut fertur;* il copie viſiblement Paul Diacre, ainſi ces deux autorités n'en font qu'une. Paul Diacre écrivoit vers la fin du VIIIe ſiècle; aucun auteur plus ancien n'a parlé de l'empoiſonnement de Childébert; Clotaire II même ne lui imputa point la mort de ce Prince: dans ces circonſtances, rien de plus ſage que la déciſion de M. de Valois; après avoir rapporté toutes les raiſons qu'on peut avoir de croire que la mort de Childébert & de ſa femme fut l'ouvrage de Brunehaut, *tamen*, ajoute-t-il, *cùm videam Paulum & Aimonum ſolos hoc ſcribere, & de veneno dubitare, de veneficâ nil dicere, facilè Brunichildem abſolvo.* On n'a pas beſoin, en effet, de lui chercher des crimes. *L. III, c. 84.*

5.° Perſécution de St Colomban, fondateur de l'abbaye de Luxeuil.

Frédégaire & Jonas, les deux plus anciens auteurs par qui on puiſſe ſavoir l'hiſtoire de Brunehaut, s'accordent parfaitement ſur tous les détails de cette perſécution; on peut les voir dans tout le 36.e chapitre de la chronique de Frédégaire.

(h) Matris quoque Brunichildis verſutias cavendas præmonuit. Aimoin, I. III, c. 69.

Jonas a écrit la vie de S.t Colomban, & malgré l'acharnement que M. de Cordemoi lui impute contre Brunehaut, (car c'eſt le reproche qu'il fait à tous ceux qui condamnent cette Reine, c'eſt-à-dire à tous les auteurs originaux) il eſt certain que Jonas parle très-peu de Brunehaut, qu'il n'en parle qu'autant que l'exige ſon ſujet, dans lequel il ſe renferme ſcrupuleuſement, & qu'enfin on n'a aucune raiſon de ſe défier de lui. Ce reproche de partialité, de prévention contre Brunehaut, ſi légèrement fait par M. de Cordemoi à Jonas & à Frédégaire, eſt bien injuſte; ſi ces auteurs diffament Brunehaut, c'eſt toujours par les faits, jamais par la déclamation; du moins cela eſt vrai ſans reſtriction de Frédégaire; & ces faits ne ſont jamais préparés, jamais arrangés; nul art, nul deſſein ni apparent ni caché: de plus, ces deux auteurs ſont ceux qui ménagent le plus Brunehaut.

En effet, tandis que la foule des auteurs accuſe cette Reine d'avoir empoiſonné ſon petit-fils Théodoric, Frédégaire dit qu'il mourut de dyſſenterie, & Jonas ſe contente de dire: *divinitus percuſſus inter flagrantis ignis incendia mortuus eſt.*

Pluſieurs auteurs diſent que le jeune Mérouée, fils de Théodébert, eut la tête écraſée contre un rocher par Brunehaut; Jonas n'en dit rien, & Frédégaire attribue cette action barbare à un homme de la ſuite de Théodoric.

Enfin, que M. de Cordemoi n'écrivoit-il l'hiſtoire de Brunehaut ſans le ſecours de Jonas & de Frédégaire, puiſqu'ils lui étoient ſi ſuſpects?

Voici donc le récit de Jonas, conforme à celui de Frédégaire; on y voit les dérèglemens où Brunehaut plongeoit Théodoric, & les motifs de cette infame politique. *Cæpit Theodoricum vir Dei increpare cur concubinarum adulteriis miſceretur, & non potiùs legitimi conjugii ſolamine frueretur, ut regalis proles ex honorabili reginâ prodiret, & non potiùs ex lupanaribus videretur emergi; cùmque jam ad viri Dei imperium regis ſermo obtemperaret, & ſe ab omnibus illicitis ſegregare reſponderet, mentem Brunechildis aviæ, ſecundæ, ut erat, Jezabelis, antiquus anguis adiit, eamque contra virum Dei ſtimulatam ſuperbiæ aculeo*

Cap. 17.

excitat, quia cerneret viro Dei Theodoricum obedire. Verebatur enim, ne ſi abjectis concubinis Reginam aulæ præfeciſſet, & dignitatis atque honoris ſui modum amputaſſet, &c.

« Jonas s'emporte, dit M. de Cordemoi; il appelle Brunehaut une ſeconde Jézabel; cet emportement le rend récuſable. »

Jonas appelle Brunehaut une Jézabel à cauſe de ſes cruautés envers les envoyés de Dieu; il eût pu l'appeler encore une Athalie, à cauſe de ſes fureurs envers les Princes de ſon ſang. Grégoire de Tours eſt-il récuſable? M. de Cordemoi le récuſe-t-il jamais? cet Évêque appelle cependant Chilpéric le *Néron* & l'*Hérode* de ſon ſiècle, & il inſulte durement à ſa mort, dont il ne vouloit pas même qu'on recherchât les auteurs: *ce ſont ſes crimes*, diſoit-il, *qui ont cauſé ſa mort.* *Lib. VI, c. 46.* *Lib. VIII, c. 4.*

M. de Cordemoi cherche à rendre ridicule le récit de Jonas, parce qu'il dit que S.t Colomban refuſa ſa bénédiction aux bâtards de Théodoric, qui lui furent préſentés par Brunehaut: « Apparemment, dit M. de Cordemoi, un Saint n'eût pas fait un refus ſi injurieux. »

Voici ma réponſe. Chilpéric avoit fait un livre où il ſoutenoit les erreurs de Sabellius; il conſulta Grégoire de Tours, qui l'aſſura qu'aucun Théologien n'approuveroit cet ouvrage; Chilpéric piqué, lui dit qu'il le feroit voir à des gens plus inſtruits que lui; *vous ne trouverez*, répondit l'Évêque, *que des inſenſés qui ſoient de votre opinion (i).* C'eſt Grégoire de Tours lui-même qui rapporte ce trait; Grégoire de Tours eſt au nombre des Saints; « apparemment un Saint n'eût pas tenu à un Roi un diſcours ſi injurieux ». Jugerons-nous toujours de tout par nos mœurs & nos uſages?

Suivant le récit de Jonas[a] & de Frédégaire[b] (qu'encore un coup il faut abſolument croire, ſous peine d'ignorer l'hiſtoire de Brunehaut) cette Reine fit chaſſer S.t Colomban des États de Théodoric avec toutes ſortes d'ignominies & de violences; on trouve le même fait rapporté dans Sigébert de Gemblours, & dans d'autres auteurs.

[a] *C. 18 & 19.* [b] *C. 36.*

(i) Nunquam erit ſapiens, ſed ſtultus, qui hæc quæ proponis ſequi voluerit.

6.° *Martyre de S.t Didier, évêque de Vienne.*

C. 26. *Theodoricus atque Brunechildis,* dit encore Jonas, *non solùm adversus Columbanum insaniebant, verùm etiam & contra sanctissimum Desiderium Viennensis urbis episcopum adversabantur, quem primò exilio damnatum multis injuriis affligere nitebantur, ad postremum verò glorioso martyrio coronarunt.*

C. 31. Frédégaire rapporte le même fait dans sa chronique.

Quel fut le motif de cette violence? nous l'apprenons d'Adon, qui fut lui-même évêque de Vienne dans le IX.e siècle, & qui doit être présumé avoir écrit d'après des monumens authentiques.

Brunechildis per diversorum juvenum libidines excanduit turpissimum lupanar ipsa semetipsam turpissimis juvenibus exponens. Cujus inaudita flagitia vir pontifex Desiderius zelo timoris Dei inflammatus reprimere & corrigere cupiens, tam privatim quàm publicè meliorem vitam arripere & pœnitudinem facti habere monebat.

Aimoin est conforme à Jonas, Frédégaire & Adon.

7.° *Mort d'Égila, Patrice de Bourgogne.*

L. III, c. 89. Aimoin, d'après Frédégaire, met cette mort au nombre des violences qui rendirent Brunehaut aussi odieuse aux Bourguignons qu'elle l'avoit été aux Austrasiens: *Egila Patricius, nullis culpis extantibus, sed solâ suggerente cupiditate per consilium Brunichildis est interemptus, facultatesque ejus fisco associatæ.*

8.° *Mort de Bertoald, Maire du Palais de Bourgogne.*

C'est à Protade son amant que Brunehaut fit ce sacrifice: *cùm Brunichildis stupri gratiâ Protadium vellet honoribus exaltare .... ut Bertoaldus potiùs interiret, eum in ripam Sigonam usque Oceanum mare, per pagos & civitates ad fiscum inquirendum dirigunt.*

Fredeg. Chron. cap. 24.

On ne lui donna que trois cents hommes pour cette expédition chez des peuples nouvellement conquis, mal soumis, & soulevés par Clotaire leur ancien maître, contre les maîtres nouveaux.

M.

M. de Cordemoi dit qu'il ne voit pas que cette expédition fût si périlleuse, & qu'il ne s'agissoit, après tout, que d'aller demander de l'argent.

Mais vraisemblablement Frédégaire étoit plus à portée que lui de savoir si cette commission étoit dangereuse ou non; d'ailleurs l'évènement prouva qu'elle l'étoit, puisque Bertoald fut repoussé jusqu'à Orléans, & assiégé dans cette ville par les troupes que Clotaire envoya pour l'accabler.

A la bataille d'Étampes, qui fut la suite de cette expédition, Bertoald se fit tuer: *Nec volens, exinde evadere, dum senserat se de sui gradûs honore à Protadio degradandum.* Cap. 25 & 26.

Il ne tient pas à M. de Cordemoi qu'on ne regarde Bertoald comme un étourdi qui méritoit son sort; c'est précisément l'idée qu'il en donne, & il ne lui échappe pas un seul éloge de cet homme que Frédégaire appelle, *moribus mensuratus, sapiens & cautus, in prœliis fortis, fidem cum omnibus servans.*

En revanche, M. de Cordemoi fait son héros de Protade, & veut persuader que Brunehaut n'aimoit en lui qu'un Ministre distingué par la supériorité de ses talens. Mais d'où connoit-il donc & Bertoald & Protade? n'est-ce pas par le récit de Frédégaire? Or voici comme Frédégaire peint Protade: *Nimiùm argutissimus & strenuus in cunctis; sed sæva illi fuit contra personas iniquitas, fisco nimium tribuens, de rebus personarum ingeniosè fiscum vellens implere & se ipsum ditare. Quoscumque genere nobiles reperiret, totos humiliare conabatur, ut nullus reperiretur qui gradum quem adsumpserat, potuisset adsumere.* Aimoin en parle de même. Cap. 27.

9.° & 10.° *Mort d'Uncilène & du Patrice Wulfe.*

Frédégaire[a], Aimoin[b], &c. ont représenté la mort de Protade comme l'effet d'un juste soulèvement des Grands indignés de voir ce courtisan vendu aux fureurs de Brunehaut, animer avec elle Théodoric à la guerre contre son frère. M. de Cordemoi, qui voit dans cette aventure une révolte bien caractérisée contre une Régente & son Ministre, peint fortement en général le crime de la rébellion, & fait les réflexions qu'on pouvoit

[a] Cap. 27.
[b] L. III, c. 92.

faire à la cour de Louis XIV du temps du cardinal Mazarin.

Mais, sans examiner ici la différence que le temps a pu mettre dans la manière d'envisager les droits respectifs des Rois & des Grands, j'avouerai qu'on peut pardonner à une femme, telle que Brunehaut, d'avoir vengé la mort de son amant sur deux hommes dont la conduite paroît avoir été au moins irrégulière. Uncilène, que le Roi avoit chargé de ses ordres pour contenir l'armée, changea ces ordres, en supposa un pour la mort de Protade; il falloit en obtenir un, comme les Grands d'Austrasie avoient obtenu de Théodébert l'expulsion de Brunehaut. Wulfe avoit beaucoup contribué au soulèvement de l'armée; leur motif étoit bon, leur conduite paroît avoir été blâmable; ils ont fourni un prétexte à la vengeance de Brunehaut, qui souvent n'en avoit pas besoin.

Je ne pousserai pas plus loin la recherche des crimes de cette Reine, je ne parlerai ni de Magnoalde ni de Rauchin, trop irrégulièrement punis par elle des révoltes où elle les avoit forcés; je ne parlerai point de plusieurs autres crimes qu'on seroit peut-être en droit de lui imputer; si tous ceux que les divers historiens lui imputent, ne sont pas également prouvés, il en reste assez pour justifier & soutenir sa réputation de cruauté, d'avidité, d'impudicité, de violence *(k)* contre son propre sang. C'est à ceux qui ont voulu nous en donner une autre idée à nous indiquer, s'ils peuvent, des sources plus pures que celles où l'on a puisé jusqu'à présent.

AUTEURS CONTEMPORAINS, *qu'on dit être favorables à Brunehaut.*

A tant d'autorités dont on les accable, les apologistes de Brunehaut en opposent deux, & ce sont celles de deux contemporains, des deux S.ts Grégoires, le Pape & l'évêque de

(k) Mulier in cædibus propinquorum maximè exercitata, dit très-bien Aimoin, *lib IV, c. 1.* Le même auteur la trouve seule digne d'être comparée à Frédégonde pour les artifices : *Erat Fredegundis formâ egregiâ, consilio callida, dolis (exceptâ Brunechilde) parem non agnoscens.* Lib. III, c. 57.

Tours; ils oppoſent le ſilence de Grégoire de Tours & le témoignage formel du pape S.t Grégoire.

Le ſilence de Grégoire de Tours ne peut rien prouver.

1.° Ce n'eſt qu'un ſilence, & je produis des témoignages formels.

2.° L'hiſtoire de Grégoire de Tours finit vers l'an 591, & Brunehaut n'avoit pas commis alors tous ſes grands crimes; Gontran, Childébert, Frédégonde vivoient; c'étoient autant de freins qui contenoient ſa méchanceté.

3.° La rivalité de Frédégonde & de Brunehaut, & l'activité impétueuſe de ces deux femmes diviſoient toute la France en deux partis; elles ne laiſſoient à perſonne la liberté d'être neutre. La Touraine avoit été du partage de Sigébert; ce Prince & Brunehaut ſa femme avoient contribué à mettre Grégoire ſur le ſiége de Tours; il leur étoit attaché par la reconnoiſſance, & on ne peut ſe diſſimuler qu'il n'ait été viſiblement dans les intérêts de Brunehaut; il paroît même avoir été conſulté ſur le mariage de cette Reine avec le jeune Mérouée, fils de Chilpéric, qui s'arrêta dans Tours avant de ſe rendre au Mans & à Rouen: vraiſemblablement il n'approuva pas les propoſitions de ce mariage; mais dans la perſécution que Prétextat ſouffrit pour cette affaire, Grégoire fut le ſeul Évêque qui oſa prendre ſa défenſe; il donna des eulogies au jeune Mérouée, (qu'il trouva caché dans S.t Martin de Tours, & fuyant la colère de ſon père) ce qui, dans les circonſtances, annonçoit de la part de Grégoire une indulgence marquée pour les fautes qui avoient attiré à Mérouée la haine de Chilpéric; il fut perſécuté lui-même par Chilpéric & par Frédégonde; il fut obligé de ſe juſtifier dans l'aſſemblée de Braine ſur quelques diſcours fort injurieux à Frédégonde, qu'on l'accuſoit d'avoir tenus, & il ſe juſtifia en diſant qu'il ne les avoit pas tenus, mais qu'il les avoit entendu tenir; enfin ſon hiſtoire prouve aſſez qu'il étoit ennemi de Chilpéric & de Frédégonde; dans ces diſpoſitions, il devoit être indulgent pour Brunehaut. *Greg. Tur. l. V, c. 14.*

4.° Il n'eſt qu'indulgent en ſa faveur, il n'eſt point faux, il ne diſſimule pas même tout, & il s'en faut bien que Brunehaut

ſoit irréprochable, à ne conſulter que l'hiſtoire de Grégoire de Tours; c'eſt par cet hiſtorien qu'on apprend ſon infame mariage avec Mérouée; ſon ingratitude envers Gontran, pouſſée juſqu'à menacer ſa vie; la mort de S.t Louvent, & d'autres faits très-peu favorables à Brunehaut. Que Grégoire de Tours, en parlant de ſon mariage avec Sigébert, diſe qu'alors elle étoit *honeſta moribus atque decora*, cela ſignifie ſeulement que dans ſon enfance & à la cour du Roi ſon père, ſes mœurs avoient été irréprochables; ce qui ne prouve rien pour les temps poſtérieurs.

Il faut donc d'abord écarter toute induction qu'on voudroit tirer de ce prétendu ſilence de Grégoire de Tours.

Voyons ſi les lettres du pape S.t Grégoire prouveront davantage.

Elles ſont au nombre de dix: *plenæ*, dit Mariana, *veriſſimis laudibus*, mais en effet remplies de complimens ſur ſa piété, ſur ſa charité, ſur ſes talens pour le gouvernement, ſur la ſage éducation qu'elle donnoit à Childébert ſon fils, principalement ſur la protection qu'elle accordoit aux Prêtres & aux Moines qui alloient en Angleterre prêcher l'Évangile.

Je réponds 1.° que le pape S.t Grégoire eſt mort en 604; que par conſéquent il n'a pu voir les plus grands crimes de Brunehaut; qu'elle n'avoit point encore fait périr S.t Didier, ni chaſſer S.t Colomban; qu'elle n'avoit point encore fait maſſacrer Théodébert, ni écraſer Mérouée contre un rocher, ni empoiſonné Théodoric, ni même porté à leur comble les déſordres de la cour de ce Prince; elle n'avoit point encore (du moins lorſque ce Pontife lui écrivoit) ſacrifié le vertueux Bertoald à l'intérêt de ſes voluptés & à l'avancement de Protade; elle n'avoit point encore conſommé tous ces crimes qui réunirent, après une longue patience, la nation entière contre elle.

2.° Ces lettres ſont adreſſées à elle-même, & le Pape ſavoit les ménagemens que le S.t Siége doit aux Rois.

3.° La grande affaire qui occupoit alors le Pape, étoit la converſion des Anglois à la Foi: il falloit rendre Brunehaut

favorable à ce projet ; il falloit la louer ſur ſa piété, ſur ſa charité, pour l'exciter à en montrer.

4.° Dans preſque toutes ces lettres, S.t Grégoire demande quelque grâce ou quelque juſtice; ces ſortes de demandes ſont toujours accompagnées de quelques complimens de ſtyle.

5.° Ces prétendues louanges ne ſont en effet que des complimens vagues, qui ne portent ſur aucun fait précis.

6.° Ces complimens ſont mêlés de fréquentes leçons, & ne ſont eux-mêmes le plus ſouvent que des leçons déguiſées; il lui dit dans une de ſes lettres: *ut ſi vellet nihil perdere, ſtuderet per injuriam nihil habere;* il lui dit en ſubſtance dans preſque toutes: *vous gouvernez bien, mais vous gouverneriez encore mieux, ſi, &c.*

7.° Il fait les mêmes complimens à Clotaire II: or ſi Brunehaut fut innocente & vertueuſe, que doit-on penſer de Clotaire?

8.° Il fait auſſi les mêmes complimens à Théodoric: cependant, puiſqu'il y a des crimes, il y a des criminels; ſi Brunehaut n'a point excité Théodoric à verſer le ſang de Théodébert & de ſes enfans, il y fut donc porté par ſa perverſité naturelle, & il avoit le germe de cette perverſité, lorſque S.t Grégoire lui faiſoit des complimens ſur ſes vertus; il y avoit long-temps auſſi qu'il vivoit dans le libertinage, ſoit qu'en cela il ſuivît ſon goût particulier ou les conſeils & les exemples de Brunehaut.

9.° Il écrit à divers évêques de France, nommément à Mélance, évêque de Rouen, accuſé, convaincu même d'avoir, avec Frédégonde, fait aſſaſſiner Prétextat; il leur parle auſſi de leurs vertus & de leur piété, & l'aſſaſſin Mélance a ſa part de cet éloge.

10.° Quel Souverain n'a pas été loué? par qui ne l'a-t-il pas été? Si toutes les hiſtoires étoient perdues, & que la Pharſale exiſtât ſeule, le *ſcelera ipſa, nefaſque, hâc mercede placent*, perſuaderoit à tout le monde que Néron a été le conſolateur & le bienfaiteur de l'humanité. Mais, dit-on, un ſaint Pape ne flatte pas les Souverains, comme fait un auteur

profane. S'il ne les flatte pas, il les ménage, & c'eſt tout ce que S.t Grégoire a fait.

11.° On peut, ſi l'on veut, comme quelques auteurs *(1)*, accuſer de ces complimens du Pape, l'hypocriſie habile de Brunehaut, & l'art qu'elle avoit d'éblouir ſur-tout les Étrangers, par les apparences d'une piété magnifique, par la conſtruction d'hôpitaux, de monaſtères, d'égliſes. Mais, dit-on, cette magnificence s'accorde-t-elle avec l'avarice qu'on lui reproche? Oui, parce qu'on ne lui reproche pas d'avoir eu cette avarice qui porte à entaſſer des tréſors; on lui reproche d'avoir ſoutenu ſa magnificence par des proſcriptions & des confiſcations injuſtes, & d'avoir ſcellé tous ces grands monumens du ſang de pluſieurs innocentes victimes.

12.° Enfin, peut-on dire, que les lettres de S.t Grégoire faſſent ſuffiſamment connoître Brunehaut, & qu'on puiſſe écrire l'hiſtoire de cette Reine avec le ſeul ſecours de ces dix lettres?

Quand donc au ſilence de Grégoire de Tours & aux lettres du pape S.t Grégoire, on joindroit encore les vers que ſaint Fortunat, évêque de Poitiers, fit pour Brunehaut, dans le temps de ſon mariage avec Sigébert, & même quelque temps encore après, & dans leſquels il l'appelle,

Pulchra, modeſta, decens, ſolers, grata atque benigna,
Ingenio, vultu, nobilitate potens,

ces vers faits long-temps avant ſes crimes, ne prouveroient pas plus en ſa faveur que ces vers de Ronſard, dans ſa Franciade, faits ſi long-temps après ces mêmes crimes, ne prouveroient contre elle, s'ils étoient ſeuls.

De Brunehaut, Princeſſe miſérable,
Fera punir le vice abominable,
Lui attachant, à la queu' d'un cheval
Bras & cheveux, puis à mont & à val

(1) Dupleix dit en propres termes, qu'*il n'eſt pas étonnant que les bonnes gens qui écrivoient en ce ſiècle-là, & même Saint Grégoire Pape, n'aient pas eu connoiſſance de ſes méchancetés.*

Par les rochers, par les ronces tirée,
En cent morceaux la rendra déchirée,
Si, qu'en tous lieux ſes membres diffamés
Seront aux loups pour carnage ſemés.
Bien qu'un grand Roi ne puiſſe avoir louange
Quand par la mort d'une femme ſe vange,
Pourtant Clotaire eſt abſous des François,
D'avoir vangé le ſang de tant de Rois
Que par poiſon, par glaive & par cautelle
Avoit occis cette Royne cruelle.

C'eſt au témoignage des hiſtoriens qu'il faut en revenir, & c'eſt lui qui aſſure la diffamation de Brunehaut; tout ce qu'on peut induire des autres témoignages, qui paroiſſent lui être favorables, c'eſt que Brunehaut n'étoit peut-être pas univerſellement

Monſtrum nullâ virtute redemptum
A vitiis.

Que les apologiſtes de Brunehaut, pour nous attendrir en ſa faveur & nous révolter contre ſes juges, s'étudient à tracer d'énergiques peintures du ſupplice d'une Reine âgée de près de quatre-vingts ans, fille, femme, mère, aïeule & biſaïeule de tant de Rois; qu'ils nous la montrent expoſée aux injures d'une ſoldateſque effrénée, traînée par un cheval furieux, déchirée en pièces..... qu'ils s'interrompent en s'écriant, *la plume ſe refuſe à de pareilles horreurs;* tout cela, réduit à ſa juſte valeur, ſignifie que le ſupplice de Brunehaut fut affreux ſi l'on conſidère ſon rang, ſon ſexe & ſon âge; mais il fut juſte ſi l'on conſidère ſes crimes.

Mais, dit-on, Clotaire étoit-il ſon juge? la Nation même avoit-elle droit de juger une Reine? queſtion délicate & toûjours fâcheuſe, dans laquelle je n'ai pas prétendu m'engager: j'ai voulu prouver que ſon jugement étoit juſte, & non pas qu'il fût régulier.

Quant à ceux qui, comme Paul Émile & du Tillet, ont douté de la réalité de ſon ſupplice, il ſuffit de les renvoyer à l'auteur de la continuation de la chronique de Marius, qui l'avoit certainement vu; à Frédégaire, qui l'avoit vu auſſi vraiſemblablement; à Jonas, qui avoit pu le voir, & qui certainement avoit vu des gens qui l'avoient vu; enfin à la foule des hiſtoriens & des critiques des deux partis, dont les témoignages réunis forment un corps de démonſtration que le pyrrhoniſme le plus téméraire doit reſpecter.

MÉMOIRE HISTORIQUE SUR LE TRÉSOR DES CHARTRES, ET SUR SON ÉTAT ACTUEL.

Par M. BONAMY.

Lû le 27 Juin 1758.

TOUTES les nations policées ont eu des dépôts publics, où les loix, les ordonnances, les traités de paix & les lettres qui accordoient des grâces ou infligeoient des peines, étoient conservés pour y avoir recours dans les occasions. Il seroit inutile d'apporter des preuves d'une pratique si naturelle & si conforme à la bonne police d'un État: je ne citerai que deux empires célèbres, celui des Perses & celui des Romains. On peut, pour le premier, consulter le savant ouvrage de Barnabé Brisson, intitulé *de regio Persarum Principatu;* on y verra que les rescripts, les édits & les ordonnances des Rois étoient conservés dans les Archives, où des Secrétaires avoient soin de rédiger les actes de toutes les affaires importantes qui arrivoient: πάντα τὰ πραττόμενα καὶ τὰ πραχθέντα. Il en fut de même chez les Romains; sur quoi l'on peut lire en particulier le code Théodosien, & les notes de Jacques Godefroi. Les noms qu'on donnoit aux différens Officiers préposés chez eux pour veiller à la conservation des dépôts publics, & pour écrire les actes, furent encore en usage sous nos Rois, comme on le verra dans la suite; car les François s'étant rendus maîtres des Gaules, conservèrent dans le gouvernement beaucoup de choses que les Romains y avoient établies, & nos Rois se trouvèrent possesseurs des biens qui avoient appartenu en particulier aux Empereurs, sous le nom de *Fisc;* c'est ce qui constitua le domaine dont ils firent de si grandes largesses aux Églises. Outre ces biens-fonds dont nos Rois étoient les propriétaires, ils tiroient encore des Gaules d'autres revenus; tel

Lib. I.

Joseph. lib. XI. Antiquit.

étoit le ſubſide réglé ou l'impoſition perſonnelle & réelle que chaque citoyen payoit, ſoit à titre de capitation, ſoit à raiſon des terres & des autres biens ou effets qu'il poſſédoit; une autre ſource des revenus du Prince conſiſtoit dans le produit des différens Bureaux établis dans les Gaules pour y faire payer les droits de péage ou de douane ; enfin il y avoit encore d'autres revenus qui venoient au Roi, & que l'on pouvoit appeler *caſuels*, comme la réunion des domaines engagés, les confiſcations & les dons volontaires ou réputés tels, que les peuples, en certaines occaſions, faiſoient au Souverain. Or l'on ſent bien que, pour ces différens revenus, il étoit néceſſaire d'avoir des regiſtres qu'on pût conſulter, & qu'on dût regarder comme les titres du Roi en vertu deſquels on exigeoit les tributs, les impôts & les redevances. Il en devoit être de même des regiſtres qui contenoient les grâces & les bienfaits que le Prince accordoit par des lettres particulières, afin que l'on pût voir ſi les perſonnes ne donnoient pas plus d'extenſion aux grâces que les lettres ne leur en accordoient, & ſi les lettres en vertu deſquelles ils prétendoient jouir de certains droits & prérogatives, n'étoient pas des lettres fabriquées par des fauſſaires. Telles étoient en général les raiſons qui obligeoient d'avoir un dépôt public. L'on ne peut douter de ſon exiſtence, pour peu qu'on ait lu Grégoire de Tours & les capitulaires de nos Rois, qui y renvoient ſouvent. Cet hiſtorien parlant d'un ſubſide que les Officiers du roi Childébert le jeune prétendoient avoir droit de lever ſur les habitans du diocèſe de Tours, dont il étoit alors Évêque, dit qu'il s'y oppoſa; & ſur ce que ces Officiers lui montroient des regiſtres où ce diocèſe étoit marqué comme les autres pour le payement de ce ſubſide, Grégoire leur repliqua que ces regiſtres n'étoient que des copies ſans autorité, & non l'original conſervé dans le Tréſor des Chartres: *Liber hic à Regis theſauro non eſt delatus.*

Lib. IX, c. 30.

Le même hiſtorien fait encore mention des regiſtres où étoient marquées les deſcriptions des impôts qu'on levoit ſur les peuples, & que Chilpéric & Frédégonde firent brûler, parce qu'ils regardoient ces impôts comme une vexation qui

attiroit la malédiction de Dieu sur leurs enfans: *Omnes libros descriptionum igni tradidit.* *Lib. V, c. 35.*

Sous la seconde race de nos Rois, on voit encore subsister un trésor des Chartres. Louis le Débonnaire ayant fait mettre la réforme dans l'abbaye de S.t Denys, on fit plusieurs règlemens qui concernoient la discipline & le gouvernement de ce monastère: ils furent rédigés par écrit; l'on en laissa un exemplaire aux Moines, & un autre fut mis dans le trésor du Palais, pour y avoir recours dans la suite: *In palatinis scriniis ob monimentum . . . . in archivo Palatii nostri.* *Capitular. t. I, p. 678.*

Dans le règlement que le même Empereur fit en faveur des Espagnols qui, ayant abandonné les terres de la domination des Maures, se réfugièrent en France, il est ordonné qu'on en feroit plusieurs copies qui seroient déposées dans sept villes principales, & une en particulier pour être mise *in archivo Palatii nostri.* *Id. ibid. p. 572.*

Ceux qui écrivoient les lettres des Princes sous la première & la seconde Race, s'appeloient *Notarii*, & quelquefois *Cancellarii* ou *Referendarii:* ils avoient plusieurs départemens, selon la nature des différentes affaires; de-là ils se nommoient du temps des empereurs Romains, *primi, secundi, tertii scrinii, &c. Notarii*, & cette dénomination s'étoit conservée sous nos Rois; car dans les annales de S.t Bertin, il est fait mention en 877, sous le règne de Charles le Chauve, d'un *Odacer secundi scrinii Notarius (a).* Ces Notaires étoient subordonnés au grand Référendaire ou grand Chancelier, *summus Cancellarius;* c'est ce que nous apprenons d'Hincmar: *Erant illi (summo Cancellario qui olim à Secretis appellabatur) subjecti, prudentes & intelligentes viri qui præcepta regia absque immoderatâ cupiditatis venalitate scriberent, & secreta illis fideliter servarent.* *Hincmar. de ordine Palatii. Duchesn. t. II, p. 491.*

C'étoit ordinairement le grand Chancelier qui souscrivoit tous les titres émanés de la puissance souveraine; & à son défaut,

(a) Le P. Labbe, dans son Abrégé royal, *p. 108*, indique un grand nombre de lettres de Charles le Chauve souscrites par cet *Odacer*, ou *Audacer*, à la place du grand Chancelier Gaussin: il y en a une aussi parmi les preuves de l'histoire de S.t Étienne de Dijon, *page 31.*

c'étoient les Notaires qui prenoient quelquefois le nom de Chancelier ou de Référendaire, comme on le voit par une infinité de chartres de nos Rois de la première & de la ſeconde Race; mais alors ces petits Chanceliers avoient ſoin de mettre, en ſouſcrivant, que c'étoit à la place du grand Chancelier, *ad vicem ſummi Cancellarii* ou *Archicancellarii.*

J'ai dit ci-devant qu'une des raiſons qui pouvoit obliger d'avoir des regiſtres où l'on inſcrivoit en entier ou en abrégé les lettres de grâces & de donations du Prince, c'étoit pour vérifier ſi les lettres, en cas de conteſtation, étoient véritablement émanées de l'autorité royale, & ſi quelques fauſſaires ne les auroient pas fabriquées; car les regiſtres, en ce cas, étoient néceſſaires. Les lettres originales étant délivrées par le Chancelier aux parties, on n'en gardoit que des copies; au moins je n'ai trouvé ſous la première & la ſeconde race aucun veſtige de ce qui ſe pratiquoit ſous la troiſième, où lorſque le Roi donnoit des terres, faiſoit des échanges ou accordoit quelques grâces à des particuliers, ceux-ci en recevant les lettres du Roi, en donnoient d'autres, où en répétant les termes de la lettre du Prince, ils reconnoiſſoient avoir reçu ce que le Roi leur donnoit; il n'y avoit pas moyen alors de tromper. Comme apparemment, ſous les deux premières races, on n'avoit point eu cette attention, il étoit plus aiſé aux fauſſaires de ſuppoſer des pièces: auſſi en pourroit-on citer pluſieurs exemples dès les premiers temps de notre monarchie; & ce n'étoient pas ſeulement les Moines qui étoient habiles dans ce métier, les Évêques & les Eccléſiaſtiques ſéculiers s'en mêloient auſſi. Il n'en faut pas d'autres preuves qu'Egidius, archevêque de Reims; ce Prélat dont Fortunat & Flodoard ont fait l'éloge, fut accuſé & convaincu d'avoir fabriqué de fauſſes lettres de Childébert, roi d'Auſtraſie, par leſquelles ce Prince lui donnoit des terres du Fiſc: il eut l'audace dans une aſſemblée d'Évêques convoquée à Reims, de montrer ces lettres au Roi, qui nia lui avoir jamais fait ce don; elles furent préſentées au Référendaire, dont la ſignature étoit au bas, qui ſoutint auſſi qu'on avoit contrefait ſon écriture. L'Évêque convaincu, fut obligé

d'avouer sa fourberie; & pour ce crime, ainsi que pour d'autres chefs d'accusation dans le même genre, qu'on peut lire dans Grégoire de Tours, il fut dépose & relégué à Strasbourg. *Lib. X, c. 19.*

Dans un concile de Soissons, tenu en 853, Charles le Chauve porta encore ses plaintes aux Évêques contre un Diacre qui avoit compilé de faux titres royaux: *Dominus rex Carolus coram sacrâ Synodo quemdam Diaconum Remensis ecclesiæ nomine Ragamfridum impetiit quòd præcepta falsa regio nomine compilasset.* *Capitular. t. II, p. 524.*

Je ne rapporterai point d'autres exemples; ceux qui seront curieux d'en voir, en trouveront plusieurs concernant les Ecclésiastiques séculiers, que les Bénédictins de S.t Corneille de Compiegne ont cités dans leur Mémoire, en récrimination des accusations de faussaires, que M. Languet, évêque de Soissons, leur avoit intentées mal-à-propos. Je crois au reste que les Ecclésiastiques & les Moines pouvoient seuls être experts dans l'art de contrefaire les écritures, les Seigneurs laïcs étant trop ignorans pour fabriquer de faux actes. *Œuv. de Cochin, t. VI, p. 381 & suiv.*

Il ne faut pas cependant croire que ces fausletés intéressées aient été fréquentes, ni qu'elles doivent nous faire jeter d'injustes soupçons sur une infinité d'actes qui ne sont parvenus jusqu'à nous que parce que les Ecclésiastiques & les Moines les ont conservés soigneusement, & nous ont par-là mis en état d'éclaircir plusieurs points de notre histoire, que les écrivains ont passé sous silence, ou dont ils n'ont parlé qu'en passant.

Leurs archives ont suppléé au dépôt du trésor des Chartres de nos Rois, pour ce qui concerne les deux premières races & les règnes des premiers Rois de la troisième; car les troubles & les démembremens de la monarchie, qui arrivèrent dès la fin de la seconde race, occasionnèrent la dissipation de ce trésor, de sorte que dans les layettes & les registres qui composent celui d'aujourd'hui, on ne trouve plus de lettres ni d'actes de la première & de la seconde race, & qu'il n'y en a que quelques-unes des premiers Rois de la troisième, qui même la plupart ne sont qu'en *vidimus* dans les lettres de leurs successeurs.

Maintenant que nous ſommes témoins de l'attention des Magiſtrats prépoſés à la garde du tréſor des Chartres, & de l'ordre qui y règne pour les layettes & les regiſtres, en ſorte que l'on y trouve facilement les titres dont on a beſoin, on a de la peine à concevoir la négligence des anciens Rois pour la conſervation d'un dépôt ſi précieux; mais l'on en ſera moins étonné, ſi l'on fait réflexion, 1.° à l'état des derniers Rois de la ſeconde race, toujours les armes à la main, & ayant à peine quelques villes en propre où le dépôt de leurs lettres pût être en ſûreté: 2.° les premiers Rois de la troiſième race n'eurent probablement attention qu'aux terres qui étoient de leur domaine particulier, & ne ſongèrent point à recueillir les pièces émanées de leurs prédéceſſeurs, concernant les provinces ſoumiſes immédiatement à leurs grands vaſſaux: 3.° les lettres accordées par les Rois, ſoit à ces mêmes Seigneurs, ſoit aux villes & aux abbayes, pour confirmer leurs priviléges & leurs droits, ou pour leur accorder des grâces, étoient délivrées en original par le Chancelier, & apparemment qu'on n'avoit pas ſoin d'en garder des copies, comme l'on fît dans la ſuite.

Au reſte nous verrons que dans des ſiècles plus éclairés, on eſt encore retombé dans la même négligence que nous reprochons à nos premiers Rois. Quoi qu'il en ſoit donc des raiſons qui ont occaſionné la diſette des titres des deux premières races, & de ceux du commencement de la troiſième, il paroît que les titres qui furent pillés par Richard I, roi d'Angleterre, auprès de Belleſoge dans le Bléſois, en 1194, ne concernoient que les terres du fiſc & le domaine particulier du Roi. Tous nos hiſtoriens parlent de la rencontre des François & des Anglois qui occaſionna cette perte; Philippe Auguſte paſſant ſur les terres de Louis, comte de Blois, pour une expédition, s'étoit arrêté dans une vallée entre Blois & Fréteval; il y dînoit tranquillement, tandis que ſes bagages & une partie des troupes qui l'accompagnoient avoient pris les devans: Richard, roi d'Angleterre, s'étoit approché des François à leur inſu, & s'étoit mis en embuſcade dans les bois & les haies dont ce pays étoit couvert; il en ſortit à l'improviſte, & tomba ſur

les troupes avancées, les mit en fuite, emmena les bêtes de charge, prit tous les meubles du Roi, les vaſes d'or & d'argent, les tonnes remplies d'argent monnoyé,

Nec parcit raptor nummis quibus arcta tumebant
Dolia, — *Willelm. Brit. Philipp. l. IV.*

& enfin les titres de la Couronne.

Rigord ne parle que des meubles & de l'argenterie, mais Guillaume le Breton y ajoute la perte du ſceau du Roi, & des regiſtres concernant les comptes du fiſc : *Amiſſo ibidem ſigillo & libellis computorum fiſci.* Ce qu'il répète encore dans ſa Philippide, écrite en vers : — *Ducheſne, t. V, p. 38.* — *Ibid. p. 177.*

Scripta tributorum, fiſcique chirographa, necnon
Cum reliquis rapitur rebus regale ſigillum.

Il étoit facile au Roi, ajoute-t-il, de réparer la perte de ſes meubles précieux & de ſon argent ; mais ce n'étoit qu'avec bien de la peine qu'on pouvoit rétablir les regiſtres qui concernoient les droits & les revenus du Roi :

Sibi pro rebus amiſſis vel meliora — *Ibid. p. 144. C.*
Aut æquè pretioſa quidem reparare valebat
De facili ; ſed ſcripta quibus prænoſſe dabatur
Quid deberetur fiſco, quæ, quanta tributa,
Nomine quid cenſûs, quæ vectigalia, quantum
Quiſque teneretur feodali ſolvere jure,
Qui ſint exempti, vel quos Angaria damnet,
Qui ſint vel glebæ ſervi, vel conditionis
Quove manumiſſus patrono jure ligetur,
Non niſi cum ſummo poterit reſcire labore.

On voit, ſi je ne me trompe, par ce détail qu'il ne s'agit pas de regiſtres qui auroient regardé toute l'étendue du royaume, & les provinces dont les grands vaſſaux s'étoient emparés dès la fin de la ſeconde race ; mais ſeulement les biens

des domaines du Roi, c'eſt-à-dire les rôles des impôts & des tributs dûs au Roi, les ſervices qu'il pouvoit exiger de ſes ſujets immédiats; les états des revenus du fiſc, les charges & les corvées auxquelles les habitans des terres royales étoient aſſujétis, & le dénombrement de ceux qui en étoient affranchis.

Ce n'étoit donc que les regiſtres qui contenoient toutes ces choſes qu'il s'agiſſoit de réparer. Gauthier de Villebeon, ſeigneur de la Chapelle en Brie, ſurnommé le jeune, pour le diſtinguer de Gauthier ſon père, à qui il avoit ſuccédé dans la charge de grand Chambellan, fut chargé par le Roi de ce travail. Rigord en parle comme d'un homme ſage, dont la probité étoit une reſſource pour le Conſeil: *Galterus juvenis, vir prudens & probus & maturi conſilii.* Et, ſelon Guillaume le Breton, il parvint, par ſon génie & ſa ſagacité, à rétablir les regiſtres dans leur premier état.

Duchesne, t. V, p. 59.

Præfuit huic operi Galterus junior; ille
Hoc grave ſumpſit onus in ſe, qui cuncta reduxit
Ingenio naturali, ſenſûſque vigore
In ſolitum rectumque ſtatum.

L'on a dit que le tréſor des Chartres devoit renfermer des pièces originales, & des regiſtres qui contenoient les copies de celles qui avoient été remiſes par le Chancelier aux parties, ſans compter tout ce qui concernoit le détail des revenus, tant en nature qu'en argent, & des droits du Roi dans toutes les terres de ſon domaine: or dans la ſuppoſition que tout le dépôt des Chartres eût été pillé par le roi Richard, comme on le croit communément, ce que Gauthier le jeune a dû faire, étoit d'avoir une liſte exacte de tous les fiefs du Roi; d'envoyer faire des enquêtes ſur les lieux, pour s'informer par témoins des redevances des particuliers, des droits & prérogatives dont ils jouiſſoient par conceſſion du Prince; enfin de faire copier les lettres des Rois antérieurs à Philippe Auguſte, & celles même de ce Prince données avant l'an 1194.

Nous n'avons point le travail de Gauthier le jeune, au moins

moins ſous ſon nom, mais on ne peut guère douter qu'il ne faſſe partie des regiſtres de Philippe Auguſte, copiés par ordre de Guarin, évêque de Senlis, & principal Miniſtre de ce Prince: on y voit deux articles principaux, l'un intitulé *feoda Regis*, où ſont dénommés les lieux qui étoient dans la dépendance immédiate du Roi; & l'autre *inqueſtæ, Enquêtes;* c'eſt le réſultat du travail qu'avoient fait les Commiſſaires envoyés par le Roi dans tous les environs de Paris, dans l'Orléanois, le Berri, la Picardie, la Champagne & la Normandie. Cette dernière province ſuppoſe que ces enquêtes ne furent achevées qu'après la réunion de ce duché à la Couronne, en 1204: en effet, il n'eſt pas croyable que toutes les recherches qu'on fut obligé de faire, puſſent être finies en peu d'années; il s'agiſſoit de faire aſſembler, dans les différens lieux que les Commiſſaires parcouroient, les habitans, ſoit nobles ou roturiers, qui diſoient ce qu'ils avoient vu pratiquer, & l'aſſuroient avec ſerment, *jurati dixerunt.* Toutes ces enquêtes, qui ſont en très-grand nombre, ſont ſans date à l'exception de cinq ou ſix; celle où l'on examina *quæ jura reges Angliæ habuerunt in Normanniâ adverſus clerum*, ainſi que les droits dont les Seigneurs jouiſſoient dans cette province, eſt certifiée véritable par Reinaud, comte de Boulogne, & autres Seigneurs aſſemblés à Rouen en 1205; celle des droits qu'avoient dans la forêt de Halatte les hommes de Pons & de Pontpoigne eſt de l'an 1212; & celle où l'on régla la diviſion des bois du domaine du Roi & de l'évêque d'Orléans eſt de 1219, & cette dernière enquête eſt celle qui approche le plus de la rédaction qui fut faite par Guarin, l'année ſuivante, de toutes les pièces qui pouvoient conſtater les revenus, les droits & les biens du domaine de la Couronne.

Quoique Guillaume le Breton diſe que Gauthier de Villebeon remit les choſes dans leur premier état, *cuncta reduxit in ſolitum rectumque ſtatum*, je crois qu'il ne s'appliqua d'abord qu'à ce qui étoit de plus eſſentiel, c'eſt-à-dire à avoir des liſtes de tous les fiefs du Roi & de leurs redevances; car c'étoit-là en quoi conſiſtoient alors les revenus & les richeſſes de nos

Rois. Quant aux copies des lettres données aux Ducs, Comtes, Évêques, Abbayes & aux villes, ſoit par Philippe Auguſte, avant l'an 1194, année de la perte des regiſtres du tréſor des Chartres, ſoit par les Rois ſes prédéceſſeurs, on ne pouvoit les avoir que ſur les originaux qui étoient entre les mains de ceux à qui on les avoit remis: on leur manda ſans doute d'en envoyer des copies, pour être inſérées dans les regiſtres du Roi; c'eſt ce qu'on voit en particulier par des lettres de Louis le Gros, concernant l'abbaye de S.t Denys, qui ſe trouvent dans les regiſtres de Philippe Auguſte, & dont les originaux exiſtent encore aujourd'hui dans le tréſor de cette abbaye.

Quoi qu'il en ſoit, ces lettres, recueillies de différens endroits, font partie des actes des regiſtres de Philippe Auguſte; outre celles de ce Prince, antérieures à l'an 1194, il y en a encore de Philippe I, de Louis le Gros & de Louis le Jeune; mais l'on n'y en trouve aucune de Hugues Capet, du roi Robert ſon fils, ni de Henri I; ainſi ce n'eſt proprement qu'au règne de Philippe Auguſte qu'on a commencé à former le dépôt du tréſor des Chartres qui ſubſiſte aujourd'hui.

On commença, comme je l'ai dit, par ce qui étoit de plus preſſé, c'eſt-à-dire, par rechercher les fiefs & arrière-fiefs du domaine, dont on fit un dénombrement; on envoya dans les provinces des Commiſſaires pour examiner les droits reſpectifs du Roi & de ſes ſujets; & enfin on fit un recueil des lettres de Philippe Auguſte & de ſes prédéceſſeurs, autant qu'on en put recouvrer, c'eſt ce qui ſe trouve renfermé dans les trois claſſes de nos premiers regiſtres, ſous les noms de *feoda* & *cenſus*, *inqueſtæ* & *litteræ Regis*. Le plus ancien de ces regiſtres, par les choſes qu'il contient, & non par l'écriture, eſt appelé *regiſtrum veterius ;* il fait maintenant la première partie du regiſtre 34*bis*; le peu d'ordre qui y règne, fait voir que ce n'eſt que l'ébauche d'un plus grand travail, & le nombre de chartres des dernières années de Philippe Auguſte, qui y manquent, prouve qu'il a été fait avant la mort de ce Prince.

Philippe Auguſte avoit ordonné qu'on réparât la perte qu'il

avoit faite, & qu'on apportât plus de ſoin à conſerver ce qu'on auroit fait:

Aniſſaque cuncta novari
Imperat, & curâ majore novata tueri.

Duchesne, t. V, p. 144.

Ce fut Guarin, d'abord chevalier de S.t Jean de Jéruſalem, puis évêque de Senlis, & enſuite Chancelier ſous le règne de Louis VIII, & pendant les deux premières années du règne de S.t Louis, qui ſe chargea de mettre dans un meilleur ordre ce qu'avoit recueilli Gauthier le jeune. Ce Prélat avoit mérité la confiance de Philippe Auguſte, par ſon intelligence dans les affaires du gouvernement, & même par ſa bravoure dans les combats. On dut en partie à ſes avis & à ſes conſeils le gain de la bataille de Bouvines; quoiqu'il ne combattît pas, il ſe trouvoit par-tout pour donner ſes ordres & exhorter les Chevaliers à faire leur devoir; ce fut à lui que ſe rendit priſonnier le comte de Boulogne; enfin il étoit l'ame des conſeils de Philippe Auguſte:

Regis ſpecialis amicus
Ardua tractabat cum Rege negotia regni.

Philippid. l. X, p. 225.

On voit par pluſieurs lettres de Philippe Auguſte, qu'il faiſoit les fonctions de Chancelier ſans en avoir le titre: c'eſt ce que nous apprend la fin de ces lettres: *data vacante Cancellaria per manum fratris Guarini.* Louis VIII, qui connoiſſoit ſon mérite, le revêtit de cette dignité auſſitôt qu'il fut monté ſur le trône, & ce Prélat la conſerva juſqu'à ſa mort, arrivée en 1227. Ce fut donc Guarin qui entreprit de mettre de l'ordre dans les chartres de la Couronne, & qui en fit faire pluſieurs copies, afin que ſi un regiſtre venoit à ſe perdre, les autres puſſent ſuppléer à ſon défaut.

Il y a à la bibliothèque du Roi deux manuſcrits qui étoient autrefois les regiſtres 26 & 27 du tréſor des Chartres; le premier eſt connu ſous le nom de *regiſtrum Philippi Auguſti*, & le ſecond s'appelle *regiſtrum Guarini*, c'eſt le nom qui lui eſt donné dans l'ancienne Notice du tréſor des Chartres par

Pierre d'Étampes, qui l'appelle auſſi *regiſtrum vetus*, pour le diſtinguer de celui qu'il nomme *veterius*.

C'eſt dans ces deux anciens regiſtres qu'on voit quel a été le travail du chancelier Guarin. Le *regiſtrum Philippi Auguſti* contient près de deux mille chartres ou articles écrits de différentes mains, & dont un très-grand nombre appartient aux règnes de Louis VIII, de S.t Louis & même de Philippe III. Ces derniers ne peuvent être de Guarin; ils ont été ajoutés ou inſérés dans les blancs des cahiers qui formoient le regiſtre de Guarin, qu'il eſt aiſé de diſtinguer par une belle écriture, & par les intitulés des différentes claſſes dans leſquelles Guarin avoit partagé ſon ouvrage; il fut achevé en 1220, la quarante-unième année du règne de Philippe Auguſte, comme on le voit par ce titre qui eſt à la tête.

Incipium Capitula regiſtri compilati de feodis, elemoſinis, conceſſionibus, munificentiis, & aliis negotiis excellentiſſimi viri Philippi Dei gratia Francorum Regis illuſtriſſimi anno Domini milleſimo ducenteſimo viceſimo, Regni verò ejuſdem domini Regis quadrageſimo primo, ſcripti de mandato Reverendi Patris Garini Silvanectenſis epiſcopi, per manum Stephani de Gual: Clerici ſui, ſic in ſui laboris initio, illius qui totius creaturæ initium eſt & finis, à cujus nomine, ut quidam vir ſanctus aſſerit, operis eſt expectanda felicitas, auxilium humiliter invocantis.

Scribere Rex qui cuncta Regis, regale regiſtrum
Me doceas, digitos articuloſque regens.
Et tu Virgo parens, que fons pietatis egenis
Succurris, Stephano preſidiare tuo;
Qui de te fiſus, mittens ad fortia dextram
Aggreditur preſens indigus ariis opus
Regis preclari, cujus de nomine liber
Dicitur, &c.

On voit par cet intitulé en proſe & en vers du ſecrétaire de Guarin, que ce regiſtre dès-lors étoit appelé *regiſtrum Philippi Auguſti*, parce qu'il avoit été fait pour ſon uſage, & qu'il

fut écrit l'an 1220, la quarante-unième année du règne de ce Prince. En effet, de toutes les lettres & actes de ce regiſtre, il n'y en a point qui paſſe cette année; ce que l'on doit entendre de la belle écriture qui repréſente ce regiſtre original: car quant aux autres actes qui ſont d'une écriture différente, & qui concernent les dernières années du règne de Philippe Auguſte, & les règnes de Louis VIII & de S.t Louis, qui forment plus de la moitié du *regiſtrum Philippi Auguſti*, tel qu'il eſt aujourd'hui, ils y ont été inſérés ou ajoutés dans différens cahiers que l'on a joints à l'ouvrage primitif. La date en eſt encore confirmée par une liſte des rois de France, qui commence à Pharamond qui y eſt appelé *primus rex Saracenorum*, comme Clovis eſt nommé *primus rex Chriſtianorum*; elle finit à Philippe Auguſte, en ces termes: *Philippus vir per Dei gratiam victorioſus modò regnans, anno ſcilicet Dominice Incarnationis m.° cc.° viceſimo quo ſcriptum eſt regiſtrum iſtud.* Le nom de l'écrivain ou ſecrétaire de Guarin, ſe trouve encore à cette liſte, mais toujours avec le même abrégé que dans le titre de l'ouvrage, *Stephanus de Gual'*, avec une *l* tranchée, ce qui marque un nom abrégé. On veut ordinairement que cette *l* tranchée ſignifie un *l* & un *t*, en ſorte que ce copiſte ſe ſeroit appelé *Étienne de Gualt*; mais dans les différens regiſtres que j'ai vus, je n'ai jamais trouvé que *l* tranchée fût pour une *l* & un *t*. Je crois donc que cette abréviation eſt celle du nom de *Gualande* ou *Guarlande*; ce qui me le fait croire, eſt que le nom de *Guillaume de Garlande* eſt écrit dans le même regiſtre avec l'abréviation du nom du ſecrétaire de Guarin, *Will' de Gall'*; mais c'eſt une choſe peu importante que celle de ſavoir le nom d'un copiſte. Revenons à nos regiſtres.

On peut compter dix regiſtres de Philippe Auguſte, c'eſt-à-dire, de ces regiſtres où l'on trouve des actes du règne de ce Prince: mais dans quelques-uns ils n'y ſont pas ſeuls; car il y en a auſſi qui ſont des règnes antérieurs, & d'autres qui concernent les règnes de ſes ſucceſſeurs. Pierre d'Étampes, Garde du tréſor des Chartes en 1318, eſt le premier auteur qui nous en ait donné une notice.

Les dénominations qu'il leur donne, ne ſont pas les mêmes qu'ils ont eues depuis que tous les regiſtres du tréſor ont été cotés par des lettres de l'alphabet & par des chiffres. Ainſi, pour retrouver ces regiſtres anciens, dont les uns ſont à la bibliothèque du Roi, & les autres ſont reſtés au tréſor des Chartres, il eſt néceſſaire de connoître les noms ſous leſquels ils ſont cités par les anciens auteurs, & en même temps les cotes en lettres ou en chiffres qu'ils ont eues enſuite, pour pouvoir les retrouver, ſoit au tréſor des Chartres, ſoit à la bibliothèque du Roi ou en d'autres mains. Voici ces anciens noms.

Le plus ancien de ces regiſtres, comme je l'ai remarqué, eſt celui que Pierre d'Étampes appelle *regiſtrum veterius* dans ſon Inventaire du tréſor des Chartres. M. Dupuy, dans le ſien, en parle auſſi comme étant le regiſtre 8, qui eſt marqué maintenant en *deficit;* mais M. de Harlay, Procureur général, l'ayant remis au tréſor des Chartres en 1688, il fait à préſent la première partie du regiſtre 34bis

Regiſtrum Cancellariæ ad nudos aſſeres de Quercu. C'eſt ainſi que Pierre d'Étampes, dans ſon Inventaire, le nomme; il fut enſuite appelé *regiſtre 7:* il étoit en *deficit;* mais maintenant il fait la ſeconde partie du regiſtre 34bis

Regiſtrum curiæ Franciæ ou *Seneſcalliarum.* Ces Sénéchauſſées ſont celles de Carcaſſonne, de Beaucaire, de Toulouſe, de Cahors & de Rhodès. Il y a trois exemplaires de ce regiſtre, un à la bibliothèque du Roi, le ſecond à la Chambre des Comptes de Paris, & le troiſième parmi les archives de la ſénéchauſſée de Carcaſſonne, ſans qu'on ſache lequel des trois doit paſſer pour original. Il y en avoit un autrefois au tréſor des Chartres, où il étoit coté XXX, & l'on peut dire qu'il y eſt encore, puiſque le *regiſtrum Seneſcalliarum* ou *curiæ Franciæ*, forme aujourd'hui la première partie du regiſtre XXX. Cette première partie contient deux cents quarante-deux pièces; il y en a des copies dans pluſieurs Bibliothèques, & en particulier dans celle de S.t Victor.

Regiſtrum Johannis de Caleto. C'eſt le regiſtre 3 du tréſor

des Chartres, qui n'eſt qu'une copie de l'original de Jean de *Caleto;* car Pierre d'Étampes, dans ſon Inventaire, dit que de ſon temps cet original ne ſe trouvoit plus au tréſor.

Regiſtrum groſſum velutum. C'eſt la ſeconde partie du regiſtre XXX du tréſor des Chartres, dont on a parlé ci-deſſus. Ce regiſtre paroît être le regiſtre de Chancellerie, tenu par les clercs du Roi, qui parlent ſouvent au pluriel, *habemus, &c.* & qui ont tranſcrit les pièces qui s'y trouvent ſur les lettres originales délivrées aux parties. Il y a trois cents quatre-vingt-cinq pièces, dont la première, concernant les moines de Barbeau, eſt à la page IIII.^{XX} X. où commence le *regiſtrum groſſum velutum.*

Regiſtrum tenue ou petit regiſtre. C'eſt le regiſtre XXXIV du tréſor des Chartres. Il renferme deux parties, dont la première ne contient que des intitulés des pièces; la ſeconde eſt compoſée de ſoixante-dix-huit pièces, dont la dernière eſt de l'an 1314.

Regiſtrum Herouvallianum. Ce regiſtre étoit autrefois le 23 du tréſor des Chartres. M. d'Hérouval, Auditeur des Comptes, qui l'avoit en ſa poſſeſſion, le donna à M. Roüillé du Coudray, qui en a fait préſent à la bibliothèque du Roi; il y eſt maintenant parmi les manuſcrits, coté 9852. Ce regiſtre paroît avoir été copié en partie ſur le regiſtre 7 du tréſor des Chartres, qui fait à préſent la ſeconde partie du 34bis; je dis en partie, parce que le regiſtre 7 contient un plus grand nombre de pièces que le regiſtre d'Hérouval.

Regiſtrum Guarini. C'eſt le manuſcrit de la bibliothèque du Roi, coté maintenant $\frac{9852}{3}$, & qui auparavant étoit coté 2669 parmi les manuſcrits de la bibliothèque de M. Colbert; il a été écrit, comme je l'ai dit, en 1220. Ce *regiſtrum Guarini* étoit autrefois le regiſtre 27 du tréſor des Chartres, où il eſt à préſent en *deficit.*

Regiſtrum Philippi Auguſti. Ce regiſtre eſt maintenant à la bibliothèque du Roi, côté $\frac{8408.}{2.2.}{}_{B.}$; c'étoit autrefois le regiſtre 26, comme on le voit par pluſieurs citations de du Tillet.

Regiſtrum velutum. C'eſt maintenant le regiſtre XXXI du tréſor des Chartres. On lui a donné autrefois le nom de *velutum,*

à cauſe de ſa couverture; il contient des pièces doubles ou pièces des parties qui étoient dans les layettes *in ſcriniis*, & c'eſt ſur les originaux qu'il a été copié.

Tous les regiſtres dont je viens de parler, peuvent être regardés comme des regiſtres de Philippe Auguſte, non parce qu'ils ne contiennent tous que des titres concernant le règne de ce Prince, mais parce qu'il n'y en a aucun où il ne s'en trouve quelques-uns: auſſi les auteurs modernes qui les ont cités, les confondent-ils ſouvent ſous le nom général de *regiſtres de Philippe Auguſte*, ſans ſpécifier celui dont ils entendent parler; ce qui jette dans l'embarras. On trouvera ſouvent de ces citations vagues dans les grands officiers de la Couronne, dans le gloſſaire de du Cange de la nouvelle édition, & même dans le recueil des Ordonnances.

Quoique ces regiſtres ne contiennent que des copies, ils n'en ſont pas moins authentiques, puiſqu'ils ont été faits par l'ordre de nos Rois, ſur les originaux: auſſi du Tillet n'en fait-il point de différence, & les autres auteurs emploient ce qui eſt contenu dans les regiſtres, comme les Chartres mêmes, dont les unes étoient des lettres du Roi délivrées aux parties, & remiſes enſuite au tréſor des Chartres; & les autres, des lettres doubles ou lettres d'échange de ces mêmes parties, qui les donnoient au Roi, ſcellées de leurs ſceaux. J'ai déjà parlé de ces lettres doubles ou d'échange qui ont été en uſage, au moins depuis le règne de Philippe Auguſte pour la ſûreté des deux parties contractantes. Pour mieux faire connoître ce que c'étoit que ces lettres réciproques, je vais en rapporter ici un exemple. Philippe Auguſte ayant acquis le comté de Vermandois, qui relevoit de l'évêque de Noyon, il auroit dû, ainſi que ſes prédéceſſeurs comtes de Vermandois, faire hommage à cet Évêque; mais comme nos Rois ne faiſoient hommage à perſonne, ce qu'ils répètent dans une infinité de titres, Philippe Auguſte fut obligé de donner un dédommagement en récompenſe de l'hommage que lui céda l'évêque de Noyon. Voici donc les deux lettres que le Roi & l'Évêque ſe donnèrent à cette occaſion.

Lettre

Lettre de Philippe Auguſte,

Tirée du regiſtre de Philippe Aug. mſ. de la Bibl. du Roi, cotté 8408 2. 2. B. *fol. recto vj.xx xiiii.*

IN nomine &c. Philipus Dei gracia &c. Noverint univerſi quòd cùm ſecundùm conſuetudinem regni Franc^ hactenùs approbatam predeceſſores noſtri reges Franc^ nulli conſueverunt hominagium facere, in recompenſationem hominagii quod Domini Wiromandiæ debebant epiſcopo & eccleſie Noviomenſi, Nos amico & fideli noſtro Stephano ejuſdem eccleſie Noviomenſis epiſcopo ejuſque ſucceſſoribus Noviom̃. Epiſcopis damus & concedimus in perpetuum augmentum Regalium quicquid habebamus apud Laceniacum cum pertinenciis ſuis, & apud villam de Cui. Ita tamen quod predictus Epiſcopus & ſucceſſores ejus debent reddere ſingulis annis Florencio de Villa & ſucceſſoribus ejus quatuordecim modios bladi, quos idem Florencius tenet de nobis in hominagium ligium, quos idem Florencius recipit in grangia de Cui ad menſuram Noviom̃. Preterea eidem Epiſcopo & ſucceſſoribus ſuis concedimus apud Laceniacum, feodum quod Odo de Perona & heres ejus de comitibus Viromand. tenuerunt & feodum Wichardi majoris Laceniaci & Johannis de Daumeri. Quod ut perpetuum, &c. Actum apud Peronam anno Domini m.° cc.° tertio decimo. Regni vero noſtri triceſimo quarto.

Lettre d'Étienne, évêque de Noyon.

Du regiſtre XXXI, ou *Velutum, fol. 36.*

EGO.... Stephanus Dei gratia Noviomenſis epiſcopus notum facimus tam preſentibus quam futuris, quòd cùm ſecundùm uſum & conſuetudinem hactenùs approbatam, prædeceſſores kariſſimi Domini noſtri Philippi illuſtris Francorum regis nulli conſueverint facere homagium, in recompenſationem homagii quod domini Viromandiæ debebant nobis & eccleſie Noviomenſi, ipſe nobis & ſucceſſoribus noſtris Noviom̃. Epiſcopis dedit & conceſſit in perpetuum augmentum Regalium quidquid habebat apud Laceniacum cum pertinenciis ſuis, & apud villam de Cui. Ita tamen quod nos & ſucceſſores noſtri debemus reddere Florentio de Villa & ejus heredibus ſingulis annis quatuordecim modios bladi quos idem Florentius tenet ab eodem Rege in homagium ligium, quos idem Florentius recipit in granchia de Cui ad menſuram Noviom̃. & nos propter hanc recompenſationem, Dominii Virom̃. hominagium, quod comites Virom̃. nobis debebant, in perpetuum quittavimus. Preterea idem Dominus Rex nobis & ſucceſſoribus noſtris conceſſit apud Laceniacum, feodum quod Odo de Perona & heres ejus de comitibus Virom̃. tenuerunt & feodum Wichardi majoris Laceniaci & Johannis de Daumeri... Act. anno gratiæ m.° cc.° tertio decimo, menſe octobri.

A l'exception de l'ancien regiſtre *velutum* ou 31 du tréſor des Chartres, qui eſt compoſé en grande partie de ces lettres doubles, les autres regiſtres n'en contiennent qu'un petit nombre; c'eſt qu'il étoit plus eſſentiel de conſerver des copies des lettres du Roi, dont on n'avoit plus les originaux, puiſqu'ils étoient délivrés aux parties, que de copier des doubles qui étoient dépoſés au tréſor des Chartres, & qu'on pouvoit toujours conſulter au beſoin. Ce furent ces doubles qui donnèrent l'origine aux layettes ou pièces originales, & ces layettes s'augmentèrent à meſure que les grandes ſeigneuries furent réunies au domaine de la Couronne; car alors on fit tranſporter au tréſor des Chartres la plupart des pièces qui pouvoient intéreſſer l'ordre public, & qui étoient dans les dépôts des provinces réunies. C'eſt ce qu'on voit en particulier dans la notice que Pierre d'Étampes fit en 1318; il nous y apprend que, par ordre de S.t Louis, on tranſporta en 1269 au tréſor de la S.te Chapelle à Paris, les titres authentiques concernant le Languedoc, ſur leſquels on copia le *regiſtrum curiæ Franciæ* ou *Seneſcalliarum.* Toutes ces pièces furent rangées dans ſix layettes ou coffrets marqués par les ſix premières lettres de l'alphabet. Voici ce qu'on lit à la tête de ce regiſtre: *Incipit regiſtrum curiæ Franciæ de litteris & inſtrumentis ſigillatis cum ſigillis authenticis, prout ipſæ litteræ & inſtrumenta ſunt inſpecta & repoſita per magiſtrum Bartholomæum de Podio clericum domini Regis judicem Carcaſſonæ, cum magiſtro Nicolao de Autolio ejuſdem domini Regis clerico, & quandoque cum domino Johanne de Meullento canonico Capellæ domini Regis in ſex ſcriniis per numerum & ordinem, de mandato domini regis Ludovici inclitæ recordationis regis Franciæ anno Domini 1269, menſibus octobri, novembri & decembri, quæ quidem ſcrinia ſunt hiis litteris ſignata in theſauro Capellæ Pariſienſis ejuſdem domini Regis.*

Il n'y a quelquefois que des intitulés des pièces dans les regiſtres; mais alors on renvoie à d'autres regiſtres où elles ſont tranſcrites, ou aux layettes *in ſcriniis* où elles étoient en original. Quelques-uns ſont ſimplement copiés d'après les autres, en tout ou en partie; tel eſt le *regiſtrum Herouvallianum*,

qui eſt à la bibliothèque du Roi, & qui étoit autrefois le 23 du tréſor des Chartres, qui eſt certainement copié d'après le regiſtre coté anciennement 7.

Ces regiſtres ſont diviſés par articles, comme *Feoda, Inqueſtæ, litteræ Regum, Paparum, Pontificum, Abbatum, Ducum, Comitum, Militum, Servientum, Civitatum, Caſtellorum.* Cette diviſion au reſte n'eſt pas la même dans tous ces regiſtres qui, comme on le juge bien, contiennent un grand nombre de pièces répétées; mais cette répétition peut avoir ſon utilité, pour corriger ou rectifier les pièces, de la même manière que pluſieurs manuſcrits d'un même ouvrage contribuent à la perfection de ſon édition.

Les pièces qui ont été tranſcrites avec tant de ſoin dans les regiſtres du tréſor des Chartres, peuvent quelquefois tenir lieu des originaux; car quoiqu'il y en ait un grand nombre qui ſoient en original dans les layettes, & en copie dans les regiſtres, il s'en trouve cependant beaucoup qui n'exiſtent que dans les regiſtres, & ce défaut de pièces originales eſt ancien, comme on le voit par un avertiſſement que Pierre d'Étampes a mis dans ſon Inventaire, en parlant du regiſtre *velutum* ou 31 : *Non quæratis in hoc libro.... aliquas litteras regias quas non invenietis. Eſt nempè, ut videtur, quoddam antiquum repertorium litterarum quæ circa tempus quando fuit factum erant in præſenti theſauro.* De-là vient que dans les anciens regiſtres, on trouve ſouvent à côté des pièces tranſcrites ces mots, *non habemus*, par où le copiſte marquoit que n'ayant pas trouvé l'original dans les layettes, il s'étoit contenté d'une copie d'après un autre regiſtre.

Pour peu qu'on veuille jeter les yeux ſur ces regiſtres, on ſera convaincu de l'attention avec laquelle ces copies ont été faites, & l'on ne refuſera pas d'y ajouter foi comme aux originaux. Lorſqu'une pièce originale étoit douteuſe, ceux qui la tranſcrivoient, en avertiſſoient, ainſi qu'on le voit entre autres par des lettres de Simon comte de Montfort, qui donnoit pluſieurs châteaux & terres à l'évêque d'Uzès; comme cette donation étoit de conſéquence, le copiſte a ſoin d'en

recommander l'examen : *Videatur quia magnum est, & est suspectum quia caret sigillo comitis Montisfortis.*

Il ne faut point au reste s'étonner de la répétition des mêmes pièces dans différens regiſtres, cela étoit néceſſaire, afin de ne point tomber dans le même inconvénient où l'on s'étoit trouvé du temps de Philippe Auguſte, par la perte des regiſtres qui ſuivoient nos Rois, lorſqu'ils alloient d'un lieu en un autre; car ſous le règne de S.t Louis on portoit encore des regiſtres à la ſuite de la Cour, & Pierre de Condé, clerc de ce Prince, ſpécifie la ſomme qu'on payoit au Chancelier pour le Sommier qui portoit le regiſtre.

Gloſſaire de Du Cange, au mot Cancellarius.

La multiplication des mêmes regiſtres étoit donc néceſſaire, afin qu'il y en eût qui reſtaſſent toujours au dépôt du tréſor des Chartres. C'étoit en effet pour les regiſtres que l'établiſſement de ce dépôt avoit été d'abord formé, la partie qui compoſa les layettes ou les pièces originales, n'ayant fait un objet conſidérable, comme je l'ai dit, qu'après la réunion des grandes provinces à la Couronne: cependant ces regiſtres n'étoient pas encore en grand nombre au tréſor des Chartres ſous le règne de Philippe le Bel, peut-être ne les mettoit-on pas au tréſor auſſitôt qu'ils étoient formés; car il y en a aujourd'hui de Philippe le Bel, mort en 1314, qui ne ſont pas mentionnés dans l'inventaire de Pierre d'Étampes, fait en 1318, les Chanceliers gardant apparemment ces regiſtres quelque temps après leur confection, au cas qu'on en eût beſoin pour réformer ou conſulter quelques actes qui y étoient contenus.

Idem, ibid. Quoi qu'il en ſoit, ce fut Guarin, évêque de Senlis & chancelier de France, qui le premier fit mettre les lettres & les diplomes de nos Rois dans un lieu fixe, au lieu qu'auparavant on les avoit tranſportés dans les lieux où étoit le Roi; ni les regiſtres ni les hiſtoriens ne nous diſent le lieu où ils furent dépoſés ſous les règnes de Philippe Auguſte & de Louis VIII; mais ſous celui de S.t Louis, l'on a vu que ce dépôt, nommé alors *Archivum litterarum & privilegiorum*, ou, comme on l'appelle encore aujourd'hui, *theſaurus Chartarum domini Regis*, étoit placé au-deſſus du tréſor de la ſainte Chapelle que ce

Prince avoit fait bâtir. Cela ſe fit à l'imitation des grandes égliſes, qui conſervoient leurs archives dans leurs ſacraires, *ſacraria*, ou ſacriſties, comme dans l'endroit le plus ſûr & le plus inviolable.

Ce fut ſous ce grand Prince, ſi attentif à tout ce qui regardoit le bon ordre, que le tréſor des Chartres s'enrichit d'une infinité de Chartres originales qui compoſoient la partie des layettes. Les copiſtes des regiſtres étoient attentifs à marquer en quel coffre étoient les originaux qu'ils copioient, ceux qui avoient été livrés aux parties, ceux qu'on en avoit reçus, enfin ceux qui avoient été déplacés pour les mettre ailleurs, ou qu'on avoit remis à des Princes, lorſqu'on leur aſſignoit un apanage.

On avoit prépoſé dès le commencement à ce dépôt, un Garde appelé *Tréſorier des chartres de France*, ou *Garde du tréſor des Priviléges*; c'eſt le titre que Jean de Keuve prenoit en 1345 : on peut voir dans le diſcours de M. Dupuy, ſur le tréſor des Chartres, les noms de ces Gardes. Les règnes pleins de troubles de Philippe de Valois & du roi Jean ſon fils, furent cauſe que le tréſor des Chartres fut négligé.

La ſageſſe du roi Charles V ayant rétabli la paix dans ſon royaume, ce Prince donna auſſi ſes attentions à ce dépôt, qu'il voulut viſiter lui-même accompagné du chancelier de Dormans; il le trouva dans une ſi grande confuſion, qu'il crut, pour y remettre l'ordre, devoir nommer un Garde intelligent, qui fût en état de le rétablir. Ce fut Gérard de Montaigu, père de Jean de Montaigu, grand Maître de France, qu'il choiſit pour remplir cette place. Il le fit ſon Notaire & Secrétaire, Tréſorier & Garde de ſon tréſor des Chartres; & par des lettres patentes qu'il fit expédier alors, il ordonna qu'à l'avenir ceux qui en auroient la garde, ſeroient appelés Tréſoriers & ſes Secrétaires perpétuels.

Gérard de Montaigu ayant reçu ordre de mettre le tréſor en meilleur état, & de faire un inventaire des titres originaux & des regiſtres qui y étoient, il s'appliqua à ce travail avec ardeur, & il fut conſtaté par cet inventaire, qu'il y avoit alors

trois cents dix layettes & cent neuf regiſtres; ce qui prouve que ce dépôt avoit été beaucoup augmenté depuis le règne de Philippe le Bel, ſous lequel il n'y avoit guère qu'une quarantaine de regiſtres.

Je renvoie pour ce qui eſt des Tréſoriers qui ſuccédèrent à Gérard de Montaigu, au diſcours de M. Dupuy; je remarquerai ſeulement que Jacques Louvet, qui fut nommé à cette place en 1474, pria Louis XI qu'avant de l'en charger, il donnât ſes ordres pour procéder à un nouvel inventaire, parce que le tréſor n'étoit pas dans l'état où il auroit été à deſirer qu'il fût. En effet, par cet inventaire, qui ne fut commencé qu'en 1481, l'on ne trouva que ſoixante-quinze layettes des trois cents dix qui y étoient ſous Charles V. Les regiſtres en avoient auſſi diſparu; c'eſt au ſujet de cette diſſipation que Guillaume Budé, dans ſes Annotations ſur les Pandectes, ſe plaint de la nonchalance des François, & de leur peu d'attention à conſerver ces monumens de la monarchie : *Nunc omnia*, dit-il, *in tenebris latent incuriâ temporum, in patriâque ſuâ Galli peregrinari videntur, ſoli propè hominum rerum ſuarum ignari. Itaque inſtrumentum regni nullum ne publicum quidem habemus quod quidem certè memorandum ſit. Sed hic eſt perpetuus hujus regni genius, rerum geſtarum monumenta ut nihil ad Rempublicam pertinere videantur.* Les lettres de Charles VIII & de Louis XII pour faire revenir au tréſor les titres & papiers qui y étoient autrefois, informer de leur diſſipation, & contraindre tous ceux qui les auroient de les rapporter, eurent quelque temps après leur effet, & mirent en état d'y rétablir l'ordre, & de dreſſer en conſéquence les inventaires néceſſaires pour trouver les titres & les enſeignemens dont on avoit beſoin. Sous le règne de François Ier on rapporta au tréſor des Chartres quinze grands coffres, qu'on a appelés depuis les *coffres des Chanceliers*, parce qu'ils contenoient les papiers & titres originaux du tréſor qu'on avoit trouvés chez les chanceliers du Prat, du Bourg & Poyet. Rien ne prouve mieux le bon ordre du tréſor des Chartres à la fin du règne de François Ier & pendant celui de Henri II, que les ouvrages de Jean du Tillet,

greffier du Parlement; il les compoſa ſous le règne de Charles IX, & l'on voit par ſes citations que les layettes étoient rangées, par ordre de matières, dans des coffres ou des armoires, les unes cotées par les lettres de l'alphabet, les autres par des étiquettes qui indiquoient la nature des pièces qui y étoient contenues. Le nombre des regiſtres y devoit être alors conſidérable, puiſqu'il en cite le 191.e volume; mais ce n'eſt qu'avec peine qu'on lit les reproches que M. Dupuy fait à du Tillet, ſur le dérangement qu'il a cauſé dans le tréſor des Chartres. Tandis que Chriſtophe de Thou, & ſon fils Jean de Thou, furent gardes des Chartres, ce greffier du Parlement eut entrée au Tréſor, avec pouvoir non ſeulement de rechercher & voir les titres dont il auroit beſoin, mais encore de les tranſporter chez lui; il abuſa de cette permiſſion, car il ne remit pas les titres dans la place où il les avoit pris, & cauſa par-là un grand déſordre; il fit plus, il garda un grand nombre de titres originaux, qui ont été perdus pour le tréſor des Chartres, & il n'épargna pas davantage les regiſtres les plus précieux. C'eſt ce que je ſuis en état de prouver en particulier par rapport aux deux regiſtres célèbres qui ſont maintenant à la bibliothèque du Roi, je veux dire le regiſtre de Philippe Auguſte & le regiſtre de Guarin, qui faiſoient autrefois partie du tréſor des Chartres ſous les cotes 26 & 27: malgré le *récépiſſé* de du Tillet, qui eſt encore au tréſor des Chartres, pour ces deux regiſtres, ils n'y ſont jamais revenus; ſoit qu'ils ſoient reſtés dans ſa famille, ſoit qu'ils ſoient paſſés en d'autres mains, M. Baluze en fit l'acquiſition pour la bibliothèque Colbert, d'où ils ont paſſé à la bibliothèque du Roi avec les autres manuſcrits. Si l'on pouvoit pardonner à du Tillet ſa négligence & ſon peu d'attention, ce ſeroit en faveur des ouvrages ſi utiles qu'il a donnés au public, d'après les titres originaux qu'il avoit ſous les yeux. Ces ouvrages, au reſte, peuvent ſervir encore à retrouver les regiſtres qui manquent en aſſez grand nombre au tréſor des Chartres; car comme du Tillet a indiqué la cote & les feuillets des regiſtres où ſont les pièces qu'il cite, quand au moyen de ces indications, on trouve les titres qu'il cite

dans un manuſcrit qu'on a ſous les yeux, on peut conclure en toute ſûreté que ce manuſcrit, quoique connu ſous une autre dénomination dans le dépôt où il ſe trouve, eſt le regiſtre du tréſor des Chartres qui y manque. J'avoue que c'eſt à du Tillet que j'ai l'obligation d'avoir découvert que les deux Cartulaires dont je viens de parler, c'eſt-à-dire le *regiſtrum Philippi Auguſti*, & le regiſtre de Guarin, étoient les regiſtres 26 & 27 du tréſor des Chartres. Si ces regiſtres ſont perdus pour ce tréſor, ils ne le ſont pas pour le public; on peut les aller conſulter, dans le beſoin, à la bibliothèque du Roi.

Du Tillet n'eſt pas le ſeul qui ait cauſé du déſordre dans le tréſor des Chartres; M. Dupuy ſe plaint auſſi de Barnabé Briſſon, ce fameux préſident du Parlement du temps de la Ligue, dont la mort fut ſi tragique. Ce Magiſtrat n'étant encore qu'Avocat général, abuſa de la facilité qu'il eut d'entrer dans le tréſor des Chartres, & d'en conſulter les titres; il en emporta un grand nombre, & n'épargna pas même quantité d'excellens Mémoires concernant les affaires d'État, & entre autres les remontrances au ſujet du Concordat. Tels étoient la négligence & le peu de ſoin de ceux qui avoient la garde de ce tréſor, & qui en étoient ſeuls les dépoſitaires. Le Procureur général lui-même, quand il vouloit avoir la communication de quelques titres concernant les affaires du Roi, étoit obligé de préſenter requête, & enſuite d'obtenir une lettre de cachet adreſſée au Tréſorier des Chartres, pour avoir les titres qu'il deſiroit, & pour qu'on les lui livrât en telle forme qu'il pût s'en ſervir en juſtice, ce qui cauſoit ſouvent du retard dans les affaires. M. Jean de la Gueſſe, Procureur général, ſupplia Henri III de trouver bon qu'il eût la démiſſion de Hugues Fromaget, Greffier des requêtes du palais, qui depuis 1577, étoit garde du Tréſor, & qu'il réunît à perpétuité cette charge à celle de Procureur général: le Roi décerna donc ſes lettres patentes du mois de janvier 1582, pour la réunion de ces deux charges, & ce n'eſt que depuis cette année que les Procureurs généraux ſont les gardiens de ce précieux dépôt. L'année ſuivante le Roi ayant ordonné une revûe du tréſor des

Chartres,

Chartres, les Commiſſaires nommés trouvèrent les layettes imparfaites, d'autres vides, & un grand nombre qui n'y étoient plus; enfin cette viſite ne remédia pas au déſordre & à la confuſion qui continuèrent dans ce tréſor, juſqu'à ce que Matthieu Molé fut fait Procureur général: peut-être que les troubles qui régnoient alors ne permirent pas à ceux qui y étoient prépoſés d'y apporter toute leur attention.

L'un des premiers ſoins de M. Molé fut de faire mettre en ordre le tréſor, où tout étoit en confuſion; le titre & les regiſtres étoient épars ſur le plancher, la plupart des layettes & des coffres briſés, & les titres pourris, la pluie ayant pénétré par-tout, faute d'avoir eu ſoin de faire les réparations néceſſaires aux toits. M.rs Pierre Dupuy & Théodore Godefroy furent propoſés au Roi, en 1615, comme les perſonnes les plus fidèles & les plus capables de ſe charger de débrouiller ce cahos; ils commencèrent d'abord par ſéparer les titres gâtés, & dont il n'étoit pas poſſible de faire uſage; ils firent rétablir les coffres & les layettes, examinèrent tous les titres originaux, y mirent des étiquettes, & les rangèrent ſelon les douze gouvernemens des provinces du Royaume: ils firent encore des articles ſeparés, pour les affaires étrangères, les perſonnes, & les mélanges; de ſorte qu'ils mirent en bon état trois cents cinquante layettes, les quinze coffres des Chanceliers, dont j'ai parlé, & cinquante-deux ſacs; mais ce travail auroit été inutile pour le public, ſi l'on n'y avoit pas joint un inventaire, & c'eſt auſſi à quoi les deux Commiſſaires s'occupèrent. Leur inventaire eſt très-exact, non ſeulement pour les dates des titres, mais encore pour tout ce qui y eſt remarquable, ſoit pour les noms des perſonnes, ſoit pour les choſes & clauſes importantes qui concernent nos Rois & l'hiſtoire de leurs règnes: quelquefois même, pour l'intelligence des titres, M.rs Dupuy & Godefroy ont mis quelques généalogies. C'eſt cet inventaire, en neuf volumes *in-folio*, qui ſe trouve aujourd'hui dans beaucoup de Bibliothèques, & qui eſt très-utile au public: il n'y a perſonne qui, pourvu qu'il ſache y chercher les chartres ou pièces dont il peut avoir beſoin, ne ſoit en état de les indiquer

à M. le Procureur général, pour en avoir la communication : cela eſt d'autant plus facile à préſent, qu'on a fait, par ordre & ſous les yeux de M. le Chancelier d'Agueſſeau, une table alphabétique pour cette partie du travail de M.rs Dupuy & Godefroy.

On peut voir, dans le diſcours ſur le tréſor des Chartres par Dupuy, les autres titres qu'on y fit revenir les années ſuivantes, ſoit de pluſieurs provinces, ſoit des particuliers qui les avoient eus en leur poſſeſſion; mais il ſe contenta de les diviſer par ſacs, avec des étiquettes qui peuvent ſervir d'inventaire ſommaire.

Il reſtoit encore une partie du tréſor des Chartres à arranger, je veux dire les regiſtres de Chancellerie, qui y ont été mis ſucceſſivement, depuis le règne de Philippe Auguſte juſqu'à celui d'Henri III, car depuis ce temps on a ceſſé d'en mettre: mais M.rs Dupuy & Godefroy ayant été employés par ordre du Roi pour différentes affaires, ils ſe contentèrent de les diſtribuer ſelon l'ordre des Rois, & M. Dupuy en fit un inventaire qui ſe trouve dans le 233.e de ſes manuſcrits qui ſont à préſent à la bibliothèque du Roi. L'ordre que M. Dupuy avoit prétendu donner aux regiſtres, ſelon l'ordre des règnes de nos Rois, ne paroîtra guère poſſible à ceux qui connoiſſent la manière dont les trente ou quarante premiers regiſtres ont été rédigés: s'il y en a quelques-uns qui ne contiennent, par exemple, que des pièces concernant le règne de Philippe Auguſte, les autres, qui ſont cités par les auteurs ſous le nom de ce même Prince, renferment des pièces de trois ou quatre règnes différens, & cela ſans aucun ordre pour les règnes, parce que les copiſtes de ces regiſtres ayant à écrire de nouvelles pièces, les inſéroient dans les blancs des regiſtres qu'ils trouvoient vides, ſans faire attention à l'ordre des règnes; en ſorte qu'on trouve des titres de Louis VIII & de S.t Louis avant ceux de Philippe Auguſte, & quelquefois ſans rapport à l'arrangement des matières obſervé par les premiers rédacteurs. Auſſi M. Joly de Fleury, Procureur général, qui a mis l'ordre qui règne aujourd'hui au tréſor des Chartres, quant à la partie

des regiſtres, & qui en a fait une notice dont je vais parler, fut obligé de renoncer à cet ordre chronologique, *parce que*, dit-il, *ſa vie n'y eut pas ſuffi.*

Lorſque ce grand Magiſtrat fut fait Procureur général en 1717, l'un de ſes premiers ſoins fut de ſe mettre au fait du tréſor des Chartres; il n'étoit pas queſtion des layettes, c'eſt-à-dire, des actes publics originaux, revêtus de leurs formes, tels que les lettres de nos Rois & des Seigneurs particuliers, tant régnicoles qu'étrangers; les actes entre les Souverains, les traités de paix, les unions à la Couronne, les échanges, les engagemens de domaine, les contrats de mariage & autres pièces concernant l'ordre public. M.rs Dupuy & Godefroy avoient mis, comme je l'ai dit, tous ces actes en ordre; il ne s'agiſſoit plus que de faire la même opération par rapport aux regiſtres, & c'eſt à quoi M. Joly de Fleury conſacra pluſieurs années. Le tréſor des Chartres eſt compoſé de deux chambres au-deſſus l'une de l'autre; dans la chambre baſſe ſont les layettes, & les prédéceſſeurs de M. le Procureur général avoient deſtiné la chambre haute pour y placer les regiſtres.

M. d'Agueſſeau, ſon prédéceſſeur dans cette place, avoit déjà commencé à y mettre quelque ordre; mais élevé à la dignité de Chancelier en 1717, il laiſſa le ſoin de l'achever à ſon ſucceſſeur. Pour y parvenir, il étoit néceſſaire d'avoir un inventaire qui conſtatât l'état actuel de ces regiſtres, & par lequel on pût voir quels étoient ceux qui y étoient ou qui y manquoient; on n'en trouva qu'un très-ſuccinct au tréſor, encore ne contenoit-il que les regiſtres depuis S.t Louis juſqu'à Charles IX. M. d'Agueſſeau en communiqua un plus ample, auquel M. Joly de Fleury joignit celui de M. Dupuy; outre ces trois inventaires, il trouva chez feu M. de Clérambault, trois volumes manuſcrits, qui contenoient la table des pièces compriſes dans tous les regiſtres. Ce fut à l'aide de ces inventaires qu'il ſe trouva en état de faire une revue exacte des regiſtres, & de connoître ceux qui y manquoient. Par les dernières notices qui en avoient été faites, il devroit y avoir

deux cents quatre-vingt-deux regiſtres au tréſor; mais il s'en trouva trente-quatre en *deficit*, dont quelques-uns ont été retrouvés depuis, en ſorte qu'il y en a actuellement deux cents cinquante-un. M. le Procureur général voyant l'impoſſibilité qu'il y avoit de ranger, comme il l'eût deſiré, ces regiſtres dans un ordre chronologique, ſuivit, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, l'ordre de leurs cotes, en commençant par les regiſtres marqués par les lettres de l'alphabet *A, B, C, &c.* & enſuite par ceux dont les cotes étoient des chiffres, depuis 1 juſqu'à 2 3 6. Les regiſtres concernant les règnes de François Ier, de Henri II, de François II & de Charles IX, ſont par ordre de règnes. Tous ces regiſtres ont été mis dans quatre-vingt-trois porte-feuilles cotés ſur le dos depuis 1 juſqu'à 8 3; on a placé dans chaque porte-feuille autant de regiſtres qu'il a été poſſible d'y en mettre ſuivant leur épaiſſeur; on a mis auſſi au dos de chaque porte-feuille la cote des regiſtres qui s'y trouvent, en énonçant les numéros de chacun de ces regiſtres, les règnes, & autant qu'il a été poſſible, les années auxquelles a rapport chaque regiſtre. Tous les Porte-feuilles ſont rangés par ordre ſur des tablettes dans la chambre haute du tréſor, où ſont auſſi les titres originaux concernant la province d'Auvergne, trouvés dans le château de Mercurol, & tranſportés au tréſor des Chartres ſous le règne de Louis XIII.

M. le Procureur général ne borna pas ſes ſoins à l'arrangement des regiſtres, il s'appliqua encore à en faire une notice abrégée, qu'il a accompagnée de diſcuſſions hiſtoriques & critiques, lorſque les regiſtres en ont mérité la peine; il l'a comparée avec les anciennes notices dont j'ai parlé, & cette comparaiſon lui a fait découvrir quels étoient les regiſtres qui étoient autrefois dans le tréſor des Chartres, & qui y manquent aujourd'hui.

Tel eſt l'état actuel de ce dépôt, dont on peut prendre une idée au moyen de l'inventaire & de la table des layettes, des tables des rubriques ou intitulés des pièces de chacun des regiſtres, & enfin de la notice de M. Joly de Fleury.

J'ai dit que par les précédentes notices du tréſor, qui avoient

été faites des regiſtres, il devroit y en avoir deux cents quatre-vingt-deux; mais que comme il y en avoit trente-quatre en *deficit*, il n'en reſtoit plus que deux cents quarante-ſept: aujourd'hui il y en a deux cents cinquante-un, parce qu'on y en a remis quatre, ſavoir, le regiſtre coté 34bis, relié aux armes de Harlay, dont le Procureur général de ce nom crut en 1688, comme il l'a marqué à la fin, de ſa main, faire préſent au tréſor, pendant qu'il eſt conſtant que les deux parties qu'il renferme, ſont les regiſtres cotés anciennement VII & VIII.

Le cartulaire coté *J* s'étant trouvé à la bibliothèque de feu M. de Caumartin, évêque de Blois, M. le Procureur général crut qu'il étoit de ſon devoir de le revendiquer en 1736.

Celui coté 22 étoit parmi les manuſcrits de la bibliothèque de Mrs Godefroy, & il a été reporté au tréſor en 1747; j'en ai lu la notice dans cette Académie.

En 1748 on recouvra encore un autre regiſtre qui contient des actes du temps de St Louis, parmi leſquels eſt une lettre aſſez curieuſe pour en faire ici mention; elle eſt datée de Paris en 1268, & écrite par ce Prince à Alphonſe ſon frère, comte de Toulouſe. Le Roi lui fait des reproches ſur ce qu'il permet que, dans ſon comté Vénaiſſin, on batte monnoie avec une inſcription où Mahomet eſt appelé le prophète de Dieu: *In cujus (monetæ) ſuperſcriptione fit mentio de nomine perfidi Mahometi & dicatur ibi, eſſe propheta Dei; quod eſt ad laudem & exaltationem ipſius, & deteſtationem & contemptum fidei & nominis Chriſtiani. Rogamus vos quatinus ab hujuſmodi opere faciatis cudentes ceſſare.* Au reſte, le comte Alphonſe ne faiſoit que ſuivre l'exemple de Bérenger Fredoli, évêque de Maguelone, qui faiſoit fabriquer dans ſon comté de Melgueil une ſemblable monnoie, comme on le voit par une lettre que le pape Clément IV lui écrivit en 1266 pour le blâmer de cette indécence. *Theſ. novus, Anecdot. t. II, p. 403.*

Je puis encore mettre au nombre des regiſtres retrouvés, les 23, 26 & 27, qui ſont à la bibliothèque du Roi, puiſque le public, ſur les citations de du Tillet & d'autres auteurs,

peut les y aller consulter avec autant de facilité que s'ils étoient au trésor des Chartres.

En 1703, M. le chancelier d'Agueſſeau, alors Procureur général, voyant l'utilité dont étoit pour le public l'inventaire des layettes par M.rs Dupuy & Godefroy, dont les particuliers avoient pris des copies, conçut le même deſſein pour les regiſtres, & fit nommer, par arrêt du Conſeil, deux Auditeurs des Comptes pour en commencer l'exécution, & ils ont eu des ſucceſſeurs qui le continuent à préſent. Ce ne fut qu'en 1720 que M. l'abbé le Grand fut nommé pour troiſième Commiſſaire, & ce nombre a ſubſiſté juſqu'en 1757: cependant, malgré ce petit nombre, & malgré les autres occupations qui ont détourné la plupart des Commiſſaires, ce travail a été ſuivi avec plus d'activité qu'on n'auroit pu raiſonnablement l'eſpérer, puiſque des deux cents cinquante-un regiſtres, dont quelques-uns contiennent quinze cents, & même deux mille actes, il s'en trouve cent trente-quatre entièrement extraits, qu'on peut aller conſulter chez M. le Procureur général.

Mais, il faut l'avouer, comme les premiers prépoſés avoient été les maîtres de donner à leur ouvrage la forme que chacun croyoit la meilleure, & qu'ils n'avoient point travaillé de concert, il n'eſt pas étonnant qu'il ſoit ſorti de leurs mains des extraits qui n'ont pas toujours la perfection dont ils ſeroient ſuſceptibles; tous ont péché dans l'origine par le défaut des tables, ſoit particulières à chaque regiſtre, ſoit générales, qui puſſent rendre ce travail de quelque avantage au Public.

M. Lancelot, de cette Académie, qui fut nommé Commiſſaire en 1733, fut le premier qui ſentit la néceſſité de pareilles tables; & en effet l'on travailloit ſans cela inutilement pour le public, à qui des extraits dépoſés de même que les originaux au tréſor des Chartres, comme l'uſage eſt de les y dépoſer, ne ſervent pas davantage que les regiſtres mêmes. Chaque extrait des regiſtres eſt donc, depuis M. Lancelot, accompagné de ſix tables qui ont augmenté le travail des regiſtres.

La première eſt de l'itinéraire de nos Rois.

La ſeconde, des noms de lieux.

La troiſième, des noms des grandes familles.

La quatrième, des matières.

La cinquième, des uſages & coutumes du temps.

La ſixième eſt un gloſſaire, ſoit latin, ſoit françois pour les mots dont la ſignification ne ſeroit pas connue. Au reſte, des tables particulières, ſemblables à celles dont ont été accompagnés les extraits depuis M. Lancelot, ne ſont pas encore ſuffiſantes; le point capital eſt d'avoir des tables générales d'un certain nombre de règnes ou de regiſtres, où les matières, les lieux, les perſonnes, les différens uſages, &c. ſeroient préſentés par ordre alphabétique d'après les extraits, dont on formeroit des volumes pour ſervir de ſuite à l'inventaire des Chartres de M. Dupuy. C'eſt le plan qu'on s'eſt propoſé de ſuivre, & qu'on exécute actuellement, non ſur la totalité des regiſtres dont il reſte encore cent dix-ſept à extraire, mais ſur une partie.

C'eſt dans cette vue qu'on s'attache aux premiers règnes dont il y a des regiſtres, c'eſt-à-dire à celui de Philippe Auguſte, commencé en 1180 juſqu'au commencement de celui de Philippe de Valois en 1327: cela fait une époque d'un ſiècle & demi; époque d'autant plus importante que c'eſt pendant cet intervalle que le gouvernement a pris une forme & une conſiſtance qu'il conſerve encore aujourd'hui à une infinité d'égards. Pendant ce temps l'uſage des fiefs s'eſt développé, les communes ſe ſont formées, le domaine de nos Rois s'eſt accru conſidérablement par des confiſcations, par des réunions, des partages, &c; les Pairies anciennes ſe ſont éteintes au profit de la Couronne, & ont été remplacées par d'autres d'un caractère, pour ainſi dire, différent; les apanages ſe ſont introduits, les ſervitudes ont fini, les ſubſides ont commencé à prendre une certaine forme, la Juſtice & ſes Officiers ont eu des règles fixes; enfin, c'eſt pendant ce temps que les premiers coups ont été portés aux uſurpations & entrepriſes des Papes & des Eccléſiaſtiques, des Seigneurs & des Barons ſur la puiſſance ſouveraine.

Telle eſt l'idée générale des changemens arrivés dans la monarchie durant l'époque dont on vient de parler; idée qu'on peut appuyer non-ſeulement ſur les évènemens que fourniſſent les hiſtoriens contemporains, quelquefois ſujets à ſe tromper, mais encore d'après neuf ou dix mille actes authentiques & certains ſous huit de nos Rois, dont trois au moins doivent vivre à jamais dans nos annales.

Ces actes peuvent être recueillis non-ſeulement des regiſtres du tréſor, mais encore de ceux de la bibliothèque du Roi, dont on a parlé ci-deſſus, des quatre regiſtres *olim* du Parlement, commençant en 1254, & finiſſant en 1318, du regiſtre intitulé *Ordinationes antiquæ*, auſſi du Parlement, de différens cartulaires authentiques qui ſont dans les bibliothèques, des Chartres originales du tréſor, & enfin de quelques-unes des collections de monumens, pour la plupart imprimées ſur les originaux, comme celles de Rymer, des familles de Duchesne, de Dom Martène, de la Thaumaſſière, du Spicilège de Dom Luc d'Achery, du *Gallia Chriſtiana, &c.* c'eſt d'après les titres originaux & exactement collationnés, qu'on pourra compoſer une hiſtoire du règne de nos Rois, & faire connoître le ſyſtème du gouvernement, les mœurs, les uſages & les coutumes de l'empire François dans les différens temps de la monarchie.

MÉMOIRE

MÉMOIRE
SUR
LES AQUEDUCS DE PARIS,
COMPARÉS A CEUX DE L'ANCIENNE ROME.

Par M. BONAMY.

CE n'eſt pas ſeulement par l'étendue de leurs conquêtes que les Romains ſe ſont rendus recommandables, leur grandeur a auſſi éclaté dans la magnificence & dans la ſolidité des ouvrages utiles au public qu'ils ont fait conſtruire. Ils ne ſe bornèrent point à les prodiguer en quelque façon à la capitale de leur empire, ils en décorèrent encore les provinces, & ſur-tout les villes qui devoient être la demeure des Gouverneurs ou le ſéjour des Empereurs. On doit mettre au nombre de ces ouvrages, dont les reſtes étonnent encore aujourd'hui, ceux qui ſervoient à tranſporter les eaux des ſources éloignées dans les lieux qui en avoient beſoin; & c'eſt avec raiſon que Pline admire ces travaux immenſes que les Empereurs firent faire pour la conſtruction des aqueducs. « Si l'on fait attention, dit-il, à la grande quantité d'eau qu'ils amènent à Rome, & « en combien de lieux elle ſe diſperſe pour les bains, pour les « viviers, les réſervoirs, les jardins & les maiſons particulières « de la ville & de la campagne, & que d'ailleurs on conſi- « dère la longueur du chemin que parcourt cette eau, le grand « nombre d'arcades qu'il a fallu conſtruire pour la conduire, « les montagnes qu'on a été obligé de percer pour donner « paſſage aux canaux, on ſera contraint d'avouer qu'il n'y eut « jamais d'entrepriſe plus grande ni plus admirable dans toute « la terre. »

26 Juillet 1754.

Lib XXXVI, c. 15.

Le fameux pont du Gard en Languedoc, & les reſtes de l'aqueduc d'Arcueil, ſans parler des autres monumens de cette eſpèce, que l'on trouve en France, ſont des preuves

ſubſiſtantes que les Romains introduiſirent l'uſage des aqueducs dans les Gaules *(a)*.

De tous les peuples de ces vaſtes contrées, il n'y en avoit point qui fuſſent plus à portée que les Pariſiens d'avoir de l'eau commodément, & ſans avoir recours à des ſources éloignées. Les maiſons qui formoient la ville de Paris, étoient renfermées dans la cité, ou bâties au-delà des deux bras de la Seine & ſur ſes bords, de ſorte que ſes habitans en étant ſi proche pour puiſer de l'eau, ne pensèrent point à en faire venir de plus loin pour leur uſage. Mais lorſque les gouverneurs Romains ou les Empereurs qui demeurèrent dans les Gaules, eurent fait bâtir un palais au midi de la cité, ſur le terrain qu'occupent le collége de Sorbonne & l'hôtel de Clugny, le fréquent uſage qu'ils faiſoient des bains, & la quantité d'eau qui étoit néceſſaire pour leur nombreuſe ſuite, leur fit ſonger à conſtruire des aqueducs pour amener de l'eau dans ce palais. Ainſi, c'eſt aux Romains que les habitans de Paris ſont redevables du premier aqueduc qui ait amené dans leur ville de l'eau des ſources éloignées. Cet ancien aqueduc ayant été détruit, les agrandiſſemens ſucceſſifs de Paris obligèrent d'en conſtruire d'autres; & ceux-ci ne ſuffiſant pas encore, on travailla à reconſtruire l'aqueduc d'Arcueil, abandonné pendant huit cents ans, & enfin à élever des eaux de la rivière par le moyen des pompes, afin que le Louvre & les autres maiſons royales, les hôtels, les fontaines publiques d'une ville ſi

(a) Si les anciens Gaulois ne nous ont pas laiſſé de pareils ouvrages, c'eſt que ſe contentant du ſimple néceſſaire, & ne connoiſſant pas les arts qui contribuèrent, chez les Grecs & les Romains, à la magnificence & à la décoration des villes, ils crurent que le grand nombre de fleuves & de ruiſſeaux dont les provinces des Gaules ſont preſque par-tout arroſées, la multiplicité des ſources qui ſe rencontrent en tous lieux, & qui rempliſſent les fontaines & les puits, & la bonté de toutes ces eaux les diſpenſoient d'en faire venir de plus loin. Les Romains pensèrent longtemps de même, puiſque ce ne fut que quatre cents ans après la fondation de la ville qu'ils conſtruiſirent leur premier aqueduc; ils ſe contentoient auparavant de l'eau du Tibre, de celle de puits & de fontaines : *Anno ab urbe conditâ per annos* CCCCXLI *contenti fuerunt Romani uſu aquarum quas aut ex Tiberi, aut ex puteis, aut ex fontibus hauriebant.* Frontin. de aquæduct. lib. 1, p. 1.

peuplée, & les maiſons des quartiers les plus éloignés de la rivière en fuſſent abondamment pourvus : ce ſont les travaux que le Roi & les Magiſtrats municipaux firent faire pour procurer ces avantages aux citoyens de Paris, qui ſont l'objet de ce Mémoire hiſtorique : mais il ne faut pas s'attendre à voir chez nous cette magnificence Romaine que Pline relève à ſi juſte titre.

Les eaux dont ſe ſervent aujourd'hui les habitans de la ville de Paris, ſont celles de la rivière, élevées par les pompes du pont Notre-Dame, celles du Pré-Saint-Gervais & de Rungis, & dans quelques quartiers celles des puits, à cauſe de l'éloignement de la rivière & des fontaines. Je ne mets pas au nombre de ces eaux celles qui viennent à Paris par l'aqueduc de Belleville, parce qu'on les a retranchées depuis quelques années pour les faire couler dans le grand égout que le Corps municipal de la ville de Paris a fait conſtruire.

Si la partie méridionale de Paris, qu'on appelle l'*Univerſité*, n'a eu aucune fontaine publique, au moins depuis la fin de la ſeconde race de nos Rois juſqu'à l'an 1624, pendant qu'on en comptoit juſqu'à vingt dans la partie qu'on appelle *la Ville*, elle peut auſſi ſe glorifier d'avoir été la première fournie des eaux que les Romains y conduiſirent par le moyen de l'aqueduc d'Arcueil, ſoit de Rungis, ſoit de Louan, de Paret & des environs, juſqu'au palais des Thermes.

L'opinion commune eſt que ce fut l'empereur Julien qui fit conſtruire ce palais, auſſi-bien que l'aqueduc d'Arcueil. Mais j'ai fait voir dans un autre Mémoire, par les autorités d'Ammien Marcellin & de Zoſime, que ce palais étoit antérieur au règne de ce Prince, puiſqu'en arrivant à Paris, Julien alla loger dans une maiſon qu'Ammien appelle *Palatium, Regia*, & Zoſime βασιλεία. Je crois donc qu'on doit plutôt attribuer la conſtruction du palais des Thermes & de ſon aqueduc, à quelques Empereurs qui fixèrent leur demeure dans les Gaules, comme Poſthume ou Tetricus, que le ſéjour de Paris mettoit à portée de veiller à tout ce qui ſe paſſoit dans les Gaules, & ſur-tout dans les provinces Belgiques, qui

étoient infeſtées par les incurſions des Germains. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut attribuer qu'à la demeure des Empereurs ou des gouverneurs Romains au palais des Thermes, l'aqueduc qui y conduiſoit l'eau. Une pareille entrepriſe ne pouvoit venir que de la puiſſance ſouveraine, & elle ſuppoſe en même temps que les gouverneurs des Gaules ou les Empereurs y ont fait leur réſidence : car il n'eſt pas croyable qu'ils euſſent fait de tels ouvrages pour les ſeuls habitans de Paris, qui n'en avoient pas beſoin.

Le nom de palais des Thermes, *palatium Thermarum*, prouve qu'il y avoit des bains, dont les eaux étoient fournies par l'aqueduc d'Arcueil : ç'a été dans tous les temps à Paris une tradition conſtante ; & lorſqu'en 1544, ſous le règne de François I.er l'on fit des remparts & des baſtions pour mettre la ville en état de défenſe du côté de la porte S.t Jacques, dans la crainte où l'on étoit que l'empereur Charles-Quint ne pouſsât ſes conquêtes juſqu'à Paris, on y trouva, à ce que rapporte Corrozet, qui vivoit alors, des canaux de pierre de taille, continués depuis le village d'Arcueil. On a en effet découvert cet ancien canal en pluſieurs endroits, tant au-deſſus d'Arcueil que du côté de Paris. Vers l'an 1626, dans le temps que l'aqueduc moderne étoit achevé, le marquis d'Effiat obtint du roi Louis XIII un brevet, par lequel Sa Majeſté lui faiſoit don & à ſes héritiers, de l'eau qu'il pouvoit retirer de l'aqueduc de Julien, qui, de temps immémorial, conduiſoit les eaux de la plaine de Louan, de Wiſſous & de Chilly à Paris ; & que ce Seigneur déclara n'avoir découvert, dans l'étendue de ſon marquiſat de Chilly, que depuis la conſtruction de l'aqueduc moderne.

Corrozet, Antiquit. de Paris, fol. 5. verſo.

Ces anciens canaux découverts par le marquis d'Effiat, démontrent que les eaux du palais des Thermes y venoient de plus loin que de Rungis ; mais elles ſe réuniſſoient toutes à l'aqueduc d'Arcueil. Celui des Romains, dont le canal étoit découvert en pluſieurs endroits, ſuivoit la pente des terres ſur leſquelles il étoit appliqué, ainſi qu'il paroît par ce qui en reſte.

M. Geoffroy, de l'Académie des Sciences, étant Échevin en 1732, découvrit ſur les indications que lui en avoit données M. Buache, un reſte de ce canal vers le haut d'un côteau qui eſt au-deſſus d'Arcueil, d'où l'on voit le château de Cachant. C'eſt une rigole formée de trois plains-droits, l'inférieur horizontal, & les deux autres verticaux: cette rigole a treize pouces de large & dix-neuf de profondeur; l'épaiſſeur de ſes côtés eſt de quatorze pouces ou environ, & celle de ſon fond eſt de douze à treize pouces; elle eſt conſtruite d'un maſſif compoſé de chaux, de pierres à fuſil & de cailloux de vigne, & enduite d'un ciment fin & encore aſſez blanc, qui s'étend depuis le fond juſque par-deſſus ſes bords arrondis; ce qui, ſelon M. Geoffroy, prouve qu'en cet endroit elle n'étoit pas couverte de dalles de pierre, & que par conſéquent l'eau y couloit à découvert. M. Geoffroy trouva ſur le fond de cette rigole un ancien ſédiment pierreux qui n'avoit que trois ou quatre lignes d'épaiſſeur, & qui étoit formé de ſix ou ſept couches minces & très-compactes. Après avoir bien fait nettoyer cette ancienne rigole de toute la terre dont elle étoit remplie, il reconnut par une différence de couleurs très-ſenſible dans les côtés verticaux, que l'eau y montoit autrefois à la hauteur de près de dix pouces; par conſéquent cette rigole pouvoit conduire près de cent trente pouces d'eau au palais des Thermes, & l'on verra dans la ſuite de ce Mémoire que l'aqueduc moderne en a fourni quelquefois à peu près la même quantité. La direction de ce canal le fait paſſer par-deſſous le mur d'un jardin voiſin pour le conduire aux arcades de l'ancien aqueduc d'Arcueil, dont il reſte encore des veſtiges conſidérables. On les voit dans la cour d'une maiſon à laquelle ils ſervent de clôture; ils peuvent avoir environ cinquante pieds de haut, & l'édifice, qui eſt auprès de l'aqueduc moderne, eſt conſtruit & lié des mêmes matériaux que le palais des Thermes dont je vais parler. Le canal qui conduiſoit les eaux par-deſſus cet ancien aqueduc, exiſte encore en certains endroits; il eſt à découvert, & il paroît qu'il étoit appliqué ſur un lit de carreaux de terre cuite, de même modèle que ceux de la

maſſe du mur, au milieu duquel on voit encore une arcade cintrée de trois cintres. La largeur de cette arcade fait ſoupçonner qu'il y en avoit une autre au-deſſous, comme au pont du Gard; car au-deſſus du mur où elle eſt, il y a une retraite qui fait connoître que celui d'en bas étoit plus épais: mais dans l'endroit où l'on pourroit voir cette arcade inférieure, on a appliqué un bâtiment moderne qui la cache.

Les anciens propriétaires de la maiſon dont je viens de parler, auroient bien voulu détruire ces reſtes antiques; mais ne le pouvant faire par mains d'ouvriers, ils demandèrent la permiſſion de les faire ſauter, en les minant; les Ingénieurs qu'on y envoya, ayant reconnu que l'effort de la mine pouvoit ébranler l'aqueduc moderne, qui n'en eſt qu'à environ trois ou quatre toiſes, le Roi refuſa la permiſſion que demandoient ces propriétaires. Cette maiſon au reſte eſt connue depuis long-temps ſous le nom de *Fief des Arcs*, qui avec celui d'Anjou, qui en eſt proche, a appartenu à la maiſon d'Anjou. René d'Anjou, roi de Sicile, comte de Provence, & duc de Bar & de Lorraine, les donna en 1439 à ſon frère Charles d'Anjou; depuis, ces fiefs ont paſſé à différens particuliers. Ces dénominations d'*Arcs* & d'*Arcueil*, données au fief & au village, ne peuvent venir que des arcades de l'aqueduc des Romains.

L'eau, en ſortant de l'ancien aqueduc, paſſoit au côteau oppoſé du village d'Arcueil, où l'on trouve un reſte de rigole ſous l'encoignure d'une muraille qui eſt à main gauche dans le chemin par lequel on ſort du village pour aller gagner la grande route d'Orléans, & il y a encore de ſemblables veſtiges de rigole à quelque diſtance du petit Gentilly. Ces anciennes rigoles, comme je l'ai déjà dit, ſuivoient la pente des terres juſqu'à ce qu'en rencontrant des endroits élevés qui les auroient contraintes de faire de trop grands détours, on avoit été obligé de les faire paſſer à travers des côteaux, tels qu'étoient les hauteurs du fauxbourg S.t Jacques, où l'on retrouva en 1544 les canaux de pierre de taille dont parle Corrozet, & dont l'auteur du Mercure françois nous apprend qu'on voyoit en

Tome III, page 297.

1615 la continuation dans plusieurs caves du quartier de l'Université.

Il est donc hors de doute que l'ancien aqueduc & les canaux dont on vient de parler, avoient été entrepris pour profiter des mêmes eaux qui viennent à présent de Rungis à Paris pour la commodité du public, par le moyen de l'aqueduc moderne, construit pendant les premières années du règne de Louis XIII; & il y a tout lieu de croire que les habitans de Paris, qui avoient des maisons sur la montagne de sainte Geneviève & dans toute cette partie élevée de la ville, profitoient, du temps des Romains, de ces eaux; car cette grande quantité de pouces d'eau que M. Geoffroy conjecture avoir coulé dans les rigoles dont j'ai parlé, devoit être plus que suffisante pour l'usage du palais des Thermes. Quant à ce palais, on en voyoit des restes à l'hôtel de Clugny, rue des Mathurins, qui ont été détruits en 1737; mais ceux qui subsistent à la rue de la Harpe, suffisent pour nous en donner une idée: c'est une espèce de salle assez spacieuse, dont la voûte hardie & exhaussée peut avoir quarante pieds de haut; les souterrains, qui sont sous ce qui nous reste en superficie de ce palais, sont bâtis des mêmes matériaux.

Ces souterrains, qui sont assez bien conservés, sont traversés à angles droits par une rigole à deux banquettes, couverte d'un enduit de ciment, & d'une construction semblable à celle des autres restes de rigole des environs d'Arcueil; cette rigole avoit sa décharge dans la rivière, vers l'endroit où l'on a bâti le petit Châtelet, & M. Beausire le père, Architecte de la Ville, m'a assuré qu'on avoit découvert dans une cave d'une maison de la rue du Foin, des vestiges de cet ancien aqueduc. On voit encore en deux endroits, des murs, & près de la voûte de ce souterrain, des restes de tuyaux de terre quarrés, qui servoient apparemment à la décharge de l'eau des cuves où l'on se baignoit dans la salle d'au-dessus. Tel est l'état présent de ces restes du palais des Thermes, dont je dois réserver un plus long détail aux lumières & à la sagacité de M. le comte de Caylus, qui se prépare à faire graver tout ce qu'on pourra

découvrir de ſes veſtiges, & à en donner l'explication. On n'en peut attribuer la ruine, ainſi que la deſtruction de l'aqueduc d'Arcueil, qu'aux ravages des Normans, qui brûlèrent & détruiſirent tous les bâtimens qui étoient hors de la cité; ce ſont ces barbares qui ont fait diſparoître quantité de monumens de l'ancienne ſplendeur de Paris, qui nous auroient donné de notre capitale une idée toute différente de celle qu'on en a communément, parce que les hiſtoriens modernes n'ont pas fait aſſez d'attention aux expreſſions que nos anciens auteurs ont employées, lorſqu'ils ont parlé de l'état où elle étoit avant les courſes des Normans; telles ſont celles de *regina gentium, ſedes regia, urbs populoſa, conſtipata populis, referta commerciis*, & d'autres ſemblables qui ne déſignent point une ville dont tous les bâtimens auroient été renfermés dans la ſeule cité; mais je renvoie à un autre Mémoire où j'ai diſcuté ce qui regarde la célébrité de Paris avant les ravages des Normans, & je me contente de répéter ce que diſoit Adrevald, témoin oculaire de ces déſaſtres, lorſqu'après avoir parlé d'un grand nombre de villes qui avoient éprouvé les effets de la fureur des Normans, il ajoute: « Que dirai-je de Paris, cette ville » capitale, autrefois ſi célèbre par ſa gloire, ſes richeſſes & la » fertilité de ſon terroir, dont les habitans vivoient dans une » parfaite ſécurité, & que je pourrois à juſte titre appeler le » tréſor des Rois & le lieu où ſe rendoient toutes les nations? » n'eſt-elle pas maintenant un monceau de cendres plutôt qu'une ville fameuſe: » *num magis ambuſtos cineres, quàm urbem nobilem potis eſt cernere!*

Ces ravages ont fait diſparoître totalement l'aqueduc d'Arcueil, dont aucun titre & aucun hiſtorien n'a parlé depuis, tandis qu'ils ont toujours fait mention du palais des Thermes. Ces changemens au reſte, qui font changer de face aux lieux les plus célèbres, ne ſont pas rares; & ſans avoir recours à ces villes fameuſes qu'on recherche au milieu de leurs ruines, peu de perſonnes ſeroient aujourd'hui en état de déſigner l'étendue préciſe du ſol de Paris qu'occupoient, il y a deux cents ans, les hôtels de S.t Paul & des Tournelles. Si les hiſtoriens nous

nous avoient laiſſé quelques détails ſur la grandeur & l'étendue de l'ancien Paris, nous ſerions plus en état de rendre raiſon des découvertes que l'on y a faites de temps en temps, & qui conſtatent l'exiſtence d'anciens bâtimens qui en faiſoient partie, au-delà des limites étroites dans leſquelles la plupart de nos hiſtoriens renferment ſon enceinte ſous les règnes de Charlemagne & de Louis le Débonnaire. Il falloit bien qu'il y eût des bâtimens conſidérables du côté des rues S.t Denys & S.t Martin, même dès le temps des Romains; car on ne voit point pourquoi ces conquérans auroient fait venir de Chaillot des eaux; M. Buache en a découvert, en 1734, l'aqueduc dans les champs Éliſées, & M. le comte de Caylus en a fait graver le deſſein. La bâtiſſe eſt entièrement Romaine, & elle ſuppoſe qu'il y avoit du côté du Louvre des bâtimens & des habitans, pour l'uſage de qui on faiſoit venir cette eau. Au reſte, quoique j'attribue cet ouvrage aux Romains, je ne doute pas qu'il ne ſoit poſtérieur au règne de l'empereur Julien. La deſtruction de ce ſecond aqueduc Romain doit encore être attribuée aux Normans qui étoient campés ſur le terrein de S.t Germain-l'Auxerrois, pendant le ſiége qu'ils vinrent mettre devant Paris pour la quatrième fois; un ſéjour de ſix mois qu'ils y firent, leur donna tout le temps de détruire les bâtimens qui étoient dans les environs.

Après que le calme fut rétabli dans le royaume, par la ceſſion qu'on fit aux Normans du pays auquel ils ont donné leur nom, il ne paroît pas que nos Rois de la troiſième race aient penſé à reconſtruire les deux aqueducs Romains; quoique le palais des Thermes ſubſiſtât encore au moins en partie, puiſque Philippe Auguſte le donna à l'un de ſes Chambellans en 1218, ſes prédéceſſeurs aimèrent mieux demeurer dans le palais de la Cité; & lorſque le Louvre fut conſtruit, & qu'il fut auſſi le ſéjour de nos Rois, ce ne fut ni de Rungis ni de Chaillot qu'on y fit venir des eaux de ſource; on les alla chercher du côté du Pré-Saint-Gervais & des hauteurs de Belleville. Ces deux aqueducs ſont certainement d'une conſtruction moderne, & ne ſont point un ouvrage des Romains;

comme ces ſources n'étoient pas éloignées de Paris, & ne demandoient par conſéquent pas une grande dépenſe, on ſongea à en faire venir de l'eau, lorſque la ville s'agrandit du côté du nord, mais nous n'en ſavons pas la date préciſe; ce n'eſt que par les fontaines qui en tiroient leurs eaux que nous pouvons préſumer à peu près le temps de leur conſtruction.

Les eaux du Pré-Saint-Gervais viennent des hauteurs de Romainville, des Bruyères & du Ménil-montant par des pierrées & des tuyaux de grès qui aboutiſſent à différens regards d'une conſtruction élégante & moderne; c'eſt de ces regards qu'elles viennent ſe rendre à un regard commun qui eſt dans une place du village du Pré-Saint-Gervais, d'où elles ſont conduites à Paris par des tuyaux de plomb. Il n'y a aucunes voûtes ſouterraines qui communiquent à tous ces regards, & dans leſquelles on puiſſe marcher comme dans les aqueducs de Rungis & de Belleville. Nous ne ſavons pas, comme je l'ai dit, dans quel temps préciſément on travailla à faire venir ces eaux à Paris; mais il eſt certain que l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais exiſtoit ſous le règne de S.t Louis, puiſqu'il fourniſſoit des eaux à la fontaine S.t Lazare, d'où S.t Louis permit en 1265 aux Religieuſes des Filles-Dieu, qui demeuroient hors l'enceinte de Philippe Auguſte, de faire venir dans leur monaſtère l'eau dont elles avoient beſoin. La fontaine des Innocens ſubſiſtoit auſſi en 1274, comme il paroît par un accord fait entre le roi Philippe le Hardi & le chapitre de S.t Merry, où il eſt dit qu'elle étoit ſituée vis-à-vis la rue Aubry ou Aubert-le-Boucher, c'eſt-à-dire, dans le même emplacement qu'elle occupe aujourd'hui. Ce ſont-là les deux plus anciennes fontaines dont il ſoit fait mention; ce n'eſt pas à dire pour cela que pluſieurs autres, qui tiroient également leurs eaux du Pré-Saint-Gervais, n'aient exiſté dès-lors, comme celle des Halles; mais je n'entrerai pas dans le détail de ces différentes fontaines, il ſuffit de remarquer que ce furent les eaux qui venoient de la fontaine S.t Lazare qui fournirent toutes celles qui étoient à l'occident de la rue ſaint

Martin, le Louvre & les hôtels des Princes & de quelques Seigneurs, ſitués dans ces quartiers.

Pour ce qui eſt des fontaines qui furent conſtruites dans la rue S.t Martin & dans les cantons qui ſont à l'orient de cette rue, elles tirèrent leurs eaux de l'aqueduc de Belleville, dont le temps de la conſtruction ne nous eſt pas plus connu que celui de l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais : ils paroiſſent cependant être tous deux du même temps, à en juger par les fontaines qui en dérivoient; car dès l'an 1244, l'on voit que les religieux de S.t Martin avoient une fontaine derrière leur monaſtère, où les eaux venoient du bas de la montagne de Belleville. Ce n'étoit peut-être que pour l'uſage particulier de ce Prieuré que cette fontaine avoit été conſtruite, de même que celle du Temple, qui eſt du même temps; mais il paroît que dès-lors, c'eſt-à-dire ſous le règne de S.t Louis, la ville de Paris tiroit de l'aqueduc de Belleville des eaux pour l'uſage des habitans qui étoient renfermés dans l'enceinte de Philippe Auguſte, puiſque dans une viſite des maiſons de la cenſive de S.t Martin, faite en 1320, il y eſt fait mention de la fontaine Maubué, comme étant déjà ancienne. Je ne doute pas que la fontaine de S.te Avoie, qui étoit ſur le chemin du tuyau qui portoit l'eau à la fontaine Maubué, ne ſoit de la même antiquité que cette dernière; auſſi eſt-elle marquée parmi les plus anciennes fontaines de Paris.

Quoi qu'il en ſoit du temps précis de la conſtruction de l'aqueduc de Belleville, il a demandé de plus grandes dépenſes que celui du Pré-Saint-Gervais : c'eſt un ſouterrain de cinq cents cinquante-trois toiſes de long, qui commence à un regard appelé le *regard de la lanterne*, ſitué dans le lieu le plus élevé du village de Belleville, & qui vient ſe terminer au bas de la montagne du Ménil-montant, au regard de la priſe des eaux; cet aqueduc eſt conſtruit de moellons bien choiſis, avec des chaînes de pierre de diſtance en diſtance, & couvert de grandes dalles, & non en voûte; il eſt plus élevé que l'aqueduc moderne d'Arcueil, ayant ſix pieds de hauteur ſur quatre de large, & l'on y marche d'autant plus

aiſément que l'évier au milieu duquel l'eau coule, n'eſt point accompagné de banquettes des deux côtés, comme à l'aqueduc d'Arcueil : c'eſt dans cette longue voûte ſouterraine que viennent ſe rendre les eaux de différens regards qui ſont conſtruits dans toute la longueur de l'aqueduc. Il y a dans le premier regard de la lanterne, où il commence, une inſcription faite ſous le règne de Charles VII, qui nous apprend qu'en 1457 on fit des réparations à cet aqueduc qui tomboit en ruine *(b)*. Depuis 1457 on n'a point fait de réparation à l'aqueduc de Belleville qui me parut en bon état, lorſqu'en 1738 je le parcourus dans toute ſa longueur; ces eaux au reſte étoient les moins bonnes de celles qu'on buvoit à Paris, étant dures & plâtreuſes; auſſi les a-t-on retranchées pour les faire aboutir au réſervoir conſtruit à la tête du grand égout, où elles coulent lorſqu'on veut le nettoyer.

Les deux aqueducs du Pré-Saint-Gervais & de Belleville, ont été, juſqu'à la reconſtruction de l'aqueduc d'Arcueil, en 1624, la ſeule reſſource des habitans de Paris dans la partie nommée *la Ville;* on y comptoit onze fontaines ſous le règne de Charles VI, & l'on en ajouta ſix ou ſept autres juſqu'au règne de François Ier; c'eſt de ces fontaines que l'on avoit, par des tuyaux, conduit de l'eau au Louvre, aux hôtels des Princes, & aux maiſons des principaux ſeigneurs de la Cour. Il eſt étonnant que ces ſources, qui n'ont jamais été fort

(b) Matthieu de Nanterre, depuis Préſident au Parlement ſous Louis XI, étoit alors Prevôt des Marchands, & les Échevins étoient Pierre Gallie, Philippe l'Allemant, Michel de la Grange, & Jacques de Haqueville. On ne ſera peut-être pas fâché de voir ici cette inſcription, quoiqu'elle ſoit imprimée ailleurs.

Entre les mois, bien me remembre,
De mai & celui de novembre,
Cinquante-ſept mil quatre cens,
Qu'eſtoit lors Prevoſt des Marchands
De Paris, honorable homme
Maiſtre Matthieu qui en ſomme
Eſtoit ſurnommé de Nanterre,
Et que Galie maiſtre Pierre,
Sire Philippe auſſi l'Allemant,
Le bien public fort aimant,
Sire Michel, qui en ſurnom
Avoit d'une granche le nom,
Et ſire Jacques de Haqueville,
Le bien deſirant de la ville,
Eſtoient d'icelle Eſchevins,
Firent trop plus de quatre-vingts
Et ſeize toiſes de cette œuvre
Refaire en brief temps & heure,
Car ſi brièvement on ne l'euſt fait,
La Fontaine tarie eſtoit.

abondantes, aient pu ſuffire aux beſoins du grand nombre d'habitans qui demeuroient dans cette partie de la ville; car, en 1741, ces deux aqueducs ne fourniſſoient que vingt-huit pouces d'eau, & l'année ſuivante ils n'en donnèrent que ſeize: ainſi, quand on ſuppoſeroit que dans les ſiècles précédens ces ſources auroient produit trente ou quarante pouces d'eau, il faut avouer que c'eſt une quantité d'eau bien médiocre pour ſervir aux beſoins d'un peuple ſi nombreux; auſſi voit-on, par les différens règlemens de police de ces temps-là, que les fontaines de Paris étoient ſouvent ſans eau, & que cette diſette étoit cauſe de la déſertion des maiſons de la ville, dont les habitans alloient chercher ailleurs des demeures. Charles VI ſe crut obligé de révoquer par une ordonnance de l'an 1392, toutes les conceſſions qui avoient été faites à un grand nombre de Seigneurs; il ne réſerva que le château du Louvre & les hôtels des ducs de Bourgogne, de Berri, d'Orléans & de Bourbon, ſitués à l'occident de la rue Saint-Denys; car pour ce qui eſt de l'hôtel Saint-Paul, dont la principale entrée étoit ſur le quai des Céleſtins, & qui fut ſous Charles V & Charles VI la demeure de nos Rois, il tiroit ſes eaux de cette fontaine ſituée au bas de Belleville, qui appartenoit en propre au prieuré de S.t Martin-des-champs. La diſette des eaux dans les fontaines publiques, qui les tiroient des deux aqueducs, avoit obligé Charles V de s'adreſſer à ces Religieux pour faire venir de l'eau dans le nouveau palais dont il avoit fait l'acquiſition du vivant du Roi Jean ſon père: cette fontaine s'appeloit *la fontaine de Savies (c)*; c'eſt

(c) Le nom latin de ce lieu, *Saveiæ, Savegiæ,* eſt ancien, comme l'a fait voir M. l'abbé Lebeuf dans une de ſes Diſſertations; les ancêtres de nos Rois y avoient des biens, puiſque Hugues le Grand, comte de Paris & fils du roi Robert, compétiteur de Charles le Simple, y donna des vignes à l'abbaye de S.t Magloire, comme on l'apprend d'une lettre du roi Robert, petit-fils de Hugues, *(Clauſus* (Martene, Theſ. anecdotor. tom. 1, p. 108) *etiam vineæ juxta Saveïas ſitus, quem dedit divæ memoriæ Hugo avus noſter, æquivocique noſtri Roberti filius);* & d'une autre lettre *(Hiſt. Eccleſ. Pariſ. t. 1, p. 549)* des rois Loüis d'Outremer & de Lothaire ſon fils.

Le P. Félibien, & l'éditeur des antiquités de Sauval, ſe ſont trompés au ſujet de cette conceſſion; le premier dit que les religieux de S.t Martin, « pour embellir leur courtille, y

encore le nom que porte une ferme appartenante à S.t Martin-des-champs, & ſituée à la deſcente de la montagne de Belleville, du côté de Paris. Les religieux de Saint-Martin, de tout temps propriétaires de cette ſource, en avoient déjà donné une partie aux Templiers, ſur le terrain deſquels il falloit néceſſairement que les tuyaux de S.t Martin paſſaſſent pour arriver à leur monaſtère, & comme cette ſource étoit abondante, Charles V aima mieux s'adreſſer au prieur de S.t Martin pour avoir l'eau dont il avoit beſoin à l'hôtel de S.t Paul, que d'en tirer de l'aqueduc de Belleville ou de celui du Pré-Saint-Gervais, qui fourniſſoient à peine trente pouces d'eau. Telle fut la pauvreté de notre capitale juſqu'au règne de Henri IV, c'eſt-à-dire que la partie nommée *la Ville*, avoit ſeule des fontaines, & que la Cité & l'Univerſité furent privées des eaux de ſource depuis la deſtruction de l'ancien aqueduc d'Arcueil. Ce ne

» firent venir de l'eau de la fon-
» taine de Halnet (ou de Huines)
» dont ils jouirent juſqu'en 1373;
» que Charles de France, fils aîné
» du roi Jean, la leur demanda pour
» ſon hôtel de S.t Paul. » Le Père Félibien cite en marge les Mémoires manuſcrits de Sauval, & en effet on lit, *à la p. 68 du t. 1.er de ſes Antiquités imprimées*, les mêmes mots qu'on trouve dans le P. Félibien, excepté que l'éditeur nomme *la Fontaine des bains*, celle que le P. Félibien appelle *la fontaine de Halnet* ou *Huines*; mais 1.° cet auteur & l'éditeur ſe ſont trompés ſur la date de la conceſſion, qui eſt de l'an 1363, temps auquel Charles V n'étoit encore que Dauphin, & non de l'an 1373, qui eſt le neuvième de ſon règne depuis la mort du roi Jean, arrivée en 1364. 2.° Ils ont encore mal lu le nom de cette fontaine, comme on le voit par le titre de la conceſſion que Dom Pernot, Bibliothécaire de S.t Martin, m'a communiqué, & que je rapporterai ici. « A tous ceux qui ces préſentes lettres verront, Frère Jean, « humble Prieur de S.t Martin-des- « Champs, & tout le Couvent d'i- « celuy lieu, ſalut en noſtre Seigneur « Jéſus-Chriſt. Savoir faiſons que « comme très-noble & très-puiſſant « Prince, Monſieur Charles, ainſné « fils du roi de France, duc de Nor- « mandie & Dalphin de Vienne, « nous euſt requis que nous lui voul- « ſiſſions octroyer l'yaue de notre « fontaine de Savis, qui ſouloit « venir en noſtre courtille, pour la « faire venir en la maiſon de S.t « Pol. Nous, conſidérant la grant « amour & bonne affection qu'il a « à noſtre Égliſe, & que ſes pré- « déceſſeurs ont fondé noſtredite « Égliſe, avons encliné & enclinons, « octroyé & octroyons par ces pré- « ſentes audict Seigneur notredite « fontaine, à la prendre aux premiers « thuyaux de noſtre maiſon de Savis. « Et en témoin des choſes deſſuſ- « dites, nous avons mis nos ſeaux « à ces préſentes lettres, le 17.e « jour d'avril, l'an de grace mil « ccc lxiij. »

fut qu'en 1606 qu'on vit, pour la première fois, une fontaine dans la Cité ; c'eſt celle qui fut conſtruite à la place de la fameuſe pyramide élevée ſur l'emplacement de la maiſon de Jean Châtel : François Miron, alors Prevôt des Marchands, en avoit obtenu d'Henri IV la démolition ; & c'eſt à l'occaſion de ce changement que l'on fit alors ces vers :

Hîc ubi reſtabant ſacri monumenta furoris,
Eluit infandum Mironis unda ſcelus.

Cette nouvelle fontaine fut encore fournie des eaux du Pré-Saint-Gervais, priſes à la fontaine des Innocens, dont le tuyau paſſoit ſous le pavé du Pont-au-change.

Dans la même année on imagina, pour la première fois, de ſe ſervir des eaux de la rivière par le moyen de la pompe de la Samaritaine, afin d'avoir de l'eau pour les baſſins des jardins des Tuileries & du Louvre. Juſqu'alors le Louvre, la ſeule maiſon que nos Rois eurent à Paris depuis la mort de Henri II, n'avoit tiré l'eau dont elle avoit beſoin, que de la fontaine de la croix du Tirouer : cependant la conſtruction de cette pompe, dont un Flamand, nommé *Jean Lintlaer,* étoit l'inventeur, ſouffrit quelques difficultés de la part de M. Miron, qui appréhenda qu'elle ne nuisît à la navigation ; c'eſt ce qu'on apprend d'une lettre de Henri IV à M. de Sully : « mon ami, lui écrivoit ce Prince, ſur ce que j'ai entendu que les Prevôt « des Marchands & Échevins de ma bonne ville de Paris, font « quelque réſiſtance à Lintlaer, Flamand, de poſer le moulin « ſervant à ſon artifice, en la deuxième arche du côté du Louvre, « ſur ce qu'ils prétendent que cela empêcheroit la navigation, « je vous prie les envoyer quérir & leur parler de ma part, « leur remontrant en cela ce qui eſt de mes droits ; car, à ce « que j'entends, ils les veulent uſurper, attendu que ledit pont « eſt fait de mes deniers, & non des leurs ; adieu mon ami. »

M. Miron étant entré dans les vues du Roi, la pompe fut conſtruite & ſervit aux uſages dont j'ai parlé ; une partie de ces eaux fut auſſi conduite au palais pour la buvette, & pour l'hôtel du Concierge du palais, qui ne devint la demeure

affectée aux Premiers Préſidens qu'en 1617; mais ces nouvelles eaux n'étant que pour le Roi, les habitans de Paris n'en profitèrent point pour leur uſage; tous ceux en particulier qui demeuroient dans l'Univerſité, de même que les habitans des faubourgs S.t Germain & de S.t Marceau, n'avoient que de l'eau de puits.

Lorſqu'on découvrit en 1544, au haut de la rue S.t Jacques, les canaux de l'ancien aqueduc d'Arcueil, Corrozet, qui vivoit alors, remarque qu'il auroit été bien néceſſaire de le rétablir, afin que ces eaux puſſent arroſer la haute partie de l'Univerſité, *qui en avoit bon meſtier*, dit-il, *ſi meſſieurs les Gouverneurs s'y vouloient employer;* mais les troubles du royaume, qui ſuivirent immédiatement le règne de Henri II, ne permirent pas de s'occuper de travaux publics; ce ne fut que lorſque Henri le Grand fut rentré dans ſa capitale, & qu'il eut pacifié ſon royaume, que M. de Sully, ce grand Miniſtre, dont toutes les vues tendoient au bien de l'État & à la véritable grandeur de ſon maître, ſongea au rétabliſſement d'un aqueduc abandonné depuis huit cents ans. Ce fut donc par ſes ordres qu'on travailla à faire des fouilles & des tranchées dans la plaine de Long-boyau, du côté de Rungis, pour y retrouver les eaux que les Romains avoient conduites au palais des Thermes: mais la mort funeſte de Henri IV arrêta l'exécution d'un projet ſi utile; peut-être même auroit-il été totalement abandonné, ſi l'intérêt particulier de la Reine, Marie de Médicis, ne l'avoit fait reprendre. Cette Princeſſe, paſſionnée pour la belle architecture, avoit réſolu de bâtir un magnifique palais, & pour cet effet elle avoit acheté l'hôtel du Luxembourg, une ferme appartenante à l'Hôtel-Dieu, & pluſieurs autres maiſons de divers particuliers, avec leurs clos & jardins; c'eſt ce qui compoſe aujourd'hui le palais du Luxembourg, dont les fondemens ne furent jetés qu'en 1615, ſous la conduite de Jacques de Broſſe, célèbre architecte: deux ans auparavant elle avoit déjà fait planter les arbres du jardin qui en forment les allées. Comme cette maiſon, éloignée de la rivière, avoit abſolument beſoin d'eau, on penſa à continuer les recherches que M. de

Sully

Sully avoit fait commencer, & à conſtruire le nouvel aqueduc d'Arcueil, l'un des plus beaux monumens du règne de Louis XIII. Ce Prince, accompagné de la Reine ſa mère & des Seigneurs & Dames de la Cour, vint à Rungis poſer la première pierre, le 17 juillet 1613. Le travail fut pouſſé avec tant d'ardeur pendant les deux premières années, que l'aqueduc ſe trouva à moitié conſtruit, avec toutes les arcades de pierre de taille ſur leſquelles l'eau paſſe dans le travers de la prairie d'Arcueil, au milieu de laquelle coule la rivière de Bièvre; mais les années ſuivantes l'ouvrage fut interrompu, ſoit par les troubles qui arrivèrent dans l'État, ſoit par les diſputes des Entrepreneurs; ainſi l'aqueduc ne fut point achevé dans l'eſpace de quatre ans, marqué par le traité fait avec Jean Coing, maître Maçon à Paris, qui étoit à la tête des Entrepreneurs. Les Magiſtrats de la Ville eurent la direction de cet ouvrage, qui ſe faiſoit aux dépens du Roi, & qui fut enfin achevé en 1624: les ſommes qu'il a coûté, pour la maçonnerie ſeule, montèrent à près d'un million. Je n'entreprendrai point d'en faire ici une deſcription détaillée, je remarquerai ſeulement qu'il commence à un carré voûté ſitué près du village de Rungis, dans lequel viennent ſe rendre les eaux; c'eſt à l'un des angles de ce carré qu'eſt conſtruit le premier des vingt-ſix regards, qui ſont dans des diſtances inégales ſur toute la route de l'aqueduc, dans l'eſpace de ſix mille ſept cents ſoixante-treize toiſes quatre pieds & demi. Le dernier de ces regards eſt le château d'eau conſtruit à l'extrémité de la rue d'Enfer, près l'Obſervatoire; c'eſt-là qu'eſt le baſſin de réception de toutes les eaux que la rigole de l'aqueduc y amène, & dont la Ville n'a que le quart; les trois autres quarts ſont pour le Roi, & pour les Communautés & les particuliers à qui il en a bien voulu accorder; ainſi la première recherche de ces eaux n'en ayant produit que cinquante pouces, la Ville n'en eut pour ſa part que douze: ces douze pouces cependant ſuffirent pour fournir onze nouvelles fontaines, car on n'en conſtruiſit que ce nombre, quoique la Ville eut réſolu d'en bâtir treize, & ſur-tout une dans la place Royale, où la ſtatue équeſtre de Louis XIII n'étoit pas encore poſée.

Les maiſons Royales étant fournies d'eau de Rungis, & de la pompe de la Samaritaine, celle que la Ville donnoit auparavant tourna au profit des fontaines publiques & des maiſons particulières, auxquelles le Bureau de la Ville en fit des conceſſions. Tous les préparatifs qu'il fallut faire pour les conduites & les bâtimens de ces fontaines, demandèrent encore environ quatre années, en ſorte que ce ne fut qu'en 1628 que l'eau de Rungis y coula dans toutes. Trente ans après on travailla à faire de nouvelles fouilles dans les environs de Rungis, & ces recherches ne furent pas infructueuſes, puiſqu'en 1656 l'aqueduc d'Arcueil conduiſoit au château d'eau quatre-vingt-quatre pouces d'eau, au lieu de cinquante qu'on avoit trouvés lors de ſa conſtruction. La Ville, qui eut de cette augmentation d'eau environ dix pouces, ſe vit en état d'en faire couler davantage dans les fontaines nouvellement bâties, & d'en faire conſtruire encore deux autres, l'une à la porte S.t Germain, près les Cordeliers, & l'autre ſur le quai des Auguſtins, à cauſe de l'infection des eaux de ce bras de la rivière ſur lequel eſt l'Hôtel-Dieu. Quelque conſidérable que fût l'augmentation des eaux dont la Ville diſpoſoit, eu égard à la modicité de celle des aqueducs du Pré-Saint-Gervais & de Belleville, le prodigieux agrandiſſement de Paris ſous le règne de Louis XIV, fit qu'on ſe trouva dans la même diſette où l'on avoit été auparavant. Depuis le règne de Philippe Auguſte juſqu'à celui de Philippe de Valois, l'on n'avoit point penſé à augmenter l'enceinte de cette ville, dont les faubourgs s'étoient extrêmement étendus au nord; & ce fut pour en mettre les maiſons à l'abri des inſultes pendant la guerre dont on étoit menacé de la part d'Édouard III, roi d'Angleterre, que Philippe de Valois commença à faire creuſer pour former une nouvelle enceinte; mais elle ne fut achevée que ſous le règne de Charles V. La partie de cette enceinte, depuis l'Arſenal juſqu'à la porte S.t Denys, étoit à peu près la même que celle qui eſt terminée par les remparts; mais il s'en falloit bien qu'elle fût auſſi peuplée qu'elle l'eſt aujourd'hui; on y avoit renfermé des courtilles, des jardins & des places vagues très-étendues, qui n'ont été couvertes de maiſons que

pendant le long règne de Louis XIV. Depuis la porte S.t Denys, l'enceinte de Charles V tournoit en droite ligne pour aller gagner le terrain où eſt la place des Victoires, & de-là, après avoir traverſé le jardin du palais Royal, elle venoit aboutir à la rivière par la rue S.t Nicaiſe; ainſi tout le terrain au-delà, où nous voyons aujourd'hui ces belles & longues rues, ſi peuplées & ornées de maiſons magnifiques, n'étoient qu'une vaſte campagne, où il y avoit quelques maiſons éparſes, des moulins & des terres labourables. La ville de Paris étoit encore dans cet état ſous le règne de Henri IV; ce fut ſous celui de ſon ſucceſſeur que les maiſons s'étant extrêmement multipliées ſur le terrain ſitué au-delà de l'enceinte de Charles V, on en traça une nouvelle connue ſous le nom de *foſſés jaunes*, qui ſuivoit à peu près l'alignement des remparts depuis la porte S.t Denys juſqu'à la porte S.t Honoré: mais ce ne fut que pendant les années 1668 & les deux ſuivantes qu'on forma l'enceinte que nous voyons aujourd'hui, ornée d'allées d'arbres qu'on commença à planter du côté de la porte S.t Antoine, & ſucceſſivement dans toute la continuation juſqu'à la porte S.t Honoré. M. le Peletier, depuis Miniſtre & Contrôleur général des Finances, étoit alors Prevôt des Marchands, ayant été élu le 16 août 1668: comme il occupa cette place pendant huit années, chacune fut marquée par des monumens qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, & ſur leſquels je ne m'étendrai pas, parce qu'ils ne ſont pas de mon ſujet: je remarquerai que la grande ſéchereſſe qui ſe fit ſentir pendant les trois premières années des Prevôtés de M. le Peletier, & qui réduiſit preſqu'à ſec les fontaines de Paris, obligea de penſer à trouver des expédiens pour avoir de l'eau. Depuis la conſtruction de l'aqueduc d'Arcueil, la Ville avoit eu environ quarante pouces d'eau, tant de cet aqueduc que de ceux du Pré-Saint-Gervais & de Belleville; on fit des recherches pour faire revenir les eaux à ce dernier, qui n'en avoit jamais beaucoup fourni, & qui étoit preſqu'à ſec, au moins pour la Ville; car on découvrit en particulier, dans un des regards de cet aqueduc d'où les Religieuſes de la Roquette tiroient leurs

eaux, qu'elles en avoient cent cinquante lignes, tandis que la Ville n'en avoit que trente-ſix. On retrancha totalement le conduit des Religieuſes; on obligea les habitans de Belleville & du Pré-Saint-Gervais de combler les puits, & d'arracher les arbres qui étoient le long des pierrées qui amenoient les eaux *(d)*; mais les recherches qu'on fit à Belleville, non plus que celles qu'on avoit faites dans les environs de Rungis, ne produiſirent pas un grand effet, & ne furent point capables de remédier aux incommodités que ſouffroient de la diſette d'eau, les habitans éloignés des bords de la rivière. On écouta donc, en 1669, les propoſitions que firent différens particuliers, & entre autres celles de M. Joly, Ingénieur ordinaire du Roi, qui avoit le ſoin de la pompe de la Samaritaine: il en fit deux en même temps; la première, de faire trouver cent pouces d'eau dans les regards du Pré-Saint-Gervais, qui n'en avoient pas juſqu'alors produit au-delà de vingt pouces: cette propoſition, dont l'exécution demandoit de grandes dépenſes, ne fut pas ſi favorablement accueillie que celle qu'il fit en même temps d'élever les eaux de la rivière au pont Notre-Dame, par le moyen de deux machines hydrauliques, dont le jeu fut examiné par des Experts que la Ville nomma; ce projet réuſſit, & la pompe que nous voyons aujourd'hui en eſt le fruit, & le plus riche fonds de la Ville pour les eaux. Ce fut à la fin de l'année 1672 que ces machines, poſées ſur deux moulins dont la Ville fit l'acquiſition, eurent tout le ſuccès qu'on en pouvoit eſpérer; les eaux élevées à la hauteur de ſoixante pieds, depuis les cuvettes qui les recevoient ſur les terraſſes de ces moulins, purent, par cet exhauſſement, couler dans les nouvelles fontaines les plus élevées des quartiers ſitués

(d) Il étoit défendu, par les loix Romaines, aux propriétaires des terres par leſquelles paſſoient les canaux des aqueducs, de planter des arbres plus près qu'à la diſtance de quinze pieds, de crainte que leurs racines n'endommageaſſent les canaux. *Scire eos oportet*, dit un reſcript du grand Conſtantin, *per quorum prædia aquæductus commeat, ut dextrâ lævâque ex ipſis formis quindecim pedibus intermiſſis arbores habeant, obſervante officio judicis, ut ſi quo tempore pullulaverint, excidantur, ne earum radices fabricam formæ corrumpant.* Codex Juſtinian. lib. XI, tit. XLII, §. 1.

au nord, ainſi que dans les anciennes, qui juſqu'alors n'en avoient eu que des aqueducs; car les nouvelles eaux des pompes donnèrent lieu à une opération fort utile, & à laquelle on n'avoit point penſé juſqu'alors: ce fut, en travaillant aux nouvelles conduites, de faire en ſorte que les eaux des aqueducs & des pompes puſſent être menées par les mêmes tuyaux, les unes au défaut des autres, dans les fontaines qui en avoient beſoin, lorſqu'on travailloit aux aqueducs dont elles tiroient originairement leurs eaux: cette communication réciproque ſe fait par le moyen des ſoupapes & des robinets qu'on a mis à quelques fontaines *(e)*.

L'augmentation de près de ſoixante pouces d'eau que les pompes du pont Notre-Dame élevoient en 1673, jointe à environ quarante pouces que la Ville tiroit des trois aqueducs, la mit en état de conſtruire quatorze nouvelles fontaines dans les quartiers qui n'en avoient pas encore, & d'augmenter les eaux de celles qui étoient déjà conſtruites, ſans parler d'un grand nombre de conceſſions à différens particuliers. Je n'entrerai pas dans le détail de toutes ces fontaines, je dirai ſeulement qu'il y en avoit trente-huit en 1676; depuis cette année la machine des pompes ayant été perfectionnée, elle a produit cent cinquante pouces d'eau; la portion des eaux d'Arcueil, qui revient à la Ville, n'a guère paſſé vingt ou vingt-un pouces; car, excepté l'année 1689, qu'on trouva dans cet aqueduc cent vingt-huit pouces; ce qui revient preſque à la quantité d'eau qui y couloit du temps des Romains, il n'a fourni, année commune, qu'environ quatre-vingt-cinq ou quatre-vingt-ſix pouces, dont la Ville n'a que le quart; l'aqueduc

(e) Cette communication réciproque de différentes eaux, abſolument néceſſaire, n'avoit point échappé à l'attention des Romains, car lorſque les réparations du pont du Tibre interceptoient le tranſport des eaux dans les fontaines ſituées de l'un ou de l'autre côté de ce fleuve, on y ſuppléoit par d'autres eaux: c'étoit pour le même uſage que la plupart des réſervoirs étoient accompagnés de deux fontaines publiques, où ſe rendoient des eaux de ſources différentes. *Plerique*, dit Frontin, *binos ſalientes diverſarum aquarum acceperunt, ut ſi caſus alterutram impediſſet, alterâ ſufficiente, non deſtitueretur uſus.* Lib. II, de Aquæductibus, p. 245.

du Pré-Saint-Gervais n'en donne communément que quinze ou seize pouces, & celui de Belleville huit ou neuf; ce qui fait environ deux cents pouces dont la Ville peut actuellement disposer pour quarante fontaines publiques & pour trente-six regards dispersés dans tous les quartiers de cette grande ville, d'où les communautés, les colléges, les hôtels & une infinité de maisons particulières tirent leurs eaux. Si je compte deux cents pouces d'eau, quoique j'aie averti au commencement de ce Mémoire que les eaux de Belleville avoient été retranchées pour servir à nettoyer le nouvel égout, c'est que ce retranchement ne dure qu'autant de temps qu'il est nécessaire pour remplir le réservoir de cet égout, & dans cet intervalle, les fontaines qui recevoient des eaux de Belleville, reçoivent celles de la rivière.

On a supputé en 1738, que les pompes du pont Notre-Dame, qui font seules l'aisance & la richesse d'une aussi grande ville que Paris, donnoient environ huit mille muids d'eau par jour; ainsi, en supposant que les trois aqueducs en fourniſſent, année commune, cinquante pouces, leur produit journalier doit être de deux mille six cents soixante-six muids & quelque chose de plus, par conséquent le total des eaux fluantes chaque jour sera de dix mille six cents soixante-six muids pour la Ville; si l'on ajoute à cette quantité, celle que le Roi retire des eaux d'Arcueil & de la pompe de la Samaritaine, qui peuvent monter à cent pouces, l'on sera en état de comparer la disette de la ville de Paris, lorsqu'elle étoit réduite aux seuls aqueducs du Pré-Saint-Gervais & de Belleville, avec l'abondance dont elle jouit aujourd'hui: mais que cette abondance paroît médiocre, lorsqu'on la compare à cette magnificence Romaine dont parle Pline, & dont on peut voir le détail dans le Traité des aqueducs de Frontin, qui présidoit à la police des eaux de Rome sous l'empire de Trajan. Ce n'étoient point de foibles ruisseaux comme les nôtres que les aqueducs amenoient dans la ville de Rome; c'étoient, pour ainsi dire, des fleuves entiers: outre les eaux de sources, on sait qu'on faisoit couler les eaux du fleuve *Anion*, aujourd'hui le Téveron,

ſoit priſes vers ſa ſource, ſoit un peu au-deſſus de ſon embouchure dans le Tibre, ſelon les différens lieux de la ville où l'on vouloit les faire couler; car il y avoit des fontaines ſur le Capitole & ſur les autres montagnes qui étoient renfermées dans l'enceinte de Rome. Les détails que nous ont laiſſé Vitruve, Pline & Frontin ſur toutes ces eaux, ſur la police qu'on obſervoit pour leur diſtribution, ſur les travaux immenſes qu'il avoit fallu faire pour leurs conduites, tant dans la campagne que dans Rome; ces détails, dis-je, nous ſurprennent; mais rien ne coûtoit à ce peuple, lorſqu'il s'agiſſoit de la conſtruction d'ouvrages qui pouvoient contribuer au bien public, & dont la magnificence accompagnoit toujours la ſolidité. Pour en donner une idée, il ſuffit de rappeler ce que Pline rapporte des travaux d'Agrippa pour la diſtribution des eaux dans la ville de Rome pendant une ſeule année. « Agrippa, dit-il, pendant ſon édilité, ayant ajouté l'eau vierge à celles qui étoient à Rome, il les fit couler par pluſieurs tuyaux « dans tous les quartiers; il fit creuſer ſept cents lacs ou réſer- « voirs, conſtruire cent cinq fontaines & cent trente châteaux « ou regards, dont la plupart étoient décorés d'ornemens magni- « fiques; on y comptoit trois cents ſtatues d'airain ou de marbre, « & quatre cents colonnes de marbre: » *eaque omnia,* ajoute Pline, *annuo ſpatio.* Nos fontaines publiques ne ſe font point remarquer par cet appareil de magnificence; car, à l'exception de la ſuperbe ſtructure de la fontaine de la rue de Grenelle, conſtruite en 1739, ſous la cinquième Prevôté de M. Turgot, & de l'élégance des figures qui accompagnent celle des Innocens, toutes les autres ſont d'une ſimplicité qui les confondroit avec les bâtimens qui les environnent, ſi le bruit de ceux qui puiſent de l'eau n'avertiſſoit qu'elles exiſtent; on n'a eu égard qu'à leur utilité, & non à leur décoration: mais revenons aux Romains.

Lib. XXXVI, c. 15.

Agrippa, qui vouloit que le peuple ſe reſſouvînt de ſon édilité, lui accorda l'entrée gratuite dans cent ſoixante-dix bains publics; le nombre de ces bains, du temps de Pline, étoit augmenté à l'infini: *quæ nunc Romæ ad infinitum auxêre*

numerum. Ils avoient leur eau particulière, & ce n'étoit pas celle qui étoit la meilleure à boire; les Romains n'avoient garde de prodiguer celle-ci aux bains, aux naumachies, aux canaux du cirque, aux viviers & aux baſſins qui ne ſervoient qu'à l'embelliſſement & à la décoration des maiſons. Toutes ces pièces d'eau avoient des ſources deſtinées à les remplir. C'eſt donc avec raiſon que Pline, après avoir parlé de cette partie de la magnificence des Romains, en conclut qu'on eſt obligé d'avouer qu'il n'y avoit rien de ſi admirable dans toute la terre; & que Frontin ne daigne pas ſeulement comparer les pyramides d'Égypte & tous ces ouvrages inutiles tant vantés par les Grecs, aux bâtimens, aux arcs conſtruits les uns ſur les autres, à ces montagnes creuſées pour donner paſſage aux eaux néceſſaires aux habitans de la ville de Rome, dont quelques-unes y venoient de quinze ou ſeize lieues.

Il s'en faut beaucoup, comme je l'ai dit en commençant ce Mémoire, que notre magnificence & nos travaux pour amener des eaux dans Paris, égalent ce que les Romains ont fait; nous les avons imités en petit: mais auſſi il faut conſidérer que l'étendue du ſol de Paris & le nombre de ſes habitans, ne ſont nullement comparables à la grandeur de Rome, & à ce peuple immenſe qu'elle renfermoit dans ſon enceinte: de plus, nos mœurs & nos uſages ſont différens; en amenant dans Paris des eaux de ſources, ou en élevant celles de la rivière par le moyen des pompes, on n'a ſongé qu'à procurer à ſes habitans une boiſſon ſalubre. S'il y a quelques maiſons dont les jardins ſoient décorés de baſſins, elles ſont en petit nombre, & ces baſſins ne ſont remplis que du ſuperflu d'une eau deſtinée à d'autres uſages plus néceſſaires. Nous n'avons point de bains publics, qui étoient en ſi grand nombre à Rome, & qu'on trouvoit diſperſés dans tous ſes quartiers; nous n'avons point de naumachies, c'eſt-à-dire de ces réſervoirs immenſes qu'on rempliſſoit d'eau lorſqu'on vouloit donner au peuple le ſpectacle d'un combat naval au milieu de cette ville; du temps de Trajan on comptoit cinq cents quatre-vingt-onze lacs ou viviers auxquels on avoit deſtiné treize cents trente-cinq pouces

(quinariæ)

(quinariæ) d'eau *(a)*. Agrippa ayant entrepris de nettoyer les égouts de Rome, fit conſtruire ſept canaux qui y conduiſoient des volumes d'eau ſi conſidérables, que Pline leur donne le nom de fleuves; leur impétuoſité & leur rencontre en ſens contraire avec les eaux du Tibre qu'on y faiſoit entrer quelquefois, formoient des torrens qui entraînoient les immondices & les décombres qui s'y rencontroient, ſans que les ſecouſſes violentes de ces eaux endommageaſſent un édifice qui ſubſiſtoit depuis huit cents ans. Sa largeur & ſon exhauſſement étoient tels qu'un chariot chargé de foin pouvoit y paſſer à l'aiſe, *ut vehem fœni largè onuſtam tranſmitteret.* *Frontin, de Aquæduct. l. II, p. 245.* *Lib. XXXVI, c. 15.*

Si l'on fait maintenant réflexion à tous les différens uſages que les Romains faiſoient de leurs eaux, on ne ſera pas ſurpris qu'ils aient fait tant de dépenſes pour les amener dans leur ville, où elles ne contribuoient pas ſeulement à leur boiſſon, mais encore à leurs plaiſirs & à la ſalubrité de l'air; en un mot, ils avoient du ſuperflu, & nous nous ſommes bornés au ſimple néceſſaire; je mets au rang de nos néceſſités l'écoulement des eaux de Belleville dans le grand égout, dont l'infection éloignoit autrefois de ſes bords les habitans qui auroient voulu y conſtruire des maiſons: il étoit réſervé à M. Turgot d'entreprendre un ouvrage digne des Romains, & qui ſeul peut immortaliſer ſes Prevôtés, ſans parler des embelliſſemens dont il a orné la capitale, & que nous admirons aujourd'hui. La magnificence & le bon goût qui ont éclaté dans les fêtes qu'il a données au public, ont reçu les applaudiſſemens qui leur étoient dûs; mais il étoit trop judicieux pour n'être pas perſuadé que c'eſt par des monumens ſubſiſtans & utiles, que le nom des grands hommes paſſe à la poſtérité; on doit mettre, ſans contredit, au rang de ces monumens la conſtruction du grand égout, dont il a rendu le voiſinage praticable. Avant lui ce n'étoit qu'une ſimple tranchée, creuſée dans des marais,

(f) Je traduis le mot *quinariæ* par pouces: on appeloit ainſi, d'après Vitruve, un tuyau rond formé par une lame de plomb de cinq doigts de largeur: *ab eo quòd plumbea lamina quinque digitorum latitudinem habens circumacta in rotundum, hunc fiſtulæ modulum efficiat.* Frontin, page 230.

ſans aucune maçonnerie, ni pavé au fond, ce qui avoit beaucoup contribué à ſon encombrement, à lui faire perdre ſa pente, & à faire regonfler même les eaux dans Paris, de ſorte qu'en 1715 on fut obligé de détourner les égouts de la vieille rue du Temple & de S.t Louis, & de les faire paſſer dans les foſſés de la ville, pour couler dans la rivière au baſtion de l'Arſenal, parce qu'ils ne pouvoient plus avoir d'écoulement dans le grand égout. On conçoit aiſément les dangereux effets que pouvoient produire ces eaux ſales & croupies mêlées avec celles de la Seine, dont le canal devenoit noir dans la moitié de ſa largeur, ſur-tout dans des temps d'orages; ce furent ces dangers qui firent prendre la réſolution, en 1737, de conſtruire un nouvel égout, qui a trois mille cent ſix toiſes de longueur, depuis le bout de la rue du Calvaire, près des remparts, juſqu'à la Savonnerie, où il ſe rend dans la rivière: il eſt conſtruit en maçonnerie dans toute ſa longueur, avec des dalles de pierre en canivaux au fond, & des murs des deux côtés de quatre à cinq pieds de haut, dont les couronnemens ſervent de banquettes pour marcher le long de l'égout, & pour en faciliter le nettoiement lorſqu'on y fait couler l'eau de l'aqueduc de Belleville, qu'on a retranchée des fontaines de Paris, auxquelles on a ſubſtitué de l'eau de rivière, comme je l'ai déjà dit. L'eau de Belleville vient donc maintenant ſe rendre dans le réſervoir qui eſt à la tête du grand égout, & qui contient vingt-deux mille cent douze muids d'eau; & comme l'eau de Belleville n'auroit pas été ſuffiſante pour fournir la quantité d'eau néceſſaire pour laver & rafraîchir l'égout, l'on y a ſuppléé en creuſant un puits qui a douze pieds de diamètre, & dont les ſources abondantes produiſent dix-ſept pieds d'eau de profondeur: c'eſt de ce puits qu'on tire, par le moyen de ſix corps de pompes aſpirantes & refoulantes, l'eau qui, avec celle de l'aqueduc de Belleville, ſert à remplir le réſervoir.

On eſt à préſent en état de comparer l'état préſent des eaux qui coulent dans les fontaines de Paris, pour l'uſage de ſes habitans, avec la médiocrité de celles qu'ils avoient autrefois; les Romains furent les premiers à les y amener, par le moyen de

l'ancien aqueduc d'Arcueil: cet aqueduc ſubſiſta juſqu'au règne de Charles le Chauve, qu'il fut détruit par les Normands. Depuis ce temps il ne paroît pas que les Pariſiens aient eu des eaux de ſource juſqu'au règne de Philippe Auguſte; car avant lui il n'eſt fait aucune mention des eaux du Pré-Saint-Gervais & de Belleville: ces eaux ſuffirent, pendant quatre cents ans, pour l'uſage des maiſons ſituées dans les quartiers appelés la Ville, au nord de la Seine; & pendant tout ce temps, la Cité & l'Univerſité furent ſans fontaines. La première qu'on vit dans la Cité, eſt celle qui fut conſtruite ſur l'emplacement de la maiſon de Jean Châtel, en 1606, & toutes celles de l'Univerſité ſont poſtérieures à l'an 1624, année de la conſtruction du nouvel aqueduc d'Arcueil; depuis ce temps les eaux de la rivière, élevées par les pompes de la Samaritaine & du pont Notre-Dame, ont encore contribué à l'augmentation des eaux de Paris.

MÉMOIRE
SUR L'ORIGINE DE LAURE, CÉLÉBRÉE PAR PÉTRARQUE.

Par M. MÉNARD.

Lu le 7 Mars 1758.

IL eſt ſurprenant que dans le grand nombre d'écrivains qui ont travaillé ſur la vie de Pétrarque, il ne s'en trouve aucun qui nous donne une connoiſſance certaine de l'origine & de l'extraction de Laure, cette beauté que Pétrarque célébra avec tant de délicateſſe dans ſes poëſies Italiennes : ce qu'ils en ont dit eſt rempli de contradictions. Il ſembloit qu'on devoit trouver ce point éclairci dans la vie de Pétrarque qu'a donnée M. de la Baſtie, & qui ſe lit dans nos Mémoires; on avoit lieu de l'eſpérer de ce ſavant Académicien, homme d'eſprit & de goût, critique judicieux, de plus né & habitué dans le pays qui avoit vû naître la célèbre héroïne de Pétrarque, & par-là beaucoup plus à portée qu'un autre de nous développer les obſcurités qui nous cachoient ſon origine : cependant M. de la Baſtie nous a laiſſés dans l'indéciſion; on ne voit pas du moins qu'il ait pris là-deſſus aucun parti. J'ai cru que ce point intéreſſant méritoit d'être diſcuté : ſi l'on s'eſt attaché à perpétuer le ſouvenir d'un Poëte qui a contribué, par la beauté de ſes Sonnets & de ſes Odes, à perfectionner la langue Italienne, il eſt juſte auſſi de faire connoître celle qui en fut l'objet, & à laquelle il eſt, en quelque façon, redevable de toute ſa célébrité : les monumens du temps conciliés avec les propres écrits de Pétrarque, ſeront mes garants & mes guides.

Mém. de l'Ac. des Inſcr. t. XV, p. 750 & ſuiv. & tome XVII, p. 760 & ſuiv.

Vellutell. origin. di Madon. Laura.

Alexandre Vellutello, qui a recherché l'origine de Laure, la fait fille de Henri Chiabaud ou Chabaud, ſeigneur de Cabrières, & fixe ſa naiſſance au 4 de juin de l'an 1314; il dit avoir vérifié ce fait dans deux regiſtres de baptêmes du lieu de Cabrières, où il fit un voyage exprès pour s'en inſtruire

par lui-même; regiſtres qui, ſelon lui, alloient depuis l'an 1308 juſqu'en 1384: comme il trouva, ſous la date que j'ai rapportée, le nom d'une Laure, fille du ſeigneur de Cabrières, il ne fit pas difficulté de la prendre pour cette Laure que Pétrarque aima dans la ſuite.

Cette découverte ne trouva de croyance que dans un petit nombre d'écrivains; je ne connois du moins que Jean-André Geſualdo, Jean-Maria Creſcimbeni, & Muratori, commentateurs ou hiſtoriens de Pétrarque, qui en aient été partiſans: en effet, elle répugne évidemment à la vérité, & même à la vraiſemblance. On peut aſſurer avec fondement que ces prétendus regiſtres n'ont jamais exiſté; il eſt certain que dans le XIV.e ſiècle on n'en connoiſſoit pas l'uſage, même pour les grandes villes, & moins encore pour les petits lieux, du moins dans le comté Venaiſſin, où Cabrières eſt ſitué, ainſi que dans la pluſpart des provinces méridionales de la France. Mais qui plus eſt, quand on auroit tenu de pareils regiſtres à Cabrières dans le temps de la naiſſance de Laure Chabaud, ils n'exiſtoient certainement plus lorſque Vellutello vint en faire la recherche, ce qui fut près de deux ſiècles après; que de ravages, que d'hoſtilités inteſtines n'eſſuya pas toute la contrée dans cet intervalle? ravages qui déſolèrent le pays, & entraînèrent à la fois la deſtruction de ſes habitans, & la diſſipation des archives & des manuſcrits. Cette dévaſtation particulière, l'impoſſibilité même de l'exiſtence des regiſtres de Cabrières au temps de Vellutello, ſont formellement atteſtées par un auteur bien inſtruit de l'hiſtoire du pays, je parle du célèbre Joſeph-Marie Suarez, évêque de Vaiſon *(a)*.

Au ſurplus je ne conteſterai pas l'exiſtence d'un Chiabaud

(a) Itaque perdifficile, imò ferè impoſſibile cenſeo ſervata tamdiu fuiſſe acta natalium a Parocho, cùm præſertim lues illa funeſtiſſima, quæ penè totum terrarum orbem exhauſit, & codices ac volumina regeſtaque peſſumdedit & abolevit, parum abfuit, univerſa, crudeliùs & immaniùs hac in regione graſſata ſit anno 1348, totque ſint inſecutæ peſtilitates, tot bella, tot incendia ingruerint, tantiſque caſibus exagitata ſint hæc oppida, ut ſuſpicer meritò, vel fucum factum Velutello, peregrino homini, ab aliquo indigenâ, vel ab ipſo poſteris. Suarez, epiſt. ad Jac. Phil. Thomaſſ. epiſc. Emon.

ou Chabaud, seigneur de Cabrières, comme a fait M. de la Bastie, qui prenant le nom de famille de ce seigneur pour un nom défiguré, cherche à le rétablir par celui de Baux; qui de-là fait de vains efforts pour déterrer quel village étoit celui de Cabrières; qui conjecture enfin que Vellutello a voulu parler d'un seigneur de la maison de Baux, dans laquelle étoit alors cette terre, située au-dessus de Vaison, dans le diocèse de S.t Paul-trois-Châteaux. L'historien de la noblesse du comté Venaissin nous assure qu'il y avoit une famille du nom de Chabaud établie dans cette province au XIV.e siècle, & qu'elle possédoit la terre de Cabrières, non point celle que désigne M. de la Bastie, mais le village de ce nom, situé au diocèse de Cavaillon, près de la fontaine de Vaucluse.

Mém. de l'Ac. des Inscr. t. XV, p. 766 & suiv.

M. Pithon-court, hist. de la Nobl. du comt. Venaiss. t. III, p. 202.

Remarquons cependant que cet historien, sur le seul témoignage de Vellutello, place une Laure de Sade, qu'il fait fille de Hugues & de Raimonde Garnier, dans la filiation de la maison de Sade; il suppose que cette Laure épousa Henri Chabaud, seigneur de Cabrières; & que de ce mariage naquit Louise Chabaud, dame de Cabrières, qui fut mariée avec Louis de Montjoie. Tout ceci ne fait que jeter une plus grande confusion sur le sentiment que je réfute; on vient de voir d'ailleurs ce qu'il faut penser de ce qu'a rapporté Vellutello.

Ibid. p. 163.

D'autres estiment que Laure, aimée de Pétrarque, étoit de la maison de Sade, mais une autre Laure très-différente de celle dont je viens de parler, puisqu'ils prétendent qu'elle ne fut jamais mariée: cette opinion est la plus générale dans le pays, suivie même par différens auteurs, tels que Jean Nostradamus, dans ses vies des Troubadours; César Nostradamus, dans sa chronique de Provence; Vasquin Philleul, chanoine d'Avignon, qui a donné une traduction en vers françois des poësies de Pétrarque; Joseph-Marie Suarez, évêque de Vaison, dans une lettre latine sur ce sujet adressée à Jacques-Philippe Thomasini, évêque d'Émona; auxquels on pourroit encore ajouter M. de la Bastie, qui l'appelle une tradition généralement reçue.

Il n'y a jamais eu de Laure dans la maison de Sade qui soit restée fille: nous n'en connoissons du moins aucune, dans toute

la ſucceſſion généalogique de cette famille, continuée pendant plus de quatre ſiècles, & conſtatée par les titres les plus authentiques. Je ſais néanmoins que l'hiſtorien de la nobleſſe du comté Venaiſſin croit retrouver la Laure de Pétrarque dans une Laure, fille de Paul de Sade & d'Augière le Blanc, qu'il dit ne s'être jamais mariée, & dont Paul, ſon père, fit mention dans ſon teſtament du 19 de mai 1345; mais cet auteur ſe trompe, il prend ici pour une Laure de Sade celle qui n'étoit que la belle-fille de ce Paul de Sade, de laquelle je vais bientôt parler, qui portoit le nom de Laure, & qui étoit très-différente.

M. Pithon-court, hiſt. de la Nobl. du comt. Venaiſſ. t. III, p. 168.

Ce n'eſt donc point une fille de la maiſon de Sade qu'il faut reconnoître pour Laure célébrée par Pétrarque: c'eſt une Laure entrée dans cette famille par ſon mariage avec un Sade: développons & établiſſons ce que j'avance ici. Audibert de Noves, *de Novis*, chevalier du comté Venaiſſin, eut, entre autres enfans, une fille appelée Laure, qui fut accordée en mariage, le 16 de janvier de l'an 1325 (1326), avec Hugues de Sade, un des principaux ſeigneurs d'Avignon, fils de Paul de Sade; c'eſt-là cette Laure dont nous cherchons à fixer l'origine: une infinité de circonſtances concourent à le prouver.

Archiv. de la maiſon de Sade.

Il faut d'abord obſerver que le temps de la naiſſance de cette fille eſt conforme à l'âge que lui donne Pétrarque. Agée de quelques années de moins que lui, elle a dû venir au monde vers l'an 1308; elle avoit par conſéquent dix-ſept à dix-huit ans lorſqu'elle ſe maria.

Pétrarque la fait naître en un petit lieu, qu'il ne nomme pas à la vérité, mais qui, par l'idée de médiocrité qu'en donne ce Poëte, répond très-bien à celui de Noves où Laure pouvoit avoir pris naiſſance; *& hor d'un picciol borgo un ſol n'ha dato;* ſa famille y étoit établie: ce lieu de Noves eſt ſitué ſur la gauche de la Durance, & fort près de cette rivière; il eſt du diocèſe d'Avignon, mais en Provence, & de la viguerie de Taraſcon.

Petrarc. part. I, ſon. 33 & Triomph. di mort. c. 2, verſ. 163.

Je ſais que Vaſquin Philleul, & l'évêque Suarez, après lui, prétendent, ſur cette médiocrité de lieu indiquée par Pétrarque,

que Laure naquit dans un des faubourgs de la ville d'Avignon, alors bien moins considérable & d'une moindre étendue qu'elle n'est aujourd'hui. Il peut se faire, après tout, que Laure de Noves fût effectivement née dans un faubourg d'Avignon; & ce qui semble le persuader, c'est que, dans une épitaphe que fit Pétrarque pour elle, & que je rapporterai bientôt, il la fait naître & mourir dans un bourg d'Avignon: *in borgo d'Avinione nacque é morì.* Philleul & Suarez vont plus loin; rapportant tout au système qui suppose Laure issue de la maison de Sade, ils la font naître précisément dans un quartier d'Avignon qui portoit alors le nom de cette famille *de Sadone*; quartier dont le Rhône & la Sorgue formoient une espèce d'île séparée du reste de la ville, & qui est maintenant celui de l'église collégiale de la Magdeleine: mais cette idée n'a pas plus de fondement que celle de l'origine de Laure, qu'on fait sortir de la maison de Sade, & tombe par conséquent d'elle-même. Laure peut être née dans l'un des anciens faubourgs d'Avignon, où ses parens pouvoient fort bien avoir une maison pour y passer une bonne partie de l'année, & le reste dans leur terre de Noves; mais vouloir déterminer dans quel faubourg, c'est chercher à fixer les plus grandes incertitudes. Quoi qu'il en soit, le lieu de la naissance de Laure est un point fort indifférent à celui que je discute, soit qu'on veuille la supposer à Noves, soit qu'on la fixe dans un des faubourgs d'Avignon.

Pétrarque parlant ensuite de l'extraction de Laure, dit qu'elle étoit issue de parens distingués; *nobil sangue*, dit-il [a] en un endroit; *sanguine nota vetusto*, dit-il [b] ailleurs. Ceci convient parfaitement à Laure de Noves: sur quoi je ferai observer que la famille de Noves étoit très-ancienne, & connue dès le XII.[e] siècle. Pons de Noves se trouva présent avec Barral de Baux, vicomte de Marseille, & plusieurs seigneurs Provençaux, à la concession des franchises du monastère de la Celle près de Brignolles, qui fut faite en 1189 par Alfonse II comte de Provence. On voit aussi la même année un Audibert de Noves, juge d'Avignon, lequel fut encore juge & chancelier du

[a] *Petrarc. part. I, son. 178.*
[b] *Epist. ad Jac. Colonna, episc. Lombarien.*

Histoire de la Nobl. du comt. Venaiss. t. III, p. 173.

Ibid. & p. 174.

du comté Vénaiſſin pour le comte de Toulouſe, en 1201 & 1221. Ce n'eſt pas tout : le propre contrat de mariage de Laure de Noves ne nous préſente que des idées d'une noble extraction ; on y donne à Audibert de Noves ſon père, la qualité de chevalier, *miles ;* & à Jean de Noves ſon frère, celle de damoiſeau, *domicellus.* Perſonne n'ignore que c'étoient-là les gradations ordinaires dans les familles d'une nobleſſe avérée.

Conſidérons encore que les facultés de cette famille ne répondoient pas moins à l'idée de nobleſſe que nous en donne Pétrarque. Je vois dans le même contrat de mariage de Laure de Noves, qu'on lui conſtitue en dot la ſomme de ſix mille tournois d'argent du roi de France, marqués à un *O* rond, qui lui avoit été léguée par ſon père : ſomme très-conſidérable pour le temps. Il n'eſt pas, juſqu'aux habits nuptiaux, qui ne répondent à l'état d'une famille noble & aiſée. On lui donne un habit verd complet, un autre d'écarlate, avec une fourrure blanche & griſe, & autres ornemens & aſſortimens convenables ; on lui donne enfin une chaîne ou ceinture d'argent & un lit de plumes.

Au reſte, s'il étoit permis d'ajouter à ces preuves du mariage de Laure, qu'on a cru juſqu'ici être reſtée fille, un nouveau degré de certitude, je dirois, & cette obſervation, je la dois à M. l'abbé de Sade, de la même maiſon que le mari de cette illuſtre dame, & de qui nous aurons bientôt une ſavante vie de Pétrarque ; je dirois que Pétrarque lui-même nous en a laiſſé un témoignage invincible dans ſes entretiens ſur le mépris du monde, où il introduit S.t Auguſtin pour interlocuteur. Il y eſt dit expreſſément que Laure avoit une ſanté affoiblie, & que ſon corps étoit épuiſé par la maladie & par ſes fréquens enfantemens : *Morbo & crebris partubus corpus exhauſtum.* Le mot *partubus,* de ce paſſage, qui eſt en abrégé dans les manuſcrits, & ainſi exprimé, *ptbus,* comme l'a le premier remarqué M. l'abbé de Sade, dans ceux de la bibliothèque du Roi, & comme j'en ai moi-même été pleinement convaincu par l'examen que nous en avons fait enſemble ; ce mot,

Petrach. de contemptu mundi, dialog. 3.

dis-je, avoit mal-à-propos été interprété par celui de *perturbationibus*, qui ſe rapporteroit à des chagrins & à des troubles de l'ame, & on l'a imprimé de même dans toutes les éditions de Pétrarque : mauvaiſe explication, qui a laiſſé juſqu'ici dans l'oubli une preuve du mariage de Laure.

Suivons les autres circonſtances de la vie de cette illuſtre dame, & voyons ſi elles ſe rapportent avec celles de la maîtreſſe de Pétrarque, telles qu'il les a lui-même mentionnées dans ſes vers. On vient de voir que Laure fut mariée avec Hugues de Sade en 1326; dès-lors elle quitta ſans doute la terre de Noves, & habita depuis & conſtamment à Avignon, où étoit fixée la réſidence de ſon mari. Pétrarque, qui a eu ſoin d'inſtruire la poſtérité du premier inſtant où ſon amour prit naiſſance, nous apprend en différens endroits, que ce fut le 6 d'avril de l'an 1327, qu'il vit Laure, pour la première fois, dans l'égliſe de Ste Claire d'Avignon, & qu'il en devint auſſitôt amoureux. Cela eſt très-conforme à l'époque du changement d'habitation de Laure, fixée en cette ville-là depuis ſon mariage.

Petrar. part. I, ſon. 47 & 175, & Triomph. di mort. cap. 1.

M. de la Baſtie a avancé que ce fut à la campagne que Pétrarque rencontra Laure pour la première fois, & cela d'après quelques paſſages de ce Poëte, dans leſquels il inſinue qu'il rencontra cette beauté ſur les bords d'une rivière où il ſe promenoit tout ſeul. Mais ne faut-il pas reconnoître dans ces paſſages les licences poëtiques? Pétrarque ſe promenoit ſans doute ſur les rives de la Sorgue, qui étoit le chemin que Laure avoit à prendre pour arriver de ſa maiſon à l'égliſe de Ste Claire; & ce fut-là qu'il la rencontra pour la première fois: de-là ces rives fleuries, cette herbe, ce gazon, qui entrent dans ſon récit.

Mém. de l'Ac. des Inſcr. t. XV, p. 766 & ſuiv.

A cette réponſe, joignons un témoignage plus fort & plus précis: c'eſt Pétrarque lui-même qui me le fournit. On conſerve dans la bibliothèque Ambroſienne de Milan, un Virgile manuſcrit, qui eſt ſorti de la bibliothèque publique de Pavie, & qui avoit autrefois appartenu à Pétrarque, ſur lequel eſt une note écrite de ſa propre main, qui porte expreſſément que ce fut

dans l'égliſe de S.te Claire qu'il vit, pour la première fois, la belle Laure; note qu'il écrivit à l'occaſion de la mort de cette dame, & qui rappelle en deux mots la naiſſance, les ſuccès & la fin de ſes amours. Vellutello, Geſualdo, le Taſſoni, & après eux M. de la Baſtie, rejettent cette note, parce qu'ils la diſent écrite après coup; mais nous leur oppoſerons, pour en établir l'authenticité, un manuſcrit de la bibliothèque du Roi, qui contient les poëſies Toſcanes de Pétrarque, & à la fin duquel eſt tranſcrite la note dont je parle ici, comme fidèlement copiée ſur le Virgile de Pétrarque, gardé alors dans la bibliothèque de Pavie; je la joins ici *(b)*, pour qu'on puiſſe encore mieux en juger. Ce manuſcrit, que M. l'abbé Sallier a eu la bonté de me communiquer, eſt de la fin du XIV.e ſiècle ou du commencement du XV.e, & par conſéquent très-voiſin du temps où Pétrarque vivoit, & où l'on étoit fort en état de reconnoître, par ſa véritable écriture, la fidélité de la note. Il fut envoyé de Veniſe au célèbre Grollier de Lyon, par le Libraire Jean-François Aſolano, ainſi que nous l'apprend une autre note écrite en Italien ſur le premier feuillet qui lui ſert de contre-page.

(b) Memorabilia quedam de Laurâ, manu propriâ Franciſci Petrarce ſcriptâ in quodem codice Virgilii in Papienſi Bibliothecâ reperta. Copié ſur un manuſcrit de la bibliothèque du Roi, coté n.° 7771, dans les derniers feuillets.

Laura, propriis virtutibus illuſtris, & meis longùm celebrata carminibus, primùm oculis meis apparuit ſub primum adoleſcentie mee tempus, anno Domini M. CCC. XXVII, die VI menſis aprilis, in Eccleſia ſancte Clare Avinioni, horâ matutinâ. Et in eadem civitate, eodem menſe aprilis, eodem die ſexto, eâdem horâ primâ, anno autem M. CCC. XLVIII, ab hac luce lux illa ſubtracta eſt, cùm ego fortè Verone eſſem; heu! fati mei neſcius.

Rumor autem infelix per litteras Ludovici mei me Parme reperit anno eodem, menſe maii, die decimo nono, manè. Corpus illud caſtiſſimum ac pulcherrimum in loco fratrum Minorum repoſitum eſt ipſâ die mortis, ad veſperam.

Animam quidem ejus, ut de Africano ait Seneca, in cœlum unde erat rediiſſe mihi perſuadeo.

Hec autem ad acerbam rei memoriam, amarâ quâdam dulcedine ſcribere viſum eſt: hoc potiſſimùm loco qui ſepe ſub oculis meis redit; ut ſcilicet nihil eſſe debere quod ampliùs mihi placeat in hac vitâ, & effracto majori laqueo tempus eſſe de Babilone fugiendi, crebrâ horum inſpectione, ac fugaciſſime etatis extimatione commonear. Quod previâ Dei gratiâ facile erit, preteriti temporis curas ſupervacuas, ſpes inanes, & inexpectatos exitus acriter ac viriliter cogitanti.

La beauté de Laure répondoit auſſi très-bien à tout ce qu'en dit Pétrarque dans ſes vers ; je ſais qu'on a quelques portraits d'elle qui véritablement ne juſtifieroient pas cette idée ; mais j'en juge par celui qu'on a mis à la tête de la nouvelle édition des Œuvres de ce Poëte, commentées par Louis Caſtelvetro, imprimées à Veniſe en 1756, gravé d'après l'original de Gentile Bellini, qui eſt entre les mains des ſeigneurs Nani à Veniſe. Je vois, par ce portrait, que Laure avoit le viſage rond, les yeux à fleur de tête, la bouche petite, les ſourcils très-bien faits, & le nez dans une agréable proportion, avec beaucoup de douceur & de modeſtie répandues ſur ſon viſage. Pétrarque nous apprend d'ailleurs qu'elle avoit les cheveux blonds, la peau très-blanche, & qu'elle étoit d'une taille & d'un port remplis de majeſté.

Jean Noſtrad. vies des Troubad. p. 115.
Céſar Noſtrad. hiſt. de Provence, part. III, page 364.
Hanfrid. hiſt. de Prov. p. 106 & ſuiv.

Laure de Noves ne fut pas moins recommandable par la délicateſſe de ſon eſprit que par les charmes de ſa beauté : auſſi ce fut-là le double lien qui forma l'eſclavage & la paſſion de Pétrarque. Nous ferions tort à ce Poëte, Philoſophe tout enſemble, & le plus beau génie de ſon ſiècle, ſi nous le ſuppoſions épris d'un amour auſſi fort & auſſi éperdu que le ſien, & qui n'auroit pas eu ces deux objets pour principe. Quoi qu'il en ſoit, c'étoit alors le temps où il venoit de ſe former en Provence une cour de politeſſe, compoſée des dames du pays les plus diſtinguées autant par leur goût pour la poëſie & pour la belle Littérature, que par leur naiſſance & leur rang. Ce ſeroit peu connoître nos hiſtoires, que d'ignorer que cette aſſemblée portoit le nom de *Cour d'amour*, & qu'on y prononçoit des arrêts ſur des différens élevés entre Amans ; arrêts qui ont ſervi de modèle à ceux que nous avons de Martial d'Auvergne, accompagnés d'un commentaire Latin très-ſavant & très-curieux de Benoît le Court, habile Juriſconſulte. Ce nouveau Tribunal qui fit alors tant de bruit dans le monde, & dont la mémoire n'eſt pas encore perdue, tenoit ſes principales aſſiſes à Romanil, château du diocèſe d'Avignon, mais ſitué dans la viguerie de Taraſcon, au midi de Noves, & au-delà de la Durance, lequel appartenoit à la maiſon de

Gantelmi, & entra dans celle de Sade par le mariage d'Étiennette Gantelmi avec Barthélemi de Sade. Cette Étiennette, élevée dans les Belles-Lettres, étoit elle-même de la Cour d'amour, & attira dans ſon château les aſſiſes de ce tribunal. Hugues de Sade, qui venoit d'épouſer la belle Laure, étoit ſon neveu. Comme elle trouva dans cette nièce d'alliance un heureux génie & beaucoup de goût pour la Poëſie, on juge bien qu'elle ne tarda pas à l'aſſocier à une ſi brillante cour; elle donna même tous ſes ſoins pour perfectionner ſes riches & heureuſes diſpoſitions: c'eſt de l'une & de l'autre que Jean & Céſar Noſtradamus ont fait l'éloge, en adoptant toutefois l'erreur de la plupart des écrivains, qui ſuppoſent Laure iſſue des Sade. « Laure iſſue de l'illuſtre famille de Sade, dit le premier, dans ſes vies des Troubadours, gentil-femme d'Avignon, ſi célébrée par François Pétrarque, & par d'autres poëtes Provençaux, fleuriſſoit à Avignon en 1341; elle fut élevée aux bonnes Lettres par Phanette Gantelme, dame de Romanil, ſa tante, noble & notable dame d'Avignon: elles romançoient l'une & l'autre promptement, continue-t-il, & en toutes ſortes de poëſies provençales; & tout ainſi qu'Étiennette, comteſſe de Provence, & Alaſie, vicomteſſe d'Avignon, & autres dames Provençales, qui avoient brillé par leur ſavoir; de même, celles-ci furent en réputation dans tout le pays. Phanette Gantelme avoit beaucoup d'enthouſiaſme & de vivacité; elle & ſa nièce Laure étoient de la cour d'amour d'Avignon. » Céſar Noſtradamus en fait un éloge encore plus détaillé; c'eſt ſous l'année 1341. « Laurète, dit-il, fille de Paul, de l'illuſtre famille de Sade, chevalier très-honorable d'Avignon, tant célébrée par le divin poëte Tuſcan, & par aucuns poëtes Provençaux, fleuriſſoit de ce temps, aux louanges de laquelle tous ces excellens & ſublimes eſprits ont rendu leurs noms immortels & leur mémoire recommandable; car le nom de cette damoiſelle a été tellement illuſtré par Pétrarque ſous le nom de *Laure*, qu'il applique diverſement, tantôt au vent doux que les Latins appellent *aura*, tantôt à l'arbre du laurier, qu'il ſemble qu'elle ſoit encore vivante, & qu'on la ſente.

« *Jean Noſtradamus, vies des Troubadours, p. 115.*

« *Céſ. Noſtradamus, hiſt. de Provence, part. III, page 364.*

» eſmouvoir & trembler dans ſes héroïques & inimitables ſonnets. » Auſſi fut-elle apprinſe aux bonnes Lettres par la curioſité & » noble induſtrie de Phanette des Gantelmes, ſa tante, dame de » Romanin, non loin de S.t Remy, appartenant encore à ceux » de Sade; laquelle ſe tenant en Avignon de ce même temps, » eſtoit pareillement une fort illuſtre & notable dame; ces deux » gentils-femmes, continue notre hiſtorien, eſtoient douées » de beaucoup de qualités excellentes; car elles eſtoient humbles » en leur parler, ſages & conſidérées en leurs actions, honneſtes » en leur converſation, fleuriſſantes & accomplies en toutes » vertus, admirables en bonnes mœurs, de beauté très-élégante, » de port & maintien gracieux & modeſte, & tant bien nourries, » que chacun eſtoit eſpris de leur amour; toutes deux roman- » ſoient promptement en toute ſorte de rithme provençale, ſui- » vant ce qu'en a eſcrit le Monge des Iſles d'or, & ſelon leurs » propres œuvres, qui rendent un très-irréprochable teſmoignage de leur doctrine & capacité. » On voit qu'il faut entendre, par ce que diſent ici ces deux écrivains, non point que cette Laure fut la propre nièce d'Étiennette Gantelmi, mais ſa nièce d'alliance; au moyen de quoi tout ſe concilie & ſe rapporte très-bien aux monumens. Au ſurplus celle que ces hiſtoriens nomment Phanette, n'eſt autre qu'Étiennette; de *Stephaneta* on a fait *Phaneta* & *Phanette*, ainſi que le pratiquent encore les Italiens, parmi leſquels ces ſortes de diminutifs ſont extrêmement en uſage.

De ces témoignages il réſulte que Laure de Noves fut un des beaux génies de ſon temps, & qu'elle doit certainement avoir une place parmi les dames de la Cour d'amour; cependant M. de la Baſtie ne peut pas ſe le perſuader, parce que Pétrarque ne la loue pas ſur ce talent, & qu'on ne trouve pas une ſeule pièce attribuée à Laure dans le grand nombre de poëſies provençales que les recueils manuſcrits nous ont conſervés, tandis qu'on y en trouve tant des Poëtes qui ont vêcu avant elle, que de ſes contemporains & de ceux qui ſont venus depuis: mais ces raiſons ne fourniſſent qu'une preuve négative, qui ne doit rien conclure en cette occaſion. Laure aimoit la poëſie, & elle

Mém. de l'Ac. des Inſcr. t. XV, p. 769.

peut fort bien avoir fait des vers, quoiqu'elle ne nous en ait point tranſmis; en eſt-il reſté de toutes celles qui formoient la Cour d'amour? Au ſurplus le témoignage des deux Noſtradamus, que j'ai rapporté plus haut, détruit entièrement ce que ſoutient ici M. de la Baſtie; ces deux écrivains de Provence ne diſent-ils pas, en termes poſitifs, que Laure de Sade & ſa tante *romançoient promptement, & en toutes ſortes de poëſies & rithmes provençales!* Je ſais qu'il ne faut pas toujours faire fonds ſur les récits de Jean Noſtradamus, qui ſe trouvent ſouvent remplis de fables & d'anachroniſmes, qu'il puiſe dans des ſources peu exactes; mais en cette occaſion ſon témoignage doit avoir plus de poids, parce qu'il ne dit rien ſur le talent de Laure pour les vers, & ſur l'uſage qu'elle en a fait, que d'après le témoignage d'un auteur à peu près contemporain, qui eſt le Monge des Iſles d'or. M. de la Baſtie ajoute que la Cour d'amour n'étoit formée que de femmes, & que Laure étant reſtée fille, ne pouvoit y avoir place; tout ce que j'ai dit ci-devant prouve le contraire; on a vu que Laure de Noves étoit mariée, & que par conſéquent rien n'empêchoit qu'elle ne fut de la Cour d'amour.

Remarquons au ſurplus que cette étroite union, formée entre Laure & la dame de Romanil, venoit ſans doute depuis l'enfance de la première; la terre de Romanil & celle de Noves étoient trop voiſines pour n'avoir pas occaſionné ces liens; je crois même qu'on peut, ſans pouſſer trop loin la conjecture, ſe perſuader que ce voiſinage & cette union occaſionnèrent le mariage de Laure avec le neveu de la dame de Romanil; & ceci répand un nouveau jour ſur l'origine de cette célèbre beauté. On peut y joindre encore une autre circonſtance; je remarque que dans le même temps floriſſoit un poëte Provençal de la même famille que Laure, & qui pouvoit être ſon oncle ou ſon frère, appelé Ricard de Noves, chevalier, que Céſar Noſtradamus dit être de Noves même, au bord de la Durance, à deux lieues d'Avignon, & dont le roi Robert, comte de Provence, avoit les œuvres parmi celles des autres poëtes Provençaux. N'eſt-il pas à préſumer que le goût de la

Céſar Noſtrad. hiſt. de Provence, part. III, page 379.

poëſie, cultivée avec tant de ſuccès par Ricard de Noves & par notre Laure, qui avoit ſuivi ce goût à l'exemple & ſur les invitations de ce chevalier, ſon parent, fut le premier germe de l'amitié établie entre Laure de Noves & Phanette Gantelmi?

Les poëſies de Pétrarque nous préſentent par-tout des idées de campagne, de ruiſſeaux, de prairies, de vallons; de-là M. de la Baſtie conclut que rien n'y reſſemble à la ville d'Avignon; que Laure n'a pas paſſé ſa vie à la ville, mais plutôt avec ſa famille, dans le même village où elle étoit née & où elle mourut. Ce Savant ne nous dit rien néanmoins ſur ce village, il n'a oſé le déterminer. Vaſquin Philleul, avant lui, avoit été plus hardi; ce traducteur de Pétrarque, qui ne paroît pas adopter le mariage de Laure avec le ſeigneur de Cabrières, & qui la ſuppoſe reſtée fille, après s'être fait un ſyſtème particulier de ſa réſidence à Cabrières, près de Vaucluſe, rapporte au village de ce nom toutes les deſcriptions de Pétrarque: mais je n'ai qu'une obſervation à faire pour renverſer tout ce ſyſtème; c'eſt que la terre de Cabrières dont il eſt ici queſtion, n'a jamais été dans la maiſon de Sade; que cette terre appartenoit, du temps de notre Laure, à la maiſon de Chabaud; que de-là elle paſſa dans celle de Montjoie, & enfin dans celle d'Ancéſune, où elle eſt encore aujourd'hui.

Mém. de l'Acad. des Inſcriptions, t. XVII, p. 417 & ſuiv.

Hiſt. de la Nobl. du comté Venaiſſ. t. III, p. 163 & 201.

Si nous nous arrêtions aux interprétations forcées qu'on veut donner à tous les différens endroits de Pétrarque qui peuvent préſenter des idées de campagne, nous pourrions placer le ſéjour de Laure dans le lieu de Saumane, qui appartient à la maiſon de Sade: la poſition de cette terre favoriſeroit auſſi-bien le ſyſtème de ces interprétations que celle de Cabrières; car Saumane eſt ſitué au nord de la fontaine de Vaucluſe, & à trois cents toiſes, qui eſt à peu près un demi-quart de lieue, de la maiſon ou château de Pétrarque. Mais il ſe préſente à cet égard une difficulté inſurmontable; la terre de Saumane n'étoit point alors dans la maiſon de Sade; elle n'y eſt entrée que par le don qu'en fit le pape Nicolas V, en 1451, à Baudet, c'eſt-à-dire Raibaudet ou Raibaud de Sade II du nom, qui en prit poſſeſſion le 14 de novembre de la même année.

Archiv. de la maiſon de Sade.

Ce

Ce n'eſt donc point à une terre ou campagne qu'il faut appliquer ce que dit Pétrarque du ſéjour & des rencontres de Laure, c'eſt à Avignon même que toutes ces deſcriptions ſe rapportent. Laure habitoit la maiſon de ſon mari, qui renfermoit un grand emplacement au-deſſous du palais des Papes; emplacement qui eſt depuis devenu un quartier très-peuplé de cette ville, mais qui alors contenoit des jardins & des prairies, & qui portoit le nom de Sade. La proximité de la Sorgue, qui traverſe Avignon & ſe jette dans le Rhône, où non loin de-là ſe jette auſſi la Durance, fournit à Pétrarque toutes ces idées de campagne, de fleuves & de ruiſſeaux, qui juſqu'ici ont tant exercé ſes Commentateurs. Cette maiſon qu'habitoit Laure ſe trouvoit d'ailleurs dominée par un rocher élevé & très-eſcarpé, ſur lequel eſt placée l'égliſe métropolitaine d'Avignon : c'étoit de ce rocher que Pétrarque alloit épier le moment où Laure ſe promenoit dans ſes jardins; & ce ſont ces heureux momens qu'il dépeint avec tant de délicateſſe dans ſes vers, & qui ont produit juſqu'à trois cents dix-huit ſonnets & quatre-vingt-huit chanſons, dont la variété, quoique toujours pour un ſeul & même objet, fait le plus grand éloge de la fécondité de génie de cet excellent Poëte.

Qu'on ne nous diſe pas que Pétrarque n'auroit point choiſi la retraite de Vaucluſe, ſi la préſence de celle qui faiſoit toute ſa paſſion ne l'y eût attiré; cette objection ne peut avoir ici la moindre force: nous ſavons que ce poëte n'eut d'autre vue, en ſe retirant à Vaucluſe, que de jouir du repos & de la tranquillité, & de ſe conſacrer tout entier à l'étude des Lettres. Perſonne n'ignore qu'Avignon étoit alors devenu le ſiége des Papes; Pétrarque y avoit paſſé dix années, dans le tumulte d'une ville livrée aux agitations & aux mouvemens inſéparables des Cours des Souverains; dégoûté d'ailleurs de la Cour Romaine, contre laquelle il déclame en pluſieurs endroits de ſes ouvrages, il ne cherchoit qu'à ſe conſoler dans cette ſolitude: ce n'eſt pas tout, il nous apprend expreſſément lui-même, dans quelques-unes de ſes lettres, qu'il vouloit travailler à s'affranchir de la paſſion qui l'occupoit depuis ſi long-temps. Il y travailla néanmoins

Petrarch. epiſt. l. I, 6; & famil. l. VIII, 3.

bien inutilement; ſon amour l'y ſuivit, & la ſolitude ne fit que l'enflammer davantage: ce fut en 1336 qu'il ſe retira dans cette eſpèce de déſert. Il paroît bien, en effet, que Pétrarque ne s'étoit retiré à Vaucluſe que pour ſe livrer à l'étude; nous ſavons que dans cette paiſible retraite il compoſa la plus grande partie de ſes ouvrages: de ce nombre ſont ſes deux livres *de la vie ſolitaire*, ſon *Traité ſur l'emploi du loiſir dans la vie religieuſe*, ſes *Bucoliques*, en douze églogues, beaucoup de lettres, & une partie de ſes poëſies Toſcanes.

Cependant Pétrarque, toujours livré à ſon amour pour la belle Laure, quittoit quelquefois ſon déſert pour la venir voir à Avignon: ſes vers roulent ſans ceſſe ſur ces fortunés momens; j'y vois, entr'autres choſes, qu'il l'accompagna un jour juſqu'au port de la Durance, & ceci eſt à remarquer. A Noves il y a un port ſur cette rivière, pour paſſer du comté Vénaiſſin dans la Provence; quoique Pétrarque ne nomme pas le lieu, on voit clairement que ce fut à ce port de Noves qu'il accompagna Laure: cette dame, iſſue de la famille de ce nom, alloit ſans doute viſiter ſes parens dans leur château. Caſtelvetro, commentateur de Pétrarque, faute de connoiſſance des lieux, prend mal-à-propos ce voyage de Laure pour un voyage fait dans des pays lointains.

Petrarc. part. I, bellat. 2.

Caſtelver. comment. in rim. del Petrarc. tom. I, part. I, p. 40.

Enfin M. de la Baſtie, toujours ſur le fondement de quelques vers de Pétrarque trop interprétés à la lettre, ſuppoſe que Laure eſt morte à la campagne dans le même village où elle eſt née, & nie par conſéquent tout ce qui s'eſt dit de ſon tombeau placé dans l'égliſe des Frères mineurs d'Avignon. Pluſieurs raiſons vont détruire cette idée; le témoignage de Pétrarque, ſur ce point, eſt bien précis; nous le puiſons encore dans la note manuſcrite du Virgile de la bibliothèque Ambroſienne, dont j'ai parlé plus haut. Après avoir dit que Laure étoit morte en 1348 le 6 d'avril & le matin, qui étoient le même jour & la même heure où ſon amour avoit pris naiſſance, Pétrarque ajoute que ſon corps fut porté le ſoir même du jour de ſa mort dans l'égliſe des Frères mineurs. Mais nous avons quelque choſe de plus fort encore, & c'eſt ici le trait de conviction le plus

Mém. de l'Acad. des Inſcriptions, t. XVII, p. 419.

puiſſant que j'aie à préſenter: Laure, mariée dans la maiſon de Sade, choiſit pour ſa ſépulture le tombeau de la famille qui étoit dans cette égliſe; elle le déclare dans ſon teſtament en termes exprès.

Allons plus loin. Ce teſtament fut fait à Avignon le 3 d'avril de l'an 1348 : or Laure, & ceci perſonne ne le nie, mourut le 6 du même mois & de la même année, c'eſt-à-dire, trois jours après ſon teſtament; diſons de plus, que c'étoit alors qu'une peſte cruelle & générale, dont l'hiſtoire fait mention, déſoloit le pays & la plus grande partie de l'Europe, où elle régna près de trois ans; & que ceux qui en étoient atteints, mouroient le troiſième jour: or c'eſt de cette maladie que Laure mourut; dès qu'elle s'en ſentit frappée, elle fit ſon teſtament le jour même, ce fut le 3 d'avril; & en ſubiſſant les ſymptomes & les gradations de cette peſte, elle en mourut le troiſième jour, qui fut le 6 du même mois. Qui refuſera de reconnoître ici cette évidence, à la faveur de laquelle on découvre l'identité de Laure de Pétrarque avec Laure de Noves, mariée à Hugues de Sade? *Archiv. de la maiſ. de Sade.*

Au ſurplus, il étoit naturel à cette dame de demander d'être enterrée aux Frères mineurs; c'étoit-là le tombeau de la famille de ſon mari, tel qu'on l'y voit encore ſubſiſtant dans la ſeconde chapelle qui eſt à main gauche, en entrant par la principale porte de l'égliſe; nous en avons la preuve conſtatée par tous les teſtamens de la maiſon de Sade, où l'on voit ſans ceſſe la même élection de ſépulture; nous y trouvons, entr'autres, le propre mari de Laure, Hugues de Sade, demander d'être enterré dans la même égliſe des Frères mineurs, par ſon teſtament fait à Avignon le 13 de novembre de l'an 1364, & il y fut en effet inhumé, comme en fait foi ſon épitaphe gravée contre le mur qui joint le tombeau. C'étoit encore la même ſépulture de cette famille plus d'un ſiècle après; je vois Pierre de Sade ſe la choiſir auſſi par ſon teſtament du 26 de juillet de l'an 1480. *Ibid.*

Une preuve ſi convaincante aſſure en même temps l'opinion qui fit attribuer à Laure le tombeau découvert à Avignon

dans l'égliſe des Cordeliers, en 1529, par Maurice de Sève, antiquaire de Lyon, ainſi que le rapporte l'évêque Suarez. Ce ne fut que par les renſeignemens de la famille qu'on fut aſſuré que Laure y étoit enterrée; car il faut obſerver qu'il n'y a jamais eu d'épitaphe pour elle ſur ce tombeau; on n'y voit que celle de ſon mari, dont je viens de parler, & où il n'eſt nullement fait mention de Laure. Quoi quil en ſoit, dans ce tombeau fut trouvée une boîte de plomb, où étoit renfermé un ſonnet Italien fait en forme d'épitaphe en l'honneur de Laure, dont je parlerai bientôt; & de plus, une médaille de même métal, qui portoit empreinte la figure d'une femme tenant un voile qui voltigeoit par-deſſus ſa tête, ſur lequel étoient écrites ces quatre lettres initiales, M. L. M. I. lettres que l'antiquaire Lyonnois, qui faiſoit la découverte, interpréta par ces mots, *Madona Laura morta jace.* Je ſais, & je conviens avec M. de la Baſtie que ceci pouvoit auſſi-bien ſe rapporter à toute autre qu'à Laure, & regarder quelque femme diſtinguée de la maiſon de Sade, enterrée dans ce tombeau long-temps avant ou peut-être après Laure: auſſi n'ai-je garde d'employer un pareil moyen pour fortifier les preuves de ce que j'ai avancé ſur l'origine de cette dame; mais il eſt vrai de dire que cette mauvaiſe interprétation, ni la médaille même, n'ont rien de commun avec le tombeau des Sade, placé dans l'égliſe des Cordeliers; il eſt certain qu'on ne ſauroit nier la preuve de l'exiſtence & de la poſition de ce tombeau, qui ne peut être plus évidente, après ce que j'ai rapporté du teſtament de Laure & de l'uſage pratiqué dans la famille de ſon mari.

Quelques années après, c'eſt-à-dire au mois de novembre de l'an 1533, le roi François Ier étant venu à Avignon, à ſon retour de Marſeille, où il s'étoit rendu pour conclure le mariage de Henri duc d'Orléans, ſon ſecond fils, avec Catherine de Médicis, nièce du pape Clément VII, eut la curioſité de voir le même tombeau, comme par une eſpèce d'hommage que ce grand Prince vouloit rendre aux Lettres, en la mémoire du Poëte & de ſon héroïne. Il fit donc ouvrir ce tombeau, & l'on

y trouva dans la boîte de plomb le ſonnet Italien dont j'ai parlé, ainſi que le rapportent tous les hiſtoriens du pays, qui néanmoins ne diſent rien de la médaille. Au ſurplus, ils conviennent que ce ſonnet eſt l'ouvrage de Pétrarque qui, ſur la nouvelle de la mort de Laure, l'envoya d'Italie pour être mis dans ce tombeau. Fantoni, de qui nous avons une hiſtoire d'Avignon & du comté Vénaiſſin, écrite en Italien, & publiée en 1678, rapporte cette pièce d'après une hiſtoire manuſcrite d'Avignon, compoſée par Valladier; elle mérite d'avoir ici ſa place.

Fantoni, hiſt. dell Avin. t. II, p. 357 & ſuiv.

Qui ripoſan le caſte e felici oſſa
Di quell' alma gentile e ſola in terra.
Aſpro e dur ſaſſo orbe teco hai ſo terra.
E il vero honor, la fama, e belta ſcoſſa.

Morte ha del verde Lauro ſuelta e ſmoſſa
Freſca radice, e il prémio di mia guerra
Di quatro luſtri e piu, ſe ancor non erra
Mio penſier triſto, e i chiude in poca foſſa.

Felice pianta in borgo d'Avinione
nacque e mori; e qui con eſſa giace
E penna, e ſtil, l'inchioſtro, e la ragione.

O delicati membri, ò viva face
Che ancor mi cuoci e ſtruggi, inginocchione
Ciaſcun preghi il Signor ti accetti in pace.

François Ier ayant ſatisfait ſa curioſité, & voulant honorer de quelques grains d'encens la mémoire de l'illuſtre dame dont il voyoit les cendres ſous ſes yeux, compoſa à ſa louange les deux quatrains ſuivans, qui, quoique déjà très-connus, ne ſauroient être trop reproduits.

En petit lieu comprins vous povez veoir
Ce qui comprend beaucoup par renommée;

Plume, labeur, la langue & le ſçavoir
Furent vaincus par l'aymant & l'aymée.

O gentille ame! eſtant tant eſtimée,
Qui te pourra louer qu'en ſe taiſant!
Car la parole eſt toujours réprimée
Quand le ſujet ſurmonte le diſant.

Ce Prince fit mettre ces quatrains, avec le ſonnet de Pétrarque, dans la boîte de plomb, qui fut remiſe dans le tombeau. C'eſt-là tout ce que les hiſtoriens du pays nous apprennent de ce trait honorable de François Ier en faveur de Laure. Je remarquerai cependant, & ceci mérite d'être relevé, que deux Poëtes du temps ont donné à entendre que le Roi alla plus loin, & qu'il fit ériger un nouveau tombeau ou réparer l'ancien; l'un, qui eſt Clément Marot, dit [a] que François Ier *honora* Laure *de tombe ſomptueuſe;* & l'autre, qui eſt Melin de St Gélais [b], intitule ainſi les vers qu'il fit à ce ſujet: *Sur le ſépulcre de Madame Laure refaict par le Roi en Avignon.* Mais ces Poëtes ſe ſont trompés: deux raiſons invincibles démontrent l'erreur; l'une eſt le ſilence de l'hiſtoire dans le pays même où la choſe s'eſt paſſée; & l'autre, l'inſpection ſeule du tombeau, qui ne préſente aucune trace de réédification.

[a] *Clém. Marot, épigr. p. 352, édit. de 1700.*

[b] *Melin de S. Gelais, Œuvr. poëtiq. p. 195, édit. de 1574.*

Quoi qu'il en ſoit, on peut ſurement induire de tout ce que je viens de rapporter ſur la dernière ouverture du tombeau de Laure, faite par les ordres & ſous les yeux de François Ier, qu'on ne doutoit point alors de la poſition de ce tombeau dans l'égliſe des Cordeliers d'Avignon: de-là il réſulte encore que M. de la Baſtie n'eſt nullement fondé dans le doute qu'il a élevé ſur cette inhumation, en eſtimant qu'on pourroit auſſi-bien dire que cette dame mourut dans le même village où elle étoit née.

Mém. de l'Ac. des Inſcr. t. XV, p. 765, & tome XVII, p. 416.

Laure de Noves laiſſa pluſieurs enfans; elle en nomme huit dans le teſtament dont j'ai parlé plus haut; & ceci ſe trouve parfaitement conforme avec ce que j'ai rapporté de

Pétrarque, qui parle d'un corps épuiſé par de fréquens enfantemens, *crebris partubus.* De ces huit enfans, il y eut cinq garçons, ſavoir, Hugues de Sade, dit *le jeune,* qui ſe maria & laiſſa poſtérité; Pierre & Audibert, tous deux chanoines de l'égliſe métropolitaine d'Avignon; Jacques & Jean; & trois filles, qui ſont Augière, Garſinde & Hermeſinde. Quant à Hugues de Sade ſon mari, qui lui ſurvéquit, il ſe remaria avec Verdaine de Trentelivres, *de Trigintalibris,* dont il eut auſſi pluſieurs enfans.

Qu'on ne regarde donc plus la belle Laure comme un objet idéal, imaginé par Pétrarque pour la chanter dans ſes vers; comme une beauté purement poëtique, qui n'a jamais exiſté. Quelques critiques ont voulu ſe le perſuader & le faire accroire aux autres; mais tout ce que je viens d'établir dans ce Mémoire, prouve que leur idée n'a pas le moindre fondement. N'avoit-on pas vu produire cette idée du vivant même de Pétrarque? Voyons comment il s'en plaignoit, & avec quelle force il la repouſſoit: c'eſt dans une Lettre adreſſée à Jacques Colomne, évêque de Lombez, dont le fragment ſe trouve *(c)* à la fin du manuſcrit qui contient ſes poëſies Toſcanes, conſervé à la bibliothèque du Roi, le même dont j'ai déjà fait mention. « Il n'eſt pas poſſible, dit-il à ce Prélat, de contrefaire long-temps l'amoureux & le paſſionné; s'agiter & ſe « tourmenter gratuitement pour paroître inſenſé, ſeroit la plus « grande des folies. Après tout, continue-t-il, s'il eſt facile de «

(c) Fragmenta cujuſdam epiſtole ejuſdem Franciſci Petrarce ad Jacobum de Columna, Lumbarienſem epiſcopum. Copié ſur un manuſcrit de la bibliothèque du Roi, coté n.° 7771, dans les derniers feuillets.

Quid ergò ais finxiſſe me mihi ſpecioſum Laure nomen ut eſſet & de quâ ego loquerer, & propter quam multi de me loquerentur. Re autem verâ in animo meo Lauram nihil eſſe niſi fortè poeticam, ad quam aſpirare me longum & indefeſſum ſtudium teſtatur. De hac autem ſpirante Laura cujus formâ captus videor, manufacta eſſe omnia, ſimulata ſuſpiria.

In hoc uno utinam jocareris; ſimulatio eſſet utinam, & non furor! ſed crede mihi; nemo ſine magno labore diu ſimulat. Laborare autem gratis, ut inſanus videaris, inſanie ſumme eſt. Adde quòd egritudinem geſtibus imitari bene valentes poſſumus; verùm pallorem ſimulare non poſſumus. Tibi pallor, tibi labor meus notus eſt.

» prendre les manières d'un malade, il n'en eſt pas de même » de la pâleur & de cet air défait & abattu qui le caractériſent: or vous connoiſſez, lui dit-il, mes agitations & ma pâleur. »

Qu'on ne cherche pas non plus, comme a fait Jérôme Squarzafichi, à dénigrer par des impoſtures la mémoire de Laure; qu'on ne diſe pas que Pétrarque refuſa d'épouſer Laure, malgré les ſollicitations du pape Benoît XII; que Laure indignée de ce refus, épouſa un autre mari; qu'on ne diſe pas enfin avec Nicolo Franco, ſur des lettres ſuppoſées, que Laure ne laiſſa pas, après ſon mariage, d'entretenir un commerce ſcandaleux avec Pétrarque. Tout nous annonce dans les écrits de ce Poëte, l'eſtime la plus parfaite pour la vertu de Laure; on y voit qu'il l'aima dans toute la pureté de ſentimens que mérite une femme d'honneur; il la regretta long-temps, & il n'en étoit pas encore conſolé dix ans après que la mort l'eut enlevée.

MÉMOIRE

Mém. de l'Acad. des B. L. T. XXX. p. 777.

Tabula Geographica viae a fortalitio Ustkamenogorensi, ad rudera Ablaikitensia.

E. Haussard. fecit

Mém. de l'Acad. des B. L. T. XXX. p. 777.

E. Haussard Sculp

Fond Blanc. Lettres Noires. Thibeth

1 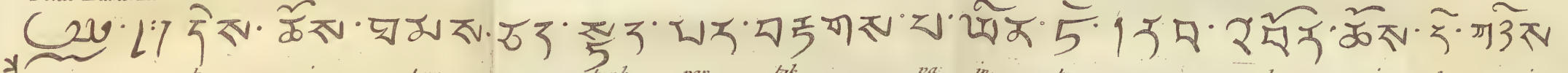

te cio tam ce tonh par tak pa in te ra va bor cio de qui

talis lex omnibus exaudire considerata est..... platea convocationis Legis talis

Fond Noir. Lettres dorées Thibeth

2

tson ka sob tanh den Sgiuh cio tsam ken chi pen Sgon monh

Perseverancia

Ka re Sgi Sangyeema quarta Ka cu Tampa Decima

3. Mongol

4. Mongol

Fond Blanc Lettres Noires. Mongol.

Titre ou Numero de la Feuille

Première ligne

Fond Noir. Lettres dorées. Mongol.

Titre ou Numero de la Feuille

Première ligne

DESCRIPTION D'UN VASE ET DE QUATRE MANUSCRITS NOUVELLEMENT TROUVÉS EN SIBÉRIE.

Par M. le Préſident DE BROSSES.

CES objets ſinguliers, qui m'ont paru dignes de curioſité, me furent communiqués l'année dernière par un gentilhomme de Ruſſie, M. le baron de Straganoff, fils du comte de Straganowie; celui-ci ayant fait part à M. Muller de l'eſſai d'explication qu'on va lire, & que je lui donnai en converſation, j'ai reçu de Péterſbourg une longue lettre de ce ſavant Profeſſeur, relative tant à la Géographie peu connue des lieux où les manuſcrits ont été trouvés, qu'aux manuſcrits mêmes que M. Muller y a recueillis en grand nombre, comme il le rapporte dans un Mémoire donné à l'Académie de Péterſbourg, auquel il me renvoie par ſa lettre. 18 Mars 1755.

Un payſan a trouvé le vaſe en labourant la terre, dans le grand duché de Permie, ſitué à l'occident de la Sibérie, & au ſud-oueſt du grand fleuve Petzora, qui ſe décharge dans l'Océan ſeptentrional près de la Zemble: le ſoc de la charrue a percé le vaſe par le milieu, par un aſſez grand trou marqué dans le deſſein. La hauteur de ce vaſe eſt d'un pied quatre pouces; ſa figure en burette de ſacriſtie, ou aiguière ſans anſe, n'eſt pas déſagréable; il eſt d'argent, relevé en boſſes par différentes figures; le fond eſt doré, & les figures relevées en boſſes ne le ſont pas; le pied & le cou, ciſelés en zigzag, ſont entourés de cordons perlés; le ventre eſt fort chargé d'ouvrages, d'un goût de travail aſſez conforme à celui des autres antiquités barbares, tel qu'on le voit dans les anciens monumens Étruſques, Teutons, Celtiques ou Gothiques; il eſt même meilleur, l'air de tête de la principale figure étant d'un aſſez bon caractère, & ne manquant pas de correction. Si cette urne étoit une

antiquité des Scythes, il faudroit assurément la mettre au nombre des monumens les plus rares; quelques indices peuvent aussi faire conjecturer qu'elle est l'ouvrage d'un ancien peuple Sabéiste, adorateur des astres; mais il est encore plus vraisemblable que l'urne est d'un temps plus moderne: il se pourroit aussi que le travail qu'on y voit, ne fût qu'une invention arbitraire de l'ouvrier. La principale figure est celle d'une femme debout, sur une base longue & étroite qu'elle touche à peine de la pointe du pied gauche; elle est vêtue d'une robe extrêmement juste au corps, qui laisse apercevoir tout le nu, serrée de même au bras, bordée au poignet, faisant au milieu du corps une ceinture dentelée ou frangée d'en bas, & sur l'estomach un feston plissé, tout-à-fait semblable au jabot d'une chemise d'homme; le bord de la robe, près du cou, est orné de deux fils de perles rattachés dans le milieu par une grosse pierrerie quarrée, taillée à facettes, au-dessous de laquelle un ornement en feuillage tombe sur le sein de la figure. Cette robe est toute parsemée de petits ronds grenus, ou un peu radieux par les bords, disposés avec quelque symétrie; son extrémité, collée en partie sur les jambes, vole de côté & d'autre à plis gothiques; au-dessous des genoux & sur les épaules elle est rehaussée de quatre cercles gaudronnés, entourant un lozange percé au milieu d'un petit rond: les jambes & les pieds sont nus, entourés au-dessus de la cheville d'un cordon tressé. Outre le vêtement ci-dessus décrit, la figure porte plus bas que le dessus des cuisses jusqu'au genou une sorte de jupon ou de tablier parsemé de petits ronds grenus par les bords, ayant chacun un point au milieu; le tablier, sans être attaché, s'alonge de côté & d'autre comme par des rubans jusque sur les bras de la femme, où il est porté au plis du bras, d'où il s'échappe en se rélargissant en forme de manches pendantes, ouvertes dans leur longueur, comme on le voit dans quelques habits d'espagnols.

Cette femme porte sur la main droite un gros oiseau de proie; on ne peut voir ce qu'elle tient de la gauche, le vase étant troué en cet endroit: son cou est nu, les traits de son

viſage aſſez beaux; les yeux paroiſſent petits, un peu à la chinoiſe; elle porte aux oreilles des pendans ornés de deux poires parallèles; elle eſt coiffée en cheveux, avec un ſerre-tête d'un double rang de perles qui fait le tour du viſage; ſes cheveux volent à droite & à gauche en deux flocons ondés, terminés par deux groſſes papillotes ou linges carrés aſſez vilains, qui ont quelque choſe de nos bourſes à cheveux. Derrière ſa tête eſt un limbe rond, ſemblable à celui qu'on met à nos Saints, parſemé de petits ronds diſpoſés ſymétriquement en triangles trois à trois: elle a ſur la tête une aſſez groſſe perle, & au deſſus de la perle un aſſez grand diſque ciſelé en petites figures, qui peuvent être des caractères d'écriture orientale, mais que je croirois plus volontiers n'être qu'une moſaïque du goût de l'ouvrier.

Cette grande figure eſt au milieu d'une eſpèce d'architecture, formée de chaque côté par deux colonnes accouplées, dont le fuſt eſt orné de feſtons à l'arabeſque, portées ſur une baſe à trois gradins parſemés de ronds, ſurmontées de même de leur chapiteau entièrement ſemblable à la baſe: deux enfans nus, le genou plié ſur les chapiteaux, ſoutiennent des bras & de la tête le ceintre qui ferme l'architecture, formé par un petit reſſaut de l'orfèvrerie, ſur lequel ſont douze oiſeaux ſemblables à des cailles, ſix de chaque regard: le deſſus, au-delà du ceintre juſqu'au cordon du goulet, eſt rempli par des feuillages d'ornemens, & par une ciſelure aſſez bien faite dans le goût gothique. La grande figure eſt accompagnée de deux autres figures nues; l'une porte un taureau ſur ſes épaules, l'autre eſt placée en l'air d'une manière hardie, dans une attitude aſſez ſavante; elle a un ruban en bandoulière, & paroît tenir quelque choſe de la main droite, qu'on ne peut voir parce que c'eſt l'endroit du trou. Il faut encore remarquer, au-deſſous de la baſe & des colonnes, deux paons en regards, & deux figures d'enfans nus, l'un deſquels a les genoux pliés & les bras croiſés ſur la poitrine, comme en adoration devant la grande figure qu'il regarde. Tels ſont les principaux objets repréſentés par les boſſages, dont je pourrois circonſtancier encore plus les caractères, s'ils

ne l'étoient déjà trop; la ſimple vue du deſſein que je joins ici, & qui eſt très-fidèle, valant mieux que la deſcription la plus détaillée.

Quoiqu'on puiſſe croire, à la rigueur, que tout cet ouvrage n'eſt qu'une invention arbitraire de l'ouvrier, il eſt encore plus vraiſemblable de juger qu'il a rapport à quelque idée particulière à la Nation chez laquelle il a été fait: on a déjà trouvé, près de la Sibérie, des monumens antiques relatifs à quelque allégorie, à quelque point de la croyance des peuples du pays; ils ſont gravés dans le quinzième volume des antiquités du Père Montfaucon. On en fit la découverte en 1721, dans le pays des Kalmouks, à l'orient de la mer Caſpienne, tandis que le Czar Pierre étoit campé, avec ſon armée, près d'Aſtracan: M. Schumacker, Bibliothécaire de ce Prince, en envoyant les deſſeins à l'Académie, nous apprend qu'on trouve dans les tombeaux & dans les cavernes du pays, toute ſorte d'inſtrumens & d'ornemens ſervant tant au culte divin qu'au ménage; ſavoir, des haches, couteaux, vaſes, urnes, lampes ſépulcrales, pendans d'oreilles, bagues, boucles, figures d'hommes & d'animaux en bronze, or & argent de différentes façons. L'une de ces figures, qui paroît être celle d'une Reine ou d'une Divinité, a, comme la figure principale de notre vaſe, un vêtement fort juſte au corps, qui deſcend juſqu'au bas de la jambe; la jambe & les pieds nus, entourés de même au-deſſus de la cheville d'un cordon treſſé; elle en a auſſi aux poignets. Une autre belle figure de Divinité porte un collier tout pareil: notre figure tient un épervier ſur ſa main; celle-là poſe le pied ſur une oie, énigme, dit le P. Montfaucon, relative à quelque ſuperſtition du pays. Dans un autre monument on voit un Prêtre les bras croiſés ſur la poitrine, tenant un cœur dans ſes mains, marque certaine d'adoration; nous voyons ici quelque choſe de pareil ſur une des petites figures du vaſe. Il y a donc lieu de ſoupçonner que l'ouvrage de notre vaſe eſt, ainſi que les monumens découverts en 1721, relatif à quelque ancien myſtère de religion: on conjectureroit volontiers que la principale figure repréſente le Soleil, ou la Lune, ou le Ciel même;

le limbe dont la tête eſt entourée marque d'une manière peu équivoque que l'on a voulu repréſenter une divinité, il eſt même le caractère d'une divinité céleſte ou lumineuſe; les ronds un peu radieux dont ſes vêtemens ſont parſemés, ont rapport aux étoiles, & le diſque qu'elle porte au-deſſus de la tête en a beaucoup à la Lune: elle tient ſur la main un épervier, hiéroglyphe reçu chez les anciens Égyptiens pour ſignifier le retour des ſaiſons & des vents étéſiens: les cailles, oiſeaux de paſſage, ſont propres à ſervir d'un pareil ſymbole; les paons à queue étoilée viennent bien au ſujet; mais l'épervier y eſt ſur-tout convenable, car, au rapport de l'Égyptien *Horus Apollo*, dans ſes explications des hiéroglyphes, cet oiſeau non-ſeulement déſigne le retour des ſaiſons, mais il eſt auſſi le ſymbole de Dieu & du Soleil: *Deum cùm deſignare volunt*, dit-il, *aut ſublimitatem aut præſtantiam, accipitrem pingunt. Deum quidem quòd fœcundum ſit ac diuturnæ vitæ hoc animal, tum etiam quòd ſolis præter cæteras volucres ſimulacrum eſſe videatur, utpote peculiari quadam atque occultâ naturæ vi intentiſſimis in ejus radios oculis proſpiciens. Inde fit, ut ſolem interdum tamquam viſûs tutorem ac dominum accipitris formâ pingant.* Art. 62

On voit, dans les anciens monumens orientaux des fêtes Mithriaques conſacrées au Soleil *(a)*, des figures aſſez ſemblables à celle qu'on trouve ici, portant un bœuf ſur ſes épaules: ne pourroit-on pas dire auſſi que cette figure repréſente ici la Terre avec l'animal qui la cultive, & que l'autre figure placée en l'air repréſente l'air? Il ſeroit peut-être encore mieux déſigné par ce qu'il tient à la main droite, ſi le trou fait au vaſe n'empêchoit de le diſcerner; ces deux ſymboles ſe trouveroient ici dans leur place pour accompagner la divinité céleſte, pour rendre hommage à l'aſtre qui les éclaire & les vivifie. Enfin l'eſpèce d'architecture ou de portique de temple ſous lequel eſt la divinité, & l'enfant dans une attitude d'adoration, ſervent

(a) Voy. dans Thom. Hyde, *de Relig. veter. Perſar.* & ailleurs divers bas-reliefs & pierres gravées relatives aux fêtes Mithriaques, & repréſentant le ſacrifice d'un taureau.

à confirmer la conjecture que l'on a voulu repréſenter ici quelque choſe de relatif au culte religieux du pays.

Le peu que nous ſavons de la religion des anciens Scythes n'auroit rien qui ne fût d'accord avec cette idée, ſi le vaſe étoit de la haute antiquité, ce que j'ai néanmoins quelque peine
L. IV, c. 59. à croire. Hérodote nous apprend que la principale divinité des Scythes s'appeloit chez eux *Tabiti;* c'étoit, ajoute-t-il, la même que les autres Orientaux appellent *Eſta* ou *Veſta:* or perſonne n'ignore que l'ancien culte de Veſta eſt le Sabéïſme, c'eſt-à-dire l'adoration du feu, du ſoleil & des aſtres; religion anciennement établie chez tous les peuples Orientaux voiſins des Scythes; ce qui ſuffiroit, indépendamment du récit d'Hérodote, pour nous donner lieu de préſumer que la même religion étoit dominante en Scythie. Cet auteur nomme, parmi les autres divinités de ce peuple, *Artimpaſa,* qu'il dit être *Uranie* ou *la céleſte; Papaios* & *Apia,* qui, à la ſeule inſpection des noms, paroiſſent ſignifier le *père* & la *mère;* mais qu'Hérodote explique par *Jupiter* & *Tellus,* c'eſt-à-dire, ſelon les idées des Grecs, *l'air* & *la terre.* Il ſemble donc, en ſuivant la même conjecture, que la principale figure repréſente *Tabiti* ou *Artimpaſa,* c'eſt-à-dire Veſta ou Uranie, ſoit qu'on veuille entendre par-là le Soleil ou la Lune; & que les deux petites figures qui l'accompagnent peuvent être *Papaios* & *Apia,* c'eſt-à-dire l'air & la terre. L'une de ces figures tient par les pieds un bœuf qu'elle ſemble offrir en victime; Hérodote dit de même, en parlant du rite des ſacrifices offerts par les Scythes aux divinités ci-deſſus nommées: *Victima ipſa primoribus implicita pedibus ſiſtitur.* Mais il eſt très-douteux, quoiqu'Hérodote le diſe encore ailleurs poſitivement, que dans le pur Sabéïſme, tel qu'étoit celui des anciens Perſes, on ait jamais offert au Soleil des ſacrifices ſanglans: il faudroit donc ſuppoſer ici que les Scythes s'étoient relâchés de la pureté du culte, & quelques monumens des fêtes Mithriaques nous montrent en effet, que divers peuples voiſins des Perſes avoient dégénéré du pur Sabéïſme, qu'ils chargeoient de ſuperſtitions étrangères. Au reſte

je m'arrête peu ſur un eſſai d'explication purement conjecturale, dans l'idée où je ſuis que, quoiqu'il ſoit poſſible que l'urne ſoit une antiquité des Scyhtes, il eſt plus vraiſemblable qu'elle eſt d'un temps fort poſtérieur, quoique l'ouvrage en ſoit toujours, à ce que je crois, relatif à la religion du pays; car nous apprenons d'Évert Iſbrand, ambaſſadeur Ruſſe à la Chine, que les *Wogultzoi*, peuples idolâtres limitrophes de la Permie, où le vaſe a été déterré, adreſſent leur culte au Soleil & à la Lune, lui offrant des vaches, dont ils mangent la chair, & ſuſpendent les peaux dans les bois, aux lieux les plus élevés.

Je le crois d'autant plus volontiers, que j'apprends de M. Muller qu'on trouve des peintures de même genre dans le pays des Kalmouks, voiſin de la Sibérie; on lui en apporta quatre peintes ſur bois, qu'il a fait graver, & dont le goût ne s'éloigne pas beaucoup de celui de la figure qu'on voit ici, & s'approche davantage de celles qui ont été données dans le ſupplément de Montfaucon; elles ſont entourées d'ornemens groſſiers, d'un goût participant du gothique & de l'arabeſque: une d'entre elles eſt aſſiſe les jambes croiſées, un limbe derrière la tête, entourée juſqu'à mi-corps de nuages & d'un cercle rempli de traits en rayons, comme ſi l'on eût voulu peindre la ſphère du feu; l'eſpace au-deſſous d'elle eſt rempli par des ornemens en branchages ou herbages; plus bas encore on voit une mer, & la queue d'un poiſſon qui ſort de l'eau; aux deux angles d'en haut le peintre a repréſenté de chaque côté un Soleil & un flambeau allumé. On ne peut guère douter qu'on n'ait voulu figurer ici la divinité qui régit l'Univers, entourée des quatre élémens, le feu, l'air, la terre & l'eau.

Les images ſur papier ſont beaucoup plus rares que celles qui ſont peintes ſur bois & vernies; M. Muller n'en a pu recouvrer qu'une, qu'il acheta d'un ſoldat de la garniſon d'Uſtkamenogor; elle eſt peinte en or, ſur du papier noir, repréſentant une femme aſſiſe les jambes croiſées à l'orientale, tenant en main quelque choſe qui a la forme d'un cœur; ſa tête eſt entourée d'un limbe, ce qui marque aſſez que c'eſt une divinité: ſur quoi l'on peut obſerver que cette ancienne coutume, uſitée

dans le Chriſtianiſme, d'entourer d'un limbe les têtes des figures de Saints, vient des Orientaux; & que cet uſage, qui doit être très-ancien auſſi chez ces peuples ſeptentrionaux, chez qui les uſages ne changent preſque jamais, nous ramène toujours à l'ancienne religion de l'Orient, c'eſt-à-dire au culte du Soleil & au Sabéiſme. Depuis que l'uſage de repréſenter la divinité par des idoles fut introduit, le limbe étoit l'attribut le plus convenable que l'on pût choiſir pour déſigner que la divinité repréſentée étoit le Soleil ou la Lune; il y a donc grande apparence que le limbe eſt devenu par-là un attribut générique de la divinité, quelle qu'elle fût, & que ce ſigne habituel, par lui-même indifférent, s'eſt introduit dans le Chriſtianiſme, ainſi que divers autres uſages de l'Orient, où la vraie religion a pris naiſſance.

On trouve de ces images Kalmouques en divers lieux voiſins de la Sibérie; 1.° dans un ancien temple aujourd'hui nommé la *tour Kalbalſum*, édifice d'une ſtructure meilleure qu'on ne s'attendroit à la trouver dans ce pays barbare: c'eſt un bâtiment carré, ſurmonté d'un dôme à vingt pans, dont douze ſubſiſtent encore; la face du côté de la porte, & le mur qui la ſoutenoit, ne ſont tombés que depuis peu d'années: les murs ont trois pieds d'épaiſſeur, quatre braſſes de haut juſqu'à la naiſſance de la voûte, percée au ſommet par un trou rond qui éclaire le bâtiment; ils ſont de briques fort rouges, enduites en dedans d'un mortier blanc; il y a dans chaque muraille trois niches, propres à placer des ſtatues. Ce temple, ſitué ſur la rive orientale de l'Irtiſch, à peu de diſtance des ruines de certains mauvais bâtimens de briques ſéchées au Soleil, qu'on appelle les *ſept pins* ou les *ſept palais*, eſt éloigné de quatre-vingt-dix lieues de Jamiſzew. Il y a bien des choſes à réformer, tant à cet égard qu'à beaucoup d'autres, dans la carte de Tartarie de Guillaume de l'Iſle, très-ſavant homme d'ailleurs; & quelque petite choſe auſſi dans celle de Vitſen, & dans la Sibérie de M. d'Anville, où le temple ſe trouve placé à une moindre diſtance de Jamiſzew que des ſept palais: il le place auſſi, comme de l'Iſle, à l'occident de l'Irtiſch; mais M. Muller me marque poſitivement qu'il eſt à l'orient.

2.°

2.° On en trouve dans la ville d'Ablakit, dont je remets à parler ci-après. Ce qu'on y voit aujourd'hui de principal, ſont trois bâtimens de briques, l'un deſquels eſt une chapelle carrée, pleine d'idoles & de figures peintes ſur la muraille; ce ſont des images monſtrueuſes d'hommes & de femmes à pluſieurs têtes ou à pluſieurs bras, comme celles que l'on trouve dans l'Inde, peintes en détrempe au ſimple trait, ſans aucune ombre, les unes en couleur de pourpre, les autres en jaune ou en vert. Au milieu de la chapelle il y a un piédeſtal carré peint en fleurs, ſur lequel il y avoit une idole un peu plus grande que le naturel, repréſentant un homme debout, les jambes écartées, vêtu à la Chinoiſe, ayant une tête monſtrueuſement groſſe à proportion de ſon corps. L'idole a été briſée depuis peu, ſoit par accident, ſoit exprès, par les chaſſeurs qui entrent dans ce lieu; on voit, par les morceaux, qu'elle étoit faite d'oſier enduit d'argile, blanchi avec une terre ſemblable au tripoli, aſſez commune ſur les bords de l'Irtiſch: il y a autour des murs ſeize autres piédeſtaux de deux coudées de haut, ſur leſquels il y avoit ſans doute autant d'autres ſtatues plus petites; le plafond eſt tout de petites planches carrées, d'environ une coudée, peintes en figures de femmes ornées de colliers, comme celle que l'on voit ici, la gorge, les bras & les pieds nus; quoiqu'on ait pris beaucoup de ces planches, il en reſte encore une centaine, du nombre deſquelles étoient les quatre qui ont été données à M. Muller.

3.° On trouve encore de ces figures peintes ſur bois & vernies dans de vieux bâtimens au-deſſous du mont *Altay*, près du lac *Sanſchin*, d'où le *Tez* tire ſa ſource.

49 deg. de lat. 117 deg. de longit. dans la carte de M. d'Anville.

4.° Dans une caverne creuſée à main d'homme, voiſine de la ville de *Craſnojar*, ſur le *Jeniſca*, à trois lieues de l'endroit où ce fleuve reçoit le *Dſchakul*, rivière omiſe dans nos cartes. L'extérieur de la caverne eſt pareillement orné de figures en bas-reliefs, auxquelles les peuples voiſins viennent tous les ans rendre leur culte. On peut encore citer dans ce genre quantité de figures taillées ſur la pierre, repréſentant, à ce qu'il paroît, des hiſtoires anciennes, qui ſe voient, au

Relat. d'Isbr. Ides.

rapport d'Adam Brant, dans certaines villes ruinées des Mongols-chinois, entre la grande muraille & le désert Cobi. Je ne sais où ce voyageur a pris que, selon la tradition, ces villes avoient été ruinées par Alexandre, dont le nom même n'est probablement jamais parvenu en ces contrées.

Voilà ce que j'ai pu recueillir, & ce que j'ai appris par la lettre & le Mémoire du savant professeur de Pétersbourg, sur une matière assez curieuse par elle-même, & dont les objets peuvent, à ce qu'il me semble, servir de pièces de comparaison avec celle que je présente ici. Avant que d'en venir aux quatre manuscrits trouvés dans les ruines d'Ablakit, il ne sera pas inutile de parler de la position de cette ville.

Il n'en est fait aucune mention dans le grand Atlas de Russie nouvellement dressé, & sur ce que j'en avois marqué mon étonnement dans les remarques communiquées à M. Muller, il me répond que c'est une de ces fautes inséparables d'un premier crayon. Je n'entrerai point dans le détail des recherches que j'avois faites pour en déterminer la position, ni dans celui de la petite carte que j'avois dressée, en comparant ensemble une carte allemande, celle de Witzen, celle d'Isbrand Ides, & celle de de l'Isle; elles deviennent inutiles depuis que M. d'Anville a donné sa Sibérie, & que j'ai reçu de M. Muller la petite carte particulière que l'on voit ici, dressée de sa main avec exactitude *(b)*. La ville d'Ablakit, c'est-à-dire

(b) Cette carte est accompagnée des remarques géographiques suivantes: « Le nom de la petite rivière » *Becajou*, sur laquelle vous croyez, » me dit-il, qu'Ablakit étoit située, » pourroit avoir été corrompu de celui » de *Beska*, que portoit autrefois la » rivière, objet de notre recherche; la » distance des lieux entre la forteresse » d'*Ustkamenogorskaia* & *Ablakit* n'é- » tant que de quatre-vingts werstes, [l'ambassadeur Isbrand compte cinq werstes pour une lieue d'Allemagne] » on voit d'abord combien ce dernier » lieu doit être éloigné de l'endroit où » la rivière *Becajou* est représentée: il en résulte aussi que l'ancienne ville « n'est pas, comme vous vous le per- « suadez, dans le voisinage du grand « lac que l'Irtisch traverse; quelques « Géographes, par une faute qui ne « peut être appuyée d'aucune bonne « autorité, ont donné à ce lac le nom « de *Kisilbas*, comme si c'étoit le lac « des Perses: [les Tartares appellent « les Persans *Khyzylbach*, *Têtes rouges*, à cause des turbans rouges qu'ils portent, comme sectateurs d'Ali, pour se distinguer des autres Musulmans de la secte d'Omar.] L'an- « cien nom tartare de ce lac est *Kisal-* « *pou*, que les Kalmouks ont depuis «

temple d'Ablay, tire ſon nom d'Ablay, prince Kalmouk de la tribu des Koskots, qui ayant été depuis chaſſé de cette contrée, en 1671, mourut fort vieux à Aſtracan. Ayant fait venir des ouvriers de la Chine, il fit conſtruire & entourer de murailles deux édifices de pierre, au bord méridional d'une petite rivière qui coule au ſud-oueſt de l'Irtiſch, où elle ſe perd, ſelon Witzen; cet auteur la nomme *Karbouga:* M. Muller eſt d'avis différent, il dit que les Ruſſes la nomment *Beska*, & auſſi Ablakit, comme la ville. Les Mongoux & les Kalmouks nomment *kit*, mot qu'on peut traduire par celui de *temple* ou de *monaſtère*, les bâtimens deſtinés à la réſidence de leurs Prêtres; ils y ajoutent, pour les diſtinguer, le nom du Prêtre ou celui du Prince qui a fait conſtruire l'édifice: ne pourroit-on pas conjecturer que les noms de *Kittes, Scythes, Cathoci, Chutéens, Katay, &c.* ſi communs dans les relations anciennes & modernes de ces contrées, ſont dérivés

» changé en celui de *Norſaiſſan*, *lac* » *noble*, dont l'Atlas Ruſſien a fait, par » inadvertence, *Korſana*. Ce lac eſt » aſſez éloigné d'Ablakit; on voit que » l'ambaſſadeur Ruſſe mit vingt-trois » jours de marche de l'un à l'autre: » quelque lente ou détournée qu'on » ſuppoſe ſa route, elle confirmeroit » la diſtance qui ſe trouve entre deux, » ſi elle ne nous étoit déjà d'ailleurs » aſſez connue. De l'Iſle a placé une » ville de *Barkoc*, *réſidence du prince* » *Ablay*, *ſur la rivière Karbeka*, d'où » vous avez conjecturé que *Karbeka* » étoit la même rivière que *Becajou*, » & *Barkoc* le même endroit qu'A- » blakit; mais Witzen, dans ſon rare » & précieux ouvrage ſur la Tartarie, » diſtingue le camp d'Ablay, qu'il » nomme *Boerchoc*, des villes fortes » de ce Prince: d'autre part *Karbouga* » & *Beska* ſont deux rivières diffé- » rentes, la première tombant dans » l'Irtiſch au-deſſous de l'autre; l'Am- » baſſadeur Ruſſe mit douze journées » de chemin de l'une à l'autre. [Cet ambaſſadeur Ruſſe, dont parle ici M. Muller ſans le nommer, eſt un autre qu'Évrard Iſbrand Ides, que nous connoiſſons, envoyé à la Chine en 1692, de la carte & du narré duquel de l'Iſle s'eſt beaucoup ſervi dans ſa Tartarie; par les deux relations différentes de ſon voyage, l'une angloiſe, l'autre françoiſe, que j'ai ſous les yeux, toutes deux traduites de deux relations en hollandois, on voit qu'en allant & au retour il a paſſé par la Sibérie, à Solkamsk, à Tobolsk, à Zurgut, fort loin des lieux dont il eſt ici queſtion.] Selon moi, la rivière *Karbouga* eſt « la même qu'on nomme à préſent « *Gurbanzar* ou *Zar-gurban*, nom « qui ſignifie *trois bœufs*, parce que, « dit-on, dans une caravane de Kal- « mouks, qui alloient de leur pays « en Sibérie, trois bœufs ſe noyèrent « à ſon paſſage. Il faut ſuppoſer ou que « le nom ait été entièrement changé, « ou que de *Gurban* il s'eſt fait *Kar-* « *bouga*, en y ajoutant une terminaiſon « ruſſe; au moins il n'y a pas d'autre « rivière, entre le *Zar-gurban* & «

de cette racine, d'autant mieux que les Grecs Éoliens ont pu dire Σκύθαι au lieu de Κύθαι, comme ils ont dit Σκίμβροι au lieu de Κίμβροι, au rapport d'Étienne le Géographe? Les ruines d'Ablakit ont le nom de *ville*, par l'habitude où l'on eſt en ce pays d'appeler ainſi tous les lieux où il y a quelque bâtiment de marque: la plupart des maiſons, dont il ne reſte preſque pas de veſtiges, étoient de bois, quelques-unes ornées en dedans, à ce qu'il paroît, de tapiſſeries de ſoie, dont on a trouvé des lambeaux: la ville eſt au pied des montagnes, dans une plaine agréable, aujourd'hui tout-à-fait déſerte, & abandonnée aux cerfs & autres bêtes fauves qu'on y trouve en quantité. Ceux qui l'habitoient ci-devant étoient des *Kalmouks*, auſſi nommés *Éluths*, qui ſont une nation Mongole, & non pas une nation de *Taatſes* ou *Tartares*, comme nous le croyons communément, & comme l'ambaſſadeur Ruſſe Iſbrand l'aſſure en termes exprès, tant des Mongols que des Kalmouks; mais il eſt plus juſte de s'en rapporter à ceux qui paroiſſent avoir

Lat. 48 deg. 47 min. Long. 99 deg. 5 min.

» *Ablakit*, tant ſoit peu grande, ou » diſtinguée par quelque nom plus » approchant. La rivière de Zar-Gur- » ban tombe dans l'Irtiſch, à cinquante » werſtes au-deſſus de la forteresſe » *Sempalatnaia*; & la diſtance de *Sem-* » *palatnaia* à *Uſtkamenogorskaia* eſt » comptée pour cent quatre-vingt-deux » werſtes: donc, en comprenant la » diſtance entre *Uſtkamenogorskaia* & » *Ablakit*, il y a, de l'embouchure de » la rivière *Gurban-zar* à *Ablakit*, » deux cents dix werſtes. L'embou- » chure de cette rivière dans l'Irtiſch » n'eſt qu'à trente-cinq werſtes des » habitations d'un Lama, ou prêtre » Kalmouk, que viſita l'ambaſſadeur » Ruſſe, & qui nous ſont connues » ſous le nom de *Sem-palati*. Quant » au lac que vous appelez *Balcali*, » c'eſt ſans doute le lac *Balgaſch*, » qui reçoit la grande rivière *Ili*, la » principale du pays des Kalmouks, » près de laquelle leur Souverain » fait ordinairement ſa réſidence. Pour mieux aſſurer la poſition géographique d'*Ablakit*, en degrés de longitude & latitude, je veux ajouter ici une petite carte, dreſſée ſur des obſervations que je vais rapporter: depuis Tolbolsk juſqu'à la forteresſe d'*Uſtkamenogorskaia*, j'ai fait faire des opérations géométriques le long du fleuve Irtiſch; pour en rectifier les cartes, j'ai fait prendre, par-tout où le temps le permettoit, des hauteurs méridiennes du Soleil; j'ai envoyé d'*Uſtkamenogorskaia* des gens à Ablakit, non-ſeulement pour en tirer les manuſcrits, mais auſſi pour obſerver, à l'aide d'une petite bouſſole de poche, les directions & inflexions du chemin, & eſtimer ſa longueur par le temps qu'ils y employeroient: cette petite carte étoit deſtinée à entrer dans ma deſcription du voyage de la Sibérie; mais je puis m'en paſſer, & vous en laiſſer l'uſage, au cas que vous jugiez à propos de vous en ſervir. »

été depuis mieux informés là-dessus. Le nom de Kalmouks leur est venu des Tartares; c'est, disent quelques auteurs, un mot injurieux par lequel leurs voisins les désignent; selon d'autres il revient à celui de *sagittarius, archer,* étant composé de l'arabe *kalm* & du turc *ok,* termes qui tous deux veulent dire une *flèche (c).*

Les manuscrits trouvés dans les ruines d'Ablakit, que m'a fait voir M. le baron de Straganoff, sont quatre rouleaux d'une feuille chacun; on en verra ici l'échantillon, par la copie figurée de la première ligne de chaque feuille; l'enveloppe porte qu'on les croit écrits en langues & caractères de Tangut & des Kalmouks; ils sont en effet en deux langues différentes, deux de chaque espèce, & dans chaque un en lettres d'or sur papier noir, un en lettres noires sur papier blanc; mais l'un n'est pas copie de l'autre: le premier est composé de quatre feuilles de papier noirâtre, de coton (à ce qu'il semble) collées ensemble pour ne faire qu'une feuille renforcée, sur laquelle on a collé, si adroitement qu'à peine peut-on s'en apercevoir, huit bandes écrites sur du papier de soie d'un noir luisant très-fin & très-lisse, formant huit lignes écrites d'un fort beau

(c) « Les *Éluths* ne diffèrent des » *Kalmouks* que comme une partie » diffère du tout, ou comme une » famille de tout un peuple; les Tar- » tares appellent *Kalmouks* quelques » branches de la nation *Mongale,* dont » chacune, sans se réunir sous quelque » domination commune, porte un nom » différent, leurs langue, religion & » manière de vivre étant par-tout les » mêmes: on a tort de les nommer » *Tatars,* ceux-ci étant tout-à-fait » différens des premiers en langue, » religion & manière de vivre. Entre » ces branches les *Éluths,* ou, pour » mieux se conformer à la pronon- » ciation Kalmouque, les *Œlots,* qui » sont les *Virats* d'Abulgasi, s'étant » soumis quelques autres branches de » la même nation, & ayant conquis » la petite Boucharie avec une partie » de la grande, ont formé, au sud de » la Sibérie, l'État souverain dont je parle. Une autre branche des Kal- « mouks sont les *Khoshots,* dont le « prince *Ablai* étoit le chef; une autre « les *Dorbots,* faisant tous deux à pré- « sent un corps de nation avec les « *Œlots:* une autre branche, nommée « *Torgots,* a ses habitations sous l'o- « béissance de la Russie, aux environs « de la Wolga. Outre ces quatre bran- « ches, il y a encore des Kalmouks « dans le pays de *Kokonor,* sur les « frontières du Thibet, qui sont de la « dépendance du Dalai-lama, & gou- « vernés par de petits Souverains, qui « leur sont donnés par ce Grand- « prêtre. Enfin entre les *Œlots* il y « a une tribu particulière nommée « *Dxongar,* qui ayant donné depuis « plus d'un siècle des Souverains à « tout ce peuple, a occasionné le nom « de *Sengozzi,* dont on a commencé « en nos jours d'appeler ce peuple en « Russie. » *Lettre de M. Muller.*

caractère, bien distinct & bien rangé: de ces huit lignes, la troisième & la sixième sont en lettres d'or, les six autres en lettres d'argent, de sorte qu'alternativement il y a deux lignes en argent & une en or. Le revers de la page est formé d'une manière entièrement pareille, pour le lire on retourne la feuille, non pas de côté comme chez nous, mais en la renversant du haut en bas, ce qui met de son vrai sens l'écriture du revers: ceci montre aussi que l'usage n'est pas en ce pays de relier ensemble les feuilles d'un livre, car on ne pourroit tourner ainsi les pages si les feuillets ne restoient toujours détachés, & l'écriture du revers des pages cousues ensemble se trouveroit toujours à l'envers. Le second, en la même langue, est écrit avec de l'encre sur du papier de toile (à ce qu'il semble) en dix lignes fort longues, & autant au revers; car ces deux rouleaux Thibets sont larges & de peu de hauteur: l'écriture en est encore plus belle & plus nette que celle du précédent; ce n'est, de même, qu'une feuille détachée d'un plus long écrit, ainsi que les deux suivans, du moins autant qu'on en peut juger.

Le troisième rouleau, en une autre langue, est un feuillet composé dans l'intérieur d'une feuille de fin papier blanc de soie ou de coton, recouvert de deux feuilles de papier bleu collées dessus, sur lesquels on a recollé, en laissant quatre grandes marges bleues, deux feuillets de papier noir lissé & très-fin, non par bandes d'une ligne chacune, mais tout d'une pièce. Le bord intérieur des marges, près de l'écriture, est réglé par un cadre de raies rouges; la feuille est en hauteur, très-longue & étroite; le manuscrit est d'une grande beauté, fort bien conservé; l'écriture est en lettres d'or, facile, courante & difficile à copier. Le quatrième, écrit en la même langue avec de l'encre, sur du papier de soie lissé, fort, & fait de quatre ou cinq feuilles minces collées, est d'une forme semblable à celle du précédent; il est réglé en noir dans les marges: l'écriture, très-bien conservée, est d'une main hardie & courante, fort difficile à lire ainsi qu'à copier, les traits étant courts, épais & enchevêtrés.

Les deux premiers rouleaux sont certainement écrits en langue de Thibet, ainsi que je l'ai reconnu sans peine à l'aide

d'un vocabulaire latin-thibet, écrit de la main d'un miſſionnaire Italien, & le même dont M. Fourmont a fait uſage en une ſemblable occaſion. L'écriture Thibétienne eſt la même que la Tangutique *(d)*; on trouve un grand nombre de ces

(d) Bayer reconnut les feuilles Thibétiennes, envoyées à l'Académie par le Czar, pour être écrites en langue de Tangut, dont un Mongol, nommé Gabriel, lui tranſcrivit à la hâte un alphabet. Les caractères Tangut ſont en uſage dans le Thibet, dans le royaume d'Ava, & dans une grande partie des Indes; les caractères de Bengale paroiſſent même en être dérivés: Bayer *(Supplem. act. eruditor. t. IX, pag. 20)* les regarde les uns & les autres comme tirant leur origine des lettres Brachmanes; ce qui paroît très-vraiſemblable, car on rencontre encore parmi les caractères Tangutiques pluſieurs caractères Brachmanes, qui ne ſont que point ou peu altérés, tels que *ma, pa, na.* De plus, le génie des deux langues eſt le même par rapport à la manière d'écrire; l'une & l'autre a des lettres mobiles & quieſcentes, l'une & l'autre ajoute les voyelles *A E O* au-deſſus des lettres, & la voyelle *U* au-deſſous; l'une & l'autre exprime le frôlement *R* par une petite ligne au-deſſous du caractère auquel il doit être joint. Selon le ſentiment du même auteur, l'écriture Tangutique eſt la même qu'Arabſiade nomme *Delbergiin*, en uſage dans le Katay, qu'il place dans le pays à préſent appelé Tangut & Thibet. Rubruquis ne paroît pas avoir penſé de même: « Au Katay, dit-il *(chap. 39)*, on écrit avec un pinceau, & dans une figure on « fait pluſieurs lettres & caractères comprenant un « mot chacun; ceux du pays de Tébeth écrivent « comme nous, de gauche à droite; ceux de Tangut écrivent de droite à « gauche, comme les Arabes, & en montant en haut multiplient leurs lignes: « les Jugurs écrivent de haut en bas,.... multipliant leurs lignes de gauche à « droite; les Tartares ont pris les lettres & l'alphabet de ceux-ci *(Id. c. 27)* ». On voit que Rubruquis diſtingue ici quatre eſpèces d'écritures; par celle du Katay, il entend ſans doute les caractères figurés à la Chinoiſe: il dit vrai ſur celle de Thibet, mais il ſe trompe ſur celle qu'il nomme de Tangut; ce qu'il en dit convient à l'écriture des Tartares Mantcheoux, conquérans de la Chine, ainſi qu'on le peut voir dans un modèle que le P. Bouvet, miſſionnaire Jéſuite, avoit donné à M. Leibnitz; il eſt inſéré dans le rare ouvrage de Chamberlayn, contenant le recueil des oraiſons dominicales en toutes langues: *Legitur a dextra ad ſiniſtram, ab imo ad ſummum paginæ*, dit Wilkins. Sans cet exemple, on n'auroit jamais pu ſe figurer qu'aucune Nation dirigeant horizontalement ſes lignes, ſe fut aviſée de les multiplier de bas en haut, en repaſſant la main ſur ce qu'on vient de tracer, ce qui eſt fort extraordinaire. L'écriture que Rubruquis appelle *des Jugurs*, eſt celle des Mongols & Kalmouks, en laquelle deux de nos rouleaux ſont écrits; j'y reviendrai bientôt.

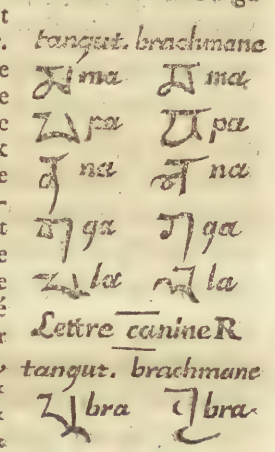

papiers dans les ruines du temple d'Ablay; au rapport de M. Muller, du côté ſeptentrional de la Chapelle dont j'ai parlé plus haut, il y a une eſpèce de grande archive garnie de tiroirs amovibles, ci-devant pleins de manuſcrits Tanguts & Mongoux, que les ſoldats & les chaſſeurs ont jetés çà & là ſur le pavé; quoiqu'on en ait enlevé une bonne partie, quoiqu'on s'en ſoit ſervi dans le pays pour envelopper des marchandiſes, ou pour boucher les trous des fenêtres, il en reſte encore aſſez pour charger dix chevaux: on n'y trouve plus guère de ceux de Tangut, écrits en or ou en argent ſur noir; leur ſingularité les a fait prendre les premiers; ceux qui reſtent ſont écrits en caractères noirs ſur du papier blanc, quelques-uns en caractères rouges, ou en rouge & noir, les uns en lettres unciales ou carrées, les autres de ce petit caractère courant que les Tanguts appellent *ſchar:* il y en a quelques-uns d'imprimés, mais quoiqu'on ait trouvé des planches d'impreſſion Mongole, on n'a point trouvé de feuilles imprimées en cette langue; il y a auſſi quelques livres reliés en écorces de bouleau: M. Muller n'ayant pu viſiter lui-même ces ruines tandis qu'il étoit dans le pays, y envoya un homme qui lui rapporta plus de cinq cents feuilles écrites en Tangut & en Mongol. Voici par quelle raiſon on trouve tant de manuſcrits en ce lieu, fort diſtant du Thibet, & en quelques-autres pareils; les peuples d'origine Mongole, qui les habitoient, profeſſent preſque certainement la même religion que ceux du Thibet, chez qui le grand *Lama,* patriarche de cette religion, fait ſa demeure; car *Adam Brant* rapporte que depuis *Naum,* ville Mongole-chinoiſe, entre la grande muraille & le fleuve *Sangar,* juſque près de la Chine, le pays eſt habité par des Mongols ou Tartares qui croient au *dalay-lama,* ou grand-prêtre de Kutugta; il dit même avoir vu parmi eux une religieuſe Mongale. Ce grand-prêtre, qui eſt apparemment un vicaire du grand *Lama,* ou un patriarche particulier des Mongoux, fait ſa réſidence à *Kutag,* près du cours de la rivière de *Selingha,* au-deſſus de la ville du même nom: ce *Lama,* ſur la fin du ſiècle dernier, ſe nommoit *Kutugt;* il étoit auſſi chef de la nation Mongale, avec

Chap. 10.

avec ſes deux frères, & s'étoit mis ſous la protection de l'empereur de la Chine, pour ſe défendre contre *Buſukhtu*, khan des Kalmouks. Les prêtres de Tangut ou de Thibet, dont pluſieurs ont paſſé chez les Kalmouks, ne pouvant s'accommoder de la vie errante de ceux-ci, ni habiter toujours ſous des tentes, bâtiſſent des édifices permanens dans les lieux les plus fréquentés; tels ſont ceux que Gerbillon a vus chez les Mongols, & ceux qu'on trouve aujourd'hui chez les Kalmouks, dans le pays de qui il y a depuis long-temps de tels édifices, qu'ils nomment *kît:* c'eſt-là que ces Prêtres demeurent avec leurs diſciples, vivans dans le célibat, ainſi que nos Moines; c'eſt-là qu'ils ramaſſent tous leurs livres, qu'ils célèbrent leur culte religieux, & qu'ils tiennent leurs idoles, ſoit peintes ſur bois, ſur du papier, ſur du linge, ou ſur la muraille; ſoit ſculptées en bois ou en terre graſſe, ſoit de métal jeté en fonte: quand on abandonne un lieu pour toujours ou pour long-temps, on emporte ce qui eſt reſſerré dans ces bâtimens, & l'on en va conſtruire ailleurs un autre. Ces manuſcrits ſacrés ſont en ſi grand nombre que lorſque *Galdan Zerin*, aujourd'hui prince des Kalmouks, change de camp, il en emporte avec lui la charge de cent chameaux; il en reçut un jour en préſent, de l'Empereur actuellement régnant à la Chine, la charge de quarante chameaux; & ſon père en avoit eu autant d'un autre prince Tartare ſon voiſin. Tous ces écrits ſont en langue Tangute, bien plus uſitée pour le culte religieux que les langues vulgaires, chez les Kalmouks & chez les Mongoux, ainſi que la langue latine l'eſt à cet égard par toute l'Europe Catholique Romaine: ces écrits ſont, pour la plupart, tracés en caractères d'or ou d'argent, ſur du papier bleu turquin noirâtre. Quand il arrive quelque guerre ou quelqu'invaſion ſubite, les Prêtres s'enfuient les premiers, abandonnant tous leurs livres dans les temples, où ils reſtent quelquefois fort long-temps avant qu'on les trouve: c'eſt encore le Mémoire & la lettre de M. Muller qui me fourniſſent ces derniers détails. Les Ruſſes ont trouvé pluſieurs chapelles remplies de ces papiers, dans les courſes qu'ils ont faites en Sibérie, près du fleuve Irtiſch, ou près du

Iſbr. Ides; ch. 20.

Jéniſca; entre autres vers les *ſept Palais*, où l'on trouve encore quelques reſtes de papiers pourris (& d'où l'on croit que venoient ceux que le Czar Pierre envoya à notre Académie); dans les ruines d'Ablakit, lorſqu'ils firent bâtir en ces contrées la fortereſſe d'Uſtkamenogor; & dans la caverne près de Craſnojar.

Le plus curieux, ſans doute, ſeroit de ſavoir ce que contiennent ces manuſcrits ſinguliers; on ne peut guère douter qu'ils n'aient rapport à la religion des Kalmouks. Un de mes amis (M. Jehannin de Chamblane, Conſeiller au Parlement de Dijon) qui a une ſagacité ſingulière pour les choſes difficiles & énigmatiques, entreprit d'en deviner quelques paſſages à l'aide de mon vocabulaire Thibet: voici ce qu'il m'en dit.

« Le manuſcrit Thibet à fond blanc, lettres noires, eſt marqué » en marge *ka, re, ſgi; re ſgi*, en Tangut,

Voyez la Figure.

» ſignifie *ſoixante-quatre*: l'autre Thibet à

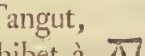

» fond noir eſt marqué en marge *ka, ciu, tampa; ciu tampa* ſignifie *dix*: les Tanguts numérotent vraiſemblablement ainſi toutes les feuilles qu'ils écrivent, car dans la première qui parut de cette écriture, & qu'on voit gravée dans les actes de Lipſic, je lis en marge *ſgia, ghia chia ghie*; ces trois derniers caractères ſignifient *cent quatre-vingt-huit*. J'avois cru d'abord que la lettre *ka*, qui ſe trouve au commencement du numéro de nos deux rouleaux, ſignifioit *columna* (rouleau), c'eſt, en effet, la vraie ſignification de cette lettre quand elle eſt ſeule; mais voyant que le numéro de la feuille de 1722 commence par ᠵ *ſgia*, au lieu de ᠵᠢ *ka*, il me paroît plus vraiſemblable que la lettre ſeule avant le chiffre montre à quel volume ſe doit rapporter la page numérotée: peut-être les Tanguts marquent-ils le nombre de leurs volumes en ſuivant l'ordre de leurs lettres, comme les Hébreux marquent le nombre de leurs pages; il faudroit un plus grand nombre de pièces de

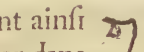

Juillet 1722.

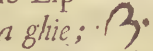

comparaiſon pour conſtater cette conjecture. La couleur différente du fond & des caractères des deux rouleaux, paroît ſe rapporter à ce que dit Bayer, que les Tanguts ont deux eſpèces de livres, les uns nommés *kara bitſchik, nigri libri*, qui ſont les livres profanes; les autres nommés *guſgh bitſchik, albi libri*, qui ſont les livres ſacrés. Cette couleur noire ou blanche doit-elle ſe rapporter aux lettres, ou au fond du papier? c'eſt ce qu'on ne peut décider qu'après avoir expliqué les deux feuilles; il paroît néanmoins plus vraiſemblable que le caractère argenté, ſur un fond noir, doit être conſacré au culte religieux, les feuilles de cette eſpèce paroiſſant écrites avec plus de ſoin & de magnificence.

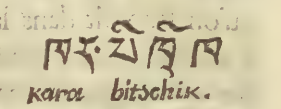

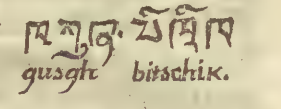

Les troiſième & quatrième rouleaux ſont en caractères Mongales, le premier en Mongale ordinaire, l'autre en Mongale carré; Bayer met la même différence en ces deux eſpèces de caractères, qu'entre l'Arabe & le Cufique: le Mongale ſe lit perpendiculairement, de haut en bas, les lignes multipliées de gauche à droite. Les deux rouleaux ſont, comme ceux de Tangut, numérotés en marge; &, ce qu'il y a de ſingulier, en tête des deux chiffres, en caractères Mongales, on voit le *ka* Tangut, qui ſe trouve auſſi en tête du chiffre des deux feuilles Thibétiennes: ceci paroît confirmer ce que je viens de dire, que les Tanguts marquent chaque volume ſelon l'ordre de leurs lettres. Les Mongales, qui ont emprunté la langue Tangut pour ce qui a rapport à la religion, ont auſſi vraiſemblablement adopté l'uſage de numéroter de lettres Tangutiques les volumes même écrits en leur propre langue *(e)* ».

(e) Quod attinet Zagatheos, illis eſt ſcriptura quæ vocatur Oigurea, & illa eſt Mongulorum nomine celebris. Numerus litterarum eſt quatuordecim; & hac ſcripturâ ſcribunt omnia diplomata regia, & mandata, & diplomata patentia, & epiſtolas, & regiſtra, & tabulas, & calendaria, & carmina, & hiſtorias, & monumenta, & ſyngrapha, & rationes, & omnia quæ tractantur, in negociis judicii, & legis Gengiſcanicæ. (Arabſiad. ap. Bayer. ibid.) Celuici trouve la ſource de cette écriture Mongale dans les voyelles Parthes, dont les Guèbres de l'Inde ſe ſervent pour lire les livres de Zerdusht, & que Bayer juge être aſſez modernes,

M. Jehannin a transcrit de sa main la première ligne de chacun de ces quatre rouleaux, en caractères originaux, tels qu'on les voit dans la figure, avec les lettres correspondantes; il traduit, ou du moins il soupçonne qu'on peut traduire ainsi la première ligne du manuscrit Thibet à fond blanc, lettres noires, *Talis lex omnibus exaudire considerata est in platea convocationis legis talis;* il discerne, dans l'autre feuille Thibet à fond noir, les mots *perseverantia, anima, ingenium, anima increata;* sur-tout le mot *anima* y est fréquemment répété, tellement qu'il y a tout lieu de croire que l'ouvrage roule sur l'immortalité de l'ame, sujet que la philosophie Thibétienne se plaît sur-tout à traiter; nous en avons déjà eu en France un exemple.

Voy. Hist. de l'Acad. des B. Lett. tome V.

On peut se rappeler que le Czar Pierre le Grand, durant son séjour à Paris, étant venu à l'Académie, & ayant pris plaisir à se faire expliquer ses exercices ordinaires, envoya, peu après son retour, quelques feuillets épais, longs & étroits, d'une écriture inconnue, faits d'écorce d'arbre, & vernis, que ses soldats avoient trouvés avec des figures dorées, argentées ou en bronze, dans des tiroirs d'ébène, parmi les ruines d'un vieux château du pays des Kalmouks *(f)*. God. Rulham crut d'abord que c'étoit un ouvrage des anciens mages Perses; d'autres les

dérivées du Cufique & de l'Estrangelo, & tout autres que les lettres des anciens Perses, qui, à ce qu'il croit, se servoient du Phénicien ou du Syrien, des caractères de Tadmor ou de ceux de Persépolis. On peut croire aussi que les caractères Mongales viennent du Syriaque, ayant été apportés aux Mongoux par les prêtres Nestoriens de Syrie, vers le temps de Genkiskan; de-là vient probablement qu'on les a nommés caractères *Jugurs*, c'est-à-dire *étrangers:* car je me rappelle d'avoir lu, dans divers voyageurs ou extraits de chroniques Tartares que je n'ai plus sous la main, que le mot *Vigur* ne désigne autre chose qu'*étranger*, & qu'il n'y a jamais eu, comme quelques gens le croient, de nation particulière qui portât le nom de *Jugurs, Vigurs* ou *Oigurs*.

(f) In more fuit Siberiæ præfecto, subinde homines quosdam, rudes quidem & agrestes, Tobolska versùs mare Caspium in Tartariam, Russorum imperio obnoxiam, emittere, eo consilio, ut rudera & sepulcra vetera clam atque adeo noctu, ut ne resciscerent incolæ, diligenter scrutarentur. Hi igitur, postquam passim in sepulcris idola quædam, aurea, argentea, ærea, detexissent, tandem centum & vigenti circiter milliaria Germanica progressi versùs mare, ædificii splendidissimi rudera offenderunt, quæ cùm ingressi essent, sub terra repererunt conclavia, quorum strata imò & latera lapide nitidissimo (glasiert) *composita erant. Conspiciebantur hîc*

attribuèrent, avec plus de probabilité, au siècle de Tamerlan, qui avoit habité dans ces contrées; M. Fourmont, qui les reconnut pour être écrites en Thibet, en fit la traduction; c'étoit, du moins selon sa version, un fragment détaché de quelque discours oratoire dans le goût Tartare, caractérisé par des figures hardies, par des répétitions en forme de refrains, & par une morale assez sensée sur l'autre vie, faisant l'objet principal du discours. L'auteur persuadé de l'immortalité de l'ame, en donnoit quelques preuves métaphysiques, entre autres que la réminiscence des évènemens passés & la crainte de l'avenir, formoient un argument égal pour l'existence passée & pour l'existence future; il ajoutoit quelques comparaisons, toutes tirées du cheval, qui est l'animal que les Tartares estiment le plus. La pièce fut écrite en Thibet avec ses propres caractères, en Thibet avec des caractères latins, en langues Latine, Françoise & Moscovite, puis renvoyé au Czar avec cette lettre de M. l'abbé Bignon, en date du 1.er février 1723, imprimée dans les Mémoires de Pétersbourg, & qui devroit avoir place dans les nôtres. « A force de recherches enfin nous avons découvert un dictionnaire en langue Latine & en langue « de Thibet, ayant les mêmes caractères que ceux de la feuille « qui m'avoit été remise par ordre de Votre Majesté; par ce « secours, il nous a été permis de pénétrer dans cette espèce de « mystère, ou d'expliquer l'énigme, si j'ose me servir de cette « expression: nous ne nous flattons pas d'avoir tout éclairci. Le « dictionnaire dont j'ai l'honneur de vous parler, Sire, n'ayant «

illic nigræ quædam ex ebeno cistæ, quibus apertis rustici illi pro thesauris carbones, ut rebantur, scriptos nempe codices invenerunt, è quibus quinque folia secum abstulerunt.... Folii si amplas satis margines computemus, longitudo erat 27 $\frac{1}{4}$ & latitudo 7 $\frac{3}{4}$ pollicum: materia constabat satis crassa, ad modum pergameni sed papyracea, & ubi rumperes, quasi lanea aut bombycina, cinerei coloris, ad morem codicum Orientalium lævigata; inductus erat utrique lateri color subfuscus, in medio, ubi scriptura exstabat, nigricans: litteræ verò candido splendidissimo & ad argenteum accedente colore. (Act. Lipsienſ. ann. 1722, pag. 375.) On trouve à la même page des actes de Léipsick, une feuille Thibétienne gravée en caractères originaux, sans lettres latines, ni version; c'est la même qui fut traduite par Fourmont, & dont M. Muller a aussi fait graver les premières lignes.

» été fait que fort à la légère, par un voyageur, il y manque un » grand nombre de mots & de phraſes, ſans leſquels il n'eſt pas » poſſible de ſuivre parfaitement un diſcours étendu. Cependant, » après bien des réflexions, nos interprètes y ont trouvé une » eſpèce de ſens, & il n'eſt pas à douter qu'ils n'allaſſent beaucoup » plus loin, s'ils avoient un plus grand nombre d'ouvrages: Votre » Majeſté pourra ſe convaincre par elle-même de la juſteſſe de leurs » obſervations, par la copie figurée que je me donne l'honneur » de lui envoyer; Elle y verra les caractères inconnus auparavant, » rendus par les caractères des langues vulgaires de nos pays, & » au-deſſous l'explication mot à mot de ces mêmes caractères » en latin: à côté eſt ce que nous avons appelé le ſens, qui eſt » plutôt une paraphraſe qu'une traduction fidèle; nous avons cru » devoir en agir ainſi, à cauſe de la grande obſcurité du texte. Si » cet échantillon avoit le bonheur de plaire à Votre Majeſté, Elle » pourra dans la ſuite nous rendre plus habiles, & par conſéquent » plus en état de faire, par nos progrès dans ces connoiſſances, quelque choſe de plus digne de lui être préſenté ».

Je n'ai pas vu la traduction de Fourmont, dont on a probablement conſervé une copie dans nos regiſtres; mais je trouve ce qui ſuit dans la *Synopſis harmonica* d'Henſelius.

Initium Orationis funebris pro immortalitate animæ, lingua Tangutica ex Bayeri muſæo Sinico, ejuſdem, ut videtur, quam Petro Magno Imperatori Ruſſico interpretatus eſt Furmontius.

Par ſciou ſou i Crupa te touh ſem
Attrita fortitudine quiſnam brevis equus frigoris vita

cian r'nam la pen par ſgie ne
deſtruatur (pro) ſpiritu in (eſt) putredo contritus orat ne!

di ghetam cie ſcio
hoc (eſt) irriſio omnes vident.

Ce Latin n'a guère moins d'obſcurité pour moi que du Tangut; & on en trouvera autant dans l'autre traduction de la même pièce qu'on va voir; car M. Muller n'eſt rien moins que d'accord que la verſion de Fourmont ſoit bonne. « Quelques » Kalmouks, parmi leſquels étoient, dit-il, un Prêtre, *Sacri-* » *ficulus*, étant venus à Péterſbourg en 1731, je voulus apprendre

d'eux quelque choſe de l'écriture Tangutique, qu'ils ſavoient « lire ; il me parut qu'ils ne prononçoient qu'un petit nombre « de mots, comme M.rs Fourmont voudroient qu'on les pro- « nonçât, & il y a grande apparence que le Dictionnaire dont « ils ſe ſont ſervis, eſt fort imparfait. Quoique mes Kalmouks « n'entendiſſent que peu de mots de la langue du Tangut, ceci « commença de me rendre ſuſpecte la traduction envoyée de « France. Je l'emportai avec une copie de l'original dans un « voyage de curioſité que j'allois faire en Sibérie. Durant le « ſéjour que je fis à Selinga, ville à l'extrémité de la Sibérie, « ſur les confins des Tartares Kalkas, j'allai, à quatre-vingts lieues « de-là, voir au camp d'un prince Mongol, un prêtre Tangut, « qui paſſoit pour habile, à qui je montrai cette verſion; il écrivit « les mots de l'original comme ils doivent être prononcés, & « traduiſit quelques lignes en langue Mongole ; & je ne pus « trouver alors quelqu'un capable de traduire le Mongol en une « langue qui me fût connue. Ce n'eſt pas qu'il n'y eût là des « Ruſſes qui entendiſſent le Mongol, & qui me ſervoient d'in- « terprètes ; mais ils me dirent que n'étant pas accoutumés à ce « langage ſublime des écrits de Tangut, ils ne ſavoient pas rendre « en notre langue ce que le Prêtre avoit traduit du Tangut en « Mongol d'une manière fort obſcure, autant qu'ils en pouvoient « juger. Depuis mon retour, un Mongol du Collége impérial « de Péterſbourg, élevé parmi les Prêtres de ſa nation, & fami- « liariſé avec le langage qu'ils emploient dans leurs rits ſacrés, « m'en a fait une verſion en Moſcovite, qui n'eſt pas bien intel- « ligible, mais qui cependant paroît aſſez bien faite. » M. Muller la donne en langue Latine, traduite du Moſcovite, qui l'étoit du Mongol, qui l'étoit du Tangut.

Firma conſcientia mediante omnia parvi pendendo in principio viventi cuicumque auxilium oritur inde. Quibus conſummatis, futurum quid, nemini notum eſt. Religio tota namque religionis explicatio. Magnates autem intellectu (ſuo) ea non comprehendunt. Religio tota videlicet omnia (continet) religionis explicatione. Incorporeorum explicatio verè prædicata eſt: ſemper ab occultatione id

dependet : ſemper omnes id invenire poſſunt..... Atteſtation du prêtre Mongol : *Ante ex Tibetica lingua ſcriptum hoc in Mongolicam linguam vertit (apud) Selengienſem ſubditum principem Lobſanum (commorans) Gelum Zordſchi Lama vertit. Scripſit Datſchin Bandi ſcripſit.*

Ceci ſuffit pour montrer combien les deux verſions ſont différentes l'une de l'autre, le temps & plus de connoiſſance nous apprendront laquelle mérite d'être préférée; mais ſi mon vocabulaire, qui eſt le même dont M. Fourmont s'eſt ſervi, n'eſt pas bon, comme M. Muller a lieu d'en juger ſur le rapport du prêtre Tangut, nous ſommes ſans reſſources à cet égard, car je ne ſache pas qu'il y en ait d'autre en France. Au reſte, on ne doit pas beaucoup s'étonner que les deux verſions latines ſoient ſi peu intelligibles: outre que le paſſage des expreſſions par tant de langues ne les rend que plus obſcures, outre que les ſyntaxes de ces langues de l'Orient ultérieur s'éloignent beaucoup des nôtres, & qu'en général toute traduction ſervile de mot à mot, où l'on s'attache plus à rendre le terme que l'idée, eſt néceſſairement mauvaiſe; la matière eſt du genre de celles où ſouvent on ne s'entend pas ſoi-même, bien loin de ſe pouvoir faire entendre aux autres. Quand le diſcours roule ſur des objets extérieurs & phyſiques, on l'entend par-tout, parce que les originaux de comparaiſon ſe trouvent par-tout à peu près les mêmes; ce qui n'eſt pas dans les matières dogmatiques & intellectuelles, dont les originaux ſont dans l'eſprit des hommes, & ſur leſquelles chaque Nation a ſes idées, qui n'ont quelquefois rien de commun avec celles des autres peuples. Si quelques-uns de nos livres, rituels, aſcétiques ou cathéchiſtiques, tomboient entre les mains des Mongoux, ils ne les comprendroient pas, même traduits en leur propre langue; j'en donnerai un exemple ſingulier, par lequel je finis ces remarques: c'eſt une verſion du *Pater* en langue d'Europe, faite par un Siamois ſur une traduction Siamoiſe; elle eſt rapportée par Witkins, dans ſa préface; j'admire les curieux efforts qu'a dû faire cet Indien pour venir à bout, à force de vocabulaires & de

de comparaiſons des langues, de traduire notre prière dominicale en langage mélangé de tous les dialectes dérivés du latin. *Pater noſter eſtar Ciel, nombre Dios da riputation toda parte: (g) Deus regna quæſo donner trouver à nous: Donner finir conformement cœur Dieu royaume terre, également Ciel: Nourriture nous toujours prier donner trouver à nous aujourd'hui: Quæſo pardonner péché nous comme nous pardonner perſonne faire péché à nous: Ne nous donne tomber dans cauſe de péché: Délivre dehors de malheur todos.*

(g) Pour mieux expliquer cette phraſe, *ſanctificetur nomen tuum*, ſi difficile à traduire, le Siamois, par forme de commentaire, ajoute à ſa traduction ces paroles-ci, *offerecer Dios loores*; il a probablement voulu dire, *offerre Dios laudes.*

RECHERCHES
SUR
LES CHRÉTIENS ÉTABLIS A LA CHINE
DANS LE VII.e SIÈCLE.

Par M. DE GUIGNES.

Lu le 7 Déc. 1753.

DANS mon Mémoire sur les philosophes Samanéens, & dont celui-ci peut être regardé comme une suite, j'ai dit que les Indiens, qui avoient eu anciennement connoissance de J. C. & de la religion Chrétienne, attribuoient à leur dieu *Vischnou* plusieurs des évènemens qui ne peuvent appartenir qu'à J. C. & que, par une suite nécessaire du système de la métempsychose, auquel ces peuples sont fort attachés, ils ont regardé J. C. comme une nouvelle manifestation de leur Dieu: j'ai dit encore que les Manichéens avoient puisé dans l'Indianisme quantité d'erreurs, & que depuis leur établissement dans l'Inde, ils y avoient laissé beaucoup de traces du Christianisme: de-là j'ai conclu que les Indiens, par leur commerce ou avec les premiers Chrétiens, ou avec les hérésiarques postérieurs, ont formé une espèce de Christianisme monstrueux, qu'ils ont réuni à leur propre religion, avec laquelle il ne paroît plus faire qu'un corps.

Ailleurs que dans l'Inde, je veux dire dans la Tartarie, dans la Chine & dans le Japon, où les peuples paroissent moins superstitieux, la religion de *Fo*, ou des contemplatifs Indiens, n'a paru, aux yeux de plusieurs Savans, qu'un Christianisme défiguré. Quelques Missionnaires ont été surpris de trouver dans la doctrine & dans les cérémonies des Lamas ou Bonzes *Foistes* de la ressemblance avec le Christianisme; ce n'est pas là ce que je me propose d'établir dans ce Mémoire; je crois devoir aller plus loin, & soutenir que les Chrétiens mêmes, c'est-à-dire les Nestoriens, & tous ceux qui ont fait profession de Christianisme, de quelque secte qu'ils puissent être, ont été

Trigault, p. 90. M. de la Croze, Rec. de Dissert.

confondus, dans les livres Chinois, avec les bonzes de *Fo*, & qu'ils y ont été désignés sous le même nom.

Ce principe une fois établi, nous devons conclure naturellement que toutes les fois qu'il est fait mention dans les annales Chinoises des bonzes de *Fo*, ce qui arrive souvent, il ne faut pas croire que cela regarde toujours la religion Indienne, mais que quelquefois il s'agit du Christianisme : c'est ce que j'entreprends de prouver dans ce Mémoire, en faisant voir que les Chrétiens établis à la Chine dans le VIIe siècle sont connus dans ces Annales, mais qu'ils y portent le même nom que les bonzes de *Fo:* par-là ce Mémoire pourra répandre de nouvelles lumières sur l'histoire de la dispersion du Christianisme, & détruira les objections que plusieurs Savans ont faites contre l'ancienneté de son établissement dans la Chine. On sait que les Missionnaires ont avoué qu'il n'étoit fait aucune mention des Chrétiens dans les annales Chinoises; appuyé sur ce témoignage, M. de la Croze s'est élevé contre un fameux monument, & a cru y apercevoir des preuves de supposition de la part des Missionnaires modernes; c'est aussi le sentiment de M. de Beausobre, dans son histoire du Manichéisme.

Renaudot, anc. Relat. p. 250.

L. I, c. 5, p. 295.

Nous ne pouvons douter qu'avant l'établissement des missions qui subsistent aujourd'hui dans la Chine, il n'y en ait eu de plus anciennes, je veux dire sous le règne des Mogols, qui ont possédé cet Empire pendant environ quatre-vingt huit ans; nous en trouvons un témoignage authentique dans les relations des voyages faits ou à la Chine, ou en Tartarie par Plan Carpin, Rubruquis, Marco Paulo, & les autres voyageurs des XIIe & XIIIe siècles : au rapport de Haiton, écrivain contemporain, *Mangou-khan* avoit reçu le Baptême des mains d'un Évêque qui étoit Chancelier du roi d'Arménie; son successeur *Cublai-khan*, qui étoit devenu le maître absolu de toute la Chine, avoit imité cet exemple; & Marco Paulo, qui vivoit dans le même temps, dit avoir vu dans plusieurs villes de la Chine, dès églises & un grand nombre de Nestoriens. Il est vrai que, selon Rubruquis, ces Nestoriens mêmes étoient moins Chrétiens que Mahométans ou payens, ils avoient oublié le

Cap. 14.

Haiton.

Jean de Mandeville. C. 4, l. II.

Syriaque, qui étoit leur langue naturelle; ils épouſoient pluſieurs femmes, &, à l'exemple des Muſulmans, ils avoient tranſporté au vendredi la célébration du dimanche: ils faiſoient ordonner Prêtres leurs enfans au berceau, & dans certains temps de l'année ils alloient offrir de l'encens aux cavales de l'Empereur. Si les prêtres Neſtoriens tiennent une conduite ſi oppoſée à la religion, que devons-nous penſer du Chriſtianiſme des Khans-mogols? nous devons cependant avoir une idée plus favorable de celui de la Chine, où les peuples ſont bien éloignés de cette barbarie que nous voyons régner parmi les Tartares; mais quel que puiſſe être ce Chriſtianiſme, il eſt toujours certain qu'il étoit établi à la Chine dans le XIIe ſiècle; nous le trouvons encore dans des temps plus reculés, & vers l'an 867. Maſoudy nous apprend qu'un rébelle Chinois ayant pris cette année la ville de *Canfou*, aujourd'hui *Canton*, il y périt ſix vingt mille Mahométans, Juifs, Chrétiens & Parſis, qui y demeuroient pour leur négoce. Voilà le témoignage étranger le plus ancien que nous ayons de l'établiſſement des Chrétiens à la Chine; mais l'an 1625 on en a découvert un, dans le pays même, beaucoup plus authentique.

Maſoudy.

En creuſant dans un village près de la ville de *Siganfou*, capitale de la province de *Chenſy*, on trouva une très-grande pierre, au haut de laquelle étoit une croix, & enſuite une inſcription qui en occupoit toute l'étendue; une partie étoit en caractères Chinois, & l'autre en caractères Syriens majuſcules, appelés communément *ſtranghelo:* le Magiſtrat du lieu, qui crut devoir la conſerver, la fit tranſporter dans un temple de Bonzes.

L'inſcription Syriaque portoit que ce monument avoit été élevé pendant que *Anan-yeſou*, patriarche des Neſtoriens étoit ſur le ſiége, l'an 1092 des Grecs (de J. C. 781) par les mains de *Mar-yazed-buzid*, prêtre & chorévêque de *Chumdan*, fils d'un autre Prêtre venu de *Balkh*, ville du *Tokhareſtan:* on voit enſuite les ſignatures d'un grand nombre de prêtres Neſtoriens.

Nous apprenons, par l'inſcription Chinoiſe, que ce monument ſervoit à conſerver la mémoire de l'établiſſement de

la très-illuſtre loi du *Ta-tſin*, & qu'il avoit été érigé par *Kim-tcim*, bonze d'une pagode de *Ta-tſin :* aux yeux d'un Chinois cette inſcription a dû paroître avoir été l'ouvrage des bonzes de *Fo*, auſſi eſt-ce dans un de leurs temples qu'on la fit tranſporter.

Tout ce qui ſuit contient les principaux dogmes de la religion Chrétienne; il y eſt rapporté qu'*Aloho*, c'eſt-à-dire Dieu en langue Syrienne, créa le Ciel & la Terre, & que Satan ayant ſéduit le premier homme, Dieu envoya le Meſſie pour délivrer les hommes du péché originel; qu'il naquit d'une Vierge dans le pays de *Ta-tſin*, & que des Perſans vinrent l'adorer, &c.

Qu'il me ſoit permis de faire ici une réflexion ſur le titre de ce monument, & de faire remarquer que le Prêtre qui en eſt le fondateur, ainſi que tous ceux qui ont ſigné, y prennent le titre de *Sem*, nom ſous lequel on déſigne ordinairement les bonzes de *Fo:* on y donne auſſi aux égliſes le nom de *Su*, qui eſt celui que portent les temples de *Fo* ou pagodes. La langue Chinoiſe n'eſt pas deſtituée de termes propres à exprimer un temple, & les Chrétiens devoient en choiſir un qui ne les confondît pas avec des Idolâtres, pour leſquels ils devoient avoir quelque choſe de plus que du mépris. Puiſque ces Neſtoriens ont pris un nom qui leur devenoit commun avec les bonzes de *Fo*, nous devons conclure de-là que les hiſtoriens Chinois, toujours peu inſtruits de ce qui regarde les étrangers, ont dû confondre ces Chrétiens avec les bonzes: l'examen de quelques endroits des Annales, comparés avec le monument, nous fournira des preuves de ce que j'avance.

Les Chrétiens prennent, dans le monument, le nom de Bonzes venus du *Ta-tſin*, pays ſitué à l'occident de la mer Caſpienne, & qui comprend la partie orientale de l'empire Romain, & non la Judée ſimplement, comme l'ont prétendu quelques auteurs Européens, qui n'ont point examiné aſſez à fond les géographes Chinois. Si l'on trouve, dans les Annales, qu'il ſoit fait mention de Bonzes venus des mêmes pays occidentaux, ſi les hiſtoriens Chinois attribuent à ces Bonzes ce que les auteurs du monument attribuent aux Chrétiens, ſi les *Kircher.*

temps & les lieux s'accordent parfaitement, on ne pourra nier que les faits énoncés dans les Annales concernant les Bonzes, n'aient rapport à ces Chrétiens Neſtoriens qui eux-mêmes prenoient le nom de Bonzes.

Kircher. Chin. illuſt.

Le monument Chinois nous apprend que ſous le règne de l'empereur *Tai-tçong*, la neuvième des années appelées *Tchin-kouan (a)*, l'an de Jéſus-Chriſt 635, il vint à *Siganfou* un homme du *Ta-tſin* nommé *Olo-pouen*, qui étoit doué de toutes ſortes de vertus; l'Empereur envoya au-devant de lui un de ſes Officiers, qui le conduiſit au palais Impérial, où l'on examina les livres apportés par cet étranger: ils furent approuvés, & l'Empereur donna un édit en faveur du Chriſtianiſme; cet édit eſt daté de l'an 638; l'Empereur y fait l'éloge de la religion des Chrétiens, & annonce à ſes peuples l'eſtime qu'il en faiſoit.

Ven-hien-tum-kao.
Kam-mo.
Tçu-chi-tum-kien.
Hum-kien-lou.
Kam-kien-pou.

Si nous jetons les yeux ſur une foule d'écrivains Chinois qui ont écrit l'hiſtoire de la dynaſtie des *Tam*, qui régnoit alors, nous apprenons que dans les mêmes années *Tchin-kouan*, il vint des pays occidentaux à la Chine un perſonnage recommandable par ſes vertus, & à la religion duquel l'Empereur étoit fort attaché. Cet homme ſingulier, auquel on donne le titre de Bonze, avoit, dit-on, par ſes prières le pouvoir de reſſuſciter les morts: il trouva des obſtacles à la Cour, mais cela ne put empêcher, comme le remarquent les hiſtoriens, que la religion de *Fo* ne fit des progrès conſidérables dans

(a) C'eſt un uſage à la Chine de ne point appeler l'Empereur par ſon propre nom; en montant ſur le trône il en prend un qui a rapport à quelqu'événement ou à quelqu'autre choſe; par exemple, *le Victorieux, la brillante Paix, &c.* Lorſqu'il ne veut plus le porter, il le change, de ſorte que pendant le cours de ſon règne, il prend ſucceſſivement cinq ou ſix noms différens: dans les actes publics on date de ces noms, ainſi l'on dit, la première, la ſeconde ou la troiſième année de *la brillante Paix*, ou *du Victorieux*, & ainſi de ſuite à meſure que les noms changent: c'eſt-là ce qu'il faut entendre par les années de *Tchin-kouan*, & autres ſemblables.

Kam-hi, ſi connu en Europe, n'eſt de même qu'un de ces noms changeans, & non le vrai nom de l'Empereur; mais il faut remarquer que les Princes de la dynaſtie régnante ont conſervé, pendant tout leur règne, celui qu'ils avoient pris en montant ſur le trône.

l'Empire, principalement à cauſe de la protection que l'Empereur lui accordoit.

Il paroît que ce fait, rapporté par les hiſtoriens Chinois, eſt le même que celui que nous venons de tirer du monument; de part & d'autre un Bonze d'occident arrive dans le même temps à la Chine, & l'Empereur le prend ſous ſa protection: il eſt difficile d'imaginer que deux faits différens ſe trouvent accompagnés des mêmes circonſtances. Et ce qui ajoute un nouveau témoignage en faveur de ce bonze Chrétien venu de *Ta-tſin*, c'eſt qu'il eſt rapporté dans un écrivain Chinois, que l'an 643 de J. C. c'eſt-à-dire huit ans après l'arrivée d'*Olo-puen*, on vit venir à la Chine des Ambaſſadeurs du *Ta-tſin*: on aperçoit par-là qu'il y avoit une liaiſon particulière entre la Chine & le pays des Bonzes du monument, ou la Syrie & les environs; & comme ces Chrétiens arrivoient à la Chine par le midi, c'eſt-à-dire par les Indes, ç'a été un nouveau motif pour les Chinois de les confondre avec les miniſtres de la religion Indienne. *Ven-hien-tum-kao.*

Nous liſons encore dans le monument que l'empereur *Kao-tçong*, ſucceſſeur de *Tai-tçong*, honora beaucoup *Olo-puen* & les Chrétiens: de même, les Annales nous apprennent que cet Empereur étoit fort attaché à la religion des Bonzes. Mais voici un fait plus circonſtancié, & dans le monument & dans les Annales, & par conſéquent plus propre à nous convaincre. *Kircher. Chin. illuſt.* *Kam-mo.*

Il eſt dit, dans le premier, que dans les années appelées *Chim-lie*, vers l'an 698 de Jéſus-Chriſt les bonzes de *Ché* tinrent de mauvais diſcours contre les Chrétiens à *Tum-tcheou*; dans le même temps nous apprenons de pluſieurs hiſtoriens Chinois que l'impératrice *Vou-chi*, alors maîtreſſe abſolue de l'Empire, s'étoit retirée dans le palais de *San-yam* avec des bonzes de *Fo*; que l'on en murmura; qu'on s'efforça de les décrier, en diſant que *Fo* étoit une divinité des barbares, & que ſes Bonzes n'étoient que des impoſteurs. Ceci ſe paſſa dans la province de *Honan*, où eſt ſitué *Tum-tcheou*, & arriva dans *Kircher. Chin. illuſt.* *Kam-mo.* *Kam-kien-pou.* *Tçu-chi-tum-kien.*

les années *Chim-lie;* conſéquemment le temps & le lieu, & tout ce qui ſuit s'accordent avec le monument.

Il ne reſte qu'à expliquer ce que l'on entend ici par bonzes de *Ché*, que l'on paroît diſtinguer des bonzes de *Fo;* ces bonzes de *Ché* doivent être les diſciples de *Ché-kia* ou *Cha-ca*, philoſophe Indien auquel les hiſtoriens Chinois donnent auſſi le nom, ou plutôt le titre de *Fo*, terme qui ſemble indiquer en général les divinités étrangères.

Je finis ce parallèle entre le monument & les Annales, par un autre fait rapporté dans le premier, & par lequel nous apprenons que l'empereur *Tai-tçong*, qui commença à régner l'an 763, & qui eſt différent du premier *Tai-tçong* dont j'ai parlé, envoyoit tous les ans des parfums pour célébrer la naiſſance de Jéſus-Chriſt, excitoit les autres à faire de bonnes œuvres, & fourniſſoit de quoi entretenir les peuples de la très-illuſtre loi. Conformément à ce récit, nous liſons dans les annales Chinoiſes que ce même Empereur envoyoit à certaines fêtes des préſens au temple de *Fo*, qu'il reſpectoit fort les Bonzes, qu'il ſe retiroit avec eux dans leurs temples, & qu'il en nourriſſoit continuellement un certain nombre.

Kircher. Chin. illuſt.

Kam-mo. Tçu-chi-tum-lieu.

Une ſuite d'évènemens dont les circonſtances ſont ſi conformes, nous porte à croire que les Chinois ont confondu la religion Chrétienne avec celle de *Fo*, & qu'ils ont donné aux Chrétiens le nom de Bonzes; nous devons en être d'autant plus perſuadés, que les auteurs du monument ont pris ce titre.

L'hiſtoire Chinoiſe, du temps des Mogols maîtres de la Chine, nous fournit encore des témoignages favorables au ſentiment que je propoſe: nous avons vû plus haut que *Mangou-khan* & *Cublai-khan* avoient embraſſé le Chriſtianiſme; dans les Annales, au contraire, on ne ceſſe de faire des reproches à ces Princes d'être trop attachés à la religion des bonzes de *Fo*, & de les avoir protégés trop ouvertement. Parmi les plus fameux Bonzes venus des pays occidentaux, que *Cublai* avoit auprès de lui, il eſt fait mention d'un nommé *Hai-ſue*, dont on loue la charité & l'exactitude à s'acquitter de ſes devoirs envers

envers ſon dieu *Fo*; ce Bonze étoit du royaume de *Fou-lin*, pays ſitué à l'oueſt de la mer occidentale; le P. Gaubil ſoupçonne qu'il étoit Chrétien, & peut-être Franc ou Européen. Le nom de *Fou-lin*, qui eſt une altération de celui de *Franc*, indique ici la partie de l'Aſie poſſédée par les Francs dans le temps des Croiſades: que peut être ce bonze de *Fo*, ſinon un Chrétien d'occident?

En remontant à des temps plus anciens, nous apercevons encore des preuves de cette erreur, dans laquelle les Chinois ſont tombés au ſujet des Chrétiens; nous liſons dans un auteur Chinois, qu'il y avoit en Perſe deux ou trois cents temples de *Fo*, que ſous le règne de *Vou-ti*, empereur des *Leam*, qui commença à régner l'an 502 de Jéſus-Chriſt, les Perſans offrirent à ce Prince une image de *Fo*. Jamais le culte de cette divinité Indienne n'a été établi dans la Perſe, & ſi par haſard il y a eu quelques Bonzes, jamais ils n'ont pu y avoir un ſi grand nombre de temples. Nous ſavons, au contraire, que le Chriſtianiſme y a été très-floriſſant: nous apprenons de Coſmas Indicopleuſtes, qu'il y avoit alors dans l'iſle de Taprobane ou de Céylan une égliſe pour les Chrétiens Perſans; cette Iſle étoit un entrepôt pour le commerce entre la Chine & la Perſe, il y abordoit quantité de vaiſſeaux de la Chine & des Indes. On ſent par-là combien il a été facile aux Chrétiens de pénétrer dans les pays les plus orientaux, & que ces bonzes de *Fo*, venus de Perſe en ce temps, ne peuvent être que des Chrétiens de la Taprobane ou de la Perſe même.

Leam-chu.

Coſmas Indicopleuſtes.

Un autre hiſtorien Chinois nous apprend que dans le pays d'Igour il y avoit un temple ou pagode de *Mani*, bonze de Perſe, ce qui ne peut s'entendre que des Chrétiens, ou, s'il eſt permis de haſarder une conjecture, des Manichéens, *Mani* étant le nom oriental de Manès, que l'on dit être Perſan d'origine. Mais voici quelques autorités encore plus déciſives. Le même auteur rapporte que ſous le règne de l'empereur *Chin-tçong*, qui monta ſur le trône l'an 1068, il vint à la Chine des Ambaſſadeurs de la part de Michel Céſar, prince du pays de *Fou-lin*, qui offrirent des préſens à l'Empereur.

Ven-hien-tum-kao.

Il ajoute que ce prince de *Fou-lin* se rend tous les ans, à la troisième lune, dans le temple de *Fo;* que les monnoies de ce pays sont d'or & d'argent, qu'elles ne sont point percées comme celles de la Chine, & qu'elles portent la figure de *Fo* avec le nom du prince régnant. Ce Michel est celui que l'on connoît sous le nom de Michel Ducas, & l'on conserve encore dans les cabinets de ses monnoies, semblables à celles qui sont décrites dans les annales Chinoises. Peut-on exiger des témoignages plus forts & plus capables de nous persuader que les Chinois ont confondu le Christianisme avec le Foïsme, & qu'ils ont donné à Jésus-Christ le nom de *Fo!*

Pour ne rien négliger de ce qui peut établir le sentiment que j'ai embrassé, il me paroît nécessaire de rapporter ici en entier une ordonnance de l'empereur *Vou-tçong*, donnée l'an 845 de Jésus-Christ, contre les Bonzes de *Fo;* elle servira à nous convaincre que les Chrétiens Nestoriens, auteurs du monument, étoient alors établis dans la Chine, & qu'ils y étoient connus sous le nom de Bonzes, comme ils se sont désignés eux-mêmes. Il paroîtra sans doute surprenant que l'on n'ait pas fait jusqu'à présent usage de cette pièce, qui se trouve traduite & imprimée dans le recueil du P. du Halde: elle existe en original dans un magnifique recueil qui est à la Bibliothèque du Roi, & dont je me suis servi pour faire quelques remarques & m'assurer de la traduction. Voici cette ordonnance, dans laquelle on reconnoîtra sans peine les Chrétiens.

Ku-ven-yuen-kien.

Du Halde, t. II, « Sous nos trois fameuses dynasties, jamais on n'entendit » parler de *Fo;* c'est depuis les dynasties des *Han* & des *Goei* » que cette secte, qui a introduit les statues, a commencé à se » répandre à la Chine; depuis ce temps-là ces coutumes étran- » gères s'y sont insensiblement établies, sans qu'on y ait assez » pris garde; tous les jours elles gagnent encore; les peuples en » sont malheureusement imbus, & l'État en souffre; dans les » deux Cours, dans toutes les villes, dans les montagnes ce ne » sont que Bonzes des deux sexes: le nombre & la magnifi- » cence des bonzeries croît chaque jour; bien des ouvriers sont » occupés à faire leurs statues de toute matière; il se consume

quantité d'or à les orner; nombre de gens oublient leur Prince « & leurs parens pour ſe ranger ſous un maître Bonze; il y a « même des ſcélérats qui abandonnent femmes & enfans, & vont « chercher parmi les Bonzes un aſile contre les loix: peut-on rien « de plus pernicieux? Nos anciens tenoient pour maxime que « s'il y avoit un homme qui ne labourât point, & une femme « qui ne s'occupât point aux ſoieries, quelqu'un s'en reſſentoit « dans l'État, & ſouffroit la faim ou le froid; que ſera-ce donc « aujourd'hui qu'une infinité de Bonzes, hommes & femmes, « vivent & s'habillent des ſueurs d'autrui, & occupent une infi- « nité d'ouvriers à bâtir de tous côtés, & à orner à grands frais « de ſuperbes édifices? Faut-il chercher d'autre cauſe de l'épui- « ſement où étoit l'Empire ſous les quatre dynaſties *Tçin*, *Sum*, « *Tçy*, *Leam*, & de la fourberie qui régnoit alors. «

Quant à notre dynaſtie *Tam*, les Princes qui en ont été « les fondateurs, après avoir employé heureuſement la force des « armes pour rendre à l'État ſon ancienne tranquillité, s'occu- « pèrent à le régler par de ſages loix; & pour en venir là, bien « loin de rien emprunter de cette vile ſecte étrangère, dès la « première des années *Tchin-kouan* [l'an 627] *Tai-tçong* ſe « déclara contre elle; mais il y alla trop mollement, & le mal « n'a fait qu'augmenter. Pour moi, après avoir lu & peſé tout « ce qu'on m'a repréſenté ſur ce point, après avoir délibéré « mûrement avec gens ſages, ma réſolution eſt priſe; c'eſt un « mal, il y faut remédier; tout ce que j'ai d'Officiers éclairés & « zélés dans les provinces, me preſſent de mettre la main à « l'œuvre: ſelon eux, c'eſt tarir la ſource des erreurs qui inondent « tout l'Empire; c'eſt le moyen de rétablir le gouvernement « de nos anciens; c'eſt l'intérêt commun; c'eſt la vie des peuples: « le moyen après cela de m'en diſpenſer? Voici donc ce que « j'ordonne: 1.° que plus de quatre mille ſix cents grandes bon- « zeries, qui ſont répandues de côté & d'autre dans l'Empire, « ſoient abſolument détruites; conſéquemment que les Bonzes, « hommes & femmes, qui habitoient ces bonzeries, & qui « montent de compte fait à deux cents ſoixante mille, retournent « au ſiècle, & payent leur contingent des droits ordinaires. «

» En ſecond lieu, qu'on détruiſe auſſi plus de quarante mille » bonzeries moins conſidérables, qui ſont répandues dans les » campagnes; conſéquemment que les terres qui y étoient atta- » chées, & qui montent environ à un million de *tçing*, ſoient » réunies à notre domaine, & que cent cinquante mille eſclaves » qu'avoient les Bonzes, ſoient mis ſur le rôle des Magiſtrats, » & ſoient cenſés être du peuple. Quant aux Bonzes étrangers, » venus ici pour faire connoître la loi qui a cours en leurs » royaumes, ils ſont environ trois mille, tant du *Ta-tſin* que » du *Mou-hou-pa*, mon ordre eſt auſſi qu'ils retournent au ſiècle, » afin que dans les coutumes de notre Empire il n'y ait point » de mélange: hélas, il n'y a que trop long-temps qu'on diffère » à remettre les choſes ſur l'ancien pied! pourquoi différer » encore? c'eſt choſe conclue & arrêtée; vû la préſente ordon- » nance, qu'on procède à l'exécution. »

Kam-mo. Tçu-chi-tum-kien.

D'autres hiſtoriens Chinois nous apprennent qu'en conſéquence de cet arrêt, on envoya dans toutes les provinces des Officiers pour annoncer la deſtruction de la religion de *Fo*. On fit renverſer les temples, tous les revenus furent confiſqués, & employés à réparer les bâtimens publics; les cloches & les figures d'airain furent remiſes à la fonte, & on en fabriqua des monnoies; on laiſſa ſeulement, par ordre de l'Empereur, dans chacune des deux Cours, deux temples & trente Bonzes, & dans les autres endroits un temple & quelques Bonzes.

Il réſulte de cette ordonnance qu'il y avoit alors à la Chine des bonzes du *Ta-tſin*, c'eſt-à-dire des Chrétiens Neſtoriens, les mêmes que ceux qui ont fondé le monument, & qui prennent le titre de bonzes du *Ta-tſin;* cette preuve eſt ſans replique. Il réſulte encore que mal-à-propos on a avancé qu'il n'étoit fait aucune mention des Chrétiens dans les Annales; on voit, au contraire, qu'il en eſt parlé ſouvent, mais qu'on ne s'en eſt point aperçu, faute d'avoir obſervé qu'ils y étoient déſignés ſous le nom de bonzes de *Fo*, & que J. C. lui-même y étoit confondu avec cette divinité Indienne; c'eſt ce qui reſte à conclure de tout ce que j'ai rapporté.

Le ſens de l'ordonnance que je viens de citer eſt ſi clair,

& les Chrétiens y ſont ſi bien caractériſés, qu'il eſt inutile de faire à cet égard de longues remarques; je dirai ſeulement qu'elle eſt conforme à ce qui eſt dit dans le monument, de la faveur que l'empereur *Tai-tçong* accordoit aux Chrétiens, c'eſt ce qu'on inſinue adroitement, en faiſant entendre qu'il agit trop mollement contre les Bonzes. L'Empereur ordonne enſuite aux Bonzes ſes ſujets d'abandonner le *Foïſme;* c'eſt ce que ſignifient ces paroles, *retourner au ſiècle:* il donne le même ordre aux Bonzes étrangers, ou du *Ta-tſin* & de *Mou-hou-pa;* j'ignore ce que peuvent être les bonzes du *Mou-hou-pa,* mot qui ſe lit dans un autre auteur *Mou-hou-yao.* *Tçu-chi-tam-kien.*

Quoi qu'il en ſoit, cette ordonnance n'eut pas tout le ſuccès qu'on s'étoit propoſé; elle n'avoit été obtenue qu'à la ſollicitation des ſectateurs de *Lao-tſu,* protégés par l'Empereur; mais l'année ſuivante ce Prince étant venu à mourir, les Bonzes revinrent en crédit. *Kam-mo.*

C'eſt donc en vain que l'on s'eſt appuyé du ſilence des Annales, au ſujet des Chrétiens, pour attaquer l'authenticité du monument Chinois; elles font mention des Chrétiens du *Ta-tſin,* qui ſe diſent en être les fondateurs. C'eſt ainſi que toutes les objections que M. de la Croze a faites contre ce monument s'éclipſeront à meſure que nous en ferons l'examen; je ne m'attacherai cependant point à réfuter celles qui ne me paroiſſent avoir aucune ſolidité, & ſur leſquelles il n'inſiſte pas; telle eſt celle où, fondé ſur la netteté & la beauté de la gravure, il attaque l'ancienneté du monument; celle qu'il tire encore de ce que les caractères Syriens ſont des lettres majuſcules appelées *ſtranghelo,* dont les Chrétiens de l'Inde ſe ſervent, & à l'occaſion deſquels il conjecture que les Jéſuites de *Vaipicota* ont fourni à leurs confrères de la Chine les noms Syriens pour fabriquer le monument. Le caractère Syrien *ſtranghelo* paſſe pour être un des plus anciens caractères employés par les Syriens, & c'eſt celui dont on ſe ſert plus volontiers ſur les inſcriptions, comme les Arabes font à l'égard du caractère *kouſique.* *Rec. de Diſſert. ſur dif. ſujets.* *Amiræ, gram. Syriac. p. 2.*

Mais voici ſur quoi il inſiſte le plus; ce monument, ſelon lui,

eſt compoſé avec beaucoup d'art; on a évité d'y parler du Pape, de la tranſſubſtantiation, & des autres dogmes qui auroient pu faire naître des ſoupçons; mais on fait venir des Miſſionnaires de la Judée à la Chine dans un temps où la Judée étoit déſolée par les incurſions des Mahométans, & on leur donne des caractères Syriens, quoiqu'il y eût déjà long-temps que toutes les égliſes de la Paleſtine avoient reçu l'uſage de la langue grecque. M. de la Croze paroît n'avoir pas fait attention que la déſolation de la Judée, loin de nuire à la diſperſion des Miſſionnaires, a dû au contraire les obliger à chercher un aſile, comme après la priſe de Conſtantinople les Savans paſsèrent en Italie & en France. A l'égard des caractères Syriens, abandonnés par les égliſes de la Paleſtine, M. de la Croze auroit dû fixer en quel temps ils ont été abolis, & quand ils ont recommencé à être en uſage, puiſque tous les Syriens s'en ſervent encore dans leur office, & paroiſſent s'en être toujours ſervis. Au reſte, il eſt inutile de répondre à ces objections, puiſqu'il n'eſt fait mention de la Judée & de la Paleſtine que dans les traductions qui ont été faites du monument; dans le texte il ne s'agit que du *Ta-tſin*, grand pays qui comprend tout ce qui eſt ſitué entre la mer Méditerranée & la mer Caſpienne, où ſe trouve Babylone, réſidence du patriarche des Neſtoriens.

L'inſpection du texte fait tomber également l'objection ſuivante; il s'agit des Rois-Mages qui viennent adorer J. C. M. de la Croze prétend que ce n'eſt que depuis le XIIe ſiècle que l'on a donné aux Mages le titre de rois. Sans entrer dans le fond de cette diſpute, & pour réſoudre en deux mots toute la difficulté, je dirai que dans le texte Chinois il n'eſt fait aucune mention de rois, & qu'il eſt ſeulement rapporté que des Perſans vinrent offrir des préſens.

Enfin pour dernière objection, M. de la Croze dit qu'il eſt parlé dans le monument du Purgatoire, dont le nom étoit alors inconnu; il accuſe de mauvaiſe foi les PP. Kircher & le Comte d'avoir donné au texte un autre ſens, pour faire éclipſer ce mot; ce texte cependant dit ſimplement que J. C.

ôta la poussière & les ordures, c'est-à-dire, que par ses prédications il parvint à purifier les hommes & à leur faire abandonner le crime.

Voilà toutes les objections que M. de la Croze a proposées contre le monument Chinois, & je crois y avoir suffisamment répondu. Je passe à une autre qui se trouve dans l'histoire du Manichéisme de M. de Beausobre, & qui est plus spécieuse que solide : il est dit dans le monument que J. C. laissa après lui vingt-sept livres; ce sont les quatre Évangélistes, les Actes des Apôtres, les quatorze Épîtres de S.t Paul, celle de S.t Jacques, les deux de S.t Pierre, les trois de S.t Jean, l'Épitre catholique de S.t Jude & l'Apocalypse : M. de Beausobre, en examinant si les Manichéens admettent l'Apocalypse, s'appuie sur un catalogue des livres de l'Écriture dressé par Ébed-Jésu, où il n'est fait aucune mention de ce livre & de quatre autres Épîtres, ce qui ne donne plus le nombre de vingt-sept; & concluant de-là que les Syriens n'admettent que vingt-deux livres du Nouveau Testament, il prétend en tirer une preuve invincible de la supposition du monument Chinois.

L. 1, c. 5, p. 295.

Bibl. Orient. d'Assem. t. III.

Je remarquerai à cette occasion, qu'il ne faut pas faire un grand fonds sur ces catalogues, pour juger des livres que les Syriens admettent comme canoniques; on n'aperçoit aucune unanimité dans ces catalogues : dans celui de Barhebræus on omet les Paralipomènes, Esdras, Judith, Esther, Tobie, les Machabées & Baruc, pendant que nous voyons Jacques d'Édesse donner un ordre différent à la suite des livres de l'Écriture, & admettre la plupart de ceux dont Barhebræus ne parle pas; il en est de même des livres du Nouveau Testament, & l'Apocalypse qui se trouve omise dans le catalogue d'Ébed-Jésu, est mise au nombre des livres canoniques par S.t Éphrem : on ne peut donc regarder le catalogue d'Ébed-Jésu comme le vrai canon des livres de l'Écriture, & la conséquence de M. de Beausobre n'est pas exacte. D'ailleurs, dans le monument on ne fait aucune énumération de ces livres, on en parle en historien, on indique seulement le

nombre de ceux qui nous viennent des Apôtres; or ils ſont au nombre de vingt-ſept, qui ont tous été traduits en ſyriaque par des Syriens: les Jacobites ſe ſervent particulièrement dans leur office, de la verſion de Thomas d'Héraclée, dans laquelle on trouve les Épîtres qui ne ſont point dans une autre verſion plus ancienne, que l'on appelle la *verſion ſimple*, & qui eſt, à ce que l'on prétend, du temps des Apôtres.

Aſſeman. Bibl. Orient. tome II, p. 94.

Toutes les autres objections que l'on pourroit faire contre l'authenticité du monument ne paroiſſent pas plus ſolides; ceux qui l'ont élevé étant Neſtoriens, ont employé l'époque dont les Neſtoriens ſe ſervoient, c'eſt-à-dire, l'ère des Grecs uſitée chez tous les Orientaux, qui ne comptent point par les années de Jéſus-Chriſt. Ils ont fait auſſi uſage des époques Chinoiſes, parce qu'ils écrivoient pour des Chinois, & que c'étoit principalement pour cette nation qu'ils élevoient le monument: c'eſt ce qu'il eſt facile de voir, lorſque l'on jette des yeux attentifs ſur cette inſcription; on n'y aperçoit aucune autre époque étrangère qui puiſſe faire naître des ſoupçons. Il eſt vrai que la mauvaiſe traduction, ſouvent interpolée, qui ſe trouve dans Kircher, a occaſionné des objections que l'on n'auroit jamais oſé produire, ſi l'on avoit conſulté le texte; c'eſt ce qui a trompé M. de la Croze.

Cette inſcription eſt ſimple & naturelle; elle ne porte aucun caractère de menſonge; elle n'eſt point une de ces fraudes pieuſes qu'on s'eſt toujours trop aiſément permiſes. On voit un Prêtre appelé *Olo-puen*, nom Syrien défiguré par les Chinois, & dans lequel on reconnoît encore le ſon d'*Olo* ou *Aloho*, c'eſt-à-dire *Dieu*, qui dans la langue ſyriaque entre ſouvent dans la compoſition des noms d'hommes. Il arrive à la Chine & y eſt reçu; peut-être ceci ſouffriroit-il quelque difficulté, ſi l'on n'étoit inſtruit du grand commerce qu'il y avoit alors entre les Chinois & les peuples de Perſe, d'Arabie, & même les Romains. Il n'étoit point difficile alors de parvenir au milieu de l'empire de la Chine; les Neſtoriens n'alloient point dans un pays inconnu. Dans le même temps les Arabes étoient occupés à détruire l'empire des Perſes, & après la mort de Jazdejerd,

Jazdejerd, ſon fils, en conſéquence des traités faits entre la Chine & la Perſe, s'étoit rendu à la cour de la Chine: le deſſein de l'Empereur étoit de le renvoyer à la tête d'une puiſſante armée, pour le remettre ſur le trône. Tout ceci nous indique de grandes liaiſons; mais ce qui eſt encore plus ſingulier, c'eſt que le Mahométiſme étoit déjà à la Chine, & qu'il précède, de l'aveu même des hiſtoriens Chinois, l'arrivée d'*Olopuen* en 635 : pouvons-nous croire que les Chrétiens aient attendu ſi long-temps à y pénétrer?

Tam-chou. Aboulféda. Aboulfaradge. Ben-ſchounah. Diarbekri.

Yetum-chi.

Nous apprenons encore des hiſtoriens Chinois, que les Arabes avoient un Cadhi à *Canton*, pour leur commerce, qu'ils en furent chaſſés dans la ſuite, parce qu'ils eurent la hardieſſe de mettre le feu à cette ville, & qu'ils n'eurent la permiſſion d'y rentrer que quelque temps après : ainſi nous ne devons point être étonnés que les empereurs de la Chine aient reçu favorablement des étrangers, qu'ils étoient accoutumés de voir; nous devons plutôt conclure qu'il eſt impoſſible que le Chriſtianiſme ait alors été ignoré des Chinois, & que le fameux monument n'eſt point une pièce ſuppoſée, puiſqu'il y avoit, dans le temps de ſon établiſſement, un grand nombre de Chrétiens à la Chine, dont les Annales ont parlé en différens endroits, en les déſignant ſous le nom de bonzes de *Fo*.

Ven-hien-tung-kao.

Je joindrai encore ici, aux témoignages que j'ai tirés des Annales en faveur de l'établiſſement du Chriſtianiſme à la Chine, les preuves que M. Aſſemani nous fournit dans ſa Bibliothèque orientale, par leſquelles nous apprenons qu'il y a toujours eu des Chrétiens à la Chine depuis l'arrivée de ceux qui ont fondé le monument: l'an 714 de J. C. il parle d'un métropolitain de la Chine; vers l'an 778 & 820 les Neſtoriens envoyèrent des Évêques dans ces parties orientales de l'Aſie; en 852 il eſt encore fait mention de pluſieurs métropolitains établis à la Chine long-temps après.

Aſſeman. Bibl. Orient. tome IV, p. 523.

Renaudot, rel. des Ind. p. 269.

Ce ſeroit ici le lieu d'examiner en quel temps les Chrétiens ont commencé à y pénétrer; c'eſt une queſtion curieuſe, mais qu'il n'eſt pas aiſé d'éclaircir, parce que les Chinois n'entrent pas dans d'aſſez grands détails ſur ce qui regarde les pays

étrangers: cependant après avoir conſidéré attentivement toute l'hiſtoire de la Perſe, de la Tartarie & de la Chine, depuis le premier ſiècle, je ſuis porté à croire que les Chrétiens n'ont pas été long-temps ſans y aller.

Aſſeman. t. IV, p. 25 & ſuiv. p. 436.

Une foule d'auteurs, tant Grecs que Syriens, paroiſſent ne pas douter que S.t Thomas n'ait pénétré dans l'Inde pour y prêcher la religion Chrétienne, après l'avoir annoncée aux Parthes & aux peuples de la Bactriane; on dit auſſi que S.t Barthélemi y pénétra. Joignons à ces témoignages authentiques cette ardeur que les premiers Chrétiens avoient de porter l'Évangile chez les infidèles. On ne peut ſe perſuader qu'ils aient négligé l'Inde, ſi connue alors & ſi fréquentée, en conſéquence du commerce qui étoit entre ſes habitans, les Syriens, les Perſes & les Arabes. Or dans ce même temps les Chinois envoient chercher dans l'Inde les livres d'une religion qui ſe trouve être celle de *Fo*, & en l'introduiſant dans la Chine, ils introduiſent le culte des idoles. Après ce que j'ai rapporté plus haut, on pourroit être tenté de croire que cette ambaſſade, envoyée dans l'Inde par l'empereur *Mim-ti*, regardoit le Chriſtianiſme, qui y étoit prêché par les premiers Chrétiens; que les Ambaſſadeurs le firent connoître à la Chine, mais qu'inſenſiblement & faute d'un aſſez grand nombre de Miſſionnaires, il dégénéra en un culte idolâtre, & ſe trouva confondu avec la religion Indienne, comme nous avons vu que les Chinois le confondoient encore dans le VII.e ſiècle; ainſi ces peuples auroient eu connoiſſance du Chriſtianiſme dès l'an 65 de J. C. Mais il eſt certain que vers l'an 337 les Chrétiens étoient en grand nombre dans cet Empire, puiſqu'un Bonze du *Ta-tſin*, c'eſt-à-dire, ſujet de l'empire Romain, qui ſe faiſoit nommer *Heou-tſe-kouam-jo*, à la tête d'un grand nombre de partiſans, voulut ſe faire déclarer empereur, ſe faiſant regarder comme ſucceſſeur de *Fo*, c'eſt-à-dire, de J. C.

Tçin-chou.

Quoi qu'il en ſoit, dans le I.er ſiècle les Chinois étoient en relation avec les nations occidentales; leurs armées s'étoient avancées juſque vers la mer Caſpienne, de ſorte qu'indépendamment de la route des Indes, qui étoit cependant la plus

facile, les Miſſionnaires pouvoient s'y rendre par la Tartarie : à peine avoient-ils quitté les frontières du pays des Parthes, qu'ils devoient ſe trouver ſur celles des Chinois, dont la domination s'étendoit juſqu'aux environs de Kaſchgar & de la Bactriane. On ne peut donc s'imaginer que les premiers Chrétiens diſperſés dans la Perſe & dans les Indes, aient négligé de porter à la Chine la connoiſſance de l'Évangile, pendant qu'une foule de négocians y portoient leurs marchandiſes.

Dans la ſuite quelques ſectes Chrétiennes, qui avoient puiſé dans les Indes quantité d'erreurs, ont auſſi paſſé à la Chine, & ont contribué à défigurer ce premier Chriſtianiſme & à le faire confondre avec celui des Indiens.

Dans le VIIe ſiècle les Neſtoriens y établirent une nouvelle miſſion, mais ces Chrétiens tombèrent inſenſiblement, comme les premiers, dans une eſpèce d'idolâtrie mêlée de Chriſtianiſme, ſuivant le portrait que j'en ai rapporté d'après Rubruquis, & cela parce que le nombre des Miſſionnaires n'étoit pas ſuffiſant, dans un ſi vaſte empire, pour inſtruire les peuples & maintenir dans la religion ceux qui l'avoient embraſſée, & parce que les Empereurs ne l'ont point protégée juſqu'au point de détruire les autres religions, qui prévalurent ſous les règnes ſuivans : ajoutons à cela le mépris que les Chinois ont toujours eu pour les étrangers, & leur attachement pour les anciens uſages.

Si j'ai négligé de rapporter dans ce Mémoire pluſieurs autres indices de l'établiſſement du Chriſtianiſme à la Chine, cités dans les relations modernes de nos Miſſionnaires, c'eſt qu'ils m'ont paru trop incertains, & que j'ai cru devoir leur préférer les témoignages authentiques qui ſont tirés des Annales mêmes du pays : ceux-ci diſſipent toutes les difficultés, nous épargnent pluſieurs diſcuſſions, & nous conduiſent par la voie la plus courte au but que je me ſuis propoſé.

Fin du Tome trentième.

BIBLIOTECA NACIONAL

210

HISTOIRE
DE
L'ACADEMIE

TOM. XXX.

57

colorchecker CLASSIC
calibrite
mm